

Ce volume est le cent quarante-neuvième de la collection

## **Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse**

publiés par la Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS  
avec l'aide de subventions fédérales, cantonales, communales et privées

**Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, tome VI**

**Genève, la ceinture Fazyste 1850-1914**

David Ripoll

Avec les contributions de Léo Biétry

Cet ouvrage a bénéficié du soutien de la République et Canton de Genève ainsi que du soutien de la Ville de Genève, respectivement du Département du territoire et du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, pour la préparation du manuscrit et des illustrations, et du Département de la cohésion sociale, Office de la culture et du sport, pour la publication.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

V I L L E D E  
G E N È V E



Nous remercions les institutions et les donateurs suivants pour le soutien financier qu'ils ont apporté à ce volume des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC



fondation  
pour le patrimoine  
bâti genevois

Responsable du projet :  
Ferdinand Pajor, Société d'histoire  
de l'art en Suisse SHAS, Berne

Commission de rédaction :  
Nicole Pfister Fetz, Zoug (présidente)  
Armand Baeriswyl, Berne  
Moritz Flury-Rova, Saint-Gall  
Marc-Henri Jordan, Berne  
Thomas Müller, Zurich  
Marc Carel Schurr, Trèves

Expert scientifique :  
Michaël Darin, Paris

Rédaction :  
Sabine Frey, Crans-Montana

Suivi iconographique :  
Stephanie Ehram, Société d'histoire  
de l'art en Suisse SHAS, Berne

Lecture et correction :  
Julie Weidmann, Versoix

Mise en pages :  
Hans Christian Weidmann, Versoix

Conception de la jaquette :  
Philipp Kirchner, Société d'histoire  
de l'art en Suisse SHAS, Berne

Photolithographie et impression :  
Gutenberg AG, Schaan FL

Papier :  
Munken Lynx naturweiss

Reliure :  
Bubu AG, Mönchaltorf

ISBN 978-3-03797-881-8  
ISSN 2235-0624  
Doi-N° 10.30429/KDS-GE-VI

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.dnb.de>.

© 2024 Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS, Berne



# Table des matières

*Préface de la Société d'histoire de l'art en Suisse* p. 11

*Préface de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève* p. 12

*Préface de l'auteur* p. 13

## Introduction

**Genève, la ceinture Fazyste** p. 19

## Le développement urbain

**La démolition des fortifications : politique et logistique** p. 24

Le domaine militaire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle p. 24

Usages civils des terrains militaires p. 26

Coups de boutoirs : les fortifications à l'ère du radicalisme p. 28

Le premier projet de loi, mars 1849 p. 29

Le second projet de loi, août-septembre 1849 p. 30

Le nivellement : mobiles et moyens p. 31

Antiquités et conscience patrimoniale p. 34

Ouvriers, conducteurs, piqueurs p. 37

Gestion et coût du nivellement p. 40

**La ville en projets** p. 42

**Le plan d'agrandissement** p. 43

Le concours de 1848 p. 43

Rive : un embryon urbain p. 43

Un plan partiel pour la rive droite (1850) p. 46

Les plans de la rive droite et de la rive gauche (1852-53) p. 46

Un nouveau plan d'agrandissement (1854-55) p. 47

Les Tranchées rectifiées et la finalisation du plan général (1858) p. 49

Une planification tardive : le futur quartier des banques (1872) p. 51

Étendre le plan d'extension p. 52

Encart: Synthèse p. 53

**Les éléments de la composition urbaine** p. 54

Le rond-point p. 54

Le square p. 54

La rue : largeur et orientation p. 55

Le boulevard p. 55

**Un territoire réglementé** p. 56

Un vœu d'uniformité p. 57

La hauteur de l'immeuble : une limite fluctuante p. 57

Toiture p. 58

Saillies p. 58

Sécurité, solidité, salubrité p. 59

**La ville en chantier** p. 60

**Matériaux et innovations constructives** p. 61

Les carrières de pierres traditionnelles p. 61

L'impact du chemin de fer p. 62

À œuvre exceptionnelle, pierres exceptionnelles p. 64

Matériaux de couverture : ardoises, zinc, tuiles p. 64

Un usage discret : la brique p. 65

D'ici et d'ailleurs : chaux, ciment, sable et gravier p. 66

Nouvelles techniques : structure métallique et béton armé p. 66

Transport vertical : la grue et l'ascenseur p. 68

L'éclairage p. 70

Chauffage et ventilation p. 70

## **Les acteurs de la construction p. 72**

- La figure tutélaire : James Fazy **p. 72**
- Les ouvriers **p. 74**
- Les contremaîtres et les entrepreneurs **p. 75**
- Les architectes **p. 76**
- Les sociétés immobilières **p. 78**
- Les banques **p. 79**
- Les particuliers **p. 80**
- Les philanthropes **p. 82**
- Les fondations **p. 83**
- Les administrations publiques **p. 84**

## **Les conditions de la croissance urbaine p. 85**

- Une trame générique, des quartiers spécifiques **p. 85**
- Quartiers bourgeois versus logements ouvriers **p. 86**
- Le prix du terrain **p. 88**
- Matériaux chers et terrains difficiles **p. 90**
- Courbes de croissance **p. 92**

## **Des quartiers complémentaires p. 94**

- Rayonnement, magnétisme, nuisances **p. 94**
- Rive : l'avènement d'un pôle marchand **p. 96**
- Le quartier des banques **p. 99**
- Les Tranchées : un quartier résidentiel de luxe **p. 100**
- La rive droite : le tourisme et l'industrie **p. 101**
- Autour de la place de Neuve : la culture et l'instruction **p. 104**
  - Encart: Synthèse **p. 105**

## **Hygiène publique et gestion urbaine p. 106**

- L'essor de l'hygiène publique **p. 107**
- La question de l'hygiène et l'agrandissement de la ville **p. 107**

## **Eaux usées et eau potable p. 108**

- Fosses d'aisance versus tout-à-l'égout **p. 108**
- Une expérience éphémère **p. 108**
- Le réseau d'égouts **p. 109**
- L'évacuation des eaux pluviales et ménagères **p. 111**
- Matière, forme et fonctionnement du réseau souterrain **p. 112**
  - Encart: Le système Amoudruz **p. 113**
- La destinée des eaux usées **p. 113**
- L'alimentation en eau **p. 114**
- Conduites, réservoirs, bouches à eau et bornes-fontaines **p. 114**

## **Les toilettes publiques p. 116**

- Urinoirs, WC et « chalets de nécessité » **p. 116**
  - Encart: Matériaux utilisés **p. 117**

## **Voirie et nettoyage des rues p. 118**

- Boues et ruclons **p. 118**
- Le balayage et l'arrosage des rues **p. 119**
  - Encart: Synthèse **p. 119**

## **Aménager l'espace public p. 120**

### **La fabrique de l'adresse: numérotation des bâtiments et noms des rues p. 121**

- La numérotation : un nouveau système **p. 121**
- Nomenclature **p. 121**
  - Mémoire des lieux, l'ici et l'ailleurs **p. 122**
  - Système honorifique et localisations **p. 124**
  - Panthéon genevois **p. 124**
- Les plaques : matériaux et provenances **p. 125**

## **Les promenades, squares et cours p. 125**

- Continuités p. 126
- Jardins publics et intérêts privés p. 127
- Pittoresque ou régulier p. 128
- Kiosques et pavillons p. 129
- La nature et l'artifice : aspects matériels p. 130

## **Les monuments p. 133**

- Le rôle des pouvoirs publics p. 133
  - Sélection d'objet
    - Un hommage civique : le monument à James Fazy p. 134
- Commanditaires privés p. 134
  - Sélection d'objets
    - Une œuvre commémorative : le Monument national p. 135
    - Un héros national : le général Dufour p. 137
    - « Ad libitum » : le mausolée du duc de Brunswick p. 137
- Socles et grilles p. 140

## **Les plantations d'alignement p. 142**

- Chronologie, provenance et disposition des plantations p. 142
- Choix des essences p. 143
- Taille et élagage p. 144

## **Les fontaines p. 145**

- Sélection d'objets
  - La fontaine du Jardin Anglais p. 146
  - La fontaine de la place Édouard-Claparède p. 148

## **L'éclairage public p. 149**

- L'extension du réseau gazier p. 149
- Sécurité, hygiène, morale p. 151
- Les candélabres : formes et intensité p. 152
- L'avènement de l'éclairage électrique p. 155
  - Encart: Synthèse p. 155

## **Le revêtement de sol p. 156**

- Le trottoir : un attribut des nouveaux quartiers p. 156
- La chaussée p. 158
- L'éphémère pavé en bois p. 158
- Les développements au XX<sup>e</sup> siècle p. 159

## **Les édifices**

### **Bâtiments d'utilité publique : sécurité, hygiène, administration p. 162**

#### **Équiper la ville p. 162**

- Les postes p. 162
- Bureaux d'octroi p. 166
- Des équipements à imaginer : entrepôts, halles, hangars, magasins et bureaux p. 167
- Bains et cuisines populaires p. 168
- Les « salles » p. 170
- Sélection d'objet
  - Le palais électoral (démoli), rue du Général-Dufour 24 p. 171

### **Édifices scolaires, philanthropiques et culturels p. 176**

#### **Bâtiments d'instruction publique p. 177**

- L'école à l'aube du développement urbain p. 177
- Des terrains pour des écoles p. 177
- Division des genres et mélanges fonctionnels p. 180
- Les modalités de la commande : concours et mandat direct p. 181
- L'élaboration du programme architectural p. 183
- Pour l'art et l'industrie : le développement des écoles spécialisées p. 185
- À quoi doit ressembler une école ? p. 187

Salles de gymnastique **p. 187**

Encart : Une salle de gymnastique en pans de bois **p. 188**

Diffusion et réception des bâtiments d'instruction publique **p. 190**

Sélection d'objets

L'Université, rue De-Candolle 5 – la Bibliothèque publique (actuelle Bibliothèque de Genève), promenade des Bastions 8 – l'ancien Musée d'histoire naturelle

(actuelle Aile Jura), rue De-Candolle 1 **p. 190**

Concours et crédit de construction **p. 190**

La construction **p. 193**

Encart : La pose de la première pierre **p. 194**

Les bâtiments **p. 195**

Encart : L'aula **p. 197**

Les collections de bustes **p. 198**

Transformations, réaffectations **p. 199**

Le décor au XX<sup>e</sup> siècle **p. 199**

Appréciation **p. 200**

L'ancienne École du Grütli, rue du Général-Dufour 16 **p. 200**

L'ancienne École de commerce, rue du Général-Dufour 2 **p. 204**

L'ancienne École primaire des Casemates, bd Émile-Jaques-Dalcroze 11 **p. 206**

L'ancienne École des beaux-arts, bd Helvétique 9 **p. 208**

Le Conservatoire de musique, place de Neuve 5 *Léo Biétry* **p. 211**

La cession du terrain **p. 211**

La genèse du projet **p. 212**

Description **p. 214**

Transformations **p. 216**

Appréciation **p. 216**

**Bâtiments philanthropiques et culturels p. 217**

Le Grand Théâtre, place de Neuve 3 **p. 217**

Un théâtre doit-il être municipal ? **p. 217**

Le concours d'architecture et le projet Franel (1872-73) **p. 217**

Le duc de Brunswick, Henri Silvestre et Jacques-Élisée Goss **p. 219**

Chantier, matériaux, surcoûts **p. 220**

L'architecture du Grand Théâtre **p. 221**

Intérieur **p. 224**

Le décor **p. 226**

Encart : Les bustes du Grand Théâtre **p. 228**

À la pointe du progrès **p. 228**

Démolitions, transformations, réfections **p. 229**

Appréciation **p. 229**

L'ancienne salle de la Société des amis de l'instruction (actuels Les Salons),

rue Jean-François-Bartholoni 4-6 **p. 230**

Le Victoria Hall, rue du Général-Dufour 14 *Léo Biétry* **p. 231**

L'acquisition du terrain **p. 231**

La genèse du projet **p. 232**

Description **p. 233**

Transformations **p. 236**

Appréciation **p. 236**

Le palais de l'Athénée, rue de l'Athénée 2 **p. 236**

Le Musée d'art et d'histoire, rue Charles-Galland 2 **p. 240**

Un concours sans suite (1886) **p. 240**

L'Exposition nationale et la Société auxiliaire du Musée **p. 240**

Le choix du site **p. 242**

Le concours de 1900-01 **p. 243**

Le chantier **p. 244**

Matériau et techniques constructives **p. 244**

Encart : Le choix des pierres **p. 245**

L'architecture du musée **p. 245**

Intérieur **p. 247**

Décor et inscriptions **p. 252**  
Les abords du musée **p. 253**  
Transformations **p. 253**  
Appréciation **p. 253**

### **Édifices religieux p. 254**

Les donations de terrains aux communautés religieuses **p. 255**

Sélection d'objets

La Grande Synagogue de Genève (Beth Yaacov), place de la Synagogue 7 *Léo Biétry* **p. 258**

La cession du terrain **p. 258**

La genèse du projet **p. 258**

Extérieur **p. 260**

Intérieur **p. 261**

Transformations **p. 261**

Appréciation **p. 262**

Le Temple unique de l'Ordre maçonnique (actuelle église du Sacré-Cœur),  
bd Georges-Favon 25bis *Léo Biétry* **p. 263**

La cession du terrain **p. 263**

La genèse du projet **p. 264**

Description **p. 264**

Transformations **p. 266**

Appréciation **p. 267**

L'église orthodoxe russe de Genève, rue Rodolphe-Toepffer 9 *Léo Biétry* **p. 267**

La cession du terrain **p. 267**

La genèse du projet **p. 268**

Architecture **p. 269**

Décor intérieur **p. 270**

Transformations **p. 270**

Appréciation **p. 271**

L'église Saint-Joseph, place des Eaux-Vives 4 *Léo Biétry* **p. 272**

L'acquisition du terrain **p. 272**

La genèse du projet **p. 274**

L'église d'origine **p. 274**

L'église remaniée : les travaux des années 1937-1939 **p. 275**

Aménagement intérieur et décor **p. 276**

Appréciation **p. 277**

### **Architecture bancaire p. 278**

Premiers jalons **p. 279**

Implantations **p. 279**

Enveloppe, ornement, inscriptions **p. 281**

Des banques dissimulées **p. 282**

Espaces intérieurs : salle, coffres, bureaux **p. 284**

Des édifices apparentés : compagnies d'assurances et bourse **p. 286**

### **Immeubles d'habitation p. 288**

#### **L'immeuble et la rue p. 289**

Formes urbaines : la rangée et l'îlot **p. 289**

L'immeuble et la parcelle **p. 290**

Largeur et profondeur des immeubles **p. 292**

Hauteur : continuités/discontinuités **p. 293**

#### **Liens de parenté p. 294**

Les ensembles **p. 294**

Les architectes : un critère de sélection ? **p. 299**

Immeubles mixtes **p. 301**

#### **L'architecture de l'immeuble p. 303**

Généralités **p. 303**

Le coût du bâtiment **p. 304**

Pratique constructives et données matérielles **p. 306**

## **Les toitures p. 309**

L'avènement du Mansart **p. 310**

Lucarnes **p. 310**

Nouvelles silhouettes : pavillons et dômes **p. 311**

## **Les façades p. 312**

L'immeuble néoclassique : un modèle en mutation **p. 313**

Références stylistiques **p. 314**

Couleurs **p. 319**

Les éléments en saillie : fronton, pilastre, colonne, etc. **p. 320**

Balcons et bow-windows **p. 321**

Arcs, plates-bandes et devantures métalliques **p. 323**

Ornementation et sculpture figurative **p. 325**

## **Les intérieurs p. 326**

Percées verticales : escaliers et courettes **p. 326**

Les appartements : taille et distribution **p. 329**

Alcôves et chambres de bonnes **p. 333**

WC et salle de bains **p. 336**

Second œuvre et décor intérieur **p. 337**

Encart: Synthèse **p. 339**

## **Les hôtels particuliers p. 340**

Dénomination et implantation **p. 341**

Maîtrise d'ouvrage et architectes **p. 341**

Types et styles **p. 343**

Sélection d'objets

Hôtel particulier dit Musée du Petit Palais, terrasse de Saint-Victor 2 **p. 347**

Hôtel particulier, rue Jean-Gabriel-Eynard 4 **p. 348**

Hôtels particuliers, rue François-Bellot 8, 10 et 12 **p. 350**

Hôtel particulier, rue Munier-Romilly 2 **p. 352**

Hôtels particuliers, rue Jean-Sénebier 8, 10 **p. 353**

Hôtel particulier, rue Jean-Sénebier 4 **p. 354**

*Notes* **p. 356**

*Carte des bâtiments démolis* **p. 398**

*Catalogue des bâtiments* **p. 399**

*Abréviations et bibliographie* **p. 418**

*Index* **p. 423**

*Crédits* **p. 438**

*Auteur* **p. 438**

*QR-codes pour vues à 360°* **p. 438**

## Préface de la Société d'histoire de l'art en Suisse

Le sixième volume de la série des « Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève », de la plume de David Ripoll, « Genève, la ceinture Fazyste 1850-1914 », s'insère certes dans la tradition thématique et typologique des précédents tomes. Mais cet ouvrage, qui couvre une période relativement courte – entre la démolition des fortifications dès 1849 et la construction de la « nouvelle Genève » sous l'impulsion de l'homme d'État James Fazy (1794-1878) avec le dernier immeuble érigé en 1911-12 –, s'intéresse tout d'abord à de multiples aspects de l'urbanisation : la ville en projet, la ville en chantier, l'hygiène publique ou la gestion urbaine et l'aménagement de l'espace public. Dans la deuxième partie, la présentation d'une sélection d'édifices significatifs, regroupés selon leurs fonctions, dégage l'essence architecturale du « Ring » genevois. Les quelque 600 édifices de cette ceinture sont listés dans un tableau et géoréférencés dans « KdS-online ». L'analyse méthodique de ce patrimoine bâti a permis de le replacer dans son contexte, notamment celui des débats politiques, minutieusement reconstitué grâce au dépouillement systématique des archives cantonales et municipales ainsi que de la presse genevoise.

Cet ouvrage, qui brille par la clarté de son propos, nous interpelle : dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le chambardement de nos villes, le débat, les recherches et publications consacrés au patrimoine prennent leur essor. Aujourd'hui encore, des synthèses scientifiques, largement diffusées, constituent une base essentielle pour forger un consensus quant au développement des villes, des agglomérations et de leurs infrastructures. La synthèse d'histoire urbaine, proposée par l'auteur, ajoute une facette essentielle au kaléidoscope des MAH, dont d'autres ouvrages feront écho à l'avenir.

La SHAS tient à exprimer toute sa gratitude à M. David Ripoll pour son grand engagement. Il a été soutenu par la Commission cantonale scientifique, présidée par M. Nicolas Schätti. Nous adressons nos vifs remerciements au prof. Michaël Darin qui a œuvré comme expert et qui a enrichi la genèse de cette publication. Il convient de saluer l'engagement du Canton et de la Ville de Genève. L'auteur a bénéficié du soutien de M<sup>me</sup> Babina Chaillot Calame, conservatrice cantonale des monuments, de M. Matthieu de la Corbière, directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, de M. Pierre Tourvieille de Labrouhe, conseiller en conservation du patrimoine au Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève (DACM), et du prof. Dave Lüthi, Université de Lausanne. L'étude approfondie des édifices de la « ceinture Fazyste » implique aussi leurs propriétaires. La SHAS adresse sa reconnaissance à toutes les personnes et institutions qui ont soutenu l'auteur dans sa recherche.

L'aboutissement de ce volume des MAH du canton de Genève est le fruit d'un partenariat entre le Canton et la Ville de Genève. Nous tenons tout particulièrement à remercier le Conseil d'État genevois, représenté par le Département du territoire, sous la direction de M. le conseiller d'État Antonio Hodggers, et le Conseil administratif de la Ville de Genève, représenté par le DACM, sous la direction de M<sup>me</sup> la conseillère administrative Frédérique Perler qui ont appuyé les travaux de recherche et ont assuré le financement de ce projet.

La SHAS remercie également les institutions suivantes pour leur soutien substantiel à la présente édition : l'Office fédéral de la culture, l'Office cantonal de la culture et du sport, le Fonds genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, qui ont contribué à la réussite de l'œuvre par leur appui financier généreux. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique FNS a soutenu la prépresse et la publication open-access.

*Nicole Pfister Fetz*  
Présidente de la SHAS  
Présidente de la  
Commission de rédaction

*Ferdinand Pajor*  
Vice-directeur de la SHAS  
Chef de projet « Les Monuments d'art  
et d'histoire de la Suisse »

## Préface de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève

L'inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA), publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse, et la loi dite Blondel ont révélé et reconnu dès les années 1982-1983 l'importance architecturale et urbanistique des ensembles urbains construits à Genève du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans ses articles 89 et suivants, la loi sur les constructions et les installations diverses (LCIL 5 05 du 14 avril 1988) préserve l'unité de ces îlots et les spécificités de leurs bâtiments. La ceinture Fazyste, établie sur le tracé des anciennes fortifications, et sa couronne, aux Eaux-Vives, à la Terrassière, aux Tranchées, à Plainpalais, à la Jonction, forment en effet l'une des composantes majeures de l'identité de la ville de Genève.

Après avoir réalisé de 2012 à 2017 le recensement de ces ensembles, l'Office du patrimoine et des sites (Département du territoire) et l'Unité pour la conservation du patrimoine architectural (Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité) ont souhaité poursuivre leur étroite et fructueuse collaboration en engageant l'inventaire exhaustif de la ceinture Fazyste. L'aboutissement de cet ouvrage est ainsi le fruit d'une convention de partenariat conclue en 2019 entre la République et Canton de Genève, la Ville de Genève et la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Mais ce sixième volume de la collection genevoise des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse est davantage qu'une étude monographique des immeubles de logement et des bâtiments publics. Il propose un examen approfondi du projet urbain et de ses modèles, des débats politiques qui ont constamment accompagné sa mise en œuvre, de la planification des espaces d'habitat, de circulation et d'ornementation, de l'organisation économique du programme, des contingences techniques, des nouveaux modes de vie, des apports artistiques et, en fin de compte, d'une cité qui accédait au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au statut de ville internationale. On doit ainsi à l'auteur une lecture inédite, foisonnante et ô combien éminente du développement de Genève et de son tissu de 1850 aux années 1910.

Cet ouvrage constitue ainsi une nouvelle étape vers la reconnaissance nécessaire de cette composante de la ville qui conserve, plus de cent cinquante ans après sa planification, sa cohérence et son harmonie. Il constituera sans aucun doute un guide utile pour aménager la ville d'aujourd'hui et une référence pour les architectes qui auront l'opportunité d'intervenir sur les bâtiments, publics comme privés, qui contribuent au rayonnement de Genève.

Ce volume est redevable de l'important travail de suivi, de conseil et de relecture accompli par les membres de la Commission scientifique cantonale, auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements. Notre gratitude s'adresse enfin à la Société d'histoire de l'art en Suisse qui a accepté d'inscrire cet ouvrage dans la collection des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Tout en publiant un remarquable travail éditorial, la Société d'histoire de l'art en Suisse livre avec ce volume l'une des références essentielles de l'historiographie de Genève.

*Antonio Hodgers*  
Conseiller d'État chargé  
du Département du territoire

*Frédérique Perler*  
Conseillère administrative chargée  
du Département de l'aménagement,  
des constructions et de la mobilité

## Préface de l'auteur

Retracer l'agrandissement d'une ville suppose d'appréhender plusieurs réalités : celle, tangible, des bâtiments et de leur implantation ; celle des sources graphiques ou imprimées ; celle, enfin, des modèles formant l'arrière-plan théorique et esthétique des nouveaux quartiers. Or, qu'elles soient concrètes ou documentaires, ces réalités sont invariablement fragmentaires. Certains bâtiments ont disparu, les autres ont été transformés et beaucoup de documents ont été détruits. Quant aux modèles, ils sont à rechercher au magasin des accessoires, là où les disciples de la table rase les ont relégués au XX<sup>e</sup> siècle.

Pour restituer l'« ensemble urbain » qui forme le sujet de cet ouvrage, il a donc été nécessaire d'enquêter, croiser les sources et échafauder des hypothèses. Il a fallu, notamment, pallier la perte des « dossiers généraux » relatifs aux nouveaux quartiers, dont il ne reste aujourd'hui que l'indication en marge des registres du Département des travaux publics (AEG, Travaux A). En ce qui concerne l'architecture privée, les dossiers d'autorisation de construire ont eux aussi été délestés, au XX<sup>e</sup> siècle, des plans de bâtiments qu'ils contenaient. Leur perte a été compensée grâce aux fonds privés, aux Archives du DACM ou aux plans de transformations microfilmés, disponibles au Département du territoire. Le fonds Fatio (Archives privées 194) conservé aux Archives d'État de Genève a été providentiel, tout comme certaines expertises produites à l'occasion de litiges, les sources n'étant jamais aussi loquaces que lorsqu'il y a incompetence ou malhonnêteté.

Renseigner tel ou tel bâtiment est une chose, une autre est de comprendre les enjeux politiques et sociaux dont l'architecture et l'urbanisme sont en définitive le produit. À cet égard, la presse de l'époque a été abondamment consultée, opération facilitée par sa partielle mise en ligne. La ville prend corps dans la langue avant d'être matérialisée dans l'espace, comme le montrent les nombreuses citations faites ici du *Journal de Genève*. L'exercice n'est cependant pas sans risque : rendu si accessible, le journal en question occulte d'autres périodiques – partant, d'autres points de vue – qui n'ont pas été numérisés. Et puis, c'est une banalité de le dire, ce n'est pas en glanant des citations, et encore moins lorsqu'elles émanent d'un seul courant d'opinion, que l'on fait l'histoire : les non-dits, les résistances, l'impensé restaient à dénicher et à mettre en lumière.

Deux mots enfin sur le champ chronologique et la nomenclature. Annoncée dans le titre, la date limite de 1914 a été transgressée à deux reprises par l'évocation d'édifices bancaires qui, l'un en 1919, l'autre en 1924, sont venus remplacer des bâtiments du même type. Il importait en l'occurrence de montrer que, dans le domaine de l'architecture bancaire, certains modèles architecturaux ont perduré au-delà de l'achèvement de la ceinture Fazyste. La nomenclature ensuite. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, et tout récemment, certains noms de rues ont changé. Adopter systématiquement la forme récente, c'était s'exposer à l'anachronisme : c'est à la rue de Hollande (nom ancien) que tel architecte prévoit de construire tel bâtiment, et non à la rue Jeanne-et-Henriette-Rath (nom actuel). Ainsi, lorsqu'il est question des circonstances entourant une construction particulière, c'est le nom de rue en vigueur à l'époque qui a été retenu. En revanche l'adresse des bâtiments figurant en tête de notice ou de légende d'illustration suit la dénomination actuelle.

Parmi les très nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage, ma gratitude s'adresse en premier lieu à Michaël Darin, expert au sein de la commission scientifique, Léo Biétry, rédacteur des monographies portant sur six bâtiments publics, Peter C. Taylor, photographe, tant pour leurs apports que pour l'amitié qu'ils m'ont témoignée. J'ai également bénéficié des réflexions stimulantes des membres de la commission scientifique, Babina Chaillot Calame, Matthieu de la Corbière, Dave Lüthi, Pierre Tourvieille de Labrouhe, Ferdinand Pajor, Nicolas Schätti, à qui j'exprime ici toute ma reconnaissance. Je sais infiniment gré à la SHAS pour son engagement, et en particulier à Marc-Henri Jordan, Sabine Frey

et Stephanie Ehram pour les relectures et le suivi éditorial. Mes remerciements vont également à Sonia Vernhes Rappaz, qui m'a fourni une aide précieuse dans la récolte des documents iconographiques, ainsi qu'à celles et ceux affilié-e-s aux institutions genevoises: Lola Cholakian Lombard et Véronique Palfi (CPA), Laurence Pittet, Anissa Meyer, Didier Jordan et Nicole Zermatten (Infocom et Doc-photo, VG), Sarah Chapalay (BGE-CIG), Jacques Davier, Didier Grange et Xavier Ciana (AVG), Gaël Bonzon et Susana Garcia (MAH), Roberta Zaccara, Sabine Planchot, Bruno Racalbutto (SMS), Frédéric Python, Yvan Delemontey, Nadine Doublier, Bénédicte Frommel et Anastazja Winiger-Labuda (IMAH), Anaïs Lemoussu (OPS), Claire Méjean (SEVE), Valérie Danesin (DACM), Franca Stahl (AEG), Marie Mazzone, Vincent Chenal, Grégoire Extermann, Mauro Natale, Jean-Christophe Curtet et Sébastien Farré (UNIGE), Henrich Duriaux (DCMO), Catherine Maudet (HEPIA), Klara Tuszynski et Chantal Renevey Fry (CRIÉE) et Paul Marti (Fondation Braillard Architectes), Fabrice Bonnet (DPBA), Idalina Cerqueira et Silvia Zuccherini (Société des Arts). Je suis enfin redevable à toutes les autres personnes qui, à un titre ou à un autre, ont facilité mes recherches et ouvert leurs portes: Liliane Amoudruz, Alain Besse, Jean Bonna, Pierre et Mireille Bonnet, Alexandre Camoletti, Andrea Carlino, Catherine Courtiau, Sabina Engel, Olivier Fawer, Michèle Grote, Thomas Huber, Chiara Lanzani, Béatrice Lovis, Alexandre Odier, Adriana Pineda, Cristina Renard, Élisabeth Robert-Dehault, Isabelle Roland, Julia Salamin, Thierry Schelling, Michel Schonenberger, Nathalie Strasser. En espérant que celles et ceux que j'ai oubliés ne m'en tiendront pas rigueur. *Special thanks* à Brigitte Roux, conseillère et relectrice sans égale.

*David Ripoll*

Genève, le 15 août 2024

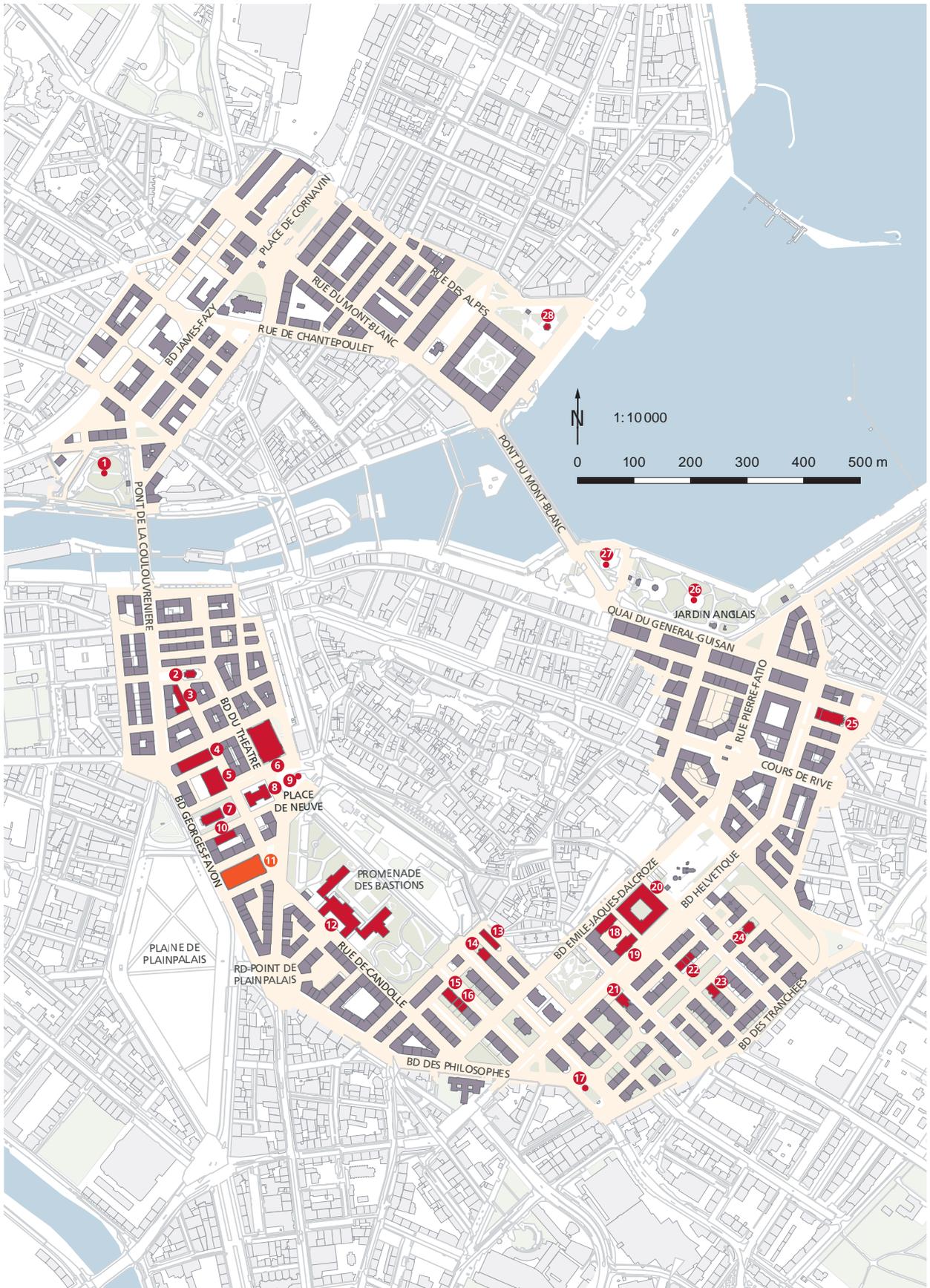
**Canton de Genève**  
**Genève, la ceinture Fazyste 1850-1914**

# Genève, la ceinture Fazyste 1850-1914

Parc Saint-Jean, le monument à James Fazy [1] p. 134  
Place de la Synagogue 7, la Grande Synagogue de Genève (Beth Yaacov) [2] p. 258  
Rue du Général-Dufour 2, l'ancienne École de commerce [3] p. 204  
Rue du Général-Dufour 14, le Victoria Hall [4] p. 231  
Rue du Général-Dufour 16, l'ancienne École du Grütli [5] p. 200  
Place de Neuve 3, le Grand Théâtre [6] p. 217  
Bd Georges-Favon 25bis, le Temple unique de l'Ordre maçonnique  
(actuelle église du Sacré-Cœur) [7] p. 263  
Place de Neuve 5, le Conservatoire de musique [8] p. 211  
Place de Neuve, le monument au général Guillaume-Henri Dufour [9] p. 137  
Rue Jean-François-Bartholoni 4-6, l'ancienne salle de la Société des amis  
de l'instruction (actuels Les Salons) [10] p. 230  
Rue du Général-Dufour 24, le palais électoral (démoli) [11] p. 171  
Rue De-Candolle 5, L'Université – promenade des Bastions 8, la Bibliothèque  
publique (actuelle Bibliothèque de Genève) – rue De-Candolle 1,  
l'ancien Musée d'histoire naturelle (actuelle Aile Jura) [12] p. 190  
Rue de l'Athénée 2, le palais de l'Athénée [13] p. 236  
Rue Jean-Gabriel-Eynard 4, hôtel particulier [14] p. 348  
Rue Jean-Sénebier 4, hôtel particulier [15] p. 354  
Rue Jean-Sénebier 8, 10, hôtels particuliers [16] p. 353  
Place Édouard-Claparède, la fontaine [17] p. 148  
Bd Émile-Jaques-Dalcroze 11, l'ancienne École primaire des Casemates [18] p. 206  
Bd Helvétique 9, l'ancienne École des beaux-arts [19] p. 208  
Rue Charles-Galland 2, le Musée d'art et d'histoire [20] p. 240  
Terrasse de Saint-Victor 2, l'hôtel particulier dit Musée du Petit Palais [21] p. 347  
Rue François-Bellot, 8, 10 et 12, hôtels particuliers [22] p. 350  
Rue Munier-Romilly 2, hôtel particulier [23] p. 352  
Rue Rodolphe-Toepffer 9, l'église orthodoxe russe de Genève [24] p. 267  
Place des Eaux-Vives 4, l'église Saint-Joseph [25] p. 272  
Jardin Anglais, la fontaine [26] p. 146  
Jardin Anglais, le Monument national [27] p. 135  
Jardin des Alpes, le mausolée du duc de Brunswick [28] p. 137

**FIG. 1** Plan de la ville de Genève  
et de la ceinture Fazyste.  
Échelle 1 : 10 000. Dessin arx iT,  
Pauline Emery, 2024.

- Bâtiments existants présentés
- Bâtiment démoli présenté
- Autres bâtiments
- Bâtiments hors périmètre
- Espaces verts
- Espaces verts hors périmètre
- Voies de circulations  
dans la ceinture Fazyste



# Introduction

## Genève, la ceinture Fazyste

Après avoir consacré cinq volumes à la ville *intra-muros* et aux murailles de la ville, l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève explore le territoire libéré par le démantèlement des fortifications au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Faire de l'extension urbaine un nouveau champ d'investigation tenait de l'évidence : comme le cerne régulier des quartiers neufs est venu s'ajouter au noyau séculaire, le présent volume aborde un chapitre encore méconnu de l'histoire urbaine, dans la continuité des recherches précédentes.

Ce livre a des spécificités, dictées par le sujet abordé. Les volumes précédents traitaient la ville dans sa profondeur historique, depuis les premières traces d'occupation jusqu'aux transformations du XX<sup>e</sup> siècle. Ici, l'ampleur diachronique est sévèrement réduite, encadrée par deux événements. Le premier est la loi sur la démolition des fortifications de septembre 1849, point de départ du plus grand chantier de construction que Genève a connu dans son histoire. Le second est la date de 1911, année du dernier immeuble à être édifié sur un terrain provenant de l'ancien domaine militaire. Un peu plus d'un demi-siècle donc, durant lequel une ville nouvelle en forme de Ring ou de couronne est venue accroître l'ancienne. Cette couronne, que l'on désigne de l'expression « nouveaux quartiers » au moment de leur édification, a pris à la fin du XX<sup>e</sup> siècle le nom de ceinture Fazyste, du nom de James Fazy, chef du gouvernement entre 1847 et 1853, puis entre 1855 et 1858, qui en a été l'un des principaux instigateurs. Ce n'est pas un hasard si cette appellation est apparue au moment où la chose se voyait altérée dans sa substance<sup>1</sup>. Au cours des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, les quartiers ont évolué, des immeubles ont été démolis pour être reconstruits, certains ont été surélevés, la totalité a subi des transformations<sup>2</sup>. Mais cet ouvrage ne porte pas sur ce que la ceinture Fazyste est devenue ; il se concentre sur ce qu'elle a été, sur le moment très particulier qui en a vu la naissance. Offrant un intérêt majeur, la pensée urbanistique et les réalisations architecturales méritaient d'être considérées dans leur surgissement.

Traiter cette phase de l'histoire urbaine a naturellement requis l'examen de la littérature existante. L'archéologue Louis Blondel, le premier, a abordé le sujet, en consacrant à l'extension urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle un chapitre du *Développement urbain de Genève à travers les siècles*<sup>3</sup>. Trente-trois ans plus tard, l'historien de l'art Rolf Pfaendler a consacré au quartier des Tranchées (un segment de l'extension de Genève) un mémoire de licence qu'il a ensuite publié sous forme d'article<sup>4</sup>. *L'Inventaire suisse d'architecture* consacré aux bâtiments construits à Genève entre 1850 et 1920<sup>5</sup> a lui aussi renseigné les bâtiments du Ring genevois, mais inégalement selon les quartiers. Par la suite, les auteurs et autrices des deux premiers volumes de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Genève ont traité la portion de la ceinture Fazyste située sur la rive droite et consacré des notices à quelques bâtiments phares des périmètres étudiés (c'est donc incidemment qu'ils apparaissent dans les chapitres suivants, avec des renvois aux volumes en question)<sup>6</sup>. Il faut enfin signaler les études historiques exhaustives sur les édifices municipaux, réalisées à l'instigation de l'Unité de Conservation du patrimoine de la Ville de Genève.

Cependant, pour utiliser une métaphore minière, les recherches menées jusqu'à présent sont des forages ponctuels et n'ont pas épuisé le gisement, peu s'en faut. Non seulement le champ immense que constituent les immeubles d'habitation de la ceinture Fazyste restait à défricher, mais la synthèse, surtout, manquait. Rappelons qu'en 1999 André Corboz avait formulé des pistes de réflexion sur le sujet<sup>7</sup>, en incitant à les poursuivre. C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés.

Travailler la matière historique a surtout consisté à se plonger dans les sources du XIX<sup>e</sup> siècle. Le domaine est océanique : aux archives administratives s'ajoutent les documents conservés dans d'autres fonds, la presse écrite, les photographies. La consultation de cette documentation abondante a fait émerger des thèmes : les débats sur l'ouverture de la ville, l'urbanisme, l'hygiénisme, la gestion urbaine, l'espace public, l'innovation, les types architecturaux, les modes de vie, etc.

Sont apparus ainsi les concepts ou, pour le dire autrement, le socle théorique à partir duquel les rues ont été tracées et les bâtiments édifiés. Fallait-il évoquer tous ces thèmes de façon furtive au gré d'un inventaire topographique, ou au contraire changer de focale, en diluant pour ainsi dire les bâtiments dans des chapitres thématiques ? Choisir la première option impliquait de laisser dans l'ombre les enchaînements, les processus et les mobiles qui sous-tendent la fabrique urbaine. Opter pour la seconde détournait l'ouvrage du sens premier de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire, à savoir la constitution d'un savoir précis sur tel ou tel bâtiment, cette connaissance étant, au-delà de l'érudition, nécessaire à la conservation du patrimoine. Finalement, la méthode s'est imposée d'elle-même. Sans trancher catégoriquement pour l'une ou l'autre option, elle fait coexister l'approche thématique et monographique.

Précisons ici que le nombre de bâtiment – 590 recensés, incluant les bâtiments disparus – interdisait un inventaire exhaustif, sinon sous forme de liste renseignant chaque construction par des données factuelles (date de construction, nom d'architecte, nom du maître de l'ouvrage, etc.). L'annexe publiée en fin de volume remplit cette exigence documentaire (voir pp. 399-417). À l'évidence cependant, un certain nombre d'édifices méritaient mieux qu'une fiche signalétique. En effet, davantage que les autres, les bâtiments publics sont chargés de significations. Ils témoignent d'abord d'une nécessité collective, ou du moins celle que les pouvoirs publics, à un moment donné, accordent à telle ou telle fonction – théâtre, musée, université, etc. Ils mobilisent non seulement les architectes les plus réputés mais également l'opinion publique, dont il faut souligner ici l'importance. Car le tournant démocratique du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle inaugure, voire favorise, la pétition et la consultation : les projets d'édifices à usage collectif sont exposés, discutés, critiqués par voie de presse, surtout quand ils font l'objet de concours, ce qui est généralement le cas. Il faut aussi souligner le rôle de l'initiative privée dans l'avènement de certains bâtiments publics. La philanthropie forme en effet une scène essentielle, sur laquelle des particuliers agissent à titre personnel pour le bien commun. Il fallait, pour bien faire, accorder à chacun de ces édifices la place qu'il méritait, d'où les « monographies » où sont abordées leur histoire, de la genèse jusqu'à la réception et même au-delà, ainsi que leurs particularités architecturales.

Mais là s'arrête l'inventaire, au sens strict du terme. Car de la même façon qu'une ceinture réelle ne saurait se réduire à ses perforations, son ardillon et sa boucle, la ceinture Fazyste ne se limite pas aux bâtiments qui la ponctuent, et encore moins aux édifices publics. Ce serait même passer à côté de l'essentiel, à savoir le système qu'elle forme et les fonctions qu'elle remplit. L'extension de la ville, en effet, est le fruit d'un programme, à la fois fonctionnel, social, politique et esthétique. Penser les circulations, les espaces publics, les réseaux techniques, régler les pleins et les vides, les flux et les dépôts, prévoir l'implication respective des pouvoirs publics et de l'initiative privée, provoquer, en somme, les conditions pour que naissent des quartiers nouveaux : c'est à ces différents objectifs qu'il faut rapporter l'agrandissement de Genève. D'où les chapitres thématiques qui, des plans d'extension à l'hygiène publique, en passant par les noms de rues, les voies plantées ou les donations de terrains aux communautés religieuses, explicitent le contexte et, partant, éclairent le sens des réalisations architecturales.

Précisons que l'époque balbutie. Elle est non seulement agitée de vives tensions politiques, mais la tâche d'agrandir la ville à une telle échelle est totalement inédite, et les moyens sont à inventer. Les promoteurs de la ville moderne ne veulent plus agir au coup par coup, au gré des opportunités comme cela a été le cas aux siècles précédents. Par ailleurs, les réalisations étrangères émanant de régimes autoritaires ne sont pas facilement transposables au contexte local : les politiques volontaristes d'un Napoléon III à Paris ou d'un Franz Josef I à Vienne sont incompatibles avec la démocratie instaurée à Genève depuis la Révolution radicale. Toute la question est donc de planifier sans contraindre, de favoriser le développement tout en laissant à

l'économie le soin d'en régler le cours. L'histoire montre qu'en définitive l'extension de la ville est loin d'être déconnectée des grands travaux entrepris dans les capitales d'empires. En effet, l'étendue du territoire à aménager et la multitude d'édifices à bâtir imposent de recourir à des modèles étrangers : c'est en direction des métropoles les plus en vue que se tournent les regards des édiles, avant d'importer et traduire à l'échelle locale les innovations les plus remarquées. Du théâtre de la place de Neuve au mobilier urbain, la marque parisienne est sans doute la plus perceptible.

Ainsi, tout en connectant les quartiers entre eux, la ceinture Fazyste raccorde Genève aux grandes villes européennes, tant par l'architecture que par l'espace public. Mieux : elle synchronise, elle met au diapason ; elle s'impose aussi comme modèle à suivre. Dans une combinaison unique, la couronne urbaine rassemble des styles, des typologies, des techniques locales et étrangères, celles-ci étant adaptées à l'échelle locale. L'ambition est de faire de Genève une ville internationale – bien avant qu'on ne connaisse la cité sous cette étiquette – mais aussi de satisfaire les nouveaux modes de vie auxquels aspire une partie de sa population. Qu'il s'agisse des salles de spectacle ou des promenades publiques, de la banque ou de l'immeuble de rapport, les lieux de la modernité traduisent autant les tendances architecturales de l'époque que les ambitions qui leur sont attachées.

Sur la base de près de 600 bâtiments que compte la ceinture Fazyste, cet ouvrage propose de suivre la dynamique du développement urbain, autant que d'observer et d'analyser des formes architecturales. En tant qu'elle est globale, cette étude est neuve. Ajoutons qu'elle est d'actualité : à l'heure où se dessine un nouvel agrandissement de Genève sur des terrains anciennement industriels (Praille-Acacias-Vernets), un retour sur la phase la plus prolifique du développement de la ville ne manquera pas de nourrir la réflexion sur son devenir. ■

# Le développement urbain

**FIG. 2** Alfred Guesdon, Genève, détail de la vue cavalière de la ville prise au-dessus du bâtiment électoral et du Conservatoire de musique, 1858. Lithographie. BGE [17M 04].



# La démolition des fortifications : politique et logistique

## Le domaine militaire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Maintenues et améliorées sous la Restauration (1814-1846), les fortifications de Genève sont en grande partie issues d'une vaste campagne de travaux menée dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Comme toutes celles de leur genre, elles constituent un paysage, un maillage territorial à la géométrie fermement découpée, toute en motifs angulaires et en profils talutés **FIG. 4**. Réunissant les éléments d'une défense redoutable, à savoir bastions, contregardes, fossés, demi-lunes, glacis, etc., ce dispositif dit « à la Vauban » est particulièrement complexe puisqu'il comprend une double protection, à savoir l'enceinte bastionnée, dite intérieure, et l'enceinte extérieure. Si le territoire des fortifications frappe d'abord par son étendue, équivalant à une surface supérieure à celle de la ville elle-même, son relief n'en est pas moins remarquable. En effet, le domaine militaire forme un territoire gaufré, composé d'une couronne de terre-pleins que séparent de profonds fossés. Au-delà des ouvrages s'étend une vaste zone *non aedificandi*, appartenant à des particuliers mais grevée d'une servitude<sup>2</sup>.

Depuis le départ des Français en 1813, la zone des fortifications est sous l'autorité du Conseil militaire de la République. Celui-ci entretient les ouvrages et veille farouchement sur son patrimoine, rejetant presque systématiquement toute initiative qui porterait atteinte à l'efficacité du dispositif de défense. Au sein du gouvernement, le conseil est puissant, et la raison militaire supérieure aux projets d'empiètement civil sur le terrain des fortifications, pourtant largement justifiés par le manque de place en ville. Sauf exceptions – le long de la Corratier ou sur le bastion de Hesse –, les militaires se montrent ainsi réticents à toute construction étrangère à la défense de la ville sur leur terrain, et s'ils tolèrent l'établissement de promenades sur les bastions du Cendrier et du Pin, c'est parce que celles-ci n'occasionnent aucun encombrement préjudiciable aux manœuvres de la garnison. Aussi, l'éclosion d'espaces d'agrément tout au long de l'enceinte intérieure ne saurait être interprétée comme un affaiblissement du mécanisme défensif, voire le signe annonciateur du démantèlement de l'enceinte fortifiée<sup>3</sup>. C'est bien au contraire une volonté permanente d'amélioration de cette dernière qui règne tout au long de la Restauration, comme le

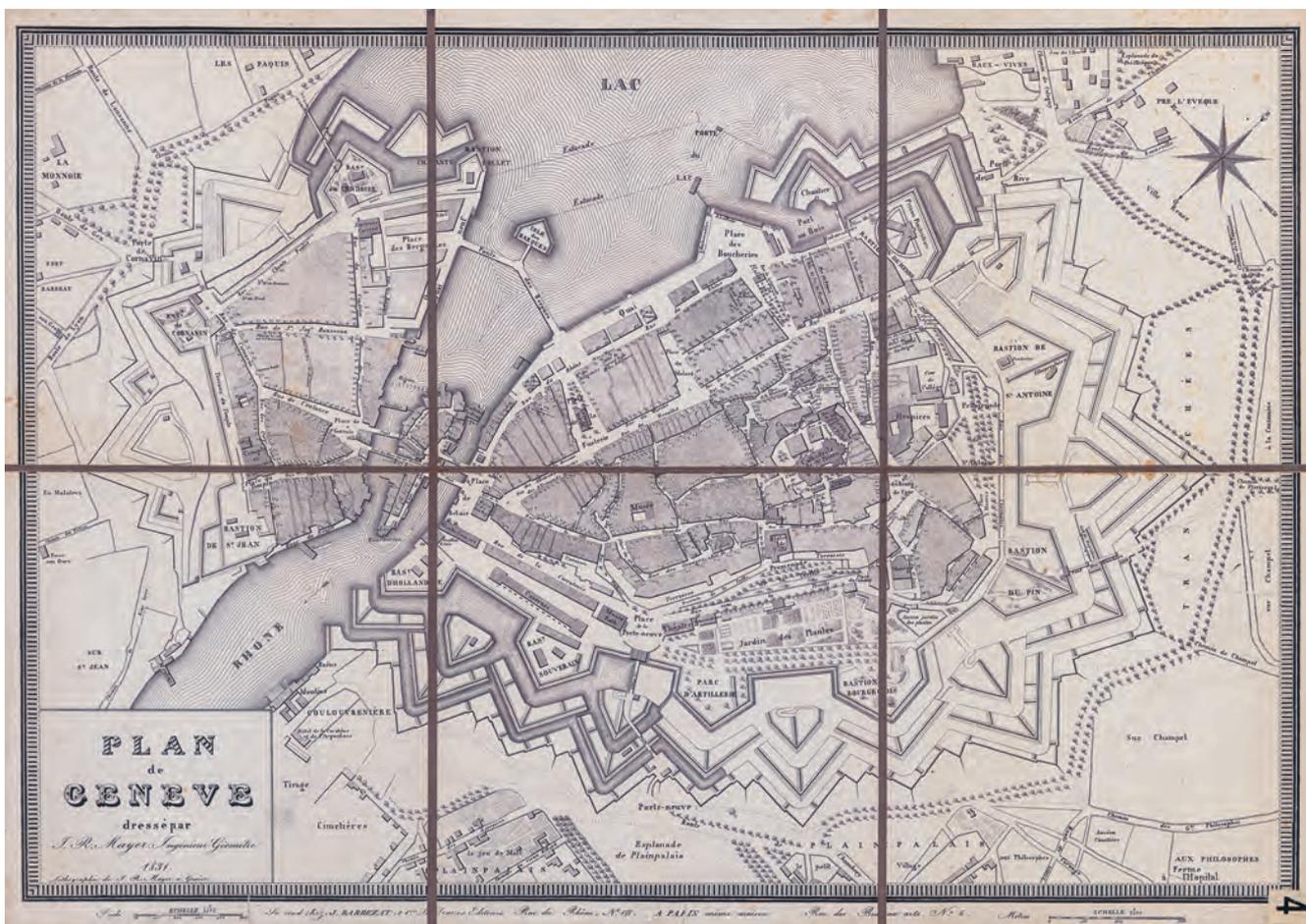
démontrent les sommes importantes qui lui sont consacrées (près de deux millions et demi de florins entre 1815 et 1846). Pour être puissamment développées, les fortifications n'en sont pas moins vulnérables, en raison même de leur extension ; elles sont de fait inadaptées, leur étendue étant trop importante en regard de la faible garde soldée censée protéger la ville.

C'est pour remédier à ce problème qu'à deux reprises, en 1822 et en 1834, des discussions s'engagent au sein du gouvernement sur le devenir des remparts. Tout le monde, ou presque, s'accorde sur le fait qu'ils sont inefficaces, et même dangereux en ce sens que leur développement, associant Genève à une place forte, peut susciter la convoitise des puissances étrangères. Le système à double enceinte s'apparentant à un dédale, il doit être réduit, simplifié. Mais faut-il maintenir l'enceinte réduite et combler les fossés extérieurs, ou au contraire se défaire de l'enceinte réduite et n'utiliser que les ouvrages périphériques ? De ce choix, il faut le souligner, ne dépend pas seulement la défense de Genève mais aussi le développement de la ville, puisque seule la seconde possibilité permettrait à celle-ci de s'agrandir sur le terrain libéré. Or la ville souffre du manque de terrains constructibles : l'accroissement du domaine bâti ne s'effectue que verticalement, par surélévations, certains immeubles atteignant alors sept étages<sup>4</sup>. Malgré l'opportunité qui se présente alors de réduire la densité de la ville par l'extension de celle-ci, c'est la première solution, à savoir le maintien de l'enceinte bastionnée et le comblement progressif des fossés extérieurs, qui sera choisie. Ce projet, défendu par l'ingénieur cantonal GUILLAUME-HENRI DUFOUR et approuvé par le Conseil militaire, doit, à terme, réduire la surface des fortifications d'un tiers. Il doit aussi s'exécuter à peu de frais, par l'usage des matériaux fournis par les constructions qui s'exécutent en ville et en banlieue.

Si l'on empêche ainsi la création de nouveaux quartiers en fonction d'impératifs militaires, encore faut-il comprendre ce que l'on entend par défense de la ville. Certes, le choix de se limiter à une enceinte réduite vise à rendre les ouvrages plus appropriés à la milice dont la ville dispose. Mais en réalité, les fortifications doivent se borner à mettre Genève à l'abri d'un « coup de main », et non pas lui permettre de soutenir un siège mené par une armée nombreuse. Il n'est pas question de rendre la ville inexpugnable : en cas de siège, une résistance de quelques jours, à même de justifier une capitulation honorable (ou, mieux, permettre l'arrivée de troupes en renfort) est le seul rôle que l'on assigne aux fortifications. Il importe donc de protéger la ville, mais plus encore de sauver son honneur.

**FIG. 3** Démolitions des fortifications de Genève en 1850 : James Fazy. Détail de la gravure de Benjamin Vautier, vers 1860. BGE [45P1850 01 w].





4

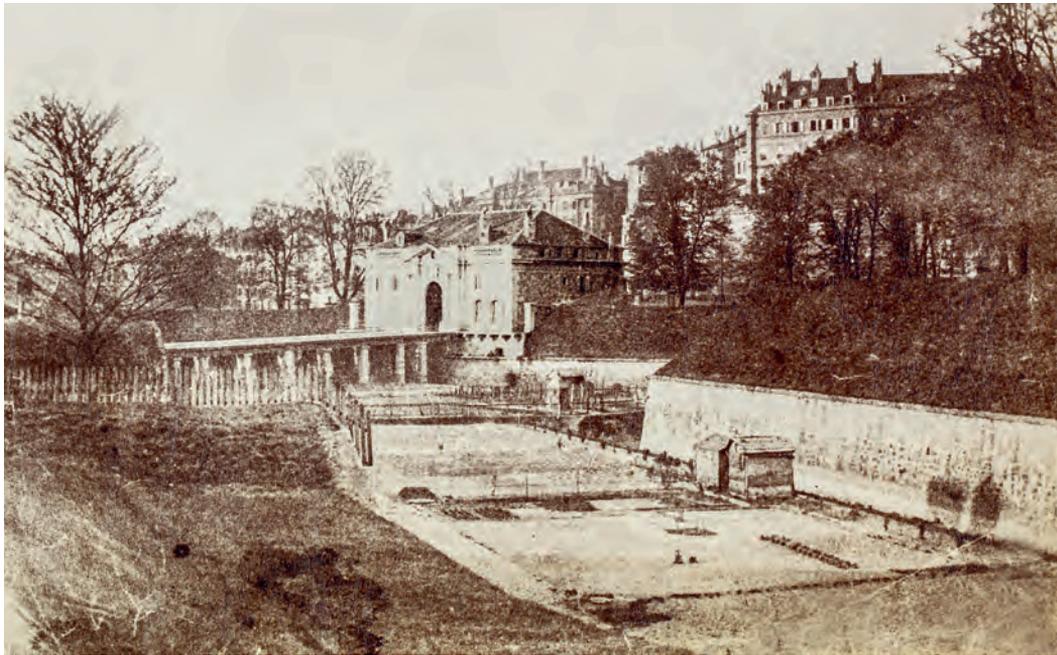
**FIG. 4** Plan de Genève, dressé par J. R. Mayer, 1831. La ville est protégée par une couronne d'ouvrages fortifiés, tandis qu'à l'extérieur une large zone est laissée inconstructible pour des raisons défensives. AEG [Militaire N 19.4].

Pour être passablement techniques, les discussions sur le perfectionnement des remparts sous la Restauration ne sauraient occulter la dimension profondément affective à laquelle les fortifications doivent en grande partie leur maintien. En effet, la ceinture de remparts n'est pas un simple dispositif dont il s'agit de corriger les défauts : c'est d'abord un héritage, dont certains ne manquent pas de souligner la valeur en termes de sacrifices ainsi que l'importance pour la « nationalité » genevoise<sup>5</sup>. Dans cette optique, les remparts sont non seulement la garantie mais également le symbole d'une indépendance défendue au fil des siècles. Cet attachement aux fortifications est particulièrement sensible sous la Restauration, mais persiste chez certains conservateurs après la Révolution de 1846, pour qui la destruction des remparts équivaut à « vendre le droit d'aïnesse pour un plat de lentilles »<sup>6</sup>. En 1851, la très conservatrice *Revue des Deux Mondes* relaiera ce courant de pensée, en cultivant l'amalgame entre destruction des fortifications et éradication des anciennes institutions. Dans les colonnes de ce journal, James Fazy apparaît en effet comme

déterminé à « porter la sape et la pioche sur tout ce qui restait encore de l'édifice de Calvin »<sup>7</sup>. Sans doute le lien entre conservatisme et maintien des fortifications n'est pas une spécificité genevoise<sup>8</sup> ; cet attachement n'en demeure pas moins accentué par l'histoire singulière de la ville, comprise comme citadelle de la Réforme. Il prendra des formes particulièrement exacerbées en 1849, lors des discussions sur le démantèlement des fortifications.

### Usages civils des terrains militaires

Conçues en fonction d'un ennemi potentiel, les fortifications sont en temps de paix investies d'usages qui viennent s'ajouter, voire se substituer, à leur destination militaire. Il n'est pas inutile de passer en revue ces usages civils, sur l'avenir desquels le gouvernement va devoir statuer. Leur survie à la démolition des remparts sera très variable, allant de la conservation *in situ* à la destruction, en passant par le réemploi et le déplacement à l'extérieur de la ville.



**FIG. 5** Au pied des bastions et de la porte Neuve, vue vers le nord-ouest. Les jardins en location témoignent des divers emplois du domaine militaire avant la démolition des fortifications. Photo avant 1853. BGE [vg p 1644].

5

Depuis les années 1820, les bastions du Pin, de Cornavin et du Cendrier sont aménagés en promenades ouvertes au public<sup>9</sup>. Ces lieux de délasserment semblent particulièrement appréciés des Genevois, tant pour le plein air qu'en raison de la vue qu'ils procurent sur la campagne et les montagnes environnantes. Il est significatif qu'à l'endroit même des deux bastions convertis en promenade sous la Restauration naissent dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle des espaces publics dévolus à la même fonction (place Dorcière et promenade du Pin). Certes, les exigences de l'urbanisation naissante ne permettent pas de conserver les promenades anciennes dans leur configuration primitive, mais la permanence d'espaces de récréation aux mêmes emplacements trahit une volonté de sauvegarde, sinon des lieux en tant que tels du moins de leur fonction, au sein des nouveaux quartiers.

À l'exception des promenades, il est défendu à toute personne non autorisée par le Conseil militaire de pénétrer dans le périmètre des fortifications<sup>10</sup>. Celles-ci n'en sont pas moins fréquentées, voire exploitées, par une quantité d'ayants droit. Ainsi, la zone militaire abrite plusieurs types d'activités, à commencer par la coupe des herbages, effectuée chaque année sur les glacis. C'est l'Hôpital qui en perçoit les recettes, lesquelles sont loin d'être négligeables : une fois les fortifications démolies, l'Hôpital obtiendra une indemnité de 3000 francs par an, avant de recevoir des terrains à bâtir pour une valeur de 75 000 francs<sup>11</sup>. En outre, du côté de la porte Neuve, les glacis sont traditionnellement

loués à des forains ou des troupes de théâtre, qui y installent des cirques, des ménageries ou de simples baraques. Si les glacis procurent ainsi un certain rendement, les fossés font quant à eux l'objet d'usages fort divers. Dans ceux de Rive est déposée une partie des « ruclons », terme par lequel on désigne localement les ordures de la ville. On y trouve aussi une école de gymnastique en plein air, tandis qu'aux abords de la porte Neuve et de la porte de Rive s'étendent des jardins potagers, loués par l'Hôpital à des particuliers **FIG. 5**. Par ailleurs, deux bains sont aménagés en 1838 dans les fossés de Rive et de Neuve<sup>12</sup> **FIG. 6**. Aussi sommaires soient-ils, ces établissements attirent durant la belle saison un nombre considérable de baigneurs<sup>13</sup>.

Il n'y a pas que les terrains qui font l'objet d'un usage civil. Si les casernes, poudrières et autres corps de garde situés sur la zone fortifiée remplissent leur rôle initial, certaines constructions militaires sont en effet détournées de leur destination. C'est le cas notamment des casemates : dans ces abris conçus au XVIII<sup>e</sup> siècle pour résister aux bombes, les valets de ville enferment les chiens errants (avant qu'on ne leur construise un hangar dans le fossé extérieur de Rive), l'Hôpital exploite une glacière<sup>14</sup>, les ramoneurs déposent les suies et les industriels fabriquent des chandelles, provoquant des « exhalaisons insalubres »<sup>15</sup> portant préjudice aux maisons avoisinantes. Les portes de ville sont également louées, ou du moins certains des locaux qu'elles renferment : dans celle dite Neuve est installé le Bureau topographique fédéral,

**FIG. 6** Les bains de Neuve, situés dans les fossés des fortifications à l'arrière de la caserne de Hollande (c). Réalisé après 1879, ce dessin anonyme rend compte de la situation en 1850. L'établissement de bains se limitait à un vestiaire et une palissade ajourée. BGE [29P Bains Ne 01, détail].



6

tandis que la porte de Rive est partiellement louée aux francs-maçons<sup>16</sup>. Enfin, au bastion du Cendrier, un ancien bâtiment militaire est occupé par une école primaire de jeunes filles et une autre d'horlogerie<sup>17</sup>, son emplacement au centre de la promenade publique favorisant cet usage.

Ce bref survol montre une situation plus complexe, et aussi plus animée, qu'un simple regard sur la carte des fortifications ne le laissait supposer. En effet, la couronne de remparts est plus qu'une énorme machine de guerre en attente d'un hypothétique conflit : elle abrite aussi ce que la ville ne peut accueillir faute de place, comme les promenades, la salle de gymnastique, la prison ou l'observatoire. Elle héberge également ce dont la ville ne veut pas, mais que la nécessité ou le plaisir commande : les industries insalubres, les bains, les spectacles populaires ou les dépôts d'ordures. Il y a enfin le fourrage, fauché sur les glacis<sup>18</sup>. L'extension de Genève fera progressivement le tri dans toutes ces activités, ne laissant subsister que les plus compatibles avec la ville moderne. Celles que l'hygiène, la convenance ou l'économie condamnent seront rejetées dans les faubourgs, mais souvent à proximité de l'emplacement qu'elles auront dû quitter. C'est le cas notamment des divertissements populaires, qui trouveront un lieu d'élection aux alentours de l'actuelle place du Cirque, ainsi que des établissements de bains, qui s'implanteront à la Coulouvrenière et sur le quai des Eaux-Vives. Selon une logique inverse, les poudrières seront déplacées le plus loin possible du noyau urbain, pour des raisons aisément compréhensibles<sup>19</sup>. De la même façon, la caserne de la Corratierie sera déplacée, pour des motifs financiers et de convenance, hors des nouveaux quartiers<sup>20</sup>.

## Coups de boutoirs : les fortifications à l'ère du radicalisme

De la démolition des fortifications de Genève, les historiens et historiennes ont généralement retenu la date du 15 septembre 1849, jour où la loi défendue par le chef du gouvernement James Fazy est votée par le Grand Conseil<sup>21</sup>. Courant sur les mois de mars et septembre 1849, les deux phases de débats qui ont conduit à l'adoption de la loi méritent pourtant une attention particulière. C'est là en effet que se révèle le mûrissement de l'idée, les convictions politiques de ses partisans ainsi que celles de leurs adversaires.

Dès 1847, la Constitution genevoise inscrit le sujet des fortifications à son programme, en exigeant du pouvoir législatif qu'il présente un projet de loi dans un délai de deux ans<sup>22</sup>. En songeant à abattre les murailles, le nouveau régime veut de toute évidence marquer une rupture avec le gouvernement précédent. L'effacement de l'ancien symbole conservateur est cependant moins un but en soi – l'enceinte genevoise n'est pas la Bastille<sup>23</sup> – qu'une condition préalable à l'agrandissement de la ville auquel aspirent les nouveaux édiles. Fazy est clair là-dessus : « l'agrandissement de la ville est le complément nécessaire du développement démocratique parmi nous ; c'en est le signe visible »<sup>24</sup>. À la clôture de la Restauration, sa congestion urbaine et son régime censitaire doivent ainsi succéder l'ouverture et le dynamisme d'un nouvel ordre politique et urbanistique. Si la question de l'agrandissement de la ville prévaut dans le débat public, il convient d'évoquer tout d'abord le saut dans l'inconnu que représente le renoncement aux fortifications.

En février 1848, le député au Grand Conseil ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS propose de lancer un concours sur les constructions à faire sur l'emplacement des fortifications que « l'on ne peut encore supprimer complètement », est-il précisé<sup>25</sup>. En réalité, le concours va porter sur deux questions : la première destinée aux architectes concerne le plan d'agrandissement (voir *Le plan d'agrandissement*, pp. 43-51). La seconde, adressée aux ingénieurs militaires, est ainsi libellée : « quel serait le meilleur système de défense pour la ville de Genève, dans l'hypothèse que les fortifications actuelles seront supprimées successivement, que les travaux de comblement ou de démolition commenceront par les parties voisines des Eaux-Vives, de la Coulouvrenière et des Pâquis ? »<sup>26</sup>. En décembre de la même année, le jury n'accorde, pour la question militaire, qu'un prix de 800 francs au plan portant pour devise « *ché sarà, sarà* », proposé par Paul-Émile Maurice de Sellon et Émile Gautier<sup>27</sup>. On ne connaît rien de ce projet, sinon qu'il manifeste « un véritable talent d'ingénieur, mais plus occupé des ressources de l'art que de celles du trésor public »<sup>28</sup>. Quoi qu'il en soit, aucun des projets rendus ne fait complètement table rase des anciennes fortifications. Ce n'est que dans le courant de l'année 1849 que le caractère irréductible de la défense urbaine va s'effriter progressivement.

### **Le premier projet de loi, mars 1849**

Le 5 mars 1849, James Fazy présente au Grand Conseil un premier projet de loi sur les fortifications. Refusant un « système complet de ville ouverte »<sup>29</sup>, le chef du gouvernement préconise une extension urbaine sur trois points, à savoir sous la Treille – parc des Bastions actuel – et le long des rives du lac, en direction des Eaux-Vives et des Pâquis. Précisant que ces trois zones seront protégées par une enceinte continue et un fossé – pour le reste les fortifications sont conservées –, Fazy prône une extension par étapes, souscrivant ainsi à la politique de progrès graduel si chère à son prédécesseur Jean-Jacques Rigaud. Il s'agit, explique-t-il, d'adapter au fur et à mesure l'enceinte aux besoins d'agrandissement. La clôture urbaine n'est donc pas mise en cause ; il s'agit simplement de l'ajuster progressivement à l'agglomération.

D'une certaine façon, la tiédeur du projet est symptomatique des résistances qu'il s'agit de vaincre. Fazy tente-t-il une manœuvre pour ne pas effrayer ? Quoi qu'il en soit, plusieurs députés campent sur leurs positions, en s'opposant à un agrandissement qui affaiblirait la sécurité de la ville. Le moment, il est vrai, n'est pas pour rassurer : alors que l'année 1848 a vu se multiplier dans toute

l'Europe les scènes d'insurrections, de saccages et de barricades, le démantèlement fait peur<sup>30</sup>. Du haut de son autorité militaire, GUILLAUME-HENRI DUFOUR prend la défense de l'enceinte bastionnée pour l'opposer au « système bâtard »<sup>31</sup> contenu dans le projet de Fazy. « Beaucoup de personnes pensent que Genève doit avoir non un gilet pour l'êtreindre mais une armure pour la protéger »<sup>32</sup> affirme-t-il, mettant en garde contre les coups de main, les bandes de malfaiteurs, les surprises nocturnes, les pillages, les ennemis qui pourraient s'établir à Genève comme dans un réduit. D'autres soulignent la cohérence du système fortifié, auquel le projet porterait atteinte s'il venait à être réalisé : détruire un bastion, dans un système où toutes les parties sont solidaires l'une de l'autre, conduit fatalement à affaiblir le bastion voisin.

Mais la discussion ne se cantonne pas au domaine de la science militaire, loin s'en faut. En profondeur, le projet du Conseil d'État, qui tend à « modifier si essentiellement les bases mêmes de l'existence de Genève »<sup>33</sup>, effraie. Il fissure l'image rassurante d'une ville à huis clos : « je voudrais – expliquera DUFOUR quelques mois plus tard – que par le moyen d'une enceinte, on eût la facilité de fermer les portes de la ville et de mettre, pour ainsi dire, les clefs dans sa poche »<sup>34</sup>. Pour le général, la population genevoise doit se sentir chez soi, prête à s'enfermer si le besoin se fait sentir. À d'autres députés, le projet d'agrandissement fait craindre la perte de « nationalité » – le terme s'applique aux Genevois protestants – par l'afflux d'une « masse étrangère à notre croyance, à nos antécédents historiques »<sup>35</sup>. Sur ce point, une brochure parue postérieurement, intitulée *De l'influence des Jésuites sur la destruction des fortifications*, signale la hantise confessionnelle que la perspective d'une ville ouverte ne manque pas de susciter<sup>36</sup>. Le bruit court par ailleurs que deux ou trois églises catholiques seront construites, ce qui est considéré par certains comme l'un des « effets désastreux »<sup>37</sup> de la démolition des fortifications. L'opposition à cette dernière en raison d'antagonismes religieux reste cependant difficile à évaluer ; les arguments conservateurs développés aussi bien au Grand Conseil que dans les colonnes du *Journal de Genève* révèlent surtout une peur générique de l'intrus, la crainte de voir les mœurs et les habitudes genevoises se dissoudre au contact d'une « population hétérogène »<sup>38</sup>. Ainsi, dans l'esprit de ceux qui les défendent, les murailles semblent moins destinées à se prémunir d'une offensive armée qu'à se protéger contre les flux migratoires, quels qu'ils soient. Enfin, l'argument économique pèse certainement sur les esprits ; d'une part, le moment n'apparaît pas favorable à

l'extension de la ville – des appartements sont inhabités et des boutiques fermées – et, d'autre part, on craint que l'extension projetée ne fasse baisser de moitié la valeur du terrain *intra-muros*.

Face aux critiques, Fazy adopte un discours rassurant : « qu'un ennemi se présente, et l'entrée de la ville ne lui sera pas plus facile après les travaux que nous aurons faits qu'avant »<sup>39</sup>, promet-il d'emblée, avant de chiffrer au plus à trois ou quatre mille ceux qui pourront se loger dans les maisons nouvellement construites – « et encore ce nombre ne sera pas, en entier, composé d'intrus »<sup>40</sup>. Revenant sur les fortifications, il affirme que le système ne sera pas détruit : « il pourra l'être plus tard, c'est là une affaire de cinquante ans, on a donc tout le temps d'y réfléchir et d'ici là on satisfait l'opinion en agrandissant la ville »<sup>41</sup>.

Il semble que ce soit, paradoxalement, les arguments développés par GUILLAUME-HENRI DUFOUR qui infléchiront la direction du projet vers l'ouverture complète de la ville. Car pour le général, l'alternative est la suivante : « restons ville fortifiée, ou bien mettons-nous tout à fait à l'aise »<sup>42</sup>. Préférant la première solution à la seconde, mais sachant le système bastionné condamné, il enjoint les députés à aller au-delà du projet présenté par James Fazy : « rasez les fortifications, bâtissez une simple clôture ; alors vous aurez un octroi aussi bien administré ; vous serez aussi bien en garde contre des bandes de malfaiteurs, mais au moins vous n'aurez pas les inconvénients d'une place de guerre »<sup>43</sup>. L'idée est reprise par le député radical Philippe Camperio, pour qui l'état naturel d'une ville est d'être ouverte, et qui propose de substituer au système des fortifications un mur d'octroi « crénelé »<sup>44</sup>. Fazy prend acte de la tournure que prennent les délibérations : le 26 mars, le Conseil d'État annonce qu'il retire le projet de loi sur les fortifications de Genève<sup>45</sup> ; cinq mois plus tard, il revient à la charge devant le corps législatif.

### ***Le second projet de loi, août-septembre 1849***

Rappelant que l'indépendance de Genève ne tient pas à ses fortifications mais à son union avec la Suisse, que les intérêts matériels liés à l'agrandissement de la ville sont immenses, tant du point de vue du commerce que des « progrès de l'aisance » et des bâtiments publics, Fazy expose le 27 août 1849 un projet de loi beaucoup plus large, prévoyant la démolition successive de tous les ouvrages fortifiés à mesure que l'État trouvera à utiliser le terrain qu'ils occupent<sup>46</sup>. Abandonnant l'idée de conserver ce qu'il considère désormais comme un « simulacre de défense »<sup>47</sup>, le député propose son remplacement par une simple barrière fiscale, constituée d'un mur d'octroi et de portes de ville. La discussion

se focalise alors sur ce mur, ultime rempart auquel s'accrochent les défenseurs de bastions. Ceux-ci espèrent encore pouvoir le convertir en mur de sûreté, qui puisse mettre les caisses publiques et l'arsenal de Genève à l'abri. Indéniablement, un certain flou entoure cette barrière, telle qu'elle est présentée dans le projet : s'il est précisé que la Ville aura la charge de le construire si elle l'estime nécessaire, rien n'indique son extension, ni par conséquent son coût. En réalité, l'agrandissement tel qu'il est prévu, impliquant une croissance continue de la ville, semble peu compatible avec la permanence d'une limite matérielle, même si celle-ci s'exécute en matériaux légers. En confiant à la Municipalité la responsabilité du mur, Fazy devine sans doute ce qui va se passer : le coût d'un tel ouvrage, les complications foncières qu'il entraîne, joueront à terme contre son édification. Le député radical ne voit d'ailleurs pas trop l'intérêt qu'il y aurait à s'engager sur cette question puisque, comme il en informe lui-même le Grand Conseil, l'octroi peut être perçu en l'absence de mur tangible, comme c'est le cas à la Guillotière, un faubourg de Lyon<sup>48</sup>.

Finalement, le 15 septembre 1849, la loi sur la démolition des fortifications est votée. Cependant, alors que tout semble réglé, un obstacle surgit à la surprise générale : en janvier 1850, le Conseil fédéral, arguant d'une loi en cours d'adoption laissant aux autorités fédérales le droit de décider du sort des ouvrages militaires existants sur le sol de la Confédération<sup>49</sup>, invite les autorités genevoises à suspendre les travaux jusqu'à ce qu'une enquête approfondie soit effectuée par des hommes de l'art<sup>50</sup>. Berne envoie un premier groupe d'experts<sup>51</sup>, puis une commission d'ingénieurs militaires, enfin le colonel HERMANN SIEGFRIED<sup>52</sup> pour déterminer si oui ou non les fortifications de Genève sont utiles à la défense de la Suisse<sup>53</sup>. Alors qu'ils viennent de décréter le commencement des travaux de nivellement à Rive et du côté des Pâquis, les conseillers genevois sont atterrés : les experts fédéraux condamnent la démolition des fortifications, tout en soulignant la faiblesse des ouvrages militaires – quelques heures suffiraient, disent-ils, pour prendre la ville du côté de Saint-Gervais<sup>54</sup>. Mais il y a plus : le rapport n'incite pas seulement à conserver les remparts mais également à les développer. Au terme d'une réponse argumentée, mettant l'accent sur les contradictions contenues dans l'expertise et soulignant le fait que Zurich et Berne ont démoli leurs murailles sans que la Confédération y fasse obstacle, le Conseil d'État oppose un quasi-refus de suspendre les travaux<sup>55</sup>. Au Grand Conseil, la requête de Berne apparaît comme contraire au principe de la souveraineté cantonale, les députés, tous bords

## Le nivellement : mobiles et moyens

confondus, se sentant de toute évidence Genevois avant d'être Suisses. Fazy va même jusqu'à utiliser les termes de monarchie, d'illégalité, de communisme pour décrire la demande du Conseil fédéral<sup>56</sup>, fustigeant ce qu'il considère comme un manque de respect pour les droits des individus et clamant à la tribune du Grand Conseil : « nous sommes libres encore et maîtres chez nous »<sup>57</sup>. Alors que la rumeur court d'une menace d'occupation par les autorités fédérales<sup>58</sup>, on se rassure en rappelant que la loi fédérale n'est pas encore adoptée au Conseil des États ; elle n'est donc pas en vigueur et ne pourrait, au cas où elle était votée, être rétroactive. Les Genevois devront cependant patienter de longues semaines avant que le Conseil des États ne révoque l'arrêté par lequel la démolition des fortifications de Genève était provisoirement suspendue. Adoptée le 11 mai 1850, la résolution est immédiatement portée au Conseil national, qui la vote à l'unanimité<sup>59</sup>.

Ainsi, après avoir occupé durant des siècles la première place en matière de constructions édilitaires et de finances publiques, les fortifications de la ville voient leur destin scellé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et cela en dépit de la tradition, de la crainte des incursions, de la peur de l'inconnu, des réticences fédérales, du spectre de la « grande ville européenne, avec le cortège obligé de misère, de vices et de crimes »<sup>60</sup>. Pour beaucoup de Genevois, le pas est difficile à franchir. « Nous savons bien ce que nous sommes, nous ne savons pas ce que nous serons »<sup>61</sup> conclut le général GUILLAUME-HENRI DUFOUR, craignant les bouleversements à venir. Les contemporains ont conscience de vivre un moment historique : ils doivent non seulement faire le deuil d'un paysage familier mais surtout penser leur ville de façon nouvelle. Quelques années plus tard, Adolphe de Circourt résumera l'état d'esprit d'une partie des citoyens face aux changements qui se profilent : « L'ancienne Genève était dans ses murailles. En les abattant, on sacrifiait les souvenirs, on démentait l'histoire et l'on commençait un cycle nouveau. Genève démantelée serait une ville américaine sur le lac Léman au lieu de l'être sur le lac Ontario »<sup>62</sup>. Dans la même veine, le comte Desbassayns de Richemont, auteur de *La nouvelle Genève*, rend compte des réactions ambivalentes suscitées par ce moment de basculement : « La ruine des bastions fut donc consommée ; on les vit, l'un après l'autre, tomber au milieu des larmes et des battements de mains ; sous l'étreinte du regret ou sous la fascination de l'attente, tous regardaient avec émotion crouler ces murs si longtemps défendus et s'ouvrir ces larges brèches à travers lesquelles entraient, avec une irrésistible force, le génie des temps nouveaux »<sup>63</sup>.

Étape préliminaire à la croissance urbaine, le nivellement des terrains fortifiés est un épisode de labeur et de parades, d'incessants mouvements d'hommes, de terre, de sable et de pierres, mouvements logiques pour certains, aberrants pour d'autres **FIG. 7**. Pressé, le gouvernement lance la première campagne de travaux au lendemain de l'adoption de la loi du 15 septembre 1849. Arguant de la convenance de profiter des basses eaux, le Conseil d'État ordonne d'abord le comblement des fossés et le nivellement de toutes les parties comprises entre le bastion du Cendrier, celui de Chantepoulet et le lac, en laissant la place nécessaire pour l'embouchure d'un canal, destiné à relier le lac avec le Rhône par les fossés de Saint-Gervais (un projet dont on n'entendra bientôt plus parler)<sup>64</sup>. Sur la rive gauche, des travaux similaires sont engagés du côté de Rive. Ces premiers nivellements se poursuivront sans relâche jusqu'au printemps de l'année suivante. Par la suite, les opérations s'effectueront à un rythme variable, essentiellement dicté par les projets de viabilisation et les demandes de vente de terrain, pour s'achever finalement au milieu des années 1870<sup>65</sup>.

Les travaux de nivellement comprennent diverses opérations : démolir les ouvrages qui se trouvent au-dessus du niveau du sol (raser, déblayer), combler les vides des fossés (remblayer) ou étendre du sable, de la terre, des cailloux sur une faible épaisseur pour redresser le niveau (régaler). Entre ces opérations, il y a un mouvement constant de matériaux car, idéalement, déblais et remblais, doivent se compléter. Lorsque l'objectif est de mettre à niveau les terre-pleins et les fossés, la logique veut en effet que l'on déplace les décombres pour combler les creux **FIG. 8**. Cela suppose une planification, une gestion attentive des transports, effectués généralement à l'aide de tombereaux, sorte de charrette à deux roues qu'on fait basculer pour la décharger. Le déblaiement peut aussi se faire par wagonnets, selon une technique qui fait son apparition à Genève en automne 1854. Aux Tranchées, lit-on dans la presse, « trente-six wagons fonctionnent sur les rails en bois ; ils sont divisés en quatre convois, de neuf wagons chacun, traînés par un seul cheval ; deux convois descendent chargés, tandis que les deux autres remontent à vide sur la route ordinaire »<sup>66</sup>. En 1858, pour déblayer 75 000 m<sup>3</sup> de terre, ce sont 40 wagons allant sur des rails qui vont être utilisés par des entrepreneurs français spécialisés dans les chemins de fer. Avec ces moyens, soutient James Fazy, l'entreprise en question peut faire en six mois ce qu'une entreprise locale mettrait deux à

**FIG. 7** Les travaux de démolition qui ont lieu vers 1855 autour du bastion du Pin participent du nivellement généralisé auquel sont soumises les anciennes fortifications. Photo retouchée à l'aquarelle et à la mine de plomb attribuée à Alexandre-Louis-François d'Albert-Durade, vers 1855. BGE [Phot25P Pin 06].



7

trois ans<sup>67</sup>. Cela étant, les outils du démolisseur se réduisent à la pelle et la pioche, fournies par l'administration<sup>68</sup>; pas de « terrassier mécanique »<sup>69</sup> qui, comme à Paris, permette de déplacer 600 m<sup>3</sup> en une journée. Exceptionnellement, on se sert d'explosifs pour venir à bout des massifs les plus récalcitrants. La « mine » sert surtout à détruire des substructions d'ouvrages fortifiés qui gênent les travaux de fondations des édifices à construire. Elle n'est pas sans danger : en décembre 1849, une explosion envoie cinq jeunes gens à l'hôpital<sup>70</sup>, et ce n'est que le début d'une longue série d'accidents. Quelques années plus tard, des mesures sont prises pour les éviter mais la pratique demeure<sup>71</sup>. En 1868, une mine allumée à l'improviste fait jaillir une grêle de pierres sur la promenade des Bastions, au milieu des enfants qui y jouent<sup>72</sup>. L'année suivante, c'est à la promenade du Pin qu'une explosion projette des pierres à une distance considérable<sup>73</sup>. Pour réduire les risques, les explosions se font parfois nuitamment, comme en 1878, dans les terrains situés entre le nouveau théâtre et la rue du Stand<sup>74</sup>.

S'écartant de l'objectif général d'aplanir le terrain pour le viabiliser, certains nivellements répondent à des projets urbains spécifiques. En 1858, l'ambition d'agrandir la promenade du Lac (actuel Jardin Anglais) entraînera l'abaissement du niveau du plateau des Tranchées. Des milliers de m<sup>3</sup> de matériaux, auxquels s'ajoutent ceux fournis par l'arasement du bastion de Hesse<sup>75</sup> **FIG. 9**, vont permettre à la promenade de gagner en surface<sup>76</sup>. Par ailleurs, les nouveaux terrains doivent se raccorder, dans la mesure du possible, avec les niveaux de la ville existante. À ce propos, les solutions sont variables. À Chantepoulet et aux Terreaux-du-Temple, deux rues parallèles seront créées à des niveaux différents,

reliées entre elles par des escaliers latéraux<sup>77</sup> **FIG. 11**. Pour raccorder les niveaux de la place Neuve et ceux des nouveaux quartiers, on procède à des travaux de régalé, au terme desquels la porte éponyme se trouve enterrée à plus d'un mètre, ce qui précipitera sa démolition<sup>78</sup>. À l'ancienne rue des Boucheries, c'est l'inverse qui se produit : le nivellement provoque en 1875 le déchaussement d'une maison, les magasins de cette dernière se retrouvant à 2 m au-dessus du sol<sup>79</sup>.

Mais quels que soient les effets des comblements sur les déblaiements – ou l'inverse – il faut souligner que les matériaux n'ont pas besoin d'avoir une destination précise pour faire l'objet d'un recyclage. De fait, qu'il s'agisse des terres, du sable, des graviers, ou des matériaux provenant des anciens ouvrages de fortification, rien ne se perd **FIG. 10**. La règle veut en effet que chaque construction démolie soit mise aux enchères, sous forme de gravats ou de fragments plus ou moins constitués. Les bois des ponts, les pierres des bâtiments, les ferrures, etc., tout est susceptible de resservir et d'amener de l'argent dans les caisses de l'État<sup>80</sup>. De leur côté, l'État et la Ville utilisent au besoin les pierres de taille des murs de fortification pour construire des bâtiments<sup>81</sup>, établir des bordures de trottoirs<sup>82</sup>, créer des quais ou des jetées sur le lac<sup>83</sup>, empierrer les nouvelles rues<sup>84</sup>. Des corps de garde et des octrois sont démontés pierre à pierre puis remontés ailleurs<sup>85</sup>. On récupère les horloges et les armoiries des portes de ville pour les installer sur d'autres édifices publics<sup>86</sup>. Ainsi, plusieurs constructions édilitaires, édifiées à la suite de la démolition des fortifications, seront la réincarnation, au sens matériel, de bâtiments disparus<sup>87</sup>. La ville nouvelle, dans une certaine mesure, s'édifie avec les *membra disjecta* des ouvrages disparus.



8

**FIG. 8** Les terrains situés à l'angle des futures rues De-Candolle et de Saint-Léger (à droite). Le territoire apparaît comme gauffré, avec des voies en surplomb et des terrains en creux, vestiges des anciens fossés. Photo vers 1866. BGE [vg p 0118].



9

**FIG. 9** Le bastion de Hesse entamé par une brèche, photographié vers 1860. Les matériaux provenant du bastion seront utilisés pour l'agrandissement de la promenade du Lac, futur Jardin Anglais. Photo Sébastien Straub. BGE [phot25p hes 01].



10

**FIG. 10** Entassement de matériaux, avec à l'arrière-plan les casemates et la promenade de Saint-Antoine, vue vers l'ouest. Les pierres semblent calibrées et rangées par taille, en attente d'une future utilisation. Photo avant 1861. BGE [vg p 0689].

**FIG. 11** Les Terreaux de Chantepoulet (actuel secteur des Terreaux-du-Temple), faisant le raccord entre la ville ancienne et les nouveaux quartiers, avant 1901. Devant l'église de Saint-Gervais (à droite), la voie de circulation se dédouble à des niveaux différents, rachetés par un mur taluté. Photo Atelier Boissonnas. BGE [FBB P GE 07-04 01].



11

## Antiquités et conscience patrimoniale

En rabaissant le niveau du sol dans certains secteurs, les ouvriers occupés au nivellement des fortifications mettent parfois au jour des vestiges d'occupations anciennes. Ces découvertes, il faut le souligner, coïncident avec un intérêt inédit pour le passé de la ville, qui se matérialise dans la création en 1857 d'un Musée cantonal d'histoire et d'archéologie nationale<sup>88</sup> et celle, en 1860, d'une Commission d'archéologie artistique au sein de la Société des Arts<sup>89</sup>.

C'est dans l'actuel plateau des Tranchées qu'ont lieu les trouvailles **FIG. 13**, à commencer par celle, en 1856, d'un nombre considérable d'amphores<sup>90</sup>. Recueillies par un particulier, le peintre DUBOIS, les amphores sont ensuite remises à l'administration municipale qui, dans la foulée, projette d'engager quelques personnes chargées de veiller à ce que les objets trouvés sur les chantiers rejoignent les collections publiques. Une demande similaire est adressée au Département des travaux publics, au cas où il se trouverait dans les murs des fortifications des pierres gravées d'inscriptions antiques<sup>91</sup>. Ce sera le cas au bastion de Hesse, dans le mur duquel sont enchâssées plusieurs pierres portant des citations bibliques<sup>92</sup>, ainsi qu'au bastion du Pin où, dans un tas de décombres, le savant Henri Bordier remarque deux pierres gravées du haut Moyen Âge<sup>93</sup>.

Ainsi, au gré des terrassements et des fouilles, un matériel divers est mis au jour, allant de tombes

antiques<sup>94</sup> à une maçonnerie circulaire qui « pourrait être l'abside d'une église »<sup>95</sup>, en passant par des pierres tumulaires du XV<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup>, des pièces de monnaie antique et des débris de poterie rouge<sup>97</sup>. De ces objets, seules des descriptions sommaires et des localisations imprécises nous sont parvenues, les unes et les autres révélant une science archéologique encore balbutiante<sup>98</sup>. On ne connaît évidemment pas non plus la quantité de vestiges ayant échappé au contrôle des autorités. Pour limiter les pertes, le Conseil d'État décide en 1858 d'accorder des indemnités aux ouvriers occupés à des travaux publics qui trouveraient « des objets d'antiquité ou des objets d'art »<sup>99</sup>. Toutefois, comme le signale la presse, la mesure n'empêche pas que des objets, « assez intéressants pour que leur place naturelle fût dans nos musées », passent entre les mains de particuliers<sup>100</sup>. Le contrôle s'avère encore plus difficile une fois les parcelles vendues. Tardivement, à savoir en 1880, un article sera introduit dans le cahier des charges de vente de parcelles des fortifications, réservant à l'État « la propriété des objets présentant un intérêt historique ou artistique, que mettraient au jour les fouilles à faire pour la construction des bâtiments sur ces terrains »<sup>101</sup>.

Si l'on sauve ainsi certains objets de la disparition en les transférant au musée, il n'en va pas de même du patrimoine immobilier, les constructions militaires étant en règle générale sacrifiées aux quartiers nouveaux. L'économie, cependant, pose



12

des limites à l'effacement complet des ouvrages. Aussi reste-t-il, çà et là, à distance de la surface du sol actuel, des massifs qu'il a semblé inutile de détruire. Pour les mêmes raisons, des galeries de contre-mines ont été préservées de la destruction **FIG. 12** : on se contente, en 1851, de murer les accès pour éviter qu'elles servent « de refuge à des vagabonds ou à des malfaiteurs dangereux »<sup>102</sup>; quelques années plus tard, on étudiera la possibilité de s'en servir pour y loger les canalisations de la ville<sup>103</sup>.

Cela étant, certaines initiatives visent à la conservation de vestiges auxquels on accorde une valeur historique. L'exemple de la tour Maîtresse, située dans le quartier de Rive, est significatif à cet égard : malgré le mouvement de citoyens qui se forme pour sauvegarder l'unique vestige de l'enceinte du XIV<sup>e</sup> siècle, elle sera rasée en 1862<sup>104</sup>. Ni l'intérêt pour l'histoire locale, ni le potentiel touristique – l'exemple de la tour Saint-Jacques, « devenue un des ornements de Paris »<sup>105</sup>, est alors présent à l'esprit – ne résisteront aux impératifs circulatoires du plan d'extension. La Municipalité ne pourra que demander de surseoir quelques jours à ce travail de démolition, « pour donner le temps de reproduire par la photographie cette Tour Maîtresse, seul reste des antiques fortifications de la ville de Genève »<sup>106</sup>. De fait, de nombreuses photographies garderont une trace des fortifications disparues, révélant ainsi, chez certains contemporains,



13

l'ambition de réunir une documentation historique<sup>107</sup>. Quelques années plus tard, le peintre LOUIS GEORGE s'appliquera à décalquer ces photographies de remparts démantelés, en développant des commentaires pour en garder le souvenir<sup>108</sup> **FIG. 14, 15**.

Il semble cependant que dans certains cas il s'en soit fallu de peu pour que la conservation n'ait prévalu. Dans le cas de la porte de Rive, la première à être ciblée par le chantier de démolition, il n'est pas question de sauvegarde : gênant la circulation et nuisant au mouvement de l'air, et par conséquent à la salubrité publique, l'ouvrage doit disparaître<sup>109</sup>. On forme toutefois le souhait de réutiliser les faces en fonction du caractère de chacune : l'une irait pour le nouvel entrepôt, l'autre à l'entrée d'un arsenal ou d'un magasin militaire<sup>110</sup>. Pour la porte Neuve, l'hésitation sur son sort sera plus forte **FIG. 16**. Dans un premier temps, James Fazy envisage d'y installer le nouvel Institut national, voyant sans doute dans l'appropriation d'un vestige de l'Ancien Régime un geste symboliquement fort<sup>111</sup>. L'idée ne sera finalement pas retenue<sup>112</sup>, ni celle, émise par la Municipalité, d'en faire un Hôtel de Ville<sup>113</sup>. Après qu'eut été envisagée la possibilité de construire, avec « la partie architecturale de la porte »<sup>114</sup> un petit monument au bas de la terrasse de la maison de Sellon, la porte sera démembrée en 1856<sup>115</sup>. Elle ne disparaît pas complètement, puisque les éléments sont rachetés par un particulier qui se propose de remonter l'édifice, « de manière à

**FIG. 12** En 1915 est découverte une galerie de contre-mine à la place Sturm (actuelle place Beatriz-Consuelo). Au gré des chantiers qui se succéderont aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, d'autres galeries souterraines de ce type seront progressivement découvertes. Photo 1915. BGE [vg n09x12 00042].

**FIG. 13** Le terrain sur lequel sera établi le quartier des Tranchées. L'Observatoire (à droite) est maintenu, mais les terrains alentour sont nivelés pour accueillir les futures constructions et voies de circulation. Photo vers 1865. BGE [vg n13x18 15110].

**FIG. 14, 15** Photographie de Louis Populus montrant le chantier de démolition des fortifications de Rive vu depuis le nord, après 1852. Au-dessous, sa reproduction à la plume par Louis George (s.d.). Constituant une série de dessins à partir de photographies, le peintre détaille les légendes dans une optique documentaire. BGE [vg p 0639; vg 1241].



14



15

satisfaire le pays »<sup>116</sup>, c'est-à-dire le public, ou du moins une partie de celui-ci<sup>117</sup>.

La démolition des édifices militaires se poursuit selon un rythme très discontinu. Quelques bâtiments survivent pendant un certain temps aux nivellements et à la construction des nouveaux quartiers. Ce sera le cas de l'ensemble formant la caserne de Hollande, implanté à l'arrière de la Corraterie,

qui ne sera démolie qu'en 1873. Sans doute, le lien serré entre la caserne et la plaine de Plainpalais où s'exerce la troupe a-t-il rendu difficile l'adoption d'une solution alternative, freinant ainsi l'évacuation du bâtiment. Les casemates subissent quant à elles un traitement particulier, et pour le moins paradoxal : très largement condamnées par l'élargissement donné à la voie de circulation qui les borde,



**FIG. 16** La porte Neuve, vers 1850, vue depuis la place. Le sort de ce bâtiment reste indéfini pendant un certain temps. Rendu nécessaire par les travaux de nivellement, l'abaissement du sol aura raison de lui. Photo attribuée à Louis Populus. BGE [vg p 0417].

16

elles sont néanmoins reconstruites à l'identique, ou presque, le long du nouvel alignement<sup>118</sup>. Que l'on s'applique ainsi à reproduire d'anciens ouvrages militaires tout en les affectant à des usages civils ne manque pas d'étonner : quel objectif poursuit-on alors, sinon celui de perpétuer visuellement un souvenir ? Ces initiatives, il faut le souligner, ne sont peut-être pas dépourvues de sous-entendus politiques, comme l'illustre le cas d'un ouvrage de soutènement élevé par la Municipalité dans la partie est du parc des Bastions en 1873. À cette date, les radicaux n'ont plus le pouvoir, et voient dans le simple rappel de l'enceinte disparue un signe évident de conservatisme : « La maladie de la muraille de fortification semble vouloir reprendre notre administration municipale. [...] Il faut que le souvenir de nos anciennes fortifications soit encore bien cher à certaines personnes pour qu'elles les remplacent par des simulacres fort disgracieux »<sup>119</sup>. Faut-il voir de semblables résurgences dans les puissants murs de soutènement qui entourent les promenades du Pin et de l'Observatoire **FIG. 17**, construits dans les années 1860 ? Il n'est pas interdit de le penser, tant l'analogie est forte entre les murailles démolies et les pans de murs nouvellement édifiés.

### Ouvriers, conducteurs, piqueurs

L'économie est sans doute la première raison pour laquelle les travaux de nivellement démarrent précipitamment. En effet, la crise que traverse la Fabrique genevoise depuis 1848 laisse bien des travailleurs désœuvrés, et les radicaux se donnent pour mission

de leur porter assistance. Aussi, le gouvernement vote-t-il dès 1848 un crédit de 50 000 francs pour subvenir aux besoins des ouvriers sans ouvrage, en les employant à divers travaux d'utilité publique<sup>120</sup>. Le terme d'Ateliers nationaux, par lequel cette initiative se fait connaître, dérive d'une organisation française du même nom, créée après la Révolution de février 1848 pour fournir du travail aux chômeurs parisiens. Appelés à réaliser les premiers travaux de nivellement, les ouvriers genevois engagés par le gouvernement renforcent donc le marquage politique à gauche, « socialiste » diront certains, du chantier des fortifications<sup>121</sup>. L'opposition conservatrice, défavorable au principe d'un État venant en aide aux « citoyens nécessiteux »<sup>122</sup>, ne tarde pas à jeter le discrédit sur les pouvoirs publics, accusés de payer généreusement des ouvriers qui « pouvaient tenir plus souvent le verre que la pioche »<sup>123</sup>. Au Grand Conseil, le docteur François-Louis Senn soutient que ces ateliers corrompent l'homme, comme le démontre l'expérience des Ateliers nationaux à Lyon : « ce ne sont pas en effet, les bonnes brebis qui guérissent les brebis galleuses [sic], c'est l'inverse qui a lieu »<sup>124</sup>. D'autres dénoncent l'« agitation perpétuelle et pénible »<sup>125</sup> qui caractérise ces ateliers. Bruits assourdissants, *Marseillaise* chantée à tue-tête, alternance de vivats et de batterie de tambours : telles sont les composantes de défilés particulièrement sonores, dont le volume sinon les accents révolutionnaires sont « une atteinte au bon ordre et à la tranquillité publique »<sup>126</sup>. Le fait que les travaux soient également autorisés le dimanche pendant les heures du service religieux n'apaise pas les tensions<sup>127</sup>.

**FIG. 17** La promenade de l'Observatoire, vue depuis l'angle du boulevard Émile-Jaques-Dalcroze et de la rue Ferdinand-Hodler. Construits dans les années 1860, les rampes et les murs de soutènement ravivent le souvenir des anciens ouvrages fortifiés. Carte postale Charnaux Frères & C<sup>ie</sup>, avant 1908. BGE [jds 01 vgecite 0005].



17

Cela étant, les démolisseurs de remparts ne font pas tous partie des Ateliers nationaux, et les radicaux soulignent au contraire la dimension collective de l'entreprise : « La population prend une vive part à cette exécution de la loi sur les fortifications. Un grand nombre de citoyens ont offert d'aller travailler gratuitement, d'autres ont souscrit des journées. Dans la journée de dimanche commencera le travail gratuit. Celui des journées payées par de généreux citoyens sera organisé pour avoir lieu dès lundi », lit-on dans *La Revue de Genève*<sup>128</sup>. Le gouvernement reste cependant très attentif aux démonstrations sonores, en exigeant des volontaires une autorisation pour venir tambours en tête<sup>129</sup>. Or, cette demande n'est pas toujours respectée : le 24 janvier 1850, une centaine d'habitants de la commune de Bernex, « arrivés drapeau et tambour en tête, car c'est une véritable fête pour tous les libéraux que la démolition de ces remparts »<sup>130</sup> se voient leurs tambours confisqués à la porte de la ville. Contrariés, les ouvriers iront réclamer leurs caisses à l'Hôtel de Ville, mettant Genève presque « en émoi »<sup>131</sup>. De toute évidence, le tambour n'est pas un détail pour les volontaires des communes rurales, dont il faut rappeler l'appartenance à la religion catholique<sup>132</sup>. Ainsi, le 3 février 1850, les travailleurs de Carouge, réunis par la générale battue dans les rues de cette ville, viennent au nombre de 150 précédés de trois tambours et d'un drapeau vert sur lequel on voit un K rouge<sup>133</sup>. Trois jours plus tard, c'est au tour

des volontaires des deux communes catholiques de Meyrin et Vernier de marcher sur Genève, cinq tambours et deux drapeaux en tête<sup>134</sup>. Pour le nivellement du bastion de Cornavin, qui commencera en mai 1851, la présence des volontaires catholiques prendra une signification encore plus marquée : les travaux devant précéder la construction de l'église Notre-Dame, les 4000 journées de travail bénévole réveilleront chez le curé Dunoyer « comme un souvenir lointain de l'enthousiasme du moyen-âge qui a construit nos cathédrales de l'Europe »<sup>135</sup>.

Si les photographies de l'époque ne fixent ni les gestes des ouvriers, ni leur existence (les temps de pose interdisant toute capture du travail en acte), on peut néanmoins s'en faire une idée à travers une peinture de FRANÇOIS MÉTRAL popularisée à travers l'estampe de BENJAMIN VAUTIER **FIG. 18**. La scène a lieu dans les premiers mois de 1850 aux abords de la porte de Rive, que l'on reconnaît à l'arrière-plan avec d'autres constructions urbaines, dominées par les deux tours de la cathédrale. Sur la gauche se trouve James Fazy, dont la redingote et le haut-de-forme désignent sans ambiguïté le statut de chef, tandis qu'à la main une toise servant à la mesure le présente comme familier de l'arpentage. L'index tendu en signe d'injonction, il parle à deux hommes qui le regardent avec attention, à l'instar d'autres personnages, dont certains portent des tabliers, à l'arrière-plan. Tandis que le centre de l'image est occupé par une paire de travailleurs en discussion, le côté droit montre un groupe composé d'un ouvrier, la pioche sur l'épaule, qui s'adresse à une femme et un enfant, formant ainsi le pendant du trio de gauche. À l'arrière s'activent les travailleurs, pelletant, piochant, poussant des brouettes et remplissant de déblais les tombereaux, qui s'en retournent une fois chargés.

Sans nier la valeur documentaire de l'image, il faut convenir que celle-ci vaut moins par son apport descriptif que par le message qu'elle véhicule. La composition, en effet, fait jouer deux plans aux significations distinctes et complémentaires. Le premier plan est celui de la parole, du message qui circule : du chef de l'État à la mère et son enfant, on commente le bien-fondé du projet, ou les modalités d'exécution. Ce niveau nous dit : la démolition des fortifications n'est pas le fait d'une décision arbitraire ; elle est au contraire le produit d'un discours argumenté, qui se propage d'un échelon à l'autre de la société pour parvenir en dernier ressort à la famille, laquelle sera la principale bénéficiaire de l'agrandissement de la ville. À noter que ces échelons sont pratiquement de plain-pied, façon de signifier la distance prise avec l'abrupte hiérarchie du régime précédent ; le nivellement à l'œuvre est



**FIG. 18** La démolition des fortifications devant la porte de Rive, 1850. Gravure de Benjamin Vautier d'après une peinture de François Métral (conservée à l'Institut national genevois). Sous son apparent réalisme, l'image est plutôt une allégorie du bon gouvernement, incarné à gauche par la figure de James Fazy. BGE [45P 1850 01 w].

18

donc à entendre au double sens de matériel et social. Au second plan est montré le travail, la réalisation du projet par les ouvriers ; ceux-là n'ont plus besoin de discours ; ils sont convaincus de l'utilité publique de la tâche, aussi nécessaire à Genève qu'à la Suisse d'ailleurs – le drapeau fédéral, planté au sommet de la butte, est là pour en témoigner. La dimension collective du chantier est accentuée par le gommage des physionomies ; c'est bien le corps social qui est ici au travail, plus que les individualités. L'image condense ainsi le dire et le faire, le local et le national, l'individu et la masse, en une scène qui n'a sans doute jamais existé.

Qu'en est-il concrètement des chantiers et de ceux qui y travaillent ? L'enthousiasme des premiers mois, attirant sur la couronne fortifiée des volontaires de tout le canton, est de courte durée. Les Ateliers nationaux sont supprimés dès le milieu de l'année 1850<sup>136</sup>, et remplacés par des chantiers de travail, composés d'ouvriers engagés par l'État. Simultanément, la concurrence fait son apparition, les tâches à accomplir étant aussi, et c'est même le cas le plus fréquent, confiées à des entreprises privées, selon un cahier des charges spécifique<sup>137</sup>. Les campagnes de travaux se concentrent généralement sur un ouvrage isolé – une porte de ville, un bastion, une demi-lune par exemple – mais cela n'empêche pas que plusieurs chantiers puissent être ouverts simultanément. Lorsque la tâche est mise en concurrence, chaque ouvrage de fortification

fait l'objet d'une adjudication séparée, souvent divisée en plusieurs lots de façon à répartir le travail entre plusieurs entrepreneurs<sup>138</sup>. L'État, de son côté, formule un certain nombre d'exigences au sujet des ouvriers qu'il engage. Selon un arrêté du 29 décembre 1854, ceux-ci doivent être citoyens genevois, et provenir pour moitié de la commune de Genève et pour moitié des autres communes du canton<sup>139</sup>. Même si les Ateliers nationaux n'existent plus, l'administration continue à profiter de la démolition des fortifications pour venir en aide aux ouvriers de la Fabrique genevoise, autrement dit les divers métiers liés à l'horlogerie et à la bijouterie.

Les employés sont répartis en trois catégories, auxquelles correspondent des traitements différenciés ; dans la première classe sont admis des ouvriers de la Fabrique ou toute autre profession analogue et sédentaire ; la seconde classe est composée d'hommes de toutes professions, accoutumés aux travaux qui exigent de la force corporelle ; la troisième classe comprend les hommes infirmes, âgés ou peu vigoureux<sup>140</sup>. Les ouvriers de première classe sont les mieux lotis ; payés selon les prix ordinaires d'entreprise augmentés d'un quart, ils travaillent à la tâche et sont divisés en ateliers indépendants. Chaque atelier élit son chef, et chaque chef d'atelier, à son tour, est considéré par l'État comme un entrepreneur qui est payé à raison de l'ouvrage exécuté<sup>141</sup>. Les salaires varient entre 1.75 et 2.70 francs par jour<sup>142</sup>. Pour les ouvriers employés à la journée,

qu'on appelle les « assistés » et formant la dernière catégorie, la journée de travail commence à 7 heures et se poursuit jusqu'à la nuit avec une pause à midi. Le règlement est strict : l'ouvrier est responsable de l'outil qu'il reçoit ; il ne doit pas se présenter au travail d'une façon inconvenante ou en état d'ébriété, il ne doit pas insulter un supérieur, etc.<sup>143</sup>. Les équipes sont dirigées par un conducteur des travaux, parfois secondé d'un piqueur, autrement dit un surveillant de chantier.

Sur la période considérée, qui s'étend sur près d'un quart de siècle, le nombre d'ouvriers est impossible à évaluer. Des chiffres existent, mais pour des chantiers ponctuels, et seulement pour ceux de l'État. À titre d'exemples, les ouvriers actifs aux Terreaux-du-Temple sont 50 à 60 au début de l'année 1855<sup>144</sup> ; le nivellement de la demi-lune de Beauregard mobilise 200 ouvriers au printemps de la même année<sup>145</sup>. Dès 1862, il semble que les effectifs soient en voie de diminution, c'est le cas du moins des personnes employées de façon extraordinaire<sup>146</sup>. En 1867 cependant, on compte encore plus de 150 ouvriers employés dans divers travaux de terrassements<sup>147</sup>.

S'il n'y a pas de grèves à signaler sur les chantiers de l'État, les ouvriers revendiquent sous forme de pétition des augmentations de salaires<sup>148</sup>, ou font valoir des prérogatives vis-à-vis des entrepreneurs privés<sup>149</sup>. Par ailleurs, les vagues de licenciements font l'objet de vives protestations, voire de menaces d'actes de violence<sup>150</sup>. Ainsi, en 1856, lorsque l'administration suspend les travaux de terrassement sur le terrain des fortifications, les travaux de régallement en cours ne réclamant que « des ouvriers spéciaux », des citoyens s'insurgent et envoient au Conseil d'État une pétition munie de 84 signatures<sup>151</sup>. Considérant que, « en thèse générale, l'État ne doit pas faire concurrence aux industries privées »<sup>152</sup>, le Conseil d'État campe sur ses positions, tout en concédant une indemnité aux ouvriers renvoyés. Si la mission sociale de l'État a ainsi l'air de diminuer avec le temps – et avec les changements de couleur politique du gouvernement –, il n'en demeure pas moins que l'occupation des chômeurs en période de crise reste importante aux yeux des édiles, au point de forcer l'échéance de certains travaux. Ainsi lit-on dans le compte-rendu du Conseil d'État pour l'année 1861 que « la nécessité d'assurer de l'occupation aux personnes sans ouvrage rendait obligatoire cette démolition »<sup>153</sup> (il s'agit de casemates). Quant aux entreprises privées, elles réagissent lorsque les règles de la concurrence leur paraissent être transgressées – c'est le cas par exemple en 1851, quand des travaux sont suspectés d'être confiés « par protection » au maire radical

d'Aire-la-Ville et député au Grand Conseil<sup>154</sup> – ou lorsque des entreprises étrangères sont mandatées – en 1858 notamment, à la suite de l'attribution sans soumission publique du nivellement du plateau des Tranchées à une entreprise française<sup>155</sup>.

## Gestion et coût du nivellement

Si l'estampe de VAUTIER rend compte d'un apparent consensus **FIG. 18**, voire d'une ferveur collective, le chantier des fortifications est en réalité un champ de tensions politiques, d'incessants conflits entre le régime radical et ses détracteurs. Entre 1850 et 1853, les conservateurs n'ont de cesse de critiquer les initiatives et l'imprévoyance du gouvernement en place, dénonçant tour à tour les sommes englouties dans des comblements inutiles, l'absence d'ingénieurs informés de ce qui se fait en France et en Angleterre<sup>156</sup>, le défaut de moyens mécaniques perfectionnés, « qui font qu'un homme peut produire le travail de plusieurs »<sup>157</sup>. Certains accusent les édiles de ne pas exploiter le potentiel qu'offrent les anciens fossés, ceux-ci pouvant être utilisés pour y faire des caves profondes, voire des canaux, comme ceux qui, à Londres, desservent les docks de Sainte-Catherine<sup>158</sup>. Au lieu de cela, c'est un chaos autour de la ville, fruit d'une gestion immature, qui émane de certaines descriptions. Ainsi, en 1865, un rédacteur du *Journal de Genève* questionne : « Combien de fois l'administration radicale a fait défaire, refaire, puis défaire encore certaines parties de ces coûteux terrassements ; combien de fois, par exemple, le plateau des Tranchées a vu transformer sa surface condamnée, à ce qu'il semblait à une mobilité perpétuelle ? Montagnes, vallées, ravins tourmentés, nous avons vu tous ces accidents de terrain se renouveler en quelques jours au gré d'une fantaisie inconnue »<sup>159</sup>.

La critique de ces travaux, comparés à une vaste toile de Pénélope par leur caractère itératif<sup>160</sup>, vaut peut-être moins par la justesse de l'observation que par l'imaginaire qu'elle révèle : un univers chaotique en perpétuelle métamorphose, à l'exact opposé de l'impassible sérénité qui émanait de la ceinture fortifiée. Particulièrement significative à cet égard est la récurrence des descriptions renvoyant à un univers vaseux et nauséabond. Ainsi, les fossés bourbeux, cloaques, marées montante et descendante, terrains mouvants, mares, marais, flaques et marécages jouent comme autant de figures répulsives, images du désordre, du fluide et du malsain<sup>161</sup>. Ravivant le spectre du choléra, les exhalaisons fétides auxquelles on attribue des fièvres pernicieuses<sup>162</sup> sont encore redoublées par les risques

d'accidents que des « perfides trous »<sup>163</sup> font fatalement courir, surtout de nuit. Il faut ajouter à cela la crainte que l'on éprouve au sujet des terrains rapportés – meubles à l'excès – pour la stabilité des constructions futures : « comme ceux des Pâquis, les terrains de Rive sont également bas, marécageux et complètement mobiles »<sup>164</sup>. En 1849 déjà, les opposants à la démolition des fortifications avaient prévenu qu'en fondant sans précaution sur un sol de remblais, les bâtiments seraient bientôt penchés comme le campanile de Pise<sup>165</sup>.

Le corollaire de ces images négatives, auxquelles des visées politiques ne sont pas étrangères, c'est naturellement le coût de la table rase, dépassant largement tout ce qu'on avait pu imaginer au départ. Il est toutefois difficile de s'en faire une idée précise, année après année, les comptes publiés incluant généralement des dépenses étrangères au nivellement *stricto sensu*. Cela étant, des renseignements ponctuels permettent d'en faire une estimation. Ainsi, entre 1850 et 1867, les travaux de nivellement ont coûté 5 685 000 francs<sup>166</sup>, et ils sont encore loin d'être achevés. Taxée par l'opposition de « gâchis », de « folie ruineuse », la dette contractée est de fait énorme ; elle tranche surtout sur l'équilibre budgétaire qui caractérisait le gouvernement de la Restauration. Toutefois, les radicaux ne sont pas seuls responsables de la dette, puisqu'entre 1853 et 1855 – période où les conservateurs sont momentanément au pouvoir – des emprunts importants sont également contractés (que Fazy d'ailleurs ne manquera pas de critiquer)<sup>167</sup>. Quoi qu'il en soit, pour le tribun radical, la dette n'est pas un problème : il s'agit d'un « emprunt productif », puisqu'à terme la vente des terrains des anciennes fortifications devrait permettre de rééquilibrer le budget. Convaincus que ces ventes rapporteront un jour de quoi rembourser la dette engendrée par la « mise en état de bâtisse »<sup>168</sup> des terrains militaires, les radicaux se sentent autorisés à engager de fortes dépenses (considérées de fait comme des avances), soit en émettant des bons du trésor – des « rescriptions » selon l'expression en usage à Genève –, soit en contractant des emprunts pour stabiliser la dette flottante<sup>169</sup>. Cette gestion financière du chantier des fortifications, qui attribue au Conseil d'État le pouvoir d'émettre des rescriptions pour un chiffre illimité sans consulter le pouvoir législatif, sera la cible privilégiée des opposants au radicalisme<sup>170</sup>.

Mais à qui, en définitive, faut-il attribuer cette difficile gestation ? Sans doute, au milieu du siècle, l'expérience fait défaut. L'homme de la situation également : en 1850, à l'âge de 63 ans, GUILLAUME-HENRI DUFOUR démissionne de son

poste d'ingénieur cantonal, très certainement pour ne pas avoir à superviser une démolition qu'il a vigoureusement combattue. Au lieu de donner suite aux offres de service que lui adresse l'ingénieur JOHANN JAKOB SULZBERGER, ingénieur en chef des travaux de démolitions des fortifications de Zurich et recommandé par les plus hautes autorités en la matière<sup>171</sup>, James Fazy, naturellement méfiant envers les « hommes spéciaux »<sup>172</sup>, préfère confier la responsabilité du nivellement à l'ingénieur-géomètre FRANÇOIS JANIN. Fidèle soutien du tribun radical depuis l'insurrection de 1846, nommé conseiller d'État chargé des travaux publics, JANIN n'obtiendra aucun conseil de DUFOUR, ce qui vaudra d'ailleurs au général de perdre sa pension de retraite. Manquant certainement d'expérience, JANIN n'est pas à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée : c'est du moins ce que l'opposition ne cesse de marteler, avant que, à la faveur d'un changement de gouvernement en 1853, il ne soit remplacé par l'ingénieur ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, qui avait joué un rôle important dans l'élaboration de la carte Dufour. L'année suivante, l'arrivée de DANIEL CHANTRE<sup>173</sup>, et surtout celle de LÉOPOLD BLOTNITZKI à la direction du nivellement des fortifications, donne à celui-ci une tournure plus réfléchie<sup>174</sup>. Cela n'empêchera pas James Fazy, de retour au pouvoir en 1856, d'attaquer à son tour le gouvernement précédent, assurant qu'« il eût nivelé le Salève s'il l'eût osé »<sup>175</sup>. Fazy, pour qui « tout était à refaire »<sup>176</sup>, remplacera FRANÇOIS JANIN au poste occupé par DANIEL CHANTRE<sup>177</sup>. Au même moment, le Conseil d'État nomme à la tête du Département des travaux publics un docteur en médecine – Jean-Adolphe Fontanel – dont les lacunes en matière de génie civil ne manqueront pas d'être pointées<sup>178</sup>.

Sans doute bien réels, les manques techniques de certains ne sauraient cependant être surévalués, car en réalité le nivellement doit essentiellement sa laborieuse progression à la lente éclosion du projet définitif d'agrandissement de la ville. Ainsi, l'avancée des travaux tient davantage à un problème de synchronisation, autrement dit à la coordination entre les travaux de viabilisation et le plan d'extension : avec des comblements aveugles, indifférents aux événements futurs, le gouvernement ne peut faire autrement que de mettre « la charrue avant les bœufs »<sup>179</sup>. Force est de convenir que, pour le gouvernement radical qui a voté la démolition des fortifications, il n'est pas question d'attendre l'adoption d'un plan d'extension définitif pour initier les travaux. Il importe surtout de lancer l'immense chantier, quitte à revenir par la suite sur certains secteurs, à mesure que le plan prend des contours plus précis.



# La ville en projets

## Le plan d'agrandissement

### Le concours de 1848

Avant que les débats sur la démolition des fortifications n'animent l'enceinte parlementaire, la question de la forme que la ville pourrait prendre si les terrains venaient à être libérés fait l'objet d'un concours, lancé à l'initiative du peintre ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS. Le 31 janvier 1848, ce proche de James Fazy soumet au Grand Conseil l'idée d'un prix à décerner au meilleur mémoire sur les constructions à faire sur l'emplacement des fortifications « dans le cas où elles seraient supprimées ou diminuées »<sup>1</sup>. Si cette proposition paraît prématurée à certains députés, notamment en raison du flou qui entoure la question de la propriété des fortifications, tant ALMÉRAS que Fazy défendent la nécessité d'avoir des « vues d'ensemble » comme base d'une future discussion. Sans doute espèrent-ils aussi que les projets présentés fassent basculer les opinions en faveur de l'ouverture de la ville.

Le concours est lancé le 15 juillet 1848<sup>2</sup>. Comme cela a déjà été mentionné, il est scindé en deux parties, dont l'une concerne la défense militaire (voir p. 29). L'autre porte sur un « plan qui, réunissant les conditions de salubrité, d'utilité commerciale et d'économie, procurerait le meilleur emploi du terrain provenant de la destruction partielle ou totale des fortifications de la ville de Genève ». Dix projets sont exposés au Musée Rath au mois de décembre 1848. Exprimant une opinion prudente, voire méfiante, le rédacteur du *Journal de Genève* les juge irréalistes quoiqu'inventifs, signalant au passage la propension à agrandir la partie de la ville située sur la rive droite, l'un des concurrents y plaçant même le siège des instances politiques<sup>3</sup>. Quant au jury<sup>4</sup>, il divise en deux le premier prix, accordant 1200 francs au *Plan général des fortifications* de SAMUEL DARIER, et 800 francs à celui portant la devise *Post Tenebras Lux*, dû à CHARLES SCHAECK-JAQUET, tandis qu'un accessit est attribué à JEAN-PIERRE GUILLEBAUD<sup>5</sup>.

De ce concours, seuls les projets de SAMUEL DARIER (3 variantes) et JEAN-DANIEL BLAVIGNAC sont connus<sup>6</sup> FIG. 20, 21. La comparaison des plans fournis par les deux architectes laisse entrevoir les raisons pour lesquelles le premier a été primé. Alors que DARIER prévoit des extensions ponctuelles épargnant une grande partie des fortifications, l'autre, pourtant archéologue, les remplace complètement par de nouveaux quartiers ceinturés par un canal annulaire. Si tous les deux donnent une image de ville

close, celle conservant les ouvrages fortifiés apparaît certainement plus rassurante. Le tracé des îlots proposé par DARIER convainc sans doute davantage par son aspect à la fois systématique et diversifié, combinant sur une trame orthogonale des squares fermés, des ensembles en fer à cheval et des rangées d'immeubles rectilignes. L'architecte prend d'ailleurs la peine de motiver son projet, en invoquant notamment l'exemple des villes américaines dont le tracé régulier reproduit le modèle de l'Antiquité<sup>7</sup>. Autre point à relever : sur ses plans, le lauréat couple le projet d'extension à celui d'un assainissement des Rues-Basses et de la rive droite, obtenu par une série de percements et de dénoyautages.

À l'issue du concours, le gouvernement reporte sur un plan unique les idées qui lui semblent devoir être retenues<sup>8</sup>. Compilation des propositions émises par DARIER, SCHAECK-JAQUET, GUILLEBAUD et de l'inspecteur des travaux publics JULES BEAUMONT, ce plan restera lettre morte. En 1849, le développement de la ville est ainsi amorcé sans plan d'ensemble : c'est par secteurs que l'on opère tout d'abord, sans s'inquiéter de définir des règles générales en matière de circulation ou d'hygiène. Si la vision globale est mise de côté, c'est en grande partie parce que le gouvernement est pressé : la démolition des fortifications coûte cher ; seule une vente rapide de parcelles doit permettre à l'État d'alimenter les caisses publiques et, partant, d'achever les travaux de nivellement. C'est donc pour faire face aux « développements reconnus nécessaires dans les temps actuels »<sup>9</sup> qu'une série de plans sectoriels sont tracés, permettant de définir les alignements et les contenances des terrains à vendre.

### Rive : un embryon urbain

Le secteur de la porte de Rive est le premier à faire l'objet d'une planification. En octobre 1849, la Ville incite l'autorité cantonale à élaborer un projet, en insistant pour qu'un délégué municipal participe aux travaux préparatoires. Or, le Conseil d'État n'envisage l'intervention municipale que sous la forme d'un préavis portant sur des plans élaborés par le Département des travaux publics. Ce qui ne semble à première vue qu'un détail de procédure administrative constitue en réalité une pierre d'achoppement sur laquelle va buter toute l'histoire des plans d'extension. Un conflit quasi permanent va ainsi opposer l'État, à qui la loi du 15 septembre 1849 remet le soin de régler tout ce qui touche à la mise en valeur des terrains des fortifications, et la Ville, laquelle se sent particulièrement concernée par la question du développement urbain. Pour Rive,

FIG. 19 Plan de la banlieue de Genève, projet d'agrandissement pour la rive gauche par Isaac Christian Wolfsberger, détail du secteur des Tranchées, 1853. AEG [Travaux B 11/17].

**FIG. 20** 1848 – Projet d’agrandissement de Genève par Samuel Darier (variante n° 1). L’extension est accompagnée de percements de rues dans les Rues-Basses et le quartier de Saint-Gervais. De grands équipements publics (sur la rive gauche) et un boulevard circulaire extérieur complètent le projet. BGE [vg 2944].



**FIG. 21** 1848 – Projet d’agrandissement de Genève par Jean-Daniel Blavignac. Délimitée par un canal curviligne reprenant l’idée du fossé inondable, l’extension comprend de grands îlots bordés de rues d’égale largeur, ainsi que des bâtiments publics échappant à toute mise en scène urbaine. BGE [40g 01 15].

**FIG. 22** 1850 – Plan du quartier projeté par Samuel Darier, rive gauche, secteur de Rive. L’agrandissement se compose de barres et d’îlots variés en forme et en taille. L’ensemble est traversé par un large boulevard planté s’achevant sur une fontaine monumentale et un édifice de culte en surplomb. AVG [tube 126, 140/1-2, d’après un ekta IMAHGe].

20

**FIG. 23** 1850 – Projet d’agrandissement de Genève, côté de Rive. Signé par l’inspecteur cantonal des travaux publics Jules Beaumont, ce plan articule deux géométries, l’une orthogonale, l’autre radiale, de part et d’autre d’une rangée de constructions formant le prolongement de la rue du Rhône. BGE [40g 03 18].

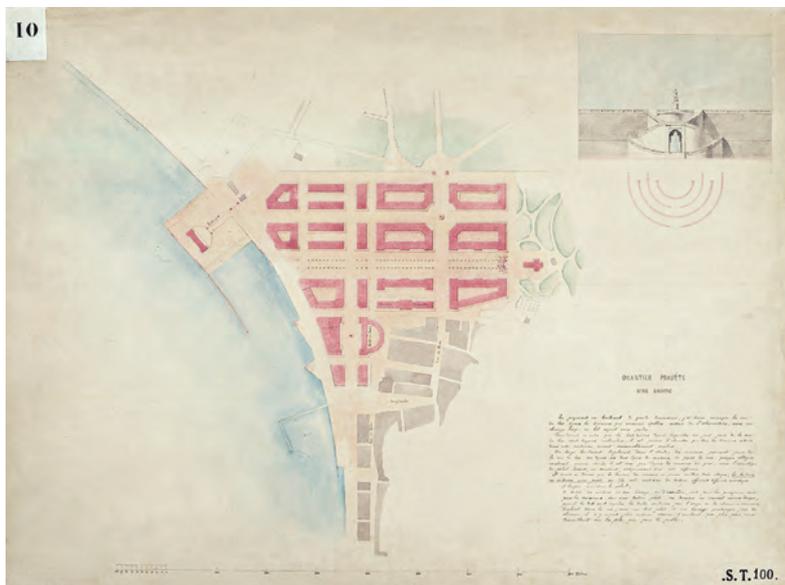


21

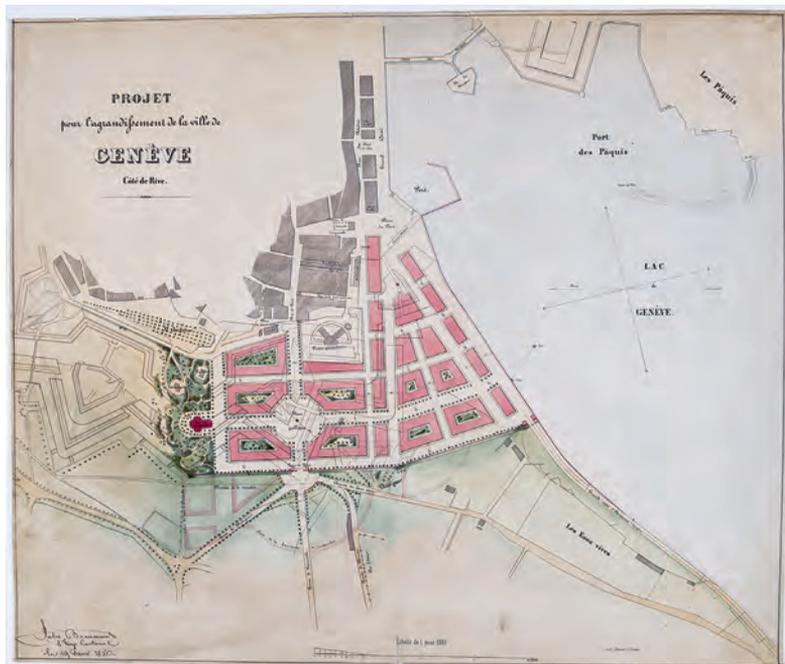
les autorités cantonales concèdent finalement à la Municipalité le droit de soumettre une proposition, afin de la comparer avec celle qui sera mise au point par le Département des travaux publics<sup>10</sup>. Une commission municipale élabore alors un projet<sup>11</sup> et charge l'architecte SAMUEL DARIER de dresser un plan<sup>12</sup>.

Fidèle à ses réflexions de 1848, DARIER dessine plusieurs variantes figurant des îlots et des rangées sur une trame orthogonale<sup>13</sup>. Dans l'une, l'architecte précise que le large boulevard perpendiculaire à la rue de Rive permet de tripler l'étendue des maisons pouvant jouir d'une vue sur le lac **FIG. 22**; la légende fournit par ailleurs des précisions sur la hauteur des bâtiments (trois étages), le matériau (ardoise) et la pente des toitures. Du côté de l'État, l'inspecteur cantonal JULES BEAUMONT conçoit un projet beaucoup plus dense côté lac, tandis que deux larges voies plantées d'arbres se croisent en une place octogonale **FIG. 23**. Les îlots contiennent des cours végétalisés, et une « chapelle anglaise », axée sur le boulevard en direction du sud, bénéficie d'un jardin paysager incluant l'observatoire. Quant à la limite du quartier, elle est fermement définie par un mur d'octroi percé d'une porte principale, au-delà de laquelle s'étend un tracé viaire en patte d'oie. Notons rapidement que l'ingénieur ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, à qui sont soumis ces deux projets lors de son passage à Genève en janvier 1850, juge les cours intérieures trop restreintes comparativement à l'étendue des maisons, empêchant de ce fait qu'une végétation s'y développe. L'ingénieur conseille ainsi « d'abandonner tout à fait un système de cour-jardin, qui n'est pas dans les mœurs genevoises et auquel il est impossible de donner l'extension qu'il exige sans sacrifier de vastes terrains »<sup>14</sup>.

Le plan du quartier de Rive ne cesse dès lors d'évoluer. La commission municipale campe d'abord sur ses positions, tout en percevant un défaut présent dans les deux propositions : la ligne des maisons à construire sur des remblais avançant sur le lac risque de former un rideau cachant la vue dont on jouit depuis le pont des Bergues et l'île Rousseau<sup>15</sup>. Au sein de la commission mixte alors constituée, les représentants de la Ville insistent pour que soit retirée la ligne du nouveau quai<sup>16</sup>, seul le prolongement du Grand Quai dans l'axe de ce dernier permettant de conserver la vue du paysage<sup>17</sup>. Hésitant, le Conseil d'État se tourne finalement vers trois experts – JEAN-MARIE GIGNOUX, ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER et CHARLES SCHAECK PRÉVOST<sup>18</sup> – lesquels préconisent de construire les bâtiments sur l'alignement des maisons du Grand Quai : l'aspect général de la ville, affirment-ils, « gagnera par là en grandiose sans nuire à l'effet

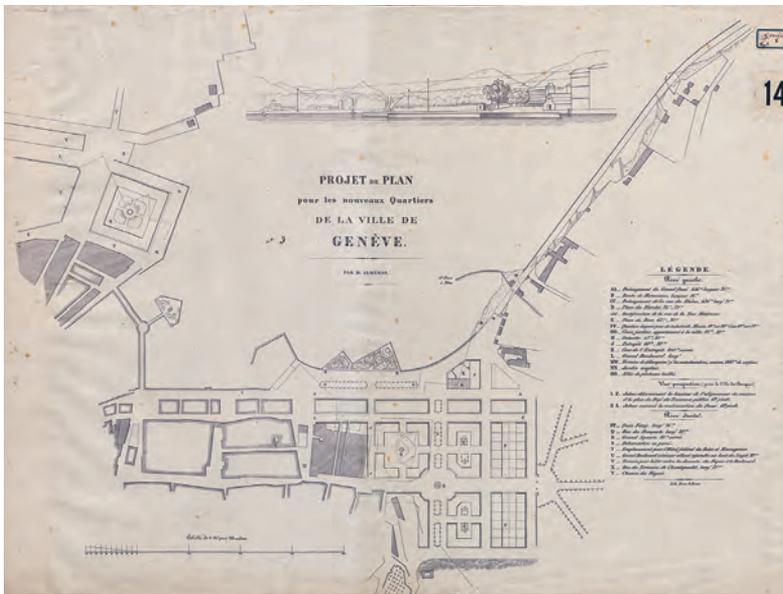


22

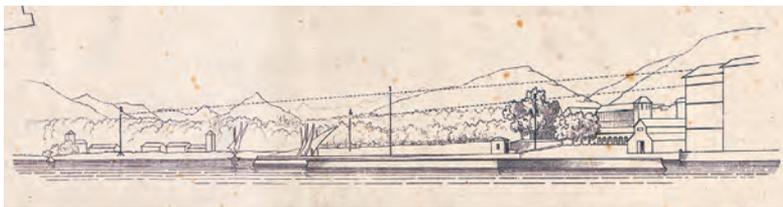


23

pittoresque que l'on y remarque déjà »<sup>19</sup>. L'autorité cantonale se résout finalement à suivre cet avis<sup>20</sup>, sans obtenir l'assentiment de certains de ses membres les plus concernés, qui iront jusqu'à publier des plans alternatifs<sup>21</sup>. Parmi ces derniers, celui d'ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS, alors secrétaire du Département des travaux publics, présente un intérêt particulier en ce qu'il montre des îlots plus largement ouverts, des indications sur les affectations – place de marché, entrepôt, maisons pour industriels – et surtout une vue perspective prise de l'« île aux barques » (île Rousseau), montrant



24



25

**FIG. 24** 1850 – Projet pour le nouveau quartier de Rive par Alexandre-Félix Alméras, qui reprend l'idée de la place centrale tout en prévoyant des îlots plus ouverts et des affectations plus précises; sur la frange extérieure, les rangées de constructions sont des « maisons pour industriels ». AEG [Travaux B 11/14].

**FIG. 25** 1850 – Le plan pour le nouveau quartier de Rive par Alexandre-Félix Alméras inclut une vue perspective, permettant de visualiser l'impact du futur front lacustre selon deux variantes. Celle qui garantit la vue sur les Alpes depuis le pont des Bergues sera finalement adoptée. AEG [Travaux B 11/14, détail].

l'effet des futures constructions selon leur avancement sur le lac **FIG. 24, 25**.

Finalement, le plan adopté du quartier de Rive résulte de choix consensuels – une place où se croisent un boulevard planté et une voie large reliant la rue de Rive à la route de Chêne – et d'idées contradictoires, opposant une logique de rendement à des considérations paysagères<sup>22</sup>. Il convient d'insister sur l'importance de la vue dans les discussions sur le front lacustre, celui-ci devant composer avec les qualités du paysage existant, en particulier le panorama sur les Alpes. Dans ce contexte, la mention de l'île Rousseau et du pont des Bergues comme point nodal à partir duquel les façades de la ville nouvelle vont être appréciées est particulièrement intéressante<sup>23</sup>.

### Un plan partiel pour la rive droite (1850)

En parallèle à l'élaboration du plan de Rive, les édiles projettent une extension urbaine entre le bastion du Cendrier et le lac, où les démolitions vont bon train. Alors qu'en juin 1850 le Département des travaux publics produit une esquisse<sup>24</sup>, le Conseil administratif confie simultanément à SAMUEL DARIER le soin de dresser un projet<sup>25</sup>. Poursuivant

la logique des îlots quadrangulaires qu'il avait déjà imaginés en 1848, DARIER propose des variantes de squares contigus, ouverts ou fermés<sup>26</sup>. Le plan finalement adopté par le Conseil d'État en septembre 1850 **FIG. 26** semble toutefois moins dériver de ces dernières que d'une idée de JULES BEAUMONT, exprimée sur un plan daté de janvier 1850<sup>27</sup> **FIG. 23**, et améliorée par ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS quelques mois plus tard<sup>28</sup>. En tout état de cause, le square est moins conçu comme un module à reproduire au sein d'une trame régulière que comme une pièce unique, à fonction monumentale. Il n'est d'ailleurs pas interdit d'y voir une réponse au vœu, émis par le président du Conseil administratif, de doter les nouveaux quartiers d'une promenade « dans le genre de la place des Vosges à Paris, c'est-à-dire entourée de galeries voûtées sous lesquelles le public peut se promener et dont la végétation qui est au centre est entourée d'une voie charretière bordée d'une grille »<sup>29</sup>. Pour autant, la taille de l'îlot n'est pas ici déterminée par un modèle existant mais par le contexte : c'est, de toute évidence, la volonté de prolonger la rue Kléberg en direction des Pâquis qui a dicté sa limite à l'ouest et, partant, son extension. À noter enfin qu'au-delà de la promenade projetée – future place Dorcière – en bordure de cet ensemble, une bande colorée aux limites incertaines signale l'amorce de développements futurs.

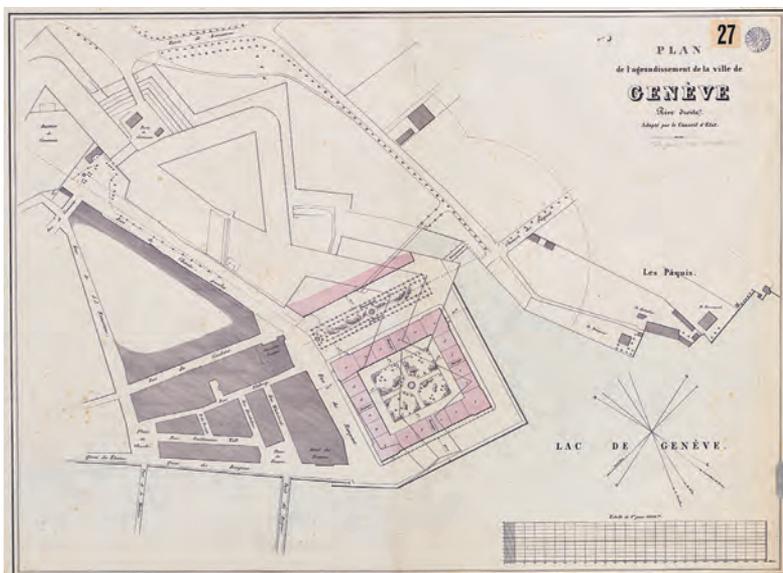
### Les plans de la rive droite et de la rive gauche (1852-53)

Après avoir adopté les plans pour les deux secteurs évoqués et entamé les ventes de terrain, l'État envisage d'abord des périmètres plus vastes, sans viser toutefois un dessin unique pour tous les terrains des anciennes fortifications. Comme la loi l'exige<sup>30</sup>, les propositions sont soumises à l'appréciation des services municipaux. Concernant le plan de la rive droite proposé en 1852 par le Département des travaux publics, la Ville refuse tout bonnement de se prononcer de manière définitive en l'absence d'une expertise d'ingénieurs et d'architectes. Elle demande au Conseil d'État qu'il fasse lever le plan de tout le quartier de Saint-Gervais avec l'indication précise des niveaux<sup>31</sup>, réclame un concours et un examen public<sup>32</sup>, et demande enfin d'attendre la décision sur l'emplacement de la gare du chemin de fer. Sans tenir compte d'aucune de ces requêtes, le Conseil d'État, après avoir fait placer sur le terrain « des bornes propres à figurer les mas, les rues et les places »<sup>33</sup>, adopte le plan d'agrandissement pour la rive droite le 16 juillet 1852<sup>34</sup> **FIG. 27**. Il en ira de même pour la rive gauche : alors que le plan

d'agrandissement fait l'objet d'un avis particulièrement défavorable de la part de l'administration municipale<sup>35</sup>, le Conseil d'État refuse d'y apporter un quelconque changement. Le plan est ainsi adopté le 23 décembre 1852<sup>36</sup> **FIG. 28**.

Les plans du Département des travaux publics sont-ils aussi déficients que la Ville le prétend ? Les critiques ne sont-elles pas amplifiées par quelque antagonisme politique ? On pourrait le penser, tant les arguments développés par la Municipalité rejoignent les charges portées par la presse conservatrice contre les initiatives du gouvernement Fazy<sup>37</sup>. Résumons les critiques : manque de places et de fontaines, ainsi que d'emplacements pour élever des édifices publics, absence de promenades, largeur des rues démesurée, ignorance de la topographie, manque de liaison entre la ville et les quartiers nouveaux, densité excessive<sup>38</sup>. L'agrandissement prévu formerait d'après certains « une espèce de cuirasse de constructions » qui ferait perdre à Genève l'agrément et le « pittoresque de sa position »<sup>39</sup>. Par ailleurs, l'image d'une ville sans limites tangibles, en rupture avec ce qui a été planifié du côté de Rive, doit faire frémir les services municipaux : la disparition du mur d'octroi ne signifie-t-elle pas la fin de la taxe qui assure à la Ville son autonomie budgétaire ? Si des sensibilités esthétiques et politiques creusent ainsi les divergences de vues, il n'en demeure pas moins que les plans du Conseil d'État trahissent un certain amateurisme, notamment en matière de levé cartographique. Procédant à des vérifications, le directeur du cadastre constate avec effroi l'oubli complet des règles à observer dans les travaux d'arpentage, rendant impossible l'utilisation de ces plans pour les mises aux enchères des parcelles<sup>40</sup>.

Suite aux 400 à 500 lettres échangées entre les deux administrations, le conflit entre la Ville et l'État éclate en janvier 1853<sup>41</sup>, certains élus municipaux allant jusqu'à attaquer le Département des travaux publics par voie de presse<sup>42</sup>. Prenant les choses en main, la Ville se tourne à nouveau vers l'ingénieur ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, lequel s'entoure d'« hommes compétents »<sup>43</sup> pour établir de nouveaux plans, intégrant un périmètre plus large autour de la ville ainsi que les courbes de niveaux permettant de se faire une idée de la pente qu'auront les rues<sup>44</sup> **FIG. 29**. Mais les tensions accumulées entre les deux administrations empêchent tout dialogue : le plan d'agrandissement de la rive droite, livré en mars 1853 et accompagné d'un mémoire explicatif<sup>45</sup>, fait l'objet d'un refus complet de la part du Conseil d'État<sup>46</sup>, qui préconise l'adoption « d'un plan logique et convenable où tout se lie et s'harmonise »<sup>47</sup>, une formule que la Ville avait inventée pour qualifier son propre plan...



26

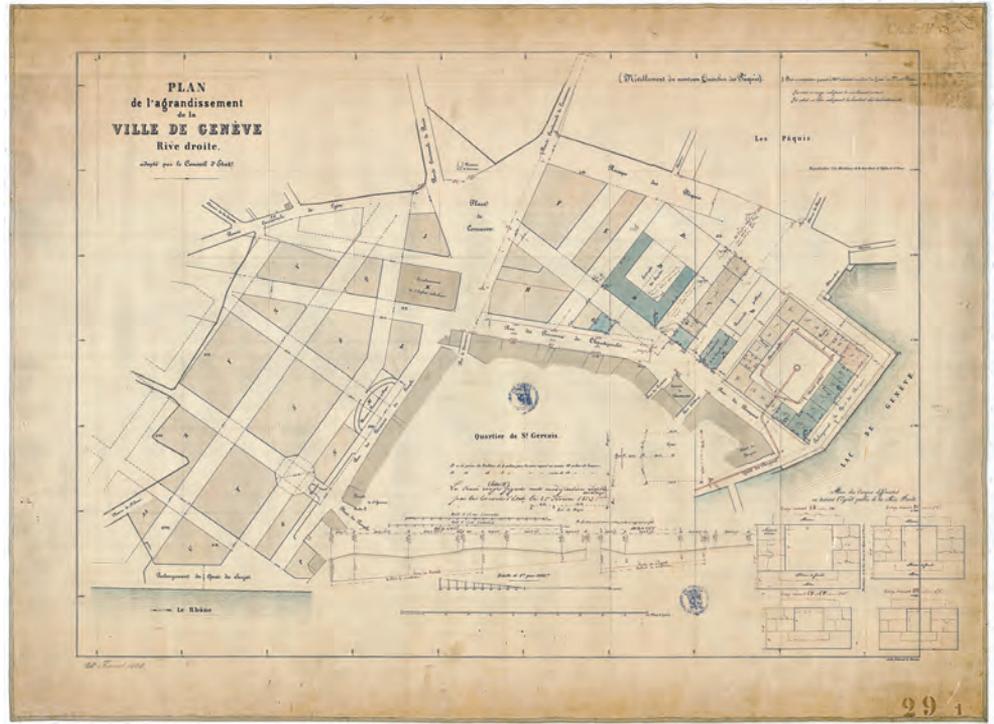
Déterminée, la Municipalité revient à la charge au mois de novembre, avec un plan de la rive gauche également dû à WOLFSBERGER<sup>48</sup> **FIG. 30**. Cette fois-ci, tout va basculer par l'effet des élections, qui portent au pouvoir une majorité modérée nommée ironiquement par Fazy « gouvernement réparateur ». Durant les deux années que durera ce dernier, la question du plan d'agrandissement prendra une tournure moins orageuse.

### Un nouveau plan d'agrandissement (1854-55)

En décembre 1853, ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, l'auteur des plans décriés par le gouvernement précédent, est nommé conseiller d'État à la tête du Département des travaux publics. Âgé de 41 ans, ayant étudié l'architecture et l'ingénierie à Munich, ce proche de GUILLAUME-HENRI DUFOUR a une connaissance approfondie du travail cartographique et des infrastructures urbaines, ainsi que des rouages administratifs<sup>49</sup>. Durant les cinq premiers mois de son engagement, il préside une commission mixte Ville/État pour l'étude de l'agrandissement de la rive gauche<sup>50</sup>, dont le travail s'achève par une exposition de plans au Musée Rath<sup>51</sup>. WOLFSBERGER sollicite alors l'engagement d'un « ingénieur expérimenté », appelé à étudier les nombreux travaux relatifs à l'agrandissement de la ville, à l'établissement de nouveaux ponts sur le Rhône, ainsi qu'à l'examen des questions relatives au chemin de fer. Faute de candidats locaux ayant des compétences suffisantes, le choix se porte sur LÉOPOLD BLOTNITZKI, un ingénieur d'origine polonaise

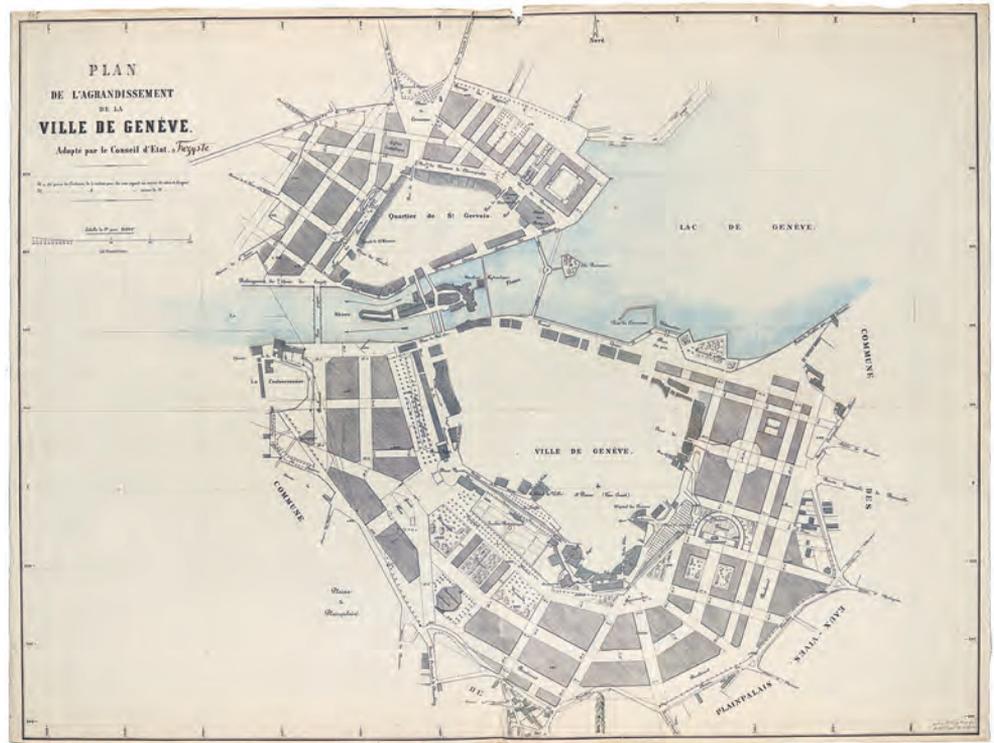
**FIG. 26** 1850 - Plan de l'agrandissement de Genève, rive droite, auteur inconnu. Le projet se résume ici à un square presque autonome, sorte d'« unité d'habitation » avant la lettre. L'ensemble est séparé de la ville ancienne par une large rue, du lac par deux quais et des futurs îlots par une promenade. AEG [Travaux B 11/27].

**FIG. 27** 1852 - Plan de l'agrandissement de Genève, rive droite, par le DTP. Les trois voies limitant le quartier de Saint-Gervais sont redoublées par des rues parallèles et prolongées vers l'extérieur de la ville. Il en résulte une immense place de Cornavin et des raccords relativement incertains avec les faubourgs. Archives du DTP [non coté].



27

**FIG. 28** 1852 - Plan de l'agrandissement de Genève par le DTP. Le plan distingue une rive gauche, où domine l'idée du boulevard de ceinture, et une rive droite plus discontinue. Entre la promenade des Bastions et la plaine de Plainpalais, un bâtiment octogonal intitulé « construction nationale » préfigure l'idée du « palais électoral ». BGE [VG 2951].



28

conseillé par CHARLES [KARL] ETZEL, l'ingénieur en charge des tracés ferroviaires<sup>52</sup>. Né à Varsovie, naturalisé Wurtembergeois et établi à Bâle où il travaille comme employé aux chemins de fer suisses, LÉOPOLD BLOTNITZKI connaît déjà Genève pour avoir

assisté ETZEL sur la question de l'emplacement de la gare<sup>53</sup>. Il entre au service du canton le 19 mai 1854<sup>54</sup>.

WOLFSBERGER et BLOTNITZKI travaillent alors de concert au perfectionnement du plan de la rive gauche. Intégrant les réflexions de la commission



**FIG. 29** 1853 – Projet d’agrandissement de Genève, rive droite, sous l’égide de l’ingénieur Isaac Christian Wolfsberger. Ce plan est le premier à prendre en compte l’échelle territoriale et la topographie. Dotée de places aux formes variées et d’une promenade en terrasse du côté de Saint-Jean, l’extension prévue est séparée de l’extérieur de la ville par un mur d’octroi. BGE [VG 4384].

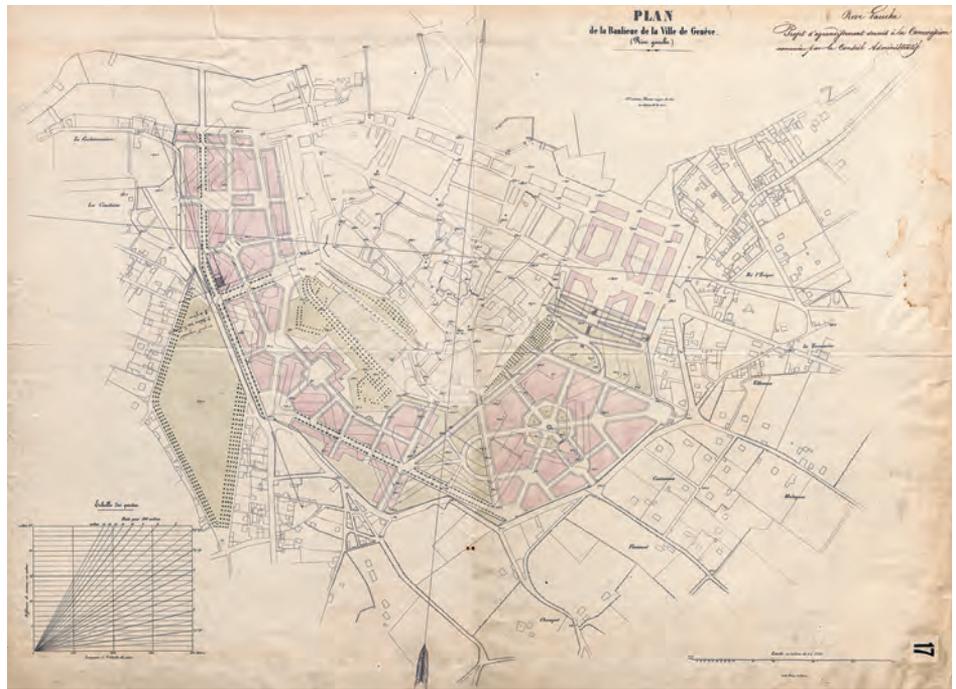
29

mixte et les résultats d’une enquête publique<sup>55</sup>, le plan est approuvé par le Conseil d’État le 26 septembre 1854<sup>56</sup>, avant d’être publié et largement diffusé **FIG. 31**. WOLFSBERGER accompagne le plan d’un rapport où il expose les avantages des nouveaux tracés, soulignant des dispositions générales, « tout particulièrement pliées à la forme du terrain et s’accord[a]nt avec la destination locale des futurs quartiers »<sup>57</sup>. Pour ce qui est de la rive droite, l’établissement des plans est retardé par la décision concernant l’emplacement de la gare. Une fois celui-ci fixé en octobre 1855, BLOTNITZKI et WOLFSBERGER finalisent en un mois un plan que le Conseil d’État approuve aussitôt<sup>58</sup>. L’ingénieur polonais fait de toute évidence l’unanimité puisqu’en décembre 1855, alors que les élections replacent James Fazy au pouvoir, il est renommé comme ingénieur attaché au Département des travaux publics pour deux ans<sup>59</sup>. Il en va autrement de WOLFSBERGER, forcé de quitter la tête du département à l’issue des élections. Cela étant, les tracés adoptés sous son administration servent de base à la vente d’un certain nombre de terrains et seront publiés en 1858 dans l’une des plus éminentes revues du monde germanique, l’*Allgemeine Bauzeitung*<sup>60</sup>. Si le gouvernement ne pense pas en modifier les principales dispositions pendant deux ans<sup>61</sup>, un nouvel épisode survient en 1858 avec la décision de revoir entièrement le plan du quartier des Tranchées.

### Les Tranchées rectifiées et la finalisation du plan général (1858)

Au début de l’année 1858, LÉOPOLD BLOTNITZKI est chargé d’étudier une nouvelle disposition pour le quartier à créer sur le plateau des Tranchées<sup>62</sup>. Prêt en mars, le plan présente plusieurs nouveautés par rapport au plan de 1854 : la partie arborée à proximité des Bastions disparaît au profit de constructions, les massifs de maisons sont coupés à angle droit, la rue des Casemates est conservée et élargie ; parallèlement à celle-ci, il en est établie une seconde de 32 m de largeur en contrebas du reste du plateau, au-dessus de laquelle plusieurs ponts sont jetés. Ces changements sont motivés tout d’abord par la nécessité de trouver des remblais pour combler les quais sur le lac (le système des rues en contrebas – futurs boulevards Émile-Jaques-Dalcroze et Helvétique – n’exigeant pas de combler les grands fossés, les remblais qu’on y consacrerait peuvent être employés ailleurs). Deuxièmement, l’établissement de la grande rue basse (futur boulevard) crée une communication commode entre les rives du lac et les quartiers de Plainpalais, la pente en étant relativement faible. En troisième lieu, les rues en contrebas permettent d’utiliser la partie basse des maisons à construire en bordure. Enfin, ce système, ainsi que les massifs de maisons coupés à angle droit, donne l’espoir que les terrains se vendront à un prix plus élevé<sup>63</sup>.

**FIG. 30** 1853 – Plan de la banlieue de Genève, projet d’agrandissement pour la rive gauche par Isaac Christian Wolfsberger. Attaché à la régularité des tracés, l’ingénieur est aussi attentif aux césures végétales délimitant des quartiers distincts. Le plateau des Tranchées est ainsi isolé des secteurs adjacents par des promenades plantées et pentues. AEG [Travaux B 11/17].



30

Très différent des plans précédents, le projet est loin de faire l’unanimité. Appelé à donner son avis, le Conseil administratif réunit quelques experts, à savoir le général DUFOUR, l’ingénieur WOLFSBERGER, les architectes COLLART et GINDROZ, ainsi qu’ALMÉRAS, ancien secrétaire du Département des travaux publics. Tous, sauf ce dernier, s’accordent à trouver le projet « anormal » et « choquant »<sup>64</sup>. Les critiques portent en particulier sur la nouvelle rue basse, considérée comme superflue du point de vue de la circulation, et plus globalement sur l’ignorance du relief et de la forme du terrain naturel, entraînant « des fautes de goût et de sens commun que l’on ne saurait tolérer »<sup>65</sup>. Le manque de places publiques, seules à pouvoir rompre « la monotonie du projet »<sup>66</sup>, est également blâmé. Confirmé dans ses premières impressions, le Conseil administratif a par ailleurs d’autres raisons de rejeter le plan du Conseil d’État : difficulté du service de l’octroi due à la multiplicité d’issues, densification du secteur empêchant qu’il ne devienne un « quartier de luxe »<sup>67</sup>, etc. Mais une fois de plus, le Conseil d’État refuse d’entrer en matière : en date du 2 juillet 1858, il approuve le plan du Département des travaux publics sans y apporter de changement<sup>68</sup>. Les réactions ne se font pas attendre : le 25 septembre, un conseiller municipal s’insurge contre le fait que des travaux s’exécutent sans que les plans n’aient été publiés : le Conseil d’État « viole la loi, en tenant secret ce que la loi lui ordonne de rendre public »<sup>69</sup>, est-il alors dénoncé. Le *Journal de Genève* surenchérit :

« en vérité on se dirait en Chine, et non pas dans une République démocratique et radicale, à voir la façon dont le souverain est si lestement traité »<sup>70</sup>. Au Grand Conseil, le général DUFOUR réclame lui aussi l’impression des plans et leur diffusion. Alors qu’une vive discussion s’engage entre lui et Fazy sur la question de savoir si un gouvernement est en droit de bouleverser un plan adopté par ses prédécesseurs<sup>71</sup>, le tribun radical finit par s’emporter : toutes ces demandes ne sont que des entraves faites par « ceux qui ne veulent pas de l’agrandissement de la ville, d’une nouvelle Genève »<sup>72</sup>. Au final, les plans sont publiés en mars 1859, alors que les travaux de nivellement sont déjà bien entamés<sup>73</sup>. Il prend un caractère définitif en fusionnant les tracés adoptés en 1855 et les changements apportés en 1858 **FIG. 32**.

Le plan des Tranchées n’en subira pas moins des modifications, certaines d’entre elles suggérées par l’architecte JEAN-PIERRE GUILLEBAUD. Ce dernier critique en effet le fait que, à la jonction avec le quartier de Rive, la rue des Casemates (futur bd Émile-Jaques-Dalcroze) tourne à droite en diagonale pour rejoindre le boulevard (qui ne s’appelle pas encore bd Helvétique), le lien direct avec la rue Pierre-Fatio n’étant possible que par un escalier adossé à un mur de près de 10 m de hauteur **FIG. 33**. La rue des Casemates, ajoute-t-il, est inutile et pourrait être comblée ; quant au boulevard adjacent, il risque bien d’être triste, prévu creusé et bordé de murs élevés, disposition fâcheuse « pour un boulevard qui est toujours la partie la plus animée des



**FIG. 31** 1854 – Plan d’agrandissement de Genève, rive gauche. Signé par Léopold Blotnitzki, le plan adopté par le Conseil d’État reprend une série de tracés déjà proposés par Wolfsberger **FIG. 30**. Entre la Corraterie et le futur boulevard Georges-Favon (sur la gauche du plan), un bastion est conservé comme lieu de promenade provisoire. En vert, le tracé des anciennes fortifications. BGE [VG 2894].

31

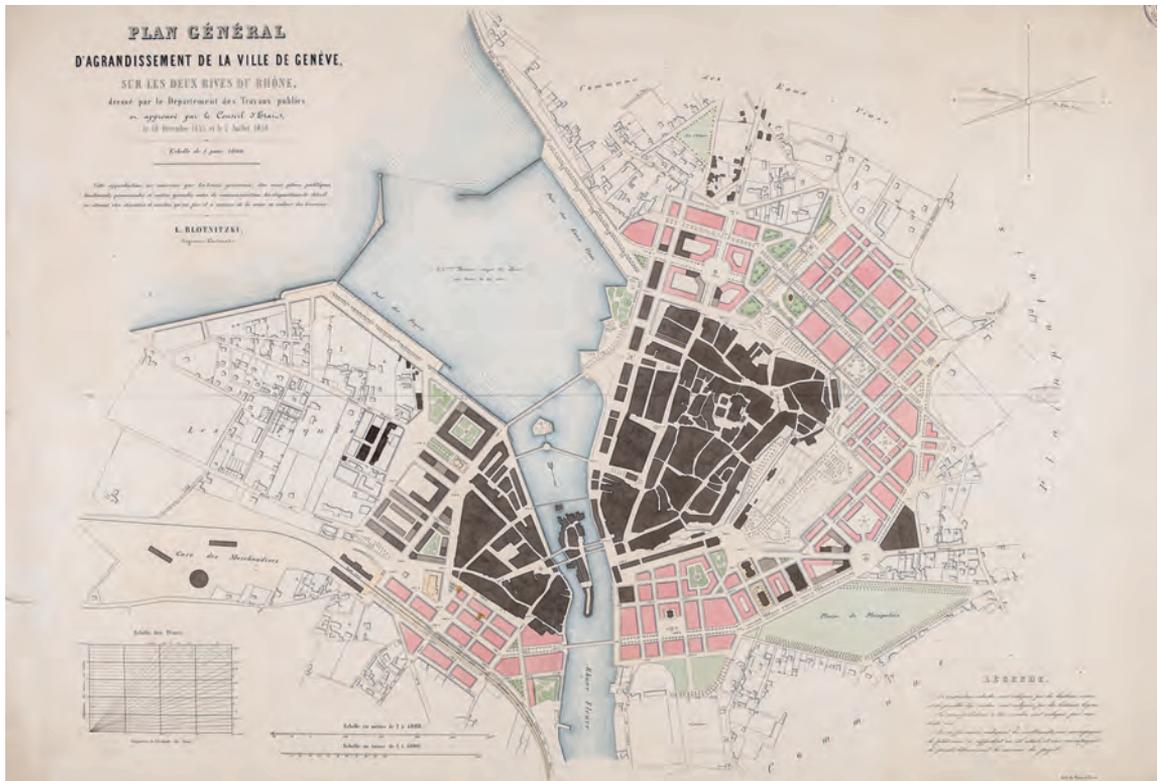
villes, et le rendez-vous des promeneurs»<sup>74</sup>. Pour pallier ce défaut, l’architecte préconise de remplacer les murs de terrasse par des talus gazonnés puis, sur le plateau supérieur, d’éloigner les maisons du bord des pentes. Il enjoint, enfin, à diminuer le nombre de ponts. Ces propositions seront partiellement prises en compte par le Département des travaux publics, la plus importante étant le raccordement direct de la rue des Casemates (actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze) avec la rue Pierre-Fatio au moyen d’un nouveau nivellement<sup>75</sup>.

### Une planification tardive : le futur quartier des banques (1872)

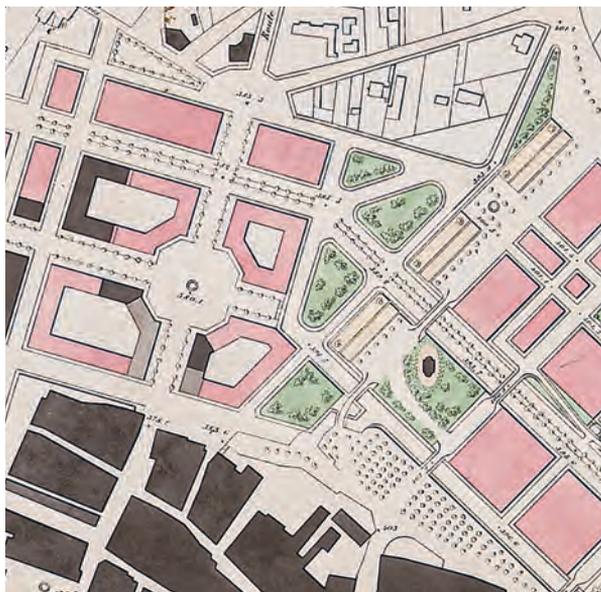
En 1862, le Conseil d’État nomme JEAN-MARIE GIGNOUX au poste d’ingénieur cantonal<sup>76</sup>. BLOTNITZKI voit alors sa charge au Département des travaux publics se réduire à l’exécution des travaux des ponts et des canaux sur les terrains des anciennes fortifications<sup>77</sup>, avant de recevoir son congé en novembre de la même année<sup>78</sup>. Il s’installe à Thoune puis à Berne, ville pour laquelle il dessine un plan d’agrandissement en 1869<sup>79</sup>.

Si le grand travail de planification a franchi une étape décisive avec le plan de 1858, des modifications ponctuelles vont affecter un certain nombre d’îlots, voire des secteurs entiers, pour autant qu’ils soient encore libres de constructions<sup>80</sup>. C’est le cas du quartier situé entre la Corraterie et le boulevard

Georges-Favon, vaste quadrilatère irrégulier longtemps occupé en son centre par la seule synagogue (achevée en 1857). En 1872, l’architecte JEAN FRANEL prend l’initiative d’envoyer au Conseil administratif un plan pour la disposition des terrains, qui apparaît d’emblée comme « convenable sous tous les rapports pour l’établissement du théâtre projeté »<sup>81</sup>. Le plan prévoit trois rues partant de la place Neuve et de la rue du Conseil-Général en direction du Rhône, coupées à angle droit par des voies de communication aboutissant au boulevard de la Coulouvrenière (actuel bd Georges-Favon). Ces tracés délimitent 13 parcelles de formes variées, dont 12 sont destinés à être vendus pour des constructions particulières, le treizième, le plus vaste, étant réservé pour le théâtre<sup>82</sup> **FIG. 34**. Ce plan implique naturellement la démolition de la caserne de Hollande (construite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), dans l’air depuis longtemps mais décidée seulement en 1873<sup>83</sup>. Le 17 avril 1874, le plan est adopté par le Conseil d’État<sup>84</sup>, sans entraîner de ventes de parcelles pour autant. À l’évidence, un doute subsiste puisqu’en 1877 trois architectes, FULPIUS, DARIER et GOETZ, sont chargés par le Département des travaux publics de voir s’il convient de le réaliser ou de le modifier<sup>85</sup>. Une polémique s’est en effet élevée sur la convenance de réserver un espace libre au sud-ouest du théâtre, entre cet édifice et l’École du Grütli<sup>86</sup>. Motivée par l’augmentation de la surface attribuée au théâtre et la nécessité de donner à ses abords des proportions aussi larges que possible, cette idée restera sans suite<sup>87</sup>.



32

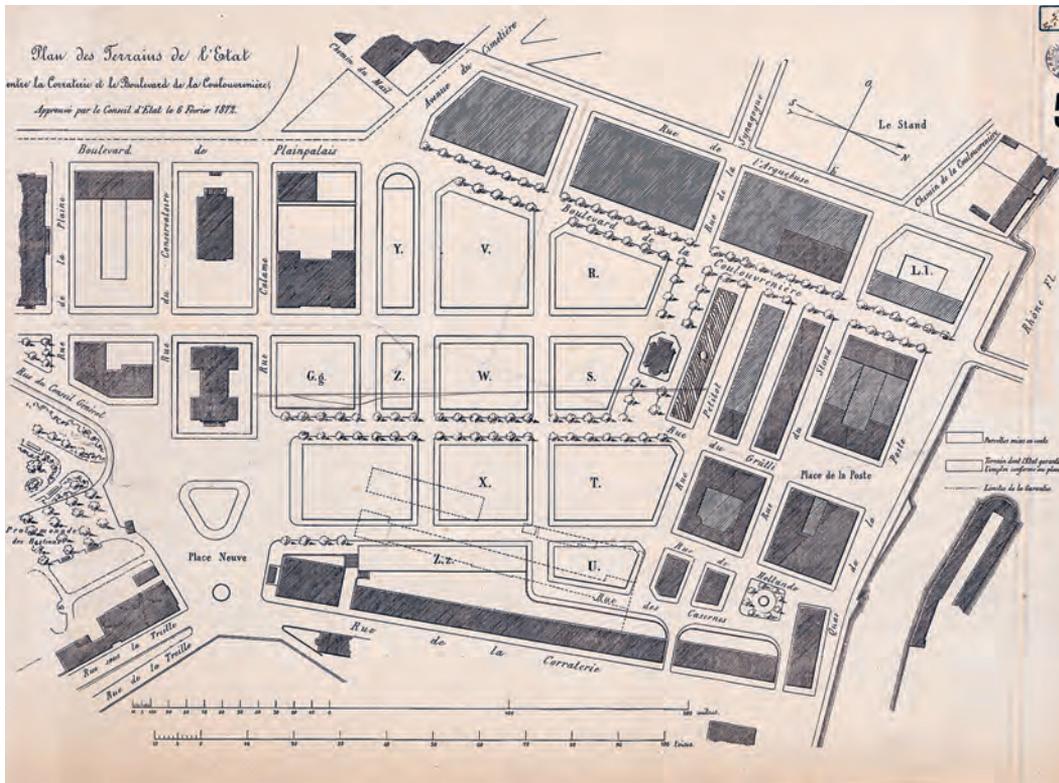


33

## Étendre le plan d'extension

Alors que les îlots sont progressivement redéfinis au gré des ventes de parcelles, le plan d'agrandissement entraîne dans les années 1870 une réflexion sur le prolongement de la ville au-delà de la zone des anciennes fortifications, afin qu'elle puisse

s'étendre sur un plan régulier. De fait, avec le développement des nouveaux quartiers, le contraste entre ceux-ci et les faubourgs, où l'on observe « l'absence de toute distribution méthodique »<sup>88</sup>, apparaît de plus en plus gênant. Alors qu'en 1875 une loi est projetée pour compléter et étendre le plan d'agrandissement de la ville, l'année suivante voit le début du levé des communes suburbaines, opération préalable à tout projet d'extension. Quatre ans plus tard, les plans sont terminés<sup>89</sup>, et un projet d'ensemble est soumis au préavis des conseils municipaux des communes de Plainpalais, des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex<sup>90</sup>. Pour des raisons non élucidées, peut-être liées à un contexte économique difficile, un silence plane sur la question jusqu'en 1895, date à laquelle le Conseil d'État ouvre un concours pour le plan d'extension de la ville. Si l'on considère alors que les quartiers de la ceinture créés 40 ans plus tôt sont « les plus beaux et les plus salubres »<sup>91</sup> de Genève et qu'ils peuvent ainsi constituer un modèle<sup>92</sup>, le concours intègre une réflexion nouvelle sur la ville, suscitée notamment par la parution à Vienne de l'ouvrage de CAMILLO SITTE, *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* (1889). Seront ainsi remis en question les grands principes de composition baroque, tout autant que la formulation technique d'« une ville monotone, américaine »<sup>93</sup>.



**FIG. 32** 1858 – Le plan général d’agrandissement de Genève par Léopold Blotnitzki consolide les voies précédemment tracées, tout en proposant une nouvelle configuration pour le quartier des Tranchées. Par la suite, plusieurs modifications de détail seront effectuées au gré des mises en vente des parcelles. AEG [Travaux B 11/34].

**FIG. 33** 1858 – Détail du plan général d’agrandissement de Genève par Léopold Blotnitzki. Étant donné la pente, l’ancienne rue des Casemates est prévue coudée en direction du boulevard Helvétique. Des travaux de nivellement permettront finalement le raccord avec la rue Pierre-Fatio et le rond-point de Rive. AEG [Travaux B 11/34].

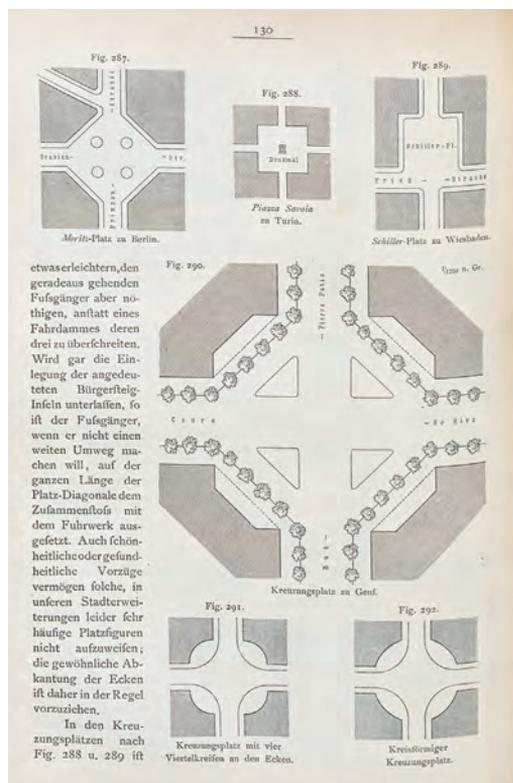
34

**Synthèse.** Peu exaltant a priori, le traçage des méandres administratifs suivis par le plan d’agrandissement n’a pas été une tâche vaine. Il a permis de montrer tout d’abord à quel point la planification de la ceinture Fazyste est un processus incertain, dans lequel le concept de création s’atomise en une multitude de décisions, et le rôle d’auteur en un essaim de personnalités. Qui, de DARIER, BEAUMONT, GIGNOUX, ALMÉRAS, WOLFSBERGER, BLOTNITZKI, GUILLEBAUD ou FRANEL, est responsable des tracés adoptés ? Qui, de la Ville, de l’État, des départements ou des bureaux, des leaders ou des membres de commissions, en a déterminé la configuration ? Et quelle a été la participation des citoyens et citoyennes, de l’« opinion », du peuple (pour utiliser un terme cher à James Fazy) ? Issues d’une consultation instaurée par le nouveau régime démocratique, les réponses ne peuvent être que circonstanciées, chaque entité, chaque individu, contribuant à un certain degré au dessin des quartiers à venir. Il faut souligner ici à quel point le caractère à la fois collectif et sédimentaire du plan d’agrandissement contraste avec la vision véhiculée par la littérature existante, qui fait généralement du plan de BLOTNITZKI de 1858 une création originale, dénuée d’antécédents et, par conséquent, de dettes.

Hormis cette mise en lumière du processus de planification, l’enquête a également permis de nuancer, voire de mettre en doute, l’intérêt du calage des plans aux régimes politiques, en termes de clé interprétative. Ainsi, il est en effet périlleux d’opposer un plan municipal (1854, « réactionnaire ») à un plan cantonal (1858, « progressiste »), ne serait-ce que parce que le second intègre beaucoup d’éléments du premier, et que certains acteurs majeurs travaillent pour des gouvernements successifs aux orientations politiques divergentes. Si les continuités semblent ainsi plus significatives que les ruptures, le plan « définitif » fait cohabiter sous des formes fragmentaires les deux grands modèles auxquels il se rapporte – l’un, académique et rayonnant ; l’autre, pragmatique et orthogonal –, sans que l’on puisse véritablement leur faire correspondre une idéologie particulière. Davantage que le plan, ce seront des décisions politiques et des facteurs économiques qui écartèreront l’habitat ouvrier de la ceinture Fazyste, faisant de celle-ci le lieu exclusif de la bourgeoisie.

**FIG. 34** 1872 – Plan pour la disposition des terrains entre la Corraterie et le boulevard de la Coulouvrenière (actuel bd Georges-Favon) par Jean Franel. À l’arrière de la Corraterie, la caserne du XVIII<sup>e</sup> siècle est figurée en pointillé. AEG [Travaux B 11/53].

**FIG. 35** Dans son manuel sur la construction des villes, Josef Stübben montre le rond-point de Rive (au centre) parmi d'autres exemples européens. Le carrefour se distingue par des pans rabattus, auxquels font écho des plantations d'arbres formant la liaison entre les artères. Dessin tiré de Stübben 1890, p. 130.



35

## Les éléments de la composition urbaine

Les plans d'agrandissements évoqués jusqu'ici présentent un certain nombre d'éléments – boulevards, ronds-points, cours, etc. – qui relèvent d'un langage largement partagé au niveau international. Sans trop se focaliser sur d'hypothétiques emprunts, il semble utile d'évoquer brièvement les modèles théoriques et formels auxquels se rattachent les éléments constitutifs des futurs quartiers.

### Le rond-point

D'une façon générale, les plans d'agrandissements de Genève s'inscrivent dans un courant néo-baroque articulant tracés rectilignes, étoiles et monuments cibles<sup>94</sup>. Héritier de l'art de LE NÔTRE, ce mode de composition d'un certain nombre de villes au XVIII<sup>e</sup> siècle trouve dans le Paris de Napoléon III une actualisation particulièrement aboutie. À Genève, cette tendance se manifeste tout d'abord dans le dessin du rond-point de Rive (1850), formant une place à pans coupés où se croisent deux voies de grande largeur **FIG. 35**. Il apparaît assez clairement que la perfection géométrique du dispositif prime sur son utilité, car si la largeur du cours de Rive peut se justifier par son débouché sur des voies qui se prolongent en patte d'oie (autre motif baroque), la même largeur

accordée à la voie perpendiculaire (actuelle rue Pierre-Fatio) ne répond, elle, à aucune nécessité circulaire : sur les plans, cette voie vient buter, au sud, sur un édifice monumental adossé à un jardin en pente<sup>95</sup>. Est-elle motivée par la volonté d'étendre le champ de vision sur le lac, comme le préconisait SAMUEL DARIER ? En tous les cas, la rue Pierre-Fatio actualise le type du « cours » ou du boulevard, du moins dans la fonction que ce dernier avait à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir d'être une promenade davantage qu'une voie de communication.

La grande composition d'inspiration baroque est également manifeste dans des plans qui ne seront pas entièrement réalisés – ceux d'ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER **FIG. 29, 30** – mais qui subsistent comme on l'a vu à l'état de fragments dans la « compilation » qu'en fait BLOTNITZKI en 1858 **FIG. 32**. C'est le cas en particulier du rond-point de Plainpalais, figurant sur le plan de novembre 1853 **FIG. 30** et légèrement rectifié en mars 1855, dont la forme en étoile se rattache à d'illustres précédents<sup>96</sup> **FIG. 36**. Si ce rond-point a été réalisé, tel n'est pas le cas de la place rayonnante prévue au centre du futur quartier des Tranchées par le même projet d'agrandissement de 1853. Formant un hexagone traversé par cinq voies, la sixième étant occupée par un édifice public (une configuration très semblable à la place Franz-Liszt à Paris<sup>97</sup>), cette place se caractérise par la parfaite régularité du tracé et l'ampleur de l'espace dégagé **FIG. 30** ; elle aurait formé la plus grande place de Genève. À n'en pas douter, ce luxe spatial a surtout pour objectif de distinguer un quartier par une physionomie particulière, selon un principe de division fonctionnelle de la ville énoncé par LÉONCE REYNAUD dans son *Traité d'architecture*, un ouvrage certainement connu des architectes et ingénieurs actifs à Genève<sup>98</sup>.

### Le square

En ce qui concerne le plan du square du Mont-Blanc, sa généalogie est à trouver ailleurs. Son nom d'abord, qui apparaît aussitôt le dessin tracé<sup>99</sup>, indique une ascendance anglo-saxonne, même si celle-ci est réduite à l'idée d'un espace central, quadrangulaire et privatif réservé aux propriétaires riverains **FIG. 26**. Cette idée est-elle arrivée à Genève directement ou est-elle inspirée par les squares établis à Paris à partir des années 1820 (square d'Orléans en particulier) ?<sup>100</sup> On a vu par ailleurs que la place des Vosges a pu fonctionner comme un modèle. Il reste que l'idée d'un îlot de cette taille, délimité par quatre voies de circulation et dont l'intérieur n'est accessible que par des passages établis dans l'axe, n'a pas, à notre connaissance,

d'équivalent dans d'autres villes. Il serait tentant d'y voir un module analogue aux îlots quadrangulaires que l'ingénieur ILDEFONS CERDÀ projette pour Barcelone ces mêmes années (son plan d'extension date de 1856)<sup>101</sup>. Sauf qu'à Barcelone la logique est inverse : c'est la grille, pensée en fonction des flux, qui détermine la taille d'un îlot ; à Genève, celle-ci est définie a priori, sans continuité avec le reste. Notons enfin que, à partir de l'exemple de celui du Mont-Blanc, la notion de square va s'appliquer à tous les îlots plus ou moins fermés et pourvus d'un espace intérieur, privatif ou non et plus ou moins aménagé : square de Chantepoulet, square Pradier, etc. La mise au point des plans définitifs s'accompagne parfois de discussions sur la largeur des passages menant à l'intérieur de ces squares<sup>102</sup>.

### La rue : largeur et orientation

Les plans dessinés par le Département des travaux publics en 1852 prévoient des voies de grande largeur, tant pour celles formant ceinture (32 m) que pour bon nombre de rues coupant ces dernières à angle droit. Les préceptes hygiénistes, attachés à l'abondance d'air et de lumière dans la ville, ont sans doute pesé en faveur d'un réseau généreux et systématique, mais qui fait du coup abstraction des exigences circulatoires de chaque tracé. On peut se demander dans quelle mesure le modèle des boulevards que l'on projette à Paris au même moment (30 m pour le boulevard Haussmann et d'autres) a joué ici un rôle. Qu'il soit inspiré par Paris ou d'autres villes, le choix de donner à la rue une taille inédite marque une rupture avec la ville historique où la largeur des voies varie entre 21 m dans les Rues-Basses et 3,20 m à la rue d'Enfer. Dispendieuse, cette ambition métropolitaine est tempérée dans les plans de WOLFSBERGER, où les rues sont davantage proportionnées à la circulation prévue : 26 m pour les boulevards, 20 pour les grandes rues, et 15 pour les rues secondaires, selon les mesures en usage à Paris<sup>103</sup>. À l'occasion, ces largeurs seront rediscutées en fonction de nouveaux projets, comme la création de la place des Alpes en 1860<sup>104</sup>. Enfin, l'orientation des voies est pensée en fonction de la salubrité. Toutefois, l'orientation nord-sud, permettant aux habitations de recevoir un maximum de soleil, reste un objectif ne pouvant être atteint que dans certaines conditions.

### Le boulevard

Comme on l'a vu, l'idée du boulevard de ceinture sous-tend, à des degrés divers, les plans évoqués. Il se peut qu'à cet égard les concepteurs genevois aient suivi l'exemple de villes allemandes comme Francfort, Leipzig ou Dresde, toutes ceinturées par



36

une avenue périphérique (*Ringallee*)<sup>105</sup>. Précisons par ailleurs qu'avec la création du boulevard Helvétique, BLOTNITZKI donne à la ceinture sa forme la plus achevée – autrement dit continue, sur la rive gauche – au moment même où a lieu le concours pour l'extension de Vienne, qui aboutira à la création du fameux Ring<sup>106</sup>. Même si l'élaboration du plan de BLOTNITZKI entre janvier et juillet 1858 précède l'exposition des plans du concours viennois en automne de la même année, il n'est pas exclu que des idées aient entretemps circulé entre Vienne et Genève. En tous les cas, un contact a bel et bien existé entre WOLFSBERGER et la capitale de l'empire austro-hongrois puisque c'est LUDWIG VON FÖRSTER, primé au concours de Vienne avec son projet *Ringstrasse*, qui publie le plan d'agrandissement de l'ingénieur genevois dans l'*Allgemeine Bauzeitung* à la fin de l'année 1858<sup>107</sup>. Si des échanges ont pu ainsi favoriser le développement d'une langue commune en matière de composition urbaine, les motifs urbanistiques n'en varient pas moins d'un contexte à l'autre : bien que l'on parle parfois de « Ring » pour Genève, les boulevards de ceinture n'atteignent ni l'échelle de ceux de Vienne, ni le faste impérial qui leur est rattaché.

Parmi les boulevards de ceinture, il en est un qui mérite une attention particulière, à savoir l'artère imaginée par BLOTNITZKI en contrebas du plateau des Tranchées, redoublant l'ancienne rue des Casemates et reprenant le niveau (mais pas le tracé) des anciens fossés de fortifications **FIG. 32**.

**FIG. 36** 1854 ? – Plan d'agrandissement partiel, secteur sud des anciennes fortifications, auteur inconnu. Point de convergence de quatre rues et deux boulevards, le rond-point doit une partie de sa configuration à la géométrie des anciens bastions, deux rues prévues dans l'alignement de ces derniers se rejoignant au centre du carrefour. BGE [40 M 03 07].

Motivé par des impératifs de circulation – réduire la pente, c’est faciliter le roulage – et d’économie du nivellement, le projet est caractéristique d’une pensée technicienne attentive aux flux et aux coûts, pensée que l’ingénieur polonais, avant d’arriver à Genève, a eu l’occasion d’appliquer dans la conception des voies de chemin de fer. Pragmatique, sa conception est aussi attentive à la dissociation des voies de circulation, permettant aux unes (celles enjambant les boulevards par des ponts) de ne pas croiser les autres (les boulevards en contrebas). Or, cette attention aux différences de trafic aussi bien qu’aux modes de transport se manifeste au même moment dans des contextes très différents. À New York en 1851, OLMSTED et VAUX conçoivent pour Central Park un système de voies indépendantes, dédiées respectivement aux voitures, aux cavaliers, aux piétons et à la circulation urbaine ordinaire. À Paris en 1858, l’architecte PIERRE LOUIS HÉRARD propose un dispositif à construire à la rencontre des grandes voies publiques, qui consiste à abaisser le niveau de la chaussée afin d’inscrire les passerelles dans le prolongement direct des trottoirs<sup>108</sup>. BLOTNITZKI avait-il connaissance de ces projets ? Quoiqu’il en soit, il participe à une réflexion précoce sur la régularisation des flux, futur thème majeur dans l’urbanisme du XX<sup>e</sup> siècle.

### ***Un territoire réglementé***

Le plan d’extension, mais surtout les plans sectoriels qui en dérivent, ont pour corollaire administratif les cahiers des charges accompagnant les ventes de parcelles. Les premiers fixent les alignements, les seconds un certain nombre de conditions relatives à la vente du terrain et aux constructions qui y seront élevées<sup>109</sup>. Les uns et les autres sont guidés par un objectif de régularité et de salubrité. Les nouveaux quartiers en effet ne doivent pas ressembler à la banlieue, « sans ordre ni plan faisant de nos alentours une nouvelle ville jetée au hasard comme une ville turque »<sup>110</sup>, à Moillesulaz (un bourg savoyard établi de l’autre côté de la frontière)<sup>111</sup>, ou simplement aux quartiers anciens de la ville. Cela étant, il n’est pas question d’imposer aux futurs propriétaires des mesures trop contraignantes. En effet, pour que les terrains se vendent à bon prix, une certaine marge de liberté doit être laissée aux constructeurs – c’est du moins ce que l’on imagine. Précisons également que si les cahiers des charges formulent des exigences vis-à-vis des propriétaires, ils imposent aussi des obligations aux pouvoirs publics, comme de maintenir places et rues avoisinantes telles qu’elles sont figurées sur le plan, ou de réaliser des travaux

nécessaires au fonctionnement des nouveaux quartiers (canalisations, éclairage, etc.).

Le cahier des charges est une contrainte qu’exerce l’autorité sur les propriétaires privés, en fonction de divers facteurs allant de l’esthétique à l’hygiène publique. Les édifices publics échappent, quant à eux, à toute forme de réglementation : c’est ce qui leur permet de se distinguer de l’architecture courante – à travers notamment une hauteur plus élevée – et d’afficher ainsi un caractère remarquable (voir pp. 177-187, pp. 190-253, pp. 258-277). À cela il faut ajouter que si les règles fixées par les pouvoirs publics sont les mêmes pour tous les particuliers, leur application peut fluctuer selon les circonstances. Ainsi, des dérogations seront accordées aux propriétaires, qu’il s’agisse de la hauteur à donner aux immeubles, des saillies, des conditions de paiement ou des délais de construction.

Comme pour les plans d’extension, le cahier des charges fait l’objet de discussions entre la Ville et l’État, chacun intervenant dans ses domaines respectifs : la Ville s’attribue les dispositions relatives aux saillies, l’État garantit le maintien des rues et places, la police et surveillance des constructions, etc. L’élaboration du règlement n’échappe pas aux tensions qui règnent entre les deux administrations, notamment à propos des charges assumées par la Ville en matière de viabilisation (canalisations et trottoirs). Une autre pierre d’achoppement est l’intérieur du square du Mont-Blanc, que la Ville tient à garder pour servir de jardin à l’usage du public<sup>112</sup>.

Il est frappant que, dans les discussions préalables sur le cahier des charges, aucun exemple extérieur à Genève ne soit cité comme modèle. Rien notamment sur les règlements parisiens, forcément connus des Genevois, qui déterminent la hauteur des bâtiments à construire en fonction de la largeur des rues<sup>113</sup>. En revanche les pouvoirs publics se réfèrent à plusieurs reprises à un précédent local, à savoir le règlement administratif qui encadre la vente des terrains du côté sud de la rue de la Corraterie en 1833. Il est notamment rappelé que ce cahier des charges très restrictif imposant aux propriétaires le dessin des façades et donc la hauteur des maisons n’a pas dissuadé les particuliers d’acquérir les terrains et de mener à bien les travaux. Si l’opération la plus emblématique de la Restauration fonctionne ainsi comme une référence, les concepteurs du cahier des charges doivent aussi tenir compte de facteurs économiques liés à la spécificité des terrains des anciennes fortifications, qui forcent parfois les futurs propriétaires à des frais de fondations considérables. Ceux-ci ne pouvant être

compensés que par la création d'un certain nombre d'étages, c'est une hauteur relativement élevée, « à laquelle on est habitué à Genève »<sup>114</sup>, qui sera fixée par le règlement administratif<sup>115</sup>.

## Un vœu d'uniformité

Le cahier des charges dont il est question n'est pas rédigé d'un jet et une fois pour toutes ; il comprend plusieurs variantes, échelonnées dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La première mouture, adoptée en septembre 1850 par le Conseil d'État, concerne les seuls terrains que l'on s'apprête à vendre, comme le signale le titre : *Cahier général des charges relatif à la vente des portions de terrain provenant de la démolition des fortifications de Rive et des Pâquis*<sup>116</sup>. Autrement dit, il est relatif à un contexte précis, et c'est à la forme urbaine définie par le plan que se réfèrent certains articles.

Dans la phase préparatoire de ce document, le Conseil d'État se montre particulièrement attaché à l'idée d'uniformité, en proposant une hauteur identique – 17,55 m au-dessus du sol du trottoir – aux corniches de tous les immeubles à construire dans les périmètres concernés<sup>117</sup>. Considérant cette obligation de hauteur égale trop stricte, l'administration municipale suggère que les futurs propriétaires aient la possibilité de construire moins haut, mais au-dessus de 8 m au minimum<sup>118</sup>, admettant ainsi le risque d'une ligne de façade discontinue. Il y a cependant un lieu particulier où l'uniformité doit être imposée, à savoir le périmètre de la place polygonale de Rive ; les constructions à élever doivent y être ordonnancées, selon des plans à joindre au cahier des charges<sup>119</sup>. Du côté de l'État, ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS abonde dans le même sens, tout en souhaitant également l'uniformité pour le square de la rive droite : « une architecture trop irrégulière, surtout dans la hauteur des maisons, détruira tout le grandiose et toute la bonne façon que pourrait avoir ce quartier qui sera certainement le plus beau qu'on trouvera en Suisse »<sup>120</sup>. Mais finalement, l'idée de plans imposés aux acheteurs, à l'image de ce qui s'est fait 20 ans auparavant pour la Corratierie, sera abandonnée.

## La hauteur de l'immeuble : une limite fluctuante

Le cahier des charges adopté le 10 septembre 1850 fixe ainsi les dispositions relatives à la hauteur des bâtiments : les corniches de ceux de la rive gauche pourront atteindre la hauteur de 17,55 m, celles de

la rive droite, 20 m (la différence étant peut-être déterminée par des questions de vue). Par ailleurs, il est stipulé que les corniches devront suivre une même ligne horizontale pour les maisons qui bordent les quais et la place octogonale de Rive. Un vœu de permanence, voire d'éternité, accompagne ces directives : la hauteur des maisons ne pourra, « en aucun temps », être supérieure à celle indiquée.

Deux ans plus tard, un nouveau règlement est rédigé pour les ventes de terrains dans les mêmes secteurs de Rive et du square du Mont-Blanc<sup>121</sup>. Portant un titre identique au précédent, il diffère néanmoins sur plusieurs points : la hauteur maximale de 20 m est désormais fixée pour les maisons du square de la rive droite et du quai de la rive gauche, tandis que celle de toutes les autres rues sera de 18,25 m. Par ailleurs, en janvier 1854, un cahier des charges est rédigé spécialement « pour la vente en bloc des parcelles de terrain, non vendues à ce jour, du Square des Bergues [square du Mont-Blanc] »<sup>122</sup>. L'article sur la hauteur introduit une nouveauté, à savoir qu'« il pourra être construit, au-dessus de la dite corniche, un ou deux étages d'ateliers »<sup>123</sup> dépassant la corniche principale de 2,45 m au maximum.

Enfin, le 17 mars 1854 est adopté un cahier des charges général, qui, à la différence des précédents, ne contient aucune spécification de lieu et doit donc pouvoir être appliqué sur tout le périmètre des anciennes fortifications<sup>124</sup>. Limitant les faces des maisons, corniche comprise, à 20 m de hauteur<sup>125</sup>, le règlement précise qu'un dépassement de cette limite pourra être exceptionnellement autorisé, « pourvu qu'il s'agisse de constructions ayant une destination ou un caractère qui nécessite ou justifie cette exception »<sup>126</sup>.

La même année cependant, au moment où l'on s'apprête à mettre en vente des terrains situés entre la ville et la plaine de Plainpalais, les autorités s'inquiètent du fait que la hauteur prescrite masquerait la vue dont on jouit depuis la promenade de la Treille, et décident de limiter à 20 m au façade, et non plus à la corniche, la hauteur des futurs bâtiments<sup>127</sup>. Cette opinion, sans être forcément généralisée, trouve un certain nombre de manifestations dans la presse. Ainsi un rédacteur du *Journal de Genève*, comparant en 1855 les nouvelles maisons à des « colosses », se désole : « il est déplorable de voir les plus beaux aspects que présente notre ville, ainsi que ses environs, complètement perdus par la hauteur démesurée des nouvelles constructions ; la promenade de Saint Antoine par exemple, en est un triste exemple ; on cherche en vain le magnifique panorama sur le lac dont elle jouissait jadis [...]. En élevant à ce point ces énormes constructions tout



37

**FIG. 37** Place des Eaux-Vives 8/rue Louis-Duchosal 6. Élévation de la façade sur rue par Émile Reverdin, architecte, 1880. Le règlement cantonal de 1854 génère des toitures d'immeuble dont les pans sont déterminés par un angle de 45 degrés. Cette forme de toiture perdure après les nouvelles possibilités offertes par le règlement de 1879. AEG [AP 194.A.50].

autour de la ville, ce sera en vérité élever autour d'elle le plus triste blocus possible, en remplacement des anciennes fortifications, par-dessus lesquelles on jouissait au moins de la vue de la campagne du lac et ces montagnes »<sup>128</sup>. Ces plaintes ne sont pas prises en compte, du moins dans un premier temps : en 1859, le Conseil d'État arrête de modifier les articles concernant la hauteur des futurs immeubles, laissant désormais aux acquéreurs des parcelles restantes la possibilité d'établir la corniche à 22 mètres, une hauteur qui permet de superposer cinq étages au-dessus du rez-de-chaussée<sup>129</sup>. Mais une version ultérieure du cahier des charges – celle de 1879 – revient aux dispositions de 1854 : la corniche ne peut dépasser 20 m, ni du côté de la voie publique, ni du côté des cours<sup>130</sup>.

Il est cependant des lieux où la hauteur maximale des immeubles est réduite pour des raisons particulières. Dans le quartier des Tranchées par exemple, des clauses additionnelles au cahier des charges frappent certaines parcelles d'une limite à 15 m pour la corniche et 20 m pour le faîte du bâtiment à venir<sup>131</sup>, une mesure en rapport avec la destination à la fois luxueuse et résidentielle envisagée pour le quartier. Dans d'autres cas, des mesures particulières sont dictées par la proximité de bâtiments remarquables. C'est le cas autour du Conservatoire de musique, où les corniches supérieures des deux groupes de maisons situés au nord-ouest et au sud-est du bâtiment ne doivent pas dépasser la hauteur de 15 m<sup>132</sup>. Si,

en l'occurrence, c'est le caractère monumental du bâtiment public que l'on tente ainsi de préserver, dans d'autres cas enfin, c'est la fonction particulière d'un édifice qui dicte de semblables contraintes : autour de l'observatoire, la limitation de la hauteur des bâtiments alentour doit préserver le champ visuel de l'établissement scientifique<sup>133</sup>.

## Toiture

L'article du cahier des charges concernant la toiture détermine non seulement sa hauteur mais sa forme (pour les réalisations, voir pp. 309-312). Dans un premier temps, seule la pente du toit est spécifiée, son arête supérieure ne devant pas dépasser un angle de 45 degrés avec la ligne horizontale supérieure de la corniche **FIG. 37**. Par la suite, des conditions plus précises vont être énoncées. Le cahier des charges de 1854 impose notamment un faîte du toit ne dépassant pas 8 m au-dessus du mur de face le moins élevé ; avec l'autorisation du Département des travaux publics, la limite pourra être dépassée par des « lanternes ou vitrages couvrant des cours intérieures »<sup>134</sup>. Enfin, en 1879, une nouvelle forme de calcul apparaît : le toit, y compris les saillies telles que fenêtres, lucarnes, etc., sera limité par un arc de cercle formant une demi-circonférence dont le rayon – donné par la demi-largeur du bâtiment – ne pourra en aucun cas excéder 8 m<sup>135</sup> **FIG. 38, 39**.

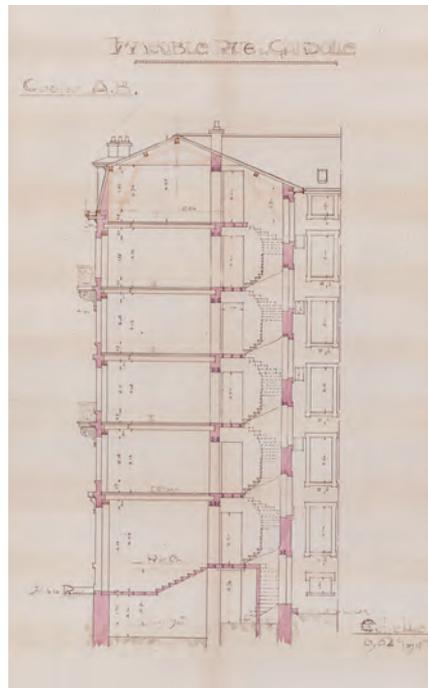
Soulignons ici le caractère précoce de ces dispositions. En effet, l'article adopté à Genève en 1850 anticipe le décret parisien du 27 juillet 1859, qui fixera pour une vingtaine d'années la physionomie des toitures haussmanniennes<sup>136</sup>. De même, l'arc de cercle introduit dans le cahier des charges en 1879 pour déterminer le gabarit des immeubles précède une mesure identique dans la réglementation parisienne de 1884. Si le but poursuivi alors à Paris, comme le signale François Loyer, « est indiscutablement de valoriser les combles, en leur donnant du volume par-dessus la façade (alors que le brisis à 45 degrés interdisait tout effet de toiture) »<sup>137</sup>, on peut supposer qu'il en ait été de même à Genève cinq ans auparavant.

## Saillies

Les différents cahiers des charges ne traitent la question des « saillies de construction ou de décoration fixes ou mobiles » que pour préciser qu'elles feront l'objet d'autorisations spéciales de l'administration municipale<sup>138</sup>. C'est cette dernière qui



38



39

**FIG. 38, 39** Rue De-Candolle 36. Élévation et coupe transversale, Grosset et Golay, architectes, 1901. À partir de 1879, de nouvelles dispositions réglementaires cantonales autorisent des toitures d'immeuble permettant de loger un niveau d'habitation supplémentaire. Archives du DACM [1901/565 Cité].

insiste pour statuer au cas par cas, le Canton étant plutôt pour proposer des limites fixes – pilastres, colonnes, chaînes, encadrements : 10 cm ; grands balcons : 80 cm ; petits balcons, appuis de croisées : 30 cm<sup>139</sup>. À noter qu'à partir de 1883 les saillies seront soumises à un règlement administratif appliqué à tout le territoire municipal<sup>140</sup>. Ce règlement permettra notamment à la Ville de percevoir une taxe sur les saillies, taxe d'autant plus forte que celles-ci empiètent sur l'espace public (voir p. 320). Cette mesure laissera une plus grande liberté aux propriétaires qui ont de la fortune et le désir de le montrer.

## Sécurité, solidité, salubrité

Relativement aux articles sur la hauteur, les toitures et les saillies, les autres conditions imposées aux acheteurs de terrain sont moins sujettes à variations. C'est le cas notamment des obligations de construire en mitoyenneté, de bâtir dans un délai de six ans à partir de la vente de la parcelle, ou d'établir des trottoirs à frais communs avec la Ville<sup>141</sup>. Il en va de même de la possibilité de construire en arrière des alignements tracés, à condition de clôturer le terrain au moyen d'une grille<sup>142</sup>.

Un certain nombre d'exigences sont liées à la sécurité et la solidité du bâtiment. Le règlement prescrit ainsi de ne pas établir de balcon à moins de 4,50 m au-dessus du sol<sup>143</sup>, ou d'ouvrir les

portes des maisons en dedans. Excluant le caillou de rivière (dit « caillou roulé »), il spécifie les matériaux des murs – roche, grès, mollasse ou gros moellons – ainsi que l'épaisseur des murs mitoyens (50 cm). En 1879, il impose d'établir tous les murs en grosse maçonnerie, construits avec du mortier de chaux et de sable, et dans des épaisseurs relatives à chaque matériau<sup>144</sup>. Par ailleurs, la réduction du risque d'incendie génère l'adoption d'articles sur les cheminées, qui précisent l'écart entre les tuyaux engagés dans les murs mitoyens, la taille des tuyaux rectangulaires – 25 cm de côté pour celle des chambres, selon un « genre de construction qui s'exécute à Lyon »<sup>145</sup>, ou la possibilité de tuyaux cylindriques. La crainte du feu dicte également l'écart minimum entre les poutres de deux maisons et le fait que les extrémités des corniches doivent être en pierre sur une longueur d'un mètre à partir de l'axe mitoyen<sup>146</sup>.

Au chapitre « *Eaux usées et eau potable* » figurent des conditions liées à la salubrité publique (voir pp. 108-116). Il est ainsi précisé que les eaux des toits doivent être amenées par des tuyaux métalliques jusque sur le sol des rues et, de là, conduites par des canaux particuliers jusqu'aux égouts publics. Fait intéressant, l'article sur les matières fécales diffère entre 1854 et 1879, reflétant des changements de pratiques en matière d'hygiène publique (voir p. 109).



## La ville en chantier

### Matériaux et innovations constructives

La croissance de la ville dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle marque une étape significative dans l'histoire des matériaux de construction. Non seulement la demande engendrée par le développement des nouveaux quartiers est extraordinaire, mais surtout les possibilités d'approvisionnement sont décuplées par l'ouverture, en 1858, d'une voie de chemin de fer reliant Genève à Lyon et aux autres cantons suisses, sans compter les progrès techniques en matière de fabrication ou d'extraction de matériaux qui en abaissent le prix. Concrètement, la ville nouvelle s'approvisionne à des sources toujours plus lointaines et diversifiées, profitant du mouvement d'accélération des échanges commerciaux. Avec l'importation, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un bois australien pour la confection de pavés destinés aux rues de Genève<sup>1</sup>, la distance entre le lieu d'origine d'un matériau et celui de sa mise en œuvre atteint un point indépassable. Quant à la variété des provenances, les vingt-trois pierres différentes utilisées lors de la construction du Musée d'art et d'histoire constituent, au début du XX<sup>e</sup> siècle, un *summum* de diversité minérale au sein d'un même bâtiment<sup>2</sup>.

Tout en accueillant des matériaux inédits, les nouveaux quartiers forment un terrain propice aux transferts des techniques et à l'innovation constructive. Au cœur d'enjeux économiques, politiques et symboliques, celle-ci trouve une vitrine privilégiée dans les grandes foires internationales, sa diffusion étant assurée par les sociétés savantes et la presse, spécialisée ou à grand tirage. On se limitera ici à pointer quelques nouveautés qui ont fait de la ceinture Fazyste, tout au long de sa constitution, le lieu de la modernité à Genève.

### Les carrières de pierres traditionnelles

Parmi les carrières de pierres auxquelles la ville a traditionnellement recours, celles qui se trouvent sur le tracé de la nouvelle voie de chemin de fer voient naturellement leur activité augmenter. Mais cela n'entraîne pas forcément le déclin des autres : les exploitations à proximité de Genève qui se distinguent par la qualité des matériaux restent privilégiées par les maîtres d'œuvre locaux, au point que les routes d'accès à Genève peinent à supporter la quantité de véhicules chargés de pierres<sup>3</sup> **FIG. 42**. Ainsi, sur la route de Genève à Chamonix, le grès de Bonneville (ou pierre d'Ayse, localité voisine), exceptionnellement dur, est très largement



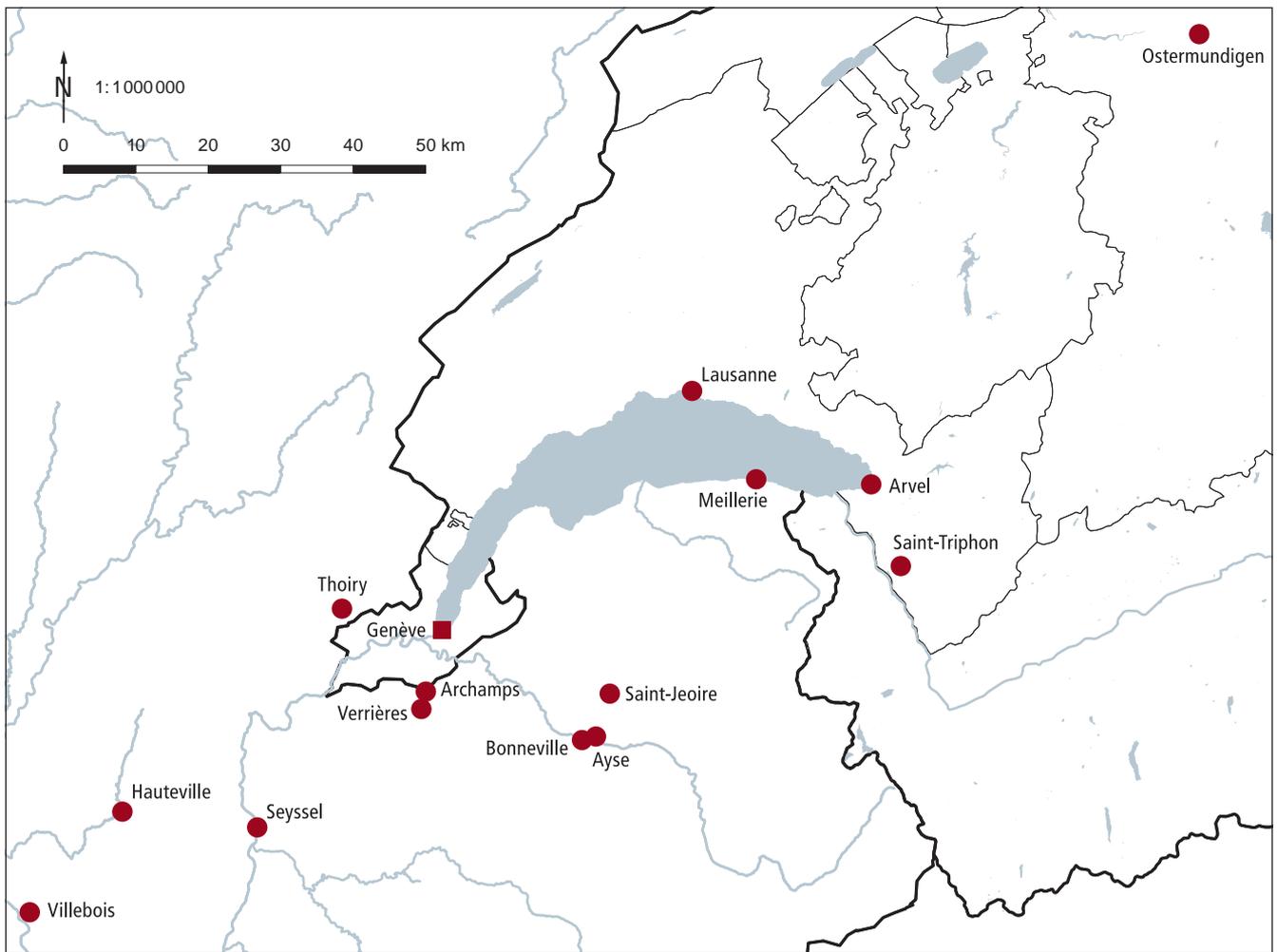
41

utilisé. En 1863, ce sont 6000 dalles en provenance de cette carrière qui viennent former le tablier du pont du Mont-Blanc<sup>4</sup>. On s'en sert également pour les bâtiments académiques (voir p. 193), pour des dallages à l'École du Grütli<sup>5</sup> (voir p. 203), ainsi que pour quantité de marches d'escalier, plateaux de balcons, etc.<sup>6</sup>. Une autre carrière proche de Genève fournit également un grès, dit de Verrières ou d'Archamps, réputé pour sa résistance au gel<sup>7</sup>; à titre d'exemple, l'architecte JACQUES-ÉLISÉE Goss le choisira pour certains pans de façade du Grand Théâtre<sup>8</sup>.

Dans le département de l'Ain, les carrières du Jura ne cessent de fournir des volumes très importants de pierres pour les bâtiments de la ceinture Fazyste. Très résistant à la pression, le calcaire du Jura – traditionnellement appelé roche – est généralement utilisé pour le soubassement **FIG. 41**, mais peut aussi former l'ensemble du mur de façade, comme c'est le cas du pavillon central de la première gare de chemin de fer à Cornavin (1856-1858)<sup>9</sup>. À partir des années 1860, la question de substituer la roche blanche par le marbre gris<sup>10</sup> de Saint-Triphon se pose dans certains grands chantiers publics, comme au pont du Mont-Blanc<sup>11</sup>, ou aux bâtiments d'enseignement supérieur des Bastions<sup>12</sup>. Dans ce dernier cas, le fait que la pierre de Saint-Triphon puisse être obtenue « en blocs suffisamment forts et en quantité aussi considérable qu'on le veut »<sup>13</sup> joue en sa faveur, en dépit de sa moindre résistance à la pression que la roche du Jura; elle doit donc être réservée au revêtement et aux « colonnes pour ornement »<sup>14</sup>. Cela étant, cette pierre noble est aussi employée pour des soubassements comme celui de l'École du Grütli, un choix que la section des Travaux de la Ville justifie par le

**FIG. 40** Ouvriers sur le chantier de terrassement du Musée d'art et d'histoire, 19 avril 1903. Photo anonyme. Archives Architectures [CH CH-000419-1 CAM-doc-1902/02-3-1-5].

**FIG. 41** Rue De-Candolle 16. Immeuble, façade sur rue. André Matthey, architecte, 1875-76. Particulièrement résistant, le calcaire du Jura est approprié au soubassement. À noter les traitements de surface différenciés, ainsi que le jeu sophistiqué entre le vrai appareil, dissimulé par des joints fins, et le faux appareil, marqué par des refends simulant une clé d'arc. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



42

**FIG. 42** Carte régionale montrant les différentes carrières de pierre où s’approvisionnent les constructeurs actifs à Genève. Échelle 1:1 000 000. Dessin arx iT, Pauline Emery, 2024.

fait que la pierre grise « donne aux édifices où on l’emploie un aspect plus monumental que la roche du Jura qu’il est difficile d’obtenir d’une couleur parfaitement uniforme »<sup>15</sup>. La même pierre est présente dans les étages inférieurs (rez-de-chaussée et entresol) de certains immeubles de rapport. À la rue du Stand 53, elle est ciselée et polie avec une finesse qui confère un caractère précieux à l’édifice<sup>16</sup> **FIG. 43, 44**. La pierre d’Arvel<sup>17</sup>, ainsi qu’une autre pierre dure provenant des carrières de Thoiry (Pays de Gex, France), sont également présentes à Genève dans les parties vives et les soubassements, notamment, pour celle de Thoiry, dans un ensemble qui comprenait à l’origine neuf immeubles au boulevard Georges-Favon<sup>18</sup>, ou en parement comme au pont de la Coulouvrenière<sup>19</sup>. Enfin, les carrières de Saint-Jeoire, entre Cluses et Annemasse (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie), fournissent du tuf, une pierre légère que l’on utilise pour des ornements de fontaine (parc des Bastions) ou des voûtes comme dans les caves du Petit Palais (terrasse Saint-Victor 2).

À ces pierres de taille, il faut ajouter l’apport très important des carrières de Meillerie, situées au bord du lac entre Évian et la frontière valaisanne. Acheminée par barque sous la forme de moellons, la pierre de Meillerie est omniprésente dans la maçonnerie ordinaire, mais également dans le pavage ou les murs de soutènement. Travaillée au têtou (un gros marteau de tailleur de pierre dure), elle affiche sa couleur grise et une surface toujours irrégulière **FIG. 45**. La Meillerie n’est toutefois pas la seule pierre à parvenir à Genève par bateau. La molasse grise (notamment celle dite de Lausanne) prend également la voie lacustre<sup>20</sup>, avant que le développement d’autres carrières – certainement lié à un changement de goût – ne diminue son attrait.

#### **L’impact du chemin de fer**

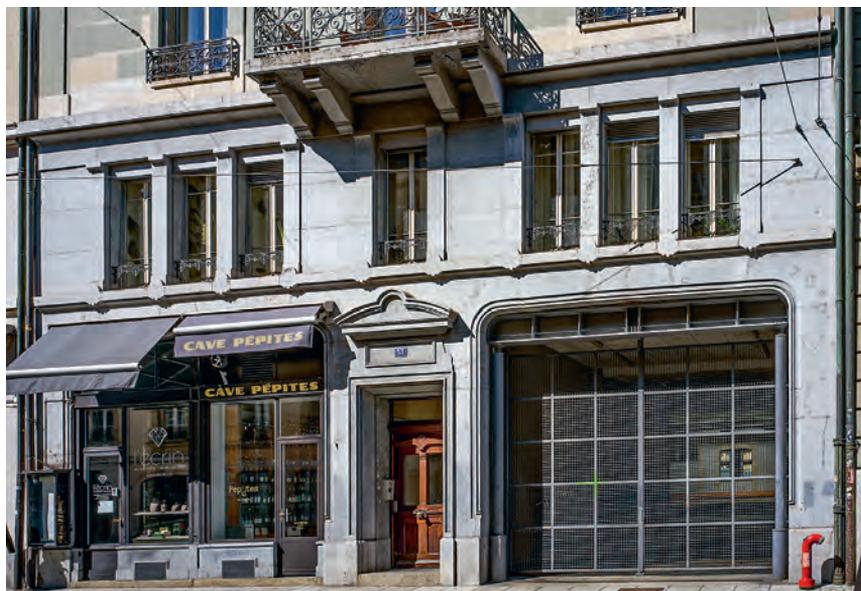
Dès 1858, Genève comme Lyon constituent des débouchés importants pour un certain nombre de carrières situées à proximité de la ligne de chemin de fer<sup>21</sup>. Celles d’Hauteville et de Villebois (D<sup>pt</sup> Ain) en



43

particulier, appartenant à une société dont le siège est à Lyon<sup>22</sup>, répondent à la demande genevoise à partir de la gare d'Ambérieux. La roche d'Hauteville est un calcaire très dur, d'une couleur claire tirant vers le jaune, qui se polit comme le marbre. La roche de Villebois, moins jaune et moins fine que celle d'Hauteville, offre une très grande résistance à l'écrasement et peut être fournie dans des dimensions considérables. Au Grand Théâtre (place de Neuve 3), on trouve cette dernière dans l'architrave, formée de pièces de 180 quintaux chacune<sup>23</sup>; elle est également présente à l'École des arts industriels (bd James-Fazy 15)<sup>24</sup>, à l'usine Tiffany (bd James-Fazy, démolie)<sup>25</sup>, dans le soubassement du Musée d'art et d'histoire (rue Charles-Galland 2), etc.

Utilisée au Moyen Âge à Genève, puis délaissée, la pierre de Seyssel (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie) revient sur la scène locale avec l'avènement du chemin de fer. Ainsi, entre 1853 et 1860, le prix d'achat de cette pierre blanche passe de 100 francs le mètre cube (soit 45 francs pour l'achat et 55 francs pour le transport) à 45 francs le mètre cube, rendu en gare de Genève et ébauché<sup>26</sup>. La pierre est tendre à la sortie de la carrière mais durcit à l'air; on la trouve, entre autres, à la basilique Notre-Dame (bd James-Fazy 22) et à l'église russe (rue Rodolphe-Toepffer 9), en parement de façade<sup>27</sup>. À noter que de Seyssel provient également une partie de l'asphalte dont on revêt à Genève la plupart des trottoirs<sup>28</sup>. Fournissant la ville depuis les années 1830, les mines de Pyrimont-Seyssel forment en 1890 la plus vaste exploitation d'asphalte d'Europe<sup>29</sup>.



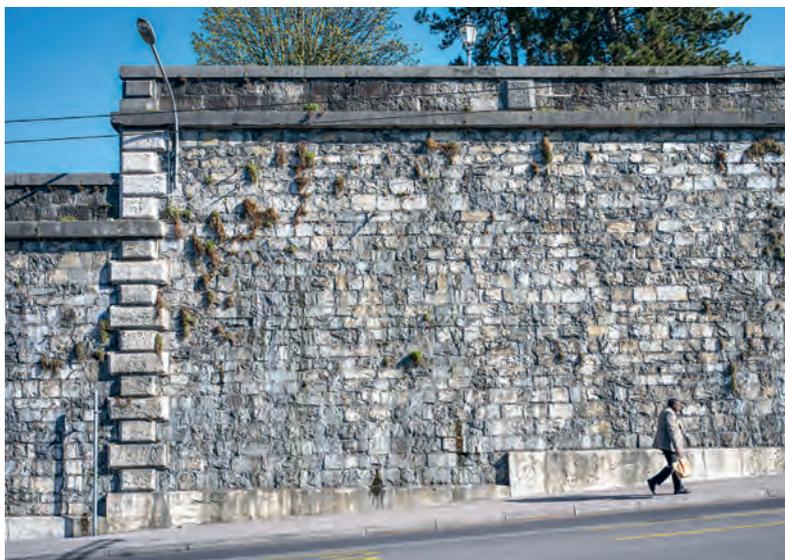
44

Faisant concurrence aux carrières locales encore en activité<sup>30</sup>, celles d'Ostermundigen (BE) conquièrent le marché de la construction genevoise à partir des années 1860 avec une molasse reconnaissable à sa couleur verte<sup>31</sup>. En 1875, Genève devient le débouché principal du grès tendre de ces carrières, devançant Bâle et Zurich: sur 648 706 quintaux de pierre expédiés par le chemin de fer, 183 324 quintaux arrivent à Genève<sup>32</sup>. Utilisée en parement ou pour les seules parties vives, la molasse est ainsi particulièrement appréciée, même si d'aucuns la trouvent « naturellement triste et froide »<sup>33</sup>. Elle est faiblement concurrencée par une pierre blanche en provenance de Saint-Paul-Trois-Châteaux (D<sup>pt</sup> Drôme), dont les carrières appartiennent à l'entrepreneur genevois LOUIS FAVRE entre 1863 et 1878<sup>34</sup>. Mais la nouveauté du matériau laisse parfois les maîtres d'œuvre locaux démunis: à l'occasion d'un litige concernant la construction en cours d'un immeuble de Rive en 1874, alors que la question se pose de l'évaluation des 350 m<sup>3</sup> de pierre blanche livrés par les carrières de Saint-Paul-Trois-Châteaux, on doit s'en remettre à l'expertise d'un trio d'architectes « faisant autorité à Lyon »<sup>35</sup>.

Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, des pierres provenant de localités toujours plus lointaines sont utilisées à Genève. Pour l'École primaire des Casemates (bd Émile-Jaques-Dalcroze 11) et l'École des beaux-arts (bd Helvétique 9), l'économie dicte l'adoption de la pierre de Savonnières (D<sup>pt</sup> Meuse), au lieu de la molasse prévue à l'origine<sup>36</sup>. Pour les façades du Musée d'art et d'histoire le même choix est fait, sur

**FIG. 43** Rue du Stand 53. Immeuble, détail de la façade sur rue, rez-de-chaussée. La dureté de la pierre permet un traitement graphique de motifs végétaux, les parties lisses, en très léger relief, se détachant des surfaces texturées, traitées à la boucharde. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 44** Rue du Stand 53. Façade sur rue. Bourrit et Simmler, architectes, 1872. Le rez-de-chaussée de cet immeuble est construit comme l'entresol entièrement en pierre de Saint-Triphon. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



45

**FIG. 45** Promenade de l'Observatoire, 1867-1870, surplombant le boulevard Émile-Jaques-Dalcroze. Les murs de soutènement sont constitués de pierre de Meillerie, un matériau courant à Genève dans les ouvrages de ce type, ainsi que dans les façades, les murs de refend et mitoyens des immeubles, où il est dissimulé sous un crépi. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

la base d'une discussion mêlant arguments esthétique et identitaire. Ainsi, une pétition, appuyée de 138 signataires dont 12 tailleurs de pierre, demande à ce que le bâtiment soit édifié avec de la molasse suisse, et non de la pierre blanche étrangère. Dans une lettre adressée au *Journal de Genève*, l'architecte GABRIEL DIODATI prend publiquement parti pour les pétitionnaires, estimant « le ton gris de notre molasse du pays plus agréable à l'œil et mieux adapté à un monument public que le blanc éclatant des pierres françaises importées »<sup>37</sup>. Prenant exemple sur les maisons construites à Genève sous la Restauration, il prône l'usage du grès du Salève pour les parties saillantes – quitte à rouvrir les carrières inexploitées – et d'une molasse provenant des anciennes carrières du bassin du Léman ou, éventuellement, de Fribourg. À l'opposé, les défenseurs de la pierre de Savonnières louent sa solidité et rappellent sa présence dans les bâtiments adjacents, à savoir l'École des Casemates et l'École des beaux-arts. Selon eux, même si « la note gaie, pittoresque et colorée » de la pierre envisagée n'est pas courante à Genève, il paraît excessif « de nous condamner au gris moral et matériel, sous prétexte de favoriser l'industrie nationale »<sup>38</sup>. L'architecte MARC CAMOLETTI, à qui revient *in fine* la décision, partage de toute évidence cet avis, optant pour la pierre de Savonnières.

### **À œuvre exceptionnelle, pierres exceptionnelles**

Les deux constructions les plus originales dans le choix des pierres doivent leur existence à la manne inespérée qu'a constitué le legs du duc de Brunswick à la Ville de Genève (voir pp. 82, 138). En

l'occurrence, ce sont les circonstances particulières déclenchées par le geste philanthropique qui ont déterminé cette singularité.

Pour les grands escaliers du théâtre de la place Neuve, l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS soumet en 1874 deux propositions au Conseil administratif, l'une pour des pierres d'Hauteville (D<sup>pt</sup> Ain) et de Villebois, l'autre pour une pierre de Saint-Yllie (D<sup>pt</sup> Jura)<sup>39</sup>. Cette dernière est faite par M. VIOLET, qui n'est autre que le fils d'ADOLPHE VIOLET, l'entrepreneur général de la maçonnerie de l'opéra de Paris, également propriétaire de carrières<sup>40</sup>. Si les « échantillons remarquables »<sup>41</sup> qu'il fournit séduisent le Conseil administratif, le fait que la pierre de Saint-Yllie soit également présente dans le célèbre monument parisien constitue, à n'en pas douter, un argument qui favorise son adoption à Genève<sup>42</sup>. Par ailleurs, les sources mentionnent la pierre d'Échaillon (D<sup>pt</sup> Isère) pour des colonnes<sup>43</sup> – également présente à l'opéra de Paris – mais aussi du granit rouge « trouvé dans le ruisseau du Lombach, au pied du Beatenberg »<sup>44</sup> (BE), et du grès dur de Saint-Gall.

Le monument funéraire de Charles II, duc de Brunswick, élevé face au lac en 1876-1878 (voir pp. 137-140), révèle lui aussi une volonté d'identifier matériellement une réalisation contemporaine à un précédent illustre. En l'occurrence, c'est le tombeau des Scaligeri élevé à Vérone au XVI<sup>e</sup> siècle – un mausolée élu comme modèle par le duc – qui a déterminé le choix de pierres pour le monument genevois : marbre de Vérone et de Carrare, pierre de Baveno. Conformément aux dispositions testamentaires du duc, spécifiant une construction à élever en marbre et bronze, les exécuteurs testamentaires choisissent des pierres d'origine italienne. Certaines frappent par leur teinte inaccoutumée, dans un contexte architectural globalement achrome.

### **Matériaux de couverture : ardoises, zinc, tuiles**

De façon générale, les bâtiments construits dans la ceinture Fazyste ont en commun une couverture en ardoise, consommant ainsi une rupture chromatique et matérielle avec les quartiers du centre, où la tuile est omniprésente. L'ardoise doit une grande partie de son succès aux modèles français auxquels se réfère prioritairement l'architecture genevoise de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment aux combles brisés dits « à la Mansart » (voir pp. 309-310). Corrélativement à ce goût architectural, le prix de l'ardoise baisse avec le développement du réseau ferroviaire. Enfin, plus léger que la tuile, ce matériau



46

permet de faire des économies sur le prix de la charpente, dimensionnée en conséquence.

Les carrières d'ardoises les plus réputées sont celles de Cevins, près d'Albertville. Couvrant les principaux monuments de Grenoble, Annecy ou Chambéry, l'ardoise de Cevins est également présente à Paris, au Louvre, et, à Genève, sur le palais électoral et d'autres édifices publics<sup>45</sup>. Il arrive aussi que les maîtres d'œuvre actifs à Genève optent pour des ardoises d'Angers<sup>46</sup>, dont les carrières sont très bien desservies par le chemin de fer<sup>47</sup>. Par ailleurs, les ardoisières de Servoz (près de Chamonix)<sup>48</sup> et du Valais, celles de Salvan en particulier<sup>49</sup>, répondent également à la demande locale. La durée de vie des ardoises est très variable selon les provenances : à l'entrepôt de la rive droite, l'ardoise de Bonvillaret s'avère « entièrement pourrie » treize ans après la pose<sup>50</sup>.

Contrairement au cuivre, inusité avant le XX<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>, le zinc est employé en toitures, terrasses, gouttières, tuyaux, etc., son usage se généralisant dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est parfois associé à l'ardoise dans les combles brisés, le premier couvrant le pan faiblement incliné (terrasson), la seconde le pan presque vertical (brisis)<sup>52</sup>. S'il est relativement peu en usage par rapport à certaines villes de France, c'est peut-être à cause du coût – il est plus cher que l'ardoise<sup>53</sup> – ou du manque d'habitude. Pourtant les savoir-faire sont là : le ferblantier HENRI HENNY s'en fait le promoteur, vantant dans ses annonces sa légèreté (l'ardoise pèse cinq fois le poids du zinc, la tuile quinze fois), sa résistance aux variations de température, son inaltérabilité, etc.<sup>54</sup>. Par ailleurs, la SOCIÉTÉ DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE MONTAGNE, établie à Paris, a



47

deux dépositaires à Genève, J. DEMIERRE ET C<sup>IE</sup>, et CARTERET ET C<sup>IE</sup>, tous deux marchands de métaux<sup>55</sup>. Dans le domaine monumental, l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS se servira de zinc pour couvrir partiellement le Grand Théâtre<sup>56</sup>. On retrouve le même matériau sur des équipements comme des kiosques à musique<sup>57</sup> ou des halles de marché<sup>58</sup>.

Après une éclipse d'un demi-siècle, la tuile fait son retour au début du XX<sup>e</sup> siècle, spécialement dans les quartiers périphériques des Eaux-Vives, Plainpalais, Saint-Jean, etc., qui sont alors en pleine croissance. Dans la ceinture Fazyste, pratiquement achevée à ce moment-là, elle distingue quelques rares bâtiments élevés sur des parcelles encore vierges ou en remplacement d'édifices précédents. C'est le cas notamment de la poste de la rue du Stand (voir pp. 165-166) et de la Banque populaire genevoise (rue Firmin-Abauzit 2). Il s'agit vraisemblablement de tuiles à emboîtement, fabriquées à Montchanin (D<sup>PT</sup> Saône-et-Loire) ou Ivry (D<sup>PT</sup> Val-de-Marne, tuiles Muller), en usage dans les faubourgs genevois depuis les années 1860<sup>59</sup>.

### Un usage discret : la brique

Quasiment inexistante, en apparence du moins, dans la Genève néoclassique, la brique s'invite ponctuellement dans la ville nouvelle. On la rencontre en parement de façade d'immeubles de standing (promenade du Pin, quartier des banques) où, associée à la pierre, elle a une connotation aristocratique **FIG. 46, 413**. Elle est aussi présente dans des constructions édilitaires (WC de la promenade de Saint-Jean **FIG. 103**), dans quelques rares bâtiments

**FIG. 46** Le bâtiment de tête de la rue François-Bellot (1), ici vu de la rue de Saint-Victor, se distingue par un parement en brique, doublant certainement un mur de moellons. L'appareil est plus complexe qu'il ne paraît de loin, associant briques rouges en paneresses (établie parallèlement au plan de façade) et noires en boutisse (posée perpendiculairement). Émile Reverdin, architecte, 1874. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 47** Bd James-Fazy 15. Ancienne École des arts industriels. Bourrit et Simmler, architectes, 1877-1879. Au-dessus d'un socle en pierre d'Arvel, la façade sur rue développe un jeu chromatique entre briques jaunes et rouges, mais aussi un jeu d'ombres entre assises lisses et à redents. Les joints, appelés rubanés, sont rajoutés après le montage du mur. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

inspirés par le rationalisme (École des arts industriels, **FIG. 47**). Alternant avec des assises de pierre pour former des chaînes d'angle, la brique souligne le caractère utilitaire de la construction **FIG. 174, 208**. À l'intérieur des édifices, elle est utilisée comme matériau de remplissage pour des voûtes en sous-sol (aile Jura d'Uni-Bastions), des cloisons séparant les pièces (galandages) ou des conduits de cheminée<sup>60</sup>. Légère et isolante, moulée par des machines et non plus fabriquée à la main, la brique creuse est connue dès le milieu du siècle, et entre très rapidement dans les usages genevois.

Pour ce qui est des fournisseurs, il faut mentionner tout d'abord la production locale, évaluée en 1857 à sept millions de briques produites annuellement<sup>61</sup>. Le principal fournisseur est la SOCIÉTÉ GENEVOISE DE BRIQUETERIE, formée en 1861 et exploitant deux établissements, l'un à Versoix, l'autre à Hermance<sup>62</sup>. Cette société est soumise à une forte concurrence étrangère, en particulier celle que représente la tuilerie de Montchanin (D<sup>pt</sup> Saône-et-Loire) à partir des années 1870. C'est à ce fabricant qu'ont notamment recours les architectes de l'École des arts industriels en 1879<sup>63</sup>.

### **D'ici et d'ailleurs : chaux, ciment, sable et gravier**

En 1857, les perspectives offertes par l'extension de la ville entraînent la création à Genève d'une société anonyme ayant pour but la fabrication et la vente des chaux et ciments hydrauliques, ainsi que des ciments comprimés et des marbres factices<sup>64</sup>. Sous la raison sociale LA CIMENTAIRE, cette société entend sortir la ville de sa dépendance vis-à-vis de l'étranger en réduisant le prix des chaux et des ciments par l'utilisation des matières premières qui existent dans le bassin lémanique. Après avoir obtenu l'autorisation de construire des fours près du lac, aux Pâquis, « conformes en tous sens à ceux qui ont été autorisés et établis à Lyon, Bourg, etc. »<sup>65</sup>, elle reçoit la commande à titre d'essai de 300 m de canaux en béton pour écouler les eaux ménagères et pluviales entre le rond-point de Plainpalais et la place Neuve<sup>66</sup>.

Cette préférence accordée à la production locale ne va pas durer. À partir des années 1860, les autorités prescrivent l'usage de la chaux de Virieu (D<sup>pt</sup> Ain) pour divers ouvrages d'art dont elles ont la charge, comme les murs de quai des abords du pont du Mont-Blanc ou les murs de soutènement de la promenade de l'Observatoire<sup>67</sup>. LA CIMENTAIRE a beau réagir, invoquant un préjudice fait aux négociants genevois, la Ville choisit

la chaux viriolane, reconnue comme la meilleure et la plus avantageuse depuis l'établissement du chemin de fer<sup>68</sup>. Aussi, des antennes commerciales se mettent-elles rapidement en place : la maison DELASTRE, exploitant des carrières à Virieu, a un entrepôt à Genève, un autre à Lyon<sup>69</sup>; un autre exploitant, PAUL POCHET, nomme en 1867 l'entrepreneur carougeois JOHN BOISSONNAS-VELIN unique dépositaire à Genève de la chaux qu'il fabrique à Virieu<sup>70</sup>. Avec MAXIMILIEN STATTELMANN, son associé dès 1873, BOISSONNAS-VELIN est également le principal applicateur à Genève du ciment Vicat, fabriqué à Grenoble, qui sert notamment à la réalisation de trottoirs<sup>71</sup>. À partir de 1880, le ciment Portland fabriqué à Saint-Sulpice (NE, Val-de-Travers) fera concurrence au ciment Vicat<sup>72</sup>.

Enfin, si l'on s'adresse à des fabricants plus ou moins éloignés pour les liants que constituent la chaux et le ciment, la ville peut compter sur les ressources locales pour le sable et le gravier. Dans les années 1850 et 1860, ces derniers sont extraits du plateau des Tranchées<sup>73</sup>; une fois les immeubles construits dans ce quartier, on n'exploite plus que les carrières du lac ou de l'Arve, où l'on s'approvisionne de longue date.

### **Nouvelles techniques : structure métallique et béton armé**

L'avènement des premières charpentes métalliques à Genève se situe au seuil du grand chantier d'agrandissement de la ville. Simultanément à son apparition en 1857 dans l'annexe de la machine hydraulique<sup>74</sup>, la charpente métallique est combinée au bois pour la halle de la gare de Cornavin. Manifestement, les compétences locales manquent puisqu'elle est, rapporte-t-on dans la presse, « venue tout entière de Lyon »<sup>75</sup>. Quatre ans plus tard, l'architecte BERNARD ADOLPHE REVERDIN est le premier à utiliser des poutres en fer dans un bâtiment privé, un établissement de bains situé à proximité de la poste de la rue du Stand<sup>76</sup>, tandis qu'en 1866 apparaît ce qui semble être la première charpente de type Polonceau à Genève, dans la salle aujourd'hui démolie dite de la Réformation à la rue du Rhône **FIG. 48**. Pour les travaux de grande envergure, la prudence recommande de solliciter des professionnels étrangers. Ainsi, lors de la construction du Grand Théâtre, c'est à des ingénieurs-constructeurs parisiens que le Conseil administratif demande des projets et devis pour la charpente en fer de la salle et de la scène<sup>77</sup>.

Cela étant, des entreprises locales prennent rapidement le relais dans ce domaine. La plus





50



51

importante est celle de l'industriel CHARLES SCHMIEDT, auquel on doit les sommiers métalliques des bâtiments universitaires<sup>78</sup>, et les charpentes des postes du Mont-Blanc et de la rue du Stand, du Victoria Hall et du Musée d'art et d'histoire, pour ne citer que des bâtiments de la ceinture Fazyste<sup>79</sup> **FIG. 50.** Parmi les autres ateliers spécialisés dans la fabrication et le montage de structures métalliques, signalons celui de LUCIEN TISSOT à Chêne-Bougeries, en charge de la charpente de la halle de la rive droite (démolie)<sup>80</sup>, F. DUPONT, à qui l'on doit les colonnes en fonte du kiosque à musique du Jardin Anglais, WARTMANN & VALLET, responsables de la réfection du pont du Mont-Blanc au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces ateliers satisfont aussi des commandes privées pour

des immeubles de rapport, où la maçonnerie trouve parfois un complément structurel dans les colonnes en fonte, les fers à planchers en sous-sols<sup>81</sup> **FIG. 49** et les sommiers métalliques formant linteau, supportant le mur de face au-dessus du rez-de-chaussée et/ou de l'entresol<sup>82</sup> **FIG. 392.** Ces derniers apparaissent à partir des années 1880 et sont en général dissimulés en raison de leur « maigreur », esthétiquement dépréciée.

Après avoir trouvé sa première application en 1893 à la tour sud de la cathédrale Saint-Pierre, le béton armé s'introduit discrètement dans la construction privée avec un plancher destiné à soutenir un four de boulangerie dans l'actuel rue Pierre-Fatio 9/rue Versonnex<sup>83</sup>. L'entrepreneur POUJOLAT, représentant du système Hennebique, reconduit l'expérience dans des immeubles à proximité des Bastions, à la rue Saint-Ours 3-5 (1894) et rue de l'Université 3-5 (actuelle rue Kitty-Ponse, 1897), aujourd'hui disparus. À la rue Saint-Ours, le système est encore combiné avec une construction traditionnelle, c'est-à-dire que seule la partie présentant le plus de danger d'incendie (la cuisine) est dotée de planchers en ciment armé, le reste de l'immeuble recevant des poutres en bois<sup>84</sup>. À la rue de l'Université (actuelle rue Kitty-Ponse) en revanche, ce sont tous les planchers qui sont intégralement construits avec le nouveau système<sup>85</sup>. En matière d'édifices publics, les dalles en béton supportées par des murs en maçonnerie seront utilisées à l'École primaire des Casemates (voir p. 207) et à l'École des beaux-arts (voir p. 209) en 1902<sup>86</sup>, puis au Musée d'art et d'histoire (voir p. 245). Conçue par l'architecte MARC CAMOLETTI, une structure entièrement en béton armé, y compris les combles, fait de la Banque populaire genevoise (1921) à la rue François-Diday 2 un bâtiment plus moderne qu'il n'en a l'air<sup>87</sup>.

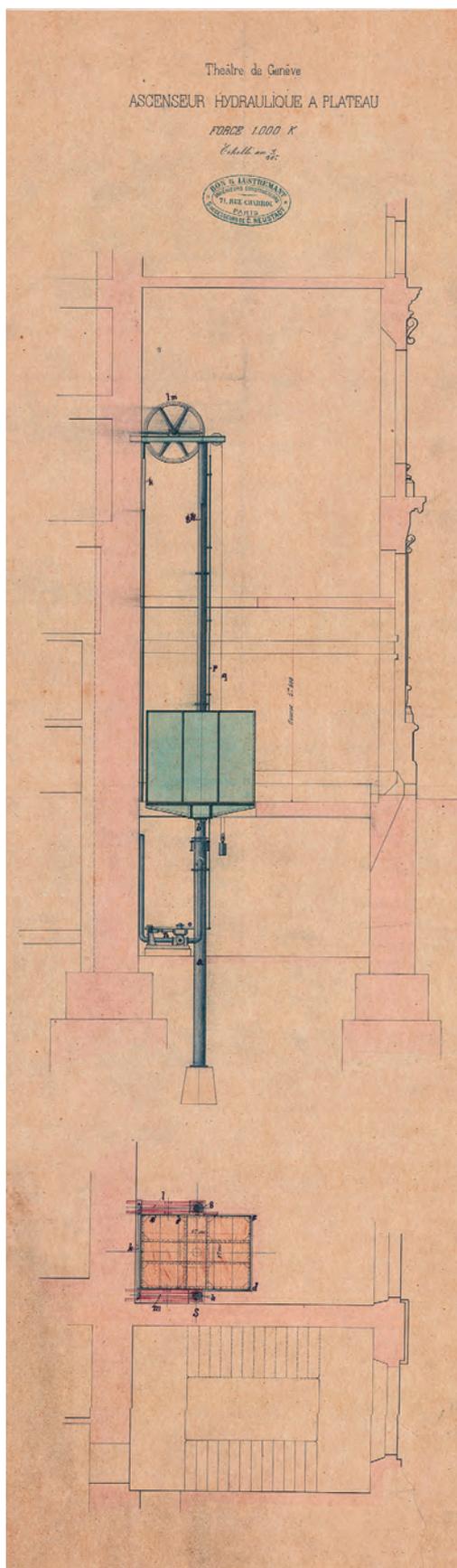
## Transport vertical : la grue et l'ascenseur

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les chantiers sont encore peu mécanisés, l'avancement des travaux dépendant essentiellement de la force humaine et animale. Les outils, ceux du tailleur de pierre en particulier – têtou, boucharde, peigne à molasse et broches –, font l'objet d'un soin particulier, une forge étant parfois installée à côté du chantier pour les réparations<sup>88</sup>. Inventorié en 1870, le matériel de l'entrepreneur AUGUSTE DÉSARNOD donne une idée des moyens mécaniques alors en usage : une « grue américaine » avec ses accessoires, plusieurs batteries avec leurs tours à engrenages,

300 m de rails avec leurs sabots, wagons et wagonnets, plusieurs chariots, chars à freins, tombeaux, branloires et mouffles diverses, poulies, crics, loupes, câbles, cordages, etc.<sup>89</sup>. DÉSARNOD est sans doute spécialement bien équipé : sa grue, dont l'origine outre-Atlantique signale la modernité, est peut-être à vapeur. Quoi qu'il en soit, les machines dans les chantiers restent rares : hormis un moteur hydraulique destiné aux travaux de maçonnerie du nouveau théâtre<sup>90</sup>, les sources ne signalent qu'un engin à vapeur dans le chantier de l'immeuble Pricam, au boulevard Georges-Favon 2<sup>91</sup>, et une machine élévatrice du même genre pour la construction de l'École de commerce à la rue du Général-Dufour<sup>92</sup>. Au rayon des curiosités, il faut citer l'impressionnant bâti de bois, temporaire et mobile, que l'architecte ÉTIENNE PONCY monte en 1877 pour l'édification de l'immeuble au boulevard du Théâtre 2 : le simple fait d'avoir été photographié donne la mesure de son caractère exceptionnel **FIG. 51**.

Quant à l'électricité, son usage sur les chantiers est sporadique. Elle fait l'objet d'une première utilisation au Grand Théâtre en construction, pour l'éclairage des travaux<sup>93</sup> ; elle ne réapparaît qu'en 1892, lorsqu'une ligne provisoire à courant fort est installée pour actionner un monte-charge électrique et éclairer le chantier du Victoria Hall<sup>94</sup>.

S'agissant du transport vertical, la ceinture Fazyste accueille une autre invention : l'ascenseur hydraulique. Avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les immeubles d'habitation en sont dépourvus. L'année 1873 voit l'introduction des trois premiers ascenseurs dans des bâtiments aux fonctions diverses : un hôtel (Beau-Rivage, quai du Mont-Blanc 13), une manufacture (Tiffany, démolie, bd James-Fazy 21-23)<sup>95</sup>, un entrepôt commercial (halle et magasins généraux, Cours de Rive 11)<sup>96</sup>. Ces premières occurrences sont suivies par des installations dans plusieurs hôtels<sup>97</sup>, ainsi qu'au Grand Théâtre : là, ce sont deux machines élévatrices que prévoit JACQUES-ÉLISÉE GOSS en 1876, dont une pour les chevaux, voitures, décors, etc. **FIG. 52**. À noter que les constructeurs sont géographiquement dispersés : LÉON EDOUX (Paris) à l'Hôtel Beau-Rivage, au Grand Théâtre et à l'Hôtel Métropole<sup>98</sup> (quai du Général-Guisan 34), CLARK ET C<sup>IE</sup> (Londres) à l'Hôtel de la Paix<sup>99</sup> (quai du Mont-Blanc 11), HEURTEBISE (Auxerre) à l'Hôtel de Russie<sup>100</sup> (quai du Mont-Blanc 1), concurrencent deux maisons genevoises, la SOCIÉTÉ DES INSTRUMENTS DE PHYSIQUE et HELLER-WEIBEL BRIQUET<sup>101</sup>. En 1888, l'ascenseur pénètre la sphère de l'habitat dans un immeuble au quai du Mont-Blanc puis l'année suivante à la maison Duval, rue Firmin-Massot<sup>102</sup>.

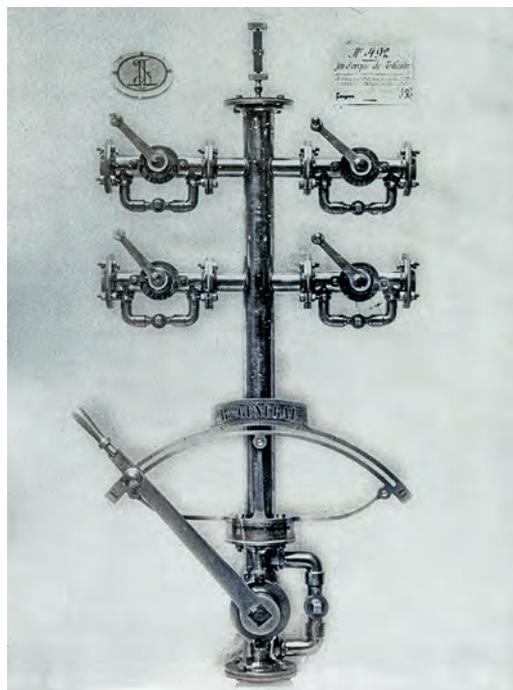


**FIG. 50** La charpente métallique du Musée d'art et d'histoire, montée dans les ateliers de Charles Schmiedt avant son installation définitive à la rue Charles-Galland. Photo de 1906. Archives Architectures [CH CH-000419-1 CAM-doc-1902/ 02-3-1-22].

**FIG. 51** Bd du Théâtre 2. Joseph Paul Collart et Étienne Poncy, architecte, 1877. Cette photographie d'un immeuble en construction s'explique sans doute par le caractère exceptionnel des moyens mis en œuvre, dont on a voulu garder une trace. La structure en bois est certainement posée sur des rails, qui lui permettent de coulisser de part et d'autre du bâtiment. Photo de 1877. AEG [Archives de famille, 1<sup>re</sup> série, Poncy, 3.10].

**FIG. 52** Place de Neuve 3. Grand Théâtre. Jacques-Élisée Goss, architecte, 1874-1878. Plan d'un ascenseur hydraulique à plateau, proposé par la maison Bon & Lustremant, ingénieurs-constructeurs à Paris. AVG [2005.V3/GT58].

**FIG. 53** Place de Neuve 3. Grand Théâtre. Jacques-Élisée Goss, architecte, 1874-1878. Vanne pour l'éclairage au gaz, fourni par la maison parisienne Lecoq Frères. Avec son installation sophistiquée, le théâtre rivalise avec les meilleurs établissements des capitales européennes. AVG [2005 V3/GT4].



53

## L'éclairage

Les systèmes d'éclairage connaissent eux aussi, durant la période en question, une mutation importante, en particulier dans l'espace public avec l'introduction du gaz puis de l'électricité (voir pp. 149-155)<sup>103</sup>. À l'intérieur des bâtiments, les constructions publiques et privées suivent une évolution parallèle. À la demande des propriétaires, des conduites pour l'éclairage au gaz sont en effet installées dans les premiers immeubles construits sur les terrains des anciennes fortifications : ceux du square du Mont-Blanc et de la rue Ami-Lévrier en 1854<sup>104</sup>, à l'angle de la rue de Chantepoulet et de la rue du Mont-Blanc deux ans plus tard<sup>105</sup>, dans les immeubles construits aux Tranchées par la compagnie éponyme en 1863, etc. Cela étant, il semble que le gaz soit réservé dans un premier temps aux immeubles d'un certain rang. Une lettre d'Éléonore de la Rive évoquant celui de la promenade du Pin 5 est révélatrice à cet égard : « leur appartement me plaît infiniment ; il est éclairé au gaz, même au salon et ils en jouissent beaucoup »<sup>106</sup>.

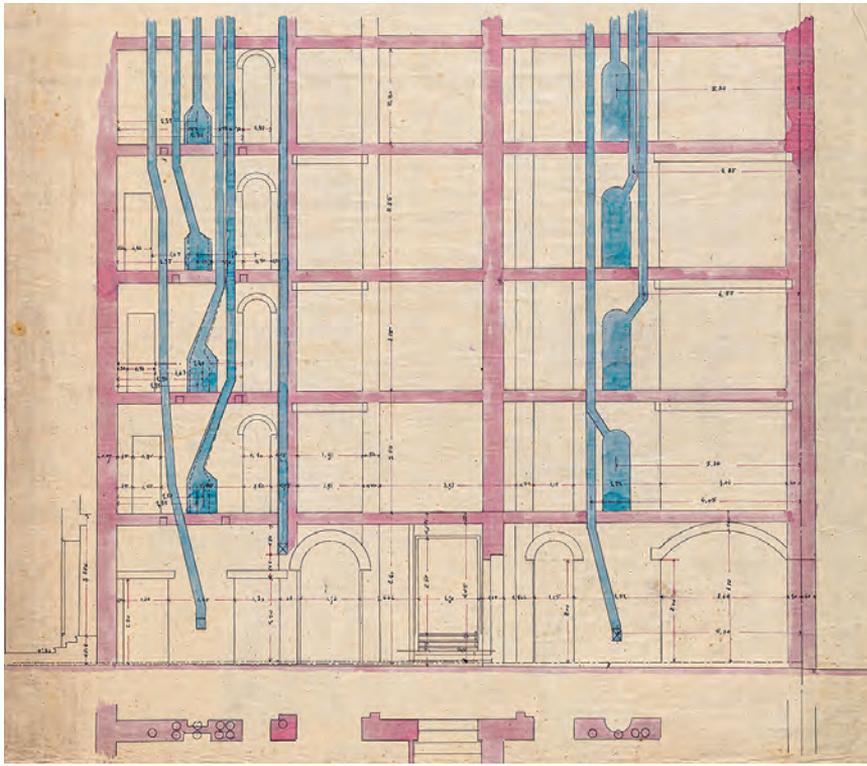
Avec les hôtels<sup>107</sup>, les bâtiments publics disposent des mêmes installations : salle de la Rive droite (rue Ami-Lévrier 3)<sup>108</sup> et bâtiment électoral (rue du Général-Dufour 24) en 1856<sup>109</sup>, bâtiment de gymnastique (le long de l'actuelle rue Ferdinand-Hodler) en 1858<sup>110</sup>, palais de l'Athénée (rue de l'Athénée 2) en 1863<sup>111</sup>, bâtiments de l'enseignement supérieur (rue De-Candolle 5) en 1871<sup>112</sup>, etc.

Là encore, le Grand Théâtre est l'occasion d'adopter les derniers perfectionnements dans le domaine : à son ouverture, il est éclairé par des milliers de becs de gaz, et comprend une rampe de scène éclairée par des lampes alternativement bleues et vertes, tandis que 490 flammes jaillissent du lustre central, fabriqué par la maison LECOQ FRÈRES à Paris<sup>113</sup> **FIG. 53**.

Rien d'étonnant à ce que ce même édifice fasse en 1887 l'objet des premières expériences en matière d'éclairage électrique<sup>114</sup>. Le courant est fourni par la Société d'appareillage électrique, qui obtient la même année la concession d'éclairage particulier au moyen d'une station électrique centrale. Dès 1892, des hôtels et des salles de spectacles se voient elles aussi dotées de cette nouveauté. En 1895, c'est au tour des particuliers à faire les premières demandes pour leur immeuble<sup>115</sup>. Peut-être cela ne concerne-t-il tout d'abord que les espaces communs, comme l'indique un texte de 1897 signalant que l'éclairage électrique est installé dans les escaliers de deux immeubles nouvellement construits à la rue de l'Université (actuelle rue Kitty-Ponse) et qu'il « fonctionnera toute la nuit »<sup>116</sup>. Enfin, si l'électricité se répand dans toutes sortes de bâtiments dès le tournant du XX<sup>e</sup> siècle, certains édifices spécifiques en sont dépourvus. Ainsi les salles du Musée d'art et d'histoire ne reçoivent aucun éclairage électrique pendant presque trente ans après leur ouverture en 1910.

## Chauffage et ventilation

Reste à évoquer des équipements que l'histoire de l'architecture passe généralement sous silence<sup>117</sup> : ceux destinés au chauffage et à la ventilation des édifices, dont il faut d'emblée signaler la durée de vie limitée, aucun calorifère d'origine (du moins ceux destinés à chauffer de vastes locaux dans des édifices publics) n'ayant résisté, à Genève, au rythme de renouvellement imposé par les progrès techniques. Pourtant, le chauffage focalise l'attention des architectes et des maîtres d'ouvrage de l'époque, et ceux œuvrant dans la ceinture Fazyste en particulier. Ainsi, d'importants perfectionnements ont lieu dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, comme la généralisation du chauffage central dans les bâtiments publics. L'École secondaire de jeunes filles construite en 1855 au quai de la Poste marque un tournant à cet égard **FIG. 199** (voir p. 184) : alors que les huit salles sont à l'origine équipées chacune d'un calorifère, l'établissement est doté quelques années plus tard d'un système à eau chaude n'exigeant qu'un seul foyer, alimenté au coke<sup>118</sup>. Fait intéressant pour l'histoire des performances techniques ainsi que des sensibilités, les températures stipulées dans les conventions



**FIG. 54** Bd du Théâtre 6. Antoine Gouÿ, architecte, 1877. Coupe mettant en évidence les conduits permettant d'évacuer la fumée, des cheminées (à gauche) et des poêles (à droite). AEG [AP 194.C.17].

**FIG. 55, 56** Rue Ami-Lullin 11. Appartement au 3<sup>e</sup> étage. Hippolyte Deshusses, architecte, 1892. Les calorifères individuels proviennent de la Fabrique de fourneaux, à Sursee. L'alimentation se fait par le couloir, le fourneau étant pris dans la paroi séparant ce dernier de la chambre. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

54



55

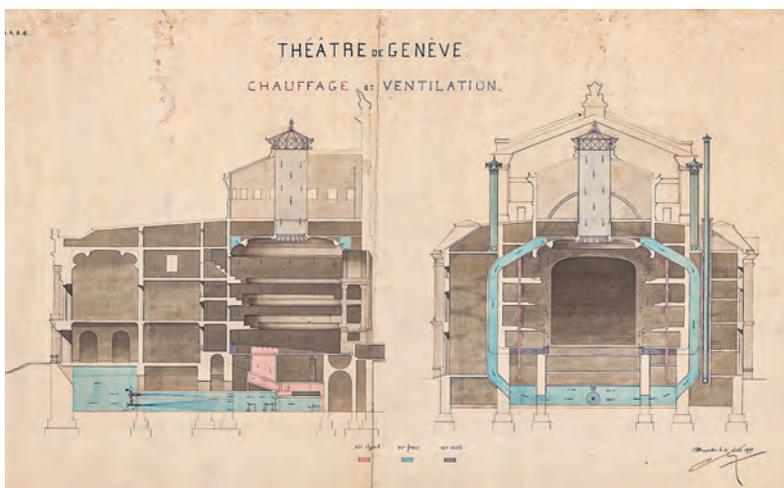


56

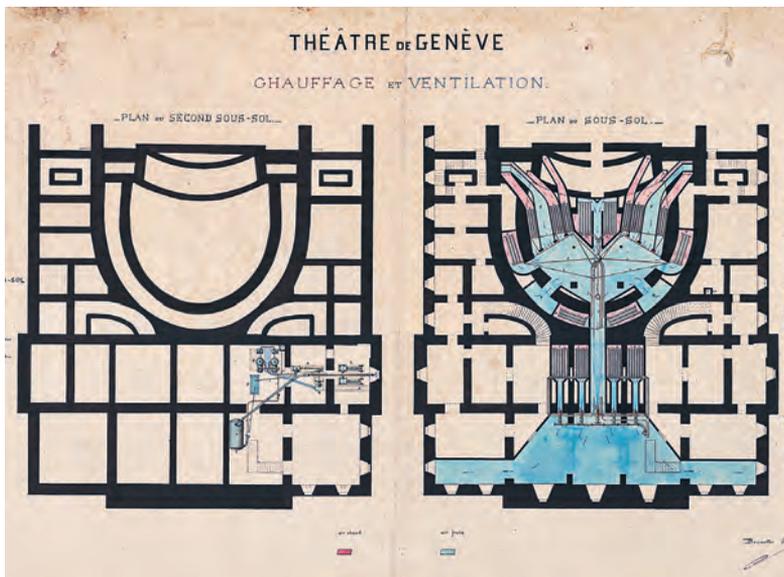
se situent entre 10 et 15 degrés dans les écoles et les bâtiments universitaires<sup>119</sup>, 17 au Grand Théâtre, entre 16 et 18 au Victoria Hall.

Dans les appartements, le chauffage s'effectue en règle générale au moyen de cheminées, dont les conduits sont pris dans les murs de refend avant d'émerger sur le toit du bâtiment **FIG. 54**. Dans

les premiers immeubles de la ceinture Fazyste, seules quelques rares réalisations de standing, comme celles que fait construire la Compagnie des immeubles des Tranchées, sont pourvues de calorifères individuels<sup>120</sup>. Ceux-ci seront installés par la suite dans des logements moins privilégiés **FIG. 55, 56**, ainsi que dans des locaux affectés à des fonctions



57



58

**FIG. 57, 58** Place de Neuve 3. Grand Théâtre. Études à la signature illisible réalisées à Bruxelles et datées du 10 août 1877. AVG [2005.V3/GT63].

57 Coupes montrant une étude de la circulation de l'air : en rose l'air chaud, en vert l'air frais, en gris l'air vicié.

58 Plans des premier et second sous-sols. Étude montrant les chambres de chauffage et de ventilation pour chaque partie du bâtiment, ainsi que les canalisations pour les eaux de condensation et la vapeur.

particulières, par exemple l'atelier du photographe Boissonnas au quai de la Poste 4<sup>121</sup> **FIG. 391**.

La demande croissante et les progrès réalisés dans le domaine entraînent ce que l'on a déjà constaté ailleurs, à savoir la rivalité entre les entreprises locales, dont certaines acquièrent une réputation internationale, et de grandes firmes étrangères, en l'occurrence françaises. Parmi ces dernières, il faut mentionner tout d'abord la maison CHAUSSENOT JEUNE, dirigée par HECTOR LEDRU. C'est elle qui, en 1857, prévoit dans le palais électoral quatre forts calorifères à coke, reliés à des bouches en fonte « qui vomiraient de l'air chaud en quantité »<sup>122</sup>. La même maison est sollicitée pour d'autres bâtiments de la ceinture Fazyste, tant publics que privés<sup>123</sup>. Parallèlement se développe à Genève une entreprise qui se fait rapidement une place sur le marché du calorifère. Fondée par FRÉDÉRIC STAIB, elle prend

en 1866 la raison sociale WEIBEL ET BRIQUET, deux ingénieurs métallurgistes genevois formés à l'École centrale de Paris<sup>124</sup>. Médaille à l'Exposition universelle de 1855, la firme propose dix ans plus tard des calorifères de quinze grandeurs différentes, pouvant chauffer des locaux de 150 à 6000 mètres cubes<sup>125</sup>. Lors des soumissions pour équiper des écoles primaires, les calorifères WEIBEL ET BRIQUET devancent des offres parisiennes et lyonnaises<sup>126</sup>. Ils sont par ailleurs sélectionnés pour le chauffage des bâtiments académiques, de la Bibliothèque et du Musée des Bastions, de l'École du Grütli, de l'École de chimie, etc. Quant au Grand Théâtre, il fait l'objet d'une étude spéciale en matière de chauffage et de ventilation **FIG. 57, 58** : après que des renseignements ont été pris à Vienne et à Bruxelles<sup>127</sup>, c'est à la maison GENESTE HERSCHER ET C<sup>IE</sup>, ingénieurs à Paris et responsables des installations du théâtre de la Monnaie à Bruxelles, que l'on confie le chauffage et la ventilation de la grande salle<sup>128</sup>. L'exécution en revient cependant à une maison genevoise, KERREMANS ET CHEVALLIER, qui s'occupe également de chauffer le reste du bâtiment<sup>129</sup>.

### Les acteurs de la construction

Plutôt que célébrer quelques figures héroïques, ce chapitre offre une vision élargie de l'ensemble des protagonistes liés au vaste chantier de l'agrandissement de la ville<sup>130</sup>. Philanthropes, fonctionnaires, clients, architectes, maçons, charpentiers, investisseurs, sociétés immobilières, etc. : la palette des acteurs de la construction mérite qu'on la considère dans sa richesse sociale et professionnelle, mais aussi dans les liens qui rendent solidaires ses diverses composantes. En 1870, à l'occasion d'une grève des ouvriers-plâtriers, l'arrêt provoqué par la non-exécution d'une partie de l'ouvrage fait dire qu'« en construction, tout se tient »<sup>131</sup>. La formule peut être ici extrapolée à toutes les activités qui, de près ou de loin, sont liées aux métiers du bâtiment.

### La figure tutélaire : James Fazy

S'il est un nom que l'historiographie a retenu dans la création de la Genève « moderne », c'est bien celui de James Fazy **FIG. 59**. Chef du gouvernement entre 1847 et 1853, puis entre 1855 et 1858, Fazy joue un rôle indéniable dans les décisions touchant alors au développement de la ville, notamment lors de l'adoption de la loi sur la démolition des fortifications. Mais le tribun radical, bien que « despotique » à en croire ses contemporains, n'a pas un



59

pouvoir comparable à celui d'un autocrate ou d'un haut fonctionnaire tels qu'il en existe dans les pays voisins. Le fait que sa fonction soit dépendante des urnes lui vaut d'ailleurs d'être écarté du pouvoir entre 1853 et 1855, années cruciales dans la mise en forme du plan d'agrandissement de Genève. À cela, il faut ajouter le fait que Fazy n'est pas seul dans son combat pour une ouverture de la ville. Parmi ses partisans, le juriste Philippe Camperio est le premier à défendre dans l'enceinte parlementaire l'idée d'une démolition complète de la ceinture fortifiée. Or, le nom de Camperio est aujourd'hui totalement oublié, alors que celui de Fazy et son dérivé « fazyste » se sont maintenus, notamment par le boulevard éponyme et l'expression « ceinture Fazyste », de création relativement récente<sup>132</sup>. Que cette dernière formule soit entrée dans le langage courant n'enlève rien à l'absurdité qui consiste à porter au crédit d'une seule personne une telle opération urbanistique. La genèse du plan d'extension a déjà montré à quel point la focalisation sur un personnage induit une lecture historique réductrice, inapte à faire émerger la dynamique complexe dans laquelle interviennent différents protagonistes.

S'il y a, comme nous le verrons, un grand nombre d'individus à qui l'on doit en définitive la ceinture Fazyste, il n'est pas inutile de rappeler brièvement les hommages rendus à James Fazy, et souligner ainsi la dette que, très rapidement, ses contemporains ont ressentie à son égard. En



60

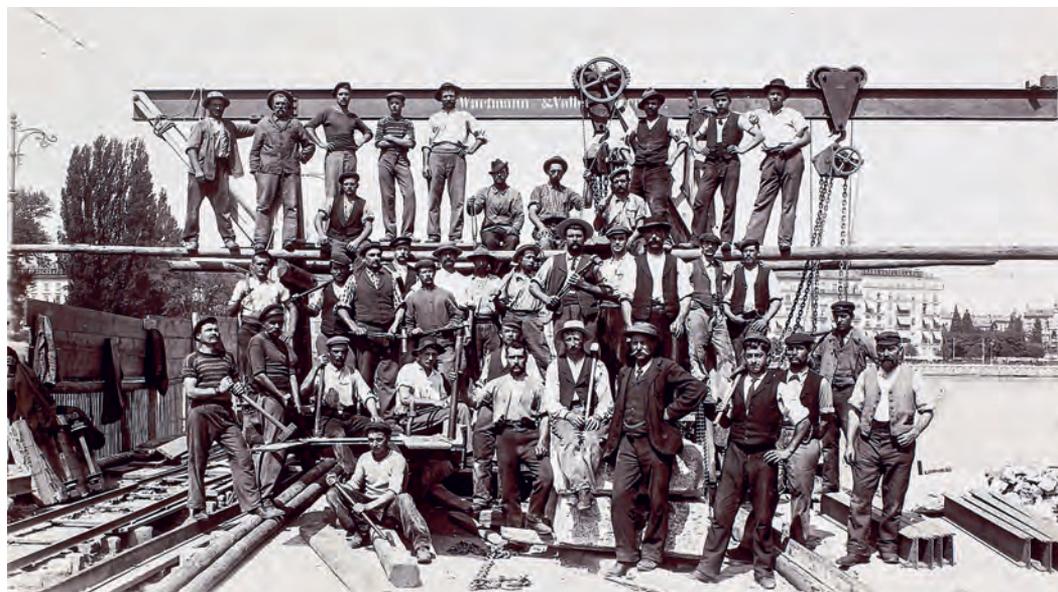
effet, alors même qu'il inspire l'horreur aux « vieux Genevois »<sup>133</sup> – et peut-être pour cette raison même –, James Fazy fait très tôt l'objet d'une reconnaissance publique de la part du pouvoir en place. Celle-ci prend la forme très concrète de deux parcelles prises sur les terrains des anciennes fortifications, offertes au chef du gouvernement en 1850 en guise « de récompense nationale »<sup>134</sup>. Étonnant dans un contexte républicain, le geste est symboliquement fort et matériellement substantiel. Les parcelles, choisies par Fazy lui-même, sont de fait les plus convoitées, l'une se trouvant à l'angle le plus en vue du futur square du Mont-Blanc, l'autre entre la rue du Rhône et l'actuel quai Général-Guisan<sup>135</sup>.

Relevons également qu'avec le « don national », l'idée germe au sein du Conseil municipal de dénommer James Fazy « une des premières rues créées »<sup>136</sup> sur les terrains des anciennes fortifications. Pour une raison inconnue, ce projet n'aura pas de suite, du moins dans l'immédiat. En revanche, un buste du chef du gouvernement, réalisé en 1851 par le sculpteur italien FRANZONI à l'initiative d'un comité de souscription, a les honneurs d'être placé d'emblée au Musée Rath<sup>137</sup>. Ce n'est pas tant la forme donnée à l'hommage qui est ici remarquable sinon le fait que la personne honorée soit encore vivante. Le caractère prématuré de cette faveur ne manque pas d'être relevé par un contemporain, selon lequel « pour élever à bonnes enseignes des statues, il convient d'attendre que ceux que nous

**FIG. 59** Célébré comme père de la Constitution genevoise de 1847, James Fazy l'est aussi comme architecte de la Genève moderne. La légende porte : « Là sera Genève, la Genève moderne, ma Genève, le village deviendra ville et la ville prendra la place que je lui désigne sur la carte du monde. À l'œuvre ouvriers, voici des instruments de travail, que maison et monuments surgissent du sol, que l'étranger ébahi ne reconnaisse plus la Genève de nos pères, le visiteur de demain la Genève d'hier. James Fazy ». Lithographie par Étienne, dessin Marie de Solms, après 1863. BGE [Icon M 2013-296].

**FIG. 60** Promenade de Saint-Jean. Buste de James Fazy. Hugues Bovy, sculpteur, 1882. Camuzat & Poncy, architectes pour le socle et la grille. Peigné à la romaine, l'air sévère, le tribun radical est mis en valeur par un socle très élaboré, tandis qu'une grille force le respect dû au monument. Photo Atelier Boissonnas, après 1882. BGE [FBB P GE 06-07 06].

**FIG. 61** Ouvriers, contre-maîtres et entrepreneur sur le chantier de réfection du pont du Mont-Blanc en 1903. Sans doute réalisée pour servir de publicité à l'entreprise Wartmann & Vallet, la photographie met en scène les protagonistes de cet ouvrage ; les outils de rivetage, les vêtements et les accessoires distinguent activités, professions et niveaux de responsabilité. Photo anonyme. BGE [VG 4488 P 38].



61

voulons encenser soient entrés dans le palais de la mort, devant lequel la servilité ne s'arrête plus, devant lequel les adulateurs et les flagorneurs ne ploient plus le genou »<sup>138</sup>.

Après la mort de James Fazy en 1878, l'hommage prendra une dimension plus consensuelle. Le Conseil municipal vote alors un crédit de 2000 francs pour un buste en bronze du chef de file radical<sup>139</sup>, et l'on envisage successivement de donner son nom au quai du Mont-Blanc, au cours de Rive, à la place Saint-Gervais ou au quai des Pâquis<sup>140</sup>. C'est finalement le boulevard de Saint-Gervais qui, en 1881, perdra son appellation pour devenir boulevard James-Fazy<sup>141</sup>. Quant au buste, réalisé par HUGUES BOVY, il est provisoirement exposé au Musée Rath avant d'être installé dans la promenade de Saint-Jean, à front du boulevard James-Fazy **FIG. 60** (voir p. 134)<sup>142</sup>. Celui qui a joué « un grand rôle dans l'histoire de Genève et y a laissé une empreinte indélébile »<sup>143</sup> rejoint le panthéon genevois, à égalité, précise-t-on alors, avec Philibert Berthelier, Besançon Hugues, Jean Calvin et Pierre Fatio.

## Les ouvriers

Contrairement à la figure illustre qui incarne l'agrandissement de la ville, les ouvriers qui travaillent à l'édification des nouveaux quartiers forment une zone d'ombre, du moins d'un point de vue historiographique et iconographique **FIG. 61**. Si, dans la presse de l'époque, ils apparaissent essentiellement à travers les troubles qu'ils provoquent (les grèves en particulier) ou les accidents dont ils sont victimes

(chute d'un échafaudage, etc.), les archives peuvent nous renseigner différemment à leur sujet<sup>144</sup>. On se bornera ici à livrer quelques informations, issues de sondages ponctuels.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le démarrage des chantiers de construction crée une forte demande de main-d'œuvre, chaque bâtiment exigeant un nombre important de travailleurs – à titre d'exemple, le chantier de l'entrepôt de la rive droite occupe en moyenne 250 individus, à savoir 180 maçons, 40 terrassiers, 20 voituriers, 4 charpentiers, 6 employés supérieurs<sup>145</sup>. Cette demande entraîne, ou réactive plutôt, l'arrivée d'ouvriers étrangers<sup>146</sup>. Il est frappant de constater à quel point les corps de métiers concernés se rattachent à des lieux d'origine traditionnels, en particulier Samoëns et Sixt<sup>147</sup> pour les maçons et les tailleurs de pierre, et Taninges, au-dessus de Cluses, pour les plâtriers-vernisseurs. Les maçons de Samoëns forment une importante communauté saisonnière, quittant leur village à la belle saison et y revenant en hiver<sup>148</sup>, à moins qu'ils ne s'installent en ville avec leur famille. À Genève, ils « s'entassent par vingtaines dans une seule chambre », à en croire un article du *Journal de Genève* peu bienveillant à l'égard de cette « population flottante »<sup>149</sup>, et prennent leur repas (une soupe) dans des hangars en planches, construits à cet effet sur les chantiers. Communiquant entre eux dans un argot professionnel, le *mourmé*, ils partagent les idées progressistes du régime radical et sont sans doute liés aux premières initiatives visant à créer des associations de secours mutuel<sup>150</sup>. Quant aux charpentiers et serruriers, ils viennent surtout de



62

Suisse allemande et d'Allemagne<sup>151</sup>. Les peintres-décorateurs sont plutôt originaires du Tessin ; dans une moindre mesure, le Piémont fournit également des ouvriers exerçant divers métiers. Notons rapidement que ces flux migratoires, surtout celui en provenance des régions de montagne voisines, suscitent des sentiments xénophobes chez certains. L'immigration de Moillesulaz, de Taninges, de Samoëns et autres lieux circonvoisins « vient s'entasser dans nos murs ouverts de tous les côtés et dont regorgent les taudis qu'a révélés l'arrivée du choléra » écrit-on en 1856<sup>152</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, le directeur de la police centrale John Cuénoud réprovera cet afflux d'immigrés dans un ouvrage au titre éloquent : *La population flottante et les classes dangereuses à Genève (nos dangers intérieurs)*<sup>153</sup>.

Lorsque démarrent les premiers chantiers au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers du bâtiment – ferblantiers, couvreurs, charpentiers, menuisiers, serruriers, maçons et gypsiers (plâtriers) – travaillent entre 200 et 300 jours par an, à raison de 10 à 12 heures par jour, pour un salaire allant de 2.36 francs (ferblantier) à 3.10 francs (couvreur) par jour<sup>154</sup>. À cela s'ajoute une gratification qui accompagne chaque fin de chantier. Ces conditions vont évoluer au cours de la seconde moitié du siècle, sous l'effet des luttes sociales qui jalonnent cette période. La première grève est celle des maçons en avril 1857<sup>155</sup> ; celle des menuisiers la même année est contournée par la commande à Lyon de toute la menuiserie de la gare en construction<sup>156</sup>. En 1868, c'est une grève générale des ouvriers du bâtiment qui a lieu, visant à réduire



63

la durée du travail à 10 heures par jour<sup>157</sup>. Elle est suivie par celle de 1870, des centaines de maçons et tailleurs de pierre s'en retournant alors dans les vallées du Faucigny<sup>158</sup>, et de celle de 1872, aboutissant à l'adoption de la journée de 10 heures. Les grèves entraînent plusieurs retards dans des chantiers de construction, comme ceux des bâtiments de l'enseignement supérieur et du Grand Théâtre<sup>159</sup>.

## Les contremaîtres et les entrepreneurs

Les ouvriers du bâtiment travaillent sous la direction de contremaîtres, lesquels sont engagés par les entrepreneurs. Les grands chantiers exigent plusieurs contremaîtres spécialisés. À titre d'exemple, lors de la construction du bâtiment électoral en 1855, divers surveillants sont employés sur le chantier : un contremaître appareilleur qui s'occupe des toisés et signe les reconnaissances ; un piqueur et commis pour les écritures, un contremaître maçon, un contremaître charpentier<sup>160</sup>. Dans certains cas, une « habitation de contremaître » est élevée sur le chantier même, sans doute pour faciliter la surveillance<sup>161</sup>.

Rattachés à divers corps de métier, les entrepreneurs jouent un rôle de première importance. À noter qu'utilisé seul le terme d'entrepreneur concerne en principe la maçonnerie ; lorsqu'il se rapporte à d'autres branches de la construction, celles-ci sont spécifiées : on dit alors entrepreneur de menuiserie, de ferblanterie, de serrurerie, etc. Souvent, ce sont d'anciens ouvriers qui fondent des entreprises et accèdent ainsi à un statut social plus élevé, sans être au bénéfice d'une formation particulière autre que l'expérience du chantier<sup>162</sup>. L'activité d'entrepreneur peut être très lucrative : le cas d'HENRI SANTOUX, qui se fait bâtir une somptueuse maison à l'avenue du Mail<sup>163</sup> après avoir satisfait des commandes publiques de première importance, est significatif à cet égard<sup>164</sup>. Mais cette activité prometteuse est aussi instable, particulièrement sensible à la conjoncture ; les faillites ne sont pas rares<sup>165</sup>.

**FIG. 62** Portrait de Benjamin Henneberg. Père de douze enfants et maître d'ouvrage prolifique, l'entrepreneur marque de son empreinte tout un front du boulevard Georges-Favon. Photo avant 1908. BGE [Icon P 1995-59-4].

**FIG. 63** Papier à en-tête de l'atelier de sculpture et marbrerie de Benjamin Henneberg, 1865. Quelques années plus tard, l'entrepreneur se lance dans l'achat de parcelles et la construction de plusieurs immeubles. AEG [Archives hospitalières, P 64, 1386].

**FIG. 64** Bd Georges-Favon, angle rue du Stand, vue du nord. Au premier plan, la façade du bâtiment de tête (n° 8), faisant partie d'une longue rangée d'immeubles construits à l'instigation de Benjamin Henneberg par les architectes André et Georges Matthey. Photo Atelier Boissonnas, sans date. BGE [FBB P GE 05-02 13].



64

Il arrive que des entrepreneurs se portent acquéreur de terrains des anciennes fortifications<sup>166</sup>, en général une seule parcelle. Sur ces terrains, ils sont donc maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, mais sans être forcément les auteurs des plans du bâtiment à élever, qui peuvent être dessinés par des architectes. Le cas de l'entrepreneur-promoteur BENJAMIN HENNEBERG est sans doute le plus intéressant à évoquer **FIG. 62, 63**. Fils d'un marbrier bernois venu s'établir à Genève, pratiquant cette même profession à partir de 1848, HENNEBERG fonde en 1870 la société BENJAMIN HENNEBERG ET C<sup>IE</sup>, acquiert d'abord des terrains à proximité de la place Neuve puis tous ceux qui bordent le côté ouest de l'actuel boulevard Georges-Favon, profitant dans ce cas d'une revente suite à une faillite<sup>167</sup>. Entre 1870 et 1873, il fait construire trois immeubles, sur les plans des architectes CHARLES AUVERGNE à la place Neuve et MATTHEY FRÈRES le long du boulevard Georges-Favon<sup>168</sup> **FIG. 64**. Il jouera par la suite un rôle important dans le développement du quartier de la Jonction et lors de l'Exposition nationale de 1896.

Dans certains cas, des entrepreneurs de différentes branches de la construction s'associent pour édifier un immeuble dont ils deviennent propriétaires. En 1865, un consortium de ce type réunit un architecte, un financier, trois entrepreneurs, un maître plâtrier, un marchand de fer, un marbrier, un terrassier, un couvreur, un vitrier et un ferblantier<sup>169</sup>.

Portant le nom de Société des immeubles du square de Rive, elle totalise un capital social de 320 000 francs constitué par les parcelles acquises, ainsi que les sommes que représentent les fournitures et le travail des maîtres d'œuvre impliqués<sup>170</sup>. Tous les sociétaires reçoivent ainsi un certain nombre d'actions relativement à leur apport. À la fin du siècle, la Nouvelle Société de construction<sup>171</sup> (rue du Général-Dufour 11), la Société anonyme de la maison 2 boulevard James-Fazy<sup>172</sup>, la Société genevoise de constructions (rue François-Bellot 6) relèvent du même type d'association, distincte de sociétés immobilières classiques dans lesquelles les actionnaires ne participent pas directement, ou forcément, à la construction de l'immeuble.

## Les architectes

En théorie, l'activité d'entrepreneur, caractérisée par le lien entre la construction et le profit, ne se confond pas avec le métier d'architecte, profession libérale tournée vers la conception. Publié en 1850, le *Règlement de la Société des Architectes de Genève* est clair à ce propos : « Art. 5 Toute personne dont l'architecture ne serait pas la vocation reconnue, ou qui exercerait l'état d'entrepreneur, ne pourra faire partie de la Société. Art. 6 Tout architecte qui serait engagé en qualité de commis ou dessinateur chez un entrepreneur ne pourra faire partie

de la Société qu'en renonçant à cet état». Si cette barrière dressée par les architectes vise à la reconnaissance d'une compétence et de prestations spécifiques, en réalité, le brouillage est constant entre les deux mondes; nombreux sont d'ailleurs ceux qui se définissent comme architectes-entrepreneurs<sup>173</sup>. De même, les frontières entre l'architecture et le génie civil ne sont pas toujours claires, certains, comme JEAN-MARIE GIGNOUX, PHILIPPE AMI GOETZ, ANTOINE FELTMANN, CHARLES SCHAECK PRÉVOST ou HERMANN HUG se présentent tour à tour comme ingénieur, architecte, ou ingénieur-architecte. À noter que les honoraires, équivalents entre ces spécialités, sont en principe élevés. Leur tarif est divisé en classes relatives à la somme plus ou moins grande de connaissances et le travail qu'ils exigent<sup>174</sup>; les honoraires sont calculés sur le coût du bâtiment (5-10 % pour la 1<sup>re</sup>; 4-6 % pour la 2<sup>e</sup> classe), la journée étant facturée à 50 francs.

Dans l'état actuel de la recherche, quelque 110 architectes contribuent à la réalisation des nouveaux quartiers autour de la ville. Quelques-uns, précisons-le, sont aussi actifs dans l'achat de parcelles, sur lesquelles ils réalisent généralement des bâtiments qu'ils ont dessinés. De fait, les architectes forment avec les entrepreneurs les deux métiers les plus représentés – 84 immeubles pour les architectes, 42 pour les entrepreneurs. Contrairement aux entrepreneurs, les origines sociales des architectes sont diverses. Certains font partie des familles protestantes établies de longue date à Genève : les BOISSONNAS, REVERDIN, DIODATI, CRAMER, BROCHER, CAYLA, BOURRIT, etc. D'autres sont issus d'une immigration plus récente et souvent de milieux plus modestes. C'est le cas de JACQUES-ÉLISÉE GOSS, ou des frères JOHN et MARC CAMOLETTI par exemple : le premier, Piémontais jusqu'à sa naturalisation en 1861, est le fils d'un mécanicien et d'une « faiseuse de goupilles » ; les seconds sont les enfants d'un plâtrier de Cartigny, dont le père est originaire de Vercoletti dans le Piémont. Il y a aussi plusieurs architectes étrangers, dont l'arrivée à Genève coïncide généralement avec la création du chemin de fer. Certains s'y établissent durablement : Antoine FELTMANN (D<sup>pt</sup> Haut-Rhin), CHARLES SCHAECK PRÉVOST (Bohême), CHARLES SCHAECK-JAQUET (Bohême), ÉMILE SCHROEDER (Hambourg), LÉOPOLD BLOTNITZKI (Varsovie), CLAUDE CAMUZAT (Nièvre), HERMANN HUG (Karlsruhe). D'autres, comme CÉSAR AUGUSTE POMPÉE (Besançon) ou GASPARD GEORGE (Lyon), n'y font qu'un bref passage. Il y a aussi les architectes genevois qui, après avoir œuvré dans la ceinture Fazyste, se fixent ailleurs : c'est le cas d'ALEXIS FALCONNET qui réalise plusieurs immeubles à Paris à



65

**FIG. 65** Place de Neuve 5. Conservatoire de musique, vraisemblablement le premier bâtiment à recevoir le nom de son architecte, Jean-Baptiste Lesueur, ainsi que le titre de ce dernier et la date de construction. L'inscription se trouve sur un flanc des escaliers d'entrée. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

partir de 1887<sup>175</sup>. En définitive, si l'on tente d'identifier les aires culturelles auxquelles se rattache la construction genevoise, deux axes se dessinent, l'un orienté vers Paris et sa prestigieuse École des beaux-arts, l'autre tourné vers le monde germanique, d'où viennent un certain nombre de protagonistes formés dans les grandes écoles de Zurich, Stuttgart, Berlin et Karlsruhe<sup>176</sup>. Les architectes les mieux armés sont ceux qui cumulent des formations dans plusieurs institutions, distribuées sur les deux axes en question (CHARLES BOISSONNAS, HENRI BOURRIT).

Bien entendu, les quartiers autour de la ville ancienne ne forment pas le seul champ d'activité de tous ces architectes : la moitié d'entre eux n'y construit qu'un immeuble. Le plus prolifique est JOHN CAMOLETTI, avec 32 bâtiments; il est suivi par les frères MATTHEY (30), ANTOINE FELTMANN (22), LÉON FULPIUS (21), JACQUES-ÉLISÉE GOSS (21), etc. Les hommes de l'art rattachés à des sociétés immobilières sont également très actifs : FRANCIS GINDROZ et PHILIPPE AMI GOETZ pour la Société immobilière genevoise, CHARLES SCHAECK-JAQUET, ADOLPHE SCHAECK et GABRIEL DIODATI (formant la société SCHAECK-JAQUET ET C<sup>ie</sup>) pour la Compagnie des immeubles des Tranchées. Contrairement aux pratiques qui ont cours en France, à Paris en particulier, la façade principale des bâtiments, du moins d'habitation, ne reçoit pas la signature de leur concepteur. Peut-être est-ce le signe d'une retenue spécifique, intériorisée de longue date dans une ville où l'expression de soi trouve un espace de prédilection dans le journal intime<sup>177</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les immeubles des communes périphériques feront, eux, honneur à la signature, avant que l'anonymat ne fasse retour après les années 1930.

La commande publique est sans doute la plus convoitée par les architectes ; c'est d'ailleurs sur ces seuls bâtiments qu'apparaît, rarement, une signature<sup>178</sup> **FIG. 65**. Cette commande peut être soit directe, soit le résultat d'un concours, selon

l'importance du bâtiment à construire. Les compétitions peuvent être plus ou moins ouvertes : aux architectes suisses et étrangers établis à Genève<sup>179</sup>, à tous les architectes suisses<sup>180</sup>, à tous les architectes suisses et étrangers. Significativement, cette dernière option ne concerne que le Grand Théâtre, dont le concours, annoncé dans les journaux de France et d'Allemagne<sup>181</sup>, va intéresser des architectes de toute l'Europe<sup>182</sup>. De toute évidence, le désir d'une architecture métropolitaine prend le dessus sur les dispositions visant à privilégier des maîtres d'œuvre sinon locaux, du moins helvétiques. C'est d'ailleurs pour satisfaire cette ambition que l'on fait venir des architectes renommés pour juger les projets. GOTTFRIED SEMPER est ainsi convié pour le concours des bâtiments académiques en 1866 et pour celui du Grand Théâtre en 1871<sup>183</sup>, s'étant lui-même distingué dans ces deux genres de bâtiment, à Zurich et à Vienne. Plus généralement, les pouvoirs publics se tournent vers ceux dont le jugement fait autorité lorsqu'une décision importante est à prendre. C'est ainsi qu'EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC tranchera en 1874 la question de l'emplacement du monument Brunswick<sup>184</sup>. Si, dans ce dernier cas, personne n'y trouve rien à redire – peut-être parce que la décision ne débouche pas sur l'attribution d'un mandat – ces consultations provoquent occasionnellement des réactions, comme celle suscitée par la présence de GOTTFRIED SEMPER dans le jury du Grand Théâtre : « [...] quoique M. Semper soit un maître fort compétent, il n'est pas assez initié aux mœurs et habitudes du public genevois pour pouvoir juger la question du théâtre en dernier ressort »<sup>185</sup>. La tension qui se fait jour ici entre la revendication d'une culture locale et l'allégeance à une autorité « étrangère » (SEMPER enseigne à l'École polytechnique fédérale de Zurich) reste cependant un phénomène sporadique.

Enfin, corrélatives à la création des nouveaux quartiers, des initiatives voient le jour pour créer ou affermir les réseaux professionnels et diffuser les connaissances. On citera en particulier la parution du *Journal de la construction et de l'industrie* entre 1873 et 1876, fondé par des architectes et des entrepreneurs locaux, et qui traite de thèmes comme les concours d'architecture, les nouveautés techniques et les matériaux. Avec les associations professionnelles (Société suisse des ingénieurs et des architectes), qui se mettent également en place dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ces initiatives consolident des liens qui se superposent aux réseaux traditionnels formés par les élites bourgeoise et militaire, les conseils d'administration (en particulier dans les secteurs de la banque et de l'hôtellerie) ou la franc-maçonnerie.

## Les sociétés immobilières

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit apparaître un protagoniste de taille dans le champ de la maîtrise d'ouvrage : la société immobilière par actions<sup>186</sup>. Certes, le phénomène n'est pas complètement nouveau – la Société des Bergues créée en 1826 est la première du genre –, mais son développement à partir de 1850 est nettement favorisé par les opportunités qu'offre la création des nouveaux quartiers. Cela étant, l'accroissement des sociétés immobilières durant cette période est loin d'être linéaire ; ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'elles se multiplient de façon significative, sans parvenir pour autant à dépasser les initiatives privées dans la construction d'immeubles. Par ailleurs, toutes ces associations ne sont pas équivalentes, loin s'en faut. Si certaines, comme la Société anonyme du lavoir public ou la Société anonyme des cuisines populaires, sont formées dans un but philanthropique (voir pp. 82-83, 168-170), d'autres sont créées dans une perspective de rendement, qu'il s'agisse de sociétés anonymes à vocation hôtelière – Société de l'Hôtel de la Métropole (1854), Société des hôtels garnis (1858) – ou de compagnies formées pour la construction d'immeubles d'habitation. Parmi ces dernières, il faut distinguer celles qui visent l'achat d'une parcelle et la construction d'un seul immeuble, de celles qui bénéficient d'un capital important leur permettant de construire des ensembles d'habitation et d'influer par conséquent davantage sur l'image urbaine. C'est le cas de la Société immobilière genevoise et de la Compagnie des immeubles des Tranchées.

Créée en 1853, la Société immobilière genevoise cherche à offrir « un placement solide aux petits capitaux »<sup>187</sup>, et s'attache à « des plans d'ensemble qui seraient interdits aux efforts comme aux ressources d'un simple particulier »<sup>188</sup>. De fait, par son capital de trois millions de francs, elle peut non seulement se lancer dans de vastes opérations, mais aussi entrer en négociation avec l'État, notamment sur la vente en bloc d'un certain nombre de parcelles au square du Mont-Blanc, sur le prix plancher de la mise aux enchères et certaines clauses du cahier des charges<sup>189</sup>. Dans le climat politique du début des années 1850, il n'est pas étonnant que ces avantages engendrés par la puissance financière suscitent des débats. La question se pose notamment de savoir si la vente en bloc n'est pas contraire à la loi sur les fortifications, puisqu'en excluant toute concurrence – la mise aux enchères devenant de fait une vente de gré à gré – elle tend à consacrer « une aristocratie du capital, qui est la plus détestable de toutes » selon certains<sup>190</sup>. Mais ni les oppositions de la Ville

contre ce mode de faire, ni les pétitions de particuliers n'infléchiront les décisions du Conseil d'État<sup>191</sup>, conscient que la grande majorité des actionnaires de la Société immobilière genevoise sont des « petits capitalistes » genevois, plus précisément des industriels, des petits rentiers et des ouvriers<sup>192</sup>.

Avec son capital de six millions de francs, la Compagnie des immeubles des Tranchées pèse un poids encore plus lourd dans le développement de ce quartier de la nouvelle ville. Créée en 1860 par « des personnes de toute confiance et très bien placées à Genève »<sup>193</sup>, elle réunit des actionnaires moins nombreux et plus fortunés que ceux de la Société immobilière<sup>194</sup>, déterminés à « s'assurer la possession de tout un quartier »<sup>195</sup>, et à faire du plateau des Tranchées le lieu de résidence des élites protestantes. Au terme de ses négociations avec les autorités, elle obtient rien moins qu'une modification du plan du quartier arrêté par le Conseil d'État, une réduction du prix auquel les parcelles sont mises aux enchères<sup>196</sup>, une modification de la hauteur maximale fixée par le cahier des charges<sup>197</sup>, une prolongation du délai fixé pour l'achèvement des constructions<sup>198</sup>, la garantie que l'ancien bastion du Pin soit aménagé en promenade publique et conserve cette destination au moins pour 40 ans<sup>199</sup>, l'assurance enfin qu'il ne soit pas établi « d'industries donnant lieu à des exhalaisons fétides ou insalubres » dans le voisinage des quartiers projetés<sup>200</sup>. Aussitôt les parcelles acquises, la Compagnie des immeubles des Tranchées en revend un certain nombre à des particuliers, ce qui lui procure des bénéfices considérables<sup>201</sup>. Cette pratique d'achat et de revente de parcelles, dont dépend en définitive la réalisation des immeubles projetés, reste relativement exceptionnelle dans le développement des nouveaux quartiers – comme l'est d'ailleurs la vente en bloc dont elle dépend, puisqu'elle seule assure un « prix de gros » à l'acheteur.

D'autres sociétés immobilières plus modestes œuvrent également à la construction d'ensembles comprenant plusieurs immeubles identiques. Tourte, Spühler et C<sup>ie</sup> en face de la gare, Henneberg et C<sup>ie</sup> le long du boulevard Georges-Favon, la Société civile de Saint-Jean en face de la promenade éponyme en sont quelques exemples. Parmi les initiatives du même type, toutes n'aboutissent pas forcément. Peut-être par manque de relais locaux ou d'assise financière, la Société d'entrepreneurs réunis, créée en 1861 par des capitalistes lyonnais pour construire des immeubles à Genève, est forcée de revendre des parcelles qu'elle peine à lotir, acquises notamment en face de l'église Notre-Dame<sup>202</sup>.

Reste à déterminer si les sociétés immobilières, par opposition aux propriétaires individuels,



66

produisent des bâtiments fondés sur un goût générique, propre à intéresser une multitude d'acheteurs potentiels. Y a-t-il là, autrement dit, une forme de standardisation ? Tout d'abord, la création d'ensembles, dont le coût excède les capacités des fortunes privées, suppose un bâtiment type que l'on multiplie : l'uniformité ainsi obtenue gomme de fait les différences que l'on peut observer dans le cas d'immeubles mitoyens conçus par des particuliers **FIG. 378**. En ce sens, les sociétés immobilières contribuent à la régularité urbaine souhaitée par les autorités. Cependant, lorsque la construction concerne un seul immeuble et non plus un ensemble, rien dans son apparence ne permet de le distinguer d'un bâtiment élevé par un privé. Un cas très éloquent est l'hôtel particulier – actuel Petit Palais, terrasse de Saint-Victor 2 – construit en 1862 (voir pp. 347-348) : alors que son apparence semble refléter les goûts d'un propriétaire un peu fantasque, il doit son existence à une société immobilière, en l'occurrence la Société civile de Saint-Victor, qui le destine à la vente<sup>203</sup>. Preuve que la singularisation des édifices privés ne résulte pas forcément d'initiatives individuelles (voir pp. 341-342).

## Les banques

Les banques genevoises et suisses jouent un rôle fondamental par les crédits qu'elles accordent aux particuliers ou aux sociétés immobilières<sup>204</sup>, mais ne se lancent pas elles-mêmes dans l'achat de parcelles des anciennes fortifications, sauf pour y établir leur siège. Une seule fait exception : la Banque générale suisse de crédit foncier et mobilier (BGS), première

**FIG. 66** Rue du Rhône 61. Jacques Louis Brocher, architecte, 1854-55. Au-dessus de la porte d'entrée de l'immeuble sont sculptées les initiales du maître d'ouvrage, le peintre Alexandre Calame. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 67** Angle de la rue du Rhône et de la rue Pierre-Fatio. Maison Laya édifée en 1854 par les architectes Heusler et Urban pour un célèbre avocat du barreau de Paris. L'immeuble se distingue par une façade ornée de statues en pied, une rareté dans l'architecture privée genevoise. L'édifice est transformé en pension de famille avant de devenir l'Hôtel Victoria en 1890 (démoli). Carte postale, Phototypie Neuchâtel, 1<sup>er</sup> quart du XX<sup>e</sup> siècle. BGE [jds 01 vgecice 0780].



67

banque commerciale suisse, créée en 1853 par James Fazy sur le modèle français du Crédit mobilier des frères Isaac et Émile Pereire<sup>205</sup>. Augmentant en 1856 son capital de 25 à 60 millions de francs, la banque devient alors un institut de crédit international, doté d'une succursale à Paris et d'une agence à Londres. À Genève, elle envisage des opérations à faire, entre autres, sur les terrains résultant de la démolition des fortifications<sup>206</sup>. Les acquisitions de ces derniers s'échelonnent sur huit ans : six parcelles acquises au square de Chantepoulet en 1857<sup>207</sup> ; vingt et un lots, toujours sur la rive droite, en 1858 ; tous les terrains situés entre les actuelles rues de Saint-Léger, De-Candolle, Jean-Sénebier et le boulevard Émile-Jaques-Dalcroze en 1860 ; toutes les parcelles enfin longeant un côté du boulevard Georges-Favon, en 1864<sup>208</sup>. Au total, la BGS débourse 1118 173 francs pour des terrains sur l'ancienne zone fortifiée, ce qui en fait le plus gros propriétaire, loin devant la Compagnie des immeubles des Tranchées<sup>209</sup>. Notons rapidement qu'en plus de lui vendre du terrain, c'est à la BGS que l'État emprunte de l'argent pour l'arasement des fortifications. À la fois président du conseil d'administration et à la tête du gouvernement, James Fazy se retrouve ainsi des deux côtés de la table dans les tractations entre la banque et l'État.

Il est intéressant d'apprendre que dès 1856 la BGS envisage un rôle actif dans la construction d'immeubles, en prévoyant « quelque grande société à former à ce sujet »<sup>210</sup>. Cependant, alors qu'un traité

est signé entre la BGS et la Ville de Lyon, la première se retire du projet pour des raisons inexplicables. Les terrains acquis à Genève resteront quant à eux non lotis jusqu'à la déroute de l'institut financier en 1869. Mise en liquidation, la banque cède alors ses terrains à bas prix, échelonnant les ventes sur plusieurs années.

## Les particuliers

L'initiative privée est à double titre déterminante dans le développement des nouveaux quartiers. En premier lieu parce que c'est toujours à la suite de requêtes individuelles visant des parcelles en particulier que celles-ci sont mises en vente par le gouvernement. Les terrains ont donc ainsi un acheteur assuré, qui s'engage à miser un franc de plus que le prix plancher fixé par les autorités ; dans la plupart des cas, la personne qui a adressé la demande remporte les enchères. Le rythme et le volume des ventes se font ainsi en fonction de la demande privée, bien plus que d'une planification étatique. En second lieu, l'initiative privée est massivement présente dans la création de la ville : sur l'ensemble des bâtiments édifés dans les nouveaux quartiers entre 1850 et 1920, 68 % ont un maître d'ouvrage individuel, 18 % émanent de sociétés immobilières, 7 % de collectivités publiques, 5 % de sociétés commerciales ou philanthropiques, 2 % de fondations. Notons rapidement que le statut privé du maître

d'ouvrage s'affiche parfois sur la porte d'entrée du bâtiment par l'intermédiaire d'initiales sculptées **FIG. 66**. Réactivant une pratique de l'Ancien Régime, ces inscriptions ne se limitent pas aux hôtels particuliers mais distinguent également des immeubles d'habitation (voir pp. 325-326).

Qui sont ces propriétaires-constructeurs ? En 1849, le gouvernement vote une loi permettant aux étrangers d'acquérir des terrains dans le canton, à condition que les lois de l'État auquel ils ressortissent admettent une réciprocité en faveur des Genevois<sup>211</sup>. Publiquement, le gouvernement se défend toutefois d'exciter la concurrence internationale, préférant notamment que les parcelles les plus prisées – celles offrant la vue sur le lac – reviennent à des Genevois<sup>212</sup>. Des annonces de vente n'en sont pas moins diffusées dans des journaux étrangers, à Marseille en 1853<sup>213</sup>, Lyon, Bourg (D<sup>pt</sup> Ain), Chambéry, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg et Bâle en 1859<sup>214</sup>. Mais au final, ces ventes semblent peu attirer les étrangers, du moins ceux qui ne résident pas à Genève. Le cas de la maison Laya, édifée par l'avocat parisien Alexandre Laya sur une parcelle très bien située acquise en 1853<sup>215</sup>, reste ainsi une exception, qui s'explique surtout par l'invitation faite par James Fazy au célèbre juriste à occuper la chaire de droit romain à l'Académie de Genève **FIG. 67**.

Il va sans dire que la construction d'immeubles, spécialement coûteuse lorsque le terrain exige des fondations importantes, requiert d'un particulier un niveau de fortune élevé. On ne s'étonnera donc pas de la forte présence de notables genevois parmi les maîtres d'ouvrage. C'est le cas par exemple dans les quartiers des Tranchées et des banques, où l'on trouve médecins<sup>216</sup>, juges<sup>217</sup>, banquiers et « agents d'affaires »<sup>218</sup>, architectes, ingénieurs<sup>219</sup>, rentiers et professeurs, souvent issus de familles protestantes à tendance conservatrice. Mais force est de constater que cet intérêt de la vieille Genève pour les nouveaux quartiers n'est pas immédiat : lors des premières ventes au début des années 1850, ce sont plutôt des industriels (fabricant de cadrans, monteur de boîte, fabricant d'horlogerie) et des commerçants (marchand de drap, marchand de fer) acquis au radicalisme, qui se portent acquéreurs. Par la suite, les professions vont se diversifier : sculpteur, pharmacien, pasteur, fabricant de chandelles, photographe, régisseur (deux seulement), divers négociants, etc. En règle générale, les bâtiments n'expriment pas la profession du maître d'ouvrage, sauf dans le cas des photographes et des peintres, dont les immeubles se distinguent toujours par une large ouverture vitrée au niveau supérieur, permettant l'éclairage d'un atelier **FIG. 68**.



68

**FIG. 68** Bd Georges-Favon 2. Élévation de la façade sur le quai de l'immeuble Pricam. Camuzat et Poncy, architectes, 1881. Orienté au nord, l'atelier du photographe Émile Pricam se développe sur une double hauteur au-dessus des niveaux d'habitation. AEG [Archives de famille, 1<sup>re</sup> série, Poncy, 3.11].

La plupart des particuliers n'achètent qu'une seule parcelle, sur laquelle ils font édifier un immeuble. Il arrive aussi que les moyens engagés soient plus conséquents et que plusieurs bâtiments sortent de terre à l'initiative d'un seul maître d'ouvrage. Avec ses quinze immeubles, le docteur Antoine Baumgartner est celui qui en possède le plus grand nombre, mais ses biens ne se trouvent pas dans les quartiers les plus chers et forment des ensembles dispersés. Le seul exemple vraiment significatif de concentration de richesse immobilière est celui des n<sup>os</sup> 4 et 6 de la rue Jean-Gabriel-Eynard, édifiés tout comme le palais de l'Athénée voisin, à l'instigation du couple Eynard, qui possède également le palais Eynard et la « petite maison Eynard » à proximité (rue Jean-Daniel-Colladon 2). En l'occurrence, le sceau familial imprimé au secteur est d'autant plus fort que les bâtiments sont dus à un seul architecte – Gabriel Diodati **FIG. 69** – et se distinguent par un même style **FIG. 294, 410, 468**.

Le cas Eynard pose une autre question, qui est celle du genre : qui, du mari ou de la femme, intervient dans la commande faite aux architectes ? On sait qu'en l'occurrence ANNA EYNARD LULLIN s'intéresse à l'architecture, au point de dessiner elle-même des plans ; c'est d'elle, selon toute probabilité, qu'émanent un certain nombre de directives concernant les bâtiments à élever sur ses terrains. Un autre cas est celui d'Éléonore de la Rive, laquelle acquiert avec son mari un terrain à la promenade du Pin, et dont la correspondance révèle



69

**FIG. 69** Le commanditaire et son architecte : le banquier et mécène Jean-Gabriel Eynard et Gabriel Diodati. Les deux protagonistes sont entourés d'objets de la collection Eynard, montrant ainsi leur attachement aux beaux-arts. Photo Jean-Gabriel Eynard, 1852. BGE [2013 001 dag 125].

une femme particulièrement investie dans le projet architectural, intervenant dans les choix des pierres ou le décor en faux bois des espaces intérieurs<sup>220</sup>. Mal connu car échappant aux séries d'archives constituées par les pouvoirs publics, ce phénomène propre à la maîtrise d'ouvrage reste à étudier, sur la base notamment de correspondances inédites. Mais quelle que soit l'étendue des découvertes à faire, il est certain que l'implication des femmes dans ce domaine ne saurait être évaluée à partir des seules données concernant leur accession à la propriété<sup>221</sup>. En d'autres termes, le fait que neuf parcelles seulement soient acquises par des femmes lors des ventes aux enchères ne veut pas dire qu'elles ne sont pas actives, par des canaux moins visibles, dans la commande passée aux architectes.

## Les philanthropes

Particuliers d'un genre à part, les philanthropes apportent une contribution cruciale dans la création d'établissements d'utilité publique le long de la ceinture Fazyste<sup>222</sup>. Le phénomène concerne des bâtiments qui se distinguent généralement par leur nouveauté tels le Conservatoire de la place de Neuve (n° 5), que l'on doit au banquier Bartholoni et qui est le premier bâtiment destiné à l'enseignement de la musique<sup>223</sup>. Ainsi, bien souvent, la

philanthropie inaugure, accomplit ce que les pouvoirs publics peinent à concrétiser, freinés par les débats parlementaires ou, tout simplement, par des moyens insuffisants. Mais si un individu peut être à lui seul à l'origine d'un bâtiment public, il peut aussi apporter une contribution parmi d'autres, dans des cas notamment où la grande partie du financement est assumée par les pouvoirs publics. L'exemple des bâtiments académiques édifiés dans la promenade des Bastions mérite d'être évoqué à cet égard : Gustave Revilliod fait en février 1868 un don de 100 000 francs à l'administration municipale pour que celle-ci l'affecte à la construction de l'aile destinée à devenir bibliothèque publique<sup>224</sup> ; quelques mois plus tard, Hermann Fol et Frédéric Jean François Stoutz de Chapeaurouge, ainsi qu'un « vieux Genevois » voulant rester anonyme, annoncent également des dons<sup>225</sup>. C'est dire si la philanthropie vaut autant par la somme engagée que par la dynamique qu'elle enclenche. La gamme des objets concernés est vaste, allant d'édifices monumentaux comme le Musée d'art et d'histoire au mobilier urbain : le cas du banc offert en 1879 par Charles Galland pour être installé à l'emplacement de son choix au cours Le-Fort est révélateur d'un climat largement ouvert à la générosité privée, fût-elle assortie de conditions<sup>226</sup>.

Car conditions il y a forcément, s'agissant de dons. Un cas édifiant et très particulier est celui du duc de Brunswick, lequel lègue à la Ville de Genève sa fortune colossale en échange d'un mausolée à ériger sur une place publique. À la différence des exemples mentionnés, ce don ne consiste pas à offrir à la collectivité un bâtiment déterminé, mais à remettre à la Municipalité une somme qu'elle va administrer selon ses priorités. Dans la ceinture Fazyste, le Grand Théâtre en sera le grand bénéficiaire ; l'argent reçu permettra aussi de payer la grille du parc des Bastions, de construire l'École d'horlogerie, mais aussi d'éponger la dette que la Ville a contractée pour l'aménagement des voies sur les terrains des anciennes fortifications.

Il reste à évoquer un cas de figure moins spectaculaire, celui de sociétés créées par des particuliers pour servir une cause d'utilité publique. Cette sorte de philanthropie mutualisée n'exclut pas un rapport commercial, tout en tirant parti par ailleurs de libéralités de la part des autorités. Ainsi l'État suspend les enchères telles qu'elles sont dictées par le cahier des charges des ventes de parcelles pour y substituer une vente de gré à gré, ratifiée par une loi. La première société à en bénéficier est la Société anonyme du lavoir public, créée en partie grâce à la générosité de Jean-Gabriel Eynard<sup>227</sup>. Vient ensuite la Société de la halle aux grains, à qui l'État vend une



**FIG. 70** Rue Rodolphe-Toepffer 9. Église orthodoxe, dite aussi chapelle russe. David Grimm, architecte, 1866. Construite à l'initiative de la Fondation de la chapelle russe, elle s'affiche comme une architecture d'importation, stylistiquement rattachée au culte concerné. Comme d'autres édifices de culte de cette période, le bâtiment est édifié sur une parcelle donnée par l'État. Lithographie par Palisse, vers 1870. BGE [vg 1528].

70

parcelle de 400 toises à un prix exceptionnellement bas, à condition que l'établissement soit exclusivement réservé aux agriculteurs<sup>228</sup>. À la fin du siècle, deux sociétés des cuisines populaires bénéficieront également, l'une à la rue Pécolat, l'autre à la rue de la Scie, de tarifs préférentiels (voir p. 170).

## Les fondations

Limités en nombre et quasiment tous voués à des cultes divers, les bâtiments construits par des fondations – Conservatoire de musique (voir pp. 211-212), église anglicane, synagogue (voir p. 258), temple franc-maçon (voir p. 263), église orthodoxe (voir pp. 267-268), église Saint-Joseph (voir pp. 272, 274) – sont investis d'une forte charge symbolique, sociale et architecturale **fig. 70**. Qu'en est-il de ces maîtres d'ouvrage particuliers, qui ont contribué de manière décisive à l'image d'ouverture de Genève ?

Le 22 août 1849, le Grand Conseil vote une loi sur les fondations, qui vise non seulement à dissoudre les anciens établissements créés dans un but d'enseignement ou de charité – à la tête desquels les familles protestantes sont très largement présentes –, mais également à donner au Conseil d'État un contrôle de surveillance active sur les établissements d'utilité publique<sup>229</sup>. Cette loi est très importante en ce qu'elle permet aux communautés religieuses de se constituer en fondation et, une fois ce statut autorisé par le Conseil d'État, d'obtenir

gratuitement un terrain des anciennes fortifications pour y édifier un bâtiment de culte. Il faut préciser que le statut de fondation n'est pas une condition *sine qua non* pour obtenir gratuitement une cession de terrain : en 1850, les catholiques de Genève reçoivent la parcelle sur laquelle va être édifiée l'église Notre-Dame sans satisfaire cette condition. Par ailleurs, une fondation n'a pas à être forcément religieuse pour bénéficier des faveurs de l'État, comme c'est le cas de celle constituée pour la construction d'un conservatoire de musique, qui reçoit en 1853 une très belle parcelle en bordure de la place Neuve. Mais qu'elle soit religieuse ou non, une collectivité privée doit justifier de l'utilité publique de sa mission pour obtenir le statut de fondation.

Et c'est bien là toute la question, car la limite entre ce qui relève de l'utilité publique et ce qui satisfait les intérêts privés n'est pas toujours facile à tracer. Il arrive en effet que le statut de fondation soit refusé au motif que les principaux concernés forment un groupe trop spécifique : ce sera le cas pour l'École israélite des arts et métiers, qui brigue le statut en 1863<sup>230</sup>. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un bâtiment de culte, le statut de fondation est systématiquement accordé à ceux qui en font la demande, alors même que ceux auxquels ils sont destinés – anglicans, juifs, orthodoxes – forment des communautés très limitées.

Par ailleurs, il ne suffit pas d'acquiescer au statut de fondation pour que le terrain soit accordé sans discussion. Le cas le plus intéressant est celui qui

divise le Grand Conseil en 1855, à savoir la demande déposée par l'Ordre unique du temple maçonnique pour obtenir une parcelle, après avoir obtenu le statut de fondation<sup>231</sup> (voir p. 263). Difficile de trouver des débats plus animés entre ceux, comme James Fazy (franc-maçon lui-même), pour qui la franc-maçonnerie est « le culte le plus épuré »<sup>232</sup>, en plus d'être une institution philanthropique, philosophique et moralisatrice, et ceux qui la considèrent comme un « ordre secret »<sup>233</sup>, une « société de secours mutuels, entourée de certains mystères »<sup>234</sup>, ne pouvant être assimilée à une église constituée comme l'église catholique, protestante ou anglicane.

Au final, la cession d'une parcelle gratuite aux francs-maçons est votée, mais peut-être moins en raison des débats philosophiques sur ce qu'est ou doit être une religion que pour d'autres motifs, politiques et financiers. Tout d'abord, en s'alignant sur l'Amérique, pays modèle où s'édifient des temples francs-maçons en abondance, Genève s'affiche comme la ville de la tolérance absolue prônée par James Fazy<sup>235</sup>. S'ajoutent à cet idéal politique des considérations matérielles. Édifiée en 1851, l'église anglicane sur la rive droite a fourni la preuve qu'un tel monument attirait à Genève des étrangers fortunés, contribuant indirectement à la prospérité du commerce et des industries du pays : il y a donc un avantage à multiplier l'exemple pour faire de la ville un pôle cosmopolite. Et puis, très concrètement, le gouvernement escompte tirer un bénéfice du don de la parcelle par un mécanisme de valorisation foncière : « cela ne fait que bonifier le terrain des anciennes fortifications. Pour 100 ou 200 toises que vous sacrifiez dans un quartier, vous faites monter le reste du double »<sup>236</sup>. Et s'il en est ainsi, c'est parce que le gouvernement a la garantie que sur le terrain donné sera construit un édifice monumental. Échappant aux conditions fixées par le cahier des charges des ventes de parcelles, celui-ci s'apparente de fait aux bâtiments élevés par les pouvoirs publics.

## Les administrations publiques

L'État et la Ville sont, comme on l'a vu, les géniteurs du plan d'extension. À l'État revient aussi la charge de viabiliser les terrains, autrement dit d'effectuer l'ensemble des travaux indispensables au développement des nouveaux quartiers : nivellement, empiècement et ferrage, mise en place d'égouts et de canalisations, réalisation d'équipements publics importants (palais électoral, entrepôts, Université, etc.), tâches auxquelles il faut ajouter l'étude des requêtes en autorisations de construire pour les constructions privées. À la Municipalité, il incombe

de construire des ports, des ponts, des bâtiments d'octroi, des écoles primaires, des musées, une bibliothèque, etc. ; d'aménager l'espace public, parcs et jardins inclus ; d'examiner, à partir de 1883, les saillies des immeubles à construire afin d'en déterminer la taxe à percevoir. Tous ces travaux exigent une administration, ou plutôt deux, à géométrie variable selon les périodes et les besoins.

Le Département des travaux publics, qui prend cette appellation en 1847<sup>237</sup>, s'avère insuffisamment armé une fois décidée la démolition des fortifications. La nécessité d'adjoindre un « homme spécial » à l'inspecteur des travaux publics aboutit en 1854 à l'engagement d'un ingénieur, LÉOPOLD BLOTNITZKI. Le département emploie par ailleurs des conducteurs de travaux, un géomètre, un dessinateur, un piqueur, un sous-piqueur, un sous-inspecteur, un teneur de livre, etc. Mais au fil des ans, les tâches de nivellement diminuent et avec elles le nombre d'employés, passant de 26 en 1861 à 16 en 1862. Une discussion s'engage alors sur une réorganisation du département, au cours de laquelle naît l'idée de séparer le personnel en deux sections, l'une dirigée par un ingénieur, l'autre par un architecte, de manière à séparer la direction et la surveillance de travaux de nature différente. Mais James Fazy s'y oppose : « nous ne sommes pas à Genève dans un pays où il soit absolument nécessaire, pour exercer l'état d'ingénieur ou celui d'architecte, d'avoir des certificats et des diplômes spéciaux, et nous avons de bons ingénieurs qui sont en même temps architectes »<sup>238</sup>. Fazy pense certainement à celui qui lui a construit son « palais » au square du Mont-Blanc, JEAN-MARIE GIGNOUX<sup>239</sup>. Au terme d'un concours, cet ancien élève de l'École des beaux-arts de Paris est choisi parmi six autres candidats genevois au poste d'ingénieur cantonal<sup>240</sup> ; son traitement est de 6500 francs par an, soit plus qu'un conseiller d'État.

Au cours des années suivantes, le Département des travaux publics, « ce tonneau des Danaïdes de nos finances »<sup>241</sup>, sera blâmé par la commission du budget. Cela n'empêche pas la création, en 1880, d'un poste d'architecte cantonal cette fois-ci<sup>242</sup>. Les candidats doivent être genevois et connaître, entre autres, la « construction pratique, la connaissance des matériaux du pays et leur emploi le plus convenable, en raison de la dépense et des conditions de bonne construction »<sup>243</sup>. Il est en outre exigé que l'architecte soit à son bureau pour recevoir le public quatre jours par semaine, et qu'il donne « tout son temps aux devoirs de sa place »<sup>244</sup>. Avec l'engagement de l'ancien élève de l'École des beaux-arts de Paris JULES DELEIDERRIER, le département compte, à partir de 1881, un ingénieur et un architecte cantonaux.



emplacement, qui paraît principalement destiné à des habitations de familles aisées »<sup>251</sup>; quant au « nouveau quartier de la Coulouvrenière » (le quartier des banques actuel, entre la rue de la Corrairie et le bd Georges-Favon), il semble, « par sa position centrale relativement à l'ensemble de la ville et par l'importance de ses voies de communication, [...] surtout favorable à la création d'établissements industriels et de commerce »<sup>252</sup>. Ainsi imagine-t-on çà et là des sorts particuliers pour les secteurs mis à disposition par la démolition des fortifications.

De fait, les concepteurs de la ville nouvelle dans les années 1850 semblent partager un certain nombre d'idées, non seulement sur l'unité qu'elle devra globalement présenter, mais aussi sur la diversité de ses parties. Pour le dire autrement, le fait que l'on vise une régularité urbaine n'empêche pas d'aspirer, par ailleurs, à des concentrations de populations, d'activités ou de types architecturaux particuliers, créant des différences d'un quartier à l'autre. Dans la partie « Villes » de son *Traité d'architecture*<sup>253</sup>, l'ingénieur français LÉONCE REYNAUD développe dans les années 1850 une idée qui pourrait bien former l'arrière-plan théorique du développement des nouveaux quartiers de Genève. Imaginant planifier une ville idéale et considérant que la population se divise en cinq catégories – occupées aux travaux industriels, au commerce, à la finance, aux « loisirs que crée la fortune »<sup>254</sup>, enfin à l'étude et à l'éducation – l'auteur soutient que chacune de ces classes a des exigences particulières, et « tend à s'agglomérer et à se cantonner dans la portion de la ville qui lui convient le mieux, et qu'elle se charge d'arranger à sa guise »<sup>255</sup>. Chaque quartier aura ainsi une « physionomie spéciale »<sup>256</sup>, fondée sur « la nature des choses »<sup>257</sup>. Ainsi, avant que les théoriciens du XX<sup>e</sup> siècle n'inscrivent le *zoning*, autrement dit la séparation des activités, au programme de la ville moderne, le phénomène de polarisation fonctionnelle est déjà perçu, au milieu du siècle précédent, comme une donnée inévitable, voire souhaitée. Il faut ajouter que la chose n'est pas non plus complètement nouvelle à ce moment-là, certains secteurs des villes anciennes regroupant depuis longtemps des activités, des populations ou des types de bâtiments particuliers. Citons pour exemple, à Genève, les rues marchandes de la basse ville, le quartier du Seujet et ses maisons vétustes ou la rue des Granges et sa suite d'hôtels particuliers<sup>258</sup>. Aussi l'enchaînement d'opportunités et de décisions permettant à certains secteurs de l'extension urbaine d'acquiescer progressivement une identité spécifique reconduit-il des pratiques antérieures, plus qu'il ne préfigure la radicalité de certaines opérations qui, au

XX<sup>e</sup> siècle, aboutiront à la création de cités-dortoirs et de centres d'affaires.

La planification urbaine ne saurait suffire à expliquer comment certains secteurs de la ceinture Fazyste ont acquis un caractère particulier en termes d'activités, de population ou de types de bâtiments. Cette spécialisation découle en effet de facteurs multiples et à des circonstances propres à chaque situation. Avant d'examiner ces dernières dans le détail, un développement s'impose sur ce qui, dans la ceinture Fazyste, a été exclu. Voyons tout d'abord ce qu'elle n'a jamais été et les raisons de ce rejet.

## Quartiers bourgeois versus logements ouvriers

Largement informée par les initiatives menées en Angleterre et en France, la question du logement destiné à la population ouvrière est discutée à Genève dès 1850, et coïncide ainsi avec les premières ventes de parcelles des fortifications. Une première opération, initiée par la Société civile pour l'achat de terrains et pour la construction de logements améliorés, est réalisée sur les franges extérieures du territoire anciennement fortifié<sup>259</sup>. Si cet édifice peut voir le jour, c'est que les terrains situés au-delà de l'ancienne couronne militaire sont incomparablement meilleur marché que les parcelles des anciennes fortifications, celles du moins déjà vendues aux enchères par l'État. Reste que la proximité avec les quartiers de la ville ancienne représente un avantage dont une population aux revenus modestes devrait aussi pouvoir bénéficier. C'est du moins l'avis de plusieurs députés, qui défendent à trois reprises l'idée d'une vente à prix réduit de terrains des fortifications, à la condition que les constructions à y élever permettent de loger des familles à faible revenu.

La première tentative a lieu en 1853. L'Association démocratique soumet alors une pétition à l'État pour qu'il concède à un coût préférentiel 1000 toises (6750 m<sup>2</sup>) du terrain des fortifications pour la construction de 20 maisons, dont chacune pouvant contenir 24 ménages fournirait des logements à 480 familles<sup>260</sup>. Avant même d'être déposée au Grand Conseil<sup>261</sup>, la pétition fait l'objet d'un débat public, devenant une « affaire ». C'est l'occasion pour certains de fustiger dans la presse le gouvernement radical, qui « n'a pas eu le moindre souci du bonheur des familles; [...] n'a songé qu'à vendre du terrain le plus cher possible, c'est-à-dire dans les faits, au plus petit nombre d'individus possible [...] »<sup>262</sup>. Relevons ici le paradoxe de la situation : c'est l'opposition au gouvernement radical

qui réclame de ce dernier des concessions « de terrains vastes, salubres, aérés et commodes, pour y construire des édifices gigantesques pour le logement de la classe ouvrière »<sup>263</sup>, et c'est James Fazy, porté au pouvoir par cette dernière, qui s'opposera le plus farouchement à cette idée.

Quels sont les termes et les enjeux du débat ? De l'avis de la commission du Grand Conseil à laquelle la pétition est soumise, le besoin existe bel et bien, et il convient d'y pourvoir en mettant en vente chaque année, sur les deux rives, des parcelles de terrain dans les situations les moins convoitées<sup>264</sup>. Ces terrains doivent servir exclusivement à la construction de maisons dont tous les étages (rez-de-chaussée excepté) seront composés d'appartements d'une et de deux pièces. Quant au prix, les parcelles seront vendues aux enchères sur la mise à prix de 100 francs la toise carrée, et adjudgées au dernier enchérisseur quel que soit le prix. En précisant qu'il ne s'agit pas de faveur mais de « juste sollicitude pour une classe qui en a besoin »<sup>265</sup>, la commission justifie l'intervention de l'État dans un domaine laissé d'ordinaire à la libre concurrence. D'emblée, James Fazy réagit : « tout ce que l'on veut faire contre le cours naturel des choses ne réussit jamais, parce que les faits sont plus forts que tous les calculs, que toutes les utopies socialistes »<sup>266</sup>. Rien n'empêche, poursuit-il, qu'il se fasse de petits appartements dans le haut des grandes maisons, sous les ateliers ménagés dans l'étage le plus élevé, tandis que les premier et second étages seront réservés pour les grands appartements. Favorable à la mixité sociale – osons une formule très actuelle – Fazy est soutenu par les médecins, qui craignent par-dessus tout les « agglomérations de petits ménages »<sup>267</sup>, où se propagent les miasmes pestilentiels et les épidémies. Évoquant enfin l'incertitude sur les spéculations, qui risquerait de naître au cas où une telle loi serait votée, Fazy n'a pas de peine à convaincre l'assemblée, qui refuse purement et simplement un second débat.

En 1855, la question revient sur le tapis, mais dans un paysage politique différent puisque les radicaux ne sont plus au pouvoir. C'est le conseiller d'État Philippe Camperio – un radical dissident – qui, cette fois-ci, conçoit un projet de loi qui permettrait la construction sur les terrains des fortifications « de maisons dont les appartements pourraient être occupés à bon marché par les classes ouvrières »<sup>268</sup>. Il propose que 1200 toises de terrain soient vendues à 50 francs l'une, à des entrepreneurs qui s'engageront à construire des maisons dont les appartements ne seront pas loués au-dessus de 300 francs. Le rez-de-chaussée pourra toutefois être loué comme le voudra le propriétaire, « et le haut prix qu'on retire

aujourd'hui des magasins devra indemniser du bas prix auquel seront loués des appartements sans luxe »<sup>269</sup>. Camperio assure en outre que sans cela les terrains concernés ne seront pas entièrement vendus avant des siècles, « car il faut des siècles avant que la ville de Genève ait vu sa population arriver au chiffre de 300 000 habitants »<sup>270</sup>. Après passage en commission, le projet du conseiller d'État rencontre des oppositions, les uns craignant que ces constructions « n'attirent des locataires qu'on aimerait sans doute ne pas voir chez nous »<sup>271</sup>, les autres invoquant la dignité humaine : que devient-elle ? questionne le député radical Antoine Carteret, en ajoutant : « Vous faites des catégories de citoyens, et vous parquez l'une d'elles dans un certain quartier, comme en certains pays ont fait des juifs »<sup>272</sup>. Le 28 février 1855, aux termes d'un débat orageux, un amendement retranche de la proposition de loi le fait que les terrains devront se trouver à proximité immédiate du centre de l'ancienne ville<sup>273</sup>. Camperio, pour qui cette condition constitue un fondement de la loi en question, jette l'éponge en retirant sa proposition.

Une personnalité genevoise, le docteur Antoine Baumgartner, prolonge le débat dans les colonnes du *Journal de Genève*. Est-il représentatif d'un courant d'opinion ? On ne peut que le supposer. Toujours est-il qu'il exprime sans détour son « horreur de ces pépinières, de ces ruches où tant d'inconnus se coudoient sur l'escalier »<sup>274</sup>. Ulcéré par les « bastilles industrielles », les « casernes où s'entasse la population », il prône une amélioration des logements par promotion : en quittant la ville ancienne pour s'établir dans de luxueux immeubles des nouveaux quartiers, les familles aisées laisseront des logements décentes, où la population ouvrière pourra à son tour prendre place. Il s'agit, selon lui, d'« affaiblir le prolétariat »<sup>275</sup>, en le faisant accéder à la bourgeoisie et à la propriété.

En juin 1866 est présenté un ultime projet de loi pour une aliénation du terrain des fortifications en vue de la construction de logements à bon marché<sup>276</sup>. Une fois de plus, le projet est combattu au nom des « saines doctrines de l'économie politique »<sup>277</sup>, et du fait que « les cités ouvrières ne sont pas dans les mœurs de notre population »<sup>278</sup>. Il faut aussi dire qu'entretiens l'Association immobilière a planté un jalon dans l'histoire du logement économique : sollicitant tout d'abord un terrain des anciennes fortifications à prix réduit<sup>279</sup>, elle construit finalement dans la commune suburbaine de Plainpalais plusieurs immeubles sur un terrain acheté 145 francs la toise<sup>280</sup>. Camperio plaide à nouveau pour la proximité : la grande masse des ouvriers ne peut pas demeurer hors de la ville ; c'est

la proximité avec elle qui est le fond du projet. Une fois de plus, la loi n'est pas votée.

En 1869, l'Association coopérative immobilière peut se prévaloir d'un essai de constructions à la Cluse (également sur la commune de Plainpalais) qu'elle estime avoir pleinement réussi : selon elle, « l'on peut considérer comme résolu le problème de doter la population genevoise de logements convenables et à bon marché, sans compromettre les capitaux engagés dans l'entreprise »<sup>281</sup>. D'autres associations viendront se joindre à elle pour œuvrer dans ce but<sup>282</sup>. Désormais, la question du logement économique sera détachée des terrains des anciennes fortifications, se reportant soit sur les quartiers anciens que l'on assainit, soit sur les communes périphériques.

## Le prix du terrain

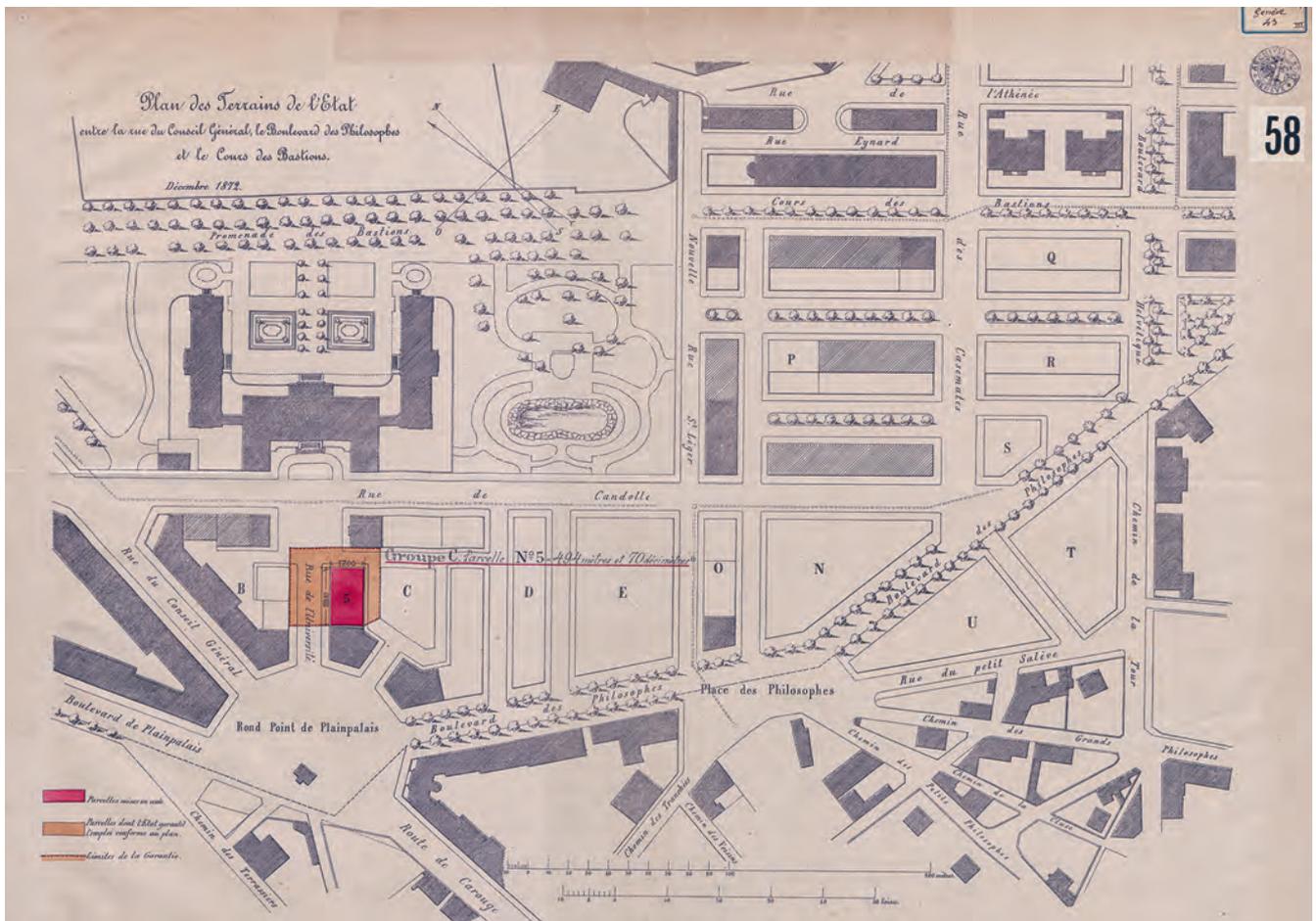
Ce qui précède a montré par défaut le destin que l'on réserve à la ceinture Fazyste (voir pp. 86-88) : celui d'une couronne distinguée, composée de « palais et de beaux édifices »<sup>283</sup>, tout à l'opposé de certains quartiers populaires du centre-ville et surtout de la banlieue. Mais ce destin est-il vraiment un dessein ? Est-il, autrement dit, entièrement programmé ? Un examen attentif révèle des circonstances auxquelles il a fallu se plier, et qui ont infléchi la construction de la ville nouvelle dans une direction particulièrement onéreuse.

Il faut tout d'abord insister sur le fait que la vente des terrains en question doit rapporter suffisamment à l'État pour compenser les frais engagés dans le nivellement des fortifications. Le coût de ces travaux, on l'a vu, est d'autant plus considérable que ces derniers sont chaotiques en termes de planification (voir pp. 40-41). Ainsi, ce que James Fazy nomme « dépenses productives » se fonde sur un emprunt dont il faut bien, à terme, s'acquitter : vue sous cet angle, la fixation d'un prix élevé pour les ventes aux enchères résulte moins d'un choix que d'une nécessité. Cette stratégie, soit dit en passant, n'inspire pas une confiance absolue, loin s'en faut. Si le chef du gouvernement est sûr que le produit de la vente des terrains suffira à rembourser la dette contractée, l'opposition est beaucoup plus sceptique : dans une lettre publiée dans le *Journal de Genève* en avril 1850, Marc-Antoine Fazy-Pasteur, figure politique majeure sous la Restauration, met en garde contre les calculs des radicaux sur la valeur des terrains des fortifications, appelant ses concitoyens à se méfier des « résultats gigantesques de cette Californie », « véritables contes de Mille et une nuits »<sup>284</sup>. L'avenir donnera raison à James et

tort à Marc-Antoine, certainement dépassé par les événements.

Les premières ventes de terrains effectuées en octobre 1850 constituent un enjeu important pour le gouvernement, car elles vont fatalement peser sur la confiance des investisseurs. Pour s'assurer des rentrées d'argent conséquentes, l'État met aux enchères les parcelles les plus prisées par leur situation, laquelle assure aux habitations qu'on y construira « l'éternel privilège de vues renommées pour leur beauté »<sup>285</sup>. Les premières adjudications concernent ainsi des parcelles au bord du lac, à Rive et sur la rive droite, pour lesquelles le Conseil d'État fixe un prix minimum d'adjudication (à la toise carrée, soit 6,75 m<sup>2</sup>) : 700 francs pour toutes les parcelles de la seconde ligne de la rive gauche ; 950 francs pour tous les numéros de la première ligne (celle qui donne sur le lac) et 1000 francs pour toutes les parcelles de la rive droite (celles du futur square du Mont-Blanc tournées vers le lac)<sup>286</sup>. Or, ces chiffres sont excessivement élevés, comparativement aux terrains de la ville ancienne, estimés à 400-500 francs la toise, mais surtout à ceux de la proche banlieue, où ils atteignent rarement le prix de 25 francs la toise, certains lots étant même inférieurs à 10 francs la toise<sup>287</sup>. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs parcelles proposées aux ventes ne suscitent aucune mise. Le produit des enchères n'en est pas moins spectaculaire, les douze premiers terrains cédés rapportant à l'État 450 000 francs<sup>288</sup>. La parcelle la plus chèrement acquise est celle sur laquelle sera érigé l'immeuble du quai du Mont-Blanc 4. Son acheteur, le fabricant d'horlogerie CHARLES BOYER, débourse 1050 francs la toise, un chiffre qui ne sera plus jamais atteint.

En 1855, alors que 21 parcelles aux abords du rond-point de Plainpalais sont mises aux enchères, neuf restent ignorées des investisseurs<sup>289</sup> **FIG. 72**. Afin d'éviter la mauvaise impression que peut provoquer ce manque d'intérêt<sup>290</sup>, le Conseil d'État décide de ne plus exposer à la vente que des lots pour lesquels des particuliers s'engagent à enchérir pour un prix plancher déterminé. Il va de soi que les propositions faites par les intéressés sont attentivement examinées par les autorités, lesquelles décident de cas en cas si le moment est venu de vendre la parcelle convoitée, et si le prix proposé n'est pas susceptible d'être revu à la hausse. Les enchères ne peuvent donc avoir lieu qu'une fois que les deux parties – le vendeur et l'acheteur potentiel – se sont accordées sur un montant minimum. Pour ne citer qu'un exemple, l'entrepreneur MARIE ROUGE propose en 1859 d'acheter pour 300 francs la toise une parcelle à Cornavin<sup>291</sup>. À la réponse de l'État, qui en demande 400, ROUGE fait une nouvelle



72

proposition à 320 en demandant à ce que soit pris en considération le fait « que c'est moi qui commencerai à bâtir le 1<sup>er</sup> sur un quartier neuf et que je donnerai de la valeur au terrain et au nouveau quartier »<sup>292</sup>, tout en s'engageant à payer de suite 10 000 francs et commencer immédiatement les travaux. L'argument porte : les enchères sont finalement fixées au prix proposé par l'entrepreneur<sup>293</sup>.

Cette entente préalable explique en partie le fait que le prix des parcelles ne s'envole pas durant les enchères (la différence entre le prix plancher et celui auquel l'acheteur acquiert le bien se monte généralement à quelques francs par toise)<sup>294</sup>. Cela n'empêche pas les initiatives intempestives, comme celle du mécanicien Louis Philippe Coulin qui, en 1860, remporte pour une somme prodigieuse un ensemble de parcelles qui intéressent la très respectable Compagnie des immeubles des Tranchées ; l'histoire se soldera par l'éviction du mécanicien en question, celui-ci n'ayant pas les moyens de couvrir les premiers frais exigés par le cahier des charges<sup>295</sup>. Enfin, pour des raisons sans doute très pragmatiques, le gouvernement attend

que plusieurs demandes lui soient adressées pour organiser et annoncer une vente aux enchères<sup>296</sup>. En bref, l'État règle le rythme des enchères et, partant, la construction des nouveaux quartiers sur la demande, tout en veillant à faire le plus de recettes possible. Comme le soutient James Fazy en 1853, « il vaut beaucoup mieux, en effet, voir s'élever chaque année quelques bâtiments que de les voir se construire tous à la fois pour se nuire les uns aux autres ; cela prouve la sagesse de la spéculation genevoise »<sup>297</sup>.

Après que les premiers terrains ont été vendus à des prix faramineux (au point que certains soupçonnent les acheteurs, « quelques amis du parti radical »<sup>298</sup>, de n'avoir pas eu l'intention réelle d'acquérir), les prix diminuent. Pour prendre l'exemple du square du Mont-Blanc, Jacques Auguste Fazy d'Arbigny acquiert pour 500 francs la toise une parcelle du quai du Mont-Blanc tout à fait identique à celle vendue plus du double trois mois plus tôt à CHARLES BOYER<sup>299</sup>. Les prix vont encore baisser quatre ans plus tard, lorsque la Société immobilière genevoise obtient au prix de 335 francs la toise une

**FIG. 72** Plan des parcelles situées entre la rue du Conseil-Général, le boulevard des Philosophes et le cours des Bastions, 1872. La parcelle à vendre est figurée en rouge. En orange sont signalées les rues que l'État s'engage à viabiliser et à maintenir. Un plan de ce type accompagne chaque vente aux enchères de terrains des anciennes fortifications. AEG [Travaux B 11/58].

série de onze parcelles du square<sup>300</sup>. Il faut dire que la mise à prix relativement basse (305 francs) est ici conditionnée à la vente en bloc de parcelles et que ces dernières ne sont pas riveraines. Lorsque les ventes sont faites à des particuliers, les prix sont plus élevés<sup>301</sup>.

Si la vue sur le plan d'eau détermine le prix de vente, d'autres éléments peuvent également conditionner ce dernier. Par exemple, lorsqu'il s'agit de mettre aux enchères une série de parcelles identiques et contiguës formant un ensemble, celles situées aux extrémités sont proposées à un prix supérieur aux autres. La différence peut être relativement conséquente : entre les actuelles rues Ami-Lévrier et Pécolat par exemple, les parcelles de tête sont proposées à 430 francs, les autres à 350 la toise carrée<sup>302</sup>. De même les parcelles d'angle, notamment celles appelées à accueillir des immeubles formant squares sont plus valorisées<sup>303</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, la différence de prix doit sans doute au fait que les appartements des immeubles d'angle ou à trois faces, plus largement éclairés et bénéficiant de vues multiples, sont les plus recherchés. Dans le même ordre d'idées, les parcelles sans vis-à-vis, autrement dit bordant un parc ou une promenade, ont également un prix plancher plus élevé que les autres, sans que l'écart soit non plus trop important. Il en va de même des parcelles en front de boulevard ou de place, légèrement plus chères que les autres. Dans d'autres cas, c'est la proximité avec un édifice prestigieux qui creuse la différence : en 1876, la parcelle de l'actuel boulevard du Théâtre 12, bordant les faces latérales du Grand Théâtre (en chantier) et du Conservatoire – est mise à prix à 150 francs le mètre carré (correspondant à 1012 francs la toise)<sup>304</sup>, et acquise pour 153 francs le mètre carré (1032 francs la toise), un prix exceptionnellement élevé à un moment où, partout ailleurs sur le terrain des anciennes fortifications, les parcelles sont mises à prix en moyenne trois fois moins cher. Il est enfin intéressant de constater que l'orientation et l'ensoleillement, pourtant valorisés au moment de la planification des rues, ne semblent jouer aucun rôle dans les évaluations du Conseil d'État.

On pourrait s'attendre à ce que, au fur et à mesure du développement des quartiers, des écarts de prix augmentent en fonction des secteurs. Or, les différences restent faibles comme on peut le constater lors de quelques ventes réalisées entre 1895 et 1898 aux prix planchers suivants : 95 francs à la rue Rodolphe-Toepffer<sup>305</sup>, 105 francs à la place Isaac-Mercier<sup>306</sup>, 110 francs à la rue Voltaire<sup>307</sup>, 120 francs le mètre carré au boulevard James-Fazy<sup>308</sup>, 140 francs au boulevard Helvétique<sup>309</sup>, 150 francs à

la rue du Général-Dufour<sup>310</sup>. En fait, en dehors du quartier des banques où les enchères sont fixées à un prix plus élevé qu'ailleurs, il semble que les différences soient moins dues au quartier concerné qu'à la position de la parcelle dans la trame urbaine. Ainsi, le boulevard est toujours préféré à la rue secondaire, et la proximité d'un équipement public comme la gare, ou d'une architecture monumentale, constitue inmanquablement un attrait supplémentaire et, partant, un prix de vente plus élevé. Cela explique qu'à la rue Rodolphe-Toepffer par exemple, le prix proposé aux enchères soit relativement bas malgré le fait que l'on se trouve dans un quartier de standing.

En 1911 a lieu la vente du dernier terrain, rue Imbert-Galloix<sup>311</sup>. À l'issue d'enchères « très mouvementées »<sup>312</sup>, la parcelle mise à prix à 55 francs le mètre carré est adjugée à 125 francs. Faut-il attribuer cette flambée à l'excitation causée par l'épuisement des parcelles issues de la démolition des fortifications ? Quoi qu'il en soit, cette mise aux enchères clôt une opération initiée 61 ans auparavant, et qui se solde par la vente ou la cession de 363 parcelles, totalisant un peu plus de 20 hectares et rapportant à l'État la somme de 12 491 000 francs<sup>313</sup>. Rappelons ici que l'opération de nivellement, dont le coût était destiné à être remboursé par ces ventes, s'est monté à 5 685 000 francs, 6 500 000 en comptant les quais et les ports<sup>314</sup>.

## Matériaux chers et terrains difficiles

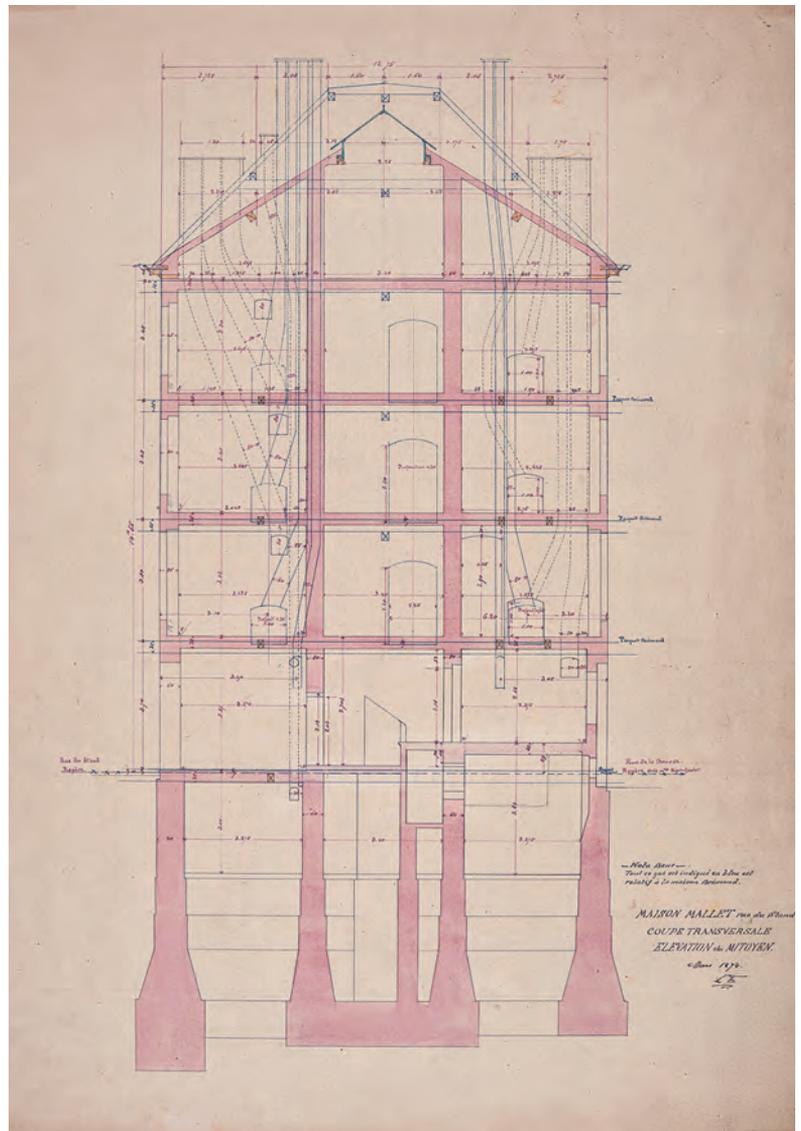
Outre le prix de la parcelle, un autre facteur contribue à l'élaboration de quartiers cossus : le coût de la construction. Le cahier des charges accompagnant les ventes contraint en effet les propriétaires à construire en grosse maçonnerie, la pierre étant relativement chère en regard d'autres matériaux. Certains s'en plaignent : « Il faut apprendre à bâtir à bon marché »<sup>315</sup> préconise le docteur Baumgartner en 1853, appelant à faire usage de la brique, plus économique, nécessitant moins d'ouvriers et autorisant une plus grande variété de formes. D'autres militent pour le béton – sans armature s'entend, et dont les murs se montent comme du pisé : « ce genre de constructions est une invention de nos jours, et par conséquent, peu répandues encore ; cependant on dit merveille des essais qu'on en a faits à Paris »<sup>316</sup>. Le coût en est infiniment inférieur, surtout lorsque le gravier est à disposition, ce qui est le cas à divers endroits autour de la ville ancienne. Mais rien n'y fait : ni la brique (sauf pour le parement ou les cloisons), ni le béton (sauf pour les fondations)

n'entreront dans la composition des bâtiments de la ceinture Fazyste, faute d'habitude et sans doute de volonté.

Si les matériaux forment ainsi un obstacle à la construction économique, une autre difficulté, plus importante, tient à la nature du terrain. En effet, les profonds et larges fossés des fortifications entraînent des coûts élevés pour les fondations **FIG. 73**. Ces dernières devant atteindre le terrain solide, la dépense est telle « qu'on ne peut s'en récupérer qu'en élevant beaucoup d'étages pour tirer un plus grand parti du même espace de terrain »<sup>317</sup>. Cela dit, les opinions divergent sur le surcoût occasionné par ces différences de niveaux<sup>318</sup>, et d'ailleurs toutes les maisons ne sont pas construites sur des fossés. Sur le plateau des Tranchées, comme le font savoir les autorités en 1858, les maisons nécessiteront peu de fondations par le fait du maintien du sol naturel<sup>319</sup>.

Mais le fait est que là où il y a des fossés, le problème est bien réel. Dans ses *Promenades historiques dans les rues de Genève*, Arthur Massé se souvient de la maison édiflée par son père en 1860 au cours des Bastions 2 (actuel consulat de France) : « C'est cette maison qui a été construite la première après le comblement du creux. [...] Je me souviens quand on la bâtissait. Ah ! Quelles fondations, pauvre ami, et quels creux il y avait ! C'était épouvantable. On avait beau creuser, creuser, on ne pouvait pas être maître de l'eau du fossé, et les déblais qu'on entassait sur les bords retombaient pendant la nuit »<sup>320</sup>. Malheur à celui qui néglige cet aspect : le cas de l'architecte-ingénieur ANTOINE FELTMANN, dont les immeubles de la rue De-Candolle et de la rue Pradier se fissurent dangereusement en raison d'une économie excessive sur les frais de fondations, montre que la prudence s'impose en la matière<sup>321</sup>. Et cela quitte à interrompre le chantier, comme c'est le cas à la rue de l'Athénée, où l'achèvement d'une maison a lieu deux ans après que « les coûteuses et profondes maçonneries » eurent été enfoncées dans le terrain<sup>322</sup>.

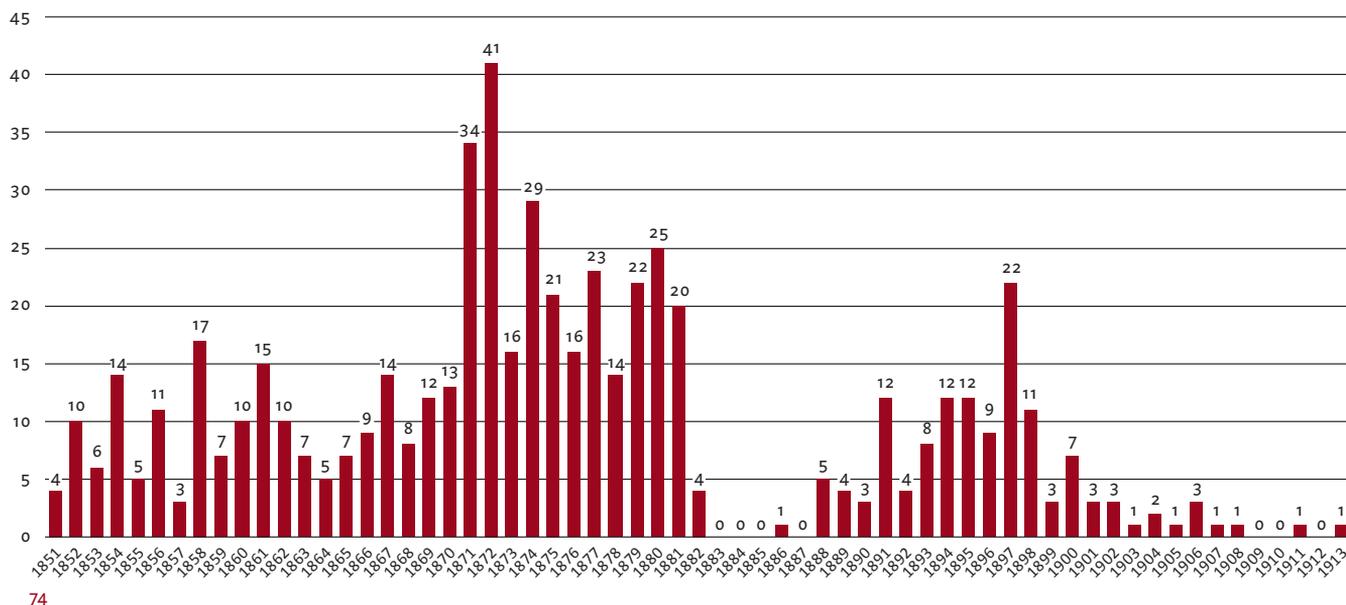
Les deux chantiers les plus importants conduits par les pouvoirs publics, à savoir les bâtiments académiques aux Bastions et le Grand Théâtre à la place de Neuve (alors place Neuve), rencontrent eux aussi des problèmes conséquents dus à la nature du sol. Pour les premiers, les entrepreneurs luttent en 1868 contre des profondeurs imprévues, des eaux envahissantes qu'il faut pomper continuellement<sup>323</sup>, sans parler des effets insalubres causés par les grands mouvements de terrain par les fortes chaleurs<sup>324</sup>. En ce qui concerne le théâtre, on envisage tout d'abord de l'édifier à la promenade des Bastions, en raison notamment de l'« économie de



73

bâtisse en fondations » que l'on pourrait réaliser. L'argument ne faisant pas le poids face à l'attachement des Genevois pour la promenade, le choix se porte ensuite sur l'autre côté de la place Neuve, où se trouve un fossé profond et vaseux autrefois appelé la Grande mer, et cela malgré la crainte d'un hypothétique sinistre dont pourrait souffrir la collection de tableaux du Musée Rath voisin<sup>325</sup>. En janvier 1874, les fouilles nécessaires à l'établissement des fondations sont tellement spectaculaires qu'elles font l'objet d'un article conséquent dans la presse<sup>326</sup>. Y sont détaillés les bancs de marne feuilletée, la plate-forme de béton, le raccord en gradins avec le reste de l'emplacement de l'édifice où le sol se compose d'un terrain non rapporté, etc. L'article rend hommage au « maître terrassier de notre ville »<sup>327</sup>.

**FIG. 73** Rue du Stand 54. Coupe transversale du bâtiment à construire. Léon Fulpius, architecte, 1872. Le caractère hétérogène des terrains des anciennes fortifications force ici à construire des fondations profondes, ce qui a des conséquences sur le coût de l'immeuble. BGE [vg sta 01 05].



74

**FIG. 74** Graphique montrant le nombre de constructions sur la ceinture Fazyste entre 1851 et 1913. Les moments forts et les temps creux de l'activité constructive sont naturellement corrélés aux cycles économiques et démographiques que connaît la période. Données et graphique David Ripoll, 2024.

## Courbes de croissance

En règle générale, les propriétaires font construire peu de temps après avoir conclu l'achat du terrain. Ils n'ont d'ailleurs pas vraiment le choix : le cahier des charges auquel sont assorties les ventes les oblige à édifier dans les six ans consécutifs à la vente aux enchères, une condition sans doute imposée pour prévenir la spéculation<sup>328</sup>. Lorsque cette exigence n'est pas satisfaite, le Conseil d'État intervient mais pas toujours fermement, accordant occasionnellement une prolongation. Parmi d'autres, les sœurs Annette et Fanny Soupât en bénéficient. Propriétaires d'un terrain contigu au Conservatoire acquis aux enchères en 1855<sup>329</sup>, elles obtiennent une prolongation de délai trois ans plus tard<sup>330</sup>. Faute de moyens pour bâtir, elles cherchent pendant plusieurs années à revendre leur parcelle, après avoir sollicité une deuxième prolongation qui leur est refusée<sup>331</sup>. Tout en étant exceptionnel, le cas illustre les aléas des situations particulières mais aussi, plus généralement, le poids d'une mauvaise conjoncture sur les constructions d'immeubles. À une autre échelle, l'exemple de la Banque générale suisse de crédit immobilier, forcée de revendre, pour cause de faillite, les nombreuses parcelles des anciennes fortifications qu'elle a acquises dans les années 1850, est lui aussi significatif (voir pp. 79-80).

Entre 1850 et 1912, 590 bâtiments sont construits sur les anciens terrains fortifiés, un développement qui s'accompagne d'une forte augmentation de la population de la commune de Genève. Celle-ci passe de 31 238 habitants à 57 683

entre 1850 et 1895<sup>332</sup>. Le rythme des constructions est onduoyant, voire saccadé, comme le montre le graphique des constructions édifiées chaque année sur les parcelles vendues par l'État **FIG. 74**. Sans prétendre à une analyse en profondeur de ces rythmes, notamment dans leur rapport avec les cycles économiques, on se bornera ici à quelques observations.

Les travaux débutent dans les années 1850 de façon intermittente, avec un maximum de onze chantiers ouverts en 1854. Cette année-là, le mouvement des constructions ne ralentit pas, selon le *Journal de Genève*, « malgré l'état général des affaires »<sup>333</sup>. Le début de la décennie suivante voit également un nombre appréciable de constructions sortir de terre, en dépit d'une crise financière qui entrave certaines entreprises immobilières<sup>334</sup>. En 1863, on craint « qu'après la vente des parcelles les plus recherchées, et en face d'un si grand nombre de constructions entreprises dans les nouveaux quartiers, l'opération ira en se ralentissant »<sup>335</sup>. C'est tout le contraire qui se produit : à partir de 1865, les chantiers sont en hausse, jusqu'à un pic en 1872, qui ira plus ou moins decrescendo jusqu'en 1881. Or, les circonstances économiques sont décrites comme défavorables dès 1867. L'année suivante, on apprend que « la crise immobilière a fait éprouver des pertes considérables aux entrepreneurs de notre canton, soit en les privant d'ouvrage, soit en les frappant plus directement encore en diminuant la valeur des maisons dont ils étaient propriétaires ou créanciers »<sup>336</sup>. Mais plus frappantes encore sont les années consécutives au krach boursier de 1873 : alors qu'une crise économique d'une ampleur inégalée s'abat sur le monde



75

entier, le marché genevois de la construction se montre, lui, florissant **FIG. 75**. « Les ventes de terrain ont pris depuis quelques années un développement extraordinaire »<sup>337</sup> se réjouit-on en 1875. « Samoëns et Taninges nous envoyaient des bataillons de travailleurs, et c'était l'âge d'or des architectes. C'était aussi l'âge d'or des spéculateurs »<sup>338</sup> se souviendra-t-on plus tard. Reste à comprendre à quoi l'on doit cette « fièvre de la bâtisse », dans un contexte économique globalement déprimé. En 1873, le *Journal de la construction et de l'industrie* signale une affluence de capitaux à Genève depuis la guerre franco-allemande (1870-71), dont il est précisé qu'ils sont affectés à « l'opération qui consiste à acheter du terrain, y faire construire et vendre l'immeuble avec bénéfice »<sup>339</sup>. Vingt-cinq ans plus tard, on se souvient de ce même mouvement de construction « justifié par l'immigration d'un grand nombre d'étrangers venant chercher asile en Suisse pour leur personne et leurs biens »<sup>340</sup>.

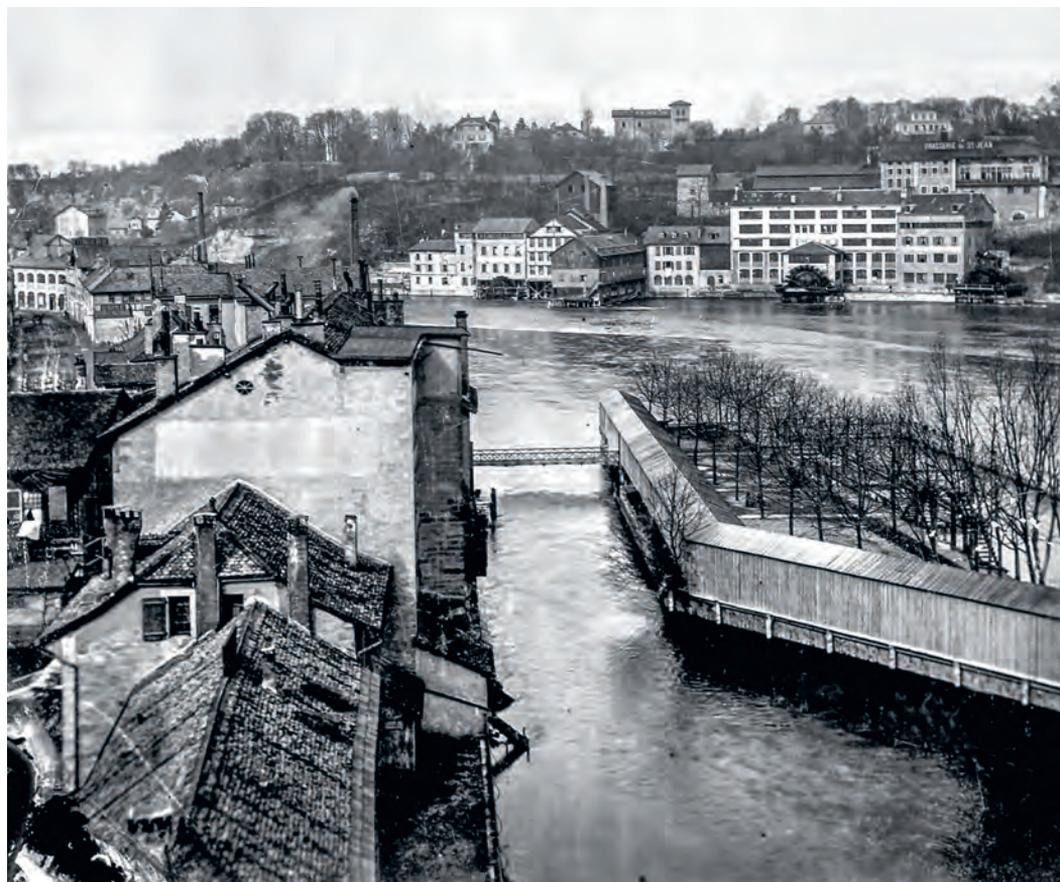
Alors que dans les années 1880 la crise de l'industrie du bâtiment se ressent durement, l'activité reprend au début des années 1890, jusqu'à s'approcher de la fièvre spéculative des années 1870. D'après un article du *Moniteur de la construction et de l'industrie* paru en 1897, cette augmentation

des constructions doit être alors rapportée à trois motifs : l'accroissement normal de la population, la transformation des vieux quartiers, enfin l'abondance de l'argent étranger à placer sur les immeubles de Genève. Il semble que la rente française rapportant peu, « les capitalistes français ont trouvé intérêt à placer leur argent à Genève, où ils jouissent d'une sécurité parfaite »<sup>341</sup>.

À en croire les sources mentionnées, les capitaux étrangers auraient donc joué un rôle décisif dans le développement de la ceinture fazyste, et cela tant dans les années 1870 que 1890. Seule une recherche plus approfondie – recherche épineuse tant les parcours des fortunes sont difficiles à tracer – permettrait de corroborer ces témoignages. Quoi qu'il en soit, il est bien avéré que le legs du duc de Brunswick – un réfugié de la guerre de 1870-71 – à la Ville de Genève a représenté un apport considérable, tant pour assainir les finances publiques, que pour la construction d'édifices<sup>342</sup>. Certes il ne s'agit que de bâtiments édilitaires et leur nombre est relativement faible, mais tous contribuent à rendre attrayantes les parcelles voisines et participent à l'essor de l'instruction publique, de la culture et, indirectement, « au développement et à la prospérité de nos industriels »<sup>343</sup>.

**FIG. 75** Réalisée en 1877, cette vue à vol d'oiseau rend compte du nouveau visage de la ville après des années de « fièvre constructive ». Un article du *Journal de Genève* du 3 janvier 1878 annonce la parution de cette remarquable illustration d'un développement « en tous sens et d'une manière si rapide qu'à quelques années de distance on a peine à se reconnaître dans les quartiers neufs ». Auguste Maillard et Alfred Guesdon, dessinateurs. BGE [vg 0683].

**FIG. 76** Les bains de la Coulouvrenière (à droite), vus vers l'ouest, vraisemblablement photographiés par Henri Antoine Boissonnas depuis son atelier, situé au sommet de l'immeuble quai de la Poste 4. Implantés sur la frange extérieure de la ceinture Fazyste, ces bains constituent une véritable nuisance visuelle pour les propriétaires des immeubles nouvellement construits. Photo avant 1883. BGE [vg p 0345].



76

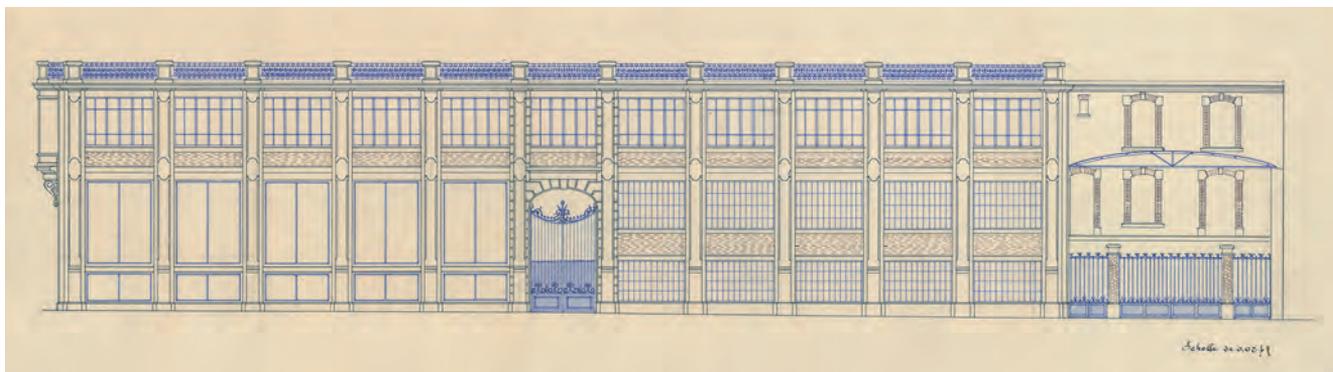
## *Des quartiers complémentaires*

### **Rayonnement, magnétisme, nuisances**

Avant d'examiner les orientations fonctionnelles prises par chaque nouveau quartier, il faut signaler à quel point leur développement est conditionné par la portion de la ville ancienne dont ils sont le plus proches. Tout se passe comme si le noyau urbain irradiait au-delà de son pourtour, conférant à chaque segment de la ville nouvelle un caractère particulier. Ainsi, le quartier de Rive doit son développement commercial au fait qu'il se situe au débouché des Rues-Basses, traditionnellement dévolues au négoce. L'essor des « beaux quartiers » des Tranchées tient, lui, à la proximité des rues bordées de maisons patriciennes de la haute ville<sup>344</sup>. Sur la rive droite, entre la gare et le pont de la Coulouvrenière, la concentration d'institutions dédiées à l'enseignement des arts et métiers est logiquement en lien avec le quartier de Saint-Gervais, bassin historique de la Fabrique (terme désignant les divers métiers de l'horlogerie). À l'exception du plateau des Tranchées, ces nouveaux quartiers ne sont pas monofonctionnels, mais concentrent

des activités spécifiques, qui sont autant d'émanations des quartiers de la ville ancienne qui leur sont contigus.

D'autres dynamiques parallèles contribuent à forger l'identité des secteurs au fil de leur développement. Ainsi observe-t-on des descendance à partir d'un bâtiment pionnier : l'entrepôt à Rive (démoli, entre les rues Pierre-Fatio, du Rhône et le boulevard Helvétique) et la poste de la rue du Stand comme on le verra (voir pp. 96-97, 99) engendrent à proximité une série d'édifices apparentés ou fonctionnellement dépendants. Fruits d'affinités électives, des regroupements naissent ainsi de l'attraction du même : le quartier des Tranchées et celui des banques, où se rassemblent des édifices analogues, en sont les exemples les plus frappants. Le corollaire de cette dynamique est le rejet pour cause d'incompatibilité. Cela concerne en particulier des bâtiments construits antérieurement sur le terrain des fortifications ou à proximité : les anciennes boucheries de Longemalle dont la conservation peut « mettre obstacle à la vente favorable des terrains appartenant soit à la Ville, soit au Canton »<sup>345</sup> ; la prison pénitentiaire de Rive, construite à la Restauration sur le bastion de Hesse **FIG. 78** ;



77



78



79

les casernes et la caserne dite de Hollande, située à l'arrière de la Corraterie, deviennent autant de présences encombrantes. Aussi sont-ils tous sacrifiés au développement de la ville (à l'exception de quelques casernes). Cela étant, la ville nouvelle s'accommode ponctuellement – parfois temporairement – d'installations générant des nuisances sonores, olfactives et visuelles. L'abattoir de l'Île, construit entre les deux bras du fleuve en 1849, constituera jusqu'à sa transformation en halles de marché un désagrément pour le voisinage (abords du pont de la Coulouvrenière) par l'odeur des débris en décomposition et les cris des animaux<sup>346</sup>. Dans le même secteur, un établissement de bains gêne certains propriétaires situés à proximité, comme le photographe Boissonnas qui, en 1874, se plaint « des incon vénients qui résultent pour les dames qui visitent son atelier du voisinage des bains de la Coulouvrenière »<sup>347</sup> **FIG. 76**. Enfin, quelques rares bâtiments industriels susceptibles de générer des nuisances sont néanmoins admis dans le périmètre de la ville nouvelle, mais dans les marges seulement. Le plus important est l'usine Tiffany, adossée à la voie de chemin de fer (démolie)<sup>348</sup>; trois autres sont implantés aux Glacis-de-Rive 12 (usine Gay), à la rue

de Malatrex (usine Mégevet, démolie), à la rue de la Synagogue 40/rue de l'Arquebuse 17 (ateliers Trachsel) **FIG. 77**.

Enfin, à l'intérieur de la zone des anciennes fortifications, les terrains encore invendus font tache pendant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle **FIG. 80**. Servant occasionnellement d'emplacements pour les matériaux de construction « devant être employés à bref délai »<sup>349</sup>, ils sont parfois loués pour des installations temporaires – ménageries, théâtre de singes, galerie géologique, cirques, exhibitions « de toute espèce », tirs au pistolet, baraques de photographes, hangars pour matelassiers, poutres pour battre les tapis – ou même pour faire paître des moutons. La vente de parcelles pouvant souffrir d'un tel environnement, le député Antoine Carteret propose en 1866 de transformer les terrains vagues en promenades provisoires<sup>350</sup>. L'année suivante, un terrain de Rive envahi par les voitures de saltimbanques, « aussi laid à voir que désagréable à traverser »<sup>351</sup>, est ainsi pointé du doigt. Ce genre de réactions n'est pas toujours suivi d'effets, mais peut aussi contribuer à des choix décisifs : si, au début du XX<sup>e</sup> siècle, on se décide à construire le Musée d'art et d'histoire aux Casernes, c'est aussi pour en finir

**FIG. 77** Élévation du bâtiment rue de l'Arquebuse 17/rue de la Synagogue 40, destiné à abriter les magasins et ateliers du fabricant d'appareils sanitaires Trachsel et C<sup>ie</sup>. Alexandre Bordigoni, architecte, 1898. Marquée dans l'axe par une « porte charretière », la façade largement vitrée désigne clairement la fonction industrielle du bâtiment. Archives Architectures [CH CH-000419-1-BORdoc-008-1-25324.013].

**FIG. 78** Grand plan de Genève, détail, 1860, édité par M<sup>lle</sup> Becherat et gravé par F. Delamare. Entre la ville ancienne et l'entrepôt du commerce nouvellement édifié, la prison pénitentiaire est un héritage de la Restauration. Incompatible avec le développement du nouveau quartier, le bâtiment voit son avenir condamné. BGE [39G 36/3].

**FIG. 79** Plan de Genève par J. R. Mayer, détail, 1863. En rose, les parcelles non loties ; en rouge, l'entrepôt en forme de fer à cheval et le magasin à sel, rue des Glacis-de-Rive. En 1872, la halle aux grains et magasins généraux de Genève viendra occuper la parcelle contiguë à celle de l'entrepôt. BGE [39G 33/2].

**FIG. 80** Alfred Guesdon, *Genève, détail de la vue cavalière de la ville prise au-dessus du bâtiment électoral, 1858*. Les bâtiments nouvellement édifiés voisinent avec des chantiers de construction, des parcelles ceinturées de palissades, des terrains vagues. BGE [17M 04].



80

avec « l'affreux terrain vague qui, dans le quartier élégant où il se trouve, fait penser à une corbeille de linge sale au milieu d'un salon »<sup>352</sup>.

### Rive : l'avènement d'un pôle marchand

En 1850, les premières ventes de parcelles donnent la mesure de ce que les rives immédiates du lac peuvent rapporter à l'État. Ces ventes, jugées précipitées par certains, prennent de vitesse un autre projet mêlant utilité publique et intérêts privés : afin de contrebalancer les effets redoutés d'une nouvelle loi fédérale sur les péages, les autorités sont en quête d'une parcelle riveraine pour y établir un entrepôt servant de port franc. Il importe de préserver les intérêts commerciaux et industriels de Genève en construisant un équipement sur des terrains au bord de l'eau, ou à conquérir sur le lac, en lien avec le nouveau port<sup>353</sup>. Or, les nouveaux propriétaires des parcelles riveraines, très attachés à la vue pour laquelle ils ont payé si cher, font valoir leurs droits. Finalement, l'idée de relier l'entrepôt au Léman est abandonnée par le Conseil d'État, qui se rabat sur une parcelle à proximité du rond-point de Rive<sup>354</sup>.

Le renoncement au front lacustre trouve sa compensation dans le rapprochement avec l'axe historique menant des Rues-Basses à la route de Chêne (anciennement route de Bonneville) : par son attractivité, cette voie commerciale aimante en quelque sorte l'entrepôt, lui conférant ainsi une position privilégiée. S'agissant d'un édifice utilitaire – « tout a été sacrifié à l'étendue, à la commodité et à la solidité, rien accordé au luxe » –, certains

se demandent si c'est le bon lieu pour un « entrepôt qui, nous en sommes bien fâchés, ne produit pas un effet satisfaisant au milieu de ce quartier »<sup>355</sup>. Toujours est-il que le bâtiment constitue une sorte de pierre liminaire, un premier jalon anticipant, et favorisant, des constructions apparentées **FIG. 79**.

Le magasin des sels tout d'abord, un établissement tout en longueur construit en 1856 en bordure de la rue des Glacis-de-Rive. La maçonnerie étant exclue en raison de la corrosion provoquée par le sel, il est réalisé en bois de l'Oberland bernois – lequel se révélera particulièrement adapté à la fonction du bâtiment<sup>356</sup>. Comme l'entrepôt de marchandises, le magasin des sels est un bâtiment purement utilitaire. Son matériau et sa simplicité formelle le font ressembler à un chalet, mais on assure que « sa forme élégante et simple ne dépare point la localité dans laquelle il a été placé au bas des Tranchées de Rive et ne nuira point à la vente des terrains environnants »<sup>357</sup>.

Après celui des marchandises solides et du sel, l'entreposage des grains suscite à son tour une réflexion qui conduira à la construction d'un bâtiment approprié dans le secteur de Rive. C'est un marchand de grains et de farine, Louis Perrier, qui émet en 1860 l'idée d'une halle plus vaste, plus commode et plus avantageuse que la Grenette de Longemalle<sup>358</sup>, alors encore en usage. La démolition de cette dernière en 1868 ne fait qu'augmenter le besoin, comme en témoigne une pétition adressée deux ans plus tard au Conseil d'État par le Cercle des agriculteurs<sup>359</sup>. Les autorités cantonales concluent alors un partenariat avec une société privée – la Société de la halle aux grains et des magasins généraux de Genève, qui deviendra propriétaire des



**FIG. 81** Au rond-point de Rive, le bâtiment édifié par la Société de la halle aux grains et des magasins généraux de Genève (démoli, cours de Rive 11-13). Conçu par l'architecte Charles Boissonnas, il se caractérise par des toitures aux hauteurs différenciées, posées sur des corps de bâtiments relativement bas. Cette physionomie le distingue des immeubles à venir, beaucoup plus réguliers quant au nombre d'étages. Photo après 1872. BGE [vg p 1472].

81



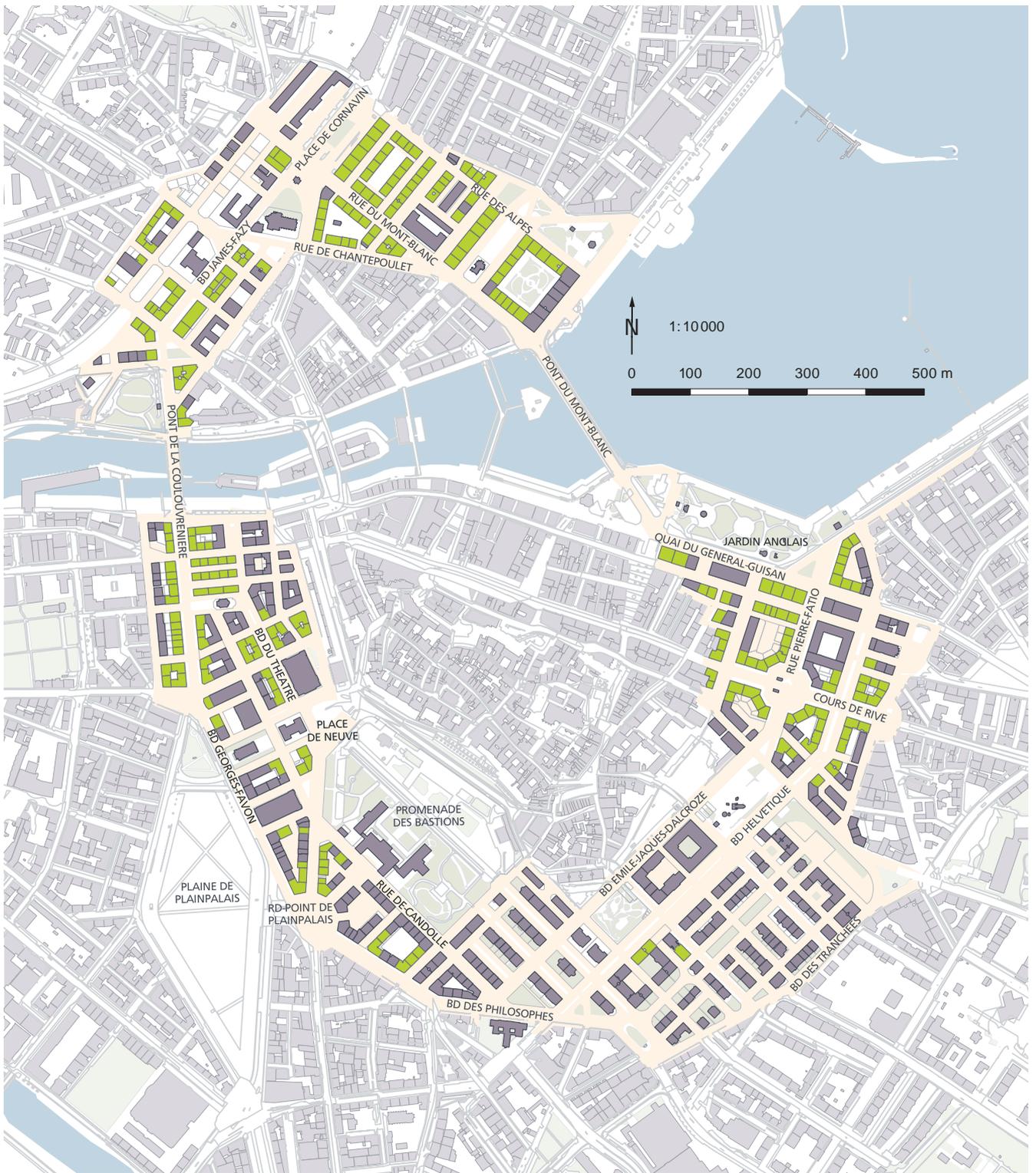
**FIG. 82** La halle de Rive, édifée avec le bâtiment mitoyen de la Société de la halle aux grains au rond-point de Rive par l'architecte Charles Boissonnas en 1872 (démolie), vue depuis la rue Pierre-Fatio. Photo Roger Gentina, vers 1960. BGE [phot29p\_halle\_rive\_01].

82

constructions qu'elle exécute à ses frais –, en lui vendant un terrain très bon marché tout en s'attribuant la mission de réglementation et de surveillance<sup>360</sup>. Édifié en 1872, le bâtiment (aujourd'hui démoli) est bien plus qu'une halle aux grains : il est conçu comme lieu de réunion et magasin pour des denrées diverses, servant à la fois au négoce et au dépôt **FIG. 81**. Situé entre quatre grandes voies de circulation, en communication avec la gare de chemin de fer grâce au pont du Mont-Blanc, il vise diverses branches d'industrie et de commerce, ambitionnant de devenir un « élément de prospérité dans tout le pays »<sup>361</sup>. L'édifice, qui abrite la Caisse publique de prêts sur gages (Mont-de-Piété) et un local de ventes juridiques, comprend également une halle, transformée en 1877 en une place

de marché municipal **FIG. 82**. Sous une charpente métallique dégageant un vaste espace, la vente des denrées alimentaires se prolonge deux jours par semaine par un marché extérieur le long de la rue Pierre-Fatio.

Entrepôt, magasin, halle : une telle réunion d'édifices commerciaux à usage collectif imprime sa marque sur le quartier en gestation. En corollaire, les rez-de-chaussée des immeubles privés avoisinants sont tous dévolus au commerce **FIG. 83**. On notera avec intérêt que ce caractère à la fois mercantile et moderne du quartier, l'animation qui le caractérise et la circulation de piétons, voitures et tramways, heurtent les sensibilités de certains, notamment l'écrivain Henri-Frédéric Amiel, si attaché à la quiétude de la haute ville. Ainsi note-t-il en juillet 1877 à



83

**FIG. 83** Bâtiments de la ceinture Fazyste dotés d'un rez-de-chaussée commercial. Échelle 1 : 10 000. Dessin arx iT, Pauline Emery, 2024.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Immeubles/magasins       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #6AA84F; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Espaces verts                | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #D3D3D3; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Voies de circulation dans la ceinture Fazyste |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #6A5ACD; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Autres bâtiments         | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #C8E6C9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Espaces verts hors périmètre |  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #A9A9A9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Bâtiments hors périmètre |   |  |

propos du quartier de Rive : « Ce quartier américain me persécute par le bruit, la lumière et la poussière du jour, par l'humidité du soir ; et que serait-ce les jours de bise, de boue, de dégel, de pluie ? Je me sens ici dépaysé, désencadré. Ce n'est pas mon site, mon milieu, mon climat, ma patrie. J'y suis en voyage comme dans un hôtel des bords du Rhin. On n'entend que roulement de voitures, claquement de fouets, tintement d'enclumes, sifflets de locomotives, cloches de steamers, orgues de Barbarie ou ronflement d'orchestre, en d'autres termes vacarme technologique, tapage de vie civile, commerciale ou mondaine »<sup>362</sup>. C'est dire si la ville nouvelle est aussi un univers sonore auquel il faut s'accoutumer.

## Le quartier des banques

Autre quartier commercial, mais dans un genre différent, le secteur délimité par le Rhône, le boulevard Georges-Favon, la place de Neuve et la rue François-Diday regroupe des bâtiments consacrés au même domaine d'activité, au point de prendre au XX<sup>e</sup> siècle le nom de quartier des banques<sup>363</sup>. Chronologiquement, le développement de cette partie de la ceinture Fazyste accuse un léger retard sur les autres, retard causé par la présence d'une caserne, occupant depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une vaste parcelle à l'arrière de la Corraterie<sup>364</sup>.

Divers facteurs favorisent la constitution progressive d'un pôle urbain dédié aux affaires. Tout d'abord, la place de Bel-Air devient dans les années 1850 le centre des affaires de la ville, « le point de convergence des rayons d'un éventail »<sup>365</sup>. S'y rassemblent notamment la Banque générale suisse – premier édifice genevois spécifiquement conçu pour l'activité bancaire<sup>366</sup> – et la poste qui lui fait face, laquelle partage avec d'autres services un ancien marché couvert reconverti en bâtiment polyvalent. C'est à partir de la place de Bel-Air que la finance va croître et déborder, pour ainsi dire, sur les anciens terrains des fortifications, à commencer par la construction en 1859 d'un édifice pour la Banque Galopin, pionnière dans le secteur, à l'angle des rues de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath) et du Stand<sup>367</sup>. La croissance en sera toutefois lente, même après la création en 1865 d'une poste entre la place de Bel-Air et le pont de la Coulouvrenière (voir pp. 162, 164) **FIG. 170**. Premier bâtiment pensé pour cette fonction à Genève et bâti dans cette ville par la Confédération, la nouvelle poste constitue un pôle autour duquel les emplacements sont censés se vendre à meilleur prix<sup>368</sup>. La bataille acharnée entre ceux qui espéraient la poste à Rive et ceux qui obtiennent sa construction à proximité de la place

de Bel-Air en dit long sur les enjeux économiques liés à un tel établissement<sup>369</sup>. À noter que dans les arguments alors évoqués, la prise en compte des habitudes jouera un rôle déterminant : « en restant de si longues années dans un quartier, la poste a pris en quelque sorte l'obligation d'y être toujours représentée »<sup>370</sup> argumente le directeur de l'arrondissement des postes en faveur de l'emplacement qui sera finalement choisi.

Si les autres établissements bancaires hésitent dans un premier temps à investir dans le secteur, c'est sans doute parce qu'il est encore éloigné d'une circulation active en plus d'être coûteux à lotir (les fossés y sont nombreux), mais surtout parce qu'il est occupé partiellement par la caserne de Neuve (dite aussi de Hollande ou de la Corraterie), auprès de laquelle il ne paraît pas envisageable de construire un hôtel de banque<sup>371</sup>. Plus hardie que les autres, la Banque commerciale genevoise se décide toutefois en 1867 à compléter l'embryonnaire Banque Galopin autour d'un quadrilatère délimité par les rues de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), du Stand, du Grütli et Jean-Petitot<sup>372</sup>. Dès l'année suivante, la bourse de Genève prend ses quartiers au rez-de-chaussée de l'un de ces bâtiments (anciennement rue Jean-Petitot 7<sup>373</sup>). Or, l'opération n'est pas sans risque, les autorités militaires envisageant très sérieusement de maintenir et même d'agrandir la caserne existante, dont l'emplacement est considéré comme idéal du fait de sa proximité avec la ville et le champ de manœuvre que constitue la plaine de Plainpalais. C'est finalement le choix de construire un théâtre à la place Neuve qui entraînera la démolition de la caserne et sa reconstruction sur la commune de Plainpalais, en bordure de l'Arve.

Une fois cet obstacle levé, les banques investissent le secteur : entre 1874 et 1922, sept établissements financiers y font bâtir leur siège **FIG. 84, 85**. De leur côté, certaines compagnies d'assurances, à l'instar de la Genevoise à la rue de Hollande 10 (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), font édifier des immeubles de bureaux. Enfin, s'agissant des immeubles d'habitation construits dans le périmètre, certains comprennent des niveaux susceptibles d'être occupés par des bureaux, comme on peut s'en rendre compte à la lecture de certaines annonces immobilières : « À louer à Genève, à toute proximité de la grande Poste, des télégraphes et de la Bourse, un premier étage de 7 belles pièces, en partie agencées, pour bureau de Banque, société financière ou commerciale »<sup>374</sup>. Reste à savoir si les bâtiments en question étaient dès l'origine prévus pour cette destination, ou si les bureaux résultent de transformations ultérieures, causées par la demande croissante pour ce type de locaux.

**FIG. 84** Vue vers le nord du quartier des banques vers 1875. Au premier plan, les bâtiments de l'ancienne caserne, en passe d'être démolis. Photo Émile Pricam. BGE [vg n24x30 00410].



84

La présence d'édifices dédiés au commerce de l'argent donne au quartier un caractère particulièrement cossu, où dominent la pierre de taille en façade et les grilles de protection au rez-de-chaussée (voir pp. 281-284). On ne s'étonnera pas que ce secteur ait été choisi par les autorités pour y construire l'École de commerce (rue du Général-Dufour 2), dont la façade trahit un goût pour le paraître, voire pour la parure (voir pp. 204-205). Sans doute la concentration des édifices bancaires a-t-elle aussi déclenché le déménagement, à partir des années 1870, des bureaux des architectes les plus prolifiques du moment – HENRI BOURRIT et JACQUES SIMMLER, JOHN et MARC CAMOLETTI, JACQUES-ÉLISÉE GOSS – à la rue Jean-Petitot. Particulièrement prestigieux, l'emplacement a pour avantage de faciliter les contacts avec les instituts de crédit et les clients privilégiés.

### **Les Tranchées : un quartier résidentiel de luxe**

Considéré dès 1858 comme propice à recevoir « des constructions de luxe »<sup>375</sup>, le plateau situé entre la rue des Casemates (actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze) et le boulevard des Tranchées doit en partie son développement à la Compagnie des immeubles des Tranchées, une société anonyme fondée en 1860 pour « l'acquisition et la revente de terrains sur le plateau des Tranchées, la construction de maisons sur ces terrains, l'exploitation et

la revente de ces maisons »<sup>376</sup> (voir p. 79). Lorsque cette société se forme, deux terrains ont déjà été mis aux enchères sur le plateau et à des conditions particulières, limitant la hauteur des constructions à un étage sur rez-de-chaussée<sup>377</sup> (voir p. 341).

Formée par des investisseurs genevois<sup>378</sup> et domiciliée à la rue des Granges, la Compagnie des immeubles des Tranchées veut s'assurer « la possession de tout un quartier, de manière à empêcher que des constructions ou des industries fâcheuses ne portent préjudice aux maisons projetées »<sup>379</sup>. Visant à attirer les familles les plus riches de la ville, elle ambitionne la création d'« un quartier conforme aux goûts modernes »<sup>380</sup>, ou du moins une portion, puisqu'elle n'acquiert pas la totalité des terrains, mais seulement onze parcelles, totalisant 2560 toises (17 280 m<sup>2</sup>)<sup>381</sup> **FIG. 86**. Hormis le prix de mise aux enchères et la hauteur des édifices à construire (qu'elle vise à maintenir au-dessous de 15 m à la corniche), la compagnie obtient de l'État qu'il ne soit exercé aucune industrie donnant lieu à des « exhalaisons quelconques »<sup>382</sup> dans le voisinage des quartiers projetés. Quant à la demande adressée par la compagnie aux autorités en vue d'exclure les industries bruyantes, elle est rejetée au motif que « pour les besoins même de ces quartiers, nulle part, les maréchaux, menuisiers, serruriers, etc. seraient mieux placés »<sup>383</sup>.

Entre 1861 et 1863, la compagnie fait construire cinq immeubles comprenant de luxueux appartements (voir pp. 304-305), cela pour compenser leur nombre excessivement restreint dans les limites de



**FIG. 85** Vue depuis le sud-est du quartier des banques en 1877. Au premier plan, la banque Bonna (actuel bd du Théâtre 3) forme l'amorce d'un îlot qui ne tardera pas à voir le jour. Photo anonyme. BGE [VG P 0160].

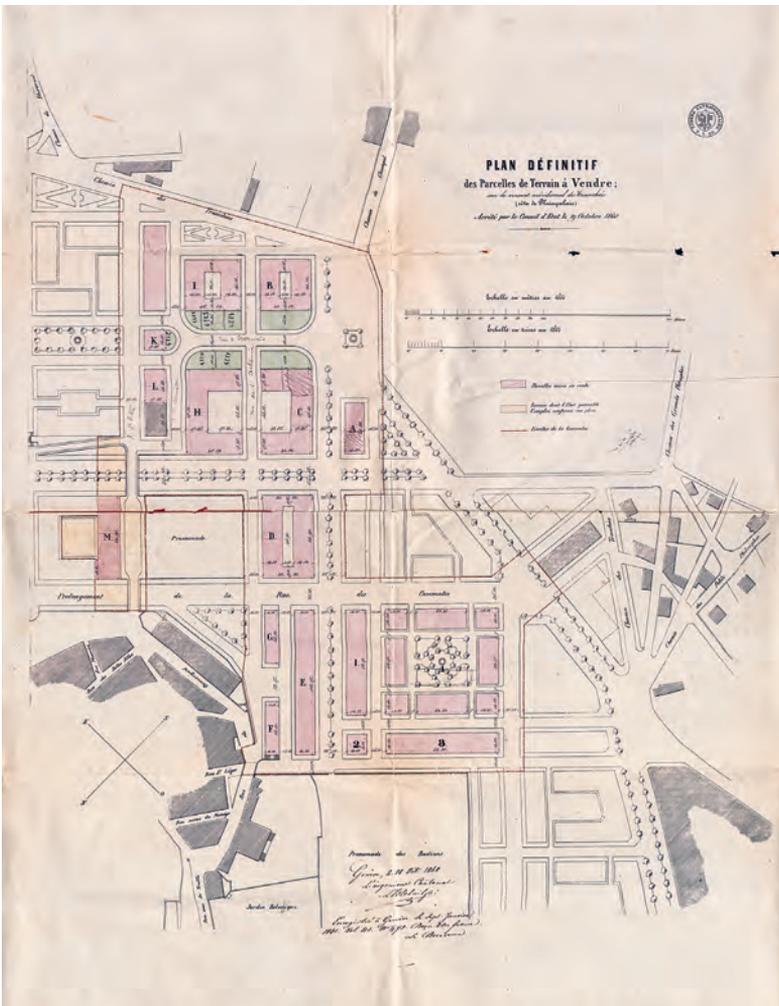
85

l'ancienne enceinte de la ville. Dès 1862 toutefois, la crise financière entrave l'avancée des travaux. Les maisons ayant coûté très cher, le rendement n'est pas brillant : 3,6 % pour la maison donnant le plus mauvais résultat, 4,73 % pour celle donnant le meilleur<sup>384</sup>, mais on forme l'espoir d'un rendement à 6,5 % pour les maisons alors en construction<sup>385</sup>. En 1866, il reste encore à la compagnie 824 toises (5562 m<sup>2</sup>) de terrains non bâtis. Elle construira sur ces derniers des hôtels particuliers (rue Massot 1-11), achevés en 1871.

La Compagnie des immeubles des Tranchées n'est de loin pas la seule à construire uniquement des immeubles bourgeois et des hôtels particuliers. En réalité, tous les acquéreurs de parcelles dans ce secteur se consacrent à l'édification de bâtiments répondant à l'un ou l'autre type. Si le phénomène est donc généralisé, on peut néanmoins émettre l'hypothèse que la compagnie a joué un rôle moteur, réussissant la première à « triompher des résistances »<sup>386</sup> en attirant dans un quartier neuf les familles fortunées, en particulier celles liées à la banque privée<sup>387</sup>. Le goût de l'entre-soi fait le reste, provoquant tacitement le rejet de tout ce qui pourrait troubler la tranquillité du quartier, comme les écuries<sup>388</sup>, les locaux artisanaux, le commerce et même le battage de tapis<sup>389</sup>. L'immeuble rue Saint-Victor 4, le seul du secteur à comporter un rez-de-chaussée commercial, constitue ainsi une exception.

### La rive droite : le tourisme et l'industrie

Initié en 1850 par les premières ventes de parcelles au bord du lac, le lotissement des anciens terrains fortifiés sur la rive droite reste pratiquement en suspens jusqu'en 1855, faute de plan d'agrandissement pour cette partie de la ville. Si la planification peine à se concrétiser, c'est parce qu'elle est elle-même en attente d'une décision quant à l'emplacement de la future gare de chemin de fer. Cette question cruciale, qui fait l'objet d'une consultation internationale, est débattue entre diverses instances administratives, des experts étrangers et la Compagnie de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée<sup>390</sup>, pour être finalement tranchée en 1855 en faveur de Cornavin : c'est la proximité avec l'ancien quartier de Saint-Gervais qui l'emporte, face à d'autres projets qui prévoyaient une gare à la Servette ou à la Coulouvrenière. À noter que ce choix suscite une « émotion vive au sein de la population »<sup>391</sup>, qui se mue en polémique : les radicaux craignent une « ceinture de fer »<sup>392</sup> qu'on établirait autour du quartier ouvrier dans l'intention de l'étouffer ; les catholiques s'inquiètent du bruit qui nuirait aux cérémonies rendues à l'église Notre-Dame, tout juste achevée<sup>393</sup>. « Chimériques inquiétudes »<sup>394</sup>, décrètent ceux qui se réjouissent du mouvement industriel et commercial qui se développe inmanquablement autour d'une gare, sans parler de la valeur des terrains alentour, qu'on espère démultipliée par son voisinage. Quant à la proximité avec

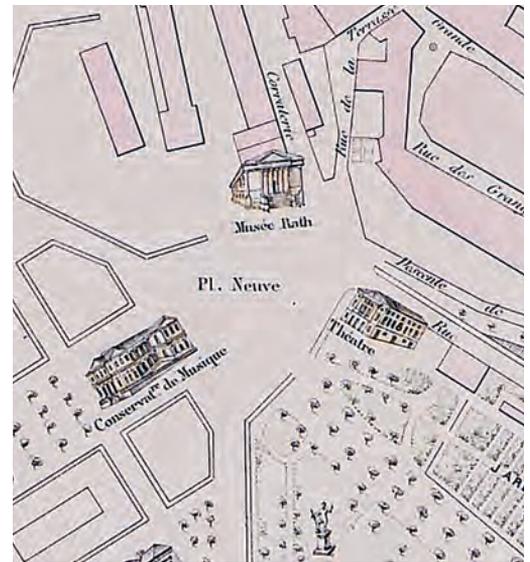


86

**FIG. 86** Plan des parcelles mises aux enchères en 1860 sur le versant méridional des Tranchées, signé par Léopold Blotnitzki. La Compagnie des Tranchées se porte acquéreuse de onze d'entre elles, réalisant la plus grosse transaction de toute l'histoire des ventes de terrains des anciennes fortifications. AEG [Notaire Gampert, 27 déc. 1860].

l'église, les fidèles s'en accommoderont. Au final, et de façon fortuite, la juxtaposition de deux bâtiments si opposés – l'un horizontal comme le rail auquel il donne accès, l'autre vertical comme une prière adressée au ciel – symbolise la combinaison de matérialisme et de spiritualité qui caractérise le XIX<sup>e</sup> siècle **FIG. 89**.

La gare génère des hôtels, des cabarets, des brasseries, du petit commerce (tous les immeubles qui se construisent entre la gare et le lac contiennent des magasins au rez-de-chaussée) **FIG. 90**. Elle accroît le tourisme et le nombre d'établissements qui leur sont associés, les « palais cosmopolites destinés à l'Europe voyageuse »<sup>395</sup> dont parle le comte Desbassayns de Richemont dans sa *Nouvelle Genève*. Aussi la concentration d'hôtels et de pensions est-elle particulièrement forte dans ce même secteur, comme le sont d'autres établissements à usage public. Parmi eux, le Cercle des Étrangers, établi dans un immeuble qui deviendra l'Hôtel de Russie (quai du Mont-Blanc 1) et tenu par Victor Bias,



87

auparavant gestionnaire du casino d'Aix-les-Bains, est sans doute le plus international, en plus d'être le plus sulfureux<sup>396</sup>. Notons enfin que ce secteur, dont on cherche à augmenter l'attractivité, souffre de la présence de l'entrepôt dit de la rive droite, édifié en 1854 à front des rues du Mont-Blanc, de Berne et Pécolat<sup>397</sup> **FIG. 88**. Six ans après sa construction, le bâtiment se retrouve ainsi « situé au milieu d'un fort beau quartier dans lequel il produit le plus désagréable effet à la vue »<sup>398</sup>. Divers projets de transformations, parmi lesquels une réaffectation en collège<sup>399</sup> seront conçus avant que le bâtiment ne soit démoli en 1889 et remplacé par un monumental hôtel des postes<sup>400</sup>.

L'essor du secteur hôtelier sur la rive droite ne touche toutefois que le périmètre délimité par la rue de Chantepoulet, la place Cornavin, la rue des Alpes et le quai du Mont-Blanc. Pour le reste, c'est l'identité du quartier historique de Saint-Gervais, où se concentrent les métiers liés à l'industrie horlogère, qui infuse la couronne urbaine. Ainsi doit-on rapporter au quartier de la Fabrique la construction de l'École des arts industriels et de l'École d'horlogerie en 1877-1879<sup>401</sup>. Il faut ajouter à ces réalisations un projet qui fera couler beaucoup d'encre depuis sa première formulation au Conseil municipal en 1874, à savoir celui d'un Musée industriel à élever sur un terrain des fortifications proche de Saint-Gervais<sup>402</sup>. Dix ans plus tard, le sujet est toujours en discussion : « Le Musée industriel doit être pour notre population ouvrière ce que sont pour les savants la bibliothèque publique, le musée d'histoire naturelle et le musée archéologique et pour les artistes le musée Rath et la galerie Diday », martèle-t-on encore avec insistance<sup>403</sup>. Après avoir



88



89

**FIG. 87** Grand plan de Genève, détail, 1860, édité par M<sup>lle</sup> Becherat et gravé par F. Delamare. Des trois bâtiments disposés autour de la place Neuve, deux – le théâtre et le Musée Rath – sont antérieurs à la démolition des fortifications. La construction du Conservatoire de musique en 1858 vient renforcer ce pôle artistique. BGE [39G 36/3].

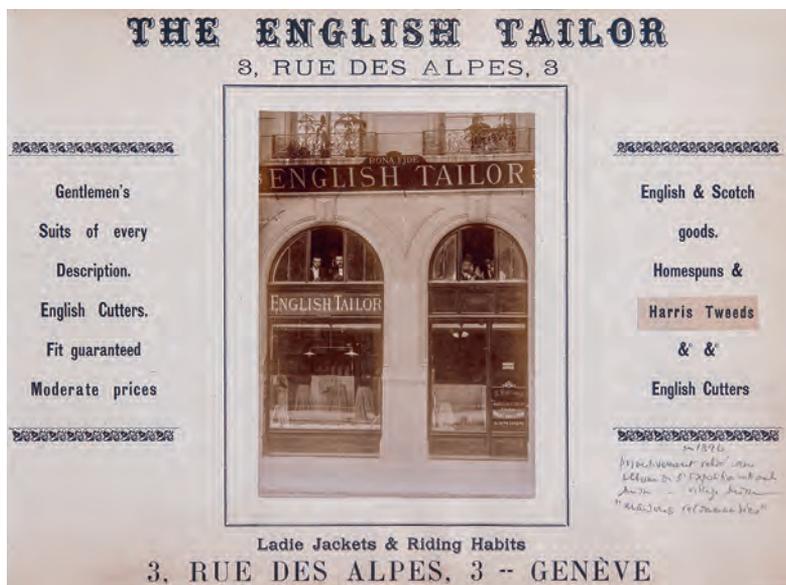
**FIG. 88** L'entrepôt de la rue du Mont-Blanc (démoli), depuis la cour. Au fur et à mesure que s'édifient les immeubles et les hôtels alentour, l'entrepôt apparaît comme un équipement inconvenant, portant un préjudice esthétique à l'ensemble du quartier. Photo entre 1854 et 1889. BGE [phot29p entr 01].

**FIG. 89** Alfred Guesdon, *Genève et ses environs à vol d'oiseau*, détail, vue du nord, entre 1858 et 1859. La construction de la gare de Cornavin à proximité de l'église Notre-Dame fait l'objet d'une discussion sur la proximité entre ces deux types de bâtiments, antagonistes par leur fonction et leur architecture. BGE [17m 09].

été abondamment discuté et à l'issue de nombreux voyages – à Lausanne, Berne, Zurich, Winterthur, Annecy, Lyon, Paris, Bruxelles, Londres, Munich, Stuttgart, Nuremberg, Anvers –, l'établissement projeté est finalement intégré à l'École d'horlogerie en 1885<sup>404</sup>. Son déplacement au sein du Musée d'art et d'histoire en 1910 fera perdre le lien de proximité, sinon de nécessité, que les collections étaient censées avoir avec le quartier de la rive droite.

La création, projetée ou réelle, de grands équipements destinés à soutenir l'essor industriel et artisanal ne doit pas dissimuler un certain retard dans les lotissements le long des grands axes – boulevard

James-Fazy – ou des rues secondaires – rue Bautte, rue Necker, rue des Terreaux-du-Temple, etc. En 1864, les habitants du quartier de Saint-Gervais se plaignent auprès du gouvernement de « l'afreux cloaque »<sup>405</sup> qui occupe tout l'espace entre le boulevard et les Terreaux. Tout le monde s'accorde alors pour « apprécier la convenance et la nécessité de faire enfin pour cette partie de notre ville ce qui, depuis plus ou moins longtemps, a déjà été réalisé sur tous les autres points de sa périphérie »<sup>406</sup>. Faut-il voir là une forme d'inégalité de traitement entre les deux rives, qui ferait de Saint-Gervais et de ses abords le parent pauvre de la rive gauche, où se concentrent les lieux du pouvoir et de la culture ?



90

**FIG. 90** Publiée en 1896, l'annonce pour ce magasin d'habits situé au square du Mont-Blanc vise une clientèle cosmopolite et anglophone, particulièrement concentrée dans cette partie de la ville. BGE [vg p 3967].

En tout état de cause, il semble que « le bruit des travaux de magasinage et d'un quartier commerçant industriel »<sup>407</sup> offre un milieu peu approprié à l'implantation d'un certain nombre de programmes, comme les classes du Collège de Genève que l'on souhaite dédoubler à un moment donné sur la rive droite<sup>408</sup>.

### **Autour de la place de Neuve : la culture et l'instruction**

Les abords de la place de Neuve offrent un autre exemple d'émergence graduelle, plus empirique que planifié, d'édifices dédiés cette fois-ci à la culture et à l'instruction publique. En effet, les tâtonnements et les revirements sont fréquents, ralentissant les projets certes, mais donnant à ceux-ci la maturité que produit une réflexion plus longue. C'est particulièrement vrai pour le Conservatoire de musique (n° 5) qui, avec le palais électoral (démoli), est le premier édifice construit dans le secteur (1855-1858). Il faut rappeler qu'en mars 1853 le bâtiment est d'abord prévu dans la partie droite du bastion dit le Polygone, autrement dit dans l'actuelle promenade des Bastions. Puis, en butte à une opposition qui réclame le maintien de cette dernière et de ses arbres, le gouvernement radical se décide au mois de juin pour une construction dans le bastion dit de Saint-Léger ou Micheli, contigu au palais Eynard. L'acte de donation est conclu le 19 septembre 1853<sup>409</sup>, avant que les autorités finalement se rétractent : redoutant des problèmes urbanistiques que risque de poser

le bâtiment une fois construit<sup>410</sup>, elles optent en 1855 pour une parcelle en bordure de la place Neuve, dans l'axe de la porte éponyme que l'on s'apprête à démolir **FIG. 87**. L'idée en revient à JEAN-BAPTISTE LESUEUR, l'architecte du futur bâtiment (voir p. 212)<sup>411</sup>.

Le cas du Conservatoire illustre la phase d'indécision, voire d'errance, qui précède généralement toute résolution sur l'implantation d'un bâtiment important. Or, cette étape est généralement oubliée, sous l'effet d'une logique qui s'impose après coup. En l'occurrence, le bâtiment forme une composition équilibrée et cohérente, tant sur le plan urbanistique que du programme, avec les deux édifices existants sur la place en question, l'un destiné aux représentations théâtrales, l'autre à la peinture et à la statuaire. Au point que naisse l'idée, qui ne sera finalement pas retenue, de renommer le lieu en place des Beaux-Arts<sup>412</sup>.

Par le volume, le coût et le prestige qui leur sont attachés, le complexe académique – musée, bibliothèque et bâtiment universitaire – et le Grand Théâtre viennent, l'un aux Bastions en 1866, l'autre à la place Neuve en 1879, renforcer l'affectation du secteur à l'étude et au spectacle. À leur sujet, il faut d'abord insister sur l'ambition dont ils sont porteurs, et sur les résistances qu'il a fallu vaincre pour inscrire des bâtiments d'une telle ampleur au programme de la ville nouvelle. Lors du vote des budgets, certains considèrent les bâtiments académiques comme « une affaire de luxe »<sup>413</sup>, d'autres mettent en doute l'utilité publique du Grand Théâtre. Ces édifices n'en suscitent pas moins un sentiment de fierté une fois achevés, en particulier vis-à-vis des générations futures. Ainsi dit-on du Grand Théâtre qu'il est « un splendide édifice presque trop beau pour nous, mais fait ainsi en vue de l'avenir »<sup>414</sup>. Monuments par excellence de la Genève moderne, auxquels viendra se joindre à la fin du siècle le Victoria Hall à la rue du Général-Dufour, ils sont les lieux d'une culture savante, destinée aux élites, et se distinguent par conséquent des établissements à caractère ludique – panoramas, cirque, salle de spectacle, *Alpineum* – agglomérés à l'extérieur de la zone des anciennes fortifications, autour de la place du Cirque et le long de l'avenue du Mail. En la matière, les territoires sont donc bien délimités, et les publics sans doute aussi. Dans ce contexte de séparation des genres, il n'est pas étonnant qu'un jardin zoologique prévu en 1876 à l'arrière de la bibliothèque des Bastions soit resté à l'état de projet : le monde animal a beau offrir un intérêt scientifique, la lecture et l'étude sont inconciliables avec une réunion de bêtes sauvages, aussi policée soit-elle **FIG. 91**.



91

**Synthèse.** Renseigné par les données historiques, l'examen territorial de la ceinture Fazyste a mis en évidence le phénomène de condensation qui, d'un quartier à l'autre, confère progressivement un caractère ou une animation particulière à chacun. Ni inscrit dans la « nature des choses » comme l'affirme Léonce Reynaud<sup>415</sup>, ni complètement planifié non plus, ce développement résulte d'une réflexion diffuse sur les fonctions auxquelles une ville doit répondre. Il trahit aussi une manière de penser les rapprochements et les écarts, manière qui n'apparaît jamais aussi clairement que lorsque le sujet fait débat : en témoignent les discussions sur l'emplacement de la gare ou sur le logement ouvrier. Comme l'ont montré certains exemples, cette dynamique est complexe, bien souvent sujette à des intérêts contradictoires. Par ailleurs, les effets qu'exercent l'un sur l'autre un édifice et son contexte sont variables. Car s'il est évident qu'une fois construites à tel endroit une gare ou une poste influent sur leur environnement, il est également vrai qu'un quartier d'habitation peut, à l'inverse, attirer tel ou tel bâtiment public ; le choix des Tranchées pour la construction du Musée d'art et d'histoire s'explique ainsi par le caractère distingué du secteur. Ajoutons enfin que le champ des possibilités s'amenuise avec le temps, le nombre de terrains disponibles diminuant de façon linéaire. Se figeant au fur et à mesure de son développement, la ceinture urbaine devient à la fois homogène et diverse, les frontières entre les différents quartiers restant en définitive imprécises et mouvantes.

**FIG. 91** Projet de l'architecte Jean Franel pour un jardin zoologique à créer à l'arrière de la bibliothèque des Bastions, 1870. C'est sans doute la crainte des nuisances générées par un tel établissement qui fera abandonner ce projet. BGE [vg 1046].



# Hygiène publique et gestion urbaine

## L'essor de l'hygiène publique

Le demi-siècle durant lequel s'édifie la ceinture Fazyste est parcouru d'études, de débats et d'initiatives relatives à l'hygiène publique, thème auquel les édiles accordent plus d'importance qu'à aucune autre époque. Comme les épidémies – choléra, fièvre typhoïde – qui en constituent les principales cibles, les préoccupations hygiénistes ne sont pas, bien évidemment, propres à l'agglomération genevoise. Elles gagnent au contraire toutes les villes d'une certaine taille, à commencer par les grandes capitales, qui jouent en l'occurrence un rôle majeur en termes d'innovation. Ainsi, dans ce domaine davantage que dans d'autres, la recherche et les expériences menées ailleurs sont rapidement partagées, à travers les voyages d'études, les publications, les conférences, les expositions et les congrès. Parmi ces derniers, le 4<sup>e</sup> Congrès international d'hygiène, qui se tient à Genève en 1882 et attire les sommités du moment, offre l'opportunité d'échanger, et de diffuser par voie de presse, l'état des connaissances sur quantité de sujets, parmi lesquels les égouts occupent la première place. Couplée à cet événement, une Exposition d'hygiène permet à un certain nombre de municipalités – Paris en tête – de présenter leurs dernières nouveautés, cartes et statistiques à l'appui<sup>1</sup>. L'événement offre ainsi au « grand corps international des hygiénistes »<sup>2</sup>, composé de médecins, chimistes et ingénieurs, l'occasion de donner à ce domaine le statut d'une véritable science. Son champ d'application embrasse le spectre entier de la fabrique urbaine, depuis la largeur à donner aux rues jusqu'à la taille des courettes, en passant naturellement par les égouts, la voirie, l'arrosage des voies de circulation, les constructions scolaires, le revêtement de sol, etc.

Alors que la circulation des idées et des experts nourrit les débats, le contexte local voit émerger un ensemble de personnalités qui font autorité en la matière. On notera que, contrairement à celle des ingénieurs et architectes, l'intervention des médecins dans la politique urbaine est un phénomène inédit, du moins à cette échelle. Les représentants les plus écoutés, les plus médiatiques aussi, sont les docteurs Antoine Baumgartner, Hippolyte Gosse, Frédéric Ferrière, Henri-Clermont Lombard, Étienne-François Julliard, Alfred Vincent. De leur côté, un certain nombre d'architectes et d'ingénieurs se spécialisent dans le domaine et font valoir

leurs compétences : ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, CHARLES SCHAECK-JAQUET, qui sera attaché au Bureau de salubrité publique en 1885<sup>3</sup>, ANTHONY KRAFFT, qui préside deux fois la Société d'hygiène, et surtout CHARLES BARDE qui, en 1891, publie *Salubrité des habitations et l'hygiène des villes*<sup>4</sup>, un ouvrage particulièrement remarqué au niveau international. Tous ces protagonistes agissent aussi de concert, en particulier au sein d'entités administratives et institutionnelles qui gagnent en puissance au fil des ans. On observera à ce propos la création en 1857 du Bureau de salubrité publique, relevant du Département de justice et police<sup>5</sup>, ainsi que la fondation, en 1883, de la Société d'hygiène, cette dernière réunissant principalement des membres du corps médical<sup>6</sup>. À cela s'ajoutent un nombre considérable de commissions *ad hoc*, que les administrations publiques, tant municipales que cantonales, forment pour pouvoir trancher sur des sujets exigeant une expertise.

## La question de l'hygiène et l'agrandissement de la ville

Quel rôle jouent les hygiénistes dans le débat sur l'agrandissement de la ville ? La question est délicate, car en réalité les problèmes de salubrité concernent plutôt le tissu constitué, ou du moins ils ne se posent pas dans les mêmes termes pour la ville existante que pour les quartiers que l'on bâtit autour d'elle. Ainsi, pour la partie ancienne, l'hygiène publique recouvre la notion d'insalubrité et son corollaire, l'assainissement : là, il apparaît urgent de corriger, voire d'éradiquer, ce qui apparaît aux yeux des observateurs comme un héritage calamiteux<sup>7</sup>. À l'inverse, les quartiers neufs doivent être fondés sur les acquis de la science moderne ; les planificateurs se gardent bien de répéter les « erreurs » commises par leurs prédécesseurs. C'est d'ailleurs une des particularités du cahier des charges auquel sont assorties les ventes de parcelles des fortifications : les exigences qu'il contient en matière d'hygiène ne sont concevables, et recevables, qu'en tant qu'elles concernent des bâtiments à construire, sur un terrain récemment viabilisé.

Il y a cependant lieu de préciser qu'au sujet de la gestion urbaine et plus spécifiquement de l'hygiène publique, l'extension de la ville ne peut être dissociée du noyau historique, ne serait-ce que par les réseaux qui la lient aux dispositifs existants. Tout, ou presque, doit être pensé en interrelation, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau et en gaz ou de l'évacuation des déchets. Si tel est bien le principe général, il en va cependant autrement dans les faits,

**FIG. 92** Rue Jean-Gabriel-Eynard, entre les numéros 4 et 6. Plaque du collecteur des eaux de pluie et décrotoir. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

car dans la ville ancienne, les pratiques sont enracinées et les possibilités d'intervention limitées. Dans cette dynamique à deux vitesses, la ceinture Fazyste fonctionne-t-elle comme une courroie d'entraînement ? Est-elle à la pointe d'un progrès qui, par incursions graduelles, est appelé à atteindre le cœur historique de la ville ? On peut répondre par l'affirmative en général mais, dans le détail, l'évolution en matière d'hygiène n'est pas aussi linéaire qu'on pourrait l'imaginer. Ainsi, les dispositions prises dans la ceinture Fazyste pour instaurer des fosses d'aisance et exploiter les déjections humaines au bénéfice de l'agriculture constituent un épisode relativement inattendu dans une ville où, de façon tout à fait précoce, la pratique du tout-à-l'égout est courante depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **Eaux usées et eau potable**

### **Fosses d'aisance versus tout-à-l'égout**

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la planification des nouveaux quartiers coïncide avec le moment où, à Genève, le réseau d'égouts établi depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est remis en cause<sup>8</sup>. Appelé à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas un système qui permettrait de recueillir et exploiter les « immondices », au lieu qu'elles parcourent les égouts pour être déversées dans le lit du fleuve, le Conseil administratif convoque en 1848 deux commissions, l'une composée d'agriculteurs, l'autre de constructeurs<sup>9</sup>. La première se montre favorable au projet d'exploiter ces engrais, tant il représenterait un avantage pour l'agriculture ; la seconde en revanche n'est pas convaincue : l'alternative aux égouts, à savoir la construction de fosses pour recueillir dans chaque maison le produit des latrines, présenterait un certain nombre de difficultés du point de vue constructif, sans parler de celles liées à la vidange et au transport. La question est rediscutée en 1850, mais cette fois-ci focalisée sur le périmètre des nouveaux quartiers à créer. Les conclusions contradictoires auxquelles aboutissent à nouveau deux commissions *ad hoc* entraînent un ajournement<sup>10</sup>. Mais lorsque le sujet resurgit en 1855, les opinions sont globalement favorables au système des fosses.

Il est probable qu'entretemps l'ouvrage de Pierre Leroux intitulé *Aux États de Jersey, sur les moyens de quintupler la production agricole du pays* ait convaincu les édiles du fait que l'exploitation des matières fertilisantes pouvait devenir une conséquente source de revenus<sup>11</sup>. À cela s'ajoute un autre argument, peut-être plus décisif. Comparée aux canalisations souterraines, la création de fosses étanches apparaît salubre du point de vue

hygiénique car, comme le soutient une commission consultative réunie en 1855, le système des égouts est dangereux pour la santé, du fait que le sol se retrouve saturé à la longue « de matières dont les émanations sont des plus pernicieuses »<sup>12</sup>. Des avis opposés retardent peut-être la décision des autorités<sup>13</sup>, jusqu'à ce qu'en 1857 le débat soit relancé dans la presse : « pourquoi jetons-nous au Rhône des millions ? » s'indigne en février 1857 Élie Teyssie, directeur de l'École pratique d'agriculture de Bois-Bougy (près de Nyon), dans un article publié dans le *Cultivateur genevois*<sup>14</sup>. Sous pression, le Département des travaux publics prend alors la décision de construire dans les nouveaux quartiers des fosses recevant seulement les matières fécales ; « une fois l'expérience faite, il pourra s'en établir même dans l'ancienne ville »<sup>15</sup> avance-t-on alors.

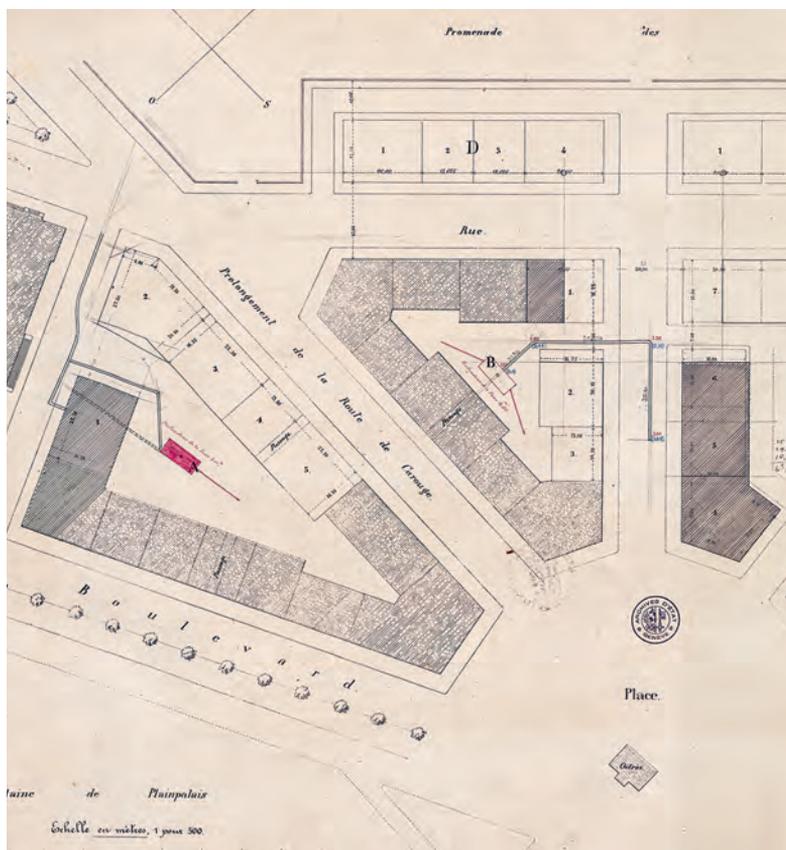
Un léger flou règne sur ce qui a été véritablement entrepris par le département. En 1857, ce sont les propriétaires du square situé entre le boulevard Georges-Favon et la rue du Conseil-Général qui, signalant aux autorités l'embarras qu'ils éprouvent du manque de canaux pour l'écoulement des matières fécales, demandent à établir dans la cour du square une fosse d'aisance « construite dans les meilleures conditions pour être inodore »<sup>16</sup>. Le département autorise ces dernières, tout en exigeant qu'elles soient établies dans la maison et non dans la cour, qui est voie publique<sup>17</sup>. À cette date, il se réserve le droit d'envisager plus tard la construction d'une grande fosse commune pour chaque quartier, à la fois rentable pour la ville et bénéfique pour l'agriculture<sup>18</sup>.

### **Une expérience éphémère**

En 1859, l'État annonce avoir fait construire, à titre d'essai, de grandes fosses communes dans les cours de quelques-uns des squares en partie construits **FIG. 93**, en ajoutant : « Il y a tout lieu de présumer que par l'application de ce mode de faire aux différents groupes de maisons des nouveaux quartiers, l'État et la Ville pourront retirer, dans l'avenir, non seulement l'intérêt des sommes employées pour la construction de ces grandes fosses, mais un bénéfice considérable, en affermant la mise en exploitation des matières »<sup>19</sup>. Simultanément, l'ingénieur cantonal LÉOPOLD BLOTNITZKI met au point un système de vidange obtenue par pression atmosphérique, faisant communiquer deux « bossettes » (tonneaux) en tôle, posées sur un chariot à deux roues<sup>20</sup>. Tel qu'il est décrit par son auteur, ce système a pour lui d'être infiniment plus simple que ceux faisant usage de la pompe pneumatique ou de la condensation de la vapeur, tout en évitant les émanations lors de l'opération de remplissage.

Cet essai de fosses d'aisance dans les nouveaux quartiers ne paraît pas avoir été très concluant. C'est du moins ce que l'on peut déduire du silence qui entoure la question, et surtout du nombre limité de ces installations qui, par ailleurs, font rapidement l'objet de plaintes de la part des propriétaires avoisinants<sup>21</sup>. Si la construction de fosses est encore ponctuellement autorisée dans les années 1860 dans des secteurs comme les Tranchées<sup>22</sup>, la pratique semble cesser au cours de la décennie suivante. Il est probable que des accidents comme celui survenu en 1876, au cours duquel le contenu d'une fosse du square du Conseil-Général se déverse dans les caves voisines, engagent le département à restreindre, sinon à éliminer, cette pratique<sup>23</sup>. Mais deux ans plus tard, le docteur Hippolyte Gosse déplore toujours l'existence d'un certain nombre de fosses d'aisance sans écoulement dans les égouts de la ville : « il est telle maison dans la rue du Mont-Blanc par exemple, dont l'architecte lui-même ne sait où s'en vont les eaux ménagères et le reste. Ailleurs dans le square construit près du bâtiment électoral, les déjections sont reçues par des puits perdus qui fonctionnent ou ne fonctionnent pas »<sup>24</sup>. Invoquant la longue expérience d'un système d'égouts qui a préservé Genève des épidémies<sup>25</sup>, Gosse est soutenu par le docteur Figuière, qui rappelle que partout où existe le système des fosses, les fièvres typhoïdes sont endémiques<sup>26</sup>. Au final, c'est par l'établissement de branchements faisant communiquer les fosses existantes au réseau d'égouts que le problème est résolu<sup>27</sup>. Le changement prend néanmoins un certain temps comme on peut en déduire de la création, en 1878, d'une Compagnie générale pour l'exploitation des engrais naturels, proposant aux propriétaires la vidange des fosses d'aisance et des lavoirs, par des pompes et des tonneaux à fermeture hermétique<sup>28</sup>. Il y a lieu toutefois de penser que les fosses concernées se situent principalement dans la partie ancienne de la ville et non dans les quartiers nouveaux.

Les cahiers des charges des ventes de parcelles font écho à ces changements de pratique en matière d'hygiène publique. Ainsi, l'article sur les matières fécales varie d'une version à l'autre : en 1854, elles doivent être reçues dans des « fosses d'aisance inodores », le remplacement de celles-ci par un canal particulier versant dans l'égout public, au cas où celui-ci existe, n'étant qu'un droit ; en 1879 en revanche, la conduite des matières fécales dans l'égout devient une obligation, les canaux particuliers étant établis aux frais des propriétaires. La fosse d'aisance, elle, n'est tolérée qu'exceptionnellement, là où il n'existe pas d'égout à moins de 50 m de la construction.



93

### Le réseau d'égouts

L'expérience qui vient d'être évoquée n'empêche pas les autorités d'établir – par précaution de toute évidence – un réseau d'égouts dans les nouveaux quartiers, dans la continuité des travaux effectués au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la ville *intra-muros*. Dès 1850 en effet, l'administration municipale préconise la construction d'égouts de grandes dimensions au centre de chaque rue, destinés à recevoir les eaux ménagères et pluviales, ainsi que la « dépouille des fosses d'aisance »<sup>29</sup> par le biais d'embranchements en grosse maçonnerie, ceux-ci étant à la charge des propriétaires. Le Conseil municipal vote ainsi en 1851 un premier crédit pour la création d'un grand égout pour les futures constructions du quartier de Rive<sup>30</sup>.

Initiée par la Ville, la création d'égouts exige rapidement des efforts financiers excédant les capacités de la Municipalité. Aussi, en 1853, à l'occasion d'un projet pour le square du Mont-Blanc, l'État décide-t-il d'assumer dorénavant le coût des égouts publics<sup>31</sup>, les frais d'établissement étant dès lors pris sur le produit brut de la vente des terrains des fortifications. Dès lors, le rôle de la Municipalité se limite à faire des propositions et à préavisier les plans établis par les autorités cantonales. Cela étant, l'engagement de livrer à la Ville les nouvelles rues pourvues

**FIG. 93** Plan des canalisations et fosses entre le boulevard Georges-Favon et la rue De-Candolle, sans date. En 1859, deux fosses d'aisance sont établies dans les squares bordant la rue du Conseil-Général à l'initiative du DTP (en rouge). Elles sont dans un premier temps autonomes, jusqu'à leur rattachement au réseau d'égouts, tel qu'il figure sur ce plan. AEG [Travaux BB 14/88].

**FIG. 94** Plan du réseau d'égouts de Genève (en rouge), reporté sur le plan de Genève et de sa banlieue dressé par J. R. Mayer, détail, 1891. À cette date, le quartier des banques est relativement peu équipé ; il est notamment traversé par un égout au tracé irrégulier (bd du Théâtre) et bordé d'une conduite de ceinture au boulevard de Plainpalais (actuel bd Georges-Favon). AEG [Travaux BB 14/67].



94

de l'égout central ne sera pas toujours tenu par l'État, provoquant des tensions entre les deux administrations<sup>32</sup>, mais surtout des plaintes des propriétaires<sup>33</sup>. Finalement, en 1870, il est convenu que l'égout peut être établi par les autorités cantonales postérieurement à la cession de la rue à la Ville, « lorsqu'il sera réclamé par le fait de constructions le long des rues remises, ou qu'il sera devenu nécessaire pour recevoir les eaux des rues voisines ou supérieures pourvues elles-mêmes d'égouts »<sup>34</sup>.

De ce mode de faire résulte un établissement progressif du réseau, lequel suit *grosso modo* le rythme des ventes de parcelles : la construction prendra un demi-siècle environ. La seule contrainte pour le Département des travaux publics, spécifié dans le cahier des charges qui le lie aux propriétaires, est d'établir l'égout dans un délai d'un an à partir de l'adjudication des parcelles. En 1863, l'administration cantonale est chargée d'étudier le plus promptement possible la question de la canalisation générale des nouveaux quartiers, afin que cette question puisse être présentée au Grand Conseil<sup>35</sup>.

Au début des années 1880, alors que la construction des nouveaux quartiers est bien engagée – voire en cours d'achèvement pour certains –, on réalise que « les égouts n'ont point été établis suivant un plan d'ensemble ; ils ne forment pas système »<sup>36</sup> ; il importe donc d'étudier les mesures à prendre pour créer un ensemble de canaux en rapport avec l'extension de la ville, en consultant des « techniciens-spécialistes »<sup>37</sup>. C'est ainsi qu'en 1882 une commission mixte réunissant des délégués de la Ville, de l'État et des trois communes suburbaines entreprend l'étude de la transformation du système des égouts « dans un sens conforme au progrès de la science et aux intérêts de l'hygiène publique »<sup>38</sup>. Parallèlement, la Ville sollicite l'avis d'ALFRED DURAND-CLAYE, professeur à l'École des ponts et chaussées et ingénieur en chef de la Ville de Paris, lequel prend part au Congrès d'hygiène qui se tient à Genève en 1882.

Celui qui se distinguera par un brillant exposé sur ce thème lors du congrès recommande aux autorités municipales la création de deux égouts

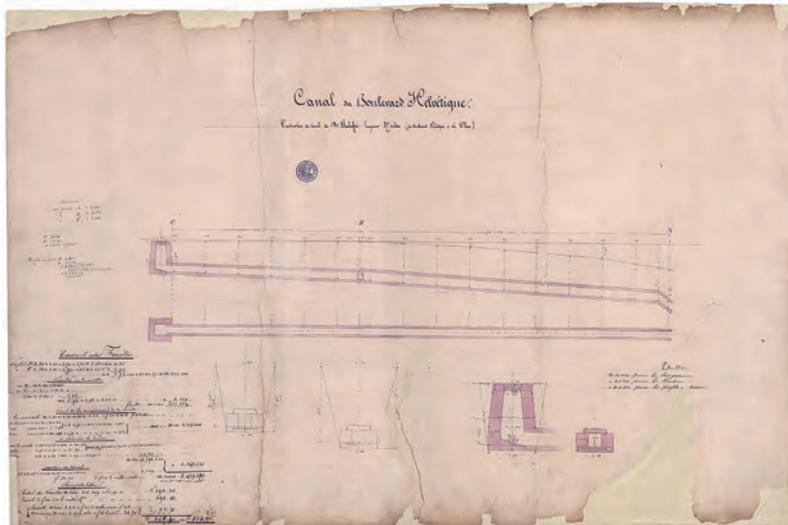
collecteurs se déversant dans le fleuve, celui de la rive gauche à l'extrémité de la presqu'île de la Jonction, celui de la rive droite en aval de la promenade de Saint-Jean<sup>39</sup>. L'étude, menée par la Section des travaux de la Ville, s'achève en 1883 et aboutit quatre ans plus tard au nouveau système du tout-à-l'égout. Forte d'une nouvelle réglementation obligeant les propriétaires à conduire les matières fécales dans l'égout public, en plus des eaux pluviales et ménagères<sup>40</sup>, Genève rejoint des villes comme Londres, Édimbourg, Bruxelles, Berlin, Francfort, etc.<sup>41</sup>. Comme le souligne un article du *Journal de Genève* publié alors sur le sujet, « ce système ne l'a pas emporté sans difficulté sur les vieilles coutumes si répandues »<sup>42</sup>; et s'il a eu gain de cause, c'est en grande partie pour avoir été éloquemment soutenu au Congrès international d'hygiène par des spécialistes étrangers, fortement appuyés par quelques architectes et docteurs genevois<sup>43</sup>.

À la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les nouveaux quartiers sont en voie d'achèvement, la situation dans la ceinture Fazyste est loin d'être idéale **FIG. 94**. Faisant une fois de plus observer l'absence « d'un plan rationnel de canalisations »<sup>44</sup>, la Ville envisage alors la création de collecteurs secondaires, notamment dans la zone sud, où la ville est desservie par un « égout au tracé très capricieux qui longe la promenade des Bastions, la place Neuve et le boulevard du Théâtre »<sup>45</sup>. Si de tels travaux sont engagés, c'est surtout à cause du développement des communes suburbaines, dont les nouveaux égouts, se raccordant à ceux de la ville, exigent notamment de ces derniers des sections plus importantes<sup>46</sup>.

### L'évacuation des eaux pluviales et ménagères

Tel qu'il est progressivement constitué, le réseau de canalisation des nouveaux quartiers n'est pas unitaire, selon la terminologie alors en vigueur<sup>47</sup>, à savoir que seuls certains conduits, qui prennent plus spécifiquement le nom d'égout, recueillent les déjections humaines, en plus des eaux ménagères, pluviales et celles provenant du lavage des rues. Les autres sont généralement appelés canaux, voire aqueducs. Les définitions sont toutefois mouvantes; le terme de canal est aussi utilisé pour les tuyaux d'alimentation d'eau ménagère (voir p. 114).

Dans la ceinture Fazyste, les canaux d'écoulement sont établis dans les rues simultanément à la construction des premiers immeubles le long des voies. En effet, un règlement de 1855, qui oblige les propriétaires à établir des tuyaux de descente pour conduire les eaux de pluie dans une canalisation, implique la présence de cette dernière<sup>48</sup>. Cela étant, les pouvoirs publics ne sont pas pressés d'établir



95

**FIG. 95** Plan du canal du boulevard Helvétique, sans date. Accusant une pente relativement importante, l'ouvrage en maçonnerie et de section carrée (40 × 40 cm) est destiné à l'écoulement des eaux pluviales. AEG [Travaux BB 14/210].



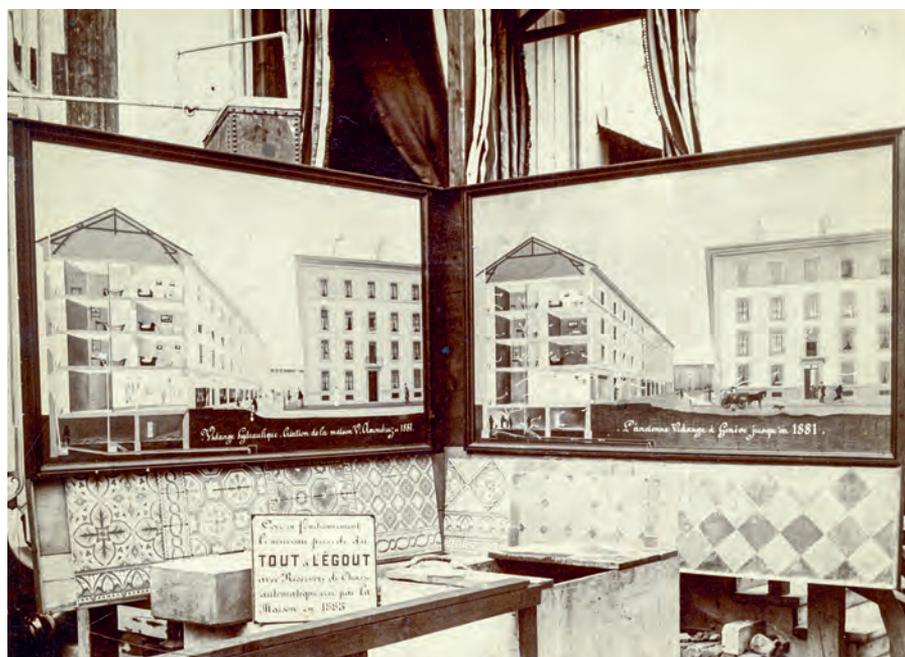
96

**FIG. 96** Projet d'égout en maçonnerie, du côté de la rue de Saint-Léger, sans date. La figure supérieure montre que l'ouvrage tire parti d'un mur existant, sans doute un vestige des anciennes fortifications. AEG [Travaux B 14/80].

les canalisations dans un terrain qui vient d'être remblayé, le tassement des terres faisant craindre une rupture des ouvrages établis trop précocement. La même crainte est d'ailleurs éprouvée pour les conduites hydrauliques en fonte<sup>49</sup>.

Par ailleurs, la topographie et l'hydrologie des nouveaux quartiers forcent à des travaux de canalisation plus ou moins développés selon les secteurs. Dans celui des Tranchées par exemple, le drainage se fait naturellement, du fait de la situation élevée du plateau et de la nature graveleuse du sol<sup>50</sup>. À l'inverse, le quartier de Rive est submergé lors de pluies abondantes: sable et gravier dévalent la pente des Tranchées, s'introduisent dans quelques puits perdus et encombrant l'égout en contrebas<sup>51</sup>; faute d'écoulement, l'eau envahit

**FIG. 97** Panneaux publicitaires de l'entreprise Amoudruz. Les deux tableaux montrent la situation avant et après 1881, date de la mise en œuvre de la vidange hydraulique. Au-dessous, une invitation est faite à « voir en fonctionnement le nouveau procédé de tout à l'égout, avec réservoir de chasse automatique créé par la maison en 1883 ». Photo anonyme. Collection privée.



97

les caves des immeubles<sup>52</sup>. La construction en 1865 d'un grand aqueduc au boulevard Helvétique<sup>53</sup>, ainsi que de « canaux de dessèchement » de petite section permet d'améliorer la situation, sans régler tout à fait le problème<sup>54</sup>. En fait, des dommages similaires se produisent partout où les caves sont établies plus profondément que les canaux : à la rue Pradier<sup>55</sup>, à la rue d'Italie<sup>56</sup>, au boulevard James-Fazy<sup>57</sup>, au boulevard de Plainpalais (actuel bd Georges-Favon)<sup>58</sup>, à la rue Bovy-Lysberg<sup>59</sup>. Le quartier de l'Université pâtit quant à lui de la présence de sources – celles qui alimentaient notamment les anciens fossés – qu'il s'agit de drainer au mieux pour assurer la salubrité des constructions, notamment les bâtiments académiques<sup>60</sup>.

### *Matière, forme et fonctionnement du réseau souterrain*

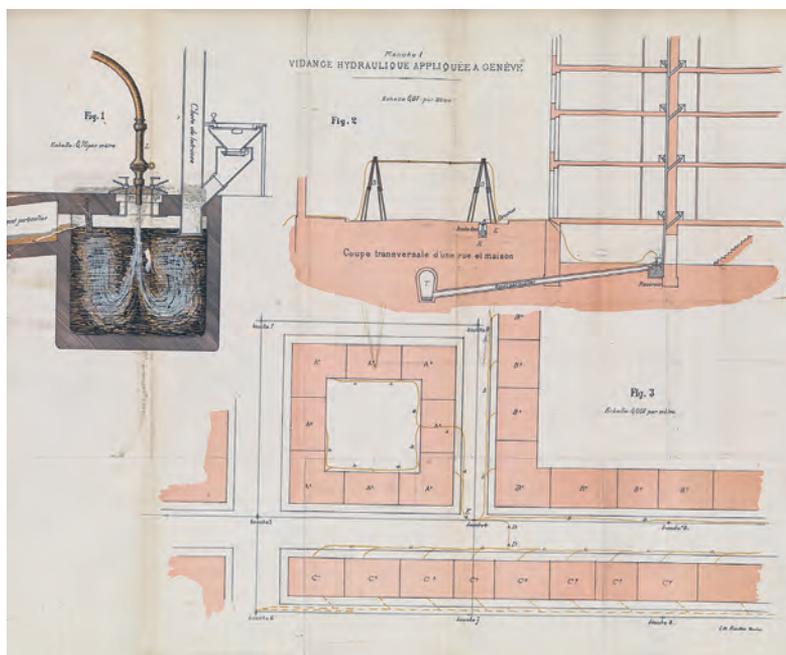
D'un point de vue technique, le réseau est naturellement soumis à la condition première de son fonctionnement, à savoir une pente supérieure ou égale à deux dixièmes de millimètres par mètre. La topographie de la ceinture Fazyste assure au réseau un écoulement continu dans tous les secteurs **FIG. 95**.

En 1851, le premier égout à établir pour les futures constructions du quartier de Rive est d'une largeur de 80 cm sur un mètre de hauteur, en grosse maçonnerie et avec des « regards » tout au long de son parcours<sup>61</sup>. Il est prévu voûté, avant que l'on ne préconise une couverture avec des plateaux en serpent, ceux-ci étant supposés mieux résister aux tassements éventuels<sup>62</sup>. Par la suite, les

canaux seront généralement voûtés, et construits en maçonnerie **FIG. 96**. En 1856, un essai de canal en partie couvert et en partie découvert le long du boulevard Georges-Favon tourne assez rapidement court, les « liquides de diverses provenances » qu'il charrie heurtant les sensibilités<sup>63</sup>. Par ailleurs, l'année suivante, l'ingénieur BLOTNITZKI innove en commandant, à titre d'essai, 300 m de canaux en béton à l'entreprise LA CIMENTAIRE, pour évacuer les eaux ménagères et pluviales entre le rond-point de Plainpalais et la place de Neuve<sup>64</sup>. Le canal en ciment, à section ovoïde, réapparaît en 1877 à l'initiative des architectes BOURRIT ET SIMMLER, en charge de l'édification de l'École des arts industriels<sup>65</sup>. D'autres constructeurs leur emboîtent le pas, à la rue Diday, au boulevard des Philosophes, à la rue de l'Université (actuelle rue Kitty-Ponse)<sup>66</sup>. Dans son ouvrage *Salubrité des habitations et hygiène des villes*, CHARLES BARDE considère en 1891 que le béton de ciment, ou la maçonnerie en plots de ciment, sont les meilleurs matériaux pour les égouts<sup>67</sup>.

Si le fonctionnement des canalisations d'eau claire ne fait pas de mystère, celui concernant les eaux chargées de matière, plus exposé aux risques de stagnation, mérite des éclaircissements. Alors qu'au tournant des années 1880 plusieurs demandes de concession sont adressées à la Municipalité pour l'utilisation des bouches à eau (voir pp. 115-116) à des fins de vidange, la Ville accorde la préférence aux frères A. et VICTOR AMOUDRUZ, entrepreneurs établis à Genève et inventeurs d'un système breveté en France en

septembre 1881<sup>68</sup> **FIG. 97**. Reposant sur le principe du tout-à-l'égout, il consiste dans la projection d'eau comme opérateur de la vidange des sacs de latrines<sup>69</sup>. Le terme de « sac » désigne un petit réservoir placé sous la chute des WC, pouvant contenir de 50 à 100 litres, et dont la partie supérieure est ouverte dans le côté pour être mise en communication avec l'égout public **FIG. 98**. Le sac doit être rempli d'eau et pourvu d'un coupe-vent destiné à empêcher que l'air des égouts y pénètre. Après 6 à 12 mois, au cours desquels ce dernier se remplit du contenu des chutes de latrines, on procède à la vidange hydraulique. Celle-ci consiste à introduire une lance pareille à celle des jets de pompes à incendie, branchée sur une bouche à eau de la Ville. La quantité et la force de l'eau projetée suffisent à débarrasser le réservoir de tout son contenu en quelques minutes, tandis que le fort courant qui règne dans les égouts, 200 à 1000 litres à la minute, permet l'évacuation des matières ainsi diluées hors de la ville.



98

**Le système Amoudruz.** En 1883, l'« entrepreneur sanitaire » VICTOR AMOUDRUZ annonce une amélioration de la vidange hydraulique par l'usage d'un réservoir d'eau placé dans les combles des immeubles, et destiné exclusivement aux water-closets. Tel qu'il est décrit par son instigateur, le réservoir aboutit directement dans le sac de latrines ; il peut être vidé en quelques secondes et aussi fréquemment qu'on le désire<sup>70</sup>. Fortement soutenu par la Société d'hygiène dont il est membre, VICTOR AMOUDRUZ voit grand, espérant intéresser la ville de Paris à ce qu'il appelle « une idée pratique d'un petit entrepreneur »<sup>71</sup>. Bénéficiant d'un quasi-monopole à Genève, il doit dès 1884 faire face aux réclamations de ses concurrents, ainsi qu'à la volonté de la Ville de municipaliser le service des vidanges<sup>72</sup>.

### La destinée des eaux usées

Si la création de fosses d'aisance au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est motivée par le recyclage des matières excrémentielles, ce dernier n'en continue pas moins à occuper les esprits une fois abandonné le système des fosses – ou plus exactement, une fois celles-ci reliées au réseau d'égout<sup>73</sup>. Formulée en 1854 déjà, l'idée de recueillir le produit des grands égouts pour que les matières soient reçues dans de grands réservoirs où elles pourraient être exploitées reste sans suite<sup>74</sup>. En 1871, une conférence du sénateur et chimiste Jean-Baptiste Dumas à la Société des

Arts rend le public genevois attentif à l'expérience parisienne, ainsi qu'à celles de Londres et d'Édimbourg, consistant à déverser les immondices sur des prairies à sol plus ou moins sablonneux. Sur le terrain irrigué, « les matières minérales, de leur côté, rentrent dans le domaine de la culture, auquel les récoltes les avaient enlevées et qui les rendra à la consommation des villes en les faisant passer successivement du sol dans les plantes, puis de celles-ci dans le corps des bestiaux »<sup>75</sup>. Prônant le cycle naturel des éléments, l'orateur ajoute qu'il y aurait lieu d'appliquer, à Genève, ce système permettant à la fois d'épurer les eaux et de faire du profit.

Les idées exposées à la Société des Arts gagnent le Conseil municipal par l'intermédiaire du conseiller Le Cointe. Le « grand thème des utopistes », comme il le qualifie, est désormais chiffré : les données recueillies à Anvers, Ostende et Bruxelles permettent de supposer que Genève pourrait retirer près de 300 000 francs par an des matières fécales. Quant à savoir si c'est à la Ville ou à des entreprises privées d'en entreprendre l'exploitation, il est d'avis que la vidange doit être avant tout du ressort de l'autorité municipale, contrairement à la pratique courante dans les villes françaises<sup>76</sup>. Face aux arguments développés par Dumas et repris par Le Cointe, l'ingénieur THÉODORE TURRETTINI se montre, lui, convaincu « qu'il n'y [a] rien à faire à Genève en fait d'exploitation des matières fécales »<sup>77</sup>. Même à la campagne, prévient-il, un grand nombre de propriétaires de fosses ne savent que faire du contenu : personne n'en veut, même gratis.

**FIG. 98** Système de vidange hydraulique mis au point par Victor Amoudruz. Plan de situation, coupe d'une rue et d'une maison et détail du réservoir (en haut à gauche). L'eau est introduite dans le « sac » et en chasse le contenu dans l'égout, situé au centre de la rue. Tiré de V. Amoudruz, *La vidange hydraulique appliquée à Genève et projetée pour Paris et d'autres villes*, Genève 1882.

Très porté sur le sujet, le Congrès d'hygiène de 1882 donne l'occasion de mettre en lumière quantité d'expériences menées aux quatre coins de l'Europe. Grâce à l'épandage, la plaine de Gennevilliers aux environs de Paris est devenue une « oasis fertile »<sup>78</sup>, comme les Genevois peuvent s'en rendre compte à la vue des produits maraîchers, pommes de terre, choux, etc. exposés dans le manège de la caserne de Plainpalais. L'intérêt pour le sujet ne cesse de croître, jusqu'à devenir à la fin des années 1880 un thème de prédilection des instances publiques. Le secteur privé, quant à lui, donne naissance en 1888 à une société présidée par l'ingénieur JULIEN CHAPPUIS, par ailleurs directeur de l'entreprise des Forces motrices, ayant pour projet d'irriguer les terrains maraîchers dans la presqu'île de la Jonction et sur le lieu-dit La Praille<sup>79</sup>, puis, à l'aide de pompes, jusqu'à Saint-Georges et, de là, à Cartigny, Onex, Confignon, Arare.

Le sujet donne lieu à des discussions à la Société d'hygiène<sup>80</sup>, ainsi qu'à la Section d'agriculture de la Société des Arts, au cours desquelles sont tour à tour évoqués le danger sanitaire – on rappelle l'avis de Louis Pasteur, pour qui les *germes morbides* ne sont pas détruits dans le sol – et la question de « l'agrément » – autrement dit les nuisances olfactives<sup>81</sup>. En définitive, la controverse est telle que l'on renonce à ce projet : la question pourrait, s'inquiète-t-on alors, « être exploitée dans un but nuisible à la Ville de Genève en permettant de rendre suspectes des conditions hygiéniques »<sup>82</sup>. Ainsi, la crainte d'une diminution de la manne touristique finit par l'emporter sur le gain escompté par ce mode d'irrigation. Quant au déversement des eaux dans le Rhône, on reste jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle convaincu qu'il n'y a pas de risque de pollution, le volume des eaux de vidange étant faible par rapport à celui de l'eau débité par le fleuve<sup>83</sup>.

### **L'alimentation en eau**

Pour la ceinture Fazyste comme pour le reste de la ville, la distribution de l'eau dans les bâtiments constitue un gain fondamental en matière de confort pour les habitants (voir pp. 304, 336, 346). Elle est aussi essentielle en termes d'hygiène publique, ne serait-ce que parce que le système d'évacuation des eaux usées dépend de l'adduction d'eau dans les immeubles. La chasse d'eau et le tout-à-l'égout sont en effet fonctionnellement liés.

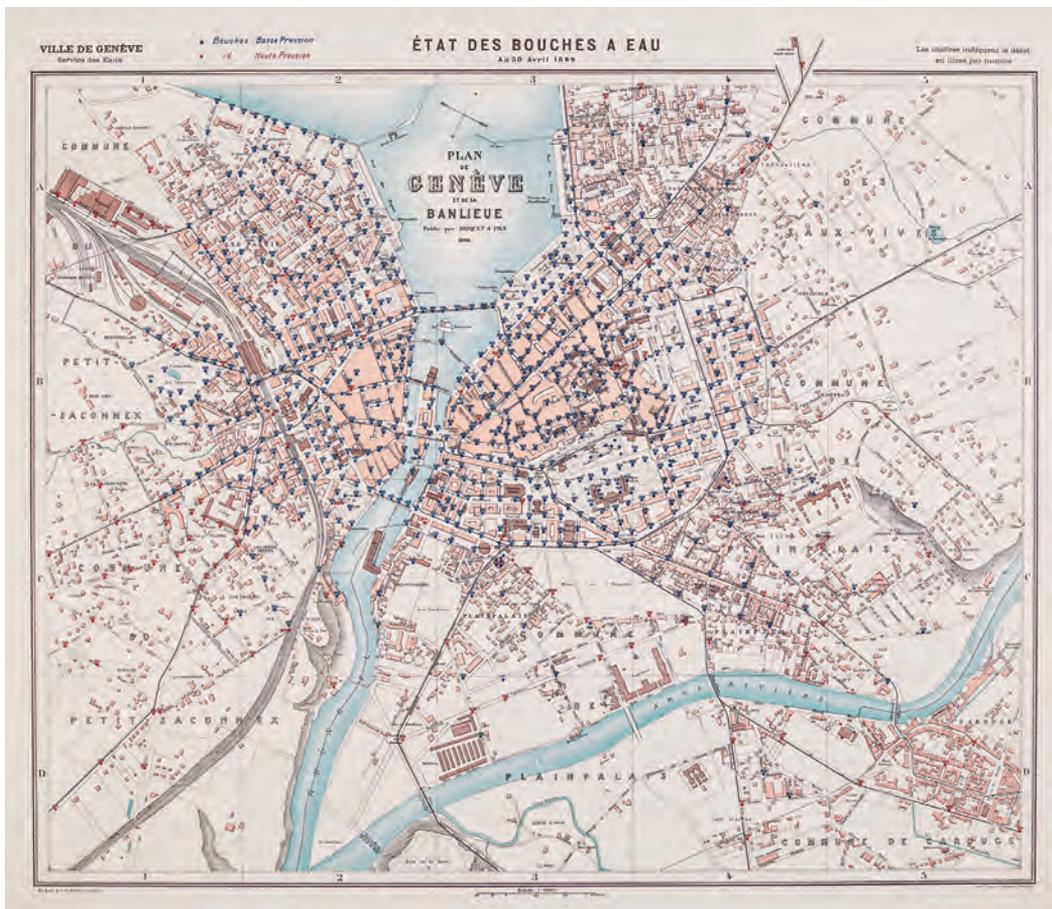
Dès 1850, la perspective de l'agrandissement de la ville engage les pouvoirs publics à faire des prévisions sur la fourniture en eau dans les futurs quartiers<sup>84</sup>. À l'aube du développement urbain, la question est considérée comme prioritaire, car elle est étroitement liée à la vente des parcelles des

fortifications : « il est évident, note-t-on en 1854, qu'amener de l'eau coulante [i.e. courante] dans ces localités qui en sont totalement dépourvues aujourd'hui est une condition absolue qu'il faut accomplir et qui laisse derrière elle tout ce qui se rapporte à l'éclairage, aux égouts, et même aux nivellements »<sup>85</sup>. Destinée aux fontaines publiques (voir pp. 145-149), à l'arrosage des rues et aux concessions particulières, la fourniture est assurée par une machine élévatoire – la machine hydraulique installée au milieu de l'actuel pont de la Machine – et un réseau de conduites hydrauliques<sup>86</sup>. En 1872, une roue et une pompe nouvelles permettent d'augmenter la capacité à 12 000 litres par minute, ce qui est alors considéré comme suffisant. Le service n'en reste pas moins irrégulier, du moins pour les particuliers et les fontaines du centre-ville. En effet, la mise en jeu de la fontaine du Jardin Anglais, qui absorbe à elle seule près de 2000 litres/minute, et l'arrosage des rues, qui exige 5 à 6000 litres/minute, perturbe le système : en été, lorsque fontaines et bouches à eau fonctionnent simultanément, l'eau ne parvient plus aux habitants des Tranchées et du haut de la ville. Le réseau souffre en outre des gros consommateurs comme la gare de chemin de fer, qui fait diminuer temporairement la pression dans les conduites alentour<sup>87</sup>.

Ce problème va être résolu en 1874 avec la construction d'un vaste réservoir au Bois de la Bâtie, d'une machine de pompage à vapeur à la Coulouvrenière en 1880, de l'usine des Forces motrices enfin, laquelle assurera une fourniture d'eau constante à la fin du siècle. Rappelons ici que les capacités du lac comme source d'approvisionnement n'empêchent pas les autorités d'évaluer des solutions complémentaires, comme de conduire à Genève les eaux des sources de Thoiry<sup>88</sup>, de Vallorbe<sup>89</sup> ou du lac de Joux<sup>90</sup>. Bien commun à plusieurs entités territoriales, l'eau du lac Léman est en effet convoitée par d'autres. Sur ce point, le projet formé à Paris en 1894 d'alimenter la capitale avec les eaux du lac Léman prélevées du côté français donnera des sueurs froides aux autorités genevoises<sup>91</sup>.

### **Conduites, réservoirs, bouches à eau et bornes-fontaines**

D'une section de 3 à 4 pouces (7,6 à 9,1 cm) pour pouvoir être raccordées aux tuyaux des quartiers anciens, les conduites hydrauliques sont en fonte ; on en commande à BONZON FRÈRES en 1853<sup>92</sup>, à ANGAR ET C<sup>IE</sup>, maître de forges à Loulans (D<sup>PT</sup> Haute-Saône) l'année suivante<sup>93</sup>, à l'entreprise genevoise MENN, LULLIN ET C<sup>IE</sup> en 1867<sup>94</sup>, puis aux forges de Fourchambault dans la Nièvre<sup>95</sup>. Comme celui des autres canalisations, leur établissement suit



**FIG. 99** État des « bouches à eau » au 30 avril 1899, Service des eaux de la Ville de Genève. Établies sur la voie publique, elles sont la partie émergente d'un réseau d'approvisionnement en eau, réservé à l'origine à la lutte contre les incendies. Le plan distingue les bouches à basse et à haute pression. BGE [vg 4420].

99

le rythme de construction des immeubles, pour autant que le nombre de ces derniers soit suffisamment élevé dans les rues concernées. En effet, le coût est en partie financé par les abonnements contractés par les propriétaires pour une concession d'eau, selon une disposition réglementaire datant de 1843<sup>96</sup>. Pour prendre un exemple aux abords de l'Hôtel Métropole en 1856, les demandes de concessions totalisent 36 litres/minute ce qui, au prix de 30 francs le litre, rapporte à la Ville 1080 francs par année<sup>97</sup>. Un abonnement très important est celui de la compagnie du chemin de fer, à qui on accorde, en 1857, une concession de 105 litres/minute<sup>98</sup>. Dès 1872, l'eau est également fournie pour le fonctionnement des moteurs hydrauliques. Dans la ceinture Fazyste, les premiers à en bénéficier sont l'imprimerie Privat à la rue de la Bourse et celle du *Swiss Times* à la rue du Conseil-Général, ainsi que le fabricant d'horlogerie BADOLLET à la rue du Stand<sup>99</sup>.

Dans les bâtiments d'habitation, les conduites hydrauliques alimentent, via une colonne montante, des réservoirs communs généralement situés dans les combles. Les réservoirs sont en bois, garnis en zinc, en étain ou en cuivre (voir p. 304). Tous les immeubles

ne bénéficient cependant pas de l'eau courante<sup>100</sup>. Leur nombre et leur localisation sont toutefois difficiles à préciser: tout juste sait-on qu'en 1895 196 immeubles de la rive droite et 109 immeubles de la rive gauche n'ont pas encore d'eau courante<sup>101</sup>. Ceux d'entre eux qui se trouvent dans la ceinture Fazyste en forment vraisemblablement un faible pourcentage, en regard de certains secteurs de la ville ancienne, des Pâquis ou des Grottes. Quoi qu'il en soit, la loi du 15 juin 1895 instaure l'obligation pour les propriétaires de faire distribuer l'eau dans leurs immeubles locatifs, partout où il existe une canalisation d'eau potable<sup>102</sup>. C'est aussi le moment où commencent à se développer les concessions « au compteur » qui, contrairement aux concessions « à la jauge », ne nécessitent pas de réservoirs dans les combles, les robinets étant directement alimentés par les tuyaux de la Ville<sup>103</sup>. La disparition progressive des réservoirs, source d'infection potentielle, améliorera les conditions de salubrité<sup>104</sup>.

Dans l'espace public cette fois-ci, l'eau parcourant les conduites jaillit des bouches à eau, des bornes-fontaines et des fontaines plus ou moins monumentales (voir pp. 145-149). Discrètes et

**FIG. 100** Borne-fontaine du square de Chantepoulet, demandée par les riverains en 1876, usine Kessler Fils ? Établies sur un même modèle dans toute la ville, les bornes-fontaines participent, avec les candélabres et les bancs, à l'uniformisation du paysage urbain. Leur présence démontre que les besoins en eau excèdent la quantité fournie directement dans les immeubles. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



100

relativement nombreuses<sup>105</sup>, les bouches à eau sont réservées aux services municipaux : elles servent à la lutte contre l'incendie et, à partir de la fin des années 1850, à l'arrosage « à la lance » (voir p. 119). Dans la ceinture Fazyste, la première est installée en 1856 au Jardin Anglais. Cinq ans plus tard, un crédit de 35 000 francs est voté au Conseil municipal pour en doter les larges rues macadamisées des nouveaux quartiers<sup>106</sup> **FIG. 99**. Dès 1881, elles jouent un rôle fondamental dans l'évacuation des eaux usées (voir pp. 112-113).

Contrairement aux bouches à eau, les bornes-fontaines sont d'un usage collectif **FIG. 100**. De fait, leur installation est généralement provoquée par des pétitions d'habitants, pour qui il s'agit de toute évidence du seul moyen d'approvisionnement en eau – celle-ci étant transportée « sur les épaules ou sur la tête »<sup>107</sup> jusqu'au logement. On pourrait imaginer que les bornes-fontaines sont plus nombreuses dans les quartiers les moins dotés en eau courante, fonctionnant ainsi comme un marqueur social du territoire urbain. En réalité, leur géographie est difficile à tracer, et si l'on s'en tient aux requêtes, elles concernent des secteurs très variés : à la rue des Alpes en 1860<sup>108</sup>, à la rue Pradier dès 1861<sup>109</sup>, au carrefour de Rive en 1863<sup>110</sup>, dans le quartier de la Poste en 1874<sup>111</sup>, au square de Chantepoulet en 1876<sup>112</sup>, au square du Mont-Blanc en 1883<sup>113</sup>, à la rue De-Candolle en 1891<sup>114</sup>. Par ailleurs, l'installation de bornes-fontaines peut être initiée par la Municipalité, comme à la promenade des Bastions

en 1852<sup>115</sup>, dans le quartier de la Synagogue ou au cours Le-Fort en 1876<sup>116</sup>. Notons enfin que certains établissements publics en sont également dotés, comme la halle de Rive qui en contient trois, les entrepôts de la rive droite et de la rive gauche, ainsi que le préau des écoles. Au début des années 1890, Genève compte 67 bornes-fontaines « ordinaires en fonte », tous quartiers confondus<sup>117</sup>.

## Les toilettes publiques

### Urinoirs, WC et « chalets de nécessité »

Alimentés eux aussi par l'eau de la machine hydraulique, les toilettes publiques se multiplient dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Passablement impliqués dans cette mesure sanitaire, le Conseil administratif et le Bureau de salubrité publique accèdent aux demandes collectives ou individuelles d'installation d'urinoirs, pissoirs, vespasiennes, cabinets d'aisance, water-closets et « chalets de nécessité » dans l'espace public, tout en prenant des initiatives pour en doter les quartiers nouveaux. Portées par un climat favorable, les actions dans ce domaine sont cependant confrontées à des difficultés.

Tout d'abord, pour lutter contre « une habitude générale d'une grande partie de la population »<sup>118</sup> de se soulager contre les murs des bâtiments, la création de lieux réservés exige d'être accompagnée de mesures coercitives. En 1852, les instances cantonales rédigent un projet de règlement, qui stipule à l'article 1 : « il est permis de stationner dans les rues ou allées pour satisfaire à un besoin que sur les points où sont établis des pissoirs »<sup>119</sup>. Or, la Ville repousse l'adoption du texte réglementaire, au motif que le nombre de ces derniers n'est pas encore suffisant. Les administrations se renvoient ainsi la balle pendant une vingtaine d'années<sup>120</sup>, avant que le cercle vicieux ne soit rompu : prenant acte des efforts de la Municipalité en la matière, le Conseil d'État interdit en mars 1876 d'uriner sur la voie publique, ailleurs que dans les lieux réservés à cet effet<sup>121</sup>. Les contrevenants sont désormais passibles d'une amende de 1 à 50 francs.

En toute logique, les « pissoirs », ou vespasiennes, sont généralement implantés à proximité d'un bâtiment public, voire contre celui-ci : le Théâtre de variétés à la rue Lévrier, le Grand Théâtre, l'église Notre-Dame, la halle aux grains à Rive, l'entrepôt et l'hôtel des postes de la rue du Mont-Blanc. On en installe également à proximité des « cafés-estaminets » ou dans des passages très fréquentés : ceux établis sous la voie de chemin de fer ou à la tête du pont du Mont-Blanc. Les promenades publiques en sont également pourvues.

Les urinoirs et autres vespasiennes sont réservés aux hommes ; seuls quelques rares WC publics – au Jardin Anglais, derrière le kiosque des Bastions ou à la promenade de Saint-Jean – accordent une place aux deux sexes.

Certaines installations peinent à voir le jour là où l'utilité publique se heurte à des intérêts individuels. En d'autres termes, les initiatives municipales ont beau être approuvées par la population, personne n'a envie d'avoir une vespasienne sous sa fenêtre. C'est en particulier sous le rapport de la décence que les oppositions se font entendre. Ainsi se plaint-on que les urinoirs sans toits de la place de la Poste donnent trop à voir depuis les fenêtres élevées des maisons alentour<sup>122</sup>, que celui prévu à la rue Diday « jette volontairement une défaveur sur tous les immeubles qui dominent l'emplacement », ou que des familles refusent de se loger dans certaines chambres de l'Hôtel Victoria (rue Pierre-Fatio), pour ne pas avoir sous les yeux « un spectacle qui alarme la pudeur »<sup>123</sup>. Dans un autre registre, le caractère utilitaire des édicules pose problème dans les quartiers neufs, qui misent beaucoup sur l'esthétique des bâtiments et des ouvrages d'art<sup>124</sup>. Les autorités vont parfois jusqu'à anticiper d'éventuelles plaintes, en conférant par exemple un caractère de luxe à un projet de vespasienne au boulevard James-Fazy, pour ne pas heurter les locataires des maisons de la Société civile de Saint-Jean<sup>125</sup>.

Combiné à des considérations économiques, le facteur esthétique conduit la Municipalité à passer commande aux maisons les plus réputées, le prestige de la provenance venant en quelque sorte compenser la trivialité de la fonction. En 1863, ce sont des « colonnes pissoirs » dites à la Rambuteau qui sont mentionnées comme modèles<sup>126</sup>. En 1866, Marc André, représentant à Genève de la maison BARBEZAT de Paris, fait venir de la capitale trois vespasiennes à la demande du Conseil administratif<sup>127</sup>. L'année suivante, l'Exposition universelle de Paris donne à certains l'idée d'acquérir les modèles vus à cette occasion, jugés « d'une utilité incontestable sans choquer la vue »<sup>128</sup>. Après avoir commandé, en 1877, un exemplaire en usage à Lyon, l'administration municipale s'adresse deux ans plus tard à la Municipalité de Vienne pour obtenir des renseignements sur les différents types d'urinoirs<sup>129</sup>. En 1881 enfin, elle acquiert à Paris trois « urinoirs lumineux »<sup>130</sup> (éclairés au gaz), pour en faire l'essai. Face à la concurrence étrangère, les fabricants locaux, tel MENN, LULLIN ET C<sup>IE</sup>, qui installent à leurs frais un modèle sur la place Cornavin, ne parviennent pas à obtenir des commandes dans ce domaine<sup>131</sup>.

Cela étant, le démarchage, entrepris par exemple par la « Société internationale des



101

kiosques, chalets de nécessité et toilettes », ou par la « Compagnie nouvelle des chalets de nécessité pour la France et l'étranger », n'aboutit pas forcément à des acquisitions. Ajoutons que le marché des urinoirs intéresse également les agences de publicité, locales et étrangères, qui voient là l'opportunité d'une surface d'affichage **FIG. 101**. Enfin, sur le plan économique, les établissements payants, comme les WC du Jardin Anglais construits en 1881 **FIG. 102**, constituent une source de revenus pour les pouvoirs publics.

**FIG. 101** Rond-point de Rive, vue vers le sud. À gauche, un modèle de vespasienne disposé autour d'une colonne publicitaire. Le vide existant entre les plaques de tôle et le sol permet la surveillance de l'intérieur. Photo vers 1908. BGE [vg p 3946].

**Matériaux utilisés.** Les vespasiennes, urinoirs et autres colonnes lumineuses sont en métal. Les urinoirs installés en 1866 à la place de la Poste sont un modèle dit anglais ; ils coûtent 700 francs et contiennent chacun deux places. À l'instar des deux exemplaires de la place des Alpes, ils ont sans doute un revêtement intérieur en ardoises d'Angers ou en plaques de tôle émaillée. À la fin des années 1870 apparaissent des urinoirs en ciment, comme il en existe dans plusieurs grandes villes de France, dont le coût et l'entretien sont moins onéreux. Le premier de ce type, en provenance de Lyon, est installé dans le square de Chantepoulet en 1877.

Aujourd'hui disparues, les toilettes publiques du Jardin Anglais font partie d'un type qui se développe dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, dénommé « chalets de nécessité » – une expression due sans doute



102

## Voirie et nettoyage des rues

### Boues et ruclons

La voirie – au sens restrictif de ramassage des ordures – figure en bonne place au rang des han-tises sanitaires. Bien qu'elle concerne l'ensemble de l'agglomération, il importe d'évoquer, pour l'époque qui nous intéresse, les nouvelles pra-tiques et moyens participant au développement de la ville « moderne ».

Affermé à un entrepreneur, le service de voirie est encore appelé au XIX<sup>e</sup> siècle « ferme des boues » comme c'était le cas sous l'Ancien Régime, les boues en question regroupant les déjections animales répandues sur la chaussée, et les balayures, débris et « immondices » provenant des appartements. Le ramassage s'effectue à l'aide de tombereaux, dont le nombre augmente sensiblement au fil de la période : 16 en 1863<sup>134</sup>, 64 en 1897<sup>135</sup>. Jusqu'aux années 1860, les ordures sont déposées directe-ment sur la voie publique par les habitants, ce qui favorise le métier de chiffonnier<sup>136</sup>. En vigueur dans quelques villes de Suisse et à Lyon, la pratique de verser les résidus de ménage directement dans le tombereau, celui-ci annonçant son arrivée au moyen d'une cloche, est envisagée en 1867. La proposi-tion est cependant refusée par le Conseil d'État, au motif que cela serait « trop contraire aux habitudes des femmes genevoises qui n'ont pas de domes-tiques et que cette exigence aurait un caractère de vexation »<sup>137</sup>. Par ailleurs et au même moment, l'on forme le projet d'organiser un service de caisse pour chaque maison, tel qu'il existe à Lyon<sup>138</sup>. En 1885,



103

**FIG. 102** Conçues par l'ar-chitecte municipal Louis Viollier, les toilettes publiques de la promenade du Lac (1881, actuel Jardin Anglais, démolies) affichent un aspect pittoresque, propre aux pavillons qui garnissent les jardins publics. Photo après 1881. BGE [VG P 2407].

**FIG. 103** Le « chalet de nécessité » attenant à la promenade de Saint-Jean date de 1898 et a été conçu par Brolliet Fils. La brique polychrome, la double entrée et l'aération par des ouvertures ménagées sous l'avant-toit en sont les caractéristiques princi-pales. C'est un des rares édifices de ce genre encore existant. Photo Peter Taylor, 2024, IMAHGe.

l'année suivant l'adoption à Paris d'un arrêté du préfet Eugène Poubelle, c'est chaque ménage que l'on imagine se pourvoir d'une « caisse en métal » pour y renfermer les débris et balayures<sup>139</sup> **FIG. 104**. Comme le stipule le règlement qui en découle, les résidus doivent être déposés dans des récipients placés à la porte des maisons pour le passage des tombereaux de la voirie<sup>140</sup>. Une autre disposition remarquable est l'interdiction, décrétée en 1878, de jeter des débris de verre, de bouteilles, de vaisselle en porcelaine ou en terre cuite ; leur ramassage s'effectue un seul jour par semaine, par des tombereaux spéciaux qui s'annoncent au bruit de la crécelle. Les dépôts d'ordures, qu'on appelle à Genève comme dans toute la Suisse romande « ruclons », migrent au gré de l'agrandissement de la ville. Ils occupent dans un premier temps certains fossés des anciennes fortifications, notamment celui situé entre les bastions du Pin et de Saint-Antoine, parce qu'il est facilement accessible, hors de la vue des promeneurs et réunit les conditions de salu-brité nécessaire<sup>141</sup>. Or, ces dépôts se révèlent peu à leur aspect pittoresque. Mixtes comme l'étaient déjà, de façon tout à fait précoce, les premières toilettes publiques du Jardin Anglais en 1860<sup>132</sup>, ces établissements forment des constructions élaborées, tout en affichant de la brique, matériau privilégié des bâtiments utilitaires. Dans la couronne urbaine, il en reste un exemple en bordure du boulevard James-Fazy, empiétant sur le parc de Saint-Jean **FIG. 103**. Conçu en 1898 par BROLLIET FILS, ferblantier, l'édi-fice comprend à l'origine six cabinets payants, quatre cabinets gratuits, un urinoir public, une loge de sur-veillant et un dépôt d'outils de jardinier<sup>133</sup>. Tant dans le dessin que dans les matériaux utilisés, la construc-tion témoigne du soin particulier accordé alors à ce type d'équipement : maçonnerie de Meillerie pour la fondation et briques pour l'élévation, pierre blanche d'Estailades (D<sup>pt</sup> Vaucluse) pour les chaînages ; roche de Villette (D<sup>pt</sup> Savoie) ou de Divonne (D<sup>pt</sup> Ain) pour les socles, ardoises d'Angers pour la couverture, zinc pour le terrasson, carrelage de Sarreguemines (D<sup>pt</sup> Moselle) pour l'intérieur. Le coût de cet établis-sement s'élève à 16960 francs.

**FIG. 104**. Comme le stipule le règlement qui en découle, les résidus doivent être déposés dans des récipients placés à la porte des maisons pour le passage des tombereaux de la voirie<sup>140</sup>. Une autre disposition remarquable est l'interdiction, décrétée en 1878, de jeter des débris de verre, de bouteilles, de vaisselle en porcelaine ou en terre cuite ; leur ramassage s'effectue un seul jour par semaine, par des tombereaux spéciaux qui s'annoncent au bruit de la crécelle.

Les dépôts d'ordures, qu'on appelle à Genève comme dans toute la Suisse romande « ruclons », migrent au gré de l'agrandissement de la ville. Ils occupent dans un premier temps certains fossés des anciennes fortifications, notamment celui situé entre les bastions du Pin et de Saint-Antoine, parce qu'il est facilement accessible, hors de la vue des promeneurs et réunit les conditions de salu-brité nécessaire<sup>141</sup>. Or, ces dépôts se révèlent peu

compatibles avec la croissance urbaine : dès 1867, le cahier des charges de la ferme des boues exige que les ruclons soient établis à plus de 200 m à l'extérieur de la limite communale. On les trouve dès lors au chemin du Velours (commune des Eaux-Vives), à Châtelaine (commune du Petit-Saconnex) et à la Jonction (commune de Plainpalais), au voisinage du clos d'équarrissage<sup>142</sup>. Ce mouvement centrifuge se poursuit : en 1900, les neuf décharges de la Ville sont à la campagne, à Compesières, Vernier, Plan-les-Ouates, Collonge-Bellerive, Onex, Bernex, Bardonnex et Anières<sup>143</sup>. Le transport en est coûteux, mais les ruclons sont productifs, même si le « frais » se vend moins bien que le « vieux », transformé en engrais par une fermentation progressive. En 1889, par exemple, le produit de leur vente s'élève à 40 589 francs<sup>144</sup> ; une grande partie est exportée dans les zones franches de Haute-Savoie et du Pays de Gex<sup>145</sup>.

À la fin du siècle toutefois, l'injonction hygiéniste prend l'avantage sur le recyclage des matières : aspirant à faire disparaître ces « foyers d'infection », les édiles s'inspirent des exemples de Bruxelles, Hambourg, Philadelphie, Paris et Zurich pour projeter une usine d'incinération dans le quartier de la Jonction<sup>146</sup> : « le principal but de cette création n'est pas tant de chercher à utiliser les balayures ou à réaliser des bénéfices, que de trouver le moyen de se débarrasser des immondices de la ville, comme on l'a fait pour les eaux fécales par la création des égouts collecteurs [...] » écrit-on alors<sup>147</sup>. Diverses réclamations, émanant en particulier des milieux agricoles, conduiront à une modification de ce projet et à son ajournement progressif, jusqu'à ce qu'il soit réalisé au début des années 1960 dans la commune de Vernier<sup>148</sup>.

### **Le balayage et l'arrosage des rues**

Confié au fermier des boues jusqu'aux années 1860, le balayage est dès lors assuré par des fonctionnaires municipaux, qui s'occupent également du nettoyage des urinoirs, des grilles et des sacs des



104

égouts, de l'arrosage des rues en été, du sablage, du piquage du verglas et de l'enlèvement de la neige en hiver<sup>149</sup>. Le nettoyage des rues focalise l'attention des hygiénistes : est-il, comme on le pense alors, lié à la peur des miasmes que les longues robes des femmes risquent d'introduire dans les ménages ?<sup>150</sup> En tout état de cause, dans les rues macadamisées qui forment le pourtour de la ville, la guerre est déclarée aux « flots de poussière qui s'y élèvent et se répandent partout »<sup>151</sup>. À la fin des années 1850 et à la suite d'expériences parisiennes, l'arrosage à la lance, alimenté par les bouches à eau, vient remplacer le charriage de l'eau dans des tonneaux<sup>152</sup>. Le service s'améliore par la suite avec l'usage d'arroser les rues après la pluie pour les laver, comme cela se fait dans les grandes villes de France<sup>153</sup>. Quant au balayage, il est effectué à la main, avant que des renseignements donnés par l'ingénieur de la voirie de Paris au sujet « des machines dites balayeuses » ne parviennent au Conseil administratif et n'engagent ce dernier à en faire l'acquisition en 1870<sup>154</sup>. D'un coût de 960 francs, la machine est mue par un cheval et fait le service de dix hommes.

**FIG. 104** Dépôt d'ordures au rond-point de Rive, vers 1920-1930. Les poubelles, du nom du préfet qui les a imposées à Paris, sont rendues obligatoires à partir de 1885. Photo anonyme. BGE [vg p 2698].

**Synthèse.** La ceinture Fazyste intègre un ensemble de conceptions hygiénistes qui, longtemps débattues, sont progressivement adoptées puis appliquées à la ville. Le gain est conséquent, comme il ressort des enquêtes statistiques : les foyers d'infection recensés par les enquêtes médicales dans les années 1880 semblent épargner, du moins partiellement, les nouveaux quartiers. Avec le développement des réseaux souterrains, les procédés qui participent à leur bon fonctionnement évoluent. Vidange, nettoyage, ramassage des déchets, etc. : tout vise à satisfaire les prescriptions sanitaires, mais aussi à transformer le paysage sensible, à le débarrasser des odeurs, des détritiques, de la poussière et des chiffonniers. Là comme dans d'autres domaines, les nouvelles pratiques sont régies par des dispositions réglementaires de plus en plus spécifiques.



## Aménager l'espace public

### La fabrique de l'adresse : numérotation des bâtiments et noms des rues

Inhérente à l'extension de la ville, la multiplication des rues, des places et des boulevards impose aux autorités la création d'odonymes, c'est-à-dire de noms désignant les voies de communication. Ces noms confèrent à chaque segment viaire une identité particulière, en l'associant généralement à un personnage historique (rue Necker), un lieu géographique (rue du Mont-Blanc) ou un édifice (place de la Poste). Mais ils servent surtout, dès lors qu'ils sont suivis d'un numéro, à composer l'adresse des bâtiments, indispensable à l'administration en général et fiscale en particulier (les nouveaux quartiers ne sont pas cadastrés avant le début du XX<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>. Cela étant, les exigences administratives n'influent pas forcément sur les usages : nombre de nouveaux bâtiments semblent ainsi être connus du public sous le nom de leur propriétaire – maison Massé, immeuble Pricam, palais Fazy, etc. –, comme c'est le cas d'ailleurs dans le noyau historique. L'identification d'une maison à son maître d'ouvrage reste cependant réservée aux cas où ce dernier bénéficie d'une certaine notoriété (ce qui exclut notamment les bâtiments édifiés par les sociétés immobilières).

#### La numérotation : un nouveau système

Selon une logique récurrente, le développement urbain suscite une réflexion sur un sujet particulier (ici, la numérotation des immeubles), qui va bouleverser en définitive les pratiques en usage. La discussion démarre en 1858 avec une proposition au Conseil municipal portant sur la numérotation des maisons bâties sur les terrains des anciennes fortifications<sup>2</sup>. La situation y est problématique : soit les numéros des nouveaux bâtiments se suivent comme dans la ville ancienne, soit ils sont tout simplement absents. Saisi de la question, le Conseil administratif et le Département des travaux publics songent alors à adopter un nouveau système pour la ville entière. La mesure est censée faciliter l'action de l'administration et de la police, tout en faisant gagner du temps aux résidents et aux étrangers qui visitent la ville. Lorsqu'en juin 1860 la proposition est faite au Conseil municipal, l'assemblée s'empresse d'adopter « un remède énergique et radical » au système en vigueur, jugé « tout à fait vicieux »<sup>3</sup>. Un des seuls points discutés est de savoir si la numérotation ancienne doit coexister un temps avec la nouvelle<sup>4</sup>.

Le système adopté en 1860 est semblable à celui qui est suivi dans les grandes villes de France, et déjà présent dans plusieurs villes suisses. Considéré comme « l'ordre le plus en accord avec la configuration de la ville et son développement futur »<sup>5</sup>, il consiste dans l'application d'une série de numéros pour chaque rue en plaçant les numéros pairs d'un côté, et les numéros impairs de l'autre. Les rues sont divisées en deux catégories, celles parallèles au cours du Rhône et celles perpendiculaires. D'aval en amont selon le cours du fleuve, et en s'éloignant du Rhône ou du lac dans les rues perpendiculaires, les numéros impairs sont sur le côté gauche de la rue, et les numéros pairs sur le côté droit. Enfin, la série des numéros commence par le point le plus bas (à l'extrémité aval). On prévoit alors des numéros en tôle émaillée d'un modèle uniforme, blancs sur fond bleu dans les rues parallèles au cours du Rhône, et bleus sur fond blanc dans les rues perpendiculaires. L'opération satisfaisant un intérêt général, le coût estimé à 4000 francs est assumé par les pouvoirs publics<sup>6</sup>.

Après avoir examiné des modèles peints sur tôle ou sur fer-blanc, d'autres en porcelaine massive ou en tôle émaillée, les autorités se décident en 1861 pour la fonte émaillée, en raison de sa longévité<sup>7</sup>. Matériellement et chromatiquement, les numéros sont censés s'accorder aux plaques indiquant les noms de rues. Dans les faits, bien des entrées d'immeubles seront ornées de chiffres réalisés spécialement pour elles, généralement sculptés dans le claveau central **FIG. 106-109**.

#### Nomenclature

Forte de plus d'une centaine d'appellations, la vague dénominative qui déferle entre 1850 et 1900 sur les nouveaux quartiers n'a pas d'équivalent dans l'histoire locale. Concentrée sur une courte période, cette floraison révèle les usages et les priorités du moment, à la différence des noms de rues de la ville ancienne, dont on peine souvent à situer l'origine. Au fur et à mesure de leur apparition, les appellations nouvelles sont portées à la connaissance du public à travers divers supports : les plaques, les annonces dans la *Feuille d'avis* et la presse locale, les « indicateurs »<sup>8</sup>, les plans de ville enfin, qui se succèdent à un rythme soutenu. De fait, l'enchaînement est relativement rapide entre l'établissement des voies de circulation, leur nomination et les plans actualisés qui enregistrent, autant qu'ils diffusent, les tracés viaires et la nomenclature.

Qui nomme ? Selon la loi de 1849 sur les attributions des conseils municipaux et l'administration des communes, la décision dénominative appartient au Conseil d'État, la Municipalité n'ayant à donner

**FIG. 105** Place des Alpes. Buste de Louis Favre par Émile Lambert, 1893. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 106-109** Rues François-Bellot 9, Abraham-Constantin 4, de Berne 19, promenade du Pin 1. Numéros sur les portes d'entrée. Dans ces exemples, la signalétique urbaine exigée par les pouvoirs publics ren-contre un désir de singularité chez certains maîtres d'ouvrage, qui font appel à des artisans qualifiés. Photos Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

qu'un préavis<sup>9</sup>. C'est pourtant cette dernière qui prend généralement l'initiative de la nomination de telle ou telle rue, et cela dès 1852, date à laquelle elle décide péremptoirement – et prématurément de l'avis du Conseil d'État – que la partie du quai de la rive droite faisant face au square en construction s'appellera quai du Mont-Blanc<sup>10</sup>. À partir de 1881, le *Règlement de police sur l'indication des noms de rues, des routes et des chemins* valide cette pratique : les indications sont déterminées par des arrêtés du Conseil administratif, approuvés par le Conseil d'État. Sauf exceptions, le Conseil d'État ne discute pas les propositions du Conseil administratif. Lorsque naissent des divergences, celles-ci peuvent porter sur le nom, mais aussi sur la voie qui est choisie<sup>11</sup>. Par ailleurs, les initiatives dénominatives peuvent émaner des propriétaires de maisons, généralement impatients de voir leur bien doté d'une adresse.

Jetant un regard rétrospectif, Gaspard Vallette écrit en 1906 sur le sujet : « À toutes ces rues nouvelles, il a fallu trouver et donner des noms et 'nos édiles' tant urbains que suburbains se sont appliqués, en effet, à les baptiser. Ils ont apporté à ce soin un zèle très louable, un éclectisme ingénieux, une impartialité méritoire, et cette absence de suite dans les idées qui distingue volontiers les corps électifs »<sup>12</sup>. Plutôt que de répondre à la question de savoir ce qui pousse les autorités à choisir un nom plutôt qu'un autre, on se limitera ici à dégager deux tendances concurrentes, l'une, mémoriale, favorisant des noms à fonction signalétique (par ex. rue de la Bourse), l'autre, récente, visant à honorer une figure du passé. Car, davantage qu'à une systématique ou une politique mémoriale explicite, c'est à un panachage de diverses pratiques dénominatives que se livrent les autorités.

### Mémoire des lieux, l'ici et l'ailleurs

Formant un ensemble relativement fourni (26 occurrences), une série de noms se réfèrent à l'histoire du lieu. Les quartiers ont beau être neufs, la volonté de les raccorder au passé se manifeste à travers une nomenclature sédimentée, comme en témoignent les premiers boulevards de Saint-Gervais et de Plainpalais, le quai de la Coulouvrenière, les rues de Chantepoulet, de Saint-Léger ou de Saint-Victor, le cours de Rive, la place de Cornavin ou le boulevard des Philosophes<sup>13</sup>. Formant une sorte de patrimoine lexical, ces noms ont pour eux la valeur d'ancienneté : avant leur recyclage dans les quartiers en construction, ils désignent des portes de ville, d'anciens faubourgs, des quartiers. Dans le même esprit, plusieurs appellations évoquent des ouvrages de fortifications disparus : le cours des

Bastions, les rues des Casemates, du Rempart, du Polygone, de la Poterne, de la Caserne, des Glacis-de-Rive, le boulevard des Tranchées, la promenade du Pin, la place de Hollande et la rue de Hesse – ces trois derniers renvoyant explicitement aux bastions éponymes disparus. Si les fortifications démolies donnent ainsi lieu à des survivances toponymiques, certaines de ces dernières sont dans un deuxième temps sacrifiées au profit de noms de personnes : la rue de la Poterne est renommée rue Eynard en 1866, celle du Polygone devient rue De-Candolle en 1870, celles des Casernes rue Diday en 1876, celle des Casemates boulevard Jaques-Dalacroze en 1958, etc. Un phénomène similaire frappe les boulevards de Saint-Gervais et de Plainpalais, rebaptisés l'un James-Fazy en 1881, l'autre Georges-Favon en 1903. Progressivement, la mémoire honorifique se substitue à celle des lieux, et cela dès les années 1860.

Une autre catégorie comprend les noms qui désignent ce qui est là : le boulevard du Théâtre, les places de la Synagogue, de l'Université, de la Poste, les rues de la Halle, de la Bourse, du Conservatoire, de l'Athénée, de l'Entrepôt, de l'Observatoire, du Port-Franc, etc. Aussi prosaïques soient-ils, ces noms remplissent une fonction déictique, en ce qu'ils signalent l'édifice principal de la rue ou de la place en question : ils fonctionnent comme indicateurs, tout en traçant une géographie de l'édilité publique<sup>14</sup>. On peut supposer que les locataires et propriétaires concernés tirent un bénéfice symbolique de certaines de ces appellations – tout comme, dans un autre domaine, la présence d'un bâtiment monumental génère une augmentation du prix des terrains alentour. Habiter un immeuble du boulevard du Théâtre ou de la rue de la Bourse conférerait ainsi un certain prestige par le simple nom contenu dans l'adresse.

Le nom de rue désigne souvent le proche, mais il peut aussi renvoyer au lointain, ou plutôt à l'antithèse urbaine : la nature alpine. Rappelons que dans les quartiers neufs où sont implantés les grands hôtels, la vue sur le Mont-Blanc est un argument de première importance pour attirer la clientèle. À qui serait tenté d'oublier le célèbre massif, la ville se charge de rappeler l'existence : à la rue et à la place des Alpes, à la rue, à la promenade, au pont, au quai et au square du Mont-Blanc<sup>15</sup> font écho les rues Horace-Bénédict-de-Saussure et Jacques-Balmat, connus pour avoir, les premiers, fait l'ascension du *roi des monts*. Là encore, l'évocation alpine valorise un lieu, voire satisfait des intérêts privés. Il est significatif à cet égard que la Société immobilière genevoise, maître d'ouvrage de la plupart des immeubles du square du Mont-Blanc, prenne les devants en proposant le nom de rue des Alpes en 1860<sup>16</sup>.



106



107



108



109

## Système honorifique et localisations

En inscrivant dans l'espace public les noms des « grands hommes » – ceux du moins que l'*establishment* du moment considère comme tels –, les autorités adoptent le système honorifique en vigueur à cette époque, notamment en France<sup>17</sup>. Au total, 59 noms de personnes sont attribués aux voies des nouveaux quartiers, accélérant un mouvement timidement initié sous la Restauration<sup>18</sup>. Parmi ceux qui défendent l'hommage public aux figures du passé, le pasteur Jean Gaberel et l'écrivain Arthur Massé semblent être les plus actifs. Dans un article intitulé « Les Genevois illustres » publié le 27 mai 1857, le premier en fait tout un programme : « à voir le soin que l'on met à choisir les dénominations les plus vulgaires, il semblerait que Genève est une ville purement matérielle, sans passé, sans histoire. [...] Quelle différence si, dès cette année, nos gouvernants inauguraient cette coutume nationale choisissant pour les nouveaux quartiers les noms européens de Charles Bonnet, Pradier, Töpffer, de Candolle, de Saussure, de Sismondi ; Genève ne se trouverait-elle pas honorée de la manière la plus légitime aux yeux de l'étranger ? »<sup>19</sup>. Et l'auteur de fournir un catalogue des noms de Genevois méritant de figurer dans l'espace public, à l'exclusion des théologiens, précise-t-il, « n'estimant pas que le genre d'hommage dont nous parlons convienne aux hommes d'église »<sup>20</sup>. Alors que Gaberel fait par ailleurs une série de propositions pour les noms des rues dans le quartier de l'Université<sup>21</sup>, d'autres citoyens passionnés d'histoire, tels Marcel Suès-Ducommun, auteur des *Souvenirs et vieux types genevois*<sup>22</sup>, et le docteur Gosse, font également des recommandations<sup>23</sup>. De même, Arthur Massé signale en 1887 plusieurs citoyens genevois éminents auxquels il faudrait donner les noms à de nouvelles rues de la ville<sup>24</sup>.

Concernant la localisation dans la ville nouvelle, certains personnages historiques, contemporains dans le temps, font l'objet d'un regroupement dans l'espace. C'est le cas des très précoces rues Bonivard, Lévrier et Pécolat, commentées ainsi par l'auteur des *Promenades historiques dans les rues de Genève* : « les rues qui portent leurs noms sont dans le voisinage les unes des autres. En passant dans l'une, on voit l'autre, de même qu'en racontant l'histoire de l'un, on fait l'histoire de l'autre [...] »<sup>25</sup>. Ce dispositif par familles – on pourrait dire par chapitres, tant ils répondent à une forme de pédagogie – trouve une autre occurrence dans les rues Pradier, Chaponnière et place Dorcière, trois noms de sculpteurs réunis dans un périmètre limité de la rive droite. Dans le cas où ils sont isolés, les noms de personnes sont parfois choisis en fonction des lieux :

jouent ainsi la proximité de l'École d'horlogerie pour la rue dédiée à l'horloger JEAN-FRANÇOIS BAUTTE, le voisinage du Jardin botanique pour celle consacrée à Augustin-Pyrame de Candolle, la présence de l'église russe pour la rue François-Le-Fort, amiral au service du tsar, etc. Ce lien est cependant loin d'être généralisé ; bien souvent, le nom choisi n'a aucun rapport avec l'espace viaire qui l'accueille.

## Panthéon genevois

À la différence de Guillaume Tell et Arnold Winkelried (choisis à la Restauration pour nommer des rues du quartier des Bergues), ceux – et celle – qui désignent les voies des nouveaux quartiers ont contribué à l'indépendance de Genève ou à son rayonnement, en tant qu'artistes, scientifiques, encyclopédistes, etc.<sup>26</sup>. Il va sans dire que les noms retenus reflètent l'historiographie contemporaine : ils cristallisent l'image de l'histoire locale que s'en font les élites de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les artistes, écrivains et musiciens, très largement représentés (21 occurrences)<sup>27</sup>, les choix expriment les sensibilités du moment, notamment vis-à-vis d'une production encore récente. S'agissant d'un hommage à un particulier, l'usage veut que l'on ne baptise pas la rue du vivant de la personnalité honorée. Rien n'empêche d'aller vite par la suite, comme le montre la rue Diday, nommée quelques mois seulement après le décès du peintre.

En règle générale, les personnages que l'on estime dignes de figurer sur une plaque de rue sont consensuels – seul Pierre Fatio, que les radicaux choisissent en 1856 parce qu'il incarne la révolte contre l'ordre établi, semble susciter des réactions d'ordre politique<sup>28</sup>. La crainte des clivages permet entre autres d'expliquer les grands absents, en l'occurrence les héros de la Réforme. À moins d'y voir une incompatibilité entre le culte de la personnalité et la religion réformée<sup>29</sup>, cette réserve est sans doute due à l'ouverture confessionnelle instaurée par la Révolution radicale : par respect pour les cultes nouvellement exercés dans les nouveaux quartiers, les gouvernements successifs éviteraient de faire trop de publicité aux protagonistes de la Réforme, fussent-ils éminents historiquement parlant<sup>30</sup>. Relevons tout de même que la quasi-totalité des personnages honorés par des noms de rues sont protestants (en dehors de ceux, bien entendu, antérieurs à la Réforme). À cette filiation appartient notamment la peintre AMÉLIE MUNIER-ROMILLY, l'une des portraitistes les plus en vogue de la bonne société genevoise et première femme à figurer nominativement dans une rue de la ville (1882)<sup>31</sup>. Il en va de même des philanthropes Jean-Gabriel Eynard<sup>32</sup> et Jean-François Bartholoni, que la ville célèbre à

travers des noms de rues, respectivement en 1866 et 1882. On peut s'étonner à ce propos que le duc de Brunswick soit exclu de la nomenclature genevoise, alors même qu'il surpasse en dons les autres bien-faiteurs. Cette anomalie doit-elle être attribuée à la confession luthérienne du duc ? Il semble que ce soit plutôt l'importance du mausolée élevé à son souvenir qui rende superflu tout autre rappel mémoriel. Pour autant, les deux formes d'hommages – monument et nom de rue – ne s'excluent pas, à l'exemple du général Dufour<sup>33</sup>.

### Les plaques : matériaux et provenances

Dès 1852, les plaques apposées aux murs des immeubles sont en fonte, peintes en bleu, les lettres se détachant en blanc avec un relief d'un demi-pouce ; elles sortent des ateliers de MM. MENN ET C<sup>IE</sup>, à la Coulouvrenière<sup>34</sup>. D'autres procédés coexistent pendant quelques années, comme la tôle peinte, ou des indications simplement peintes sur les faces des maisons (sans doute dans les quartiers les plus populaires)<sup>35</sup>. En 1859, le Conseil administratif accepte les offres du fabricant lyonnais ROGEAT, dont les plaques de fonte sont considérées comme idéales<sup>36</sup>. Dix ans plus tard, un quincaillier local, Bordier et C<sup>IE</sup>, fournit à titre d'essai des plaques de noms de rues en terre émaillée, fabriquées à l'usine de MM. CH. PILLIVUYT ET C<sup>IE</sup> à Mehun-sur-Yèvre (D<sup>PT</sup> Cher)<sup>37</sup>. Ces produits sont suffisamment appréciés pour que les autorités municipales en recommandent directement à l'usine en 1872<sup>38</sup>. Quatre ans plus tard cependant, on leur préfère un modèle en zinc étampé et verni, ayant l'avantage sur les plaques en porcelaine émaillée d'être plus légères, solides et faciles à poser<sup>39</sup>. C'est du moins ce que l'on espère, mais s'altérant avec les années et tachant les façades des immeubles, le zinc étampé est abandonné au profit de la tôle émaillée en 1893<sup>40</sup>.

La mue matérielle des plaques au cours du XIX<sup>e</sup> siècle s'explique par leur finalité, qui est d'inscrire le plus durablement possible les noms de rues dans l'espace public. D'autres initiatives visent, elles, à étendre le champ de la signalétique urbaine. Ainsi, en 1879, un certain nombre de becs de gaz sont pourvus de nouvelles plaques de verre portant en lettres de couleur les noms des rues, pour rendre ceux-ci visibles la nuit<sup>41</sup>. L'année suivante, d'autres essais sont réalisés à la rue Lévrier et à la place des Alpes, consistant à peindre en noir ou en rouge les noms de rues sur les verres des réverbères. Les premiers essais font cependant naître un sérieux doute sur le procédé, les lettres étant susceptibles de s'effacer plus ou moins à chaque nettoyage<sup>42</sup>. Au même moment, des « tableaux indicateurs



110

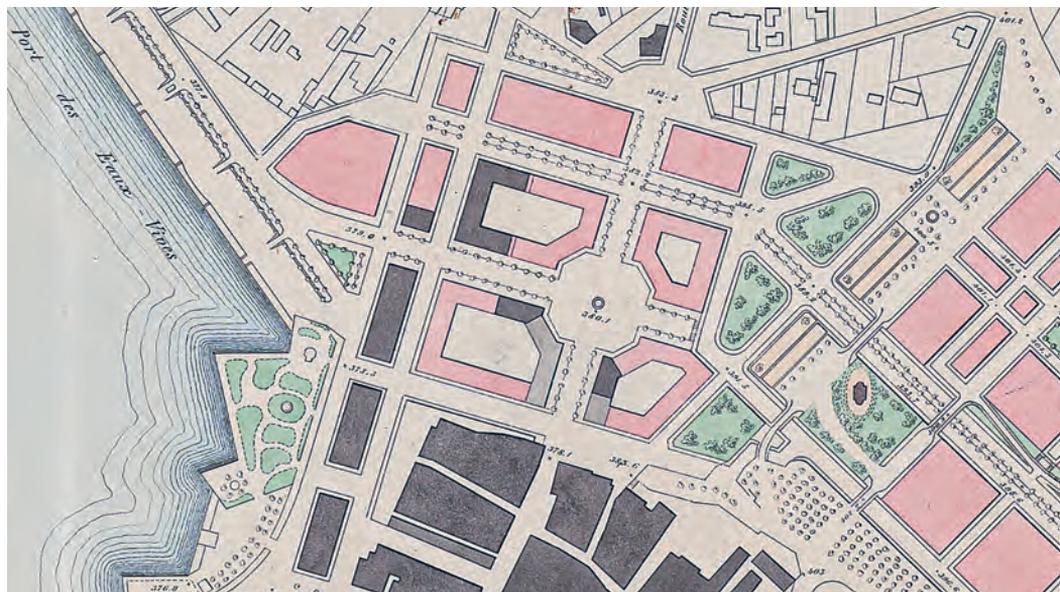
d'adresses » sont disposés contre la face des maisons situées aux angles des rues principales de la ville. Sans doute, ces tableaux ont-ils d'abord une fonction publicitaire, mais ils doivent, selon le vœu des autorités, contenir des indications intéressant la Ville, ainsi que celles relatives aux administrations ou aux services cantonaux<sup>43</sup>. Enfin, en 1901, l'Association des intérêts de Genève propose de faire connaître au public le domaine dans lequel se sont distingués les personnages dont le nom figure sur les plaques **FIG. 110**. Elle décide ainsi d'affecter chaque année une somme à la confection de plaques en émail ou en marbre qui, juxtaposées aux plaques de rues, mentionneraient le nom, la notoriété, les dates de vie des personnalités en question : « ce serait en quelque sorte une leçon d'histoire dans la rue à l'usage des étrangers que cela peut intéresser... et de beaucoup de Genevois »<sup>44</sup>. Les premières plaques sont posées à la rue Pradier, au quai Bezançon-Hugues, à la rue De-Candolle.

### Les promenades, squares et cours

Appréciées pour des raisons sanitaires, récréatives et esthétiques, les promenades publiques figurent au programme des nouveaux quartiers, comme le stipule la loi sur la démolition des fortifications de 1849<sup>45</sup>. Lors des discussions sur le plan d'agrandissement, des exemples étrangers comme les villes allemandes de Francfort ou Leipzig font l'objet de commentaires admiratifs, relativement à

**FIG. 110** Angle rue Necker/ place Isaac-Mercier. La plaque posée en 1903 à l'initiative de l'Association des intérêts de Genève fournit des informations supplémentaires à celle posée par les pouvoirs publics, qui se limitait primitivement au seul nom du célèbre banquier. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 111** Plan d'agrandissement de la ville, détail, 1858, par Léopold Blotnitzki. Sur ce plan, certaines promenades existent bel et bien, tel l'actuel Jardin Anglais dans sa configuration primitive (à gauche) ; d'autres sont simplement projetées, comme celle de l'Observatoire. BGE [40g01 03].



111

**FIG. 112** Plan de la place devant la gare de Cornavin, aménagée en promenade en 1870, avec des arbres alignés, des surfaces gazonnées, des tracés sinueux et quelques bancs. AVG [530.F/343].



112

l'importance qu'y tiennent les promenades<sup>46</sup>. De leur côté, les ingénieurs en charge de dessiner les futurs quartiers intègrent cette exigence, en réservant sur leurs plans d'extension un certain nombre d'« espaces verts » **FIG. 111**. Avec le temps, ces projets deviennent réalité après avoir passablement évolué, du moins pour la plupart d'entre eux.

Formellement, c'est surtout la variété qui ressort de ces espaces offerts à la déambulation : de la promenade au square en passant par le cours, ils peuvent être réguliers ou irréguliers, ouverts ou relativement clos, plus ou moins aménagés **FIG. 112**. Ils n'ont en définitive en commun que d'être dénués de constructions – autres que des pavillons – et plantés d'arbres. Quant aux usagers, le jardin public, tout en étant ouvert à tous, reste soumis à une logique de distinction sociale, voire de ségrégation<sup>47</sup>. À Genève comme ailleurs, la bourgeoisie semble ainsi être sinon l'exclusive, du moins la plus importante, bénéficiaire de ces lieux<sup>48</sup>, où l'ordre est le plus souvent assuré par des gardes particuliers.

### Continuités

La création des promenades dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans une continuité historique. Rappelons ici que, en plus des lieux déjà anciens que sont la promenade de la Treille, celle de Saint-Antoine ou la « grande promenade » du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs bastions de l'enceinte fortifiée sont aménagés dès les années 1820 en jardins ouverts au public<sup>49</sup>. Or ces derniers sont dès 1850 réduits à néant par la démolition des fortifications, ce qui ne va pas sans susciter des regrets. C'est donc pour combler un manque que l'on aménagera progressivement la promenade du Lac (actuel Jardin Anglais, 1853, agrandie en 1862), celles du Pin (1863) et de l'Observatoire (1871) sur la rive gauche et, sur la rive droite, les promenades de l'Église anglaise (actuelle place Dorcière, 1853), des Alpes (1859), de la Gare (1870) et de Saint-Jean (1873). Particulièrement intéressant est le palimpseste formé par les réalisations nouvelles et celles qui les précèdent. Tout en étant situés approximativement à l'emplacement des anciens bastions, les nouveaux jardins publics suivent néanmoins la trame orthogonale des nouveaux quartiers. Le cas de la promenade du Pin est sans doute le plus révélateur d'un désir de continuité : alors que la forme en quadrilatère est dictée par les nouveaux boulevards, le nom, certains arbres, l'aménagement en terre-plein et l'apparence des murs de soutènement percés de fausses casemates perpétuent le souvenir de l'ouvrage bastionné **FIG. 113**. Nouveauté et réminiscences s'y conjuguent.



**FIG. 113** La promenade du Pin vers 1865, vue du sud-ouest. La physiologie du jardin doit beaucoup aux propriétaires des immeubles construits en vis-à-vis. Photo Auguste Louis Garcin. BGE [vg p 1874].

113

### *Jardins publics et intérêts privés*

Les promenades sont une affaire essentiellement municipale, mais la décision d'affecter telle ou telle parcelle à cette destination revient à l'État, à qui appartiennent les terrains des anciennes fortifications. En général, le Conseil d'État accède aux demandes de la Ville en la matière, en lui cédant un terrain qu'elle aménage ensuite en promenade. Chaque cession peut cependant être soumise à des conditions particulières. Ainsi, l'État peut fixer la durée durant laquelle la destination de promenade est assurée<sup>50</sup>, se réserver le droit d'en changer les limites<sup>51</sup> ou exiger une compensation en cas d'empiètement sur le lac<sup>52</sup>; il peut rester propriétaire de certains ouvrages comme les murs de soutènement<sup>53</sup>, exiger que la propriété de la promenade lui revienne au cas où sa destination venait à être changée<sup>54</sup>, ou encore déterminer la largeur des rues qui entourent les futurs aménagements<sup>55</sup>. En bref, les conditions fixées par les instances cantonales sont variables, adaptées chaque fois à l'objet en question.

Le secteur privé joue également un rôle dans le développement des promenades de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On mentionnera sans s'y attarder les propositions individuelles envoyées à l'administration, comme celle de créer « une vallée suisse » entre Saint-Antoine et les Tranchées<sup>56</sup>, ou un jardin zoologique dans l'ancien bastion Bourgeois<sup>57</sup> **FIG. 91**. En plus de faire des propositions, les particuliers peuvent infléchir les décisions des autorités, comme l'illustre le cas du cours Le-Fort (ancien nom de la promenade située à l'actuelle rue François-Le-Fort, entre les rues Charles-Galland et

de Saint-Victor). Dès les années 1860, l'État procède à son aménagement en promenade et décide d'en rester propriétaire, se réservant ainsi la possibilité de vendre un jour le terrain aux enchères. Lorsqu'il manifeste cette intention en 1881<sup>58</sup>, les propriétaires voisins, inquiets des changements à venir, réunissent une somme de 50 000 francs afin que la promenade soit remise à la Ville de Genève, à charge par celle-ci de la maintenir à perpétuité<sup>59</sup>. À noter que dans un autre quartier et dans un autre genre, un même scénario s'est déjà produit : en 1868, des propriétaires riverains, aux rangs desquels figure la Banque commerciale genevoise, parviennent à convaincre le Conseil d'État de maintenir en place publique – elle prendra le nom de place de Hollande – un terrain qu'il avait l'intention de vendre comme place à bâtir. Les 15 000 francs collectés par les propriétaires voisins persuadent ainsi l'État de céder cette parcelle à la Ville, laquelle procède dès lors à son aménagement, notamment en y plantant des arbres<sup>60</sup>. Certes, la place de Hollande n'est pas à proprement parler une promenade, mais les transactions au terme desquelles la vocation d'espace public est pérennisée sont les mêmes qu'au cours Le-Fort.

Un dernier cas mérite d'être évoqué relativement aux intérêts particuliers. En 1862, Émile Plantamour et François-Jules Pictet de la Rive, qui viennent de se faire construire deux somptueux bâtiments d'habitation en bordure de la future promenade du Pin, mettent en cause le projet d'aménagement que l'ingénieur cantonal JEAN-MARIE GIGNOUX s'appête à réaliser, lequel prévoit un point culminant élevé « d'où la vue peut plonger dans



114

**FIG. 114** La promenade du Lac, ici dénommée « Jardin Anglais », vue du nord-est, vers 1870. Constitué en grande partie par remblaiement, ce jardin public associe des cheminements sinueux à une allée rectiligne, formant un espace de déambulation ouvert sur le plan d'eau. Photo anonyme. BGE [vg p 0610].

l'intérieur des maisons»<sup>61</sup>. Au final, ils obtiennent du Conseil d'État la réalisation d'un jardin dont le niveau est sensiblement abaissé. En l'occurrence, les deux propriétaires déboursent 3500 francs pour obtenir un aménagement à leur convenance<sup>62</sup>. Sans doute leur notoriété – l'un est directeur de l'Observatoire, l'autre professeur de paléontologie et zoologie – confère-t-elle à leur jugement un poids indiscutable. François-Jules Pictet participera en outre directement à l'arborisation de la promenade, y faisant planter des conifères. Le cas n'est pas isolé : fréquents sont les dons en faveur des promenades, et souvent assortis de conditions. Pour ne citer qu'un exemple, le banquier Charles Galland offre en 1879 une somme de 180 francs pour l'établissement de deux bancs sur la pelouse du cours Le-Fort, à condition qu'ils soient mis à la place qu'il a choisie et, dans le cas où il y aurait nécessité de les ôter, qu'ils redeviennent sa propriété<sup>63</sup>.

### *Pittoresque ou régulier*

Les aménagements des promenades suivent deux modèles. L'un prédomine : appelé parfois « jardin anglais », c'est le modèle paysager ou pittoresque, dont les exemples les plus en vue sont les promenades de Paris conçues par ADOLPHE ALPHAND et JEAN-PIERRE BARILLET-DESCHAMPS sous le Second Empire<sup>64</sup>. La promenade du Lac (actuel Jardin Anglais)<sup>65</sup>, le Jardin des Alpes (partie de la future place des Alpes), la promenade du Pin, celles de l'Observatoire et de Saint-Jean en sont les manifestations locales, avec leurs cheminements courbes délimitant des surfaces gazonnées, des barrières en échelas protégeant les pelouses, des arbres d'essences variées disposés en bosquets, des buissons et une grille pour assurer la fermeture nocturne **FIG. 114**. Le second modèle suit, quant à lui, un principe de composition orthogonale : la forme est rectangulaire, les longs côtés étant bordés d'arbres marquant la

limite entre l'espace de promenade et les rues qui la ceinturent. Le cours Le-Fort et la place de l'Église anglaise (actuelle place Dorcière) répondent à ce type, leurs différences résidant dans le nombre de rangées d'arbres. Cette formule régulière a de nombreux antécédents, par exemple à Carouge dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (place du Marché), ou à Aix-en-Provence au milieu du XVII<sup>e</sup> (cours Mirabeau).

Si des correspondances peuvent exister entre les types d'aménagement et les termes utilisés pour désigner ces espaces urbains – ainsi, le « jardin » est toujours pittoresque et le « cours » toujours régulier – les dénominations restent incertaines, fluctuantes : la promenade du Lac est sporadiquement appelée Jardin Anglais à partir des années 1860, un vocable qui s'imposera au XX<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup> ; l'actuelle place Dorcière a longtemps été connue sous l'appellation de promenade de l'Église anglaise ; l'appellation cours Le-Fort, proposée par le Conseil administratif en 1870, est concurrencée par celle de promenade Le Fort ou simplement rue Le Fort. À noter aussi que le terme de « cours » est également utilisé à Genève pour certaines voies courtes et plantées – cours des Bastions, cours Jean-Canal (primitivement cours Tronchin), cours de Rive – qui accèdent ainsi, nominativement du moins, au statut de promenade<sup>67</sup>.

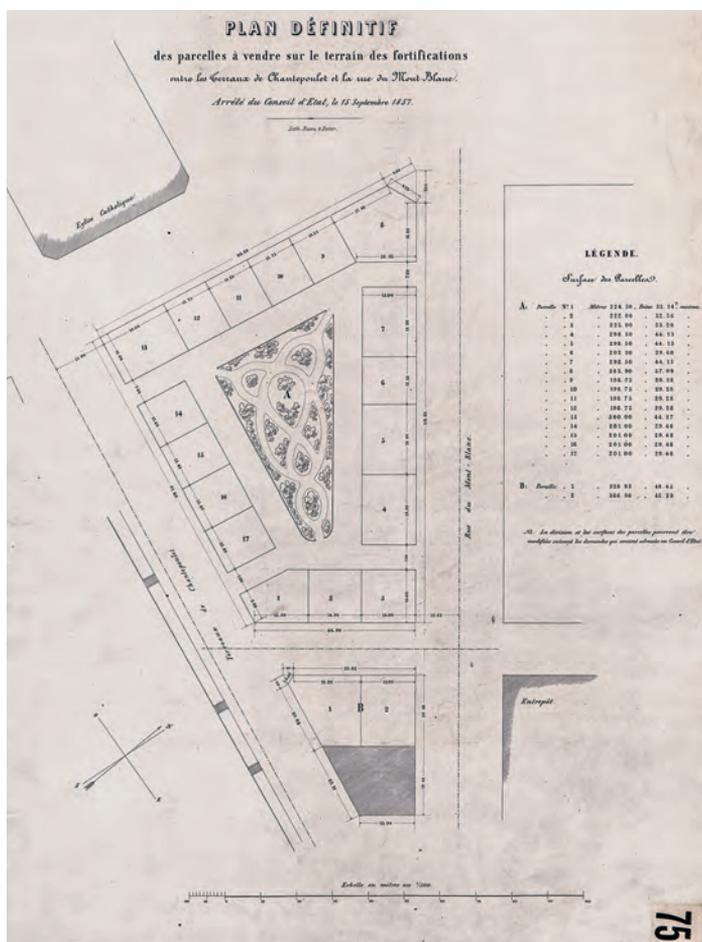
Qu'en est-il enfin des squares ? Le terme est à double sens, pouvant désigner un ensemble d'immeubles établis autour d'une cour plus ou moins vaste (voir pp. 54-55) ou une place ou un jardin public agrémenté d'arbres et bordé de maisons. Comme le remarque justement CHARLES BARDE à propos des squares établis sur le continent : « On a copié le mot mais pas toujours la chose »<sup>68</sup>. De fait, seul le square du Mont-Blanc – d'abord appelé square des Bergues – correspond à l'idée du jardin clos de grilles, ceinturé par une voie charretière et réservé aux seuls résidents des immeubles

alentour<sup>69</sup>. Comme le montre un projet de 1850, son aménagement est à la fois régulier – quatre portions végétalisées séparées par des allées se croisant à angle droit – et organique – les arbres n’y sont pas alignés mais dispersés sans ordre apparent **FIG. 26, 29**. Dans les faits, les lignes des allées vont s’assouplir et délimiter, comme dans beaucoup d’aménagements irréguliers, des surfaces engazonnées en forme de haricot. Quant aux autres ensembles appelés « squares » (square Pradier, square de Chantepoulet, square de Saussure, etc.), l’espace délimité par les immeubles est assimilé à la voie publique. Ce n’est qu’une fois vendus tous les terrains qui en forment le périmètre que l’État en confie la propriété à la Ville, qui se charge alors de leur aménagement. C’est donc assez tardivement, plutôt vers le début des années 1880, que ces squares sont dotés de surfaces gazonnées et d’arbres – aménagement sommaire il faut bien le dire, peu fidèles à certaines promesses des plans accompagnant les ventes de parcelles **FIG. 115**. À la fin du siècle, les autorités s’inquiètent de l’état de complet abandon dans lequel se trouvent ces lieux, sans parler des nombreux empiétements de la part des habitants des immeubles qui les entourent<sup>70</sup>.

### Kiosques et pavillons

Combinant nature et artifice selon les codes paysagers du moment, les promenades accueillent quelques rares constructions. Il faut dire que les jardins publics suscitent l’intérêt de beaucoup de commerçants, qui rêvent d’y établir des pavillons à des fins lucratives. Nombreuses sont les requêtes pour implanter des kiosques à journaux, à rafraîchissements, destinés à la « pose photographique »<sup>71</sup>, des casinos et autres dioramas alpins qui parviennent à l’administration municipale, laquelle se montre globalement réticente aux « établissements d’intérêt purement privé »<sup>72</sup>, du moins à partir des années 1880<sup>73</sup>. En revanche, la Municipalité entreprend la construction de bâtiments de faible emprise et à usage collectif, en s’assurant que les propriétaires avoisinants ne s’opposent pas à ces constructions en vertu de servitudes<sup>74</sup>. Si l’établissement de toilettes publiques ne pose pas trop de problèmes, des projets plus conséquents, comme celui de construire un poste de police au cours Le-Fort, se heurtent à des oppositions et doivent être abandonnés<sup>75</sup>.

La Ville fait également édifier des constructions ornementales, qui sont aussi des sources de revenus pour elle, dans les promenades les plus directement concernées par l’industrie touristique. En 1854, elle envisage d’élever deux pavillons à la promenade du Lac (actuel Jardin Anglais), l’un dit « de rafraîchissements », l’autre destiné à abriter



115

un « relief du Mont-Blanc », une acquisition récente de la Municipalité<sup>76</sup>. Signe de l’importance qu’il consacre à ce projet, le Conseil administratif lance un concours, à la suite duquel le peintre-décorateur JEAN-JACQUES DÉRIAZ est chargé de construire les deux pavillons d’un style analogue<sup>77</sup> **FIG. 116**. L’un et l’autre rassemblent des motifs pittoresques, voire comiques, comme des bouquetins et des chamois ornant la toiture du pavillon du relief du Mont-Blanc, et des « glaces colossales » couronnant le pavillon de rafraîchissements<sup>78</sup>. En plus des WC établis dès 1860 **FIG. 102, 103**, un pavillon rustique en ciment imitant le bois vient quelques années plus tard compléter cet ensemble **FIG. 117**. Enfin, pour répondre aux multiples demandes de la part des sociétés musicales pour des concerts en plein air, la Municipalité fait élever des kiosques à musique dans certaines promenades : les Bastions en 1882, la place des Alpes en 1886, le Jardin Anglais en 1896<sup>79</sup>. Ce dernier vient remplacer le pavillon de rafraîchissements par une architecture à la fois festive et orientaliste, conçue par les architectes GOLAY ET GROSSET<sup>80</sup> **FIG. 118**.

**FIG. 115** Le square de Chantepoulet, sur un plan accompagnant la mise en vente des parcelles en 1857. Argument de vente, ce projet de jardin paysager restera sans suite, l’aménagement réalisé se limitant à la plantation de quelques arbres. AEG [Travaux B 11/75].



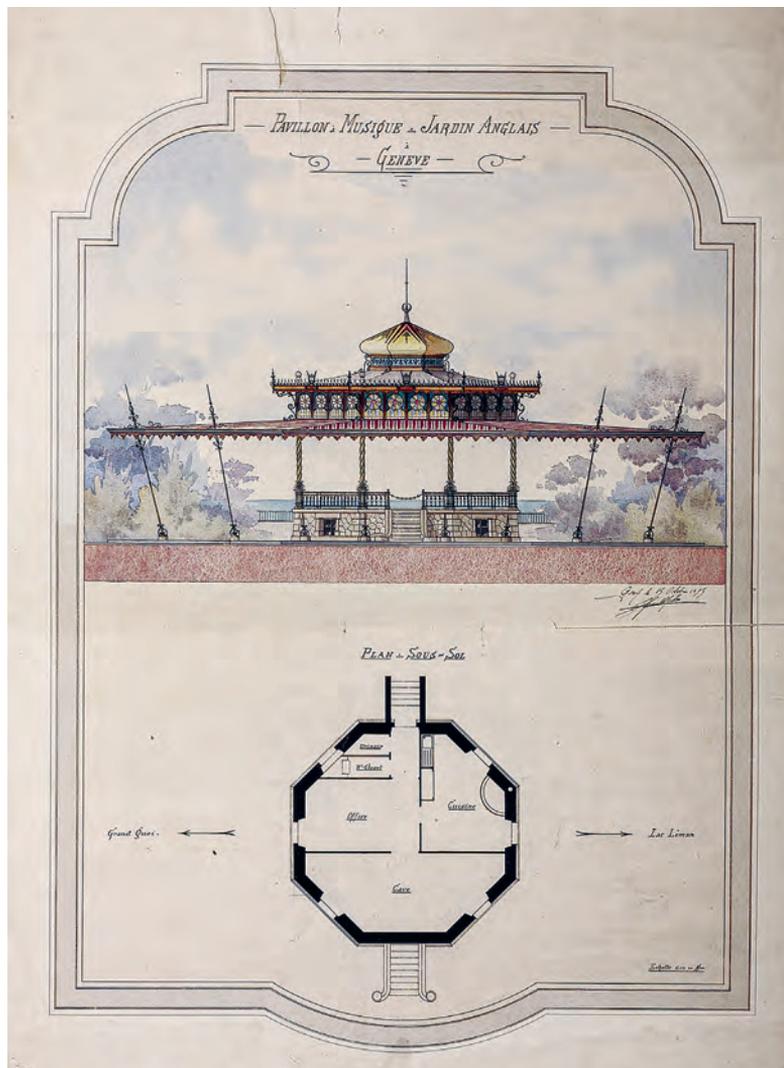
116



117

**FIG. 116** Projet de « pavillon de rafraîchissements » pour la promenade du Lac (actuel Jardin Anglais) par l'architecte Jean-Jacques Déria, 1854. Les fausses glaces, établies en amortissement des poteaux, sont prévues pour être éclairées au gaz. Archives du Service des bâtiments [213.D.2 4363].

**FIG. 117** Jardin Anglais, extrémité est. Pavillon rustique, auteur et date inconnus. Imitant des troncs d'arbres d'essences diverses, ce pavillon en ciment moulé témoigne d'un savoir-faire et d'un goût pour le pittoresque caractéristiques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



118

**FIG. 118** Le kiosque à musique du Jardin Anglais, projet de Grosset et Golay, 1894. L'architecture se pare ici de motifs orientaux (aujourd'hui disparus) s'accordant, selon les convenances de l'époque, à la fonction récréative du pavillon. Ville de Genève, Archives du Service des bâtiments [213.D.2 1812].

### **La nature et l'artifice : aspects matériels**

Considérées du point de vue de leur matérialité, les promenades de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle présentent des différences notables quant à la nature de leur sol. Certaines bénéficient d'aménagements préexistants, comme c'est le cas par exemple de la partie de la promenade des Bastions bordant la rue du Conseil-Général : il s'agit en réalité d'un ancien bastion (dit le Polygone) que l'on décide, en 1850, d'intégrer au reste de la promenade en conservant les arbres existants<sup>81</sup>. D'autres sont aménagées suite à des modifications du sol existant, qu'il soit rabaissé (promenade du Pin), rehaussé, ou encore constitué de remblais déversés dans le lac sur une étendue déterminée (promenade du Lac, Jardin des Alpes). Les transports de matériaux concernent autant la terre que des blocs de pierre, tels les « débris de murs démolis » des anciens ouvrages fortifiés servant à fonder les allées de la promenade du Lac<sup>82</sup>.



119



120

Au niveau de la couche superficielle cette fois, les promenades font l'objet d'une uniformisation, combinant dans des proportions variables allées sablées et aires gazonnées. Le gravier est également présent, couvrant parfois, comme à la promenade de l'Église anglaise, la totalité du terrain. À partir des années 1870, d'autres matériaux apparaissent : certaines allées sablées deviennent asphaltées – c'est le cas aux Bastions en 1873 – ou, plus tard, cimentées – au Jardin Anglais en 1892<sup>83</sup>

**FIG. 120.** D'une certaine façon, ce changement de revêtement assimile le sol des allées aux trottoirs bordant les rues, donc à un espace urbain. On peut en dire autant de la présence de candélabres, dont les modèles sont identiques à ceux que l'on installe sur les places ou le long des voies de circulation. Si le mobilier urbain, comprenant également les bancs et les chaises en fer, est ainsi un facteur d'homogénéité, voire de banalisation, des installations particulières confèrent à certaines promenades un intérêt supplémentaire. Ainsi, à la promenade du Lac, des « globes pour panorama » fournis par la verrerie de Monthey FRANC CONTAT ET C<sup>IE</sup> sont destinés à « réfléchir l'image du paysage environnant »<sup>84</sup>. De même, une table d'orientation, indiquant le nom des montagnes à l'entour, est installée au Jardin des Alpes<sup>85</sup>. Par le biais de ces artefacts, la promenade tire parti du paysage qui l'entoure.

Souvent doublées de haies, les clôtures métalliques sont un élément constitutif des promenades<sup>86</sup>. Elles représentent une dépense importante

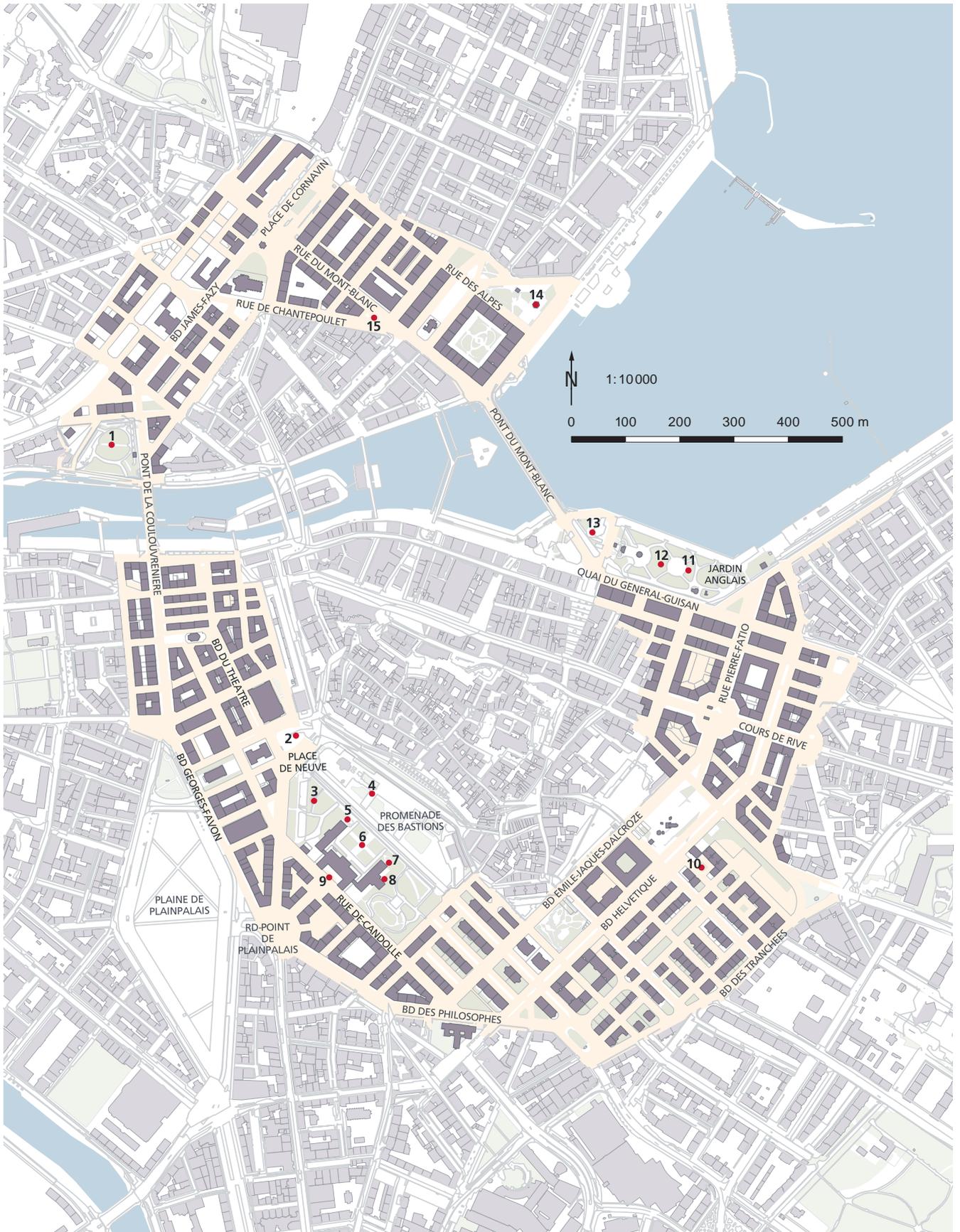


121

**FIG. 119** Barrière de la promenade du Pin, côté boulevard Helvétique. Elle est composée d'éléments rivetés provenant de la fonderie du Creusot (Saône-et-Loire). Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 120** L'allée du Jardin Anglais bordant le lac, vers 1903, vue du nord-est. Le sol sableux est parcouru d'allées cimentées, assurant le confort des promeneurs. Photo Victor Riston. Image est [FI-0607-2187].

**FIG. 121** Les barrières et piliers d'entrée de la promenade des Bastions (côté place de Neuve) lui confèrent une distinction particulière, renforcée par la proximité d'importants édifices à vocation culturelle tel le Grand Théâtre. La clôture opère ainsi une hiérarchie entre les différents jardins publics. Carte postale Charnaux Frères & C<sup>ie</sup>, entre 1896 et 1905. BGE [jds 01 vgecite 0288].



dans les devis d'aménagement : à la promenade du Lac, la grille en fer et son soubassement en roche atteignent les deux tiers du crédit voté en janvier 1854<sup>87</sup>. Là aussi, les articles proposés par des manufactures étrangères entrent en concurrence avec la production locale : à la promenade du Pin, les barrières estampillées de la fonderie du CREUSOT (D<sup>pt</sup> Saône-et-Loire) ont sans doute été choisies en raison de leur coût<sup>88</sup> **FIG. 119**. D'autres lieux échappent toutefois aux produits manufacturés, du moins pour leurs barrières. C'est le cas de la promenade des Bastions, dont la clôture satisfait un objectif de prestige autant qu'une exigence fonctionnelle. Suite à l'établissement d'une grille<sup>89</sup>, quatre portails, délimités par de grands piliers en roche d'Hauteville (D<sup>pt</sup> Ain), viennent en 1874 monumentaliser l'entrée de la promenade du côté de la place Neuve<sup>90</sup> **FIG. 121**. Le dessin en est confié à l'architecte JEAN FRANEL<sup>91</sup>, la confection à l'entrepreneur en serrurerie LOUIS DEFERNE<sup>92</sup>. Par ailleurs, des aigles en bronze sculptés par AUGUSTE CAIN, et des vases en marbre de Carrare exécutés par ÉMILE DOMINIQUE FASANINO et XAVIER SARTORIO d'après un modèle de PHILIPPE SÉREX viennent, les uns en 1887, les autres en 1896, compléter le portail. La dépense, en l'occurrence, n'est pas publique : statues et vases sont donnés à la Ville par Marie Favre, veuve de William Favre<sup>93</sup>. D'une certaine façon, cette contribution privée vient souligner le statut privilégié de la promenade des Bastions, laquelle donne, rappelons-le, sur la place de Neuve. À la suite du Musée Rath, du Conservatoire de musique et du Grand Théâtre, le portail de la promenade des Bastions poursuit la chaîne de la philanthropie à laquelle cette place doit l'essentiel de ses constructions.

Reste à évoquer brièvement la végétation. Contrairement aux voies plantées, essentiellement composées de platanes, les promenades se caractérisent par une diversité d'essences, certains sujets provenant de pépinières étrangères<sup>94</sup>, tandis que d'autres résultent de transplantations. En 1850, le hêtre pourpré, le *deutzia scabra* et le *weigela rosea* – plus tard les lauriers – sont préconisés pour les promenades<sup>95</sup>. La Ville se procure également des cèdres du Liban<sup>96</sup>, des pins, des sapins, des wellingtonias, des acacias, des séquoias. Peut-être faut-il voir dans le choix de conifères la volonté d'évoquer les vallées alpines qui attendent les touristes de passage à Genève – rappelons à ce propos la présence, à la promenade du Lac, d'un monumental relief du Mont-Blanc<sup>97</sup>. Les corbeilles en tuf remplies de plantes alpines participent également de cette volonté d'intégrer la nature montagnarde au jardin citadin<sup>98</sup>.

## Les monuments

À l'instar des grandes villes européennes, Genève connaît dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle une éclosion de monuments, essentiellement sur les places et dans les jardins publics des nouveaux quartiers **FIG. 122**. Relevant de divers genres – allégorie, buste, statue équestre –, ces œuvres naissent selon un rythme incertain, avec une légère accélération à la fin du siècle. Si l'on exclut les bustes figurant à l'intérieur ou en façade de bâtiments publics, ainsi que les statues ornant des fontaines, le nombre de monuments édifés dans la ceinture urbaine entre 1850 et 1900 s'élève à quinze, alors que le demi-siècle précédent ne compte que la statue de Jean-Jacques Rousseau sur l'île éponyme et le buste d'Augustin Pyramus de Candolle dans la promenade des Bastions. L'avènement de la démocratie à Genève joue un rôle dans la multiplication des bustes et des statues, comme ce sera le cas en France sous la Troisième République<sup>99</sup>. Les administrations successives y sont cependant pour peu, la création de monuments résultant davantage de démarches citoyennes, familiales, voire personnelles.

## Le rôle des pouvoirs publics

À propos des monuments à ériger sur le domaine public, les édiles de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle oscillent entre deux penchants contradictoires : d'une part, contribuer à la création d'un nouveau décor urbain et donc à l'image d'une ville moderne ; d'autre part, laisser l'initiative aux particuliers et réduire l'implication municipale au seul octroi d'un emplacement. Des deux tendances, la seconde est la plus forte, car sous-tendue par une forme de réticence quant à la généralisation des hommages rendus à des individus, aussi méritants soient-ils. Ainsi, en 1855, une commission chargée de préavis sur la localité à choisir pour placer un buste de JAMES PRADIER fait part de « ses scrupules touchant la convenance qu'il y a à ménager les honneurs à la place publique jusqu'à présent accordés chez nous à Rousseau seulement »<sup>100</sup>. Vingt ans plus tard, le Conseil administratif estime que « l'usage d'élever des statues aux hommes qui ont honoré notre patrie n'est jusqu'ici aucunement entré dans nos mœurs »<sup>101</sup>. Tout en jugeant qu'il n'est « pas opportun d'entrer dans cette voie [...] »<sup>102</sup>, il préconise le placement de bustes dans un édifice municipal plutôt qu'en plein air (voir pp. 198-199). En 1879, le radical Isaac Mayor va dans le même sens : « soit au Grand Conseil, soit au Conseil Municipal,

**FIG. 122** Carte des monuments érigés dans la ceinture Fazyste entre 1850 et 1900. Tous les monuments se trouvent à leur emplacement d'origine, à l'exception du buste de Louis Favre (15), déplacé au nord-ouest de la place des Alpes, et celui de Carl Vogt, placé temporairement dans un dépôt. Échelle 1 : 10 000. Dessin arx IT, Pauline Emery, 2024.

- 1 Parc Saint-Jean. James Fazy par Hugues Bovy, 1882
- 2 Place de Neuve. Guillaume-Henri Dufour par Karl Lanz, 1884
- 3 Promenade des Bastions. David par John-Étienne Chaponnière, 1854 (sculpté en 1834, installé en 1854)
- 4 Promenade des Bastions. Edmond Boissier par Hugues Bovy, 1886
- 5 Promenade des Bastions. François-Jules Pictet de la Rive par Hugues Bovy (d'après une œuvre de Louis Dorcière), 1899
- 6 Promenade des Bastions. Antoine Carteret par Georges Charmot, 1891
- 7 Promenade des Bastions. Jean-Daniel Colladon par Hugues Bovy, 1896
- 8 Promenade des Bastions. Henri-Albert Gosse par Hugues Bovy, 1886
- 9 Rue De-Candolle, devant l'Université. Carl Vogt par August de Niederhäusern, 1899
- 10 Square Rodolphe-Toeffer. Rodolphe Toeffer par Charles Toeffer, 1879
- 11 Jardin Anglais. Alexandre Calame par Charles Iguel, 1880
- 12 Jardin Anglais. François Diday par Hugues Bovy, 1885
- 13 Jardin Anglais. Monument national par Robert Dorer, 1869
- 14 Jardin des Alpes. Monument Brunswick par Jean Franel et al., 1879
- 15 Croisement rues du Mont-Blanc et de Chantepoulet. Louis Favre par Émile Lambert, 1893

**FIG. 123** Maquette de Johannes Leeb pour un monument personnel-fiant Genève et l'Helvétie, en rappel de la réunion du canton à la Suisse, 1861. Photo Joseph Albert, 1861. BGE [Phot28M Monument Nat 01].

on est mal placé pour décerner des honneurs publics à la mémoire récente d'un citoyen, si grand qu'il ait été. Si vous admettiez le contraire, vous devriez admettre aussi, pour ces corps, le pouvoir de détruire ce que leurs prédécesseurs auraient élevé. Vous devriez reconnaître à l'État le droit de démolir la colonne Vendôme»<sup>103</sup> lance-t-il en guise de provocation.

Cette tension entre initiative privée et dépense publique, espace fermé ou ouvert à tous, culte de la personnalité et réserve républicaine, est particulièrement sensible à l'occasion de l'hommage à rendre à James Fazy, dont le projet est formé en 1879 quelques mois après sa mort.

### Un hommage civique : le monument à James Fazy [1]

Du côté des particuliers, des amis du tribun radical prennent l'initiative de commander à un peintre un portrait qu'ils destinent à la Bibliothèque publique<sup>104</sup>. Au même moment, le député Georges Favon soumet au Grand Conseil l'idée d'honorer la mémoire de James Fazy par l'exécution d'un portrait, également destiné à figurer dans la bibliothèque<sup>105</sup>. La proposition étant rejetée par le parlement cantonal, le Conseil municipal est à son tour saisi de la question par l'un de ses membres<sup>106</sup>.

La Ville se sent particulièrement concernée par le sujet, non seulement parce que Fazy a été en quelque sorte à l'origine de cet organe administratif, mais aussi en raison du rôle prédominant qu'il a joué dans le développement urbain. Si les conseillers municipaux reconnaissent ainsi une dette vis-à-vis de Fazy, ils restent divisés quant à l'hommage proposé, consistant pour l'heure à allouer une somme de 2000 francs pour un portrait à placer dans la bibliothèque. Certains craignent le caractère politique d'un projet destiné à honorer le chef d'un parti. De l'avis d'Isaac Mayor, pourtant radical, il faut y renoncer, car il forcerait « ceux qui ont combattu [James Fazy] durant sa vie, et les fils de ses adversaires, à faire amende honorable devant cette figure historique, sous prétexte de patriotisme »<sup>107</sup>. D'autres estiment inutile que la Ville engage des deniers publics dès lors qu'une démarche du même type est déjà initiée par quelques particuliers. Finalement, la majorité se rallie à l'idée de consacrer une somme à autre chose qu'un portrait peint. C'est ainsi qu'en mars 1879, ne jugeant « que le citoyen et le patriote »<sup>108</sup>, la Ville vote un crédit de 2000 francs pour la réalisation de son buste, que l'on destine au Musée Rath avant de l'installer dans la promenade de Saint-Jean<sup>109</sup> **FIG. 60, 122** (1).



123

Au moment de l'inauguration en 1882, les discours insistent sur le caractère apaisé des anciens antagonismes : « aujourd'hui, amis et adversaires se serrent autour de son buste ; Fazy n'est plus l'homme d'un parti mais de tout un peuple »<sup>110</sup>. La formule tient sans doute moins du constat objectif que de la prophétie autoréalisatrice, comme le laisse entendre la commande immédiate d'une grille pour protéger le buste, au motif que les « monuments de politique, et surtout de politique récente »<sup>111</sup> sont particulièrement susceptibles d'être dégradés, voire déboulonnés.

### Commanditaires privés

Dans leur majorité, les monuments genevois du XIX<sup>e</sup> siècle sont le fait d'initiatives individuelles, généralement accompagnées d'une souscription publique, permettant aux citoyens de contribuer financièrement à leur guise.

Les acteurs et les motivations sont divers, et les projets ne se limitent pas à la catégorie du portrait honorifique. On citera tout d'abord le cas d'artistes qui, de leur propre initiative, entreprennent des travaux statuaire en espérant les voir un jour orner une place publique. Ainsi, ENRICO FRANZONI



124

s'attelle en 1850 à la réalisation d'« une grande statue du peuple », qu'il compte sans doute vendre au gouvernement<sup>112</sup>. FRÉDÉRIC DUFAUX, auteur d'une *Vénus en terre cuite*, tente de la donner à la Ville pour orner la promenade des Alpes (actuelle place), ce don étant toutefois refusé pour des raisons de décence<sup>113</sup>. ÉMILE LEYSALLE a plus de chance avec son groupe sculpté *L'Avenir*, exposé provisoirement à la rue du Mont-Blanc avant d'être installé en 1887 dans la promenade des Bastions<sup>114</sup>. Mais l'exemple le plus étonnant est celui de JOHANNES LEEB, sculpteur allemand, « Suisse de cœur »<sup>115</sup> établi à Munich, qui envoie en 1857 à la Municipalité des projets de fontaines commémoratives, l'une destinée à perpétuer le souvenir de l'Escalade, l'autre à rappeler « l'annexion de Genève à la Suisse » pour être placée au cours de Rive<sup>116</sup>. Faute de moyens, la Ville ne donne pas suite à cette proposition et refuse à son auteur une quelconque indemnité pour les dessins et modèle qu'elle assure n'avoir jamais commandés<sup>117</sup>. Réduit au seul groupe de figures, le projet de LEEB refait surface en 1862 FIG. 123. Il est alors défendu par le président de la Société des Arts Marcel Suès-Ducommun, avant qu'un comité constitué par « une assemblée de citoyens genevois »<sup>118</sup> ne décide de reprendre l'idée et de lancer un concours international (voir p. 136).

La famille et l'entourage d'une personne peuvent également être à l'origine d'une statue. C'est le cas de la plupart des œuvres destinées à célébrer des artistes, à commencer par le buste de JAMES PRADIER, offert en 1853 par sa famille établie à Paris, et que le sculpteur avait destiné de son vivant à Genève, sa ville natale<sup>119</sup>. Il arrive parfois que la famille spécifie le lieu où devrait être érigé le monument. Amélie Calame, veuve du peintre ALEXANDRE CALAME FIG. 122 (11), formule le vœu que la statue qu'elle offre à la collectivité soit élevée dans la promenade du Lac (actuel Jardin Anglais), voisine de l'atelier où l'artiste a exécuté quelques-unes de ses œuvres les plus importantes<sup>120</sup>. La comtesse Agénor de Gasparin souhaite, elle, voir le buste de son frère Edmond Boissier dans le quartier des plantes alpines du jardin botanique<sup>121</sup> FIG. 122 (4). Le buste de RODOLPHE TOEPFFER, exécuté par son fils CHARLES TOEPFFER, est donné à la Ville sous certaines conditions, dictant l'emplacement – le square éponyme – et l'aménagement paysager<sup>122</sup> FIG. 122 (10), 124.

Si les autorités approuvent ici l'hommage rendu à l'« un des littérateurs genevois les plus éminents »<sup>123</sup>, ainsi que l'embellissement prescrit, elles peuvent aussi ne pas accéder aux vœux exprimés par les particuliers. En 1872, Francesca Thalberg offre à la Ville de Genève un buste de son mari, le musicien Sigismond Thalberg, en émettant le désir qu'il soit placé dans une des promenades ou un des jardins de la ville<sup>124</sup>. Le Conseil administratif suggère le rond-point de la place Neuve, en regard du Conservatoire de musique. Or le buste que Madame Thalberg fait venir de Naples se révèle peu adapté à une place publique par son traitement et son matériau (le marbre blanc); un lieu fermé, comme le foyer du futur théâtre, semble plus approprié, estime le Conseil administratif<sup>125</sup>. La donatrice proteste, en vain. En l'occurrence, les pouvoirs publics imposent leur point de vue, mais la question est plus délicate lorsque le monument est soutenu par un groupe d'individus et financé par une souscription publique<sup>126</sup>.

### Une œuvre commémorative : le Monument national [27]

Deux monuments importants sont élevés par souscription publique : le Monument national (1869) et la statue équestre du général Dufour (1884). Bien que d'un genre différent, ils sont les exemples achevés du monument patriotique, imbriquant chacun à leur façon les destins de Genève et de la Suisse.

L'idée d'ériger un monument commémorant la réunion de Genève à la Suisse (1814) remonte à

**FIG. 124** Le monument à Rodolphe Toepffer est offert à la collectivité par la famille et les propriétaires riverains du square éponyme, qui en décident également l'aménagement. Il est réalisé par le sculpteur Charles Toepffer; le socle est dû à l'architecte Gustave Brocher et la grille à Vailly Frères, 1879. Photo entre 1897 et 1920. BGE [vg p 0392].

**FIG. 125** Inauguration du Monument national le 20 septembre 1869 par Auguste Viande (Doviane). Discours, cortèges historiques, fanfare et pavois : tout contribue à inscrire dans les mémoires le souvenir d'une fête patriotique. Huile sur toile, vers 1869-70. BGE [vg 0373].



125

1857 (voir p. 135) mais c'est en 1863 qu'un groupe de citoyens se saisit du thème et lance un concours international<sup>127</sup>. Des fonds sont levés par souscription populaire ; la Ville et le Canton accordent des subsides<sup>128</sup>. Le concours laisse ouverte la possibilité d'un monument architectural ou de sculpture<sup>129</sup>. Le jury, présidé par GUILLAUME-HENRI DUFOUR, récompense le projet du sculpteur d'origine argovienne ROBERT DORER, intitulé *Un pour tous, tous pour un*, la devise nationale. Formé à l'Académie des beaux-arts de Munich chez LUDWIG SCHWANTHALER – auteur d'une colossale *Bavaria* élevée dans cette même ville –, DORER se consacre principalement à des thèmes patriotiques (*Guerrier mourant*, *Helvetia*, *Guillaume Tell*) particulièrement révélateurs des quête identitaires de l'époque. Initialement prévue en 1864, l'inauguration est cependant retardée en raison d'affrontements sanglants entre radicaux et indépendants, consécutifs aux élections du 22 août<sup>130</sup>. DORER a le temps d'améliorer son modèle, avant de passer commande à la FONDERIE D'ART DE LAUCHHAMMER au nord de Dresde.

Le lieu choisi est un triangle gazonné situé à l'extrémité du Jardin Anglais la plus proche du pont du Mont-Blanc **FIG. 122** (13). L'emplacement n'a pas fait l'unanimité : SAMUEL VAUCHER CRÉMIEUX, chargé de la direction des travaux aurait préféré un espace moins vague et plus pittoresque, à l'intérieur du Jardin Anglais<sup>131</sup>. L'orientation est motivée par des

exigences symboliques : les figures doivent faire face à la Suisse, quitte à tourner le dos à la ville et au soleil **FIG. 126**.

Le 20 septembre 1869, les autorités nationales et cantonales lèvent le voile sur le monument, qui vient d'être cédé à l'État de Genève<sup>132</sup>. Les figures allégoriques de DORER sont corpulentes, abondamment drapées, pareillement déhanchées. Dans un double geste d'affection et de protection, ces descendantes de l'antique Minerve se donnent le bras, tout en empoignant épée et bouclier. Leurs regards se portent au loin, scrutant d'éventuels dangers : la vigilance l'emporte sur l'épanchement. Coiffée de la couronne tourelée qui symbolise la ville, Genève est plus petite et plus jeune qu'*Helvétie*. C'est bien celle-ci la plus puissante, comme le suggèrent par ailleurs les cheveux dénoués, symbole de force, et le bouclier au bras, prêt à servir. Célébrant tout à la fois le canton et la Confédération – le mot « national » qui lui est attaché renvoyant à l'un et à l'autre – le monument est encensé par ses contemporains. Fêté durant deux jours par des défilés, concours de tir, banquets populaires et jeux nautiques, il est la pièce maîtresse d'une mise en scène orchestrée, propre à convertir les tensions politiques et sociales en ferveur patriotique<sup>133</sup> **FIG. 125**. En 1877, quelques dates et inscriptions sont ajoutées au socle, pour « que nos enfants apprennent là à épeler cette page de notre histoire »<sup>134</sup>.



126

## Un héros national : le général Dufour [9]

Au lendemain des funérailles de GUILLAUME-HENRI DUFOUR en 1875, l'idée de perpétuer son souvenir par un monument relève de l'évidence<sup>135</sup>. Cependant, afin d'éviter l'entre-soi et toute couleur politique, on estime alors que le comité à réunir autour du projet doit revêtir un caractère fédéral : « C'est la Suisse que le général a servie; laissons à la Suisse le privilège de lui prouver son estime et sa reconnaissance »<sup>136</sup> lit-on dans le *Journal de Genève*. Ce vœu ne sera pourtant pas réalisé : le comité sera principalement composé de Genevois, et présidé par l'un d'eux, le colonel Louis Aubert<sup>137</sup>. Il porte son choix sur la place Neuve **FIG. 122** (2) et ouvre en mai 1877 deux concours distincts, l'un pour une statue équestre, l'autre pour une statue pédestre<sup>138</sup>. En collaboration avec l'architecte ÉDOUARD PÉPIN, KARL ALFRED LANZ présente deux projets, *Nemo* et *Humanité*, qui remportent le premier et second prix. Doublement lauréat mais illustre inconnu, LANZ n'est qu'au début d'un long parcours : il doit franchir l'étape d'un deuxième concours, puis fournir une troisième et une quatrième version avant de faire couler, en 1883, le bronze définitif dans les ateliers des frères ADOLPHE et VICTOR THIÉBAUT, à Paris.

Inaugurée le 3 juin 1884, la statue de la place Neuve est d'un genre peu commun : les projets de statue en pied, plus en accord avec la simplicité



127

légendaire du général<sup>139</sup>, n'ont pas résisté au prestige du monument équestre, forme traditionnelle de la glorification royale **FIG. 127**. Enfourchant sa monture, elle-même juchée sur un socle de marbre blanc, Dufour est d'abord un homme qui domine. Le bras droit levé et la main étendue renvoient à l'épisode le plus célèbre de sa carrière, à savoir le moment où il met fin à la guerre civile du *Sonderbund* (1847). Si le geste dérive d'une idée de JULES SALMSON, un sculpteur ayant également participé au concours, il rappelle aussi celui, moins pacificateur, du célèbre Marc-Aurèle ornant la place du Capitole. La statue n'en montre pas moins un militaire ambigu. En effet, l'*Helvetiorum Dux*, comme le désigne l'inscription du socle<sup>140</sup>, n'a ni médailles ni épaulettes (contrairement au multi-décoré duc de Brunswick, voir **FIG. 129**) ; il porte une épée à peine visible, un manteau qui pourrait être civil et un bicorne très polytechnicien. Veut-on rappeler l'homme de science, l'ingénieur cantonal si actif pendant la période de la Restauration (1816-1846) ? On peut l'imaginer, tout comme l'orientation de la statue – DUFOUR tourne le dos à la ville ancienne – peut être interprétée comme l'expression de son goût pour le progrès.

## « Ad libitum » : le mausolée du duc de Brunswick [28]

Le « Monument Brunswick », selon l'appellation courante, a été édifié entre 1876 et 1879 par l'architecte JEAN FRANEL<sup>141</sup>. Né d'un vœu très particulier, il est extraordinaire à tous points de vue : par son coût, son style, sa typologie, son iconographie, ses matériaux, sa polychromie, etc. Il l'est surtout par les circonstances de sa réalisation et le personnage dont il abrite la dépouille. Rappelons ici que Charles II,

**FIG. 126** Jardin Anglais, extrémité ouest. Le Monument national conçu par Robert Dorer en 1869, photographié en 1907. Les deux statues célèbrent l'incorporation du canton de Genève à la Confédération suisse en 1814, sous la forme de deux figures guerrières. Photo Victor Riston. Image Est [FI-0607-3360].

**FIG. 127** La statue équestre du général Dufour, due au sculpteur Karl Lanz, est inaugurée en 1884. Placée dans l'axe de la rue Diday et tournée vers les nouveaux quartiers, elle dote la place Neuve d'une présence monumentale. Photo après 1884. BGE [phot28p monument duf01].

**FIG. 128** Jardin des Alpes, le monument Brunswick, 1876-1879. À l'instar du tombeau des Scaligeri à Vérone (XIV<sup>e</sup> siècle), le monument comprend au sommet une statue équestre, tournée en l'occurrence vers le lac et le Mont-Blanc. Par rapport à son modèle, la taille du mausolée genevois est augmentée d'un cinquième. Photo avant 1890. BGE [phot28p monument bru 01].



128

**FIG. 129** Jardin des Alpes. La statue équestre du duc Charles II de Brunswick, par Auguste Cain, 1879. Ce bronze a été déposé en 1891, en raison de la charge excessive qu'il exerçait sur les structures. Il est aujourd'hui posé sur un socle à proximité du monument. Photo après 1891. Collection particulière.



129

**FIG. 130** Jardin des Alpes. Chimère ailée tenant la couronne ducale entre ses pattes, exécutée par le sculpteur Auguste Cain entre 1876 et 1878. Au nombre de deux, établies en bordure d'un bassin, ces figures mythologiques font partie d'un dispositif spatial dont le monument funéraire forme l'élément central. Photo fin XIX<sup>e</sup> siècle. Collection particulière.



130

duc de Brunswick, décède à Genève le 18 août 1873 en désignant la Ville de Genève comme héritière de ses biens, estimés à 24 millions de francs-or. Comme le précise son testament, le duc souhaite des funérailles dignes de son rang et « un mausolée au-dessus de la terre qui sera érigé par nos exécuteurs à Genève dans une position proéminente

et digne »<sup>142</sup>, à l'imitation de celui de la famille Scaligeri, élevé au XIV<sup>e</sup> siècle à Vérone (un dessin du monument véronais par CAMILLO PISTRUCCI accompagne le testament). Il formule également le vœu d'être « pétrifié », autrement dit transmué en une substance impérissable, selon un procédé mis au point par un médecin milanais<sup>143</sup>. D'après



131

ses biographes, le personnage se distingue par une extrême singularité, menant un train de vie fastueux à Paris avant que la guerre franco-allemande ne l'incite à s'établir à Genève en 1870.

C'est aux exécuteurs testamentaires que reviennent toutes les décisions concernant le monument, les autorités se limitant à concéder son installation sur le domaine public. En l'occurrence, il ne s'agit rien moins que de déroger à la règle réservant au cimetière la place des défunts, une mesure consentie sans discussion vu l'énormité du legs. Le duc n'ayant pas précisé de lieu, les exécuteurs testamentaires choisissent la place des Alpes pour y élever le futur monument, un choix confirmé par l'architecte EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC, la célébrité du moment que l'on prend soin de consulter<sup>144</sup> FIG. 122 (14). Située au cœur d'un contexte hôtelier, la place est un lieu « où règne comparativement une espèce de solitude »<sup>145</sup>, approprié au caractère funèbre du projet. Cosmopolite et dénuée d'histoire, elle est à même d'accueillir celui dont les liens avec la ville ont été en définitive bien ténus.

Également consultés par les exécuteurs testamentaires, les architectes parisiens LOUIS DUC et HECTOR LEFUEL semblent avoir joué un rôle décisif dans le parti d'imitation et dans le choix de l'architecte : en se montrant favorables à l'adoption d'un plan aussi fidèle que possible au projet annexé au testament du duc, ils évincent VINCENZO VELA,



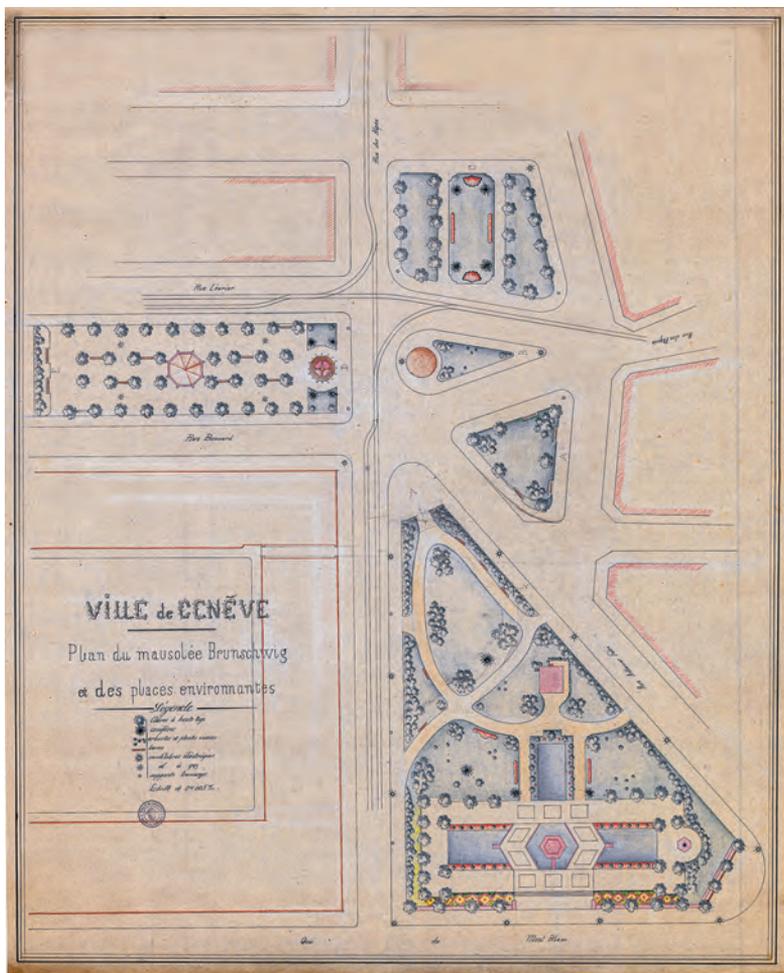
132

sculpteur tessinois retenu dans un premier temps, et auteur d'un projet plus original, au profit d'un ancien élève de LEFUEL, l'architecte genevois JEAN FRANEL<sup>146</sup>. À celui-ci sont confiés des moyens quasiment illimités, le testament spécifiant que « nos exécuteurs feront construire le dit monument *ad libitum* des millions de notre succession, en bronze et marbre par les artistes les plus renommés »<sup>147</sup>. Tout en se tenant scrupuleusement au modèle à reproduire en faisant réaliser des moulages de certaines parties du monument véronais<sup>148</sup>, FRANEL augmente la taille d'un cinquième par rapport à l'original, pour adapter son œuvre à l'espace ouvert de la place des Alpes<sup>149</sup> FIG. 128. Les caractéristiques restent les mêmes qu'à Vérone, à savoir un édicule hexagonal à deux niveaux au sommet duquel trône la statue équestre du duc FIG. 129. Au centre, un pavillon orné de colonnes torsées et de frontons gothiques abrite le sarcophage surmonté d'un gisant FIG. 131. Une grille formant claustra entoure l'édicule, reliant des piédestaux portant six statues en marbre abritées par des dais<sup>150</sup>. Exécuté avec des matériaux provenant principalement de carrières italiennes, marbre rouge de Vérone, marbre blanc de Carrare, granit rose de Baveno<sup>151</sup>, le monument se distingue par un chromatisme inédit, auquel participent les mosaïques couvrant la voûte dues à ANTONIO SALVIATI<sup>152</sup>.

Dédié à un seul homme, le monument tient aussi de la vitrine dynastique. Déclinée en personnages historiques choisis par le duc, la généalogie comprend Henri le Lion (XII<sup>e</sup> siècle), Othon l'Enfant (XIII<sup>e</sup> siècle), Ernest le Confesseur (XVI<sup>e</sup> siècle), Auguste le Docte (XVII<sup>e</sup> siècle), Charles Guillaume, enfin Frédéric Guillaume, le père du duc Charles. Cet éventail de figures est complété par des

**FIG. 131** Jardin des Alpes. L'intérieur du mausolée du duc de Brunswick est accessible par une passerelle mais fermé par une grille en fer forgé. Cet ouvrage de serrurerie, dû à la maison Moreau à Paris, se distingue par la finesse d'exécution. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 132** Rue Adhémar-Fabri 7. Située dans l'axe d'un des trois bassins, la maison du gardien du jardin des Alpes est surmontée d'un belvédère, offrant un point de vue privilégié sur le monument Brunswick. Avant sa transformation au XX<sup>e</sup> siècle, ce bâtiment comprenait un porche pittoresque, orné de stalactites. Photo vers 1880. BGE [VG P 1206].



133

bas-reliefs illustrant les grands moments de l'histoire familiale<sup>153</sup>, ainsi que des devises latines et des emblèmes héraldiques. Postés à distance du monument, deux lions tiennent dans leurs griffes les armes de Genève et deux chimères ailées présentent la couronne ducale et les armes des Brunswick **FIG. 130**. Apôtres, vertus, anges et figures allégoriques achèvent ce pléthorique programme de sculptures, dont l'exécution est confiée à dix artistes de renom<sup>154</sup>.

Le monument est remis à la Ville de Genève le 13 octobre 1879, quelques semaines après que le corps de Charles II eut été transféré à l'intérieur du sarcophage<sup>155</sup>. Tout autour, un dispositif scénographique conçu par FRANEL met en valeur le mausolée **FIG. 133**. Non seulement les bassins doublent ce dernier en une image spéculaire, mais l'établissement d'une terrasse, « de laquelle les visiteurs pourront, se trouvant là à bonne distance et à mi-hauteur du monument, en examiner à loisir tous les admirables détails »<sup>156</sup>, lui confère un statut d'attraction touristique **FIG. 132**. À cela s'ajoutent la multiplication d'estampes et de cartes postales, et la reproduction des chimères et des lions sous la forme de « médailles, de boutons, cachets, breloques, broches, etc. »<sup>157</sup>. Qualifié de « véritable bijou architectural »<sup>158</sup> au moment de son inauguration, le monument est ainsi commercialisé sous la forme de colifichets.

Signalés dès 1881, des désordres affectant la partie supérieure du monument suscitent une série d'examen et d'expertises<sup>159</sup>. FRANEL est tenu responsable des vices de construction constatés, auxquels il s'agit de remédier par le remplacement de la statue équestre, trop lourde, par un amortissement surmonté d'une couronne ducale<sup>160</sup>. En 1889, l'architecte municipal LOUIS VIOLLIER fournit un projet de reconstruction, approuvé par le professeur JOHANN RUDOLF RAHN, de Zurich<sup>161</sup>. Un concours est néanmoins ouvert, et remporté par l'architecte vaudois EUGÈNE JOST<sup>162</sup>. Les travaux sont finalement exécutés par VIOLLIER entre 1891 et 1893<sup>163</sup>. La statue équestre est alors déposée et placée à distance du monument, sur un nouveau socle **FIG. 129, 133**. Classé en 1991, le monument a fait l'objet d'une restauration entre 1999 et 2002<sup>164</sup>.



134

### Socles et grilles

Loin d'être un support anodin, le socle est pensé au XIX<sup>e</sup> siècle comme un élément constitutif du monument, contribuant à la mise en valeur de la figure et à sa perception dans l'espace public. Il fait ainsi l'objet d'une attention particulière, notamment dans le choix de matériaux coûteux – marbre blanc,



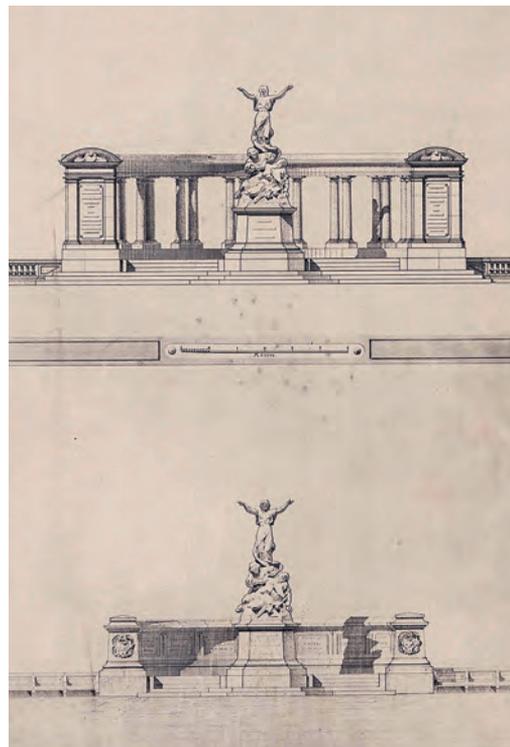
**FIG. 133** Plan des places des Alpes et Dorcière, vers 1910. De plan hexagonal, le mausolée Brunswick est entouré de trois bassins et d'un jardin aménagé de façon pittoresque. La rotonde à droite marque l'emplacement où se trouve la statue équestre du duc depuis sa dépose en 1891. AVG [2021 V6].

135

**FIG. 134** Promenade des Bastions, dans l'axe du bâtiment principal de l'Université. Projet pour le monument au conseiller d'État Antoine Carteret, par Jacques-Élisée Goss, 1891. L'architecte dessine le piédestal, ainsi que le dispositif de protection formé de bornes réunies par de fortes chaînes. AEG [AP 194/A/71.3].

brèche violette, « marbre rose semblable à celui des colonnes du temple de St. Pierre »<sup>165</sup>, marbre de Saint-Triphon et de Collombey, pierre d'Arvel, roche d'Hauterive (D<sup>pt</sup> Ain), etc. – et aussi inaltérables que le bronze des statues. Si le socle est réalisé par des tailleurs de pierre ou des marbriers, la conception en est généralement confiée à un architecte, choisi parmi les meilleurs du moment : SAMUEL VAUCHER CRÉMIEUX est chargé du socle du Monument national, JEAN FRANEL étudie un projet de piédestal pour le buste de Thalberg, JACQUES LOUIS [?] BROCHER réalise le plan du monument à Calame, CLAUDE CAMUZAT dessine le socle du monument dédié à James Fazy<sup>166</sup> (voir FIG. 60), JOHN CAMOLETTI celui de la statue du général Dufour, JACQUES-ÉLISÉE GOSS ceux des bustes de LOUIS FAVRE FIG. 105, FIG. 122 (15) et Antoine Carteret<sup>167</sup> FIG. 122 (6), FIG. 134. Signe de leur valeur artistique, la signature apparaît sur certains socles<sup>168</sup>. L'architecture peut par ailleurs prendre une place prépondérante dans certains projets, comme celui de commémorer la création de la Croix-Rouge proposé en 1882 par le sculpteur RICHARD KISSLING<sup>169</sup>. Une fois l'emplacement choisi – la promenade du Pin –, l'architecte GUSTAVE BROCHER est sollicité pour concevoir la partie architecturale d'un monument imposant, qui ne verra finalement pas le jour FIG. 135, 136.

En élevant la statue à une certaine hauteur, le socle la protège d'une certaine façon. Une mesure complémentaire consiste à aménager une grille, une balustrade, ou des bornes reliées par des chaînes, autour du monument<sup>170</sup>. Bien qu'utilitaires, ces



136

**FIG. 135, 136** Élévations et vue perspective d'un monument à la Croix-Rouge, prévu à la promenade du Pin, 1887. Le groupe sculpté est imaginé par Richard Kissling, la partie architecturale par Gustave Brocher qui propose deux versions. Archives de la Société des Arts [SDA 3359-06].

éléments font toujours l'objet d'une recherche artistique. Au Monument national, c'est le sculpteur ROBERT DORER qui la dessine<sup>171</sup> (voir p. 136), mais en règle générale elles sont conçues par les auteurs du socle. Ces ouvrages en fonte et en fer forgé ont pratiquement tous disparu au XX<sup>e</sup> siècle.

## Les plantations d'alignement

Comme le montre le plan d'agrandissement de 1858 **FIG. 32**, des plantations d'alignement sont d'emblée projetées le long des voies les plus larges, à savoir les futurs boulevards Helvétique et des Philosophes, Georges-Favon et James-Fazy, la rue Pierre-Fatio, les cours de Rive et des Bastions<sup>172</sup>. Les arbres peuvent être soit alignés de part et d'autre de la voie, soit le long d'une allée centrale, où ils peuvent former une ligne simple (cours des Bastions) ou double (bd Helvétique). En outre, la jonction de deux trames orthogonales créant parfois des espaces résiduels triangulaires, ceux-ci doivent également être plantés d'arbres sur leur pourtour. S'ajoutent à cela quelques rangées dans des espaces publics apparentés à des places (place Dorcière, cours Le-Fort). Formant des enchaînements, les plantations d'alignement distinguent ainsi les lieux de circulation des jardins publics, ceux-ci relevant d'un modèle paysager beaucoup plus libre. Elles poursuivent un objectif d'ordre et de régularité, mais également d'hygiène et d'agrément par leur capacité à renouveler l'air et procurer de l'ombre.

### Chronologie, provenance et disposition des plantations

Les plantations devant généralement la construction des bâtiments. Alternant avec des candélabres, les premières rangées d'arbres apparaissent de part et d'autre de voies de circulation fraîchement tracées. Les opérations commencent en 1852 sur la rive droite<sup>173</sup> et se poursuivent le long de la rue Pierre-Fatio<sup>174</sup>, la rue du Conseil-Général<sup>175</sup>, l'actuel boulevard des Philosophes<sup>176</sup>, le cours de Rive<sup>177</sup>, sur la place triangulaire entre les rues de Chantepoulet et du Mont-Blanc<sup>178</sup>, puis le long de l'actuel boulevard Georges-Favon<sup>179</sup> **FIG. 137**. En 1860, l'actuel boulevard Helvétique est lui aussi pourvu d'une double rangée d'arbres, disposée en quinconce<sup>180</sup>. Puis, en 1870, c'est au tour du boulevard James-Fazy<sup>181</sup> et du cours de Rive d'être arborisés. D'autres voies plus étroites sont également plantées d'arbres : le cours des Bastions vers 1860 **FIG. 370**, le boulevard du Théâtre en 1877 **FIG. 140**, tous deux avec une seule rangée au milieu de la rue, au lieu de rangées latérales<sup>182</sup>.

Les premières plantations sont réalisées par le Département des travaux publics. Une fois les rues viabilisées, celles-ci sont remises à l'administration municipale qui en prend la charge. Contrairement à l'État, la Ville est dotée d'un service dirigé par des jardiniers professionnels, à savoir FRANÇOIS DIMIER dès 1852, puis GUILLAUME NITZSCHNER dès 1863<sup>183</sup>. Formé en Allemagne et à Paris, ce dernier



137



138



139



140

est particulièrement au fait de ce qui se passe dans la capitale française, où il retourne occasionnellement<sup>184</sup>. Jusqu'en 1907, toutes les décisions concernant les plantations d'alignement de la ceinture Fazyste lui appartiennent.

Pour garnir les futurs boulevards, les autorités cantonales entreprennent tout d'abord de recycler des arbres existants sur le pourtour des fortifications<sup>185</sup>, en les transplantant grâce à une machine dite « Stewart », à l'imitation de ce qui pratique à Paris, aux Champs-Élysées<sup>186</sup>. Si les grandes chaleurs de l'année 1856, ainsi que le manque d'arrosage, anéantissent certains alignements<sup>187</sup>, ce mode de faire est poursuivi durant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, certains arbres plantés dans un premier temps sur la ceinture Fazyste étant parfois déplacés ailleurs<sup>188</sup>. Le matériel nécessaire est sans doute loué, avant que l'administration municipale examine l'achat d'une machine à transplanter les grands arbres en 1860<sup>189</sup>.

Par ailleurs, un nombre important de jeunes arbres proviennent d'établissements spécialisés, l'administration n'ayant pas les moyens d'avoir, comme certaines grandes villes, une pépinière municipale. En ce qui concerne la préparation des sujets, on suit certainement les prescriptions d'usage, à savoir que les jeunes arbres doivent être âgés de six à huit ans et d'une hauteur variant de

5 à 6 m lorsqu'on les met en place<sup>190</sup>. En revanche, la règle parisienne de maintenir une distance de 5 m au minimum entre les arbres n'est pas toujours respectée, une erreur que le jardinier municipal se chargera de corriger en supprimant quelques arbres, au boulevard Helvétique notamment<sup>191</sup>. Par ailleurs, les sujets sont parfois plantés sur la chaussée, à quelques dizaines de centimètres du trottoir **FIG. 138**. Notons également, au pied des arbres genevois de la première génération, l'absence de plaques en fonte destinées à ménager une surface du sol protégée du piétinement. Installées dès 1875, les grilles du modèle employé sur les boulevards de Paris<sup>192</sup> font partie des produits que l'on importe en vue d'améliorer les conditions de croissance des arbres.

### Choix des essences

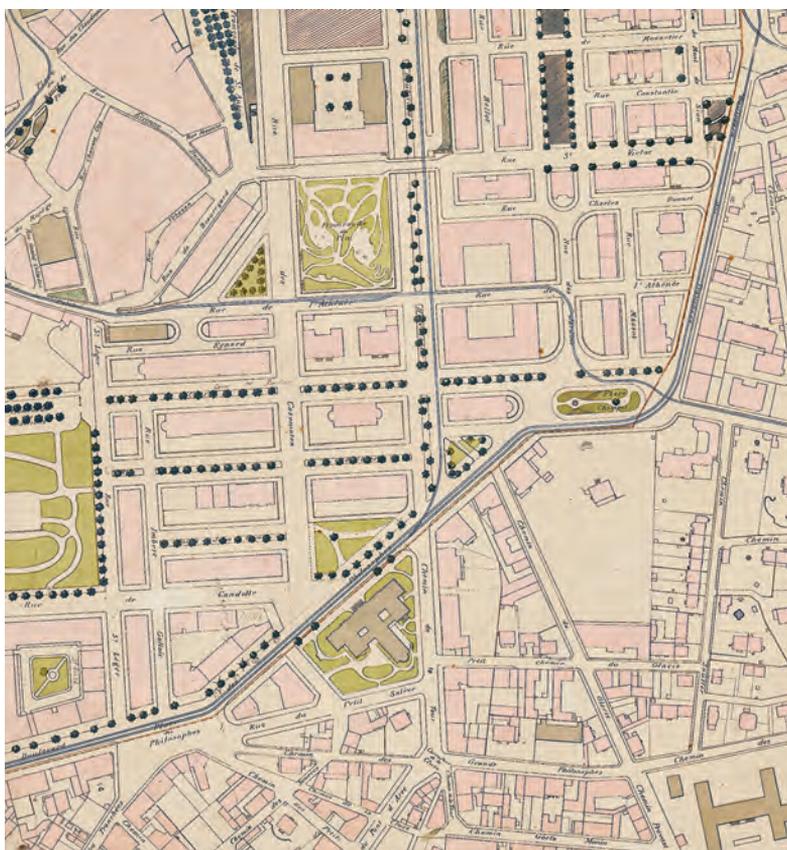
Comme le veut l'usage, les lignes d'arbres plantées dans une même rue sont de même essence, le mélange étant alors considéré comme disgracieux<sup>193</sup>. Pour les boulevards genevois, les autorités optent pour le platane, sans doute choisi pour sa croissance rapide, son ombre bénéfique, son bel aspect et sa résistance aux insectes xylophages<sup>194</sup>. Pour certains, ce goût exclusif du platane est un signe des temps : « Cet arbre croît vite et donne bientôt de l'ombrage ; c'est ce qui lui vaut les sympathies d'une génération qui veut avant tout jouir

**FIG. 137** Rangée de platanes au boulevard Georges-Favon, vue vers le sud-est ; à l'arrière-plan : l'École du Grütli. Plantés dans les années 1860, ces arbres sont présents dans un secteur encore très désert. Photo entre 1873 et 1880. BGE [VG P 0297].

**FIG. 138** Bas de l'ancienne rue des Casemates, vers 1882. Les arbres empiètent sur la chaussée, une pratique qui va rapidement disparaître au profit de plantations sur le trottoir. Photo anonyme. BGE [vg p 2406].

**FIG. 139** Un peuplier devant l'église anglaise, vue depuis la rue du Mont-Blanc. Les édifices présentant un caractère exceptionnel bénéficient parfois d'une essence d'arbre inhabituelle. Le peuplier, ici, redouble la verticalité du clocher. Photo Auguste Louis Garcin, sans date [vers 1870-1880]. BGE [vg p 2297].

**FIG. 140** Allée centrale au boulevard du Théâtre, vers 1900. Lors de la construction du Grand Théâtre, l'architecte Jacques-Élisée Goss propose en 1877 de garnir cette rue avec un alignement similaire à celui du cours des Bastions. Photo anonyme. BGE [VG P 2514].



141

**FIG. 141** Plan de la commune de Genève dressé par le Bureau des travaux de la Ville, 1900, détail. Complément indispensable au réseau viaire, les alignements d'arbres forment un véritable système. Les rangées peuvent border la voie sur un côté (bd des Philosophes) ou occuper le milieu, formant des lignes simples ou en quinconce (bd Helvétique). AVG [2021.V6].

du présent et ne craint même pas parfois d'escompter l'avenir »<sup>195</sup>. Il se peut aussi que, là encore, on veuille faire ressembler Genève à Paris, où les platanes composent la majeure partie du boisement de la voie publique<sup>196</sup>. Quoiqu'il en soit, l'ormeau, traditionnellement présent à Genève, est écarté, peut-être à cause de sa vulnérabilité<sup>197</sup>. Il en va de même du marronnier, dont la croissance est plus lente. Ainsi, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les platanes sont l'ornement végétal de la ceinture Fazyste : renforçant son identité visuelle, ils forment comme un chapelet liant les rues, les places, les secteurs entre eux **FIG. 141**.

Si le platane règne, d'autres essences pointent çà et là, destinées à distinguer des lieux particuliers. Ainsi, l'aménagement de la place de Hollande en 1868 s'accompagne d'une plantation de tilleuls blancs, « pour faire diversion aux platanes »<sup>198</sup>. Il faut cependant que le tissu urbain se dilate, que les voies s'ouvrent sur des places, que des monuments soient présents pour que des arbres différents apparaissent, les exemples les plus marquants étant les peupliers plantés devant l'église anglicane en 1851<sup>199</sup> **FIG. 139** et la synagogue en 1863<sup>200</sup>. À noter que dans ces deux cas, ce sont les fondations auxquelles appartient l'édifice qui sont à l'origine des plantations. Élançé,

le peuplier fait ici office de signe urbain, redoublant par sa hauteur exceptionnelle le caractère monumental du bâtiment qu'il accompagne.

À partir des années 1870, le choix systématique du platane commence à être remis en cause<sup>201</sup>. En 1873, des sycomores sont prévus à la place du Grütli<sup>202</sup>; en 1881 au cours de Rive, un propriétaire demande que soient plutôt plantés des tilleuls<sup>203</sup>; la même année, on choisit des ailantes à la rue Saint-Léger<sup>204</sup> et à la rue De-Candolle<sup>205</sup>. Dès les années 1890, le platane tombe véritablement en disgrâce, condamné pour son développement excessif (aussi bien dans le sol qu'en hauteur) que pour son feuillage trop touffu<sup>206</sup>. Au Conseil municipal, des voix s'élèvent pour sa suppression progressive<sup>207</sup>, et son remplacement par des marronniers rouges ou des tilleuls argentés, disposés sur un trottoir central planté d'une seule rangée d'arbres. En 1902, une enquête commandée par la Commission de l'art public aboutit aux mêmes conclusions<sup>208</sup>; elle recommande, pour les plantations d'alignement, un choix d'arbres de demi-grandeur : tilleul argenté, érable champêtre, acacia monophylla, acacia bessoniana, catalpa, etc.

La grande vague de suppression des platanes commence en 1892, par l'abattage d'une des trois rangées qui bordent alors le boulevard James-Fazy<sup>209</sup>. Elle sera suivie de l'arrachage, en 1910, des gros platanes du boulevard Georges-Favon<sup>210</sup>. C'est au remplacement par des essences plus appropriées que s'appliquera l'administration municipale pendant le XX<sup>e</sup> siècle. Micocouliers, tilleuls argentés<sup>211</sup>, érables feront désormais partie du paysage de la ceinture Fazyste.

### *Taille et élagage*

Des mentions telles que les « tronçons de bras amputés des platanes »<sup>212</sup>, ou les arbres taillés « en trognons de choux »<sup>213</sup>, laissent supposer que l'on pratique l'élagage dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il est probable qu'il ne concerne que les platanes situés sur les quais. En effet, seules les ventes de parcelles riveraines sont assorties d'une servitude assurant le maintien de la vue aux propriétaires de maisons et d'immeubles riverains<sup>214</sup>. Si cette disposition réglementaire n'existe pas dans la ceinture Fazyste, cela n'empêchera pas les propriétaires de se plaindre dès 1870 des préjudices que leur cause la croissance des arbres. Les premières pétitions visant à réduire la taille des arbres concernent ceux plantés devant les immeubles de l'actuel quai Général-Guisan et de la rue Pierre-Fatio<sup>215</sup>. De leur côté, les autorités ne tiennent pas forcément à ce que les arbres croissent librement : en 1874, une commission du Conseil municipal fait ainsi part du souhait d'émonder les troncs – c'est-à-dire élever la hauteur



**FIG. 142** La fontaine Wallace de la promenade des Bastions. L'objet tire son nom du philanthrope anglais Richard Wallace, qui en fait bénéficier la ville de Paris avant que le modèle ne connaisse une diffusion internationale. Carte postale Clément, Tournier & C<sup>ie</sup>, vers 1904. BGE [jds 01 vgecite 0114].

142

à partir de laquelle partent les branches – afin de faciliter la circulation de l'air, le développement de la perspective et surtout la projection de la lumière du gaz<sup>216</sup>. Trois ans plus tard, le Conseil administratif décide d'une manière générale qu'il y a lieu de faire tailler les arbres des rues et des boulevards<sup>217</sup>. Certains propriétaires pensent que l'élagage des branches inférieures assorti d'une coupe en parasol de la cime, un système employé dans un « grand nombre de villes étrangères »<sup>218</sup>, offrirait une solution au développement jugé inquiétant des platanes.

Les arbres croissant de façon continue, le problème ne fait qu'empirer et les plaintes commencent à affluer quotidiennement dans les bureaux de l'administration<sup>219</sup>. Si l'on préconise alors de suivre l'exemple de Paris ou de Marseille, où les arbres sont plantés à 5 ou 6 m des maisons, on se demande surtout s'il ne faut pas éviter le platane<sup>220</sup>. Le débat devient public et la médecine s'en mêle : le docteur Louis Piachaud, inquiet de la quantité d'arbres plantés et de la hauteur qu'ils ont atteinte, voudrait voir disparaître tous les sujets plantés en bordure de trottoirs, ne tolérant que ceux qui occupent une bande centrale d'une voie large, à condition « de les tenir rasés un peu au-dessus du tronc »<sup>221</sup>. À l'opposé, ceux qui défendent les arbres en ville prônent une croissance en hauteur, telle qu'elle est adoptée dans la plupart des grandes villes<sup>222</sup>. Suite à cette polémique, les autorités vont opter pour des solutions de compromis, en élaguant et émondant lorsque les plaintes se font trop vives.

## Les fontaines

Calibré sur les capacités de la machine hydraulique, le nombre de fontaines prévues en 1851 pour les nouveaux quartiers s'élève à quatre ou cinq, étant alors spécifié qu'il s'agira de « grandes fontaines » à quatre jets, débitant environ 90 l/minute<sup>223</sup>. Si certains projets d'agrandissement de la ville en signalent quelques-unes de façon schématique, leur établissement procédera surtout d'une série d'opportunités et d'initiatives ponctuelles, plutôt que d'une planification.

« Soit d'utilité, soit d'agrément »<sup>224</sup>, comme les qualifie le chef du Service des eaux ÉDOUARD LULLIN, les fontaines des nouveaux quartiers se répartissent entre les deux pôles du fonctionnel et du monumental. Du côté de l'utilité, on trouve les bornes-fontaines (voir p. 116), les bassins, parfois provisoires, installés peu de temps après l'édification des premiers immeubles<sup>225</sup>, les fontaines rattachées à des équipements comme l'entrepôt de la rive droite, ou encore un abreuvoir installé en 1881 à la place Cornavin<sup>226</sup>. Tout aussi utilitaires mais plus décorées, deux « fontaines à boire, du modèle Wallace », sont acquises par la Municipalité en 1880<sup>227</sup>. L'une se trouvait à la rue du Mont-Blanc, à l'embranchement avec la rue de Chantepoulet ; l'autre est toujours en place dans la promenade des Bastions **FIG. 142**.

Dans un registre plus décoratif, il faut signaler l'aménagement pittoresque en tuf établi à l'arrière



143

**FIG. 143** La fontaine de goût pittoresque aménagée en 1873 dans un mur de soutènement du parc des Bastions, à l'arrière de la Bibliothèque publique. Sous une voûte en calcaire, le bassin et le mur de fond sont en tuf, probablement de Saint-Jeoire (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie). Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 144** La fontaine du Jardin Anglais, 1863. Seule la partie centrale est manufacturée, et acquise en pièces détachées à Paris. Le bassin en pierre est réalisé par des entrepreneurs locaux. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 145** Planche du catalogue de la fonderie du Val d'Osne (anciennement maison Barbezat & C<sup>ie</sup>) montrant le modèle de vasque qui a été choisi pour le Jardin Anglais. Il est mentionné au bas de l'image que le bassin inférieur ne se fait pas en fonte. Tiré du *Catalogue Val d'Osne* 1907, pl. 554.

de la Bibliothèque des Bastions en 1873<sup>228</sup> ainsi que deux réalisations, aujourd'hui disparues, situées à l'intérieur d'édifices publics importants, le bâtiment électoral (voir p. 174) et la halle de Rive. Cette dernière était dotée à l'origine d'une grotte de rocaïlle et de tuf, « d'où l'eau jaillit en permanence »<sup>229</sup>. Le jet et son cadre apportent ici une touche spectaculaire ; le « luxe de l'eau » se substitue à l'« usage de l'eau », selon le vœu exprimé par ÉDOUARD LULLIN au sujet du développement du service hydraulique dont il est le directeur<sup>230</sup>.

Tous ces exemples résultent d'initiatives municipales ou cantonales, et sont par conséquent financés par les caisses publiques. Il en va de même pour d'autres fontaines qui sont, elles, plus monumentales : à la Ville reviennent les dépenses réalisées pour celles de la place Dorcière et du Jardin Anglais ; l'État prend en charge celle du square du Mont-Blanc (aujourd'hui disparue), dont le dessin revient à l'ingénieur cantonal LÉOPOLD BLOTNITZKI<sup>231</sup>. Les pouvoirs publics restent toutefois attentifs à limiter les dépenses, en refusant des projets comme celui, en 1858, du sculpteur JOHANNES LEEB pour une « fontaine de l'Annexion » à placer sur la grande place du cours de Rive<sup>232</sup>. Enfin, en tant que principaux intéressés, les particuliers participent parfois au financement des fontaines, voire à leur création. À titre d'exemple, en 1868, le propriétaire de l'Hôtel garni de la Poste offre 600 à 800 francs pour qu'une fontaine soit établie à la place de Hollande, les tuyaux et robinets nécessaires étant par ailleurs proposés gratuitement par un commerçant des alentours<sup>233</sup>. Les parts respectives du public et du privé font parfois l'objet de tractations difficiles, comme c'est le cas pour la fontaine de la place Claparède (voir pp. 148-149).

## La fontaine du Jardin Anglais [26]

Installée en 1863, cette fontaine incarne à elle seule l'exigence de *decorum* attachée aux nouveaux espaces publics, celui du Jardin Anglais étant le plus voué à une fréquentation cosmopolite<sup>234</sup>. Elle révèle d'une part un changement dans l'histoire des fontaines genevoises – les jeux d'eau prenant le pas sur la fonction désaltérante – et d'autre part un goût nouveau pour des réalisations au statut indéfini, à la fois œuvre d'art et objet industriel.

*Historique.* En 1856, une première fontaine, achetée à Paris trois ans plus tôt chez le fondeur DUCCEL, est installée à la promenade du Lac (appellation officielle du Jardin Anglais). « D'un modèle très élégant »<sup>235</sup> approuvé par le peintre FRANÇOIS DIDAY et le sculpteur JOHANNES LEEB<sup>236</sup>, la fontaine du triton (dieu marin dont le corps se termine en poisson) est placée au centre de la promenade, dans l'axe de l'Hôtel Métropole<sup>237</sup>.

Avec la création du pont du Mont-Blanc, la promenade gagne en surface ainsi qu'en prestige. Le nombre des fontaines (quatre petites et une grande)<sup>238</sup> prévu dans le nouvel aménagement fait cependant naître des craintes, portant notamment sur le coût de l'alimentation en eau. C'est finalement à une fontaine unique, mais voulue « d'un caractère grandiose et digne de la place qu'elle occupera », que les autorités municipales décident en novembre 1862 de consacrer une somme de 25 000 francs<sup>239</sup>. L'objet viendra remplacer la fontaine existante qui, « devenue trop mesquine »<sup>240</sup>, est déplacée sur l'autre rive, à la place des Alpes.

Au début de l'année 1863, les catalogues de deux fonderies sont examinés par le Conseil administratif<sup>241</sup> **FIG. 145**. Informé que l'un des modèles retenus est visible à Lyon, sur la place des Terreaux, le conseil envoie une délégation qui revient convaincue : un exemplaire identique pourrait à Genève être « d'un très bon effet en [le] disposant convenablement et en l'établissant sur un bassin suffisamment étendu et pas trop élevé »<sup>242</sup>. Elles s'adressent donc à la maison BARBEZAT ET C<sup>ie</sup> (FONDERIE DU VAL D'OSNE) par l'intermédiaire de son représentant à Genève, le négociant Marc André. Selon les termes d'une convention passée en 1863 avec le Conseil administratif, la firme s'engage à fournir « une fontaine semblable à celle qui existe sur la place des Terreaux à Lyon, sauf les dauphins de la vasque inférieure qui ont été supprimés, pour le prix de 17 000 francs, rendue posée et vernie imitant le bronze »<sup>243</sup>. Quant au bassin inférieur, que le conseiller administratif FRANÇOIS ULRICH VAUCHER GUÉDIN souhaite en pierre et en forme de polygone de 16 côtés<sup>244</sup>, son exécution en sera confiée à l'entrepreneur HENRI SANTOUX<sup>245</sup>.



144

En mai 1863, le *Journal de Genève* annonce l'arrivée prochaine d'une « grande fontaine jaillissante »<sup>246</sup>. Les travaux de maçonnerie ont lieu en été, ainsi que l'assemblage des parties en fonte. Mise en eau au mois d'août, la fontaine ne fonctionne, dans un premier temps du moins, qu'entre 5 heures et 9 heures du soir.

*Description.* La fontaine est formée d'un assemblage de pièces en fonte, disposé au centre d'un vaste bassin en calcaire **FIG. 144**. L'ensemble mesure 6,50 m de hauteur et le bassin 11,40 m de diamètre. La partie en fonte se compose de quatre figures (deux hommes et deux femmes) assises sur un socle cruciforme en pierre, au-dessus desquelles s'élèvent deux vasques superposées, de taille dégressive. Entre la première et la seconde vasque, quatre putti forment un deuxième groupe, tandis qu'une sorte d'urne couronne le tout. Ce dispositif contraint l'eau à suivre diverses trajectoires, dans la grande tradition des fontaines versaillaises ou italiennes. Les fontaines jumelles de la place de la Concorde à Paris, dessinées par JACQUES IGNACE HITTORFF et inaugurées en 1840 ont été sans doute une source d'inspiration.

*Iconographie et intervenants.* L'auteur du modèle de la fontaine de Genève est le sculpteur MATHURIN MOREAU, multi-médaillé aux expositions universelles, qui deviendra par ailleurs administrateur de la fonderie du Val d'Osne (D<sup>pt</sup> Haute-Marne).



145



146

**FIG. 146** Réédité de nombreuses fois, le catalogue de la fonderie du Val d'Osne renseigne sur l'identité des figures conçues par Mathurin Moreau : Acis, Galathée, Neptune et Amphitríte. Tiré de *Catalogue Val d'Osne* 1907, pl. 532.

Présentée à l'Exposition universelle de Paris en 1855<sup>247</sup>, la fontaine remporte un succès planétaire, comme en témoignent les commandes émanant de villes lointaines (Lisbonne, Buenos Aires, Salvador de Bahia, etc.). Sortis du même moule, les exemplaires ne sont jamais complètement identiques d'une ville à l'autre, chaque Municipalité personnalisant le sien par le choix des éléments secondaires (puttis, dauphins et grenouilles).

En 1928, Edmond Barde suggère d'appeler fontaine des Quatre-Saisons celle du Jardin Anglais, un nom que la tradition va pérenniser sans en interroger la correction<sup>248</sup>. Pourtant les figures, et surtout leurs attributs, ne font pas référence aux quatre saisons. Cela étant, l'identification des personnages n'est pas simple et, de fait, seules les indications fournies par une planche du catalogue commercial apportent une réponse définitive **FIG. 146** : les socles des figures indiquent qu'il

s'agit d'Amphitríte, Galathée, Acis et Neptune, divinités maritimes tirées de la mythologie grecque et romaine, réunies ici en deux groupes par les postures et le jeu des regards<sup>249</sup>.

Les autorités genevoises portent-elles pour autant un intérêt particulier à ces divinités antiques ? On peut en douter. De façon significative, les documents se rapportant à l'achat de la fontaine ne portent d'autre indication que celle de « fontaine monumentale », ce qui donne bien la mesure de ce qu'on attend d'elle. Signalons par ailleurs qu'au Jardin Anglais les personnages de la fontaine sont « enrichis » d'objets divers, à savoir une ancre, un gouvernail, des cordages, une bite d'amarrage, un harpon, une rame, des coquillages et un paquet de marchandises. Sans se démarquer de l'univers aquatique des Néréides, ces attributs renvoient à des activités très concrètes, liées à la navigation et au commerce maritime. De même, les figures enfantines du registre supérieur sont accompagnées d'objets les identifiant à des allégories de l'industrie, du commerce ou de la pêche. C'est donc autant aux conquêtes et aux activités humaines qu'aux tribulations des enfants de Nérée que renvoient les éléments figuratifs en question.

*Travaux.* À une date indéterminée, la fontaine est dotée d'un éclairage électrique mettant en valeur les jets d'eau. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, elle est rendue indépendante du réseau d'eau potable, bénéficiant dès lors d'une station de pompage souterraine et autonome. Pour parer à la dégradation du monument, une première campagne de travaux est menée en 1963, une deuxième en 1975-76, impliquant le démontage des pièces. La fontaine a fait l'objet d'une restauration complète en 2010-11.

## La fontaine de la place Édouard-Claparède [17]

En 1863, Émile Plantamour, président de la Compagnie des immeubles des Tranchées, s'adresse au Conseil administratif pour qu'il contribue à la construction d'une fontaine sur la place de Champel (actuelle place Édouard-Claparède)<sup>250</sup>. La compagnie ne veut pas d'un modèle simple : elle exprime le désir que la fontaine « soit en rapport avec la décoration des immeubles qui avoisinent la place »<sup>251</sup>. Une somme de 1850 francs est déjà assurée par une souscription ; l'État s'engage à participer à hauteur de 1000 francs. Le Conseil administratif reste, lui, dubitatif, estimant que la somme de 4000-5000 francs prévue n'est pas suffisante pour une « fontaine d'ornement » digne de ce lieu. Il n'y a d'ailleurs ni urgence, ni nécessité, puisque toutes



147



148

les propriétés des environs jouissent de l'eau de la machine hydraulique.

Cinq ans plus tard, le banquier Alexandre Lombard entreprend de nouvelles démarches, obtenant la même participation de la part des contributeurs privés et de l'État. Sans y ajouter de part financière, le Conseil administratif s'accommode en 1868 de la somme réduite et choisit le modèle, optant pour une « fontaine de fer » disponible dans le commerce<sup>252</sup>. L'objet sélectionné – une statue produite par la FONDERIE DU VAL D'OSNE (FOURMENT, HOUILLE ET C<sup>IE</sup>, ancienne maison BARBEZAT ET C<sup>IE</sup>) – sera complété d'un bassin en pierre, comme c'est la tradition à Genève **FIG. 147, 148**.

Toujours décrite comme figurant un David, la statue représente en réalité Cérès, déesse de l'agriculture<sup>253</sup>. Ses attributs – un râteau et une faucille (dont il ne reste que le manche) – lui permettent également d'être présentée comme une allégorie de l'été dans certains catalogues du célèbre fournisseur parisien<sup>254</sup>. La figure est déjà présente parmi les produits commercialisés en 1856-1859, et dérive d'un prototype sculpté par MATHURIN MOREAU. Le fait qu'il ait été présenté à l'Exposition universelle de 1855 et que l'impératrice Eugénie en ait acquis un exemplaire a sans doute contribué à son succès.

## L'éclairage public

Parmi les questions soulevées par l'agrandissement de Genève, celle de l'éclairage public illustre de façon exemplaire la pensée réticulaire à l'œuvre dans l'aménagement des nouveaux quartiers. Rappelons ici que la grande mutation dans ce domaine – l'avènement de l'éclairage au gaz – précède de quelques années à peine la démolition des fortifications : depuis 1844, « la nuit n'a plus de ténèbres »<sup>255</sup>, grâce au premier réseau mis sur pied par une compagnie privée<sup>256</sup>. La lanterne à huile est progressivement remplacée par des candélabres fixes, plantés sur les trottoirs ou scellés en consoles murales. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'usine à gaz, les canalisations, les alignements de candélabres et, enfin, les colonnes montantes dans les édifices publics et privés, fonctionnent comme autant d'éléments interconnectés, en phase avec l'agrandissement de la ville et au service d'un idéal tout à la fois sécuritaire, hygiénique et esthétique.

## L'extension du réseau gazier

Au milieu du siècle, la perspective d'éclairer le vaste territoire dévolu aux nouveaux quartiers implique de repenser les infrastructures existantes et de planifier le réseau à venir. Une première estimation, réalisée

**FIG. 147** Le modèle de la fontaine de la place Édouard-Claparède (coin supérieur gauche) a été commandé en tant que Cérès en 1868. Son identité est toutefois changeante : dans cette réédition du catalogue de vente il figure l'« Été ». Tiré de *Catalogue Val d'Osne* 1907, pl. 571.

**FIG. 148** La fontaine de la place Édouard-Claparède (1868) dans son état actuel : à une date inconnue, une partie de la serpe a disparu, entraînant une confusion sur le thème iconographique. Le bassin est formé d'un bloc en pierre calcaire. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 149** Projet d'éclairage au gaz pour les nouveaux quartiers de la commune de Genève, par Isaac Christian Wolfsberger, 1<sup>er</sup> février 1856. Sur ce plan figurent les tracés des canalisations à créer ainsi que l'emplacement des futurs réverbères. Le phasage des opérations est également signalé (en rouge) : les premiers secteurs à bénéficier de l'éclairage sont ceux de Plainpalais (1857) et Rive (1862). BGE [40g 05 02].



149

en janvier 1852, aboutit au chiffre de 194 becs de gaz pour les secteurs en développement, exigeant des conduites d'une longueur de 8500 m environ<sup>257</sup>.

La Municipalité étant liée depuis 1844 par une convention à la Société genevoise pour l'éclairage au gaz, il s'agit tout d'abord de renégocier les termes de cet engagement. Or la tâche de concilier intérêts privés et service public ne va pas de soi, l'incertitude régnant sur les coûts engendrés par l'essor de la demande. En vue des tractations avec la compagnie privée, les autorités municipales s'allient les compétences de l'ingénieur ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, celui-ci étant de retour d'Allemagne où il a mené à bien l'éclairage au gaz des villes d'Augsbourg et de Munich<sup>258</sup>. Suite à une première proposition rejetée par le Conseil municipal en 1852<sup>259</sup>, une nouvelle convention est agréée l'année suivante<sup>260</sup>, sans concerner toutefois la totalité de l'agrandissement de la ville. Le problème n'est donc que repoussé. En 1854, la compagnie concessionnaire prévient les autorités que le gazomètre existant ne pourra pas suffire à l'éclairage des nouveaux quartiers de la rive droite<sup>261</sup>. De son côté, le Conseil administratif s'interroge : faut-il prolonger l'exclusivité accordée à la compagnie concernée<sup>262</sup>, adopter provisoirement l'éclairage à l'huile « avec des appareils perfectionnés »<sup>263</sup>, créer une usine en stimulant la formation d'une nouvelle société, ou répondre aux démarches initiées par un certain Foncier,

représentant d'une compagnie éclairant le quartier parisien des Batignolles au moyen d'un gaz extrait de la tourbe<sup>264</sup>. Sur la base d'un mémoire, de plans et d'un projet commandés alors à WOLFSBERGER<sup>265</sup> **FIG. 149**, les autorités municipales se décident en 1856 à un nouvel arrangement avec la Compagnie genevoise d'éclairage et de chauffage par le gaz (anciennement Société genevoise pour l'éclairage au gaz), administrée par GUILLAUME-HENRI DUFOUR et les banquiers Charles Kohler et Édouard Pictet<sup>266</sup>.

D'après la convention qui lie les deux parties, la Compagnie genevoise obtient le droit exclusif de poser et de conserver les conduites à gaz sous la voie publique<sup>267</sup>, et cela pour une durée de trente ans. Elle est tenue d'assurer l'éclairage le long de toute rue établie définitivement, selon un calendrier fourni par les autorités municipales et sur la base des plans d'agrandissement approuvés par le Conseil d'État<sup>268</sup>. En retour, la Commune reçoit de la compagnie une indemnité de 25 000 francs pour le matériel d'éclairage qu'elle possédait, tout en touchant 30 000 francs par année jusqu'à l'issue de la concession. Si la Municipalité accorde durablement un monopole à une entreprise privée (ce qu'elle ne fait pas pour le service des eaux), elle s'assure toutefois la propriété de tout le matériel, gazomètre compris, à l'expiration de la concession. De son côté, la compagnie compte sur le profit relatif à l'augmentation des abonnements privés,



**FIG. 150** Vue vers le nord de la rue de Saint-Léger fraîchement nivelée et dotée de candélabres, mars 1866. Là comme ailleurs, l'éclairage urbain précède la construction des nouveaux quartiers. Il n'est pas inutile pour autant, puisqu'il borde une voie de circulation reliant la ville ancienne au faubourg de Plainpalais. Photo anonyme. BGE [phot25p st le 04].

150

en misant par ailleurs sur la baisse du prix de la matière première (la houille) que l'établissement du chemin de fer laisse augurer<sup>269</sup>. L'avenir lui donne raison : en 1858, le quintal de houille en provenance de la région de Saint-Étienne passe de 6 francs à 3,60 francs grâce au transport ferroviaire<sup>270</sup>. Le prix du mètre cube de gaz (40 cts) étant, quant à lui, fixé par la concession de 1856, la santé de la compagnie privée sera florissante.

### **Sécurité, hygiène, morale**

Au moment de la vente des parcelles des anciennes fortifications, l'État ne prend aucun engagement vis-à-vis des acquéreurs sur l'éclairage de la voie publique<sup>271</sup>. Ce n'est qu'une fois la rue viabilisée et remise à la Ville que celle-ci entame des démarches auprès de la compagnie concessionnaire pour la mise en place des canalisations et des réverbères<sup>272</sup>. Comme le montrent certaines photographies, les autorités anticipent parfois le lotissement, en faisant planter des candélabres le long de voies fantomatiques **FIG. 150**. À l'inverse, certains secteurs restent encore dépourvus d'éclairage alors même que des immeubles y sont édifiés. Par leur abondance, les réclamations adressées par les propriétaires révèlent la nécessité de la tâche : les quartiers nouveaux doivent jouir d'une lumière abondante et il semble exclu d'y laisser des recoins sombres à l'hygiène douteuse, comme on en trouve

encore dans les parties anciennes du tissu urbain. La question dépasse d'ailleurs les seuls habitants de Genève, comme le signale un article du *Journal de Genève* du mois d'octobre 1859, rappelant que « la propreté et l'éclairage sont deux des principaux signes auxquels, du premier coup d'œil, l'étranger est habitué à reconnaître le plus ou moins de civilisation matérielle, pour ainsi dire, des villes dans lesquelles il arrive »<sup>273</sup>.

Si l'association entre obscurité et vétusté et, à l'inverse, clarté et modernité, se cristallise au cours du second XIX<sup>e</sup> siècle, ces deux couples antagonistes trouvent leur fondement dans la notion de sécurité publique. Aussi, dans les années 1850, dénonce-t-on « la présence continuelle de vagabonds » du côté de l'entrepôt de la rive droite, où des voleurs de matériaux sont favorisés « par l'obscurité profonde qui règne dans cette partie de la ville »<sup>274</sup>. Ce secteur est par ailleurs signalé comme « impraticable » la nuit, les trottoirs étant tous obstrués de tombereaux et de chariots en tous genres<sup>275</sup>. Sur la rive gauche, le président de la Compagnie des immeubles des Tranchées se plaint en 1862 que les locations soient entravées par l'absence d'éclairage : « les arrestations qui ont eu lieu à différentes reprises sur les Tranchées ont effrayé la population qui ne se portera dans ces nouveaux quartiers que lorsqu'ils auront été dotés d'un bon éclairage complet »<sup>276</sup>. Enfin, l'éclairage est sans doute motivé par la lutte contre



151

**FIG. 151** Les armoiries de Genève ornant les réverbères à gaz (vraisemblablement ceux de 1853), relevées par Louis Georges, avant 1899. Les réverbères sont des sémaphores, au sens plein du terme : l'apport de lumière se double d'une marque des pouvoirs publics. BGE [vg 4516].

**FIG. 152** Le pont du Mont-Blanc, à son débouché sur la rive droite. Une des premières photographies nocturnes de Genève, prise par Gabriel Loppé vers 1890. Le photographe semble autant intéressé par le paysage urbain que par l'éclairage qui le transfigure. Des écussons des différents cantons suisses ornent les socles des candélabres dessinés par Léopold Blotnitzki. BGE [rec est 0109 35].

**FIG. 153** Le pont du Mont-Blanc, vue depuis le quai du Mont-Blanc. À peine quatre ans après leur pose en 1863, les globes ont été remplacés par des lanternes aux verres plats, moins sujets à la casse. Photo vers 1864. BGE [Db 20089 9x12].



152



153

les pratiques jugées immorales, en particulier dans les promenades publiques. Il est probable à cet égard que les plaintes formulées en 1863 contre la présence de prostituées au Jardin Anglais et l'installation simultanée de candélabres dans ce même lieu ne tiennent pas de la coïncidence<sup>277</sup>.

#### **Les candélabres : formes et intensité**

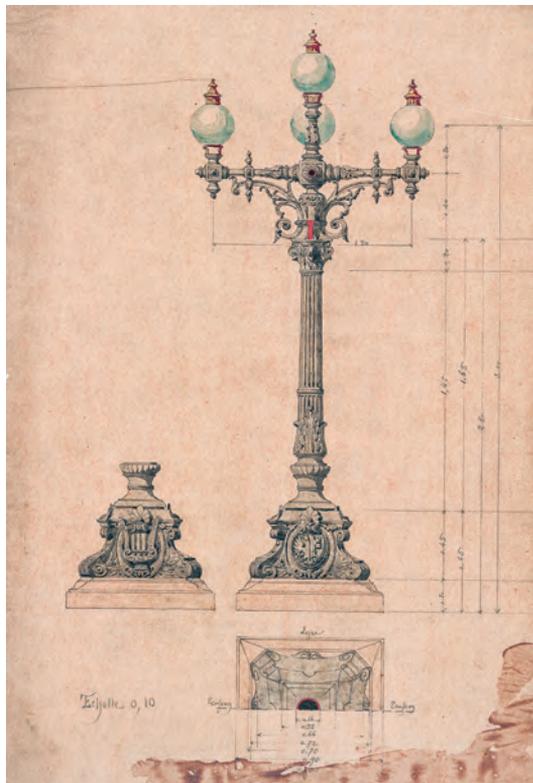
Tel qu'il est planifié en 1856, l'éclairage au gaz repose sur l'idée d'un maillage régulier des quartiers à venir, tous recevant une couverture lumineuse homogène. Dans les faits cependant, il fait l'objet de modulations sectorielles, tant dans la concentration et l'intensité que dans la forme et la taille des lampadaires. Dans la zone frontière de la ville par exemple, on accroît le nombre de candélabres pour faciliter le service des veilleurs de l'octroi<sup>278</sup>. Par ailleurs, pour des raisons d'économie, les becs de gaz fonctionnent selon deux régimes, permanent

ou variable, ce dernier étant « subordonné aux besoins de la localité, depuis l'heure de l'allumage jusqu'à minuit »<sup>279</sup>. Quant au modèle choisi, il peut varier en fonction des lieux et du prestige qui leur est rattaché. Jouant un rôle dans la qualification de l'espace public, le candélabre devient alors un ornement urbain, en plus d'être une source lumineuse.

Dans les premières années, le modèle est unique, approuvé en 1844 par une commission d'artistes réunie pour l'occasion<sup>280</sup>. Or, au moment d'équiper les nouveaux quartiers au début des années 1850, le Conseil administratif exprime un désir de changement<sup>281</sup>. En 1853, il porte son choix sur un dessin exécuté par l'artiste JEAN-JACQUES DÉRIAZ que lui fournit l'entreprise MENN ET C<sup>IE</sup><sup>282</sup>. C'est cette dernière qui se charge de la fonte, limitée tout d'abord à 50 exemplaires. L'objet pèse 238 kg et coûte 150 francs ; il est muni d'une lanterne, peint couleur « vert bronze »<sup>283</sup> et marqué du sceau de



154



155

**FIG. 154** Modèle de candélabre proposé par la firme L. Oudry et C<sup>ie</sup> (Paris) pour le Grand Théâtre, vers 1879. Malgré la réputation de Léopold Oudry et Charles Garnier, connus pour avoir dessiné les candélabres du Paris haussmannien, ce modèle ne sera pas retenu à Genève, du moins pour les abords du théâtre. Photo anonyme. AVG [MP 13 tiroir 8 Cartable 11 P1120997].

**FIG. 155** Projet de candélabre pour le Grand Théâtre. Dessin attribué à Jacques-Élisée Goss, vers 1879. Arborant les emblèmes du théâtre lyrique et de la Ville de Genève, ce modèle sera réalisé en deux exemplaires qui orneront le parvis de l'édifice jusque dans les années 1960. AVG [MP 13 tiroir 8 Cartable 18 P1120993].

l'édilité publique, à savoir les armoiries de la Ville de Genève sur la partie renflée située au-dessus du fût<sup>284</sup> **FIG. 151**.

Si ce modèle se répand à travers les nouvelles rues de Genève, certains lieux bénéficient de spécimens particuliers. C'est le cas du pont du Mont-Blanc, dont les candélabres sont dessinés par l'ingénieur LÉOPOLD BLOTNITZKI en 1862<sup>285</sup>. Pour leur réalisation, les autorités contactent tout d'abord une fonderie à Carouge, avant de s'adresser à la firme BARBEZAT ET C<sup>IE</sup>, dont le siège est à Paris, à laquelle elles commandent trente unités au prix de 400 francs chacune, à exécuter d'après le projet de l'ingénieur polonais<sup>286</sup>. À leur arrivée à Genève au début de l'année 1863, ils sont installés sur des dés en roche qui prolongent les piles du pont, les deux extrémités de celui-ci étant éclairées par des paires<sup>287</sup> **FIG. 152**. Richement orné, verni de couleur « bronze florentin »<sup>288</sup>, le modèle plaît, du moins à la Ville de Liège qui en demande aussitôt le dessin<sup>289</sup>. Les lampadaires sont à l'origine dotés de globes de verre, coûteux mais préférables « pour le coup d'œil »<sup>290</sup> **FIG. 153**. Fournis par la maison BLIND ET C<sup>IE</sup>, ces globes se révèlent fragiles et sont remplacés en 1867 par des lanternes aux vitres plates, probablement d'origine allemande<sup>291</sup>.

Ces mêmes années, le Conseil administratif passe une autre commande à la firme BARBEZAT

ET C<sup>IE</sup> pour augmenter l'éclairage de la promenade du Lac (actuel Jardin Anglais) : 30 candélabres viennent compléter les 20 existants, installés en 1854 sur le cordon de la balustrade<sup>292</sup>. Cette fois-ci les modèles sont choisis sur catalogue<sup>293</sup>. C'est sans doute à l'aura qui entoure les produits parisiens que l'on doit cette commande exceptionnelle de la Ville. De son côté, la Compagnie du gaz, responsable de l'achat et de l'installation de la grande majorité des candélabres, choisit un modèle produit par la fonderie carougeoise EXERTIER ET BOCK, « au même prix que dans les fonderies françaises et [...] parfaitement moulés »<sup>294</sup>. Par ailleurs, une réflexion et un investissement particuliers accompagnent certains projets, notamment lorsqu'il s'agit d'éclairer le parvis d'un bâtiment public, autant que d'en illuminer la façade. C'est le cas à la rue Lévrier, où le Théâtre de Variétés est doté en 1863 de deux candélabres « en alignement de ceux qui servent à l'éclairage public »<sup>295</sup>, devant les perrons sud et nord du bâtiment de l'enseignement supérieur<sup>296</sup>, devant l'École de chimie au boulevard des Philosophes<sup>297</sup>, autour du monument Brunswick avec quatre candélabres à quatre branches et six candélabres à un bec<sup>298</sup>, et surtout devant le Grand Théâtre, à la place Neuve.

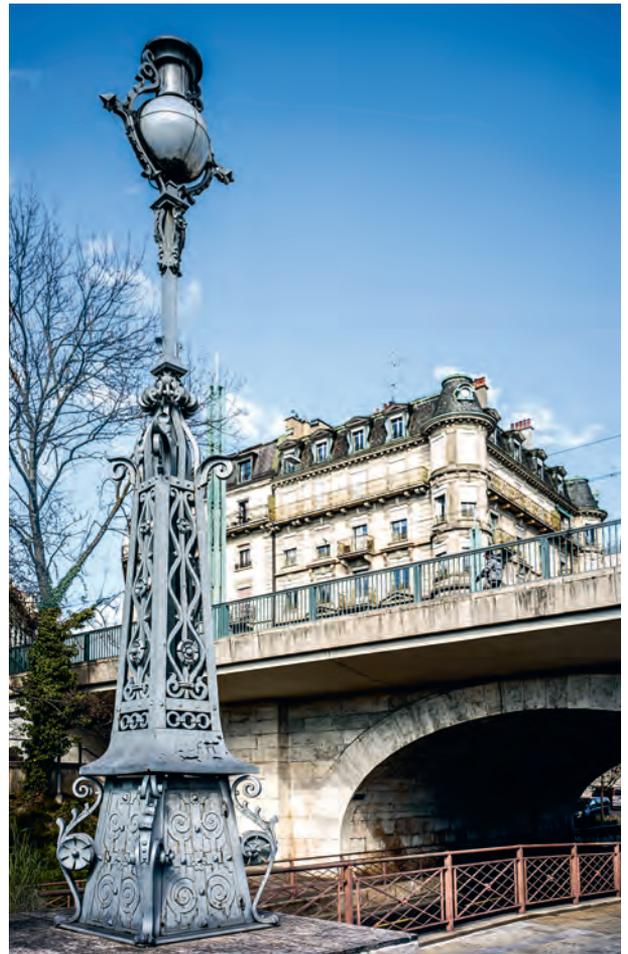
En juillet 1879, les lampadaires prévus autour du nouveau théâtre sont nombreux et diversifiés :



156



157



158

dix exemplaires « du grand modèle dit des promenades », deux autres d'un modèle ordinaire à la rue Diday, et quatre candélabres porte-affiches à trois branches, à disposer près de l'entrée<sup>299</sup>. Tous semblent issus d'une maison parisienne, comme le suggèrent des planches marquées du tampon d'OUDRY, lequel a dessiné, avec CHARLES GARNIER, de nombreux modèles adoptés à Paris sous Napoléon III **FIG. 154**. Mais le projet ne s'arrête pas là : deux candélabres à cinq branches sont exécutés d'après des dessins certainement dus à l'architecte du théâtre JACQUES-ÉLISÉE GOSS **FIG. 155**, et disposés sur les dés du grand escalier qui précède l'entrée principale. Particulièrement opulents, articulés sur une base ornée de reliefs (la lyre et l'écusson de Genève), une colonne cannelée et un chapiteau composite, l'objet prolonge dans l'espace public l'éclectisme architectural du bâtiment, tout en jetant « des flots de lumière » sur sa façade principale<sup>300</sup>.

## L'avènement de l'éclairage électrique

À Paris, l'illumination de plusieurs places publiques et de l'avenue de l'Opéra lors de l'Exposition universelle de 1878 constitue une percée majeure de l'éclairage électrique, jugé par certains « plus brillant, plus artistique et plus économique » que le gaz<sup>301</sup>. À Genève, après des expériences faites dans des établissements publics (1874, un café de la rue du Rhône<sup>302</sup>), c'est l'architecte du Grand Théâtre, JACQUES-ÉLISÉE GOSS, qui, le premier, émet le vœu de profiter de l'ouverture du nouveau théâtre en 1879 pour faire un essai sur la place Neuve<sup>303</sup>. Si cette requête reste sans suite, la Municipalité accède quatre mois plus tard à une demande similaire, émanant de la Société générale d'électricité établie à Paris, pour faire fonctionner momentanément quatorze foyers de lumière sur la même place Neuve<sup>304</sup>. La tentative, qui a lieu le 18 juin 1879 devant une foule dense, offre un spectacle saisissant : « on eût dit que les monuments qui bordent la place, et surtout le nouveau théâtre, jaillissaient tout à coup du sol comme des décors de féeries. [...] On pouvait lire facilement, on

distinguaient parfaitement les traits des visages, et même leur carnation »<sup>305</sup>.

Très rapidement des demandes sont adressées par des compagnies privées pour le développement de l'éclairage électrique<sup>306</sup>. De son côté, la Compagnie du gaz, s'appuyant sur la convention qui lui garantit le monopole de l'éclairage jusqu'en 1895, s'applique à contrecarrer l'essor de cette énergie nouvelle<sup>307</sup>. Un rédacteur de *La construction moderne*, revue française d'audience internationale, fait ainsi remarquer en 1895 : « [...] malgré la devise de la république de Genève : 'Post Tenebras Lux', les citoyens estiment qu'il vaut encore mieux être honnête qu'être éclairé. Pour l'éclairage des rues, on attend donc que le contrat soit périmé »<sup>308</sup>.

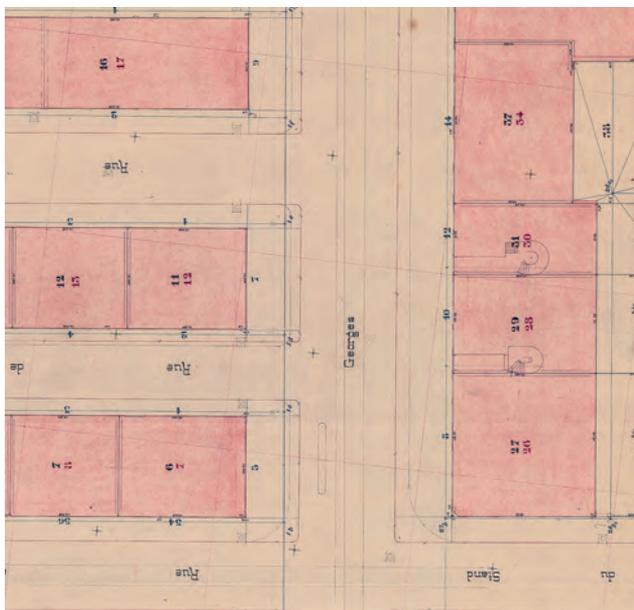
En décembre 1895, le Conseil municipal vote un crédit de 230 000 francs destiné à l'éclairage électrique des principales artères de la ville, une décision accélérée par la perspective de l'Exposition nationale prévue l'année suivante. Les premières voies à en bénéficier sont celles des nouveaux quartiers, où l'on attend le plus de visiteurs<sup>309</sup>. Commandées à la maison SCHUCKERT de Nuremberg faute de fabricants locaux<sup>310</sup>, les nouvelles lampes à arcs distinguent les lieux en question par la puissance de l'éclairage et la hauteur des lanternes, celle-ci n'étant plus conditionnée par la nécessité quotidienne d'allumer et d'éteindre la flamme du gaz<sup>311</sup> **FIG. 157**. Tant l'autonomie nouvelle vis-à-vis d'un geste (et d'une profession, l'allumeur de gaz) que les alignements d'arbres induisent l'essor d'un autre dispositif, à savoir la lanterne suspendue au-dessus de la chaussée au moyen de haubans attachés aux immeubles voisins. Enfin, le pont de la Coulouvrenière, nouvellement reconstruit pour absorber d'importants flux de circulation, se voit gratifié de candélabres exceptionnels **FIG. 156**. Après quatre décennies de fonte industrielle, le fer forgé y fait un retour remarqué avec des réalisations de la maison WANNER : des lanternes en forme de chimère, greffées à des colonnes monumentales, marquent la partie centrale du pont<sup>312</sup>, tandis qu'un autre modèle constitué d'un assemblage de tôles et de profilés métalliques, probablement issu du même atelier de ferronnerie, complète le dispositif d'éclairage **FIG. 158**.

**FIG. 156** Le pont de la Coulouvrenière, avec son système d'éclairage particulier formé de quatre éléments centraux fixés sur des colonnes en pierre, et des candélabres aux extrémités, réalisés en fer forgé. Vue vers le nord. Photo Émile Pricam, 1<sup>er</sup> avril 1896. BGE [vg 4479 02 038].

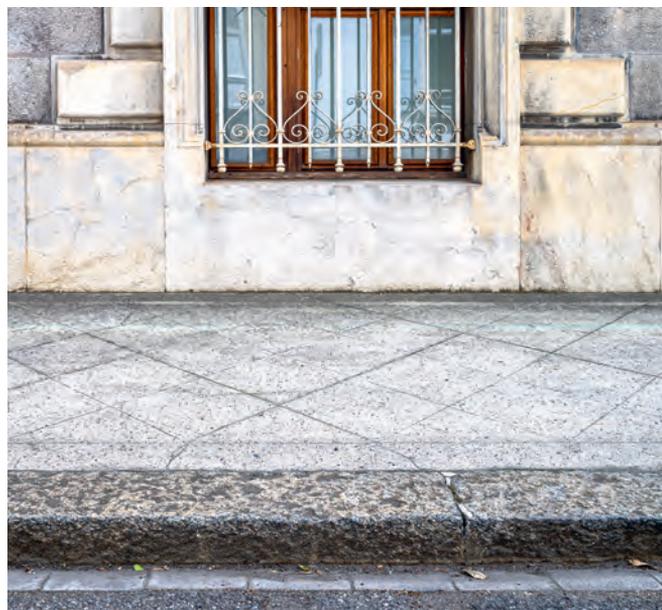
**FIG. 157** L'électrification de la ville passe par l'adaptation d'anciens candélabres, en l'occurrence ceux du pont du Mont-Blanc dessinés par Léopold Blotnitzki (ici à l'entrée de la rue du Mont-Blanc). Photo de 1903. BGE [1903 07 13 sig n13x18 00255].

**FIG. 158** Un ancien candélabre du pont de la Coulouvrenière, déplacé sur le quai Théodore-Turrettini. Probablement dû à la maison Wanner, il est un des rares vestiges de l'éclairage public du XIX<sup>e</sup> siècle. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**Synthèse.** Facteur d'homogénéisation du paysage urbain, l'éclairage public ne participe pas moins à la hiérarchisation des espaces que l'urbanisme et l'architecture contribuent par ailleurs à définir. Le candélabre banal, ponctuant rues et boulevards, y est ainsi complété par « l'appareil de luxe »<sup>313</sup>, rattaché spécialement à un monument ou un équipement. Ajoutons que cette mise en valeur des lieux par l'éclairage urbain a beaucoup évolué avec le temps : aussi bien les innovations successives en la matière que les variations de goût ont fait massivement disparaître ces éléments du mobilier urbain, du moins des emplacements auxquels ils étaient primitivement destinés<sup>314</sup>.



**FIG. 159** Cadastre de la ville, dit Plan Grange, détail, 1896-1911. La largeur du trottoir (la limite est figurée en rouge) est proportionnée à l'importance de la voie, ici le boulevard Georges-Favon et les rues de la Bourse, Jean-Petitot et du Stand (en bas). Archives du cadastre (DIT).



**160**

**FIG. 160** Le trottoir en ciment du passage François-Huber est peut-être le plus ancien de ce type encore existant à Genève. Le tracé en diagonale des joints rappelle les dallages en pierre que l'on trouve dans beaucoup d'allées d'immeubles de la ceinture Fazyste. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

### Le revêtement de sol

La ceinture Fazyste est un laboratoire dans plusieurs domaines, dont celui du revêtement de sol. Rien d'étonnant à ce que le caillou roulé, matériau traditionnel à Genève, en soit exclu, alors que son usage perdure dans les secteurs moins favorisés de la ville ancienne jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À la croisée de l'hygiène, du confort, de l'usure et des finances publiques, le sol évolue en fonction des sollicitations auxquelles il est soumis, des perfectionnements techniques et matériels, mais aussi des seuils de tolérance vis-à-vis du bruit, de la poussière ou de la boue.

### Le trottoir : un attribut des nouveaux quartiers

L'avènement du trottoir, autrement dit d'un passage surélevé destiné exclusivement à la circulation piétonnière, précède la démolition des fortifications<sup>315</sup>. Si le trottoir prend quelques décennies à se généraliser dans les rues de la Vieille-Ville et de Saint-Gervais, en revanche, les quartiers projetés en vue de l'agrandissement de Genève en sont systématiquement dotés, sans doute pour satisfaire une population aisée, exigeante en matière de confort et de sécurité.

Comme on l'a vu, l'État se charge des travaux de viabilisation précédant les ventes de parcelles : nivellement, empierrement et ferrage, mise en place d'égouts et de canalisations. Une fois ces travaux effectués, les rues, places et boulevards

sont progressivement remis à la Ville : c'est à elle qu'incombe l'aménagement de l'espace public en général et l'établissement de trottoirs en particulier. En ce qui concerne ce dernier, les modalités sont décrites dans le cahier des charges accompagnant les ventes de parcelles des anciennes fortifications : « Tous les trottoirs à front de la voie publique seront établis par l'Administration municipale, à frais communs par la Ville et les propriétaires ; ils resteront la propriété de la Ville de Genève, qui sera chargée des frais d'arrangement et d'entretien des dits trottoirs »<sup>316</sup>. En 1861, une révision du cahier des charges donne la précision suivante : « Le Conseil administratif les fera construire [les trottoirs] et il en déterminera les dimensions, ainsi que la nature des matériaux. Ces trottoirs deviendront la propriété de la Ville, qui restera chargée de leur entretien »<sup>317</sup>.

La largeur des trottoirs de la ceinture Fazyste est généralement proportionnée à celle des voies, selon une logique de hiérarchisation de la trame urbaine **FIG. 159**. Ainsi trouve-t-on des trottoirs de 7 m de large le long des boulevards ou du cours de Rive, et de 3 m à la rue Saint-Ours, pour ne donner que deux exemples. Cela étant, les voies larges à allée d'arbres centrale comme le boulevard du Théâtre sont dotées de trottoirs relativement étroits. Par ailleurs, les deux trottoirs qui bordent une voie sont de largeur égale, mais il y a des exceptions : au boulevard James-Fazy (anciennement bd Saint-Gervais), le trottoir établi sur un des côtés a une largeur bien supérieure à celui qui est en vis-à-vis. Dans sa partie la plus large (10,35 m), il n'est revêtu d'asphalte que sur une bande de



161

terrain de 4 à 5 m, le reste étant simplement entretenu avec du gravier<sup>318</sup>.

Durant le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, deux matériaux sont en concurrence pour le revêtement des trottoirs : l'asphalte, également appelé bitume, et le pavé taillé, tous deux systématiquement établis sur une chape de béton. Les trottoirs en asphalte sont considérés comme « plus agréables à la vue »<sup>319</sup>, mais l'asphalte est plus coûteux que le pavé, lequel est par ailleurs d'un entretien plus facile<sup>320</sup>. D'autres facteurs tels que l'éventualité de tassements et la probabilité de nombreuses ouvertures (pour les canalisations d'eau, de gaz) font du pavé un matériau adéquat. Aussi ce dernier est-il généralement choisi par la Municipalité, souvent à l'encontre des vœux de propriétaires plus sensibles aux avantages de l'asphalte, et cela jusqu'à ce que le coût de ce dernier devienne plus compétitif<sup>321</sup>. En 1863, on note que « l'expérience de ces dernières années a démontré que les trottoirs en pavés taillés sont les plus avantageux, soit pour la durée, soit pour la sûreté de la marche des piétons »<sup>322</sup>.

Cependant, à partir de la fin des années 1870, l'asphalte l'emporte très largement sur le pavé, tandis qu'un troisième matériau fait irruption sur les trottoirs : le ciment. Après un premier essai à la

place Neuve en 1870 – sur des surfaces ponctuelles désignées comme « refuges »<sup>323</sup> **FIG. 161** – les entrepreneurs BOISSONNAS ET STATTELMANN sont en 1873 autorisés, « à leurs risques et périls »<sup>324</sup>, à exécuter en ciment Vicat les trottoirs devant leur immeuble et les immeubles voisins, entre les rues Petit-Senn (actuelle rue Anne-de-Lusignan) et Louis-Duchosal. S'il progresse inexorablement, le ciment reste longtemps loin derrière l'asphalte. À titre d'exemple, sur l'ensemble des trottoirs établis en 1877 devant 72 immeubles des nouveaux quartiers<sup>325</sup>, l'asphalte et le ciment recouvrent respectivement 4800 m<sup>2</sup> et 600 m<sup>2</sup>. La progression du ciment n'en est pas moins appréciée, au point d'attirer l'attention de municipalités lointaines, comme celle d'Erfurt en 1881<sup>326</sup>.

Il est fort probable que le trottoir en ciment présente, dès l'origine, la surface qu'on lui connaît aujourd'hui sous le nom de « trottoir genevois »<sup>327</sup>, à savoir striée de faux joints et bouchardée à la roulette, pour éviter qu'elle soit glissante. Matériau pauvre, le ciment imite ici les dalles de pierres, et sans doute celles que l'on trouve sur les trottoirs d'Angleterre, en particulier à Londres. Des variations sur le thème ne sont pas exclues pour autant : au passage François-Huber, les joints dessinent des

**FIG. 161** Place de Neuve, vue de l'est. Conçus pour la sécurité des piétons, les « refuges » ponctuant la place Neuve sont, à partir de 1870, revêtus de ciment, avant que les trottoirs en soient également garnis. Photo Charnaux Frères & C<sup>ie</sup>, vers 1890. BGE [vg p 0248].



162



163

carrés disposés en diagonale par rapport à la bordure du trottoir **FIG. 160**.

Enfin, les bordures des trottoirs sont établies en granit, provenant notamment des carrières de Monthey<sup>328</sup>, considéré comme plus « convenable » que le gros pavé de Meillerie, beaucoup moins cher<sup>329</sup>. Ces bordures, impliquant un franchissement par une personne valide, sont dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle critiquées pour cette même raison : au sein du Conseil administratif et du Conseil municipal, des demandes proposent de placer à la jonction des passages piétons et des trottoirs des petits plans inclinés en fonte destinés à faciliter le passage des chaises roulantes et des poussettes, à l'exemple de Nice et de quelques villes anglaises<sup>330</sup>.

## La chaussée

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les chaussées de la ceinture Fazyste sont presque toutes recouvertes de macadam, à savoir un mélange de sable, de terre et de cailloux mis au point par l'ingénieur écossais JOHN LOUDON MCADAM **FIG. 162**. Le macadam est employé d'emblée pour les rues et boulevards des nouveaux quartiers, grâce au « rouleau Polonceau » mis à disposition de la Ville par le Département des travaux publics<sup>331</sup>. Aux yeux de certains, il constitue une solution provisoire, mais qui risque bien de durer : « le pavage des nouvelles routes n'aura lieu que dans un avenir très éloigné ou peut-être jamais »<sup>332</sup>, prévient-on en 1852.

Le macadam présente deux inconvénients, la boue et la poussière. À la recherche de solution alternative, on procède en 1856 à une première application d'asphalte du Val-de-Travers sur la chaussée établie devant les nouveaux immeubles prolongeant le Grand quai (actuel quai du Général-Guisan), mais l'essai tourne court<sup>333</sup>. Ce ne seront de fait que certains ponts, pour lesquels ni le macadam ni le pavé ne sont envisageables, qui recevront une couche d'asphalte comprimé sur du béton<sup>334</sup>. Parallèlement, pour assurer le confort des piétons, on entreprend d'établir des « passerelles » en pavés taillés sur toutes les rues macadamisées, « au fur et à mesure que le besoin en sera constaté »<sup>335</sup>. Cet ancêtre du passage piéton se démarque visuellement et matériellement de la chaussée par des pavés disposés à 45 degrés de l'axe de la rue **FIG. 163**. Enfin, la bande étroite à la jointure entre la chaussée et la bordure du trottoir est systématiquement garnie de pavés. Dans certains cas, mais tardivement, la chaussée peut être entièrement recouverte de pavés.

## L'éphémère pavé en bois

À mesure des perfectionnements qu'il subit, l'asphalte commence à recouvrir certaines chaussées à partir du milieu des années 1870<sup>336</sup>. Le mouvement est cependant lent ; il se voit surtout stoppé au début des années 1890 par l'adoption du pavé en bois sur un certain nombre de rues et de boulevards de la ceinture Fazyste. C'est sur la base des expériences menées à Londres et à Paris que les édiles jettent leur dévolu sur ce nouveau matériau, loué pour son confort, la réduction du bruit des voitures, la facilité au remplacement, l'entretien aisé et surtout sa durée, estimée de dix-huit à vingt ans<sup>337</sup>. Si les premières rues à en bénéficier sont les plus passantes du centre-ville, rue du Rhône, Rues-Basses,

quai des Bergues, le pavé en bois envahit rapidement les artères des nouveaux quartiers : la rue du Mont-Blanc tout d'abord<sup>338</sup>, puis les boulevards James-Fazy et Georges-Favon, le pont du Mont-Blanc, etc. Le pavé en bois est posé sur un lit de béton de 18 cm, chaque unité étant séparée des autres par un espace d'un centimètre où il est coulé du béton et ensuite du ciment. Du sable fin, répandu sur la surface, finit par entrer dans les pores du bois et former une légère croûte qui durcit et s'épaissit à mesure de sa durée.

Les travaux sont adjugés à STALET et à DE WYTTEBACH, dont l'entreprise a son siège à Paris<sup>339</sup>. C'est également à Paris que l'on se renseigne sur les pentes admises dans cette ville pour ce type de revêtement<sup>340</sup>, et sur l'imprégnation des éléments pour éviter la pourriture<sup>341</sup>. Quant au bois, Genève convient avec Bâle d'acheter conjointement du sapin provenant des forêts du Risoux (Jura)<sup>342</sup>, considéré le meilleur pour le pavage et scié à Nyon. Puis, en 1897, à la suite d'autres villes qui importent des essences d'Australie, Genève acquiert un chargement de bois de karri (une espèce d'eucalyptus) acheminé en voilier jusqu'au port du Havre et primitivement destiné à la ville de Paris<sup>343</sup>. Réputé insubmersible<sup>344</sup>, le karri ne tiendra de fait pas ses promesses et l'on reviendra au sapin et au pin des Landes<sup>345</sup>.

Devenus glissants avec le temps, les pavés en bois disparaissent progressivement à partir de 1945, remplacés par un tapis bitumineux posé sur une chape de béton. En 1961, le boulevard James-Fazy est semble-t-il la dernière voie à faire l'objet de cette mutation<sup>346</sup>. Parfois, le nouveau revêtement recouvre simplement l'ancien : en 1969, des travaux menés à la Corraterie font apparaître des pavés du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en sapin, pesant un kilo et mesurant 27 cm de longueur, 8 de largeur et 9 de hauteur<sup>347</sup>. On peut supposer que certaines chaussées de la ceinture Fazyste étaient composées de pavés de même format.

## Les développements au XX<sup>e</sup> siècle

Au fil du XX<sup>e</sup> siècle, la chaussée connaît plusieurs mutations, tant par les matériaux utilisés que par le mode d'application. La suppression du macadam est clairement conditionnée par la disparition du cheval dans la ville au profit de l'automobile. L'objectif d'une surface lisse, durable et imperméable doit également être rapporté à d'autres facteurs, tels le confort des piétons et l'hygiène de la voie. Le 1<sup>er</sup> congrès international de la route, qui a lieu à Paris en octobre 1908, marque une étape importante dans la réflexion sur l'adaptation des voies aux nouveaux



164

moyens de locomotion<sup>348</sup>. Les conclusions portent notamment sur la nécessité d'un revêtement de faible usure, insonore, élastique, non glissant, ne donnant pas de poussière et d'un prix de revient modique. Délégué à ce congrès, l'ingénieur cantonal ÉMILE CHARBONNIER prend connaissance des expériences menées dans d'autres villes européennes, en particulier le goudronnage dont la généralisation est notamment prônée par la Ligue contre la poussière<sup>349</sup>. À Genève, malgré quelques essais faits par la Ville de Lithofalt (planelles asphaltiques), Vulkanol (sorte de granit-basalte artificiel), Rostolith (briques résistant à l'écrasement et à l'usure)<sup>350</sup>, le goudron se répand inexorablement sur la chaussée dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle<sup>351</sup> **FIG. 164**. De 1905 à 1924, les surfaces « cylindrées » (macadamisées) passent de 60 000 à 21 000 mètres carrés, les surfaces de goudron, de 10 000 à 346 000 mètres carrés<sup>352</sup>. Corrélativement, l'augmentation de la circulation automobile entraîne l'élargissement de certaines chaussées, comme celle du boulevard Georges-Favon, augmentée de 3 m en 1910 au détriment des trottoirs.

**FIG. 162** La rue de l'Athénée, avec le palais de l'Athénée à droite et le cours des Bastions 2 à l'arrière-plan. Généralisée dans la ceinture Fazyste, la chaussée macadamisée offre une surface relativement irrégulière, mais adaptée aux chevaux et au roulage. Photo Charnaux Frères & C<sup>ie</sup>, après 1881-début XX<sup>e</sup> siècle. BGE [phot42p voiture 01 0].

**FIG. 163** Une passerelle pavée à la rue de Saint-Léger. Destinés à éviter le contact avec la poussière et la boue causée par la chaussée macadamisée, ces passages sont établis dans les lieux les plus fréquentés. Photo Alphonse Gautier, avant 1891. BGE [rec est 0272 07].

**FIG. 164** Le boulevard James-Fazy au niveau du n° 21, en 1938. Goudronnée, la chaussée est devenue lisse et réfléchissante par temps de pluie. L'imperméabilité est une qualité indissociable de la ville moderne, telle qu'on la conçoit au XX<sup>e</sup> siècle. Photo Frank-Henri Jullien. BGE [vg n18x24 03722].

# Les édifices

**FIG. 165** Rue des Alpes 13/  
rue Ami-Lévrier 15. Détail de  
la façade sur la rue des Alpes.  
Architecte inconnu, 1855-56.  
Photo Peter C. Taylor, 2024,  
IMAHGe.



## Bâtiments d'utilité publique : sécurité, hygiène, administration

### Équiper la ville

Nécessaires au fonctionnement de la ville, les équipements établis dans les quartiers nouveaux forment des pôles urbains significatifs, parfois monumentaux, se distinguant architecturalement du tissu résidentiel. Qu'ils concernent la sécurité, l'hygiène, l'administration, l'enseignement ou la culture, ils répondent à des besoins collectifs, dont l'arène politique se fait l'écho. Parfois, c'est une pétition qui en est le point de départ, mais bien souvent l'initiative revient au Conseil administratif ou au Conseil d'État<sup>1</sup>. Comme le montrent les exemples du Grand Théâtre ou du Musée d'art et d'histoire, un temps relativement long peut s'écouler entre la première proposition et le vote du crédit de construction. Diverses raisons peuvent expliquer cette durée mais, en règle générale, c'est lorsque les avis divergent sur l'utilité publique de l'équipement prévu que les discussions s'éternisent. Bien souvent, ces divergences ont une coloration politique ; elles peuvent aussi mettre en opposition, ou en concurrence, diverses instances administratives.

S'ils sont pour la plupart financés par les caisses publiques (municipales, cantonales ou fédérales), les équipements peuvent aussi bénéficier de contributions privées. Particulièrement développé à Genève, le courant philanthropique conduit ainsi des individus à se substituer à la puissance publique en finançant des constructions qu'ils estiment nécessaires à la collectivité. Le fait n'est pas nouveau – le Musée Rath édifié en 1826 en est un exemple précoce – mais il s'amplifie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la construction de bâtiments dédiés à la musique, à l'hygiène ou à l'assistance publique. L'acte philanthropique est non seulement fulgurant en regard des lenteurs parlementaires, mais aussi, dans certains cas, novateur. Il contribue en effet à la création d'équipements inédits, à la pointe d'une modernité que les voyages font parfois découvrir. Pour ne prendre qu'un cas, les bains de la rue du Rhône, inspirés par des réalisations anglaises, sont les premiers établissements de ce type à Genève, bien avant que la Municipalité ne se saisisse de ce programme au XX<sup>e</sup> siècle. Tirant profit de tels actes de générosité, les pouvoirs publics se montrent reconnaissants envers le bienfaiteur, parfois en baptisant une rue à son nom (Jean-François Bartholoni, Charles Galland).

Il reste que la philanthropie a ses limites et les administrations publiques leurs prérogatives. Ainsi,

les projets d'équipements liés à la sécurité, à la fiscalité ou au service postal ne sont portés que par les pouvoirs publics. Il en va de même du palais électoral, emblème du nouveau régime démocratique. Quant aux entrepôts et halles de marchés, liés à la conservation des marchandises et à leur écoulement, leur financement peut être mixte, combinant des sociétés par actions et des fonds étatiques ou municipaux. Ainsi, l'intervention des particuliers se conforme à des limites qui, sans être clairement énoncées, n'en sont pas moins communément comprises et acceptées.

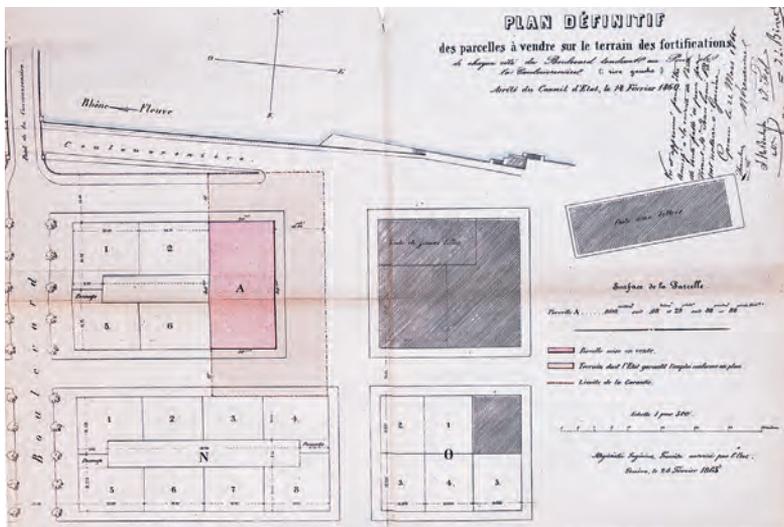
### Les postes

Installée rue de la Corratierie 2 depuis 1843, la poste se trouve rapidement à l'étroit dans ce bâtiment municipal qu'elle partage avec une école, une gendarmerie et un hangar des pompes<sup>2</sup>. Régie cantonale jusqu'en 1849, elle passe à cette date sous la direction du Département fédéral des postes et des péages, lequel adresse aussitôt des demandes aux autorités genevoises pour qu'elles procurent un emplacement propre à recevoir un bâtiment *ad hoc*<sup>3</sup>. Dès 1850, des plans sont dressés, tant à Berne qu'à Genève<sup>4</sup>, tandis que des compagnies se forment pour assurer la construction de bâtiments<sup>5</sup>. Toutefois, des divergences de vues retardent de quelques années le choix de l'emplacement. L'enjeu est important : il y va de l'avenir des futurs quartiers, étant entendu qu'une poste centrale constitue le centre de gravité de l'activité commerciale de la ville (voir p. 99). Par ailleurs, certains députés genevois ne cachent pas leur méfiance vis-à-vis du Conseil fédéral, en insistant sur le fait que Genève est « une des vaches à lait de la confédération pour les douanes, postes, etc. »<sup>6</sup> : il s'agit, en clair, de ne pas faire de cadeau à Berne. En 1863, une première proposition de loi pour la vente d'un terrain dans le secteur de la tour Maîtresse (à Rive) est rejetée par le Grand Conseil<sup>7</sup>. Le choix se porte finalement sur une parcelle à la rue du Stand, à la satisfaction des maisons de commerce concentrées autour de Bel-Air<sup>8</sup> **FIG. 167.**

L'ouvrage prévu sortant des catégories habituelles, la cession du terrain suit une procédure exceptionnelle : ni mise aux enchères ni donnée, la parcelle est vendue en 1865 à la Société civile de l'hôtel des postes, une compagnie privée formée par l'architecte JEAN-HENRI BACHOFEN et Jacques Laurent Karcher, ancien négociant<sup>9</sup>. Le bâtiment construit en 1866 sur les plans de BACHOFEN sera loué à la Confédération, avant que cette dernière ne le rachète en 1874<sup>10</sup>.

**FIG. 166** Rue du Mont-Blanc 18/rue Pécolat 3. Bâtiment de la poste, couronnement de l'entrée sud. John et Marc Camoletti, architectes, 1891-92. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

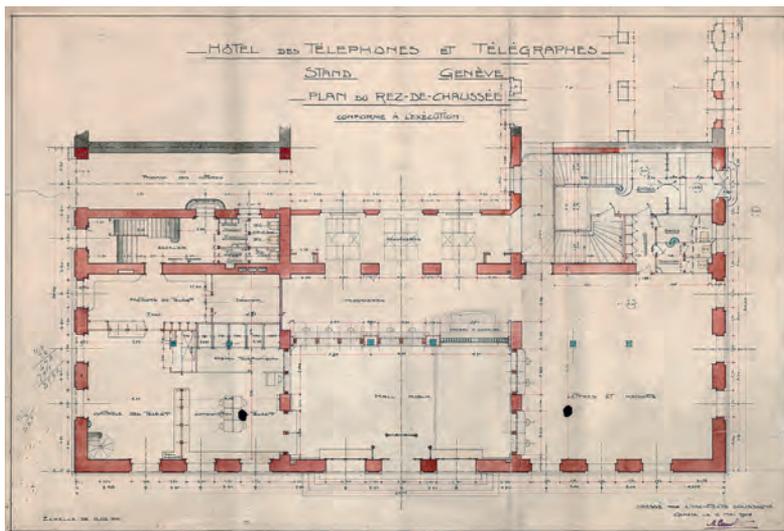




167



168



169

Premier bâtiment postal édifié en tant que tel à Genève, la poste de la rue du Stand suscite une polémique avant même son achèvement, révélatrice des tensions entre le canton et la Confédération. Au Conseil national, le député genevois Charles Friderich blâme l'autorité fédérale, en soutenant qu'à Genève « il n'y a qu'une voix pour déclarer le nouveau bâtiment, actuellement élevé au 1<sup>er</sup> étage, comme mesquin, étriqué, mal entendu, et on doute qu'il puisse servir aux exigences du service »<sup>11</sup>. L'architecte BACHOFEN réagit par voie de presse, assurant que les espaces affectés aux postes, télégraphes et administration sont largement suffisants, tout en ajoutant que l'édifice aurait pu comprendre « colonnes, chapiteaux et volutes » si le terrain avait été cédé au prix et aux conditions ordinaires<sup>12</sup>. De fait, le bâtiment affiche un langage néo-Renaissance relativement sobre, distinguant clairement les deux premiers niveaux affectés aux postes et télégraphes des deux étages d'appartements qui les surmontent **FIG. 170**. Tourné du côté de la ville et précédé d'un vaste dégagement, l'édifice est doté en 1877 d'une marquise dessinée par JACQUES-ÉLISÉE GOSS, qui vient souligner le caractère public du bâtiment tout en protégeant colis et usagers des intempéries<sup>13</sup>.

La demande croissante en locaux est telle qu'en 1887 les autorités fédérales forment le projet d'agrandir l'édifice en empiétant sur la place<sup>14</sup>. Peu favorable à l'aliénation d'un espace public, la Municipalité suggère plutôt de construire un bâtiment

**FIG. 167** Plan de la parcelle destinée à recevoir un bâtiment postal (A), 1865. Située entre le quai de la Coulouvrenière (actuel quai de la Poste) et la rue du Stand, le terrain est bordé à l'est d'un espace dégagé, qui prendra le nom de place de la Poste. La proximité du bâtiment dédié jusqu'alors à cette fonction (à droite, désigné « poste aux lettres ») a pesé en faveur de cet emplacement. AEG [Notaire Jean-Louis Binet, 23 mars 1865].

ouvertures, différenciées selon les niveaux mais répétitives d'une travée à l'autre. En toiture, les lucarnes baroques avoisinent une large verrière, éclairant la salle des téléphonistes **FIG. 171**. Archives Architectures [CAM 107 79438].

**FIG. 168** Quai de la Poste 10, 12/rue du Stand 55. Élévation de la façade principale de la poste dite de la rue du Stand, par Marc Camoletti, 1909. L'enveloppe du bâtiment se caractérise par le regroupement ternaire des

**FIG. 169** Quai de la Poste 10, 12/rue du Stand 55. Plan du rez-de-chaussée de l'« hôtel des téléphones et télégraphes », par Marc Camoletti, 1908. Ce niveau contient un hall ouvert au public, entouré de guichets et desservant des cabines téléphoniques. Côté rue du Stand (à gauche), un « passage des voitures » permet l'accès de ces dernières à la cour. Archives Architecture [CAM 063 79435].



**FIG. 170** Quai de la Poste 10, 12/rue du Stand 55. La poste de la rue du Stand, vue depuis le quai de la Poste, construite en 1865-66 par l'architecte Jean-Henri Bachofen. Précédé d'une place et bordé de larges rues, cet édifice constitue un jalon important dans le développement du quartier. C'est aussi le premier bâtiment postal construit en tant que tel, même si deux étages sont destinés à abriter des appartements. Photo Léon Louis Pricam, entre 1866 et 1880. BGE [VG P 1265].

170



**FIG. 171** Quai de la Poste 10, 12/rue du Stand 55. Une voûte en berceau couvre la salle située au dernier niveau du bâtiment postal de 1909. L'espace est réservé aux téléphonistes, qui établissent les communications entre les abonnés. Cette installation est considérée à l'époque comme la plus belle du genre en Suisse. Photo tirée de *La Patrie Suisse*, n° 451, 04.01.1911, p. 11.

171

neuf dans le quartier de l'Île<sup>15</sup>. C'est finalement à la rue du Mont-Blanc que sera édifiée, entre 1890 et 1892, une poste monumentale due aux frères JOHN et MARC CAMOLETTI<sup>16</sup>.

Au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'essor du téléphone et le développement du service postal engageant la Confédération à démolir le bâtiment de BACHOFEN au profit d'un nouvel édifice, financé par un crédit voté par l'Assemblée fédérale le 24 mars 1905 et commandé directement à MARC CAMOLETTI<sup>17</sup>. Achevé en 1909, il repose sur les fondations du bâtiment qu'il remplace<sup>18</sup>, et comprend au rez-de-chaussée un « hall public » ceinturé par des guichets, affectés à deux secteurs, « télégrammes » d'un côté, « lettres et mandats » de l'autre **FIG. 169**. Au 2<sup>e</sup> étage se trouvent des locaux affectés à des fonctions aussi diverses qu'énigmatiques : « Nettoyage

des piles », « Salle du distributeur intermédiaire et des relais », « Contrôle des conversations », etc. L'édifice est à la pointe en matière de télécommunication, avec sa centrale téléphonique installée au 3<sup>e</sup> étage dans une vaste salle couverte d'une voûte en berceau et bénéficiant d'un éclairage zénithal **FIG. 171**. Le matériel commandé aux grandes firmes étrangères – Western Electric Co à Chicago et Bell Telephon Manufacturing à Anvers – permet de satisfaire les demandes des 6300 abonnés que compte Genève en 1911<sup>19</sup>.

Construite simultanément au Musée d'art et d'histoire par le même architecte, la poste rompt extérieurement avec le paradigme classique avec sa haute toiture percée de lucarnes baroques dont la silhouette évoque « la vieille architecture suisse »<sup>20</sup> **FIG. 168**. La traditionnelle ardoise est ici écartée au



172



173



174

profit de la tuile, laquelle contraste chromatiquement avec la molasse de Berne utilisée pour les façades<sup>21</sup>. Les plans d'exécution conservés signalent en outre la roche de Monnetier et la roche bleue du Salève (pour les trumeaux du 2<sup>e</sup> étage), ainsi que les revêtements de sols : mosaïque et parquets en chêne.

Le bâtiment a rempli sa fonction postale pendant plus d'un siècle, avant de fermer ses portes en 2021.

### Bureaux d'octroi

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la majeure partie des revenus de la Commune de Genève provient de la perception de l'octroi, une taxe sur les marchandises qui entrent dans la ville<sup>22</sup>. L'impôt est prélevé dans quatre pavillons appelés « bureaux »<sup>23</sup>, établis à chacune des portes de la cité<sup>24</sup>. Dès 1850, la démolition progressive des ouvrages fortifiés oblige à repenser la perception de cette taxe dans une ville désormais ouverte, vulnérable à la fraude. À l'idée d'une barrière fiscale assurée par une grille<sup>25</sup>, on préfère la construction de bureaux, loges et guérites, disposés aux endroits les plus stratégiques afin d'exercer une surveillance active. Ainsi, avec le nombre d'employés<sup>26</sup>, les bâtiments dédiés à cette fonction se multiplient<sup>27</sup>. À la suite d'un premier édifice construit à Rive en 1850, d'autres sont érigés au port du commerce (1854), au rond-point de Plainpalais (1856), à la sortie de la promenade du Lac (1863), à Cornavin (1865), à Rive de nouveau (1867). Ailleurs, des constructions légères (loges, baraques, guérites) sont établies pour les plantons<sup>28</sup>.

**FIG. 172** L'Octroi municipal du rond-point de Plainpalais, érigé en 1856 sur les plans de Léopold Blotnitzki. Son aspect austère, caractérisé par quatre paires de colonnes doriques, est propre à ce type de bâtiments affecté à la perception de la taxe sur les marchandises. Photo avant 1888. BGE [VG P 0822].

**FIG. 173** Projet d'entrée principale pour les Halles de Rive (non réalisé) à l'angle de la rue Pierre-Fatio et du boulevard Helvétique, probablement de Charles Boissonnas, vers 1870. La composition et les matériaux s'inscrivent

dans une forme de néo-classicisme, un parti qui sera écarté au profit d'une construction plus novatrice. AEG [Travaux BB 17.37].

**FIG. 174** Construit en 1883 à l'angle de la rue de l'Arquebuse et du quai de la Poste, l'édifice abritant le Service des eaux est accolé au magasin de décors de théâtre (à droite). Ils sont conçus de façon unitaire, même si des différences rendent sensibles les deux affectations. Vue du sud-ouest. Photo Atelier Boissonnas, après 1883. BGE [fbb p ph m 06 02 03 01].



175



176

Pour la construction des bureaux d'octroi, le réemploi de matériaux est fréquent<sup>29</sup>, ce qui n'exclut pas d'utiliser des pierres commandées à des carrières, comme celle de Saint-Triphon<sup>30</sup>. Avec le réemploi, il faut noter les analogies qu'entre-tiennent, d'un point de vue architectural, ces nouveaux bureaux avec les constructions du même type datant de la Restauration **FIG. 172**. À l'inverse, des ruptures typologiques sont à signaler : certains bâtiments intègrent plusieurs fonctions, comme celles de gendarmerie incluant au sous-sol une salle d'arrêt (le « violon »)<sup>31</sup>. La gendarmerie relevant de l'autorité cantonale, les plans de ces bâtiments sont signés par un ingénieur rattaché au Département des travaux publics, en l'occurrence LÉOPOLD BLOTNITZKI<sup>32</sup>.

Imposée par l'autorité fédérale en 1887, la suppression de l'octroi ôte à ces bâtiments leur raison d'être principale. Certains sont alors convertis en salle d'attente pour les passagers du tramway, d'autres sont loués à des restaurateurs ou vendus aux enchères. Aucune de ces constructions ne subsiste aujourd'hui sur le territoire de la Ville de Genève.

### **Des équipements à imaginer : entrepôts, halles, hangars, magasins et bureaux**

La création d'équipements entraîne souvent des démarches prospectives, qu'il s'agisse des matériaux à utiliser ou des types à concevoir. Le magasin des sels (voir pp. 95, 96) est significatif à cet égard. En manque de modèles, les autorités s'adressent tout d'abord à Lyon pour obtenir des renseignements sur le grenier à sel de cette ville<sup>33</sup>. Or les plans

du bâtiment en question, transmis à l'administration genevoise, sont accompagnés du commentaire suivant : « les plans de notre grenier à sel ne doivent avoir réellement d'intérêt que pour montrer ce que l'on doit éviter de faire »<sup>34</sup>. Cet avertissement, ainsi que les conseils de ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, conduisent la Municipalité à adopter le bois au lieu de la maçonnerie pour cette construction, ce qui s'avère être un excellent choix<sup>35</sup>.

La réflexion sur les techniques et les matériaux les plus adéquats s'étendra aux halles de marché. La première est construite à Rive en 1872 par CHARLES BOISSONNAS, pour la Société de la halle aux grains et magasins généraux, un organisme privé mais fortement soutenu par les institutions publiques, le Canton mais aussi la Chambre de commerce, l'Institut national genevois, la Société des Arts, etc. À la suite d'un premier projet, qui montre un bâtiment en maçonnerie s'inscrivant dans le sillage du premier marché couvert de Bel-Air<sup>36</sup> **FIG. 173**, BOISSONNAS conçoit une halle affichant côté rues – Pierre-Fatio et boulevard Helvétique – une structure métallique ménageant de grandes ouvertures<sup>37</sup>, tandis qu'un vitrage zénithal éclaire l'intérieur **FIG. 48** (voir p. 67). En 1877, la Ville, soucieuse de mettre fin aux marchés en plein air, acquiert cette halle; elle y fait quelques installations, comme celle de « cases » réservées à la vente des poissons, sur le modèle des bassins du marché de Lyon<sup>38</sup>. La Municipalité a aussi l'ambition d'établir une halle de marché sur la rive droite, qu'elle imagine sans doute analogue à celle de Rive<sup>39</sup>. Ce projet mettra cependant du temps à aboutir. En 1895, sous la pression d'un comité de citoyens<sup>40</sup>, la Ville finit par construire une halle à la

**FIG. 175** Quai de la Poste 2. La partie nord du bâtiment de l'ancien Service des eaux, à l'angle du quai de la Poste et de la rue de l'Arquebuse, est la seule à subsister de la construction d'origine **FIG. 174**. L'édifice administratif contenait notamment l'appartement du directeur du service, d'où le caractère plutôt résidentiel donné aux façades. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 176** Rue des Alpes 10. Façade sur rue. L'ancien hangar des pompes, dessiné en 1864 par Joseph Paul Collart. Les arcades en pierre de taille reliées par des cordons du même matériau traduisent le soin apporté à la solidité de l'édifice. Le bâtiment abrite aujourd'hui l'Association pour l'encouragement de la Musique improvisée (AMR). Sur la travée droite une intervention artistique de Georges Schwitzgebel. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 177** Rue du Rhône, ancien n° 94. Établissement de bains, 1856-57, par Francis Gindroz, architecte. Vue du nord. L'édifice (démoli) abrite bains et lavoir public. La superstructure qui couronne la toiture est sans doute fonctionnellement liée au lavoir, et pourrait dans ce cas servir au séchage. Photo Atelier Boissonnas, vers 1889. BGE [bge gf 2503 06].

**FIG. 178** Prospectus édité par la Société des Bains chauds populaires, vers 1898. Ce projet est vraisemblablement antérieur à l'achat de la parcelle à l'angle des rues de Hesse et du Général-Dufour, sur laquelle sera édifié le bâtiment en 1900-01. BGE [40P 06].



**FIG. 179** Rue de Hesse 8-10/ rue du Général-Dufour 10. Élévation du bâtiment de bains dû à Charles Bizot, façade sur la rue du Général-Dufour, 1900. Les inscriptions en façade déclinent les activités et les services prévus : piscine, bains, douches, bains turcs et à vapeur, hydrothérapie. Archives du DACM [1900/527 Cité].

**FIG. 180** Rue de la Scie 4-6. Le bâtiment des cuisines populaires, façade sur rue. Henri Juvet, architecte, 1896-97. Le rez-de-chaussée était à l'origine entièrement percé de grandes ouvertures, comme l'est encore aujourd'hui le premier étage. Ces deux niveaux étaient affectés aux cuisines populaires, le reste étant loué en appartements. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGE.

177

rue des Alpes, sur une parcelle isolée donnée par l'État<sup>41</sup>. Comme à Rive, la façade affiche clairement la destination de l'édifice<sup>42</sup>.

Si, d'un point de vue architectural, les marchés couverts se caractérisent par une lisibilité de la fonction, d'autres équipements édifiés par la Municipalité sont plus ambigus du fait de leur programme complexe. Considérons le « magasin pour matériel de secours contre l'incendie », construit en 1864 sur les plans de l'architecte JOSEPH PAUL COLLART<sup>43</sup>. La fonction du bâtiment a imposé le choix d'un emplacement stratégique : à front de la rue des Alpes, il est au centre d'un cercle, dont les trois quartiers des Pâquis, des Bergues et de Saint-Gervais sont la circonférence. Quant au programme, le rez-de-chaussée est destiné aux écuries et à un vaste hangar pour les engins, le 1<sup>er</sup> étage doit accueillir un corps de garde, et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages des appartements pour les employés de la Ville<sup>44</sup>. Dans une certaine mesure, l'enveloppe architecturale traduit ces fonctions diverses. Les murs du rez-de-chaussée en particulier en imposent par leur appareil : entièrement en roche, ils sont formés d'assises alternant pierres piquetées et bossages lisses, accentuant la liaison entre les portails **FIG. 176**. En recherchant un effet de robustesse, d'inaltérabilité, les pouvoirs publics expriment l'attention qu'ils portent au service de lutte contre l'incendie.

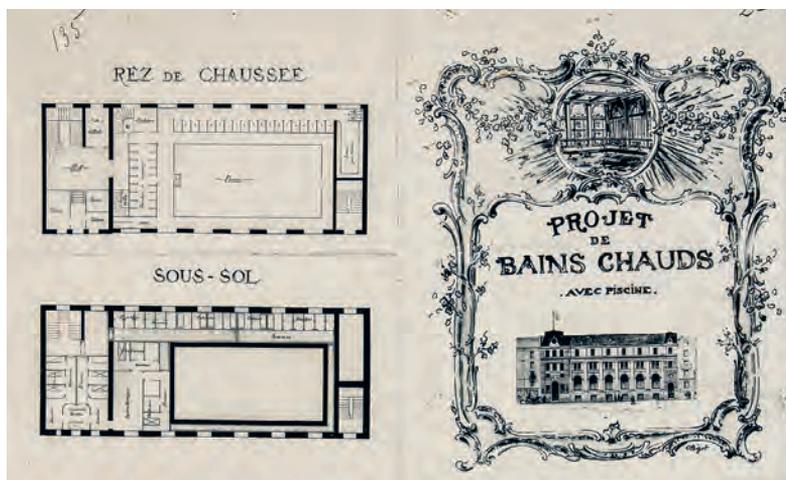
Un autre bâtiment municipal, lui aussi au programme panaché, voire disparate, est construit en 1883 à l'angle du quai de la Poste et de la rue de l'Arquebuse<sup>45</sup> **FIG. 174, 175**. Il doit d'une part servir de magasin de décors de théâtre : non seulement les locaux du Grand Théâtre prévus à cet effet ne suffisent pas mais de nouveaux règlements en la matière adoptés à Paris incitent les autorités locales à éloigner l'atelier de décors de l'enceinte théâtrale<sup>46</sup>. Le bâtiment est conçu d'autre part pour le Service des eaux, comprenant bureaux, atelier et logement sur deux niveaux pour son directeur. Édifié sur des plans de JACQUES-ÉLISÉE GOSS modifiés par ANDRÉ BOURDILLON<sup>47</sup>, l'édifice est ainsi divisé en deux parties (seule subsiste aujourd'hui celle située à l'angle du quai de la Poste et de la rue de l'Arquebuse)<sup>48</sup>. Il a comme particularité des encadrements de baies alternant assises de briques et pierre blanche, ce qui lui donne un caractère utilitaire. On retrouve en effet ce dispositif dans les constructions industrielles, les machines hydrauliques ou les bâtiments de gymnastique.

### **Bains et cuisines populaires**

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hygiène et la bienfaisance sont des domaines privilégiés de l'action philanthropique. La première manifestation

est la création, en 1854, de la Société anonyme du lavoir public, qui obtient de la Municipalité une parcelle à un prix avantageux à l'articulation de la ville ancienne et des nouveaux quartiers<sup>49</sup>. Sur la base de renseignements pris à Londres et à Paris, l'architecte FRANCIS GINDROZ construit en 1856 un bâtiment très simple d'apparence (rue du Rhône, démoli)<sup>50</sup>, dont le financement est complété par une contribution du banquier Jean-Gabriel Eynard

**FIG. 177.** Faisant cohabiter bains et buanderie, l'organisation intérieure est axée sur la séparation des sexes et la complémentarité des fonctions. La grande question est la fourniture d'eau : étant donné les faibles capacités de la machine hydraulique, on opte pour une prise d'eau directement dans le lac, pompée par une machine à vapeur située à l'intérieur de l'établissement<sup>51</sup>. C'est un succès : après presque vingt ans d'existence, le nombre de bains pris s'élève à 404 000<sup>52</sup>.



À la fin des années 1880, le besoin de nouvelles installations se fait sentir. On les souhaite analogues aux bains modernes observés dans certaines villes allemandes (Magdebourg, Karlsruhe), comprenant notamment une piscine<sup>53</sup>. La Société d'utilité publique initie une réflexion sur le sujet, qui aboutit, après un long mûrissement, à la création de la Société des Bains chauds populaires en 1898<sup>54</sup>

**FIG. 178.** Sensible au caractère d'utilité publique du projet, l'État consent à cette société la vente directe d'un terrain de 517 m<sup>2</sup> à l'angle des rues de Hesse et du Général-Dufour<sup>55</sup> (actuelle rue de Hesse 10). Établis par l'architecte CHARLES BIZOT<sup>56</sup>, les plans comprennent « bains de baignoires », douches, grande piscine de natation, bains médicaux, etc.<sup>57</sup>. Au dernier moment toutefois, on renonce à la piscine pour des raisons de coût : l'énorme quantité d'eau courante nécessaire, les installations de chauffage et la dépense de combustible sont estimées peu en rapport avec les recettes possibles ou probables des nouveaux bains. Aussi philanthropiques qu'en soient les motivations, les bains sont aussi une affaire commerciale<sup>58</sup>. Extérieurement, l'édifice en impose. Il suffit de le comparer avec son précédent de la rue du Rhône pour réaliser à quel point les conceptions ont changé

**FIG. 179.** Le contexte, un des plus beaux quartiers de la ville, a sans doute joué un rôle majeur : pilastres colossaux et refends, si répandus parmi les palais bancaires du quartier, magnifient en l'occurrence un équipement destiné à une population composite.



Fondée en 1889 dans le sillage d'une expérience chaux-de-fonnière, la Société anonyme des cuisines populaires constitue une autre « œuvre d'excellente philanthropie pratique »<sup>59</sup> à laquelle la



**FIG. 181** Rue du Rhône 65/ rue Versonnex 4. La salle de la Réformation (démolie), due à l'architecte Jacques-Louis Brocher, 1866-67, implantée entre les rues du Rhône et Versonnex et le boulevard Helvétique. Tournée vers ce dernier, la façade pignon, avec son ouverture circulaire et son porche, fait lointainement référence à des édifices culturels. Photo Frank-Henri Jullien, avant 1938. BGE [vg hel 02 08].



181

population genevoise est invitée à souscrire. Le but est ici de procurer aux travailleurs des deux sexes des repas convenables pour une somme modique. Comme pour les bains, l'État soutient indirectement cette œuvre de bienfaisance, en vendant de gré à gré et à un prix avantageux une parcelle du terrain des fortifications à front de la rue Pécolat<sup>60</sup>. La société y fera construire un immeuble comprenant au rez-de-chaussée des cuisines et une salle à manger, et aux étages des appartements à louer (actuelle rue Pécolat 5). Le requérant est exonéré de la taxe sur les saillies, « en considération du but philanthropique auquel doit être affecté le bâtiment projeté »<sup>61</sup>. Trois ans plus tard, l'État vend aux mêmes conditions à la Société des cuisines populaires des Eaux-Vives une parcelle de taille identique à la rue de la Scie<sup>62</sup>. Conçu par l'architecte HENRI JUVET, l'établissement de la rive gauche est plus développé que celui de la rive droite, puisque les cuisines populaires y occupent deux niveaux largement éclairés **FIG. 180**. Extérieurement, l'ouverture au public est également plus accusée, avec des entrées portées au nombre de trois, chacune surmontée d'une grande baie cintrée.

### Les « salles »

Faut-il les classer dans les édifices religieux, les bâtiments d'instruction publique ou les constructions philanthropiques ? « Il est à Genève un intermédiaire

entre l'Église et le club : c'est la *salle* »<sup>63</sup>, relève en 1867 un observateur étranger, prompt à saisir les particularités locales. Les « salles » en question sont des bâtiments à vocation religieuse ou moralisatrice, conçus pour des assemblées, des conférences, des concerts. Trois d'entre elles sont réalisées par JACQUES-LOUIS BROCHER, architecte attiré de l'Église évangélique libre, et réparties entre la rive droite et la rive gauche : la salle de la Réformation à la rue du Rhône (démolie), la salle de l'Athénée (rue de l'Athénée 4)<sup>64</sup>, la salle de la Rive droite à la rue Pécolat 3<sup>65</sup>. Alors que les deux dernières se fondent dans des immeubles d'habitation – rien, de l'extérieur, ne laisse deviner leur existence – la première a une forte présence urbaine, surtout due à son ampleur et au fait d'être bordée par trois rues<sup>66</sup> **FIG. 181**. Rappelons que le maître d'ouvrage, la Société civile de la Rive gauche, confie en 1864 le projet d'un *Calvinium* ou salle de la Réformation à HENRI JUNOD, qui visite des salles à Paris et à Londres avant de livrer un projet devisé à 430 000 francs<sup>67</sup> ; ce chiffre douche les enthousiasmes et fait changer d'architecte<sup>68</sup>. Désormais en charge, JACQUES-LOUIS BROCHER érige un bâtiment mutique, aux grandes murailles aveugles scandées de contreforts, d'une simplicité conforme aux désirs du maître d'ouvrage. Plus que l'enveloppe, ce sont les qualités fonctionnelles qui suscitent des appréciations favorables. Tandis que les ingénieurs commentent la taille des fermes<sup>69</sup> **FIG. 48**, dont la portée permet la réunion de 2000 personnes dans un espace dénué d'appui

intermédiaire, tout le monde s'accorde à juger l'acoustique particulièrement remarquable<sup>70</sup>.

Un autre exemple de « salle » (même si le terme est un peu réducteur) est l'édifice construit en 1893-94 pour les Unions chrétiennes de jeunes gens à l'angle des rues de Hesse et du Général-Dufour (ancien n° 3, démolé)<sup>71</sup>. Vu de l'extérieur, le bâtiment est aux antipodes de la salle de la Réformation, tant dans le langage architectural que dans la silhouette particulièrement affirmée

**FIG. 182.** Il faut rappeler ici que l'édifice comprend non seulement une grande salle – le « clou de l'édifice »<sup>72</sup> – et des locaux divers comme une salle de gymnastique, un restaurant, des appartements, mais également les bureaux du Comité universel de l'Union chrétienne de jeunes gens, qui compte alors près de 500 000 membres à travers le monde<sup>73</sup>. En tant que siège d'une organisation internationale – première occurrence d'un programme qui aura de beaux jours devant lui – l'édifice conçu par JACQUES-ÉLISÉE GOSS (lui-même unioniste) est ainsi « d'un aspect original »<sup>74</sup>, dérivé en l'occurrence de modèles septentrionaux. C'est peu dire que le bâtiment, par son parement de briques mais surtout son pignon, s'écarte des usages et des règlements auxquels se conforment les constructions privées. En réalité, les autorités cantonales favorisent cette création, en autorisant dès la mise aux enchères de la parcelle la possibilité d'un « pignon sur rue de 8 à 10 mètres de hauteur »<sup>75</sup>, tandis que la Municipalité concède un avant-corps et des marches en saillies à l'extérieur de l'édifice<sup>76</sup>. Le fait est suffisamment rare pour être signalé, tout comme l'est la présence, lors de l'inauguration de l'édifice, de deux membres du Conseil d'État. La presse relève à ce propos l'intérêt que les autorités cantonales portent « au bien moral des jeunes gens comme au développement matériel du pays »<sup>77</sup>.

### Le palais électoral (démoli), rue du Général-Dufour 24 [11]

*Historique.* Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'avènement de la démocratie engendre à Genève un bâtiment unique en son genre, destiné à contenir et faciliter la nouvelle pratique du suffrage universel. Rappelons que, dans les premières années du régime radical, les assemblées électorales ont lieu dans le temple de Saint-Pierre, que l'on aménage périodiquement en fonction du calendrier politique. Ces réunions entraînent des coûts et des dégradations, mais c'est surtout l'incompatibilité entre le respect des cultes et l'agitation des élections qui incite à construire un



182

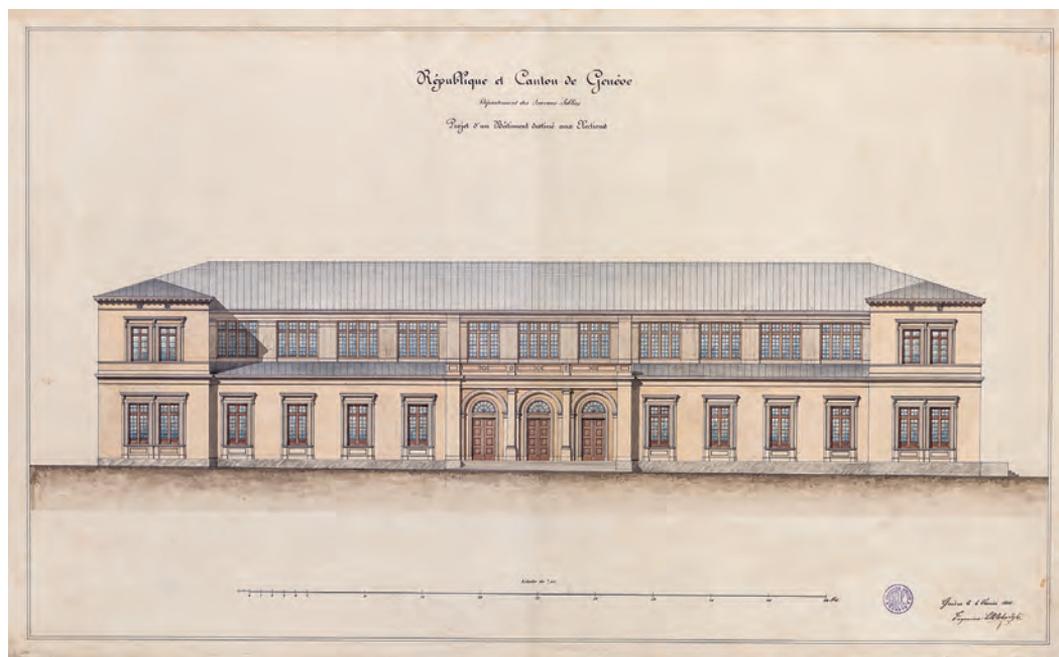
édifice spécialement affecté à ces dernières. Cette initiative marque une étape importante dans la progressive séparation de l'Église et de l'État, qui sera rendue définitive par la loi de 1907<sup>78</sup>.

Le premier projet d'une salle destinée aux élections revient à un particulier, Louis Reymond, qui s'y consacre en 1849 avec l'aide du charpentier FRÉDÉRIC HASEN et de l'architecte JEAN MARC LOUIS JUNOD<sup>79</sup>. Reymond en expose le programme dans une lettre accompagnée de plans, qu'il envoie au Conseil d'État en mars 1850. Convaincu que « la démocratie vaut bien la peine, elle aussi, d'avoir son temple »<sup>80</sup>, il rêve d'un bâtiment où « le pouvoir exécutif peut se mettre directement en relation avec les masses, et leur faire comprendre, en peu de mots et dans les moments difficiles, la marche qu'il a l'intention de suivre comme mandataire du Peuple »<sup>81</sup>. Aspirant à quelque chose de digne et de grandiose, il est conscient de l'insuffisance des plans qu'il soumet, admettant que la façade « de style moresque »<sup>82</sup> dessinée par JEAN MARC LOUIS JUNOD est appropriée aux cirques plutôt qu'à un bâtiment d'élections. Il défend néanmoins le système d'amphithéâtre et la division par collèges, afin de faciliter le déroulement des élections. Renvoyé au Département des travaux publics, le projet ne suscite alors aucune réaction.

Deux ans plus tard, le Consistoire relance la demande d'une construction spécialement affectée aux élections<sup>83</sup>. Ville et État admettent alors la nécessité du projet, comme le démontre

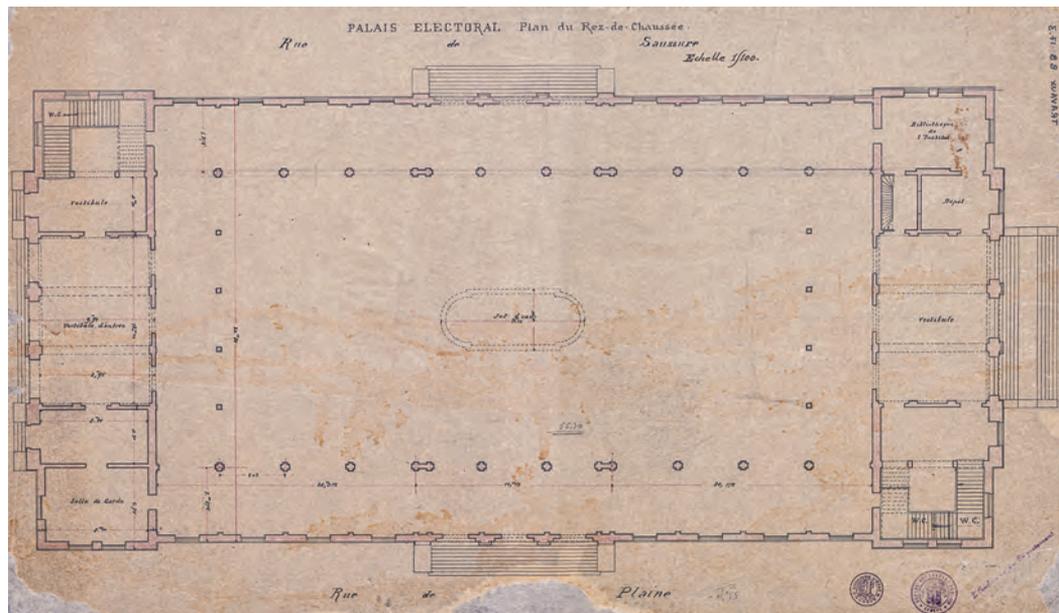
**FIG. 182** Le bâtiment de l'Union chrétienne de jeunes gens édifié à l'angle des rues de Hesse et du Général-Dufour (ancien n° 3) par l'architecte Jacques-Élisée Goss en 1893-94. Avec sa silhouette accidentée et son apparence flamande, cet édifice marque un tournant dans les conceptions architecturales et urbaines. Photo M. Andreossi tirée de *La Patrie Suisse*, 1894, n° 29, p. 228.

**FIG. 183** Rue du Général-Dufour 24. Élévation de la face latérale du palais électoral, par Léopold Blotnitzki, 1855. La fonction de l'édifice s'exprime à travers l'exceptionnelle largeur des baies au niveau supérieur, éclairant la halle. La toiture semble être prévue en fer-blanc ou en zinc, un matériau encore peu fréquent à Genève. Elle sera finalement en ardoises. AEG [Travaux BB 17/3].



183

**FIG. 184** Rue du Général-Dufour 24. Plan du rez-de-chaussée du palais électoral, par Léopold Blotnitzki, 1855. Accessible par de larges emmarchements, l'intérieur est en grande partie occupé par un espace central ceinturé de colonnes. Au centre, le bassin d'un jet d'eau dans sa première version. AEG [Travaux BB 17/3].



184

**FIG. 185** Rue du Général-Dufour 24. Élévation de la façade principale, par Léopold Blotnitzki, 1855. La composition palladienne à ordres superposés s'apparente à celle du Conservatoire de musique, construit à proximité au même moment. La présence de statues d'amortissement renforce cette comparaison. AEG [Travaux BB 17/3].

**FIG. 186** Rue du Général-Dufour 24. Coupe transversale du palais électoral, par Léopold Blotnitzki, 1855. Couvrant un très large espace, la charpente est formée par des éléments en bois (arbalétrier et entrait) et des pièces métalliques (aisseliers en fonte et tirants), un procédé constructif vraisemblablement emprunté aux gares de chemin de fer. AEG [Travaux BB 17/3].

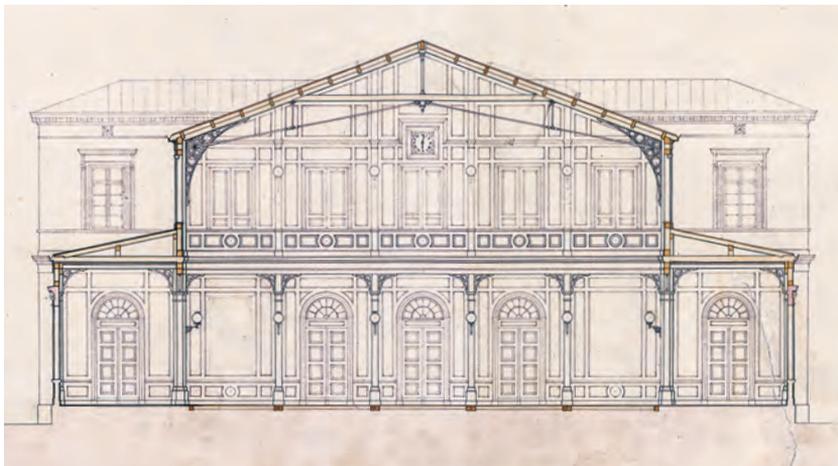
la figuration d'un bâtiment de ce type sur les plans d'extension de la rive gauche élaborés par les deux administrations<sup>84</sup> **FIG. 28, 71**. En 1854, de nouveaux débordements liés à la tenue des élections confèrent une certaine urgence à la question. « D'horribles vociférations, des paroles haineuses, des menaces, des coups de poing, la chaire envahie par des fumeurs »<sup>85</sup> : les événements dont Saint-Pierre est le théâtre scandalisent les fidèles qui, par l'intermédiaire du professeur Chenevière, réclament au Conseil d'État « non pas un palais coûteux et long à bâtir, mais un édifice simple et solide qui

n'aurait qu'un rez-de-chaussée »<sup>86</sup>. Dénonçant une « souillure »<sup>87</sup>, le Consistoire adresse lui aussi une lettre aux autorités, à laquelle s'ajoute une pétition initiée par le Cercle national et signée par 1200 personnes<sup>88</sup>. De son côté, l'administration a déjà constitué une commission en charge d'une étude<sup>89</sup>. Celle-ci est déposée le 6 février 1855 au Conseil d'État<sup>90</sup>, accompagnée de plans dessinés par un ingénieur nouvellement engagé au Département des travaux publics, LÉOPOLD BLOTNITZKI<sup>91</sup>.

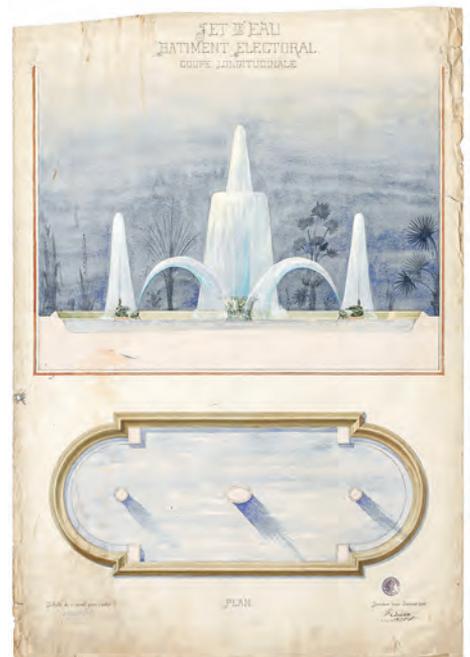
*Projet et financement.* Situé entre la promenade des Bastions et la plaine de Plainpalais,



185



186



187

**FIG. 187** Rue du Général-Dufour 24. Projet de John Camoletti pour un bassin avec jet d'eau au palais électoral. Formé de plusieurs jets dont un central, ce projet vient remplacer en 1879 celui du jet unique initialement prévu. La pièce d'eau est un thème récurrent dans les halles d'exposition de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. AEG [Travaux BB 17/3].

l'emplacement est choisi pour sa proximité du noyau urbain, permettant à une construction isolée de présenter deux façades à des places publiques offrant « un immense dégagement en cas de foule extraordinaire »<sup>92</sup>.

Les plans montrent un bâtiment formé de deux pavillons parallèles à la rue, entre lesquels s'étend une halle composée d'une nef et de deux bas-côtés **FIG. 184**. La grande salle est éclairée par des grandes ouvertures vitrées disposées en hauteur, tandis qu'au milieu de chacune des façades trois grandes portes donnent sur la voie publique **FIG. 183, 185**. En surface, elle est à peu près le double de celle de Saint-Pierre, les quelque 2000 m<sup>2</sup> étant prévus pour que 3000 à 4000 personnes circulent librement. Outre les assemblées électorales, elle doit servir à des spectacles, notamment de cirque, ainsi qu'à des expositions de tableaux et d'objets d'art, d'horticulture et d'agriculture, des bals et des banquets, et aux promotions. Quant aux

pavillons, celui donnant sur la rue du Général-Dufour contient un vestibule pouvant servir de corps de garde au rez-de-chaussée et une salle de société à l'étage ; l'autre, tourné vers la plaine de Plainpalais, doit accueillir un café ou un restaurant et ses dépendances.

L'aspect extérieur est voulu « simple et grandiose par ses proportions seulement »<sup>93</sup>, BLOTNITZKI ayant évité les « combinaisons d'architecture » trop élaborées. Cela étant, les motifs d'architecture classique marquant les pavillons ainsi que les portes des faces latérales visent à donner au bâtiment une allure palatiale, tandis que les proportions des détails (portes, fenêtres, etc.) marquent un écart certain par rapport aux bâtiments ordinaires. L'intérieur de la halle est quant à lui particulièrement dépouillé, les éléments constructifs, tels que colonnes et consoles en fonte, charpente, tirants, étant laissés apparents **FIG. 186**. Le bâtiment s'inscrit ainsi dans la typologie naissante des

**FIG. 188** Rue du Général-Dufour 24. Palais électoral, photographié depuis le nord-est, vers 1860. Entre la promenade des Bastions et la plaine de Plainpalais, l'édifice accueille le public par des entrées réparties sur ses quatre faces. Une ancienne armoirie héritée de la porte de Rive marque symboliquement la partie de l'édifice tournée vers la ville historique. Photo Auguste Louis Garcin. BGE [VG P 1872].



188

pavillons d'expositions universelles, où les façades empreintes de références classiques contrastent avec des espaces intérieurs purement fonctionnels<sup>94</sup>. Un jet d'eau, prévu dès l'origine au centre de la salle, confère à celle-ci une dimension festive.

Le projet est présenté au Grand Conseil le 21 février 1855<sup>95</sup>, et fait aussitôt l'objet d'une large diffusion par voie de presse<sup>96</sup>. Après que le devis a été augmenté de 20 000 francs afin de donner au bâtiment un aspect plus monumental, la loi autorisant un emprunt de 240 000 francs est votée sans discussion le 7 mars 1855. Quelques jours plus tard, la souscription publique s'élève déjà à 190 000 francs<sup>97</sup>; la Ville souscrit pour 5000 francs<sup>98</sup>.

*Construction et usages.* Menés par l'entrepreneur HENRY SANTOUX, les travaux commencent au mois d'avril 1855. L'architecte compte employer jusqu'à 500 ouvriers à la fois pour la maçonnerie, l'objectif étant que le bâtiment soit prêt pour les élections du mois de novembre. Ainsi, après que les armoiries de la République et Canton de Genève ont été posées sur la façade principale<sup>99</sup>, le bâtiment est inauguré par le Conseil général le 12 novembre 1855 et sert le même jour de cadre à l'élection du Conseil d'État<sup>100</sup>. À noter que l'organisation spatiale du nouveau local n'empêche pas les scènes violentes de se reproduire, premières d'une longue série qui vaudra au bâtiment le surnom de « boîte à gifles ». Quant aux locaux situés dans les pavillons, ils ne sont achevés que dans le courant de l'année suivante<sup>101</sup>. L'installation de l'éclairage au gaz et du chauffage<sup>102</sup>, ainsi que l'établissement d'une grille

en avant des deux porches de l'édifice<sup>103</sup>, marquent la fin de la construction **FIG. 188**.

Au retour des radicaux au pouvoir (ils en sont écartés entre 1853 et 1855), le bâtiment électoral est investi par de jeunes institutions : l'Institut national genevois<sup>104</sup> et le Musée cantonal d'histoire et d'archéologie nationales, le premier prenant place à l'étage du pavillon d'entrée, le second se développant temporairement dans les bas-côtés de la grande salle<sup>105</sup>. Plus tard dans le siècle, des locaux seront périodiquement utilisés à des fins pédagogiques, notamment par l'École spéciale d'art appliqué à l'industrie et l'École secondaire et supérieure de jeunes filles.

La grande salle, quant à elle, reçoit des décors éphémères en fonction des manifestations qui s'y déroulent, le jet d'eau étant par ailleurs remplacé une première fois en 1864<sup>106</sup>, puis en 1879 d'après un dessin de l'architecte JOHN CAMOLETTI<sup>107</sup> **FIG. 187**. Cet espace voit défilier des événements majeurs, telle l'inauguration du chemin de fer les 17 et 18 mars 1858 orchestrée par un « décorateur parisien »<sup>108</sup>, et les assises fédérales en 1864<sup>109</sup>; et d'autres de moindre envergure : des loteries, des bazars de bienfaisance **FIG. 189**, une quantité de bals<sup>110</sup>, de fêtes de promotions, de championnats, le premier salon de l'automobile<sup>111</sup>. Il forme surtout le cadre d'expositions temporaires, qui peuvent être soit ponctuelles (modèles soumis au concours pour le Monument national<sup>112</sup>, relief de Jérusalem en 1878, bijoux du duc de Brunswick en 1879, etc.) soit périodiques. Le palais électoral accueille ainsi,



**FIG. 189** Rue du Général-Dufour 24. Intérieur du palais électoral. Lieu de foires et de bazars temporaires, la halle forme un vaste espace totalement libre, permettant une multitude d'usages. L'éclairage nocturne est assuré par des lustres impressionnants et des suspensions en verre. Photo vers 1890. BGE [vg n13x18 13171].

189



**FIG. 190** Rue du Général-Dufour 24. Intérieur du palais électoral. Les expositions de peintures bénéficient de cimaises démontables et d'un velum tamisant la lumière. Au premier plan, le bassin orné de plantes vertes. Carte postale, 1907. BGE [carte postale non cotée].

190

dès 1856, l'Exposition helvétique des beaux-arts, et en 1857 la première Exposition cantonale des beaux-arts, qui a lieu désormais tous les deux ans<sup>113</sup>

**FIG. 190.** L'éclairage du local n'est pourtant pas idéal pour apprécier la peinture, à en croire une critique parue dans la *Gazette de Lausanne* en 1868 : « Le jour tombe de trop haut ; il est mauvais, l'après-midi surtout ; c'est un jour de halle ou de caserne, gris, sans vigueur, sans gaîté »<sup>114</sup>. En 1877, quatre ouvertures sont créées dans la toiture afin d'améliorer les conditions d'éclairage<sup>115</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'édifice présente un état de dégradation sévère. Entre une réparation coûteuse et une reconstruction, c'est la deuxième option qui est choisie. Sa démolition en 1911 s'accompagne d'une publication, en guise de dernier hommage à la « maison nationale »<sup>116</sup>. Les années suivantes voient la construction au même emplacement d'un nouveau palais électoral, dû aux architectes GARCIN et BIZOT et inauguré en 1916<sup>117</sup>.



# Édifices scolaires, philanthropiques et culturels

## Bâtiments d'instruction publique

La Révolution de 1846 inaugure à Genève une ère nouvelle pour l'instruction publique, domaine privilégié par les radicaux pour garantir et consolider le nouveau régime démocratique<sup>1</sup>. Sans entrer dans le détail des mouvements qui agitent le champ de l'enseignement, il n'est pas inutile d'évoquer quelques éléments d'histoire institutionnelle, tant la construction de bâtiments dédiés à la fonction éducative semble être la conséquence, sinon l'expression, d'une nouvelle réalité politique et administrative. D'un point de vue architectural, le moment est fondateur : si l'on fait exception du glorieux précédent que forment la construction de l'Académie de Genève au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> (actuel Collège Calvin), et la beaucoup plus modeste école lancastérienne édifiée en 1822 à la rue de la Vallée<sup>3</sup> (actuelle rue Mina-Audemars), les bâtiments spécifiquement conçus comme écoles apparaissent, en milieu urbain, avec la création des nouveaux quartiers dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> **FIG. 192**.

## L'école à l'aube du développement urbain

Aussitôt au pouvoir, les radicaux s'empresstent de faire voter une loi sur l'enseignement, considérée comme la première à Genève. Pour l'essentiel, la Loi générale sur l'instruction publique du 25 octobre 1848 élargit les prérogatives du Conseil d'État en lui attribuant la direction et la surveillance générale des établissements d'instruction publique dans le canton<sup>5</sup>. Ne sont confiées aux communes que les écoles primaires, et encore cela ne concerne-t-il que leur surveillance, c'est-à-dire tout ce qui est relatif « à l'état moral, à la discipline extérieure, au matériel, à l'entretien et la fréquentation des écoles »<sup>6</sup>. En matière de construction, la loi n'exige des communes que la fourniture de locaux suffisants pour les établissements scolaires prévus par le Conseil d'État. Rien n'oblige donc à construire des bâtiments neufs pour loger ces derniers.

Une enquête menée en prévision de la loi de 1848 révèle que, sur les 4769 enfants de 6 à 13 ans dénombrés sur le territoire urbain, 414 fréquentent le collège et l'école secondaire de jeunes filles, 2126 les écoles primaires gouvernementales, 1812 les écoles « libres » (confessionnelles ou privées), 120 sont instruits chez leurs parents, tandis que 297 ne reçoivent pas d'instruction<sup>7</sup>. Tant les

établissements publics que privés sont logés dans des bâtiments très divers, primitivement destinés à d'autres fonctions<sup>8</sup>. La saturation y est généralisée, en particulier dans les écoles municipales<sup>9</sup>. À titre d'exemple, les 168 élèves de l'école primaire protestante de jeunes filles du bâtiment de Chantepoulet se répartissent dans deux salles de classe<sup>10</sup>; à Bel-Air, les 140 enfants de l'école primaire catholique se trouvent « extraordinairement serrés »<sup>11</sup> dans un seul local, rendu insalubre par cette concentration excessive<sup>12</sup>.

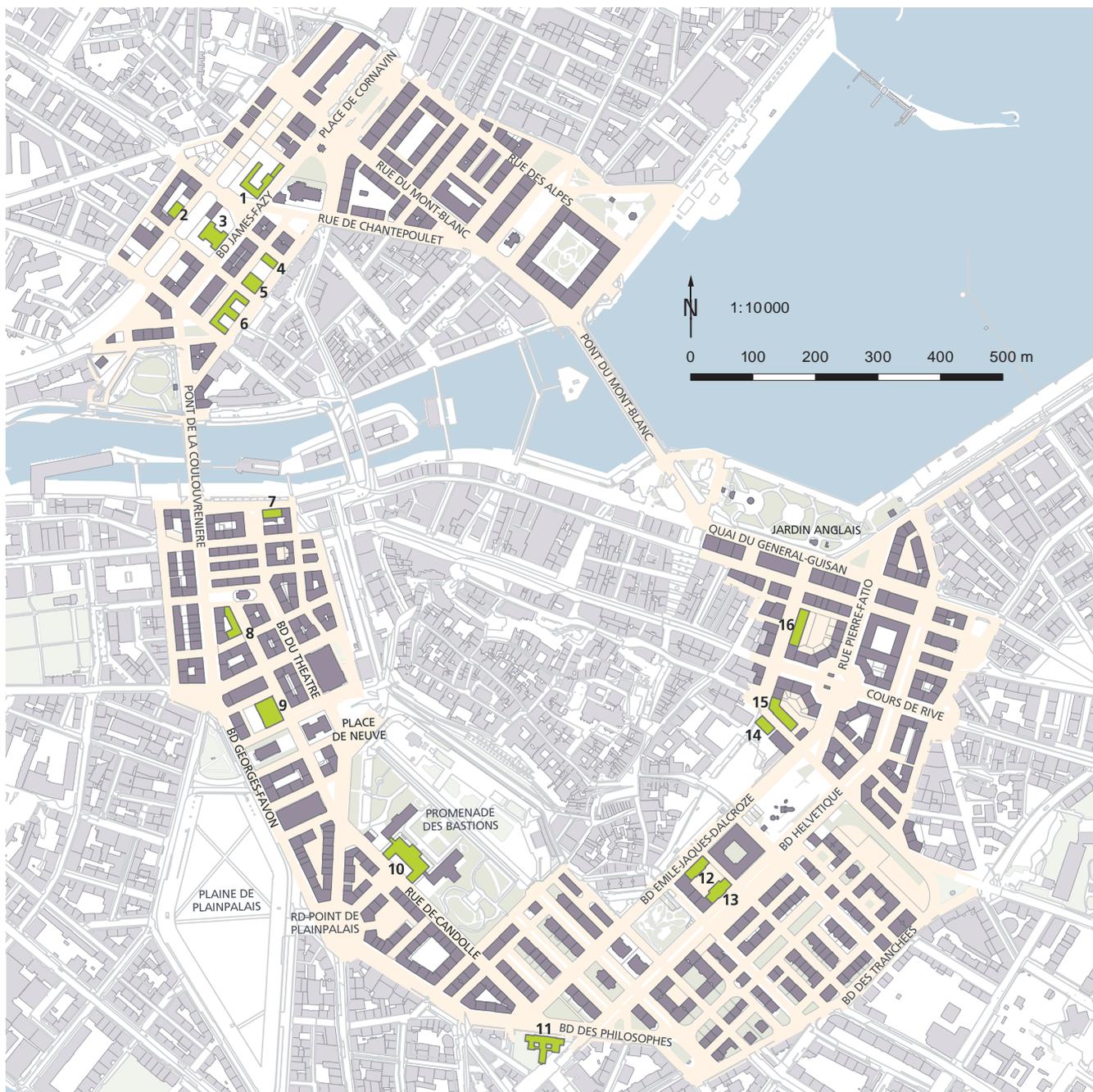
D'avantage qu'à améliorer l'organisation matérielle des écoles, la loi de 1848 entend surtout réduire l'emprise des institutions confessionnelles et privées dans le domaine de l'éducation. La conquête par l'État de l'instruction publique passe ainsi par la dissolution, décrétée en 1849, de sociétés particulières assumant un rôle éducatif, dans le domaine des arts comme la Société des Arts, ou confessionnel comme la Société des catéchumènes. Un pas supplémentaire est franchi avec la Loi sur l'instruction publique de 1872, qui rend l'instruction obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans<sup>13</sup>, l'enseignement pouvant être dispensé dans des établissements étatiques, particuliers, ou au sein de la famille<sup>14</sup>. La loi intègre par ailleurs les écoles enfantines dans l'enseignement public **FIG. 193**. Elle exige aussi la laïcité des fonctionnaires<sup>15</sup>.

## Des terrains pour des écoles

L'extension de la ville sur les anciens terrains fortifiés comprend bien évidemment la création de bâtiments scolaires, destinés à recevoir la population enfantine des quartiers à venir, mais surtout celle, excédentaire, des établissements existants. La loi sur la démolition des fortifications du 15 septembre 1849 prévoit ainsi qu'« il sera alloué à la Ville de Genève les terrains dont elle aura besoin pour l'établissement d'écoles publiques »<sup>16</sup>, l'État s'octroyant quant à lui le droit de destiner des parcelles des anciennes fortifications à des établissements d'instruction secondaire et supérieure dont il a la charge. Si les emplacements ne manquent pas, la planification n'est pas aisée pour autant. En effet, l'augmentation de la population dans tel ou tel secteur étant hypothétique, les pouvoirs publics ne prennent pas de décision avant qu'un besoin réel ne se fasse sentir.

D'un autre côté, la vaste réserve foncière à disposition diminue en proportion de la vente de parcelles à des particuliers. Les possibilités se réduisant à mesure que la ville croît, il s'agit pour les autorités « de ne pas laisser occuper prématurément par

**FIG. 191** Bd Émile-Jaques-Dalcroze 11. Détail de la façade sur cour de l'École des Casemates. Léon et Frantz Fulpius, architectes, 1901-02. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



192

**FIG. 192** Écoles construites dans la ceinture Fazyste entre 1850 et 1903. Dessin arx iT, Pauline Emery, 2024.

- Écoles
- Autres bâtiments
- Bâtiments hors périmètre
- Espaces verts
- Espaces verts hors périmètre
- Voies de circulations dans la ceinture Fazyste

**Écoles enfantines, primaires et secondaires**

- 3 École primaire, rue Bautte 10, 1864-1866
- 4 École enfantine, rue Ami-Argand 1 (démolie), 1870
- 5 École primaire des garçons, rue Necker 4, 1891-92
- 7 École secondaire des jeunes filles, ancien quai de la Poste 14 (démolie), 1854-1856
- 12 École primaire dite des Casemates, bd Émile-Jaques-Dalcroze 11, 1901-02

- 14 École primaire des jeunes filles, ancienne rue Ferdinand-Hodler 4 (démolie), 1866-67
- 15 École primaire, rue d'Italie 13/ bd Émile-Jaques-Dalcroze 4, 1875-1877
- 16 École secondaire des jeunes filles, rue d'Italie 5, 1875-1877

**École accueillant plusieurs institutions**

- 9 École du Grütli, rue du Général-Dufour 16, 1871-1873

**Écoles professionnelles**

- 1 École des arts industriels, bd James-Fazy 15, 1877-1879
- 6 École d'horlogerie, rue Necker 2/rue des Terreaux-du-Temple 11, 13, 15, 1876-1879
- 8 École de commerce, rue du Général-Dufour 2/place de la Synagogue 4, 1899-1901
- 11 École de chimie, bd des Philosophes 22, 1877-1879
- 13 École des beaux-arts, bd Helvétique 9, 1901-1903

**Bâtiment d'enseignement supérieur**

- 10 Bâtiment académique, rue De-Candolle 5, 1868-1871

**École privée**

- 2 École de la communauté allemande réformée, rue de Malatrex 14-16 (démolie), 1892-93



**FIG. 193** Rue Ami-Argand 1/ bd Émile-Jaques-Dalcroze 4 (démolie). Projet d'école infantine par Auguste Magnin, élévation sur rue. Construite en 1869-70 à front de rue, l'« École de l'enfance » bénéficie d'un préau à l'arrière ; du même côté, une véranda sert à abriter les enfants par temps de pluie. BGE [vgm 061 04].

193

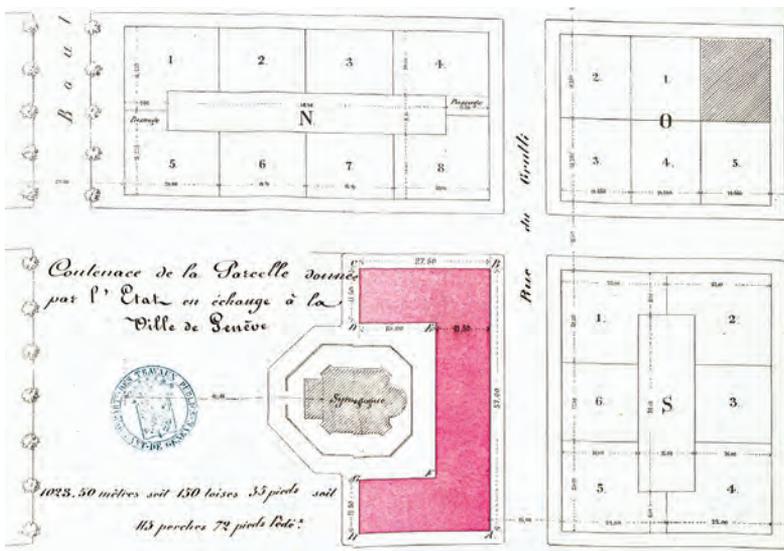
d'autres édifices des emplacements qui pourraient, plus tard offrir de grands avantages »<sup>17</sup>. Formulée en 1864 déjà, la crainte est fondée : l'opportunité d'une parcelle isolée, bordée par quatre voies, sera pratiquement inexistante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls quelques lots mitoyens de terrains bâtis restant disponibles. Ce rétrécissement foncier n'aura toutefois que peu d'incidence sur l'implantation et, partant, sur la visibilité des constructions scolaires dans la trame urbaine.

Pour les écoles municipales, la règle veut que la Ville adresse une demande au Conseil d'État pour la mise à disposition d'un terrain. La requête peut cibler une parcelle en particulier ; elle est parfois assortie d'un plan approximatif montrant l'occupation prévue par les bâtiments et les préaux<sup>18</sup>. Elle peut être relativement vague et plurielle<sup>19</sup> : en 1874, la Ville convoite plusieurs emplacements « dans le voisinage de la place Neuve, sur les Tranchées, dans le quartier de Rive et sur la rive droite dans le voisinage de l'entrepôt »<sup>20</sup>. Pour répondre à ces demandes, le Conseil d'État s'appuie sur l'avis du Département des travaux publics et du Département de l'instruction publique. Une fois la cession effectuée, la Ville est contrainte de démarrer rapidement les travaux et de construire uniquement des bâtiments conformes à la destination prévue.

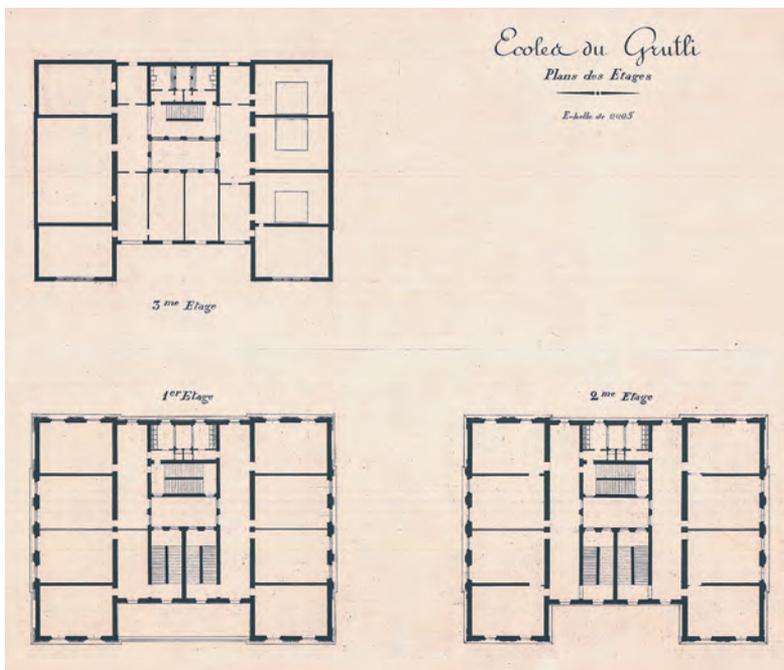
À Rive et au quai de la Poste, les premiers emplacements envisagés dans les années 1850 pour y construire des écoles se situent à la jointure de la ville historique, et plus précisément à proximité des établissements scolaires *intra-muros* : grenette de Longemalle, grenier de Rive et bâtiment municipal de Bel-Air<sup>21</sup>. Par la suite, la même logique de rapprochement avec les établissements existants – et

l'objectif de surveillance qui lui est corollaire – est à l'œuvre une fois fixé le plan d'agrandissement de la ville. Les établissements scolaires saturés de la ville ancienne forment ainsi l'ancrage topographique à partir duquel des emplacements sont choisis pour les futures constructions : c'est pour décharger l'école de la rue des Corps-Saints que l'on choisit la parcelle de la rue Bautre **FIG. 192** (3), pour remplacer la grenette de la place Longemalle que l'on se décide pour un terrain de la rue de Malagnou (actuelle rue Ferdinand-Hodler), pour désencombrer le Musée Rath et libérer le Conservatoire botanique de la promenade des Bastions que l'on opte pour un emplacement proche de la place Neuve, etc. En bref, les bâtiments prévus sont destinés à pallier l'insuffisance des locaux, autant, voire davantage, qu'à équiper les quartiers à venir.

Si cette exigence domine ainsi les discussions sur la localisation des bâtiments scolaires, d'autres types d'arguments se font également entendre. Ce sont des velléités urbanistiques par exemple qui font espérer qu'une école prévue en 1854 derrière la poste de Bel-Air forme « la pierre angulaire du nouveau quartier »<sup>22</sup> et enclenche ainsi le développement urbain dans le secteur. Des questions de salubrité sont aussi régulièrement évoquées : tel médecin juge un emplacement malsain et inadapté, trop proche du cimetière charriant des vents malfaisants, ou des fossés « où va croupir longtemps encore une eau chargée de miasmes »<sup>23</sup>. Parfois, des critères de convenance émergent au détour des discussions. C'est le cas par exemple en 1866, à propos d'un terrain à la rue de Malagnou (actuelle rue Ferdinand-Hodler) qui présente l'inconvénient d'être à côté du Collège (rue Théodore De-Bèze 2-4),



194



195

**FIG. 194** Plan de la parcelle cédée en 1865 par l'État à la Ville de Genève pour construire une école à front de la rue du Grütli. Ce projet sera abandonné : non seulement la contenance de la parcelle ne laisse pas une place suffisante pour un préau, mais le bâtiment prévu, en fer à cheval, cache en partie la synagogue, que l'on souhaite dégagée. AEG [Notaire Richard, 14 juil. 1865].

un voisinage considéré par certains comme incompatible avec l'École primaire pour les filles qu'il s'agit de construire<sup>24</sup>. Dans le même ordre d'idées, la sécurité et l'agrément des abords pèsent sur certaines décisions : entre autres raisons, l'école primaire des Casemates doit son emplacement au fait d'être en bordure d'une voie « où la circulation charretière est très faible »<sup>25</sup> (il s'agit de l'actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze), et à proximité de la promenade de Saint-Antoine.

Particulièrement révélatrice des enjeux contextuels, une discussion s'engage en 1869 au sujet de la construction d'une école primaire sur une parcelle

en fer à cheval, tracée à l'arrière de la synagogue et donnée par l'État quatre ans plus tôt **FIG. 194**. Le débat aboutit à un refus de la parcelle, sa forme ne convenant pas (trop longue, trop mince) notamment pour l'établissement d'un préau<sup>26</sup>, à quoi s'ajoute l'effet désagréable que produiraient les bâtiments projetés sur la synagogue : son « importance pittoresque serait par ce fait absolument et ridiculement annihilée »<sup>27</sup> s'inquiète le peintre et conseiller municipal FRANÇOIS DIDAY. Finalement, l'État récupère la parcelle et en concède une autre à la Ville, beaucoup plus grande, bien desservie et à proximité de la place Neuve. Le don n'est cependant pas sans contrepartie, comme le précise le Conseil d'État : « en compensation du sacrifice fait par l'État dans cette circonstance, la commune de Genève fera élever une construction qui, par ses dimensions et son architecture, répondra à l'importance et à la situation de ce nouvel emplacement »<sup>28</sup>. L'École du Grütli, qui y sera érigée (rue du Général-Dufour 16), doit sa monumentalité à l'exigence formulée alors.

En ce qui concerne la taille et l'orientation des parcelles, les choix semblent relativement peu guidés par des principes intangibles. Dans leur majorité, les terrains sélectionnés ont des formes régulières, rectangulaires ou carrées ; ils sont suffisamment vastes pour accueillir un bâtiment et un voire deux préaux. Certains sont intégrés dans des îlots, d'autres sont isolés, les premiers étant plutôt destinés à des bâtiments d'instruction secondaire, les seconds à des écoles primaires ou enfantines. Lorsqu'elles forment une portion d'îlot, les parcelles ne sont mitoyennes que sur un des côtés, laissant la possibilité au bâtiment de développer trois faces<sup>29</sup>. Seul le terrain sur lequel est bâtie l'ancienne École de commerce à la rue du Général-Dufour 2 fait exception à cette règle (voir p. 204).

## Division des genres et mélanges fonctionnels

Alors que la distinction confessionnelle entre écoles catholiques et protestantes est abolie en 1848, la séparation des enfants selon le sexe reste en vigueur tout au long du XIX<sup>e</sup> et partiellement au XX<sup>e</sup> siècle dans les écoles primaires et secondaires de la ville<sup>30</sup>. Dictée par des raisons morales, cette division hante les débats sur les constructions scolaires de la couronne urbaine, la mise à l'écart, voire l'isolement (en particulier des filles) apparaissant comme un objectif indiscutable, que seule tempère l'anxiété provoquée par la longueur des trajets entre le domicile et l'école. Ce régime séparatif a naturellement des conséquences sur l'architecture des bâtiments

à édifier : garçons et filles ne devant pas partager les mêmes locaux, ni même se voir, les autorités sont face à l'alternative suivante : soit programmer des édifices séparés spatialement, chacun étant exclusivement destiné à un genre prédéfini<sup>31</sup>, soit concevoir des bâtiments qui accueillent les deux sexes, ceux-ci étant physiquement séparés dans l'établissement. Il s'agit dans ce cas d'écoles dédoublées, composées de deux parties identiques et symétriques, chacune dotée d'une entrée, d'un escalier, de salles, de couloirs, de préaux et de WC **FIG. 195**. Il arrive enfin qu'un bâtiment soit destiné à un seul genre, mais présente également des entrées et des espaces dédoublés : dans ce cas, ce sont les petits et les grands – en l'occurrence garçons – qu'il s'agit de départager spatialement (voir pp. 206-207).

En parallèle et aux antipodes de ce principe ségrégatif, certains bâtiments incluent des locaux destinés à d'autres usages que pédagogiques. Érigé en 1866-67, le bâtiment de la rue Ferdinand-Hodler (démoli, **FIG. 192** (14)) est un exemple de mélange fonctionnel, intégrant au rez-de-chaussée deux « hangars de pompes » (pour les sapeurs-pompiers) placés de part et d'autre de l'entrée, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages étant divisés chacun en trois classes<sup>32</sup> accueillant l'école primaire pour filles **FIG. 196**. Manifestation tardive d'une pratique courante dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cet amalgame est progressivement délaissé pour une monofonctionnalité des édifices à construire, ceux-ci pouvant néanmoins inclure diverses catégories de niveaux – enfantine et primaire – ou types d'école (voir *L'ancienne École primaire des Casemates*, p. 207, et *L'ancienne École du Grütli*, pp. 200-201, 202). Par ailleurs, des combinaisons motivées par une même mission pédagogique voient le jour : l'association entre l'Académie, le musée et la bibliothèque est l'expression la plus monumentale de cet élan œcuménique, qui n'est pas pour autant fusionnel, s'agissant là de trois bâtiments séparés. D'autres amalgames de fonctions apparentées, comme celui empilant école et musée des beaux-arts, ne dépassent pas le stade du projet **FIG. 197**.

## Les modalités de la commande : concours et mandat direct

Comme d'autres bâtiments édifiés par les pouvoirs publics, les constructions scolaires peuvent faire l'objet d'un concours d'architecture. Il ne s'agit toutefois ni d'une généralité ni d'une exception : sur les quinze écoles construites dans les nouveaux quartiers, un tiers d'entre elles ont été réalisées suite à un concours<sup>33</sup>. Ardemment défendu en France par



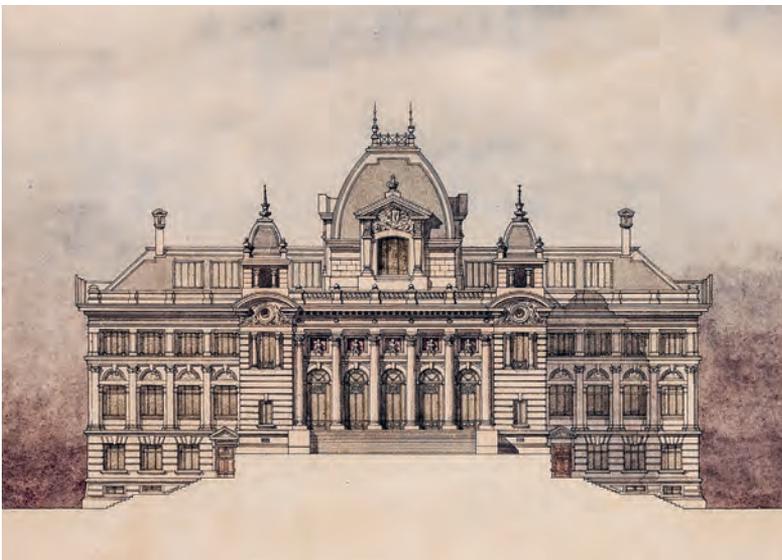
196

CÉSAR DALY, un architecte dont l'autorité franchit largement les frontières hexagonales<sup>34</sup>, le mode du concours d'architecture est adopté par les autorités genevoises lorsque la tâche est considérée comme complexe ou les enjeux importants. L'annonce en est publiée dans les journaux suisses et français<sup>35</sup>, et probablement dans les pays germaniques. Contrairement au concours pour le Grand Théâtre, les bureaux étrangers, pour autant que l'on puisse en juger, ne sont pas nombreux à concourir, et les rares à participer ne parviennent pas à remporter la compétition, aussi prestigieuse soit l'agence. Celle de GABRIEL DAVIoud et JULES BOURDAIS à Paris n'obtient qu'une mention au concours pour l'École d'horlogerie, derrière cinq prix attribués à des architectes locaux<sup>36</sup>. L'architecte lyonnais GASPARD ANDRÉ fait mieux, en remportant le deuxième prix du concours pour les bâtiments académiques.

Les jurys réunis à l'occasion de ces concours comprennent des professionnels aux compétences diverses – professeurs, directeurs d'institutions, représentants du Département de l'instruction publique, conseillers d'État – nécessairement concernés par le programme du bâtiment prévu, et des architectes qui se sont parfois fait connaître par des édifices apparentés. En dehors du vivier local, les sollicitations s'adressent plutôt à des architectes de Suisse alémanique : JOHANN JAKOB STEHLIN BURCKHARDT, auteur du Bernoullianum à Bâle (un institut de physique, de chimie et d'astronomie) – fait partie du jury pour l'École d'horlogerie ; GOTTFRIED SEMPER, l'architecte du Polytechnicum de Zurich, est amené à juger les projets de bâtiments

**FIG. 195** Rue du Général-Dufour 16. École du Grütli, plan des étages (1870 ?). Destinés à une école primaire pour filles et garçons, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages sont composés de deux parties étanches, chacune bénéficiant d'une cage d'escaliers. L'école est soumise à la règle de séparation des sexes qui s'applique aux écoles primaires en milieu urbain. Archives de la CRIÉE [inv. 7493].

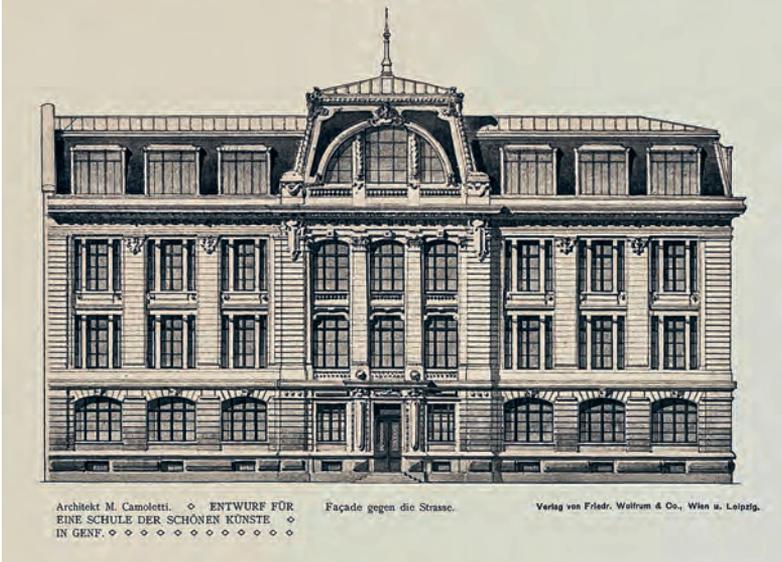
**FIG. 196** Ancienne rue de Malagnou (à la hauteur de l'actuelle rue Ferdinand-Hodler 4), école primaire pour filles, construite en 1866-67 par Henri Vaucher (démolie). Façade sur rue. De part et d'autre de l'entrée, le rez-de-chaussée abrite des véhicules pour la lutte contre l'incendie. Photo après 1908. BGE [ig 2000 003 15].



197



Façade gegen den Schulplatz.



Architekt M. Camoletti. ◊ ENTWURF FÜR EINE SCHULE DER SCHÖNEN KÜNSTE IN GENÈVE. ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Façade gegen die Strasse.

Verlag von Friedr. Wollmuth & Co., Wien u. Leipzig.

198

académiques ; ADOLPHE TIÈCHE, architecte à Berne, est invité lors du concours pour les écoles des Casemates et des beaux-arts **FIG. 198**. Du côté des lauréats, ceux-ci ne sont pas assurés de réaliser leurs projets. Dans les cas de l'École du Grütli et de l'Académie, les projets primés ne sont que la première étape d'une série de remaniements conduisant à la version définitive. À cet égard, le bâtiment du Grütli trahit une maîtrise d'ouvrage hésitante, marquée par l'intervention de plusieurs architectes sur les plans primés et se soldant par une confusion quant à l'auteur véritable du bâtiment (voir pp. 201-202).

Lorsque le projet d'école est confié directement à un architecte, la sélection tient naturellement compte de l'expérience dans le domaine de la construction édilitaire. C'est le cas par exemple de JOSEPH PAUL COLLART qui, lorsque l'État lui confie en 1854 la réalisation de l'École supérieure de jeunes filles du quai de la Poste **FIG. 199**, a derrière lui cinq ans d'activité à la direction du Service des travaux de la Ville. De même, plusieurs architectes bénéficient d'une commande directe parce qu'ils ont déjà à leur actif une construction scolaire : ainsi CHARLES BOISSONNAS avec l'École des Eaux-Vives (rue du 31-Décembre 63, 1866), HENRI VAUCHER avec celle des Pâquis (rue de Zurich 28, 1866), JEAN FRANEL avec celle de la rue Bautre 10 (1864-1866), BOURRIT et SIMMLER avec l'École des arts industriels (bd James-Fazy 15, 1879 **FIG. 192** (1)). Avec trois écoles, et non des moindres, JEAN FRANEL fait figure d'architecte officiel de la construction scolaire<sup>37</sup>. Il faut enfin évoquer un dernier cas, celui où la Ville a recours à son propre architecte pour la conception et la réalisation d'une école, en l'occurrence l'École primaire de la rue Necker 4 **FIG. 192** (5), édifée en 1891 par GEORGES HABICHT<sup>38</sup>. En ce qui concerne les bâtiments annexes comme les salles de gymnastique, c'est également l'architecte municipal qui est en charge de l'ouvrage.

**FIG. 197** Projet non réalisé de Louis Viollier pour un bâtiment superposant école professionnelle, école d'art et musée sur six niveaux, 1889. Ici la façade sur la rue Charles-Galland, à l'emplacement de l'actuel MAH. Le projet développe l'idée, déjà présente au Musée Rath, d'une cohabitation verticale entre lieu d'enseignement et salles d'exposition. AVG [2005. V3 72 cartable 4].

**FIG. 198** Projet de Marc Camoletti ayant obtenu le 4<sup>e</sup> prix au concours pour l'École des beaux-arts en 1900, à construire à front du boulevard Helvétique. Façades sur cour et sur rue. Le concours est l'occasion pour les architectes de diffuser leur projet dans des revues étrangères, notamment celles couvrant l'aire germanique. Tiré de *Architektonische Monatshefte*, Jg. 6, 1900, p. 114, pl. 67.



**FIG. 199** Place de la Poste 1-3. L'École secondaire des jeunes filles au quai de la Poste, édiflée par Joseph Paul Collart en 1855, surélevée de deux niveaux en 1864 (démolie). Vue depuis la place de l'île. Il s'agit du premier bâtiment de ce type à Genève, un second lui emboîtera le pas du côté de Rive en 1877 (actuelle rue d'Italie 5). Photo Garcin, vers 1870. BGE [vg p 2284].

199

## L'élaboration du programme architectural

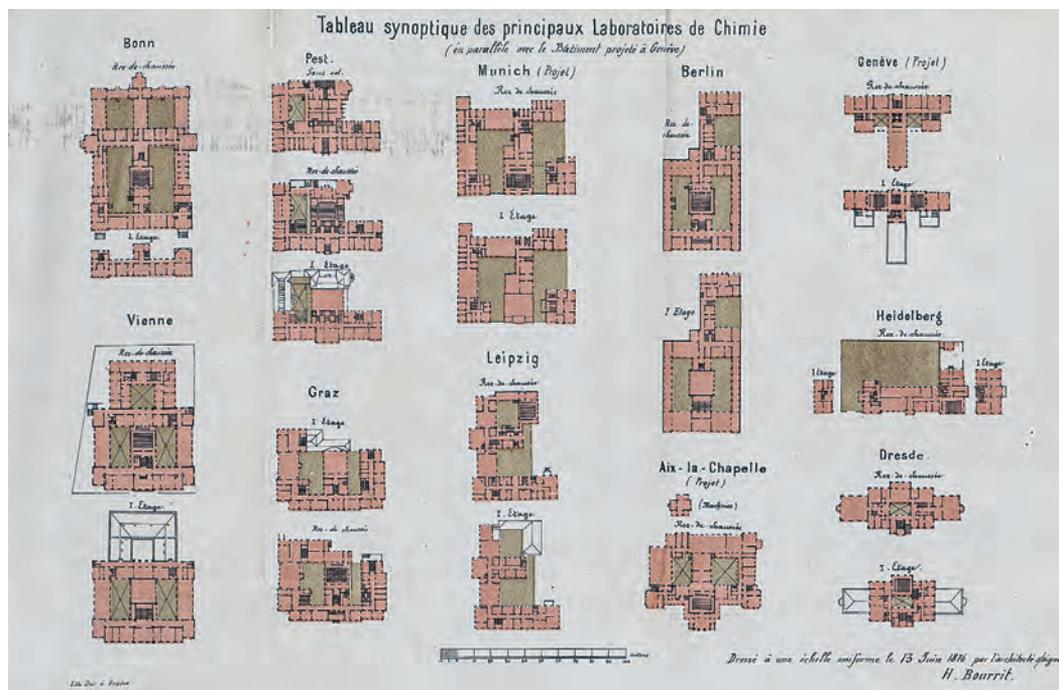
Les bâtiments scolaires se divisent en deux séries dépendant d'administrations et de budgets différents. La première, formée par les écoles enfantines, primaires, ainsi que celles de dessin, d'horlogerie et de commerce, est du ressort de la Ville. La seconde comprend les écoles secondaires et d'enseignement supérieur, et relève de l'autorité cantonale<sup>39</sup>. Tout projet de construction scolaire doit être soumis à l'approbation du Conseil d'État, lequel s'appuie sur les avis des départements des travaux publics et de l'instruction publique<sup>40</sup>.

Cette répartition administrative implique des échanges constants entre les départements cantonaux et les services municipaux, les uns et les autres formulant, approuvant ou rejetant des propositions. En ce qui concerne les écoles municipales, les discussions les plus fréquentes ont lieu entre le Conseil administratif et le Département de l'instruction publique, et portent sur le programme des bâtiments à concevoir (nombre d'élèves, de salles, taille des préaux, affectation de certains locaux, etc.). Une fois les plans tracés, ceux-ci peuvent être soumis à la consultation des futurs usagers; des professeurs de dessin, par exemple, sont amenés à approuver le projet des salles destinées à cet enseignement dans la future École du Grütli<sup>41</sup>. Faisant valoir des compétences diverses, tous ces protagonistes interviennent, il faut le préciser, dans un domaine encore peu normé, l'architecture scolaire

étant alors dans une phase expérimentale<sup>42</sup>. En effet, contrairement à d'autres cantons, celui de Genève n'a pas de règlement sur la construction scolaire avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Cela ne signifie pas qu'on agisse de façon inconsidérée: les idées sur l'orientation des classes, la taille des fenêtres ou la hauteur des plafonds sont glanées dans des ouvrages rédigés généralement par des médecins, comme celui du docteur Louis Guillaume, de Neuchâtel<sup>44</sup>. Mais rien de systématique à cela, et surtout rien d'imposé. Lorsque les normes existent, comme c'est le cas pour la taille des salles de gymnastique dictées par les prescriptions fédérales, elles ne sont pas respectées<sup>45</sup>.

Si le cadre réglementaire est donc relativement lâche, en revanche les pouvoirs publics étudient attentivement les exemples existants durant la phase d'élaboration du programme architectural, comme ils le font d'ailleurs pour toutes les constructions publiques d'importance. En l'occurrence, les réalisations sur lesquelles on fixe l'attention ne sont pas forcément lointaines: l'École des Pâquis, construite en 1863-64 par la Ville dans ce qui n'est encore qu'une banlieue, inspire le programme et le plan centré de celles de la rue Bautre et du Grütli<sup>46</sup>. Mais c'est généralement à l'étranger que l'on va chercher des modèles, à la fois pour l'organisation et pour l'architecture. L'examen porte naturellement sur des établissements réputés, toujours situés en Europe du Nord. La réorganisation des écoles d'art en 1878 pousse ainsi les autorités à s'adresser au préfet de la Seine, à celui du Rhône, au magistrat de la Ville de Stuttgart et au directeur du Kensington

**FIG. 200** Tableau synoptique des écoles de chimie étudiées par Henri Bourrit en 1875, avec le projet du bâtiment pour Genève (en haut à droite). La mise à l'échelle permet de comparer les surfaces occupées par chaque bâtiment. Tiré de Henri Bourrit, *Rapport au Conseil d'État concernant les édifices affectés à l'enseignement de la chimie en Allemagne, Genève 1876*.



200

**FIG. 201** Rue d'Italie 5. Plan du premier étage de l'École secondaire des jeunes filles, vers 1874, par Charles Boissonnas. Dans sa publication sur les écoles en Suisse, Félix Narjoux souligne la générosité spatiale accordée au vestibule donnant accès aux salles de classes. Tiré de Narjoux 1879, p. 75, fig. 14.

**FIG. 202** Les premières douches scolaires installées en 1893 par l'entreprise BLIND au sous-sol de l'École de la rue Necker 4. Au tournant du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, le programme d'un édifice scolaire s'enrichit de locaux inédits : bibliothèque, musée, douches, réfectoire. Tiré de Vincent 1896, pl. VII.

**FIG. 203** Rue du Général-Dufour 16. Salle de l'École industrielle installée dans l'École du Grütli. Institution cantonale abritée dans un bâtiment municipal, cette école pratique exige des locaux adaptés au travail du fer, impliquant une forge. Tiré de Labarthe 2003, non paginé.

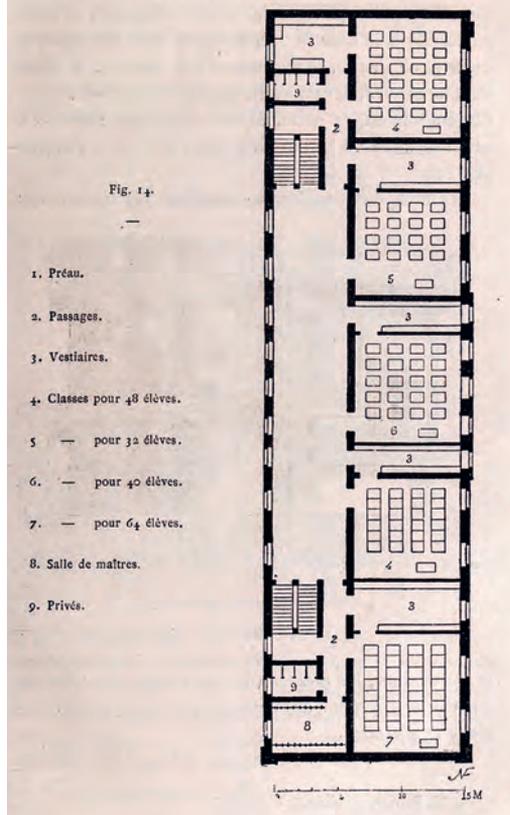
Museum à Londres pour obtenir des règlements et des programmes concernant les arts industriels<sup>47</sup>. Par ailleurs, l'intérêt peut se porter sur l'architecture et en particulier la typologie. À la demande du Conseil d'État, l'architecte HENRI BOURRIT livre un rapport détaillé sur les écoles de chimie en Allemagne, en prévision de celle qu'il s'agit de construire à Genève<sup>48</sup>. Dans la publication issue de son voyage, une planche montrant les plans des différents établissements visités illustre bien la fièvre comparative qui caractérise l'époque, autant que la volonté de tirer le meilleur parti des expériences étrangères **FIG. 200**.

Reste à évoquer quelques thèmes des programmes de construction scolaire, en faisant ressortir ce qui est spécifique à cette première génération d'écoles genevoises<sup>49</sup>. S'agissant de l'orientation, les bâtiments à plan central se démarquent de ceux en forme de barre, les uns captant les rayons du soleil dans toutes les directions, les autres selon un angle particulier. Pour ceux-ci, où l'espace se divise entre corridor et salles de classes alignées, c'est majoritairement vers le nord que se tournent ces dernières, allant à l'encontre des avis autorisés comme celui du docteur Guillaume, mais répondant en l'occurrence à une pratique locale orientant les ateliers d'horlogerie vers le nord<sup>50</sup>.

Avec l'orientation se pose la question de la configuration des salles de classes et la taille des ouvertures. Les salles offrent des variantes : la forme peut être carrée ou rectangulaire, la taille

identique ou différenciée selon leur destination, oscillant entre 65 et 85 m<sup>2</sup>, pour une contenance maximale de 60 élèves. L'engouement pour les fenêtres cintrées laisse progressivement place à des linteaux droits, plus appropriés à une bonne diffusion de la lumière. Les baies hautes, équidistantes et séparées par de larges trumeaux sont progressivement élargies, puis supplantées par des fenêtres en triplet (École des Casemates à l'actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze). On notera par ailleurs que les hauteurs de plafonds sont particulièrement élevées à Genève<sup>51</sup>, tout comme la largeur des couloirs dans certaines écoles, en particulier celle du Grütli et l'École secondaire des jeunes filles de la rue d'Italie 5 **FIG. 192** (16), où le vestibule forme une salle « très claire et très aérée »<sup>52</sup> pouvant servir à l'occasion d'espace de récréation, autrement dit de préau couvert **FIG. 201**.

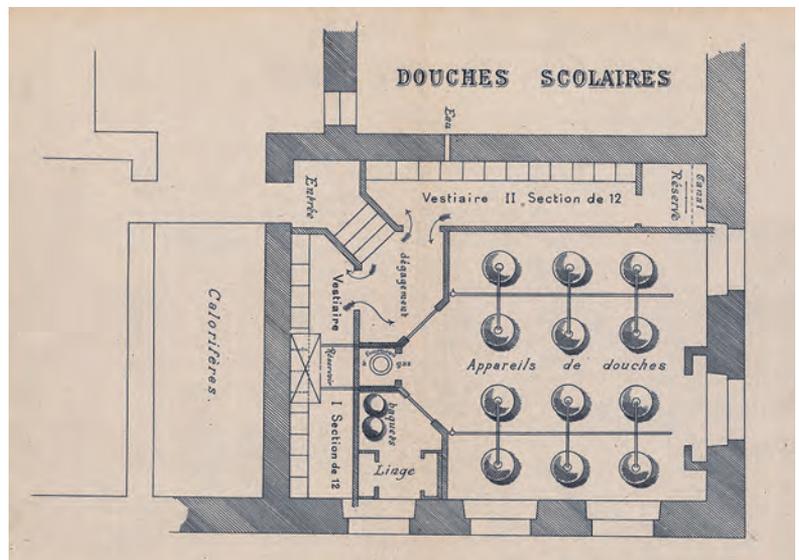
Il faut insister en outre sur l'extension croissante du programme architectural, qui inclut à la fin du siècle des douches scolaires (première apparition dans l'École de la rue Necker 4 – en 1893)<sup>53</sup> **FIG. 202**, des cuisines scolaires (installées en 1890 à l'École du Grütli)<sup>54</sup>, des salles appropriées à divers usages (gymnastique, etc.), en particulier dans les bâtiments d'enseignements secondaire et supérieur. Les édifices scolaires font enfin l'objet d'un soin particulier en matière de chauffage, les autorités faisant appel aux meilleures entreprises du moment, choisies en fonction des succès qu'elles ont remportés ailleurs<sup>55</sup>.



201

## Pour l'art et l'industrie : le développement des écoles spécialisées

Les établissements dédiés à l'enseignement artistique et technique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle forment une constellation complexe, sur laquelle peu d'attention a été portée à ce jour<sup>56</sup>. Une institution ancienne en forme le noyau dur : créée par la Société des Arts en 1748, l'École de dessin passe dans le giron de l'administration municipale en 1851<sup>57</sup>. Occupant alors l'étage inférieur du Musée Rath, ses différentes classes – dessin de la figure, dessin de l'ornementation et de l'architecture, modelage de la figure et de l'ornement – dispensent une formation essentiellement pratique, très différente du modèle académique « à la française ». Avec une classe de dessin pour les demoiselles, logée, elle, au Conservatoire botanique<sup>58</sup>, les classes du Musée Rath forment une entité appelée Écoles des beaux-arts, soumises à un règlement commun<sup>59</sup>. À l'exception de la classe de dessin des demoiselles, toutes intègrent en 1873 un bâtiment en partie conçu pour les accueillir, l'École du Grütli (voir pp. 200-203)<sup>60</sup>.



202



203

Deux autres établissements, également créés par la Société des Arts mais davantage orientés vers les débouchés manufacturiers sont à signaler. L'un est l'École industrielle, née en 1830 et bénéficiant dès 1842 de locaux dans le bâtiment municipal de Bel-Air<sup>61</sup>, ainsi que d'une partie du sous-sol du Musée Rath<sup>62</sup>. L'autre est l'École d'horlogerie, qui prend ses quartiers, depuis sa municipalisation en 1842, dans le Grenier à blé de Rive. En 1872, l'École industrielle rejoint les Écoles des beaux-arts au bâtiment du Grütli **FIG. 203**; l'École d'horlogerie bénéficiera, elle, d'un bâtiment *ad hoc*, construit en 1880 sur un vaste terrain en bordure de la rue Necker<sup>63</sup> (n° 2) **FIG. 192** (6).

Héritage de la Restauration, ces écoles sont donc toutes trois relocalisées dans la couronne



204

**FIG. 204** Rue de Malatrex 12. En 1896, l'ancienne usine Mégevet accueille l'École des métiers nouvellement créée. Le bâtiment a été démoli à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Photo Roland Kallmann, 1972. BGE [vg no4x04 00011 01].

urbaine, après avoir occupé des locaux *intra-muros*. Les nouveaux quartiers accueillent en outre deux établissements nouvellement créés, à commencer par l'École spéciale d'art appliqué à l'industrie. L'Exposition universelle de 1867 ayant fait reconnaître « l'état d'infériorité marquée »<sup>64</sup> dans lequel se trouve l'industrie genevoise – essentiellement l'horlogerie et la bijouterie –, la Municipalité crée en 1869 l'École spéciale d'art appliqué à l'industrie<sup>65</sup>. Comme son nom l'indique, elle a une finalité utilitaire : elle vise surtout à former « le plus grand nombre possible d'ouvriers intelligents et capables, soit pour les industries qui relèvent plus particulièrement de l'art, soit pour tous les métiers qui ont besoin du dessin dans l'acception la plus étendue de ce mot »<sup>66</sup>. Mentionnés lors des débats au Conseil municipal sur le bien-fondé de cette création, les exemples anglais (l'établissement de Kensington à Londres), saxons, prussiens, belges et suisses allemands donnent à la question un caractère d'urgence. L'idée de construire un édifice approprié va naître en parallèle (voir pp. 200-201), mais en attendant que celle-ci se concrétise, l'École spéciale est installée à l'étage du palais électoral<sup>67</sup>. La deuxième création est l'École des arts industriels, fondée par l'État en 1876 sur la base des mêmes arguments qui ont donné naissance à l'École spéciale d'art appliqué à l'industrie<sup>68</sup>. Les moyens, tant pédagogiques que matériels, sont cependant d'une tout autre ampleur, témoignant de la prise en charge étatique d'un instrument dont les enjeux et la finalité économiques

dépassent les limites communales. Rapidement se pose la question de la redondance entre les deux écoles, et de leur éventuelle fusion<sup>69</sup>. L'architecte ANDRÉ BOURDILLON, auquel la Ville confie en 1888 l'examen de la question, aboutit à la conclusion qu'elles ne font pas double emploi<sup>70</sup>.

L'étude du dessin linéaire, des éléments décoratifs et leur application aux objets mobiliers, de la perspective, de la stéréotomie, des principes généraux de l'architecture, des styles historiques et de l'ornementation<sup>71</sup> : les branches enseignées dans ces institutions sont d'autant plus légitimes que la ville en expansion forme un contexte propice à la commande d'édifices ou d'ouvrages décoratifs. L'essor de ces écoles spécialisées permet notamment à plusieurs architectes et décorateurs, souvent formés dans de prestigieuses institutions, d'inscrire un volet pédagogique à leurs activités<sup>72</sup>. Ces établissements favorisent ainsi la transmission d'une culture architecturale par des praticiens locaux à des élèves désireux de se former à l'art de bâtir. Quelques-uns d'entre eux se feront d'ailleurs connaître comme architectes : ÉTIENNE PONCY, qui suit des cours à l'École industrielle et à l'École des beaux-arts, LOUIS DÉRIAZ à l'École industrielle, CAMILLE ALBERT, qui intègre à l'âge de 14 ans la classe d'architecture et d'ornement à l'École des beaux-arts<sup>73</sup> ou encore JACQUES-ÉLISÉE GOSS, qui, dans la même classe, reçoit en 1856 une « mention honorable de bonne conduite et de progrès »<sup>74</sup>. Reste à savoir dans quelle mesure les écoles genevoises, à l'instar de certains établissements privés<sup>75</sup>, sont une étape préliminaire à l'accession aux grandes écoles.

Toujours est-il que, dans les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement fourni par ces écoles présente encore des lacunes, du moins pour l'industrie du bâtiment. En 1881, les sociétés de menuisiers, charpentiers, serruriers et entrepreneurs se plaignent auprès de la Municipalité qu'il n'existe à Genève aucune école du soir où les ouvriers puissent apprendre théoriquement leur métier<sup>76</sup>. Même si la demande est repoussée dans l'immédiat, l'idée fait son chemin. En 1895, l'État vote une loi pour la création d'une école professionnelle, en sollicitant la Ville pour qu'elle fournisse un bâtiment. Après avoir étudié plusieurs possibilités, l'École des métiers est installée dans un des rares bâtiments industriels de la ceinture Fazyste, à savoir l'usine Mégevet à la rue de Malatrex 12<sup>77</sup> (démolie)

**FIG. 204.** À l'opposé de la couronne urbaine, et au terme d'une mutation institutionnelle qui confère aux beaux-arts une autonomie nouvelle, la Ville construit un bâtiment en 1901-1903 dédié à l'enseignement de la peinture, la sculpture et l'architecture (voir pp. 208-211).

## À quoi doit ressembler une école ?

« Les Suisses ont voulu faire de leurs écoles des monuments à part, tranchant énergiquement sur toutes les constructions qui les entourent »<sup>78</sup> : cette citation de FÉLIX NARJOUX, auteur de plusieurs ouvrages sur l'architecture scolaire, semble particulièrement appropriée au cas genevois. Pour une ville qui se sent « regardée par l'Europe civilisée comme un foyer d'intelligence et d'instruction »<sup>79</sup>, il s'agit d'être, en matière de construction, à la hauteur de la réputation acquise au fil des siècles. Rien d'étonnant donc à ce que l'adjectif « monumental » revienne si fréquemment dans les commentaires des contemporains. Certes, le terme est vague, mais il exprime à tout le moins une volonté de rupture dans le continuum bâti, notamment par le gabarit. Sur ce point, c'est le caractère d'utilité publique des écoles qui conduit le Département des travaux publics à autoriser des constructions plus élevées que les autres, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément bien perçu par les propriétaires voisins<sup>80</sup>.

Mais la monumentalité ne se réduit pas à une question de taille. Elle n'implique pas non plus un luxe décoratif. C'est pour éviter ce dernier que la Municipalité renonce au décor de sgraffite prévu à l'origine pour l'École d'horlogerie, et ignore des vœux formulés par une commission du Conseil municipal pour créer des fausses fenêtres, des niches, des pilastres ou tout autre ornement qui diminuerait la nudité des panneaux pleins de l'École du Grütli<sup>81</sup>. Deux commentaires sont révélateurs quant à l'équilibre à trouver en termes d'apparence. L'un porte sur l'École secondaire des jeunes filles du quai de la Poste (démolie, **FIG. 192** (7)) : « la décoration extérieure du bâtiment, dans son élégante simplicité, présente cependant un caractère de grandeur qui annonce un édifice public »<sup>82</sup> ; l'autre, plus critique, sur l'École d'horlogerie : « un vaste édifice dont la façade, sévère mais non sans élégance, [...] tient le milieu entre la fabrique moderne et l'Hôtel du XV<sup>e</sup> siècle. Les Français de province, qui l'aperçoivent en débouchant de la tranchée du chemin de fer, ne manquent pas de le prendre pour la mairie ou la préfecture »<sup>83</sup>. Simplicité et grandeur, sévérité et élégance : le défi du bâtiment scolaire est de réunir ces qualités antagonistes.

Cependant, à trop doter l'école des attributs de l'architecture publique, le risque est grand de la confondre avec ce qu'elle n'est pas. Bossages continus, arcs en plein cintre et florentins<sup>84</sup> **FIG. 205**, frontons, pilastres, colonnes corinthiennes pour la plus prestigieuse (l'Académie), motifs d'architecture auxquels s'ajoutent les horloges et les écussons sculptés aux armes de la République : nombreux sont les points communs avec d'autres bâtiments



205

officiels, généralement inspirés des palais de la Renaissance italienne diffusés par les recueils et les manuels d'architecture<sup>85</sup>. En cela, les écoles genevoises sont particulièrement en phase avec la production architecturale suisse alémanique – par exemple, les écoles urbaines publiées par NARJOUX en 1879<sup>86</sup> –, bien plus que de l'architecture scolaire parisienne, si marquée par le rationalisme de VIOLLET-LE-DUC<sup>87</sup>. Cela dit, le caractère générique de l'architecture scolaire peut être contredit par des spécificités liées à leur fonction : la façade de l'École des arts industriels explicite clairement la vocation du bâtiment ; les baies de l'École d'horlogerie, comme celles du dernier étage de l'École du Grütli, trahissent la présence d'ateliers, tout comme les ouvertures de l'École des Casemates ou de l'École des beaux-arts sont proportionnées aux espaces qu'elles sont destinées à éclairer, et en forment en quelque sorte la marque extérieure.

### Salles de gymnastique

Avant qu'il ne se généralise dans les écoles primaires à partir des années 1880, le local de gymnastique est un équipement qui concerne surtout l'enseignement secondaire<sup>88</sup>. Pour des questions liées au nivellement des anciennes fortifications, les autorités genevoises font démolir en 1857 la première salle de gymnastique genevoise construite sous la Restauration à proximité du Collège (actuelle rue Théodore De-Bèze 2-4)<sup>89</sup>, et sollicitent la Ville pour qu'elle prenne en charge une nouvelle construction. Or celle-ci considère que l'enseignement de la gymnastique « n'a point le caractère d'intérêt général que présentent d'ordinaire les établissements entretenus par la municipalité »<sup>90</sup>. Prenant acte de ce refus, l'État initie la nouvelle construction<sup>91</sup>.

**FIG. 205** Rue d'Italie 5. L'École secondaire des jeunes filles construite en 1875-1877 par l'architecte Charles Boissonnas. Façade sur rue. Le bâtiment est un exemple du goût pour l'architecture palatiale d'ascendance italienne, qui imprègne l'architecture scolaire de l'époque. Photo vers 1880. BGE [vg p 3829].



206



207

**FIG. 206** Angle des actuels boulevard Émile-Jaques-Dalcroze et rue Ferdinand-Hodler. La salle de gymnastique dessinée par l'ingénieur cantonal Léopold Blotnitzki est construite en 1861-62 (démolie). Le bâtiment destiné aux jeunes gens du collège et aux sociétés de gymnastique se distingue par sa structure en pans de bois, véhiculant une

image de frugalité conforme au programme architectural. Vue vers l'ouest. Photo avant 1895. BGE [vg no9x12 00135].

**FIG. 207** Angle des actuels boulevard Émile-Jaques-Dalcroze et rue Ferdinand-Hodler. Intérieur de la salle de gymnastique (démolie) de Léopold Blotnitzki, avec son impressionnante

charpente à laquelle sont suspendus les agrès. Sur les murs, les écussons soulignent la vocation patriotique du lieu. Photo fin du XIX<sup>e</sup> siècle. AEG [AP 282 01].

**Une salle de gymnastique en pans de bois.** Après avoir étudié plusieurs emplacements et le réemploi de matériaux existants<sup>92</sup>, l'État fait construire en 1861-62 un bâtiment de gymnastique au croisement des rues de Malagnou (actuelle rue Ferdinand-Hodler) et des Casemates (actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze) **FIG. 206**. Les travaux sont dirigés par JEAN-MARIE GIGNOUX, ingénieur cantonal, sur la base d'un projet de son prédécesseur, LÉOPOLD BLOTNITZKI<sup>93</sup>. Tout en servant les intérêts du collège voisin, le local accueille des élèves des écoles primaires, ainsi que des membres de la Section genevoise de gymnastique<sup>94</sup>. Il comprend une vaste salle et des locaux annexes, notamment un appartement pour le concierge disposé en tête de l'édifice, conférant à l'ensemble une touche domestique. La contrainte de couvrir un vaste espace sans poteaux intermédiaires donne lieu à une charpente très développée, également utile pour y suspendre les agrès **FIG. 207**. Extérieurement, l'édifice se caractérise par une structure apparente en bois et un remplissage de brique. La simplicité spartiate du bâtiment n'est pas qu'une affaire d'économie : elle est aussi chargée d'une évocation pittoresque, le bois renvoyant à l'idée de nature alpestre et aux soi-disant bienfaits qu'elle prodigue à ses habitants. La décoration de l'intérieur est composée d'écussons et des drapeaux des 22 cantons.

L'édifice construit alors par l'État sur l'actuel boulevard Émile-Jaques-Dalcroze (voir p. 188) reste le seul de son genre jusqu'au début des années 1880. Après avoir été timidement introduit dans les écoles primaires<sup>95</sup>, l'enseignement de la gymnastique pour les jeunes garçons fait l'objet en 1878 d'une ordonnance fédérale rendant celui-ci obligatoire dans les écoles primaires, comme préparation au service militaire<sup>96</sup>. Cette mesure se concrétise au début des années 1880 par deux salles de gymnastique destinées à équiper les écoles primaires de la rue Bautre 10 et de la rue d'Italie 13/bd Émile-Jaques-Dalcroze 4, et édifiées par LOUIS VIOLLIER, architecte de la Ville<sup>97</sup> **FIG. 138, 208**. Parallèlement, la Municipalité prévoit de convertir un local situé au sous-sol de l'École du Grütli, occupé par l'amphithéâtre de l'École industrielle<sup>98</sup> (voir p. 203).

Manifeste dans le bâtiment de BLOTNITZKI, l'esprit utilitaire se manifeste également dans les deux salles construites en 1882, couramment appelées

«hangars de gymnastique». Un air de famille les réunit, contrastant avec le bâtiment d'école dont elles forment les annexes : toit en bâtière, piliers alternant brique et calcaire, distinction claire entre la structure et le remplissage, deux entrées pour les filles et les garçons, fenêtres hautes (l'intérieur doit être éclairé, sans être visible de l'extérieur). Par la suite, les écoles construites dans la couronne urbaine contiennent toutes, dès l'origine, un local de gymnastique intégré au bâtiment, au sous-sol (École primaire de la rue Necker, École de commerce) ou au rez-de-chaussée (École secondaire de la rue d'Italie, École primaire des Casemates). Si la salle de gymnastique n'a plus de forme extérieurement, elle ressemble intérieurement à une salle de classe, notamment par son plafond plat. D'une certaine façon, cette perte d'identité réalise l'intégration de la gymnastique au sein des disciplines scolaires, autrement dit l'équilibre si souvent invoqué entre éducation physique et intellectuelle. Ce que la gymnastique gagne en légitimité institutionnelle, elle le perd en visibilité architecturale.

Un bâtiment, toutefois, contredit cette dernière remarque. Construite en 1908 par ÉDOUARD EUGÈNE ARTHUR en remplacement de celle de BLOTNITZKI (démolie), la salle de gymnastique à front du boulevard traduit une affirmation de l'expression architecturale, sans doute inspirée de l'architecture de HENRY HOBSON RICHARDSON, en particulier de la Glessner House construite à Chicago en 1885-1887 **FIG. 209, 210**. Alors que la pierre apparente s'impose par son traitement rustique, très en phase avec les tendances naturalistes du moment, les armes de Genève, au sommet du pignon, renforcent le caractère public du bâtiment.

**FIG. 208** Au premier plan, la salle de gymnastique construite en 1881-82 pour l'école primaire située à l'actuel boulevard Émile-Jaques-Dalcroze 4. Vue du sud. Louis Viollier, architecte municipal, est l'auteur de deux constructions du même type, l'autre étant destinée à équiper l'école de la rue Bautre 10. Photo début du XX<sup>e</sup> siècle. BGE [ig 2000 003 34].

**FIG. 209** Rue Ferdinand-Hodler 4. Élévation due à Édouard Eugène Arthur pour la salle de gymnastique destinée à remplacer le bâtiment de Léopold Blotnitzki

construit en 1861-62 **FIG. 206**. Le bâtiment sera construit en 1908 puis démoli dans les années 1980 pour laisser place à l'extension du Collège Calvin. BGE [vg hod 04].

**FIG. 210** 1800 S. Prairie Avenue, Chicago. Glessner House à Chicago, 1885-1887, Henry Hobson Richardson, architecte. L'architecte Édouard Eugène Arthur connaît, directement ou indirectement, ce bâtiment, dont il s'est inspiré pour l'ancienne salle de gymnastique de la rue Ferdinand-Hodler 4. Photo de 1888, Glessner House Museum Collections.



208



209



210

## Diffusion et réception des bâtiments d'instruction publique

Dans un contexte compétitif stimulé par les grandes expositions internationales, les écoles genevoises font l'objet d'une fierté particulière de la part des édiles, prompts à ériger leurs réalisations au rang de modèles. D'ailleurs, aussitôt construites, les écoles attirent l'attention des visiteurs étrangers. Ainsi, l'édifice scolaire de la rue Bautre 10 est à peine achevé qu'il est décrit comme faisant « le plus grand honneur à la Ville de Genève ; il a été visité par les Municipalités de plusieurs villes étrangères, tant de la Suisse que de la France, et a attiré à l'Administration des éloges nombreux. Nous ne saurions faire de nos écoles un éloge meilleur qu'en disant qu'on en copie les dispositions générales et les détails dans beaucoup de villes importantes »<sup>99</sup>. Certes les comptes-rendus de l'administration municipale, d'où est tirée cette citation, sont enclins à l'autosatisfaction, et rien ne permet pour l'heure d'affirmer que cette école ait vraiment constitué un modèle<sup>100</sup>. Quoi qu'il en soit, des marques d'intérêt de la part d'administrations étrangères ont pu être repérées dans les sources. En 1872 par exemple, le maire d'Alger demande qu'on lui communique les plans des écoles genevoises « dont il a pu récemment apprécier le bon aménagement »<sup>101</sup> ; en 1881, c'est le syndic de la ville de Gênes qui souhaite recevoir, pour le musée pédagogique de ladite ville, « des types des bâtiments d'école de Genève, ainsi que des modèles des bancs qui sont en usage »<sup>102</sup> ; la même année, le directeur de l'école enfantine de Lucerne exprime un vœu similaire<sup>103</sup>.

Pour répondre à cet intérêt, mais surtout pour le stimuler, les autorités s'appliquent tout d'abord à faire connaître les projets d'écoles à la population, par l'exposition temporaire, au palais électoral ou au Musée Rath, des plans primés lors de concours. Les plans de bâtiments réalisés sont par ailleurs montrés à d'autres publics, plus lointains. Une première occasion s'offre à Philadelphie en 1876, dans le cadre de la première Exposition universelle à se tenir sur le sol américain<sup>104</sup>. Pour les plans des écoles envoyés à cette occasion, la Ville reçoit un diplôme de la « United States Centennial Commission », accompagné d'un rapport du jury<sup>105</sup>. Par un curieux cheminement, les plans exposés à Philadelphie retiennent l'attention de la rédaction du *Journal des chemins de fer*, un périodique français, qui s'adresse à l'administration municipale pour en obtenir des copies<sup>106</sup>. Deux ans plus tard, une nouvelle occasion de faire apprécier des constructions scolaires à l'étranger se présente,

cette fois-ci à l'Exposition universelle de Paris<sup>107</sup>. Compte tenu de la foule qu'elles attirent, ces deux manifestations constituent une vitrine exceptionnelle pour l'administration genevoise, ainsi que pour les auteurs des plans exposés<sup>108</sup>.

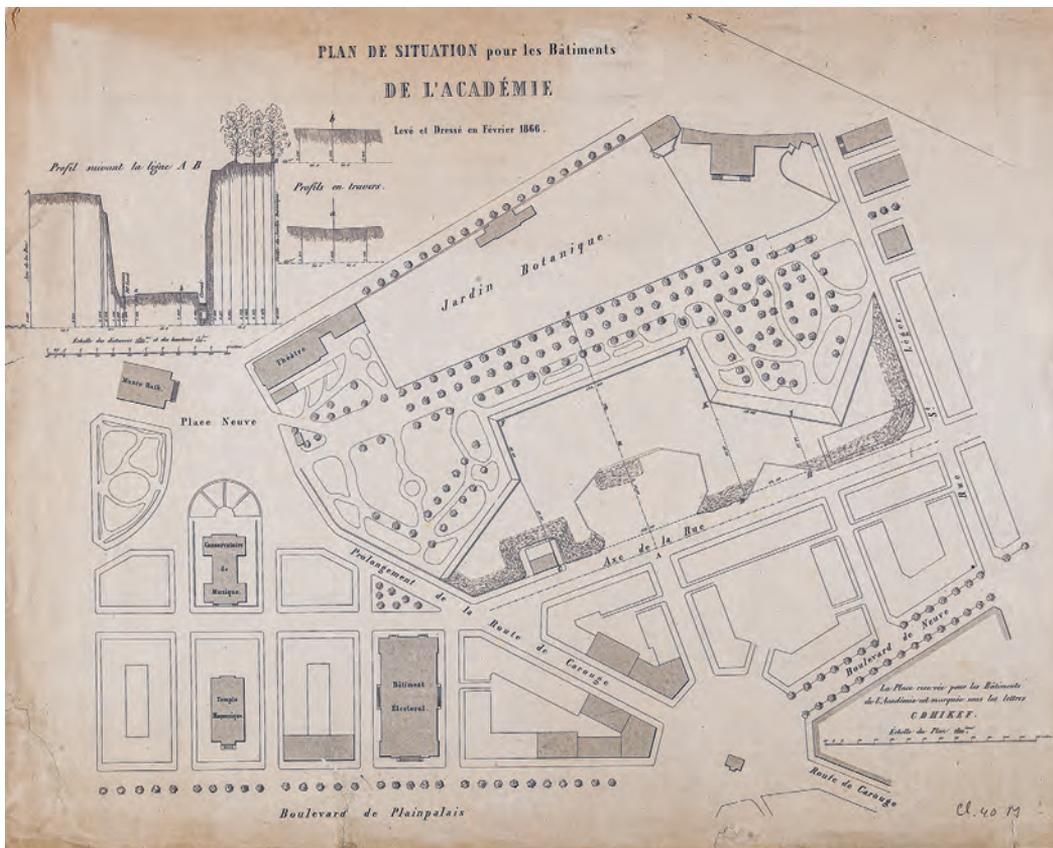
### L'Université, rue De-Candolle 5 – la Bibliothèque publique (actuelle Bibliothèque de Genève), promenade des Bastions 8 – l'ancien Musée d'histoire naturelle (actuelle Aile Jura), rue De-Candolle 1<sup>[12]</sup>

**Conçus comme un ensemble sous le nom de « bâtiments académiques », ces trois édifices sont le fruit d'une entente sans précédent entre les administrations cantonales et municipales qui lancent un concours d'architecture en 1866. Sur la base des plans ayant obtenu le deuxième prix et retravaillés par leurs soins, les architectes JEAN FRANEL, JOSEPH PAUL COLLART et FRANCIS GINDROZ mettent en chantier cet ambitieux projet dès 1868. Les constructions sont achevées en 1871. Si les bâtiments de l'Académie et de la bibliothèque ont gardé leur fonction d'origine, le musée est vidé de son contenu en 1966 et devient alors l'« Aile Jura », rattachée à l'Université.**

#### Concours et crédit de construction

En 1847, le Département de l'instruction publique exprime le vœu d'élever au sud de la promenade des Bastions un bâtiment destiné à recevoir les collections du musée académique, la Bibliothèque publique et des salles de cours<sup>109</sup>. L'idée est ensuite reprise lors de la réflexion sur l'extension de la ville, comme le montre le plan d'agrandissement de 1853, où le bâtiment projeté figure entre deux bastions que l'on envisage alors de maintenir<sup>110</sup>. **FIG. 31, 71.** En mars 1861, l'inspecteur des travaux publics JEAN-MARIE GIGNOUX est envoyé à Soleure, Zurich et Saint-Gall pour y étudier les « bâtiments académiques ou universitaires », en vue de préparer le chantier de ceux qu'on envisage d'élever à Genève<sup>111</sup>. Un projet est élaboré dans la foulée. La seule chose que nous sachions à son sujet est qu'il présentait « un grand luxe et des colonnades magnifiques auprès desquelles celles du Louvre n'étaient rien »<sup>112</sup>.

Ajourné malgré deux emprunts successifs, le projet de construire des bâtiments académiques, un musée d'histoire naturelle et une bibliothèque renaît à la faveur d'un changement de gouvernement. Ainsi, en décembre 1865, un crédit de



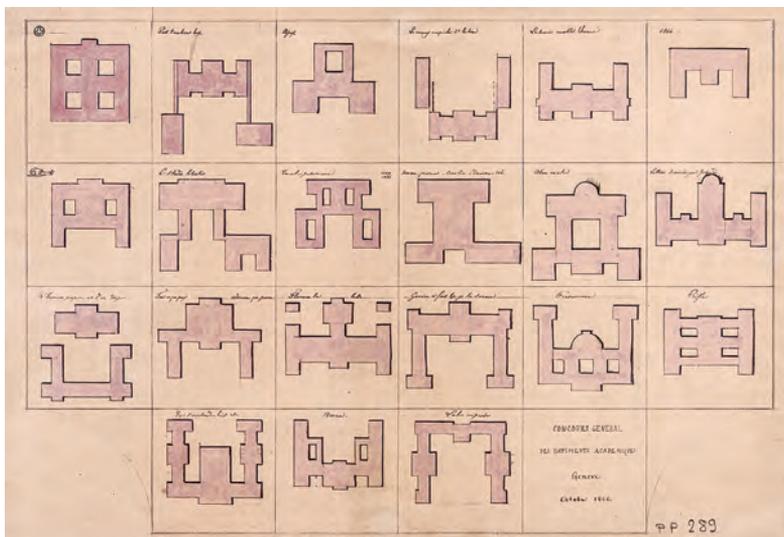
**FIG. 211** Plan du site des Bastions pour le concours d'architecture des bâtiments académiques en 1866. En haut à gauche, le profil montre le fossé séparant la promenade de la future rue De-Candolle, destiné à être comblé. BGE [40M 06 26].

211

7000 francs pour l'ouverture d'un concours d'architecture est discuté au Grand Conseil<sup>113</sup>. La proposition réjouit le *Journal de Genève* (conservateur), qui voit dans le système du concours « le seul conforme aux usages d'un pays libre », à même de faire « obstacle au favoritisme »<sup>114</sup> (allusion non dissimulée au mandat confié quatre ans plus tôt par le Département des travaux publics à JEAN-MARIE GIGNOUX, l'un de ses employés). Quant à la nécessité de la construction, elle ne fait de doute pour personne, l'insuffisance des locaux réservés à l'instruction supérieure, aux collections scientifiques et à la Bibliothèque publique étant un fait notoire<sup>115</sup>. La discussion prend rapidement une tournure politique. Parmi d'autres, le député Philippe Camperio réclame, au nom de la démocratie, des bâtiments suffisamment vastes pour pouvoir donner des cours publics<sup>116</sup>; ce vœu sera déterminant dans l'élaboration du programme du concours, incluant notamment un amphithéâtre de 1000 places. S'il n'est pas question de lésiner sur l'espace, le luxe architectural doit être proscrit quant à lui. De l'avis général, il faut s'arrêter à « des constructions belles par leur caractère et leur ensemble, mais en dehors de toute folie d'architecture, comme cela convient à un pays démocratique »<sup>117</sup>. De son côté, la Ville

se rallie au projet de concours<sup>118</sup>. Propriétaire des collections scientifiques et de livres, elle souhaite les rapprocher le plus possible des locaux de l'enseignement supérieur. Pour la Municipalité, ce choix n'est pas sans conséquences: il implique d'ajourner la construction d'un théâtre et d'un Hôtel de Ville, pourtant prévue au budget.

Dès lors, tout s'accélère. En janvier 1866 une commission mixte État/Ville est formée pour élaborer le projet et décider de l'emplacement<sup>119</sup>. Une commission spéciale, composée des architectes ADOLPHE REVERDIN, JOSEPH PAUL COLLART et JEAN FRANEL, soumet à la première le programme définitif<sup>120</sup>. Celui-ci étant adopté le 3 avril 1866, il est ensuite diffusé, accompagné d'un plan de l'emplacement choisi **FIG. 211**. Le 1<sup>er</sup> octobre, tous les projets sont rendus<sup>121</sup>. Entretemps, un jury a été constitué: en font partie François Ulrich Vaucher Guédin, conseiller d'État, John Braillard, président du Conseil administratif, GOTTFRIED SEMPER, professeur d'architecture au Polytechnicum à Zurich, LOUIS PERRIER, architecte à Neuchâtel, FRANCIS GINDROZ et JOSEPH PAUL COLLART, architectes à Genève, et François-Jules Pictet de la Rive, recteur de l'Académie<sup>122</sup>. Au nombre de vingt et un, les projets concurrents sont exposés au bâtiment



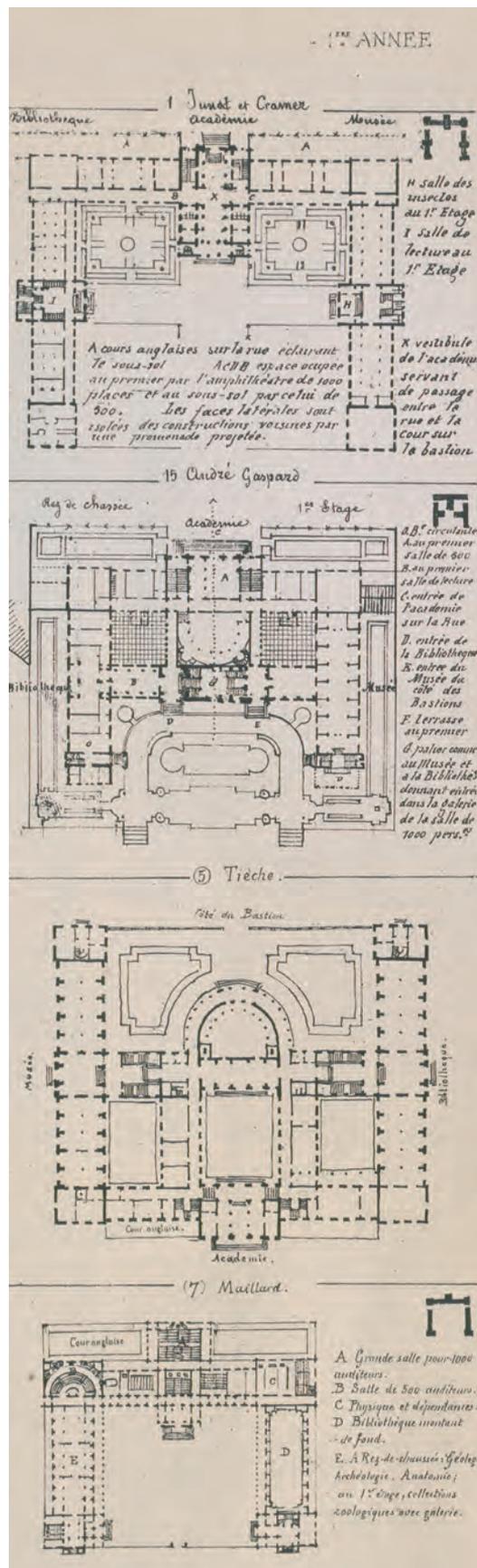
212

**FIG. 212** Planche comparative des plans-masses des différents projets livrés au concours d'architecture des bâtiments académiques de 1866. Le plan finalement adopté s'inspirera de certaines propositions optant pour une articulation entre trois entités plutôt qu'un plan concentré. AEG [PP 289].

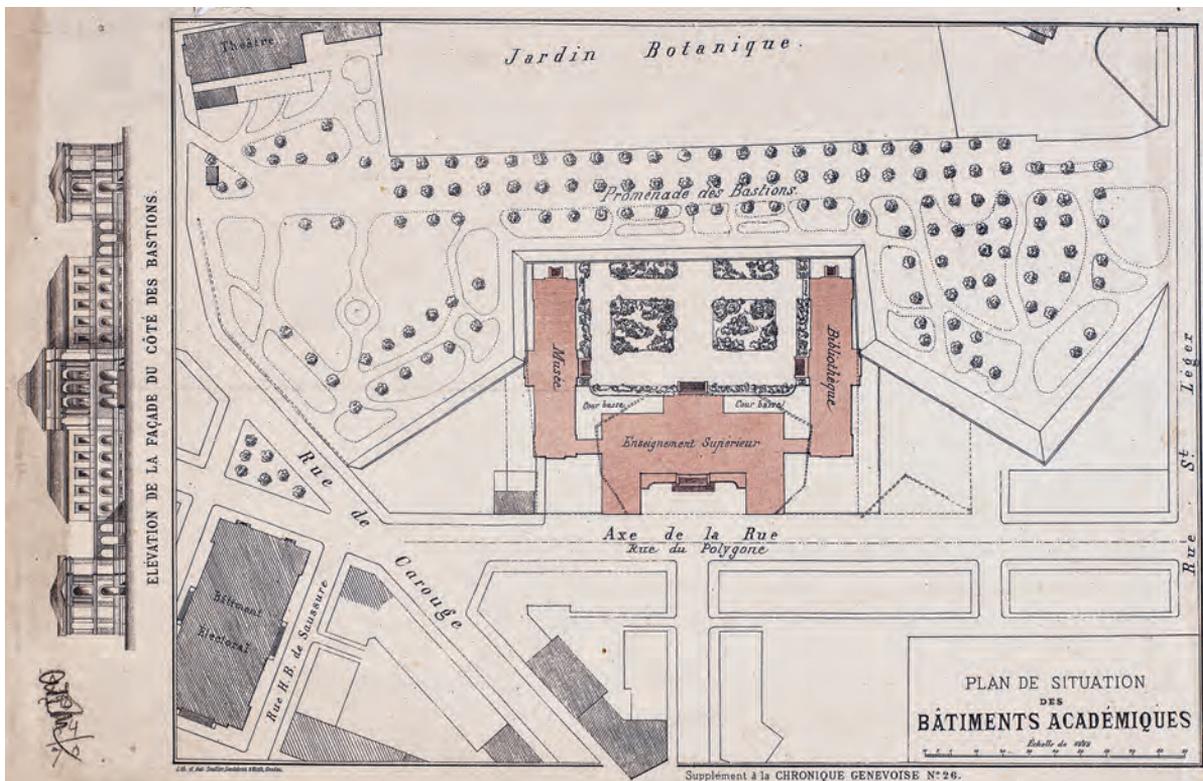
**FIG. 213** Les projets primés en 1866 au concours pour les bâtiments académiques sont redessinés par l'architecte Gaspard André pour être publiés dans une revue française d'architecture. Tiré de « Concours d'esquisses pour la construction de bâtiments académiques à Genève », *Croquis d'architecture*, n° VII, 1866, f° 4.

électoral, commentés dans la presse et finalement jugés<sup>123</sup>. Le verdict est le suivant : aucun premier prix, deux deuxième prix – CRAMER ET JUNOD de Genève et GASPARD ANDRÉ de Paris – et deux troisième prix – LOUIS MAILLARD de Vevey et ADOLPHE TIÈCHE de Berne. Les projets lauréats bénéficient d'une seconde exposition au Musée Rath<sup>124</sup>.

Les plans-masses de tous les projets nous sont connus **FIG. 212**, ainsi qu'un dessin schématique des plans ayant remporté le concours<sup>125</sup> **FIG. 213**. Deux partis ressortent : dans l'un, les bâtiments affectent plus ou moins la forme d'un fer à cheval, presque toujours ouvert sur la promenade ; dans l'autre, les bâtiments sont groupés en trois masses réunies sur leurs angles. Presque tous les concurrents placent au centre de leur composition le bâtiment de l'Académie. Le jury ayant formulé des critiques sur les deux projets lauréats (en particulier sur les façades)<sup>126</sup>, Ville et Canton s'entendent en janvier 1867 pour confier à JEAN FRANEL, JOSEPH PAUL COLLART et FRANCIS GINDROZ (ayant participé soit au programme, soit au jury du concours, soit aux deux) le soin d'établir un projet sur la base des deux plans ayant reçu le deuxième prix<sup>127</sup>. Le résultat est présenté au Grand Conseil, lequel vote une loi adoptant les plans et devis et accordant un crédit de 800 000 francs pour la construction du bâtiment destiné à l'enseignement supérieur<sup>128</sup>. De son côté, le Conseil municipal accorde une somme de 950 000 francs pour l'édification de la bibliothèque et du Musée d'histoire naturelle<sup>129</sup>. Les dons de particuliers, parmi lesquels se distinguent les 100 000 francs offerts par le bibliophile et collectionneur Gustave Revilliod pour la construction de la bibliothèque<sup>130</sup>, viennent contribuer enfin au financement des édifices<sup>131</sup>.



213



214

### La construction

Si les trois architectes semblent bien contribuer à parts égales au projet définitif, les plans d'exécution et la direction du chantier sont assumés par les seuls FRANCIS GINDROZ et JEAN FRANEL<sup>132</sup>, ce dernier étant par ailleurs spécialement en charge des bureaux d'études et au bénéfice d'un supplément d'honoraires en raison de « travaux spéciaux »<sup>133</sup>. Les deux architectes dressent conjointement les cahiers des charges pour chaque type de travaux (maçonnerie, menuiserie, serrurerie, etc.), constituent des lots par bâtiment et, au fil des soumissions, répartissent ceux-ci entre plusieurs concurrents<sup>134</sup>. Relevons à ce propos que ce sont des entreprises locales qui soumissionnent, sauf pour la parqueterie : en l'occurrence, la seule fabrique genevoise à figurer sur les rangs est écartée au profit de firmes vaudoise, fribourgeoise, bernoise et soleuroise, qui travaillent au niveau national<sup>135</sup>.

Courant de 1868 à 1871, le chantier s'avère plus compliqué que prévu. D'une étendue peu ordinaire, le terrain est sillonné de fossés et de murs de fortifications. Côté musée, la profondeur du fossé est plus considérable qu'on ne le supposait ; l'eau en est extraite, mais l'humidité subsiste, d'où l'emploi, pour la nouvelle construction, d'asphalte isolant les assises de pierre, que l'on préfère au feutre goudronné ou au plomb<sup>136</sup>. Côté bibliothèque, il faut

démolir les murs des fortifications jusqu'à leur base, afin d'établir à leur emplacement les fondations de l'édifice. Enfin, pour le bâtiment central, la destruction d'une partie des murailles de la demi-lune offre une difficulté analogue. À cela s'ajoute « le colossal remblaiement »<sup>137</sup> de l'espace entre les bâtiments. On va jusqu'à utiliser des matériaux provenant des fouilles de la cathédrale Saint-Pierre (que l'on excave à ce moment-là pour y introduire un calorifère)<sup>138</sup>.

Pour un chantier d'une telle envergure, la fourniture des matériaux peut poser problème. Ainsi, les autorités hésitent entre la pierre de Saint-Triphon et la roche du Jura pour les soubassements, la première pouvant être livrée en plus grande quantité que la seconde<sup>139</sup>. Privilégiée par les entrepreneurs, l'ardoise de Salvan (VS) est par ailleurs en stock limité : seul le premier entrepreneur à passer commande en obtient suffisamment pour couvrir son bâtiment (ce sera la bibliothèque)<sup>140</sup>. Pour les vitrages, on renonce à l'emploi du verre dit « du nord » (sans doute d'Allemagne), difficile à se procurer en 1871 pour se rabattre sur du verre suisse<sup>141</sup>. L'approvisionnement des autres matériaux ne semble en revanche pas poser de difficulté : le canton de Berne fournit la molasse et le grès, Bonneville et Aysse le grès pour les marches d'escalier et sans doute les dalles des vestibules<sup>142</sup>, l'entreprise SCHMIEDT, à Genève, livre les sommiers en fer<sup>143</sup>.

**FIG. 214** Rue De-Candolle 1, 5 et promenade des Bastions 8. Sur ce plan de situation, les trois bâtiments académiques forment un ensemble parfaitement symétrique, tout en étant hiérarchisé. Seul celui destiné à l'enseignement supérieur bénéficie d'une façade sur la voie publique (ancienne rue du Polygone). Dans la marge de gauche : l'élevation côté Bastions. Vers 1868. BGE [40P 06 21].



215



216



217

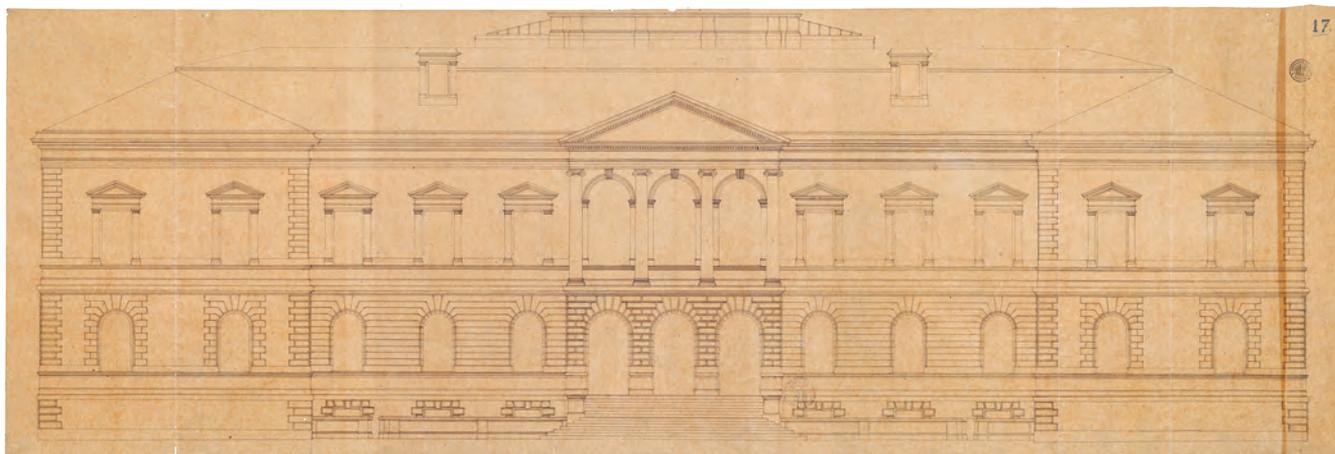
**La pose de la première pierre.** Le 31 octobre 1868 a lieu la pose de la première pierre des bâtiments académiques **FIG. 215**. Par la ferveur qui l'anime, l'événement est exceptionnel et ritualisé à l'extrême. Tout ce que Genève compte de personnes influentes s'y presse, mais aussi des étudiants, des ouvriers, des familles. Précédé d'un cortège parti de l'Hôtel de Ville, l'événement est marqué par la dépose, dans un bloc de calcaire creusé à cet effet, d'une boîte en plomb contenant les délibérations des conseils, des médailles commémoratives, l'annuaire officiel de 1868, des monnaies genevoises, etc. Avec le marteau cérémoniel que leur tendent les architectes, les personnalités politiques frappent alors trois coups comme au théâtre. Dans les discours qui suivent, les orateurs insistent sur la continuité – les nouveaux édifices s'inscrivent dans le sillage de l'œuvre initiée en 1559 par Calvin avec la création du Collège et de l'Académie – et l'ère nouvelle qui s'ouvre. C'est le sens aussi d'un poème d'Henri-Frédéric Amiel composé pour la circonstance et déclamé à cette occasion : « Jadis notre Genève, à la manière antique / Hardiment, devant Dieu, se créant République / Sur le roc du savoir fonda sa liberté. / Aujourd'hui, poursuivant l'œuvre de ces grands maîtres / Nous faisons du rempart qui couvrit nos ancêtres / Un temple respecté. [...] ». Les nouvelles constructions apparaissent ainsi comme « un corps rajeuni »<sup>144</sup>, qui permettra à l'enseignement de déployer « une puissance nouvelle » là où régnaient « des fossés fangeux et des murailles décrépites »<sup>145</sup>.

**FIG. 215** Rue De-Candolle 5. Le 31 octobre 1868 a lieu la cérémonie de pose de la première pierre, à l'angle sud-est du bâtiment central du complexe académique. On aperçoit les murs de fondation de la bibliothèque avec la promenade des Bastions à l'arrière-plan. Photo anonyme. BGE [vg p 3811].

**FIG. 216** Rue De-Candolle 5 et promenade des Bastions 8. Vue du sud-ouest. Les bâtiments académiques peu après leur achèvement en 1871.

L'édifice central avec ses deux ailes en retour est relié par des portiques à la bibliothèque (à droite sur la photo), et au musée. Photo anonyme. BGE [vg p 0034].

**FIG. 217** Rue De-Candolle 1. Le Muséum d'histoire naturelle, façade est, achevé en 1871. Extérieurement, cette aile ne se distingue pas de celle qui lui fait face, abritant la bibliothèque. Photo 1<sup>re</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle. BGE [VG P 4065].

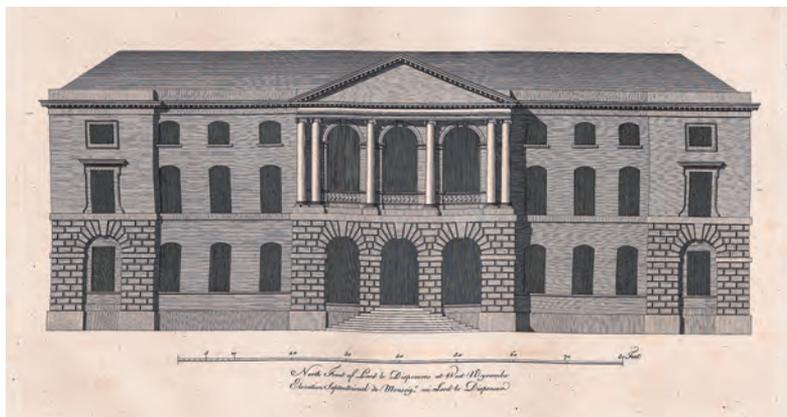


218

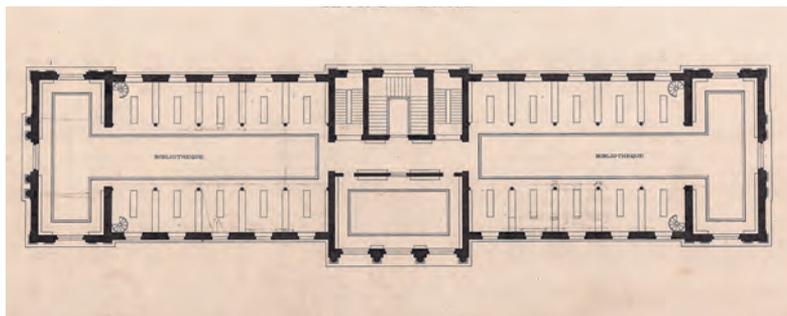
### Les bâtiments

À l'origine, l'ensemble des bâtiments académiques se compose de trois unités fonctionnellement distinctes, reliées par deux galeries vitrées d'un seul niveau **FIG. 214, 216**. Parallèle à la rue De-Candolle et en retrait de celle-ci, le corps central destiné à l'enseignement académique comprend deux niveaux élevés sur un étage semi-enterré, flanqué de deux ailes en retour de même hauteur. Se développant côté promenade des Bastions, la bibliothèque et le musée forment deux ailes identiques **FIG. 217**. Les trois constructions affichent un langage homogène, que l'on peut qualifier de néo-classique ou néo-palladien : toutes présentent un niveau inférieur doté de bossages et des travées centrales marquées par des colonnes, tandis que les frontons, les hauteurs d'étage, les ordres et les chaînes harpées instaurent une discrète hiérarchie. Ainsi, l'avant-corps central donnant sur la promenade des Bastions s'impose par le nombre de colonnes engagées, l'ordre corinthien et l'attique qui la couronne. Les chapiteaux sont dessinés par JEAN FRANEL sur un modèle antique<sup>146</sup>, d'où les cannelures des colonnes en rapport avec l'ordre adopté. Cette partie est aussi celle qui, par les grandes ouvertures cintrées, donne clairement une idée du local qu'elle abrite (une aula) ; pour le reste, les façades se composent de travées répétitives ne laissant rien transparaître des divisions auxquelles elles correspondent.

Côté rue De-Candolle, la physionomie est clairement italianisante **FIG. 218**, mais sans doute inspirée de plans publiés dans des ouvrages comme le *Vitruvius Britannicus* : le corps central en particulier, avec ses colonnes ioniques, son fronton et le dessin de l'appareil du soubassement, est très proche de la façade nord de West Wycombe, dessinée par JOHN DONOWELL et publiée en 1771 dans le tome 5 de ce recueil **FIG. 219**. Cela étant, les écarts sont sensibles entre les bâtiments académiques et



219



220

**FIG. 218** Rue De-Candolle 5. Élévation de la face sur rue du bâtiment destiné à l'Académie, par Jean Franel, Joseph Paul Collart et Francis Gindroz, 1867 ? AEG [Travaux BB 17 447.30.1].

**FIG. 219** Façade nord de West Wycombe, dessinée par l'architecte John Donowell, 1771. Tiré du *Vitruvius Britannicus*, vol. V, pl. 48.

**FIG. 220** Promenade des Bastions 8. Plan de la bibliothèque des Bastions (2<sup>e</sup> étage), par Jean Franel, Joseph Paul Collart et Francis Gindroz, 1867. Ce niveau est occupé par des galeries, établies autour de la salle de lecture dans le corps central et chargées d'étagères dans les parties latérales. AEG [Travaux BB 17/448.4].



221

**FIG. 221** Promenade des Bastions 8. La salle de lecture de la bibliothèque des Bastions dans sa configuration d'origine, éclairée par des grandes baies superposées. Photo vers 1900 (avant 1904). BGE [40 BPU anc. CIG Rec. Est 179 G 249].



222

**FIG. 222** Rue De-Candolle 1. Vestibule du musée. La cage d'escalier est rigoureusement identique à celle de la bibliothèque, tant dans sa forme que par les matériaux et les motifs décoratifs. Elle sert également à l'exposition d'objets du musée, en l'occurrence un groupe de quartz fumé. Photo Atelier Boissonnas, 1940. BGE [FBB N18x24 Clients 39136 A].

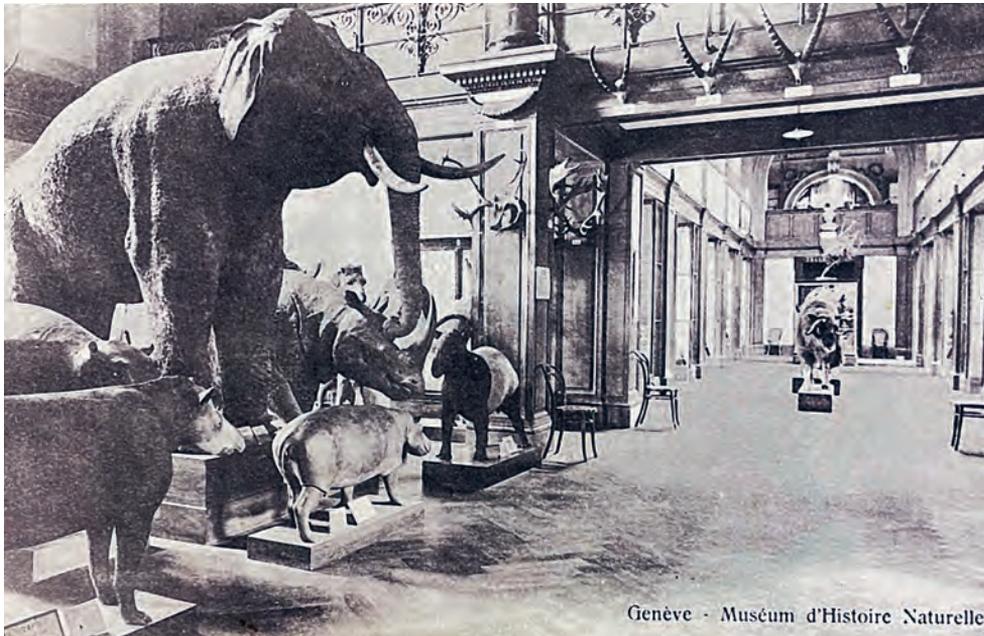


223

**FIG. 223** Promenade des Bastions 8. Intérieur de la bibliothèque avant 1937. Au niveau de la galerie, les collections sont réparties sur des étagères disposées perpendiculairement à l'axe longitudinal. Photo Jullien Frères, avant 1930. BGE [rec est 0179 15 m675].

les modèles italiens des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, comme avec leur descendance anglo-saxonne. Parmi les singularités, on citera l'absence d'un étage attique et surtout le choix d'ardoises bien peu méridionales pour la couverture des trois édifices. Enfin, en contrepoint au caractère palatial à consonance aristocratique, la dimension civique et républicaine s'exprime à travers l'écusson ornant le fronton côté rue De-Candolle, dû au sculpteur LOUIS DORCIÈRE<sup>147</sup>

et, côté Bastions, une inscription rédigée par le député au Grand Conseil Arthur Chenevière : « Le peuple de Genève – en consacrant cet édifice – aux études supérieures – rend hommage – aux bienfaits de l'instruction – garantie fondamentale – de ses libertés – Loi du 11 juin 1867 »<sup>148</sup>. Les deux bâtiments latéraux reçoivent, eux, les inscriptions de Bibliothèque et Musée d'histoire naturelle (supprimées depuis).



**FIG. 224** Rue De-Candolle 1. La galerie du Muséum d'histoire naturelle, établie sur une double hauteur et pourvue d'une tribune, selon un dispositif similaire à la bibliothèque qui en est le pendant. Carte postale, René Brunet-Lecomte, 1907. BGE [Angr cp 28].

224

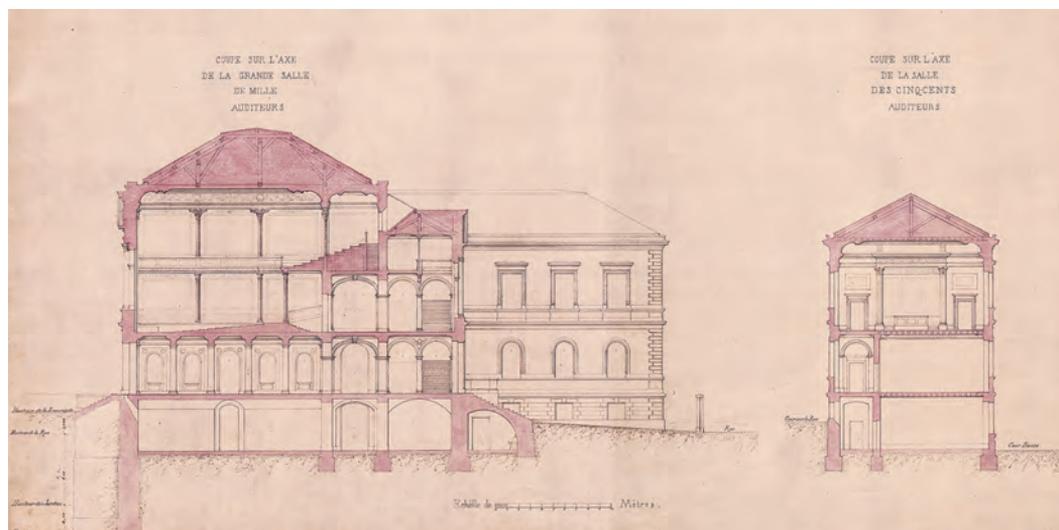
Les plans des trois édifices suivent évidemment des dispositions relatives à leurs fonctions. Afin de se renseigner sur les « perfectionnements que l'art et l'expérience ont apportés ces derniers temps dans ce genre d'établissement », l'architecte JEAN FRANEL se rend à Paris et étudie sur place la toute nouvelle Bibliothèque impériale, due à l'architecte HENRI LABROUSTE<sup>149</sup>. Pour le musée, c'est à Stuttgart qu'il est invité à se rendre sur les conseils du professeur François-Jules Pictet de la Rive, lequel juge « très remarquables » les menuiseries et les dispositions générales du musée de cette ville<sup>150</sup>. On relèvera toutefois qu'autant la bibliothèque que le muséum suivent une composition similaire, caractérisée par un escalier à trois volées et paliers intermédiaires adossé à la façade arrière, et un espace central établi sur une double hauteur à partir du 1<sup>er</sup> étage **FIG. 220-222**. Abritant la galerie de zoologie dans le muséum, cet espace est entouré de tribunes au 2<sup>e</sup> étage, recevant des vitrines et des meubles à tiroir **FIG. 224**. Le dispositif est similaire dans la bibliothèque, les vitrines étant remplacées par des rayonnages **FIG. 223**.

En ce qui concerne le bâtiment d'instruction supérieure, les plans d'étage semblent largement conditionnés par les besoins formulés par les professeurs, mais il est certain que l'École polytechnique de Zurich, due à GOTTFRIED SEMPER, a constitué une référence essentielle. On notera en particulier la disposition de l'aula au centre de l'édifice et au 1<sup>er</sup> étage, au-dessus d'un vestibule orné de deux rangs de colonnes monolithes et flanqué d'un double escalier largement dimensionné<sup>151</sup> **FIG. 225**.

On ne détaillera pas la distribution des salles de cours et des amphithéâtres, sinon pour signaler la présence au sous-sol des laboratoires de chimie, lesquels déménageront dans un nouveau bâtiment en 1882.

**L'aula.** La grande salle des cours publics présente à l'origine un décor qui frappe les contemporains<sup>152</sup>. Les galeries latérales sont supportées par des piliers au-dessus desquels s'élèvent, pour soutenir le plafond, autant de colonnes peintes en brèche violette, avec des chapiteaux d'ordre composite polychrome. Colonnnettes en bronze et chapiteaux dorés, lustre bronze et or, plafond à compartiments entièrement peint de rosaces vert d'eau sur fond rouge vif, « ornement pompéiens », velours cramoisi des bancs : rappelant l'architecture théâtrale, le décor polychrome est élaboré par JEAN FRANEL ; JEAN-JACQUES DÉRIAZ en fournit les dessins de détails ; HENRI SILVESTRE en dirige l'exécution et l'entrepreneur [JULES ?] RIGOLOT exécute les faux marbres et bois. « C'est, croyons-nous, la première fois que la peinture décorative est appliquée à Genève dans ce genre et cette mesure pour un édifice public », signale un commentaire de l'époque<sup>153</sup>. L'aula se fera également connaître par une autre qualité, l'acoustique<sup>154</sup>. Elle est entièrement reconstruite en 1943-44 (voir p. 199).

**FIG. 225** Rue De-Candolle 5. Coupes transversales du bâtiment de l'enseignement supérieur par Jean Franel, Joseph Paul Collart et Francis Gindroz, montrant les escaliers adossés à la façade côté rue et la grande aula sur deux niveaux, avec ses gradins tournés vers la promenade des Bastions. À droite, une coupe de l'aile en retour, avec une salle pour 500 auditeurs au niveau supérieur. 1867 ? AEG [Travaux BB 17/447.31].



225

### *Les collections de bustes*

Traditionnellement, et ontologiquement pourrait-on dire, la Bibliothèque publique est un lieu de mémoire : des portraits, des bustes, des médailles sont exposés dans la grande salle du Collège de Genève que la bibliothèque occupe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au début des années 1870. Lorsque les collections sont transférées dans le nouveau bâtiment des Bastions, le Conseil administratif commande au sculpteur JOSEPH FABRIZI de nouveaux bustes représentant des fondateurs ou administrateurs de la bibliothèque<sup>155</sup>. De leur côté, les particuliers contribuent par des donations de portraits peints et de bustes, généralement de leurs propres ancêtres<sup>156</sup>. Rassemblant une famille élargie, la bibliothèque accueille ainsi un certain nombre de personnages qui se sont fait connaître dans divers domaines : scientifiques, médecins, philanthropes, etc. **FIG. 226**.

Le musée, quant à lui, ne bénéficie pas d'une collection de portraits ou de bustes constituée antérieurement à son aménagement en 1872. À cette date, on prévoit toutefois des places pour quelques bustes d'hommes s'étant distingués dans les sciences naturelles : Benjamin Delessert, Abraham Trembley, André Melly, Horace-Bénédict de Saussure, Charles Bonnet, Louis Jurine, Augustin-Pyramus de Candolle<sup>157</sup>. C'est en partie des collections de la bibliothèque que des portraits sont pour ainsi dire exfiltrés, tandis que des dons viennent compléter la série<sup>158</sup>. Parmi ces derniers, un buste en marbre de François-Jules Pictet de la Rive reçoit une place de choix, en haut du grand escalier, en raison du rôle majeur joué par le naturaliste : c'est lui « qui a été l'âme de la création du nouveau musée ; c'est lui qui en a suggéré les plans,

dirigé l'exécution, combiné l'arrangement intérieur [...] »<sup>159</sup>. Ainsi, comme la bibliothèque, l'institution muséale ne fait pas qu'abriter les collections : elle célèbre ceux qui les ont rassemblées – et aussi données à la collectivité. Tenant à la fois du totem et de la figure tutélaire, la série de bustes conforte l'idée de la pérennité de l'institution et la solidité de son enracinement<sup>160</sup>.

Qu'en est-il dans le bâtiment central ? Il semble que, comparativement aux deux autres édifices, la volonté de rendre hommage aux figures du passé n'y a pas la même importance, ou du moins la même urgence. C'est en 1888 qu'on place dans le vestibule de l'aula un premier buste figurant le professeur d'histoire comparée des littératures Marc Monnier<sup>161</sup>. Un deuxième buste, celui d'Albert Richard, est installé en 1890<sup>162</sup>, mais l'année suivante, ce sont des moulages de sculptures antiques en provenance du Musée Rath qui viennent occuper cet espace<sup>163</sup>, avant que de nouveaux bustes ne remplacent ces derniers **FIG. 227**. En réalité, la présence de portraits de personnalités ne semble aucunement programmée ni même encouragée par les pouvoirs publics, en l'occurrence l'État de Genève à qui appartient le bâtiment. La Ville, on l'a vu, est plus encline à célébrer les ancêtres mais à l'intérieur de ses bâtiments plutôt que dans l'espace public. Il est à cet égard significatif que la demande faite par des étudiants en 1896 à la Municipalité pour qu'elle contribue à l'érection d'un monument à Carl Vogt sur le parvis de l'Université reçoive une réponse négative, au motif que « la Ville a toujours refusé jusqu'ici de participer à l'érection de statues ou de bustes de notabilités genevoises, et le Conseil administratif ne veut pas créer un précédent »<sup>164</sup>. Contrairement à une idée très répandue, la



226



227

« statuomanie » de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne procède pas, sauf exception, de la commande publique (voir pp. 133-134).

### Transformations, réaffectations

#### Bâtiment central

Avec la création d'une faculté de médecine en 1873, le bâtiment central accède au titre d'Université et reçoit désormais cette appellation. En 1898-99, suite à un incendie, l'architecte LÉON FULPIUS procède à la restauration et la surélévation d'un étage des ailes du bâtiment central, côté rue De-Candolle<sup>165</sup>. Alors qu'un matériau nouveau – le béton armé – est utilisé pour les planchers<sup>166</sup>, l'enveloppe du niveau ajouté s'inscrit dans la continuité de l'existant, au point de passer inaperçu **FIG. 228, 229**.

Parmi les transformations de cet édifice, la plus importante concerne l'aula, fierté des édiles au XIX<sup>e</sup> siècle et considérée au début des années 1940 comme une « chose affreuse »<sup>167</sup>, impropre à toute utilisation rationnelle. En 1943, les autorités cantonales décident de la transformer et confient la tâche à JEAN ELLENBERGER, lequel propose une reconstruction complète<sup>168</sup> **FIG. 232**. Avec l'aide de l'ingénieur LUCIEN MEISSER, l'architecte conçoit une voûte parabolique en béton armé de quelque 320 m<sup>2</sup> et 20 m de portée recouvrant de son voile la salle entière<sup>169</sup>. La galerie est portée sur six points, la structure étant formée de poutres porteuses et de balanciers en porte-à-faux s'encastrent dans les vieux murs. Tous les éléments de mobilier sont dessinés par l'architecte et réalisés en chêne et en hêtre. Un sol en linoléum, un nouveau système de chauffage, une

cabine de cinéma, viennent compléter l'équipement de cette salle. Ardemment défendue par son auteur dans divers articles<sup>170</sup>, l'aula fait l'objet d'une réception très positive<sup>171</sup>.

#### Bibliothèque

Au fil du temps, l'accroissement des collections entraîne d'incessants travaux, notamment l'établissement de planchers supplémentaires faisant disparaître l'espace d'origine sur double hauteur. Par ailleurs, l'arrière du bâtiment reçoit en 1906 une extension dans l'axe de la porte d'entrée. Abrisant une salle de lecture, ce corps de bâtiment est conçu par LÉON BOVY dans le style du bâtiment d'origine<sup>172</sup> **FIG. 230**.

#### Muséum

En 1966, les collections sont déplacées dans le nouveau muséum à la route de Malagnou 1. Le réaménagement du bâtiment est confié à l'architecte ERNEST MARTIN, qui démolit l'intérieur et le reconstruit entièrement. Les travaux ont lieu entre 1965 et 1968. Perdant sa fonction et son nom, le bâtiment devient l'« Aile Jura » et est rattaché à l'Université.

#### Le décor au XX<sup>e</sup> siècle

En 1938, le Département fédéral de l'intérieur (section beaux-arts) ouvre un concours de peinture pour décorer le panneau central du hall de l'Université, à l'étage de l'aula. Sur les trente projets reçus, le jury accorde un premier prix à LOUIS GOERG-LAURESCH pour son allégorie des lettres et des sciences<sup>173</sup>. L'œuvre est inaugurée en 1939 **FIG. 227**. Par ailleurs,

**FIG. 226** Promenade des Bastions 8. Selon une pratique établie de longue date, des bustes ornent le vestibule d'entrée de la bibliothèque. C'est le cas de celui du comte Camille De Cavour, sculpté par Vincenzo Vela en 1869, sur son socle d'origine. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 227** Rue De-Candolle 5. Bâtiment principal de l'Université, 1<sup>er</sup> étage. Deux bustes dans la salle des pas perdus. À l'arrière, de part et d'autre de la porte d'entrée de l'aula, les peintures murales de Louis Goerg-Lauresch, achevées en 1939. Photo Atelier Boissonnas, après 1939. BGE [FBB P GE 04-02 06].



228

**FIG. 228** Rue De-Candolle 5. Projet de surélévation des ailes de l'Université, 1898. L'architecte Léon Fulpius prolonge sur un mode mimétique la façade des années 1860. AEG [Travaux BB 17/447-57].

**FIG. 229** Rue De-Candolle 5. Le bâtiment central vu de la promenade des Bastions, après la surélévation des ailes en 1898-99. Photo Atelier Boissonnas, vers 1920. BGE [FBB N18x24 Genève 00088].



229

trois vitraux d'ALEXANDRE CINGRIA, commandés par la Confédération et l'Université en 1940, sont installés dans la nouvelle aula en 1944 **FIG. 231**. Remaniés aux dimensions fixées par les baies transformées, ils présentent une iconographie appropriée : mettant en scène les figures antiques d'Arion, Apollon vainqueur de Python et Orphée, l'œuvre magnifie « la lutte qui met aux prises perpétuellement la vérité et l'erreur ; ils proclament le triomphe final de l'esprit domptant la matière », selon les termes d'Anthony Babel, recteur de l'Université<sup>174</sup>. Enfin, en 1957, sont installées dans l'aula trois plaques commémoratives, dont la sévérité contraste avec les vitraux exubérants de CINGRIA : l'une porte l'inscription « Jehan Calvin », fondateur de l'Académie, la seconde la date « MDLX » et la troisième « Théodore de Bèze », premier recteur<sup>175</sup>. L'Université déclame ainsi son allégeance à l'Académie fondée à la Réforme.

### Appréciation

Les bâtiments en question s'inscrivent dans un vaste mouvement qui, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, confère aux édifices dédiés à l'enseignement supérieur la grandeur des palais italiens associée à l'humanisme de la Renaissance. Toutes aussi révélatrices de l'époque sont la concentration des programmes – Académie, musée et

bibliothèque – et l'unité architecturale liant les trois établissements. L'ensemble est par ailleurs digne d'intérêt par l'ambition qui a animé les pouvoirs publics, l'ampleur du chantier et les difficultés qu'il a fallu vaincre. Également remarquable est le concours d'architecture dont il est issu, dans lequel interviennent en tant que jurés des experts extérieurs à Genève. La multiplication et la dispersion des bâtiments universitaires au XX<sup>e</sup> siècle n'ont pas entamé l'attachement au noyau historique de l'enseignement supérieur. Ainsi, afin de valoriser ce patrimoine, des campagnes de travaux ont démarré en 2018. L'actuelle Aile Jura en a été la première bénéficiaire ; le bâtiment central puis la bibliothèque suivront. Les trois édifices figurent depuis 1993 à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégés<sup>176</sup>.

### L'ancienne École du Grütli, rue du Général-Dufour 16 [5]

Au mois de juin 1869, un concours est ouvert pour un bâtiment d'école à élever sur une parcelle isolée de 339 toises en bordure de la rue du Grütli (avant que ce tronçon ne devienne rue du Général-Dufour)<sup>177</sup>. Le programme, établi par les services municipaux et le Département de l'instruction publique, prévoit de loger sous le même toit les écoles de dessin,



230

l'École industrielle, une école primaire de filles et de garçons, et un hangar des pompes. Trois mois plus tard, les dix projets rendus sont soumis à l'appréciation d'un jury composite, au sein duquel figurent trois architectes<sup>178</sup>. Tout en relevant la difficulté des candidats à répondre à un programme particulièrement complexe, le jury attribue un premier prix au projet portant la devise « *Savoir passe avoir* » de GEORGES MATTHEY, un deuxième à HENRI VAUCHER et deux troisièmes prix, l'un à CHARLES BOISSONNAS et ANTHONY KRAFFT, l'autre à AUGUSTE MAGNIN<sup>179</sup>.

La suite tient de la course d'obstacles. Une commission est tout d'abord réunie pour revoir le programme et le projet de MATTHEY ; elle approuve finalement l'un et l'autre en n'apportant qu'une modification mineure à la hauteur des plafonds. Les plans passent ensuite par plusieurs mains, à commencer par celles de JEAN FRANEL, vers qui les autorités se tournent par précaution : l'architecte juge les plans inexécutables, « en ce sens qu'ils présentent de grands défauts sous le point de vue de la lumière et de l'air, dont le jeu dans un semblable édifice doit avoir la plus grande expansion possible »<sup>180</sup>. Devant l'impossibilité de faire travailler ensemble MATTHEY et FRANEL, les autorités s'adressent alors à HENRI VAUCHER, qui accepte puis refuse à son tour la tâche dès lors que la Ville l'empêche de modifier les plans. C'est finalement CHARLES BOISSONNAS et son associé ANTHONY KRAFFT qui entreprennent de réduire « un certain luxe qui règne sur quelques parties des façades »<sup>181</sup>, avant de se charger des



231

**FIG. 230** Promenade des Bastions 8. Bibliothèque de Genève, actuelle salle de lecture du 1<sup>er</sup> étage placée dans l'extension de 1906 conçue par Léon Bovy. Le mur en pierre de taille qui se trouve à gauche est l'ancien mur de façade du bâtiment d'origine. Photo Didier Jordan, 2023. Doc. Photo VG [3D]6967b].

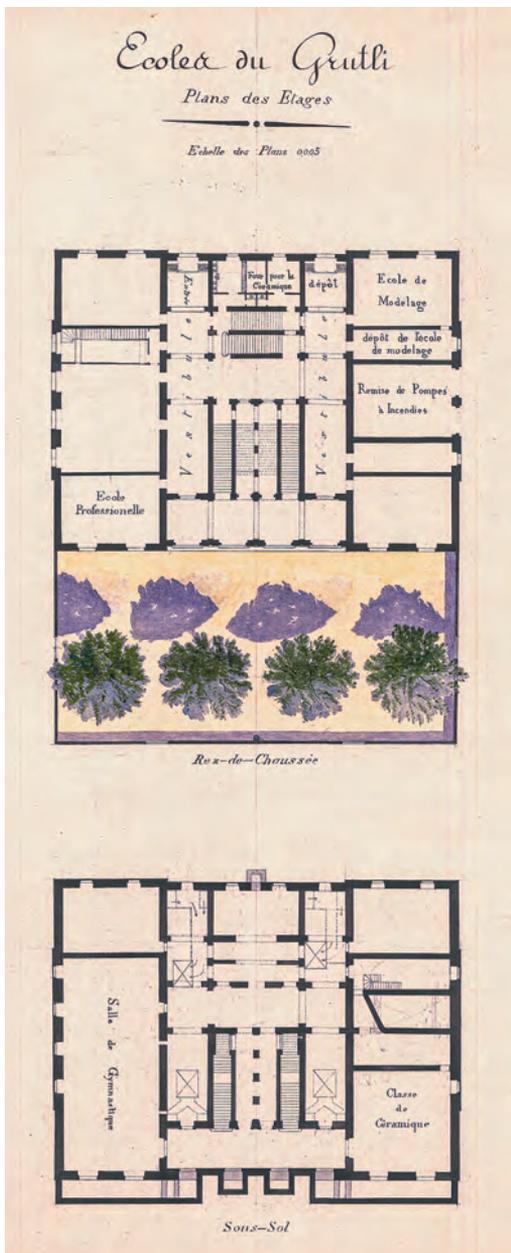


232

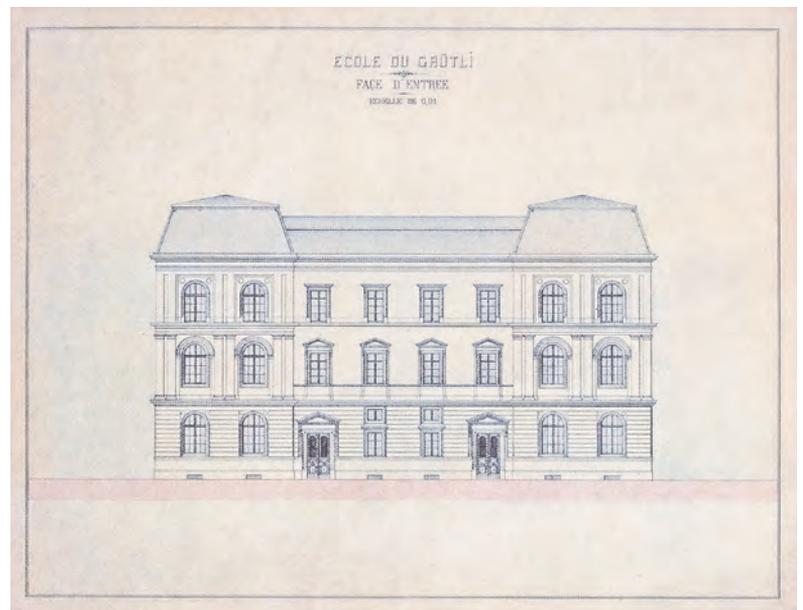
**FIG. 232** Rue De-Candolle 5. La nouvelle aula conçue par l'architecte Jean Ellenberger en 1943. Outre la galerie en porte-à-faux, la partie la plus remarquable est la voûte

parabolique en béton armé et verre, surmontée par une lunette. Photo Atelier Boissonnas, 1944. BGE [fb N18x24 Clients 42881A].

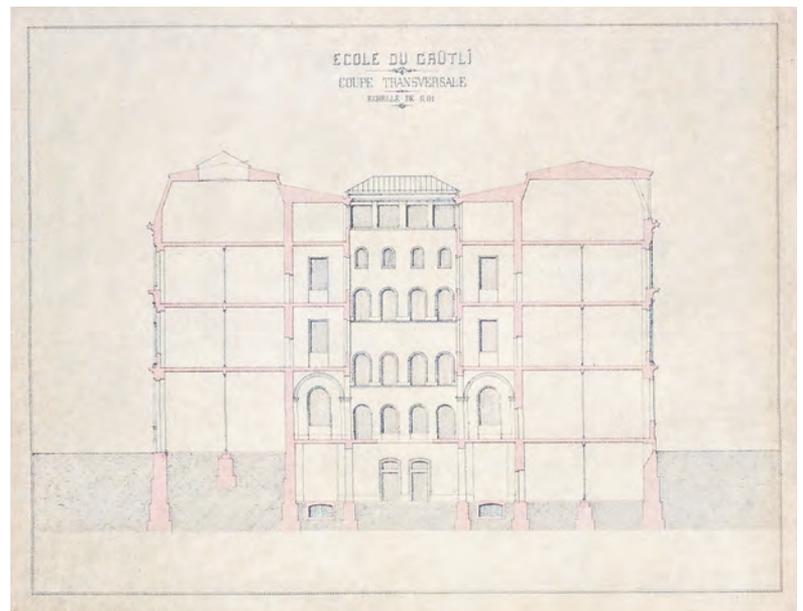
**FIG. 231** Rue De-Candolle 5. Vitrail représentant Orphée chantant au milieu des bêtes sauvages, par Alexandre Cingria. L'un des trois vitraux de l'artiste installés en 1944 dans la nouvelle aula de l'Université. Photo Cyrille Girardet, 2006, Association pour la Promotion de l'Art Sacré Genève.



233



234



235

plans d'exécution et de la direction des travaux. Entretemps, le crédit est voté<sup>182</sup>. Interviendront dans la construction l'entrepreneur JEAN PIERRE PACHON, les maîtres carriers DAVID PICHARD POUZAZ et HENRI CULLOZ établis à Saint-Triphon, JENZER, directeur des carrières de molasse d'Ostermündigen, le charpentier ALPHONSE CARTIER et le serrurier LOUIS DEFERNE. À l'ouverture des portes en automne 1873, GEORGES MATTHEY revendique par voie de presse la paternité de l'édifice<sup>183</sup>.

Orientée selon un axe nord-est/sud-ouest et flanquée d'un préau arborisé, l'école présente un plan proche du carré, pourvu d'un noyau central

dévolu à la circulation et deux ailes contenant les salles **FIG. 233**. La stricte symétrie qui régit la distribution est dictée par l'affectation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages à l'école primaire : bénéficiant d'une double entrée sur la rue du Temple-Unique (actuelle rue Alexandre-Calame) et celle qui lui est parallèle (rue Hornung), les filles et les garçons ont leur escalier respectif, séparé par une courette dotée d'une verrière. Les élèves de l'École industrielle occupent le sous-sol et le rez-de-chaussée, ceux des écoles de dessin le 3<sup>e</sup> étage. Ces derniers ont un escalier à eux, établi perpendiculairement aux deux autres. Le hangar des pompes ajoute à la complexité du bâtiment :



236

tourné vers la rue Alexandre-Calame, il occupe un local accessible seulement depuis l'extérieur (soit l'actuel Café du Grütli).

En élévation, le bâtiment affiche des façades différenciées – la principale étant celle donnant sur la rue du Général-Dufour – réunies par un même aspect palatial, combinant une lointaine référence italienne dans les arcs en plein cintre et les frontons, et des éléments typiquement français comme la toiture à la Mansart **FIG. 234, 235**. Ancien élève de l'École des beaux-arts de Paris, GEORGES MATTHEY a certes le souci du *decorum*, mais aussi de l'adéquation des espaces à leur emploi. Aussi, pour satisfaire l'exigence d'un éclairage unilatéral pour les salles de classe, l'architecte n'ouvre-t-il qu'un pan de mur dans les classes disposées aux angles, délaissant l'esthétique des façades au profit de la fonction – ce qui fait pousser des hauts cris à certains conseillers municipaux<sup>184</sup>. Des considérations pratiques dictent également la création de deux grandes ouvertures en plein cintre créées pour le passage des pompes à incendie et de larges verrières percées dans le brisis du Mansart, à l'attention des écoles de dessin **FIG. 236**.

Matériellement, le bâtiment se caractérise par un usage généralisé de la molasse de Berne, dont la teinte verte joue avec le gris de l'ardoise en toiture et celui du soubassement, réalisé en pierre de

Saint-Triphon<sup>185</sup>. Seuls les pans de murs pleins sont en maçonnerie enduite. À l'intérieur, les dallages posés sur des poutres de bois ou de fer sont en « grès d'Aïs » [Ayse], d'autres en asphalté ou en ciment. Dès l'origine, des colonnes montantes amènent le gaz dans les locaux. Seules les salles sont chauffées; considérés comme une « véritable invention » dans la presse spécialisée<sup>186</sup>, les calorifères sont fournis par la maison genevoise WEIBEL ET BRIQUET<sup>187</sup>. Treize ans suffisent à ce qu'ils soient entièrement détériorés, et laissent place à des appareils du fabricant WILLIAM ROTHEN<sup>188</sup>.

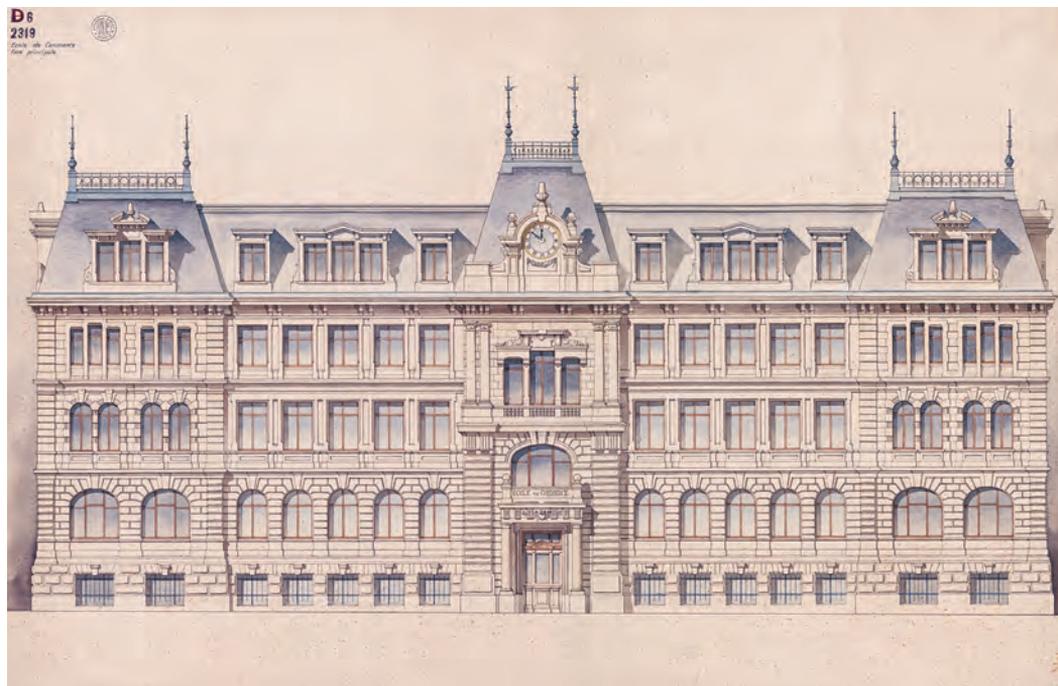
L'édifice se voit doté en 1883 d'une salle de gymnastique au sous-sol, à la place du laboratoire de chimie de l'École industrielle. Après le départ des écoles de dessin au début du XX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment est dévolu en 1929 aux classes de préapprentissage, ce qui lui vaudra le surnom de « boîte à cancrès ». Désaffecté dans les années 1970, il devient alors un pôle de la culture alternative, avant d'être transformé entre 1985 et 1988 pour devenir une « Maison des arts ». Les travaux, exécutés sur les plans des architectes URS TSCHUMI et JEAN STRYJENSKI, entraînent une perte importante de substance à l'intérieur du bâtiment<sup>189</sup>.

**FIG. 233** Rue du Général-Dufour 16. Plans de l'École du Grütli. Ces plans datent sans doute de 1883, période de l'installation d'une salle de gymnastique au sous-sol (en bas), où se trouve également une classe de céramique. Le rez-de-chaussée est occupé par un hangar des pompes à incendie, une école professionnelle et l'école de modelage. Archives de la CRIÉE [inv. 7493].

**FIG. 234, 235** Rue du Général-Dufour 16. Élévation de la façade sur rue et coupe transversale de l'École du Grütli, non datés. Les plans sont régis par une stricte symétrie, à laquelle s'adapte un programme complexe. Un puits de lumière traverse l'édifice, couronné par une verrière zénithale. Tiré de *Le Grütli : transformation d'une école en maison des arts à Genève*, Genève 1989, p. 6.

**FIG. 236** Rue du Général-Dufour 16. L'École du Grütli, vue du croisement des rues du Général-Dufour (à droite) et Alexandre-Calame, construite entre 1871 et 1873. Les murs et leurs percements trahissent les fonctions diverses que remplit le bâtiment : grandes ouvertures pour le hangar des pompes, baies en plein cintre pour les salles, grandes baies vitrées en toiture pour les ateliers. Photo début du XX<sup>e</sup> siècle. BGE [fig 2000 003 32].

**FIG. 237** Rue du Général-Dufour 2. Élévation de l'École de commerce, Jacques-Élisée Goss, architecte, 1898 ? Parfaitement symétrique, la façade sur rue ne laisse en rien deviner la disparité des pavillons latéraux. La toiture souligne l'articulation des volumes, l'accent étant porté sur le pavillon central et les corps latéraux par des épis et des crêtes de faîtage. AEG [Travaux BB 17/93].



237

## L'ancienne École de commerce, rue du Général-Dufour 2 [3]

*Histoire.* Au début des années 1880, les écoles de commerce qui prospèrent en France et en Belgique donnent aux autorités locales l'idée d'établir à Genève un établissement similaire<sup>190</sup>. Suite à une enquête sur l'organisation d'établissements réputés, à savoir ceux de Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Anvers et Bruxelles, la Municipalité se lance en 1888 dans la création d'une école de ce type, sans envisager pour autant la construction d'un bâtiment *ad hoc*. Elle se borne en effet à utiliser un immeuble qu'elle possède à la rue de l'Hôtel-de-Ville<sup>191</sup>, en y installant des salles de classe ainsi que le « musée d'échantillons » (voir p. 205) qui en forme le complément<sup>192</sup>. Cependant, le bâtiment s'avère vite inapproprié à sa nouvelle destination, d'autant que le nombre d'élèves augmente sensiblement chaque année.

Six ans après son ouverture, des professeurs de l'école, réunis autour de Louis Rehfoos, projettent de constituer une société qui permettrait de construire un bâtiment neuf, sur un terrain cédé par l'État et sur des plans approuvés par la Ville<sup>193</sup>. L'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS, beau-père de l'un des professeurs, prépare un projet que l'on espère voir réalisé sur un terrain en bordure du boulevard Émile-Jaques-Dalcroze, face à la promenade de Saint-Antoine<sup>194</sup>. Cependant, la Municipalité tient à la maîtrise d'ouvrage, préférant creuser la dette publique plutôt que de laisser le

projet à l'initiative privée. S'emparant de la question, elle maintient le choix de l'architecte Goss<sup>195</sup>, mais accorde une préférence à une parcelle située en bordure de la rue du Général-Dufour<sup>196</sup>, que l'État lui accorde gratuitement avec l'obligation de construire dans les deux ans<sup>197</sup>. De fait, le temps presse : Bellinzone et la Chaux-de-Fonds ont déjà des bâtiments dédiés à l'enseignement commercial, tandis que Neuchâtel est en voie d'en construire un. Par ailleurs, la perspective d'une École fédérale de commerce, alors en discussion, incite Genève à se mettre sur les rangs avec un établissement digne de ce nom, face aux villes concurrentes que représentent Zurich, Saint-Gall, Bâle et Neuchâtel<sup>198</sup>.

La demande de crédit est soumise au Conseil municipal le 19 août 1898<sup>199</sup>. Six mois plus tard, les conseillers votent sans discussion ce projet ambitieux, quadruplant les possibilités de l'école existante et devisé à 445 000 francs – quasiment le double de la somme prévue par Goss dans son premier projet<sup>200</sup>. Les soumissions commencent en avril 1899<sup>201</sup>, la première pierre est posée en août de la même année<sup>202</sup> et le bâtiment inauguré le 9 septembre 1901<sup>203</sup>.

*Façades et caractère.* Venant achever un îlot trapézoïdal encore partiellement loti, l'édifice forme un L dont les extrémités se rattachent aux murs mitoyens des constructions existantes. Comprenant cinq niveaux, dont un semi-enterré et un autre pris dans la toiture, il présente une silhouette découpée combinant toits brisés et en pavillon,



238



239

ainsi qu'une enveloppe particulièrement soignée, tout à la fois expression du programme et déclinaison fastueuse de motifs d'architecture **FIG. 237, 239**. Particulièrement mis en valeur, le corps central superpose portique dorique et balcon palatial – éléments accessoires (voire incongru pour le balcon) dans une architecture de ce type **FIG. 238**. Dans l'axe, sous le millésime et l'horloge<sup>204</sup>, l'inscription « École de commerce » se démarquait autrefois en lettres d'or sur fond de marbre.

Les façades sur les rues du Général-Dufour et de Hesse sont en molasse appareillée<sup>205</sup>, à l'exception du grès utilisé pour les cordons et certains supports<sup>206</sup>, et la roche de Villette pour le soubassement. Elles offrent une variété inhabituelle de baies – en plein cintre, en anse de panier, jumelées, en triplets, droites – regroupées selon des exigences formelles plutôt qu'en fonction des espaces qu'elles éclairent (à l'exception du corps central où les ouvertures à mi-étage désignent sans ambiguïté la cage d'escalier **FIG. 237, 239**). Faisant écho à la diversité des baies, les bossages, les chaînes d'angle, les claveaux, les tables saillantes et rentrantes des trumeaux et des allèges forment une modénature accentuée, où dominent par ailleurs les surfaces texturées **FIG. 238**. Ainsi, classique dans les formes, encore que très éclectique dans ses références, l'édifice en devient curieusement pittoresque par la richesse des motifs et le traitement de l'épiderme.

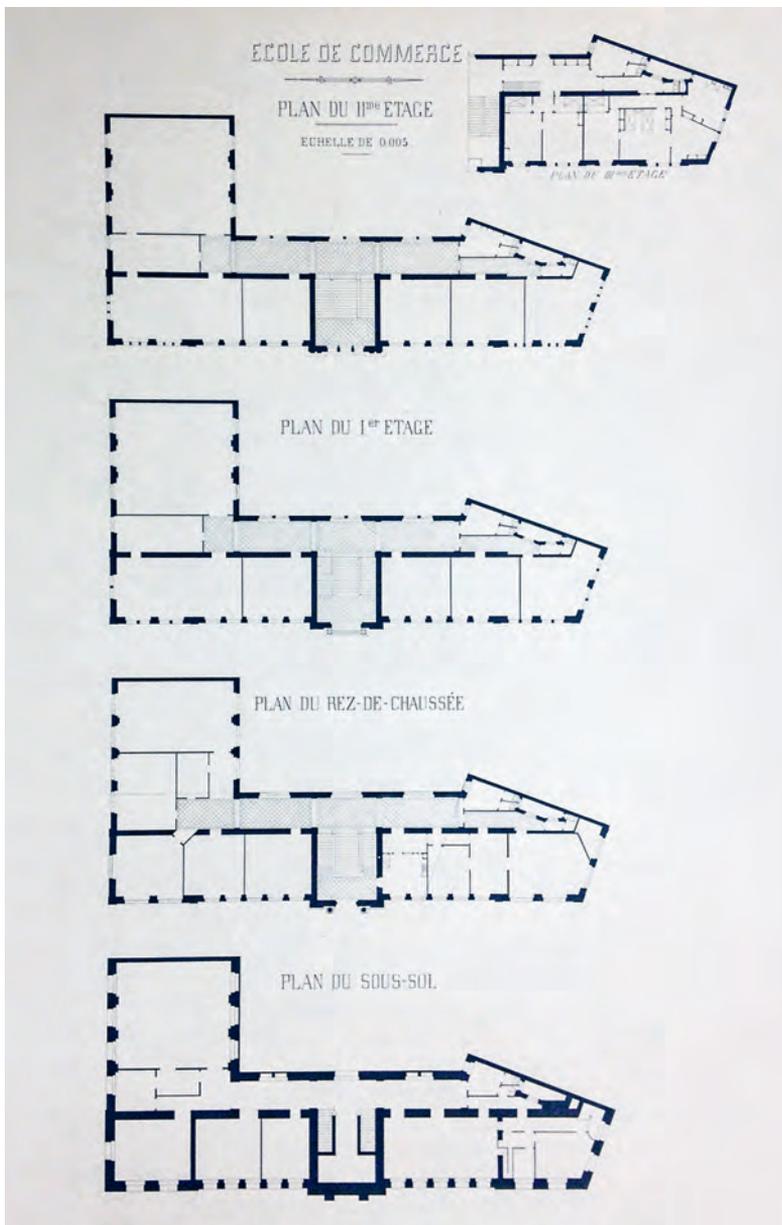
Surprenante dans le domaine des édifices d'enseignement professionnel où l'économie

s'impose généralement<sup>207</sup>, l'abondance a-t-elle ici valeur propitiatoire ? Espère-t-on, par un excès de dépenses, s'attirer les bonnes grâces de la divinité du commerce ? Ce serait probablement accorder trop de place au symbolique. Sans doute les raisons contextuelles – l'inscription dans le quartier des banques – et la promotion d'un enseignement largement soutenu par les milieux économiques suffisent-elles à expliquer cet étalage de richesse.

*Intérieur.* Le plan de l'école est simple en profondeur **FIG. 240**. Un escalier tournant à deux volées droites mène aux couloirs éclairés par la cour, lesquels distribuent les locaux donnant sur la rue. Ceux-ci sont majoritairement des salles de classes de taille variable, parquetées en pitchpin, et orientées à l'est et au sud. Plus vastes sont les deux amphithéâtres, destinés l'un à l'enseignement de la physique et de la chimie (1<sup>er</sup> étage), l'autre à celui de la technologie (2<sup>e</sup>), et l'aula, occupant l'aile nord du 1<sup>er</sup> étage et équipée pour des projections lumineuses<sup>208</sup>. Au-dessus de l'aula se trouvait le Musée d'échantillons, « le plus beau qu'il y ait en Suisse »<sup>209</sup>, qui se prolongeait dans un local équivalent au 3<sup>e</sup> étage, atteignable par un escalier à vis. Au croisement des musées industriel, de sciences naturelles et d'arts appliqués, le Musée d'échantillons renfermait une collection pour le moins hétéroclite : minerais, café de Nouméa, spécimens d'aluminium, maquettes d'une broserie et d'un haut-fourneau, tableaux de soie tissés des manufactures de Lyon, etc.<sup>210</sup>.

**FIG. 238** Rue du Général-Dufour 2. Entrée principale de l'ancienne École de commerce, 1900-01. L'architecte Jacques-Élisée Goss use de contrastes chromatiques, de textures diverses et d'une modénature très affirmée pour marquer l'accès au corps central de l'école. Flanqué de blocs de roche colossaux, le portique empiète sur l'espace de la rue. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 239** Rue du Général-Dufour 2. École de commerce, par Jacques-Élisée Goss, 1900-01. Vu du sud-est, le bâtiment à l'air plus grand que ce qu'il n'est. Une entrée ménagée sur la rue de Hesse (à gauche) permet un accès direct à ce qui était primitivement la salle de gymnastique. Carte postale A. Zoller, vers 1904. BGE [jds 01 vgecité 0776].



240

**FIG. 240** Rue du Général-Dufour 2. Plans de l'École de commerce, 1898 ? Une partition différenciée par niveau engendre des salles de tailles variées, indépendantes du système de baies qui structure les façades. VG, Archives du Service des bâtiments [213.D.2.9889].

À cela s'ajoutaient les locaux nécessaires à la direction, au secrétaire, aux professeurs et deux petits appartements au 3<sup>e</sup> étage. Quant au sous-sol, il était occupé par une salle de gymnastique de 177 m<sup>2</sup> dans l'aile en retour sur la rue de Hesse<sup>211</sup>, un vestiaire, un local de chauffage et combustibles, un autre pour les bicyclettes (une nouveauté dans la construction scolaire), une chambre noire et des caves. Au mois de juin 1901, on y installe en outre la Bibliothèque circulante de la rive gauche, auparavant logée à la rue de l'Hôtel-de-Ville<sup>212</sup>. Les WC enfin, qui font l'objet de recommandations de la part du Bureau de salubrité publique, sont au nombre de quatre cabinets par étage<sup>213</sup>.

Depuis sa construction, le bâtiment a connu des changements d'affectation importants, sans que sa substance en soit profondément entamée. La salle de gymnastique n'a semble-t-il jamais fonctionné comme telle, ayant très rapidement servi de local pour l'exposition du *Relief de Genève en 1850* dû à l'architecte AUGUSTE MAGNIN<sup>214</sup>, avant d'être convertie en « salle de dactylographie »<sup>215</sup>. L'aula et les amphithéâtres ont également perdu leur physionomie, par l'ajout de cloisons et de faux plafonds. Extérieurement, l'édifice s'est vu délesté des crêtes et des épis de faîtage qui le démarquaient des immeubles voisins. Au nom de la « saine pédagogie » et de la « logique administrative »<sup>216</sup>, l'École supérieure de commerce est remise à l'État en 1917, l'enseignement commercial étant alors inscrit dans le cycle général de l'enseignement universitaire. En 1969, le bâtiment est investi par l'École des beaux-arts, suite à la construction d'une nouvelle école de commerce à la rue de Saint-Jean<sup>217</sup>.

### L'ancienne École primaire des Casemates, bd Émile-Jaques-Dalcroze 11 [18]

En 1898, le Département de l'instruction publique dresse une liste de bâtiments scolaires à construire, parmi lesquels une école primaire pour garçons au boulevard Helvétique<sup>218</sup>. Le choix se porte rapidement sur un terrain voisin en bordure de la rue des Casemates (actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze), moins bruyant mais pas sans défauts : au caractère enterré de la parcelle s'ajoute le fait qu'elle paraît trop exiguë pour y installer un préau<sup>219</sup>. Élaboré par le Département de l'instruction publique, le programme est chargé : 15 classes, 6 classes de degré supérieur, 9 classes de degré inférieur ; 2 groupes indépendants avec entrée spéciale et préaux distincts, 1 musée, 1 dépôt de fournitures, 1 salle de gymnastique, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de douches, 1 réfectoire et cuisine pour les cuisines scolaires.

L'année suivante, la Ville lance un concours pour deux bâtiments scolaires, l'École des beaux-arts et l'école primaire en question, l'idée étant que « les deux bâtiments, qui forment un ensemble architectural vis-à-vis du musée projeté par la Ville, soient traités de manière harmonique [...] ». Alors qu'aucun premier prix n'est attribué par le jury<sup>220</sup>, l'étude définitive est confiée aux auteurs des projets primés en première ligne, à savoir DE MORSIER et WEIBEL pour l'École des beaux-arts, LÉON et FRANTZ FULPIUS pour l'école primaire. Une fois accordés l'un à l'autre, les deux projets sont présentés au Conseil



**FIG. 241** Bd Émile-Jaques-Dalcroze 11. Façade sur rue de l'École des Casemates. Léon et Frantz Fulpius, architectes, 1901-02. La façade en pierre de taille aligne des baies jumelées et en triplets, adaptées aux locaux qu'elles éclairent. S'agissant d'une école primaire pour garçons, la double entrée marque ici la volonté de séparer les grands des petits. Photo Frank-Henri Jullien avril 1914. BGE [vg n18x24 03856].

241

municipal, qui vote un crédit de 410 000 francs. Le coût élevé, précise-t-on alors, est motivé par la forte proportion des baies qui, en excluant l'emploi de la maçonnerie de remplissage, entraîne le recours généralisé à la pierre de taille. Les travaux commencent en mars 1901 par des fondations rendues « longues, difficiles et coûteuses » en raison de la profondeur à atteindre. Le bâtiment est inauguré en automne 1902 **FIG. 241**.

L'école forme l'aile droite d'un groupe en fer à cheval dont le fond est constitué par les façades sur cours des maisons de La Rive et Plantamour, situées à la promenade du Pin, et le bâtiment de l'École des beaux-arts l'aile gauche (voir p. 208 et **FIG. 244**). Toute la partie centrale, enclose au nord d'un muret surmonté de grilles, est prévue pour servir de jardin de récréation aux élèves des différentes écoles.

C'est la nécessité, évoquée par Henry Baudin, de « donner aux faces de l'école une allure qui s'harmonise avec la richesse des alentours »<sup>221</sup> qui semble avoir été privilégiée aux Casemates. Les architectes ont en effet tenu compte du contexte immédiat – immeubles de la promenade du Pin et bâtiment en prévision du Musée d'art et d'histoire – ainsi que du contexte élargi – le quartier des Tranchées, la promenade de Saint-Antoine.

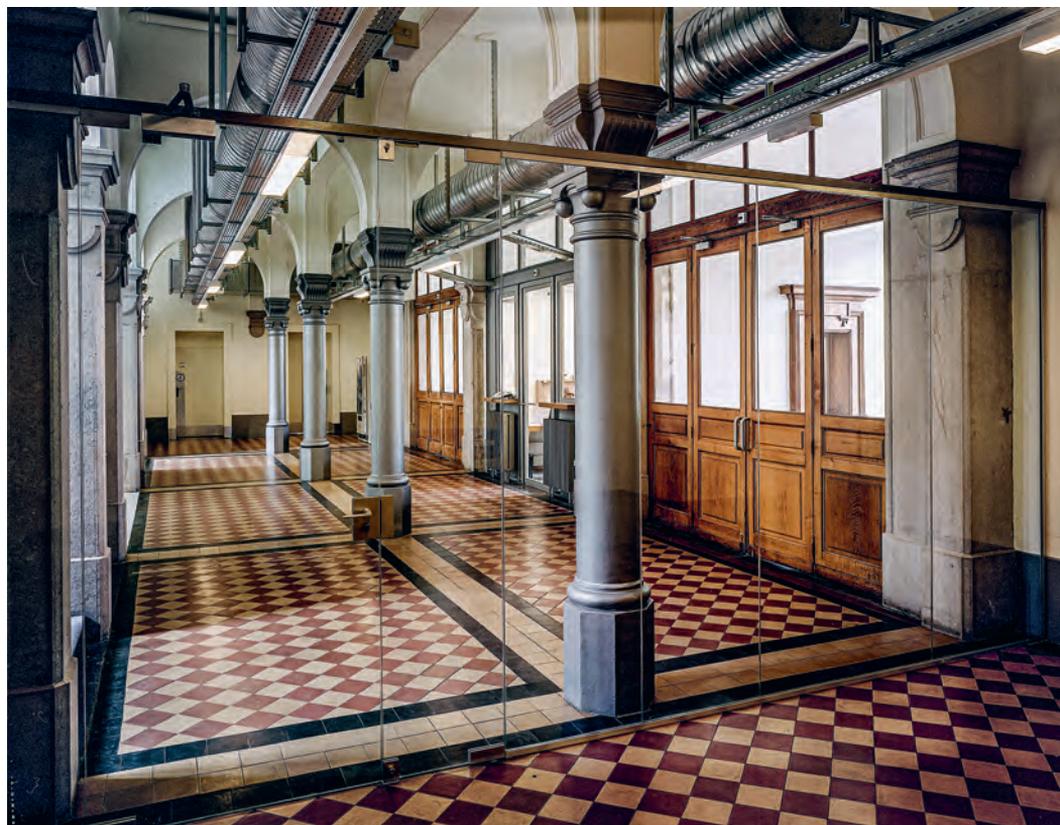
Le plan est un long rectangle, divisé en deux parties distinctes ayant chacune son entrée et sa cage d'escalier. Au rez-de-chaussée, une double volée mène à un vestibule transversal à

colonnades **FIG. 242**, qui dessert les salles de classes (côté degré inférieur) et la salle de gymnastique (côté degré supérieur) occupant respectivement les extrémités sud-ouest et nord-est du bâtiment. De part et d'autre de ce vestibule se trouvent la loge du concierge et les toilettes des adultes. Deux cages d'escaliers à double rampe opposée, avec palier intermédiaire et noyau plein, mènent au 1<sup>er</sup> étage, qui contient à l'origine une grande salle pour des leçons spéciales et le musée scolaire. Si le 2<sup>e</sup> étage présente une disposition similaire, le 3<sup>e</sup> accueille la cuisine (entre les deux cages d'escaliers), et un vaste réfectoire. Enfin, le sous-sol est primitivement réservé aux travaux manuels et aux douches, auxquelles on accède par un grand vestiaire ouvrant lui-même sur le dégagement central.

Doté de planchers en béton armé, système Hennebique, le bâtiment est coiffé d'un étage de combles sous un toit brisé à charpente métallique, recouvert à l'origine d'ardoises de Sembrancher. Le rez-de-chaussée, posé sur un soubassement en roche blanche de Villette, se distingue par un bossage continu, le corps du bâtiment formant lui un mur lisse en pierre de Savonnières<sup>222</sup>. Plusieurs éléments décoratifs ponctuent la façade principale, tels les cartouches d'angle au niveau de l'étage attique, ou les claveaux saillants et les consoles surmontant les baies **FIG. 241, 243**.

Aussi bien la symétrie planimétrique du bâtiment que la division interne entre espaces communs

**FIG. 242** Bd Émile-Jaques-Dalcroze 11. Ancienne École des Casemates. Léon et Frantz Fulpius, architectes, 1901-02. Un vestibule identique dessert à chaque niveau les salles de classes converties en bureaux. L'espace est pensé fonctionnellement et du point de vue hygiénique, tout en étant marqué par un langage architectural empreint de classicisme. Photo Alain Grandchamp, 2001, Doc. photo. Ville de Genève [Ref 10438].



242

**FIG. 243** Bd Émile-Jaques-Dalcroze 11. Ancienne École des Casemates, fenêtres du 1<sup>er</sup> étage. Léon et Frantz Fulpius, architectes, 1901-02. Les baies éclairant les salles de classes forment des triplets sans encadrements. Meneaux et entablement sont toutefois marqués par des motifs stylisés, sans doute inspirés par l'architecture de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



243

et salles de classes se traduisent en élévation. Les deux entrées et les rangées de trois baies à meneaux qui les surplombent délimitent et accentuent la partie médiane dévolue aux activités communes. Côté cour, les deux cages d'escaliers sont soulignées en façade par le décalage des fenêtres et par le mouvement en plein cintre de la corniche. Les extrémités du bâtiment révèlent également leur destination par les larges fenêtres à meneaux tripartites et bipartites dont sont percées les salles de cours.

Suite à des travaux menés entre 2014 et 2017, le bâtiment a été rattaché au Musée d'art et d'histoire. L'administration du musée, ainsi que l'atelier de restauration, occupent depuis lors l'ancienne école.

## L'ancienne École des beaux-arts, bd Helvétique 9 [19]

Conçu par FRÉDÉRIC et HENRI DE MORSIER associés à CHARLES WEIBEL, le bâtiment de l'École des beaux-arts a été édifié à l'issue d'un concours d'architecture, lancé en 1899 pour deux établissements scolaires, l'un tourné vers le boulevard Helvétique, l'autre vers l'actuel boulevard Émile-Jaques-Dalcroze **FIG. 244** (voir aussi pp. 206, 207)<sup>223</sup>. Si les pouvoirs publics expriment à cette occasion le désir d'apparier les deux édifices, la prise en compte de leur programme spécifique oriente les projets dans des directions différentes. Les budgets, d'ailleurs, ne sont pas les mêmes. Pour l'École des beaux-arts, le crédit de 560 000 francs voté par le Conseil municipal le 8 juin 1900 est motivé par des questions d'apparat – un bâtiment destiné à l'enseignement des beaux-arts doit en dégager le caractère – et par des raisons constructives : le grand nombre de fenêtres ainsi que leur largeur impose le recours à la pierre de taille plutôt qu'à la maçonnerie crépée, tandis que les ateliers dans les combles obligent à prévoir des fermes en fer, un système de couverture plus coûteux que le bois<sup>224</sup>. Les architectes auront ainsi recours à des matériaux traditionnels – pierre de Savonnières (D<sup>pt</sup> Meuse) pour les



**FIG. 244** Bd Helvétique 9. Projet pour l'École des beaux-arts et l'École primaire des Casemates, de Morsier et Weibel architectes, 1899, vu depuis l'est. L'effet d'ensemble est clairement recherché, le lien entre les deux bâtiments étant par ailleurs matérialisé par un portique. BGE [schor 01 08 e 057].

**FIG. 245** Bd Helvétique 9. Projet de façade arrière de l'École des beaux-arts, de Morsier et Weibel architectes, 1899. L'accent est porté sur la partie centrale, dont les percements asymétriques répondent aux rampes de l'escalier principal. BGE [schor 01 08 e 058].

244

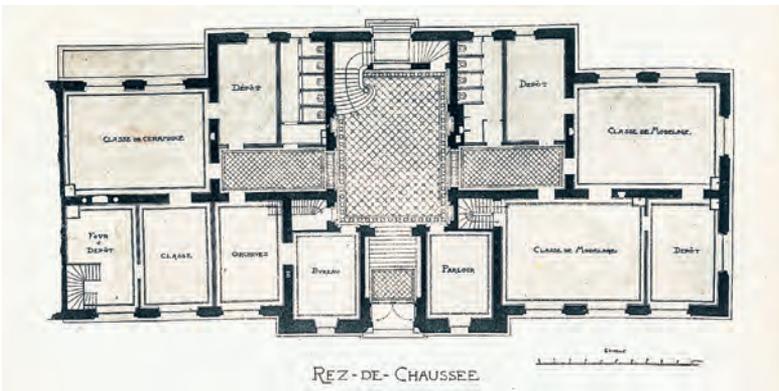


245

murs de façade<sup>225</sup>, roche de Villebois (D<sup>Pt</sup> Ain) pour les soubassements, pierre de Morley (D<sup>Pt</sup> Haute-Marne) pour le vestibule d'entrée et le hall, grès de Bulle pour les marches d'escalier –, mais aussi à des éléments nouveaux, comme la charpente métallique et le béton armé pour les planchers et les limons de l'escalier<sup>226</sup>. L'autorisation de construire est délivrée

en avril 1901<sup>227</sup>; le bâtiment ouvre ses portes à la rentrée des classes de l'année 1903.

Donnant sur un large boulevard, l'école se distingue par un corps central en légère saillie, flanqué de deux ailes que percent de larges baies **FIG. 248**. Marqués par de grandes lignes horizontales (certaines continues, d'autres intermittentes) les niveaux



246

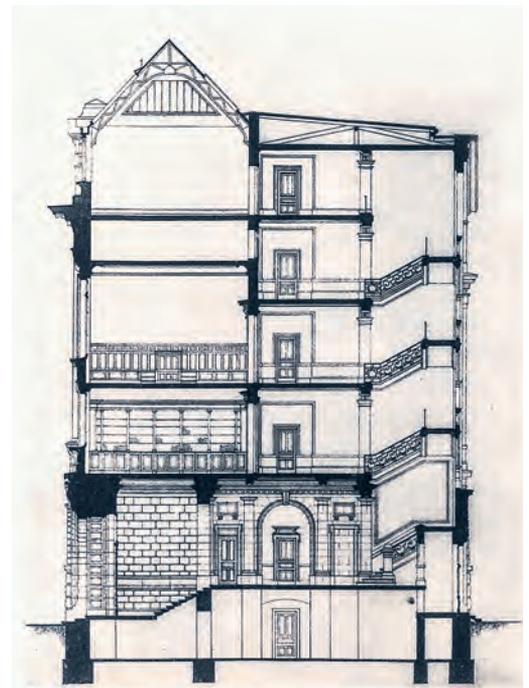
**FIG. 246** Bd Helvétique 9. Plan du rez-de-chaussée de l'École des beaux-arts, de Morsier et Weibel architectes, vers 1899. Accessibles par un large couloir transversal, les locaux de ce niveau sont principalement consacrés aux classes de modelage et de céramique. Un bureau et un « parloir » flanquent la volée d'accès au vestibule central. Tiré de *XLII<sup>e</sup> AG* 1907, p. 44.

**FIG. 247** Bd Helvétique 9. Coupe transversale du bâtiment de l'École des beaux-arts, de Morsier et Weibel architectes, vers 1899. Accessibles par de larges espaces de circulation, les locaux donnant sur le boulevard présentent des hauteurs différenciées, en fonction de l'usage auquel ils sont destinés. Tiré de *XLII<sup>e</sup> AG* 1907, p. 42.

se différencie par la variété des pierres et le traitement de l'épiderme : rustique à la base, le bossage s'assagit au rez-de-chaussée supérieur avant de disparaître aux étages, au profit d'un parement lisse. Le décor est concentré dans la partie centrale ; il enrichit les allèges et anime ponctuellement les panneaux latéraux que des frontons cintrés viennent amortir au niveau de la toiture.

Comme beaucoup de bâtiments de son temps, l'école est stylistiquement hybride. Pris isolément, le soubassement affiche clairement son modèle : les bossages et l'arc florentin au-dessus de la porte d'entrée renvoient explicitement aux palais italiens du Quattrocento. La citation n'est pas nouvelle : depuis le palais des Études dessiné par FÉLIX DUBAN en 1830 pour abriter une partie de l'École des beaux-arts de Paris, la Renaissance italienne est citée de façon incantatoire dans les établissements apparentés. On peut d'ailleurs se demander si la partie basse du bâtiment genevois ne vise pas davantage à rappeler le modèle parisien (FRÉDÉRIC DE MORSIER et CHARLES WEIBEL y ont fait leurs études) que la Renaissance italienne. Quoiqu'il en soit, les architectes font preuve d'originalité en combinant cette référence canonique avec une manière austère semblable à celle de l'architecture française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est du moins à celle-ci que s'apparente la partie de la façade au-dessus du soubassement, notamment les baies sans encadrement, les grandes surfaces murales, l'absence de chaînes d'angle, etc. À cette nudité répond la très surprenante superposition de baies rampantes de la face arrière qui, en affichant sans fard les circulations verticales du bâtiment, relève d'un rationalisme plus affirmé tout en faisant allusion à un dispositif largement répandu dans les maisons genevoises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles **FIG. 245**.

À l'intérieur, l'école comprend principalement des ateliers, répartis dans les ailes du bâtiment et consacrés aux diverses disciplines artistiques enseignées jusqu'alors à l'École du



247

Grütli : modelage, céramique, ornement, architecture et perspective, figure, art appliqué à l'industrie, académie **FIG. 246**. Notons que les classes préparatoires, de figures et d'ornement, ont des locaux dédoublés, les uns pour les « dames », les autres pour les « jeunes gens », généralement sur un même niveau<sup>228</sup>. Quant à la répartition des ateliers, elle est dictée par des questions d'éclairage, de confort et de manutention. Le rez-de-chaussée accueille les classes de modelage et de céramique, cette dernière nécessitant des fours ; le dernier niveau abrite les salles d'académie et de peinture, exigeant un apport de lumière important **FIG. 247**. Aux étages, le corps central comprend des locaux communs – bibliothèque, salle de conférence – et de larges paliers permettant une circulation fluide et le transport d'objets volumineux. Une importance toute particulière est accordée à l'escalier, formé de trois volées se déployant autour d'un vide central et éclairé par des baies en verre dépoli **FIG. 249**. Réminiscence des hôtels particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'escalier comprend comme ses illustres précédents une remarquable balustrade en fer forgé, que l'on doit certainement à JOSEPH VAILLY<sup>229</sup>.

Depuis l'origine, peu de transformations ont été réalisées<sup>230</sup>. Il y a quelques années, la dépose d'un faux plafond a mis au jour un décor de plâtre dans une pièce originellement désignée comme « parloir », située au rez-de-chaussée. Reproduction d'une partie de la frise du Parthénon, ce décor

témoigne de la longévité d'un modèle qui, dès les années 1830, ornait une salle du Musée Rath à des fins pédagogiques<sup>231</sup>. Devenu propriété de l'État de Genève en 1947<sup>232</sup>, le bâtiment fonctionne comme École des beaux-arts jusqu'en 2017. Il entre en 2023 dans le périmètre de réflexion du concours d'architecture relatif au Musée d'art et d'histoire voisin, auquel il sera vraisemblablement rattaché.

## Le Conservatoire de musique, place de Neuve 5 [8]

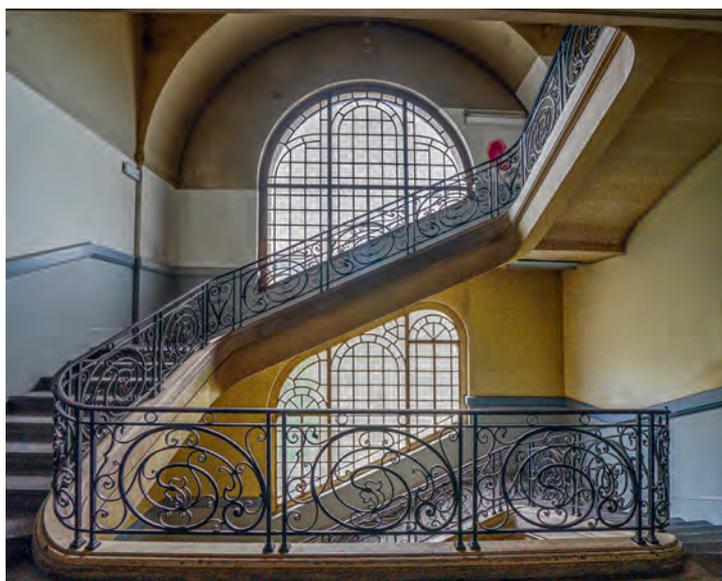
En 1858, le Conservatoire se voit offrir par son fondateur, le financier et pionnier des chemins de fer Jean-François Bartholoni, un imposant édifice néo-palladien conçu par l'architecte français JEAN-BAPTISTE LESUEUR, et dont l'exécution est assurée, sur place, par les architectes SAMUEL DARIER, JEAN FRANEL et JEAN ABRAHAM MAUNOIR. L'importance urbanistique du bâtiment, qui marque une étape essentielle dans l'évolution de la place Neuve, est soulignée par son riche décor extérieur sculpté, dû aux Français DESACHY et GARNAUD et au Genevois LOUIS DORCIÈRE. Quant à la décoration générale de la salle de concert, elle est confiée à JEAN-JACQUES DÉRIAZ.

### La cession du terrain

Lorsque le banquier Jean-François Bartholoni<sup>233</sup> fonde à Genève, en 1835, le premier Conservatoire de musique de Suisse<sup>234</sup>, l'école est installée au Casino de Saint-Pierre<sup>235</sup>. Dix-sept ans plus tard, le 13 octobre 1852, le riche mécène sollicite auprès des autorités genevoises la cession gratuite d'un emplacement où faire bâtir, à ses frais, un édifice spécialement destiné à l'institution<sup>236</sup>. Le Conseil d'État entre en matière, mais pose comme condition que la concession soit octroyée non pas à un ou plusieurs particuliers, mais à une fondation conforme à la loi du 22 août 1849<sup>237</sup>. Bartholoni entendant toutefois rester maître du choix des administrateurs de l'école – jusqu'alors d'obédience conservatrice et protestante –, il obtient que la nomination du comité de la future fondation revienne, de leur vivant, aux frères Bartholoni et, après leur décès, à une commission formée de deux délégués du gouvernement cantonal, de deux représentants de l'exécutif municipal et du plus proche parent mâle des fondateurs<sup>238</sup>. Manifestement, le père du Conservatoire voit dans l'implication de l'État, en dépit de la perte de souveraineté qu'elle entraîne, le meilleur moyen d'assurer la pérennité de l'institution. Le comité en



248



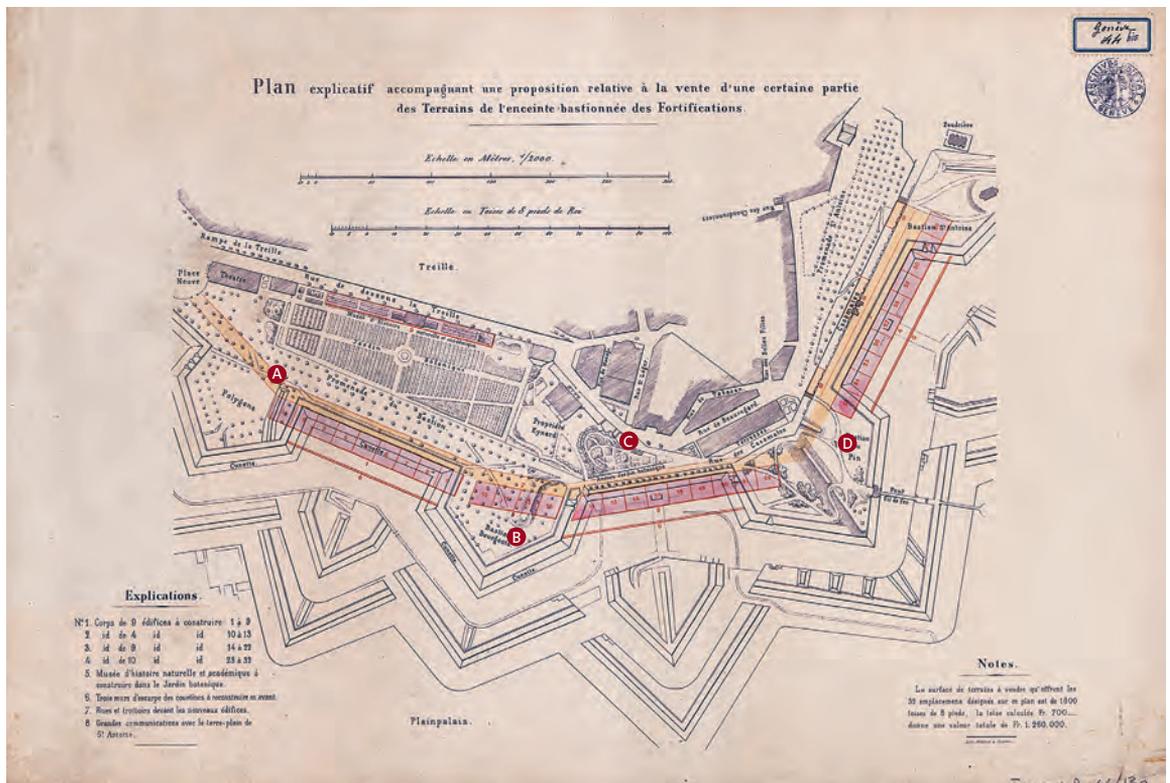
249

**FIG. 248** Bd Helvétique 9. Vue de la façade sur rue de l'ancienne École des beaux-arts. De Morsier et Weibel architectes, 1901-1903. La porte est ménagée en retrait, accordant au corps central une épaisseur plus fictive que réelle. S'écartant de leur projet initial, les architectes recourent à ce niveau au

vocabulaire des palais de la Renaissance italienne. Photo Nicole Zermatten, 2019. Doc. Photo. VG [VG DSCF7436].

**FIG. 249** Bd Helvétique 9. Cage d'escalier de l'ancienne École des beaux-arts, 1901-1903. Prenant pour modèle les demeures aristocratiques

du XVIII<sup>e</sup> siècle, les architectes de Morsier et Weibel optent pour un escalier d'honneur historicisant, répondant par ailleurs à des préoccupations pratiques (la largeur des volées est prévue pour le transport d'œuvres). Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



250

**FIG. 250** « Plan explicatif accompagnant une proposition relative à la vente d'une certaine partie des terrains de l'enceinte bastionnée des fortifications », 1848 ? On peut voir sur ce plan d'une partie de la ville les différents emplacements qui seront envisagés pour l'édification du Conservatoire avant que soit retenu le terrain de la place de Neuve, à savoir : A) le bastion du Polygone, B) le bastion Bourgeois, C) le bastion de Saint-Léger (ou Cavalier Micheli) et D) le bastion du Pin. AEG [Travaux B 11/13a].

place se ralliera ainsi, bon gré mal gré, à la solution négociée dans son dos par son président<sup>239</sup>. Il en ira de même des députés du Grand Conseil, qui finiront, à l'issue d'un débat très polarisé, par autoriser la nouvelle fondation<sup>240</sup>.

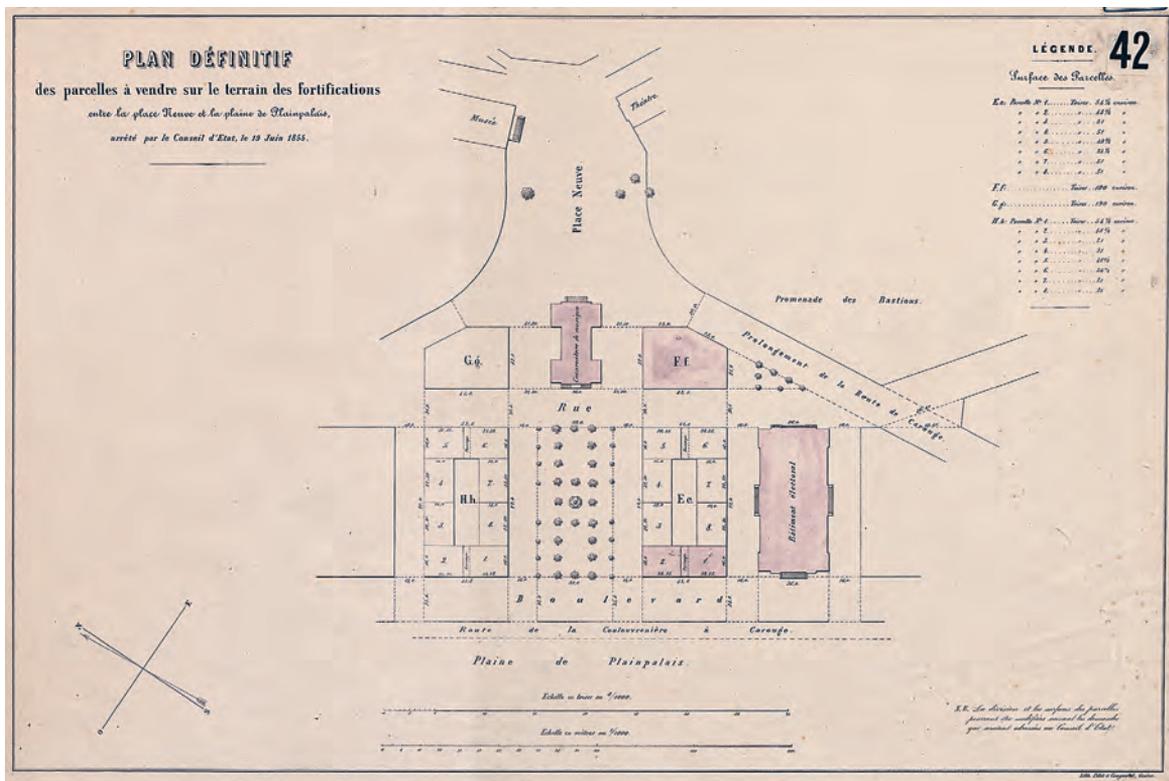
Quant à l'emplacement du futur édifice, il faudra plus de deux ans pour le fixer, ce qui s'explique en partie par le fait que le secteur envisagé ne fait encore l'objet d'aucune planification urbaine stabilisée<sup>241</sup>. Conformément au souhait émis par Bartholoni dès octobre 1852, un premier projet de loi prévoit la concession d'une parcelle de 945 m<sup>2</sup> sur la partie droite du bastion dit le Polygone<sup>242</sup> **FIG. 250**. À la suite d'une pétition réclamant le maintien de la promenade des Bastions, le Grand Conseil décide toutefois de laisser au Conseil d'État le soin d'arrêter ultérieurement l'emplacement précis du bâtiment en tenant compte de cette revendication<sup>243</sup>. Le comité du Conservatoire jette alors son dévolu sur le terrain du bastion de Saint-Léger (ou Cavalier Micheli)<sup>244</sup>, mais différents facteurs l'amèneront, après moult démarches et tractations, à y renoncer un an et demi plus tard<sup>245</sup>.

Pour sortir de l'ornière, Bartholoni fait appel à l'architecte parisien JEAN-BAPTISTE LESUEUR<sup>246</sup>, dont l'avant-projet de janvier 1855 propose d'implanter le nouveau Conservatoire sur une place Neuve agrandie dans l'axe de la porte éponyme,

vouée à la démolition<sup>247</sup>. Après que l'architecte s'est lui-même déplacé à Genève pour s'entretenir avec les édiles du meilleur parti à prendre<sup>248</sup>, et que les gabarits applicables aux biens-fonds voisins ont été négociés avec la fondation du Conservatoire<sup>249</sup>, le Conseil d'État octroie à cette dernière, le 22 mai 1855, une parcelle de 132,5 toises carrées (environ 894 m<sup>2</sup>) « ayant la forme d'un rectangle avec évidements sur les grandes faces »<sup>250</sup> **FIG. 251**. Après sa scène théâtrale et lyrique (Théâtre des Bastions, 1782-83) et son musée de peinture et de sculpture (Musée Rath, 1824-1826), la place Neuve aura bientôt son école de musique vocale et instrumentale<sup>251</sup>.

### La genèse du projet

Lorsque les administrateurs du Conservatoire discutent, en été 1853, de l'opportunité d'organiser un concours d'architecture pour le nouveau bâtiment, Bartholoni propose, « si le comité ne tient pas beaucoup » à une telle procédure, de mandater « un habile architecte qu'il [...] a déjà employé »<sup>252</sup>. Allusion est ici faite à la réfection de l'hôtel particulier des Bartholoni à Paris, que ceux-ci ont en effet confiée à LESUEUR – sans doute sur le conseil de son confrère et ami FÉLIX-EMMANUEL CALLET, l'architecte de la villa Bartholoni à la Perle du Lac (1828-1832)<sup>253</sup>. Diplômé de l'École des beaux-arts



251

de Paris et lauréat ex aequo, avec CALLET, du Grand Prix de Rome en 1819, LESUEUR a déjà à son actif la construction de l'église Notre-Dame de Vincennes (1830-1832) et, depuis 1835, une contribution importante à l'agrandissement de l'Hôtel de Ville de Paris. En 1853, sept ans après avoir été admis à l'Institut de France, il accède à la consécration en étant nommé professeur de théorie de l'architecture à l'École des beaux-arts – de quoi inciter les autorités genevoises à faire cas de ses avis.

Si aucun des plans de LESUEUR n'a été retrouvé, les procès-verbaux du Conseil d'État nous apprennent que, dans l'avant-projet de janvier 1855, la surface occupée par le bâtiment et la vaste terrasse qui devait l'entourer atteignait pas moins de 435 toises carrées – un déploiement de faste que les promoteurs de l'opération seront priés de ramener à des dimensions plus conformes à la loi de concession votée 21 mois plus tôt. En outre, l'édifice sera reculé « du côté de Plainpalais, afin de dégager le prolongement de la route de Carouge »<sup>254</sup>. En août 1855, alors que l'autorisation de construire vient d'être accordée<sup>255</sup>, de nouveaux plans du maître parisien prévoient un perron devant la façade arrière du bâtiment, au vu de quoi les autorités demandent que celui-ci soit cette fois « retiré au nord-est [...], en sorte qu'il n'y ait aucune saillie sur l'alignement général »<sup>256</sup>. À la fin du même mois, les premiers

matériaux de construction sont livrés « sur l'extrémité nord [...] de la demi-lune qui se trouvait devant la porte Neuve »<sup>257</sup>.

La réalisation du projet de LESUEUR, qui envoie ses dessins de Paris et ne se déplace que sporadiquement à Genève, est assurée par une équipe locale composée de l'architecte genevois SAMUEL DARIER, chargé de l'élaboration des plans d'exécution et de la surveillance du chantier, de l'architecte d'origine veveysane JEAN FRANEL, qui assume le rôle d'entrepreneur général, ainsi que de JEAN ABRAHAM MAUNOIR, autre Genevois qui officie comme « architecte contrôleur des travaux », et dont le *Livre des comptes de la construction*<sup>258</sup> constituera une véritable mine d'informations sur les travaux effectués<sup>259</sup>. Cet organigramme complexe entraînera cependant une fragmentation des prises de décision et des responsabilités d'autant plus fâcheuse que les énormes chantiers ferroviaires de la vallée du Rhône causeront, à cette époque, une hausse spectaculaire des prix des matériaux et de la main-d'œuvre<sup>260</sup>. L'édifice, dont la première pierre est posée le 14 juillet 1856<sup>261</sup>, n'en sera pas moins achevé pour la rentrée de l'été 1858<sup>262</sup> – quelques mois à peine après l'inauguration de la ligne Lyon-Genève, dont le principal artisan – un certain Bartholoni – sera alors au faîte de sa gloire.

**FIG. 251** « Plan définitif des parcelles à vendre sur le terrain des fortifications », 1855. Après le Musée Rath (en haut à gauche) et le Théâtre des Bastions (en haut à droite), le nouveau Conservatoire de musique, reconnaissable à ses évidements latéraux, est destiné à renforcer la vocation culturelle d'une place Neuve sensiblement agrandie. AEG [Travaux B 11/42].



252



253

## Description

### Extérieur

Entouré d'une esplanade dont l'étendue a certes été drastiquement réduite par rapport au premier avant-projet, mais à laquelle le muret qui l'enceint sur trois côtés et les colonnes statuaires qui en marquent les angles confèrent néanmoins une indéniable monumentalité **FIG. 252**, le nouveau Conservatoire matérialise la limite sud-ouest d'une place Neuve dont la superficie a, elle, sensiblement augmenté. La volumétrie échancrée et parfaitement symétrique du bâtiment en traduit clairement la distribution intérieure<sup>263</sup> : le long corps central abrite en effet la grande salle de concert, tandis que les quatre pavillons légèrement plus bas qui en flanquent les extrémités accueillent les locaux destinés à l'enseignement et à l'administration. D'un style néo-classique italianisant, l'édifice se distingue de la production architecturale genevoise contemporaine par la relative abondance de son décor sculpté, même si les statues d'amortissement et celles qui occupent les

niches des façades sont réalisées – à Paris – dans des matériaux aussi modestes que le plâtre (par ALEXANDRE DESACHY<sup>264</sup>) et la terre cuite (par [ÉMILE FRANÇOIS ?] GARNAUD)<sup>265</sup>.

L'avant-corps de la belle façade **FIG. 253** s'inspire de toute évidence de la double loggia en hors-d'œuvre de la villa Bartholoni, dont il reprend la superposition des ordres dorique au rez-de-chaussée et ionique à l'étage<sup>266</sup> – mais en renonçant au motif de la serlienne. Quant aux deux niveaux d'arcades de forme identique, on les retrouve par exemple dans la Villa della Regina à Turin, édifice du début du XVII<sup>e</sup> siècle que CALLET et LESUEUR avaient relevé et publié dans leur recueil de planches italiennes de 1827<sup>267</sup>. Au Conservatoire, cependant, les trois travées d'arcades sont encadrées par deux travées aveugles plus étroites, ornées, au-dessus des statues en niches, de médaillons à l'effigie de Mozart, Beethoven, Grétry et Rossini. L'édicule sommital, qui porte l'inscription « Conservatoire de musique | Fondation Bartholoni MDCCCXXXV », est flanqué de deux sirènes en grès dues au sculpteur genevois LOUIS DORCIÈRE.

Sur les façades latérales, les couloirs reliant les pavillons sont éclairés, au rez-de-chaussée, par cinq arcades en plein cintre et, à l'étage, par des baies rectangulaires subdivisées par des colonnettes, tandis que la salle elle-même l'est par des fenêtres hautes géminées, rectangulaires également. Sur la façade arrière, enfin, le perron à deux volées symétriques donne accès à un avant-corps qui reprend la superposition des ordres de la façade principale, mais se limite, lui, à trois travées **FIG. 254**. Celles-ci sont occupées, au rez-de-chaussée, par trois arcades en plein cintre dont les deux latérales, aveugles, sont percées chacune d'une baie cintrée plus petite, et, à l'étage, par trois portes-fenêtres dont les frontons triangulaires font écho au fronton principal. Ce dernier arbore une grande composition sculptée de DORCIÈRE, représentant les armoiries de Genève supportées par deux génies et flanquées par les allégories du Rhône et de l'Arve. L'*Apollon* qui trône au sommet de la façade est l'œuvre du même artiste<sup>268</sup>.

### Intérieur

L'organisation intérieure primitive du Conservatoire peut être reconstituée de façon assez précise grâce au *Livre* de MAUNOIR, à deux autres documents produits durant le chantier et conservés aux archives de l'institution<sup>269</sup>, à un état des lieux dressé par l'architecte ADRIEN PEYROT en 1900<sup>270</sup>, ainsi qu'à un plan du rez-de-chaussée dessiné par le même en 1910 **FIG. 256**. Ainsi faut-il imaginer le visiteur de l'époque entrer par un tambour dans le généreux vestibule équipé de banquettes. Sur la droite



254



255

se trouve la loge du concierge, qu'un escalier relie à une chambre à l'entresol et à une cuisine au sous-sol. Sur la gauche, le grand escalier tournant qui mène au foyer de l'étage prend son départ à côté des vestiaires. En face de l'entrée, deux portes latérales donnent accès à la grande salle de concert, derrière laquelle est aménagé, sur la rue du Général-Dufour, le foyer des musiciens, où peuvent tenir cent

personnes assises. Salles de classe, salons, bureaux et bibliothèque sont répartis sur les deux niveaux des pavillons latéraux, à l'exception de la salle dite des quatuors, située au-dessus du foyer des musiciens. Quant au sous-sol, il abrite principalement des caves et un bûcher<sup>271</sup>.

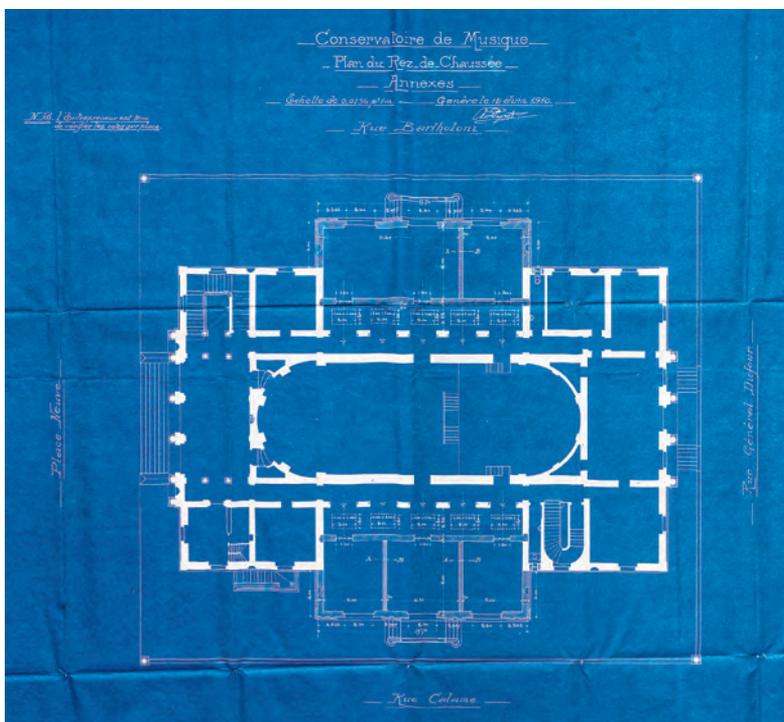
Avec leurs sobres colonnes et leurs discrets pilastres, les espaces d'accueil se caractérisent par

**FIG. 252** Place de Neuve 5. Cette photographie prise depuis l'ouest peu après l'achèvement du Conservatoire en 1858 montre, au premier plan, les terrains en plein remaniement de l'ancien fossé autrefois appelé « Grande mer ». L'ancienne porte Neuve a été démolie ; il n'en restait déjà plus rien en juin 1856. Photo anonyme. BGE [vg p 3862].

**FIG. 253** Place de Neuve 5. Œuvre du dessinateur et graveur Édouard Jeanmaire (vers 1900), cette vue du Conservatoire depuis la place Neuve fait clairement ressortir le contraste entre la pierre apparente de l'avant-corps central et les murs blancs des pavillons latéraux. BGE [30p a cons 05].

**FIG. 254** Place de Neuve 5. Conservatoire de musique. Vue de la façade arrière, dont les ordres superposés – dorique au rez-de-chaussée et ionique à l'étage – font écho à ceux de la façade principale. L'avant-corps central est couronné par le fronton sculpté de Louis Dorcière, où les allégories du Rhône et de l'Arve flanquent les armoiries de Genève. L'Apollon qui trône au faite de l'édifice est l'œuvre du même artiste. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 255** Place de Neuve 5. Conservatoire de musique. Vue en direction de la scène du long vaisseau de la grande salle de concert, dont la décoration est due, pour l'essentiel, à Jean-Jacques Dériaz, vers 1858. Les sobres lambris muraux sont surplombés par l'étroite galerie de l'étage et le buffet néo-classique des orgues. Hormis les ombelles ornant les compartiments semi-circulaires, le plafond à caissons présente une alternance de losanges et de tondi aux accents de couleurs vives. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



256

**FIG. 256** Place de Neuve 5. « Conservatoire de musique. Plan du rez-de-chaussée. Annexes ». Établi par l'architecte Adrien Peyrot, ce plan de 1910 est le plus ancien dessin du rez-de-chaussée qui ait été conservé. L'organisation intérieure représentée correspond sans doute dans une large mesure à celle d'origine – à l'exception des ailes latérales projetées pour agrandir le bâtiment. AEG [TP 1910/300].

une élégance retenue, que rehaussent quelques statues de DESACHY et les panneaux en faux marbre exécutés – comme ceux de la cage d'escalier principale – par la maison L'HUILLIER & RIGOLOT<sup>272</sup>. Plus fastueuse est la salle de concert, long vaisseau aux extrémités en hémicycle dont la décoration générale est confiée – comme celle des corridors et de plusieurs autres locaux<sup>273</sup> – au Genevois JEAN-JACQUES DÉRIAZ<sup>274</sup> **FIG. 255**. Si le décor mural consiste ici, pour l'essentiel, en lambris à pilastres et panneaux, le plafond à caissons se distingue par sa plasticité, sa richesse ornementale et sa polychromie plus soutenue<sup>275</sup>. Les écoinçons des caissons et les vélums semi-circulaires des extrémités sont peints sur toile en atelier par DÉRIAZ, les six *putti* musiciens des compartiments cintrés étant, eux, envoyés de Paris par le peintre français NICOLAS-AUGUSTE HESSE<sup>276</sup>.

Bien que LESUEUR ait affirmé avoir scrupuleusement repris les dimensions de la salle de concert du Conservatoire de musique de Paris (1806-1811), dont l'acoustique passait alors pour irréprochable, la grande salle du Conservatoire genevois présentait semble-t-il, à l'origine, de sérieux défauts de sonorité, qui ne semblent avoir donné lieu à aucune intervention majeure dans les premières années d'exploitation<sup>277</sup>. Il convient en revanche de relever la modernité des dispositifs techniques mis en œuvre dans le nouvel édifice, qu'il s'agisse de l'éclairage au gaz ou du système de chauffage « central » par calorifère à air chaud<sup>278</sup>.

## Transformations

Durant son premier demi-siècle d'existence, le bâtiment subit divers travaux de transformation et de réfection intérieurs<sup>279</sup>, mais son aspect extérieur ne change pas ; seule l'esplanade voit sa limite nord-est réalignée sur le perron d'entrée, pour des raisons de circulation, au moment de la réalisation du nouveau Théâtre de la place Neuve (1874-1879)<sup>280</sup>. Les façades font certes l'objet d'une première restauration en 1886, mais la physionomie de l'édifice n'est modifiée qu'avec le comblement en deux temps des évidements latéraux, d'abord par deux ailes en saillie d'un seul niveau avec perron (1910-11), puis par la surélévation de ces dernières dans l'alignement des pavillons (1920). Dus à l'architecte PEYROT, puis au tandem que celui-ci forme avec ALBERT BOURRIT, ces agrandissements conjuguent volonté d'imitation des façades existantes et interventions intérieures modernes<sup>281</sup>. Parmi les nombreux travaux intérieurs et extérieurs réalisés par la suite<sup>282</sup>, on mentionnera la modernisation, entre 1964 et 1967, de la grande salle et de son infrastructure scénique, ainsi que la restauration complète, entre 1987 et 1989, de l'enveloppe de l'édifice<sup>283</sup>, dont le classement est intervenu en 1979<sup>284</sup>. Entre 2018 et 2021, une vaste campagne de rénovation et d'agrandissement permet notamment, grâce à l'extension du volume excavé jusqu'aux limites latérales de la plate-forme, d'augmenter considérablement la surface de plancher disponible.

## Appréciation

Avec la démolition de la porte Neuve et la construction du nouveau Conservatoire de musique, la place Neuve perd certes son statut d'entrée de ville, mais elle voit sa vocation culturelle renforcée. Comme en témoignent en outre l'implantation du nouvel édifice dans l'axe de la place agrandie, le dessin symétrique des îlots qui flanquent le bâtiment et les gabarits inhabituellement bas imposés à ces derniers, LESUEUR se montre soucieux de maintenir la composition tripolaire de la place – même si celle-ci, désormais ouverte dans les angles et quelque peu distendue, n'est plus l'espace strictement contenu qu'elle était<sup>285</sup>. L'équilibre sera définitivement rompu avec la réalisation, une vingtaine d'années plus tard, du nouveau théâtre de JACQUES-ÉLISÉE GOSS (voir pp. 217-229), dont les dimensions colossales et la position latérale feront précisément perdre au Conservatoire la fonction de polarisation qu'il assumait jusqu'alors avec le Musée Rath et la scène – sacrifiée – des Bastions.

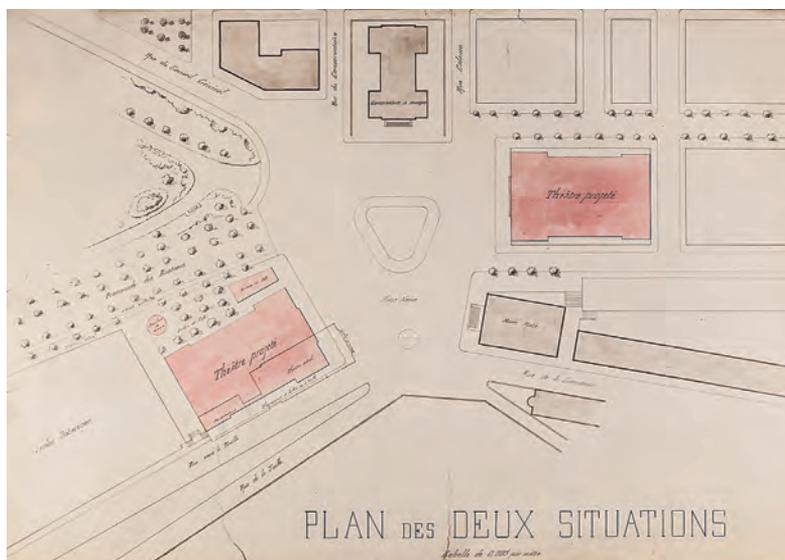
LB

### Le Grand Théâtre, place de Neuve 3 [6]

Aboutissement d'un long processus de discussion, le bâtiment édifié en bordure de la place de Neuve surpasse non seulement en faste et en taille les autres constructions de la ceinture Fazyste, mais est également à la pointe de certains développements techniques en matière de confort et de sécurité. Les plans initiaux sont élaborés par HENRI SILVESTRE, qui voit son projet écarté au concours de 1871 repêché par la Ville de Genève suite au legs du duc de Brunswick en 1873. En agence et sur le terrain, l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS reprend le projet à son compte et dirige ce colossal chantier de 1874 à 1879.

#### Un théâtre doit-il être municipal ?

En germe dès les années 1850, le débat sur la nécessité d'un nouveau théâtre gagne l'enceinte du Conseil municipal au début de la décennie suivante<sup>286</sup>. En 1861, alors qu'un emprunt de six millions de francs est envisagé pour divers travaux d'intérêt public (pont du Mont-Blanc, hôtel municipal, etc.), le conseiller administratif Philippe Camperio défend ardemment l'idée qu'une partie de la somme, 600 000 francs en l'occurrence, soit allouée à la construction d'un théâtre, la salle existante édiflée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'entrée de la promenade des Bastions étant unanimement considérée comme vétuste. Convaincu que « cet art [...] est un élément de civilisation, de progrès, une source de nobles et fortes pensées, de jouissances sublimes, un aiguillon magique pour la culture des lettres et des arts »<sup>287</sup>, le juriste radical insiste sur l'intérêt public, voire la dimension populaire, que présente le projet, tout en fixant une contribution des particuliers à 400 000 francs pour atteindre le million que devrait coûter l'édifice. Or, l'idée d'une implication, même partielle, des pouvoirs publics dans un programme de ce type rencontre une certaine opposition. Lorsqu'elle n'invoque pas la fameuse diatribe de Jean-Jacques Rousseau contre le théâtre<sup>288</sup>, elle s'appuie sur l'exemple du Conservatoire de musique (édifié par le philanthrope Jean-François Bartholoni) pour soutenir l'idée qu'une telle création doit être laissée à l'initiative privée (voir pp. 211-213). Face à eux, les partisans du projet répliquent qu'un bon théâtre est utile du point de vue de la moralité publique, puisqu'il détourne la classe ouvrière et industrielle du cabaret, où elle dépenserait son argent « dans des plaisirs mauvais »<sup>289</sup>. Surtout un argument s'impose : celui de la nécessité d'un tel établissement pour attirer et retenir les étrangers à



257

Genève, lesquels contribuent de façon importante à la prospérité de la ville<sup>290</sup>. Aussi, malgré les réticences, le théâtre est finalement inscrit dans la liste des projets dont l'emprunt est voté en 1861, sans que la date de construction en soit fixée.

Or, rien ne se passe dans l'immédiat, car la dépense prévue par la Ville est suspendue à la contribution des souscripteurs, qui peinent de toute évidence à se manifester<sup>291</sup>. Cette indolence des particuliers ne manque pas de semer le doute. En 1864, on se demande s'il ne faudrait pas réparer l'ancien théâtre plutôt que d'en construire un nouveau<sup>292</sup>. Le Conseil municipal opte finalement pour la seconde solution et alloue, le 20 mai 1864, un crédit de 8000 francs pour le lancement d'un concours d'architecture<sup>293</sup>. C'est alors qu'un autre projet vient subitement mettre ce dernier en veilleuse : la construction d'une bibliothèque publique et d'un bâtiment destiné à renfermer les collections d'histoire naturelle (voir pp. 190-191) fait non seulement oublier temporairement le concours pour un théâtre, mais surtout détourne la somme de 600 000 francs que la Ville lui avait destinée en 1861<sup>294</sup>.

#### Le concours d'architecture et le projet Franel (1872-73)

Temporairement dans les limbes, le sujet refait surface en 1870 avec une nouvelle proposition de concours<sup>295</sup>. Indispensable et urgent pour les uns, futile et ruineux pour les autres, le théâtre divise à nouveau. Est-ce une question de prestige – « Genève a aujourd'hui le rang d'une capitale »<sup>296</sup> – ou une conception édifiante de l'art théâtral comme « école de mœurs »<sup>297</sup> qui fait pencher la balance ? Quoi qu'il en soit, le concours est

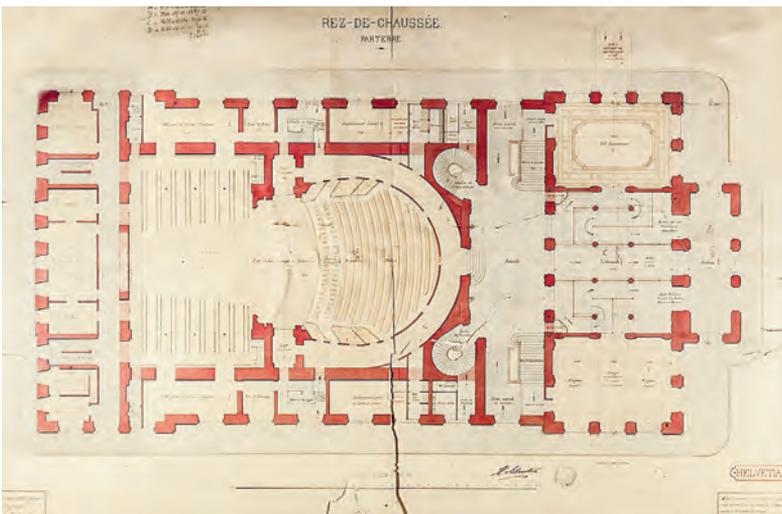
**FIG. 257** Plan de la place Neuve montrant en rouge, les deux emplacements envisagés pour un nouveau théâtre de part et d'autre de la place, vers 1871. Au final, l'attachement à la promenade des Bastions fera pencher la balance en faveur du côté nord de la place, sur la parcelle jouxtant le Musée Rath. AVG [Neuve 3 Cartable 75 MG 8711].



258



259



260

lancé, mais une autre pierre d'achoppement attend ses partisans : l'emplacement. Deux terrains sont mis en balance : d'une part, l'entrée de la promenade des Bastions, et d'autre part un terrain situé de l'autre côté de la place Neuve, entre le Musée Rath et le Conservatoire, que l'État mettrait le cas échéant à disposition de la Ville<sup>298</sup> **FIG. 257**. C'est sans doute l'attachement aux arbres d'une promenade deux fois séculaire qui déterminera au final le choix du second emplacement, mais pour l'heure la situation est fixée provisoirement à l'entrée de la promenade des Bastions, au sud du théâtre existant.

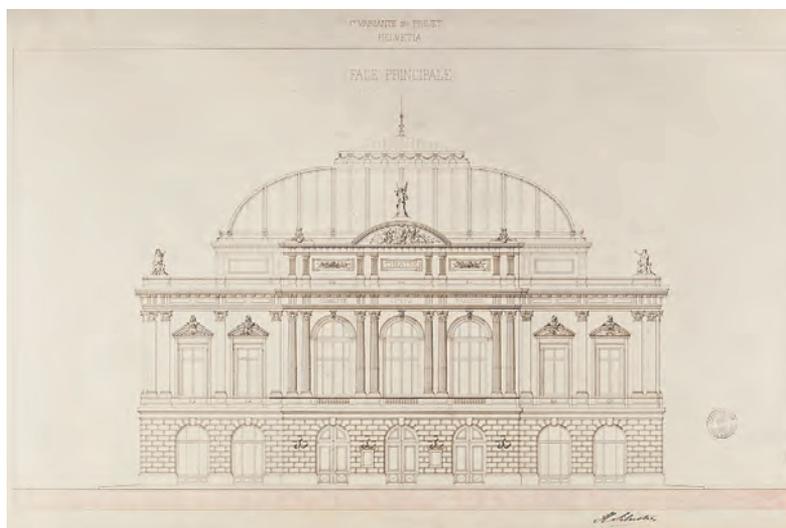
D'après le programme du concours, le futur théâtre – désormais appelé « grand théâtre » par opposition à celui que l'on prévoit de démolir – doit être approprié à tous les genres de spectacles (grand opéra, ballet, comédie, féerie, vaudeville, pièce militaire, etc.), et doit pouvoir accueillir 1500 spectateurs<sup>299</sup>. Le jury est spécialement prestigieux, réunissant trois architectes réputés dans la construction de théâtres, GOTTFRIED SEMPER, GABRIEL DAVIoud et JOHANN JAKOB STEHLIN-BURCKHARDT, ainsi que JEAN FRANEL et JOSEPH PAUL COLLART de Genève<sup>300</sup>. Annoncé au niveau national, ainsi qu'en France et en Allemagne, le concours intéresse des architectes de toute l'Europe<sup>301</sup>. Vingt-cinq projets parviennent à Genève et sont exposés en janvier 1872 au palais électoral. Pour la critique professionnelle, aucun n'est « transcendant » ; néanmoins, quatre ou cinq sont « bien étudiés » et tranchent avantageusement « sur une dizaine de nullités »<sup>302</sup>. De son côté, le jury donne son verdict : pas de premier prix (aucun projet n'étant exécutable sans des modifications essentielles), deux deuxième prix, attribués à ÉMILE REVERDIN **FIG. 258** et GASPARD ANDRÉ, et deux troisième prix, l'un à ANTOINE GOÛY, l'autre à KOCH ET JAQUET<sup>303</sup>. Après avoir proposé la réalisation au jeune ÉMILE REVERDIN, que l'on tente d'associer à JEAN FRANEL, les autorités décident de recourir uniquement à ce dernier pour mener le projet à terme, reproduisant ainsi le scénario du concours des bâtiments académiques<sup>304</sup>. L'indignation de certains professionnels, aux yeux desquels le concours n'est qu'un leurre, n'y fera rien<sup>305</sup>.

À l'automne 1872, le Conseil administratif invite JEAN FRANEL à se mettre à l'ouvrage, tout en le prévenant que ses plans devront être approuvés par GOTTFRIED SEMPER. Les dessins étant achevés en avril 1873<sup>306</sup>, FRANEL se rend à Darmstadt pour les présenter à l'architecte allemand, lequel livre son rapport un mois plus tard<sup>307</sup>. Tout en recommandant globalement l'adoption du projet, SEMPER émet quelques réserves, au point que le Conseil administratif charge FRANEL de revoir sa copie **FIG. 259**.

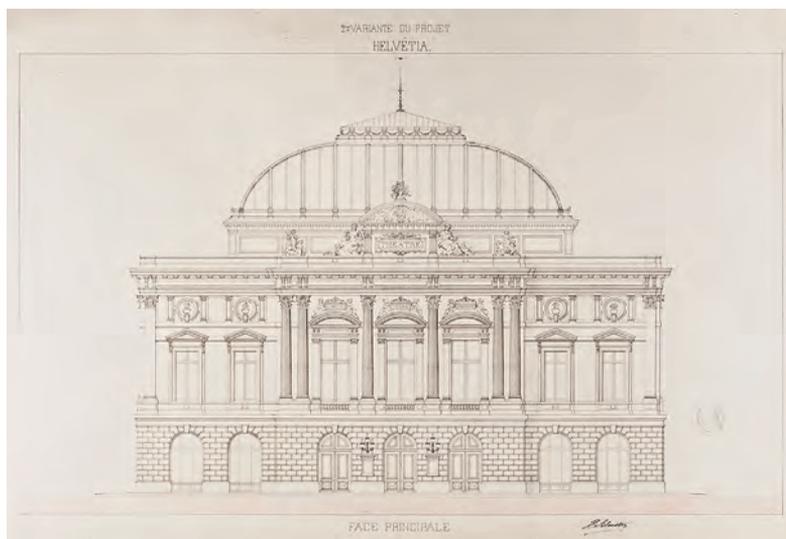
Dans les milieux de la construction, une inquiétude se fait sentir : « tout le monde est mécontent, la construction du théâtre est remise aux Calendes grecques »<sup>308</sup>, lit-on dans les colonnes du *Journal de la construction et de l'industrie*, qui vient d'être fondé par des architectes – JACQUES-ÉLISÉE GOSS en tête – et des entrepreneurs genevois. La rédaction du journal critique des conseillers administratifs « plus soucieux de leur mémoire et de leurs intérêts électoraux que du théâtre »<sup>309</sup>, et donc susceptibles de passer à la légère sur l'examen des nouveaux plans. Elle remet également en question l'avis de SEMPER, au motif « qu'il n'est pas assez initié aux mœurs et habitudes du public genevois pour pouvoir juger la question du théâtre en dernier ressort »<sup>310</sup>. En bref, le projet se trouve particulièrement enlisé lorsqu'en septembre 1873 le décès du duc de Brunswick – et surtout l'annonce de la fortune qu'il lègue à la Ville – vient soudainement lui donner des ailes.

### Le duc de Brunswick, Henri Silvestre et Jacques-Élisée Goss

« Du haut de ces millions entassés, l'imagination publique prend son essor et se lance dans les projets les plus magnifiques »<sup>311</sup> : l'argent déversé providentiellement dans les caisses de la Ville autorise à voir grand. On se souvient alors d'un projet qui avait été présenté au concours sous la devise *Helvetia*, mais écarté d'emblée car excédant les conditions fixées par le programme **FIG. 260**. HENRI SILVESTRE, son auteur, n'est pas architecte. Il se prévaut d'une expérience de plusieurs années dans les principaux théâtres de France et de Belgique ; il enseigne depuis 1871 l'art décoratif et les styles à l'École spéciale d'art appliqué à l'industrie. Tout en admettant s'être entouré des connaissances et des conseils d'un architecte compétent, il déclare être le seul auteur des plans qu'il a soumis<sup>312</sup>. Suite à son repêchage par la Municipalité, le projet *Helvetia* est exposé au Musée Rath avec deux nouvelles variantes de façades proposées par SILVESTRE<sup>313</sup> **FIG. 261, 262**. En décembre 1873, les plans sont soumis au Conseil municipal et un crédit fixé à 1 600 000 francs – 400 000 de subvention de l'État et 1 200 000 pris sur la succession Brunswick<sup>314</sup> – est proposé au vote. Malgré les pétitions qui lui sont adressées de toute part, qui en faveur de la construction du théâtre sur la rive droite<sup>315</sup>, qui réclamant un nouveau concours d'architecture<sup>316</sup>, le Conseil municipal adopte, le 3 février 1874, les plans proposés, à la condition que ceux-ci soient soumis à un collège d'expert avant de procéder à l'exécution<sup>317</sup>. Le crédit de construction étant également voté, le Conseil administratif charge alors



261



262

**FIG. 258** Élévation du Grand Théâtre présentée au concours par Émile Reverdin, 1872. Formé à l'École des beaux-arts de Paris, l'architecte dessine une façade d'apparat aux travées régulières scandées par des pilastres ; seuls les avant-corps latéraux sont couronnés de frontons cintrés. AVG [Neuve 3 Cartable 3 MG 9289].

**FIG. 259** Élévation de la façade principale du Grand Théâtre, par Jean Fernel, 1873. Le projet réunit un certain nombre de motifs, telles les doubles colonnes,

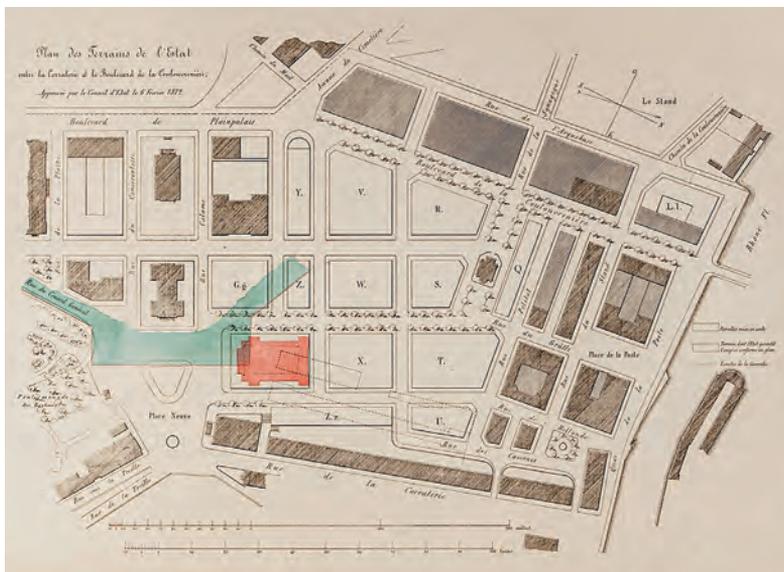
l'ordre corinthien ou les frontons cintrés, qui se retrouveront dans la version définitive de la façade donnant sur la place Neuve. AVG [Neuve 3 Cartable 55 MG 8766].

**FIG. 260** Rez-de-chaussée du Grand Théâtre par Henri Silvestre présenté au concours de 1872 sous la devise *Helvetia*. Écarté par le jury pour des raisons budgétaires, il est repêché en 1873 avant d'être modifié par Jacques-Élisée Goss. AVG [Neuve 3 Cartable 63 MG 8998].

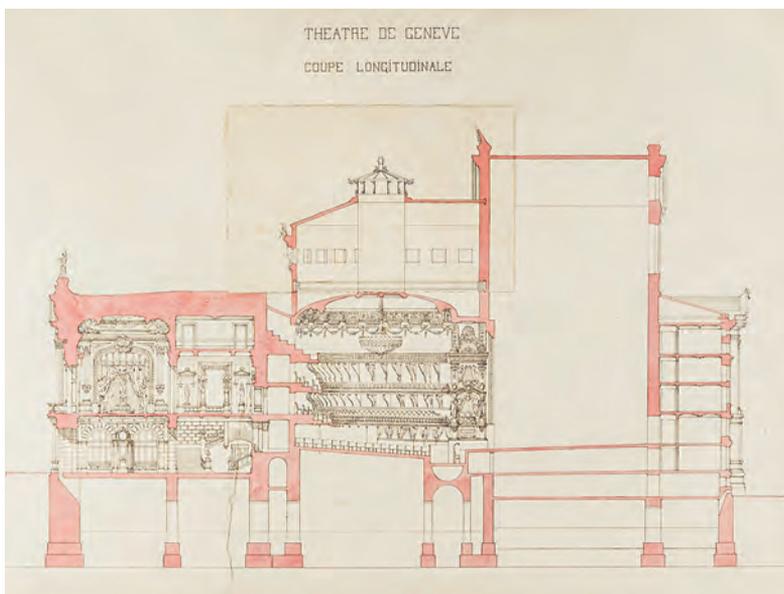
**FIG. 261, 262** Projets de façade principale du Grand Théâtre, Henri Silvestre, 1873. AVG [Neuve 3 Cartable 56 MG 8824], [Neuve 3 Cartable 58 MG 8840].

**261** À partir de son premier projet de 1872, Silvestre remanie ses façades et en propose deux versions, la première faisant ressortir la partie centrale par des doubles colonnes et un attique.

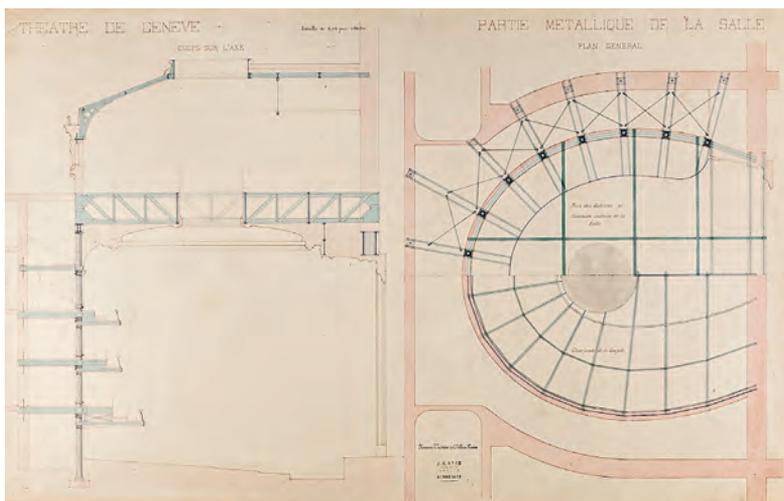
**262** La deuxième variante augmente la hauteur du bel étage, tout en réduisant le nombre de colonnes.



263



264



265

l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS de la confection des plans d'exécution et de la direction des travaux de construction<sup>318</sup>. HENRI SILVESTRE, quant à lui, est gratifié d'une somme de 20 000 francs pour ses plans<sup>319</sup>. Il n'interviendra plus dans le projet ni le chantier du théâtre, malgré son ambition, exprimée ultérieurement, de se charger de la machinerie<sup>320</sup>.

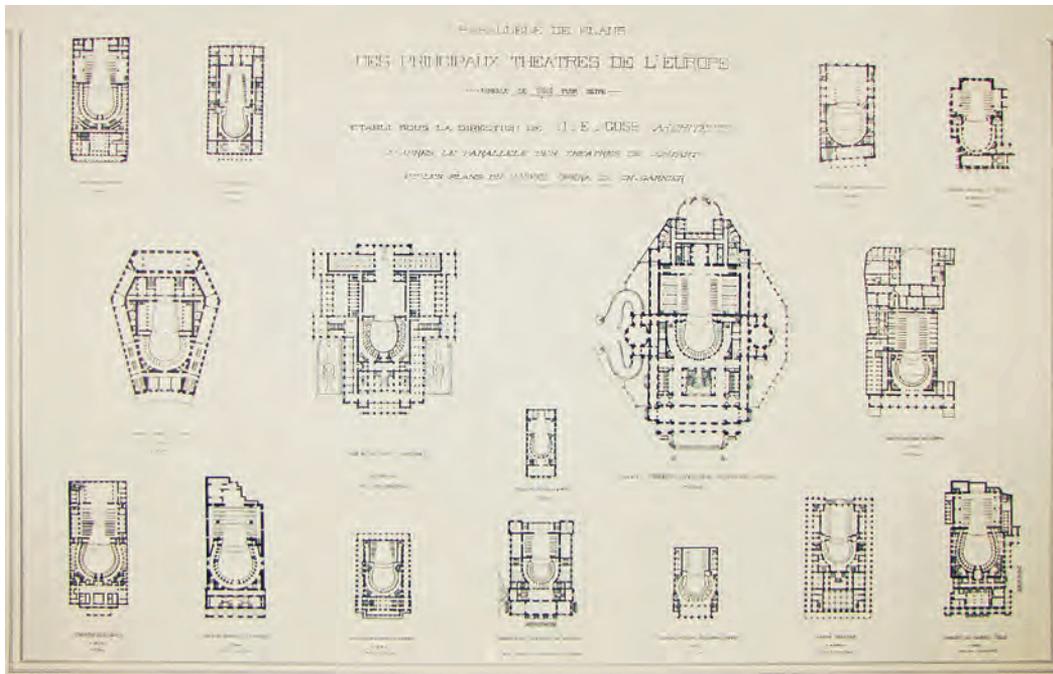
En mai 1874, les plans sont approuvés par une commission composée d'architectes locaux<sup>321</sup>, puis envoyés à Paris où ils reçoivent la sanction de « quatre architectes dont personne ne mettra en doute l'autorité »<sup>322</sup>. Une fois ces validations obtenues et les plans approuvés par le Département des travaux publics, le chantier peut commencer<sup>323</sup>.

### Chantier, matériaux, surcoûts

Vu l'ampleur du bâtiment, la préparation du terrain nécessite des précautions particulières, celui-ci étant traversé par un ancien fossé des fortifications appelé la Grande mer<sup>324</sup> **FIG. 263**. Les profondeurs varient, ainsi que la composition du terrain : remblais et banc de marne feuilletée, sur laquelle coulait primitivement l'Arve. Pour prévenir tout désordre statique, le maître terrassier ménage une vaste plate-forme de béton d'un seul bloc, sur laquelle viennent se poser les maçonneries des fondations **FIG. 264**.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, l'architecte procède au choix de matériaux. Pour les façades, toutes en pierre de taille, le premier soubassement est en marbre rouge du Valais, le second en roche du Jura et le reste, partie en grès de Verrière, partie en molasse de Berne<sup>325</sup>. Sur la face principale, les huit grandes colonnes sont en roche du Jura polie mat, et les six petites en granit rouge, trouvé dans le ruisseau du Lombach au pied du Beatenberg (Oberland bernois). L'architrave est en roche de Villebois et le fronton principal est en grès dur de Saint-Gall<sup>326</sup>.

En ce qui concerne les adjudications, les entrepreneurs présentant les prix les plus bas n'obtiennent pas systématiquement les travaux, comme c'est le cas généralement : souvent, la qualité et l'esthétique prime sur l'économie. Ainsi, les maisons genevoises doivent parfois céder le pas à des fournisseurs étrangers, soit parce qu'ils jouissent d'un certain prestige, soit parce qu'ils sont moins chers, soit les deux comme VIOLET, fils de l'entrepreneur général du nouvel opéra de Paris, qui obtient la fourniture des pierres dures entrant dans la confection des grands escaliers<sup>327</sup>. L'expérience et les compétences spécifiques sont également déterminantes. Pour les travaux de charpente métallique **FIG. 265**, une partie estimée particulièrement difficile, le Conseil administratif s'adresse directement à trois



266

ingénieurs-constructeurs de Paris, parmi lesquels M. ESCANDRE, successeur de M. CLAIRIES, adjudicataire de tous les travaux de charpente et serrurerie de l'opéra de CHARLES GARNIER<sup>328</sup>.

L'économie locale ne tire pas moins d'importants bénéfices de ce chantier : sur les 55 entrepreneurs employés aux différents travaux, 48 sont établis à Genève<sup>329</sup>. Les concessionnaires étrangers, tous établis à Paris, sont la maison DIOSSE (machinerie scénique et ameublement), les ingénieurs français GENESTE et HERSCHER (chauffage), la maison LECOQ (bronze et éclairage), BAUDET (charpente métallique), RASSETTI et FLACHAT (carton-pierre), et QUEULIN (stucs). Il faut cependant préciser que ces travaux sont souvent rétrocédés à des entrepreneurs locaux, comme la charpente en fer à la maison SCHMIEDT (s'agissant des travaux exécutables à Genève).

Visant l'excellence à tout prix, l'architecte n'hésite pas, tout au long du chantier, à faire des choix ambitieux, en commençant par reculer la façade pour lui donner plus de dégagement<sup>330</sup>, et augmenter la longueur et la largeur du bâtiment en ignorant les directives du Conseil administratif<sup>331</sup>. En 1875, il propose un nouveau plan pour les grands escaliers des premières galeries, leur donnant « un aspect plus monumental »<sup>332</sup>. D'autres décisions, concernant tantôt les matériaux – notamment le granit rose des petites colonnes de la façade principale – tantôt des équipements techniques – chauffage à eau chaude, etc. –, viennent gonfler progressivement la dépense. En janvier

1876, Goss fait part au Conseil administratif des coûts actualisés, présentant un excédant considérable sur les crédits votés<sup>333</sup>. Communiqué le 8 février 1876 au Conseil municipal, le nouveau devis portant la somme à 3 120 000 francs (non compris les honoraires de l'architecte) suscite cependant peu de réactions<sup>334</sup>. Tout le Conseil semble approuver les choix de l'architecte et du Conseil administratif, visant à doter la ville d'un monument digne d'elle et à augmenter la sécurité et le confort du public. S'il est bien question de ne pas compromettre « l'achèvement complet et soigné d'une grande œuvre d'art nationale »<sup>335</sup>, l'acceptation d'un tel dépassement est pour le moins étonnante s'agissant d'un édifice qui, au moment du projet, a suscité tant de résistances et de controverses. Sans doute, l'origine de l'argent n'est-elle pas étrangère à ce laxisme, comme si la libéralité du duc de Brunswick devait nécessairement se répercuter dans une dépense somptuaire : « le premier monument qui proclamera la générosité du prince défunt sera le théâtre »<sup>336</sup> annonçait-on déjà en septembre 1873.

### L'architecture du Grand Théâtre

L'opéra de Paris, édifié par CHARLES GARNIER entre 1861 et 1875, a souvent été évoqué comme modèle pour le bâtiment de la place de Neuve. S'il est vrai, comme on l'a déjà vu, que de nombreux liens existent entre les deux édifices, celui de Goss reste modeste en regard de l'illustre réalisation parisienne, en termes d'échelle tout d'abord mais aussi

**FIG. 263** Plan des terrains entre la rue de la Corratierie et le boulevard de la Coulouvrenière (actuel bd Georges-Favon). Sur ce fond de plan daté de février 1872 sont tracés en rouge l'implantation du futur théâtre et en bleu le contour de l'ancien fossé, dit Grande mer, qu'il a fallu combler avant de construire l'édifice. AVG [Neuve 3 Cartable 27 MG 9703].

**FIG. 264** Place de Neuve 3. Coupe longitudinale du théâtre dessiné par Jacques-Élisée Goss, vers 1873-74, montrant clairement les trois parties du bâtiment avec leurs hauteurs respectives : la partie destinée à l'accueil (incluant le foyer et les escaliers), la salle et enfin la scène et sa cage, présentant la volume le plus haut. AVG [Neuve 3 Cartable 81 MG 8665].

**FIG. 265** Place de Neuve 3. Coupe et plan de la salle du Grand Théâtre, par Jacques-Élisée Goss, vers 1873-74. Les poutres métalliques permettent l'établissement des balcons en porte-à-faux, dessinés en coupe (à gauche). AVG [Neuve 3 Cartable 80 MG 8655].

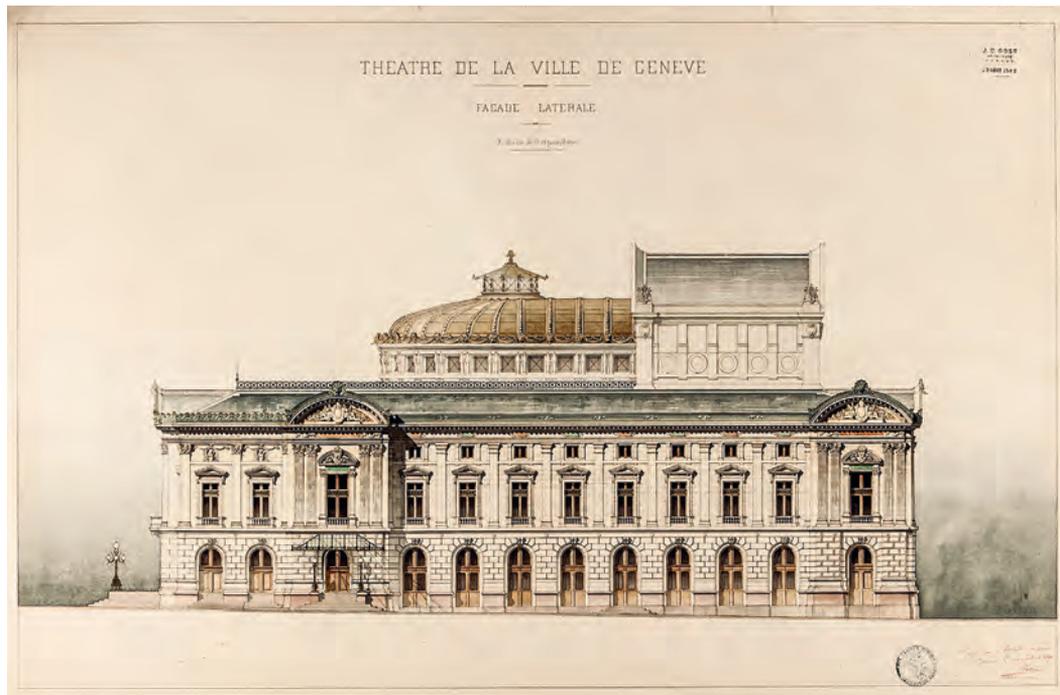
**FIG. 266** Parallèle de plans des principaux théâtres de l'Europe, établi sous la direction de Jacques-Élisée Goss, architecte, d'après le *Parallèle des théâtres* de Clément Contant (1842) et les plans du nouvel opéra de Charles Garnier. Le bâtiment genevois occupe la position centrale du registre inférieur. Au-dessus de lui, le plan du théâtre des Bastions permet la comparaison entre le nouveau et l'ancien. AVG [Neuve 3 Cartable 52 MG 8904].

**FIG. 267** Place de Neuve 3. Élévation de la façade principale du Grand Théâtre par Jacques-Élisée Goss, vers 1873-74. À ce stade, les seuls accents de couleur prévus sont les plaques en marbre vert et rouge, ces dernières recevant les inscriptions Tragédie, Opéra, Comédie. AVG [Neuve 3 plan restauré C Dick MG 9985].



267

**FIG. 268** Place de Neuve 3. Élévation côté rue Diday du Grand Théâtre par Jacques-Élisée Goss, vers 1873-74. Régulièrement percé et ponctué de deux avant-corps, le bâtiment affiche clairement sa destination par les différents volumes en toiture, directement inspirés de l'opéra de Charles Garnier à Paris. AVG [Neuve 3 Restauration C Dick MG 8848].



268

**FIG. 269** Modèle de chapiteau corinthien pour les colonnes du Grand Théâtre, décrit comme étant réalisé d'après ceux du temple de Vesta, à Tivoli. AVG [Neuve 3 Cartable 8 MG 9569].

**FIG. 270** Place de Neuve 3. Plan du parterre du Grand Théâtre, par Jacques-Élisée Goss, 1879, actualisé en 1882. Le grand vestibule précède le « vestibule de contrôle » menant à la salle. En rouge, les sièges formant le parterre. AVG [Neuve 3 Cartable 52 MG 8905].

d'importance relative donnée à certains espaces : aucune commune mesure entre le grand escalier de Paris et ceux Genève **FIG. 266**. On notera d'ailleurs avec intérêt que, lors de la présentation du projet de SILVESTRE au Musée Rath en 1873 (celui-là même que Goss va remanier), la critique salue le fait qu'il ne constitue pas une variante « plus ou moins servile »<sup>337</sup>

de l'opéra de Paris, tels celui de Reims ou certains projets du concours de 1872. « Si la façade de M. Silvestre n'a pas de caractère d'originalité extraordinaire, elle a du moins le mérite de ne rappeler ni celle de l'opéra [de Paris], ni celle d'un théâtre connu », souligne-t-on alors<sup>338</sup>. Goss a-t-il « garni » le projet de SILVESTRE ? On peut l'affirmer car,





271



272

### Intérieur

Sans entrer dans une description détaillée des intérieurs d'origine, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie (voir pp. 228-229), on se bornera ici à donner quelques indications, tout d'abord sur leur distribution et leur fonction.

Comme le laisse entendre l'élévation latérale, le bâtiment est divisé au niveau du plan en trois parties qui se succèdent en profondeur : la première

est formée par l'accueil, les circulations verticales et les foyers, la seconde par la salle et la troisième par la scène, les magasins de décors et les loges **FIG. 270**. Par sa distribution, le plan de l'opéra de Genève est très proche de celui de Reims, même si le premier offre une plus grande profondeur et, partant, une plus grande surface (2650 m<sup>2</sup> au lieu de 2380 m<sup>2</sup>). Au rez-de-chaussée, les espaces d'accueil sont largement dictés par des impératifs fonctionnels, les dégagements étant notamment prévus pour permettre au public d'évacuer le bâtiment sans encombre. Trois grandes portes donnent accès au vestibule d'attente, flanqué à gauche par un petit vestibule, et à droite par le café. Point d'arrivée et de départ de tous les spectateurs, un second vestibule, dit de « contrôle », distribue les grands escaliers des premières, ceux du parterre, et ceux des deuxième et troisième galeries – la règle veut en effet que, pour les théâtres d'une certaine ampleur, chaque catégorie de places soit desservie par un escalier particulier<sup>344</sup>. L'escalier d'honneur, dédoublé, à trois rampes avec paliers intermédiaires, débouche sur l'avant-foyer, lequel ouvre sur le foyer **FIG. 272**. Doté de balcons donnant sur la place de Neuve, cet espace de 22 m de longueur sur 9 m de largeur et 10 m de hauteur se caractérise par un décor inspiré des grandes galeries de l'âge baroque **FIG. 273**. Des pilastres corinthiens séparent des trumeaux ornés de grandes glaces ; la voûte en anse de panier est décorée de peintures allégoriques, et le sol revêtu d'un parquet Versailles particulièrement élaboré, à panneaux en chêne avec frise en noyer et filets en érable. Comme aux opéras de Paris et de Reims, le foyer est prolongé d'annexes à ses extrémités, petit foyer, salon, buffet, fumoir **FIG. 274**.

Les locaux de cette première partie sont indépendants de la salle de spectacle, et peuvent être utilisés à divers usages : réceptions, bals, concerts, etc. Ils font par ailleurs l'objet d'une gradation en matière de décor, passant de la sobriété des vestibules à la somptuosité du foyer, dont les escaliers d'apparat et l'avant-foyer forment le prélude.

Combinant des exigences acoustique et optique, la salle de spectacle suit un plan en fer à cheval. Les galeries y sont disposées « à la française »<sup>345</sup> sur trois niveaux (Goss en aurait voulu quatre) et contiennent, avec le parterre, 1300 places assises **FIG. 276**. La salle est couverte d'une coupole, qui repose sur le mur circulaire du fond des loges. Éclairée au moyen d'un lustre central pourvu de 496 becs de gaz<sup>346</sup> **FIG. 275**, elle est également conçue pour être convertie en salle de bal<sup>347</sup>. Entre la salle et les façades latérales du bâtiment prennent place des couloirs de circulation, ainsi que des locaux annexes comme les vestiaires, un poste de police, un « petit salon pour



**FIG. 271** Place de Neuve 3. Fronton du Grand Théâtre. Dû à Antoine Custor, le Génie des arts surmonte les allégories de la littérature et de la musique, disposées de part et d'autre de l'écusson de Genève. Photo Nicole Zermatten/Didier Jordan, 2022. Doc. Photo. VG [Z] GDTH2022 05 018].

**FIG. 272** Place de Neuve 3. Les escaliers principaux du Grand Théâtre, caractérisés par des matériaux d'exception et un décor fastueux. À gauche, une peinture allégorique de Léon Gaud, figurant la musique religieuse. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

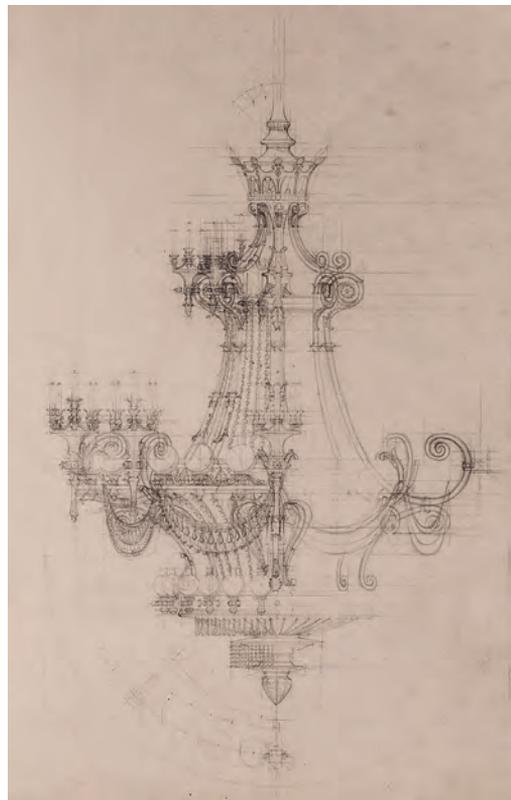
**FIG. 273** Place de Neuve 3. Avec son décor sans équivalent à Genève, le foyer au 1<sup>er</sup> étage du Grand Théâtre est un lieu d'apparat où l'on vient, à l'entracte, discuter et se montrer. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il est également utilisé pour des réunions ou des bals. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

Vue à 360°





274



275



276

le Conseil administratif » et son équivalent, symétriquement disposé, pour le Conseil d'État.

La scène mesure 23,70 m de large, sur 15,70 m de profond pour 16 m de haut<sup>348</sup>. Elle est précédée d'une fosse d'orchestre. La construction complète de la scène a été rendue indépendante des autres parties de l'édifice. Derrière la scène se trouvent les loges des artistes et leur foyer. Des magasins de décor flanquent la scène ; dans celui de droite est installé un ascenseur hydraulique, destiné à transporter « facilement et sans bruit du sol sur la scène et réciproquement les chevaux, chars et autres lourds accessoires, dans les pièces à cortège et à effet »<sup>349</sup> **FIG. 52.**



277

### *Le décor*

Comme il est d'usage pour ce genre d'édifice, l'architecture est accompagnée d'un programme sculpté et peint constitué de portraits, d'allégories ou de motifs en lien avec la destination du bâtiment. En 1875, suivant les directives de l'architecte et après s'être procuré la liste des bustes placés au nouvel opéra de Paris<sup>350</sup>, le Conseil administratif commande à plusieurs artistes des bustes de compositeurs et d'auteurs de théâtre, les premiers étant destinés à orner les niches circulaires en façade, les seconds devant ponctuer les parois de l'avant-foyer **FIG. 278.** Cette répartition, ainsi que le nombre prévu – huit

en façade et cinq à l'intérieur – sont-ils révélateurs d'une priorité accordée à la musique ? On ne saurait être catégorique sur ce point. Certes, parmi les trois inscriptions ponctuant l'avant-corps central, la Poésie lyrique figure en position centrale (entre la Comédie et la Tragédie), mais les quatre statues allégoriques précédant l'entrée du bâtiment, la Musique (par JULES SALMSON), la Danse (par ANTOINE CUSTOR), la Comédie (par CHARLES IGUEL) et la Tragédie (par JOSEPH MASSAROTTI), ne marquent aucune hiérarchie entre les genres<sup>351</sup>. La façade principale est par ailleurs couronnée, dans l'axe, par une statue réalisée par ANTOINE CUSTOR et figurant le Génie des arts, qui n'est pas sans rappeler les groupes de l'Harmonie et de la Poésie ornant la toiture de l'Opéra Garnier

**FIG. 271.** Aux extrémités du corps central, deux groupes d'enfants symbolisant l'un la Composition des œuvres musicales, l'autre la Composition des œuvres dramatiques, sont confiés à CHARLES IGUEL<sup>352</sup>. À l'intérieur du fronton central, les renommées de la Littérature et de la Musique flanquant l'écusson genevois sont réalisées à partir d'un modèle de [LÉOPOLD ?] MORICE, par DIÉTERLE et MARTROU<sup>353</sup>, ces derniers étant sélectionnés par JACQUES-ÉLISÉE GOSS sur la recommandation directe de CHARLES GARNIER<sup>354</sup>. Enfin, un certain nombre de motifs – la lyre étant le plus récurrent – sont sculptés sur les frontons à partir des dessins de JACQUES-ÉLISÉE GOSS.

De manière générale, les nombreux plans conservés aux Archives de la Ville de Genève montrent l'implication totale de l'architecte dans la partie décorative du bâtiment. C'est en effet à partir de ses dessins que les artistes et les artisans sont amenés à travailler **FIG. 277**. Il en va de la tenture du petit foyer<sup>355</sup>, comme des travaux de sculpture du grand foyer<sup>356</sup>. Ces derniers sont dus aux artistes parisiens RASETTI et BAILLIF<sup>357</sup>, tandis que la cheminée est exécutée sur des dessins de GOSS et un modèle de JULES SALMSON<sup>358</sup>, directeur de l'École des arts industriels. Enfin, en septembre 1878, on confie la réalisation de cinq bustes supplémentaires pour le vestibule à CHARLES MENN et CARLO CACCIAMOAGNA<sup>359</sup>.

Alors que les travaux de sculpture sont attribués par adjudication ou mandat direct, le décor peint de la salle, des foyers et du café-restaurant fait, lui, l'objet d'un concours en avril 1877<sup>360</sup>. Toute latitude est laissée aux artistes quant aux sujets à peindre<sup>361</sup>. Le jury, formé par des personnalités genevoises dans le domaine des beaux-arts<sup>362</sup>, examine 20 projets<sup>363</sup>. À l'issue d'un premier tour, le plafond de la salle est attribué à [PIERRE-NICOLAS ?] BRISSET, prix de Rome, que l'on préfère à ÉMILE BIN, auteur du plafond de l'opéra de Reims, et à FRÉDÉRIC DUFAUX et FRANCIS FURET, des peintres locaux n'ayant pas suffisamment



278

**FIG. 274** Place de Neuve 3. Grand Théâtre. Ce local attenant au foyer du 1<sup>er</sup> étage du côté sud-ouest est désigné comme « fumoir » sur les plans, alors que le règlement interdit dès 1879 de fumer à l'intérieur. Les murs sont ornés de motifs orientalistes, fréquents dans ce genre de pièce. Photo Frank-Henri Jullien, 1912. BGE [vg n18x24 05355].

**FIG. 275** Place de Neuve 3. Le lustre de la salle du Grand Théâtre, dessiné par Jacques-Élisée Goss, vers 1878. L'objet est monumental ; d'après les commentaires de l'époque, il accueille un nombre de

lampes à gaz supérieur au lustre de l'opéra de Paris. AVG [Neuve 3 Cartable 40 MG 9956].

**FIG. 276** Place de Neuve 3. La salle du Grand Théâtre et ses trois rangées de balcons en porte-à-faux, vue depuis la scène. Le registre supérieur est décoré de médaillons peints à l'effigie d'acteurs et d'actrices célèbres. Photo Frank-Henri Jullien, 1912. BGE [VG N18x24 04223].

**FIG. 277** Place de Neuve 3. Projet de polychromie pour un salon du Grand Théâtre, certainement dû à Jacques-Élisée Goss, vers

1877. Les salons, foyers et autre fumoir recevaient un décor dans une gamme de teintes très caractéristique de cette période. AVG [Neuve 3 Cartable 50 MG 8857].

**FIG. 278** Place de Neuve 3. Façade latérale sud-ouest du Grand Théâtre, avec ses pilastres colossaux et ses niches au niveau attique. Les bustes en pierre blanche se détachent sur un fond sombre. On aperçoit tout à gauche la marquise couvrant l'entrée du bâtiment destinée aux abonnés. Photo après 1879. BGE [vg p 3277].

**FIG. 279** Place de Neuve 3. Vue aérienne montrant les parties démolies du Grand Théâtre, suite à l'incendie de 1951. L'édifice est littéralement éventré, après que les structures abîmées en ont été retirées. Photo Guido Schmocker, vers 1960. BGE [vg p 4121].



279

### Les bustes du Grand Théâtre

#### *Extérieur*

Ludwig van Beethoven

par PIERRE ADOLPHE (?) BERTEAULT

Giacomo Meyerbeer par HUGUES BOVY

François-Adrien Boieldieu par CHARLES IGUEL

Wolfgang Amadeus Mozart par

CHARLES IGUEL

Carl Maria von Weber par JEAN-ANTOINE

CUSTOR (et/ou ANTOINE CUSTOR)

Jean-Jacques Rousseau par FRÉDÉRIC DUFAUX

Gioachino Rossini par HUGUES BOVY

Gaetano Donizetti par CHARLES MENN

#### *Intérieur (avant-foyer)*

Molière par CHARLES TÖPFFER

Corneille par CHARLES TÖPFFER

Schiller par PIERRE ADOLPHE (?) BERTEAULT

Goethe par HUGUES BOVY

Shakespeare par CARLO CACCIAMOAGNA

d'expérience dans la grande peinture décorative<sup>364</sup>. En novembre 1877, un jury augmenté de sept artistes suisses renommés procède à un nouvel examen<sup>365</sup>. Le décor du café-restaurant du rez-de-chaussée est confié à LUIGI LOIR<sup>366</sup>; les peintures du grand foyer à [JEAN-]PAUL MILLIET, celles du petit foyer à LÉON GAUD. Ce dernier exécute aussi des panneaux représentant les genres musicaux placés dans les deux cages d'escaliers principales. Les peintures des voussures (qui n'existent plus aujourd'hui) de ces mêmes cages étaient dues, l'une à GUSTAVE DE BEAUMONT, l'autre à FRÉDÉRIC DUFAUX.

### À la pointe du progrès

Le Grand Théâtre est inauguré le 2 octobre 1879 avec une représentation du *Guillaume Tell* de Rossini, probablement le seul opéra dont le livret ait pour sujet un événement de l'histoire suisse<sup>367</sup>. Unanimement apprécié du point de vue architectural et artistique, l'édifice est également encensé pour ses dispositifs techniques visant le confort et la sécurité des spectateurs<sup>368</sup>. Outre les questions d'acoustique et de visibilité, une difficulté inhérente à ce genre de construction est celle du renouvellement du volume d'air contenu dans la salle, combiné au maintien d'une température agréable été comme hiver. Or, dans les salles éclairées par un seul lustre comme l'est celle du Grand Théâtre, les très nombreux becs de gaz produisent un énorme développement de chaleur, gênant principalement les spectateurs des places supérieures. Afin de pallier cet inconvénient, le système de ventilation mécanique inauguré à Vienne par le docteur Karl Böhm est adopté à Genève par JACQUES-ÉLISÉE GOSS<sup>369</sup> FIG. 57, 58. L'air frais, introduit dans l'édifice par des bouches établies au niveau des trottoirs, est ensuite pulsé par une hélice et parvient dans la salle après avoir traversé deux chambres établies sous l'orchestre. L'évacuation de l'air se fait par la cheminée du lustre. Combiné au système de chauffage, le mécanisme est coûteux et exigeant – il nécessite du personnel qualifié et une attention soutenue à chaque représentation – mais permet d'atteindre en hiver des températures à peu près constantes de 20 à 24 degrés selon le niveau de galeries, tandis qu'en été elle peut être maintenue au-dessous des 21 degrés. Il s'agit là, dit-on alors, d'un élément incontestable de succès pour le

nouveau théâtre, car « ce bien-être luxueux ne peut être obtenu dans les salles ordinaires »<sup>370</sup>.

Tout aussi perfectionné est le service hydraulique du bâtiment, réunissant un ensemble de précautions contre le feu plus complet que dans aucun autre édifice. Six canalisations sont piquées directement sur les tuyaux de la Ville, deux sont pour la scène, deux pour la salle, et deux pour l'alimentation de réservoirs d'une capacité totale de 20 000 litres établis dans les combles (au-dessus de la scène). Le manteau d'Arlequin en tôle peinte et les portes de fer permettent par ailleurs d'isoler la scène non seulement de la salle mais aussi des magasins à décors. Mais les incendies du Théâtre de Nice et surtout du Ringtheater à Vienne en 1881 font raviver les craintes, et conduisent les autorités genevoises à trouver des moyens supplémentaires pour prévenir pareille catastrophe<sup>371</sup>. Alors que les premiers essais d'éclairage électrique ont lieu en 1883<sup>372</sup>, le sinistre qui détruit l'Opéra-Comique à Paris quatre ans plus tard convainc l'administration d'étendre l'installation électrique à tout le théâtre : en 1889, les 2432 becs de gaz du théâtre sont remplacés par presque autant de lampes à incandescence. Outre la sécurité qu'elle accroît, l'électricité diminue la chaleur de la salle, transforme les conditions de travail du personnel, préserve les peintures des plafonds et permet des « effets de luxe » lors des spectacles<sup>373</sup>. Ainsi, en 1891, le public s'extasie devant une « fontaine lumineuse » installée sur la scène, dont le jet d'eau de sept branches, les nappes et les gerbes reçoivent des rayons de lumière colorés au moyen de verres successivement interposés.

### Démolitions, transformations, réfections

Le 1<sup>er</sup> mai 1951, un incendie provoqué par un court-circuit ravage une partie du bâtiment, à savoir la salle et la fosse d'orchestre, la scène et ses locaux annexes **FIG. 279**. Il est décidé de démolir les parties touchées par l'incendie, et de les reconstruire en épaississant le bâtiment et le prolongeant à l'arrière sur la rue Bovy-Lysberg. Les travaux de reconstruction, menés par l'architecte CHARLES SCHOPFER en collaboration avec l'ingénieur milanais MARCELLO ZAVELANI-ROSSI, commencent en 1958 et s'achèvent quatre ans plus tard. Si le parement de molasse des nouvelles façades vise à maintenir une continuité avec les parties du XIX<sup>e</sup> siècle conservées, le volume en toiture réalisé en béton apparent transforme radicalement la silhouette caractéristique du théâtre de Goss. Pour ce qui est de l'intérieur, l'aménagement de la salle de spectacle fait l'objet d'un concours en 1960, remporté par l'artiste JACEK STRYJENSKI **FIG. 280**. Entre 2016 – date de son



280

classement au titre de monument protégé – et 2019, le bâtiment a été agrandi en sous-sol, et les parties ayant réchappé à l'incendie de 1951 restaurées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur<sup>374</sup>.

### Appréciation

Revenant en 1929 sur la genèse du Grand Théâtre à l'occasion du cinquantenaire de son inauguration, un rédacteur du *Journal de Genève* fait remarquer que « les actes sont toujours précédés chez nous de beaucoup de paroles »<sup>375</sup>. Rien n'est plus vrai en l'occurrence, d'autant que les débats sont ici proportionnés à une entreprise hors du commun. Particulièrement hésitant avant 1873, le projet bénéficie d'une manne, celle du duc de Brunswick qui procure à la Ville des moyens financiers inouïs. La conception et la réalisation sont alors confiées à un architecte qui ne lésine pas sur les moyens : des matériaux à la technique en passant par la commande artistique, tout contribue à faire de l'édifice un lieu propre à satisfaire une clientèle cosmopolite exigeante en matière de spectacle, de confort et de sécurité. Malgré les pertes qu'il a subies au fil du temps, le Grand Théâtre reste, à Genève et même en Suisse, un exemple particulièrement significatif de l'architecture historiciste du XIX<sup>e</sup> siècle, tout en répondant aujourd'hui aux exigences de la création contemporaine.

**FIG. 280** Place de Neuve 3. Plafond et rideau de scène du Grand Théâtre en 1963, œuvre de Jacek Stryjenski. Le rideau est conçu comme le prolongement du plafond suspendu, lequel évoque un ciel étoilé parsemé de nuages en relief. Photo Halter, 1963, Doc. Photo. VG [4750].



281



282

**FIG. 281** Rue Jean-François-Bartholoni 4-6. Le siège de la Société genevoise des amis de l’instruction, Jacques-Élisée Goss, architecte, 1875-76. Façade sur rue. Avec son gabarit inférieur à celui des immeubles de la ceinture Fazyste, le bâtiment se distingue du continuum urbain, sans toutefois présenter le

caractère d’une architecture théâtrale. La salle de spectacle n’occupe de fait qu’une partie des niveaux supérieurs. Photo Frank-Henri Jullien, 1923. BGE [vg n18x24 06450].

**FIG. 282** Rue Jean-François-Bartholoni 4-6. L’ancienne salle des amis de l’instruction, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment

conçu par Jacques-Élisée Goss en 1875, est simple dans son plan et riche par son décor : compartimentage des parois et du plafond, moulures et voussures sont caractéristiques des salles de spectacle de cette époque. Vue depuis la scène. Photo Nicolas Spühler, 2011, Théâtre de la Fondation Les Salons.

**L’ancienne salle de la Société des amis de l’instruction (actuels Les Salons), rue Jean-François-Bartholoni 4-6 [10]**

Parallèlement aux résolutions municipales pour l’édification d’un théâtre sur la place Neuve (voir pp. 217-218), la Société des amis de l’instruction forme le projet d’un bâtiment à édifier dans le même secteur, abritant notamment une salle de spectacle<sup>376</sup>. Structurée en sections comme la Société des Arts ou l’Institut national genevois, la Société des amis de l’instruction a pour objectif « le développement moral et intellectuel de ses membres » dans le domaine des arts, des sciences et des lettres<sup>377</sup>. Alors que dans les années 1850 ses activités s’inscrivent dans un cadre très strict (interdiction des jeux de cartes, jeux de hasard et liqueurs spiritueuses, ainsi que toute délibération sur des questions politiques, sociales ou religieuses)<sup>378</sup>, la société se range dans les années 1860 « au flot d’idées nouvelles »<sup>379</sup>. La séparation des genres y est néanmoins de rigueur – « soirées des dames » et « soirées des messieurs » – tandis qu’en matière de représentations théâtrales les rôles féminins sont réservés à des hommes travestis (et cela jusqu’en 1870)<sup>380</sup>. En tant qu’activité, le théâtre n’apparaît d’ailleurs que tardivement sous ce terme, remplaçant la section de « Récitation ».

Occupant depuis 1866 le premier étage de l’ancien Temple unique (voir p. 266)<sup>381</sup>, cette association est appelée à quitter les lieux lors de la conversion de ce bâtiment en église catholique. L’accroissement du nombre de ses membres (environ 300), le soutien du banquier Henri Lienme (ancien président de la société) et la perspective de tirer un rendement des futurs locaux lui permettent d’envisager la construction d’un bâtiment neuf.

L’achat d’un terrain de 915 m<sup>2</sup> bordant la rue du Conservatoire (actuelle rue Jean-François-Bartholoni) a lieu en 1874<sup>382</sup>. La conception du bâtiment est confiée à l’architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS, occupé au même moment à la construction du Grand Théâtre. Goss dessine un bâtiment relativement bas, à toit brisé et à la façade régulièrement percée, ne laissant en rien deviner la présence d’une salle de spectacle au premier étage **FIG. 281**. Le chantier débute en février 1875 et les nouveaux locaux sont inaugurés le 14 octobre 1876.

La Société des amis de l’instruction occupe les deux étages supérieurs (l’un carré, l’autre pris dans les combles), renfermant une salle de spectacle, une « salle de conversation », un « salon de peinture », une salle des sections et une salle à manger. Le niveau inférieur est quant à lui destiné à être loué pour « des professions ou industries tranquilles,

cercles ou sociétés »<sup>383</sup>. Premier locataire, le club alpin suisse y installe la grande carte de la Suisse du général DUFOUR<sup>384</sup>.

L'espace le plus étonnant est incontestablement la salle, conçue pour accueillir aussi bien des spectacles musicaux et théâtraux, que des banquets ou même des bals **FIG. 282**. Plafond à voussure et balcon pansu confèrent une atmosphère presque baroque à un espace orthogonal. Les teintes, le décor, la pompe font naturellement écho, sur un mode mineur, à la grande salle qu'édifie Goss au même moment (voir p. 224). C'est d'ailleurs la même maison DIOSSE, de Paris, qui est sollicitée pour l'installation de la scène, de la machinerie et des décors<sup>385</sup>.

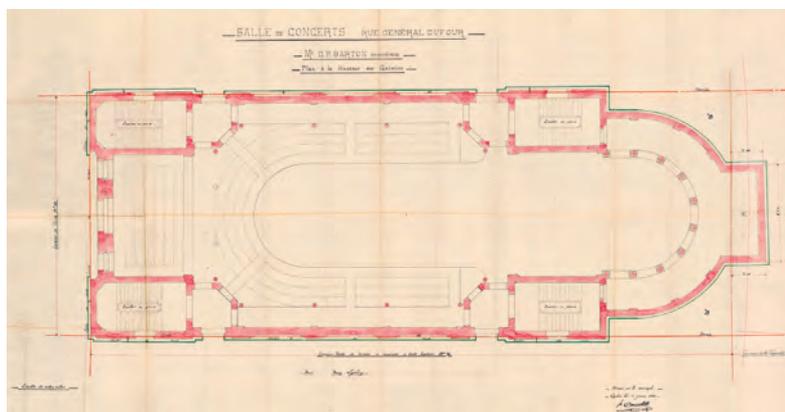
Au XX<sup>e</sup> siècle, la salle de spectacle a longtemps servi de cinéma (L'écran). En 1996-1998, une surélévation due aux architectes KOESSLER et MOREL vient augmenter le bâtiment de deux niveaux. La Société genevoise des amis de l'instruction a changé de statut en 2010 pour devenir l'actuelle Fondation Les Salons.

## Le Victoria Hall, rue du Général-Dufour 14 [4]

**Réalisé entre 1891 et 1894 par les architectes JOHN et MARC CAMOLETTI, le Victoria Hall est financé par le consul britannique pour la Suisse romande Daniel Barton, afin d'offrir des locaux dignes d'elle à l'Harmonie nautique de Genève, qu'il a lui-même fondée. Après l'édification du Conservatoire et du Théâtre de la place Neuve, cette nouvelle salle à l'acoustique exceptionnelle dote la ville d'un lieu de concert à la hauteur de son rayonnement grandissant. À la suite de l'incendie de 1984, qui a détruit l'intérieur de la salle, les autorités optent pour la reconstitution du riche décor sculpté et moulé d'origine, œuvre de XAVIER SARTORIO.**

### L'acquisition du terrain

Dans un arrêté du 26 décembre 1890, le Conseil d'État annonce la mise en vente par adjudication publique, le samedi 10 janvier 1891, du groupe de terrains situé entre les rues Bovy-Lysberg, du Général-Dufour et Hornung<sup>386</sup>. Si les parcelles concernées sont jusque-là restées en friche<sup>387</sup>, le reste du secteur a subi, depuis la démolition des fortifications, un intense processus d'urbanisation, marqué par la réalisation de plusieurs édifices publics parmi lesquels figurent – en plus du Conservatoire (1855-1858, voir pp. 211-216) et du Grand Théâtre (1874-1879, voir pp. 217-229) déjà mentionnés – le Musée Rath (1824-1826), le bâtiment électoral (1855,



283

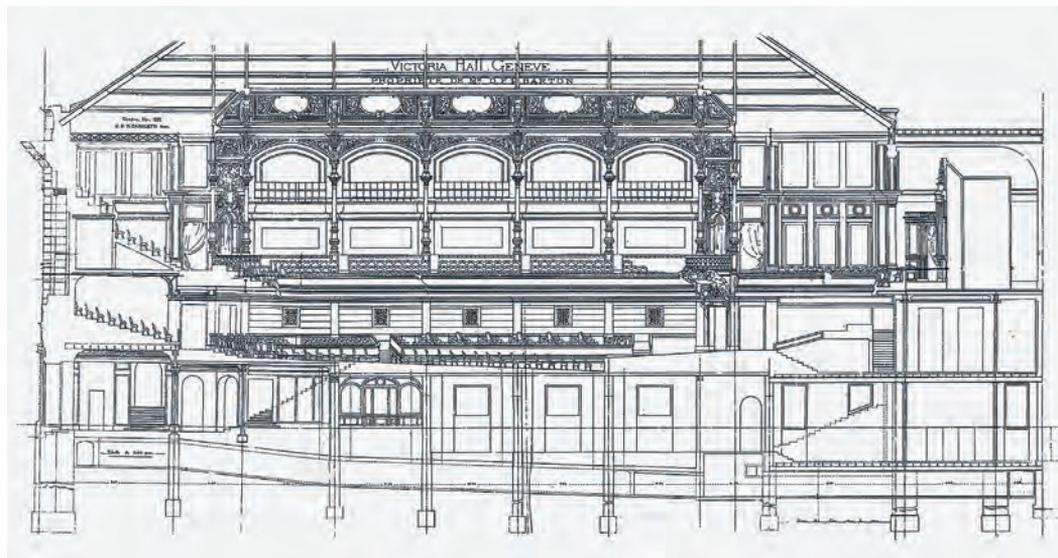
voir pp. 171-175), la synagogue (1857-1859, voir pp. 258-263), l'église du Sacré-Cœur (1858-1860, voir pp. 263-267) et les bâtiments universitaires des Bastions (1868-1873, voir pp. 190-200). Dès lors, les biens-fonds mis aux enchères, tout proches de la place du Cirque et de la place Neuve, représentent l'un des derniers emplacements disponibles pour parachever ce développement à travers la réalisation d'un nouvel édifice à vocation culturelle<sup>388</sup>.

Aussi l'arrêté du Conseil d'État précise-t-il que, des deux parcelles en question, l'une, d'une superficie d'environ 1075 m<sup>2</sup>, devra accueillir « un bâtiment destiné à une grande salle de concert, avec salles d'études et locaux de service », tandis que l'autre, d'une contenance d'environ 183 m<sup>2</sup>, devra rester « à l'état de cour libre de toute construction » et être « fermée par des murs surmontés de grilles en fer »<sup>389</sup>. Il est en outre stipulé que la hauteur du bâtiment à construire devra atteindre, au minimum, 14 m à la corniche et que sa hauteur au faîte ne devra pas dépasser 20 m, l'État se réservant d'accorder un éventuel supplément de hauteur pour le couronnement de la toiture de la grande salle. Les autorités pourront par ailleurs admettre des « travaux d'arrangement dans [la] cour et contre le mur du bâtiment existant du côté du midi », à savoir l'immeuble urbain érigé en 1878, sur le boulevard de Plainpalais, par l'architecte JOHN CAMOLETTI<sup>390</sup>.

Or, il se trouve que, le jour de la vente, les deux parcelles sont adjudgées pour un montant de 68 582 francs au même CAMOLETTI, aucun autre acquéreur potentiel ne s'étant manifesté de toute la procédure<sup>391</sup>. Le 6 avril suivant a toutefois lieu la signature de l'acte de substitution par lequel Daniel Fitzgerald Pakenham Barton – pour le compte duquel l'architecte a en réalité effectué la transaction – devient officiellement propriétaire des biens-fonds<sup>392</sup>. Dès le lendemain, le *Courier de Genève* donne une brève description du projet de la nouvelle salle, ce qui suggère que les conditions

**FIG. 283** Rue du Général-Dufour 14. Joint à la demande d'autorisation de construire que John Camoletti adresse au Conseil d'État le 1<sup>er</sup> juin 1891, ce plan du Victoria Hall « à la hauteur des galeries » montre bien l'empiétement sur la cour sollicité pour loger les grandes orgues. L'abside semi-circulaire qui termine la salle sera rapidement abandonnée. Archives du DACM [1891/145 Cité].

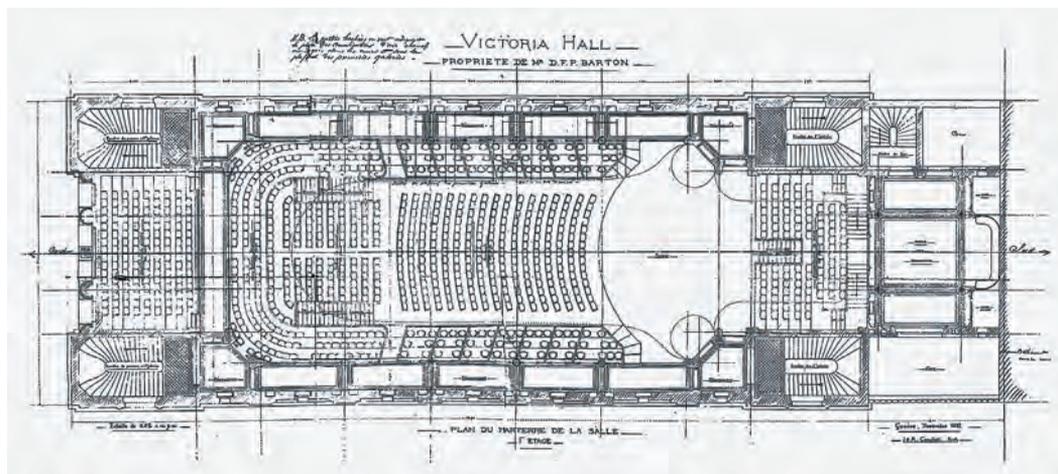
**FIG. 284, 285** Rue du Général-Dufour 14. Victoria Hall. Coupe longitudinale et plan du parterre, datés de novembre 1892, par John et Marc Camoletti. Par rapport au projet de juin 1891, la salle a été allongée au détriment de la cour, désormais scindée en deux par le volume de l'arrière-scène, qui vient buter contre le mitoyen de l'immeuble attenant. Archives Architectures [CH CH-000419-1 CAM-doc-1889-01-1-95635-006-1 et -2].



284

**FIG. 286** Rue du Général-Dufour 14. Photographie de Jullien Frères, sans doute prise peu après l'achèvement du Victoria Hall en 1894. Vue du nord-est. On y observe que, à la différence des panneaux décorés de la façade principale, les compartiments en creux des façades latérales étaient à l'origine non peints. BGE [vg p 1716].

**FIG. 287** Rue du Général-Dufour 14. Victoria Hall. Détail de la façade sur rue. Ses mascarons sculptés, ses lanternes ouvragées en fer forgé et sa fausse loggia centrale, où l'allégorie de l'Harmonie nautique se détache devant des panneaux au riche décor peint, rehaussent la façade principale de l'édifice, dont l'aspect extérieur se révèle par ailleurs assez austère. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



285

très précises auxquelles était soumise l'adjudication publique des parcelles reposaient elles-mêmes sur des plans préalablement établis par les promoteurs de l'opération<sup>393</sup>.

### La genèse du projet

Fils d'un militaire de carrière, Barton, né à Édimbourg en 1850 et arrivé à Genève à l'âge de seize ans pour soigner une maladie dont on ignore la nature, s'est formé comme employé de banque avant d'entrer en possession d'une fortune considérable dont l'origine reste, elle aussi, mystérieuse<sup>394</sup>. Très bien introduit dans la haute société genevoise, franc-maçon, il est impliqué dans diverses œuvres de bienfaisance et fonde en 1883, dans le but de populariser l'art musical, un ensemble d'instruments à vent au nom évocateur de sa passion pour la musique et la navigation : l'Harmonie nautique<sup>395</sup>. En 1886, Barton est nommé consul de Grande-Bretagne pour les cantons

de Genève, Valais, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, et, l'année suivante, il épouse Victoria Alexandrina Julia Peel, fille du diplomate et député britannique Robert Peel, et filleule de la reine Victoria en personne. Lorsqu'il décide, en 1890, de construire un bâtiment comportant, d'une part, des locaux de répétition, d'étude, de réunion et de bureau spécialement conçus pour l'Harmonie nautique<sup>396</sup> et, d'autre part, la grande salle de concert qui fait encore défaut à Genève<sup>397</sup>, Barton confie l'élaboration du projet à son ami JOHN CAMOLETTI, qui est en train de réaliser, avec son frère cadet MARC, l'hôtel des postes de la rue du Mont-Blanc<sup>398</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juin 1891, CAMOLETTI demande au Conseil d'État l'autorisation de construire l'édifice projeté moyennant diverses saillies et, surtout, un empiètement de 3 m sur la cour, nécessité par les grandes orgues commandées « à Zurich »<sup>399</sup>. Dans les plans joints à la requête **FIG. 283**, la salle se termine, à l'est,

par un hémicycle accueillant non pas la scène proprement dite, mais des gradins destinés soit à un chœur, soit à des rangées de sièges, de sorte que l'estrade de l'orchestre occupe une position très avancée. Dans les mois qui suivent, le projet évolue encore sensiblement<sup>400</sup> : la terminaison semi-circulaire est abandonnée au profit d'une géométrie orthogonale ; la salle est encore allongée au détriment de la cour, que le prolongement du volume d'arrière-scène jusqu'au mur de l'immeuble attenante scinde désormais en deux courettes latérales ; un second niveau de galerie se superpose au premier, et des œils-de-bœuf latéraux remplacent la grande verrière zénithale initialement prévue. Le parti consistant à disposer la scène entre le parterre et des gradins d'arrière-scène est en revanche maintenu **FIG. 284, 285**.

En l'absence de sources écrites, on ne peut que spéculer sur les exemples dont a pu s'inspirer la conception du bâtiment. Dicté par la géométrie des parcelles, le plan rectangulaire allongé de la salle relève clairement du type de la « boîte à chausures », tel qu'il se décline, durant le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, dans des lieux aussi renommés que le Musikverein de Vienne (1863-1870), le Stadtcasino de Bâle (1876), le second Gewandhaus de Leipzig (1882-1884) ou le Concertgebouw d'Amsterdam (1883-1888)<sup>401</sup>. L'insertion de gradins entre les orgues et la scène – qui se trouve ainsi entièrement entourée par le public – pourrait cependant procéder de modèles plus anciens, comme le remarquable Town Hall de Birmingham (1832-1834).

Quoi qu'il en soit de ces éventuelles influences, l'exécution des travaux, assurée par l'entrepreneur J. [ÉTIENNE] OLIVET<sup>402</sup>, débute dès le 9 juin 1891<sup>403</sup>, et la pose de la première pierre a lieu le 18 octobre suivant. On laisse alors entendre que la décoration intérieure « revêtira plutôt un caractère de simplicité »<sup>404</sup> – allégation qui ne se confirmera pas. Au printemps 1893, les Genevois apprennent que Barton a donné à la salle en construction le nom de « Victoria Hall », tant sans doute en hommage à sa souveraine – et à son épouse ? – qu'en référence au grandiose Royal Albert Hall de Londres (1867-1871)<sup>405</sup>. Le 29 septembre suivant, la façade principale du bâtiment est dévoilée au public, non sans que la statue figurant l'*Harmonie nautique* – un sensuel nu exécuté par JOSEPH MASSAROTTI d'après un modèle du sculpteur parisien JEAN COULON<sup>406</sup> **FIG. 286, 287** – ait suscité de prudes mais vaines protestations<sup>407</sup>. Le 1<sup>er</sup> août 1894, JOHN CAMOLETTI meurt à l'âge de 46 ans, laissant à son frère MARC la tâche de mener le chantier à son terme. L'édifice sera inauguré le 28 novembre suivant, en l'absence d'un Barton retenu en Angleterre par sa santé déficiente<sup>408</sup>.



286



287

## Description

### Extérieur

Avec ses façades en pierre de Savonnières<sup>409</sup> percées de baies très limitées en nombre et en surface, le Victoria Hall présente un aspect extérieur assez austère<sup>410</sup>, évoquant une interprétation « Beaux-Arts » des palais de la Renaissance florentine. Assis sur un soubassement en roche de Villette<sup>411</sup>, l'édifice se compose, selon une subdivision tripartite classique, d'un puissant socle à bossages surmonté d'un entablement en partie sculpté, d'un corps principal terminé par une corniche à consoles, ainsi que d'un couronnement à balustrade. Les quatre massifs qui le cantonnent accentuent l'impression d'un volume autonome – même si, comme on l'a vu, la partie postérieure du bâtiment se prolonge, entre les massifs d'angle, jusqu'au mitoyen de l'immeuble attenant. Quant à la toiture de la salle, ses quatre versants couverts d'ardoise sont à l'origine



288

**FIG. 288** Rue du Général-Dufour 14. Victoria Hall. La grande salle dans son état d'origine, vue vers la scène depuis la tribune. Si la forme rectangulaire allongée du vaisseau se retrouve dans d'autres lieux de concert européens du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, l'insertion de gradins d'arrière-scène entre les orgues et l'estrade de l'orchestre constitue un dispositif peu répandu. Photo Auguste Dubois, vers 1895. BGE [vg p 1680].

couronnés de deux lanterneaux et ajourés, sur les côtés, de deux rangées de cinq pans vitrés axés sur les cœurs-de-bœuf intérieurs.

La façade principale s'ouvre sur la rue du Général-Dufour par une monumentale porte centrale flanquée de deux autres plus étroites. Les trois travées ainsi définies se retrouvent, au niveau du « bel étage », dans la fausse loggia que forment le mur de fond en retrait, les deux colonnes ioniques qui s'y adossent et l'entablement portant le nom de la salle en lettres dorées **FIG. 286**. La porte principale est surmontée d'un fronton en forme de dé qui arbore les armes et la devise des familles Barton et Peel<sup>412</sup>, et sert de socle à l'allégorie de l'*Harmonie nautique*. Le décor peint sur fond brun-rouge des trois panneaux de la « loggia » représente, au centre, des guirlandes encadrant la statue qui se dresse à l'avant-plan et, sur les côtés, des cartouches portant respectivement les dates de 1891<sup>413</sup> et 1893<sup>414</sup>, auxquels sont suspendus divers instruments de musique attachés à des rubans et feuillages<sup>415</sup> **FIG. 287**. Sur le parement à bossages des massifs d'angle sont gravés les noms de seize compositeurs<sup>416</sup>, dont on ignore selon quels critères ils ont été choisis et ordonnés<sup>417</sup>. Les massifs sont en outre ornés, sous la corniche, de deux panneaux sculptés à motif de mascarons dus – comme le reste du décor en relief des façades – au sculpteur et mouleur XAVIER SARTORIO, et, au niveau de l'entablement intermédiaire, de deux remarquables lanternes en fer forgé des ateliers WANNER FRÈRES.

Les façades latérales – dont la symétrie quasi parfaite ne sera altérée qu'à partir de 1950 – se caractérisent par leur grande sobriété. Les massifs d'angle y sont percés, au-dessus de l'entablement, d'une grande fenêtre à fronton et, au-dessous de la corniche, d'une ouverture carrée plus petite. Entre les massifs, la surface murale est subdivisée en sept travées occupées, au niveau du socle, par deux portes latérales et cinq fenêtres intermédiaires carrées et, au niveau supérieur, par de grands panneaux en creux presque entièrement aveugles et à l'origine non peints. Sur chacune des deux rues opposées, l'édifice n'est au départ relié à l'immeuble attenant que par un mur d'un niveau couronné d'une balustrade et percé d'une porte en plein cintre. Sur la rue Bovy-Lysberg, la porte orientale est, à l'origine, abritée par un élégant auvent vitré.

### Intérieur

Dans sa configuration initiale, le rez-de-chaussée du bâtiment est divisé en deux parties séparées<sup>418</sup>, comprenant respectivement, à l'avant, les espaces d'accueil (vestibule, vestiaires, buvette) et, à l'arrière, les locaux réservés à l'Harmonie nautique (dont une grande salle de répétition aménagée sous l'arrière-scène). Autant le traitement assez retenu du hall public et de ses annexes s'accorde avec celui de l'enveloppe extérieure de l'édifice, autant il contraste avec l'opulence de la salle de concert **FIG. 288, 289**, à laquelle mènent les escaliers des massifs d'angle et deux autres montées ne donnant accès qu'au parterre. Le vaste vaisseau de 1850 places est en effet paré d'un riche décor de stuc et de staff de style néo-baroque ou néo-rococo exécuté, pour l'essentiel, par XAVIER SARTORIO, dont les nombreux motifs – chapiteaux, frontons, cariatides engainées, trophées, mascarons, cartouches, frises et autres guirlandes – sont rehaussés d'abondantes dorures à la feuille. Aux tons brun-rouge et café au lait dominants répondent par ailleurs les nuances verdâtres des plinthes et panneaux en faux marbre<sup>419</sup>.

Les grandes loges en forme de baignoire disposées, au niveau de la première galerie, aux quatre angles coupés de la salle, sont surmontées d'oculi ovales et de grands monogrammes formés des lettres V et H entrelacées. Les longs côtés du vaisseau sont divisés en cinq travées par des arcades segmentaires portant chacune le nom d'un compositeur<sup>420</sup>, et surplombées par les cœurs-de-bœuf percés dans les pans inclinés du plafond. Sur les petits côtés de la salle, le rampant qui repose sur l'arcade de l'arrière-scène arbore, au-dessus d'un cartouche au nom de Hugo de Senger, les armoiries



**FIG. 289** Rue du Général-Dufour 14. Victoria Hall. Vue de la tribune en direction de la scène. Après l'incendie de 1984, les autorités ont pris le parti de restaurer et reconstituer le riche décor de style néo-baroque ou néo-rococo exécuté, pour l'essentiel, par le sculpteur et mouleur Xavier Sartorio. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

Vue à 360°



289

de la Couronne britannique, tandis que le rampant opposé est orné, au-dessus d'un cartouche au nom d'Arthur Seymour Sullivan, des armoiries de Genève. Dans les trois médaillons du plafond sont marouflées des toiles peintes en atelier par l'artiste vaudois ERNEST BIÉLER. Représentant les *Harmonies terrestres s'élevant vers les harmonies célestes*, cette vaste composition en trompe-l'œil s'inscrit,

elle aussi, dans la tradition baroque – même si son style privilégie le dessin au détriment du modelé<sup>421</sup>.

La riche décoration de la salle dissimule le fait que les galeries se composent – comme la charpente de la toiture – d'une structure métallique. La première galerie se déploie sur tout le pourtour du vaisseau, les sièges situés de part et d'autre des claviers des orgues surplombant directement les

**FIG. 290, 291** Rue de l'Athénée 2. Projets pour la façade principale du palais de l'Athénée, entre 1861 et 1863, non signés. Comparativement au premier, le second dessin est enrichi de motifs puisés dans l'architecture italienne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. BGE [vg ath 07] et Archives de la Société des Arts [SDA 2751].

**FIG. 292** Rue de l'Athénée 2. Coupe longitudinale de l'Athénée, Charles Schaeck-Jaquet et Gabriel Diodati, architectes, vers 1861. Le projet montre le parti distributif et les aménagements prévus, en particulier la bibliothèque et la salle d'exposition, aux cimaises couvertes de peintures. Archives de la Société des Arts [SDA 2751].

gradins d'arrière-scène. Les commentateurs de l'époque salueront aussi bien l'intimité garantie, dans les entrecolonnes, par le regroupement des places en compartiments, que la qualité de l'éclairage électrique, du système de chauffage et de ventilation, et, bien sûr, de l'acoustique<sup>422</sup>.

### Transformations

En 1904, trois ans avant sa mort, Barton fait don du Victoria Hall à la Ville de Genève<sup>423</sup>. Parmi les diverses transformations apportées à la salle au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>424</sup>, on mentionnera le remplacement des orgues de la maison KUHN par celles du facteur genevois ZIEGLER en 1949, puis l'installation de celles de la maison hollandaise VAN DEN HEUVEL en 1993<sup>425</sup>. L'ajout esthétiquement peu heureux d'escaliers de secours métalliques en saillie sur les rues Hornung et Bovy-Lysberg date de 1974. Quant à la reconstruction de la partie arrière du bâtiment dans un gabarit élargi et rehaussé, elle remonte à l'importante campagne de travaux menée entre 1980 et 1983. Le 16 septembre 1984, l'intérieur de la salle de concert est en grande partie ravagé par les flammes, mais les principaux éléments de structure sont épargnés. On décide dès lors de restituer à l'identique les parties reproductibles du décor, et de remplacer les peintures gravement endommagées de BIÉLER par une nouvelle composition du peintre genevois DOMINIQUE APPIA<sup>426</sup>. C'est à l'occasion de cette reconstruction que le Victoria Hall est inscrit, en 1986, à l'inventaire des bâtiments dignes de protection<sup>427</sup>. Les derniers grands travaux de modernisation entrepris dans l'édifice datent de 2006<sup>428</sup>.

### Appréciation

Le Victoria Hall représente, à Genève, l'une des plus prestigieuses institutions culturelles issues du mécénat privé<sup>429</sup>. Dès ses débuts, la salle accueille une programmation variée, qui va des concerts de fanfares locales à ceux d'orchestres symphoniques renommés, en passant par les récitals et les spectacles de variété<sup>430</sup>. Or, l'institution verra son importance culturelle renforcée par le fait que la salle deviendra, après la Première Guerre mondiale, le siège de l'Orchestre de la Suisse romande<sup>431</sup> et, à partir de 1947, le lieu de nombreux enregistrements discographiques et radiophoniques<sup>432</sup>. Que la Ville renonce, à la suite de l'incendie de 1984, à une reconstruction moderne et choisisse de restaurer et reconstituer tout ce qui peut l'être, témoigne de l'attachement du public genevois à la double dimension patrimoniale – à la fois architecturale et musicale – de l'édifice.

LB

## Le palais de l'Athénée, rue de l'Athénée 2 [13]

Le 31 janvier 1861, le banquier Jean-Gabriel Eynard acquiert deux parcelles à proximité immédiate de sa demeure, dont une de 462 m<sup>2</sup> en bordure de la ville ancienne<sup>433</sup>. Le terrain, un rectangle de 42 m × 11 m, n'est pas simple à lotir : accusant une forte pente, il oblige à construire un bâtiment avec des différences de niveaux rendant les accès compliqués, sans parler de l'éclairage des étages inférieurs. Les nouveaux propriétaires s'accommodent de ce « bloc mal taillé », dont le découpage a répondu, disent certains, au seul motif de profit immédiat<sup>434</sup>. Il est vrai que, sur le plan d'agrandissement de 1858, le secteur était encore laissé en promenade **FIG. 32**.

*Un geste philanthropique.* Âgé de 85 ans, Jean-Gabriel Eynard a une idée claire de la fonction du bâtiment à construire. Comme il s'en explique dans une note dictée à sa femme, son intention est de consacrer le terrain acquis à « une œuvre qui pût se rendre utile et agréable au pays »<sup>435</sup>, et plus précisément à la construction d'« un local » pour la Société des Arts, précisant que cette dernière a suivi « une marche régulière et pratique, étendant son influence active sur l'industrie, les sciences, etc., ne s'étant jamais mêlée de politique »<sup>436</sup>. En réalité, si la politique n'a jamais été au programme officiel de ses activités, la Société des Arts n'en a pas moins été considérée comme un foyer réactionnaire par les radicaux, après leur accession au pouvoir en 1846. James Fazy s'est ainsi évertué à réduire les prérogatives des institutions liées au régime de la Restauration, parvenant à déloger la Société des Arts du Musée Rath où elle avait son siège et ses collections. Suite à cette « expulsion spoliatrice »<sup>437</sup> qui a lieu en 1851, la société est réduite à louer des locaux dans un hôtel particulier de la rue des Chanoines (actuelle rue Jean-Calvin 9), qui s'avèrent peu adaptés. Dans de telles circonstances, il est difficile de ne pas associer l'initiative de Jean-Gabriel Eynard, proche de la Société des Arts, à un désir de réparation. Le moment semble favorable, ce que l'avenir confirmera : en novembre 1861, James Fazy n'est pas réélu au Conseil d'État. Le futur bâtiment est ainsi appelé à symboliser une reconquête, permettant à la vénérable institution de retrouver sa place dans l'espace urbain, et surtout l'image d'une institution publique.

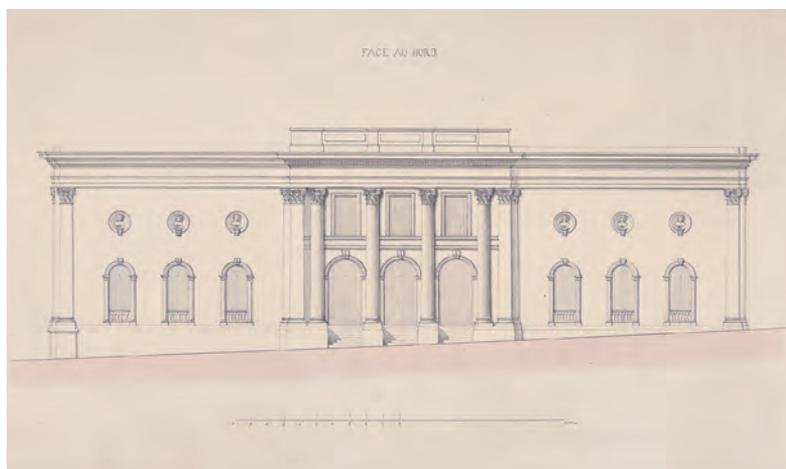
Cela étant, les époux Eynard prévoient aussi d'aménager dans le même bâtiment une salle pour l'exposition permanente de la Société des amis des beaux-arts, ainsi qu'un « salon passablement vaste pour les réunions de quelques sociétés savantes »<sup>438</sup>. D'où le nom d'Athénée, comme Jean-Gabriel Eynard

s'en explique: « ce local offrant tant de variétés pour ce qui tient aux arts et aux sciences, je me suis plu à lui donner le nom d'Athénée. D'ailleurs, la Ville possède déjà un beau Musée, le nom n'était donc pas à choisir »<sup>439</sup>. On notera avec intérêt que la demande adressée au Département des travaux publics porte sur la construction d'un « musée »<sup>440</sup>, et que certains plans d'origine portent cette même appellation (« Musée de Monsieur Eynard », ou « Musée de Madame Eynard »). On peut y lire l'intention profonde des commanditaires, à moins que le terme d'Athénée ait été évité à ce stade pour sa signification trop vague.

*Commanditaires et architectes.* Si Jean-Gabriel Eynard apparaît généralement comme le commanditaire du bâtiment – tant dans la littérature que dans l'édifice lui-même, son buste trônant dans la cage d'escalier – le bâtiment semble en réalité devoir son existence à sa femme, Anna Eynard-Lullin, plus jeune (elle a 68 ans en 1861): « Elle avait décidé son mari à faire cette construction », mentionne-t-on dans les *Procès-verbaux de la Société des Arts* du 29 mai 1869, ce qui lui vaut de recevoir dès 1863 le titre de membre honoraire de cette institution<sup>441</sup>. Son rôle ne se limite d'ailleurs pas à cette impulsion édicatrice. En effet, Anna Eynard commande plusieurs plans à CHARLES SCHAECK-JAQUET et GABRIEL DIODATI<sup>442</sup>, qu'elle n'hésite pas à remanier « au cours de nuits d'insomnies »<sup>443</sup>, obligeant les architectes à de continus changements. Elle se soucie également d'aménager les abords immédiats, dont les Eynard ont la maîtrise foncière. Elle métamorphose notamment le « Cavalier Micheli » **FIG. 250** – un bastion du XVI<sup>e</sup> siècle coupé en deux par le percement de la rue de Saint-Léger – en une suite d'arcades surmontées de balustrades, soignant ainsi le vis-à-vis latéral du futur palais<sup>444</sup> **FIG. 293**.

La principale destinataire du bâtiment est bien la Société des Arts. Les Eynard entendent toutefois rester propriétaires de l'édifice, en accordant des conditions de location avantageuses aux futurs occupants, mais surtout un bâtiment approprié à leurs besoins. De toute évidence, l'institution en question a participé aux choix architecturaux, même si aucun élément ne permet de préciser la portée de cette implication. Tout au plus sait-on qu'en mars 1861, au moment où les plans du futur bâtiment lui sont présentés, la Société des Arts est déjà en « tractations » avec Madame Eynard, vraisemblablement pour définir le programme architectural<sup>445</sup>.

*Les plans.* Les élévations d'origine conservées rendent compte de phases distinctes et d'un changement d'orientation stylistique **FIG. 290, 291**. Le premier jeu montre un bâtiment ancré dans le



290



291



292

néo-classicisme, reprenant certains éléments du Musée Rath de SAMUEL VAUCHER (1826): la partie centrale est dotée de colonnes aux chapiteaux corinthiens, les angles du bâtiment de pilastres du même ordre; la surface murale, régulièrement percée de baies en plein cintre, excède les vides. Une seconde élévation, intitulée « Athénée construit par M. Eynard » sera la solution retenue, marquée par la présence de motifs tirés de l'architecture



293

**FIG. 293** Rue de l'Athénée 2. Datée du 15 novembre 1863, cette photographie, prise depuis la rue de Saint-Léger, montre le palais de l'Athénée à peine achevé (à droite), ainsi que les aménagements extérieurs voulus par Anna Eynard : une dépendance en brique et pierre blanche couronnée d'une balustrade, une niche pour abriter une fontaine. Photo Alexandre-Louis-François d'Albert-Durade. BGE [Phot25M St Le 05].

Renaissance et baroque. Animée par des ombres, la façade présente désormais six colonnes, avec une scansion différente (2-1-1-2), tandis que les ouvertures cintrées sont surmontées de frontons sur la façade principale et de corniches sur la face sud. Sans doute inspirés par des recueils d'architecture<sup>446</sup>, ces motifs trouvent leur origine dans des palais romains comme le Palazzo Sora (attribué à DONATO BRAMANTE, 1505), ou des façades d'églises comme celle du Gesù (GIACOMO DELLA PORTA, 1575), ou de Saint-Pierre (CARLO MADERNO, 1607-1625), qui offre un modèle de choix – à une tout autre échelle ! – pour le rythme des colonnes qui sera adopté à Genève. L'état actuel de la recherche ne permet pas de déterminer qui, d'Anna Eynard ou des deux architectes en présence, est à l'origine de ce tournant stylistique, marquant l'intrusion à Genève d'éléments méridionaux et plus précisément romains, dans un bâtiment qui va devenir particulièrement cher aux élites protestantes<sup>447</sup>.

*L'édifice.* Jean-Gabriel Eynard décède avant l'achèvement de l'Athénée, dont l'inauguration a lieu en janvier 1864. D'un coût particulièrement élevé (300 000 frs)<sup>448</sup>, le bâtiment de neuf travées sur trois s'élève sur quatre niveaux, dont deux pris dans la pente **FIG. 294**. Sur un puissant socle traité en bossages se dressent des façades régulièrement percées, les éléments structurels et décoratifs venant souligner les travées centrales et hiérarchiser les niveaux. Pilastres, cordons, frontons, clés ornées, corniches, consoles, entablement, angles traités en ressauts : le vocabulaire architectural est riche et savamment articulé. Quant aux colonnes engagées, formées chacune de trois tronçons, elles marquent

la face principale tournée vers la ville ancienne, tout en situant le bâtiment dans le sillage d'illustres précédents, le Musée Rath et le temple de Saint-Pierre. À son achèvement, l'Athénée fait l'objet du commentaire suivant : « Le style en est d'un genre excellent, d'une grâce sévère, très bien adapté à sa destination »<sup>449</sup>.

L'intérieur est essentiellement distribué en fonction des besoins et des activités de la Société des Arts<sup>450</sup> **FIG. 292**. Un vestibule dessert l'actuelle salle des Abeilles, et des locaux destinés à la bibliothèque et aux séances ordinaires des Classes. Les bibliothèques d'agriculture et des Beaux-Arts occupent l'entresol tandis que le niveau inférieur est destiné au Conservatoire industriel<sup>451</sup>. Accessible par un escalier tournant à deux volées droites, l'étage supérieur comprend une grande salle d'exposition dotée d'un éclairage zénithal, et une autre salle que la Société des Arts va d'emblée sous-louer à la Société de géographie.

*Le décor.* Les salles du rez-de-chaussée et celle d'exposition de peintures à l'étage sont ornées de décors peints par JEAN-JACQUES DÉRIAZ, alors au faîte de sa carrière, avec la participation de FRANÇOIS POGGI et PIERRE TADDEOLI pour la salle dite des Abeilles<sup>452</sup> **FIG. 296**. Celle-ci doit son nom aux abeilles tournoyantes du plafond, un motif faisant sans doute allusion à la *République des abeilles*, expression désignant Genève dans l'Encyclopédie d'Alembert<sup>453</sup>. Sur la frise de la même salle, vingt-six médaillons peints en grisaille représentent les Genevois qui ont œuvré au développement des arts et des sciences, groupés par affinités professionnelles : physiciens, chimistes, industriels, naturalistes, agriculteurs, artistes et « littérateurs »<sup>454</sup>. Cette série fait écho aux neuf bustes placés en façade dans des niches circulaires, sculptés par LOUIS DORCIÈRE (Besançon Hugues, Jean Calvin, Michel Roset), CHARLES MENN (Adhémar Fabri, Jean-Jacques Rousseau, Charles Bonnet) et FRÉDÉRIC DUFAUX<sup>455</sup> (Horace-Bénédict de Saussure, Ami Lullin et Charles Pictet de Rochemont) **FIG. 295**. À noter qu'à l'extérieur, c'est le Panthéon genevois qui est convoqué et non plus ceux qui ont fait la gloire de l'établissement. Cette captation généalogique est loin d'être anodine : en faisant sien la mémoire de Genève, la Société des Arts proclame haut et fort son rôle et son statut institutionnels.

Avant même son ouverture, le bâtiment accueille la première assemblée de la Croix-Rouge en 1863 (une plaque le rappelle sur sa face est). La Société des Arts devient propriétaire de l'édifice en 1873<sup>456</sup>. Remarquablement conservé, il fait partie de la première vague de bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle protégés par une mesure de classement (1979)<sup>457</sup>.



**FIG. 294** Rue de l'Athénée 2. Palais de l'Athénée vu depuis le cavalier Saint-Léger, façades ouest et sud, par les architectes Charles Schaeck-Jaquet et Gabriel Diodati, achevé en 1863. La double déclivité du terrain est ici rachetée par un socle formant podium. Tout en étant régulièrement percée, la façade sud manifeste une discrète hiérarchie par le traitement de la modénature et la présence de pilastres colossaux encadrant les travées centrales. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

294



**FIG. 295** Rue de l'Athénée 2. Les bustes d'Horace-Bénédict de Saussure, Ami Lullin et Charles Pictet de Rochemont ornant la façade ouest du palais de l'Athénée sont dus à Frédéric Dufaux (copies des originaux de 1863 conservées dans un dépôt). Les piédouches sont particulièrement ouvragés, ornés de feuilles de chêne et de guirlandes. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

295



**FIG. 296** Rue de l'Athénée 2. Rez-de-chaussée. Désignée comme « salle de cours » sur les plans d'origine, l'actuelle « salle des Abeilles » tire son appellation du plafond peint par Jean-Jacques Dériaz vers 1863, où volent en formation géométrique des abeilles industrielles. La frise est ornée d'une galerie de portraits en trompe-l'œil, figures tutélaires de la Société des Arts. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

296

**FIG. 297** Projet de musée des beaux-arts d'Alex Koch, architecte zurichois, 2<sup>e</sup> prix ex aequo au concours de 1886. Paris et Rome sont ici réunis dans un projet grandiose, prévu à la promenade de Saint-Jean. Tiré de *Schweizerische Bauzeitung*, Bd. 8, n° 20, 13.11.1886, entre pp. 120-121.



297

## Le Musée d'art et d'histoire, rue Charles-Galland 2 [20]

**Construit entre 1903 et 1909 sur les plans de l'architecte MARC CAMOLETTI, le Musée d'art et d'histoire est, à l'instar du Grand Théâtre, un bâtiment à la gestation difficile et à l'échelle colossale. Rattaché aux grands modèles de l'architecture classique, l'édifice proclame l'universalité du langage inventé dans l'Antiquité, renouvelé au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle sous l'étiquette « Beaux-Arts ». Paradoxalement, son programme doit beaucoup à l'Exposition nationale de 1896, qui a célébré la patrie et le style pittoresque. Englobant des collections historiques, archéologiques et artistiques, il fait exception à une époque où la tendance encyclopédique cède la place aux initiatives plus ciblées.**

### *Un concours sans suite (1886)*

Moins d'un demi-siècle après l'ouverture du Musée Rath en 1826, l'encombrement des salles et l'impossibilité d'y accrocher de nouvelles toiles font naître le projet d'un bâtiment neuf, destiné à conserver peinture et sculpture<sup>458</sup>. « Il faudra aviser, dans un assez bref délai, à la création d'un Musée des beaux-arts » annonce-t-on en 1876 au Conseil municipal, lors de l'examen des projets liés au legs du duc de Brunswick<sup>459</sup>. Si la priorité est alors donnée à d'autres constructions, l'administration municipale n'en réunit pas moins des informations sur les établissements les plus en vue (musées d'Amiens, de Cassel, plus tard de Mulhouse)<sup>460</sup>, tout en sollicitant l'État pour obtenir le terrain dit des « Casemates », situé entre le boulevard Helvétique et la rue des Casemates

(actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze)<sup>461</sup>. En 1884, le Conseil administratif présente un programme pour un concours d'architecture<sup>462</sup>. Après avoir envisagé le parc de Montbrillant (actuel parc des Crochettes), l'extrémité nord de la plaine de Plainpalais et la promenade des Bastions, l'autorité municipale sélectionne deux emplacements qu'il laisse au choix des concurrents, à savoir la promenade de Saint-Jean et le terrain des Casemates<sup>463</sup>. Ce dernier est seul à recevoir les faveurs des particuliers, notamment du banquier Charles Galland, qui offre de donner 150 000 francs pour une construction à cet emplacement.

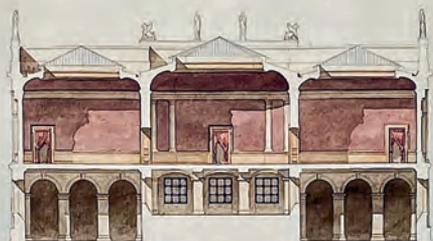
Ouvert aux architectes suisses, et à ceux, étrangers, établis à Genève, le « Premier concours pour la création d'un Musée des Beaux-Arts »<sup>464</sup> veut faire cohabiter arts industriels et beaux-arts, selon une « tendance moderne » qui vise à « rapprocher les uns des autres tous ces pionniers qui défrichent, chacun dans son rayon, le domaine infini de l'art »<sup>465</sup>. En octobre 1886, le jury décrète qu'aucun des projets rendus n'est digne d'être exécuté **FIG. 297-299**. De nouvelles études sont lancées : en 1889, LOUIS VIOLLIER dresse des plans pour un bâtiment aux Casemates **FIG. 197**, tandis qu'en 1892 ÉMILE REVERDIN et MARC CAMOLETTI sont invités à concevoir des projets d'édifices muséaux, l'un sur un terrain le long de la rue De-Candolle **FIG. 301**, l'autre à l'emplacement du jardin botanique dans la promenade des Bastions<sup>466</sup> **FIG. 300**.

### *L'Exposition nationale et la Société auxiliaire du Musée*

L'Exposition nationale de 1896 marque le point de départ d'une nouvelle phase dans la genèse du nouveau musée. Riches de l'expérience acquise dans le

**FIG. 298** Projet pour le musée des beaux-arts de Charles Gampert et Jean-Louis Cayla, architectes genevois, 2<sup>e</sup> prix ex aequo au concours de 1886. L'un des rares projets compacts pour le site des Casemates reprend une formule néo-classique apparentée au Musée Rath. AVG [2005. V3 72 cartable 7].

COUPE TRANSVERSALE



*Echelle de 1/1000 pour 1/100*

VUE PERSPECTIVE



COUPE LONGITUDINALE



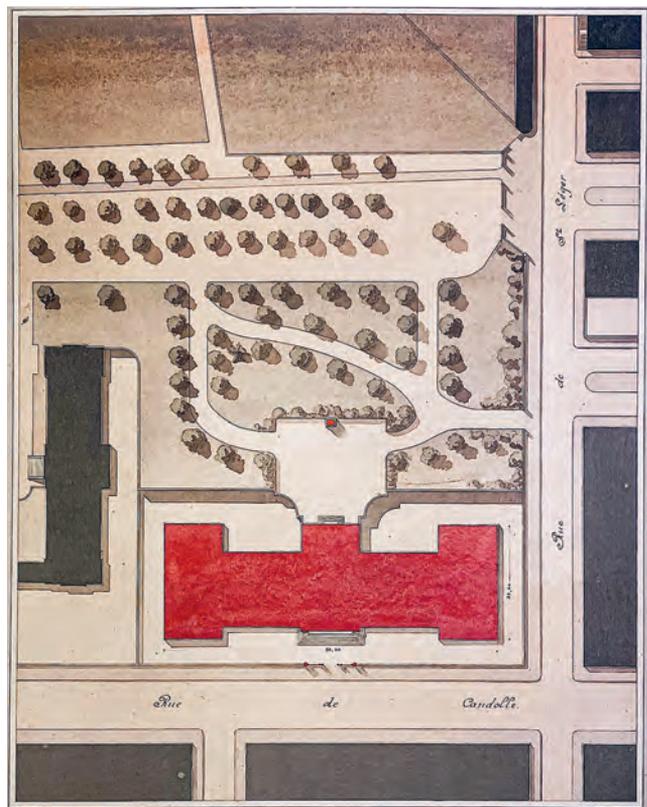
*Echelle de 1/1000 pour 1/100*



299



300



301

cadre de l'exposition d'art ancien dans l'éphémère Palais des Beaux-Arts, les organisateurs de celle-ci, le colonel Camille Favre en tête, décident de prolonger leur action en fondant, le 12 avril 1897, la Société auxiliaire du Musée de Genève<sup>467</sup>. Ses buts sont de provoquer la réunion des collections artistiques et archéologiques, de contribuer à leur développement, de veiller enfin à la conservation des monuments du passé. Les publications de Camille Favre et de Jacques Mayor, respectivement président et secrétaire de la Société auxiliaire, rendent compte du caractère impérieux qu'il y a à résoudre la « question du musée »<sup>468</sup>. En attendant, la Société auxiliaire acquiert des pièces à l'échelle nationale, comme les décors des salles du château de Zizers (GR), ou des fragments anciens d'architecture genevoise. La pluralité d'objectifs qu'elle assigne au futur musée, allant de la mise en valeur des collections existantes à la restauration du goût en passant par la célébration patriotique, débouchera sur un édifice extérieurement homogène et intérieurement composite<sup>469</sup>, dont le programme sera défini par le concours de 1900-01.

### Le choix du site

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le terrain des Casemates reçoit le soutien de personnalités importantes<sup>470</sup> **FIG. 302**. Occupé par un dépôt de voirie après avoir servi de chenil municipal, il dépare le quartier résidentiel des Tranchées. Celui-ci, d'ailleurs, offre une sorte de garantie pour la future institution, celle d'une « sécurité relative pour sa conservation dans l'éventualité, très improbable mais toujours possible, de grands excès populaires »<sup>471</sup>. Mais cet avis n'est pas partagé par tout le monde ; certains en effet estiment nécessaire de vulgariser les beaux-arts en les mettant à la portée des industries horlogères du quartier de Saint-Gervais. En 1898, le radical

**FIG. 299** Projet d'Alfred Aubert et David Demierre, architectes genevois, pour un musée des beaux-arts aux Casemates, 2<sup>e</sup> prix ex aequo au concours de 1886. L'édifice projeté est partiellement couvert de toitures en dôme aux connotations très françaises, voire parisiennes. AVG [2005.V3 72 cartable 7].

**FIG. 300** Projet d'Émile Reverdin pour un musée dans la promenade des Bastions, coupe transversale, 1892. Comparativement à ce qui sera réalisé

à la rue Charles-Galland, le dessin montre un édifice de taille modeste, sans doute consacré aux seuls beaux-arts. AVG [2005.V3 72 cartable 2].

**FIG. 301** Plan de situation pour un musée prévu à l'angle de la rue De-Candolle et de Saint-Léger, par Émile Reverdin, 1892. Cette étude est réalisée pour la Municipalité, alors en quête d'idées pour l'emplacement du futur musée. AVG [2005.V3 72 cartable 2].

Edmond Imer-Schneider propose un « Musée national genevois » sur le site de l'Île, dont la position centrale assurerait l'accessibilité à toutes les classes de la population<sup>472</sup>. La promenade des Bastions est elle aussi envisagée : le musée y compléterait la série de bâtiments à vocation culturelle bordant la place Neuve.

Les 4 et 8 mai 1900, une ultime discussion s'engage au Conseil municipal sur la question de l'emplacement<sup>473</sup>. Les uns soulignent les possibilités d'extension sur la promenade de l'Observatoire qu'offre le site des Casemates ; les autres rappellent la topographie peu avantageuse du site : outre la mauvaise exposition (nord), on parle de trou, de bas-fond, de caverne. La question est aussi économique : le terrain, cédé par l'État à la Ville en 1883 à la condition que celle-ci y bâtit un musée, a l'avantage d'être le seul où l'on puisse prévoir le coût du bâtiment (1 700 000 francs). Cette somme, « calibrée » pour les Casemates, ne pourrait vraisemblablement pas suffire ailleurs. Au terme des débats, ce site est enfin choisi.

### Le concours de 1900-01

Le 8 septembre 1900, le Conseil administratif lance un « concours pour la construction d'un Musée central » ouvert à tous les architectes suisses. Le programme mentionne les collections à réunir, l'étendue du terrain à disposition, à répartir entre surfaces d'exposition, de réserve et locaux de service. Les concurrents peuvent prévoir dans leurs projets soit un plan d'aménagement de la promenade de l'Observatoire, soit un système de rattachement du bâtiment des Casemates avec une ou plusieurs ailes à construire successivement sur cet emplacement. Pour le musée, le programme suggère une construction quadrangulaire à quatre étages avec cour centrale, « d'une architecture simple et d'une grande sobriété, ce qui n'exclut nullement l'élégance et la pureté des lignes »<sup>474</sup>. À l'intérieur, « il y faut du jour, de la place et des dégagements commodes ; le luxe au dehors ou au dedans vient en seconde ligne »<sup>475</sup>. La répartition des collections est également spécifiée<sup>476</sup>. Enfin, les concurrents doivent tenir compte d'éléments existants (boiseries, plafonds, galeries, etc.), fragments d'architectures du passé qu'il s'agit d'intégrer au nouveau bâtiment.

Les 11 et 12 janvier 1901, le jury se rassemble pour étudier les 43 projets reçus<sup>477</sup>. Cinq sont finalement choisis pour participer au concours définitif : DE MORSIER ET WEIBEL, MARC CAMOLETTI, SAULNIER ET BORDIGONI, EDMOND FATIO, REGAMEY ET MEYER **FIG. 304**. Le projet de MARC CAMOLETTI, intitulé *Casque 1602*, est remarqué du fait qu'il est le seul à placer deux étages au-dessous du



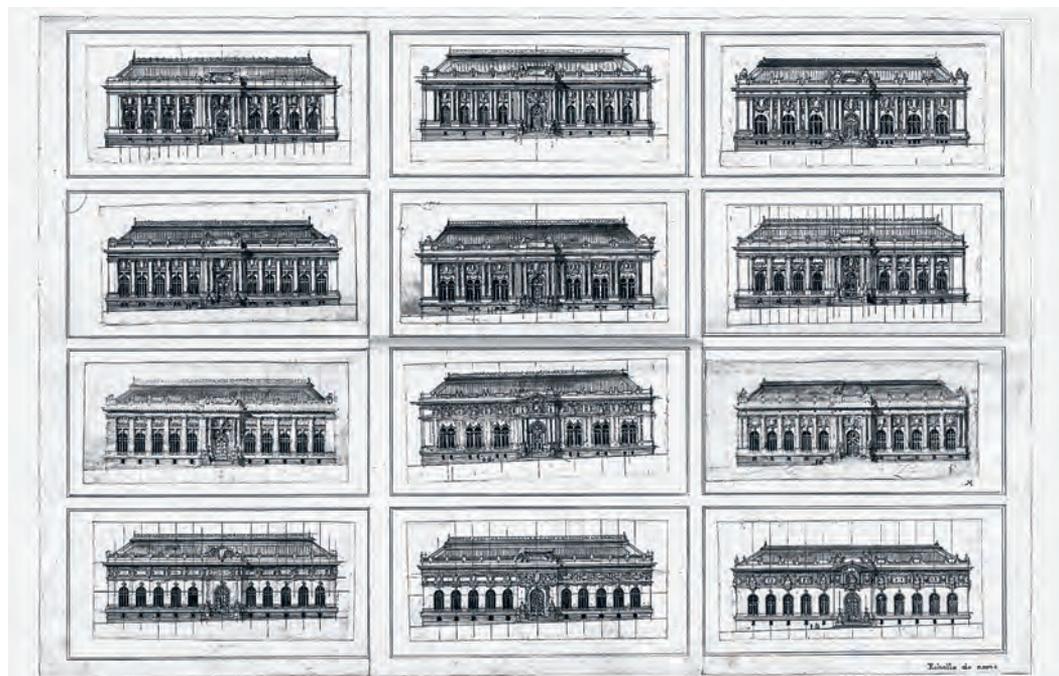
302

niveau de l'Observatoire<sup>478</sup>. **FIG. 305**. Remanié pour le deuxième tour, le projet accuse peu de changements pour l'intérieur ; en revanche des modifications conséquentes sont apportées au niveau des façades et de la toiture. Tout en désirant donner « un aspect plus monumental et plus en rapport avec la destination de l'édifice »<sup>479</sup>, l'architecte substitue aux nombreuses ouvertures du projet primitif un nombre restreint de baies plus largement ouvertes **FIG. 303**. Il répond également à la demande de substituer au toit à la Mansart « une toiture plus simple et mieux dans le caractère local »<sup>480</sup>. Après un dernier examen qui l'oppose à celui de MORSIER ET WEIBEL, le projet de CAMOLETTI remporte les suffrages.

D'une capacité totale de 106 000 m<sup>3</sup> (dépassant largement les 68 000 prévus), le bâtiment projeté présente une enveloppe jugée « harmonieuse, grande, simple, académique nouvelle école, heureuse dans ses détails et donnant certainement l'impression d'un édifice important destiné à la culture artistique »<sup>481</sup>. Il reste que le coût devisé par l'architecte (2 993 379 francs) dépasse largement le chiffre initial du concours. L'obstacle sera levé grâce au legs fait à la Ville par Charles Galland, décédé le 12 mars 1901<sup>482</sup>. L'assiduité que le banquier a mise à défendre la cause du musée autorise la Ville à prélever trois millions sur ce fonds. Le 18 avril 1902, le Conseil administratif vote le crédit pour la création d'un « Musée d'art et d'histoire »<sup>483</sup> – nom sous lequel il sera désormais connu.

**FIG. 302** Plan de Genève dressé par J. R. Mayer, 1900, détail. Entre le centre historique (à gauche) et le quartier résidentiel des Tranchées (à droite), le terrain des Casemates (lissé en blanc) est l'un des seuls à ne pas être construit. BGE [39g 45].

**FIG. 303** Variantes de façades principales pour un musée central, par Marc Camoletti, non daté [vers 1900]. La haute baie en plein cintre forme le thème central, autour duquel sont déclinées diverses propositions de colonnades et d'ornementation. Archives Architectures [CH CH-000419-1 CAM-doc-1902/02-1-84845.024-7].



303

### *Le chantier*

Une fois attribués les travaux de terrassement, maçonnerie et pierre de taille, le premier coup de pioche est donné le 20 janvier 1903. Les fondations sont établies dans de bonnes conditions et, au mois de juin, on pose le premier socle en roche, du côté de la rue des Casemates (actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze). Des restes d'anciennes fortifications, dont la démolition constitue « un travail beaucoup plus important qu'on n'avait pu le prévoir »<sup>484</sup>, retardent cependant l'avancée des travaux. S'ajoute à cela la découverte d'un souterrain lié aux ouvrages défensifs du XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'on décide d'intégrer à l'architecture du musée en tant que vestige historique<sup>485</sup>.

Le 17 septembre 1904, alors que toute la partie de l'édifice au-dessous du terre-plein de l'Observatoire est terminée, a lieu la cérémonie pour la pose de la pierre d'angle de la façade principale<sup>486</sup>. C'est l'occasion d'insister sur la dimension patriotique de l'entreprise, à travers discours et décorations mêlant les emblèmes cantonaux et fédéraux. À vrai dire, le moment est particulier : depuis l'ouverture des travaux, les grèves, les revendications des bacheliers et des carriers de Meillerie, le remplacement progressif, dû aux mauvaises conditions de travail, des ouvriers suisses par de la main-d'œuvre étrangère<sup>487</sup>, ont causé des retards sur le calendrier prévu. Dans ce climat social tendu, le rituel de la pose de la première pierre a une portée éminemment politique.

Jusqu'à la fin de l'année 1905, les travaux de maçonnerie se poursuivent à une marche régulière, rythmés par l'arrivée des pierres de provenances très variées. Les piles et les arcs des portiques sortent de terre, le grand escalier prend forme, bientôt les voûtes couvrent les espaces de circulation **FIG. 306**. En juin 1907, le gros œuvre du musée est entièrement achevé **FIG. 307**. On poursuit activement le ravalement des façades, tandis qu'à l'intérieur pas moins de 50 entrepreneurs de tous les corps de métiers y œuvrent. Au même moment, la Ville ouvre un concours pour la grande sculpture prévue pour garnir la façade (voir p. 252). Les travaux s'achèvent en 1910.

### *Matériau et techniques constructives*

Crucial pour un bâtiment de cette taille, le choix de la pierre fait l'objet de discussions où se mêlent des considérations économiques, des intérêts locaux, des motifs patriotiques et des raisons contextuelles. Une pétition est ainsi lancée en faveur du matériau national, réclamant de la molasse suisse au lieu de la pierre blanche française<sup>488</sup>. Par voie de presse, « un des architectes les plus distingués de notre ville »<sup>489</sup> suggère une combinaison de molasse suisse romande et de grès du Salève (quitte à rouvrir des carrières), qui permettrait de « créer un bâtiment d'une apparence agréable, et dans le style de quelques-uns des monuments dont notre ville est déjà ornée »<sup>490</sup>. Finalement, c'est la « belle savonnière de la Meuse » qui sera choisie, sur des

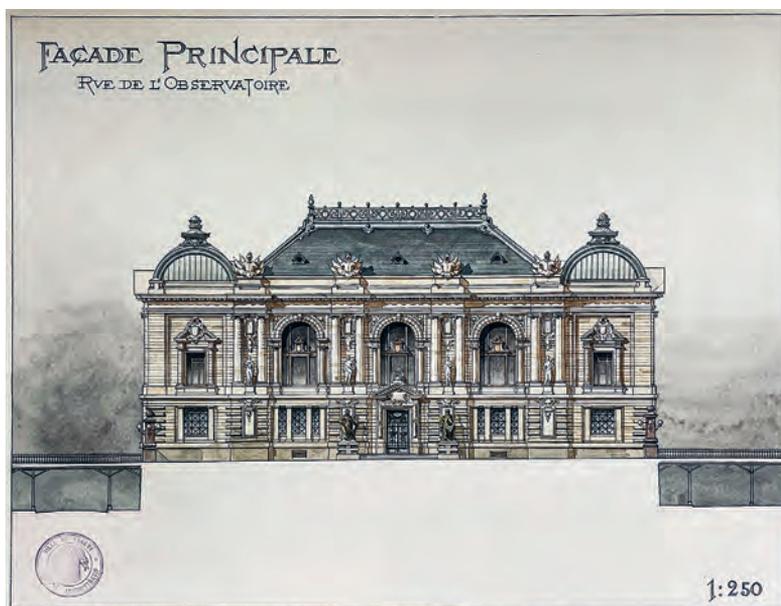
critères de solidité et d'harmonie avec les bâtiments adjacents. Les autorités jugent ainsi excessif « de nous condamner au gris moral et matériel, sous prétexte de favoriser l'industrie nationale »<sup>491</sup>.

**Le choix des pierres.** Les façades sont entièrement construites en pierres provenant de carrières françaises<sup>492</sup>, qui se divisent en trois catégories : les pierres de taille dures, 1200 m<sup>3</sup>, que sont les roches de Villette, de Villebois, de Divonne et de Thoiry (toutes du D<sup>pt</sup> Ain). Viennent ensuite les pierres demi-dures, 400 m<sup>3</sup>, choisies parmi les roches de Massangis (D<sup>pt</sup> Yonne) et de Lérrouville (D<sup>pt</sup> Meuse) ainsi que les pierres d'Euville (D<sup>pt</sup> Meuse) et de Chassignelles (D<sup>pt</sup> Yonne). Quant aux pierres tendre, 6300 m<sup>3</sup> sont fournis par les carrières de Savonnières (D<sup>pt</sup> Meuse), de Montpaon (D<sup>pt</sup> Bouches-du-Rhône), d'Estailades (D<sup>pt</sup> Vaucluse), de Lacoste (D<sup>pt</sup> Vaucluse), de Saint-Restitut (D<sup>pt</sup> Drôme) et de Palotte (D<sup>pt</sup> Yonne); les pierres de Savonnières représentent les deux tiers de cet ensemble<sup>493</sup>. À l'intérieur, ce sont la roche de Villette, le grès d'Ayse (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie), le granit de Sallanches (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie), le granit du Valais et le marbre de Travel (D<sup>pt</sup> Gard) qui sont employés pour l'escalier et sa balustrade.

Parallèlement aux travaux de maçonnerie traditionnelle, l'entrepreneur PIERRE POUJOLAT exécute des ouvrages en béton armé<sup>494</sup>. Le système Hennebique est utilisé pour les dalles de plancher où les sommiers sont admissibles. En revanche, là où les grandes portées sans point d'appui et le peu de hauteur disponible interdisent le système Hennebique, on utilise un nouveau système, dit Joukowsky, consistant en un assemblage fait au chantier de pièces en béton armé fabriquées d'avance<sup>495</sup>. Les charpentes métalliques utilisées pour la couverture sont confiées à CHARLES SCHMIEDT, constructeur à Plainpalais **FIG. 50**.

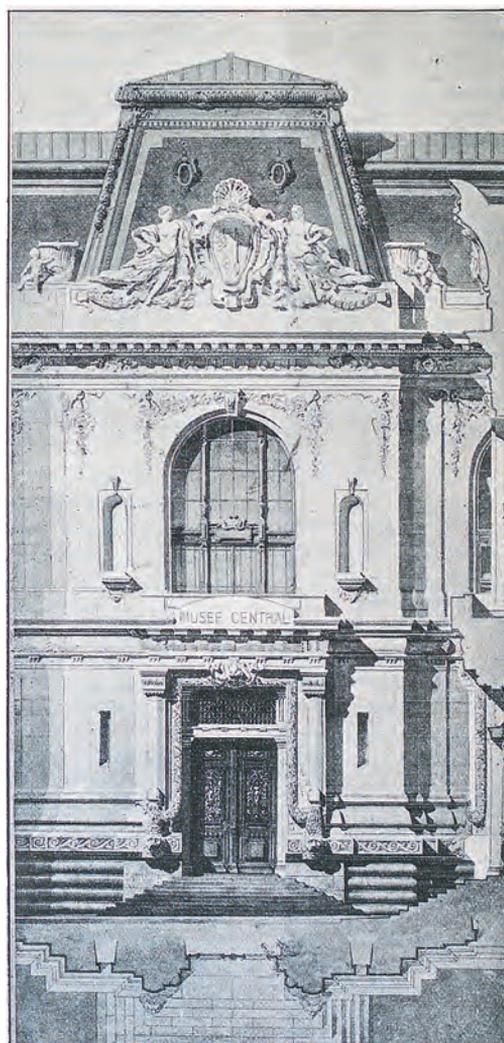
### L'architecture du musée

Bordé par deux boulevards inférieurs, le musée est constitué d'un vaste quadrilatère établi autour d'une cour carrée<sup>496</sup> **FIG. 309**. Nettement déterminé par la configuration du terrain, ce parti s'appuie sur une généalogie bien établie dans l'histoire des musées européens<sup>497</sup>. Cependant, la mise en évidence, par élongation et épaissement, d'un des quatre corps du bâtiment rapproche le bâtiment genevois d'un autre prototype, à savoir un édifice tout en longueur, développant deux ailes de part et d'autre



304

**FIG. 304** Projet du bureau lausannois Regamey et Meyer pour la façade principale d'un musée central, sélectionné au premier tour du concours de 1900-01. AVG [2005.V3 72 cartable 3].



305

**FIG. 305** Projet de Marc Camoletti pour l'entrée principale d'un musée central, sélectionné au premier tour du concours de 1900-01. La façade sera largement remaniée avant sa présentation au deuxième tour. Tiré de *BTSR*, n° 14, 20.07.1901, p. 117.



306



307

d'une rotonde centrale. Ainsi, en emboîtant l'un dans l'autre le modèle dérivé du cloître et la galerie en longueur, CAMOLETTI concilie la double tradition typologique qui traverse l'architecture des musées au XIX<sup>e</sup> siècle.

Sur un soubassement abritant deux étages de salles, le bel étage du musée est percé de baies en plein cintre qui éclairent latéralement les grandes salles; au-dessus, une balustrade masque les galeries de peintures de l'étage supérieur. La façade de la rue Charles-Galland, scandée par un ordre colossal ionique, concentre le faste architectural. Là, les colonnes engagées, pilastres géminés et autres colonnes jumelles engendrent un jeu d'ombres caractéristique de l'architecture baroque. Les élévations latérales sont naturellement plus modestes, à l'exception des parties en retour appartenant au corps du bâtiment de la rue Charles-Galland **FIG. 308**. Quant à l'arrière donnant sur le passage Burlamachi, il reprend l'ordonnance des faces latérales et se rattache aux bâtiments adjacents (École des beaux-arts et École des Casemates) par deux portiques, inspirés de la porte de la Treille en Vieille-Ville (1788). Tout comme l'alignement des corniches et l'usage d'une pierre similaire, ces portiques matérialisent l'unité souhaitée entre institutions scolaires et muséale.

Avec son répertoire de formes conventionnelles déclinées à grande échelle, le musée est représentatif du style « Beaux-Arts », enseigné dans la prestigieuse école parisienne où se forment beaucoup d'architectes genevois, dont MARC CAMOLETTI<sup>498</sup>. Parmi les bâtiments qui focalisent les regards à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Petit Palais construit à Paris entre 1895 et 1900 a sans doute constitué un modèle pour MARC CAMOLETTI. Mais l'architecte a également puisé dans un répertoire de bâtiments plus anciens, genevois comme l'hôtel Lullin-de Saussure (1707-1710) – notamment pour les avant-corps formant retour de la façade principale – ou français comme la chapelle royale de Versailles (JULES HARDOUIN-MANSART, 1687-1710), dans le dessin des baies et des verrières ou dans le pavage en marbre du vestibule d'entrée **FIG. 313, 314**. Cette allusion à l'un des monuments français les plus réputés de l'Ancien Régime est-elle purement formelle? Bien que non attestée, la tentative d'inscrire la nouvelle institution dans une lignée prestigieuse d'édifices apparaît ici évidente. Les propos du conseiller administratif Charles Pignet-Fages, rappelant en 1907 que, « par ses proportions et son style, [le musée] réalise le plus grand effort architectural accompli dans notre pays depuis la construction de la cathédrale de Saint-Pierre »<sup>499</sup>, vont dans le même sens. En termes d'ambition, l'équipement culturel du présent n'a d'équivalent que les grands édifices culturels du passé.



**FIG. 306** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire. Construction du portique et d'une tourlle d'angle destinée à contenir un escalier de service, 20 mai 1904. Au fond, les murs de moellons, pas encore enduits, contrastent avec la pierre appareillée des piles et des arcs. Photo anonyme. Archives Architectures [CH CH-000419-1 CAM-doc-1902/02-3-1-14].

308



**FIG. 307** Rue Charles-Galland 2. La façade principale du Musée d'art et d'histoire en voie d'achèvement, vers 1907. Au sommet des colonnes adossées, les chapiteaux sont encore épannelés, en attente du tailleur de pierre. Les joints seront régularisés par un ravalement tout en restant visibles, selon le vœu de l'architecte. Photo anonyme. BGE [vg n13x18 10731].

**FIG. 308** Rue Charles-Galland 2. Tel un gigantesque navire amarré à la rue, le Musée d'art et d'histoire est bordé par deux boulevards en contrebas, renforçant son caractère insulaire. Vue vers l'ouest. Carte postale Charnaux Frères & C<sup>ie</sup>, après 1910. BGE [jds 01 vgcite 0006].

**FIG. 309** Rue Charles-Galland 2. La cour du musée, entourée d'un portique évoquant un cloître, ou alors la cour du Mûrier de l'École des beaux-arts de Paris, dans laquelle Marc Camoletti a fait ses études d'architecture. Photo anonyme, 1911, MAH, photothèque [18x24, inv. Bât. 7].

309

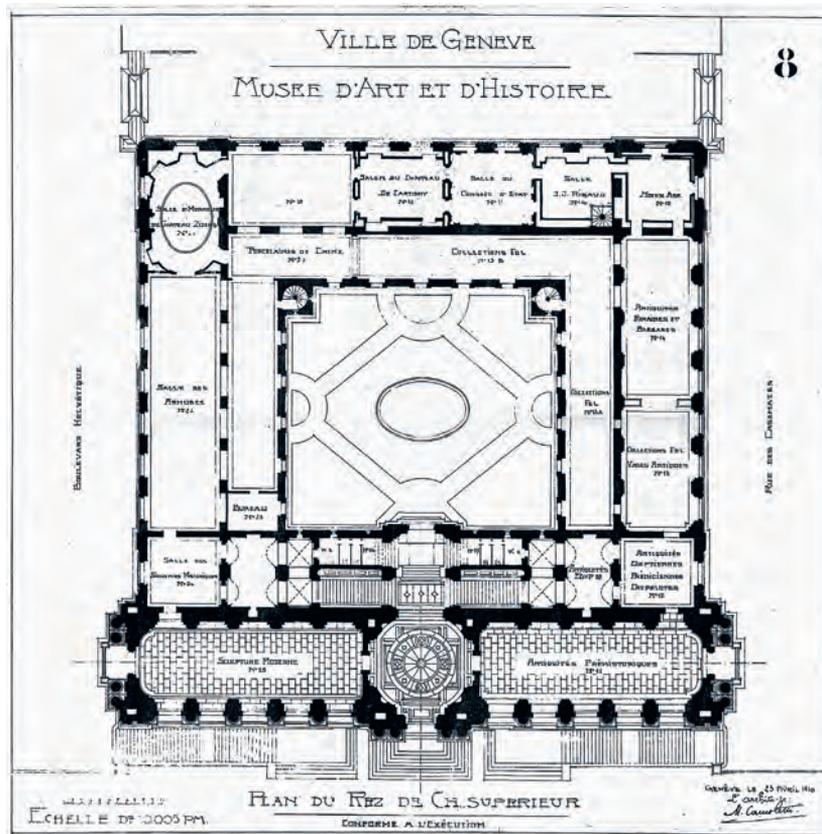
### Intérieur

Le musée de Genève suit fidèlement la répartition fonctionnelle généralement observée dans les musées des beaux-arts : sculptures au rez-de-chaussée pour soulager les planchers, peintures à l'étage au plus près du comble pour bénéficier de l'éclairage zénithal, division entre grandes salles pour grands formats, et petits cabinets pour petits tableaux et objets **FIG. 310, 311**. Pour profiter de la forme du bâtiment et assurer dans chaque étage une double circulation, CAMOLETTI a divisé les corps de logis dans leur épaisseur en deux séries de locaux parallèles. Les uns, plus larges, forment

une rangée de salles et de galeries donnant sur l'extérieur. Les autres, plus petits, donnent sur l'intérieur et sur la cour. Vestibules et escaliers occupent principalement le corps de logis donnant sur la rue Charles-Galland.

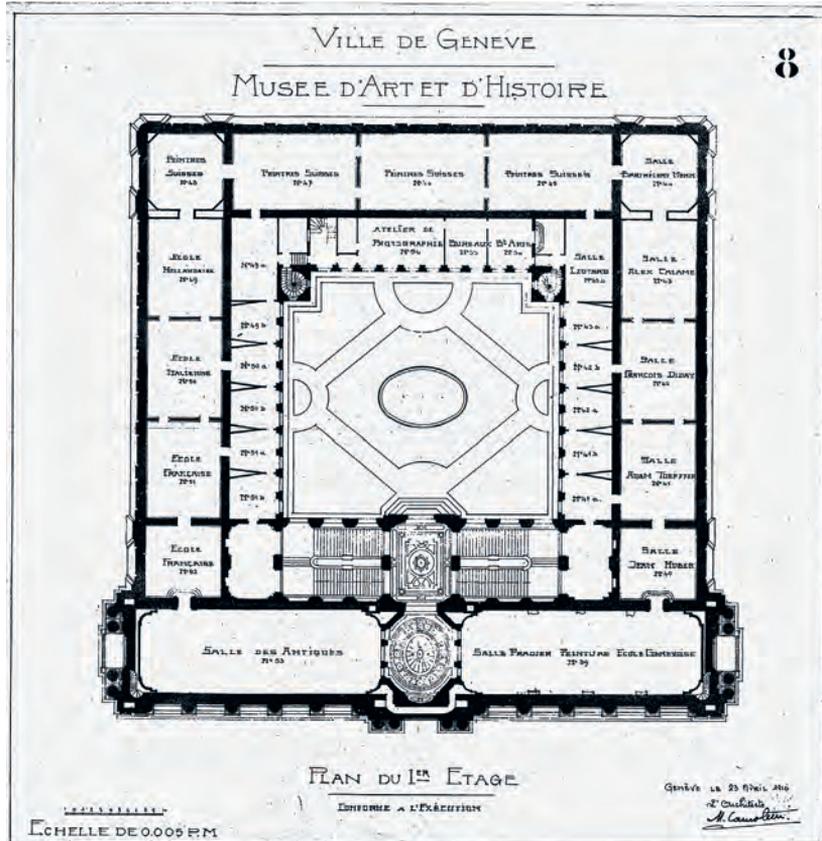
L'aménagement des salles d'exposition suit deux dispositions, selon qu'il s'applique aux collections historiques ou aux collections artistiques<sup>500</sup>. La première consiste à reconstituer une ambiance propre à recevoir les collections historiques **FIG. 315, 316**. Définie par une identité de style entre l'espace d'exposition et l'objet exposé, cette conception rencontre au XIX<sup>e</sup> siècle un succès

**FIG. 310** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire. Plan du rez-de-chaussée supérieur, Marc Camoletti, architecte, 1910. Archives Architectures [CH CH-000419-1 CAM-doc-1902/02-1-84845.024-14].

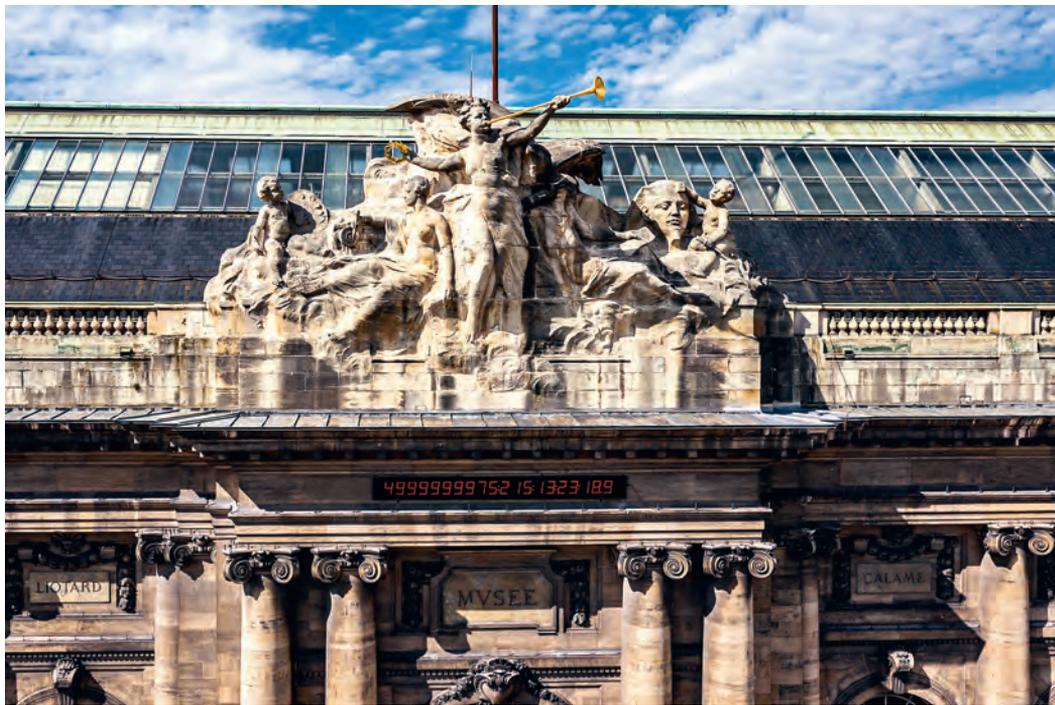


310

**FIG. 311** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire. Plan du 1<sup>er</sup> étage, Marc Camoletti, architecte, 1910. Le plan articule quatre ailes doubles en profondeur, composées de grandes salles en périphérie et de cabinets pour l'exposition des dessins, tournés vers la cour. Archives Architectures [CH CH-000419 -1 CAM-doc-1902/02-1-84845.024-8].



311



**FIG. 312** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire, façade sur rue. Statues de Paul Amlehn, ornant l'avant-corps central du musée, 1907-1909. Les figures sculptées couronnant le bâtiment sont des allégories relatives aux collections du musée. Au centre, la Renommée souffle dans une trompette et tient une couronne de lauriers. Au-dessous, un compte-à-rebours numérique est une œuvre de l'artiste Gianni Motti datant de 1999. Photo Nicole Zermatten/Didier Jordan, 2022. Doc. Photo VG [ZJ MAH2022 05 053].

312



**FIG. 313, 314** Dans ce qui sera sa réalisation majeure, Marc Camoletti cultive les analogies avec l'illustre précédent versaillais, façon d'inscrire son oeuvre dans une lignée prestigieuse.

**313** Rue Charles-Galland 2. Vitrail de la grande salle de droite du Musée d'art et d'histoire, vers 1909. Photo Bettina Jacot-Descombes, 2007, MAH.

**314** Vitraux à l'étage de la tribune de la chapelle de Versailles, par Jules Hardouin-Mansart, 1699-1710. Photo Gérard Blot, GrandPalaisRmn (Château de Versailles).

313



314

**FIG. 315** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire, rez-de-chaussée. Pour la salle des Antiquités, aujourd'hui salle palatine, Marc Camoletti conçoit une voûte à pénétration, sur le modèle de la salle des Cariatides du Musée du Louvre à Paris. Photo anonyme, 1911, MAH, photothèque [18x24, inv. Bât 26].



315

**FIG. 316** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire, rez-de-chaussée. Salle des armures, plafond à caissons, style Renaissance. Cette salle historique satisfait l'idée d'une convergence stylistique entre le décor de la salle et les pièces exposées. Photo anonyme, 1910-1930, MAH, photothèque [sd, publication, pv,13x18,hd\_sans retouche bat\_0012].



316

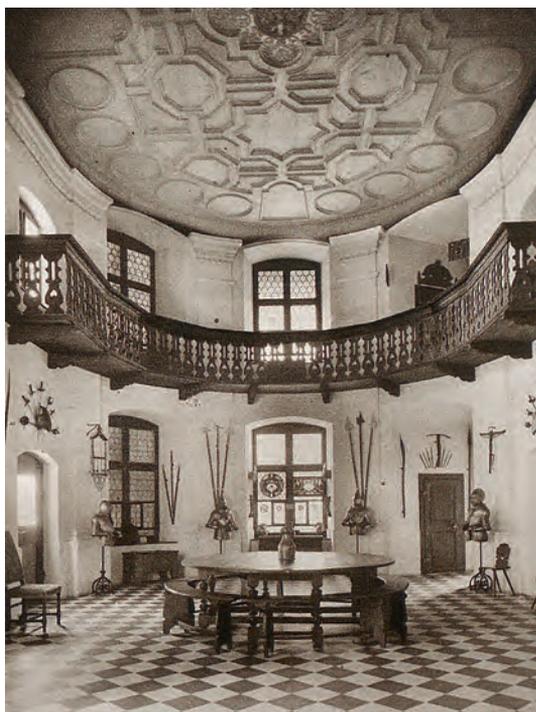
particulier dans les pays germaniques, notamment aux musées de Nuremberg, Munich et Berlin, visités par Cartier et CAMOLETTI lors d'un voyage d'étude effectué en 1902<sup>501</sup>. À Genève, ce sont la salle Jean-Jacques Rigaud, la salle du Conseil d'État ou celle des armures qui relèvent de cette conception, tandis que la salle d'honneur du château de Zizers pousse

à l'extrême cette coïncidence entre le cadre et l'objet **FIG. 318**. La seconde conception se conforme à l'idée que dans un musée « l'architecture ne doit pas être une cause de distraction pour le visiteur », selon les termes de JULIEN GUADET, auteur d'un célèbre manuel d'architecture<sup>502</sup>. La décoration n'en est pas bannie pour autant : elle couvre les parois,



**FIG. 317** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire, 1<sup>er</sup> étage, salle de l'école française. La tapisserie aux initiales VG (pour Ville de Genève), sans doute dessinée par Marc Camoletti, est une survivance d'une pratique d'Ancien Régime, suivant laquelle les bâtiments publics étaient frappés des armes ou des initiales du souverain. Photo Max Kettel, 1942. MAH, photothèque [bat o880,kettel, 1942, publication, tirage, 18x24,hd].

317



318



319

**FIG. 318** Rue Charles-Galland 2. Salle d'honneur du château de Zizers (Grisons), au rez-de-chaussée du Musée d'art et d'histoire. Avant même la construction du musée, les boiseries sont acquises par la Société auxiliaire du Musée. Elles sont inscrites au programme du concours pour être intégrées dans l'édifice à venir. Tiré de Waldemar Deonna, *Collections archéologiques et historiques*, Genève 1929.

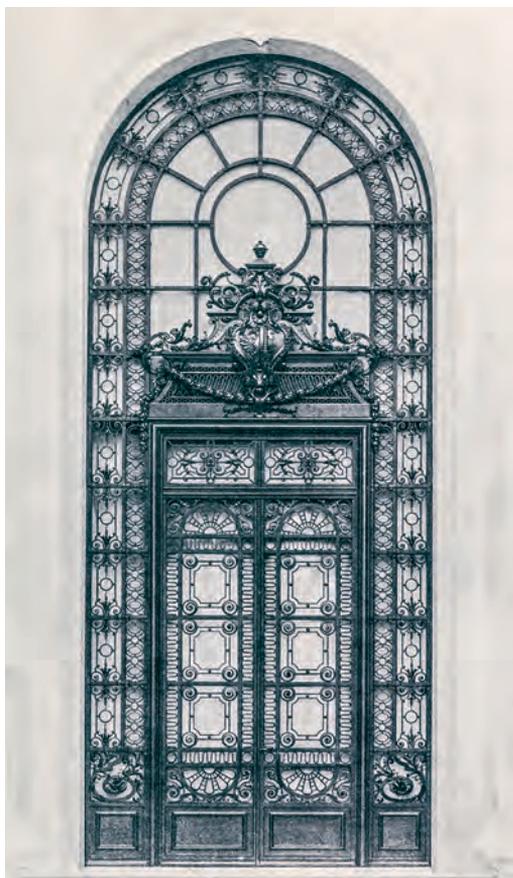
**FIG. 319** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire. Le grand escalier. Conçu comme une pièce maîtresse de l'architecture du musée, l'escalier se caractérise par son ampleur, tout en jouant un rôle symbolique important par les références palatiales qu'il convoque. Carte postale attribuée à Charles Camille Lacroix (fil), 1910. BGE [anгр cp 0068].

les plafonds et les voûtes. Ainsi, dans les grandes salles, des pilastres engagés et une corniche peu saillante animent la surface murale. À l'origine, des motifs végétaux et géométriques ornaient la voûte, percée en son centre d'une large verrière.

Enfin, conformément au modèle palatial, les lieux de réception et de circulation font l'objet d'un

soin particulier de la part de l'architecte. Le vestibule octogonal couvert d'une coupole en pendentifs forme un espace d'accueil digne d'une institution de ce type, tandis que l'escalier, formé de volées doubles à montées divergentes, se présente comme un morceau de bravoure destiné à théâtraliser le parcours du visiteur **FIG. 319**. À l'inverse, le musée

**FIG. 320** Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire. La porte monumentale de l'entrée principale, due à la maison Hess et Gauthier, 1906. Par sa taille et sa qualité, cet ouvrage est sans doute le plus important travail de ferronnerie du début du XX<sup>e</sup> siècle. Tiré de W. E. Gauthier, *Documents de ferronnerie genevoise*, Genève 1912, pl. 4.



320

comprend des espaces purement fonctionnels. C'est le cas notamment d'un « passage à voitures » aménagé au sous-sol entre les boulevards Émile-Jaques-Dalcroze et Helvétique, permettant le transport des œuvres en toute sécurité.

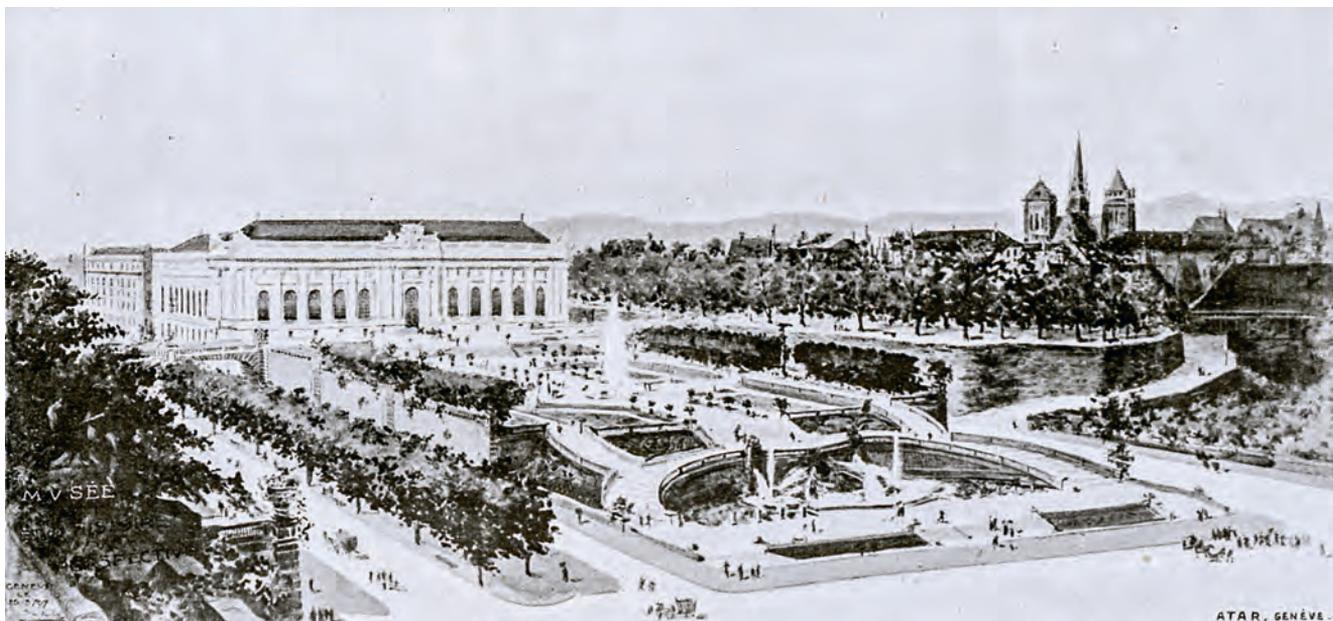
### *Décor et inscriptions*

Comme tous les grands bâtiments publics de son époque, le Musée d'art et d'histoire reçoit un décor sculpté en lien avec le style architectural, ainsi qu'un ensemble de statues allégoriques relatives à la nature des collections<sup>503</sup>. En ce qui concerne la « sculpture décorative » (guirlandes, tympans, clefs, etc.)<sup>504</sup>, les travaux sont répartis en deux lots, exécutés entre 1904 et 1905 : les sculpteurs X[AVIER] SARTORIO, ED[OUARD] BERTHEAULT, ROLANDO ET FILS, ZAUGG et LAVANCHY<sup>505</sup> sont sélectionnés pour le premier ; PAUL AMLEHN, ÉMILE DOMINIQUE FASANINO, ZAUGG et LAVANCHY pour le second<sup>506</sup>. Pour ce qui a trait à la statuaire allégorique, MARC CAMOLETTI propose en 1905 que la Ville ouvre un concours<sup>507</sup>. Parmi les 25 artistes suisses et étrangers qui y participent<sup>508</sup>, le jury porte son choix sur PAUL AMLEHN de Sursee (LU), et attribue des primes à trois autres concurrents, à savoir FRANÇOIS SICARD (Paris), PAUL

MOULLET (Lyon, actif à Fribourg) et PAUL GASQ (Paris). AMLEHN s'engage à réaliser des modèles dans son atelier de Sursee, puis à exécuter le travail sur pierre sous la direction de l'architecte CAMOLETTI pour la somme de 50 000 francs<sup>509</sup>.

Réalisées en pierre de Savonnières, les statues de couronnement se composent d'un groupe central dont la figure principale est la Renommée, tenant couronne et trompette, et consacrant toutes les gloires artistiques – Architecture, Dessin, Peinture et Sculpture, sous l'égide genevoise figurée par un aigle **FIG. 312**. À gauche de la Renommée, le Temps rappelle que le musée est aussi un musée d'histoire. D'autres groupes complètent ce massif : à l'angle ouest du bâtiment, deux génies contemplant une tête de femme colossale renvoient à l'Archéologie, tandis qu'à l'autre extrémité les Arts appliqués sont mis en scène par des enfants entourant un vase sculpté. Au-delà de la fonction signalétique des groupes, constituant une sorte de table des matières figurative du musée, le sculpteur a cherché à imprimer du mouvement au couronnement de l'édifice et à lui donner une silhouette caractéristique. L'étude préparatoire, toute en masses échelonnées, exprime davantage encore que la réalisation finale cette tendance organique.

Ponctuant l'entablement, les cartouches des façades en marbre cipolin de Saillon (VS) reçoivent les noms d'artistes genevois : LIOTARD, TÖPFFER, AGASSE, ST-OURS, A. BOVY, CALAME, F. DIDAY, B. MENN, PETITOT, ARLAUD, et, sur le retour d'angle, DASSIER, PRADIER<sup>510</sup>. Le musée est ainsi un monument à la gloire de la ville, exaltée au travers de « ses enfants ». Enfin, les emblèmes de la Ville de Genève sont omniprésents, par l'aigle en façade tout d'abord, redoublé dans les armoiries en fer forgé constituant le motif central de la porte d'entrée due aux ferronniers HESS et GAUTHIER<sup>511</sup> **FIG. 320**. À l'intérieur, la marque municipale apparaît dans le motif central de la coupole couvrant le vestibule d'entrée, ainsi que les initiales VG, ponctuant la tapisserie qui habillait à l'origine certaines salles du musée **FIG. 317**. Outre le peintre-décorateur AUGUSTE BASTARD, auteur des toiles peintes exécutées au pochoir<sup>512</sup>, il faut également mentionner les artisans PATRIZIO ET PELLARIN et AUGUSTE DUMONTHAY pour les travaux de dalrages en mosaïque<sup>513</sup>, G. JOURDIN pour les verres décorés<sup>514</sup>, TAPONNIER, MATRINGES ET C<sup>ie</sup> pour les marbres et pierres artificiels<sup>515</sup>, le peintre FRANCIS FURET, pour une vue de l'Acropole ornant la paroi d'une salle destinée à la sculpture antique<sup>516</sup> et enfin le peintre-verrier CLÉMENT HEATON pour le grand vitrail situé dans l'axe de l'entrée et les verres blancs des grandes fenêtres du rez-de-chaussée<sup>517</sup>.



321

### Les abords du musée

Pendant les travaux de construction, une polémique s'engage quant à l'extension du musée hors des limites du périmètre des Casemates<sup>518</sup>. Le programme du concours indiquait la possibilité de fournir un projet portant sur une surface plus étendue que celui du musée proprement dit. Dans le but d'améliorer la visibilité de ce dernier depuis un point de vue éloigné et frontal, CAMOLETTI publie en 1907 un dessin représentant les aménagements de la Promenade de l'Observatoire<sup>519</sup> **FIG. 321**. Ce projet prévoit un site grandiose, fait d'une succession de terrasses en gradins se terminant par un escalier monumental avec château d'eau. Ces aménagements, qui impliquent la suppression de l'Observatoire, sont combattus par Raoul Gautier, son directeur<sup>520</sup>. Invoquant l'intérêt d'un bâtiment qui représente une face importante du passé scientifique de Genève, il fait remarquer que, même en rasant la butte, la façade principale du musée ne serait visible que d'un espace très restreint du cours de Rive. Il propose donc d'aménager une esplanade de 50 m devant la façade, et de sauvegarder ainsi le bâtiment dont il a la charge. « Ce projet est aujourd'hui un peu dans les nuages »<sup>521</sup> commente-t-on en 1913 à propos du nivellement de la terrasse. Ce n'est qu'en 1969 que l'on procède à la démolition de l'Observatoire.

### Transformations

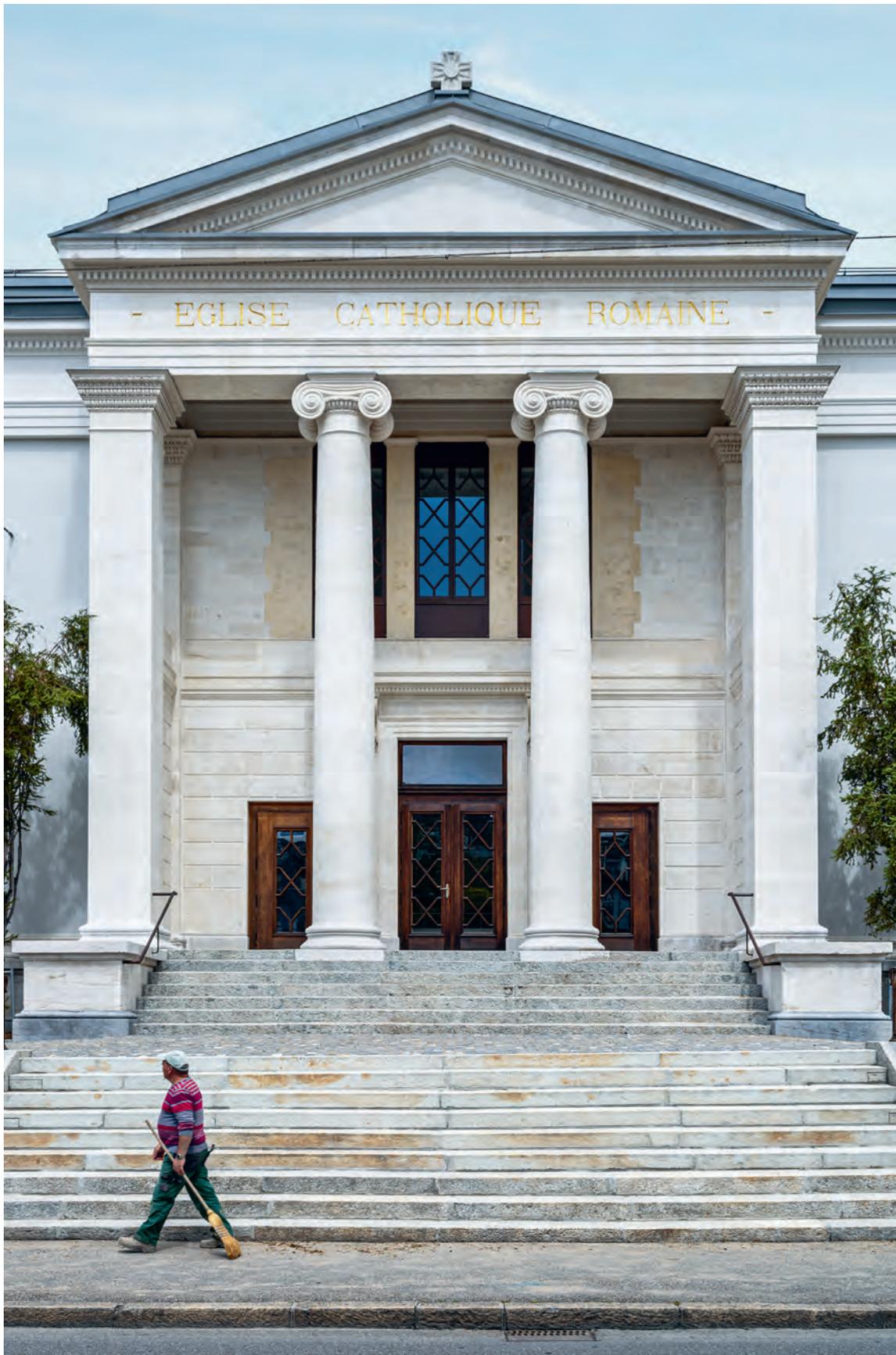
Depuis son ouverture, le Musée d'art et d'histoire a fait l'objet de nombreux travaux de réfection, modernisation, électrification, sécurisation,

restauration<sup>522</sup>. Si les changements, dus en particulier à l'évolution des conceptions muséographiques et à l'accroissement des collections, ont fait disparaître certains éléments d'origine, l'architecture est restée dans l'ensemble relativement proche de son état premier. Des projets de transformation conséquents sont à mentionner, tel celui de l'architecte JEAN NOUVEL pour la surélévation du bâtiment et l'occupation de la cour centrale, projet finalement rejeté en 2016 à l'issue d'une votation populaire<sup>523</sup>. Enfin, un concours d'architecture est lancé en 2024 pour une extension du musée et le rattachement de l'École des beaux-arts à l'édifice de la rue Charles-Galland. Il est prévu que ce dernier fera simultanément l'objet d'une restauration.

### Appréciation

Né de la volonté de réunir des collections disséminées, le Musée d'art et d'histoire a été conçu pour en exploiter la charge symbolique et pédagogique, à une époque où l'on aspire à instaurer des liens entre l'art, l'industrie, l'histoire et la patrie. Monumental dans son échelle comme dans ses détails, le musée se situe dans le sillage de la « city beautiful », un mouvement rattaché à l'Exposition internationale de Philadelphie (1893) qui porte aux nues l'architecture « Beaux-Arts ». S'il satisfait globalement ses contemporains, le musée rencontrera par la suite un accueil moins favorable, suscité par des changements de conceptions dans le domaine de l'architecture comme dans celui de la muséographie. Une mesure de classement a toutefois été adoptée en 2016, signe d'un regain d'intérêt à l'égard du bâtiment de CAMOLETTI<sup>524</sup>.

**FIG. 321** Projet de Marc Camoletti pour l'aménagement de la promenade de l'Observatoire, au nord-est du Musée d'art et d'histoire, 1907. L'architecte envisage un parc destiné à faire valoir son édifice, en s'inspirant des grandes compositions baroques du passé. Tiré de *La Patrie Suisse*, n° 354, 17.04.1907, p. 95.



## Édifices religieux

### Les donations de terrains aux communautés religieuses

« Genève offre un asile et une arène aux introductions étrangères les plus variées. On y a vu des mormons, des darbigistes, des irwingiens, des ministres illuminés, enfermés dans une villa avec un orgue, une cloche et une table magique. Les juifs, les anglicans, les Grecs schismatiques russes, y ont tous des temples élevés sur des terrains dus à la munificence publique »<sup>1</sup> : dans *La nouvelle Genève* publié en 1867, le comte Desbassayns de Richemont ne manque pas d'être frappé par la diversité confessionnelle et les bâtiments de culte qui, au cours des deux décennies qui suivent la Révolution de 1846, ont vu le jour dans les secteurs encore passablement déserts de la couronne urbaine **FIG. 323**. Tout au long de cette dernière, ces édifices s'égrènent comme les perles d'un collier, maintenues à distance les unes des autres. Cette distribution n'est pourtant pas le fait d'une planification : rien, ni dans les sources d'archive ni dans les plans d'extension, ne permet de lier ces constructions à un programme qui assignerait à chaque confession une place déterminée dans la ville. Comme pour le développement des quartiers en général, l'idée semble moins de forcer l'édification de sanctuaires, et *a fortiori* d'en décider le nombre et la cartographie, que de rendre possible leur éclosion.

La condition *sine qua non* de ces constructions est bien entendu la liberté religieuse. Inscrite dans la Constitution genevoise de 1847, elle en est la plus grande innovation : « La liberté de culte est garantie. Chacun d'eux a droit à une égale protection de la part de l'État »<sup>2</sup>. Cependant, la protection en question n'implique pas que l'État intervienne spécifiquement sous forme de donation de terrain. Celle-ci est davantage liée à la Loi générale sur les fondations de 1849, qui s'applique à « tous les établissements, institutions, corporations ayant un caractère d'utilité ou de bienfaisance générale »<sup>3</sup> (voir pp. 83-84). Ce n'est en effet qu'à partir du moment où une communauté religieuse est constituée légalement en fondation – ce qui suppose l'assentiment du Grand Conseil – qu'elle peut prétendre à l'obtention gratuite d'un terrain pour y édifier un bâtiment<sup>4</sup>. Cette dernière ne se fait pas pour autant automatiquement : l'étape qui consiste à obtenir une aide de l'État sous la forme d'un terrain à bâtir fait l'objet de débats au Parlement genevois, où les députés votent une loi pour chaque concession de terrain.

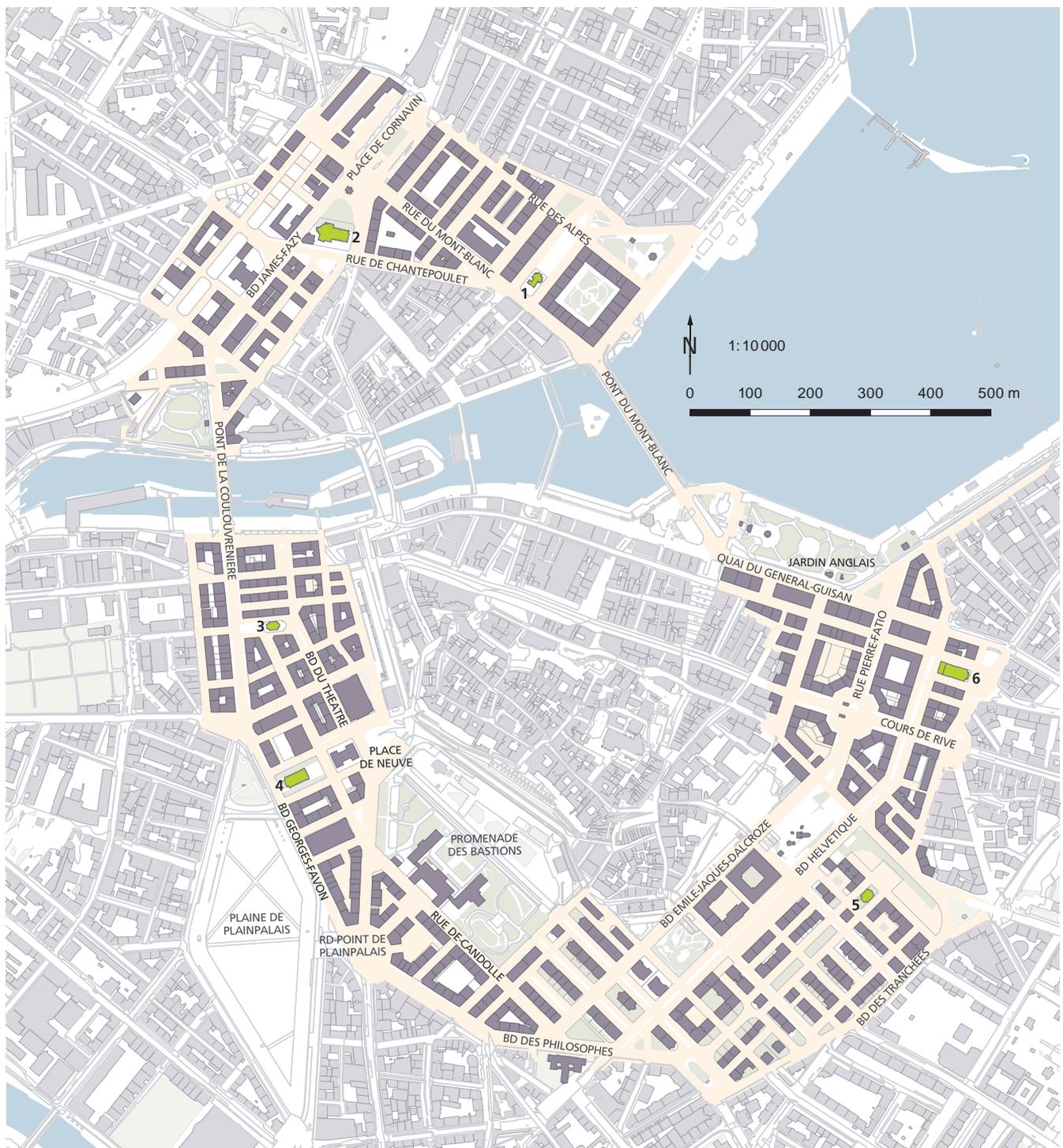
En 1850, c'est au nom de la justice sociale que le député Albert Galeer s'oppose à la donation d'un

terrain pour l'Église anglicane, étant d'avis qu'il ne faut pas favoriser « une classe de gens qui n'ont pas besoin de notre générosité, tandis qu'on met en oubli les nôtres les plus intéressants, ceux qui ont le plus besoin de la sollicitude du Gouvernement, en même temps qu'ils y ont plus de droit : les ouvriers »<sup>5</sup>. Deux ans plus tard, les terrains octroyés aux catholiques et aux anglicans font naître la crainte qu'à l'avenir les nouveaux quartiers ne fourmillent d'églises : « si des mahométans viennent s'établir ici, vous devrez aussi leur donner du terrain pour bâtir une mosquée » prévient M. Reymond, inspecteur des milices, convaincu du fait que l'État s'est engagé dans une voie fâcheuse<sup>6</sup>. Mais les oppositions les plus vives apparaissent lorsque les francs-maçons déposent à leur tour une demande similaire. Le professeur Carl Vogt, dont Fazy dit qu'il « ne voterait de concession de terrain pour aucune religion parce qu'il n'en veut aucune »<sup>7</sup>, la conteste catégoriquement au nom de la doctrine matérialiste, tandis que GUILLAUME-HENRI DUFOUR refuse d'assimiler la franc-maçonnerie à un culte public et reconnu, qui doit être protégé par la loi. Le projet est ainsi rejeté à la majorité en 1856<sup>8</sup> avant d'être remis en discussion, la concession étant finalement votée au début de l'année suivante (voir pp. 84, 263). Lourde faute selon l'opposition conservatrice, qui regrette une décision consistant « à donner un terrain à ceux qui en demandent et à dépouiller en faveur de quelques-uns l'ensemble des citoyens »<sup>9</sup>.

Quelles qu'en soient les motivations, les oppositions évoquées ici n'empêchent pas les radicaux, ardents défenseurs du pluralisme religieux, d'obtenir des voix suffisantes en faveur des concessions de terrains. « Nous voulons que notre pays offre l'exemple d'une tolérance absolue »<sup>10</sup> soutient James Fazy en 1857. À n'en pas douter, l'ambition du tribun radical est aussi d'en fournir les preuves, c'est-à-dire de matérialiser la tolérance en question par des édifices qui en seraient les signes tangibles. Fazy ne manque d'ailleurs pas d'arguments lorsqu'il intervient dans tel ou tel débat sur des concessions de parcelles, invoquant tour à tour l'embellissement de la ville, la volonté d'y attirer des étrangers fortunés ou la valeur vénale donnée aux terrains environnants<sup>11</sup>. Les visées électoralistes ne semblent pas non plus absentes de ses combats, à en croire certaines allusions dans la presse conservatrice<sup>12</sup>. Sont-elles réelles ? En tout état de cause, elles ne concernent que les cas où la communauté touchée est nombreuse ou influente, à savoir les catholiques et les francs-maçons<sup>13</sup>.

Les donations de parcelles s'échelonnent entre 1850 et 1863 et suivent spatialement un parcours inverse aux aiguilles d'une montre, satisfaisant

**FIG. 322** Bd Georges-Favon 25bis. Façade principale de l'église du Sacré-Cœur, ancien Temple unique de l'Ordre maçonnique. Hermann Hug, architecte, 1858-1860. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



323

**FIG. 323** Plan de la ville avec les différents bâtiments de culte construits entre 1851 et 1869. Échelle 1 : 10 000. Dessin arx iT, Pauline Emery, 2024.

- Lieux de culte
- Autres bâtiments
- Bâtiments hors périmètre
- Espaces verts
- Espaces verts hors périmètre
- Voies de circulations dans la ceinture Fazyste

- 1 Rue du Mont-Blanc 14bis, église anglaise (Holy Trinity Church), 1851-1853
- 2 Bd James-Fazy 22, basilique Notre-Dame, 1852-1859
- 3 Place de la Synagogue 7, Grande Synagogue de Genève (Beth Yaacov), 1857-1859
- 4 Bd Georges-Favon 25bis, Temple unique de l'Ordre maçonnique (actuelle église du Sacré-Cœur), 1858-1860
- 5 Rue Rodolphe-Toepffer 9, église orthodoxe russe de Genève, 1863-1866
- 6 Place des Eaux-Vives 4, église Saint-Joseph, 1867-1869

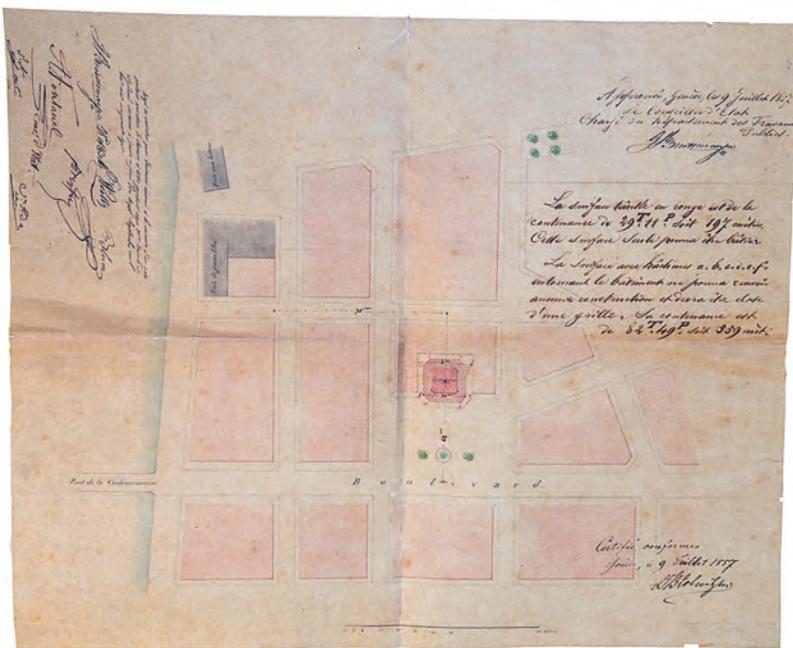
d'abord les anglicans et les catholiques sur la rive droite (1850), puis, sur la rive gauche, les juifs (1853), les francs-maçons (1857), et les orthodoxes (1863), sur le plateau des Tranchées. Il serait tentant d'imaginer que les emplacements sont choisis en fonction du contexte, autrement dit la proximité des communautés concernées. Mais force est de constater qu'au moment du choix des parcelles les alentours sont complètement dépeuplés et que, par ailleurs, les quartiers communautaires sont inexistants à cette époque dans les quartiers anciens<sup>14</sup>. Si l'emplacement des lieux de culte ne doit donc rien à des concentrations confessionnelles particulières, il n'est pas impossible qu'à l'inverse les bâtiments une fois bâtis aient déterminé la venue et l'établissement de résidents à l'entour selon une logique confessionnelle.

Pour bien comprendre ce qui détermine non seulement l'emplacement mais également la taille des parcelles, il convient d'évoquer rapidement les *desiderata* particuliers qui accompagnent les demandes des congrégations. Tout en étant lapidaires et relativement vagues, celles-ci cachent peut-être des ambitions plus précises, exposées lors d'échanges informels avec des représentants des pouvoirs publics. Ainsi, les catholiques souhaitent simplement un terrain « qui réponde, et par l'étendue, et par la situation, aux besoins de la population catholique »<sup>15</sup>; les anglicans demandent 120 toises carrées<sup>16</sup>; les juifs sollicitent « une petite parcelle de terrain, [...], dans l'endroit le moins dommageable et où vous le trouverez bon »<sup>17</sup>; les francs-maçons requièrent 400 toises, avant de réduire à 200, « dans un emplacement qui se coordonnerait le mieux avec le tracé des nouveaux quartiers, et de manière à faire le parallèle ou le pendant de quelque édifice public »<sup>18</sup>; les orthodoxes, enfin, visent « un des emplacements situés en arrière et au sud du plateau central des Terrasses des Tranchées », mesurant 100 toises environ<sup>19</sup>. De leur côté, les pouvoirs publics, auxquels revient en définitive le choix de la parcelle, veillent d'abord à ce que ce dernier s'accorde avec les projets d'agrandissement de la ville. Cela n'empêche pas des décisions précipitées : le choix de l'emplacement pour la construction d'une église catholique sur la rive droite en 1850 sera ultérieurement critiqué, apparaissant comme prématuré au vu du caractère encore mouvant du plan d'extension<sup>20</sup>.

En taille et en visibilité, les différences entre les parcelles peuvent être notoires. Aux 2654 m<sup>2</sup> concédés aux catholiques dans un emplacement proéminent répond, à l'autre extrême, une parcelle de 680 m<sup>2</sup> à proximité du cimetière de Plainpalais, que les autorités destinent à la communauté

israélite<sup>21</sup>. Un tel écart peut s'expliquer par l'ampleur de la construction projetée et le nombre de fidèles<sup>22</sup>. Mais si l'on exclut le cas de la concession aux catholiques, c'est une forme d'équité qui ressort de la comparaison entre les parcelles, surtout dans leur rapport au réseau viaire. L'articulation systématique à une voie de circulation importante donne en effet à penser que les conditions pour une perception dégagée du bâtiment à venir ont été préméditées. La parcelle de l'église russe constitue toutefois un cas un peu à part. Alors qu'un dégagement spectaculaire aurait pu être obtenu à partir du square Le-Fort, les autorités vendent à la Fondation de la chapelle de l'église russe une parcelle devant le futur sanctuaire pour qu'elle y construise un presbytère. Cachée en quelque sorte par ce dernier, l'église n'en sera pas moins visible depuis l'autre côté, l'abside donnant sur la future place Sturm (actuelle place Beatriz-Consuelo).

Le cas de l'église russe est par ailleurs intéressant en ce qu'il révèle une donnée importante dans la question des terrains octroyés, à savoir l'idée que l'État et les fondations se forment du bâtiment à venir. En l'occurrence, les autorités sont conscientes de la situation exceptionnelle du terrain demandé et du prix élevé qu'elles auraient pu en tirer. Elles demandent donc à la Fondation de la chapelle russe qu'il soit édifié « un monument de bon goût, qui soit un ornement pour le quartier dans lequel il sera élevé »<sup>23</sup>, et vont même jusqu'à préciser le « style moscovite »<sup>24</sup> à adopter pour l'architecture. Les plans fournis rassurent : contrairement à une autre chapelle du culte grec édifiée en Allemagne, qui n'est « qu'un assemblage, qu'un composé de différents styles d'architecture »<sup>25</sup>, les projets fournis par la fondation « présentent un ensemble parfaitement harmonieux et d'une originalité unique dans notre pays »<sup>26</sup>. Ainsi l'État, tout en veillant à octroyer des parcelles permettant la construction d'un bâtiment visible sur ses quatre faces, exerce un droit de regard sur l'architecture de ce dernier. Il vise en définitive la réalisation de bâtiments singuliers, dont l'architecture manifeste sans ambiguïté le culte auquel ils sont destinés.



324

**FIG. 324** Plan du terrain cédé par l'État à la Communauté israélite du canton de Genève, daté du 9 juillet 1857. Destinée à s'élever dans la cour d'un édifice en U la cachant sur trois côtés, la synagogue projetée ne bénéficie encore, à ce stade, que d'une visibilité limitée. AEG [Notaire J. F. Demole, 17 sept. 1857].

## La Grande Synagogue de Genève (Beth Yaacov), place de la Synagogue 7 [2]

Élevée entre 1858 et 1859 sur les plans de l'architecte JEAN-HENRI BACHOFEN, la synagogue de Genève est le premier édifice monumental spécifiquement destiné au culte israélite en Suisse romande. Elle propose une synthèse originale entre, d'une part, un plan centré d'inspiration germanique et, d'autre part, les éléments orientalisants qui caractérisent aussi bien l'extérieur du bâtiment que son décor intérieur peint, dû à JEAN-JACQUES DÉRIAZ.

### La cession du terrain

Lorsque la liberté de culte est inscrite dans la Constitution genevoise de 1847, le canton est le premier de Suisse à accorder un statut légal aux juifs et à leur communauté<sup>27</sup>. Quelques années plus tard, le 18 mai 1853, la Communauté israélite genevoise se voit octroyer gratuitement par l'État, sur l'ancien bastion de Hollande, un terrain d'environ 720 m<sup>2</sup> destiné à la construction de son futur temple<sup>28</sup>. Cette donation marque une étape importante dans le long processus d'émancipation d'une communauté qui s'est à l'origine constituée, sous l'Ancien Régime, dans la très libérale province sarde de Carouge<sup>29</sup>. Essentiellement composée d'immigrés ashkénazes venus d'Alsace et du Bas-Rhin alémanique<sup>30</sup>, la petite colonie n'aura peu à peu pris pied sur sol genevois qu'à partir de la signature du Traité de Turin en 1816. Il faudra du reste attendre les dernières années de la Restauration pour que le

Conseil d'État consente à ce que la Communauté israélite du canton de Genève<sup>31</sup> pratique son culte dans la petite synagogue qui avait été aménagée sans autorisation au 2<sup>e</sup> étage d'une maison de la rue du Rhône<sup>32</sup>. Un pas décisif sera franchi lorsque la communauté se verra reconnaître, le 26 mai 1852, le statut de fondation<sup>33</sup> au sens de la loi du 22 août 1849 – statut qui lui permettra d'obtenir une parcelle de la part du Canton<sup>34</sup>.

L'emplacement concédé en mai 1853 est toutefois remis en question à peine deux mois plus tard par le Conseil d'État, qui envisage de « modifier le plan général de la rive gauche entre la porte Neuve, Plainpalais et le Rhône »<sup>35</sup> – alors même que, de son côté, la Communauté israélite s'active pour réunir les fonds nécessaires à l'édification de son temple<sup>36</sup>. S'ensuivra un enlèvement de près de quatre ans, dont les raisons précises restent obscures. Sans doute les autorités ont-elles jugé plus sage d'attendre que le réseau viarie du secteur soit définitivement tracé ; mais peut-être aussi le financement de la future synagogue a-t-il présenté des difficultés pour une communauté qui, en 1853, ne comptait qu'environ 170 membres<sup>37</sup>. En avril 1857, cependant, la fondation israélite, manifestement impatiente d'enfin concrétiser son projet, sollicite auprès du Conseil d'État, en alléguant que la proximité du nouveau stand de la Coulouvrenière rend la parcelle précédemment attribuée inadéquate, un emplacement plus proche « des quartiers nouvellement établis »<sup>38</sup>.

Faisant diligence, les autorités cantonales édictent, le 23 mai 1857, une nouvelle loi de concession<sup>39</sup> portant sur un terrain situé à l'est du boulevard reliant la plaine de Plainpalais au pont (alors en chantier) de la Coulouvrenière **FIG. 323** (3) – loi qu'elles assortissent du reste d'un article additionnel abroissant, pour ainsi dire « par la bande »<sup>40</sup>, les dispositions de 1816 qui privaient encore les juifs du droit de cité<sup>41</sup>. Avec sa superficie de 559 m<sup>2</sup>, dont seule peut être bâtie la partie centrale de 197 m<sup>2</sup>, la nouvelle parcelle est plus exiguë que la précédente, mais du moins a-t-elle été calibrée d'après les plans d'avant-projet que la communauté a joints à sa requête. Le périmètre occupe cependant la cour d'un édifice en U d'affectation encore indéterminée **FIG. 324** – ce qui suggère que la synagogue, vouée, à ce stade, à rester cachée sur trois côtés, n'est pas encore pleinement assumée par les autorités<sup>42</sup>.

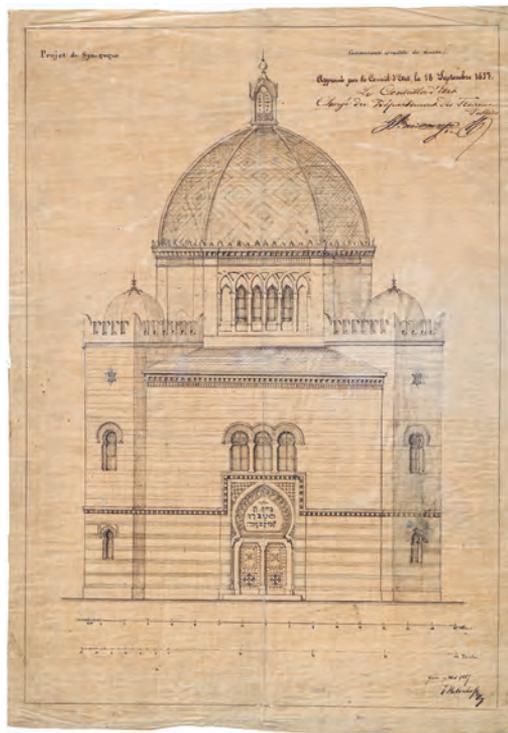
### La genèse du projet

Au temps de leur émancipation, les communautés juives européennes confient en général la conception de leurs nouveaux édifices de culte – qui prennent désormais pignon sur rue – à des architectes non

juifs appartenant à la société d'accueil, à qui revient, du fait de l'absence de tradition architecturale en la matière, la délicate mission de trouver le juste équilibre entre intégration à la culture locale et affirmation d'une identité judaïque spécifique. En l'occurrence, la Communauté israélite genevoise s'adresse à un professionnel – de confession protestante – au parcours atypique : JEAN-HENRI BACHOFEN<sup>43</sup>. Né à Nänikon (ZH) en 1821, ce fils de forgeron se forme d'abord comme dessinateur-cartographe à Zurich, avant de s'établir à Genève, à l'âge de vingt ans, pour travailler dans le Bureau topographique fédéral fondé par GUILLAUME-HENRI DUFOUR. En 1852, toutefois, il part étudier l'architecture à Paris, et, de retour à Genève l'année suivante, il se lance dans une carrière de bâtisseur dont la synagogue marquera le point d'orgue<sup>44</sup>.

Si l'engagement formel de BACHOFEN par la Communauté israélite ne date que de juillet 1857, c'est bien lui qui a produit, dès 1853, les plans remis aux autorités en vue de la première donation de terrain. La seule pièce qui subsiste de ce dossier – une esquisse de la façade principale – tend à montrer, si on la compare avec le projet approuvé par le Conseil d'État le 18 septembre 1857 **FIG. 325, 326**, que le parti n'a pas changé dans l'intervalle : l'architecte a de toute évidence opté, dès le départ, pour un édifice de plan carré à dôme central, cantonné de quatre tourelles coiffées de dômes plus petits et formant autant de pans coupés. Or, il apparaît ici que les origines alémaniques du maître d'œuvre ont joué un rôle déterminant dans les choix effectués. En effet, les temples israélites à plan centré sont alors très répandus en Allemagne, tandis qu'en France, c'est le type basilical qui domine. Ainsi est-il fort probable que BACHOFEN se soit inspiré de la synagogue à plan centré de Dresde, grand modèle du genre réalisé entre 1838 et 1840 par GOTTFRIED SEMPER, et publié en 1847 dans *l'Allgemeine Bauzeitung*<sup>45</sup>.

Par ailleurs, l'architecte-cartographe entreprend, en mai 1855, un long voyage au cours duquel il a certainement l'occasion de découvrir, en Bavière, les synagogues de style néo-romanesque dont l'un des prototypes est celle d'Ingenheim, érigée entre 1830 et 1832 d'après les plans de FRIEDRICH VON GÄRTNER<sup>46</sup>. De fait, ce périple aura une influence manifeste, non pas sur la conception planimétrique, mais sur l'expression du temple israélite genevois. Entre l'élévation de 1853 et celle de 1857 s'observent en effet de sensibles modifications stylistiques : alors que la première multipliait encore les références aux styles roman, gothique et Renaissance, la seconde montre que, pour BACHOFEN comme pour nombre



325

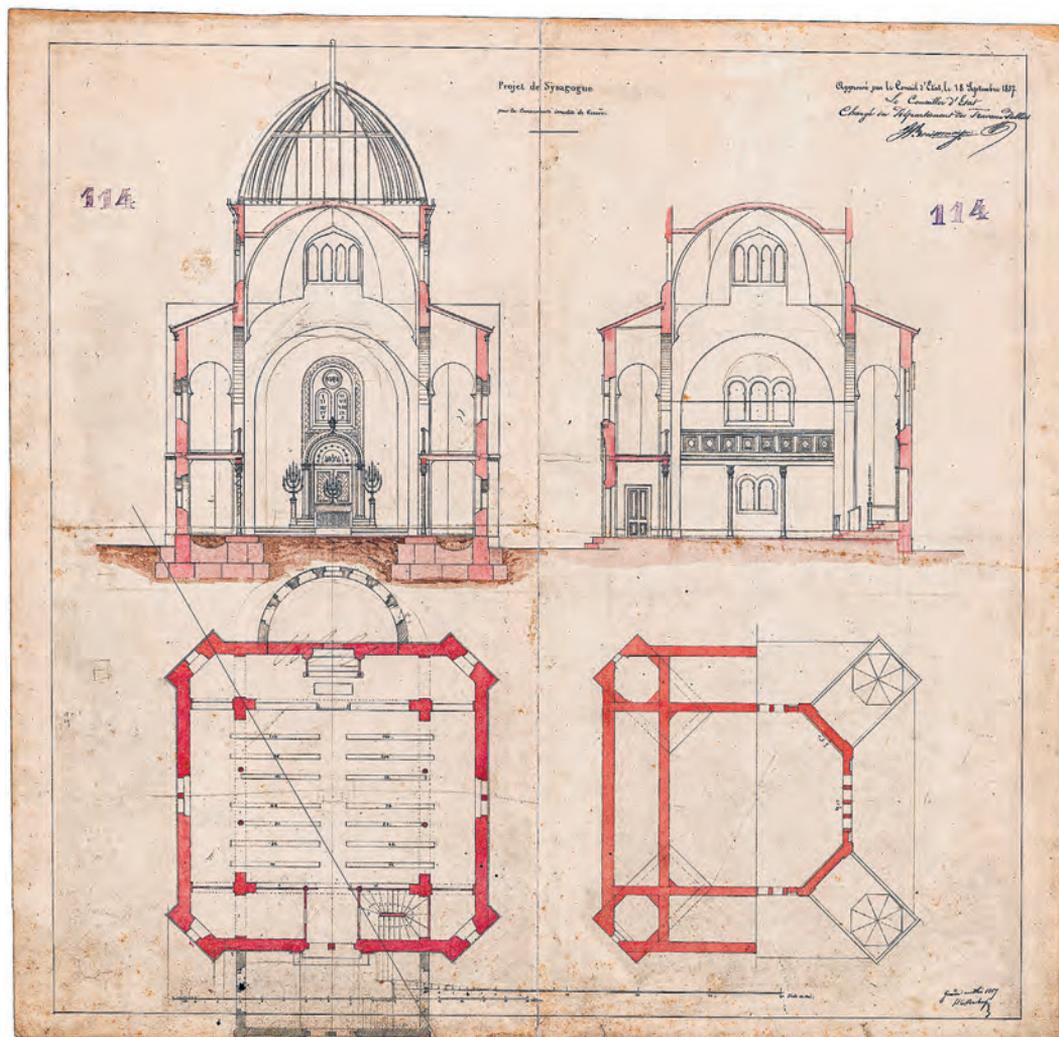
**FIG. 325** Place de la Synagogue 7. Cette élévation de la façade principale (ouest) de la synagogue fait partie du dossier de plans approuvés par le Conseil d'État le 18 septembre 1857. Ses nombreux motifs orientalistes trahissent l'influence du voyage effectué en 1855 par l'architecte Jean-Henri Bachofen en Allemagne. AEG [Archives privées 25].

de ses confrères germaniques mais aussi, de plus en plus, français, l'orientalisme offre un moyen privilégié d'exprimer, en évoquant les lieux d'origine du judaïsme, le caractère spécifiquement juif de la synagogue, en évitant toute confusion avec d'autres fonctions ou – parmi les édifices cultuels – d'autres religions<sup>47</sup>.

Une ultime modification sera apportée au projet après l'approbation officielle des plans. En février 1858, en effet, la fondation israélite demande au Conseil d'État « l'autorisation de faire ajouter à la construction [...] 1. un porche côté du couchant, et 2. un hémicycle côté du levant », afin d'agrandir le temple « qui sans cela serait un peu petit »<sup>48</sup>. Si l'adjonction d'un avant-corps et d'une abside représente un moyen habile d'accroître la capacité du bâtiment sans dépasser le périmètre concédé, elle a pour effet de « christianiser » quelque peu l'édifice en le dotant de ce qui s'apparente, à l'ouest, à un narthex et, à l'est, à un chœur **FIG. 326**. De tels éléments n'ont toutefois rien d'exceptionnel dans l'architecture synagogale de l'époque, et l'on verra qu'il ne s'agit pas là des seuls emprunts faits à l'architecture religieuse chrétienne.

Lorsque la Grande Synagogue de Genève est inaugurée le 1<sup>er</sup> juillet 1859<sup>49</sup>, elle représente, après les synagogues des communes argoviennes de Lengnau (1847) et d'Endingen (1852)<sup>50</sup>, le troisième édifice de culte israélite de caractère monumental érigé en Suisse.

**FIG. 326** Place de la Synagogue 7. Plans et coupes par Jean-Henri Bachofen de la synagogue approuvés par le Conseil d'État le 18 septembre 1857. On distingue déjà, sur le plan du rez-de-chaussée, l'avant-corps et l'abside dont l'adjonction sera autorisée le 23 février 1858. ACM [Fonds Frédéric de Morsier - Charles Weibel, dossier 164.04.032].



326

### Extérieur

À l'achèvement du chantier, la synagogue genevoise se dresse, isolée, clôturée de près par une grille, sur un vaste terrain vague qui en renforce l'aspect insolite **FIG. 327**. La trame urbaine prévue par le plan d'extension a permis, pour ainsi dire naturellement, de respecter la règle voulant que la synagogue soit orientée vers Jérusalem. Le rez-de-chaussée, traité comme un soubassement uni, est séparé par une corniche à modillons de l'étage, strié, lui, de bandes peintes simulant des assises alternées. Ce procédé se retrouve, pour imiter cette fois des claveaux, dans les arcs outrepassés des baies de l'étage, ceux en pointe du rez-de-chaussée étant ornés de faux joints.

Le portail monumental, avec sa double entrée à coussinets, son tympan délimité par un arc outrepassé brisé et le triplet de fenêtres qui le surmonte, représente, à quelques variations près, une copie de celui de la synagogue à pignon de Heidenheim<sup>51</sup>,

construite en 1853 par EDUARD BÜRKLEIN, un élève de VON GÄRTNER. Que BACHOFEN ait connu cet intéressant exemple néo-mauresque allemand n'est guère douteux, qu'il l'ait vu de ses propres yeux en 1855 ou qu'il l'ait découvert à travers sa publication dans l'*Allgemeine Bauzeitung* en 1854<sup>52</sup>. De l'article en question ressort d'ailleurs que les deux portes d'entrée distinctes visent – bien que donnant, à Heidenheim comme à Genève, sur un vestibule commun – à marquer la séparation des sexes.

À vrai dire, l'origine des motifs orientalisants auxquels recourt BACHOFEN n'est pas toujours univoque : ainsi le dôme nervuré à tambour octogonal et la bichromie des façades renvoient-ils certes à l'architecture islamique, mais aussi à des modèles italiens, tandis que, si le crénelage des tourelles évoque bien l'architecture des mosquées (ce qui, en l'absence de population « mahométane », est à l'époque considéré comme pertinent), les merlons bifides constituent une caractéristique de

l'architecture militaire lombarde. C'est donc par « contamination mutuelle » d'éléments de diverses provenances que l'architecte obtient une « synthèse orientaliste »<sup>53</sup>. La caractérisation de l'édifice est parachevée par l'inscription hébraïque gravée dans le tympan du portail<sup>54</sup>, par les tables de la Loi représentées sur le lanterneau sommital et – symbole judaïque plus récent et donc plus rare – par l'étoile de David qui figure au tympan et donne leur forme aux baies percées en partie haute des tourelles.

### Intérieur

Depuis l'étroit vestibule, on accède par deux escaliers latéraux à la galerie des dames, qui se déploie sur trois côtés. Dans la salle, que ponctuent, selon la logique du plan carré, quatre piliers reliés par des arcs en plein cintre, les bancs sont disposés transversalement de part et d'autre d'une allée centrale – comme dans une église. Cette configuration est liée au fait que la *bima* (l'estrade destinée à la lecture de la Tora) n'est pas placée au centre de l'espace, comme le voudrait la tradition, mais devant l'*aron hakodech* ou arche sainte (l'armoire adossée au mur oriental qui abrite les rouleaux de la Tora), avec laquelle elle forme une sorte de chœur **FIG. 328**. Ce parti trahit une volonté de réforme et d'assimilation que confirme la présence de deux éléments d'ordinaire associés au culte chrétien : l'orgue installé sur la tribune et la chaire fixée au montant droit de l'arc donnant sur l'abside. En outre, les garde-corps de la galerie sont dépourvus de *mehitsa* (claire-voie traditionnellement destinée à empêcher les contacts visuels entre hommes et femmes). On peut supposer que ces différentes innovations, qui gagnent alors du terrain en Europe, soient en partie la source des tensions qui minent la Communauté israélite genevoise lorsque le grand rabbin Joseph Wertheimer, lui-même de tendance libérale, en prend la direction en avril 1859<sup>55</sup>.

Le fait que le décor peint soit confié à JEAN-JACQUES DÉRIAZ, sans doute le décorateur le plus renommé de Genève à l'époque<sup>56</sup>, montre néanmoins que la communauté nourrit certaines ambitions. L'artiste vient alors de terminer les plafonds du Conservatoire (voir p. 216) et de l'hôtel de Saussure, et il a réalisé, en 1849, l'ornementation du pavillon de la propriété Bartholoni<sup>57</sup> – l'un des premiers exemples d'architecture néo-mauresque en Suisse. À la synagogue, DÉRIAZ exécute sur la frise et les pendentifs des motifs inspirés de l'Alhambra, tandis que les plâtriers-peintres de la maison L'HUILLIER & RIGOLOT peignent sur la coupole un ciel étoilé – grand poncif de l'architecture synagogale. Complété par les stries bichromes des piliers et des arcs, ce décor non figuratif – conforme, donc, au



327

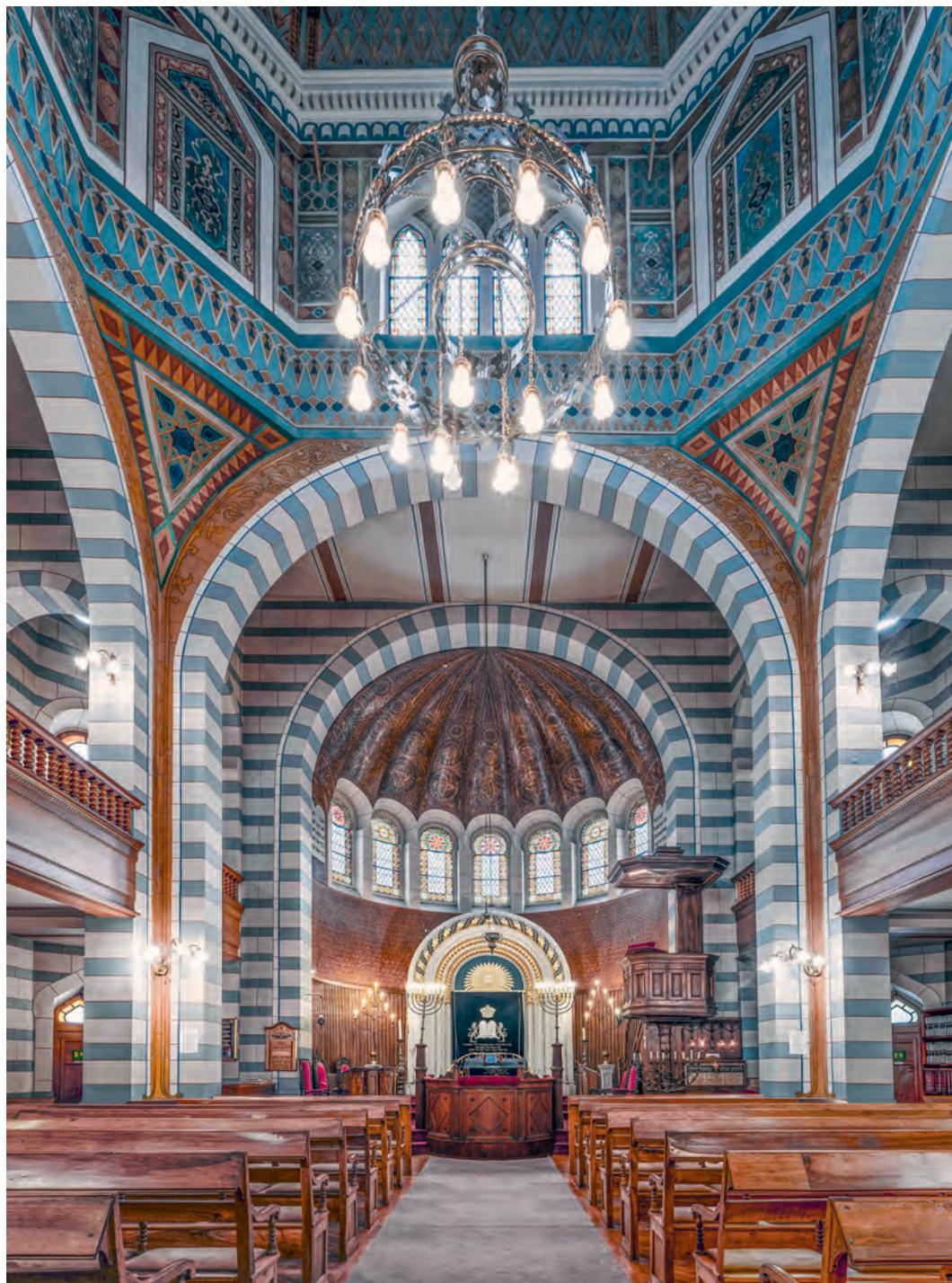
deuxième commandement du Décalogue – évoque sans ambiguïté l'Orient, même si les colonnes à chapiteau feuillagé et les arcs en plein cintre à voussure torsadée de l'*aron* tiennent plutôt du portail d'église romane. Certains objets liturgiques spécifiques doivent être commandés à Lyon, mais l'essentiel du mobilier provient de fabricants locaux<sup>58</sup>.

### Transformations

Une dizaine d'années après l'ouverture du temple israélite, l'abandon du bâtiment en U qui devait l'enserrer et la création, dans l'axe de la synagogue, d'une rue portant son nom accroissent sensiblement la visibilité de l'édifice qui, dès lors, accède pleinement au statut de monument<sup>59</sup> – monument qui sera du reste officiellement classé en 1989<sup>60</sup>. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment subit plusieurs campagnes de travaux d'ampleur variable<sup>61</sup>. Ainsi divers éléments orientalisants, sans doute perçus comme désormais vidés de leur sens, sont-ils successivement abandonnés (bichromie des façades remplacée par une teinte unique en 1906-07, dômes des tourelles supprimés en 1955, décor intérieur peint fortement simplifié en 1971), avant d'être rétablis en 1996-97 sur la base d'investigations approfondies. Les travaux d'excavation effectués lors de cette restauration majeure permettront par ailleurs de mettre en valeur l'un des arcs construits en son temps par BACHOFEN pour enjambrer un segment de rempart non entièrement démoli<sup>62</sup>. En 1907, l'orgue d'origine est remplacé par un nouvel instrument qui sera lui-même remis, en 1997, au Musée suisse de l'orgue à Roche (VD). En 1979, une nouvelle salle avec toiture amovible est adossée au chevet de l'édifice afin de pouvoir y célébrer la fête

**FIG. 327** Place de la Synagogue 7. Vue de la synagogue récemment achevée depuis le nord-est, vers 1860. Seule l'allée de platanes qui le relie au nouveau boulevard confère à l'édifice un ancrage sur le vaste terrain libéré par la démolition des fortifications. Photo anonyme. Archives privées Jean-Christophe Curtet.

**FIG. 328** Place de la Synagogue 7. Vue de l'espace intérieur en direction de la *bima* et de l'*aron hakodech*. Si le décor peint par Jean-Jacques Dériaz se distingue, avec ses motifs inspirés de l'Alhambra, par son caractère orientalisant, l'abside, qui évoque par sa forme un chœur d'église, constitue un emprunt à l'architecture religieuse chrétienne – ce qui n'a du reste rien d'exceptionnel dans l'architecture synagogale de l'époque. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



328

des Cabanes (*Souccot*) – adjonction qui sera remplacée par une nouvelle salle enterrée à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la synagogue en 2009. On signalera enfin, en 1944-45, le réaménagement de la place de la Synagogue par MAURICE BRAILLARD, avec le nouveau portail en fer forgé conçu par celui-ci et la fontaine réalisée par le tailleur de pierre ALFRED CASSANI et le sculpteur WILLY VUILLEUMIER<sup>63</sup>.

### **Appréciation**

En 1867, des photographies du temple israélite genevois sont présentées à l'Exposition universelle de Paris. Plusieurs documents attestent toutefois que l'édifice était déjà connu en France auparavant<sup>64</sup>. De fait, l'édification de la synagogue genevoise s'inscrit pleinement dans le débat – particulièrement nourri en France et en

Allemagne – relatif à la question des formes architecturales les plus appropriées aux lieux de culte israélites<sup>65</sup>. En l'occurrence, l'œuvre de BACHOFEN constitue un maillon singulier dans la longue chaîne d'expérimentations qui tendront, à travers tout le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, à donner forme à un programme – la synagogue monumentale – pour lequel il n'existe ni modèles historiques, ni règles précises. Dans le contexte genevois, cette singularité tient bien sûr au fait que BACHOFEN s'inspire d'exemples germaniques, tant du point de vue typologique – avec le choix du plan centré – que stylistique – avec l'option orientaliste, à l'intérieur comme à l'extérieur. Or, il apparaît que la synagogue de Genève est l'une des premières à combiner les deux, tant à l'échelle suisse qu'internationale.

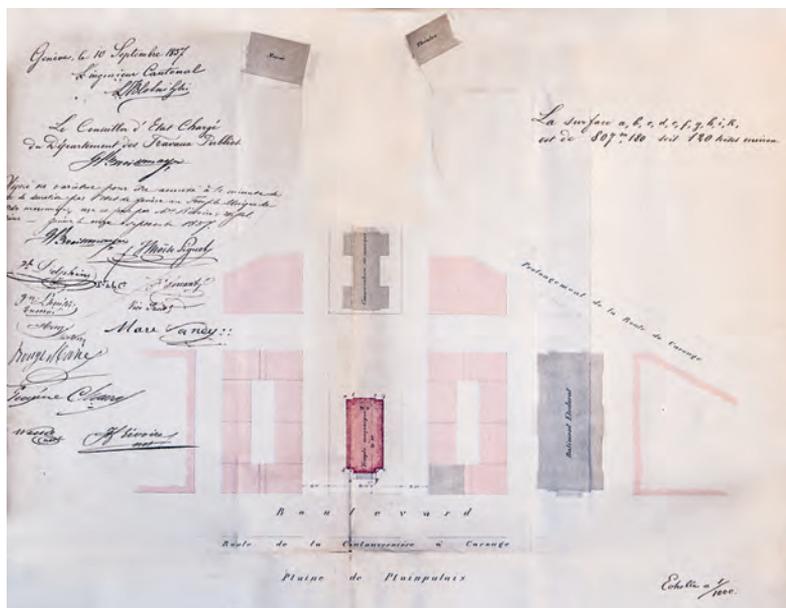
LB

## Le Temple unique de l'Ordre maçonnique (actuelle église du Sacré-Cœur), bd Georges-Favon 25bis [7]

**Fruit de la réunion de la majorité des loges maçonniques du canton sous l'obédience de la Grande Loge suisse Alpina, le temple érigé sur les plans de HERMANN HUG entre 1858 et 1860 au bord de la plaine de Plainpalais se distingue par son style hellénisant et – assez étonnamment – par sa forte présence dans l'espace urbain. Sa construction se soldera toutefois par une débâcle financière qui manquera d'être fatale à la franc-maçonnerie genevoise. Dès 1873, l'édifice passera aux mains de l'Église catholique romaine, qui lui donnera, à la fin des années 1930, ses dimensions actuelles. Gravement endommagé par les flammes en 2018, le monument a fait récemment l'objet d'une transformation intérieure complète, qui en renforcera encore la vocation publique.**

### La cession du terrain

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il existe dans le canton de Genève – où la franc-maçonnerie moderne, dite « spéculative », s'est implantée très précocement<sup>66</sup> – plusieurs loges relevant de trois obédiences différentes<sup>67</sup>. C'est en vue de rassembler les efforts de ces loges qu'est émise, dès 1843, l'idée de les réunir toutes en un seul atelier<sup>68</sup> – idée qui se concrétise, onze ans plus tard, avec la constitution de la Fondation du Temple unique de l'Ordre maçonnique<sup>69</sup>. Or, bien que l'intention de bâtir un « édifice beau et simple » destiné « à tous les francs-maçons du canton » soit explicitement formulée dans les



329

statuts de la fondation<sup>70</sup>, la requête que celle-ci dépose, dans la foulée, en vue d'obtenir gratuitement une parcelle de la part de l'État, se heurte à de fortes résistances : alors même qu'entre septembre 1854 et juin 1855 le comité du Temple unique a revu ses prétentions à la baisse quant à la surface demandée (200 toises carrées au lieu de 400), le Conseil d'État refuse d'abord, par peur de créer un « fâcheux » précédent, de soumettre un projet de loi de concession au Grand Conseil<sup>71</sup>. Et lorsque le gouvernement, manifestement convaincu par les protestations de l'Ordre maçonnique, finit par se raviser<sup>72</sup>, c'est le Parlement – où les conservateurs sont alors majoritaires – qui rejette le projet de loi en seconde lecture<sup>73</sup>.

De fait, il faut attendre le retour d'une majorité radicale au sein du législatif cantonal pour que la Fondation du Temple unique se voie accorder, à l'issue d'un nouveau débat au sein des loges maçonniques, des autorités politiques et de l'opinion publique, un terrain que la commission du Grand Conseil propose de ramener à 100 toises carrées (environ 675 m<sup>2</sup>), « à l'ouest du boulevard joignant la plaine de Plainpalais au Rhône »<sup>74</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai 1857, le Conseil d'État fixe l'emplacement définitif du futur édifice entre le Conservatoire de musique et ledit boulevard<sup>75</sup> FIG. 323 (4), sur une parcelle alors aménagée en square public<sup>76</sup>. Après que la commission du Temple unique a obtenu du gouvernement, sur la base du « plan définitif » du bâtiment, 20 toises carrées de terrain supplémentaires<sup>77</sup>, l'acte de donation est passé le 11 septembre 1857 devant le notaire Rivoire<sup>78</sup> FIG. 329.

**FIG. 329** Plan joint à l'acte de donation du terrain de 120 toises carrées (environ 810 m<sup>2</sup>) destiné à la construction du temple maçonnique (en rouge) donnant sur l'ancien boulevard de Plainpalais. Avec ses 39,80 m de long (avant-corps compris) et ses 20,10 m de large, le plan de l'édifice présente, à peu de chose près, les proportions d'un double carré. AEG [Notaire Jean-F. Henri Rivoire, 11 sept. 1857].

**FIG. 330** Bd Georges-Favon 25bis. Bien que dépourvu de péristyle continu, le temple hellénisant de l'Ordre maçonnique développe le motif de la colonnade comme aucun autre édifice genevois avant lui. Certains – francs-maçons ou non – s'étonneront de sa forte visibilité dans l'espace public. Photo vers 1880. Archives privées Jean-Christophe Curtet.

**FIG. 331** Réalisée entre 1869 et 1873 par les graveurs Philippe Jules Joseph Ryckebusch et Amédée Daudenarde, cette vue intérieure de l'ancien temple maçonnique représente une séance ordinaire de la section genevoise de l'Association internationale des travailleurs, avant le rachat de l'édifice par l'Église catholique romaine. BGE [VG 1931].

**FIG. 332** Bd Georges-Favon 25bis. Prise alors que le bâtiment était déjà utilisé comme église par la paroisse du Sacré-Cœur, mais avant la campagne de transformation et d'agrandissement de 1939, cette vue de l'espace de culte en direction du chœur laisse entrevoir la compartimentation des travées latérales en chapelles. Photo anonyme. Tiré de Ganter 1973, p. 28.

**FIG. 333** Bd Georges-Favon 25bis. Vue de la nef de l'église du Sacré-Cœur en direction du chœur, après les travaux de 1939. L'ampleur acquise par le vaisseau central parvient à en compenser la faible hauteur. Les reliefs sculptés du plafond seront par la suite complétés par une série d'œuvres picturales résolument modernes. Photo anonyme. Tiré de Ganter 1973, p. 29.



330

### *La genèse du projet*

Le plan en question résulte d'un concours d'esquisses ouvert par la fondation maçonnique au printemps 1857<sup>79</sup>. Début août de la même année, le jury, composé du conseiller d'État Breitmayer, de l'ingénieur BLOTNITZKI et des architectes SCHAECK-PRÉVOST, DARIER et FAURAZ<sup>80</sup>, décerne le premier prix à HERMANN HUG, qui n'est autre que le secrétaire de la commission du Temple unique. Né en 1825 à Karlsruhe, où il a suivi les cours de l'École d'ingénieurs, HUG s'est réfugié à Genève en 1849, après l'écrasement de la Révolution badoise par les troupes fédérales allemandes<sup>81</sup>. Résident d'Aire-la-Ville, où il a obtenu sa naturalisation en 1856, le jeune ingénieur-architecte s'est notamment vu confier, en 1851-52, la construction du pont de Peney – ouvrage qui s'est écroulé lors d'un second essai de charge un an après son inauguration<sup>82</sup>. Aucun des projets remis dans le cadre du concours du Temple unique n'ayant été conservé, il est difficile de déterminer si l'attribution du mandat à HUG s'explique par les qualités intrinsèques de sa proposition ou par des raisons de nature plus politique<sup>83</sup>.

On sait en revanche que le second prix a été décerné à l'architecte JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, qui avait pourtant dressé auparavant, en tant que membre de la loge La Fidélité, un virulent réquisitoire contre toute l'entreprise, dans lequel il s'inscrivait en faux contre l'idée de réunir sous un même toit ce qui devait – selon lui – être réparti sur le

territoire de la ville, contre le caractère « ostensible et public » d'un local qui devait – estimait-il – rester secret, et contre le fait d'avoir sollicité l'aide d'un gouvernement auquel l'Ordre maçonnique n'aurait jamais dû – à ses yeux – être redevable de rien<sup>84</sup>. Or, toute tumultueuse qu'ait pu être la relation de BLAVIGNAC avec la franc-maçonnerie<sup>85</sup>, force est de constater que la volonté de la Fondation du Temple unique d'ériger un bâtiment propre à « concourir à l'embellissement de [la] nouvelle ville » et de « faire même le parallèle ou le pendant de quelque édifice public »<sup>86</sup>, tranche singulièrement avec la discrétion dont se réclament d'ordinaire les loges.

De fait, le monument, dont la première pierre est posée le 19 juillet 1858<sup>87</sup>, domine bel et bien, avec l'imposant bâtiment électoral situé à quelques pas plus au sud, la partie septentrionale de la plaine de Plainpalais. Les difficultés rencontrées par la fondation pour financer les travaux entraînent toutefois d'importantes perturbations dans le déroulement du chantier<sup>88</sup>, et l'installation du nouvel atelier n'a lieu que le 23 décembre 1860<sup>89</sup>.

### *Description*

Établi sur une plate-forme qui rachète la légère déclivité du terrain, l'édifice évoque d'emblée, avec son plan rectangulaire, sa division tripartite en sous-bassement, corps et couronnement, ses façades à colonnades, ses avant-corps à fronton triangulaire et son toit à quatre pans, un temple hellénistique **FIG. 330**. Le bâtiment ne possède toutefois pas

de péristyle continu : ni le portique d'entrée occidental, ni l'avant-corps oriental n'occupent en effet toute la largeur de la façade, leurs colonnades respectives étant séparées de celles des façades latérales par des massifs aveugles cantonnés de pilastres. En outre, le portique d'entrée ne se compose pas, comme l'avant-corps arrière, de quatre colonnes identiques, mais de deux colonnes ioniques encadrées par des piliers carrés d'ordre attique<sup>90</sup>.

Cette configuration singulière, qui invite à identifier les deux supports centraux du portique avec les colonnes *Jachin* et *Boaz* jadis érigées, selon la tradition, devant le Temple de Salomon à Jérusalem, a par ailleurs amené ANDRÉ CORBOZ à émettre l'hypothèse selon laquelle HUG aurait pu s'inspirer, pour son projet, du Temple de Bel à Palmyre, encore désigné, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme le Temple du Soleil<sup>91</sup>. Le même auteur relève également la signification symbolique du nombre 7, qui est à la fois celui des colonnes engagées des façades latérales du Temple unique – lesquelles renverraient dès lors aux sept colonnes de la sagesse dont parlent les Proverbes –, et celui des marches menant au portique d'entrée – lesquelles représenteraient dès lors les sept arts et sciences libéraux, les sept âges de la vie et les sept vertus cardinales et théologales<sup>92</sup>.

Comme le trahissent les soupiraux latéraux, les deux rangées de fenêtres superposées des façades nord, est et sud, ainsi que les trois grandes baies surmontant la porte d'entrée principale, le bâtiment comporte un sous-sol et deux niveaux hors terrain. Les plans d'origine ayant disparu, l'organisation et l'aménagement des espaces intérieurs primitifs ne sont documentés que de façon fragmentaire. Une photographie de l'ancien espace de culte – prise alors que le bâtiment était déjà utilisé par l'Église catholique (voir p. 266) – montre une structure composée de cinq travées transversales, dont les colonnes et piliers, apparemment similaires à ceux des façades, supportent d'épais sommiers formant caissons **FIG. 332**. Quant à l'étage, on sait, d'après les plans du projet d'agrandissement de la fin des années 1930, qu'il était déjà occupé, en majeure partie, par la grande salle à voûte surbaissée conservée lors de la transformation.

Un calque de l'architecte AUGUSTE MAGNIN, représentant l'élévation de la façade principale et une coupe transversale du Temple unique dans une version antérieure à celle effectivement réalisée<sup>93</sup>, indique, entre autres, qu'un même revêtement de pierre appareillé devait, au départ, couvrir l'ensemble de la façade occidentale, et sans doute même les quatre faces du bâtiment. Or, à l'exception du rez-de-chaussée du porche, où ce revêtement a bien été mis en œuvre, tous les autres murs



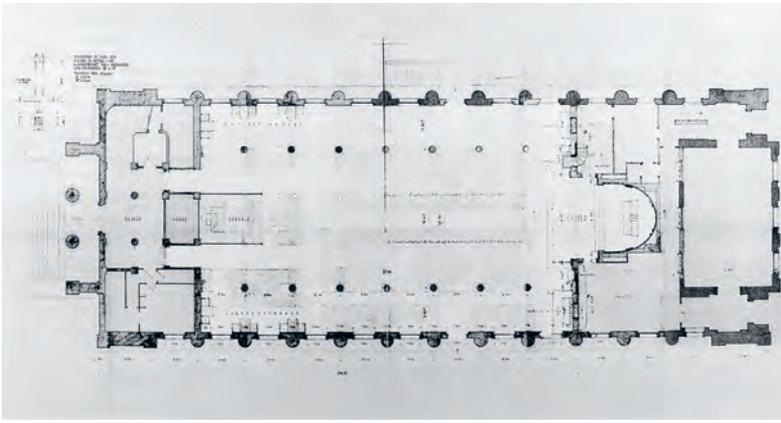
331



332



333



334

**FIG. 334** Bd Georges-Favon 25bis. Projet de transformation et d'agrandissement de l'église du Sacré-Cœur par Adolphe Guyonnet, plan du rez-de-chaussée daté du 29 septembre 1938. Le nombre de colonnes engagées des façades latérales passe de sept à onze. Dans la nef, la suppression des deux files de colonnes centrales permet la mise en œuvre d'un schéma basilical. Archives du DT [A 665].

de l'édifice ont été, en fin de compte, enduits d'un simple crépi<sup>94</sup>. Par ailleurs, une comparaison entre deux lithographies produites avant l'achèvement du chantier<sup>95</sup> et les premières photographies conservées révèle que les bâtisseurs ont renoncé à la majestueuse terrasse en maçonnerie initialement projetée au profit d'un terre-plein taluté engazonné, dont la hauteur est rattrapée, côté boulevard, par un escalier de cinq marches axé sur l'entrée du temple<sup>96</sup>.

Dans un rapport d'expertise daté du 17 juin 1872, l'architecte CHARLES BOISSONNAS porte sur l'ouvrage un jugement sévère, mais instructif : « Ce bâtiment qui a l'apparence extérieure d'un monument n'en est pas un pour les raisons suivantes : D'abord les matériaux employés à l'extérieur surtout ne répondent pas au style. Les colonnes sont en matériaux bruts crépis, beaucoup de détails sont restés très négligés ou inachevés, et tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, les ressources financières ont évidemment paralysé l'exécution du plan primitif »<sup>97</sup>. Or, lorsque ces lignes sont écrites, cela fait déjà plusieurs années que les frères genevois ont vendu leur temple et dissous la fondation qui les fédérait.

### Transformations

Dès 1866, en effet, l'édifice est adjudgé, après d'ultimes tentatives de renflouement, au prince Galitzine, principal créancier de l'opération<sup>98</sup>, avant d'être racheté, en 1869, par le D<sup>r</sup> Antoine Baumgartner et l'un de ses amis<sup>99</sup>. Baumgartner tente lui-même, en vain, de revendre le bâtiment à la Société genevoise des Amis de l'instruction, puis de le louer à la Ville de Genève, et, après en être devenu l'unique propriétaire en 1872, de le proposer au duc de Brunswick. Durant cette période, l'édifice est occupé – outre par les Amis de l'instruction, alors locataires – par une brasserie et, fait remarquable, par la section genevoise de l'Association internationale des travailleurs **FIG. 331**. C'est en 1873 qu'il finira par être racheté, sous couvert de placement immobilier,

par un dénommé Charles Harent, habitant du Pays de Gex. Ce dernier se révélera toutefois n'avoir été qu'un homme de paille au service de M<sup>er</sup> Gaspard Mermillod, vicaire apostolique de Genève alors exilé à Ferney, qui avait anticipé avec clairvoyance les événements liés au *Kulturkampf*. Ainsi, lorsque la paroisse catholique de Saint-Germain se verra confisquer son église de la ville haute, le 14 octobre 1873, elle pourra, à peine cinq jours plus tard, célébrer sa première messe dans la crypte de l'ancien temple maçonnique. La propriété du bâtiment sera ensuite transférée à une société anonyme, dite « de la rue Calame », qui la louera à la paroisse rebaptisée paroisse du Sacré-Cœur<sup>100</sup>.

Hormis quelques modifications ponctuelles que les photographies disponibles permettent de dater du début du XX<sup>e</sup> siècle (telles que l'inscription « EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE » gravée sur l'entablement du portique et le fronton occidental orné d'un bas-relief et d'une croix sommitale)<sup>101</sup>, l'édifice ne subira pas de travaux majeurs jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Après l'abandon d'un premier et ambitieux projet de transformation dû à ADOLPHE GUYONNET<sup>102</sup>, qui prévoyait l'évidement de la nef sur toute la hauteur du bâtiment, le même architecte élabore, en 1938, une nouvelle proposition<sup>103</sup> qui conserve non seulement les niveaux et fenêtres existants, mais aussi – comme on l'a vu – la grande salle à plafond voûté de l'étage. L'édifice est en revanche rallongé de 15,50 m à l'est, ce qui porte à onze le nombre de colonnes engagées des façades latérales **FIG. 334**. Le volume ainsi obtenu permet l'aménagement d'un nouveau chœur en abside et l'adjonction d'une cure sur trois niveaux, avec une salle de réunion au rez-de-chaussée et des appartements dans les étages.

La nef est désormais traitée, moyennant la suppression des deux files de colonnes qui bordaient auparavant l'allée centrale, selon un schéma basilical<sup>104</sup> **FIG. 333**. Quant au décor, qui ne cessera de s'enrichir jusque dans les années 1950, il s'inscrit dans le courant de renouveau de l'art chrétien dont GUYONNET a été l'un des précurseurs<sup>105</sup>. Ainsi les reliefs réalisés par ROGER FERRIER pour le plafond du vaisseau central seront-ils par la suite complétés par les œuvres d'artistes comme FERNAND BLONDIN (stations du *Chemin de Croix* peintes à même les murs de la nef), ALEXANDRE BLANCHET (panneau peint représentant le *Baptême du Christ* dans le baptistère), THÉODORE STRAVINSKY (panneau peint représentant *Saint Germain* à l'entrée de l'église) et PAUL MONNIER (ensemble de cinq panneaux peints décorant le mur de fond concave du chœur)<sup>106</sup>.

Consacrée le 6 janvier 1940 et inaugurée le lendemain, l'église agrandie traverse un quart

de siècle sans que sa substance bâtie ne subisse d'interventions notables. En 1966-67, une campagne de rénovation intérieure permet, notamment, d'adapter le chœur aux prescriptions liturgiques de Vatican II<sup>107</sup> et, en 1982, une demande d'autorisation est déposée pour diverses transformations, toujours à l'intérieur du bâtiment<sup>108</sup>. Il faut attendre les années 2006-07 pour que les façades de l'édifice fassent l'objet d'une restauration complète et pour que le monument soit classé<sup>109</sup>. Le 19 juillet 2018, un incendie ravage le toit et les niveaux supérieurs du bâtiment. Les flammes épargnent en revanche les façades, qui sont dès lors conservées dans le cadre de la transformation de l'édifice en une « Maison d'Église » à vocation à la fois culturelle et culturelle.

### Appréciation

Après le portique de Saint-Pierre (1752-1756), le palais Eynard (1817-1821), le Musée Rath (1819-1826) et le portique du temple de Carouge (1820-1822), le Temple unique de l'Ordre maçonnique s'inscrit dans la série relativement restreinte des édifices genevois où le motif de la colonne antiques joue un rôle prépondérant. Le récent changement d'affectation subi par le bâtiment aura permis aux emblématiques colonnades dessinées par HUG et amplifiées par GUYONNET de démontrer, une fois de plus, l'étonnante capacité des ordres classiques à revêtir de nouvelles significations sans que leur forme soit, en elle-même, modifiée.

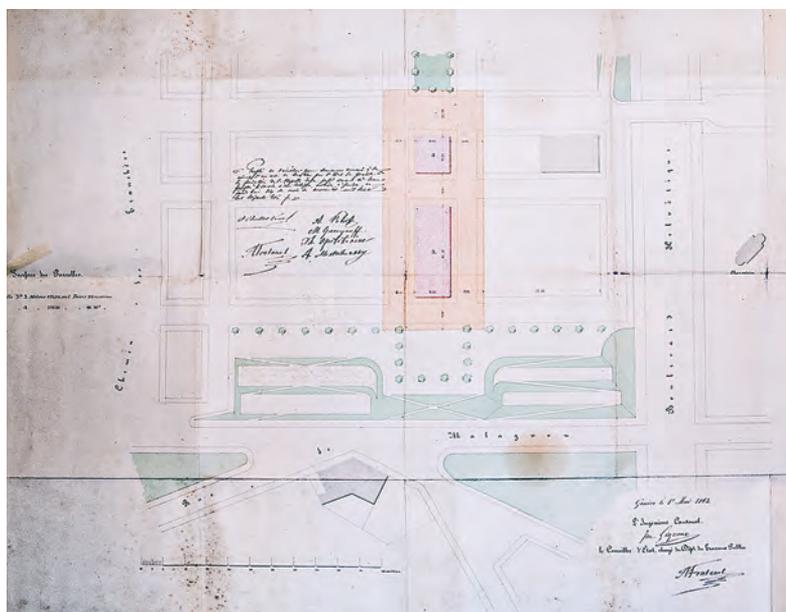
LB

### L'église orthodoxe russe de Genève, rue Rodolphe-Toepffer 9 [24]

Dessinée par l'architecte russe DAVID IVANOVITCH GRIMM et réalisée, entre 1863 et 1866, sous la conduite du Genevois JEAN-PIERRE GUILLEBAUD, l'église orthodoxe de Genève mêle aux éléments d'architecture typiquement byzantins et russes des motifs d'origine diverse inscrivant le bâtiment dans la tradition « éclectique » de l'ancienne Russie. D'inspiration byzantine également, les parties ornementales du décor intérieur sont exécutées par GIUSEPPE [JOSEPH] BENZONI, la décoration figurative étant due, principalement, à GIACOMO DONATI et LUIGI [LOUIS] RUBIO.

#### La cession du terrain

Au début des années 1860, l'orthodoxie chrétienne est, parmi les principales confessions implantées à Genève, la seule à ne pas disposer de son propre édifice de culte. Depuis 1854 – date à laquelle la



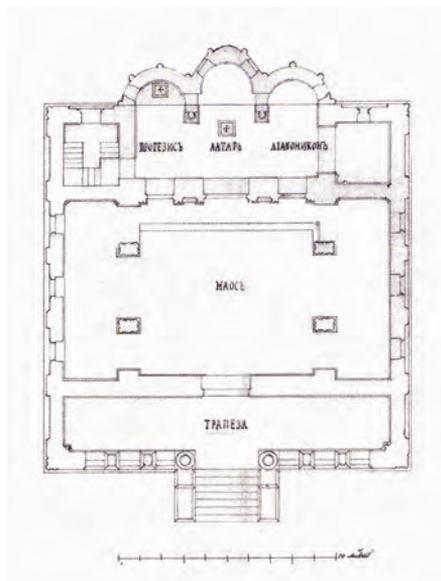
335

première paroisse russe permanente de Suisse, instituée en 1817 auprès de la Légation impériale russe à Berne, a été transférée dans la cité de Calvin après avoir été fermée pour des raisons politiques en 1848 –, la communauté orthodoxe russe célèbre ses offices dans la villa de Jargonant, aux Eaux-Vives<sup>110</sup>. Dès 1860, cependant, le père Athanase Petrov, recteur de la paroisse, plaide auprès de sa hiérarchie pour l'édification d'une nouvelle église à Genève : il est crucial, avance-t-il, que les enfants russes placés dans les instituts et pensions de la région bénéficient d'une instruction orthodoxe ; le nombre de résidents et de touristes russes ne cesse du reste d'augmenter, et le bail de la maison louée expirera prochainement ; en outre, Genève, ville à vocation internationale située au centre de la vie spirituelle et intellectuelle européenne, offre des conditions particulièrement favorables, puisque l'État encourage les différentes communautés religieuses à y réaliser des lieux de culte en leur octroyant des terrains idoines<sup>111</sup>.

Sensible à ces arguments, le métropolite de Saint-Petersbourg donne son aval à l'élaboration d'un projet. Le ministère russe des Affaires étrangères ne s'y oppose pas, mais fait savoir qu'il ne participera pas aux frais de construction ; il incombera donc à la paroisse de collecter les fonds nécessaires<sup>112</sup>. Du côté genevois, les autorités font preuve d'ouverture, voire d'empressement : en 1861, James Fazy promet solennellement à l'archiprêtre Petrov que la communauté orthodoxe obtiendra une parcelle du Canton<sup>113</sup> et, l'année suivante, le conseiller d'État Challet-Venel aborde lui-même le sujet lors d'un entretien avec l'ambassadeur russe Ozerov<sup>114</sup>.

**FIG. 335** Rue Rodolphe-Toepffer 9. Plan daté du 1<sup>er</sup> mai 1863, montrant le terrain que le Conseil d'État s'engage à céder à la communauté orthodoxe russe pour l'édification de son église (en rouge, 4), ainsi que la parcelle (en rouge, 3) que celle-ci pourra acquérir de gré à gré, au sud de la précédente, afin d'y construire son presbytère. AEG [Notaire J. F. Demole, 10 nov. 1863].

**FIG. 336** Rue Rodolphe-Toepffer 9. Plan de l'église russe de Genève, par David Ivanovitch Grimm, 1863. Le pronaos assure, à l'origine, la transition entre extérieur et intérieur. En 1916, l'ajout de l'actuel porche avec clocher permettra d'annexer cette galerie à l'espace intérieur de l'église. Tiré de Goussarov/Mirimanoff 2018, p. 12.



336

**FIG. 337** Rue Rodolphe-Toepffer 9. Esquisse réalisée par David Ivanovitch Grimm, en 1863 pour l'église russe de Genève avec, au nord, le campanile dont la réalisation sera abandonnée pour des raisons financières. Les bulbes dorés, visibles loin à la ronde, contrasteront avec la retenue qui caractérise en général l'aspect extérieur des édifices dans la cité de Calvin. Tiré de Goussarov/Mirimanoff 2018, p. 12.



337

C'est au printemps 1863 qu'ont lieu les pourparlers relatifs au choix d'un emplacement pour la nouvelle église. Le projet de loi soumis au Grand Conseil porte sur un terrain d'environ 675 m<sup>2</sup> sur le plateau des Tranchées **FIG. 323** (5) – un site privilégié, dans le prolongement de la ville haute. Comme l'admet le rapporteur du Conseil d'État, seule l'idée que le futur monument donnerait de la valeur aux parcelles voisines a décidé le gouvernement à céder gratuitement un tel terrain<sup>115</sup>. Il est par ailleurs prévu que la Fondation de la chapelle russe à Genève – dont les statuts (signés le 4 mai de la même année par les représentants de la communauté orthodoxe) doivent également être approuvés par le législatif cantonal – disposera d'un délai de trois mois pour acquérir la parcelle située au sud de la précédente, en vue d'y ériger son presbytère<sup>116</sup> **FIG. 335**. Si la commission nommée par le Grand Conseil a émis le souhait que la future chapelle présente une architecture « de style moscovite », elle s'est assurée que le lieu restera accessible aux orthodoxes de toute nationalité<sup>117</sup>. Les deux projets de lois sont dès lors votés le 16 septembre 1863<sup>118</sup>, et la pose de la première pierre a lieu dix jours plus tard.

### La genèse du projet

L'établissement des plans de l'église russe de Genève est placé sous le patronage de la grande-duchesse MARIA NIKOLAEVNA – sœur du tsar Alexandre II –, qui préside depuis 1852 l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg<sup>119</sup>. Après le rejet d'un premier projet soumis par ALEXANDRE SEMENOVITCH KOUDINOV, professeur à l'Académie<sup>120</sup>, c'est celui de l'architecte russe d'origine

allemande – et de confession luthérienne – DAVID IVANOVITCH GRIMM, collègue du précédent, qui est retenu. Lui-même formé à l'Académie entre 1841 et 1848, époque où l'éclectisme supplante le néo-classicisme dans l'enseignement de l'architecture<sup>121</sup>, GRIMM est l'élève d'ALEXANDRE PAVLOVITCH BRIOULLOV, qui s'intéresse à la question des origines orientales de l'architecture russe<sup>122</sup>. Avant d'effectuer, en tant que boursier, un voyage en Europe que l'instabilité politique du moment l'oblige à ajourner, le jeune architecte entreprend, en 1850, un séjour d'étude en Transcaucasie dont il tirera un ouvrage qui fera date : les *Monuments d'architecture byzantine en Géorgie et en Arménie*, publiés en 1859<sup>123</sup>.

La même année, GRIMM propose, sans succès, un projet de style néo-byzantin pour l'église Saint-Alexandre-Nevisky à Paris<sup>124</sup>, mais dresse aussi, dans le même style, les plans de l'œuvre qui lui vaudra son titre de professeur à l'Académie : la cathédrale Saint-Vladimir de Chersonèse (1861-1891). Avec ce monument au grand dôme surbaissé, il se profile comme l'un des maîtres du style byzantin « archéologique », caractérisé par l'exactitude de ses emprunts historiques<sup>125</sup>. Dès 1861, cependant, GRIMM s'engage, en parallèle, sur la voie « russo-byzantine » ouverte par l'église Saint-Alexandre-Nevisky de VASSILI PETROVITCH STASSOV à Potsdam (1826-1829) et par la cathédrale du Christ-Sauveur de CONSTANTIN ANDREÏEVITCH THON à Moscou (1839-1883)<sup>126</sup>. L'occasion lui en est fournie par l'élaboration des plans de la chapelle Sainte-Olga-Égale-aux-Apôtres de Peterhof, dans l'agglomération pétersbourgeoise – chapelle qui servira, avec ses deux niveaux de plan carré et



**FIG. 338** Rue Rodolphe-Toepffer 9. Après son achèvement en 1866, l'église russe, entourée d'un muret surmonté d'une grille, trônait longtemps seule dans le « désert » des Tranchées, dont l'urbanisation ne s'engagera qu'au début des années 1880. Vue du nord. Photo vers 1866. BGE [vg p 0244].

338

son bulbe sommital, de prototype « autochtone » à l'église orthodoxe genevoise et, par la suite, à de nombreuses autres églises russes à l'étranger.

Le projet initial de GRIMM pour Genève prévoit d'accoler à la façade nord de l'église<sup>127</sup> un campanile dont la flèche à huit pans s'inspire de l'architecture russe à chatior des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>128</sup> **FIG. 337**. Toutefois, les fonds récoltés grâce aux efforts de l'archiprêtre Petrov – fonds provenant en quasi-totalité de donateurs russes privés, allant de l'empereur en personne au simple paysan<sup>129</sup> – ne suffisent pas pour réaliser ce clocher. GRIMM n'étant par ailleurs pas en mesure de diriger lui-même le chantier, ses plans sont transmis à l'architecte genevois JEAN-PIERRE GUILLEBAUD, qui saura les adapter aux ressources et aux savoir-faire locaux<sup>130</sup>. Les principaux travaux sont confiés aux entreprises BROLLIET et KRAFFT pour la maçonnerie, DUBOULE pour la charpente, HENNY pour les ouvrages de couverture et ferblanterie, et WANNER pour les ouvrages métalliques<sup>131</sup>.

Consacrée le 26 septembre 1866<sup>132</sup> sous le vocable de l'Exaltation de la Sainte-Croix, l'église russe de Genève est le premier édifice de Suisse spécifiquement érigé pour le culte chrétien orthodoxe<sup>133</sup>.

### Architecture

À l'instar de la chapelle Sainte-Olga de Peterhof, l'église russe de Genève présente un rez-de-chaussée surélevé de plan carré, relié par quatre pans de toiture égaux à un second niveau qui confère sa double hauteur au naos, et que coiffe un toit en pavillon **FIG. 336, 338**. À l'origine, la façade principale de l'édifice s'ouvrait, comme celle de son modèle pétersbourgeois, par un pronaos à sept

arcades en plein cintre dont celle du milieu, plus ample que les autres, communiquait avec l'escalier extérieur rachetant le soubassement. L'actuel porche à triple arcade surmonté d'un clocher est un ajout de 1916 (voir p. 270). Alors qu'à Peterhof la chapelle est sommée d'un unique bulbe à croix haubanée (symbolisant l'unique Seigneur Jésus-Christ), le toit de la nef de Genève en supporte cinq (représentant le Christ et les quatre évangélistes), auxquels s'ajoutent les trois qui couronnent les absidioles de la façade est (figurant la Sainte-Trinité) et celui qui s'élève sur le clocher (renvoyant, avec les huit précédents, à la hiérarchie des anges composée de neuf chœurs). Apparu dans l'architecture russe aux alentours du XIII<sup>e</sup> siècle, le dôme en oignon porté par un tambour élané évoque aussi, du fait de sa ressemblance avec un cierge, l'ardeur de la prière. Les sanctuaires à bulbes dorés sont en général dédiés au Christ ou aux grandes fêtes orthodoxes, dont l'Exaltation de la Sainte-Croix fait en effet partie<sup>134</sup>.

Entre les églises de Peterhof et de Genève, la différence la plus frappante concerne les matériaux utilisés : tandis que la première, implantée dans un parc, est construite en brique rouge, le caractère très urbain qu'est appelé à revêtir le quartier des Tranchées incite les bâtisseurs de la seconde à employer, pour les murs extérieurs, la pierre de Seyssel – un calcaire blanc avec lequel contrastent, sur les façades, les inserts en marbre gris foncé de Saint-Triphon (grandes croix et faux claveaux). Aux éléments typiquement byzantins (alternance des matériaux, baies en plein cintre, tympan à rosaces et palmettes, chapiteaux corinthiens) et russes

(pierre blanche, bulbes, colonnes pansues) se combinent par ailleurs d'autres motifs d'origine diverse (bandes lombardes, vitraux colorés à l'occidentale), qui inscrivent l'édifice dans la tradition « éclectique » de l'ancienne Russie<sup>135</sup>.

En 1916, l'adjonction du porche permet d'étendre l'espace intérieur à tout le rez-de-chaussée d'origine, en y incluant l'ancien pronaos. Ainsi celui-ci forme-t-il désormais, à l'instar des bas-côtés nord et sud, une galerie voûtée d'arêtes qui communique avec le naos par trois arcades en plein cintre, dont celle du milieu est plus large et haute que les deux latérales. Le naos lui-même, couvert d'une coupole sur pendentifs, est dépourvu de bancs, comme c'est le cas, pour des raisons liturgiques, dans toutes les églises orthodoxes. Comme le veut également la tradition, l'espace des fidèles est séparé du sanctuaire par une iconostase précédée d'un ambon. Quant aux angles nord-est et sud-est du rez-de-chaussée, ils abritent respectivement l'escalier menant au sous-sol – où est installée la bibliothèque – et la sacristie.

### Décor intérieur

À l'intérieur de l'église, murs, arcades et voûtes sont revêtus d'une riche décoration peinte<sup>136</sup> **FIG. 339**. Les parties ornementales sont dues à l'artiste itinérant GIUSEPPE [JOSEPH] BENZONI, originaire de Lugano, qui commence les travaux en association avec le peintre-vernisier et doreur PIERRE PASSERINI, mais qui, à la suite d'un litige avec ce dernier<sup>137</sup>, les mène à bien seul. D'inspiration byzantine, ce décor original, sans doute composé à partir de recueils de planches alors en circulation<sup>138</sup>, se caractérise – outre les ciels étoilés des voûtes – par la complexité des motifs végétaux et géométriques, où la figure de la croix se décline sous de multiples formes<sup>139</sup>. C'est un autre Tessinois, GIACOMO DONATI, professeur à l'École de dessin de Lugano, qui exécute la décoration figurative de la coupole du naos, dominée par un imposant *Christ Pantocrator* sur fond d'or, et ceinte par une frise de douze séraphins. Les pendentifs arborent des médaillons à l'effigie des quatre évangélistes et se terminent, à leur base, par des niches encadrant des versets en slavon.

Œuvre du marbrier BENJAMIN HENNEBERG, l'iconostase en marbre de Carrare forme un ensemble richement sculpté de cinq arcades sommé d'une croix triflée. Dans l'arcade centrale, la Porte royale se compose de deux vantaux en cyprès sculptés par FRÉDÉRIC GUILLAUME DUFAUX. Y sont intégrées six icônes représentant l'Annonciation et les quatre évangélistes, toutes exécutées par LUIGI [LOUIS] RUBIO, peintre italien établi à Genève qui, lui, a séjourné à Moscou et décoré, en 1853, l'iconostase

de la chapelle de l'Ambassade de Russie à Paris<sup>140</sup>. La Porte royale est en outre surmontée d'une *Sainte-Cène* dont l'attribution à RUBIO est incertaine<sup>141</sup>. Les icônes de *Saint Stéphane* et de *Sainte Hélène* qui ornent les deux portes latérales de l'iconostase sont en revanche bien de cet artiste. À l'origine, c'était aussi le cas de la *Mère de Dieu* et du *Christ* occupant les deux arcades aveugles intermédiaires, mais les toiles de RUBIO ont ici été remplacées, vers 1903, par celles du peintre russe NIKOLAÏ ANDREÏEVITCH KOCHÉLEV, professeur à l'Académie de Saint-Pétersbourg<sup>142</sup>. Aux extrémités de l'ambon, deux encadrements en marbre sculptés contiennent les icônes de *Notre-Dame du Prompt Secours* et de *Saint Pantéléïmon*, provenant toutes deux du monastère russe de Saint-Pantéléïmon sur le Mont-Athos<sup>143</sup>.

Le sanctuaire est occupé, en son centre, par l'autel en forme de cube et, au fond de l'absidiole centrale, par le « Haut Lieu », où se trouve le siège de l'évêque. Les peintures figuratives représentent, sur le mur du fond, le *Christ Pantocrator*, sur la voûte en cul-de-four, *Dieu le Père* entouré de huit chérubins et, au sommet du berceau, le *Saint-Esprit*. Si l'attribution de la première de ces œuvres à DONATI n'est pas douteuse<sup>144</sup>, elle reste sujette à caution pour les deux autres<sup>145</sup>. Les deux icônes situées de part et d'autre du *Christ* – une *Sainte Vierge* et un *Saint Jean-Baptiste* – sont signées A. LAVRENTIEV, un artiste inconnu, et datées de 1878. On ignore qui a créé les quatre vitraux du sanctuaire. On sait en revanche que ceux qui éclairent le naos ont été réalisés en 1866 par le verrier genevois JACQUES CHARTRE, à l'exception de celui qui figure le *Christ ressuscité* au-dessus de l'iconostase, exécuté en 1927 par l'artiste JULES MONARD et le verrier CHARLES WASEM (ou son fils JACQUES)<sup>146</sup>. Le carrelage actuel du naos, produit par la manufacture PAUL CHARNOZ à Paray-le-Monial, a sans doute été posé entre 1891 et 1894<sup>147</sup>. Dans l'église sont par ailleurs exposés divers objets de mémoire et reliques<sup>148</sup>, ainsi qu'un grand nombre d'icônes dont les plus anciennes remontent au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>149</sup>.

### Transformations

À l'occasion du cinquantenaire de l'église, la décoration peinte est refaite à neuf par la maison SCHÜRCH ET FILS<sup>150</sup>. Lors de la réalisation du nouveau porche, cette fois avec clocher, les architectes PITTARD & GRAF veillent à réutiliser tous les éléments originaux qui peuvent l'être. Les cinq cloches du carillon sont livrées en 1918 par la fonderie RÜTSCHI à Aarau. En 1966 est entreprise une vaste campagne de restauration extérieure et intérieure, qui ne pourra toutefois être menée à terme qu'en 1989, grâce aux subventions étatiques obtenues à la suite du classement de



339

l'édifice en 1979<sup>151</sup>. À l'approche du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'église, les couvertures en zinc des toitures et en tuiles d'étain des absidioles sont très dégradées – ce dont a également souffert la maçonnerie. En outre, le vernis vinylique appliqué sur les peintures ornementales lors de la restauration du centenaire y a fixé suies et poussières. Menés entre 2014 et 2017, les travaux entrepris pour y remédier portent aussi sur les bulbes, dont la trompette sommitale est conservée, mais dont la partie inférieure est refaite à l'identique. Le décor original de BENZONI se révélant par ailleurs trop lacunaire pour être reconstitué, c'est celui de 1916-17 qui est restauré<sup>152</sup>.

### Appréciation

Conçue par un architecte pétersbourgeois qui ne s'est jamais rendu sur les bords du Léman, réalisée sous la direction de l'un des architectes les plus en vue de Genève et décorée, à l'origine, par trois artistes issus d'académies italiennes dont deux n'ont jamais foulé le sol russe, l'église orthodoxe de Genève met en jeu un entrelacs complexe de références croisées<sup>153</sup> – phénomène qui s'accroît encore avec les modifications apportées par la suite

au bâtiment et à son décor. Du point de vue russe, l'édifice s'inscrit dans la quête d'un style national qui occupe les « slavophiles » depuis la remise en cause, au lendemain des guerres napoléoniennes, de l'occidentalisation de l'Empire imposée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Pierre le Grand<sup>154</sup>. Dans le sillage de l'idéologie officielle exprimée, sous Nicolas I<sup>er</sup>, par la devise « autocratie, orthodoxie, esprit national », la variante du style russo-byzantin élaborée par GRIMM se montre particulièrement apte à incarner l'identité russe à l'étranger<sup>155</sup> FIG. 70. Il apparaît dès lors paradoxal que la décoration figurative de l'église genevoise soit confiée à des représentants de la tradition académique européenne – même si ce décalage sera quelque peu atténué, près de quarante ans plus tard, par la commande d'icônes à KOICHELEV, qui aspire à une peinture religieuse renouvelée, à la fois russe et moderne<sup>156</sup>. Sans doute ces enjeux échappent-ils toutefois dans une large mesure au public genevois de l'époque, fasciné, lui, par une Russie foncièrement exotique, dont les expositions universelles contribuent du reste, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à façonner l'image.

**FIG. 339** Rue Rodolphe-Toepffer 9. Intérieur de l'église russe, vue vers l'absidiole centrale du sanctuaire depuis le naos. Les deux espaces sont séparés par la majestueuse iconostase en marbre blanc exécutée par Benjamin Henneberg. Les icônes peintes par Louis Rubio et Nikolai Kochelev et celles provenant du Mont-Athos sont mises en valeur par le décor purement ornemental des murs et arcades du naos, dû à Joseph Benzoni. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

Vue à 360°



LB

**FIG. 340** Place des Eaux-Vives 4. Inscrite dans la trame urbaine du quartier en plein développement des Eaux-Vives, l'église Saint-Joseph est dirigée vers le couchant, de manière à s'ouvrir sur la place. L'édifice n'occupant pas toute la parcelle, des jardinets seront par la suite aménagés de part et d'autre du porche ainsi qu'au pied des murs de la nef. Photo de 1878. BGE [vg n09x12 02031].

**FIG. 341** Place des Eaux-Vives 4. Église Saint-Joseph. Vue de la façade principale (est) de l'église. La figure de Joseph, dont la statue monumentale orne le pignon aveugle, apparaît à de nombreuses autres reprises dans le décor intérieur (mosaïque du chœur, ouvrages sculptés et vitraux). Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



340

## L'église Saint-Joseph, place des Eaux-Vives 4 [25]

**Construite entre 1867 et 1869 sur les plans de l'ingénieur LOUIS EUGÈNE DUPONT, l'église Saint-Joseph représente à son achèvement, après celles de Saint-Germain et de Notre-Dame, le troisième édifice de culte catholique de l'agglomération genevoise. À la différence du comité de Notre-Dame, qui a obtenu – à l'instar des communautés anglicane, israélite, orthodoxe et maçonnique – la cession gratuite d'un terrain de la part de l'État, la Fondation de l'Église catholique des Eaux-Vives a dû acquérir le sien. De dimensions modestes, le sanctuaire se caractérise par une architecture néo-gothique d'aspect très sobre. Sept décennies après sa réalisation, le bâtiment fait l'objet d'une importante campagne de restauration et d'agrandissement. Il se voit alors doté, dans l'esprit de renouveau de l'art sacré porté par le Groupe de Saint-Luc, d'un décor d'une richesse et d'une qualité remarquables.**

### *L'acquisition du terrain*

Quelques années après son ouverture au culte en 1857, la basilique Notre-Dame **FIG. 323** (2) ne suffit déjà plus pour accueillir un nombre de fidèles en constante augmentation<sup>157</sup>. Le 23 juin 1866, en réponse à une pétition signée par environ 800 citoyens et plus de 2000 étrangers, le Conseil d'État propose au Grand Conseil de céder

gratuitement aux catholiques, afin d'y édifier deux nouvelles églises, deux parcelles de 1350 m<sup>2</sup> chacune, situées respectivement sur le boulevard de Plainpalais (actuel bd Georges-Favon) et à l'extrémité de la rue du Rhône, aux confins d'une commune des Eaux-Vives en rapide développement<sup>158</sup>. Le culte catholique étant en effet reconnu, au même titre que le protestant, par la Constitution cantonale, l'exécutif estime difficile d'ignorer les revendications des pétitionnaires<sup>159</sup>. Pourtant, le 8 septembre suivant, les députés décident, au terme de longs débats, de ne prendre aucun engagement avant que soient clarifiées certaines questions de fond liées au rôle de l'État en matière religieuse et, en particulier, à ses rapports avec l'Église<sup>160</sup>. Cet ajournement n'empêche pas pour autant la communauté catholique eaux-vivienne de se constituer officiellement le 30 du même mois<sup>161</sup> – événement que M<sup>gr</sup> Gaspard Mermillod, alors évêque auxiliaire de Genève, célébrera par une messe solennelle dans la chapelle provisoire louée par lui au rez-de-chaussée du 12, quai des Eaux-Vives (actuel quai Gustave-Ador)<sup>162</sup>.

Au printemps 1867, un comité présidé par l'abbé Jean-Marie Marin soumet au Conseil d'État les statuts d'une fondation ayant pour but la construction d'une nouvelle église destinée aux fidèles des Eaux-Vives et des communes voisines, mais aussi l'acquisition du terrain nécessaire<sup>163</sup>. De toute évidence, les catholiques sont résolus à s'affranchir autant que possible du secours de l'État, et leur démarche aboutira à un cas de figure inhabituel dans la genèse de la ceinture Fazyste : celui où un bien-fonds ne



**FIG. 342** Place des Eaux-Vives 4. Cette vue intérieure en direction du chœur de l'église Saint-Joseph est postérieure à 1899. Les cinq pans du chœur y sont en effet déjà percés des arcades communicant avec le déambulatoire et couverts de peintures murales ornementales, tandis que les murs du vaisseau central s'ouvrent par des arcades en accolade sur les bas-côtés de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Photo anonyme. Archives de la paroisse de Saint-Joseph.



342

fera l'objet ni d'une donation<sup>164</sup>, ni d'une mise aux enchères, mais d'une vente directe à un prix avantageux, tenant compte de l'utilité publique du bâtiment destiné à s'y élever. En juin 1867, en effet, le Grand Conseil consentira à reconnaître la Fondation de l'Église catholique des Eaux-Vives et à autoriser le Conseil d'État à vendre à celle-ci, pour une somme de 15 000 francs, une parcelle de 1049 m<sup>2</sup> située sur les terrains des anciennes fortifications, entre la rue du Rhône, le boulevard Helvétique, la route de Thonon (actuelle rue des Eaux-Vives) et une nouvelle voie à tracer (la future rue Petit-Senn, actuelle rue Anne-de-Lusignan)<sup>165</sup> **FIG. 323** (6).

### *La genèse du projet*

Sitôt le vote du Grand Conseil tombé, la communauté paroissiale s'emploie à réunir les fonds nécessaires à l'édification de son nouveau lieu de culte. Ainsi M<sup>gr</sup> Mermillod ouvre-t-il, en offrant lui-même la somme requise pour l'achat du terrain, une campagne de souscription qui rencontre un important écho en Suisse et en France<sup>166</sup>, tandis qu'un comité féminin publie dans la presse un appel aux dons, joint à l'annonce d'un « bazar » prévu dans la chapelle des Eaux-Vives<sup>167</sup>. Aux nombreuses ventes, soirées et concerts qui suivront, s'ajouteront en outre, au cours de l'été 1868, l'émission d'obligations garanties par l'État de Genève<sup>168</sup> et, au printemps 1869, une grande loterie organisée sous les auspices du Conseil d'État fribourgeois<sup>169</sup> – signe des liens de solidarité entre les catholiques suisses en ces temps de fortes tensions confessionnelles.

Les plans de la future église **FIG. 344** sont établis par l'ingénieur LOUIS EUGÈNE DUPONT, membre du comité de la fondation maître d'ouvrage et député au Grand Conseil<sup>170</sup>. Si les circonstances de l'attribution du mandat nous sont inconnues, le choix du style néo-gothique pour le bâtiment et son décor relève, lui, quasiment de la norme pour un lieu de culte chrétien, la période médiévale étant en effet perçue, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme celle de l'apogée de la chrétienté. Aussi plusieurs sanctuaires ont-ils déjà été réalisés dans ce style à Genève, tant par les catholiques (p. ex. l'église Notre-Dame) que par les protestants (p. ex. le temple des Eaux-Vives, inauguré en 1842)<sup>171</sup>.

Engagés dès l'été 1867, les travaux de Saint-Joseph, confiés à l'entrepreneur CAMILLE FAURAZ<sup>172</sup>, sont menés avec célérité, si bien que, début 1868, une chapelle de fortune peut déjà être aménagée à l'intérieur du bâtiment en chantier. Trois mois plus tard, les messes dominicales sont célébrées dans la salle Saint-Victor, au rez-de-chaussée de la cure érigée derrière l'église, et, le 10 octobre de la même année, le bouquet est posé au sommet du clocher<sup>173</sup>. L'inauguration du sanctuaire a lieu un an plus tard, le 3 octobre 1869<sup>174</sup>.

### *L'église d'origine*

Pour que la façade principale de l'édifice donne sur la place des Eaux-Vives **FIG. 340**, on admet que le chœur soit tourné vers le couchant. Entourée d'une clôture et reliée par des murs au bâtiment à deux niveaux de la cure, l'église présente une silhouette



**FIG. 343** Place des Eaux-Vives 4. Église Saint-Joseph. Vue de la nef et du chœur à travers les arcades de la tribune, après 1939. Par rapport à ses proportions primitives très élancées, l'espace intérieur de l'église agrandie paraît presque trapu. Photo anonyme. BGE [vg n13x18 03883].

343

élancée, à laquelle concourent la verticalité très marquée du clocher central et de sa flèche, l'étréoussite de la nef, rythmée par des contreforts mais dépourvue de bas-côtés, ainsi que la faible saillie des bras du transept. Les quatre marches menant à l'unique porte d'entrée sont comprises entre les deux contreforts à 45 degrés qui garnissent les angles du clocher-porche, le motif des contreforts biais se retrouvant aux angles antérieurs de la nef et des bras du transept. Le portail est surmonté d'une haute fenêtre à deux lancettes et, entre cette dernière et les baies à abat-son du clocher<sup>175</sup>, d'une rosace qui sera plus tard – sans doute au début du XX<sup>e</sup> siècle – remplacée par une horloge. Les remplages, dont sont aussi ornées les fenêtres de la nef, des pignons du transept et du chevet, semblent constituer les éléments les plus élaborés d'un décor extérieur qui se caractérise, pour le reste, par un grand dépouillement.

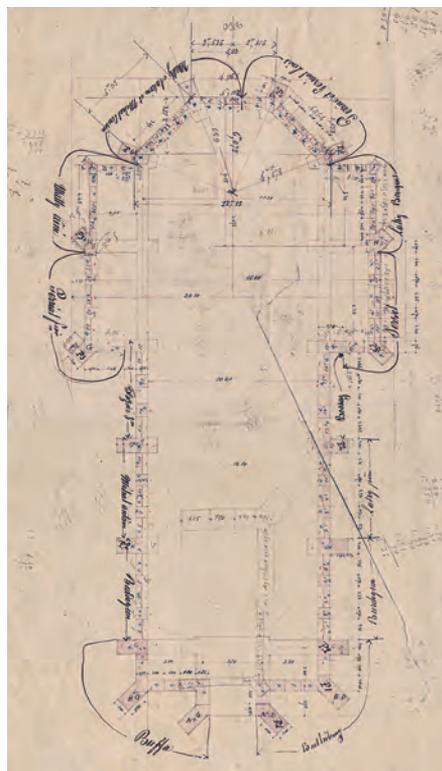
Le vaisseau unique de la nef se compose, après une courte avant-nef, de trois travées couvertes de voûtes d'ogive, que prolongent la travée de largeur équivalente du transept et le chœur à cinq pans. L'aménagement intérieur primitif de l'église ne nous est toutefois pas connu, les plus anciennes vues intérieures conservées étant postérieures aux différentes transformations effectuées dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle **FIG. 342**. Ainsi est-ce sans doute lors de la campagne de travaux de 1894-95<sup>176</sup> qu'est créé le déambuloire autour du chœur – chœur dont les pans sont alors percés d'arcades de style néo-gothique<sup>177</sup>,

puis décorés de peintures ornementales achevées en 1897<sup>178</sup>. Deux ans plus tard, les entrepreneurs VAUCHER et VEUILLET réalisent – d'abord côté rue du Rhône, puis côté rue Petit-Senn<sup>179</sup> – deux collatéraux limités, en hauteur, par les fenêtres de la nef et, en profondeur, par la largeur de la parcelle, et communiquant avec le vaisseau central par des arcades en accolade<sup>180</sup>. La première travée de la nef est entièrement couverte par la tribune de l'orgue, qui repose, à l'avant, sur deux simples poteaux de bois. Quant au mobilier d'origine – dont il ne reste plus aujourd'hui que trois candélabres conservés à la cure –, il subira, jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, diverses modifications dont la documentation disponible ne permet toutefois pas de préciser la chronologie<sup>181</sup>.

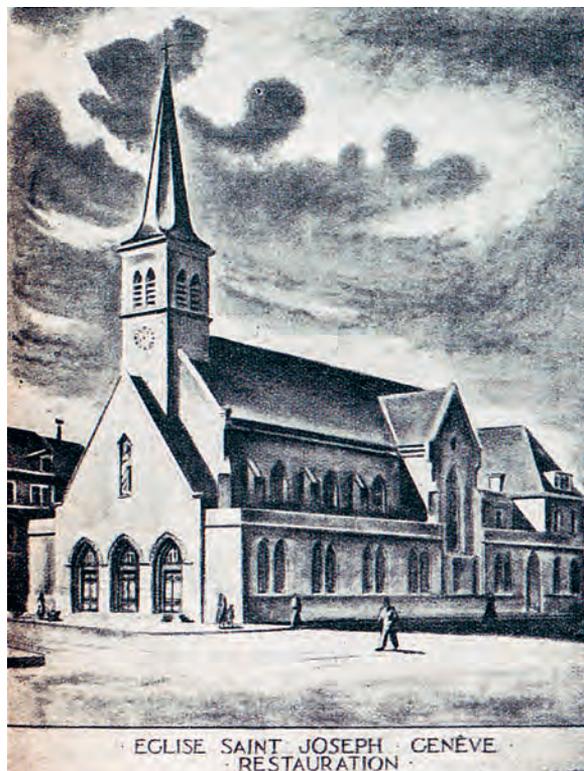
#### *L'église remaniée : les travaux des années 1937-1939*

Dans les années 1930, la vétusté et l'exiguïté de l'église imposent, malgré la grave crise économique qui sévit, de nouvelles interventions. Le curé Robert Damon, entré en fonction en février 1936, sera la cheville ouvrière de la vaste campagne de restauration et d'agrandissement pour laquelle finit par opter la paroisse<sup>182</sup>. Un concours d'architecture restreint est ainsi organisé en octobre de la même année. Parmi les sept projets rendus en janvier 1937<sup>183</sup>, le jury choisit à l'unanimité celui du Genevois JULES ZUMTHOR, qui se réinstalle alors dans sa ville natale après avoir longtemps exercé en France<sup>184</sup>.

**FIG. 344** Place des Eaux-Vives 4. Église Saint-Joseph. Ce document non signé ni daté est l'un des seuls plans de l'époque de la construction qui nous soient parvenus. Aux différentes travées de l'édifice sont attribués les noms : Perrier et Perréal Louis, Latry Bouquet, Dersel, Bossay, Latry père, Burdeyron, Barthélémy, Buffa, Burdeyron, Métral Antoine, Fuzier J<sup>n</sup>, Perréal F<sup>cois</sup>, Matty aîné, Matty Antoine et Métral Cousin. On peut supposer qu'il s'agit là des principaux donateurs. AEG [AP 194/B/10.2].



344



345

**FIG. 345** Place des Eaux-Vives 4. Église Saint-Joseph, vue du nord-est. Dessin de Jules Zumthor publié dans l'édition de juin 1937 du bulletin paroissial de Saint-Joseph. Le bâtiment d'origine et les extensions projetées forment un nouvel ensemble cohérent, qui reste marqué par une grande sobriété. Tiré de *La vie paroissiale de Saint-Joseph*, 1937.

Très audacieuse sur le plan technique, la proposition lauréate consiste à démolir et reconstruire toute la partie inférieure de l'édifice, en en reprenant la partie supérieure en sous-œuvre à l'aide de puissants étais de charpente et de sommiers métalliques placés sous les fenêtres hautes – ces dernières étant du reste sensiblement raccourcies pour exhausser les bas-côtés et les faire communiquer avec le vaisseau central par d'amples arcades brisées. Dans la version définitive du projet, le bâtiment occupe tout le terrain disponible **FIG. 345**. La façade principale, désormais percée de trois portes d'égales dimensions, déploie son pignon devant la face antérieure du clocher **FIG. 341**, et l'espace qui séparait encore la cure et l'abside est, lui aussi, intégré à l'édifice<sup>185</sup>. À l'intérieur, le chœur est relié au déambulatoire et à la nouvelle chapelle Saint-Victor par cinq grandes arcades brisées, auxquelles répondent, à l'autre extrémité de la nef, les trois arcades de forme similaire de la tribune<sup>186</sup> **FIG. 343**.

La complexité des opérations de reprise en sous-œuvre et le recours au béton armé pour les nouveaux éléments de structure expliquent sans doute que ZUMTHOR se soit adjoint les services du célèbre ingénieur ROBERT MAILLART<sup>187</sup>. L'exécution des travaux, assurée par l'entrepreneur EDMOND DUNOYER et de nombreux maîtres d'état<sup>188</sup>, se révèle d'autant plus exigeante que l'église doit rester

utilisable pour les offices dominicaux<sup>189</sup>. Ouvert le 15 juin 1937, le chantier se déroule en deux étapes : façade principale et collatéraux d'abord, espaces entourant le chœur et presbytère ensuite. L'église agrandie sera consacrée le 25 novembre 1939 et inaugurée le lendemain, mais la réalisation de ses aménagements intérieurs et de son décor s'étendra jusqu'au début des années 1950.

#### **Aménagement intérieur et décor**

Tous les éléments d'aménagement et de mobilier intérieurs sont dessinés par ZUMTHOR lui-même, depuis les ouvrages de menuiserie (y compris le buffet des nouvelles orgues de la maison TSCHANUN) jusqu'à la lustrerie, en passant par les ouvrages de marbrerie, les ferronneries et les revêtements de sol<sup>190</sup>. Quant à la décoration proprement dite, elle est confiée à ALICE BASSET, FRANÇOIS BAUD, ALEXANDRE BLANCHET, CHARLES COLLET, JEAN-JOACHIM CORNAGLIA, EUGÈNE DUNAND et MARCEL FEUILLAT – sept artistes issus des écoles d'art de Genève<sup>191</sup>, que leur formation et leur orientation rattachent à une tradition décorative relevant moins de l'art académique que d'un exercice des métiers d'art inspiré de l'esprit – plus ou moins idéalisé – de l'atelier médiéval<sup>192</sup>. Presque tous sont en effet membres du Groupe de Saint-Luc<sup>193</sup>, société d'artistes fondée à Genève en 1919, autour de laquelle se cristallise, dans la région, le mouvement



**FIG. 346** Place des Eaux-Vives 4. Église Saint-Joseph. La faible hauteur des piliers a incité la paroisse à opter pour des chapiteaux historiés représentant des épisodes clés de l'Ancien et du Nouveau Testament, conformément aux visées pédagogiques dont procède l'ensemble de la décoration artistique des années 1930 à 1950. Ici, le chapiteau du deuxième pilier de la tribune depuis la droite, sculpté par François Baud, avec sur l'angle gauche : *Le sacrifice d'Abraham*, et sur l'angle droit : *Abraham et Melchizédec*. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

346

de renouveau de l'art sacré qui touche alors la Suisse romande et la France<sup>194</sup>.

Éminemment didactique<sup>195</sup>, le programme iconographique de Saint-Joseph présente une cohérence à laquelle ne nuit nullement la diversité des techniques mises en œuvre. On mentionnera<sup>196</sup> : dans la nef, les vitraux de DUNAND (fenêtres hautes et bas-côtés), ainsi que les remarquables chapiteaux **FIG. 346** et consoles sculptés par BAUD (auteur également des sculptures de la façade principale de l'église) et COLLET (à qui sont dus aussi les bas-reliefs du *Chemin de Croix*, le relief de la tribune et, à l'extérieur, le tympan du portail sud); dans le transept, les statues en pied des autels latéraux, réalisées – comme celle de la chapelle Saint-Victor – par CORNAGLIA; dans le chœur, les vastes mosaïques murales conçues par BLANCHET et exécutées par CHARLES et JACQUES WASEM; dans la chapelle Saint-Victor, l'imposant retable brodé d'ALICE BASSET, ainsi que les vitraux exécutés, d'après des cartons de la même artiste, par l'atelier FLECKNER de Fribourg<sup>197</sup>; dans le baptistère, enfin, le groupe en bronze réalisé, pour les fonts baptismaux, par FEUILLAT (auteur également des sculptures en bronze du maître-autel de l'époque<sup>198</sup>), ainsi que la mosaïque murale d'ALICE BASSET (cartons) et ELISABETH KIM (exécution), ajoutée en 1967.

Quant aux diverses modifications apportées au décor de l'église depuis le concile Vatican II, la

plus notable est sans doute le remplacement, en 2014, des anciennes verrières blanches du transept par deux vitraux dus au peintre genevois JEAN-MICHEL BOUCHARDY et au maître verrier fribourgeois MICHEL ELTSCHINGER.

### Appréciation

Si le projet de JULES ZUMTHOR peut être considéré – indépendamment de la prouesse technique qu'il représente – comme une réussite architecturale, c'est qu'il a su intégrer le bâtiment d'origine – dont le style et la décoration néogothiques n'étaient pourtant plus guère appréciés à l'époque<sup>199</sup> – dans un nouvel organisme unifié, que les artistes du Groupe de Saint-Luc ont enrichi d'un ensemble décoratif exceptionnel. Peut-être la persistance de la « strate » du XIX<sup>e</sup> siècle a-t-elle longtemps masqué l'importance de cette réalisation majeure de l'architecture religieuse et des arts décoratifs suisses du XX<sup>e</sup> siècle<sup>200</sup>. Plusieurs experts ont toutefois mis en lumière, à la fin des années 1990, la valeur de cette véritable œuvre d'art intégrale, qui mérite sans conteste la plus grande attention<sup>201</sup>.

LB



## Architecture bancaire

Évoquée dans le chapitre « *Des quartiers complémentaires* » (pp. 94-100), la concentration des établissements bancaires dans un secteur déterminé résulte d'une dynamique urbaine comparable à un champ magnétique : la finance attire la finance, autant que le commerce attire le commerce. Concrètement, ce phénomène se traduit par l'avènement d'une architecture propre à satisfaire de nouvelles fonctions ainsi qu'un besoin de représentation. Avant d'en définir les caractéristiques, disons d'emblée que les bâtiments en question sont marqués par des exigences contradictoires : d'une part celle d'afficher des signes extérieurs de richesse, reflets de la santé financière de l'établissement ; d'autre part celle de maintenir une forme de discrétion ou de confidentialité, auxquelles sont attachées les banques en général et la banque privée en particulier. S'agissant d'exprimer à la fois l'opulence et la réserve, l'exercice tient de l'équilibre. Il n'est d'ailleurs confié qu'à des architectes dont la réputation et les connexions avec le milieu bancaire sont largement établies<sup>1</sup>.

### Premiers jalons

Le premier édifice bancaire (aujourd'hui démoli) à voir le jour sur les terrains des anciennes fortifications est celui que l'architecte SAMUEL DARIER construit en 1859 pour la banque A. & L. Galopin Frères, à l'angle des rues du Stand (ancien 18) et de Hollande (ancien 4)<sup>2</sup>. En 1863, le même SAMUEL DARIER construit au nom de la Banque commerciale genevoise un bâtiment strictement identique sur le terrain contigu<sup>3</sup> **FIG. 348**. Que deux établissements concurrents affichent ainsi la même architecture a de quoi intriguer. Sans doute est-il plus important, à ce moment-là, d'affirmer l'unité du genre que de marquer des singularités. Quoi qu'il en soit, ce trait de gémellité, si fréquent dans l'architecture résidentielle, est inédit dans l'architecture bancaire et ne se reproduira plus.

Par ailleurs, les deux bâtiments se distinguent par leur faible gabarit : deux étages sur rez-de-chaussée<sup>4</sup>. Ils semblent ainsi pensés en fonction d'une destination exclusivement bancaire, et non, comme cela arrivera souvent par la suite, comme devant inclure des appartements aux étages supérieurs. Quant aux façades, elles se caractérisent par la répétition sérielle des baies en plein cintre (regroupées par paire dans la travée centrale), et la prédominance des pleins sur les vides. Tout en prolongeant la veine néoclassique qui a marqué la

période de la Restauration, l'enveloppe du bâtiment peut être aussi vue comme une discrète allusion aux palais de la Renaissance italienne, ce qui n'est pas fortuit dans le domaine de l'architecture bancaire ; dans d'autres contextes, les banquiers florentins et leurs demeures introverties ont constitué une référence de choix dans l'avènement de ce type de bâtiments<sup>5</sup>. Il faut aussi remarquer que SAMUEL DARIER ne s'inspire pas du style de la Banque générale suisse de crédit international et foncier, première banque construite à Genève sur la place de Bel-Air en 1853<sup>6</sup>. Cela n'est sans doute pas un hasard : l'antagonisme entre la Banque générale suisse fondée par James Fazy et les banques privées, bastion du conservatisme genevois, sous-tend sans doute cet écart dans le choix des références à l'architecture du passé.

### Implantations

Les édifices bancaires occupent le plus souvent des parcelles d'angle ; ils peuvent aussi s'inscrire entre deux mitoyens – présentant une façade sur rue, l'autre sur cour –, ou occuper une parcelle isolée, développant ainsi quatre faces. Si tous les cas de figure existent, chacun est plus ou moins propice à la mise en scène architecturale. Dans la catégorie modeste, la banque privée Bonna (bd du Théâtre 3) **FIG. 85** se contente d'une parcelle rectangulaire ne permettant de tourner qu'une façade côté rue. Beaucoup plus ambitieuse, la Caisse d'épargne jette son dévolu sur une parcelle offrant une situation urbaine exceptionnelle, à l'intersection de plusieurs voies de circulation<sup>7</sup> **FIG. 349**. Il est tentant de mettre en relation cet emplacement privilégié et le fait que la Caisse d'épargne, à la différence des autres établissements financiers, a un statut de fondation, qui la place sous le contrôle de l'État<sup>8</sup>. Ouverte au plus grand nombre, la Caisse d'épargne présente ainsi un linéaire de façade particulièrement important, l'entrée occupant une position très en vue dans l'axe du pan coupé. Un autre emplacement privilégié, permettant cette fois-ci la construction d'un édifice isolé, donne lieu à des stratégies différentes à un demi-siècle d'intervalle. Délimitée par les rues du Stand, de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), Abauzit et Diday, la parcelle acquise par la Banque commerciale genevoise en 1865 est d'abord lotie d'un bâtiment de deux étages, cube régulier ouvert d'arcades au rez-de-chaussée<sup>9</sup> **FIG. 351**. En 1918, la Banque populaire genevoise acquiert le bien pour y construire à la place son « hôtel » sur les plans de l'architecte MARC CAMOLETTI<sup>10</sup> **FIG. 352**. Si l'architecte profite de l'emplacement pour donner aux

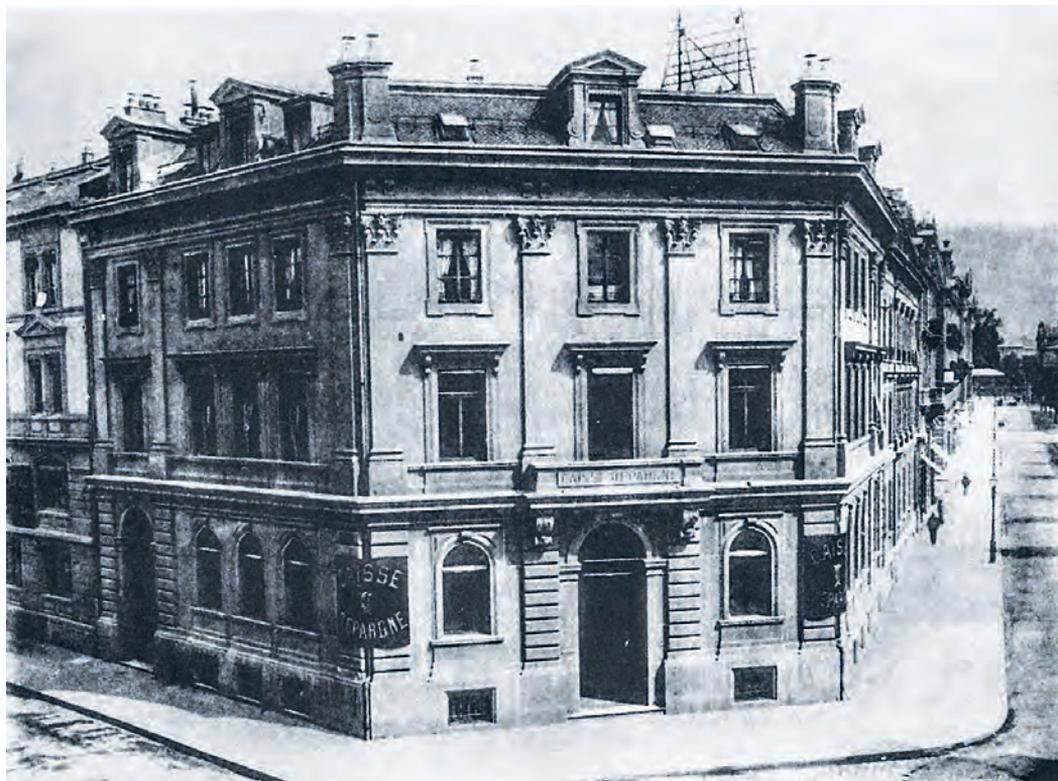
**FIG. 347** Rue François-Diday 2. Détail de la façade de l'ancienne Banque populaire genevoise construite par l'architecte Marc Camoletti, 1919-20. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 348** Rue de Hollande (actuelle rue Jeanne-et-Henriette-Rath 6), à l'angle de la rue Petitot. Édifice bancaire construit par Samuel Darier en 1863. Il abrite dès 1872 l'agence de la Banque de Paris et des Pays-Bas, première banque étrangère établie sur le territoire genevois. La marquise n'est pas d'origine, mais date du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Photo Atelier Boissonnas, 1922. BGE [fbb n18x24 clients 18160].



348

**FIG. 349** Rue Jean-Petitot 8 et rue du Grütli 5. Le siège de la Caisse d'épargne, à l'angle de la rue Jean-Petitot et du boulevard du Théâtre, développant trois faces et deux entrées sur la voie publique. Auguste Bourdillon, Georges Matthey et Charles Darier, architectes, 1877-78. Tiré de Cougnard 1917, p. 113.



349

**FIG. 350** Rue Jean-Petitot 12. La banque Chenevière, construite en 1875-76 par Jacques-Élisée Goss, vue du nord-ouest. L'édifice exprime la richesse – bossages, chaînes à refends, balustres et frontons –, tout en restant dans les limites d'une dépense maîtrisée. Les étages supérieurs sont affectés à des appartements. Photo vers 1880. BGE [phot31p pet 01].

**FIG. 351** Anciennement rue Diday 2/rue de Hollande 3/rue Abauzit 1. L'édifice est construit pour la Banque commerciale genevoise en 1869-1871, vue du sud-est. L'architecte Samuel Darier s'en tient à une architecture très sobre, à l'exception des chaînes d'angles harpées et des corniches de fenêtres. Photo entre 1876 et 1918. BGE [VG P 1679].

quatre faces la même importance, il adoucit l'angle le plus rapproché des Rues-Basses et y place l'entrée de l'édifice. Cette orientation est sans doute déterminée par la nature de cette banque régionale, créée en 1868 pour « faciliter l'ouvrier et le petit commerce »<sup>11</sup>.

## Enveloppe, ornement, inscriptions

La décennie 1870 voit apparaître un certain nombre d'édifices bancaires qui s'écartent stylistiquement des premiers exemples, tout en formant un corpus homogène. C'est désormais l'architecture française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui sert de référence. Le bâtiment commandé par Édouard Chenevière à JACQUES-ÉLISÉE GOSS en 1875 **FIG. 350** (rue Jean-Petitot 12), la Banque du commerce conçue par ÉMILE REVERDIN en 1875-76 **FIG. 353** (rue François-Diday 6), la banque Bonna construite par JEAN FRANEL en 1876-77 (bd du Théâtre 3) ou la Caisse d'épargne due aux architectes AUGUSTE BOURDILLON, GEORGES MATTHEY et CHARLES DARIER en 1877-78 (rues du Grütli 5/ Jean-Petitot 8)<sup>12</sup> affichent un langage architectural empreint de conformisme, combinant l'incontournable soubassement strié de refends ou gonflé de bossages aux pilastres ioniques ou corinthiens, frontons triangulaires ou cintrés, balcons à balustrades, etc. Si ces éléments concourent à une « sévérité de bon goût »<sup>13</sup> comme on le dit à propos de la Banque du commerce, il faut aussi remarquer qu'ils font « saillie », autrement dit empiètent sur l'espace public, ce qui, selon les cahiers des charges des ventes de parcelles, n'est pas toléré pour les constructions privées<sup>14</sup>. Le Département des travaux publics a-t-il accordé des autorisations qu'il aurait refusées à des maîtres d'ouvrage moins influents ?<sup>15</sup> Sans qu'il soit possible de répondre catégoriquement à cette question, quelques remarques s'imposent. Tout d'abord, les saillies en question, qui confèrent aux établissements financiers un caractère monumental et, partant, l'image d'un bâtiment officiel, sont justifiées pour ceux d'entre eux qui ont un caractère institutionnel ou philanthropique, comme la Caisse d'épargne. En deuxième lieu, cette accession à une monumentalité normalement réservée aux édifices publics anticipe un phénomène qui va se généraliser : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est toute l'architecture privée – autrement dit les immeubles d'habitation – qui suit le même mouvement (voir pp. 311-326). Enfin, il faut préciser que le milieu conservateur de la banque cultivera longtemps une monumentalité propre au classicisme à la française : en 1924, la Banque



350



351



352

**FIG. 352** Rue François-Diday 2. Projet pour la Banque populaire genevoise, Marc Camoletti, 1918. Le bâtiment est destiné à remplacer un bâtiment plus simple **FIG. 351**, dans un environnement constitué par la première génération de banques de la ceinture Fazyste. Vue depuis la rue du Stand. Archives Architectures [AA CAM 030 79072].

**FIG. 353** Rue François-Diday 6. Détail de la façade sur rue du bâtiment construit par Émile Reverdin pour la Banque du commerce, 1875-76. Outre les bossages en pointe-de-diamant au niveau du socle, les colonnes encadrant l'entrée empiètent sur l'espace public, dérogeant aux règles imposées aux bâtiments privés. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

nationale suisse à la rue Diday perpétue ce goût pour les refends, pilastres et fronton, en dépit de l'utilisation du béton armé pour la structure<sup>16</sup>. La première à déroger à la règle est la Banque populaire genevoise de la rue François-Diday 2, avec sa toiture « à la Suisse »<sup>17</sup>.

Au-delà de l'apparence générale, la destination bancaire d'un bâtiment est parfois précisée par des ornements figuratifs, bien qu'à Genève comme ailleurs la réserve soit généralement de mise<sup>18</sup>. Les motifs se limitent au conventionnel Mercure au casque ailé, qui apparaît d'abord dans les vousoirs de la Banque du commerce à la rue Diday en 1876 **FIG. 355**, puis en 1924 sur la façade de la Banque nationale suisse qui lui est contiguë, le fronton de cette dernière étant par ailleurs enrichi d'une figure féminine (*Helvetia* ?), de putti portant des gerbes, de symboles du commerce. Dans un registre moins conventionnel, les mosaïques d'or qui, à l'origine, recouvrent entièrement le berceau de la Banque populaire genevoise (rue François-Diday 2) trouvent peut-être leur justification dans la connotation somptuaire de cette coloration.

Plus littéralement, des inscriptions en lettres capitales incisées dans la pierre (et sans doute rehaussées d'or) marquent d'un sceau durable

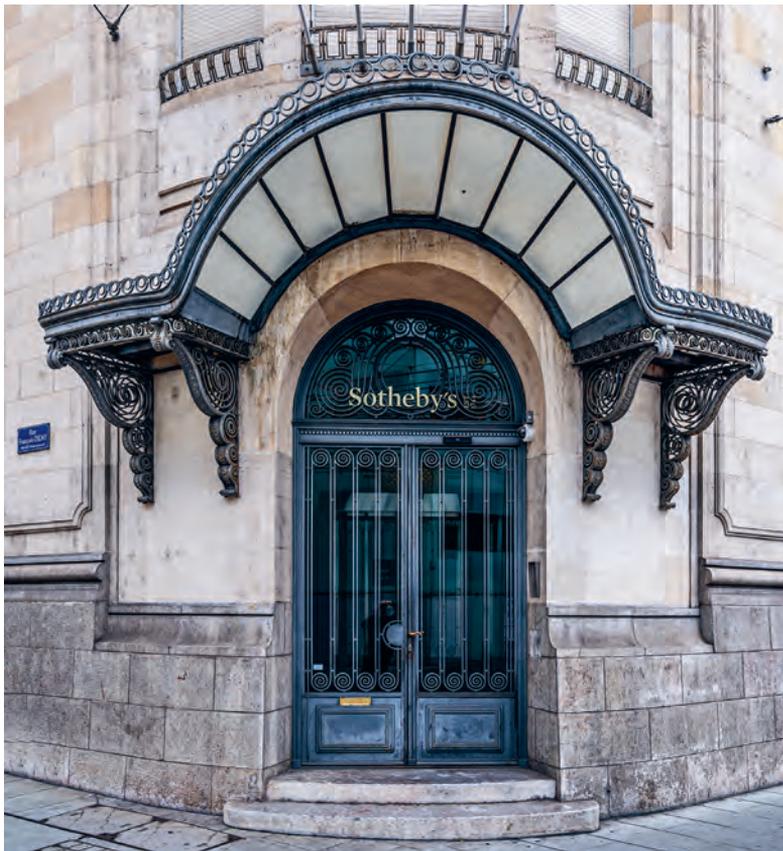
l'identité de certains bâtiments, à l'instar d'un édifice public : *Caisse d'épargne* (sur le parapet du balcon du 1<sup>er</sup> étage), *Banque populaire genevoise* (sur l'allège surmontant la porte d'entrée), etc. Mais globalement, c'est l'absence de toute inscription qui frappe, du moins sur les photographies anciennes. Une banque, à plus forte raison si elle est privée, n'est pas un bâtiment commercial. Elle peut faire l'économie de la publicité, en se contentant, dans la plupart des cas, d'une simple plaque, fixée à côté de la porte d'entrée.

## Des banques dissimulées

Au caractère démonstratif des exemples évoqués s'oppose une tendance à la discrétion, qui va jusqu'à faire disparaître l'affectation bancaire sous le costume d'un immeuble bourgeois. Les mots d'ailleurs sont ambigus : on parle de « maison de banque » – l'expression pouvant renvoyer à l'édifice comme à l'établissement – ou d'« hôtel particulier »<sup>19</sup> pour les bâtiments bancaires isolés. En 1900, sur 54 établissements financiers (tous types confondus) et agents de change<sup>20</sup>, 38 sont localisés entre les rues Diday, du Stand, place Neuve et



353



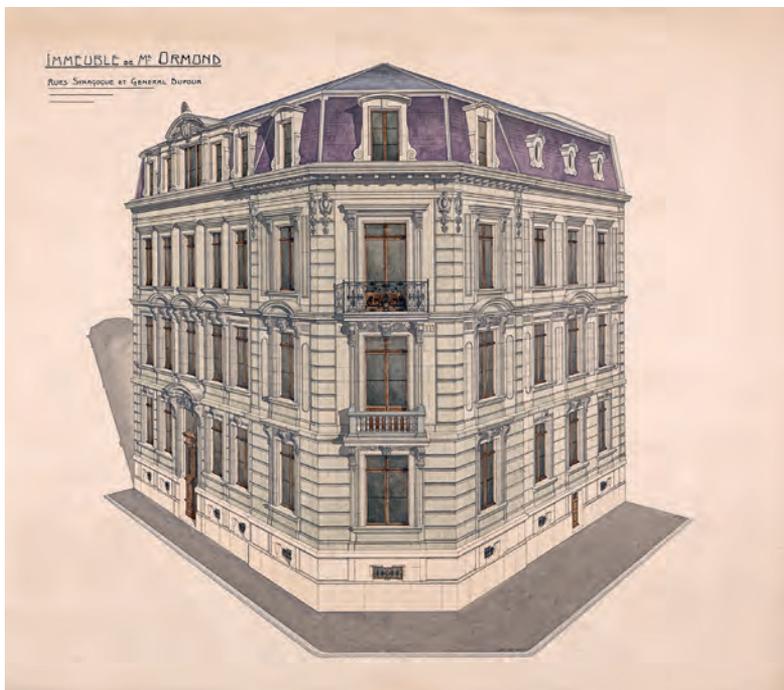
354



355

**FIG. 354** Rue François-Diday 2. Grilles et marquise constituent les attributs du bâtiment de banque, du moins dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La maison Hess fournit celles de l'ancienne Banque populaire genevoise, bâtiment dessiné par Marc Camoletti en 1918. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 355** Rue François-Diday 6. Émile Reverdin, architecte, 1875-76. Clé de la porte d'entrée de l'ancienne Banque du commerce. Un Mercure au casque ailé signale discrètement la vocation bancaire du bâtiment. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



356

**FIG. 356** Rue du Général-Dufour 3. L'immeuble dessiné par Léon Fulpius en 1889 abrite au rez-de-chaussée la banque Ormond et des appartements aux étages. En façades, l'affectation bancaire s'efface au profit d'une architecture résidentielle. Dessin probablement fait en 1928, auteur inconnu. BGE [vg syn 66].

boulevard Georges-Favon. Or, sur les 38 adresses en question, seuls certains bâtiments relèvent par leur apparence de l'architecture bancaire<sup>21</sup>. Les autres sont des édifices qui s'affichent comme résidentiels, et qui le sont d'ailleurs en partie **FIG. 84**. Mais là encore, les formules sont variables. L'immeuble Ormond, construit en 1889 à l'angle de la rue du Général-Dufour et de la place de la Synagogue, ne laisse rien voir du fait qu'en plus des appartements il abrite les bureaux de la banque Ormond G. et Cie – la réunion de la demeure et du cabinet de travail du banquier ne faisant en l'occurrence que perpétuer une longue tradition **FIG. 356**. L'immeuble contigu (bd du Théâtre 2), édifié en 1877, ressemble lui aussi à un immeuble d'habitation, à la différence que le pan coupé du rez-de-chaussée, percé d'une haute porte cintrée, signale la présence d'un espace ouvert à la clientèle, en l'occurrence celle de la banque Lenoir, Poulin et Cie<sup>22</sup>. Enfin, parmi les divers éléments distinguant les établissements bancaires, la grille qui protège les baies du rez-de-chaussée apparaît comme le plus généralisé. Il faut cependant noter qu'à l'origine certains établissements bancaires en étaient dépourvus<sup>23</sup>. Dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, la grille fera l'objet d'un soin particulier, corrélativement à l'essor de la ferronnerie d'art **FIG. 354**.

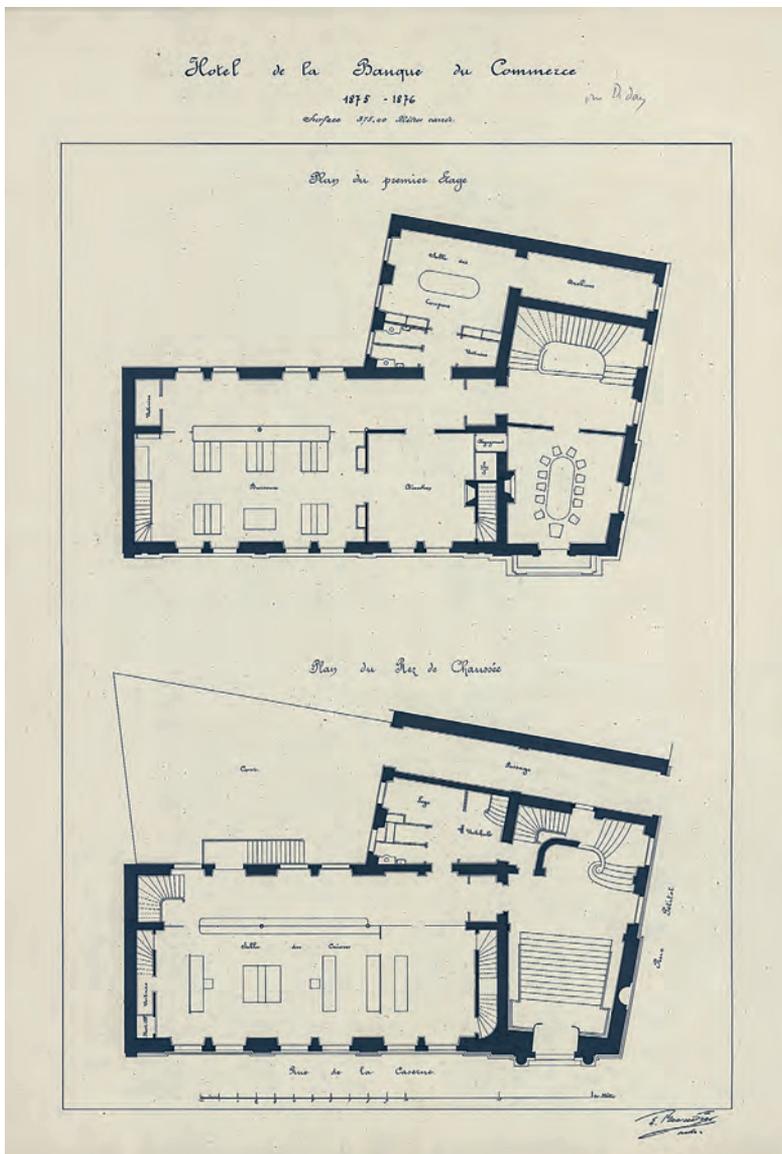
## Espaces intérieurs : salle, coffres, bureaux

L'intérieur des banques se définit par des locaux plus ou moins accessibles aux clients et aux employés, et dont l'importance varie selon la vocation de l'établissement – banque commerciale, banque privée, caisse d'épargne ou banque nationale. Les établissements comprennent généralement une salle appelée « salle des caisses »<sup>24</sup> ou « hall des guichets »<sup>25</sup>, en principe située au rez-de-chaussée **FIG. 359**. Il est bien évident que ces locaux faisaient l'objet d'un investissement particulier en matière de *decorum*. C'est du moins ce que laissent imaginer des mentions telles que celle concernant la banque Lenoir Poulin au boulevard du Théâtre 2, où interviennent les sculpteurs BOTINELLI et PILEUR, les mosaïstes PEDROLI FRÈRES, et des fournisseurs de « carton-pâte », MIGNON et FASANINO<sup>26</sup>.

Beaucoup plus confidentiels, les coffres de la banque ne sont pas toujours là où on s'attend à les voir, c'est-à-dire au sous-sol de l'édifice. Dans la banque Chenevière (rue Jean-Petitot 12), la « réserve de caisse et titres » se situe au 1<sup>er</sup> étage<sup>27</sup> **FIG. 357**. Dans la banque Bonna, le « caveau » occupe le noyau central du bâtiment, mais pas seulement à la cave : s'élevant sur tous les étages, les murs épais qui protègent les coffres contribuent ainsi à la stabilité architecturale de l'édifice. Typologiquement, ces exemples précèdent l'enfouissement de la salle des coffres, tel qu'il se généralisera dans l'architecture bancaire au XX<sup>e</sup> siècle. Établis par JEAN-LOUIS CAYLA, les plans de la Banque nationale suisse (rue François-Diday 8) montrent deux niveaux de sous-sols ; l'un, supérieur, abritant le « caveau des titres » et le « caveau des safes », l'autre, inférieur, contenant divers caveaux ceinturés par un couloir de ronde, un dispositif caractéristique de l'architecture bancaire du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup> **FIG. 358**.

Une banque se doit également de contenir des bureaux et/ou une salle réservée à la direction ou au conseil d'administration. Les bureaux peuvent être « à quatre fenêtres », et réunir plusieurs places de travail. Au fur et à mesure du développement de l'architecture bancaire, d'autres locaux viennent s'ajouter au programme : des salles réservées à la direction, aux coupons, au clearing, un local d'archives, etc.





359

**FIG. 359** Rue François-Diday 6. Premier étage et rez-de-chaussée de la Banque du commerce par Émile Reverdin, 1875-76. L'accueil se fait au rez-de-chaussée, où se trouvent les guichets, le 1<sup>er</sup> étage étant réservé aux bureaux, à la direction, à la salle du conseil, à la salle des coupons et aux archives. BGE [vg 4871 008].

**FIG. 360** Ancienne rue de Hollande 10. Élévation du bâtiment de La Genevoise construit en 1877 par Émile Reverdin. Plus discrète que celles des bâtiments bancaires avoisinants, cette façade sur rue se distingue néanmoins par sa pierre de taille appareillée. AEG [AP 194.B.84].



360

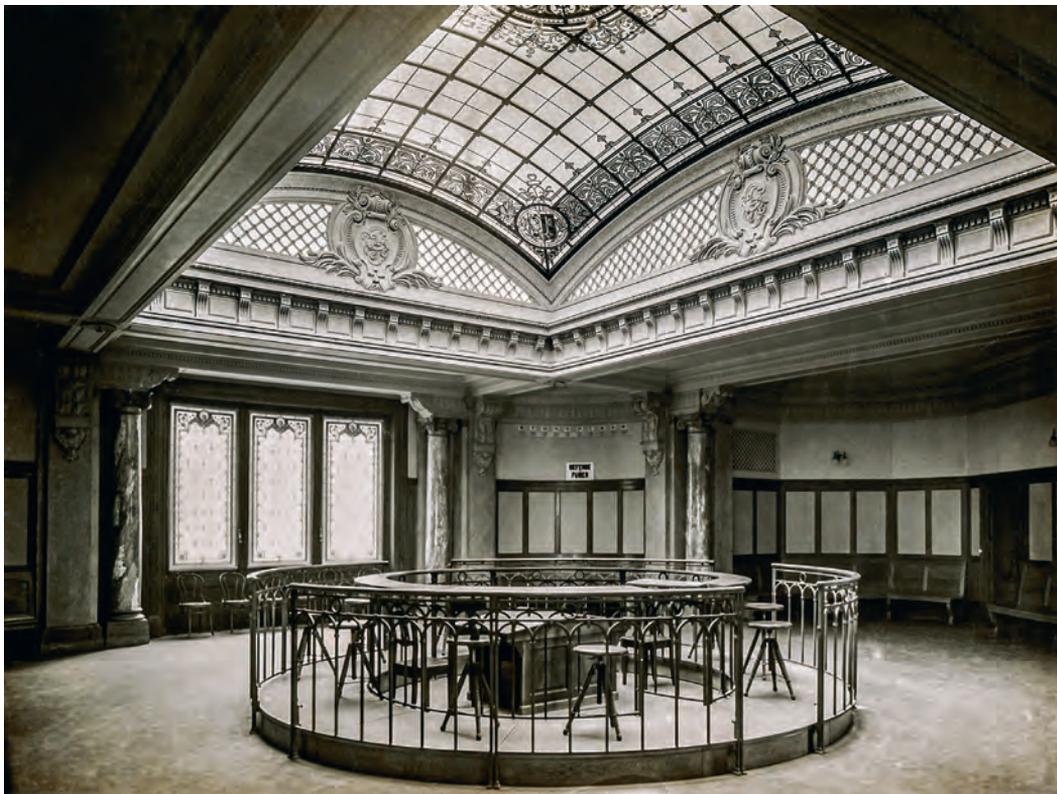


361

**FIG. 361** Rue Henriette-et-Jeanne-Rath 10. Façade sur rue du bâtiment de La Genevoise construit en 1877 par Émile Reverdin. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

## Des édifices apparentés : compagnies d'assurances et bourse

Sans surprise, les caractéristiques de l'espace bancaire se retrouvent *grosso modo* dans les bâtiments conçus pour abriter des compagnies d'assurances, dont celui de La Genevoise à la rue de Hollande 10 (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath) semble être la première occurrence **FIG. 360, 361** (par ÉMILE REVERDIN, en 1877). L'immeuble comprend une salle du conseil et des bureaux plus ou moins vastes au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, un « caveau » constitué d'épaisses murailles au sous-sol, et un appartement au 2<sup>e</sup> étage. En 1921, La Genevoise intégrera un nouvel édifice conçu par les architectes BOURRIT ET SIMMLER à la place de Hollande



**FIG. 362** Rue du Grütli 5/ rue Jean-Petitot 8. La salle créée en 1914 par Henri Goss pour la Bourse de Genève, formant un corps sur la cour du bâtiment principal. Couvert d'une verrière, l'espace constitue l'épicentre de l'activité boursière. Photo de 1915. BGE [vg p 5095].

**FIG. 363** Rue du Grütli 5/ Jean-Petitot 8. Destinées à orner le fronton du bâtiment de la Bourse, les armes de la Ville de Genève sculptées par un auteur inconnu (ici encore en atelier). Photo vers 1915. BGE [vg p 5094].

362

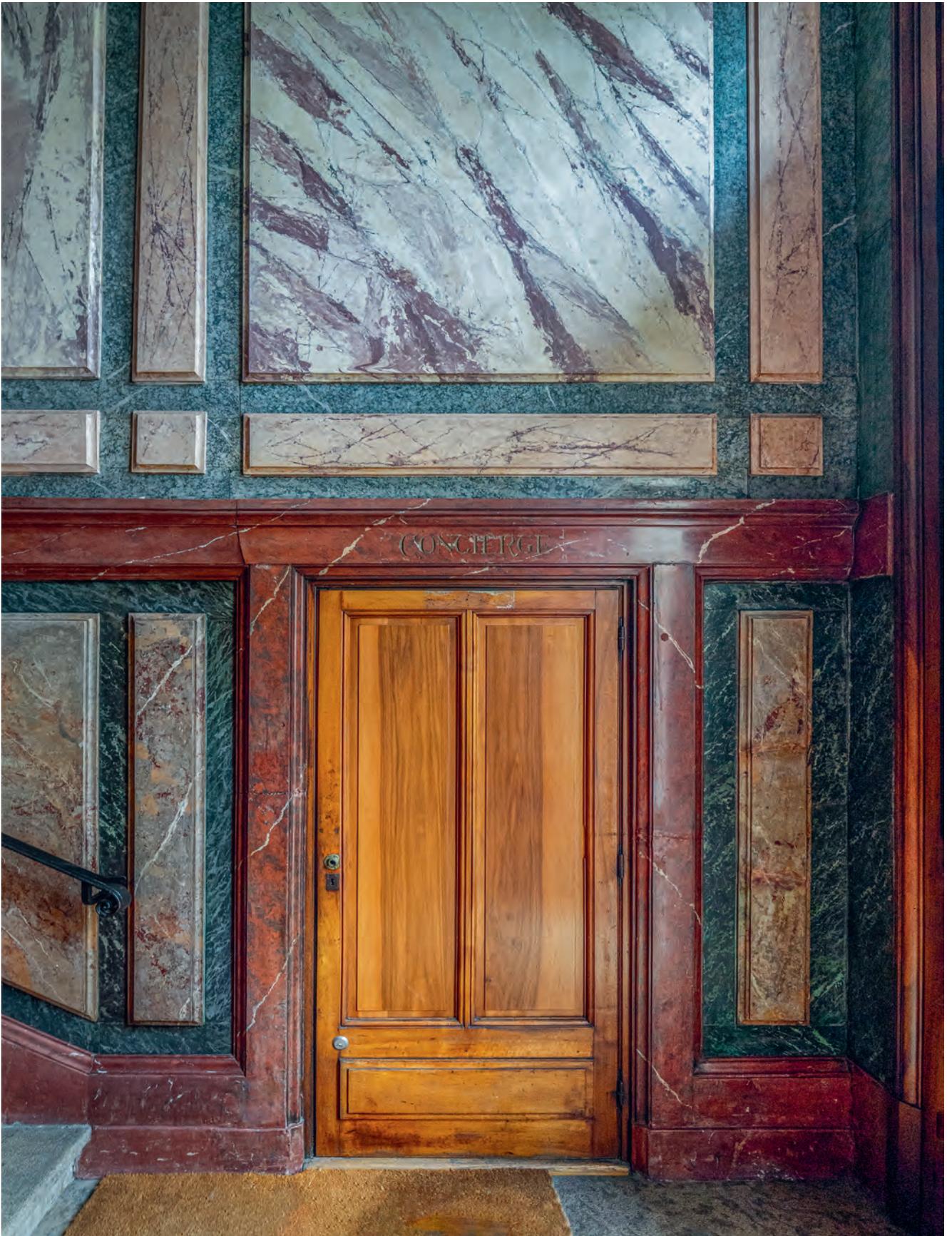
(démoli)<sup>29</sup>. Affichant une physionomie de *palazzo*, le bâtiment est pourvu de tous les perfectionnements techniques et reçoit un décor soigné, avec des mascarons sculptés par CARL ALBERT ANGST<sup>30</sup>, des peintures décoratives de JEAN MENNET, et un mobilier étudié par les architectes avec la collaboration du décorateur LOUIS AMIGUET<sup>31</sup>.

Créée en 1850, la Bourse de Genève est la première institution de ce type en Suisse. Elle est tout d'abord installée dans l'édifice municipal de Bel-Air (actuel place de Bel-Air 2), avant d'occuper en 1868 un rez-de-chaussée à la rue Jean-Petitot, dans un bâtiment construit l'année précédente par SAMUEL DARIER à l'instigation de la Banque commerciale de Genève (ancien 11, démoli)<sup>32</sup>. Cet édifice de deux étages a-t-il été érigé à cet effet ? C'est possible, car le niveau occupé est décrit comme « très vaste et très commode », comportant une grande salle, un cabinet pour le commissaire et un salon dans lequel les négociants peuvent écrire sans sortir de l'établissement. Sans doute à l'étroit, la Bourse déménage en 1914 dans un autre bâtiment du quartier, laissé vacant par le départ de la Caisse d'épargne (rue du Grütli 5/Jean-Petitot 8). La réaffectation s'accompagne de transformations confiées à l'architecte HENRI GOSS<sup>33</sup>, consistant à reconstruire dans la cour un local abritant la salle de la bourse et à surélever le bâtiment d'un niveau **FIG. 362**.



363

Ces changements répondent non seulement à des nécessités fonctionnelles (augmentation des locaux en lien avec l'activité boursière), mais aussi à l'affirmation de la Bourse en tant qu'institution officielle, comme l'attestent les armes de Genève ornant désormais le sommet de l'édifice **FIG. 363**.



## Immeubles d'habitation

Au début des années 1910, alors que les parcelles des anciennes fortifications sont entièrement loties et que le cycle de démolition/reconstruction des bâtiments n'a pas encore commencé, la ceinture Fazyste compte 430 immeubles d'habitation<sup>1</sup>. Leur emprise au sol atteint 126 587 m<sup>2</sup>, ce qui représente 63 % de la totalité de la surface bâtie des nouveaux quartiers. Si le logement est, de tous les programmes, le plus représenté, il est aussi le moins exclusif, intégrant en particulier des surfaces destinées au commerce.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les immeubles d'habitation sont généralement appelés « maisons » ou « immeubles » dans les requêtes en autorisations de construire. Seules les annonces immobilières font parfois référence au statut de bien locatif, avec des expressions telles qu'« immeuble de rapport » ou « maison à louer ». Faut-il ici leur adjoindre une épithète, et parler d'« immeuble fazyste » à l'exemple de l'immeuble dit « haussmannien » ? Ou faut-il directement appeler haussmanniens les immeubles genevois de cette période, comme certaines annonces immobilières ou articles de presse s'autorisent à le faire ? En réalité, il n'y a pas à proprement parler d'immeuble « haussmannien » à Genève<sup>2</sup> et, s'il fallait absolument choisir un adjectif, « bourgeois » serait préférable à « fazyste », la référence à la catégorie de population concernée paraissant plus pertinente que l'allusion au chef du gouvernement. Cela étant, les immeubles des nouveaux quartiers sont, tout comme leurs propriétaires et locataires, loin d'être uniformes. Ils résultent au contraire de combinaisons complexes, où se mêlent à des degrés divers des questions constructives, des exigences de rendement et des besoins de distinction. À cela s'ajoutent le goût et son évolution : les bâtiments construits au tournant du XX<sup>e</sup> siècle se démarquent de la première génération d'immeubles, même si les différences ne sont parfois qu'épidermiques.

### L'immeuble et la rue

#### Formes urbaines : la rangée et l'îlot

Conformément au plan d'extension de 1858 et à ses déclinaisons ultérieures, les immeubles implantés en ordre contigu composent des îlots ou des rangées – les uns sont articulés autour de cours, les autres forment des bandes entre deux rues<sup>3</sup> **FIG. 365**. Le réseau viaire est structurant mais, tout en imposant des alignements, il autorise une large gamme



365

de configurations urbaines. Ainsi les rangées sont d'épaisseur et de longueur très variables : les plus longues atteignent 124 m, alignant jusqu'à huit immeubles<sup>4</sup>, les plus courtes se limitant à deux immeubles. Quant aux îlots, ils adoptent une forme orthogonale, triangulaire ou, le plus souvent, irrégulière ; leur cour peut être fermée (à tous sauf aux résidents) ou accessible depuis la rue, selon des modalités diverses – passage à ciel ouvert, passage couvert. Au-delà d'une certaine taille, les îlots forment des squares, sur lesquels donnent les faces arrière des constructions **FIG. 367** ; en deçà, ils constituent des massifs compacts, regroupant deux, trois ou quatre immeubles entourés par des voies de circulation. De l'îlot le plus vaste – 14 000 m<sup>2</sup> – au plus petit – 750 m<sup>2</sup>, la différence est conséquente. S'ajoutent à cela des figures intermédiaires, dont l'appartenance à un schéma ou l'autre – îlot ou rangée – est incertaine. Un îlot peut ainsi être formé de deux rangées d'immeubles dos à dos, séparées par une cour étroite et longiligne<sup>5</sup>. Il peut être aussi à cour ouverte, les bâtiments étant disposés en U. Dans cette configuration, l'espace entre les bâtiments peut être conçu comme une cour d'honneur ou un jardin bordé de façades principales – c'est le cas à la rue Rodolphe-Toepffer ou à l'arrière de l'ensemble bordant la rue Charles-Bonnet (nos 2-8) **FIG. 366** –, ou une cour

**FIG. 364** Bd Helvétique 17. Édouard Henri Arthur, architecte, 1891-92. Porte d'entrée de la loge de concierge vue depuis l'allée de l'immeuble. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 365** Plan cadastral de la commune de Genève, levé par Jean-François Grange, vers 1900, extrait. Le secteur situé entre la rue de la Corratierie (à droite) et le boulevard Georges-Favon (à gauche) est marqué par une diversité morphologique, combinant des rangées et des îlots de formes variables. Montage numérique DIT, 2024. Archives du cadastre (DIT).

**FIG. 366** Au centre, les immeubles dont les entrées se trouvent à la rue Charles-Bonnet 2-8 (Schaeck-Jaquet et C<sup>ie</sup>, architectes, 1862-63). Tournée vers le jardin, la face unitaire marquée par un fronton est sobrement encadrée par les corps de bâtiments latéraux (bd Helvétique 8, rue Charles-Bonnet 10). Vue depuis la rue de l'Athénée. Photo Nicole Zermatten/ Didier Jordan, 2024. Doc. photo VG [Z] Athénée 2024.03 013].



366

**FIG. 367** Rue Saint-Ours 2, 4, 6. Façades sur cour des immeubles. Les terrasses du rez-de-chaussée surélevé forment une transition entre l'immeuble et la cour. Celle-ci, comme beaucoup d'autres, est aujourd'hui utilisée comme parking. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



367

dénuée de caractère représentatif, vers laquelle se tournent des faces arrière des édifices. Il y a enfin des exemples d'immeubles isolés qui occupent à eux seuls des parcelles bordées par quatre rues<sup>6</sup> **FIG. 368**. En définitive, les nouveaux quartiers sont réguliers sans être répétitifs, les unités constituées par les groupes d'immeubles étant, au niveau de l'emprise au sol, quasiment toutes distinctes les unes des autres<sup>7</sup>.

## L'immeuble et la parcelle

À la différence d'autres types de bâtiment, comme les écoles, les édifices de culte ou les hôtels particuliers, les immeubles occupent généralement la quasi-totalité des terrains acquis lors des ventes aux enchères, 92 % en moyenne<sup>8</sup>. Il faut préciser que la saturation de la surface à bâtir n'est pas une exigence réglementaire. Certes, les adjudicataires ont l'obligation de construire leur immeuble en contiguïté avec les bâtiments voisins, édifiés ou projetés, mais ils ont aussi la possibilité d'établir les façades en retrait des alignements fixés. L'occupation maximale des parcelles est donc un choix, motivé par une logique de rentabilisation foncière.

Ce constat étant fait, il est intéressant d'interroger les cas où une partie de la parcelle est laissée libre de constructions. Tout d'abord, il arrive que les propriétaires ne puissent pas faire autrement. Pour le lot situé entre la rue Necker, la place Isaac-Mercier, la rue Bautte et le boulevard James-Fazy<sup>9</sup>, les pouvoirs publics exigent de laisser libre une bande de terrain entre la rue et l'édifice, afin de procurer un maximum de lumière à l'École d'horlogerie construite en vis-à-vis<sup>10</sup> **FIG. 372**. Ailleurs, dans le quartier des Tranchées, une partie des terrains vendus doit obligatoirement être affectée à la création de jardins<sup>11</sup> **FIG. 370**. Enfin, dans certains îlots, chaque propriétaire d'immeuble possède une partie de la cour sans pour autant pouvoir y bâtir, comme le spécifient les conditions de la vente.

Cependant, tout retrait d'alignement n'est pas le fait d'une contrainte : il y a des cas où le



368

propriétaire fait le choix délibéré de sacrifier de la surface habitable en réduisant l'emprise de son bâtiment. Dans le « beau quartier » des Tranchées, le retrait d'alignement est signe de richesse, ou plutôt de désintéressement, à l'opposé du but lucratif généralement poursuivi. L'exemple le plus démonstratif est l'immeuble rue François-Bellot 4, où la façade est reculée de telle sorte à permettre l'existence d'une voie charrière particulière, suivant un tracé curviligne **FIG. 369**. Le retrait peut aussi être souligné par une barrière marquant la limite entre propriété privée et domaine public<sup>12</sup> **FIG. 371**, et avoir une fonction particulière lorsqu'il est accompagné d'une cour anglaise, comme à la promenade du Pin 1. Mais lorsqu'il est seul, le retrait d'alignement n'a d'autre justification que celle de tempérer la linéarité de la façade, en introduisant un jeu de ressauts<sup>13</sup>. Il est en cela l'équivalent de la saillie (voir pp. 320-321), avec laquelle il est parfois combiné. L'un et l'autre sont le fruit d'une recherche architecturale particulière, autant qu'une marque d'aisance financière.

Dans la plupart des cas, les bâtiments sont édifiés sur des parcelles de forme régulière, rectangulaire ou carrée. Les terrains vendus aux enchères par l'État ont souvent la taille prévue pour accueillir un immeuble, mais ils peuvent aussi être d'une contenance bien supérieure, et donc susceptibles d'être morcelés en autant d'unités conformes à la taille habituelle d'un immeuble. Dans ce cas, l'acheteur du lot procède à une division parcellaire, selon un découpage accordant souvent la même contenance à chaque portion<sup>14</sup>. On remarquera que, si



369

des parcelles d'origine peuvent ainsi être divisées, il n'arrive jamais qu'elles soient réunies : contrairement à ce qui a pu se produire dans le tissu urbain *intra-muros*, le regroupement parcellaire destiné à la construction d'un vaste édifice est inexistant dans la ceinture Fazyste. Au final, que la parcelle soit d'origine ou le fruit d'un redécoupage, la superficie moyenne pour un immeuble se situe autour des 300 m<sup>2</sup>. Les variations sont toutefois importantes, allant de 122 m<sup>2</sup> à 833 m<sup>2</sup>.

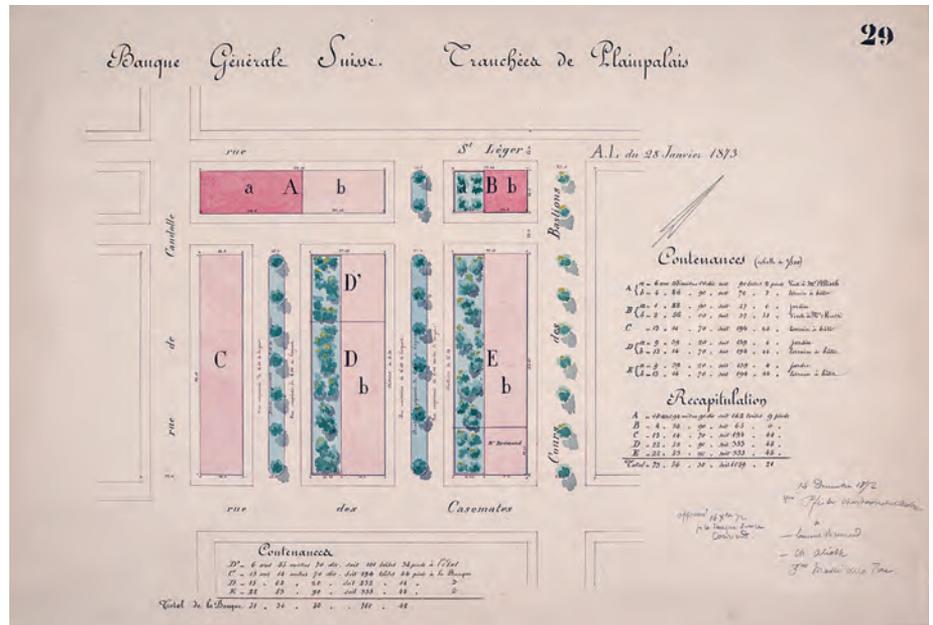
**FIG. 368** Rue François-Le-Fort 1. Vue du nord. Construit par Antoine Feltmann en 1871-1873, l'immeuble occupe une parcelle isolée, renforçant l'assimilation avec le type de l'hôtel particulier. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 369** Rue François-Bellot 4. Émile Reverdin, architecte, 1877-78. Le retrait d'alignement permet ici d'aménager une voie distincte de la rue, destinée à la seule desserte de l'immeuble. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

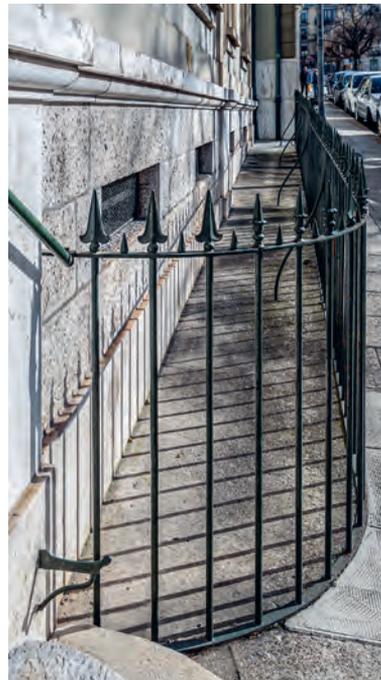
**FIG. 370** Projet de lotissement des terrains appartenant à la Banque générale suisse, dans le secteur de Saint-Léger, 1872. Les acheteurs sont contraints de réserver une partie de leur terrain en jardin, en vis-à-vis des rangées d'arbres formant la ligne centrale du cours des Bastions (à droite), de la rue Jean-Sénebier (au centre) et du cours Jean-Canal (à gauche). BGE [ig 2003 145].

**FIG. 371** Cours des Bastions 13. Grille marquant la limite parcellaire devant l'immeuble construit en 1864-65 par Schaeck-Jaquet et C<sup>ie</sup>. Le retrait d'alignement n'est pas dicté par une contrainte administrative mais par la seule volonté du propriétaire. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 372** Bd James-Fazy / rue Bautte 5. Léon Bovy, architecte, 1897-98. La cour anglaise côté rue Bautte permet d'éclairer l'étage en demi-sous-sol. Les deux niveaux inférieurs ont une vocation artisanale. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



370



371



372

## Largeur et profondeur des immeubles

Dans les nouveaux quartiers, la largeur des façades varie davantage que la profondeur des immeubles. Si la répartition géographique par ordre de grandeur est peu systématique, on peut néanmoins déceler des concentrations particulières dans certains secteurs. Ainsi les immeubles présentant un linéaire sur rue particulièrement important se trouvent aux Tranchées et près de l'Université

(rue Jean-Gabriel-Eynard, rue de l'Athénée 4, rue de Saint-Léger 8 et 10), le maximum étant atteint à la promenade du Pin 1-3 avec 46,30 m. À l'inverse les immeubles étroits – environ 12 m – sont fréquents sur la rive droite, sur le tronçon de la rue de Berne entre les rues du Mont-Blanc et des Alpes notamment. Cela n'empêche pas les cas particuliers : avec sa façade de 8,20 m, le bâtiment du boulevard Georges-Favon 39 bat les records d'étroitesse<sup>15</sup>. Le linéaire de façade détermine bien évidemment le

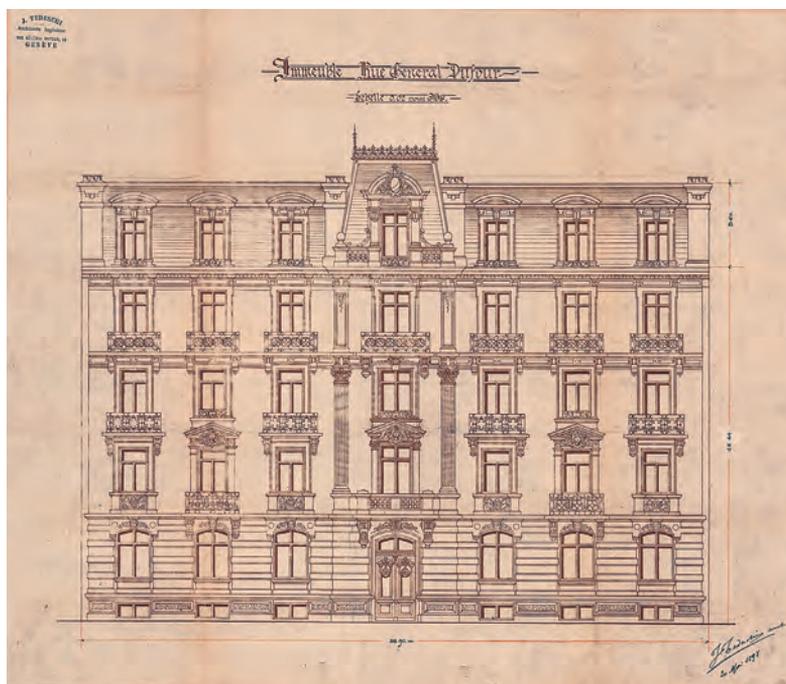
nombre de travées : onze pour les immeubles les plus importants, trois pour les moins larges, cinq pour le plus grand nombre. Une largeur importante peut aussi, à l'occasion, motiver des avancées et/ou des retraits : à la rue Ferdinand-Hodler par exemple, les architectes invoquent la nécessité d'établir deux avant-corps « dans un but décoratif [...] ceci pour donner un peu d'allure à notre façade sur rue d'une longueur excessive de 22 m »<sup>16</sup>. De même, c'est pour « interrompre la monotonie d'une façade de 27 m de longueur » qu'un avant-corps est proposé pour l'immeuble rue du Général-Dufour 11<sup>17</sup> **FIG. 373**.

Pour ce qui est de la profondeur des immeubles, celle-ci varie entre 11,50 m (rangée d'immeubles entre la place de la Synagogue et la rue Jean-Petitot) et 22 m (entre les rues Ami-Lévrier et Pécolat). À titre de comparaison, les grandes opérations immobilières antérieures – celles de la rue Beaugard (1774-1778), de la Corraterie (1827-1833) ou des Bergues (1839-40) – font respectivement 16,25, 13,60 et 15,60 m<sup>18</sup>. Il est intéressant de constater qu'au fil du développement des nouveaux quartiers dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle l'épaisseur des immeubles a tendance à diminuer, entraînant la disparition des cours intérieures qui en sont le corollaire (voir pp. 327-328). Une exception à cela toutefois : le double immeuble que l'architecte LÉON FULPIUS construit en 1897 entre le boulevard des Tranchées, les rues du Mont-de-Sion, Charles-Sturm et Rodolphe-Toepffer accuse 23 m de profondeur.

## Hauteurs : continuités/discontinuités

Le chapitre intitulé « *Un territoire réglementé* » (voir pp. 56-57) a mis en évidence le vœu d'uniformité qui sous-tend les limites de hauteur imposées aux propriétaires lors des ventes de parcelles. Or, l'idéal classique d'une ville plafonnée, où toutes les corniches régneraient comme une horizontale continue, n'est atteint que dans certaines portions de l'extension urbaine **FIG. 85, 374**. Tout d'abord, parce que la limite de hauteur préconisée n'est pas identique d'un secteur à l'autre, voire d'une parcelle à l'autre. Des clauses sont en effet ajoutées dans les actes de vente, les hauteurs maximales de la corniche variant ainsi entre 15 et 22 m au-dessus du trottoir. Par ailleurs, si la limite de hauteur est toujours respectée, la possibilité de construire en deçà du gabarit légal entraîne des ruptures ponctuelles<sup>19</sup>.

Commençons par un cas extrême, qui restera d'ailleurs un *unicum*. Avant 1863, le marchand de bois Charles Berthoud fait construire sur la parcelle qu'il vient d'acquérir le long de la rue du Rhône



373

un grand chalet, qui n'a rien à voir avec le type d'immeuble que l'on verra apparaître partout ailleurs<sup>20</sup> **FIG. 375**. Échappant au cahier des charges qui contraint ce dernier, le chalet affiche un pignon côté rue<sup>21</sup> et une structure, vraie ou fictive, en madriers ; il introduit le pittoresque là où régnera le classicisme. Le commerce de bois auquel se destine le maître d'ouvrage explique sans doute ce choix.

Moins flagrants en matière de disparité sont les cas où deux propriétaires voisins, soumis au même cahier des charges, construisent leurs immeubles à des hauteurs différentes. À la rue du Conseil-Général par exemple, des immeubles décalés voisinaient côté impair, dessinant une suite aléatoire de 2, 4, 4, 2, 2, 1, 4 étages sur rez-de-chaussée. Autre exemple – encore visible lui – à la rue Pierre-Fatio, où le n° 8 comprend deux étages carrés sur rez-entresolé, alors que le n° 10 superpose cinq étages d'appartements. Ces écarts de hauteur ne se résument pas à un décrochement linéaire : offrant à la vue une partie du mur mitoyen de l'immeuble le plus élevé, ils signent l'inscription du mur borgne dans un contexte où il est, en principe, exclu. Ce qu'il convient aussi d'ajouter, c'est qu'avec le temps ces écarts ont diminué en nombre, du fait des nombreuses surélévations (plus d'une trentaine) et des démolitions/reconstructions (plus de quatre-vingts) **FIG. 478** (p. 398). Cependant, la poussée verticale allant systématiquement jusqu'aux limites du gabarit autorisé, le phénomène inverse peut également être observé. Dès lors que les règlements

**FIG. 373** Rue du Général-Dufour 11. Élévation de la façade sur rue de l'immeuble, dessinée par l'architecte Jacques Tedeschi en 1898. L'avant-corps central est enrichi d'une toiture en pavillon, sommée d'une crête et de poinçons. Archives du DACM [430/1898 Cité].



374

**FIG. 374** Rangée d'immeubles entre la rue François-Bellot (9-7 à gauche, 5, 3, 1 à droite) et le boulevard Helvétique. Vue du nord-est, depuis le 4<sup>e</sup> étage de l'ancienne École des beaux-arts. Dans cette partie de la ceinture Fazyste, la continuité des horizontales est largement respectée par des constructeurs soucieux d'unité urbaine. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

concernant la hauteur des bâtiments autorisent des hauteurs supérieures à celles fixées par les cahiers des charges du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles discontinuités apparaissent : à la rue Émilie-Gourd 6, avec l'immeuble de GRIVEL ET BELLICOT en 1904, puis à la Tour de Rive (MARC-JOSEPH SAUGEY, 1936), l'exemple le plus frappant, enfin dans d'autres immeubles comme celui élevé en 1953 entre la place des Eaux-Vives, les rues du Rhône et Versonnex et le boulevard Helvétique **FIG. 377**. Ce n'est peut-être pas un hasard si ce dernier est venu remplacer le chalet de Charles Berthoud, la hauteur exceptionnelle de l'un faisant oublier en quelque sorte l'incongruité de l'autre.

## Liens de parenté

### Les ensembles

Les nouveaux quartiers sont formés d'immeubles dont le caractère d'ensemble doit beaucoup aux contraintes fixées par les pouvoirs publics, autant qu'aux modes constructifs et compositionnels. Il y a entre ces bâtiments un lien, pour ainsi dire, de cousinage : des immeubles formant une rangée ou un îlot ont beau avoir été édifiés par des architectes, à des dates et pour des clients différents, ils présentent suffisamment d'analogies pour qu'on puisse les qualifier d'ensemble<sup>22</sup> **FIG. 376**. Un deuxième niveau de parenté, plus étroit, lie les édifices conçus comme un tout par un même architecte. Généralement élevés simultanément pour un même maître d'ouvrage, ces immeubles peuvent former des paires, des triplets ou des séries plus conséquentes. Ainsi, au total, ce sont 163 immeubles qui, littéralement, n'ont rien de singulier, n'étant qu'une partie de compositions englobant plusieurs

unités<sup>23</sup>. Les façades sont ordonnancées, c'est-à-dire rythmées de façon régulière, et les distributions intérieures plus ou moins identiques. Ces opérations immobilières impliquent souvent des moyens conséquents et poursuivent généralement un objectif ambitieux, non seulement par le choix d'emplacements recherchés, le long des boulevards et des places, mais également par un développement architectural particulier.

Parmi les ensembles les plus importants, la rangée édifiée à front de la gare Cornavin – place de Cornavin 12-20 – pour la société TOURTE, SPÜHLER ET C<sup>ie</sup> entre 1859 et 1861 occupe une place de choix **FIG. 378**. Le cas est d'autant plus intéressant que le dernier immeuble de la rangée (n° 22, à l'angle de la rue des Alpes) est construit après les autres pour un autre propriétaire (et par un autre architecte, en l'occurrence ADOLPHE REVERDIN) sur le modèle de « la maison-type »<sup>24</sup>, référence à un des immeubles déjà construits. De toute évidence, l'unité de la série l'emporte sur l'expression de l'individualité, à laquelle aurait pu prétendre le propriétaire de l'immeuble de tête<sup>25</sup>. Il faut dire que la place de Cornavin n'est pas n'importe quelle place : vitrine de la ville, elle a déterminé les maîtres d'ouvrage à composer des façades ordonnancées<sup>26</sup>.

Dans la catégorie des grands ensembles, un autre exemple mérite d'être mentionné. Originellement, il devait former deux rangées de six immeubles chacune, bordant le côté ouest du boulevard Georges-Favon. Une rangée fut construite à moitié (ce sont les 8-12 actuels), l'autre entièrement (il n'en reste aujourd'hui que les 20-22). Malmené au XX<sup>e</sup> siècle, cet ensemble réalisé par les frères ANDRÉ et GEORGES MATTHEY pour l'entrepreneur Benjamin Henneberg **FIG. 62** a constitué une opération d'une ampleur exceptionnelle<sup>27</sup>. À noter que,

si les travées sont identiques et répétitives, leur nombre par immeuble varie, puisque les bâtiments n'ont pas la même largeur. Ainsi, la régularité des rangées est contrebalancée par des regroupements de travées encadrés par des pilastres (5-4-3-3-4-4), formant un ensemble (presque) symétrique tout en étant diversifié en matière de logements **FIG. 64, 379**.

Dans la composition d'ensembles, la symétrie est toujours recherchée mais peut être atteinte de diverses façons<sup>28</sup>. Une formule courante consiste à dupliquer le même immeuble : lorsque celui-ci a un nombre de travées impair et que l'entrée occupe la travée centrale, la symétrie s'impose d'elle-même<sup>29</sup>. En revanche, lorsque l'immeuble comprend un nombre pair de travées et/ou que l'entrée est déportée d'un côté, la symétrie est obtenue en dupliquant la façade mais en miroir. L'équilibre est ainsi assuré, alors que les faces sont à strictement parler différentes l'une de l'autre. Dans certains cas, ce type de composition a pour effet de donner à deux, voire trois immeubles, l'apparence d'un seul édifice à la façade ordonnancée. C'est particulièrement vrai lorsque les travées centrales – non pas de chaque immeuble mais de l'ensemble – sont monumentalisées par la pierre de taille, comme à la rue du Général-Dufour 20-22 **FIG. 380**. Dans cet exemple, la césure entre les deux immeubles disparaît, le mur mitoyen étant dissimulé comme derrière un paravent<sup>30</sup>. La formule est paradoxale, en ce qu'elle dépasse en quelque sorte le caractère agrégatif propre à l'ensemble en déployant la façade d'une grande demeure palatiale.

Il y a d'autres façons de constituer des ensembles, en flanquant par exemple, dans le cas où il s'agit de trois immeubles, un corps de bâtiment de deux autres unités légèrement différentes,



375



376

**FIG. 375** Entrée de la rue du Rhône. À droite, la maison Berthoud construite avant 1863 en vis-à-vis de la façade latérale de l'église Saint-Joseph. Dérivé urbain du chalet de montagne, le bâtiment constitue une singularité, avant de disparaître, avec l'entrepôt voisin, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Carte postale Phototypie Co. Neuchâtel, vers 1910. BGE [jds 01 vgecité 0234].

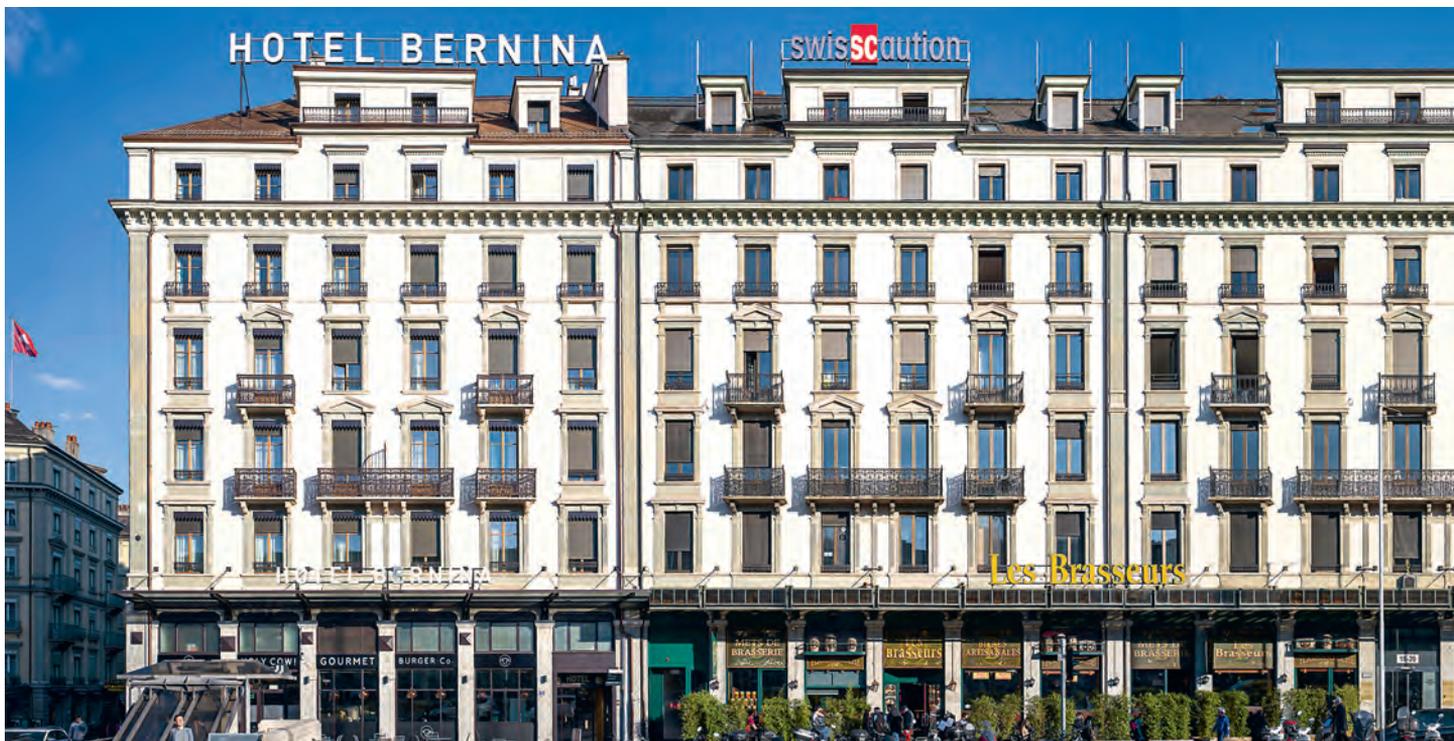
par de larges voies de circulation, les immeubles de tête forment un ensemble unitaire, tout en ayant chacun leur spécificité. Photo anonyme. BGE [vg p 1465].

**FIG. 376** Le rond-point de Plainpalais, vers 1900. Vue en direction de la rue du Conseil-Général. Séparés

**FIG. 377** Entre la rue du Rhône, la rue Versonnex et la place des Eaux-Vives, l'immeuble construit en 1953 par le bureau Glaser et Eypper dépasse de deux niveaux la hauteur plafonnée à 20 m de la ceinture Fazyste. Vue de l'est. Carte postale Éditions Jaeger Genève, après 1953. BGE [jds 01 vgecité 0425].



377



378



379

formant comme des ailes **FIG. 383**. Ce schéma est encore plus évident lorsque l'ensemble est constitué par un avant-corps central et deux ailes en retour, comme celui des architectes CHARLES GAMPERT et JEAN-LOUIS CAYLA au square Rodolphe-Toepffer 11-17. Par ailleurs, deux immeubles peuvent

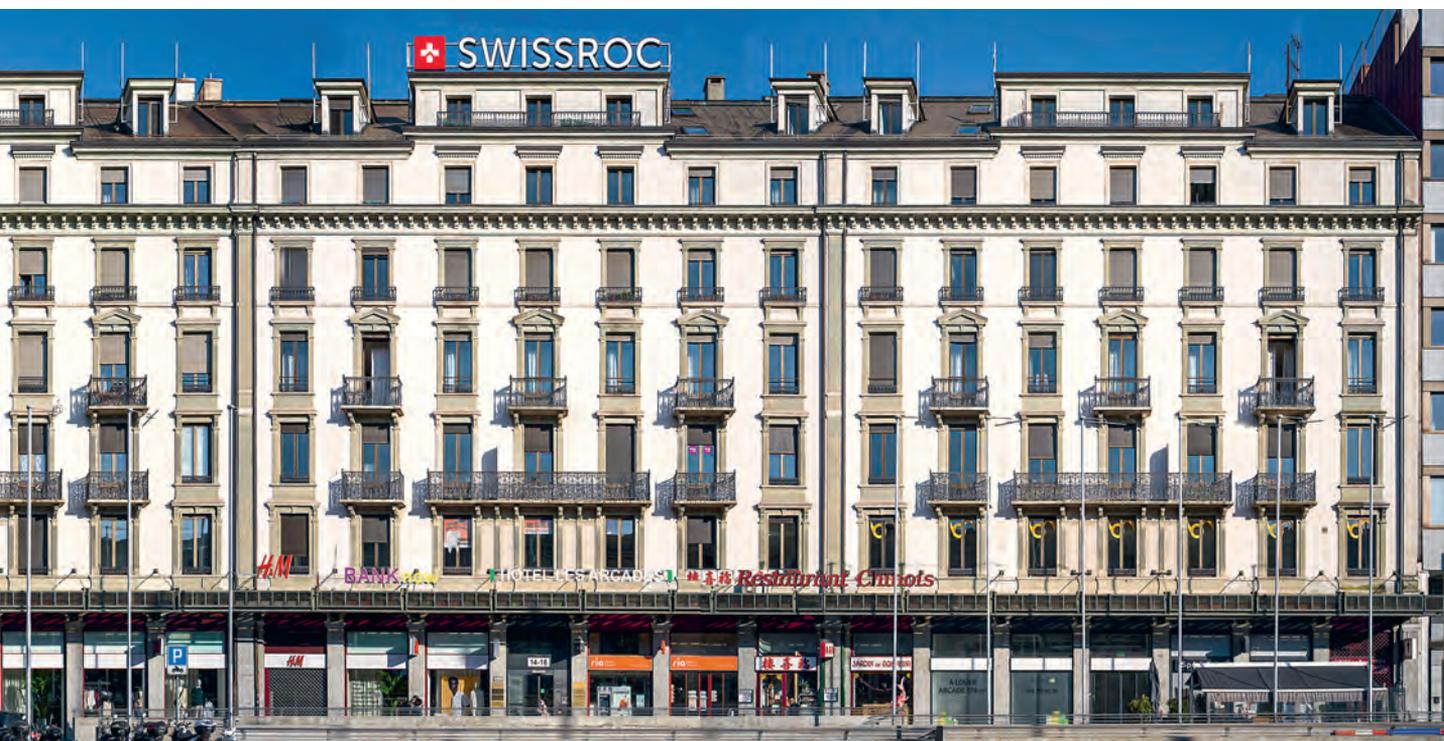
**FIG. 378** Place de Cornavin 22-12. Dans cette rangée d'immeubles, quatre sont édifiés pour la société immobilière Tourte, Spühler et C<sup>ie</sup> entre 1859 et 1861 ; le cinquième (à gauche), construit pour l'Hôpital les mêmes années, reprend scrupuleusement le rythme et les détails des autres façades. Vue du nord. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 379** Bd Georges-Favon 22-24. Ces deux immeubles font partie d'une rangée qui comprenait six unités (18-28), analogues aux n<sup>os</sup> 8-12 de

la même rue. Dessinés par les frères Matthey et construits en 1872-73, tous ces immeubles formaient un ensemble particulièrement homogène. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 380** Rue du Général-Dufour 20-22. Jacques-Élisée Goss, architecte, 1875-76. La composition tripartite de la façade principale, et en particulier les travées centrales en pierre de taille, masquent le mur mitoyen séparant les deux immeubles. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

former une paire tout en étant séparés par d'autres immeubles : c'est le cas de ceux rue De-Candolle 18 et 26<sup>31</sup> **FIG. 381, 382**. Se pose ici la question de l'échelle. D'un côté, les bâtiments sont trop éloignés pour qu'ils puissent être appréhendés, d'un seul coup d'œil, comme jumeaux. Mais à une autre échelle, ils fonctionnent comme deux pavillons symétriques, qui garnissent l'îlot à deux de ses angles. Si l'on tient compte du fait que les trois immeubles qui les séparent (20-24) constituent



380

eux-mêmes un ensemble, on peut considérer que les nos 18 et 26 sont l'extension de ce dernier – le tout formant la séquence b-a-a-a-b. Bref, un ensemble peut en contenir un autre, selon l'échelle à laquelle on considère la chose.

Sur l'axe temporel, les ensembles sont une constante : on en crée à toutes les décennies, même si les possibilités foncières se réduisent au fil des ventes de parcelles. Les principes de composition, eux, évoluent dans le sens d'un assouplissement.

Ainsi, au tournant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, la symétrie n'est plus une nécessité absolue. Dans l'ensemble dessiné par LÉON FULPIUS rue Charles-Sturm 20 (actuelle place Beatriz-Consuelo) et rue Rodolphe-Toepffer 21, l'architecte se désintéresse de l'axe central et introduit latéralement une série de grandes baies superposées **FIG. 384**. À la place du Cirque, les architectes JOHANNES GROSSET et AMI GOLAY, auteurs de quatre immeubles mitoyens entre les rues de l'Arquebuse, de Hesse et du

**FIG. 381, 382** Rue De-Candolle 18 et 26. Léon Fulpius, architecte, 1880-81. Vue du nord et du nord-est. Les deux immeubles d'angle qui cantonnent le square présentent des compositions et des matériaux similaires. Côté rue De-Candolle, les travées latérales sont mises en valeur par la pierre de taille et les baies jumelées, éclairant le salon d'angle. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



381

**FIG. 383** Rue des Alpes 23-27. Élévation de la façade sur rue de trois immeubles dessinés par Dériaz Frères en 1895. Seul le dénivelé de la rue trouble l'équilibre de cet ensemble, constitué d'un immeuble de cinq travées flanqué de deux unités plus étroites. Archives du DACM [1895/296 Cité].



382

**FIG. 384** Rue Charles-Sturm 20 et rue Rodolphe-Toepffer 21. Élévation de l'ensemble édifié par Léon Fulpius en 1897-1899 (face donnant sur le bd des Tranchées). Ces deux immeubles adossés l'un à l'autre présentent des façades relativement similaires, sans pour autant être symétriques. L'irrégularité obtenue est conforme aux nouvelles tendances architecturales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. BGE [vg tra 16].

boulevard Georges-Favon, rompent le strict équilibre entre les unités en coiffant d'une toiture en pavillon un angle du quadrilatère **FIG. 385**. Notons que ce qui se passe ici pour les ensembles est également perceptible dans certains immeubles conçus isolément.

## Les architectes : un critère de sélection ?

Les immeubles partagent-ils un air de famille du fait d'être conçus par un même architecte ? Y a-t-il, autrement dit, des façons de concevoir des plans, de composer des façades, d'inclure des motifs décoratifs qui seraient propres à tel ou tel maître d'œuvre ? On l'aura compris, les immeubles de la ceinture Fazyste sont relativement homogènes du point de vue de l'écriture architecturale, même s'ils le sont moins que ceux qui bordent les boulevards haussmanniens, marqués par les grandes horizontales des balcons filants. Par ailleurs, les différences qu'ils affichent semblent moins redevables à un style personnel qu'à des choix du maître d'ouvrage. Tout au plus peut-on relever des préférences : de JOHN CAMOLETTI pour les toitures en pavillons, des frères MATTHEY pour les pans coupés, de PHILIPPE AMI GOETZ pour les modénatures épurées et géométriques, d'ANTOINE FELTMANN pour des motifs néo-Renaissance, etc. Mais la touche personnelle semble en définitive moins compter que les formules communément adoptées, et surtout adaptées au budget du propriétaire. À titre d'exemple, l'architecte du Grand Théâtre JACQUES-ÉLISÉE GOSS signe des immeubles de grand appareil (rue du Général-Dufour 20-22, **FIG. 380**) mais également le très discret rue de Berne 12 **FIG. 386** : rien, visuellement, ne permet de deviner qu'il s'agit du même architecte. À propos de l'adaptation au contexte – de la commande et du secteur – l'absence de signature sur les façades a peut-être valeur de symptôme : l'architecte répond à une commande et reste anonyme – du moins son nom n'apparaît-il pas dans l'espace public (voir p. 77). Alors que les immeubles sont souvent désignés du nom du propriétaire – telles les maisons Mallet, Perrot-Turretini, Boissonnas, etc. – aucun n'est connu par le nom de son architecte.

Il y a pourtant un phénomène intéressant de concentration dans un périmètre déterminé d'œuvres de tel ou tel architecte. ANTOINE FELTMANN construit neuf immeubles entre la rue du Mont-Blanc, la rue des Alpes, la rue de Berne et la place de Cornavin ; JOHN et MARC CAMOLETTI, douze bâtiments autour du boulevard du Théâtre ; les édifices de GABRIEL DIODATI sont concentrés entre la promenade du Pin et le secteur de Saint-Léger ; quant aux frères ANDRÉ et GEORGES MATTHEY, leurs



383



384

réalisations s'égrènent le long d'une ligne, celle que forment le boulevard Georges-Favon, la place du Cirque, la rue Horace-Bénédict-de-Saussure, la rue du Conseil-Général et le boulevard des Philosophes. Certes, ces regroupements sont difficiles à interpréter, du fait des connaissances lacunaires entourant généralement la commande architecturale. On peut cependant faire l'hypothèse d'une logique d'imitation : à la vue d'un immeuble fraîchement construit, des propriétaires de parcelles voisines optent pour une continuité en s'adressant à l'auteur du bâtiment. Il va de soi que cette logique recoupe l'inclination, dans tel ou tel milieu, à s'attribuer les services d'architectes attirés. Par exemple, JACQUES-LOUIS BROCHER et son fils GUSTAVE, ADOLPHE REVERDIN et son fils ÉMILE construisent essentiellement pour les vieilles familles genevoises, qui sont aussi les plus fortunées. Il est donc logique que leurs réalisations se concentrent dans un périmètre déterminé.

**FIG. 385** Ensemble édifié par les architectes Grosset et Golay en 1897-98 entre les rues de l'Arquebuse, de Hesse, le boulevard Georges-Favon et la place du Cirque. L'angle est valorisé par une toiture haute et des balcons aux garde-corps en pierre. Vue de l'est. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



385

**FIG. 386** Rue de Berne 12. Façade principale. Jacques-Élisée Goss, architecte, 1894-95. Dans cet immeuble de trois travées, l'architecte du Grand Théâtre s'écarte de la richesse ornementale qui caractérise généralement sa production architecturale. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



386

**FIG. 387** Rue Bovy-Lysberg 3-5. Façade sur rue. Immeuble édifié par Marc Camoletti pour abriter des loges maçonniques et des appartements dans les étages supérieurs, 1896-97. Les grandes baies du rez-de-chaussée, ainsi que les bossages lisses et troués, sont sans doute inspirés d'une cour du Louvre conçue par Hector Lefuel sous le second Empire. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



387

## Immeubles mixtes

Sur les 430 bâtiments formant la première génération d'immeubles, 268 sont pourvus d'un rez-de-chaussée commercial, soit 62 % **FIG. 83**. Leur répartition selon les quartiers est très inégale : présents dans quasiment tous les immeubles du quartier de Rive et de la rive droite, les magasins sont en nombre très restreint sur le plateau des Tranchées et le secteur de Saint-Léger<sup>32</sup>. De fait, à un certain niveau de standing, la mixité semble exclue : sauf exception, les immeubles les plus fastueux ne sont composés que d'appartements<sup>33</sup>. Par ailleurs, les surfaces commerciales ne sont pas les seules à coexister avec celles dédiées à la fonction résidentielle. Comme cela a déjà été évoqué, certains immeubles d'habitation abritent des banques (voir pp. 282-284) – on les trouve en nombre dans le quartier éponyme –, d'autres, des lieux de culte, des écoles, des salles de réunion, des ateliers, des cercles, des cafés-restaurants.

La part accordée aux diverses fonctions est naturellement variable d'un exemple à l'autre. Il est d'ailleurs difficile, dans certains cas, de dire laquelle prédomine : le bâtiment rue Bovy-Lysberg 3-5 est-il un temple maçonnique augmenté d'appartements ou un immeuble de logements renfermant des salles d'assemblée ? Son enveloppe est hybride : alors que la partie supérieure s'apparente à celle des immeubles du quartier, la partie inférieure exprime un usage public, par ses baies en plein cintre et ses bossages alternativement lisses et troués **FIG. 387**. Faut-il s'en tenir au fait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>, c'est surtout à la fonction spécifique de lieu de réunion maçonnique que le bâtiment était rattaché ? Le cas est indécidable. Un exemple analogue est le bâtiment rue du Général-Dufour 5-7. L'autorisation est délivrée en 1897 pour un immeuble composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée à destination de magasins ou ateliers, d'un entresol et de trois étages d'appartements dont l'étage supérieur en mansardes. De fait, le bâtiment est surtout conçu pour abriter l'administration, la rédaction et l'imprimerie du *Journal de Genève*, les appartements n'étant là que pour assurer un revenu locatif<sup>35</sup>. Ainsi, les ouvertures caractéristiques des deux niveaux de soubassement et le développement d'avant-corps, pavillons d'angle et pilastres en bossage composent « une façade à grand air »<sup>36</sup>, particulièrement appropriée au siège d'un grand organe de presse **FIG. 388**. Quant aux appartements, on peut se demander si la présence d'une imprimerie aux étages inférieurs n'a pas entraîné une diminution de leur valeur locative. Pour autant qu'elles aient existé, les nuisances sonores



388



389

**FIG. 388** Rue du Général-Dufour 5-7/rue Bovy-Lysberg 9/rue de Hesse 12. Face latérale sur la rue Bovy-Lysberg. Immeuble construit en 1897-98 par les architectes Gampert et Cayla. Les grandes ouvertures des premiers niveaux répondent à une partie du programme

architectural, à savoir abriter l'imprimerie du *Journal de Genève*. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 389** Place des Alpes 1. Façades principale et latérale. Immeuble construit par Charles Boissonnas en 1872-73

pour le marchand de boîtes à musique Brémont. Avant d'accueillir des « fournitures de mode », les espaces du rez-de-chaussée étaient destinés à la vente des produits de la manufacture Brémont, logée à l'arrière du bâtiment. Photo de 1924. AEG [TP 933/1924].

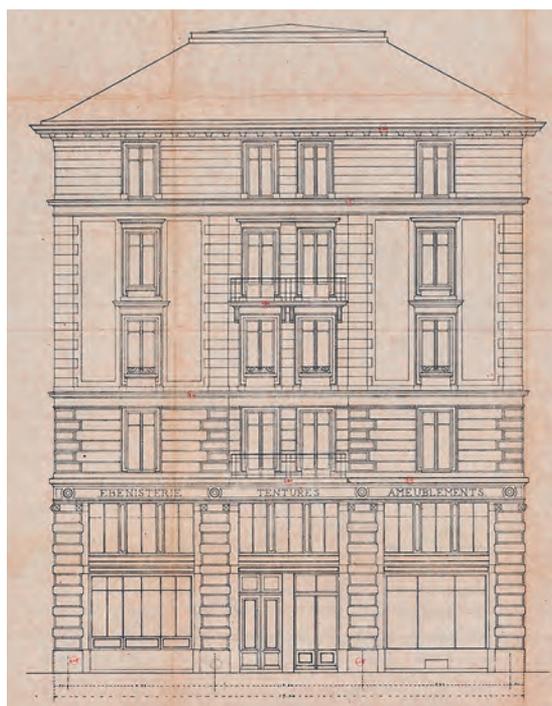


Brasserie F. LANDOLT, 1, rue du Conseil-Général, Genève

390



391



392

constituent ici un cas particulier, car d'ordinaire les bâtiments destinés aux activités bruyantes, liées à la production artisanale ou industrielle, forment des entités autonomes, séparées spatialement de l'habitation – et généralement exclues des quartiers bourgeois<sup>37</sup>. Une autre exception mérite d'être signalée : en 1872, BAPTISTE-ANTOINE BRÉMONT, fabricant de boîtes à musique, fait construire à la place des Alpes un immeuble abritant à la fois une fabrique, des salons de vente et des appartements de standing. L'immeuble se présente comme une grande demeure aristocratique – les lettres BAB entrelacées sont gravées sur l'entrée – mais avec une vitrine pour les marchandises produites par la manufacture<sup>38</sup> **FIG. 389**. Les espaces de productions sont, eux, relégués à l'arrière du bâtiment principal et invisibles de la rue.

Ce sont des magasins qui occupent, en grande majorité, le rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation. Un bon exemple est celui de la rue Michel-Roset 2, avec des magasins sur une double hauteur et l'indication, sur les plans d'origine, des commerces prévus **FIG. 392**. La coexistence de magasins au rez-de-chaussée et d'appartements aux étages implique des accès séparés pour les uns et les autres. Une solution est de ménager l'entrée de l'immeuble dans l'axe de la façade principale, les magasins flanquant ainsi l'allée, autrement dit le couloir d'entrée menant à la cage d'escalier. Une autre possibilité consiste à doter d'arcades tout le linéaire bordant la rue principale, l'entrée de l'immeuble étant alors reléguée dans une position secondaire, que ce soit à l'arrière du bâtiment, latéralement s'il s'agit d'un immeuble d'angle ou encore dans un passage

**FIG. 390** Angle de la rue du Conseil-Général et de la rue De-Candolle. Immeuble construit en 1869-70 sur les plans de Jacques-Élisée Goss, augmenté en 1895 d'ateliers pour la restauration de tableaux (démoli). Les grandes baies sont percées dans un pan de toiture quasiment vertical. Carte postale, vers 1903. BGE [jds 01 vgecité 1823].

**FIG. 391** Quai de la Poste 4. Atelier du photographe Boissonnas. Il s'agit de l'un des deux ateliers superposés occupant la partie haute de

l'immeuble. Entièrement vitré et orienté au nord, le local nécessite des appareils de chauffage appropriés. Photo attr. à Henri Antoine Boissonnas, 1875. BGE [fbb p ph m 06-02 05].

**FIG. 392** Rue Michel-Roset 2. Élévation de la façade sur rue, dessinée en 1893 par John et Marc Camoletti. Le bâtiment comprend deux niveaux commerciaux. Un bandeau au-dessus de l'entresol signale les différentes catégories d'articles proposés : ébénisterie, tentures, ameublement. Archives du DACM [1893/203 Cité].



393

menant sur une cour commune, comme au square du Mont-Blanc. Ainsi, le long de voies très passantes, à la place de Cornavin, à la rue du Rhône, à la rue Pierre-Fatio ou encore au boulevard James-Fazy certains immeubles ne présentent que des arcades au rez-de-chaussée, l'attractivité des surfaces commerciales ayant entraîné la migration de l'allée dans un emplacement moins en vue **FIG. 393**. Le fait mérite d'être mentionné, tant il va à l'encontre de la valorisation architecturale de l'accès principal de l'immeuble – et de la travée entière dans laquelle il s'inscrit – si fréquente par ailleurs.

Si le rez-de-chaussée peut être affecté au commerce, d'autres niveaux sont susceptibles d'être investis par des activités extra-résidentielles. C'est le cas du dernier étage, qui reçoit parfois des ateliers. Le fait n'est pas nouveau : dans la ville *intra-muros*, le niveau recevant le plus de lumière était parfois dévolu aux « cabinets », ateliers liés à la Fabrique, autrement dit aux métiers de l'horlogerie et de la bijouterie<sup>39</sup>. Dans la ceinture Fazyste, l'immeuble édifié en 1871 à l'angle des rues du Stand, du Grütli et de la Bourse perpétue cet empilement : le rez-de-chaussée commercial et les deux niveaux d'appartements sont surmontés d'un étage entièrement dévolu à la manufacture d'horlogerie BADOLLET<sup>40</sup>. Celle-ci se compose essentiellement d'ateliers, qui se distinguent extérieurement par des triplets de baies laissant largement entrer la lumière<sup>41</sup>.

Par ailleurs, deux autres types d'ateliers sont à signaler, ceux de peintres et de photographes, tous également dotés de grandes baies vitrées, généralement tournées vers le nord. L'atelier de photographie apparaît comme une composante dans certains immeubles, tout à la fois intégrée à l'architecture et s'en distinguant par ses pans entiers de vitrages,

en façade comme en toiture **FIG. 68**. Il est souvent accompagné d'une enseigne commerciale, parfois de grand format. Le plus novateur est celui conçu pour Henri Boissonnas par son cousin CHARLES BOISSONNAS, au quai de la Poste 4 **FIG. 391**. À la place de l'Université 8, l'atelier du photographe Henri Lacombe, situé au 2<sup>e</sup> étage, comprenait un « petit salon » et un « salon d'attente »<sup>42</sup>.

L'atelier de peintre est quant à lui plus discret, tout en comportant toujours une grande baie, plus ou moins carrée, visible depuis la rue. Le premier atelier d'artiste à voir le jour dans la ceinture Fazyste est celui logé dans les combles de l'hôtel particulier de LOUIS AUGUSTE VEILLON, rue Rodolphe-Toepffer 14 (ANDRÉ BOURDILLON, 1867). Par la suite, des ateliers d'artistes sont aménagés au sommet d'immeubles situés dans des lieux disséminés, mais essentiellement sur la rive gauche. Ils peuvent faire partie de la conception architecturale d'origine, ajoutés en cours de chantier ou inclus dans des surélévations postérieures à la construction du bâtiment<sup>43</sup> **FIG. 390**. Ils sont parfois accompagnés de salons et de « laboratoires »<sup>44</sup>.

## L'architecture de l'immeuble

### Généralités

« Aujourd'hui, Genève élève des maisons semblables à celles que l'on bâtit à Lyon, lesquelles ressemblent aux habitations de Paris »<sup>45</sup> : convaincu que l'architecture doit être adaptée à son milieu, l'architecte EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC déplore naturellement la situation qu'il décrit. Mais est-ce bien la réalité ? Certes, les immeubles genevois des nouveaux quartiers ont des traits communs avec ceux

**FIG. 393** Rue du Rhône 106-110. Bâtimement dus à l'architecte Charles Boissonnas, 1872-1875. Les boutiques occupent tout le linéaire de la façade sur la rue du Rhône ; l'accès aux cages d'escalier s'effectue à l'arrière, par la voie secondaire (rue d'Aoste 3-7). Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 394** Place René-Payot 1/rue du Conseil-Général 4. Édifié en 1870, le bâtiment a conservé ses descentes d'eau pluviales en fonte, à l'angle d'un soubassement marqué par des bossages rustiques. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



394

des deux villes évoquées – Lyon en particulier – mais ils en diffèrent par bien des aspects : foncier, matériel, constructif, ornemental. Avant d'en saisir les spécificités, passons brièvement en revue les éléments constitutifs.

L'immeuble se définit d'abord par ses appartements (voir pp. 329-332) répartis sur plusieurs niveaux, rez-de-chaussée inclus si ce dernier n'est pas commercial. Dans le cas où il comprend, au-dessus du rez-de-chaussée, un entresol, celui-ci est affecté soit à un ou deux appartements, soit à des bureaux ou des « industries tranquilles »<sup>46</sup>. Visuellement parlant, l'entresol fait partie du socle, un effet renforcé par le traitement de son épiderme, des baies plus simples, parfois sans chambranles, et une hauteur de plafond moindre que celles du rez-de-chaussée et surtout du 1<sup>er</sup> étage, l'étage noble. Son statut est donc intermédiaire, inférieur à ce dernier mais préférable aux derniers niveaux, car plus accessible<sup>47</sup>.

À chaque appartement se rattachent des dépendances, généralement limitées aux caves, distribuées sur un ou deux niveaux. Dans les immeubles destinés aux familles les plus aisées, les dépendances peuvent être nombreuses : à la cave s'ajoutent un bûcher, une « chambre à resserrer », ainsi que des locaux à usage collectif comme une « chambre à lessive », un « grenier d'étendage », une « chambre à repassage »<sup>48</sup>, des chambres de bonnes (voir pp. 334, 336). Les édifices d'un certain rang sont pourvus d'une loge de concierge, dont la porte

donne sur l'allée<sup>49</sup> **FIG. 364, 439**. Par ailleurs, dans le quartier des Tranchées, certains immeubles offrent aux locataires du rez-de-chaussée la jouissance d'un jardin. C'est également dans ce secteur distingué qu'apparaissent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les premiers garages à vélos dans des immeubles, ménagés au sous-sol<sup>50</sup>.

Relativement aux logements plus anciens, les immeubles des nouveaux quartiers se caractérisent par un confort tout à fait inédit. Les premières constructions sont d'emblée connectées aux réseaux d'eau et de gaz, une nouveauté qui implique une tuyauterie qui traverse l'immeuble dans toute sa hauteur<sup>51</sup>. Pour contenir l'eau destinée aux cuisines et aux WC, un réservoir est aménagé dans le grenier<sup>52</sup>. Les eaux pluviales sont, elles, récupérées dans les chéneaux logés dans les corniches, tandis que les tuyaux de descente en fonte sont fixés au droit des murs mitoyens ou, moins fréquemment, à la jointure entre deux façades perpendiculaires – auquel cas ils acquièrent presque un statut d'ornement **FIG. 394**. À l'intérieur des immeubles, c'est la fumée des cheminées qu'il s'agit d'évacuer par l'intermédiaire de conduits en briques, ménagés dans les murs de refend.

Fait notable, aucun immeuble ne comporte d'écurie, d'où l'absence de porte cochère<sup>53</sup>. En revanche le bâtiment peut être traversé par un passage cocher, menant à l'intérieur des îlots et contenant, latéralement, une ou deux portes accédant aux allées **FIG. 395**.

## Le coût du bâtiment

Avant de voir dans le détail ce qui distingue un immeuble de standing d'une construction modeste, il faut évoquer brièvement le coût de leur édification. Un « immeuble de rapport » est littéralement un immeuble qui doit rapporter : les acteurs de la construction ont tous conscience qu'il s'agit d'abord d'un placement d'argent, d'une affaire. La rente foncière relevant de l'histoire économique, le sujet ne sera ici qu'effleuré<sup>54</sup>. L'objectif est simplement de montrer que les nouveaux quartiers offrent une gamme diversifiée d'immeubles locatifs, ce que révèlent en particulier les coûts de construction.

Au niveau supérieur se situent les immeubles contenant des appartements de luxe. La Compagnie des immeubles des Tranchées, qui en fait sa spécialité, en donne une définition dans son rapport annuel de 1863 : « [...] on entend par ce terme des appartements qui offrent un espace suffisant par le nombre et par la grandeur des pièces, d'une distribution commode, décorés avec une certaine



395



396

recherche, dont l'exposition au point de vue de l'air et du jour ne laisse rien à désirer, qui soient pourvus enfin de tous les accessoires tels que l'eau, le gaz, les calorifères, etc. qui sont introduits dans les constructions modernes»<sup>55</sup>. Un rapport ultérieur précise en outre : « c'est la place perdue, en désignant par ce terme l'espace consacré aux escaliers, vestibules, dégagements, cours intérieures, coins et recoins de toute espèce, qui est un des caractères d'un appartement de luxe »<sup>56</sup>. Concrètement, la compagnie débourse 1368853 francs – dont un dixième constitué par le prix du terrain – pour cinq immeubles mitoyens<sup>57</sup>. Tous relèvent de la même catégorie, bien qu'ils ne soient pas tout à fait équivalents : d'un bâtiment à l'autre les coûts varient entre 569 à 603 francs le mètre carré et, pour ce qui est du rendement, les chiffres escomptés se situent entre 3,64 % et 4,73 %. Face aux actionnaires, la compagnie convient en 1864 que ces résultats ne sont « pas brillants »<sup>58</sup> ; elle les justifie d'une part par la difficulté à attirer des habitants dans un quartier entièrement neuf, d'autre part par les frais occasionnés par les travaux de fondations, notamment du côté du boulevard Helvétique. Pour les immeubles qu'elle fait construire en 1866, la compagnie espère en tirer un rendement de 6,5 %.

Malheureusement, la grande majorité des immeubles ne sont pas renseignés de façon aussi

précise. Quelques chiffres permettent cependant de se faire une idée des sommes consacrées à des constructions moins luxueuses. On sait par exemple qu'en face de la gare l'immeuble situé à l'angle de la place de Cornavin et de la rue des Alpes a coûté 245 000 francs<sup>59</sup>. Le bâtiment faisant partie d'une rangée de constructions analogues, cette somme peut être extrapolée aux immeubles voisins. À proximité, les immeubles de la rue du Mont-Blanc 24 et 26 ont coûté respectivement 170 724 francs et 180 391 francs<sup>60</sup>. Si ces biens appartiennent tous à une catégorie supérieure – sans que le prestige du secteur des Tranchées leur soit toutefois attaché – d'autres immeubles de la rive droite se situent, eux, nettement en dessous en termes de coût de construction. C'est le cas en particulier des bâtiments construits par ANTOINE FELTMANN, un ingénieur-architecte qui propose à ses clients des bâtiments « à moitié moins de frais qu'on ne le fait aujourd'hui »<sup>61</sup>. Au début des années 1870, il se charge de construire à forfait, clefs en mains, une maison de cinq étages, combles, magasins, rez-de-chaussée et deux étages de caves pour le prix de 37 000 francs<sup>62</sup>. L'architecte ne travaille que pour des propriétaires privés ; il prône « un emploi raisonné, intelligent, des matériaux »<sup>63</sup>, et déclare par voie de presse avoir inauguré « un système

**FIG. 395** Quai du Mont-Blanc 5. Vue depuis la rue. Le passage cocher menant du quai à l'intérieur du square permet aussi d'accéder aux allées des immeubles, disposées latéralement. Traité en porte de ville, le passage comprend serlienne, colonnes, entablement, niches et fenêtres jumelles à l'entresol. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 396** Rue Pradier 11/ place de Cornavin 22/rue des Alpes 29. Façade sur la rue des Alpes. Adolphe Reverdin, architecte, 1860-61. Le socle de cet édifice comme de ses voisins est en granit, un matériau peu utilisé à Genève dans la construction d'immeubles. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



397

**FIG. 397** Bd Helvétique 8-10. Façade sur rue, vue depuis la promenade du Pin. Le soubassement en roche de l'immeuble s'élève sur deux niveaux, rez-de-chaussée et entresol. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

de construction »<sup>64</sup> à Genève. Or, les immeubles dont il vante le prix présentent rapidement des désordres structurels, comme celui de la rue De-Candolle 9, « dont les angles ont fléchi au point qu'on peut voir le jour au travers »<sup>65</sup>. Assailli par les tribunaux, FELTMANN subit une retentissante faille dont il ne se relèvera pas. Peut-être l'ingénieur s'est-il moins rendu coupable d'avoir construit de façon désinvolte, que d'avoir travaillé trop légèrement dans un registre – l'immeuble bourgeois – et un contexte – les nouveaux quartiers de la ville – où la bienfaisance dans l'art de bâtir est une priorité<sup>66</sup>.

### Pratiques constructives et données matérielles

Comme c'est le cas pour d'autre type de bâtiments, la construction des immeubles d'habitation comprend deux étapes, l'une consacrée au gros œuvre – travaux de terrassement, de maçonnerie, de charpente et de couverture – l'autre au second œuvre, auquel participent des menuisiers, gypsiers, ferblantiers, vitriers, peintres-décorateurs, plombiers, marbriers, etc. Dans cette deuxième étape intervient également le choix de produits manufacturés : en fonte (grilles, conduites d'eau), en ciment (carrelage), en terre cuite, etc. Le chantier

d'un immeuble a une durée relativement courte, compte tenu du degré de mécanisation : pour celui du boulevard Helvétique 4, la construction commencée au mois de juin est couverte en automne, la maçonnerie et le plâtrissage sont terminés avant l'hiver, l'achèvement du chantier a lieu en été et la mise en location, qui exige une dessiccation complète du plâtre des murs et des plafonds, dès le commencement de l'automne suivant. Un peu plus d'une année donc, pour un immeuble d'une certaine importance.

La construction d'un immeuble commence par les fondations, dont on a déjà vu à quel point elles peuvent grever un budget selon la nature du sol. Formant des massifs à gradins ou à empattement, le béton des fondations est, si le terrain le permet, composé en partie de gravier trouvé dans les fouilles. Sur les fondations est posé le soubassement de l'édifice, toujours en pierre dure : roche blanche du Jura le plus souvent **FIG. 41**, marbre gris de Saint-Triphon<sup>67</sup>, pierre d'Arvel ou granit<sup>68</sup> **FIG. 396**. Le soubassement peut accuser un fruit, c'est-à-dire une légère obliquité<sup>69</sup> ; il est composé de blocs de grand appareil<sup>70</sup>, qui font l'objet d'une grande variété de taille, d'assemblage, de traitement (voir pp. 61, 323-325). Réduit à la hauteur d'une plinthe dans quelques bâtiments exclusivement résidentiels, le soubassement se développe en arcade



398

lorsque le rez-de-chaussée est composé de magasins, et peut englober un niveau d'entresol, comme à la place de Cornavin, au boulevard Helvétique **FIG. 397** ou au rond-point de Plainpalais. Il est occasionnellement percé de soupiraux ; il peut aussi être couronné de plusieurs assises de pierres provenant d'autres carrières – moellons de Meillerie, pierre d'Arvel, mollasse – qui précèdent la naissance du mur de façade<sup>71</sup>. Ainsi, la limite du soubassement peut être ambiguë, celui-ci se développant en plusieurs strates matériellement différenciées **FIG. 399**.

Les murs de l'immeuble, qu'ils soient de face (avant et arrière), de refend (perpendiculaires ou parallèles aux façades) ou mitoyens, sont généralement de la même épaisseur – légèrement dégressive en fonction de l'élévation<sup>72</sup>. Ils sont presque toujours en grosse maçonnerie, c'est-à-dire en moellons recouverts d'enduit – le moellon étant un bloc de pierre grossièrement équarri et de dimensions relativement modeste<sup>73</sup>. Les immeubles les plus fastueux se distinguent toutefois par leur façade en pierre de taille<sup>74</sup> **FIG. 398**. Parfois de grand appareil (les blocs font plus de 30 cm), la pierre de taille fait le parpaing du mur, c'est-à-dire qu'elle constitue la paroi dans toute son épaisseur<sup>75</sup>. Elle est également de mise pour toutes les parties vives, à savoir les encadrements de fenêtres, cordons, tablettes, corniches, chaînes,



399

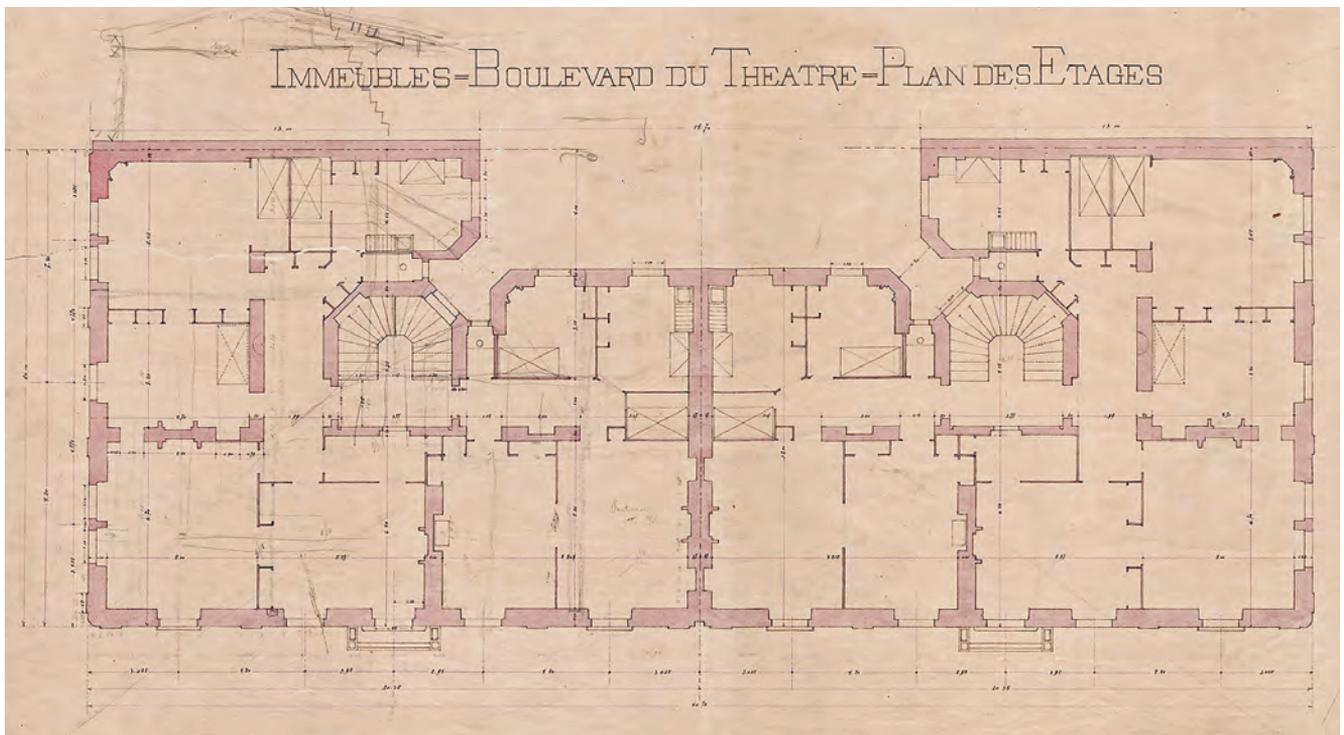
pilastres. Celle tirée des carrières d'Hauteville et de Villebois (D<sup>pt</sup> Ain), particulièrement résistante, est utilisée pour les marches d'escaliers, les paliers et les dalles de balcons<sup>76</sup>. La pierre grise de Saint-Triphon est quant à elle d'un usage courant pour les bahuts des vitrines de magasins **FIG. 44**.

Comme il ressort de ce qui précède, les traditions locales font la part belle à la maçonnerie, au premier rang des dépenses de construction. À cet égard, les habitudes genevoises sont proches des pratiques lyonnaises<sup>77</sup>, mais différentes de ce qui se fait à Paris où, notamment, le bois ou le fer prend le pas sur la pierre dans les murs de refend (sous forme de pan de bois ou de fer)<sup>78</sup> et dans les escaliers. Ajoutons qu'à Paris l'usage de profilés métalliques est généralisé pour les planchers et les linteaux, tandis que les colonnettes en fonte se substituent aux murs en maçonnerie pour libérer les espaces dédiés au commerce. Rien de tel à Genève : les solives de plancher sont quasiment toujours en bois, et quelques rares colonnettes en fonte et linteaux métalliques apparaissent dans les magasins du périmètre étudié (voir pp. 324-325)<sup>79</sup>. Cette importance de la maçonnerie, et la place qu'elle occupe au détriment des surfaces commerciales, est parfois critiquée pour des raisons d'économie<sup>80</sup>.

Les murs de façade sont toujours porteurs : c'est sur eux que reposent les poutres et les solives

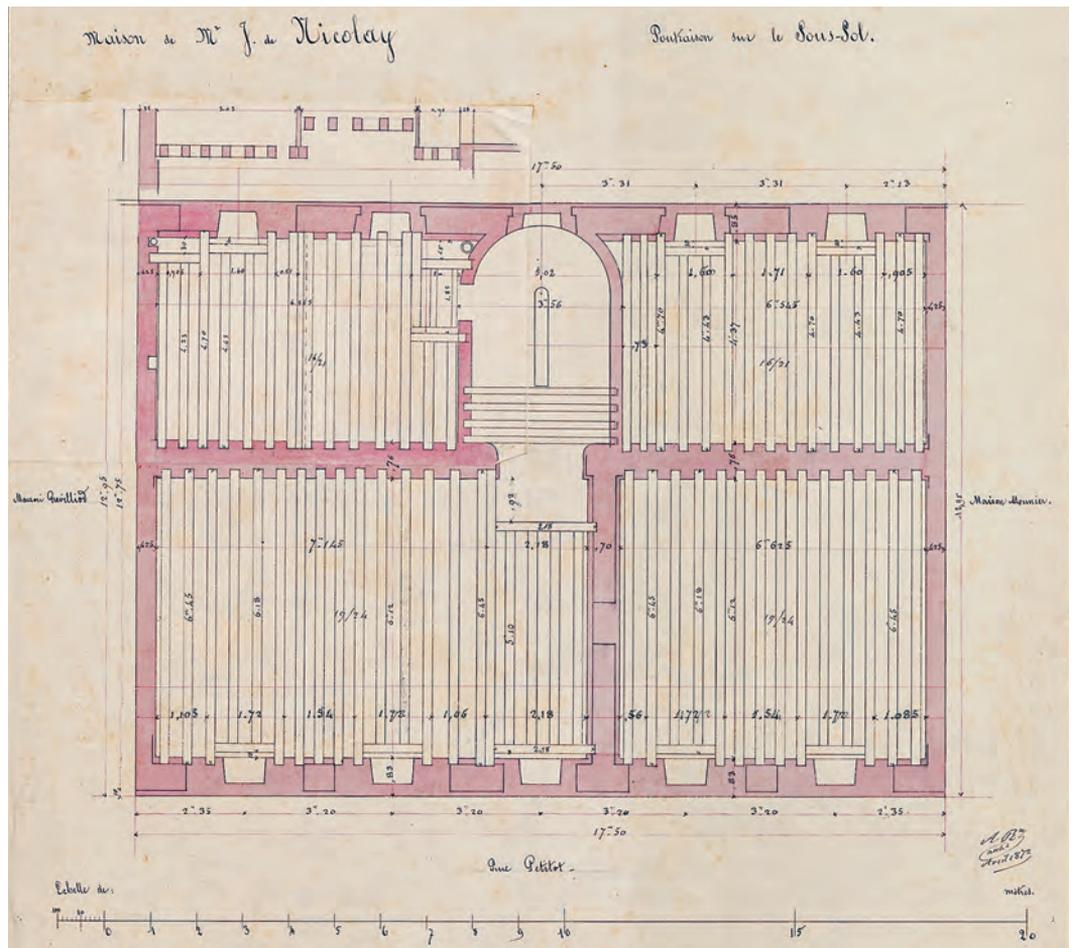
**FIG. 398** Rue du Stand 58/ rue de la Bourse 5. Immeuble construit par Adolphe Reverdin en 1871-72, avec sa façade sur la rue du Stand en pierre de grand appareil (molasse) sur un rez-de-chaussée en pierre calcaire. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 399** Cours des Bastions 6, conçu par l'agence Camoletti et Delesvaux, 1873-74. Façade sur rue (détail). Un premier socle en pierre grise supporte un demi-niveau en pierre d'Arvel, percé de soupiraux. Le reste de la façade est en pierre de taille. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



400

**FIG. 400** Bd du Théâtre 6-4. Plan des étages d'immeubles jumeaux par Antoine Goüy, architecte, 1878. Le bâtiment est traversé de refends longitudinaux et transversaux, parallèles ou perpendiculaires aux murs de façade. AEG [AP 194.C.17].



**FIG. 401** Rue Jean-Petitot 5/ rue de la Bourse 6. Plan du solivage de l'immeuble, signé A. Reverdin, 1872. Le bâtiment comprend un mur de refend longitudinal, sur lequel s'appuient les solives établies perpendiculairement au mur de façade. AEG [AP 194.B.35].

401

des planchers **FIG. 401**. La portée des solives n'excédant pas  $6,50 \text{ m}^{\text{B1}}$ , des murs intermédiaires parallèles aux murs de face sont nécessaires, à moins qu'ils ne soient remplacés par des massifs de pierre suffisants ; les immeubles comprennent généralement un ou deux de ces murs longitudinaux, en plus de la cage d'escalier et, si la largeur de la parcelle l'exige, de murs de refend transversaux **FIG. 400**. Ce sont ces derniers et les murs mitoyens qui accueillent les conduits de cheminée<sup>82</sup>, comme on peut généralement le constater depuis la rue. Il arrive dans certains cas que les murs de face ou les chanfreins d'immeubles d'angle contiennent également des canaux de cheminée, malgré le danger d'incendie que présente la proximité de la sablière<sup>83</sup> **FIG. 402**.

## Les toitures

Invariablement couvertes d'ardoises et souvent ponctuées de lanternes vitrées (voir pp. 326-327), les toitures des immeubles de la ceinture Fazyste répondent à deux modèles : le toit à deux versants et le toit brisé, appelé également toit à la Mansart. Le choix de l'un ou de l'autre peut être motivé par diverses raisons, notamment l'adaptation à la façade – étage attique et toiture à la Mansart semblent stylistiquement incompatibles par exemple<sup>84</sup>. Les contraintes réglementaires ont également joué un rôle : tous les bâtiments construits dans la décennie de 1850 sont coiffés de toits à deux versants parce que les cahiers des charges obligent les architectes à adopter des pentes de toiture inférieures ou égales à 45 degrés (voir p. 58). En cela, les ensembles du quai du Général-Guisan, du square du Mont-Blanc ou de la rue Ami-Lévrier s'inscrivent dans la continuité des grandes opérations urbaines de la Restauration (à la Corratierie, aux Bergues), même si le choix de l'ardoise induit une inclinaison plus prononcée des versants<sup>85</sup> **FIG. 403**. Notons également que les toitures de ces premiers immeubles sont hérissées de tuyaux de cheminée, conformément à une tradition locale qui ne manque pas de susciter l'étonnement des voyageurs<sup>86</sup>.

Cependant, dès 1860, les architectes des premiers immeubles à construire dans le secteur des Bastions et des Tranchées s'écartent du modèle en vigueur, en optant pour le toit à la Mansart. Cela leur est autorisé, les règlements n'invoquant plus la ligne de 45 degrés : seules sont stipulées les hauteurs maximales de la corniche (15 m) et du faîte (20 m). Signalons que tout en respectant les 15 m à la corniche, certains maîtres d'ouvrage ne se gêneront pas de dépasser la limite fixée pour le faîte – une infraction que les autorités renonceront d'ailleurs à



402



403

**FIG. 402** Rue Bautte 8/ bd James-Fazy 10bis. Léon Fulpius, architecte, 1881-82. Vue de l'ouest. En toiture, les souches de cheminée sont dans le prolongement des canaux, ceux-ci étant noyés dans les murs de façade. Photo

Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 403** Le square du Mont-Blanc vu du sud-ouest, avec l'immeuble d'angle construit en 1852-1854 pour James Fazy et devenu Hôtel de

Russie en 1868 (démoli). Comme beaucoup de bâtiments de sa génération, les toitures se distinguent par des pans à 45 degrés et des souches de cheminées hérissées de conduits. Photo vers 1870. BGE [VG N13x18 03966].



404

**FIG. 404** Cours des Bastions 2/rue Imbert-Galloix 11. Vue de l'est. Gabriel Diodati (?), architecte, 1861-62. Le toit brisé apparaît sur les premiers bâtiments construits dans le secteur de Saint-Léger. Couverte d'ardoise comme tous les édifices de cette période, la toiture se caractérise ici par un brisis très pentu, un terrasson traversé par des souches de cheminées et une terrasse dans la partie sommitale. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

sanctionner<sup>87</sup>. À partir des années 1860, toits à deux versants et toits brisés suivent une croissance régulière, mais inégale : au début du XX<sup>e</sup> siècle, les premiers sont deux fois plus nombreux que les seconds dans le périmètre de la ceinture Fazyste.

## L'avènement du Mansart

À la question de savoir pourquoi un maître d'ouvrage opte pour une toiture à la Mansart, le rendement locatif paraît au premier abord offrir une réponse convaincante : par le volume qu'il dégage, le toit brisé permet un comble habitable, ce qui est nettement moins le cas de la toiture à deux versants<sup>88</sup>. Or, il se trouve que le toit brisé surgit précisément dans un contexte où l'exigence de rentabilité est la plus faible et où, en revanche, les questions de représentation sont au premier plan. D'autres mobiles sont donc en jeu. Pour tenter de comprendre lesquels, il est utile de retracer les premières occurrences du toit brisé dans la ceinture Fazyste et d'en rappeler la généalogie.

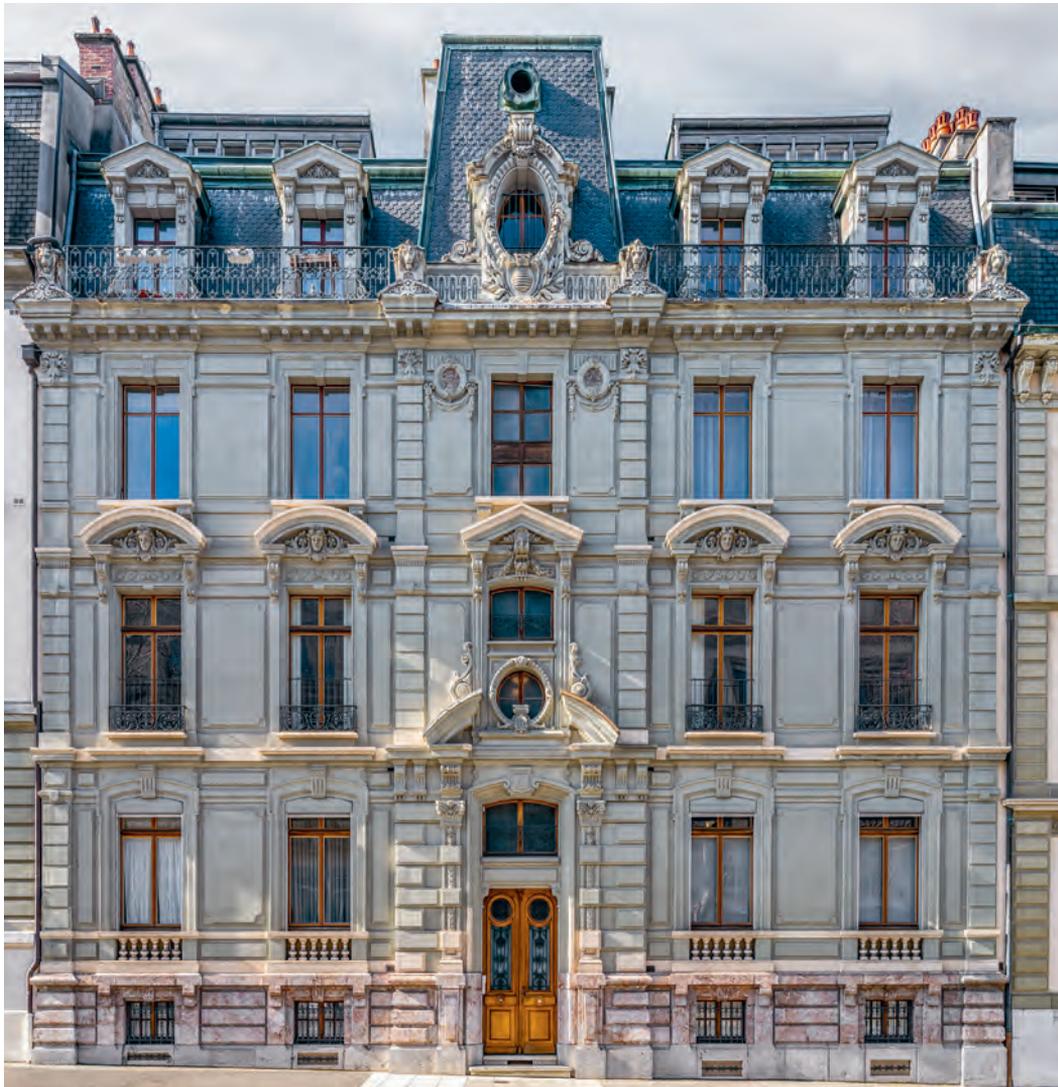
Caractéristique des grandes demeures urbaines édifiées au XVIII<sup>e</sup> siècle sur des modèles français<sup>89</sup>, le toit brisé disparaît à partir de 1780 pour resurgir en 1858, dans un hôtel particulier commandé à JACQUES-LOUIS BROCHER par la famille Turretini-Favre à la promenade de Saint-Antoine (en bordure de la ville ancienne)<sup>90</sup>. Sur les terrains dégagés par la démolition des fortifications, il apparaît pour la première fois au cours des Bastions 2 **FIG. 404** (GABRIEL DIODATI ?, 1861-62), et dans les mois qui suivent à la promenade du Pin 1-3 (JACQUES-LOUIS BROCHER), et au 5 de la même rue (GABRIEL DIODATI),

à la rue de l'Athénée 4 (JACQUES-LOUIS BROCHER) et dans un ensemble de cinq immeubles construits à proximité par les architectes CHARLES SCHAECK-JAQUET et GABRIEL DIODATI (rue Charles-Bonnet 4-6). Le périmètre dans lequel s'élèvent ces bâtiments est donc extrêmement réduit, tout comme l'est le milieu – conservateur, fortuné et protestant – des maîtres d'ouvrage et des architectes concernés. À partir de là, il est tentant d'accorder un sens particulier à cette résurgence de l'architecture d'Ancien Régime, à travers l'un de ses motifs les plus significatifs. En faisant retour dans un contexte de bouleversements politiques et urbanistiques, les toits brisés pourraient ainsi être vus comme un hommage des élites à la Genève du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou du moins une volonté de rattacher les créations nouvelles aux prestigieuses réalisations de cette époque.

Cela postulé, il faut tout de même rappeler que le toit à la Mansart fait l'objet d'une adoption généralisée dans les immeubles édifiés le long des boulevards parisiens, et même bien avant<sup>91</sup>. L'émergence de celui-ci dans la ceinture Fazyste est donc aussi, et peut-être surtout, l'effet du parisianisme, une mode que la grande bourgeoisie genevoise suit avec empressement en matière d'architecture et d'arts décoratifs. La mode et le conservatisme ne sont toutefois pas exclusifs : ils peuvent avoir contribué de concert à la réapparition du toit brisé. En tout état de cause, ce type de toiture se répand à partir des années 1870 dans des immeubles de différentes catégories. Le secteur situé entre le boulevard du Théâtre et la rue François-Diday en offre une concentration particulière : de toute évidence, le Mansart appelle le Mansart.

## Lucarnes

Le toit à la Mansart abrite toujours des pièces habitables, du fait de la quasi-verticalité du brisis et de la présence de lucarnes, établies dans le prolongement des baies des étages carrés, et parfois d'œils-de-bœuf<sup>92</sup> **FIG. 405**. Les lucarnes sont architecturées et, selon le style de la façade, leur encadrement peut être développé, allant jusqu'à inclure des frontons, des ailerons à volutes, etc.<sup>93</sup>. Quant aux toits à deux versants, leur morphologie les rend peu habitables ; aussi abritent-ils pour la plupart des greniers simplement aérés par des tabatières. Plusieurs exemples échappent cependant à cette règle, étant dotés dès l'origine de lucarnes attiques destinées à éclairer des pièces à louer, voire des appartements. La largeur de ces lucarnes est variable. Au square du Mont-Blanc et à la place de Cornavin, les plus petites occupent deux travées,



**FIG. 405** Cours des Bastions 6. Des lucarnes architecturées et un œil-de-bœuf couronnent la façade sur rue de cet immeuble, conçu par les architectes Camoletti et Delesvaux en 1873. Ces éléments de toiture concourent à faire du bâtiment l'un des plus opulents de sa décennie. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

405

les plus larges quatre; rue de Chantepoulet 12, la largeur atteint presque la taille d'un étage attique, occupant les 5/7<sup>e</sup> du pan de toiture<sup>94</sup>. Signalons rapidement que ce type de lucarnes caractérise la plupart des immeubles de PHILIPPE AMI GOETZ **FIG. 406**, dont les toits brisés ont par ailleurs la particularité d'avoir un brisis à faible pente et un terrasson quasiment plat<sup>95</sup>.

### Nouvelles silhouettes : pavillons et dômes

À partir des années 1870, la silhouette de la ceinture Fazyste s'enrichit de toits brisés en pavillon, accusant les avant-corps des immeubles les plus fastueux<sup>96</sup>. Associée au classicisme français, la toiture en pavillon contribue à donner à l'immeuble

l'apparence d'un château, surtout lorsqu'elle est ornée d'épis de faîtage et de crêtes<sup>97</sup> **FIG. 373**. Elle est particulièrement présente dans les rues entre la Corraterie et le boulevard Georges-Favon (rue du Stand 58/rue de la Bourse 5, ADOLPHE REVERDIN, 1871), là où se développe par ailleurs une architecture bancaire monumentale. On la voit sur l'immeuble rue de Hesse 18 **FIG. 407** (1879), où le pan coupé adouci s'affirme par un couronnement bombé, et à la rue de Hesse 16/boulevard du Théâtre 7 (1880), associée au style « brique et pierre » (voir pp. 65, 314). On en trouve quelques occurrences dans le secteur des Bastions et des Tranchées et, de façon tout à fait isolée, dans le secteur de Rive (rue Pierre-Fatio 8).

En interrompant le continuum horizontal des faîtes, la toiture en pavillon capte l'attention. Rien d'étonnant à ce qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle elle ne soit



406



407

exploitée par des architectes et maîtres d'ouvrage lassés des rangées de bâtiments issues d'une esthétique répétitive et d'une réglementation urbaine jugée contraignante<sup>98</sup>. Celle-ci d'ailleurs s'assouplit en 1895 : dès lors le Conseil d'État, « dans des cas spéciaux et dans un but décoratif, pourra autoriser des hauteurs supérieures »<sup>99</sup>. Dans l'ensemble boulevard James-Fazy 8-10 (1897), l'architecte LÉON BOVY recourt à la toiture en pavillon avec lucarnes à la modénature accentuée, pourvues d'étonnants claveaux à bossages arrondis. À l'autre bout de la ville, des dérogations de hauteur sont accordées au bureau GAMPERT ET CAYLA, compte tenu de l'« effet décoratif » qui résulterait du bâtiment projeté à la rue Rodolphe-Toepffer 15 (1897)<sup>100</sup>. C'est aussi

à ce moment-là que des dômes apparaissent sur des immeubles d'angle, comme autant d'excroissances au carrefour de voies de circulation (place Isaac-Mercier 1, ALEXANDRE BORDIGONI, 1897) ou le long du boulevard (FIG. 408, bd des Philosophes 9, ALEXANDRE BORDIGONI, 1898). Cette emphase du comble va cependant moins concerner la construction sur les terrains des anciennes fortifications, alors en phase d'achèvement, que les communes suburbaines en voie de densification.

En résumé, les toitures se diversifient à mesure que l'on avance dans le siècle, tant du point de vue des formes que des percements. Même si le toit à deux versants reste la formule la plus courante, la concurrence du Mansart puis l'irruption du toit en pavillon et du dôme participent au phénomène de monumentalisation des immeubles, en réaction à l'esthétique d'uniformité qui caractérise les ensembles de la première génération.

## Les façades

L'unité urbanistique qui caractérise la ceinture Fazyste est partiellement tributaire des façades des immeubles. Soumises à des limites de hauteur et des exigences constructives (voir pp. 57-59), les façades ne font l'objet d'aucune prescription en termes de style ou d'ordonnement ; seules les saillies sont sujettes à restrictions (voir pp. 58-59, 320). D'où une certaine diversité, relative au degré de fortune et au goût des maîtres d'ouvrage, au talent et à la culture architecturale des maîtres d'œuvre. La variété est d'autant plus grande qu'en l'espace d'un demi-siècle la gamme des possibilités formelles s'élargit : les architectes revisitent des styles historiques inédits et se permettent de les combiner entre eux.

Sans surprise, le goût pour le paraître s'exprime sur la façade principale, la plus exposée au regard. D'où la pauvreté des façades sur cour, où s'alignent des rangées de baies uniformes souvent dotées de contrevents<sup>101</sup> ; d'où l'austérité de certaines façades secondaires, comme celles des immeubles rue de Saint-Léger 2-6 et donnant sur la rue Imbert-Galloix. Dans des situations privilégiées cependant, le contraire peut se produire : lorsque l'immeuble bénéficie d'un jardin côté cour, la façade tournée vers ce dernier dépasse en importance celle donnant sur la rue<sup>102</sup> FIG. 366. S'agit-il là de perpétuer des pratiques anciennes ? On peut le penser, tant cette inversion rappelle des exemples du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme les hôtels particuliers de la rue des Granges ou les immeubles de la rue Beauregard, qui tournent leur belle façade vers l'extérieur de la ville.



**FIG. 406** Cours des Bastions 10. Vue du sud. Comme tous ceux dessinés par l'architecte Philippe Ami Goetz, cet immeuble de 1872-73 est coiffé d'une toiture percée de lucarnes attiques, établies dans le prolongement des travées centrales. Ces lucarnes sont pourvues de portes-fenêtres donnant sur des balcons continus. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 407** Rue de Hesse 18. Façade sur rue. Immeuble construit par John Camoletti à l'intersection de la rue de Hesse, de l'ancienne rue de Hollande et de la rue Diday en 1879-80. Conjuguant comble brisé et pavillons marquant les corps latéraux, la toiture s'enrichit de galbes aux angles arrondis du bâtiment. Photo Frank-Henri Jullien, 1922. BGE [vg n13x18 12683].

**FIG. 408** Dans la perspective du boulevard des Philosophes depuis le rond-point de Plainpalais, la toiture du n° 9 (à l'angle de la rue Saint-Ours) se fait remarquer par son gabarit hors norme (Alexandre Bordigoni, architecte, 1898). C'est l'une des rares toitures en dôme ponctuant le skyline des nouveaux quartiers. Carte postale Jullien Frères, avant 1911. BGE [jds 01 vgepl 072].

408

## L'immeuble néoclassique : un modèle en mutation

Certains immeubles de la première génération (années 1850) ne s'écartent guère des réalisations datant de la Restauration, en particulier celles du quartier des Bergues. Ainsi, au square du Mont-Blanc, au quai du Général-Guisan ou au rond-point de Plainpalais, des bâtiments reproduisent une formule éprouvée, conjuguant des arcades englobant rez-de-chaussée et entresol, des étages courants aux travées régulières et un étage attique au-dessus de la corniche<sup>103</sup>. Si l'on sent poindre une sensibilité nouvelle, encline à la citation cultivée – ici des arcades à extrados brisé, à la mode florentine<sup>104</sup>, là des éléments néo-XVIII<sup>e</sup> –, l'attention semble surtout porter sur le rythme des pleins et des vides, sur les proportions et la modénature. Au quai du Général-Guisan, l'architecte JACQUES-LOUIS BROCHER se plaint de la hauteur imposée par les autorités, au motif qu'elle entraîne « quelque chose de défectueux pour l'apparence de la maison, par le trop grand rapprochement de ses fenêtres dans le sens de la hauteur [...] »<sup>105</sup>. C'est le calme qu'il s'agit de faire régner, les lignes horizontales des bandeaux et des corniches couronnant les baies étant privilégiées. Les rangées de baies superposées (travées) sont répétitives, les divisions verticales réduites parfois aux seules chaînes d'angle, les balcons encore parcimonieux, souvent réservés à l'étage noble. Dans cette catégorie de bâtiments que l'on peut encore appeler néoclassique, l'immeuble dessiné en 1860 par ADOLPHE REVERDIN à la rue du Stand (57, démolie) constitue la variante la plus austère **FIG. 409**.

Dès les années 1860 cependant, les façades gagnent en complexité et en richesse formelle. À la régularité des premiers immeubles succèdent des hiérarchies nouvelles, ainsi que des rythmes et des accents inédits. Tous les éléments de l'architecture – baies, supports, couronnements, ornements, etc. – contribuent à cette caractérisation des façades et à leur relative singularité.

Des changements surviennent dans le rythme des pleins et des vides : la juxtaposition de travées identiques est vite concurrencée par l'alternance des baies regroupées et des fenêtres simples, et/ou des trumeaux de largeur variée. Les fenêtres jumelées font une apparition précoce en 1853 au quai du Mont-Blanc (3), essaient en 1858 à la rue du même nom<sup>106</sup>, avant de devenir habituelles dans les années 1870. Le triplet apparaît, lui, en 1860 à la rue Pierre-Fatio 3 ; on en trouve également autour du rond-point de Plainpalais, dans les immeubles des frères MATTHEY **FIG. 411**. Toujours superposées et voisinant latéralement avec des fenêtres simples, les baies regroupées renforcent la rythmique des travées, en plus d'exprimer la spécificité fonctionnelle de l'espace qu'elles éclairent. L'affichage des divisions internes est également présent dans beaucoup d'immeubles qui, à l'intersection de deux rues, ont leur angle marqué par une travée plus large, séparée de sa voisine par un pilastre : la largeur des travées correspondant à la taille des pièces, la distribution de l'appartement transparaît en façade (en l'occurrence la place du salon)<sup>107</sup>.

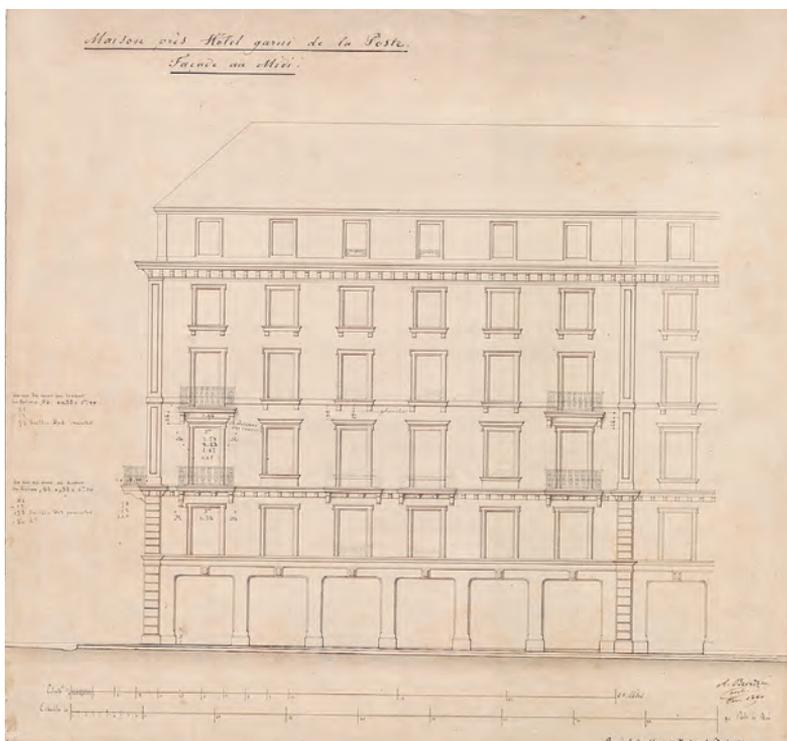
Large ou étroite, la travée peut être mise en évidence par un très léger avant-corps (bd Helvétique 6),

## Références stylistiques

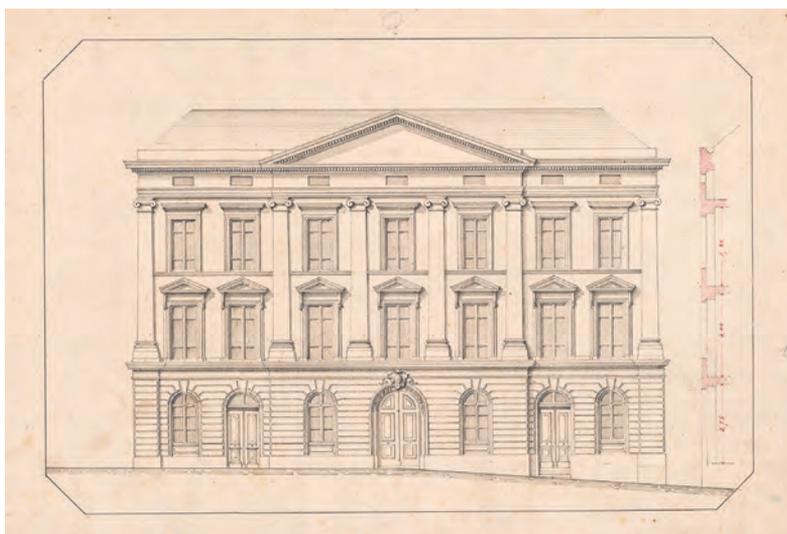
Comme on peut aisément s'en rendre compte, les façades étudiées dénotent une forte allégerce, voire un culte, à l'égard de styles architecturaux appartenant à des périodes révolues. Tout en témoignant globalement d'une large culture – acquise dans les écoles des beaux-arts et enrichie par les voyages et les publications –, les façades n'en sont pas moins diversement chargées de « motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement » pour reprendre le titre d'un ouvrage de César Daly sans doute connu des architectes actifs à Genève<sup>109</sup>. Reste à savoir sous quelles modalités se manifestent les formes du passé et ce qui en motive la résurgence dans l'architecture immobilière.

Sans vouloir apporter une réponse complète à ces questions, on peut tout d'abord constater que les bâtiments les plus caractérisés du point de vue du style sont aussi ceux qui ont occasionné le plus de frais. C'est le cas des quelques immeubles « brique et pierre » édifiés dans les beaux quartiers par les architectes les plus réputés, comme celui de la rue François-Bellot 1 **FIG. 413**, le boulevard du Théâtre 7, ou celui de la rue Saint-Victor 8, et dont les matériaux, la modénature et le décor réactivent le style Henri IV, incarné notamment par les maisons de la place des Vosges à Paris. C'est le cas aussi, dans un autre genre, de l'immeuble rue Jean-Gabriel-Eynard 6, dont l'apparence de palais renvoie à de lointains modèles italiens de la Renaissance **FIG. 410**. On peut en dire autant des immeubles qui, inspirés de demeures du XVIII<sup>e</sup> siècle, développent un avant-corps à pans coupés côté jardin, ou sur une face latérale<sup>110</sup>. À l'autre extrémité du spectre, on trouve les façades d'immeubles comme celle du boulevard des Philosophes 19, ou rue de la Servette 1-3, simplifiées par économie et dénuées de tout décor rappelant un style du passé. Le créneau historiciste serait ainsi l'apanage des élites, qui verraient dans la démonstration d'une culture savante le moyen de distinguer leur immeuble de la production moyenne. Le fait que beaucoup de ces bâtiments puisent dans le répertoire de l'architecture palatiale va dans le même sens, c'est-à-dire contraire au « caractère effacé », correspondant « aux goûts et aux besoins communs à la grande masse de la population » dans lequel César Daly enferme l'immeuble de rapport<sup>111</sup>.

En réalité les choses sont plus complexes. Tout d'abord, le décor de façade, définissant le style du bâtiment – n'est pas forcément coûteux. En témoignent les immeubles d'ANTOINE FELTMANN, dont l'ornementation abondante se satisfait généralement d'un budget minimal<sup>112</sup>. Il y a ensuite un



409



410

ou par un matériau coûteux : la pierre de taille. C'est en général la travée axiale qui en bénéficie, tout en étant par ailleurs privilégiée en matière d'ornements **FIG. 412**. Mais pour un immeuble d'angle, la pierre de taille, lorsqu'on y a recours, distingue plutôt les travées latérales, et en priorité celles qui forment le coin du bâtiment<sup>108</sup> **FIG. 382**. Par son coût, la pierre anoblit ; par sa teinte, elle souligne, en jouant du contraste avec l'enduit clair. Elle peut se limiter aux pleins-de-travées (le pan de mur compris entre deux baies superposées), auquel cas le rythme vertical des fenêtres est plus affirmé.



**FIG. 409** Anciennement rue du Stand 57 (démoli). Élévation de la façade méridionale d'un immeuble dessiné par Adolphe Reverdin en 1860, dans laquelle persiste le goût pour les travées répétitives et les grandes horizontales des bandeaux et corniches. AEG [AP 194.B.87].

**FIG. 410** Rue Jean-Gabriel-Eynard 6. Élévation de la façade principale de l'immeuble, par Schaeck-Jaquet et C<sup>ie</sup> (et/ou Gabriel Diodati ?), 1867. C'est le palais italien, sans doute médiatisé par une version anglo-saxonne, qui constitue la source d'inspiration de cet immeuble. Pilastres ioniques, socle à refends, attique aux fenêtres oblongues et fronton triangulaire en sont les principales caractéristiques. AVG [Fonds Monod 370].

**FIG. 411** Rond-point de Plainpalais 7. Façade principale. Matthey Frères, architectes, 1870-71. Des fenêtres en triplet démarquent les trois travées centrales des travées latérales, plus larges. Instaurant une contraction dans le rythme de la façade, le regroupement de baies révèle aussi la partie affectée au salon. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 412** Cours des Bastions 4. La façade principale du bâtiment construit par Charles Gampert en 1873-1875 présente une travée centrale enrichie de pierre de taille et encadrée de pilastres à refend. L'architecte joue du contraste entre le nu du mur et les détails ornementaux, ainsi que de la superposition de baies aux couvrements variés. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

411



412

**FIG. 413** Rue François-Bellot 1. Vue du sud. L'immeuble de tête, édifié par Émile Reverdin en 1874-75, présente trois façades dans le style « brique et pierre » du début du XVII<sup>e</sup> siècle, un style historicisant qui distingue quelques rares bâtiments édifiés dans les beaux quartiers. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



413

autre phénomène, plus déterminant : la période est au mélange de styles, à l'éclectisme ; les architectes ne veulent pas de restitution archéologique, sinon pour faire jouer des combinaisons inhabituelles. Encore FELTMANN : dans son immeuble à l'angle des rues de Berne et des Alpes (19, **FIG. 414**), l'architecte conjugue des motifs de la Renaissance française avec des balcons d'angle que l'on suppose copiés – sans doute par l'intermédiaire de publications – du palais des Diamants à Ferrare (fin du XV<sup>e</sup> siècle). On constatera que le mélange est généralement moins hardi dans les secteurs privilégiés : pour l'immeuble d'angle qu'ils construisent pour le banquier Henri Galopin (rue Henriette-et-Jeanne-Rath 12, **FIG. 416**), les frères CAMOLETTI prennent soin de faire voisiner les entrelacs sculptés ornant le culot de la tourelle avec le double bandeau – au niveau du plancher et des appuis de fenêtre –, tous deux caractéristiques du style de la Renaissance française. Par contre, dans la partie haute, les architectes s'autorisent un Mansart pour le corps de bâtiment, laissant à la

seule tourelle le bénéfice de la rigueur stylistique (haute toiture à forte pente). La cohérence reste donc toute relative, même à partir d'un certain niveau de fortune.

Dans certains cas, la citation historique se limite à peu d'éléments, par exemple à des encadrements de fenêtres formés de chaînes harpées, dont le modèle remonte au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>113</sup>. Son lieu de prédilection reste toutefois la porte d'entrée. L'encadrement de celle-ci peut être creusé de voussure concave comme on en faisait au XVIII<sup>e</sup> siècle **FIG. 417**, surmonté d'un cartouche ou d'un fronton brisé d'inspiration baroque, etc. Mais plus généralement, divers éléments participent de concert à la définition d'un style plus homogène. Au 5 de la rue Ferdinand-Hodler (1883), le style classicisant émane de la combinaison des chaînes harpées, des balcons pansus, de l'alternance de frontons triangulaires et cintrés portés par des consoles, des allèges traités en table, des chambranles à crossettes, etc. Cette richesse du



414

vocabulaire et des formes s'inscrit dans les tendances du moment, observables dans un contexte beaucoup plus large : il ne faut pas oublier que l'éclectisme en vogue à Genève relève d'un mouvement généralisé dans les grandes métropoles. Ainsi, la présence de tel ou tel motif, de telle ou telle combinaison, relève peut-être moins d'un intérêt pour l'histoire de l'architecture qu'il ne traduit le désir de faire ressembler Genève à Paris ou Vienne, plus précisément aux réalisations récentes qui attirent sur elles les regards de l'Europe entière. Pour le dire autrement, c'est d'abord le nouveau Louvre de FÉLIX DUBAN et d'HECTOR LEFUEL que l'on admire, davantage que le XVI<sup>e</sup> siècle dont s'inspirent les deux architectes.

Il faut mentionner ici une réalisation qui fait date, et dont l'architecture immobilière subit en quelque sorte l'onde de choc : le Grand Théâtre de la place de Neuve (voir pp. 221-228), dont on a vu à quel point le décor était redevable à l'Opéra Garnier. Dès la fin des années 1870, le

style des immeubles s'en ressent : apparaissent ici et là des visages sculptés ornant les arcs des façades<sup>114</sup> FIG. 415, des frontons brisés à volutes<sup>115</sup>, mais surtout une plasticité nouvelle inspirée sans doute par l'architecture théâtrale de JACQUES-ÉLISÉE GOSS. À proximité immédiate, l'immeuble rue de Hesse 18 affiche des balcons qui ressemblent à des loges, encadrés par un décor opulent FIG. 407. Dans l'immeuble élevé en 1881 à l'angle du boulevard Georges-Favon (2), les bossages s'enflent en pointe de diamant, les consoles s'aplatissent sous l'effet d'une lourdeur simulée, le décor sculpté prend de l'ampleur. Dans les années 1890, cette rhétorique néo-baroque, parfois maniériste, s'amplifie : des architectes comme GROSSET ET GOLAY, BORDIGONI, GAMPERT ET CAYLA en font leur signature, avec des façades toutes en motifs hypertrophiés et modénature accentuée FIG. 418. Il suffit d'observer le profil des consoles de balcons pour réaliser à quel point l'heure est désormais à la monumentalité. Parallèlement à ce formalisme, expression locale



415

**FIG. 414** Rue de Berne 19 / rue des Alpes 19. Vue de l'est. L'immeuble de tête dessiné par Antoine Feltmann en 1871 cumule les références éclectiques

et révèle un goût prononcé pour l'ornement. Contrairement à ses contemporains, il présente une hauteur d'étage équivalente à tous les niveaux. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 415** Place Isaac-Mercier 3/bd James-Fazy 4bis. Sur ses deux faces, l'immeuble édifié par Albert Fillion en 1881-82 est ponctué de frontons cintrés abritant des figures théâtrales. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 416** Rue Henriette-et-Jeanne-Rath 12. Vue de l'est. Construit en 1891-92 par John et Marc Camoletti, l'immeuble se singularise par une tourelle d'angle en encorbellement. Le style de l'architecture française de la Renaissance est ici adapté à l'immeuble de rapport. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

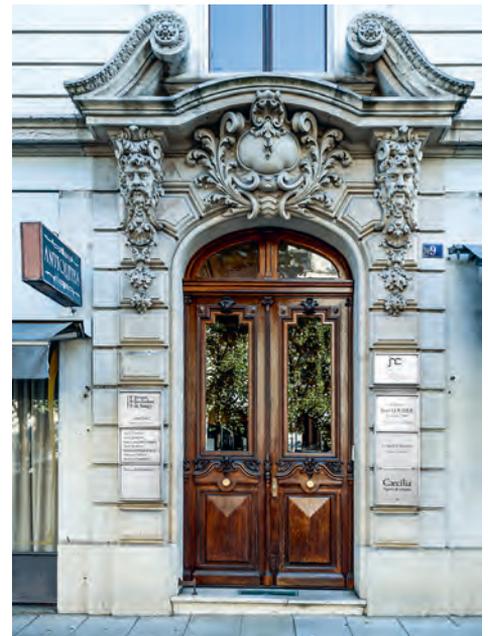


**FIG. 417** Promenade du Pin 5. L'entrée de l'immeuble offre un décor particulièrement raffiné, déclinant, sous un balcon pansu, des consoles moulurées, des guirlandes et une clé richement ornée. Les voussures concaves sont une réminiscence des portails du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier celui de la maison de Saussure, à la rue de la Cité 24. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 418** Bd des Philosophes 9/rue de Saint-Ours 2. L'entrée principale de cet immeuble construit sur les plans d'Alexandre Bordigoni en 1898-99 se distingue par son caractère baroque, mêlant des éléments sculptés – mascarons, clé ornée – et des motifs d'architecture – fronton à volutes cintré, bossages chanfreinés, etc. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



417



418

du « classicisme ronflant »<sup>116</sup> qui se développe à Paris à la fin du siècle, les immeubles répondent à de nouvelles préoccupations fonctionnelles, ce dont rendent compte les façades : le besoin accru de lumière dans les appartements se traduit par des baies plus larges, éclairant généralement la salle à manger.

## Couleurs

En ce qui concerne les couleurs des façades, les documents d'archives apportent peu de renseignements, et les photographies anciennes, tout en apportant des indications sur les tons, ne disent rien de la teinte des bâtiments. Celle-ci semble être essentiellement tributaire des matériaux utilisés, à savoir les pierres – grise plus ou moins foncée (pierre de Saint-Triphon ou molasse de Lausanne), verte (molasse de Berne), veinée de rose (pierre d'Arvel), blanche (pierre de Provence) – et des crépis, dont la teinte claire est celle du sable qu'ils contiennent. À quelques occasions, des incrustations de plaques de marbre apportent de très discrètes touches colorées (cours de Rive 12, 1876 ; bd des Philosophes 15, 1880). Cela étant, il n'est pas exclu qu'une couche de peinture ait revêtu certains crépis, comme nous l'apprend une expertise concernant l'immeuble rue De-Candolle 28 (1874), dans laquelle on signale le fait que « les teintes ne sont pas régulières de différents tons sur les trois façades » ; ce document précise en outre qu'il y a trois « faces rustiquées avec filets dont une sans filets », trois « faces *dito* détrempe » et trois « faces *dito* détrempe roche »<sup>117</sup>. Si le document laisse ainsi supposer un badigeon, il reste toutefois impossible de connaître sa teinte, le plus probable étant qu'elle reproduit celle des matériaux pierreux. Faute d'éléments complémentaires, il n'est pas non plus possible de savoir si cette pratique était généralisée.

Quoi qu'il en soit, les quelques façades en briques (voir pp. 65, 311, 314) marquent une réelle rupture dans les nouveaux quartiers où, chromatiquement parlant, les immeubles ont plutôt tendance à se confondre avec les troncs des platanes. Un autre événement de cet ordre est l'apparition en 1893 d'un décor peint sur le bâtiment boulevard Georges-Favon 19/rue Bovy-Lysberg 1. Imaginés par les frères JOHN et MARC CAMOLETTI<sup>118</sup>, les ornements néo-Renaissance se développaient sur les trumeaux du dernier niveau, avant qu'ils ne disparaissent au XX<sup>e</sup> siècle<sup>119</sup>.

Quant au vert qui caractérise la molasse en provenance du canton de Berne, son adoption a sans



419

doute été accompagnée de quelques hésitations. C'est le cas du moins chez les maîtres d'ouvrage du premier immeuble construit entièrement dans ce matériau (promenade du Pin 1-3, FIG. 419), comme il ressort d'une lettre d'Éléonore de la Rive datée de 1861 : « la molasse de Berne qui est arrivée est tellement verte que nous avons été pris d'inquiétude ; nous l'avons comparée au bâtiment de la Métropole [achevé en 1854] que je trouve fort triste et d'une teinte pénible, et elle s'est trouvée identique, aussi j'ai tout suspendu et nous irons probablement à Berne juger par nos yeux sur les bâtiments neufs et vieux l'effet de cette pierre »<sup>120</sup>. Au final, la vue de l'Hôtel Bernerhof et des maisons de Berne en général convainquent le couple Pictet de la Rive d'adopter la pierre en question : « elle n'est pas aussi belle, pour la couleur, que les molasses grises de Lausanne, mais elle est supérieure pour la finesse du grain, l'extrême uniformité de sa couleur et sa durée [...] »<sup>121</sup>.

**FIG. 419** Promenade du Pin 1. Façade sur rue. Jacques-Louis Brocher, architecte, 1861-62. Tout comme les avant-corps latéraux, le corps central de l'immeuble est entièrement en molasse de Berne. Le matériau est ici utilisé pour la première fois dans l'architecture résidentielle. Photo Claudio Merlini, 2002. Doc. photo VG [VG 011707].



420

**FIG. 420** Rue du Mont-Blanc 19. Façade sur rue. François Rey, architecte, 1858-59. Ici, l'immeuble avant sa transformation radicale au XX<sup>e</sup> siècle. La façade est marquée par le rythme soutenu de baies rapprochées, un double balcon filant et la succession horizontale de frontons sur deux niveaux. Photo Atelier Boissonnas, 1953. BGE [fbb n09x12 clients 51371a].

### Les éléments en saillie : fronton, pilastre, colonne, etc.

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les éléments en saillie, tels les balcons, chapiteaux, pilastres, cordons, corniches, etc., font l'objet de limitations dans le cahier des charges accompagnant les ventes de parcelles<sup>122</sup>. Un changement significatif a lieu en 1883 : les autorités municipales adoptent un règlement qui autorise des saillies plus importantes, mais oblige les propriétaires à payer une taxe fixe, proportionnée à la nature de l'objet (les avant-corps, cariatides, marquises, *vérandahs* et balcons fermés sont les plus imposés)<sup>123</sup>. Les barèmes varient en outre selon l'importance des voies de circulation concernées, lesquelles sont réparties en trois classes. Ainsi, les architectes RIBI et PHILIPPON déboursent en 1894 les sommes suivantes pour un immeuble à l'angle des rues des Alpes (15), Pécolat et Lugardon : 3 francs le mètre de corniche à la rue des Alpes (1<sup>re</sup> classe), 2 francs à la rue Pécolat (2<sup>e</sup> classe) et 1 franc à la rue Lugardon (3<sup>e</sup> classe) ; 12 francs pour chaque balcon

donnant sur la rue des Alpes, 9 francs pour ceux tournés vers la rue Pécolat (2<sup>e</sup> classe), et ainsi de suite pour le socle, les cordons, les tablettes de fenêtres, les descentes d'eau<sup>124</sup>. Relativement au prix du mètre carré et au coût de la construction, les sommes perçues par la Municipalité restent faibles : nombreuses et importantes, les saillies de l'immeuble rue du Général-Dufour 5-7 sont taxées pour la somme globale de 1567 francs<sup>125</sup>. Quoiqu'il en soit, ces éléments de l'architecture font partie des signes de distinction, et ce d'autant qu'ils sont réalisés en pierre de taille par des maîtres d'œuvre qualifiés. Un exemple particulièrement éloquent est la tourelle en encorbellement que les architectes JOHN et MARC CAMOLETTI dessinent pour le banquier Henri Galopin en 1891 à l'angle des deux rues de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath) et de Hesse **FIG. 416**. Le bâtiment n'a sans doute pas passé inaperçu, tant il rompt avec le traitement habituel de l'angle dans les immeubles construits antérieurement<sup>126</sup>.

À la croisée de l'architecture et du décor, les saillies se répartissent en plusieurs éléments, lesquels forment entre eux des combinaisons variées. La plupart appartiennent au répertoire de l'architecture classique. C'est le cas du fronton, qui se substitue parfois à la corniche pour couronner une baie, et conférer à celle-ci un statut particulier. Il apparaît en 1853 rue du Mont-Blanc 16, où il orne une seule baie au 1<sup>er</sup> étage, prolifère ensuite verticalement rue du Mont-Blanc 20 et horizontalement au n° 19 de la même rue, où il est répété sur chacune des baies des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages **FIG. 420**. À partir de là, les frontons se retrouvent diversement répartis sur les façades, en complémentarité avec les balcons (les uns et les autres peuvent difficilement se superposer sur une même travée). Ils ne sont pas réservés aux immeubles de première catégorie : on en trouve par exemple à la place des XXII-cantons (actuelle place Lise-Girardin 3, 1860). En revanche, seuls les immeubles de haut rang sont susceptibles de recevoir un fronton plus large, couronnant plusieurs travées (promenade du Pin 1-3, façade jardin rue Charles-Bonnet 6, rue Jean-Gabriel-Eynard 6 **FIG. 410**).

Avec le fronton, le pilastre est largement présent dans le périmètre étudié. Comme on l'a vu, il traduit les divisions internes (les refends), mais il peut aussi en être dissocié, auquel cas il satisfait des objectifs purement esthétiques : diviser les travées, esquisser un avant-corps, scander la façade. S'élevant dans la plupart des cas au-dessus de l'entresol (ou du rez-de-chaussée supérieur), il est généralement colossal embrassant deux ou trois niveaux. Dans les exemples les plus classicisants,



421

le pilastre est sommé d'un chapiteau et se conforme à la théorie des ordres<sup>127</sup>. On trouve également des pilastres en bossage, d'autres à refends ou traités en table. À cela s'ajoutent des exemples plus raffinés, comme ceux encadrant la porte d'entrée des immeubles place de la Synagogue 1-5 **FIG. 423** : l'alternance de cannelures et de bossages est calquée sur un motif caractéristique de l'architecture de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, plus précisément du palais des Tuileries, demeure royale dessinée par PHILIBERT DELORME<sup>128</sup>.

Contrairement aux pilastres, les colonnes restent l'apanage des édifices publics, et sont donc rares dans l'architecture immobilière des nouveaux quartiers. Celles qui supportent le porche d'entrée promenade du Pin 1 (1864) présentent une alternance de tambours cannelés et fûts richement ornementés dont le palais des Tuileries forme, là encore, le prototype, à moins que ce ne soit le Louvre d'HECTOR LEFUEU, qui puise lui aussi dans le répertoire de la Renaissance française (cour des écuries, 1855-1857) **FIG. 419**. Des colonnes du même type, mais engagées, caractérisaient l'immeuble construit en 1879 entre les rues de Hesse, Diday et de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), avant qu'un ravalement n'en fasse disparaître les cannelures et les bossages **FIG. 407**. Quant à l'immeuble rue de Saint-Léger 10 (1874, **FIG. 422**), les colonnes flanquant l'entrée du bâtiment sont marquées de bossages rustiques formant corps avec le



422

**FIG. 421** Dessin d'une entrée à bossages rustiques flanquée de colonnes engagées, par Sebastiano Serlio, 1551. Planche tirée de *l'Extraordinario libro di architettura*, Venise 1584, feuillet 3, Centre d'études supérieures de la Renaissance (Tours).



423

**FIG. 422** Rue de Saint-Léger 10. L'entrée monumentale de l'immeuble élevé par Jean Fernel en 1874-75 présente des colonnes singulières, alternant fûts lisses et bossages rustiques. Ces éléments font corps avec le mur dans lequel les colonnes sont engagées. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 423** Place de la Synagogue 1. Entrée de l'immeuble construit par Léon Fulpius en 1872-73. Les pilastres alternant cannelures et bossages lisses sont une citation littérale des arcades conçues au XVI<sup>e</sup> siècle par Philibert Delorme au palais des Tuileries à Paris. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

mur dans lequel elles sont engagées, un motif directement inspiré de l'architecture de Sebastiano Serlio, les planches de ses traités étant largement connues des architectes du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup> **FIG. 421**.

### Balcons et bow-windows

Par leur disposition, leur forme et leur matériau, les balcons jouent un rôle important dans la caractérisation des façades. Qu'ils soient isolés, superposés, disposés en quinconce ou de façon pyramidante, ils créent une vibration singulière, les ombres projetées



424

**FIG. 424** Bd Georges-Favon 15/rue de Hesse 3. Vue du sud. Comme son voisin (n° 13), le bâtiment dessiné par John Camoletti en 1878-79 est marqué par des balcons filants sur deux registres – 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> étage – sur le modèle des immeubles bordant les boulevards parisiens. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

variant selon les heures de la journée. Les balcons ponctuent la façade lorsqu'ils sont liés chacun à une porte-fenêtre; ils peuvent aussi tracer des verticales quand ils sont superposés, ou souligner deux ou plusieurs baies lorsqu'ils se développent horizontalement. Le maximum est atteint par le balcon régnant sur toute la façade (balcon filant). Inexistant à Genève sous la Restauration, il apparaît pour la première fois au quai du Mont-Blanc 3 en 1853, et souligne dès lors les niveaux d'un nombre croissant d'immeubles. En règle générale, le dernier niveau est le seul concerné, qu'il s'agisse d'un étage attique ou mansardé (voir pp. 310-311). Mais le balcon filant peut aussi être dédoublé, formant deux lignes parallèles au 1<sup>er</sup> et au dernier étage<sup>130</sup> **FIG. 424**. Dans ce dernier cas, la référence parisienne s'affiche avec ostentation, le double balcon continu étant omniprésent sur les boulevards haussmanniens. Si l'effet d'ensemble est recherché, il n'est pleinement atteint que si le balcon en question couronne plusieurs bâtiments contigus, comme au boulevard Georges-Favon 11-15.

Matériellement, le balcon décline plusieurs variantes. Il peut avoir un garde-corps formé de balustres en pierre; c'est le cas de certains édifices distingués, où il apparaît à l'étage noble, en phase avec le style historicisant qui caractérise l'immeuble. Bien plus couramment, le garde-corps est en fonte, constitué de panneaux fabriqués industriellement, choisis sur catalogue<sup>131</sup> **FIG. 425**. Tendus comme un filigrane devant les portes-fenêtres, il reproduit des motifs tirés de modèles de ferronnerie du XVII<sup>e</sup> ou

du XVIII<sup>e</sup> siècle, choisis selon les goûts du propriétaire. Sous la forme de colonnettes, la fonte apparaît également dans le cas de balcons superposés flanquant un avant-corps central<sup>132</sup>. À la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle réapparaissent des garde-corps en fer forgé, après une absence de plusieurs décennies<sup>133</sup>.

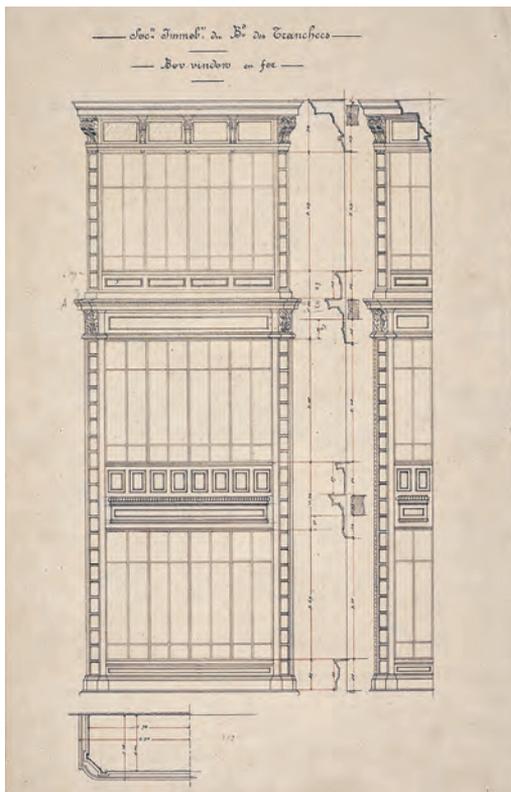
Le bow-window quant à lui est connu à Genève dès le début des années 1860<sup>134</sup>. Il apparaît en 1864 promenade du Pin 5, en pierre et non dans le matériau léger qu'on lui connaîtra plus tard. En 1880, l'architecte HENRI VAUCHER soumet une requête pour la construction d'un bâtiment pourvu de « balcons à vitrages »<sup>135</sup>, qui lui est accordée mais à bien plaisir (rue François-Bellot 5)<sup>136</sup>. La structure métallique en encorbellement s'affiche sans fard sur deux niveaux de la façade tournée vers le boulevard Helvétique **FIG. 426**. Avec l'assouplissement de la réglementation sur les saillies, le motif se multiplie par la suite: en 1888 sur la façade rue De-Candolle 30 (avec des briques de verre « FALCONNIER »)<sup>137</sup>, en 1895 rue François-Bellot 6 (façade donnant sur la rue François-Le-Fort), en 1897 rue François-Le-Fort 18 (en pierre), mais surtout rue Charles-Sturm 20, où il se déploie verticalement en deux variantes, en pierre sur le boulevard des Tranchées, en fer sur la rue Charles-Sturm **FIG. 427**. Le bâtiment obtiendra en 1902 une médaille au concours des façades lancé par l'Association des intérêts de Genève, concours ayant pour but de « faire sortir les dispositions de façades de la banalité »<sup>138</sup>.



425



426



427

## Arcs, plates-bandes et devantures métalliques

Dans les immeubles à rez-de-chaussée commercial, l'arcade forme un véritable thème architectural, à la croisée de la raison constructive et du goût pour la modénature. La question est technique : il s'agit de porter la façade principale sur quelques points d'appuis, les piédroits. Elle est tout autant esthétique : la visibilité des joints et les corps de moulures répondent à des choix formels. Ainsi, les déclinaisons sont particulièrement nombreuses, les architectes et les maîtres d'ouvrage voyant là l'occasion de singulariser leur œuvre, en s'appuyant sur l'art consommé des maçons et des tailleurs de pierre.

Précisons tout d'abord que, étant donné la largeur des ouvertures, l'arcade interdit les linteaux en pierre d'une seule pièce<sup>139</sup>. Elle est donc toujours formée d'un rang de claveaux disposés soit en arc (en plein cintre, surbaissé, en anse de panier) soit en plate-bande, c'est-à-dire horizontalement. Toujours en nombre impair, les claveaux sont liés aux piédroits par deux sommiers (claveaux latéraux). Quant aux piédroits, ils sont formés de blocs superposés, et proviennent toujours de la même carrière que les claveaux. Ces quelques éléments identifiés, il est possible de constituer des familles d'arcades, même si les frontières entre elles restent poreuses.

Un premier groupe est formé par les ouvrages dans lesquels les pierres appareillées – tant les claveaux que les piédroits – forment des surfaces

**FIG. 425** Rue du Conseil-Général 4. Façade principale d'un immeuble conçu par Charles Auvergne en 1870. L'architecte y décline une variété de garde-corps en fonte, produits industriellement et fixés sur des cadres métalliques. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 426** Rue François-Bellot 5. Henri Vaucher, architecte, 1881-82. Sur la façade de cet immeuble donnant sur le boulevard Helvétique apparaît le premier bow-window métallique de la ceinture Fazyste. Photo Peter C. Taylor 2024, IMAHGe.

**FIG. 427** Rue Charles-Sturm 20. Léon Fulpius, architecte, 1897-98. Élévation du bow-window prévu pour la façade nord-est de l'immeuble. L'ouvrage est en fer, mais son apparence reste tributaire du langage classique de l'architecture (pilastres, caissons, entablement, consoles). BGE [vg stu 20].

**FIG. 428** Cours de Rive 19. Henri Vaucher, architecte, 1874-75. Arcade de l'immeuble marquée par un encadrement en faible relief et une clé très sobre. L'appareil des pierres formant les piédroits et les claveaux est clairement visible. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



428

relativement lisses. Les moulures y sont limitées : dans la plupart des cas, elles rabattent l'angle intérieur des piédroits en se retournant sur l'arc ou la plate-bande. La clé est souvent mise en évidence, soit par défaut (elle peut être laissée sans moulure) ou par la taille, notamment en pointe de diamant. Ces arcades se distinguent par une apparence plutôt monolithique, faisant oublier la superposition des blocs sur les piédroits et la juxtaposition des claveaux dans les linteaux. Elles sont très présentes dans la première génération d'immeubles, inscrits dans le sillage du néoclassicisme et marqués par la simplicité des formes. Elles existent aussi là où la construction est régie par un principe de stricte économie : les arcades des faces arrière du square du Mont-Blanc, ou rue de la Servette 1-3 par exemple.

Un deuxième groupe est constitué par les arcades à modénature accentuée, la variante la plus simple consistant à creuser des refends entre les blocs ou souligner ces derniers par un relief (bossage). Il peut y avoir adéquation entre taille et modénature, la première étant accusée par la seconde. Mais il existe une autre variante, qui conduit, elle, à une dissociation : des blocs formant les claveaux et/ou les piédroits sont taillés de sorte à simuler plusieurs éléments là où, en réalité, il n'y en a qu'un. Les vrais joints sont alors rendus quasiment invisibles avec un mortier d'une teinte approchant celle de la pierre. Ainsi, au boulevard James-Fazy 4bis, la modénature donne l'apparence d'une plate-bande à sept claveaux, alors qu'il n'y en a qu'un seul entre les deux sommiers **FIG. 415**.

Ces réponses variées au problème posé par l'arcade sont-elles relatives à des styles ou des périodes différentes, voire à des architectes en particulier ? Des tendances sont perceptibles, sans être vraiment significatives. Ainsi, le bâtiment situé au cours de Rive 19 (HENRI VAUCHER, 1874) incarne un type courant durant les trois premières décennies de l'extension de la ville, avec son arc en anse de panier et son architecture relativement austère **FIG. 428**. Quelques années plus tard, la tendance néo-baroque des façades se répercute sur les arcades, à l'exemple de l'immeuble place Isaac-Mercier 3 (1881), qui fait la part belle à l'effet au détriment de la vérité constructive. Mais tout n'est certainement pas qu'une question de goût : les développements dans l'extraction et la taille de la pierre font sans doute baisser le coût des blocs de grandes dimensions, et facilitent par conséquent leur adoption dans la construction d'arcades. Ce qui est frappant dans ce contexte en mutation, c'est l'attachement des maîtres d'œuvre (et des maîtres d'ouvrage) à des formes anciennes, que l'on reproduit tout en les simulant par des apparences trompeuses. Les manuels de construction du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans lesquels la construction clavée est plus valorisée esthétiquement que les linteaux d'une seule portée, a peut-être aussi joué un rôle<sup>40</sup>.

À la fin du siècle, les profilés métalliques se généralisent et remplacent l'arcade en maçonnerie. Utilisé très occasionnellement dès les années 1870, le linteau métallique occupe une place grandissante dans la construction d'arcades au début des années 1890, tout en n'étant jamais vraiment affiché comme

tel<sup>141</sup> **FIG. 383, 388, 392**. En 1894, les immeubles boulevard Georges-Favon 14-16 (LÉON FULPIUS, architecte) semblent être les derniers bâtiments de la ceinture Fazyste à avoir des arcades en pierre appareillée.

L'arcade suppose enfin une devanture, dont il faut souligner ici la modernité. Car contrairement à la maçonnerie, qui résiste aux changements jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le bois utilisé pour les devantures des boutiques sous la Restauration disparaît au profit du fer dès les années 1850. Sur une allège en pierre de Saint-Triphon, la surface vitrée est subdivisée par une fine structure métallique, séparant la vitrine proprement dite de l'imposte, elle aussi subdivisée<sup>142</sup> **FIG. 429**. Par ailleurs, les volets en tôle et à charnières se diffusent dès les années 1870. Connu pour avoir été le premier à établir des devantures métalliques à Genève, l'entrepreneur en serrurerie HENRI SCHMIEDT déploie une grande activité dans ce domaine<sup>143</sup>.



429

## Ornementation et sculpture figurative

En 1856, dans une conférence qu'il donne à la Société des Arts sur les développements récents de l'architecture française, JACQUES-LOUIS BROCHER évoque la sculpture et « la tendance actuelle à introduire ce mode d'ornementation dans nos constructions particulières »<sup>144</sup>. Il cite MM. CALAME, BROCHER, DORCIÈRE, COLLART, qui ont contribué, « comme artistes et comme propriétaires, à donner un exemple qui, nous l'espérons, trouvera des imitateurs »<sup>145</sup>. Or, vingt ans plus tard, le même BROCHER se montre plus réservé, en jugeant l'influence du luxe sur les beaux-arts « nuisible à l'ordinaire, parce qu'elle tend à amener l'excès de l'ornementation, et la preuve c'est l'opéra de Paris »<sup>146</sup>. Entre la retenue des débuts et la profusion néo-baroque fin-de-siècle, l'ornement suit à Genève un développement relativement intermittent, tributaire de modes, de contextes et de questions de coût.

Disons d'emblée que comparativement à Paris ou à Lyon, villes qui se distinguent au même moment par la profusion ornementale de leurs façades, celles de la ceinture Fazyste restent relativement sobres, du moins jusqu'à la fin des années 1870. Il suffit de considérer des immeubles situés dans les plus beaux quartiers, comme ceux d'ADOLPHE REVERDIN rue François-Bellot 2 (1869) et de PHILIPPE AMI GOETZ cours des Bastions 10 (1872) **FIG. 406**, pour réaliser à quel point le décor des façades peut se limiter aux seuls corps de moulures, même dans des immeubles de standing.

Cela étant, des ornements sculptés distinguent dès les années 1850 un certain nombre de façades,



430

se concentrant surtout sur la travée comprenant la porte d'entrée, qu'elle soit dans l'axe ou déportée latéralement **FIG. 417-419**. C'est en effet dans l'encadrement de la porte principale que le tailleur de pierre ou le sculpteur œuvre en priorité, qu'il s'agisse des moulures ou des motifs figurés, tels que des guirlandes, rinceaux, mascarons, etc. La sculpture peut se limiter à l'ornementation de consoles ou de la clef (le claveau central), l'incision d'une date – un « chronogramme » **FIG. 430** – ou des initiales du maître d'ouvrage **FIG. 66** : une façon de signifier au passant que l'immeuble a beau être destiné à plusieurs locataires, il n'est le bien que d'un seul propriétaire<sup>147</sup>.

En 1856, le sculpteur PIERRE ADOLPHE BERTEAULT travaille au décor de l'entrée de l'immeuble rue du Rhône 59<sup>148</sup>. Il est certainement actif sur d'autres chantiers, dont celui de la maison voisine,

**FIG. 429** Place des Eaux-Vives 8/rue Louis-Duchosal 6. Émile Reverdin, architecte, 1880-81. Arcade de magasin. Cette devanture, caractérisée par une structure particulièrement fine, est réalisée par le serrurier Joseph Vailly. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 430** Place Lise-Girardin 3 (ancienne pl. des XXII-Cantons). Marie Rouge (?), entrepreneur, 1860. Porte d'entrée, ornée d'un cartouche sur lequel figure la date de construction. L'encadrement se distingue par la bichromie des pierres utilisées et la finesse des rinceaux et des entrelacs sculptés. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 431** Rue de Saint-Victor 8. Camoletti et Delesvaux, architectes, 1873-74. L'entrée de l'immeuble encadrée par un atlante et une cariatide réalisés par le sculpteur E. Botinelli. Commandée de toute évidence par le sculpteur, la photographie lui servait sans doute de matériel promotionnel. Photo après 1874. BGE [vg p 1339].



431

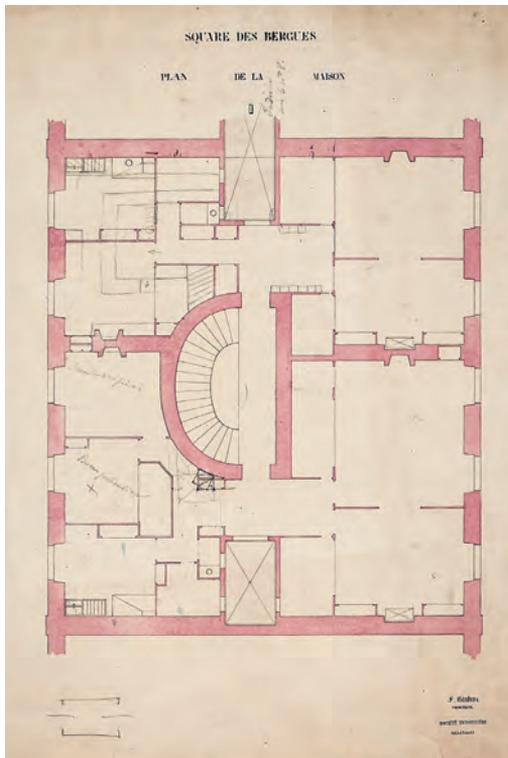
appartenant à ALEXANDRE CALAME et conçue par le même architecte JACQUES-LOUIS BROCHER. À la promenade du Pin 5, c'est à CHARLES MENN que l'architecte GABRIEL DIODATI confie le décor sculpté et en particulier le culot supportant l'oriel du 1<sup>er</sup> étage<sup>149</sup>. D'autres noms apparaissent dans les archives : en 1864, le sculpteur MUGNIER pour le cours des Bastions 15<sup>150</sup>, E. BOTINELLI pour les spectaculaires atlantes rue de Saint-Victor 8 (1873) **FIG. 431**, ÉMILE DOMINIQUE FASANINO au boulevard Georges-Favon 2<sup>151</sup>. On ne sait rien en revanche sur l'auteur des figures féminines engainées ornant l'ensemble boulevard James-Fazy 12-14.

Parmi les motifs les plus fréquemment sculptés, le mascarone occupe une place particulière<sup>152</sup>. Faut-il voir là, comme pour les toitures à la Mansart, une révérence particulière aux façades genevoises du siècle des Lumières ? On ne saurait être trop affirmatif là-dessus, tant le mascarone fait partie de la panoplie de motifs néo-XVIII<sup>e</sup> alors en vogue dans l'architecture européenne. La sensibilité aux tendances du moment est forte ; elle sera également palpable dans le décor participant à l'exubérance fin-de-siècle, conduisant des éléments figuratifs à se fondre dans la masse murale.

## Les intérieurs

### Percées verticales : escaliers et courettes

Dans l'ensemble des immeubles étudiés, la cage d'escalier offre quantité de variations, moins de taille cependant que de forme, d'orientation et de disposition au sein de la bâtisse. Dans la première volée d'immeubles construits dans les années 1850, elle se trouve toujours au centre du bâtiment. Construite en grosse maçonnerie et reliée aux murs de façade par des murs de refend, elle participe à la statique du bâtiment, en plus d'assurer la descente des appartements **FIG. 432**. Sa position centrale implique un éclairage zénithal, assuré par une verrière conique ou pyramidale, selon que l'escalier est circulaire, demi-circulaire, ou à volées droites avec paliers intermédiaires **FIG. 433**. Le succès de ce dispositif ne faiblissant pas, la verrière devient au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle un élément géométrique unificateur des nouveaux quartiers. Si sa structure métallique et son caractère fonctionnel impriment une marque de modernité à ces derniers, la formule n'est cependant pas tout à fait inédite :

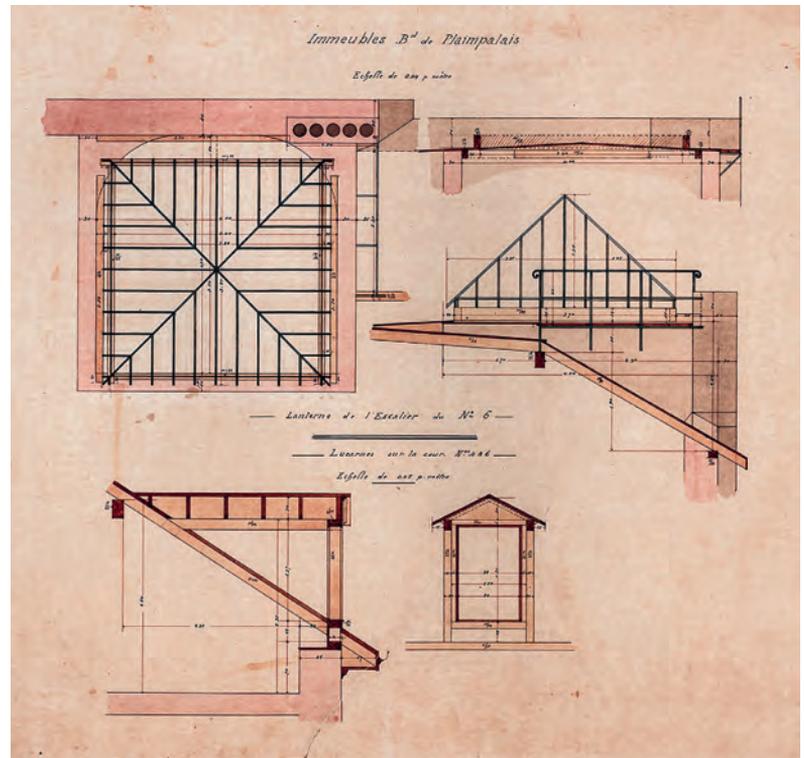


432

elle est présente *intra-muros* à partir des années 1830, notamment dans le quartier des Bergues, peut-être à l'imitation de ce qui se fait à Lyon dès 1820<sup>153</sup>.

Parmi les premiers immeubles construits, certains ont pour particularité d'avoir une cour centrale attenante à la cage d'escalier, permettant à la fois l'éclairage de cette dernière et celui des pièces les plus éloignées des façades **FIG. 435**. Ce dispositif, qui s'explique par la grande profondeur des immeubles (près de 22 m pour certains), a une longue tradition à Genève : il abonde dans le tissu ancien de la ville, tant à Saint-Gervais que sur la rive gauche. Il semble d'ailleurs évident que dans certains cas comme à la rue du Rhône 61 (JACQUES-LOUIS BROCHER, architecte) la forme donnée à la cour, et notamment aux arcs rampants de l'escalier, relève de la citation<sup>154</sup>. Quant à savoir si cette allusion au patrimoine local renferme un sens particulier, la question reste ouverte. Rappelons simplement qu'à l'aube de l'historicisme toutes les formes du passé, ou presque, peuvent faire l'objet d'une réappropriation.

La cour attenante à l'escalier n'est pas la seule solution au problème d'éclairage : une alternative consiste à interrompre le mur mitoyen par une courette commune à deux immeubles contigus, selon un procédé initié à la rue Beauregard (2-8) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette solution est préconisée en



433

1853 par l'architecte COLLART, chargé de dessiner l'immeuble de tête de la rue Ami-Lévrier (actuelle rue du Mont-Blanc 16) : « il est alors très avantageux de pouvoir éclairer à droite et à gauche, parce que le centre reste disponible pour l'escalier, les dégagements et les pièces de service qui sont alors éclairés par les cours mitoyennes. On obtient ainsi le moyen de faire une construction symétrique avec de bons dégagements, et bien éclairée à l'intérieur sans sacrifier trop de place »<sup>155</sup>. On relèvera avec intérêt qu'à la rue Ami-Lévrier et au square du Mont-Blanc les deux solutions – courette accolée à l'escalier ou dédoublée latéralement – coexistent dans les mêmes ensembles.

Ces deux dispositions étant dictées par la profondeur des parcelles, elles perdent naturellement de leur pertinence à mesure que cette dernière diminue (le couple cour/escalier va de fait rapidement disparaître)<sup>156</sup>. Dès la fin des années 1850, la position centrale de la cage d'escalier, tout en restant majoritaire dans les immeubles jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a plus l'exclusivité. Une option consiste à la rejeter à l'arrière de l'édifice, une autre à ménager une échancrure dans l'angle rentrant formé par les deux faces arrière des immeubles d'angle. Prenant jour latéralement dans les deux cas, la cage est perceptible de l'extérieur, du fait du décalage entre les baies éclairant les demi-paliers et celles des appartements **FIG. 434**. Comme on peut s'y

**FIG. 432** Rue François-Bonivard 10. Plan d'étage d'un immeuble du square du Mont-Blanc. Francis Gindroz, architecte, 1856-1858. Formant une demi-ellipse, la cage d'escalier occupe le centre de l'immeuble. Elle est structurellement reliée aux murs de façades. BGE [vg boni 01].

**FIG. 433** Bd Georges-Favon 6. Plans de la verrière et des lucarnes prévues par l'architecte Léon Fulpius en 1893. Entièrement réalisée en fer et verre, la verrière éclaire une cage d'escalier de plan carré, d'où la forme pyramidale. CPA [dossier de repros Georges-Favon 4-6].



434

**FIG. 434** Rue du Mont-Blanc 17. Léopold Blotnitzki, ingénieur, 1858-59. Face arrière de l'immeuble, donnant sur le square de Chantepoulet. Dans l'axe, la cage d'escalier est marquée par de grandes ouvertures éclairant les demi-paliers. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

attendre, le traitement architectural de cette façade diffère selon qu'elle donne sur une cour ou une rue secondaire. Enfin, du point de vue de la répartition dans les nouveaux quartiers, cette disposition est plus fréquente dans les immeubles relativement modestes de la rive droite (rue de Berne, etc.) que sur la rive gauche.

Un autre parti consiste à disposer l'escalier contre la façade principale, comme l'architecte JACQUES-LOUIS BROCHER le fait précocement à la promenade du Pin 1-3 (1861). Au lieu d'être relégué en fond de parcelle, l'escalier est intégré à la belle façade : il y occupe la place de choix, c'est-à-dire l'avant-corps central, et reçoit des baies appropriées (notamment deux oculi) ainsi qu'un balcon à l'usage improbable, pure concession à l'unité de la façade (supprimé au XX<sup>e</sup> siècle) **FIG. 419**. Ce bâtiment est unique à beaucoup d'égards, notamment par la taille de la cage d'escalier : peut-être a-t-on voulu souligner son ampleur inhabituelle en l'exposant pour ainsi dire côté rue (et promenade). D'autres occurrences de cages d'escalier en façade voient le jour dans les années 1870 et uniquement dans les quartiers des Tranchées et des Bastions. Ces réalisations se démarquent toutefois de l'exemple

de la promenade du Pin, en ce que les immeubles concernés donnent à l'arrière sur des jardins ou des vues dégagées, vers lesquels on souhaite tourner les pièces d'apparat. C'est donc une décision sur la distribution des appartements qui conduit les architectes à ramener, pour ainsi dire, l'escalier du côté de la rue.

Une dernière possibilité est le report latéral de la cage d'escalier contre un des murs mitoyens. Les exemples de ce type sont toujours situés dans les beaux quartiers (Tranchées et Université), et ne concernent que des immeubles à un seul appartement par étage<sup>157</sup>. La latéralisation de la cage d'escalier permet d'obtenir une plus grande continuité spatiale dans le logement, à savoir une séquence continue de pièces desservies par un couloir transversal (voir p. 330).

Le thème des circulations verticales inclut naturellement les matériaux, la forme et le type d'escaliers<sup>158</sup>. En ce qui concerne la substance, les escaliers genevois sont invariablement en pierre (sauf parfois au niveau menant aux combles)<sup>159</sup>, comme c'est le cas à Lyon mais pas à Paris : le recours à ce matériau suscite justement l'étonnement d'un observateur parisien, pour qui la pierre doit être réservée aux « maisons de luxe »<sup>160</sup>. Quant aux formes données à l'escalier, elles sont variées : si le demi-cercle est la configuration la plus commune, les plans rectangulaires, elliptiques, circulaires ont également cours **FIG. 436, 437**. Quel qu'en soit le tracé, l'escalier a toujours une emprise relativement réduite, afin de ne pas diminuer la surface locative, et son type est quasiment toujours le même : des volées suspendues autour d'un vide central, les marches étant scellées dans le mur et butées par des pierres formant paliers<sup>161</sup>. Il y a cependant des exceptions, comme l'immeuble promenade du Pin 5 (GABRIEL DIODATI, architecte) qui, jusqu'au 1<sup>er</sup> étage, se singularise par son mur d'échiffre (portant les marches), son limon et son garde-corps en fer forgé inspirés des hôtels particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle **FIG. 438**. Ce dernier immeuble comporte en outre un escalier de service, ce qui est rare à Genève<sup>162</sup>. Le prestige, en l'occurrence, passe par la référence historique et le dédoublement de la cage d'escalier.

Dans la grande majorité des cas, la cage d'escalier est précédée d'une allée, qui peut être de plain-pied ou comporter une volée de marches avec porte intermédiaire, selon la catégorie de logement et la fonction (commerciale ou résidentielle) du rez-de-chaussée. Dans sa version la plus courante, l'allée se caractérise par un soubassement en faux marbre ou un lambris à hauteur d'appui<sup>163</sup>, des parois à panneaux et un plafond mouluré **FIG. 439**.



435



436

**FIG. 435** Rue Ami-Lévrier 11. Jacques-Louis Brocher, architecte, 1854-55. La cage d'escalier et sa cour attenante. Couverte d'un lanterneau, la cour éclaire les paliers ainsi que des pièces des appartements. À noter les fenêtres à guillotine, distinctes de celles, à la française, présentes sur les façades. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 436** Rue Jean-Dassier 14. Allée de l'immeuble. Adrien Peyrot, architecte, 1895-96. La séquence allée-cage d'escalier dans sa version la plus sobre. L'escalier, dit suspendu, s'inscrit dans une cage demi-circulaire. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

Sauf exceptions, les plafonds ne semblent pas comporter de peintures<sup>164</sup>. Quant au sol, il peut être revêtu de mosaïques, d'un dallage en pierre marbrière ou de carreaux de grès ou de ciment. La mosaïque peut être présente dans n'importe quel type d'immeubles et suit un modèle invariable : un encadrement géométrique noir et blanc, un semis aléatoire de tesselles de couleurs différentes et un motif central composé de volutes en miroir, dans l'axe de l'allée<sup>165</sup> **FIG. 440**. Il est possible que l'entrepreneur JOHN GREZET, qui fait de la « mosaïque silico-asphaltique » sa spécialité, ait joué un rôle important dans la diffusion de ce type de revêtement<sup>166</sup> **FIG. 441**. Le sol en pierre, enfin, se compose de dalles carrées, disposées en diagonale et parfois cantonnées de cabochons ; il est particulièrement présent dans les immeubles distingués, où il forme un damier que l'on retrouve aux paliers d'étages<sup>167</sup>. Quant aux carreaux de grès-cérame ou de ciment, ils apparaissent sporadiquement dès les années 1870 dans des immeubles relativement modestes<sup>168</sup>, avant de connaître un grand succès au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>.

## Les appartements : taille et distribution

Les étages des immeubles se composent d'un ou de plusieurs appartements, mais jamais plus de trois<sup>170</sup>. La taille des logements varie en fonction de cette division et selon, bien entendu, la contenance de la parcelle. À la rue François-Bellot 1 (1874), les appartements s'étendent sur près de 318 m<sup>2</sup>, une surface généreuse<sup>171</sup> que seuls dépassent des cas exceptionnels, comme celui du n° 6 de la même rue (plus de 400 m<sup>2</sup>), et surtout à la promenade du Pin 1-3 (plus de 700 m<sup>2</sup>, pour l'appartement du 1<sup>er</sup> étage). Lorsque l'étage est divisé en plusieurs appartements, la taille de chacun en est d'autant réduite, les plus petits<sup>172</sup> n'excédant pas 34 m<sup>2</sup>. Toutes catégories confondues, le nombre de pièces (incluant la cuisine) varie entre 2 et 14, mais la moyenne se situe vraisemblablement autour de 6 ou 7. Lorsque chaque niveau est occupé par deux appartements, ceux-ci n'excèdent pas huit pièces **FIG. 442**.

Quel que soit le nombre de logements, les plans d'étage sont généralement identiques d'un niveau à l'autre<sup>173</sup>. En revanche, la hauteur sous plafond est presque toujours dégressive : les appartements les



437



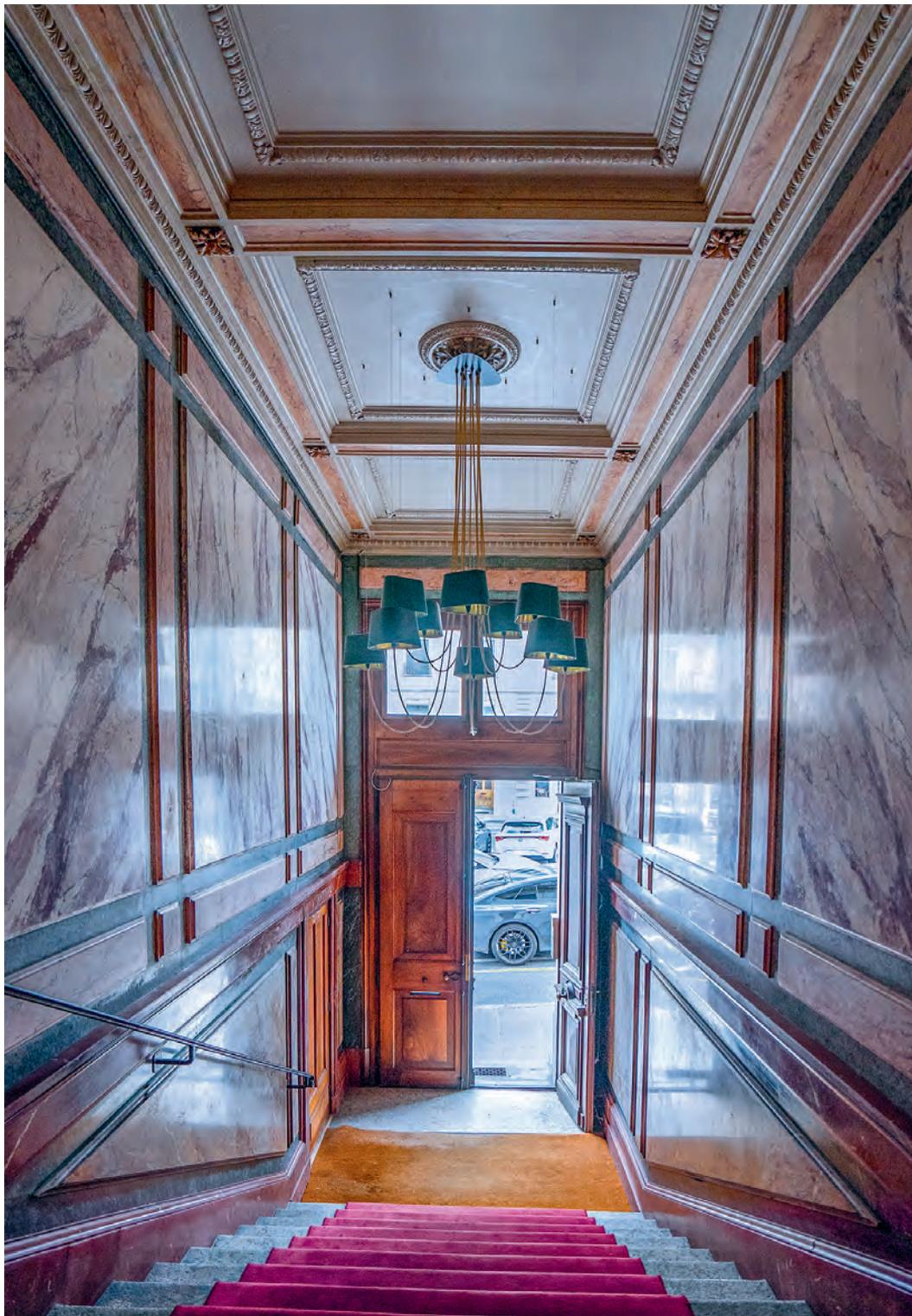
438

plus élevés sont donc moins favorisés à cet égard, ce qu'ils sont déjà en raison des escaliers à gravir. Ainsi, du 1<sup>er</sup> étage au dernier étage carré, la hauteur sous plafond peut baisser de 10 à 50 cm<sup>174</sup>. Elle se situe pour le 1<sup>er</sup> étage, qui est toujours le mieux doté de ce point de vue, entre 3 m et 4,50 m<sup>175</sup>, avec une moyenne autour de 3,30 m. Celle du dernier étage carré n'est jamais inférieure à 2,80 m<sup>176</sup>. En revanche, les pièces logées dans les mansards ne satisfont pas cette exigence.

Lorsque l'immeuble a deux façades – l'une sur rue principale, l'autre sur cour ou rue secondaire – les appartements sont traversants<sup>177</sup>, sauf quand l'étage comprend trois logements, auquel cas le plus petit, pris entre les deux autres, est mono-orienté. Dans le plan d'étage le plus répandu, chaque niveau est divisé en deux logements, dont les portes d'entrée se font face de part et d'autre du palier, à moins qu'elles ne soient côte à côte le long de ce dernier. Les appartements ne sont pas forcément identiques, ni de taille égale : lorsqu'en façade le nombre de travées est impair, la séparation entre les deux appartements est forcément décalée par rapport à l'axe longitudinal, qui correspond à une baie **FIG. 443**. Entre les appartements, les murs peuvent être de refend ou de simples galandages en brique ; les architectes recourent parfois à une double cloison séparée par un vide, pour assurer l'isolation phonique.

Le seuil franchi, l'espace distributif – qui prend le nom de vestibule, d'antichambre ou de galerie (dans l'ordre d'importance) – mène à l'inséparable couple salon/salle à manger, toujours disposé du côté de la rue principale<sup>178</sup>. Héritière de la demeure aristocratique, l'enfilade est la règle : les deux pièces de réception s'ouvrent l'une sur l'autre par une porte à deux battants (exceptionnellement coulissante)<sup>179</sup>, ménagée au centre de la cloison de séparation **FIG. 447**. Elles peuvent, plus rarement, se commander par une porte située près de la façade. Côté cour ou rue secondaire, le vestibule conduit aux pièces humides (cuisine, WC) et aux chambres. Une chambre peut aussi prendre jour uniquement sur le palier, à travers un verre qu'on imagine dépoli<sup>180</sup>.

Très commune dans les immeubles d'un rang moyen, cette configuration constitue moins un type qu'un principe de distribution, qui autorise un certain nombre de variations, voire d'écarts. Ainsi, des alcôves et des chambres de bonnes peuvent être multipliées et diversement réparties (voir pp. 333-336), un petit salon peut s'accoler, côté rue, au salon ou à la salle à manger<sup>181</sup>, etc. Si la cuisine reste toujours à bonne distance de la salle à manger, la polarisation des chambres et des pièces



**FIG. 437** Rond-point de Plainpalais 1. Joseph Paul Collart, architecte, 1859-60. Éclairé par une verrière conique, l'escalier circulaire apparaît dans certains immeubles de tête, où il occupe une position centrale. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 438** Promenade du Pin 5. Cage d'escalier. Gabriel Diodati, architecte, 1862. Par ce dispositif inspiré des hôtels particuliers – spécialement le garde-corps en fer forgé – l'édifice se démarque radicalement des immeubles de rapport ordinaires. Photo Alain Grandchamp, 2010. Doc. photo VG [021165].

**FIG. 439** Bd Helvétique 17. Édouard Henri Arthur, architecte, 1891-92. La cage d'escalier de cet immeuble réunit les éléments qui caractérisent les immeubles de cette époque : porte d'entrée de la loge de concierge, marbres et faux marbres, plafond mouluré à compartiments. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



440



441

**FIG. 440** Bd Georges-Favon 4. Léon Fulpius, architecte, 1893-94. Très fréquent dans les allées d'immeubles, le sol en mosaïque reproduit le même motif central (avec des variantes). Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

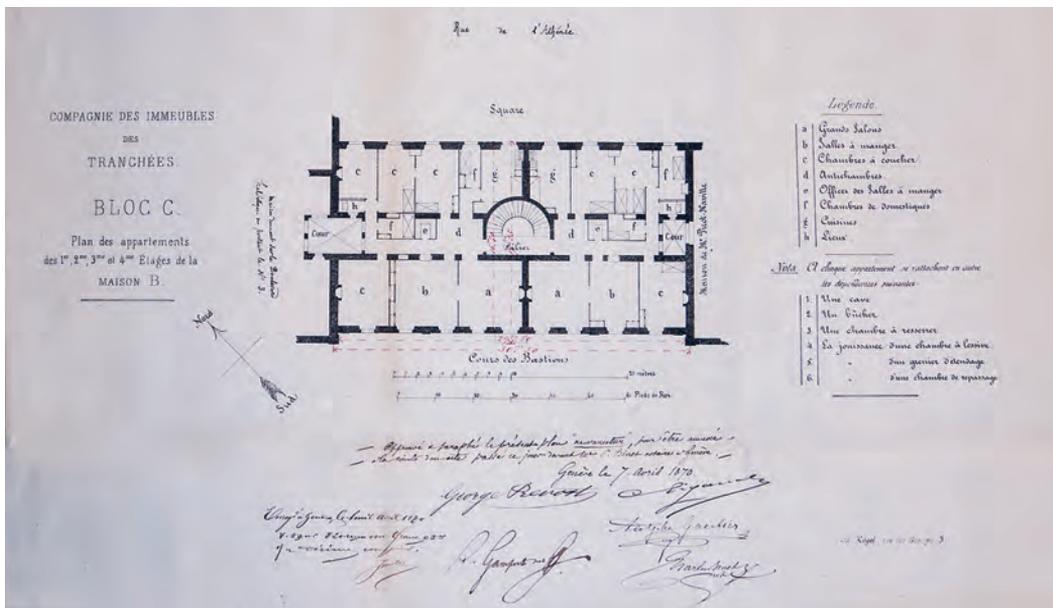
**FIG. 441** Papier à en-tête de l'entreprise de J. Grezet, après 1857 : les motifs reproduits ici se retrouvent sur beaucoup de sol en mosaïques ornant les allées des immeubles genevois. AEG [Notaire Demole, 5 juil. 1861].

de réception, marque d'une séparation entre le privé et le public, est moins nette, et cela quelle que soit la taille de l'appartement. Lorsqu'il occupe tout l'étage, le nombre de chambres augmente, notamment côté rue, tandis qu'apparaissent des pièces nouvelles : fumoir, bibliothèque, cabinet de travail, office, chambre d'enfant<sup>182</sup>.

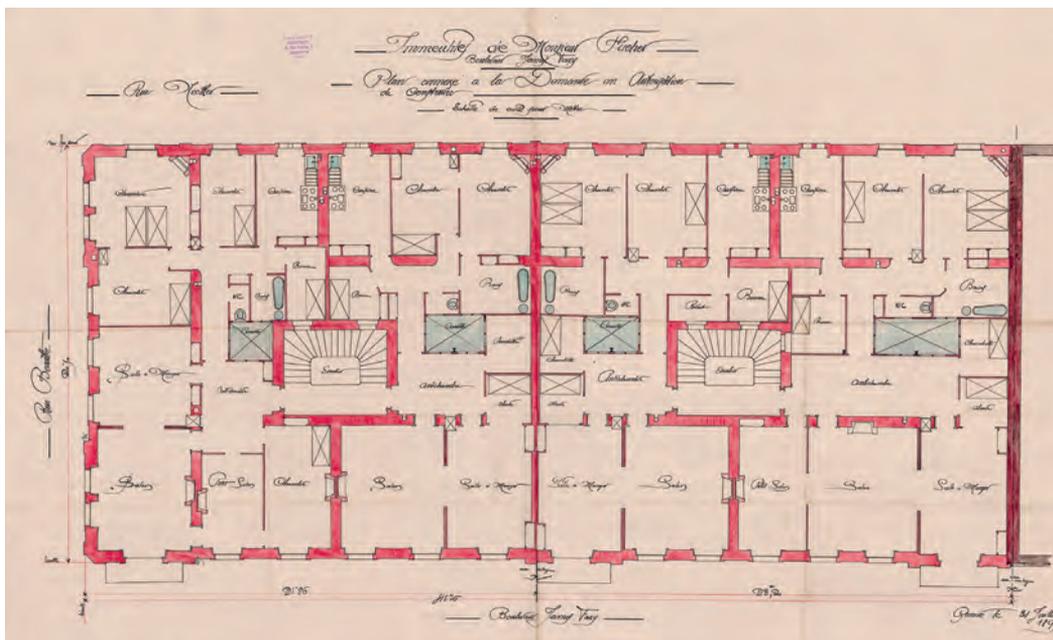
Le schéma distributif qui vient d'être évoqué est intimement lié à la rue : à ce qu'elle attire (les pièces de réception) et ce qu'elle repousse (les pièces de service), les chambres occupant la place restante. Plus la voie a un statut élevé (le plus haut étant le boulevard), plus les forces en présence sont puissantes. Les immeubles d'angle, qui articulent deux façades sur rue et n'ont qu'un très faible linéaire sur cour, obéissent à la même logique, à cela près que les chambres sont entièrement tournées vers la voie de circulation, en priorité vers la moins fréquentée. Dans ces appartements, la pièce d'angle est d'ordinaire occupée par un salon, lequel se trouve ainsi favorisé du point de vue de l'éclairage (4 fenêtres aux nos 18 et 26 rue De-Candolle). C'est également le salon que l'on dispose à cette place lorsque l'angle forme un pan coupé ou une rotonde<sup>183</sup>.

Il reste à évoquer quelques appartements exceptionnels, qui s'écartent dans une certaine mesure des principes généraux de distribution qui viennent d'être évoqués. À commencer par les appartements s'étendant sur un niveau entier de certains immeubles de tête, dont le bénéfice majeur est d'être éclairés sur trois côtés. À la rue du Stand 54, la cuisine, la chambre de bonne et les « anglaises » donnent exceptionnellement sur la rue ; l'appartement accole au centre un « vestibule d'entrée » et une antichambre, celle-ci desservant trois pièces de réception et une chambre à coucher. Dans l'immeuble du D<sup>r</sup> Alfred Binet, à l'intersection des rues François-Diday, Bovy-Lysberg et actuelle Henriette-et-Jeanne-Rath (n<sup>o</sup> 13), les pièces sont pareillement disposées en éventail, accessibles par une antichambre et des couloirs tournant autour de la cage d'escalier **FIG. 445**. En bonne position, la triade petit salon/grand salon/bibliothèque totalise près de 90 m<sup>2</sup> ; la salle à manger, le fumoir et la cuisine occupent l'essentiel d'une aile en retour, tandis que des chambres se succèdent dans l'autre. Dans d'autres cas, les grands appartements bénéficient d'une double entrée, favorisant, l'une, l'accès aux pièces de réception, l'autre étant réservée au service<sup>184</sup>.

Dans cet enrichissement typologique, le point culminant est atteint à la promenade du Pin 1. Un plan daté du 23 octobre 1861 donne la mesure du projet, tout en n'étant pas définitif **FIG. 444**. Il concerne l'appartement du 1<sup>er</sup> étage, desservi par deux cages d'escalier (les nos 1 et 3 de la rue)<sup>185</sup>. Fruit des réflexions entre les commanditaires (en l'occurrence Éléonore Pictet de la Rive) et l'architecte JACQUES-LOUIS BROCHER, le plan déroge aux règles évoquées tout en diversifiant les pièces. Ainsi, salon et salle à manger sont séparés par un vestibule, tandis que les pièces reçoivent des affectations liées à des exigences personnelles : une « chambre de Madame », un « cabinet de Monsieur » (c'est-à-dire un bureau), deux bibliothèques, l'une de très grande taille, une pièce pour les « collections », etc. **FIG. 446**. En réalité, le bâtiment, dont les appartements sont conçus pour être à géométrie variable, est aux antipodes de l'immeuble de rapport ordinaire. Celui-ci répond à des besoins communs, celui-là satisfait des attentes spécifiques liées à une famille élargie – il sera habité par les familles Pictet, Colladon, Soret, Soret-Odier, Odier-Céard.



**FIG. 442** Cours des Bastions 13. Plan de l'immeuble construit par Schaeck-Jaquet et C<sup>ie</sup>, architectes, 1864-65. Les paliers desservent deux appartements par étage, totalisant chacun huit pièces. Dans ce document annexé à un acte de vente sont mentionnées les affectations des pièces ainsi que les dépendances. AEG [Notaire Binet, 7 avr. 1870].



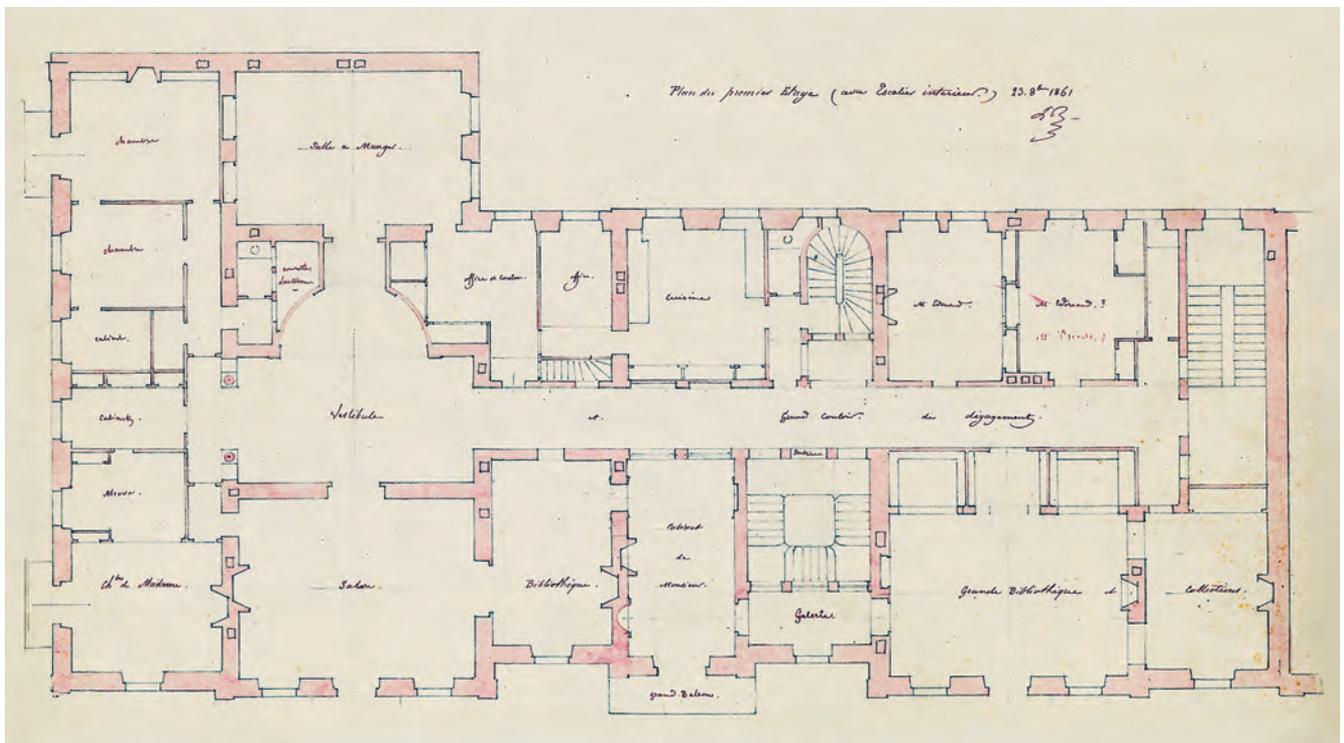
**FIG. 443** Bd James-Fazy 8-10. Plan de l'immeuble double conçu par Léon Bovy, 1897. Dans chaque immeuble, les appartements occupent différemment le niveau et n'ont pas la même taille. À noter la présence de salles de bains et de courrettes de ventilation (en bleu) dans chaque appartement. Archives du DACM [1897/395 Cité].

## Alcôves et chambres de bonnes

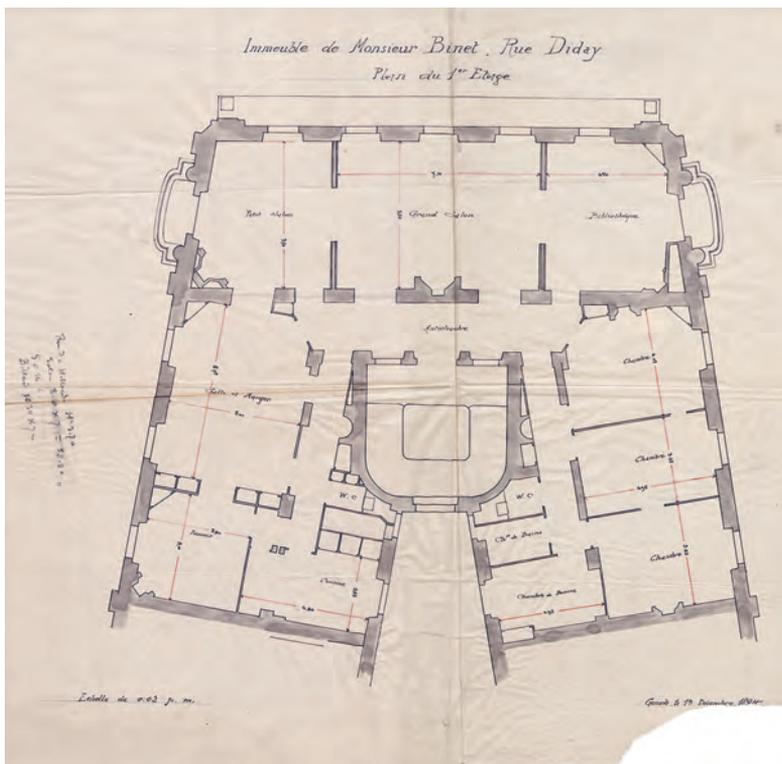
Espace borgne et dépendant d'une pièce, l'alcôve a une présence marquée dans les logements de la ceinture Fazyste, prolongeant dans la profondeur de l'appartement des pièces éclairées en façade, qu'il s'agisse de chambres, salons, petits salons, salles à manger ou cuisines **FIG. 448**. L'alcôve se distingue par sa taille, légèrement supérieure à celle du lit simple qu'elle accueille. Généralement s'ouvrant sur la pièce qu'elle prolonge, mais séparée d'elle par une porte à deux battants ou des rideaux et,

dans certains cas, une imposte vitrée, l'alcôve peut être également accessible depuis un couloir ou une antichambre.

On peut s'interroger sur la relation entre l'alcôve et la pièce qu'elle jouxte, car si le lien avec la chambre apparaît évident – augmenter la taille de celle-ci pour loger un lit –, celui avec le salon et la salle à manger est plus difficilement compréhensible. En effet, les codes de l'appartement bourgeois diffusés par la presse architecturale de l'époque prônent la séparation des pièces de réception et des chambres à coucher, autrement dit du social



444



445

et de l'intime<sup>186</sup>. À l'aune de ces écrits normatifs, le couplage d'une alcôve pourvue d'un lit et d'un salon peut paraître assez curieux, voire inconvenant. Mais de toute évidence, les façons d'habiter genevoises s'écartent des prescriptions qui ont cours dans la capitale française. Elles s'apparentent en revanche aux pratiques en usage à Lyon, où l'alcôve tient une place équivalente dans les appartements<sup>187</sup>. Il faut cependant ajouter qu'à Genève les alcôves sont pratiquement inexistantes dans les très grands appartements, en particulier ceux qui occupent tout un étage, sans doute pour répondre à un besoin d'étiquette<sup>188</sup>. Il se peut aussi que des questions d'hygiène soient à la source de leur éviction des appartements les plus luxueux<sup>189</sup>. Quoiqu'il en soit, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'alcôve fait l'objet de critiques de la part des instances administratives, donnant lieu à un article réglementaire exigeant que « toutes les alcôves devront être ventilées et autant que possible éclairées »<sup>190</sup>.

À l'inverse de l'alcôve, les chambres de bonnes se généralisent à mesure que l'on monte dans l'échelle du standing. Les immeubles de luxe n'en ont toutefois pas l'exclusivité, ni les appartements de grande taille d'ailleurs : un logement contenant une chambre, un salon, une salle à manger et une cuisine peut aussi comprendre une chambre de bonne<sup>191</sup>. Dans la plupart des cas, la pièce est attenante à la cuisine, constituant parfois un simple renforcement de cette dernière. Elle peut aussi



446

**FIG. 444** Promenade du Pin 1-3. Ce projet de Jacques-Louis Brocher est daté du 23 octobre 1861. Même s'il n'a pas été réalisé tel quel, il fournit des indications précieuses sur la taille et l'affectation des pièces, distribuées sur une surface approchant les 700 m<sup>2</sup>. BGE [Archives de Saussure, 252.3].

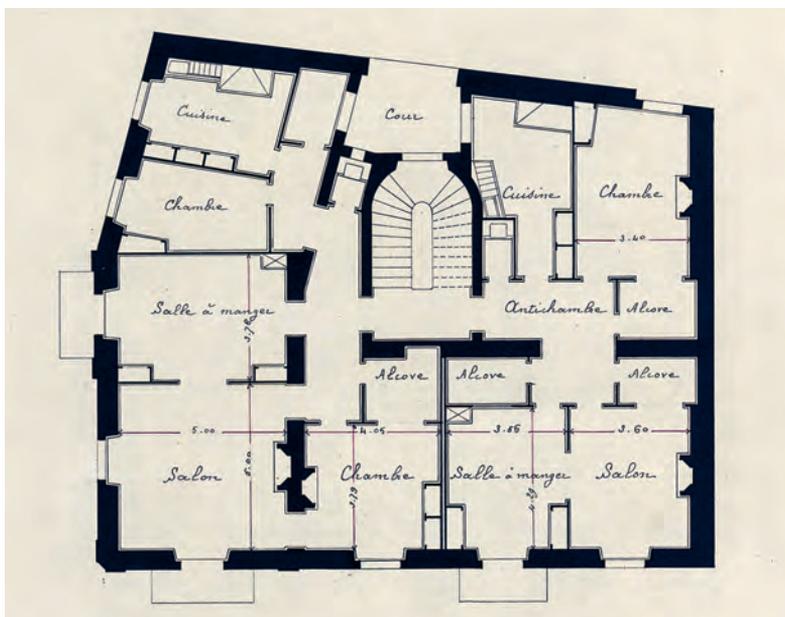
**FIG. 445** Anciennement rue de Hollande 13. Plan du 1<sup>er</sup> étage de « l'immeuble de M. Binet » par John Camoletti, 1879. Donnant sur trois rues, l'appartement s'organise autour d'un grand escalier tournant, à volées intermédiaires. L'antichambre dessert, en priorité, les pièces de réception, qui sont aussi les plus grandes et les mieux exposées. AEG [AP 194.G.39].

**FIG. 446** À la promenade du Pin 1, le premier étage contient des pièces répondant aux besoins spécifiques des commanditaires, en l'occurrence, une bibliothèque. Attenante à celle-ci, une autre pièce est destinée aux « collections ». Photo avant 1872. BGE [phot30p pic].



447

**FIG. 447** Promenade du Pin 1-3. Jacques-Louis Brocher, architecte, 1861-62. Salon vu depuis la salle à manger. L'enfilade fait communiquer les pièces de réception entre elles. Dans le salon, la cheminée est placée dans l'axe de l'enfilade, selon l'usage le plus courant. Photo Claudio Merlini, 2000. Doc. photo VG [VG 008027].



448

**FIG. 448** Place des Eaux-Vives 8/rue Louis-Duchosal 6. Plan des étages de l'immeuble dû à Émile Reverdin, 1880-81. Aux étages, les deux appartements contiennent des alcôves, attenantes aux chambres, salon et salle à manger. BGE [VG 4871 024].

**FIG. 449** Rue du Stand 54/bd Georges-Favon 5. Coupe transversale de l'immeuble par Léon Fulpius, 1871. Elle montre les deux pièces de réception, salon à gauche, avec une cheminée, et salle à manger à droite, habillée de lambris. D'une pièce à l'autre, la glace au-dessus de la cheminée et la niche pour le poêle se répondent. BGE [vg sta 01 06].

être attenante au couloir, dans la partie centrale de l'appartement; dans ce cas, elle est peu éclairée et parcimonieusement ventilée par une courette d'aération<sup>192</sup>. Excédant de peu la taille d'un lit, la pièce a tout d'un placard: elle est dépourvue d'eau, d'armoire, de cheminée, son plancher est en lames de sapin. Dans de très rares cas, la domesticité est logée dans de meilleures conditions. Au 13 rue de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), l'architecte MARC CAMOLETTI projette une chambre de bonne de 4,95 m de longueur, éclairée par la cour et disposée, de façon tout à fait atypique, aux antipodes de la cuisine. Au 6 rue François-Bellot, le sous-sol renferme un local, un vestiaire et une salle de bains pour les domestiques.

Si les chambres de bonnes sont généralement intégrées dans l'appartement, il arrive aussi qu'elles soient aménagées dans les combles ou, beaucoup plus rarement, dans un sous-sol, éclairées par des soupiraux<sup>193</sup>. Les deux formules cohabitent durant toute la période où s'édifient les nouveaux quartiers, sans qu'une tendance succède à l'autre. Dans les combles, les chambres sont éclairées par des lucarnes, mais elles peuvent aussi être regroupées au centre de l'immeuble et prendre jour sur la cage d'escalier surmontée d'une verrière. Au fil du XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution des usages entraîne la disparition des chambres de bonnes, celles logées dans les appartements étant généralement transformées en salles de bains.



449

## WC et salle de bains

Dans la ceinture Fazyste, chaque appartement a ses « lieux », appelés également water-closet, « anglaises » ou « commodités », ce qui n'est le cas ni dans la ville ancienne ni dans les faubourgs. Parmi les éléments de confort qui caractérisent les immeubles dans le périmètre étudié, les WC sont sinon le plus important, du moins le plus généralisé<sup>194</sup>. Induite par l'accroissement des exigences sanitaires, l'installation est corrélative du développement du système d'évacuation des eaux usées, tout comme des performances nouvelles de la machine hydraulique (voir pp. 107-117). Au sein de l'appartement, les WC se trouvent presque toujours dans la zone humide, à proximité de la cuisine. Ils donnent parfois sur l'antichambre, ce qui contrevient aux règles de bienséance parisiennes selon lesquelles « ces parties doivent toujours être dissimulées dans un couloir spécial pour tous les appartements d'un certain ordre »<sup>195</sup>. Quant à l'aération, elle se fait soit par une courette de ventilation, soit par de petites ouvertures donnant sur la cage d'escalier ou, plus rarement, sur la cour ou une rue secondaire<sup>196</sup>. Il y a lieu de penser que dans les beaux quartiers le mobilier des « lieux » fait, comme le reste, l'objet d'une attention particulière: rue François-Bellot 11, le choix se porte sur une cuvette en porcelaine Le Champion, grand prix à l'Exposition universelle de 1889, pour équiper les appartements<sup>197</sup>. Dans un rayon moins étendu, le ferblantier genevois HENRI HENNY fait de l'installation sanitaire sa spécialité, au point de figurer son produit phare, une cuvette de WC, sur son papier à en-tête.



450



451

La salle de bains apparaît tard dans le siècle<sup>198</sup>. À l'exception des immeubles de la promenade du Pin 1-3, tous les beaux immeubles édifiés dans les années 1860, ceux de la Compagnie des Tranchées comme ceux du square du Mont-Blanc, en sont dépourvus. En 1874, l'architecte ÉMILE REVERDIN introduit dans les appartements qu'il conçoit rue Bellot 1 des « cabinets de toilette », qui ne contiennent vraisemblablement qu'une cuvette ou une baignoire pour le lavage corporel. Quatre ans plus tard une « chambre de bains » apparaît sur le projet d'un immeuble à la rue de Hollande 13 (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath). Jusqu'en 1890, ces installations restent comparativement peu significatives, comme le souligne l'ingénieur et architecte CHARLES BARDE : « elles [les salles de bains] se trouvent presque toujours dans les habitations anglaises qui ne sont pas tout à fait pauvres. Chez nous, c'est réservé à quelques privilégiés qui d'ailleurs n'en abusent pas. Les autres personnes ont par compensation des glaces dorées, du faux-marbre, du carton-pierre, etc. »<sup>199</sup>. De fait, la situation genevoise est analogue aux usages à Paris, où la salle de bains n'est intégrée dans la conception des immeubles neufs qu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, devenant alors un signe explicite de « confort moderne »<sup>200</sup>. Dans les nouveaux quartiers de Genève, l'évolution ne donne pas lieu à un basculement radical : autour de 1900, sans doute pour diversifier l'offre locative, on prévoit encore des appartements sans salle de bains dans des immeubles neufs, et cela dans des secteurs qui ne sont pas forcément les moins prisés de la ville<sup>201</sup>.

## Second œuvre et décor intérieur

Succédant au gros œuvre, le second œuvre réunit des métiers très divers : gypsiers, peintres, menuisiers, parqueteurs, ferblantiers, plombier, vitrier, tapissier, peintre décorateur, marbrier, ébéniste, serrurier, etc. On commencera ici par les éléments en bois, portes, fenêtres et planchers, qui peuvent être travaillés à la pièce ou en série, fournis par des fabriques spécialisées<sup>202</sup>. Pourtant très critique sur l'architecture des immeubles genevois, CAMILLE TREILLARD relève la qualité de la menuiserie : « quand on la compare à celle de Paris et de beaucoup d'autres villes de France elle ne mérite, à quelques rares exceptions près, que des éloges »<sup>203</sup>. En règle générale, les fenêtres sont à la française, c'est-à-dire à deux battants, mais des fenêtres à l'anglaise (à guillotine) leur sont parfois préférées sur les faces arrière ou les baies donnant sur les courettes intérieures. Selon leur orientation, les fenêtres en façade peuvent être doublées par des châssis vitrés à deux battants installés dans le tableau, c'est-à-dire à fleur de la façade. Dans les immeubles d'une certaine catégorie, des volets intérieurs sont ménagés dans les embrasures.

Si la pierre se substitue au bois pour l'encadrement de certaines portes palières, le bois est toujours utilisé pour les portes en général et la porte d'entrée en particulier, avant que n'apparaissent, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les premiers exemples entièrement en ferronnerie<sup>204</sup>. La porte d'entrée est une porte bâtarde, c'est-à-dire une porte piétonne un peu plus large qu'une porte ordinaire. À un ou,

**FIG. 450** Rue Jacques-Balmat 5. Élévation et coupes de la porte d'entrée, dessinés par Jacques-Élisée Goss en 1879. L'architecte a consacré un soin particulier à cette porte à deux vantaux, surmontée d'une imposte vitrée. AEG [AP 194.A.75].

**FIG. 451** Rue Ami-Lullin 9. Hippolyte Deshusses, architecte, 1888-89. Plafond mouluré d'une pièce de réception d'un appartement du 3<sup>e</sup> étage. Particulièrement développées, corniche, moulures et rosace sont appropriées à la pièce affectée au salon. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGc.



452



453

**FIG. 452-455** Portes d'entrée d'immeubles : bd Helvétique 34 (Léon Fulpius, 1879-80); rue Charles-Bonnet 6-8-10 (Schaeck-Jaquet et C<sup>ie</sup>, 1861-1863); rue Pradier 11 (Adolphe Reverdin, 1860-61); rue de Berne 12 (Jacques-Élisée Goss, 1894). Photos Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

plus couramment, deux battants, elle est le travail de menuiserie le plus important, chaque porte faisant l'objet d'un dessin particulier, généralement proposé par l'architecte **FIG. 450**. Comme pour le reste du décor, les références stylistiques sont diverses : Renaissance, « grand siècle », rocaille, Louis XVI **FIG. 452-455**. La porte peut intégrer l'entresol, comprendre des ouvertures vitrées, protégées par des grilles en fonte ou des croisillons en bois, ainsi qu'une imposte en verre simple ou verre gravé. Dans des cas très particuliers, l'encadrement peut aussi être en bois, sculpté dans le langage de l'architecture (oves, modillons, etc.).

À l'exception des cuisines et des WC qui reçoivent du carrelage, le sol des pièces est couvert de parquets fabriqués en série, et non plus de planches jointives comme c'était souvent le cas auparavant. En 1862, la scierie mécanique de M. MONNERAT à Carouge reçoit une médaille de première classe pour livrer des parquets « 15 à 20 % en-dessous des prix d'Interlaken »<sup>205</sup>. Recommandée par les architectes JEAN FRANEL, JACQUES-LOUIS BROCHER, ADOLPHE REVERDIN et JOSEPH PAUL COLLART, la fabrique fournit en parquets les maisons de MM. Colladon, Perrot-Turrettini (rue de l'Athénée 4), Pictet de la Rive

(promenade du Pin 1-3) ainsi que deux immeubles de l'Hôpital à la rue du Mont-Blanc 24 et 26. Les parquets sont généralement à compartiments, en chêne et en noyer. Dans certaines pièces, on leur préfère des planchers en lames de sapin de 10 cm de largeur « qui doivent remplacer avantageusement les planchers ordinaires », et qui peuvent être posées « en fougère ou en toute autre disposition régulière qui les rend plus agréables pour les chambres soignées où l'on ne veut cependant pas mettre des parquets »<sup>206</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le pitchpin en provenance des forêts d'Amérique du Nord devient une essence privilégiée pour les planchers genevois.

Inexistantes dans les alcôves et dans la plupart des chambres de bonnes, les cheminées sont présentes dans chaque chambre et salon<sup>207</sup>. Elles ne sont cependant pas pareilles. Les appartements à la rue des Alpes 29/place de Cornavin 22 – un immeuble de catégorie supérieure sans être haut de gamme – contiennent des cheminées en marbre, celles de la chambre à coucher étant en « marbre du pays », de modèle dit « capucine sans cadre » (petite cheminée basse)<sup>208</sup>. Mention est également faite d'un exemplaire « à la prussienne », qui est une sorte de cheminée-poêle<sup>209</sup>. La couleur des cheminées est par ailleurs spécifique à chaque



454



455

pièce : celle du salon, sans doute positionnée dans l'axe de l'enfilade, est en marbre blanc, les autres « jaune fleur, brocatelle violette, noir de Grenoble, bleu Turquin ou Levant dans les styles Pompadour »<sup>210</sup>. En outre, la couleur de chaque cheminée est reproduite sur les plinthes de la pièce où elle se trouve, peintes en faux marbre. Pour les motifs et les formes, les fabricants locaux s'inspirent des modèles historicisants diffusés par des publications comme celle de Louis Gilbert (*La marbrerie*, Paris 1860)<sup>211</sup>. Quant à la salle à manger, elle reçoit toujours un poêle, en faïence, à plan rectangulaire ou circulaire<sup>212</sup>.

Les plafonds sont presque toujours bordés de moulures et ponctués de rosaces, dont l'importance varie selon les pièces, les mieux dotées étant toujours le salon et la salle à manger **FIG. 451**. Le tout reste dans un goût très conventionnel, du fait de la variété des locataires potentiels. Tout, cependant, n'est pas décidé par le propriétaire : certains appartements sont « tapissés au gré du locataire »<sup>213</sup>. Enfin, dans les immeubles de grande qualité, une attention particulière est portée aux pièces de réception : salon et chambres reçoivent des boiseries sous la forme de lambris **FIG. 449**, beaucoup plus rarement des plafonds peints.

**Synthèse.** Les immeubles construits dans les nouveaux quartiers suivent des évolutions différenciées, selon que l'on considère les plans ou les façades. Si les divisions internes, incluant la cage d'escalier et la distribution des appartements, répondent à des principes relativement intangibles, les façades, quant à elles, oscillent entre le respect d'un ordre urbain et les aspirations à animer les rues et les boulevards par de nouvelles physionomies. Pris isolément, les éléments d'architecture semblent stéréotypés et comme extraits d'un vaste magasin d'accessoires, mais les façons de composer varient considérablement, bousculant les hiérarchies habituelles. Ainsi, des motifs comme le balcon ou le fronton qui, traditionnellement, valorisent l'étage noble et l'axe de l'édifice se voient démocratisés, multipliés, dispersés au gré de géométries inédites. Fruits d'une combinatoire complexe, les façades peuvent ainsi différer l'une de l'autre, tout en partageant un langage architectural commun.



## Les hôtels particuliers

Alors que les ventes de parcelles des anciennes fortifications entraînent généralement la construction d'immeubles de rapport, la cession des premiers terrains du plateau des Tranchées implique, elle, la construction de maisons particulières. En effet, les deux premières parcelles vendues dans le secteur en 1859 sont assorties d'un cahier des charges qui limite la hauteur des bâtiments à élever à un étage sur rez-de-chaussée<sup>1</sup>. Pense-t-on alors reconduire ce type de conditions dans les ventes futures, et faire du plateau des Tranchées un quartier de maisons individuelles ? Rien n'indique une telle intention. Toujours est-il que c'est dans ce seul secteur que l'on a d'emblée imaginé la maison individuelle comme prolongement de la ville.

### Dénomination et implantation

En l'espace d'un demi-siècle, une cinquantaine de bâtiments de faible gabarit, chacun destiné à loger une seule famille, sont édifiés dans les quartiers des Tranchées et des Bastions **FIG. 458**. Comment faut-il les appeler ? « Maison » est trop générique, et « maison de ville » (traduction de « townhouse ») ambigu, puisqu'en français l'expression désigne également l'Hôtel de Ville<sup>2</sup>. « Hôtel particulier », quant à lui, est peu utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle, du moins localement. Il n'apparaît jamais dans les requêtes en autorisations de construire<sup>3</sup>, et dans la presse il a une connotation aristocratique, désignant des grandes demeures précédées d'une cour d'honneur et situées dans des métropoles comme Paris ou Vienne<sup>4</sup>. Cependant, l'expression voit son sens s'élargir à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme il ressort de certaines annonces immobilières. À titre d'exemple, une annonce publiée en 1897 concerne la location sur le plateau des Tranchées d'un « petit hôtel particulier de 14 pièces, terrasse, véranda, constr[uction] neuve, avec tout le confort moderne »<sup>5</sup>. Nous nous tiendrons donc à cette dénomination à défaut d'un terme plus approprié.

Généralement implantées à front de rue, ces constructions peuvent constituer un *unicum* dans un front d'immeubles (rue François-Bellot 13), mais constituent plus couramment des rangées continues (rue François-Bellot 8-16 ; rue Munier-Romilly 2-8 ; rue Émilie-Gourd 8-12). Elles peuvent aussi être isolées, développant ainsi quatre faces dont la principale est tournée vers une voie de circulation. Dans tous les cas, ces maisons sont agrémentées d'un jardin, généralement à l'arrière. En moyenne, la parcelle mesure 440 m<sup>2</sup> et la construction en occupe 53 %.



457

### Maîtrise d'ouvrage et architectes

Dans son ouvrage sur l'architecture privée sous Napoléon III, CÉSAR DALY souligne le devoir, pour l'architecte d'un hôtel particulier, d'exprimer le rang ou la profession de son propriétaire<sup>6</sup>. Est-ce le cas à Genève ? Il semble à première vue difficile de saisir des différences architecturales ou décoratives distinguant des catégories socio-professionnelles. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'hôtel particulier indique un niveau de fortune élevé. De fait, seul le bâtiment du peintre AUGUSTE VEILLON (rue Rodolphe-Toepffer 14) trahit, par sa verrière en toiture, le genre d'occupation de son propriétaire. Cela étant, on peut trouver, sculptés dans la pierre, les attributs professionnels du maître de maison, comme le compas et la règle ornant le linteau de porte rue François-Le-Fort 23, construit par l'architecte CHARLES BOISSONNAS pour lui-même **FIG. 457**. Ce cas est cependant unique, à notre connaissance. Presque aussi rares sont les initiales des propriétaires figurant au-dessus des portes d'entrée<sup>7</sup>.

Contrairement aux maisons de campagne où les rôles de maître d'ouvrage et de propriétaire se confondent, les hôtels particuliers des Tranchées sont dans certains cas édifiés par des compagnies immobilières ou des architectes qui les destinent à la vente. L'opération la plus importante est celle de la Compagnie des immeubles des Tranchées, responsable de six constructions à la rue Firmin-Massot **FIG. 459**. Dans le même ordre d'idées, les architectes ÉMILE REVERDIN et GAMPERT ET CAYLA acquièrent des parcelles propres à recevoir plusieurs hôtels particuliers, vendus une fois édifiés.

Les maisons sont-elles dès lors plus individualisées lorsqu'elles sont bâties par les propriétaires

**FIG. 456** Terrasse de Saint-Victor 2. Partie centrale de la façade principale de l'hôtel particulier construit par l'architecte César Auguste Pompée, 1861-62. Les deux figures en bronze de part et d'autre de l'entrée ont été installées en 1985. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 457** Rue François-Le-Fort 23. Linteau de la porte d'entrée de la maison édifiée par Charles Boissonnas pour lui-même, 1871-72. Équerre et compas signalent la profession du maître d'ouvrage. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.





**FIG. 459** Rue Firmin-Massot 7-11. Façade sur rue des hôtels particuliers conçus par l'agence Schaeck-Jaquet et C<sup>ie</sup> pour la Compagnie des immeubles des Tranchées. Cette première tranche, datée de 1868, sera suivie d'une seconde (nos 1-5) trois ans plus tard, réalisée celle-là sur les plans de l'architecte Anthony Krafft. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

459

(voir p. 355 et **FIG. 460**). Mais en règle générale, les hôtels particuliers répondent à un goût pour les compositions d'ensemble, comme si la logique de la rue l'emportait sur les préférences individuelles.

À cela s'ajoute un autre facteur, sociologique, permettant d'expliquer le caractère relativement homogène de ces maisons. Il est intéressant de constater que beaucoup de propriétaires, si ce n'est la plupart (qu'ils soient maîtres d'ouvrage ou pas), appartiennent au cercle très fermé de la banque privée : à la rue Firmin-Massot, par exemple, cinq maisons sur huit appartiennent à des banquiers/agents de change<sup>8</sup>. Certains d'entre eux, d'ailleurs, se font construire plusieurs maisons : c'est le cas d'Isaac Bonna, qui commande à l'architecte JEAN FRANEL les bâtiments rue de l'Athénée 7 et rue Charles-Bonnet 14, après avoir acheté un hôtel particulier rue Firmin-Massot 9, édifié par la Compagnie des immeubles des Tranchées<sup>9</sup>. Il est facile d'imaginer qu'à une population aussi caractérisée, professionnellement et socialement parlant, corresponde une communauté de goûts architecturaux (en plus des moyens conséquents qu'une telle construction suppose). Rien d'étonnant donc à ce que la bienséance et la bienfaisance prennent ici le pas sur l'originalité. Il est d'ailleurs frappant que l'hôtel particulier le plus atypique ait été commandé par un industriel d'origine vaudoise (rue Jean-Sénebier 4), étranger au cercle évoqué. Il faut aussi dire que le moment (nous sommes en 1905) est favorable à la prise de distance avec les formules éclectiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

Un mot enfin sur les architectes. Sans surprise, on retrouve ceux actifs dans le quartier des banques, qui sont aussi les plus sollicités par les descendants des anciennes familles patriciennes : SAMUEL DARIER, GABRIEL DIODATI, CHARLES BOISSONNAS, ÉMILE REVERDIN, JACQUES-ÉLISÉE GOSS, CHARLES GAMPERT et JEAN-LOUIS CAYLA, GUSTAVE BROCHER, JEAN FRANEL, MARC CAMOLETTI. Certains d'entre eux construisent, pour les mêmes familles, des maisons de campagne qui présentent bien des traits communs avec les hôtels particuliers de la ceinture Fazyste.

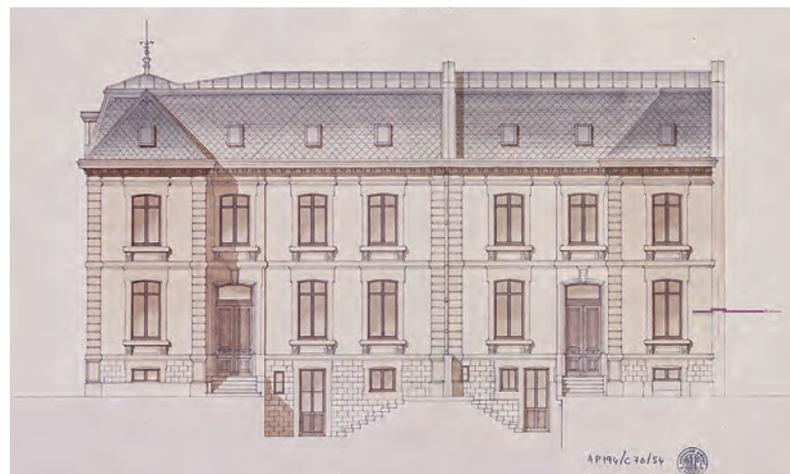
## Types et styles

Les maisons privées des Tranchées partagent des constantes typologiques. Comprenant deux étages carrés, chaque construction abrite les pièces de réception au rez-de-chaussée et les chambres à l'étage, la cuisine étant généralement reléguée au sous-sol et les chambres de domestiques dans les combles **FIG. 464**. Il faut remarquer la présence de quelques cours anglaises, témoignant de l'adaptation d'un motif anglo-saxon à une architecture d'inspiration plutôt française. Ainsi, rue François-Bellot 14-16, JACQUES-ÉLISÉE GOSS procède à un retrait partiel de la façade sur rue qui permet d'aménager des fossés d'éclairage du sous-sol, occupé par les cuisines<sup>10</sup> **FIG. 462**.

Comparativement aux immeubles, les hôtels particuliers semblent en avance en matière de



461



462

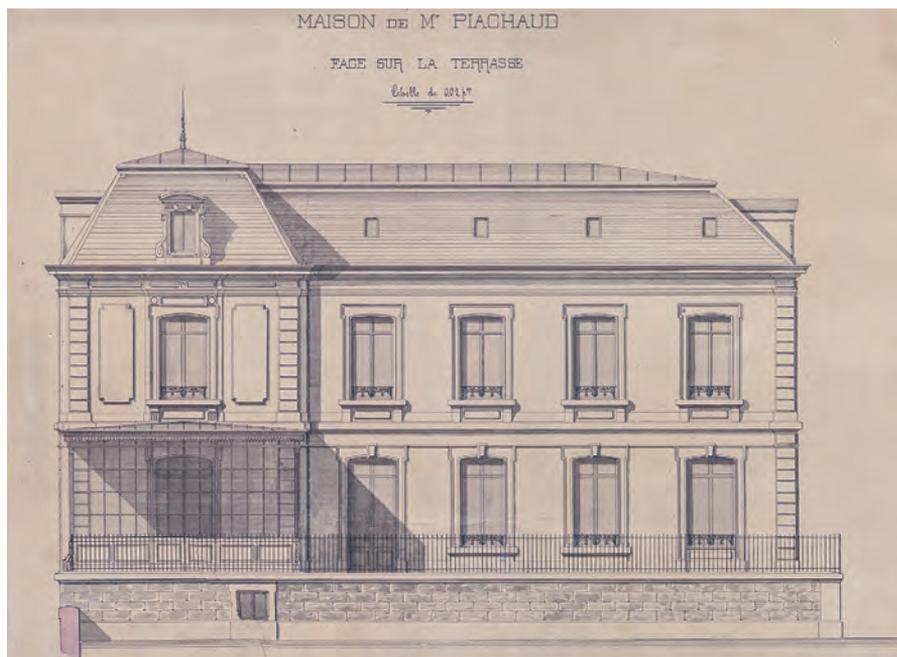
**FIG. 460** Rue Jean-Sénebler 14-12-10-8-4 (le 6 n'existe pas). Ce front de rue est particulièrement diversifié en termes de style. À noter la co-habitation entre des immeubles (12-14, construits entre 1872 et 1876), et des hôtels particuliers (4, 8 et 10, édifiés entre 1899 et 1906). Échelle 1 : 230. Dessin effectué sur la base des plans d'origine par Thomas Huber, 2021, IMAHGe.

**FIG. 461** Projet de Jacques-Élisée Goss pour deux hôtels particuliers, qui prendront place rue Rodolphe-Toepffer 2 et rue Charles-Galland 3 en 1870-71. Élévation de la façade sur la rue Charles-Galland. Le caractère unitaire du projet va jusqu'à gommer la limite séparative des maisons et leur taille respective. Celle-ci est inégale : quatre travées pour l'une (à gauche) et trois travées

pour l'autre (à droite). AEG [AP 194 E 51/15].

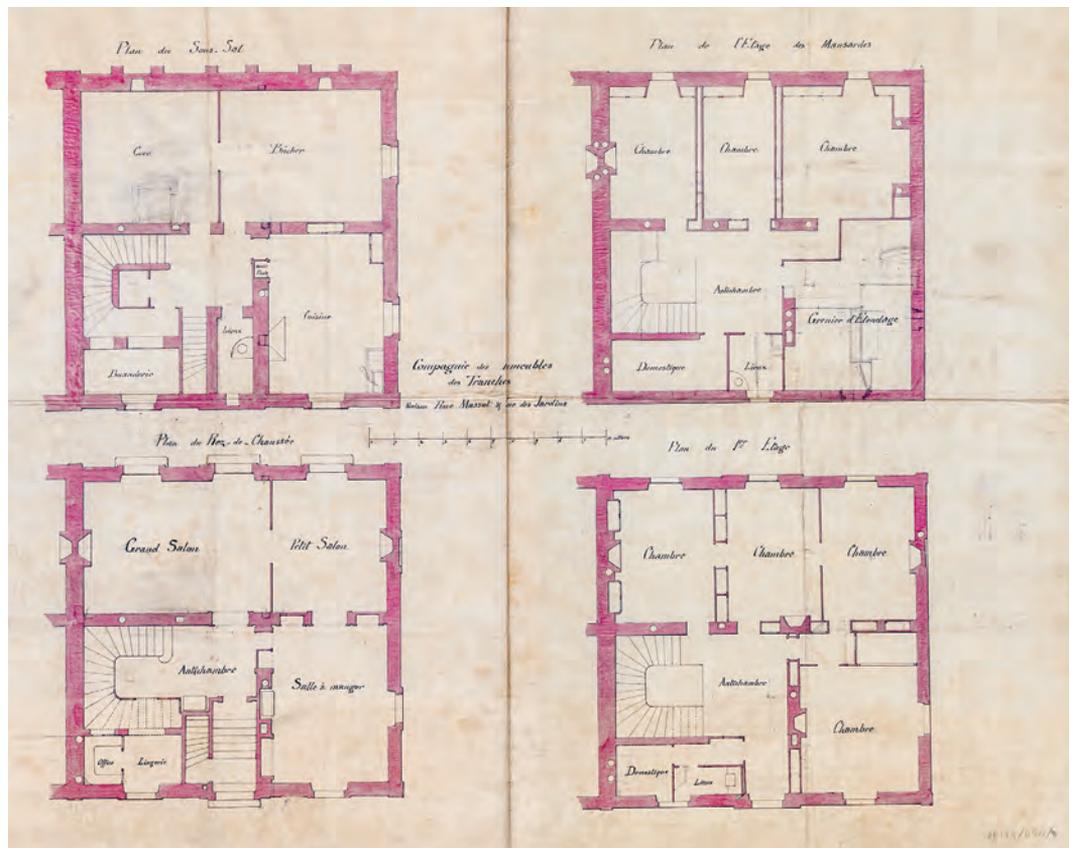
**FIG. 462** Rue François-Bellot 14-16. Élévation de la façade sur rue de deux hôtels particuliers dessinés par Jacques-Élisée Goss pour Guillaume Emmanuel Revilliod-Deluc, 1879-80. Le dispositif de la cour anglaise permet l'accès au niveau inférieur, où se situe la cuisine. AEG [AP 194 C 70/54].

**FIG. 463** Rue Rodolphe-Toepffer 1/bd Helvétique 14bis. Projet de façade sur rue pour l'hôtel particulier du docteur Louis Piachaud, par Jacques-Élisée Goss, s.d. [1873-74]. Ce dernier conçoit une architecture à la française, dont on retrouve les traits principaux dans d'autres types de bâtiments - immeubles de rapport et maisons de campagne. AEG [AP 194 A/39].



463

**FIG. 464** Rue Firmin-Massot 5. Les plans d'étage (sous-sol, combles, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup>) dessinés par l'architecte Anthony Krafft pour la Compagnie des immeubles des Tranchées vers 1870. Ce type de distribution est la règle, avec les pièces de réception en enfilade au rez-de-chaussée (en bas à gauche) et les chambres aux étages. La salle de bains est ici absente, ce qui est rare dans un hôtel particulier. AEG [AP 194 D 90/4].



464

confort : les salles de bains y sont systématiquement installées dès l'origine ; le chauffage central y est moins généralisé, mais néanmoins inclus dans la conception de certaines maisons<sup>11</sup>. Par contre, du point de vue des hauteurs d'étage et des aménagements, il y a peu de différences entre ces maisons et les appartements des immeubles de standing (voir pp. 293, 304). Les parquets sont les mêmes ; les pièces les plus valorisées peuvent être revêtues de lambris ; des cheminées variées caractérisent telle ou telle pièce ; la salle à manger est généralement dotée d'un poêle. Chaque pièce de réception a ses moulures, parfois peintes en faux bois (comme les armoires d'ailleurs)<sup>12</sup>.

En matière de façades et de toitures, les sources d'inspiration vont de l'Italie (rue de l'Athénée 6-8<sup>13</sup>, cours des Bastions 12-14, rue Jean-Gabriel-Eynard 4) à l'Helvétie (*Heimatstil*, rue Jean-Sénébier 4), en passant par Paris (néo-rococo, rue Jean-Sénébier 8) (voir pp. 348-349, 355, 353-354). Mais le corpus reste globalement dominé par des formes inspirées de l'architecture française, à laquelle des praticiens comme JACQUES-ÉLISÉE GOSS, ÉMILE REVERDIN ou CHARLES GAMPERT semblent particulièrement attachés. Dans cette catégorie, la source peut être vaguement Renaissance, comme

dans les deux séries d'hôtels particuliers d'ÉMILE REVERDIN à la rue Émilie-Gourd 8-12 et à la rue François-Bellot 10-12, mais plus généralement liée au classicisme des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'hôtel particulier que JACQUES-ÉLISÉE GOSS conçoit pour le docteur Louis Piachaud rue Rodolphe-Toepffer 1 est un bon exemple d'architecture française du début du XVIII<sup>e</sup> siècle revisitée par un architecte genevois de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle **FIG. 463**. Ses caractéristiques, tels la hauteur égale des niveaux, le bandeau marquant le plancher du 1<sup>er</sup> étage, l'avant-corps couvert d'une toiture en pavillon, les bossages d'angle ou les tables ornant les trumeaux, se retrouvent, toutes ou en partie, dans plusieurs exemples du corpus étudié.

Durant les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, plusieurs hôtels particuliers ont perdu leur fonction d'origine au profit d'affectations diverses : cabinets d'avocats et de médecins, consulat, école, musées, pension, siège de sociétés, etc. Si de nombreuses transformations en ont résulté, il faut aussi souligner le fait qu'aucun de ces bâtiments n'a été démoli. À noter que les immeubles du plateau des Tranchées ont, eux aussi, échappé à la démolition, ce qui fait de ce quartier du XIX<sup>e</sup> siècle le plus conforme à son état d'origine.



**FIG. 465** Terrasse de Saint-Victor 2. Vue du nord de l'hôtel particulier construit par César Auguste Pompée, 1861-62. Se distinguant du contexte bâti par son faible gabarit, le bâtiment a été transformé en musée en 1967-68. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

465

### Hôtel particulier dit Musée du Petit Palais, terrasse de Saint-Victor 2 [21]

Connu sous le nom de Musée du Petit Palais depuis l'ouverture de ce dernier en 1968, cet hôtel particulier est le premier à voir le jour dans le quartier des Tranchées **FIG. 467**. En 1859, la parcelle est acquise au prix de 321 francs la toise par l'avocat Pierre Isaac Étienne Raisin, associé aux deux agents de change Paul Alexandre Collet et Charles Edmond Lamotte, formant ensemble la Société civile de Saint-Victor<sup>14</sup>. Soumis aux autorités en avril 1860, le projet de construction inclut diverses saillies – « des colonnes et d'autres ornements d'architecture »<sup>15</sup> – qui reçoivent l'assentiment du Conseil administratif, celui-ci étant convaincu « qu'il y a lieu de favoriser aux acquéreurs des terrains des fortifications, les moyens d'embellir les nouveaux quartiers par des constructions élégantes, accompagnées de développement d'ouvrages d'architecture »<sup>16</sup>. Le chantier une fois démarré, la société civile est autorisée à construire des caves sous la terrasse située au-devant de la façade principale. Ces locaux s'ouvrent par neuf arcades sur la « rue basse des Tranchées », située en contrebas (actuel bd Helvétique)<sup>17</sup>.

Souvent attribué à SAMUEL DARIER<sup>18</sup>, le bâtiment est en réalité l'œuvre d'un architecte originaire de Pontarlier et particulièrement actif à Saint-Julien-en-Genevois : CÉSAR AUGUSTE POMPÉE (SAMUEL DARIER ayant peut-être servi d'associé à ce dernier)<sup>19</sup>. Le bâtiment est vendu en novembre 1862 à Samuel Woog, négociant français, au prix de 200 000 francs<sup>20</sup>. Quatre ans plus tard, le propriétaire annonce aux autorités son départ de Genève, estimant « injustes et vexatoires » les taxes qui lui sont imposées<sup>21</sup>. Le bâtiment reste toutefois connu



466

**FIG. 466** Terrasse de Saint-Victor 2. Face latérale, détail du soubassement. Des pierres d'origines diverses et caractérisées par des tailles distinctes composent un parement sophistiqué : calcaire, pierre marbrière, pierre blanche et molasse. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

sous le nom de « maison Woog », du moins pour un certain nombre d'années.

L'édifice forme un volume compact d'un étage sur rez-de-chaussée, posé sur un soubassement de pierre grise et coiffé d'une toiture en ardoise, dont la crête masque un terrasson presque plat **FIG. 465**. Un petit corps de bâtiment est adossé à l'arrière : ce sont des remises et écuries, unique occurrence de locaux de ce type dans le quartier. Également à l'arrière du corps central, cantonnant ce dernier, deux tourelles de plan carré abritent des escaliers à vis ; elles se démarquent de l'ensemble par leur matériau, la brique.

Tournant sa face principale vers la promenade du Pin, le bâtiment se présente comme un palais éclectique, fruit d'une démarche qui reste singulière dans le quartier. S'y mêlent des éléments de l'architecture française de la Renaissance – les ordres superposés, les doubles bandeaux marquant les niveaux de plancher et la hauteur d'appui, la toiture pentue mais surtout la lucarne attique particulièrement ornée – et des réminiscences italiennes, voire vénitiennes, notamment dans les trois baies centrales regroupées, qui se détachent

**FIG. 467** Terrasse de Saint-Victor 2. Hôtel particulier, par César Auguste Pompée, 1861-62. La vue montre la face donnant sur l'actuelle rue Charles-Bonnet et celle, en attente, de l'arrière-corps. Le bâtiment tourne sa face principale en direction de la ville ancienne, cherchant le vis-à-vis avec les beaux bâtiments de la promenade de Saint-Antoine. Photo vers 1862. BGE [vg n13x18 15058].



467

des fenêtres latérales. L'enveloppe fait dans le luxe : de matériaux – pierre de taille pour la face principale et celle donnant sur la rue de Saint-Victor, molasse (de Lausanne vraisemblablement), pierre blanche (de Seyssel sans doute), marbre de Saint-Triphon **FIG. 466** – et d'ornements – encadrements de baies, clefs des arcs, allèges, que l'on doit certainement au sculpteur FRANÇOIS MARIE MUGNIER<sup>22</sup>. Marquant les angles de l'édifice, les paires de colonnes jumelées prennent un caractère particulièrement fastueux.

Les volumes intérieurs sont disposés autour d'une cage d'escalier placée au centre. À l'origine, la cuisine était située au sous-sol, le rez-de-chaussée étant dévolu aux espaces de réception côté rue de Saint-Victor. Un escalier rampe sur rampe avec vide central, éclairé par une verrière, permet d'accéder à l'étage, réservé aux chambres d'habitation. Parquets, moulures, cheminées, marbres du vestibule confèrent, par leur qualité, une distinction particulière aux espaces concernés.

En 1937, le bâtiment est acheté par la société immobilière Centonia<sup>23</sup>. Vingt ans plus tard, alors qu'il est occupé par quatre appartements, la société propriétaire envisage sa transformation en bureaux, mais les travaux ne sont pas entrepris<sup>24</sup>. En 1967-68, l'édifice change d'affectation : il est transformé en musée par les architectes ROBERT FREI, CHRISTIAN et JAKOB HUNZIKER à l'initiative du collectionneur Oskar Ghez<sup>25</sup>. Préservant largement le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage, qui conservent ainsi une grande partie de leurs éléments d'origine, les travaux ont surtout consisté à aménager trois niveaux de sous-sol. À cette occasion, les substructions complexes du bâtiment, incluant des vestiges de murs

de fortifications, ont été intégrées dans le projet muséal<sup>26</sup>. Les deux statues en bronze qui flanquent l'entrée du bâtiment appartiennent aux collections du Petit Palais et ont été installées en 1985. Elles sont dues à l'artiste VICTOR VAN HOVE et datent de 1859. L'institution est fermée depuis 2002.

### Hôtel particulier, rue Jean-Gabriel-Eynard 4 [14]

Cet hôtel particulier est situé dans un secteur façonné par la famille Eynard, détentrice du palais éponyme construit entre 1817 et 1821 (rue de la Croix-Rouge 4). En 1861, Jean-Gabriel Eynard achète des terrains adjacents à sa demeure, sur lesquels sa femme et lui vont faire construire trois bâtiments par les architectes CHARLES SCHAECK-JAQUET et GABRIEL DIODATI : le palais de l'Athénée (voir pp. 236-239) ainsi que les n<sup>os</sup> 4 et 6 de la rue Jean-Gabriel-Eynard<sup>27</sup>. Tout en étant différentes par leur type, les trois constructions partagent un style analogue, inspiré de l'architecture palatiale italienne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En cours de chantier, Anna Eynard-Lullin obtient également des autorités que la rue de la Poterne devienne rue Eynard<sup>28</sup>.

Le n<sup>o</sup> 4 est édifié en 1865-66 par GABRIEL DIODATI à l'instigation d'Anna Eynard-Lullin, veuve depuis 1863<sup>29</sup>. Celle-ci destine le bâtiment à sa fille, Hilda, et à son mari, Aloys Diodati, qui n'est autre que le frère de l'architecte mandaté. Construit sur un terrain en pente, il présente la façade principale sur la rue Jean-Gabriel-Eynard et la façade secondaire sur le cours des Bastions. Côté rue de Saint-Léger en revanche, la moitié du terrain



**FIG. 468** Rue Jean-Gabriel-Eynard 4. Hôtel particulier pour la famille Eynard, façade côté jardin, 1865-66 par l'architecte Gabriel Diodati. Le caractère italianisant de l'édifice est tempéré par l'avant-corps à pans, dérivé, lui, de l'architecture française et mis en valeur par la pierre de taille. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

468



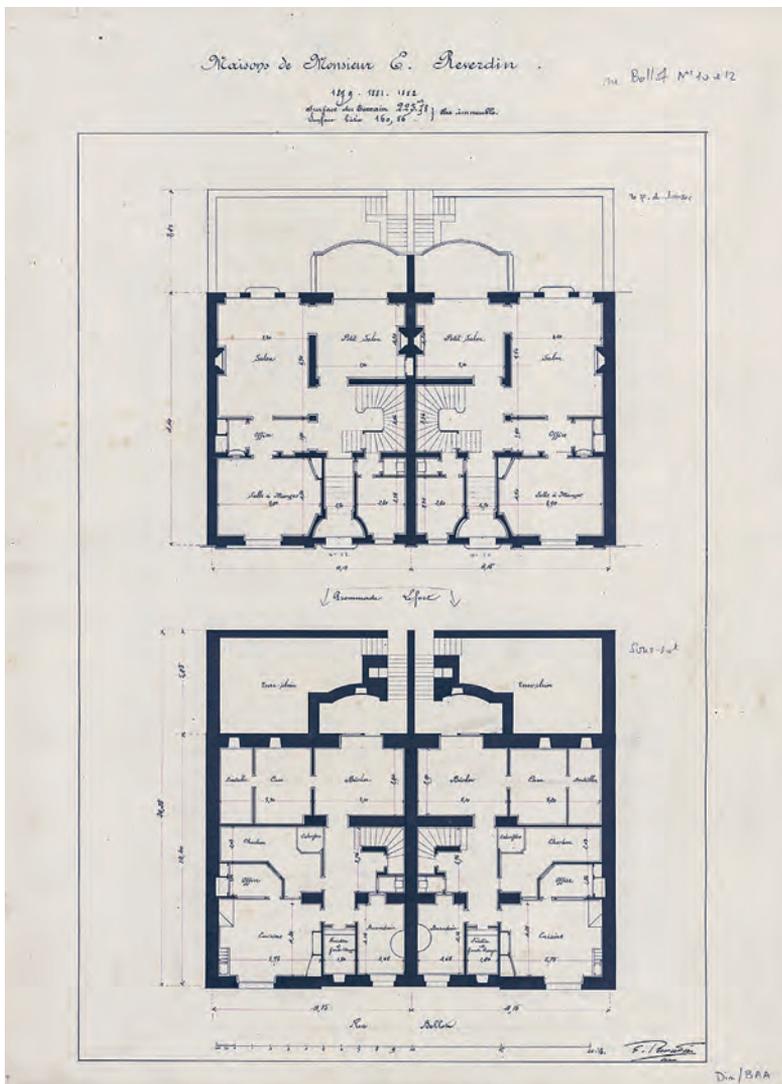
**FIG. 469** Rue Jean-Gabriel-Eynard 4. Élévation de la façade sur rue de l'hôtel particulier, attribué à Gabriel Diodati, 1865-66. Pourvue de deux légers avant-corps, la façade se caractérise par des horizontales continues et discontinues – bandeaux, corniche – et la répétition de travées quasiment identiques. Désaxée et dénuée de toute ornementation particulière, la porte d'entrée se fond dans le rythme des percements. BGE [vg eyn 01].

469

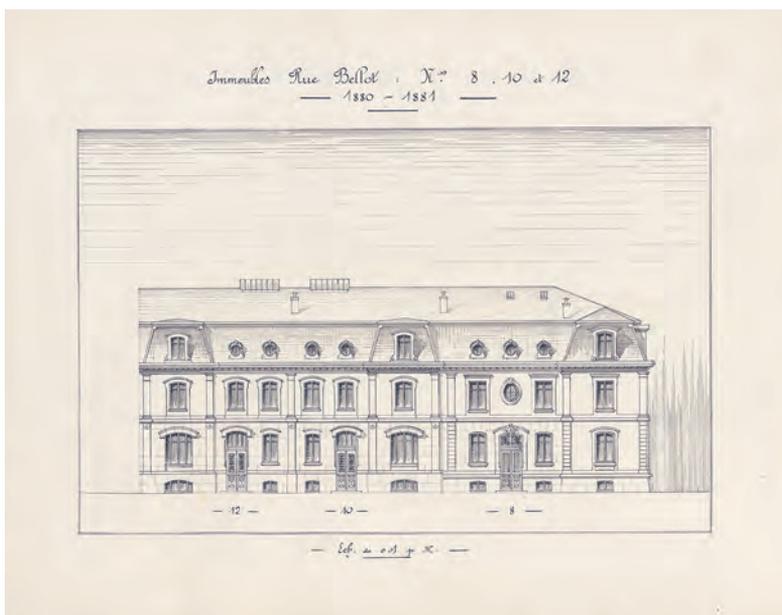
est réservée à un jardin qui surplombe les voies adjacentes. Donnant sur ce dernier, la troisième face du bâtiment comprend, dans l'axe, un avant-corps à pans coupés.

En élévation, l'édifice comprend un rez-de-chaussée et un bel étage de même hauteur, surmonté d'un attique faiblement percé à l'instar

d'un *palazzo* italien **FIG. 469**. Tout aussi italiens, plus précisément de la Renaissance, sont la faible pente du toit, le dessin des baies du rez-de-chaussée, avec des corps de moulures qui contournent les baies en archivoltes, et le garde-corps à claustra de tuiles à l'antique qui ceinture le jardin. L'ornementation sculptée – roses au niveau



470



471

attique, rinceaux au-dessus des baies, etc. – fait, elle aussi, allégeance à l’architecture méridionale. L’originalité de l’édifice tient surtout au mélange entre ce goût italianisant et des formes appartenant à une tradition française : relevons parmi elles l’articulation de la façade principale, dotée de corps latéraux légèrement en saillie et surtout l’avant-corps polygonal donnant sur le jardin, qui apparaît en France au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et se manifeste dans l’architecture des maisons de campagne genevoises durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup> **FIG. 468.**

Une autre particularité de cette maison est de contenir un appartement indépendant au 2<sup>e</sup> étage, accessible par un escalier secondaire. Les deux niveaux principaux contiennent les traditionnelles pièces de réception tournées vers le jardin et les chambres à l’étage. On notera la cheminée logée dans la travée axiale du salon principal et surmontée d’une fenêtre sans vantaux donnant sur le jardin. Ce dispositif très particulier est également présent dans des maisons de campagne genevoises, ce qui renforce la filiation évoquée précédemment<sup>31</sup>.

Le bâtiment est actuellement occupé par le Cercle de la Terrasse, qui s’en est rendu propriétaire en 1910.

## Hôtels particuliers, rue François-Bellot 8, 10 et 12 [22]

Ces trois hôtels particuliers ont été édifiés sur deux parcelles de 304 et 377 m<sup>2</sup>, mises aux enchères par l’État en 1877<sup>32</sup> et 1879<sup>33</sup> au prix plancher de 60 francs le m<sup>2</sup>. Elles sont acquises toutes deux par l’architecte ÉMILE REVERDIN, la première (8) au prix de 61 francs le m<sup>2</sup>, la seconde (10-12) pour 65 francs le m<sup>2</sup>. Curieusement, la limitation de hauteur pour les constructions à venir n’est pas la même d’une vente à l’autre : sur la parcelle qui accueillera le 8, la corniche doit se situer entre 9 et 14 m ; sur celle qui recevra les 10-12, la hauteur maximale est de 17,50 m et celle inférieure de 8 m. Mais de toute évidence, l’architecte ne tient pas à optimiser le rendement de son achat : alors qu’il pourrait édifier deux immeubles locatifs (comme il l’a fait aux nos 1 et 4 de la même rue), il s’en tient à la construction de maisons unifamiliales, qu’il conçoit comme une série de trois unités mitoyennes, dont deux jumelles. Elles sont construites en 1880<sup>34</sup> ; REVERDIN conservera le 12 pour y habiter.

Le cas est intéressant en ce qu’il fait coexister le projet personnel – l’exemple très rare dans la ceinture Fazyste d’un architecte qui construit sa propre maison – et celui destiné à satisfaire des



**FIG. 470** Rue François-Bellot 10 et 12. Plans des rez-de-chaussée et sous-sol par Émile Reverdin pour des bâtiments réalisés en 1880-81. Les deux bâtiments se développent en miroir de part et d'autre d'un mur séparatif. Comme beaucoup d'hôtels particuliers, ils sont implantés entre rue et jardin et augmentés d'une véranda. BGE [vg 4871 026].

**FIG. 471** Rue François-Bellot 8-12. Élévation de la façade sur rue, Émile Reverdin, architecte, 1880. La série est formée de deux maisons jumelles (10 et 12) et une troisième, plus grande, en tête de rangée. L'équivalence des baies, des niveaux, des matériaux et de la couverture confère un caractère unitaire à ces trois maisons. BGE [vg 4871 025].

472

clients. En l'occurrence, REVERDIN s'est fait à l'idée que sa maison ressemblera à celle du voisin : les 10-12 sont rigoureusement identiques, résultant non de la répétition d'un même plan, mais de sa mise en miroir de part et d'autre d'un mur mitoyen **FIG. 470**. La construction se développe sur quatre niveaux de 160 m<sup>2</sup>. Le sous-sol, selon la mode anglaise, comprend la cuisine côté rue, éclairée par un large soupirail grillagé, et d'autres locaux de service : buanderie, cave, bouteiller, bûcher, garde-manger, office, ainsi qu'une pièce pour un calorifère et le stockage du charbon. Au rez-de-chaussée, l'espace se répartit entre une salle à manger disposée côté rue (au-dessus de la cuisine), et, côté jardin, un salon et petit salon, ce dernier augmenté d'une véranda<sup>35</sup>. Le premier étage, accessible par un escalier tournant adossé au mitoyen, renferme des chambres, des « bains » et un « cabinet de toilette ». Pris dans les combles, l'étage supérieur abrite des chambres supplémentaires, avec armoires et cheminées, et deux chambres plus modestes, sans doute destinées aux domestiques.

Au niveau du plan, la maison voisine (8) que REVERDIN conçoit et construit simultanément aux deux autres, est très semblable aux deux précédentes. Légèrement plus grande (219 m<sup>2</sup> de surface de plancher), elle admet des pièces

supplémentaires – un cabinet au rez-de-chaussée, un fumoir à l'étage – et une différenciation fonctionnelle des espaces privés – une « chambre de monsieur » et une « chambre de madame » en enfilade.

Quant à l'extérieur, c'est une enveloppe stylistiquement uniforme qui unit les trois constructions **FIG. 471**. Les façades sont articulées par des pilastres superposés, délimitant des travées aux trumeaux plus ou moins larges, l'écart étant par ailleurs souligné en toiture. De façon précoce, l'architecte ose les percements différenciés, accordant à la salle à manger une baie plus large. Il limite par ailleurs les moulures au strict nécessaire, allant jusqu'à créer des baies et des portes d'entrée sans chambranles ni piédroits. Dans cette combinaison d'esthétique et d'économie, où la simplicité est érigée en valeur cardinale, il faut sans doute lire l'éthique architecturale d'EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC, telle qu'elle transparaît dans la façade de l'immeuble qu'il a construit en 1863 pour lui-même à la rue Condorcet 68, à Paris<sup>36</sup>.

**FIG. 472** Rue Munier-Romilly 2. Hôtel particulier par Gustave Brocher, 1881, façade côté jardin. Dans l'avant-corps latéral, la superposition de colonnes doriques et ioniques, le balcon pansu, les corps de moulures et les refends contrastent stylistiquement avec le corps principal, d'une architecture beaucoup plus retenue. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.



473

**FIG. 473** Rue Munier-Romilly 2. La cage d'escalier de cet hôtel particulier (devenu entretemps une école) se distingue par la richesse des matériaux et le garde-corps en fer forgé, réalisé par Eugène Wanner en 1881. L'apparement avec des réalisations du XVIII<sup>e</sup> siècle confère à cet espace une connotation aristocratique. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

### Hôtel particulier, rue Munier-Romilly 2 [23]

Construit en 1881 comme l'indique l'inscription sur sa face latérale, cet édifice est l'un des deux hôtels particuliers conçus par l'architecte GUSTAVE BROCHER sur le plateau des Tranchées, l'autre se trouvant rue Charles-Galland 14<sup>37</sup>. Formé à l'École polytechnique de Stuttgart et à celle des beaux-arts de Paris, l'architecte bénéficie aussi d'un réseau familial qui lui permet de démarrer sa carrière à Genève dans les meilleures conditions. Julia Bertrand, une jeune rentière issue d'une riche famille protestante, est apparemment sa première cliente<sup>38</sup>.

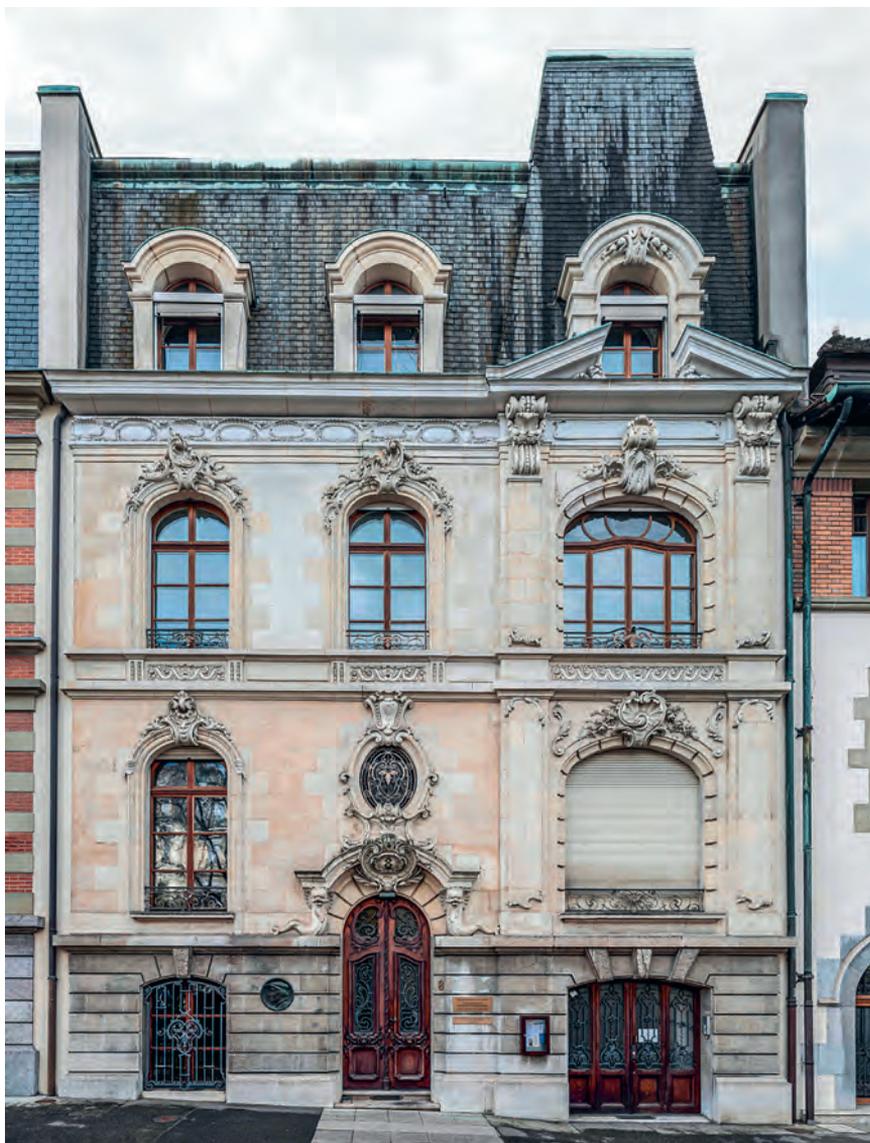
BROCHER dessine tout d'abord un bâtiment avec une entrée marquée par deux colonnes

engagées, portant corniche et balcon<sup>39</sup>. Ignore-t-il les règlements ou tente-t-il sa chance ? Le Conseil administratif est intransigeant : les colonnes prévues empiétant de 40 cm sur le domaine public, il demande à réduire les saillies à 14 cm. L'architecte se conforme alors aux prescriptions. Son édifice, d'un étage sur rez-de-chaussée coiffé d'une toiture à la Mansart, présente côté rue trois travées centrales flanquées de deux avant-corps, où se superposent chaînes harpées et pilastres cannelés. Le motif du pilastre cannelé se retrouve autour de l'entrée, associé à des bossages chanfreinés.

Côté jardin, c'est un traditionnel avant-corps central en molasse qui répond à l'axe de l'entrée. Cependant, la travée latérale est également marquée par un avant-corps, s'affirmant par de larges baies encadrées de colonnes à l'étage, par une toiture en pavillon et une crête au sommet **FIG. 472**. Est-ce un ajout postérieur ? On sait que l'architecte ÉDOUARD HENRI ARTHUR comble une courette côté rue Munier-Romilly en 1887<sup>40</sup>. Intervient-il également du côté de la rue de Monnetier en construisant dans le jardin ? Cela se pourrait, à moins que BROCHER n'ait lui-même introduit cet élément dans son projet initial, en rompant délibérément l'équilibre qui caractérise le reste de la composition.

L'intérieur reçoit un traitement particulièrement luxueux, à commencer par l'escalier, qui se développe dans une cage rectangulaire éclairée latéralement **FIG. 473**. La référence aux hôtels particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle est clairement lisible dans le type d'escalier à limon, autrement dit la pierre taillée en biais, en l'occurrence du marbre rose, qui supporte la balustrade. Celle-ci, contrastant avec le marbre blanc des marches, est réalisée en fer forgé par EUGÈNE WANNER, également auteur du garde-corps du balcon, à partir de dessins fournis par BROCHER<sup>41</sup>. À ce propos, les membres de la Société des Arts ne manqueront pas de féliciter « le propriétaire qui s'est accordé cette jouissance et l'habile ouvrier qui a si bien interprété la gracieuse inspiration du dessinateur »<sup>42</sup>. Cette œuvre anticipe le retour du fer forgé dans une branche d'industrie encore largement dominé par la fonte.

Outre l'escalier, l'intérieur comprend d'autres éléments remarquables, comme des panneaux et des dessus-de-portes décorés de peintures, un impressionnant poêle en catelles bleu et blanc, des oculi occultés par des verres colorés et un aérien escalier suspendu en bois, menant du 1<sup>er</sup> à l'étage des combles. Le bâtiment est occupé depuis 1937 par l'Externat des Glacis, une école privée catholique destinée aux élèves du niveau primaire.



**FIG. 474** Rue Jean-Sénevier 8. Hôtel particulier construit en 1900 par l'architecte Louis Philippon pour lui-même. La façade sur rue est revêtue d'un décor néo-rocaille, unique dans le paysage de la ceinture Fazyste. Pierre artificielle et pierre naturelle se fondent ici dans une continuité chromatique. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

474

## Hôtels particuliers, rue Jean-Sénevier 8, 10 [16]

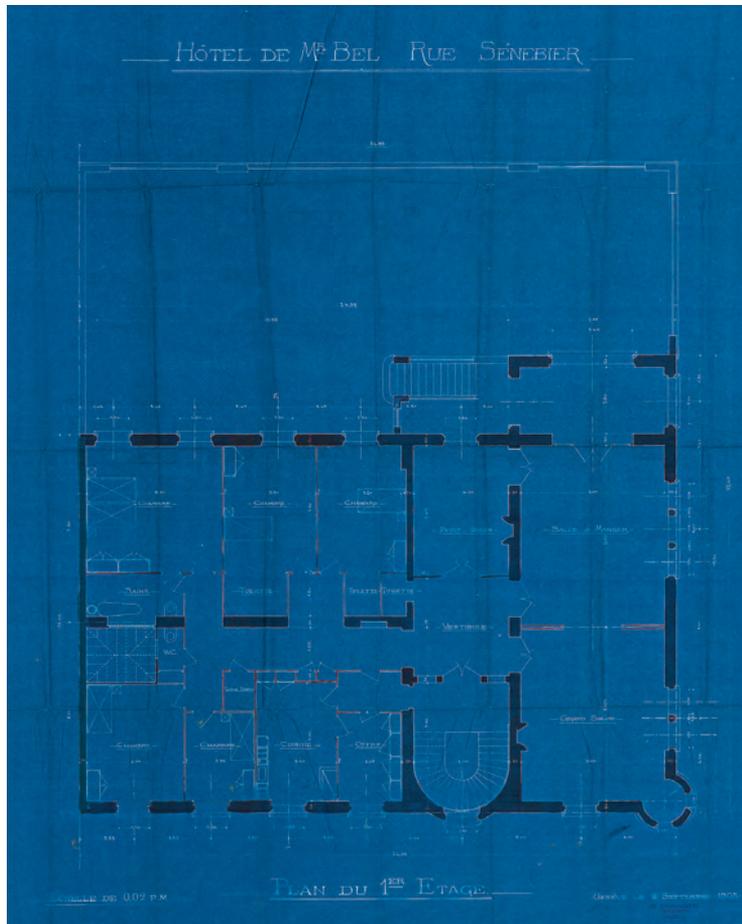
Entre 1899 et 1900, l'architecte d'origine parisienne LOUIS PHILIPPON édifie deux hôtels particuliers contigus à la rue Jean-Sénevier, le 10 pour le docteur Émile Batault, le 8 pour lui-même<sup>43</sup> **FIG. 460**. Sur les terrains larges de 10 m chacun, les constructions ont une profondeur de 16,75 m, deux jardinets occupant le fond de parcelle. Les niveaux sont quasiment identiques – un étage semi-enterré traité en socle, un rez-de-chaussée surélevé, un étage carré et un second pris dans les combles –, et les plans très similaires, caractérisés par un vestibule central éclairé d'une verrière zénithale autour duquel sont distribués les lieux de réception au rez-de-chaussée et les chambres au-dessus.

Pour les façades, l'architecte reprend le même rythme de baies pour les deux bâtiments : le parti asymétrique fait voisiner une travée large, généreusement percée et coiffée d'une toiture en pavillon, et deux travées plus étroites. Le style, en revanche, diffère entièrement d'une maison à l'autre. Pour la sienne, l'architecte s'écarte du style « brique et pierre », voire flamand, qui caractérise la voisine au profit d'un goût rocaille **FIG. 474**. Le choix peut paraître surprenant dans le contexte genevois, où le style rococo n'a pas véritablement d'antécédent, même au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. En cela, LOUIS PHILIPPON s'aligne certainement sur les dernières tendances parisiennes, le style néo-rocaille connaissant une vogue dans la capitale française au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

La façade du n° 8 est ainsi revêtue d'ornements aux formes souples et parfois asymétriques,



475



476

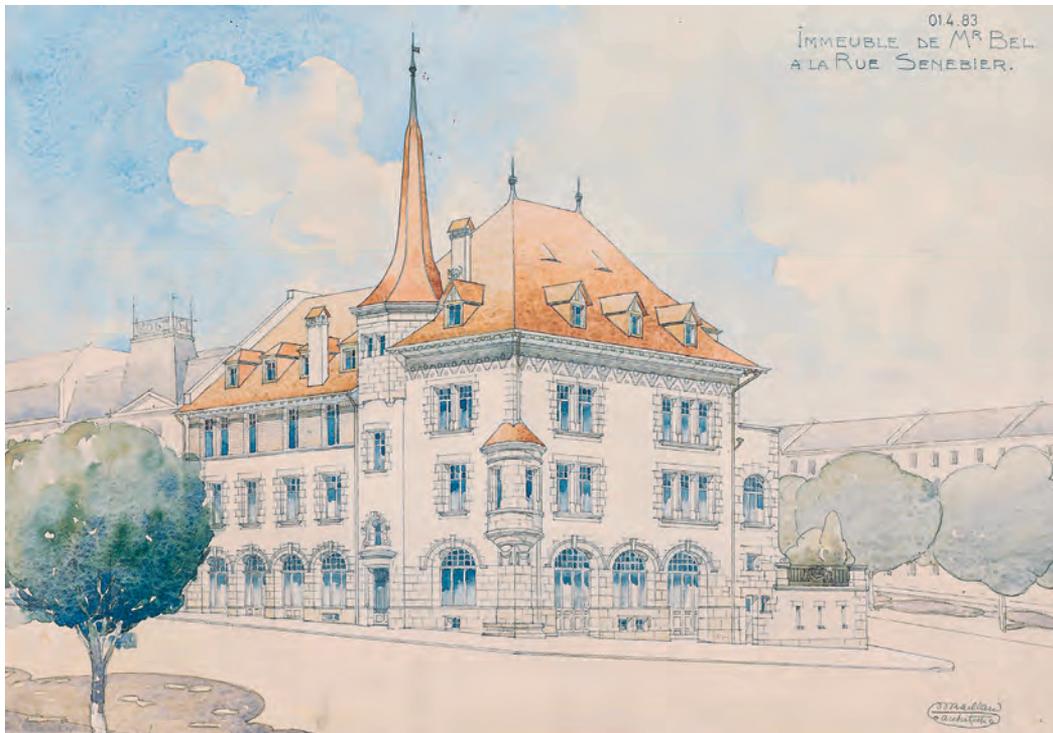
mêlant feuilles d'acanthes, volutes, gerbes de fleurs et coquilles. Les deux dauphins flanquant la porte d'entrée renforcent le caractère singulier, voire excentrique, de l'édifice. Ces ornements ne sont pas en pierre naturelle mais en pierre artificielle (du moins la plupart). Or, au moment même où il construit sa maison, LOUIS PHILIPPON – homme d'affaires autant qu'architecte<sup>46</sup> – crée une société pour exploiter les brevets liés à la fabrication de briques et enduits sulfuro-calcaires<sup>47</sup>, autrement dit des moulages composés d'une sorte de stuc, mélange de poussière de pierre blanche et de plâtre. Étant donné l'intérêt qu'il peut avoir dans la diffusion de ce matériau, l'architecte a certainement conçu sa façade comme un support d'exposition, propre à convaincre des clients potentiels de l'aspect et de l'inaltérabilité de son nouveau produit<sup>48</sup>.

À l'intérieur, un soin particulier est apporté au décor : remarquables sont le plafond de poutres apparentes soutenues par des consoles qui orne la salle à manger, les portes peintes en faux bois avec leurs tympan décorés de figures et de rinceaux, les garde-corps en fer forgé de l'escalier **FIG. 475**, ainsi que la balustrade de celui donnant sur le jardin. Ces

éléments participent de la vitalité des arts décoratifs du tournant du siècle, alors même que l'industrialisation gagne du terrain dans le domaine de la construction. Depuis 1948, l'hôtel particulier appartient à la Paroisse réformée suisse-allemande de Genève, qui y tient ses activités. Aussi un profil de Zwingli, signé HANNY et daté de 1950, jouxte la porte d'entrée.

### Hôtel particulier, rue Jean-Sènebier 4 [15]

Revenue aux mains de l'État après avoir été vendue une première fois en 1860<sup>49</sup>, la parcelle située à l'angle des rues Jean-Sènebier, Imbert-Galloix et cours Jean-Canal est mise aux enchères le 15 juillet 1905<sup>50</sup>. L'acquéreur est tenu de limiter la future construction à une hauteur de 16 m à la corniche et à une profondeur de 16 m, le reste devant être « aménagé à destination de terrasse, comme celles des maisons voisines »<sup>51</sup>. À peine deux mois plus tard, les plans du bâtiment portant le tampon de MARC CAMOLETTI sont envoyés au Département des travaux publics **FIG. 476**. D'après les nombreux



477

dessins conservés à la Fondation Brillard, MAURICE BRAILLARD, alors employé chez CAMOLETTI, peut aussi être considéré comme co-auteur de cette maison<sup>52</sup>. Quant au maître d'ouvrage, Frédéric Bel, il est atypique dans un quartier occupé principalement par des descendants des anciennes familles patriciennes du canton. Industriel d'origine vaudoise, il est spécialisé en « fers et quincaillerie »<sup>53</sup> et porte un intérêt marqué à la construction automobile<sup>54</sup>.

La rencontre entre un chef d'entreprise et un jeune architecte talentueux a sans doute été déterminante dans l'élaboration d'un projet original, s'écartant complètement des formules historicistes ou éclectiques habituelles **FIG. 477**. Tout, de fait, est particulier dans ce bâtiment, à commencer par la typologie. Signalé sur les plans comme « hôtel de M. Bel », l'édifice comprend une double fonction. Le rez-de-chaussée, ouvert par des arcades sur les rues Jean-Sénevier et Jean-Canal, est destiné à abriter un institut de gymnastique<sup>55</sup>. L'étage noble renferme le logis : un vestibule dessert trois pièces de réception (grand salon, salle à manger, petit salon, les deux premières se commandant par une porte coulissante), tandis qu'un couloir longitudinal mène à cinq chambres, une cuisine et un office. Une place particulière est réservée aux sanitaires, déclinés en trois « toilettes », un WC et une salle de bains. On ne connaît pas la distribution du second étage, mais il est possible qu'il contienne un appartement.

Extérieurement, le bâtiment se divise en deux corps de hauteur différenciée, séparés par une cage d'escalier en façade, légèrement bombée et coiffée d'une flèche. Tous les ingrédients du médiévalisme du début du XX<sup>e</sup> siècle sont là : fenêtres à accolade et/ou à meneaux, chaînes harpées irrégulières, tourelle d'angle, parement de brique dans les parties hautes, tuiles et poinçons en toiture<sup>56</sup>. L'analogie entre ce bâtiment et les villas que conçoit MARC CAMOLETTI au même moment est frappante, faisant de l'hôtel Bel une sorte de manifeste anti-urbain<sup>57</sup>. L'édifice plaît d'ailleurs aux amateurs de pittoresque. S'insurgeant contre « l'enlaidissement de Genève », ses rues trop larges et tirées au cordeau, Gaspard Vallette salue une « réaction salutaire et qu'on peut espérer durable »<sup>58</sup>, qui s'exprime notamment dans le bâtiment de CAMOLETTI/BRAILLARD : « La vieille architecture suisse, avec ses grands toits, ses auvents, ses pignons et ses tourelles, a très heureusement inspiré l'architecte qui a dessiné la maison exquise qui fait l'angle de la rue Sénevier et de la rue Imbert-Galloix, et la nouvelle Poste de la rue du Stand »<sup>59</sup>.

Hôtel particulier tardif<sup>60</sup>, l'édifice est aussi une des rares manifestations du *Heimatstil* dans la ceinture Fazyste. Cette dernière étant alors à son point de saturation, le courant pittoresque trouve son terrain d'élection au-delà de ses limites, dans les anciennes communes de Plainpalais, du Petit-Saconnex et des Eaux-Vives.

**FIG. 475** Rue Jean-Sénevier 8. Vue de la cage d'escalier depuis le rez-de-chaussée supérieur. L'intérieur de cet hôtel de 1900 révèle un intérêt marqué pour les arts décoratifs de la part du maître d'ouvrage et architecte Louis Philippon. Parmi les divers métiers d'art sollicités, la ferronnerie est présente, ici dans la cage d'escalier, ailleurs dans le garde-corps de la volée de marches donnant sur le jardin. Photo Peter C. Taylor, 2024, IMAHGe.

**FIG. 476** Rue Jean-Sénevier 4. Hôtel particulier de Frédéric Bel. Plan du premier étage, Marc Camoletti, architecte, 1905. Adossée à la façade principale, la cage d'escalier donne sur un vestibule autour duquel sont réparties pièces de réception (à droite), cuisine et chambres (à gauche). Archives du DACM [1906/724 Cité].

**FIG. 477** Rue Jean-Sénevier 4. Hôtel particulier de Frédéric Bel, vu du nord. Dessin au lavis de Maurice Brillard, vers 1906. Dans l'univers homogène de la ceinture Fazyste, cet hôtel particulier détonne par son style pittoresque, en phase avec les nouvelles tendances architecturales du moment. Fondation Brillard architectes [Sénevier\_4\_MB\_photo\_01].

## Introduction

- 1 À notre connaissance, la première occurrence apparaît dans un article d'Érica Deuber publié en 1976 : « Genève, lieu de notre assemblée », *Nos monuments d'art et d'histoire*, année XVII, 1976, p. 150. D'un point de vue orthographique, la règle veut que dans le cas de créations uniques liées à une personnalité, comme la chapelle Sixtine ou la voie Appienne, l'adjectif prenne une majuscule. Nous l'avons suivie pour la ceinture Fazyste, dès lors qu'il n'y a qu'une ceinture portant ce nom. L'« immeuble fazyste », en revanche, prend un f minuscule, car il s'agit d'un type, décliné en une multitude de réalisations.
- 2 Une série de démolitions a d'ailleurs provoqué l'adoption de lois de protection du patrimoine, notamment la Loi Blondel, (LCI, L 5 05, art. 89), adoptée en 1983, qui protège les ensembles du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. La zone protégée de la Veille-Ville et secteur sud des anciennes fortifications (LCI, art. 83) concerne également les constructions de la ceinture Fazyste, mais sur une seule portion, située sur la rive gauche.
- 3 BLONDEL 1946.
- 4 PFAENDLER 1979.
- 5 *L'Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 : Delémont, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Glarus*, Bd. 4, 1981.
- 6 Bâtiments traités dans ces deux volumes : BROILLET et al. MAH GE 1997 : pont du Mont-Blanc, pp. 207-209 ; Hôtel de la Métropole, pp. 305-307 ; ancien Hôtel de Russie, pp. 307-309 ; maison Calame (quai du Général-Guisan 42), pp. 341-343. WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001 : basilique Notre-Dame de Genève, pp. 152-161 ; église anglaise, soit chapelle anglicane The Holy Trinity Church, pp. 167-170 ; pont de la Coulouvrenière, pp. 213-217 ; ancienne usine Tiffany, pp. 229-231 ; ancien entrepôt de la rue du Mont-Blanc, pp. 239-241 ; gare de Cornavin, pp. 241-260 ; ancienne École primaire de la rue Bautte 10, pp. 260-262 ; École des arts décoratifs du bd James-Fazy 15, pp. 262-266 ; ancienne École horlogère à la rue Necker 2, pp. 267-270 ; hôtel des postes à la rue du Mont-Blanc 18/rue Pécolat 1, pp. 272-278 ; fontaine des Quatre-Saisons à la place Dorcière, pp. 290-292 ; immeubles de la rue Ami-Lévrier 1-15, pp. 363-366 ; immeuble des Tourelles du bd James-Fazy 2, pp. 366-368 ; immeubles du bd James-Fazy 8-10, pp. 368-370 ; immeubles du bd James-Fazy 12-14, pp. 370-371.
- 7 CORBOZ 1999.

## Le développement urbain

### La démolition des fortifications : politique et logistique

- 1 Sur les fortifications du XVIII<sup>e</sup> siècle : DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 231-249.
- 2 La servitude de non-bâti s'étend sur 50 toises, *RL* 1829, pp. 39-43, Loi du 20 mars 1829.
- 3 Une idée très répandue dans la littérature sur la Restauration genevoise. L'étude attentive des archives du Conseil militaire, ainsi que les discussions sur la démolition des fortifications, montre une réalité très éloignée d'un supposé relâchement du dispositif fortifié à cette époque.
- 4 Par exemple, l'immeuble à la place de la Taconnerie 6, avant qu'il ne soit ramené à six étages au XX<sup>e</sup> siècle.
- 5 RIPOLL 2010 (2) ; RIPOLL 2016 (1).
- 6 *JdG*, 23.03.1849.
- 7 CHERBULIEZ 1851, p. 99. Significativement, un extrait de cet article est reproduit dans le *JdG* du 08.09.1851.
- 8 AGULHON 1975.
- 9 AMSLER 1993.
- 10 *RL* 1834, pp. 181-186, Loi du 11 juillet 1834.
- 11 *JdG*, 27.03.1864. En 1868, l'Hôpital touchera également une indemnité de 2500 francs payable en terrains des fortifications pour la perte de la glacière située dans une casemate : AEG, Travaux A 85/183.
- 12 RIPOLL 2011 (1).
- 13 Aux bains de Neuve, 1200 pour la seule journée du 20 juillet 1838, 50 000 pour l'année 1842.
- 14 Dans une des casemates : AEG, Travaux A 85/264.
- 15 AEG, Travaux A 29/358.
- 16 Depuis 1838 : AEG, RC 385/1127.
- 17 AVG, 03.PV.9, p. 741.
- 18 La coupe des foins des fortifications ne cessera pas du jour au lendemain. En 1857, on fauche encore sur les glacis restants : AEG, Travaux A 74/125.
- 19 En 1862, démolition de la poudrière de Saint-Antoine et reconstruction à Saint-Georges : *CRCE* 1862, p. 136.
- 20 *JdG*, 15.12.1865 ; 27.01.1866.
- 21 *RL* 1850, pp. 442-446.
- 22 *Constitution genevoise*, § 5 de l'art. 156.
- 23 JANNIÈRE 2018.
- 24 *MGC*, 05.03.1849, p. 592.
- 25 Grand Conseil, séance du 31.01.1848, propos rapportés dans le *JdG*, 01.02.1848.
- 26 AEG, RC 382/27.
- 27 Composé de James Fazy, Frédéric Bordier, Hugues Darier, et les architectes JEAN-MARIE GIGNOUX et JEAN-PIERRE GUILLEBAUD : AEG, RC 382/866, 1170.
- 28 *JdG*, 19.12.1848.
- 29 *MGC*, 05.03.1849, p. 587.
- 30 « La révolution de Genève en octobre 1846, celle de Paris en février 48, les journées de
- juin, les barricades de Naples au 15 mai, la révolution de Rome, les excès commis à Francfort, à Vienne, etc. tout cela ne sont que les épisodes d'un même drame » : *JdG*, 24.08.1849.
- 31 *MGC*, 21.03.1849, p. 898.
- 32 *MGC*, 24.03.1849, p. 920.
- 33 *JdG*, 19.03.1849.
- 34 *MGC*, 10.09.1849, p. 1638.
- 35 Député Sarasin, *MGC*, 21.03.1849, p. 904.
- 36 *De l'influence des Jésuites sur la destruction des fortifications*, Genève 1850 ; *Quelques idées d'un démocrate sur la politique de la Revue*, Genève 1850.
- 37 *JdG*, 23.03.1849.
- 38 *Ibid.*
- 39 *MGC*, 05.03.1849, p. 601.
- 40 *Idem*, p. 603.
- 41 *Idem*, pp. 605-606.
- 42 *MGC*, 21.03.1849, p. 897.
- 43 *Idem*, pp. 897-898.
- 44 *MGC*, 24.03.1849, p. 928. Renvoyant à une imagerie moyenâgeuse, l'épithète « crénelé » est ici symptomatique de la difficulté de se débarrasser de l'idée de défense, au sein même des propositions les plus extrêmes.
- 45 AEG, RC 383/611.
- 46 *MGC*, 27.08.1849, pp. 1580-1607.
- 47 *MGC*, 10.09.1849, p. 1640.
- 48 *MGC*, 12.09.1849, pp. 1669-1670.
- 49 Art. 132, § 2 de la loi en question : « L'Assemblée fédérale a le droit d'interdire la destruction d'ouvrages de fortifications déjà existants, dans le cas où cette destruction compromettrait le maintien de l'indépendance de la patrie et la défense du territoire ».
- 50 AEG, RC 385/76, 127, 239.
- 51 Il s'agit du colonel fédéral La Nicca, du lieutenant-colonel fédéral Diezinger et du lieutenant-colonel Perrier-Landerset : AEG, RC 385/76.
- 52 AEG, RC 385/440, p. 527.
- 53 Les pièces officielles sur cette question sont publiées dans le *JdG* du 05.02.1850.
- 54 Lettre du Conseil fédéral, 21-25.01.1850, publiée dans le *JdG* du 05.02.1850.
- 55 AEG, RC 385/254.
- 56 *MGC*, 30.01.1850, pp. 104-140.
- 57 Grand Conseil, séance du 30.01.1850 ; propos rapportés dans le *JdG* du 01.02.1850.
- 58 *Gazette de Lausanne*, 02.02 et 19.02.1850.
- 59 *JdG*, 14.05.1850.
- 60 *JdG*, 04.09.1849.
- 61 *MGC*, 12.09.1849, p. 1671.
- 62 CIRCOURT 1856, p. 43. Citons également Amiel : « Enfin nos remparts abattus, / Où l'ami des vieilles vertus, / Voit, non sans crainte, / Faire peau neuve et se changer, / Aux longs braves de l'étranger, / Sparte en Corinthe ! » (HENRI FRÉDÉRIC AMIEL, *La part du rêve*, Genève 1863, p. 90).
- 63 DESBASSAYNS DE RICHEMONT 1867, p. 35.

- 64 AEG, RC 384/1294. Cette première campagne de travaux s'achève en mars 1850 : *JdG*, 12.03.1850. Sur la démolition des fortifications de la rive droite : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 66-68.
- 65 Pour la chronologie des démolitions, voir DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 261-306. Il est naturellement difficile de donner une date de fin à ces travaux. En 1891, on procède à l'enlèvement d'un mur épais entre les actuelles rues Pierre-Fatio, Ferdinand-Hodler et le boulevard Helvétique (*JdG*, 20.03.1891). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on fait encore sauter d'anciens pans de murs de fortifications pour la construction du MAH. La réalité actuelle des structures de fortification qui subsistent dans le sous-sol n'est pas entièrement connue de nos jours.
- 66 *JdG*, 03.10 et 30.11.1854. La mise en place de ce « chemin de fer » est décidée en septembre 1854 : AEG, RC 394/499 ; voir aussi RC 394/1034.
- 67 Propos tenus au Grand Conseil, séance du 19 juin 1858, rapportés dans le *JdG*, 27.06.1858.
- 68 Le 14 décembre 1849, un crédit de 25 000 francs est ouvert pour l'achat de pelles et de pioches : AEG, RC 384/1382.
- 69 *JdG*, 01.09.1861.
- 70 *JdG*, 21.12.1849.
- 71 AEG, Travaux A 78/180 ; RC 408/144, 936. La mine est notamment utilisée lors de la démolition des casemates en 1861.
- 72 *JdG*, 10.05.1868.
- 73 *JdG*, 15.06.1869. En 1872, l'État traduit devant les tribunaux un entrepreneur faisant usage de mines : AVG, 03.PV.31, p. 474.
- 74 *JdG*, 28.04.1878.
- 75 *CRCE* 1862, pp. 134-135.
- 76 Depuis le début des travaux de démolition des fortifications, le plateau des Tranchées est exploité comme carrière, fournissant du gravier et du sable à plusieurs chantiers, comme celui de l'hôpital, ou pour le sablage des rues pendant l'hiver. C'est également des Tranchées que proviennent les terres destinées à combler le fossé dans l'actuelle promenade des Bastions, côté rue Saint-Léger : *JdG*, 18.05.1872.
- 77 Pour la rue de Chantepoulet, le nivellement est retardé par l'absence de plan du quartier à créer : AVG, 03.PV.10, p. 811. Les travaux commencent en 1853 : AVG, 03.PV.12, p. 399 ; 03.PV.13, pp. 185, 489 ; 03.PV.14, p. 119 ; AEG, Travaux A 72/99. En 1870, on envisage d'égaliser les deux voies en les ramenant au même niveau : AVG, 03.PV.29, pp. 253, 541 ; 03.PV.30, p. 136. Pour la rue des Terreaux-du-Temple : AVG, 03.PV.16, p. 76 ; AEG, Travaux A 82/184.
- 78 *JdG*, 30.01.1855 ; 28.03.1855. AEG, Travaux A 72/91.
- 79 AVG, 03.PV. 34, p. 234.
- 80 En 1855, les bois du grand pont de la porte Neuve sont mis aux enchères en 35 lots et rapportent à l'État 1117.50 francs : AEG, Travaux A 72/200.
- 81 En 1848, l'architecte [JEAN MARC LOUIS] JUNOD propose d'employer des pierres de roche provenant des fortifications pour la construction de l'abattoir, actuelles Halles de l'île : AVG, 03.PV.7, p. 1132. On ne sait pas si cette idée a été retenue.
- 82 *CRCE* 1849, p. 178.
- 83 AVG, 21.PV.5, p. 46 ; AEG, Travaux A 70/144 ; *CRCE* 1858, p. 129.
- 84 En 1853 par exemple, les déblais du glacis et de la demi-lune de la Coulouvrenière sont transportés en remblais sur la chaussée qui conduit du Rhône à la synagogue (actuel bd Georges-Favon) : AEG, Travaux A 70/389.
- 85 AEG, Travaux A 76/110, 20.05.1859. Edmond Barde évoque également un « asile de l'enfance », déplacé en 1855 du bastion Royal à Saint-Antoine : BARDE 1930, p. 27.
- 86 En 1855, on prévoit d'installer à la Tour de l'Île l'horloge qui se trouvait à la porte de Cornavin. Le projet sera abandonné : AVG, 03.PV.14, p. 27. L'année suivante, l'horloge de la porte Neuve est transportée dans le bâtiment du théâtre : AVG, 03.PV.14, pp. 218, 224 ; *JdG*, 29.03.1856. D'après Charles Rimond, les armoiries de la porte de Rive ont été placées sur le bâtiment électoral : RIMOND 1908, p. 16. Voir aussi : DEONNA 1929.
- 87 Le corps de garde de Cornavin déplacé à Corsier : AEG, RC 403/1616 ; les octrois du rond-point de Plainpalais et de Rive remontés à proximité : AVG, 03.PV.15, p. 383 ; 03.PV.22, p. 182 ; *JdG*, 06.05.1863 ; la poudrière de Corsier, élevée avec les pierres de l'octroi de Cornavin : *CRCE* 1860, p. 140 ; la poudrière de Saint-Georges, avec des matériaux des casemates : *JdG*, 01.10.1865 ; l'École de l'enfance de Saint-Antoine, avec les matériaux de l'École de l'enfance du bastion Royal, *JdG*, 05.01.1856.
- 88 AEG, RC 400/790.
- 89 *Procès-verbaux de la Société des Arts*, T. 8, 24.05.1860, pp. 48-50.
- 90 AVG, 03.PV.15, pp. 40, 49.
- 91 AVG, 03.PV.16, pp. 56, 84.
- 92 *JdG*, 26.01.1858, 30.04.1858.
- 93 L'inscription est identifiée par Bordier comme celle d'Ansegius, évêque de Genève au IX<sup>e</sup> siècle, épitaphe provenant de l'ancien couvent de Saint-Victor, « peu éloigné de l'endroit où les pierres sont découvertes » : AEG, RC 409/1224.
- 94 Au-delà du pont de Saint-Antoine : *JdG*, 23.09.1858 ; AEG, RC 406/1149.
- 95 Dans la demi-lune qui se trouve devant les Casemates : AEG, RC 402/597.
- 96 Près de la prison de Rive : *JdG*, 26.05.1863.
- 97 AEG, RC 402/682 ; 403/691.
- 98 « Un fragment d'architecture d'église trouvé dans les fortifications » par exemple, selon la description de l'architecte JEAN-DANIEL BLAVIGNAC lors de sa donation au Musée cantonal d'archéologie nouvellement créé : AEG, RC 408/320. La description la plus précise concerne deux grandes amphores « enterrées dans le sable à 6-7 m. de profondeur dans la demi-lune qui se trouve devant les Casemates » : AEG, RC 402/414.
- 99 AEG, Travaux A 74/44.
- 100 Ces objets sont trouvés au bastion de l'Observatoire : *JdG*, 28.11.1867.
- 101 AEG, RC 446/319.
- 102 AEG, RC 388/653.
- 103 AEG, RC 401/1809.
- 104 Sur cet ouvrage : DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 198-201. Pétition : AEG, RC 409/1014. Sollicité, l'ingénieur cantonal conclut à sa suppression, pour des raisons historiques et urbanistiques : AEG, RC 410/306. En décembre 1862, alors que la démolition est décrétée, nouveau projet de pétition pour la sauvegarde, signée par [Amédée-Pierre-Jules] Pictet de Sergy : AEG, RC 410/1040.
- 105 *JdG*, 28.06.1862. Sur cette démolition, voir aussi l'article du 11.12.1862.
- 106 AVG, 03.PV.21, p. 417.
- 107 Plusieurs sont conservées au CIG et attribuées à LOUIS POPULUS, par ex. BGE [vg p 0174 ; vg p 0639].
- 108 BGE [vg 1231 ; vg 1241].
- 109 AEG, RC 385/1103.
- 110 AEG, RC 384/1027. Ce projet n'aura pas de suite.
- 111 AEG, RC 391/973. Voir aussi la lettre du professeur Caton Chenevier, président de l'Institut national genevois : AEG, RC 392/1064, 1138. Finalement, c'est une salle du Musée Rath, autrefois occupée par la Société des Arts, qui est accordée à ce dernier : AVG, 03.PV.13, p. 264.
- 112 AEG, RC 397/149. LÉOPOLD BLOTNITZKI, qui prend cette décision, ne croit pas non plus qu'on puisse employer les matériaux de la porte pour la construction d'un nouvel édifice destiné à loger l'Institut national : AEG, Travaux A 73/32.
- 113 AVG, 03.PV.14, p. 147.
- 114 *JdG*, 24.03.1855 ; 22.02.1856.
- 115 AEG, RC 395/868 ; Travaux A 73/37, 93.
- 116 AEG, RC 397/932. Sur cette maison, EL-WAKIL 1990. Rilliet-Pelletier fait aussi une demande spéciale pour acquérir les armoiries de la République ornant la porte Neuve. Cela lui sera refusé, ce type d'ornement n'étant pas autorisé sur un bâtiment particulier : AEG, RC 397/932, 970.
- 117 « Il n'est personne à Genève qui ne la voie disparaître avec regret » : *JdG*, 20.02.1856.
- 118 DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 287-290.

- 119 *Chronique radicale : publiée par la Jeune République*, Genève, 12.07.1873.
- 120 *MGC*, 09.06.1848, pp. 1532-1537; 14.06.1848, pp. 1606-1616; propos rapportés dans le *JdG* des 13.06.1848 et 16.06.1848.
- 121 Les chantiers nationaux, « un avant-goût des merveilles du socialisme » : *JdG*, 12.09.1851.
- 122 *JdG*, 21.07.1848.
- 123 CHERBULIEZ 1851, p. 100. Aussi : *JdG*, 22.10.1855.
- 124 *MGC*, 14.08.1848, p. 2402.
- 125 *JdG*, 08.01.1850.
- 126 *Ibid.*
- 127 AEG, RC 384/1327.
- 128 Article de la *Revue* publié dans le *JdG* du 18.12.1849. Concernant le volontariat et les souscriptions pour des journées de travail : AEG, RC 384/1383; *JdG*, 18.12.1849.
- 129 AEG, RC 385/97.
- 130 *JdG*, 25.01.1850.
- 131 *Ibid.*
- 132 « On a vu des villageois catholiques-romains venir, la pioche à la main, le dimanche, en procession et en chantant, démanteler cette ville dont ils avaient été jaloux pendant un si long temps ! » (GAULLIEUR 1856, citant AMI BOST, pp. 500-501).
- 133 *JdG*, 05.02.1850.
- 134 *JdG*, 08.02.1850.
- 135 Feuillet daté du 2 février 1851 : AEG, AP, Construction de l'église de N.-D. de Genève, 1851; voir aussi ABBÉ LANY, *Notre-Dame de Genève*, Genève 1868, p. 48.
- 136 AEG, RC 385/121, 194. L'organisation resurgira entre 1877 et 1878 sous la dénomination de Chantiers nationaux à l'occasion de la crise qui frappe l'industrie genevoise : *JdG*, 02.02.1877, 22.07.1877. Ceux-là ne concernent toutefois plus la démolition des fortifications, pratiquement achevée.
- 137 Ce qui ne manque pas d'attirer des critiques de la part des ouvriers travaillant pour l'État. En 1850, le DTP se justifie, en estimant « utile de rentrer dans une situation régulière par une liquidation successive des ateliers nationaux » : AEG, RC 385/194.
- 138 À titre d'exemple, les trois lots en soumission pour le bastion du Cendrier, adjugés à autant d'entrepreneurs genevois : VUCHET ET C<sup>ie</sup>, JACQUES MARÉCHAL ET C<sup>ie</sup>, DAMON ET C<sup>ie</sup> : AEG, Travaux A 67/11.
- 139 AEG, RC 394/1233. En 1849, des « réfugiés allemands » sont admis aux travaux de démolition des fortifications, étant toutefois moins bien payés que les « travailleurs nationaux » : AEG, RC 384/1326. Par ailleurs, l'État exige des entrepreneurs auxquels sont adjugés des lots qu'ils maintiennent une proportion importante d'ouvriers genevois : AEG, RC 402/302.
- 140 *Ibid.*
- 141 *JdG*, 28.03.1855.
- 142 En 1854, 1.75 francs par jour pour un chantier où ne sont employés que des « manœuvres malheureux », entre la place des Terreaux-du-Temple et le chemin de la Fosse-aux-Ours (actuelle rue Voltaire) : AEG, RC 394/110. Il semble que les manœuvres employés par la Ville bénéficient d'un meilleur traitement : la même année, la journée de travail est portée à 2 francs : AVG, 03.PV.13, p. 488. En 1871, le prix des journées passe à 2.70 francs : AEG, Travaux A 88/14.
- 143 Règlement pour les ouvriers employés à la journée aux travaux de terrassements des fortifications : AEG, Travaux A 72/388.
- 144 AEG, Travaux A 72/40.
- 145 *JdG*, 28.03.1855.
- 146 *CRCE* 1862, p. 132.
- 147 *JdG*, 24.08.1867.
- 148 Le 5 mai 1854, des ouvriers demandent une augmentation de 15 cts sur le prix du mètre cube de terrassement, fixé à 35 cts. Une augmentation de 10 cts leur est concédée : AEG, RC 393/992, 1037.
- 149 En juin 1854, requête de 126 ouvriers de la Fabrique, occupés aux travaux de nivellement : AEG, RC 393/1312.
- 150 En 1854, pétition de 126 ouvriers travaillant aux ateliers des Tranchées. L'année suivante, requête de 115 ouvriers travaillant aux fortifications : AEG, RC 396/229, 251. En 1856, des ouvriers employés aux travaux de terrassement, surnommés *zouaves*, « veulent faire du bruit, organiser une sorte de sédition » : *JdG*, 21.09.1856; voir aussi : *La Revue de Genève*, 20.09.1856.
- 151 AEG, Travaux A 73/269; RC 398/481, 512.
- 152 AEG, RC 398/481.
- 153 *CRCE* 1861, pp. 154-156.
- 154 *JdG*, 21.01.1851.
- 155 *JdG*, 19, 22 et 27.06.1858.
- 156 *JdG*, 30.12.1852.
- 157 *JdG*, 12.01.1853.
- 158 *Ibid.* En 1872, alors que les travaux de nivellement sont très avancés, une proposition adressée au Conseil administratif va dans le même sens, à savoir que les emplacements des anciennes fortifications formées de cavités très profondes soient convertis en places ou promenades : AVG, 03.PV.31, p. 206.
- 159 *JdG*, 25.06.1865.
- 160 *JdG*, 05.11.1862. C'est surtout la partie située entre l'observatoire et Rive qui fait l'objet de remaniements considérés comme insensés, voir pour le détail l'article du *JdG* du 28.11.1862.
- 161 Selon une opinion courante qui associe l'humide et le malsain. En 1850, le docteur Mayor, vice-président du Conseil de santé et de la faculté de médecine, demande à ce qu'on accélère le comblement des fossés de Rive et des Pâquis, « cause active d'insalubrité » : AEG, RC 385/1308. À noter que le comblement n'est pas forcément considéré comme une mesure suffisante, comme en témoigne l'avis demandé au Conseil de santé en 1853 à propos de l'influence qui peut être exercée sur les habitants futurs des nouveaux quartiers par les remblais entassés sur les terrains vaseux : AEG, Travaux A 70/450, A 71/41; *JdG*, 18.04.1855.
- 162 Pour la sécurité publique, le DTP réalise en 1862 des travaux d'office sur une parcelle vendue à Cornavin, en comblant des creux d'eaux croupies considérées comme dangereuses : AEG, RC 409/1690.
- 163 *JdG*, 15.10.1853.
- 164 *JdG*, 19.04.1850. En réaction, le 7 septembre l'architecte JEAN-PIERRE GUILLEBAUD publie dans le journal radical *La Revue de Genève* une lettre assurant la stabilité des terrains des fortifications.
- 165 *JdG*, 04.09.1849.
- 166 *JdG*, 05.07.1867.
- 167 Le court changement de régime entre 1853 et 1855 ne marque pas de rupture sur le plan des dépenses publiques consacrées aux chantiers des fortifications. Les critiques de James Fazy sur le changement de système de nivellement du gouvernement précédent (1853-1855) et les coûts occasionnés sont rapportées dans le *JdG* des 22.06.1858 et 30.08.1859.
- 168 *JdG*, 16.10.1884.
- 169 Quelques chiffres : au 31 décembre 1855, les avances de l'État pour les frais de démolition s'élèvent à 1 546 511 francs et celui des ventes de terrain effectuées à 1 376 588 francs : AEG, RC 397/915. En 1861, la dette cantonale, tant consolidée que flottante, se monte à environ 600 000 francs. À cette date, les grands travaux de nivellement touchent à leur fin et l'opération, pense-t-on, est en phase de devenir lucrative : *MGC*, 05.10.1861, pp. 1186 et ss. Sur ces emprunts, voir aussi les deux articles du *JdG* des 22 et 23.04.1862.
- 170 « Les finances de l'État et le nouvel emprunt de 3 millions », *JdG*, 03.11.1861.
- 171 Le général Dufour, A. MÉRAN, ingénieur en chef à Neuchâtel, lieutenant-colonel Perrier-Landerset à Fribourg, les colonels Buchwalder et Gatschet à Berne et la Nicca, de Coire : AEG, RC 385/69.
- 172 Courante à l'époque, l'expression renvoie aux ingénieurs et plus généralement aux experts. « Que font les gens spéciaux, ils se disputent entre eux » affirme James Fazy à leur sujet. Propos rapportés par le *JdG*, 29.09.1853.
- 173 AEG, Travaux A 71/360.
- 174 AEG, Travaux A 71/445.
- 175 Propos rapportés par le *JdG* du 16.01.1858.
- 176 *JdG*, 14.01.1858.
- 177 AEG, Travaux A 73/76.
- 178 *JdG*, 29.10.1858.
- 179 « La nouvelle ville, I », *JdG*, 30.12.1853.

## La ville en projets

- 1 MGC, 31.01.1848, pp. 546-555.
- 2 AEG, RC 382/106.
- 3 *JdG*, 19.12.1848. Il s'agit peut-être du projet de JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, qui place au-delà des Terreaux-du-Temple, une « salle du Conseil général ».
- 4 James Fazy, Frédéric Bordier, Hugues Darier, et les architectes JEAN-MARIE GIGNOUX, JEAN-PIERRE GUILLEBAUD (vraisemblablement remplacé par JEAN LOUIS VAUCHER) sont chargés de l'examen des projets sous le point de vue utilitaire et artistique. Dufour, Veillard, Jaq., Challet et Empeyta se chargent de l'examen du point de vue d'une défense de la ville.
- 5 AEG, RC 382/1170.
- 6 BGE [40g 01 15].
- 7 DARIER 1865, qui comprend des extraits du *Mémoire accompagnant le projet qui a reçu le premier prix sur la question d'agrandissement de la ville de Genève*, le 29 déc. 1848.
- 8 BGE [Vg 2955].
- 9 AEG, RC 386/479.
- 10 AEG, RC 384/919.
- 11 Breittmayer, DARIER, DÉNARIÉ, Girard, Mayor, Gabriel Oltramare et VAUCHER : AVG, 03.PV.8, p. 817.
- 12 AVG, 03.PV.8, p. 830.
- 13 Le projet n° Illbis, daté du 7 juin 1850, est publié dans FREI 1999, p. 59.
- 14 AVG, 03.PV.9, p. 16.
- 15 AVG, 03.PV.9, p. 435.
- 16 AVG, 03.PV.9, p. 462.
- 17 AVG, 03.PV.9, pp. 606, 611, 663, 669.
- 18 AEG, RC 386/267, 307.
- 19 AEG, RC 386/310.
- 20 L'État s'autorisera toutefois la vente de parcelles entre les actuelles rues de la Scie, Pierre-Fatio et François-Versonnex – rendement oblige – malgré les vives protestations du Conseil administratif : AEG, RC 386/629.
- 21 *JdG*, 22.08.1850 ; 09.10.1850 ; AEG, RC 386/525. Les plans publiés : ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS, *Projet de plan pour les nouveaux quartiers de la ville de Genève*, oct. 1850 : AEG, Travaux B 11/14 ; *Plan de l'agrandissement de la ville de Genève, rive gauche*, proposé et étudié par MM. GIGNOUX et HUG, adopté par MM. Janin et Bordier, conseillers d'État, 7 oct. 1850 : AEG, Travaux B 11/20.
- 22 Voir les critiques dans le *JdG*, 05.10.1850.
- 23 Sur ce lieu : ANDRÉ CORBOZ, « La 'Refondation' de Genève en 1830 (Dufour, Fazy, Rousseau) », *Genava*, XL, 1992, pp. 55-85.
- 24 AVG, 03.PV.9, p. 448. L'esquisse mentionnée n'a vraisemblablement pas été conservée.
- 25 AVG, 03.PV.9/462. Il semble qu'à cette date le projet de canal au travers des fortifications du côté de Saint-Gervais, élaboré par l'ingénieur cantonal GUILLAUME-HENRI DUFOUR en janvier 1850, soit tout à fait abandonné : AVG, 03.PV.9, p. 47 ; AEG, Travaux A 67/9, 30.
- 26 Une variante est publiée dans WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, p. 60 ; une autre dans FREI 1999, p. 58.
- 27 Il s'agit du plan de quartier pour la rive gauche (BGE [40g 03 18]), mais la marge laisse voir un square sur la rive opposée, très proche de la solution qui sera finalement adoptée. À noter qu'une autre version du même plan porte la signature de JEAN-MARIE GIGNOUX, ce qui laisse planer un doute sur son véritable auteur : BGE [VG 2931].
- 28 « Il serait à désirer seulement que le square eût une forme carrée équilatérale, cela donnerait plus d'espace au débarcadère du port qu'il faut tâcher de rendre aussi commode que possible ». *Explications accompagnant le projet de plan pour les nouveaux quartiers de Genève*, par M. ALMÉRAS (BGE [40 P 01]).
- 29 Antoine Carteret : AVG, 03.PV.9, p. 16. À l'appui de cette possible filiation avec l'illustre prédécent parisien, un portique est envisagé à l'origine pour le square : « L'État se réserve de même sur la demande de la majorité des acquéreurs du square projeté sur le bastion de Chantepoulet, la possibilité d'établir un portique continu à l'intérieur, en échange du portique extérieur, ou de n'en pas établir du tout » : AEG, RC 386/693.
- 30 *RL* 1849, pp. 442-443, loi du 15 septembre 1849, art. 4 : « Le Conseil d'État, après avoir pris le préavis du Conseil administratif de la Ville de Genève, fixera les conditions relatives à la vente des terrains et aux constructions qui y seront élevées ».
- 31 AVG, 03.PV.11, p. 223.
- 32 « Il serait bon que chacun pût émettre son opinion, le maçon comme l'architecte, le promeneur comme l'homme de cabinet ; tous ceux enfin qui pourraient ouvrir une idée neuve, comme ceux qui pourraient présenter des observations de détail » : AEG, RC 389/540.
- 33 AEG, RC 390/88.
- 34 AEG, RC 390/112.
- 35 AVG, 03.PV.11, p. 963.
- 36 AEG, RC 390/1136.
- 37 *JdG*, 16.01.1853 ; 26.06.1853.
- 38 D'après le *JdG* du 24.06.1853, le plan de la rive droite prévoit 630 maisons de première grandeur, soit de 16 m de large. Le plan municipal qui lui est opposé en prévoit 512.
- 39 *Second rapport* 1853, p. 8.
- 40 AEG, RC 390/1146 ; 391/52.
- 41 AVG, 03.PV.12, p. 8 ; *MCM*, 07.01.1853, pp. 337-365.
- 42 *JdG*, 22.01.1853.
- 43 Marchinville, membre du Conseil administratif, COLLART, architecte, Fauconnet, docteur, Lissignol, directeur du cadastre, REVERDIN, architecte, VAUCHER-TOURNIER, architecte et entrepreneur, VAUCHER GUÉDIN, architecte et entrepreneur, Viguier, négociant. AVG, 03.PV.12, p. 119 ; *Rapport* 1853.
- 44 La question de la pente est centrale dans les discussions entre les deux administrations, chacune accusant l'autre de donner des pentes excessives aux rues des futurs quartiers. Il semble qu'à cet égard les projets municipaux soient mieux conçus, avec des pentes n'excédant pas 4% : *Rapport* 1853, p. 5.
- 45 *Rapport* 1853. Plusieurs articles du *JdG* en font largement l'écho : « De l'agrandissement de la ville sur la rive droite du Rhône », 23-26.06.1853.
- 46 *Rapport* 1853, pp. 17-24.
- 47 AEG, RC 391/808.
- 48 *Second rapport* 1853. L'idée selon laquelle GUILLAUME-HENRI DUFOUR serait le véritable auteur de ces plans (ainsi que de leur finalisation l'année suivante) ne trouve aucune confirmation dans les sources consultées. Nous ne pouvons par conséquent suivre BLONDEL 1946, p. 93, PFAENDLER 1979, p. 41, et CHENU/CROZET 1981, p. 42.
- 49 WOLFSBERGER a collaboré à la carte de la Suisse auprès de GUILLAUME-HENRI DUFOUR (RUDOLF WOLF, *Geschichte der Vermessungen in der Schweiz*, Zurich 1879, pp. 270-276). Inspecteur des travaux de la Ville de Genève entre 1843 et 1847, il a ensuite dirigé les travaux d'éclairage au gaz de la ville d'Augsbourg.
- 50 La commission présidée par l'ingénieur WOLFSBERGER réunit GUILLAUME-HENRI DUFOUR, le docteur Baumgartner, le juge d'instruction Raisin, le président du Tribunal de Commerce Roth, le docteur Mayor fils, les architectes BROCHER, VAUCHER GUÉDIN, SCHAECK PRÉVOST et FENDT : AEG, Travaux A 70/450 ; AVG, 03.PV.12, p. 711 ; *Rapport* 1854.
- 51 *JdG*, 12.04.1854.
- 52 AEG, RC 393/1114.
- 53 AEG, RC 393/230 ; AVG 03.PV.13, p. 96.
- 54 AEG, RC 393/1134. Son titre est celui de simple ingénieur. Ce n'est qu'à partir de 1858 qu'il est désigné comme « ingénieur cantonal », cela jusqu'en 1862.
- 55 Sur l'enquête publique, le *Rapport* 1854 nous apprend qu'elle « n'a pas amené des résultats bien satisfaisants, car peu de remarques véritablement utiles ont été faites ; et plusieurs, entre autres, démontrent que les dispositions du plan n'ont pas été généralement comprises ». Le rapport les résume pp. 10-12.
- 56 AEG, RC 394/520.
- 57 *Rapport* 1854, p. 17. De larges extraits sont publiés dans le *JdG*, 10.12.1854. Voir aussi *Neuen Anlagen* 1858.

- 58 AEG, RC 396/1335. Un plan réduit est publié dans le *JdG*, 16.03.1856. Sur le plan de la rive droite : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 56-66.
- 59 AEG, Travaux A 72/386.
- 60 *Neuen Anlagen* 1858. Le texte, de toute évidence écrit par WOLFSBERGER, retrace les étapes du plan d'agrandissement. L'illustration réunit les deux plans en un seul.
- 61 Cela malgré des pétitions et propositions, notamment celle de M. J. Ant. Odier Baulacre pour une « construction à l'américaine pour un quartier industriel » sur la rive droite, à savoir des rangées de maisons de 50 pieds de profondeur, séparées par des rues de 30 pieds, donnant une grande circulation d'air : AEG, RC 400/610.
- 62 AEG, Travaux A 75/45.
- 63 AVG, 03.PV.17, p. 93.
- 64 AVG, 03.PV.17/93. Le rapport est transcrit intégralement dans : AEG, RC 401/1197.
- 65 AEG, RC 401/1197.
- 66 *Ibid.*
- 67 AVG, 03.PV.17, p. 135 ; AEG, RC 401/1197.
- 68 AEG, RC 402/32.
- 69 *JdG*, 25.09.1858.
- 70 *JdG*, 03.11.1858. Critiques du plan dans *JdG*, 30-31.10.1858.
- 71 *JdG*, 14.12.1858.
- 72 *Ibid.*
- 73 *JdG*, 03.03.1859.
- 74 AEG, RC 403/717.
- 75 Il semble que ce raccordement n'ait été effectué qu'en 1875 : AVG, 03.PV.33, p. 336 ; 03.PV.34, pp. 173, 190.
- 76 À l'issue d'un concours où se sont présentés huit candidats genevois : AEG, RC 409/1203 ; 409/1262.
- 77 AEG, Travaux A 79/165.
- 78 AEG, RC 410/984.
- 79 *JdG*, 10.04.1869. Dès 1862, inspecteur fédéral de la correction du Rhône ; parallèlement, carrière d'architecte et d'ingénieur de chemins de fer : PIERRE MONNOYEUR, *DHS online*, version du 18.11.2005.
- 80 Une fois les lotissements réalisés, les changements de tracés viaires s'avèrent en effet très compliqués à réaliser, du fait des tractations avec les propriétaires de terrains.
- 81 AVG, 03.PV.30, p. 666.
- 82 *JdG*, 14.04.1872.
- 83 *JdG*, 26.03.1873.
- 84 AEG, RC 433/444.
- 85 AEG, Travaux A 94/33.
- 86 AVG, 03.PV.36, p. 7.
- 87 Pour le détail de ces discussions : *JdG*, 19.01.1877.
- 88 *JdG*, 06.02.1872.
- 89 AEG, Cadastre A 15.
- 90 *CRCE* 1879, p. 314.
- 91 *JdG*, 16.02.1897.
- 92 SAL 1897, pp. 25-26.
- 93 *JdG*, 11.02.1897.
- 94 ALONSO 2018, p. 142.
- 95 Ce n'est qu'une fois reliée au boulevard Émile-Jaques-Dalcroze (raccordement qui a été réalisé quelques années plus tard) que la rue Pierre-Fatio formera un segment de la ceinture de boulevards.
- 96 EL-WAKIL/PIGUET 1984.
- 97 Le lotissement date de 1824 : LOYER 1994, pp. 73-76.
- 98 REYNAUD 1858, pp. 589-591.
- 99 *JdG*, 30.07.1850.
- 100 WERNER SZAMBIEN, « Du square anglais au square français », *Hameaux, villas et cités de Paris*, Paris 1999, pp. 44-53.
- 101 La taille : 113 × 113 m à Barcelone, avec des bâtiments d'une profondeur de 28 m.
- 102 AVG, 03.PV.16, pp. 392, 400.
- 103 *Rapport* 1853, p. 6 ; REYNAUD 1858, p. 596.
- 104 La Ville s'oppose au maintien d'une largeur de 20 m aux rues qui entourent la promenade prévue : AEG, RC 406/1225.
- 105 *JdG*, 21.01.1853 ; SALY-GIOCANTI 2016.
- 106 Le concours est lancé à la fin du mois de janvier 1858 ; *Der Ring : Pionierjahre einer Prachtstrasse*, Vienne 2015.
- 107 *Neuen Anlagen* 1858.
- 108 ALONSO 2018, pp. 196, 292.
- 109 Sur les conditions relatives aux ventes, voir pp. 56-59, 90, 156, 293, 320, 341.
- 110 L'expression est de James Fazy : *MGC*, 05.03.1849, pp. 587.
- 111 *JdG*, 13.01.1853.
- 112 AEG, RC 386/532. La Ville ne parviendra pas à ses fins, le terrain étant finalement vendu aux propriétaires des immeubles qui entourent le square.
- 113 PINON 2002, p. 87. En 1848, DARIER est le seul à prendre en considération la largeur de la rue : « la salubrité exige, pour les quartiers nouveaux, que la hauteur des maisons ne dépasse pas la largeur des rues ; que le maximum de hauteur dans les plus larges rues soit limité à 20 m ; que les maisons aient au plus quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée » : DARIER 1865, p. 7.
- 114 À propos de la largeur des rues prévues par le plan d'agrandissement de 1854 : « Ces dimensions, quoique moins grandes que celles auxquelles on s'était arrêté jusqu'ici permettent cependant de donner aux maisons la hauteur à laquelle on est habitué à Genève, et qu'il conviendra probablement de conserver pour compenser les frais de fondation » : *JdG*, 10.12.1854.
- 115 SAMUEL DARIER soutient le raisonnement contraire, à savoir que c'est le nombre d'étages élevés qui entraîne des frais de fondation conséquents. L'architecte préconise une hauteur inférieure à celle qui sera adoptée, soit trois étages carrés sur rez-de-chaussée : DARIER 1865, p. 16.
- 116 *Cahier général* 1850.
- 117 AEG, RC 386/479. Les 17,55 m correspondent très précisément à la hauteur donnée aux immeubles parisiens avant 1859 : LOYER 1994, p. 130.
- 118 AVG, 03.PV.9, p. 791 ; AEG, RC 386/532.
- 119 AVG, 03.PV.9, p. 809. Le secrétaire du DTP ALEXANDRE-FÉLIX ALMÉRAS estime que compte tenu de la forme de la place, l'aspect pourrait en devenir « très désagréable à l'œil » si l'on s'en remettait au goût des acheteurs : AEG, RC 386/693.
- 120 AEG, RC 386/693.
- 121 Adopté par le Conseil d'État le 21 décembre 1852 : AEG, RC 390/1099.
- 122 Adopté par le Conseil d'État le 17 janvier 1854 : AEG, RC 393/137.
- 123 *Cahier des charges* 1854 (1), art. 6.
- 124 AEG, RC 393/645.
- 125 La hauteur de 20 m pouvant « être réduite par un article additionnel au présent cahier des charges pour chaque rue ou pour chaque localité ». De même, un article additionnel déterminera, pour chaque cas particulier, le minimum de hauteur des faces des maisons.
- 126 *Cahier des charges* 1854 (2), art. 13.
- 127 AVG, 03.PV.13/557 ; AEG, RC 394/705.
- 128 *JdG*, 04.03.1855.
- 129 AEG, RC 404/754.
- 130 *Cahier des charges* 1879, art. 13.
- 131 Ainsi, en 1860, la plus grosse vente de parcelles du secteur à la Compagnie des immeubles des Tranchées comprendra des lots soumis à des exigences de hauteur différentes : AEG, Notaire P. A. Gampert, 27 déc. 1860.
- 132 AEG, Notaire Janot, 24 mai et 08 juin 1855 ; Travaux A 72/231.
- 133 Rue François-Bellot 13 et 14, selon PFAENDLER 1979, p. 50.
- 134 *Cahier des charges* 1854 (2), art. 14. La hauteur du faite sera ramenée à 6 m en 1859 : AEG, RC 404/754.
- 135 *Cahier des charges* 1879.
- 136 PINON 2002, p. 87.
- 137 LOYER 1994, p. 387. La différence entre les règlements genevois et parisiens réside dans le rayon du gabarit : 8 m à Genève, 6 à Paris.
- 138 *Cahier général* 1850, art. 4 ; *Cahier des charges* 1879, art. 24.
- 139 AEG, RC 386/532.
- 140 Règlement administratif concernant les autorisations pour anticipations et saillies sur la voie publique du 6 oct. 1883.
- 141 Les premiers acheteurs de parcelles aux squares du Mont-Blanc et de Rive en 1850 échappent à cette contrainte, qui n'est imposée qu'à partir de 1852.
- 142 *Cahier des charges* 1854 (2) et 1879, art. 11. Il est précisé que la forme, les dimensions et la nature de la clôture seront déterminées par le Conseil d'État, sur le préavis du Conseil administratif.

- 143 La première version du *Cahier des charges* 1850 stipule une hauteur à 6,50 m, au niveau du 1<sup>er</sup> étage au-dessus de l'entresol : AEG, RC 386/479. Dans la version finale, la limite est abaissée et la mention de l'entresol est supprimée. C'est la Ville qui demande ce changement, en prenant pour exemple l'Hôtel de l'Écu, celui de la Couronne et les maisons Darier à Chantepoulet : AEG, RC 386/532.
- 144 Pour la pierre de taille, soit roche, grès ou molasse : 22 cm ; pour les murs en moellons de carrière : 40 cm ; pour les murs en briques ou en tuf : 27 cm : *Cahier des charges* 1879, art. 16.
- 145 AEG, RC 401/1504.
- 146 *Cahier des charges* 1879, art. 19.
- ### La ville en chantier
- 1 AVG, 03.PV.56, p. 133.
- 2 *JdG*, 10.06.1907.
- 3 *CRCE* 1853, p. 138.
- 4 AVG, 03.PV.22, p. 66 ; la fourniture donne lieu à un litige entre M. CRIVELLI MÉGÉVET, entrepreneur, et MM. FERRODY et MORIZOT, maîtres carriers à Bonneville : AEG, Jur. Civ. CCF 27, n° 10.
- 5 AVG, 03.PV.31, p. 555.
- 6 *Eisenbahn* 1875, p. 46.
- 7 LOUIS ALBERT NECKER DE SAUSSURE, *Études géologiques dans les Alpes*, t. 1, Paris 1841, p. 395.
- 8 AVG, 03.PV.33, p. 426.
- 9 *JdG*, 27.02.1858.
- 10 Le terme de marbre n'est pas ici employé au sens géologique mais dans son acception étymologique, celle qu'en donnent les carriers : il désigne toute pierre susceptible de prendre un beau poli. La pierre de Saint-Triphon est en réalité un calcaire.
- 11 AVG, 03.PV.21, pp. 51, 57.
- 12 AVG, 03.PV.27, p. 47.
- 13 AVG, 03.PV.27, p. 47.
- 14 *Ibid.*
- 15 AVG, 03.PV.29, p. 568. Le contrat est passé en 1871 avec DAVID PICHARD POUZAZ et HENRI CULLOZ, maîtres carriers à Saint-Triphon : AEG, Enregistrement et timbre Da 60, 498.
- 16 Les annonces pour la location des magasins de cet immeuble ne manquent pas de signaler l'encadrement « en marbre noir de Saint-Triphon » : *JdG*, 19.08.1873.
- 17 MICHÈLE GROTE, BERNARD STREIFF, *Les carrières d'Arvel, une société centenaire*, Villeneuve 2005.
- 18 *MBF*, 29.06.1872, pp. 171-172.
- 19 WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, p. 216.
- 20 En 1859, sur les 670 barques ayant débarqué au port de la rive droite, 68 sont chargées de molasse (*JdG*, 27.01.1860).
- 21 *Eisenbahn* 1875, p. 46.
- 22 Lucien Farnoux, directeur, Société anonyme des carrières de Villebois, Serrières de Briord, Hauteville (choin de Fay) (D<sup>pt</sup> Ain), Montalieu-Vercieu et Amblagnieu (D<sup>pt</sup> Isère) : *MBF*, 20.04.1872, p. 96. S'alimentant aux mêmes carrières à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Genève et Lyon développent ainsi une parenté matérielle indéniable.
- 23 *JdG*, 02.12.1875.
- 24 AEG, Travaux CC 17.1/0.12.
- 25 1000 m<sup>3</sup>, corniche comprise : *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 14, 11.10.1873, p. 1.
- 26 JANIN 1860, p. 60.
- 27 AEG, Archives privées 15, p. 439.
- 28 AVG, 03.PV.42, p. 96. Genève s'approvisionne également aux mines du Val-de-Travers.
- 29 *JdG*, 22.05.1890.
- 30 En 1863, une carrière de grès et molasse est encore en exploitation dans la commune de Collex, sur les bords de la Versoix : *JdG*, 05.11.1863.
- 31 Il semble que la salle de la Réformation à la rue du Rhône (1866, démolie) soit le premier bâtiment public genevois avec des façades en molasse d'Ostermundigen : *JdG*, 12.05.1867.
- 32 *JdG*, 02.02.1876 ; *Eisenbahn* 1875, p. 47.
- 33 La remarque est faite au sujet du Grand Théâtre : *JdG*, 22.03.1878.
- 34 CATHERINE COURTIAU, « L'avènement du réseau ferroviaire à Genève et les liens de Cornavin avec le Midi de la France », *Art + architecture en Suisse*, 1997/1, pp. 13-20. En 1878, les carrières sont vendues à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CARRIÈRES DU MIDI, établie à Lyon.
- 35 Immeuble de Dagostino et Corte, cours de Rive 2, HIPPOLYTE DESHUSSES, architecte. Les architectes lyonnais sont Mrs DESJARDINS, architecte du gouvernement, SAINTE-MARIE PERRIN et [Gaspard ?] GEORGES : AEG, Jur. Civ. CCE 16, n°s 56 et 83.
- 36 C'est une économie de 35 000 francs qui est ainsi réalisée sur l'ensemble des deux bâtiments : AVG, 03.PV.60, pp. 133-134.
- 37 *JdG*, 04.07.1902.
- 38 *Ibid.*
- 39 AVG, 03.PV.34, p. 396.
- 40 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 26, 27.06.1874, p. 1.
- 41 *Ibid.*
- 42 GÉRARD FONTAINE, *L'Opéra de Charles Garnier : architecture et décor intérieur*, Paris 2004.
- 43 AVG, 03.PV.33, p. 182.
- 44 *JdG*, 22.03.1878.
- 45 *JdG*, 20.01.1853 ; 09.04.1906. L'ardoise de Cevins couvre également l'hôpital construit à la Cluse en 1854-1856.
- 46 Elles couvrent par exemple l'ensemble d'immeubles qui font face à la gare, place de Cornavin 14-22 : AEG, Archives hospitalières P64, dossier 1381.
- 47 *JdG*, 04.09.1855.
- 48 Le premier bâtiment de la gare de Cornavin est couvert d'ardoises de Servoz et du Valais : *JdG*, 27.02.1858 et 29.09.1858.
- 49 En 1867, un dépôt de tous les produits des carriers de Salvan est établi chez M. HIRSCHY, couvreur, n° 29, rue de Lausanne : *JdG*, 15.03.1867. La couverture de la Bibliothèque des Bastions est en ardoises de Salvan : AVG, 03.PV.28, p. 513.
- 50 *Rapport sur la gestion du Conseil d'État pendant l'année 1866*, p. 196.
- 51 On trouve quelques rares occurrences de toiture en cuivre sous la Restauration. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la seule exception notable est la flèche de la cathédrale, couverte en cuivre (1895).
- 52 Par exemple, rue Jean-Sénébier 18.
- 53 Du moins en 1849 : AVG, 03.PV.8, p. 456.
- 54 *JdG*, 19.11.1854. Plusieurs articles consacrés au zinc dans le *Journal de la construction et de l'industrie* (n° 4, 02.08.1873, p. 5 ; n° 24, 20.12.1873, p. 2 ; n° 25, 27.12.1873, p. 2 ; n° 2, 10.01.1874, p. 3 ; n° 4, 31.11.1874, p. 4 ; n° 7, 14.02.1874, p. 4).
- 55 *JdG*, 16.06.1869.
- 56 AVG, 03.PV.35, pp. 167, 384 ; 03.PV.39, pp. 71, 112.
- 57 Celui de la place des Alpes, disparu : AVG, 03.PV.44, p. 34.
- 58 AVG, 03.PV.55, p. 216.
- 59 TREILLARD 1871-1872, n° 5, p. 47.
- 60 Briques cylindriques, autorisées par le règlement de police : AEG, Travaux A 73/33.
- 61 *Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, t. 9, 48<sup>e</sup> séance, 01.06.1865, p. 27. En 1899, il y a dans le canton neuf tuileries exploitées, les principales, celles de Bellevue et d'Hermance, fournissant 2 millions de briques par an : AMÉDÉE GREMAUD, « Les matériaux de construction suisses », *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, vol. 25, 1899, n° 2-3, p. 152.
- 62 AEG, Jur. Civ. CCM 13, n° 64. Bénéficiaire d'un four ultra-moderne, la briqueterie de Versoix peut produire 12 000 briques par jour en 1865 : *JdG*, 05.04.1865.
- 63 AEG, Travaux CC 17.1/0.12.
- 64 AEG, RC 399/25 ; Notaire Jean François Salomon Binet, 16 fév. 1857.
- 65 AEG, RC 399/540.
- 66 AEG, Travaux A 74/278.
- 67 « Le béton [...] sera composé de deux parties de chaux hydraulique de Virieux [sic], éteinte en poudre, de trois parties du sable bien pur et 5 parties de gravier bien lavé. [...] Le mortier sera composé d'une partie de chaux éteinte de Virieux [sic], pour deux parties de sable bien pur, le tout gâché avec soin en pâte ferme » : AEG, Travaux A 83/215.

- 68 AVG, 03.PV.21, p. 127; *JdG*, 11.12.1861.
- 69 *JdG*, 19.04.1865.
- 70 *JdG*, 10.03.1867.
- 71 AVG, 03.PV.29, p. 249. Dans la ceinture Fazyste, les premiers trottoirs en ciment sont vraisemblablement ceux que MM. BOISSONNAS et STATTELMANN font exécuter en 1873 autour de leurs immeubles dans les rues Petit-Senn (actuelle rue Anne-de-Lusignan) et Louis-Duchosal, voisins de l'église Saint-Joseph : AVG, 03 PV 32, p. 273. L'Usine du Boiron, près de Nyon, réalise également des travaux de ciment, notamment le dallage de l'École des arts industriels : AEG, Travaux A 95/114.
- 72 HERMANN FRÜHLING, « La fabrication du ciment Portland en Suisse, et spécialement à Saint-Sulpice », *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, juin 1880, n° 2, pp. 9-12.
- 73 En 1861, les ouvrages de terrassement sur une parcelle acquise par la Compagnie des immeubles des Tranchées permettent d'extraire plus de 4000 m<sup>3</sup> de sable d'excellente qualité, une quantité plus que suffisante pour toute la maçonnerie du square : *Compagnie Tranchées* 1861.
- 74 Sur le modèle de ce qui se fait à Paris pour ce type de construction : RIPOLL 2004, p. 109.
- 75 *JdG*, 27.02.1858.
- 76 Nécrologie d'ADOLPHE REVERDIN : *Comptes-rendus des séances de la Société des Arts*, t. 16, 1902, fasc. 3, p. 237.
- 77 Parmi eux, ESCANDRE, successeur de CLAIRIES, adjudicataire de tous les travaux de charpente et serrurerie du nouvel opéra de Paris : *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 18, 01.05.1875, p. 1.
- 78 AEG, Travaux A 86/33.
- 79 SCHMIEDT est à l'origine de la plupart des ponts métalliques du canton de Genève : BÉNÉDICT FROMMEL, « La charpente métallique du Bâtiment des forces motrices », *Toitures et couvertures* (Patrimoine et architecture, cahier n° 24), Genève 2019, pp. 48-55. Bénéficiant d'une succursale à Lyon, il construit également les ateliers de Villeneuve-Saint-Georges et d'Oullins pour la compagnie PLM, ainsi que l'arsenal de la Mouche à Lyon : *Comptes-rendus des séances de la Société des Arts*, t. 20, 1922-1923, fasc. 4, pp. 330 et ss.
- 80 AVG, 03.PV.54, pp. 637, 644.
- 81 Sous-sol du bâtiment de M. Roulet, rue Jacques-Balmat 5, JACQUES-ÉLISÉE GOSS, architecte, 1879.
- 82 « De la construction raisonnée et de son influence sur l'architecture », *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 19, 09.05.1874, pp. 4-5. Le terme de « poitrail », qui désigne en France ce linteau métallique, n'est jamais utilisé à Genève.
- 83 AEG, Travaux A 111/37.
- 84 *Moniteur de l'industrie et du bâtiment*, n° 10, 10.08.1894, p. 2.
- 85 *Moniteur de l'industrie et de la construction et bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève*, n° 1, 01.04.1897, p. 10.
- 86 ACM, Dossier 0164.04.0011.
- 87 *JdG*, 03.01.1921.
- 88 À titre d'exemple, lors de la construction du bâtiment électoral ou du Conservatoire de musique : AEG, Travaux A 73/23.
- 89 *JdG*, 15.09.1870.
- 90 AVG, 03.PV.33, p. 285.
- 91 AVG, 03.PV.40, p. 899.
- 92 *Tribune de Genève*, 03.10.1899.
- 93 AVG, 03.PV.36, pp. 695, 771.
- 94 La demande est faite par GUSTAVE OLIVET ET C<sup>ie</sup>, Industrie genevoise d'électricité : AVG, 03.PV.51, pp. 216, 263.
- 95 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 14, 11.10.1873, p. 1.
- 96 *Idem*, n° 2, 19.07.1873, p. 1.
- 97 Hôtel de la Paix, 1874 ; Hôtel de Russie, 1879, Hôtel garni de la Poste et Hôtel Métropole, 1884.
- 98 AEG, Jur. Civ. Aam 45, n° 14, 1884.
- 99 AEG, Jur. Civ. CCe 19, n° 51.
- 100 JULIEN TURGAN, *Les grandes usines*, t. 17, Paris 1885, p. 12.
- 101 En 1884 dans l'Hôtel garni de la Poste : AEG, Jur. Civ. Ccf 39, n° 6.
- 102 CRAM 1889, p. 126. Le numéro précis reste incertain : trois maisons de la rue Massot appartiennent à des Duval en 1888 (2, 4, 5). Au quai du Mont-Blanc il s'agit de la maison de M. Morlot.
- 103 DUC/FREI/PERROUX 2008.
- 104 Maison Moulinié et Bernoud (rue du Mont-Blanc 4) : AVG, 03.PV.13, p. 474, 501 ; Maison Fazy (rue du Mont-Blanc 2) : AVG, 03.PV.13, p. 511 ; Maison des demoiselles Favre (rue du Mont-Blanc 16/rue Ami-Lévrier 1/rue Pécolat 2) : AVG, 03.PV.13, p. 586.
- 105 « Provisoirement et à titre précaire » dans la Maison Gogel Olivet et Favre, place de l'Entrepôt (rue de Chantepoulet 2/rue du Mont-Blanc 9) : AVG, 03.PV.15, p. 177.
- 106 Lettre du 21.01.1864, citée dans PALFI 1996, p. 16.
- 107 Hôtel Métropole en 1857 : *JdG*, 21.08.1857.
- 108 AVG, 03.PV.15, p. 135.
- 109 AEG, RC 397/1487.
- 110 AEG, RC 402/156.
- 111 Société des Arts, Registre des séances de la Société pour l'avancement des arts, séance du 18.08.1863, pp. 170-174.
- 112 AEG, Travaux A 88/268.
- 113 *Die Eisenbahn*, Bd. 12, 03.01.1880, pp. 2-5.
- 114 AVG, 03.PV.46, pp. 383, 413.
- 115 Vraisemblablement l'immeuble rue Ami-Lullin 3 ; la demande est faite par l'architecte HIPPOLYTE DESHUSSES : AVG, 03.PV.54, p. 497.
- 116 *Moniteur de l'industrie et de la construction et bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève*, n° 1, 01.04.1897, p. 10.
- 117 Pour la France, les travaux d'EMMANUELLE GALLO font autorité sur la question du chauffage, et de ses installations. En particulier : « Les ouvrages techniques sur le chauffage des bâtiments en France », *La construction savante : les avatars de la littérature technique*, Paris 2008, pp. 347-356.
- 118 AEG, RC 408/286, 598 ; 410/905.
- 119 À titre d'exemple, la Ville demande une température de 15 degrés, « mais qu'en temps de froid exceptionnel, le chiffre de 12 degrés sera considéré comme suffisant », dans l'École primaire de la rue Necker qu'elle fait construire en 1891 : AVG, 03.PV.50, pp. 350, 352.
- 120 *JdG*, 22.11.1862.
- 121 Ce calorifère n'atteint pas l'objectif de 15 degrés, ce qui entraîne un litige avec le fabricant : AEG, Jur. Civ. AAM 36, n° 17.
- 122 AEG, RC 399/195.
- 123 On en trouve la liste dans : *Société des chauffages par les calorifères brevetés de H.or Ledru et Chaussonot Jr, pour la Suisse et la France*, Genève 1860. Les appareils proviennent de la fonderie de Fallon (D<sup>pt</sup> Haute-Saône).
- 124 JULES WEIBEL et ÉMILE BRIQUET : *Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, 50<sup>e</sup> séance, 23.05.1867, pp. 144-147 ; 70<sup>e</sup> séance, 02.06.1887, p. 9 ; 73<sup>e</sup> séance, 26.05.1890, p. 11 ; JULES WEIBEL, *Un industriel au cœur de l'Europe : lettres à sa famille, 1857-1886*, Lausanne 2008 ; E.-F. WARTMANN, *Notice historique sur les inventions et perfectionnements faits à Genève dans le champ de l'industrie*, Genève 1873, pp. 68 et ss. ; Liste des calorifères à air chaud établis par la maison WEIBEL, BRIQUET ET C<sup>ie</sup>, dans les écoles, hospices, églises et autres édifices publics, S.I., vers 1875 (AC Morges, AJJ 3). Merci à Paul Bissegger pour m'avoir signalé ce dernier document.
- 125 Sur les calorifères construits à Genève (LÉVRIER ET PÉLISSIER, et WEIBEL, BRIQUET ET C<sup>ie</sup>) : MBF, n° 33, 05.10.1872, pp. 321 ; n° 34, 12.01.1872, p. 333 ; n° 35, 19.10.1872, p. 345 ; n° 36, 26.10.1872, p. 356 ; n° 39, 16.11.1872, p. 392.
- 126 AVG, 03.PV.24, p. 379 ; AVG, 03.PV.26, p. 45.
- 127 Sur la recommandation de l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS : AVG, 03.PV.36, pp. 612, 639, 647.
- 128 AVG, 03.PV.37, p. 132 ; A. DE VAULABELLE, CH. HEMARDINQUER, *La science au théâtre*, Paris 1908, p. 264.
- 129 *JdG*, 01.08.1878. La même entreprise est à l'origine du contemporain et remarquable chauffage à air chaud de l'École secondaire

- de la rue d'Italie, décrit dans : NARJOUX 1879, pp. 120-124.
- 130 L'orientation prise dans ce chapitre doit beaucoup au chapitre « Acteurs singuliers » de l'ouvrage de MICHAËL DARIN, *La comédie urbaine*, Paris 2009, pp. 323-413.
- 131 *JdG*, 05.06.1870.
- 132 La première occurrence date de 1976 : voir note 1, p. 356. D'un point de vue orthographique, voir *idem*.
- 133 Pour un témoignage : DAVID 2004, p. 71. L'expression « vieux genevois » renvoie à ceux qui se réclament des institutions antérieures à la Constitution de 1847 et, plus généralement, des institutions de l'Ancien Régime restaurées en 1814.
- 134 *MGC*, 22.06.1850, pp. 616-625.
- 135 À l'angle du quai du Mont-Blanc et de la rue du Mont-Blanc (2), Fazy fait construire en 1853 l'immeuble qui deviendra l'Hôtel de Russie en 1868 (démoli) ; il vend la seconde parcelle à très bon prix, aussitôt après l'avoir reçue.
- 136 *MCM*, 19.06.1850, pp. 173-174. L'artère désignée est le nouveau quai faisant suite à l'Hôtel des Bergues, actuel quai du Mont-Blanc.
- 137 *AVG*, 03.PV.10, p. 640.
- 138 *JdG*, 26.07.1851.
- 139 *MCM*, 14.03.1879, pp. 456-161.
- 140 *AVG*, 03.PV.39, pp. 24, 67, 629 ; 03.PV.40, p. 510.
- 141 *AVG*, 03.PV.40, p. 620.
- 142 *MCM*, 02.12.1881, p. 361. Le socle est commandé à l'architecte CLAUDE CAMUZAT : *AVG*, 03.PV.40, pp. 1086, 1128 ; 03.PV.41, pp. 99, 744. Les travaux sont confiés à CHARBONNIER pour la marbrerie et FASANINO pour la sculpture.
- 143 *JdG*, 24.10.1882.
- 144 En particulier les Registres du Conseil, où sont consignées les demandes des étrangers pour pouvoir exercer leur métier, ainsi que celles pour obtenir la citoyenneté genevoise.
- 145 *AEG*, RC 390/397.
- 146 Aux portes de Genève, la ville de Carouge construite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est tributaire de la migration saisonnière des maçons du Haut-Giffre : MICKAËL MEYNET, *Les Frahans : maçons de Samoëns et de la haute vallée du Giffre*, Samoëns 2008, pp. 104-106.
- 147 Sixt-Fer-à-cheval (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie).
- 148 *JdG*, 08.09.1859.
- 149 *JdG*, 29.04.1853.
- 150 *AEG*, RC 384/940.
- 151 *JdG*, 06.05.1868.
- 152 *JdG*, 27.02.1856.
- 153 Publié à Genève en 1879.
- 154 *AEG*, RC 381/1094.
- 155 *JdG*, 14.04.1857.
- 156 *JdG*, 27.02.1858.
- 157 *JdG*, 06.05.1868.
- 158 *Gazette de Lausanne*, 16/17.06.1870.
- 159 *AVG*, 03.PV.36, p. 769.
- 160 *AEG*, Travaux A 72/148.
- 161 *AEG*, Travaux A 77/339.
- 162 C'est le cas de FRANÇOIS JOSEPH ISIDORE ANTHONIOZ, des DUNOYER, RIONDEL, RUBIN, AMOUDRUZ (tous de Samoëns), JEAN-CLAUDE BERGER (Bonneville), LAURENT MARÉCHAL (Contamines-sur-Arve).
- 163 Partiellement démolie ; il en reste un corps de bâtiment à la rue des Savoises 3.
- 164 En 1861, la rumeur publique lui prête une fortune suffisante à l'acquisition de plusieurs terrains des Tranchées proposés à la vente : *JdG*, 06.01.1861.
- 165 HENRI SANTOUX fait faillite en 1864 : *AEG*, Notaire Vignier, 6 juil. 1864.
- 166 Les entrepreneurs sont : MARIE ROUGE, EUGÈNE SUEUR, HENRI SANTOUX, FRANÇOIS JOSEPH ISIDORE ANTHONIOZ, LOUIS et JOSEPH MARC DÉNARIÉ, LOUIS OCTAVE GRASSET, PHILIPPE QUAGLIA SENTA, JACQUES FRANÇOIS BOUËT, CONSTANTIN CÔME BARRETTA, SCHAECK PRÉVOST ET C<sup>ie</sup>, NICOLAS DERON, PIERRE RAGOZZI, FRANÇOIS EUGÈNE CHARLES ODY, CAMPS, BEZUCHET ET CHÉMINON, LÉON ANTOINE HONORÉ SABATIER, ÉDOUARD WELLER, FRANÇOIS MOGET, GRATIEN MORGANTI, LAURENT MARÉCHAL.
- 167 HENNEBERG acquiert pour 135 000 francs les parcelles du boulevard Georges-Favon à la Banque générale suisse de crédit international mobilier et foncier, alors en liquidation : *AEG*, Notaire Audéoud, 19 fév. 1872. Huit ans plus tôt, celle-ci avait déboursé 320 650 francs pour ces mêmes terrains : *AEG*, Notaire Wessel, 30 mai 1864.
- 168 L'attribution à MATTHEY FRÈRES n'est attestée que pour l'immeuble de tête, bd Georges-Favon 8 : *AEG*, Travaux A 88/259. Vu les analogies existantes entre tous les immeubles allant du n° 8 au 24, il ne fait pas de doute qu'HENNEBERG a fait appel au même architecte pour tout l'ensemble (seuls subsistent les nos 8, 10, 12, 22 et 24).
- 169 BALTHAZAR DECREY, JEAN-MARIE GIGNOUX, LOUIS FAVRE, entrepreneur, JEAN MASSON, entrepreneur, CHARLES PIERRE ZOPINO, maître plâtrier, JEAN LOUIS BÉTEMS, marchand de fer, PIERRE JOSEPH CHARBONNIER, marbrier, FRANÇOIS GUILLERMIN, terrassier, JEAN HIRSCHY, couvreur, JEAN ANTOINE TAFFI, vitrier, JEAN FRANÇOIS MOCCAND, ferblantier, et AUGUSTE DÉSARNOD, entrepreneur : *AEG*, Notaire Vuy, 23 mai 1865.
- 170 Pierre, fer, serrurerie, gypserie, vitrerie, marbrerie, ardoises, plomb et fer-blanc.
- 171 *AEG*, Notaire Charles Louis Ferdinand Cherbuliez, 27 mai 1898.
- 172 *AEG*, Notaire Henri Maquemer, 2 juin 1888.
- 173 CHARLES SCHAECK-JAQUET, JEAN-HENRI BACHOFEN, JEAN-LOUIS VAUCHER TOURNIER, CHARLES ELLÈS, ANTONY KRAFFT.
- 174 Dans la première classe sont compris mobilier, travaux de décoration, tombeaux, chapelles, kiosques, pavillons, maisons privées ou locatives avec façades en pierre de taille, bâtiments publics, églises, etc. ; la seconde concerne les maisons locatives ou maisons bourgeoises simples, bâtiments industriels ou ruraux, écoles primaires, hospices, prisons, casernes, etc. : « Société suisse des ingénieurs et architectes, section de Genève, tarif d'honoraires des architectes », *Die Eisenbahn*, Bd. 5, n° 1, 07.07.1876, p. 198.
- 175 Près de vingt immeubles entre 1886 et 1911, selon le fichier de la Commission du Vieux-Paris.
- 176 DAVE LÜTHI, *Cousins germains : les architectes suisses formés en Allemagne, 1800-1920*, Lausanne 2023.
- 177 Rappelons que l'œuvre littéraire genevoise la plus connue de cette période est le *Journal intime* d'Henri Frédéric Amiel, publié après sa mort.
- 178 JEAN-BAPTISTE LESUEUR au Conservatoire de musique (place de Neuve 5, 1856-57), BOURRIT ET SIMMLER à l'École des arts industriels (bd James-Fazy 15, 1877), MORSIER ET WEIBEL à l'École des beaux-arts (bd Helvétique 9, 1901), MARC CAMOLETTI au MAH (rue Charles-Galland 2, 1904-1910), JEAN-LOUIS CAYLA à la Banque Nationale Suisse (rue François-Diday 8, 1922).
- 179 1<sup>er</sup> concours pour un musée des beaux-arts, voir p. 240.
- 180 2<sup>e</sup> concours pour un musée, voir p. 243.
- 181 *AVG*, 03.PV.30, p. 133.
- 182 Des demandes du programme parviennent d'architectes établis à Paris, Berlin, Zwickau, Francfort-sur-le-Main, Freudenberg, Zurich, Vienne, Heidelberg, Cassel, Florence, Heilbronn, Cologne, Chambéry, Altona, Dresde, Karlsruhe, Munich, Mayence, Augsburg, Stuttgart, Aix-la-Chapelle, Cobourg, Arnhem, etc.
- 183 Le Français GABRIEL DAVIoud et l'Allemand VON EGLI sont également invités : *AVG*, 03.PV.30, p. 294.
- 184 *AVG*, 03 PV 33, p. 91.
- 185 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 4, 02.08.1873, p. 1.
- 186 PYTHON 2010 ; PERROUX 1997.
- 187 *JdG*, 17.09.1853. L'objectif de faciliter les « petits capitalistes » est atteint lors de la première émission d'actions : 2276 sont acquises par 198 souscripteurs (en moyenne 10 actions par souscripteurs) : *JdG*, 09.05.1855.
- 188 *JdG*, 22.09.1853.
- 189 Dans l'acquisition d'une partie du square du Mont-Blanc en 1853, la Société négociée le prix d'achat ; elle parvient également à réduire la profondeur des parcelles et à augmenter la hauteur sous corniche.

- 190 L'expression est de H. Darier : *MCM*, 10.02.1854, pp. 534 et ss.
- 191 AEG, RC 393/346.
- 192 *JdG*, 12.02.1854.
- 193 Prospectus, *La Compagnie des immeubles des Tranchées à Genève*, Bâle, février 1865 (Bibliothèque nationale suisse, V Ge 10457). Font partie du conseil d'administration : Louis Cramer, avocat ; ADOLPHE GAUTIER, ingénieur civil ; Alexandre Lombard, banquier ; Louis Lullin, banquier ; Philibert Masset, propriétaire ; Étienne Pascalis, propriétaire ; Émile Plantamour, professeur ; le comte François-Auguste Sautter de Beauregard, propriétaire : AEG, Notaire Gampert, 5 déc. 1860.
- 194 Le capital est divisé en 600 actions de 1000 francs. À titre de comparaison, une action de la Société immobilière genevoise vaut 500 francs.
- 195 *Compagnie Tranchées* 1861.
- 196 La mise à prix du bloc passe de 320 à 305 francs la toise : AEG, RC 406/1184.
- 197 15 m à la corniche et 20 jusqu'au faîte du toit.
- 198 Neuf ans au lieu de six.
- 199 AEG, RC 406/1173.
- 200 AEG, RC 406/1744.
- 201 Sur les 2560 toises acquises en 1860 au prix de 306 francs la toise, la compagnie revend l'année suivante 741 toises à un prix oscillant entre 367 à 450 francs la toise : *Compagnie Tranchées* 1861.
- 202 L'architecte responsable de la Société des entrepreneurs réunis est PIERRE MARTIN, architecte domicilié à Lyon.
- 203 AEG, Notaire Jean Louis Binet, 1 mars 1860.
- 204 Notamment le Crédit suisse pour la plus grosse d'entre elles, la compagnie des immeubles des Tranchées : AEG, RC 410/738.
- 205 À propos des frères Pereire, le bruit court en 1853 « d'une vente projetée de tout le terrain de nos vieilles fortifications à ce célèbre spéculateur » : *JdG*, 07.09.1853. Une rumeur identique attribuée à la banque Rothschild des desseins semblables : *JdG*, 24.07.1850.
- 206 Rapport du conseil d'administration de la BGS, publié dans le supplément du *JdG*, 16.09.1856.
- 207 Pour 103 346 francs : AEG, RC 400/890.
- 208 AEG, Notaires J. F. Demole, 1 juil. 1858 ; P. A. Gampert, 27 déc. 1860 ; Wessel, 30 mai 1864.
- 209 Elle a dépensé 783 360 francs pour les terrains acquis en 1860.
- 210 *JdG*, 16.09.1856. La BGS a par ailleurs des velléités constructives à Lyon, où elle fonde en 1858 la Compagnie rue de l'Impératrice, destinée au percement de cette dernière sur le modèle de la rue Impériale : BERNARD GAUTHIEZ, *Lyon, entre Bellecour et Terreaux : architecture et urbanisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon 1999, pp. 51-53.
- 211 *RL* 1850, p. 175, loi sur l'acquisition des fonds immeubles dans le canton de Genève, 4 avril 1849.
- 212 Article du journal radical *La Revue*, rapporté dans la *Gazette de Lausanne* du 12.10.1850.
- 213 Dans le journal *Le Sémaphore* : AEG, RC 391/79.
- 214 AEG, RC 404/1762.
- 215 AEG, Notaire Jean François Demole, 22 oct. 1853. Maison aujourd'hui démolie, située entre la rue du Rhône, la rue Pierre-Fatio et la rue François-Versonnex.
- 216 Alfred Binet, Ernest Long, Louis Piachaud, Jean Baptiste Alexandre Stroehlin, Georges René Émile Batault, Antoine Baumgartner (qui fait construire 15 immeubles à lui seul).
- 217 Charles Bellamy, Jean Élisée Massé.
- 218 Jean-Gabriel Eynard, Isaac et Louis Bonna, Ami Bordier, François Farjon, Louis Ador, Jean David Lenoir.
- 219 De très nombreux terrains sont acquis par des architectes, mais derrière ces derniers se cache parfois un client, qui n'apparaît que dans un second temps.
- 220 Il s'agit des immeubles de la promenade du Pin 1-3. Les détails dans : PALFI 1996.
- 221 Douze femmes acquièrent des parcelles ; c'est en leur nom que les requêtes en autorisation de construire sont adressées au DTP.
- 222 Sur le sujet, DAVID RIPOLL, « Genève reconnaissante : dons et contreparties au siècle de la philanthropie », *Patrimoine et architecture*, cahier 23, Genève 2017, pp. 16-25.
- 223 CAMPOS 2003.
- 224 AVG, 03.PV.27, p. 72.
- 225 *JdG*, 22.08.1868 ; AVG, 03.PV.27, pp. 535, 552.
- 226 AVG, 03.PV.38, p. 427.
- 227 AEG, Archives privées 281.3.
- 228 *JdG*, 28.10.1871 ; AEG, Notaire Wessel, 13 juil. 1872.
- 229 CAMPOS 2003 fournit une très fine analyse de cette loi et des débats qui la précèdent.
- 230 « L'application spéciale de l'école dont il s'agit aux personnes du culte israélite empêche de la reconnaître comme fondation d'utilité publique » : AEG, RC 411/931.
- 231 *RL* 1855, pp. 187-193, loi autorisant la Fondation dite Temple unique de l'Ordre maçonnique, du 23 mai 1855, accompagné des statuts de la fondation.
- 232 *MGC*, 27.02.1856, p. 732.
- 233 C'est l'avis de GUILLAUME-HENRI DUFOUR : *MGC*, 27.02.1856, p. 735.
- 234 *MGC*, 31.05.1856, p. 1355.
- 235 *MGC*, 28.01.1857, pp. 475-512.
- 236 *MGC*, 27.02.1856, pp. 739-740.
- 237 En remplacement de la « Chambre des travaux publics ».
- 238 *JdG*, 26.03.1863.
- 239 Construit à l'angle du quai et de la rue du Mont-Blanc en 1853, qui va devenir Hôtel de Russie en 1868. Démoli.
- 240 AEG, RC 409/1262, 1300.
- 241 *JdG*, 29.03.1863.
- 242 *RL* 1880, pp. 487-488, loi relative aux fonctions d'un architecte cantonal, du 29 septembre 1880.
- 243 AEG, Travaux A 97/226-228.
- 244 AEG, RC 409/1203.
- 245 *CRAM* 1854, p. 4.
- 246 En 1863, le bureau se compose d'un ingénieur, un sous-inspecteur, un dessinateur, un sous-inspecteur de la voirie, un chef du service des eaux, un jardinier chef, un inspecteur des pavés et un inspecteur de l'éclairage : *JdG*, 23.05.1863.
- 247 AVG, 03.PV.22, p. 160.
- 248 AVG, 03.PV.38, p. 248.
- 249 AVG, 03.PV.79, p. 253.
- 250 *L'Horticulture genevoise*, n° 2, fév. 1911, pp. 30-32.
- 251 *Rapport* 1854, p. 14
- 252 *Idem*, pp. 22-23.
- 253 REYNAUD 1858, p. 590.
- 254 *Ibid.*
- 255 *Ibid.*
- 256 *Idem*, p. 591.
- 257 *Idem*, p. 590.
- 258 Sur le sujet : texte d'introduction de DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010 ; pour le XVIII<sup>e</sup> siècle : WINIGER-LABUDA MAH GE 2023.
- 259 Implantée au début de la rue de Lausanne, elle prend le nom de Maison des Petits Ménages (démolie). Elle contenait 150 à 180 pièces distribuées en petits appartements : *JdG*, 25.12.1862. Sur cette opération : LESCAZE/HILIER/FREI 1994, p. 201.
- 260 *JdG*, 12.05.1853.
- 261 Elle est pourvue de 802 signatures.
- 262 Article signé B. (Antoine Baumgartner ?), *JdG*, 12.05.1853. Voir aussi les articles consacrés à la même question les 18, 19 et 21.05.1853.
- 263 *Ibid.*
- 264 *MGC*, 15.10.1853, p. 1130.
- 265 *Idem*, p. 1131.
- 266 *Idem*, p. 1132.
- 267 *Idem*, p. 1140.
- 268 Grand Conseil, séance du 03.01.1855, propos rapportés dans *JdG*, 04.01.1855.
- 269 Grand Conseil, séance du 03.01.1855, propos rapportés dans *JdG*, 05.01.1855.
- 270 *MGC*, 03.01.1855, pp. 460-484, propos rapportés dans *JdG*, 05.01.1855.
- 271 *MGC*, 21.02.1855, pp. 1316-1377, propos rapportés dans *JdG*, 23.02.1855.
- 272 *MGC*, 21.02.1855, pp. 1341-1342, propos rapportés dans *JdG*, 23.02.1855.
- 273 *MGC*, 28.02.1855, pp. 1437-1463.
- 274 *JdG*, 23.05.1855.
- 275 *JdG*, 02.06.1855.
- 276 *MGC*, 02.06.1866, pp. 819-840.
- 277 *JdG*, 03.06.1866.
- 278 *Ibid.*
- 279 AEG, RC 398/585, 647, 963, 399 ; *JdG*, 23.11.1856.

- 280 *JdG*, 26.03.1857.
- 281 *JdG*, 14.04.1869.
- 282 LESCAZE/HILER/FREI 1994, pp. 206-216.
- 283 Le vœu est formulé par Jean-Louis Fazy : Grand Conseil, séance du 24.08.1859, propos rapportés dans le *JdG*, 30.08.1859.
- 284 *JdG*, 19.04.1850. Fazy-Pasteur n'est pas le seul à éprouver des doutes. La critique de cette stratégie restera un leitmotiv dans les colonnes du *JdG*, notamment dans les numéros des 02.11.1861 et 15.02.1863 ; en 1867, on ironise encore : « aujourd'hui la poule aux œufs d'or, si elle n'est pas tout à fait morte, paraît du moins bien malade » : *JdG*, 05.07.1867.
- 285 *Gazette de Lausanne*, 12.10.1850.
- 286 AEG, RC 386/841.
- 287 *JdG*, 21.03.1852.
- 288 *JdG*, 19.10.1850.
- 289 AEG, Notaire Jean Vignier, 5 juin 1855. Les enchères groupées ont cependant tendance à diminuer avec le temps, devenant rares à partir des années 1860.
- 290 « Il y a une haute convenance à ne pas déprécier les terrains mis en vente en les exposant inutilement à l'adjudication » : AEG, RC 386/896.
- 291 AEG, RC 404/480.
- 292 AEG, RC 404/623.
- 293 AEG, RC 404/1179.
- 294 Le cas le plus atypique est celui de la parcelle formant l'actuel rue du Mont-Blanc 22, vendue en 1870 302 francs la toise sur une mise à prix de 110 francs : AEG, Notaire Vuy, 25 avr. 1870.
- 295 AEG, RC 407/41 ; Notaire P. A. Gampert, 27 déc. 1860. Ces frais sont destinés au fisc et représentent 5 % du prix de l'adjudication.
- 296 AEG, RC 392/215.
- 297 *MGC*, 15.10.1853, p. 1145.
- 298 *JdG*, 11.10.1850.
- 299 AEG, Notaire André Jourdan, 19 déc. 1850.
- 300 AEG, Notaire Jean François Demole, 11 févr. 1854.
- 301 En juillet 1858, la vente de plusieurs terrains totalisant 1567 toises (10 577 m<sup>2</sup>) rapporte à l'État la somme de 679 694 francs, soit en moyenne presque 500 francs la toise : AEG, RC 402/21.
- 302 AEG, RC 393/575.
- 303 À la rue De-Candolle par exemple, les parcelles sur lesquelles se trouvent les immeubles d'angle n<sup>os</sup> 18 et 26 sont vendues sur une mise à prix de 110 francs le m<sup>2</sup>, celles des n<sup>os</sup> 20-24 sont proposées à 90 francs le m<sup>2</sup>.
- 304 À partir de 1873, les prix ne sont plus fixés à la toise mais au mètre carré.
- 305 AEG, Notaire Cherbuliez, 14 nov. 1896.
- 306 AEG, Notaire Binet, 6 janv. 1896.
- 307 AEG, Notaire Nicolas-Édouard Derobert, 3 avr. 1897.
- 308 AEG, Notaire Page, 17 juil. 1895.
- 309 AEG, Notaire Rivoire, 15 févr. 1897.
- 310 AEG, Notaire Hérédier, 8 mai 1897.
- 311 Actuel n<sup>o</sup> 4 : AEG, Notaire Carteret, 16 sept. 1911.
- 312 *JdG*, 20.06.1911.
- 313 En 1861, les terrains restant à vendre sont évalués à 7 millions : *JdG*, 15.10.1861. En 1875, ils sont estimés à 4 millions : *JdG*, 01.09.1875. Entre 1892 et 1898, le produit de la vente se monte à 1806 827 francs : *MGC*, 1.11.1899, annexes, pp. 527-528. Aux chiffres indiqués ici il faut ajouter les parcelles dotées d'édifices publics, qui totalisent quant à elles 6,35 hectares.
- 314 *JdG*, 02.08.1867.
- 315 *JdG*, 19.05.1853.
- 316 Au Locle, 18 maisons en béton sont en construction : *JdG*, 23.11.1856. À Lyon, les constructions en béton de mâchefer se répandent à partir de 1856, en remplacement du pisé : JEAN-LUC DE OCHANDIANO, *Lyon, un chantier limousin*, Lyon 2008, pp. 69-71.
- 317 *JdG*, 02.06.1855.
- 318 Le docteur Antoine Baumgartner en doute ; Fazy, lui, est catégorique : « Il est impossible, sur le terrain des fortifications, où les frais de fondations sont très élevés, d'empêcher de faire des constructions de 4 ou 5 étages » : *JdG*, 15.10.1853.
- 319 *CRCE* 1858, p. 129.
- 320 Publié à Genève en 1874, p. 97.
- 321 AEG, Travaux A 94/255 ; RC 428/364 ; RIPOLL 2009.
- 322 *JdG*, 30.05.1867.
- 323 *JdG*, 10.05.1868. Dans ces bâtiments, les problèmes d'humidité dus à la présence de sources ne seront d'ailleurs jamais vraiment résolus. Sur les questions de géologie et d'hydrologie : DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 3-11.
- 324 AVG, 03.PV.27, p. 247.
- 325 *JdG*, 09.11.1873.
- 326 *JdG*, 21.06.1874.
- 327 Son nom n'apparaît pas dans l'article mais il s'agit de l'entrepreneur ANTOINE CROZET.
- 328 Pour les ventes en bloc d'un grand nombre de parcelles, cette condition peut être modifiée. C'est le cas de la vente en 1860 à la Compagnie des immeubles des Tranchées, à laquelle un délai de neuf ans est accordé : AEG, RC 406/1129.
- 329 Actuels place de Neuve 2 et rue du Conseil-Général 4.
- 330 AEG, RC 404/1533.
- 331 AEG, RC 406/1707, 409/1172. Elles attendront 1870 pour se défaire enfin de leur bien : AEG, Notaire Audéoud, 29 janv. 1870.
- 332 HANSJÖRG ROTH, *La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930*, Genève 2004, p. 10.
- 333 *JdG*, 11.05.1854.
- 334 *Compagnie Tranchées* 1864 ; *Compagnie Tranchées* 1865.
- 335 *JdG*, 15.02.1863.
- 336 *JdG*, 06.05.1868.
- 337 *JdG*, 12.06.1875. Voir aussi : RODOLPHE REY, *Genève et les rives du Léman*, Genève 1875, p. 465.
- 338 *JdG*, 08.11.1884.
- 339 *Journal de la construction et de l'industrie*, n<sup>o</sup> 11, 20.01.1873, p. 4 ; voir aussi : JULES COUGNARD, *La caisse d'épargne du canton de Genève, 1816-1916*, Genève 1917, p. 111.
- 340 « La question immobilière à Genève », *Moniteur de l'industrie et de la construction*, n<sup>o</sup> 8, 15.07.1897, p. 118.
- 341 *Ibid.* Le rendement est estimé de 6 à 7 % si tous les locaux sont occupés, ce qui est rarement le cas.
- 342 La fortune Brunswick sert à rembourser les 7 millions de dette de la Ville ; 2 400 000 francs sont payés à l'État en droits de succession, et 500 000 versés à l'Hospice général, 1 million placé à la Banque de Genève, 1 million à la caisse hypothécaire, le reste en œuvres tangibles (Grand Théâtre, etc.) : *JdG*, 28.12.1876.
- 343 *JdG*, 15.10.1879.
- 344 Ce que Guillaume Fatio remarque déjà en 1900 : « Les Tranchées, séjour de l'opulence, sont la continuation de l'ancien quartier aristocratique, dit 'du haut' » : FATIO 1900, p. 155.
- 345 AVG, 03.PV.8, p. 924 ; sur les anciennes boucheries de Longemalle : DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 286-287.
- 346 *JdG*, 18.05.1864. Une pétition pour le déplacement des abattoirs est adressée aux autorités en 1872 : AVG, 03.PV.31, p. 441.
- 347 AVG, 03.PV.33, p. 233.
- 348 WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 229-231.
- 349 AEG, RC 410/843.
- 350 *JdG*, 21.07.1866.
- 351 *JdG*, 22.03.1867.
- 352 Les propos sont d'E. GAUTIER : enquête du journal *La Suisse*, 01-17.06.1898.
- 353 CHARLES RESSEGUEIRE, *De l'entrepôt à Genève*, Genève 1850.
- 354 AEG, RC 387/699 ; *JdG*, 24.07.1851 ; un second entrepôt est également prévu sur la rive droite, entre Cornavin et le lac : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 239-241.
- 355 *JdG*, 29.04.1853.
- 356 AEG, Travaux A 72/320, 363 ; RC 397/626 ; *MGC*, 27.02.1856, pp. 745-749 ; 01.03.1856, p. 796.
- 357 *CRCE* 1856, p. 108.
- 358 AVG, 03.PV.19, p. 46.
- 359 *JdG*, 19.06.1870.
- 360 50 francs la toise.
- 361 *JdG*, 05.01.1872.
- 362 HENRI-FRÉDÉRIC AMIEL, *Journal intime*, t. XI, Lausanne 1993, pp. 171-172.
- 363 « Quartier de la banque » lit-on déjà dans le *JdG* du 04.04.1879. Guillaume Fatio le nomme quartier de la Bourse en 1900 :

- FATIO 1900, p. 155. L'appellation quartier des banques ne devient courante qu'au XX<sup>e</sup> siècle.
- 364 Caserne de Hollande, voir BROILLET et al. MAH GE 1997, pp. 299-300.
- 365 *JdG*, 22.08.1863.
- 366 Bâtiment démolit : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 331-332.
- 367 Ce bâtiment n'existe plus ; il a été construit par l'architecte SAMUEL DARIER pour le compte de M<sup>me</sup> Camille Darier, femme d'André Galopin Darier : AEG, Notaire Rivoire, 25 juin 1859 ; Travaux A 76/175, 191.
- 368 *CRCE* 1863, p. 10.
- 369 *JdG*, 09.08.1863 et 18.09.1863.
- 370 AEG, RC 412/283. Aussi : *JdG*, 18.08.1863.
- 371 Lettre de SAMUEL DARIER au Conseil d'État : AEG, RC 406/1817.
- 372 Sur ce quadrilatère bancaire, voir le dossier « Genève, place de banque », *JdG*, 27.09.1930.
- 373 *JdG*, 03.07.1868.
- 374 *JdG*, 16.09.1881.
- 375 AEG, RC 401/1197.
- 376 AEG, Notaire Pierre Adolphe Gampert, 5 déc. 1860.
- 377 AEG, Notaire Jean-François Demole, 8 août 1859.
- 378 Parmi ceux-ci, le comte François Auguste Sautter de Beauregard, qui se fait surtout connaître en tant que promoteur de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (Algérie), à laquelle Napoléon III a concédé un terrain de 20 000 hectares en 1853. Les notaires Gampert et Janot semblent avoir joué un rôle important dans la formation de la société : AEG, RC 406/1136. Les actionnaires principaux sont les banquiers James Odier et Édouard Pictet, figures éminentes de la banque privée genevoise.
- 379 *Compagnie Tranchées* 1861.
- 380 *JdG*, 04.11.1860.
- 381 AEG, RC 406/983 ; 406/1129 ; 406/1184.
- 382 AEG, RC 406/1136.
- 383 AEG, RC 406/1693.
- 384 *Compagnie Tranchées* 1864.
- 385 *Compagnie Tranchées* 1865.
- 386 *Compagnie Tranchées* 1864.
- 387 PFAENDLER 1979, pp. 57-58.
- 388 Pour les écuries, déportées à l'extérieur du quartier du côté de la Cluse, voir PFAENDLER 1979, pp. 46-48. D'une façon générale, la ceinture Fazyste est peu propice à la construction d'écuries et autres « pensions de chevaux », le cahier des charges des ventes de parcelles rendant très difficiles les installations de ce genre : AEG, RC 395/1231.
- 389 Dès 1853, un terrain situé entre la rue des Casemates (bd Émile-Jaques-Dalcroze actuel) et le boulevard Helvétique est utilisé pour le cardage des matelas et le battage des tapis. Cette pratique est interdite à partir de 1884 : AVG, 03.PV.43, p. 138.
- 390 WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 69-72. L'approbation par le Conseil d'État a lieu le 10 août 1855 : AEG, RC 396/318.
- 391 AVG, 03.PV.13, p. 296.
- 392 *JdG*, 08.06.1855.
- 393 *JdG*, 23.06.1855. La ville de Londres, où plusieurs églises touchent les gares, et l'église du quartier de Bercy à Paris, sont là pour rassurer les esprits. À en croire certains, un convoi sur les rails ne fait pas autant de bruit qu'un char sur le pavé : *JdG*, 08.06.1855.
- 394 *JdG*, 12.06.1855.
- 395 DESBASSAYNS DE RICHEMONT 1867, p. 35
- 396 Ouvert en 1855, le cercle est accusé d'être une maison de jeux, ce qui est interdit par la loi, et doit fermer en 1863.
- 397 WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 239-241.
- 398 De l'avis d'une commission du Grand Conseil : *JdG*, 07.03.1862.
- 399 *JdG*, 26.10.1882.
- 400 Rue du Mont-Blanc 18/rue Pécolat 1, voir WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 272-278.
- 401 Sur ces deux bâtiments : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 262-270.
- 402 *MCM*, 09.01.1874, pp. 471-473 ; 30.06.1874, pp. 62-67 ; 19.05.1875, p. 143 ; 28.05.1875, pp. 136-137 ; 23.05.1876, pp. 155-171 ; 09.06.1876, pp. 202-205 ; 26.12.1876, pp. 418-421 ; 14.01.1879, pp. 340-343 ; 28.06.1881, p. 279 ; AVG, 03.PV.33, pp. 291, 366, 390 ; 03.PV.34, p. 198.
- 403 *MCM*, 24.10.1884, pp. 193-194 ; 05.12.1884, p. 309 ; 23.12.1884, p. 393 ; 10.06.1885 ; *JdG*, 11.06.1885.
- 404 AVG, 03.PV.41, pp. 393, 408, 453 ; 03.PV.42, p. 508 ; 03.PV.43, pp. 21, 50.
- 405 *JdG*, 19.06.1864.
- 406 Grand Conseil, séance du 18.06.1864, propos rapportés dans *JdG*, 19.06.1864.
- 407 Grand Conseil, séance du 06.09.1873, propos rapportés dans *JdG*, 09.09.1873.
- 408 En 1873, le quartier est considéré comme trop bruyant pour accueillir ces classes. Voir le projet de loi pour l'installation de classes du Collège de Genève dans le bâtiment de l'entrepôt de la rive droite : *JdG*, 09.09.1873.
- 409 AEG, Notaire J.-C.-F. Janot, 10 sept. 1853.
- 410 Il constituerait un obstacle à la création de la rue de Saint-Léger : AEG, RC 394/968.
- 411 AEG, RC 395/437 ; 395/545.
- 412 *JdG*, 09.08.1855.
- 413 *JdG*, 05.02.1861.
- 414 SCHAECK-JAQUET 1886, p. 55.
- 415 REYNAUD 1858, p. 590.

## Hygiène publique et gestion urbaine

- 1 É[MILE] VALLIN, « L'exposition d'hygiène au congrès de Genève », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1882, pp. 849-861 ; *JdG*, 03.09.1882.
- 2 L'expression est de l'ingénieur des Ponts et Chaussées ALFRED DURAND-CLAYE, formulée à l'issue du congrès : *JdG*, 30.09.1882.
- 3 Le chef du Bureau est le médecin Étienne-François Julliard entre 1858 et 1881. CHARLES SCHAECK-JAQUET publie une *Notice sur quelques points de salubrité, sécurité et utilité publiques à Genève*, Genève 1882.
- 4 BARDE 1891.
- 5 Arrêté du Conseil d'État du 27.01.1857. Le Bureau de salubrité publique remplace le Conseil de santé, créé en 1829 ; il hérite également des charges de l'ancienne Chambre de netteté, supprimée en 1837. Réorganisé en 1884, le bureau est dirigé à partir de cette date par le docteur Alfred Vincent jusqu'en 1897. Sur le Bureau de salubrité publique : SCHAECK-JAQUET 1886, pp. 7-9.
- 6 *Tribune de Genève*, 19.02.1883.
- 7 ALPHONSE DE CANDOLLE, *Améliorations des anciens quartiers de Genève*, Genève 1865 ; F. FERRIÈRE, *Rapport sur les visites sanitaires instituées par le Conseil Administratif de la Ville de Genève pendant l'été de 1884* (Publication de la Société d'hygiène de Genève, n° 5), juin 1885.
- 8 CATHERINE SANTSCHI, « Égouts et latrines dans la vieille Genève », *Revue du Vieux-Genève*, 11, 1981, pp. 43-46.
- 9 *MCM*, 13.06.1848, p. 568 ; 26.12.1848, pp. 89-91.
- 10 Avec l'architecte JEAN-PIERRE GUILLEBAUD, CHARLES SCHAECK PRÉVOST est partisan du système des canaux en opposition aux fosses d'aisance ; le représentant de l'agriculture affiche l'opinion inverse : AVG, 03.PV.9, p. 829, 845.
- 11 Paris 1853. L'ouvrage de Leroux est fréquemment mentionné par les autorités genevoises. Elles ont certainement connaissance de celui de MAXIME PAULET, *L'Engrais humain. Histoire des applications de ce produit à l'agriculture, aux arts industriels, avec description des plus anciens procédés de vidanges et des nouvelles réformes dans l'intérêt de l'hygiène*, premier ouvrage scientifique sur la question paru à Paris la même année.
- 12 *CRAM* 1855, pp. 17-18.
- 13 Le conseiller administratif et ingénieur ALEXANDRE ROCHAT affirme, l'exemple de Londres à l'appui, « qu'il n'y a pas lieu, quel que soit le gain qui peut en résulter, de sacrifier à ce but [la récupération des matières fécales] le système d'un réseau d'égouts bien organisés et suffisamment lavés » : AVG, 03.PV.15, p. 341.

- 14 *JdG*, 14.02.1857.
- 15 *MCM*, 07.04.1857, p. 534. Il semble que cette décision revienne à ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, alors à la tête du DTP. L'idée de commencer par les nouveaux quartiers, « où la chose ne pourrait rencontrer aucune difficulté », est émise lors de la séance du Conseil administratif du 22 octobre 1855 : AVG, 03.PV.14, p. 453. Voir aussi : *JdG*, 04.01.1855.
- 16 AEG, RC 396/296.
- 17 AEG, Travaux A 73/292, 354 ; voir aussi, la même année, une obligation similaire pour les acquéreurs des parcelles bordant le square de Chantepoulet : AEG, Travaux A 74/270.
- 18 *Idem*.
- 19 *CRCE* 1859, p. 132.
- 20 AEG, RC 405/1417. L'époque est riche en inventions dans le domaine, notamment à Lyon : ADLER 2020, p. 147.
- 21 AEG, Travaux A 80/53.
- 22 AEG, Travaux A 84/63.
- 23 AVG, 03.PV.35, p. 660.
- 24 *MCM*, 04.01.1878, pp. 366 et ss.
- 25 *Idem*, p. 372.
- 26 Une observation similaire, selon laquelle le nombre de décès dus à l'épidémie de choléra est moindre dans les rues où il existe des égouts, sera faite à Marseille en 1884 : *JdG*, 05.03.1885. Voir aussi le *Mémoire sur l'épidémie de fièvre typhoïde à Paris en 1882*, que son auteur ALFRED DURAND-CLAYE envoie au Conseil administratif en 1884 : AVG, 03.PV.43, p. 9.
- 27 AVG, 03.PV.35, p. 660. Notamment sous l'immeuble rue De-Candolle 4 : AVG, 03.PV.35, p. 719.
- 28 Il s'agit vraisemblablement de la succursale d'une entreprise active à Lyon et à Paris : AVG, 03.PV.37, p. 464 ; 03.PV.38, pp. 97, 117 ; *JdG*, 21.07.1878.
- 29 AEG, RC 386/532 ; *JdG*, 17 et 21.07.1878.
- 30 *MCM*, 18.03.1851, pp. 50-56.
- 31 AEG, Travaux A 70/375 ; RC 392/890. Les premiers crédits votés par la Municipalité sont justifiés par le fait « que les nouveaux égouts devront se rattacher à d'autres existant déjà dans un sol appartenant aujourd'hui à la Ville de Genève » : AEG, RC 392/498. Par la suite, le Conseil administratif conserve parfois la maîtrise des travaux, sous la surveillance du DTP : AEG, RC 394/293.
- 32 La majeure partie des nouvelles rues et places remises à la Ville de Genève sont dépourvues d'égouts, observe-t-on en 1863 : AVG, 03.PV.22, pp. 21, 43.
- 33 AVG, 03.PV.25, p. 308 ; AEG, RC 409/1060. En 1892, le banquier Henri Galopin se plaint qu'il n'y a ni égout ni canalisation hydraulique dans la rue de Hollande (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), où il fait construire une maison : AVG, 03.PV.51, p. 659.
- 34 AVG, 03.PV.29, p. 101.
- 35 AEG, Travaux A 80/312.
- 36 AVG, 03.PV.40, p. 918.
- 37 *Ibid.*
- 38 AVG, 03.PV.41, p. 602.
- 39 AVG, 03.PV.41, pp. 732, 877 ; 03.PV.42, pp. 79, 90, 187 ; 03.PV.42, pp. 303, 557.
- 40 Art. 34, chap. II du Règlement sur les autorisations de travaux et de saillies sur la voie publique.
- 41 *JdG*, 30.09.1882. À titre de comparaison, Lyon fait le choix définitif du tout-à-l'égout peu après la guerre de 1914-1918 : ADLER 2020, p. 166.
- 42 *JdG*, 22.04.1887.
- 43 « Compte-rendu du congrès international d'hygiène de Genève en 1882 », *Revue d'Hygiène et de Police sanitaire*, extraits des séances des sections, Paris 1882. CHARLES BARDE fait l'éloge du système genevois dans son ouvrage : BARDE 1891, pp. 189-200.
- 44 AVG, 03.PV.55, p. 626.
- 45 *Idem*.
- 46 L'initiative en revient à la Société d'hygiène qui, en 1885, considère la création d'un réseau général d'égouts englobant les communes périphériques comme une « absolue nécessité » : AVG, 03.PV.44, p. 30 ; *JdG*, 13.01.1885. Voir aussi, en 1897 : AVG, 03.PV.56, p. 484.
- 47 BADOIS/BIEBER 1898, p. 18.
- 48 Article 1<sup>er</sup> du règlement de police du 10 juillet 1855.
- 49 AEG, RC 395/921.
- 50 BARDE 1891, pp. 7, 171.
- 51 AVG, 03.PV.14, p. 389.
- 52 AEG, Travaux A 80/247. Le problème est récurrent, au moins jusqu'en 1889 : AVG, 03.PV.48, p. 488.
- 53 AVG, 03.PV.24, p. 71 ; *JdG*, 09.05.1865.
- 54 Voir en particulier « l'envahissement par les eaux » signalé dans les caves du Port-Franc, à Rive, en 1883 : AVG, 03.PV.42, p. 85.
- 55 AVG, 03.PV.26, pp. 399, 442 ; 03.PV.27, p. 441 ; 03.PV.32, p. 95.
- 56 AVG, 03.PV.36, p. 279.
- 57 AVG, 03.PV.26, p. 399.
- 58 AVG, 03.PV.48, pp. 489, 496.
- 59 AVG, 03.PV.56, pp. 206, 236.
- 60 AVG, 03.PV.27, p. 384 ; voir aussi les commentaires dépités du *JdG*, 27.01.1867. D'autres sources qu'il a fallu canaliser sont situées sous des immeubles de la place Cornavin : AVG, 03.PV.43, p. 410.
- 61 *MCM*, 18.03.1851, pp. 50-56.
- 62 AVG, 03.PV.10, p. 529.
- 63 AEG, RC 396/828 ; *JdG*, 23.03.1856.
- 64 AEG, Travaux A 74/278.
- 65 AVG, 03.PV.36/487.
- 66 AEG, Travaux A 95/47 ; A 96/105, 222.
- 67 Il ajoute que « le ciment Monnier sera probablement aussi, sur ce point comme dans d'autres domaines de la construction, d'une grande utilité » : BARDE 1891, p. 203. Il s'agit du premier béton armé. BARDE le mentionne par ailleurs pour les grands réservoirs : « on commence à se servir du ciment Monnier, treillis de fils de fer incrustés dans du ciment » : BARDE 1891, p. 20.
- 68 L'autorisation de la Ville, accordée à titre d'essai, date du 31 mai 1881 : AVG, 03.PV.40, p. 515. Le brevet est obtenu quelques mois plus tard : *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844*, nouvelle série, t. 38 (1<sup>re</sup> partie), Paris 1886, pp. 29-30.
- 69 VICTOR AMOUDRUZ, *La vidange hydraulique appliquée à Genève et projetée pour Paris et dans d'autres villes*, Genève 1882.
- 70 VICTOR AMOUDRUZ, *Mémoire sur le système d'évacuation des eaux et immondes de Genève comparé aux systèmes français, anglais et américains*, Genève 1885, p. 33.
- 71 VICTOR AMOUDRUZ, *Mon différend avec M. Th. Turrettini, soumis à l'appréciation de nos concitoyens, soit historique d'un progrès sanitaire dans ses rapports avec l'Administration de la Ville de Genève*, Genève 1894, p. 9.
- 72 AVG, 03.PV.43, p. 382 ; 03.PV.47, p. 27 ; pour les pièces du litige qui l'oppose aux autorités municipales : AVG, 03.Dos.216a et b.
- 73 L'intérêt pour l'engrais humain a un précédent local, l'ouvrage du Genevois FRÉDÉRIC GUILLAUME, *Traité des engrais*, Genève 1825. Notons que le sujet passionne une grande partie des villes françaises dès le second Empire : SABINE BARLES, *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Seyssel 2016, p. 75.
- 74 AVG, 03.PV.3, p. 175. L'idée de réservoirs sera reprise par CHARLES SCHAECK-JAQUET en 1882 : SCHAECK-JAQUET 1882, p. 4.
- 75 Compte-rendu de la conférence : *JdG*, 30.06.1871.
- 76 Paris, Lyon, Metz, Tours, Nîmes, Bourges, Caen : *MCM*, 22.12.1871, pp. 320-322.
- 77 *MCM*, 22.12.1871, pp. 334-335.
- 78 « Le quatrième Congrès international d'hygiène », *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, 1882, n° 6, col. 265.
- 79 AVG, 03.PV.47, pp. 74, 94, 117 ; *JdG*, 25.02.1888.
- 80 ALFRED VINCENT, *La salubrité publique et l'utilisation agricole des eaux d'égout à Genève*, Genève, 1888 ; P.-L. DUNANT, ALBERT MAYOR, HIPPOLYTE GOSSE, *Question de l'irrigation par les eaux d'égout à Genève* (Publication de la Société d'hygiène, n° 9), Genève 1888.
- 81 *JdG*, 21.03.1888 ; 23.04.1888. L'architecte CHARLES BARDE se souviendra de ces débats acharnés, offrant « le lamentable spectacle de savants qui se dévorent au nom de l'hygiène » : BARDE 1891, p. 209.

- 82 AVG, 03.PV.47, pp. 296, 771.
- 83 BARDE 1891, p. 207.
- 84 AVG, 03.PV.9, p. 825. En 1852, ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER fournit au Conseil administratif un mémoire sur l'approvisionnement d'eau à Genève : AVG, 03.PV.11, pp. 233, 249, 671, 836, 925 ; 03.PV.15, p. 440.
- 85 AEG, RC 394/546. Voir aussi : AVG, 03.PV.13, p. 534.
- 86 Sur la machine hydraulique : BROILLET et al. MAH GE 1997, pp. 247-249 ; sur l'alimentation en eau : E. LULLIN, « Du service des eaux à Genève », *JdG*, 14, 15, 19 et 20.05.1869.
- 87 En 1860, les propriétaires des Grottes et de Saint-Jean se plaignent à ce sujet : AVG, 03.PV.19, p. 221.
- 88 AVG, 03.PV.42, pp. 438, 487.
- 89 AVG, 03.PV.43, p. 264 ; 03.PV.46, p. 95.
- 90 AVG, 03.PV.38, pp. 326, 469.
- 91 AVG, 03.PV.51, p. 580 ; 03.PV.53, p. 246 ; 03.PV.54, p. 789. Le projet est abandonné en 1896 : AVG, 03.PV.55, p. 692 ; LAURE BEAUMONT-MAILLET, *L'eau à Paris*, Paris 1991, pp. 222-223.
- 92 AVG, 03.PV.12, pp. 72, 81.
- 93 AVG, 03.PV.13, pp. 262, 429 ; 03.PV.15, p. 380.
- 94 AVG, 03.PV.26, p. 179.
- 95 AVG, 03.PV.30, pp. 154, 170.
- 96 Pour que la Ville installe les conduites, la somme des abonnements doit représenter au moins « l'intérêt au 4% des dépenses à faire pour l'établissement de la conduite et de ses accessoires », selon l'arrêté du Conseil municipal du 17 mai 1843, art. 5. La participation des propriétaires d'immeubles sera redéfinie par la *Loi sur les canalisations et les travaux souterrains d'assainissement* du 2 juillet 1892.
- 97 Le crédit voté pour la canalisation étant de 7500 francs : MCM, 22.07.1856, pp. 154-159.
- 98 AVG, 03.PV.16, p. 379.
- 99 AVG, 03.PV.31, p. 437.
- 100 L'installation de bornes-fontaines dans certains secteurs dénote clairement une absence d'eau dans certains bâtiments. CHARLES BARDE peut ainsi affirmer en 1891 : « l'eau obligatoire dans les maisons permettra de supprimer la plus grande partie des bornes fontaines, qui gaspillent beaucoup d'eau quand on les laisse couler de manière permanente » : BARDE 1891, p. 182.
- 101 AVG, 03.PV.54, p. 653. La progression est toutefois importante depuis 1881, date à laquelle le nombre de bâtiments qui ne reçoivent pas d'eau s'élève à 800 : CRAM 1881, p. 107.
- 102 Art. 91 de la Loi générale du 15 juin 1895 sur les routes, la voirie, les constructions, les cours d'eau, les mines et l'expropriation.
- 103 CRAM 1881, pp. 105-110 ; BARDE 1891, p. 16. En 1894, on en trouve tous les 50 m (voir note 71, p. 367 : AMOUDRUZ, p. 8).
- 104 Initié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le remplacement est lent. En 1917, le volume d'eau ménagère des concessions à la jauge est le double de celui au compteur : CRAM 1917, pp. 382-389.
- 105 En 1881, on compte 616 bouches à eau sur le territoire municipal : CRAM 1881, p. 121.
- 106 MCM, 12.07.1861, pp. 127-131. La liste des rues est insérée dans la demande de crédit, qui stipule en outre que les bouches à eau d'arrosage sont moins chères que les bouches à eau d'incendie, parce que les appareils sont plus simples.
- 107 En 1871, le bassin des bornes-fontaines est qualifié d'incommode « pour ceux qui ont à y prendre de l'eau pour la transporter sur les épaules ou sur la tête » : AVG, 03.PV.30, p. 284.
- 108 AVG, 03.PV.19, p. 161.
- 109 AVG, 03.PV.20, pp. 183, 197 ; 03.PV.30, p. 370Bis.
- 110 AVG, 03.PV.22, p. 239.
- 111 AVG, 03.PV.33, p. 276.
- 112 AVG, 03.PV.35, p. 742.
- 113 AVG, 03.PV.42, p. 206.
- 114 AVG, 03.PV.50, p. 91.
- 115 AVG, 03.PV.11, p. 728.
- 116 AVG, 03.PV.33, p. 252.
- 117 CRAM 1891, p. 131.
- 118 Le problème est signalé en 1847 : AVG, 03.PV.6, p. 724.
- 119 AVG, 03.PV.11, p. 50.
- 120 AVG, 03.PV.31, p. 26 ; 03.PV.32, p. 44 ; 03.PV.33, p. 315 ; 03.PV.35, p. 98. Le règlement est également souhaité par « un certain nombre d'habitants de la ville », qui adressent une pétition au Conseil administratif : AVG, 03.PV.31, p. 444.
- 121 AEG, RC 437/309.
- 122 AVG, 03.PV.28, p. 68.
- 123 AVG, 03.PV.31, p. 549.
- 124 AVG, 03.PV.25, p. 59.
- 125 AVG, 03.PV.39, p. 60.
- 126 AVG, 03.PV.22, p. 328. En 1874, on parle de « vespasiennes Rambuteau » : MCM, 06.02.1874, p. 671.
- 127 AVG, 03.PV.25, p. 97.
- 128 MCM, 21.12.1869, pp. 401-402.
- 129 AVG, 03.PV.38, p. 827.
- 130 AVG, 03.PV.40, p. 283.
- 131 AVG, 03.PV.23, p. 98 ; 03.PV.26, p. 322.
- 132 Le projet d'y établir « un puits et des latrines, ces dernières en particulier pour les enfants et pour les femmes », est adopté en décembre 1859 : AVG, 03.PV.18, p. 50.
- 133 CATHERINE COURTAU, *Étude historique sur la promenade ou le parc Saint-Jean*, CPA, Genève 2009, pp. 48-50 (non publiée).
- 134 AVG, 03.PV.22, p. 86.
- 135 AVG, 03.PV.56, p. 239.
- 136 En 1867, le nombre de chiffonniers « qui pillent les tas d'immondices déposés sur la voie publique » est estimé à 200 : AVG, 03.PV.26, p. 476.
- 137 AVG, 03.PV.26, p. 368.
- 138 AVG, 03.PV.30, pp. 277, 541. Dès 1874, tous les propriétaires doivent se fournir en caisses à balayures.
- 139 Au grand dam des chiffonniers : AVG, 03.PV.44, p. 586.
- 140 AVG, 03.PV.46, pp. 286, 547. Les « poubelles » doivent être déposées de 5 à 7h du matin en été, 6 à 8h en hiver. *Règlement relatif à l'enlèvement des immondices et résidus de ménage*, adopté le 18 octobre 1887 par le Conseil d'État.
- 141 AVG, 03.PV.9, p. 894.
- 142 AVG, 03.PV.37, p. 14.
- 143 CRAM 1900, p. 295.
- 144 CRAM 1889, p. 140.
- 145 AVG, 03.PV.43, p. 105.
- 146 AVG, 03.PV.56, p. 597 ; MCM, 21.02.1899, pp. 776-832 ; 14.03.1899, pp. 955-973 ; 21.03.1899, pp. 1030-1054 ; 24.03.1899, pp. 1061-1072.
- 147 MCM, 21.02.1899, p. 805.
- 148 Le projet sera longuement rediscuté : MCM, 23.06.1908, pp. 122-147 ; 20.10.1908, pp. 235-239 ; 247-254 ; 06.05.1910, pp. 955-957 ; 10.02.1914, pp. 779-785 ; 07.12.1915, pp. 445-457 ; 24.06.1938, pp. 138-142, etc. Le crédit pour une usine d'incinération est finalement voté le 22 décembre 1859.
- 149 CRAM 1861, pp. 21-22.
- 150 STÉPHANE FRIOUX, PATRICK FOURNIER, SOPHIE CHEVEAU, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux lendemains de la première guerre mondiale*, Paris 2012, p. 77.
- 151 MCM, 12.07.1861, p. 128.
- 152 MCM, 30.11.1858, p. 194 ; voir aussi : AVG, 03.PV.19, p. 166 ; BADOIS/BIEBER 1898, p. 197.
- 153 AVG, 03.PV.36, pp. 441, 776.
- 154 AVG, 03.PV.29, p. 125.

## Aménager l'espace public

- 1 Voté par les lois du 22 octobre 1892 et 20 décembre 1893, le cadastre de la ville de Genève est réalisé par le géomètre JEAN-FRANÇOIS GRANGE entre 1896 et 1911, l'« état civil » de chaque parcelle de la ville étant dès lors renseigné par un numéro spécifique et le nom du propriétaire. Genève est en retard en la matière : les villes de Bâle, Berne, Zurich, Soleure, Schaffhouse, Neuchâtel, Fribourg, etc. sont cadastrées avant elle : MGC, 27.02.1892, Annexe, pp. 203-217.
- 2 MCM, 30.11.1858, pp. 208-210.
- 3 MCM, 05.06.1860, pp. 108-109.
- 4 *Idem*, p. 114. Sur l'adoption du nouveau système dans les quartiers anciens, où les

- maisons sont identifiées par le numéro d'assurance incendie, voir : AVG, 03.PV.19, p. 80.
- 5 MCM, 05.06.1860, p. 111.
- 6 Il est toutefois précisé que pour les maisons édifiées après le premier numérotage le coût sera assumé par leurs propriétaires.
- 7 AVG, 03.PV.20, pp. 35, 38.
- 8 *Le nouveau Genève en 1878 : indicateur des rues, quais, allées...* est décrit comme : « un guide exact dans les rues de ces nouveaux quartiers ; en effet, les noms de ces artères récemment ouvertes sont loin d'être connus de tout le monde, et les personnes qui connaissent ses noms n'ont pas toujours une idée bien nette du parcours des voies qu'ils désignent » : *JdG*, 20.02.1878.
- 9 RL 1850, pp. 72-74, loi du 5 février 1849, art. 18. En France, depuis 1789, le monopoïde dénommatif est transféré aux conseils municipaux.
- 10 AVG, 03.PV.11, pp. 745, 800 ; AEG, RC 390/537. Le nom est adopté en 1854 : RC 393/173.
- 11 Par exemple, le nom de James Fazy fait l'objet d'une discussion, les uns le voulant à Rive ou au bord du lac, les autres au boulevard allant de la gare au pont de la Coulouvrenière, solution finalement choisie.
- 12 *JdG*, 25.10.1906.
- 13 Le boulevard des Philosophes est tangentiel aux chemins des Petits et des Grands-Philosophes, devenus respectivement rues Prévost-Martin et Micheli-du-Crest.
- 14 Dans de rares cas, la référence à un bâtiment existant est indirecte : la rue du Conseil-Général doit son nom à la présence du palais électoral, où les assemblées avaient lieu : MASSÉ 1980, 2<sup>e</sup> série, p. 142.
- 15 Le square du Mont-Blanc est primitivement appelé square des Bergues, nom qu'il garde jusqu'aux années 1870.
- 16 AEG, RC 406/294.
- 17 DANIEL MILO, « Le nom des rues », *Les lieux de mémoire*, t. 2, Paris 1997, pp. 1887-1918.
- 18 De la Restauration datent les noms de rues suivants : Rousseau, Berthelier, Guillaume-Tell et Winkelried.
- 19 *JdG*, 27.05.1857. Dans son article, Gaberel met en scène un dialogue sur la question de l'hommage à rendre aux célébrités genevoises.
- 20 *Ibid.*
- 21 AVG, 03.PV.27, p. 496.
- 22 MARCEL SUËS-DUCOMMUN, *Souvenirs et vieux types genevois : 1800-1902*, Genève 1903.
- 23 Ils proposent en 1878 le nom de Michel Roset et celui de Jean Canal : AVG, 03.PV.37, p. 790.
- 24 AVG, 03.PV.46, p. 230. Massé recommande en outre de substituer le nom de son grand-père, le juge Jean-Élisée Massé, à celui de Jacques Imbert Galloix, récemment choisi par les autorités pour la rue parallèle à celle de Saint-Léger.
- 25 MASSÉ 1980, p. 154.
- 26 Deux rues sont dédiées dans les années 1870 à des personnalités étrangères (Franklin, Gutenberg), mais elles sont situées à l'extérieur de la ceinture Fazyste.
- 27 Faut-il attribuer ce nombre important à l'influence du conseiller municipal FRANÇOIS DIDAY, lui-même peintre, comme le suggère Edmond Barde dans le *JdG* du 24.08.1941 ?
- 28 « Nombre de Genevois qui n'ont appris le nom de Pierre Fatio que lorsqu'il a plu au gouvernement radical d'en décorer une rue nouvelle, s'approchent pour voir ce que c'est, et la mêlée commence sur le corps de ce patriote, mort il y a cent cinquante ans passés, oublié dès lors, exhumé hier » : correspondance adressée de Genève au *Courrier de Neuchâtel*, citée dans le *JdG*, 29.08.1858.
- 29 Pour Arthur Massé, la mémoire du grand réformateur est telle qu'elle rend superflue tout hommage de ce genre : MASSÉ 1980, p. 88. La rue des Chanoines n'en sera pas moins convertie en rue Calvin en 1885. Sur le sujet : SARAH SCHOLL, « Des ancêtres encombrants : recomposition et mémoire de la Réforme au XIX<sup>e</sup> siècle », *Unité et diversité des Réformes. Du XVI<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui*, Genève 2018, pp. 151-171.
- 30 D'après ses enfants, le peintre officiel du calvinisme JOSEPH HORNUNG trouvait : « que nous poussions trop loin nos scrupules de pays mixte, et qu'il y avait eu, par exemple, quelque lâcheté à ne pas oser donner le grand nom de Calvin à une de nos nouvelles rues » : *Notice biographique sur Joseph Hornung*, publiée par ses enfants, Genève, Paris 1872, p. 144.
- 31 La suivante sera Madame de Staël en 1913, pour une rue située au-delà de la ceinture Fazyste. À noter que ce nom est proposé en 1871 déjà : AVG, 03.PV.30, p. 397. Par ailleurs, la plus populaire des Genevoises, la « mère Royaume », ne recevra sa rue (ruelle en fait) qu'en 1936, aux Pâquis.
- 32 Trois ans après le décès de son mari survenu en 1863, Anna Eynard Lullin exprime le désir qu'on change le nom de rue de la Poterne ; elle deviendra aussitôt rue Eynard : AVG, 03.PV.25, p. 42.
- 33 En l'occurrence le nom de rue, décidé en 1876, précède la statue équestre de la place Neuve (1884).
- 34 *JdG*, 09.06.1852.
- 35 AVG, 03.PV.16, p. 306.
- 36 AVG, 03.PV.18, p. 405.
- 37 AVG, 03.PV.28, p. 306.
- 38 AVG, 03.PV.31, p. 63.
- 39 CRAM 1876, p. 95.
- 40 CRAM 1893, p. 182. En 1913, on entreprend une révision complète des plaques, après avoir adopté un type uniforme.
- 41 AVG, 03.PV.38, pp. 640, 936 ; *JdG*, 20.11.1879.
- 42 *JdG*, 11.04.1880.
- 43 AVG, 03.PV.39, p. 297.
- 44 *JdG*, 17.03.1901.
- 45 RL 1850, p. 442, Loi sur les fortifications et les limites de la Ville de Genève du 15 septembre 1849, art. 2. Ce terrain est mis à la disposition de l'État pour servir à l'établissement de nouveaux quartiers et promenades ou à la construction de bâtiments publics.
- 46 « La nouvelle ville, IV », *JdG*, 16.01.1853 ; 21.01.1853.
- 47 Significatives à cet égard sont les mesures prises pour en exclure les « filles publiques », lesquelles font l'objet de « justes plaintes de la part des dames genevoises et étrangères qui y affluent [au Jardin Anglais], et que cette compagnie en éloignerait indubitablement » : AVG, 03.PV.22, pp. 274, 279.
- 48 C'est le cas en France comme le montre LOUIS-MICHEL NOURRY dans *Les jardins publics en province : espace et politique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes 1997. Rien n'indique qu'il en aille autrement à Genève.
- 49 AMSLER 1993, pp. 89-115.
- 50 40 ans pour la promenade du Pin : AEG, RC 406/1773, 1810.
- 51 AEG, RC 393/313 (pour le Jardin Anglais).
- 52 En 1862, l'État autorise la Ville à agrandir le Jardin Anglais à condition qu'elle renonce à son privilège de la ferme de la pêche dans les eaux du Rhône : AEG, RC 409/797.
- 53 C'est le cas de la promenade de l'Observatoire : AVG, 03.PV.30, p. 278.
- 54 C'est le cas pour les promenades du Pin : AVG, 03.PV.22, p. 273 ; de l'Observatoire : AVG, 03.PV.30, p. 156 ; de Saint-Jean : AVG, 03.PV.32, p. 427.
- 55 C'est le cas pour la promenade des Alpes, malgré les réticences de la Ville : AVG, 03.PV.18, p. 397 ; AEG, RC 406/1225.
- 56 Élaboré en 1858, ce projet, auquel ANNA EYNARD LULLIN semble avoir contribué, est qualifié de « très romantique » par le Conseil d'État : AEG, RC 401/1897.
- 57 Un premier projet, dû à ADOLPHE ELLÈS et datant de 1861, prévoit une collection d'animaux vivants des Alpes : AEG, RC 408/751 ; AVG, 03.PV.20, pp. 256, 272 ; 03.PV.22, p. 29. En 1870, un comité se forme autour de François-Jules Pictet de la Rive pour soutenir un projet similaire : AVG, 03.PV.29, pp. 143, 167, 179, 591.
- 58 AVG, 03.PV.40, p. 1070.
- 59 AVG, 03.PV.40, p. 1099. L'architecte ÉMILE REVERDIN, en tant que propriétaire riverain, mène les tractations avec la Ville de Genève : AVG, 03.PV.40, p. 1172.
- 60 AEG, Travaux A 85/94 ; Notaire P. A. Gampert, 18 avr. 1868 ; AVG, 03.PV.27, pp. 30, 97, 133.

- 61 AEG, RC 409/1524. VÉRONIQUE PALFI, *La promenade du Pin : étude historique*, CPA, 2015 (non publiée).
- 62 AEG, RC 410/518.
- 63 AVG, 03.PV.38, p. 427.
- 64 LUISA LIMIDO, *L'art des jardins sous le Second Empire : Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873)*, Seyssel 2002.
- 65 Le premier plan de la promenade du Lac date de 1853. Il est dû à un dénommé JAEGER, un jardinier « actuellement à Genève qui a quelque renommée » : AVG, 03.PV.12, pp. 695, 716 ; 03.PV.13, p. 4. En 1854, le même s'occupe des plantations et des fournitures : AVG, 03.PV.13, p. 152.
- 66 L'appellation promenade du Lac reste la plus habituelle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 67 La définition du « cours » étant : « un tronçon d'avenue ou de boulevard, planté d'arbres d'alignement et propice à la promenade » : BERNARD GAUTHIEZ, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Paris 2003, p. 141.
- 68 BARDE 1891, p. 228. Le terme de square n'a pas souvent de rapport avec la géométrie du lieu, l'orthogonalité n'étant présente que dans trois cas (les squares Pradier, du Mont-Blanc et Toepffer). Beaucoup plus nombreux sont les squares irréguliers, comme ceux de Chantepoulet, des Eaux-Vives (actuel square Le Peuplier), De-Saussure, de Rive, etc.
- 69 AEG, Travaux A 70/402. Contrairement aux autres squares, le jardin appartient aux propriétaires des immeubles. À partir de 1880, son entretien incombe à la Ville de Genève : AVG, 03.PV.40, p. 944. NATHALIE CHOLLET, *Le square du Mont-Blanc : étude historique*, CPA, 2012 (non publiée).
- 70 AVG, 03.PV.56, p. 377.
- 71 AVG, 03.PV.40, pp. 959, 1009, 1190, 1213 ; 03.PV.41, p. 637.
- 72 AVG, 03.PV.40, p. 1009.
- 73 Quelques exceptions, parmi lesquelles deux kiosques pour la vente de lait chaud, conçus par les architectes BOURRIT ET SIMMLER, autorisés à la promenade des Bastions et au Jardin Anglais en 1880-1882 : AVG, 03.PV.39, p. 464 ; 03.PV.40, pp. 261, 313, 343 ; 03.PV.41, p. 313. En 1893, le Conseil administratif décide qu'« il ne sera plus concédé, dans les promenades de la ville, d'emplacements pour des établissements ou exploitations ayant un caractère d'intérêt privé » : AVG, 0.PV.52, p. 156.
- 74 La place des Alpes, notamment, est grevée de servitudes de non bâtir. Celle-ci ne s'étend pas à des fontaines ou monuments comme colonnes, obélisques, statues, etc., ni à des petites constructions comme kiosques ou pavillons, leur hauteur, ainsi que celle des plantations, ne devant toutefois pas dépasser 6 m : Archives du DACM, Dossier administratif 532/I, place des Alpes, divers.
- 75 AVG, 03.PV.47, p. 83. Finalement, c'est sur la promenade de l'Observatoire que l'on construit le poste : AVG, 03.PV.47, p. 147. Il sera démoli au moment de la construction du MAH.
- 76 Sur le relief et son pavillon : DAVID RIPOLL, « Un paysage muséifié : le *Relief du Mont-Blanc* d'Étienne Sené (1854-1919) », *Naissance des musées modernes à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle* (Patrimoine genevois), Genève 2023, pp. 339-364.
- 77 AVG, 03.PV.13, pp. 106, 184, 205, 284, 291, 325.
- 78 Ces glaces devaient être éclairées chacune par des becs de gaz ; devant le coût des appareils, le Conseil administratif renonce à ce projet : AVG, 03.PV.14, p. 264 ; 03.PV.15, p. 351.
- 79 BRUNO RACALBUTO, *Les kiosques à musique de la ville de Genève : étude historique et architecturale*, CPA, 2005 (non publiée).
- 80 Ce kiosque existe toujours mais une transformation en 1937 lui a fait perdre son décor orientaliste.
- 81 AVG, 03.PV.9, p. 519 ; *JdG*, 16.07.1852. VÉRONIQUE PALFI, *La promenade des Bastions : étude historique*, CPA, 2014 (non publiée).
- 82 AVG, 03.PV.13, pp. 179, 186.
- 83 AVG, 03.PV.51, p. 136.
- 84 AVG, 03.PV.14, p. 271. L'expérience est de courte durée : les « boules noires » étant sujettes au vandalisme, elles ne sont pas remplacées : 03.PV.16, pp. 245, 268 ; 03.PV.17, pp. 118, 180.
- 85 Installée en 1866, cette table d'orientation provient de l'ancienne promenade de Chantepoulet, disparue avec la démolition des fortifications : AVG, 03.PV.22, p. 80 ; 03.PV.25, p. 179.
- 86 Celles du Jardin Anglais, de la promenade de Saint-Jean, du square du Mont-Blanc ont disparu au XX<sup>e</sup> siècle.
- 87 Le coût de la grille est devisé à 23 500 francs : AVG, 03.PV.13, p. 30 ; *MCM*, 17.01.1854, pp. 399-402.
- 88 Elles datent de 1871 : AVG, 03.PV.29, p. 550 ; 03.PV.30, p. 384.
- 89 Selon un projet d'aménagement de la promenade établi par JEAN FRANEL : AVG, 03.PV.30, p. 572 ; 03.PV.32, p. 182.
- 90 *JdG*, 13.11.1874.
- 91 AVG, 03.PV.33, p. 182.
- 92 AVG, 03.PV.33, p. 213.
- 93 *JdG*, 21.09.1896 ; AVG, 03.PV.43, p. 450 ; 03.PV.54, p. 537 ; 03.PV.55, p. 559.
- 94 En 1867, le jardinier municipal GUILLAUME NITZSCHNER entreprend de se rendre à Annonay près de Paris pour y acheter dans une pépinière « un certain nombre d'arbres, propres à l'ornement des promenades » : AVG, 03.PV. 26, p. 316. Voir aussi : AVG, 03.PV.20, p. 70.
- 95 AVG, 03.PV.9, p. 1080.
- 96 AVG, 03.PV.15, p. 164.
- 97 À Lyon, le parc de la Tête-d'Or aménagé à la fin des années 1850 comprend une partie connue sous le nom de Petite Suisse, caractérisée par des conifères.
- 98 *CRAM* 1856, p. 21.
- 99 MAURICE AGULHON, « La statuomanie et l'histoire », *Ethnologie française*, t. 8, n° 2-3, 1978, pp. 145-172 ; JUNE HARGROVE, *Les statues de Paris : la représentation des grands hommes dans les rues et sur les places de Paris*, Anvers/Paris 1989.
- 100 AVG, 03.PV.14, p. 289.
- 101 Il s'agit d'une réponse à une initiative visant à prélever dans le fonds Brunswick la somme nécessaire pour faire élever « sur des places publiques de notre ville » des statues représentant les naturalistes de Candolle et de la Rive : *MCM*, 25.05.1875, p. 12.
- 102 *Idem*, p. 13.
- 103 *MCM*, 10.01.1879, p. 302. Cette allusion à la colonne Vendôme, érigée par Napoléon I<sup>er</sup> et détruite en 1871 lors de la Commune de Paris, sous-entend une franche désapprobation vis-à-vis de la démolition de monuments.
- 104 AVG, 03.PV.38, p. 29.
- 105 *MGC*, 04.01.1879, pp. 366-380.
- 106 Le conseiller Louis Liodet : *MCM*, 10.01.1879, pp. 296-306.
- 107 *MCM*, 10.01.1879, p. 301.
- 108 *MCM*, 14.03.1879, p. 456.
- 109 AVG, 03.PV.40, p. 1029. En janvier 1882, le Conseil municipal vote un crédit de 3000 francs pour le socle : *MCM*, 17.01.1882, pp. 594-595 ; puis 2650 francs pour une grille : *MCM*, 28.11.1882, pp. 266-269.
- 110 *JdG*, 24.10.1882.
- 111 *MCM*, 28.11.1882, p. 269 ; la grille en fer forgé est dessinée par les architectes CAMUZAT ET PONCY. Elle a été enlevée en 1945 : *CRAM* 1945, p. 126.
- 112 Pour réaliser cette sculpture monumentale, FRANZONI sollicite les autorités afin d'obtenir un atelier dans un bâtiment municipal : AVG, 03.PV.9, pp. 811, 824.
- 113 AVG, 03.PV.21, p. 102. Des raisons similaires semblent avoir retardé l'installation de la statue du David de JOHN CHAPONNIÈRE dans la promenade publique des Bastions, qui a lieu en 1854.
- 114 AVG, 03.PV.46, pp. 438, 545, 587, 598 ; 03.PV.51, pp. 132, 807 ; 03.PV.52, pp. 379, 432. Le groupe en plâtre, exposé en 1883 au Salon de Paris, est coulé en bronze suite à une souscription : AVG, 03.PV.42, p. 454.
- 115 Tel qu'il est décrit par Suès-Ducommun en 1862, dans une lettre adressée au Conseil d'État pour que ce dernier participe au projet de monument : AEG, RC 410/1203.

- 116 AVG, 03.PV.16, p. 124.
- 117 AVG, 03.PV.17, p. 148. En 1858, LEEB réclame le prix de son travail, assurant que le président du Conseil administratif (le radical Antoine Vettiner) l'a chargé verbalement de faire ce projet. Le Conseil administratif ne donne pas suite à cette demande, avant de se rétracter deux ans plus tard en rémunérant le travail fourni : AVG, 03.PV.17, p. 160; 03.PV.19, p. 300.
- 118 AVG, 03.PV.22, p. 129.
- 119 AVG, 03.PV.12, p. 318. Le don fait suite aux démarches infructueuses de la Ville pour obtenir la dépouille du sculpteur, mort en 1852. Après avoir hésité entre la promenade des Bastions, la façade du Musée Rath et le Jardin Anglais, la Ville installe le buste provisoirement dans une salle du musée, dont il ne sortira qu'en 1902 pour rejoindre le Jardin Anglais : AVG, 03.PV.54, p. 539; 03.PV.55, p. 632; 03.PV.61, p. 329; *JdG*, 05.11.1902.
- 120 AVG, 03.PV.38, pp. 174, 229, 247, 353. Le monument est inauguré en 1880 : *JdG*, 02 et 05.04.1880; AVG, 03.PV.39, pp. 137, 185, 253, 276.
- 121 AVG, 03.PV.44, pp. 524, 569. Le buste est réalisé par HUGUES BOVY et inauguré en 1887.
- 122 AVG, 03.PV.37, pp. 775, 816, 924. Sur ce monument, voir l'article publié dans *Le magasin pittoresque*, t. XLVIII, 1880, pp. 361-362.
- 123 AVG, 03.PV.37, p. 775.
- 124 AVG, 03.PV.31, p. 468.
- 125 C'est l'avis de l'architecte JEAN FRANEL, consulté pour l'occasion : AVG, 03.PV.32, p. 75. Il s'agit peut-être du buste signé L. PASQUARELLI/1872 et intitulé *Le pianiste*, qui faisait partie des collections du MAH, avant qu'il ne disparaisse en 1987 dans l'incendie du palais Wilson, où il était conservé.
- 126 C'est le cas des monuments suivants : Henri Albert Gosse (HUGUES BOVY, 1886), élevé à l'initiative de la Société helvétique des sciences naturelles; Antoine Carteret (GEORGES CHARMOT, 1891), par l'Association radicale-nationale; Jean-Daniel Colladon (HUGUES BOVY, 1897), par la Société des Arts; François-Jules Pictet de la Rive (HUGUES BOVY, 1899), par les anciens amis et élèves; Carl Vogt (RODO DE NIEDERHÄUSERN, 1899), par ses collègues et anciens étudiants. Tous sont élevés à proximité de l'Université. Voir : VIRGINIE GAZZOLA, *Statuaire du parc des Bastions : étude historique*, CPA, 2013 (non publiée).
- 127 Sur ce monument : GONCERUT 1991. Le programme du concours est reproduit pp. 126-127.
- 128 GONCERUT 1991, pp. 142-143. Les allocations de la Ville et l'État atteignent conjointement la somme de 18 000 francs. Le monument a coûté 96 125 francs.
- 129 Sont proposés par les concurrents 17 statues ou groupes allégoriques, 15 colonnes et obélisques, 12 monuments architecturaux, 7 fontaines monumentales ornées d'allégories, une pierre et une borne monumentale : GONCERUT 1991, p. 42.
- 130 Les affrontements ayant fait trois morts et de nombreux blessés, le Conseil fédéral envoie à Genève des bataillons vaudois : GONCERUT 1991, pp. 12-13.
- 131 GONCERUT 1991, p. 60; *JdG*, 01.04.1869, 22.04.1869.
- 132 La garde du monument revient toutefois à la Ville de Genève : GONCERUT 1991, p. 58; AEG, Notaire Flammer, 14 sept. 1869.
- 133 Une réplique en marbre du monument est présentée à l'Exposition universelle de 1873 : *L'Exposition universelle de Vienne : journal illustré, Paris/Vienne 1873*, pp. 328-330, 460.
- 134 *MCM*, 04.06.1875, pp. 175-176. Côté lac : « En mémoire de la Réunion du canton de Genève à la Confédération suisse, le Peuple Genevois a élevé ce Monument ». Côté de la ville, au midi « Combourgeoisie/de Genève avec/Fribourg, Berne, Zurich/MDXIX MDXXVI MDLXXXIV ». Côté Jardin Anglais : « Ce Monument/a été inauguré/par la Fête nationale/du XX Septembre MDCCCLXIX ». Côté de la ville, couchant « Union/de Genève à la Suisse/Votée par la Diète Helvétique/Le XII Septembre MDCCCXIX ». La direction du travail est confiée à l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS, l'exécution à la maison THIÉBAUT de Paris : *JdG*, 30.08.1877.
- 135 *JdG*, 21.07.1875; NICOLE KIRCHHOFF, « Le monument du général Dufour », *G. H. Dufour : l'homme, l'œuvre, la légende, le portrait topographique de la Suisse*, Genève 1987, pp. 153-157; PHILIPPE KAENEL, FRANÇOIS VALLOTTON, « Le général et son cheval : figures du pouvoir militaire en démocratie, à l'exemple de la Suisse », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2|2005, <http://journals.openedition.org/crcv/114> (consulté le 11 janv. 2023).
- 136 *JdG*, 21.07.1875.
- 137 La liste des membres figure dans un appel à souscription publique : *JdG*, 26.02.1881.
- 138 *JdG*, 09.05.1877; les projets sont exposés au Musée Rath : *JdG*, 29.11.1877.
- 139 Témoin de cette modestie, la demande faite par DUFOUR en 1863 pour que son portrait acquis par la Ville de Genève « ne continue pas à demeurer exposé au Musée Rath » : AVG, 03.PV.22, p. 284.
- 140 « G.H. Dufour – Helvet. Dux MDCCCLXXXVII-MDCCCLXXXV » sur la face antérieure, et « Érigé par souscription nationale MDCCCLXXXIV » sur la face postérieure.
- 141 Entre autres : KOELLIKER 1999, pp. 629-642; PALFI 2002; DAVID RIPOLL, « L'ère des bijoux : Genève et le duc de Brunswick », *Post tenebras lux*, Genève 2009, pp. 45-63.
- 142 *MCM*, 21.08.1873, p. 242.
- 143 Le professeur Gorini, que l'on fait venir à Genève, ne peut pas procéder à la pétrification, celle-ci étant rendue impossible du fait de l'autopsie qui l'a précédée, également mentionnée par le duc dans ses dernières volontés; le corps sera finalement embaumé : *MCM*, 31.10.1873, pp. 279-280.
- 144 VIOLLET-LE-DUC est sollicité par les autorités municipales après qu'une pétition d'architectes eut été adressée au Conseil municipal pour mettre au concours le choix de la décoration et de l'emplacement apte à recevoir le monument : *MCM*, 07.11.1873, pp. 324-334. Sans doute de sa propre initiative, l'architecte dessine également un projet pour le monument, reproduit dans : LEÏLA EL WAKIL, « Viollet-le-Duc à Genève (1874-1878) », *Viollet-le-Duc : centenaire de la mort à Lausanne*, Lausanne 1979, p. 50.
- 145 *MCM*, 13.03.1874, p. 756. Le sculpteur VINCENZO VELA préconise l'emplacement occupé par la fontaine des Quatre-Saisons, à la place Dorcière : AVG, 03.PV.33, p. 7.
- 146 AVG, 03.PV.35, pp. 115, 231; 03.AC.437. Sur l'affaire opposant VELA et les exécuteurs testamentaires : KOELLIKER 1999, pp. 630-636.
- 147 *MCM*, 21 août 1873, p. 242. Devisé à 1 300 000 francs en 1876, le monument coûte au final 1 768 386 francs : AVG, 03.PV.38, p. 788.
- 148 La loi italienne ne permettant pas de faire des moulages d'édifices publics, l'autorisation sera obtenue par voie diplomatique : AVG, 03.PV.35, pp. 259, 314.
- 149 Dans les années 1880, des experts expliqueront les désordres que présente le monument par le fait que l'augmentation de la taille et, partant, du poids, n'a pas été compensée par un renforcement proportionné des éléments de support : AVG, 03.PV.48, p. 747.
- 150 La grille est alors considérée comme « un des plus beaux travaux de serrurerie qui aient été accomplis dans notre siècle » : *JdG*, 12.10.1879.
- 151 Aux carriers italiens s'ajoute A. VIOLET, de l'usine de Belvoje près de Dôle dans le Jura, pour les pierres de l'embranchement : AVG, 03.PV.40, p. 291. Sans doute s'agit-il d'ADOLPHE VIOLET, fournisseur pour l'Opéra Garnier à Paris et le Grand Théâtre de Genève.
- 152 PALFI 2002, p. 15.
- 153 Pour le détail de l'iconographie : ÉDOUARD HUMBERT, *Les ducs de Brunswick et le monument de Genève*, Genève, 1880.
- 154 A. BERTEAULT, père et fils, pour tous les travaux de marbrerie et de sculpture d'ornements, les lions, les chimères, les têtes des tympans et des gâbles; AUGUSTE CAIN, pour la statue équestre et les modèles des lions et chimères; CHARLES IGUEL, pour le

- gisant, les huit bas-reliefs du sarcophage ainsi que les génies portant des écussons ; ALEXANDRE SCHOENEWERK, pour les statues d'Henri le Lion et de son petit-fils, Othon l'Enfant ; JULES THOMAS pour la statue d'Ernest le Confesseur ; AIMÉ MILLET, pour la statue d'Auguste ; RICHARD KISSLING, pour la représentation de Charles Guillaume Ferdinand et Guillaume Frédéric, grand-père et père du duc ; CHARLES TOEPFFER, pour les modèles des dix-huit têtes des tympanes et gâbles de couronnement ; ANTOINE CUSTOR, pour les douze apôtres du piédestal de la statue équestre.
- 155 Avant son transfert, le corps est placé dans un mausolée provisoire dessiné par JEAN FRANEL et édifié en 1873 au cimetière des Rois.
- 156 *JdG*, 16.07.1879.
- 157 *JdG*, 23.09.1879.
- 158 *JdG*, 17.09.1879.
- 159 AVG, 03.PV.40, pp. 3, 11, 19, 153, 592, 603, 621, 626, 749, 768, 885, 893. Voir aussi : AVG, 03.Dos.67a. Le rapport du professeur de l'École polytechnique de Zurich GEORG LASIUS énumère des matériaux proposés pour la restauration (mastic, ciment métallique employé dans les reconstructions des monuments historiques de la France, Tripolith) : AVG, 03.PV.40, p. 768.
- 160 AEG, Jur. Civ. AAm 44, n° 95 ; Jur. Civ. AAl 20, n° 19 ; AVG, 03.PV.42, p. 635 ; 03.PV.43, p. 6.
- 161 AVG, 03.PV.48, pp. 505, 747 ; 03.PV.49, pp. 71, 554.
- 162 AVG, 03.PV.49, p. 754.
- 163 AVG, 03.PV.52, p. 205. VIOLLIER s'inspire vraisemblablement du projet de JOST, avec une toiture en forme de pyramide tronquée à six pans. Les arêtières de la pyramide d'origine, en marbre de Carrare, ont réapparu en 2016 et sont depuis lors conservés au dépôt de la Voirie de la Ville de Genève.
- 164 Pour le détail des travaux : Ville de Genève, *Le monument Brunswick*, Genève 2002.
- 165 Concerne le socle du David de JOHN CHAPONNIÈRE, placé dans la promenade des Bastions en 1853 : AVG, 03.PV.11, p. 958.
- 166 AVG, 03.PV.40, p. 1029.
- 167 AVG, 03.PV.50, p. 757 ; 03.PV.52, p. 655. Le buste de FAVRE se trouvait à l'origine sur le trottoir, à l'embranchement entre la rue du Mont-Blanc et celle de Chantepoulet ; il occupe actuellement la partie ouest de la place des Alpes. Le buste de Carteret se trouve dans le parc des Bastions, dans l'axe du bâtiment principale de l'Université.
- 168 Le monument à Louis Favre par exemple, où le nom de Goss apparaît à côté de celui du sculpteur ÉMILE LAMBERT.
- 169 Sur ce projet : AVG, 03.PV.46, pp. 89, 170, 249, 261 ; *JdG*, 15.04.1882 et 06.08.1887 ; l'architecte LAWRENCE HARVEY le relance en 1900, en vain : AVG, 03.PV.59, pp. 411, 416.
- 170 Un exemple de vandalisme concerne la fontaine des Quatre-Saisons de la place Dorcière : en 1870, les statues sont alors mutilées et souillées « d'un ignoble barbouillage » : *JdG*, 02.07.1870.
- 171 AEG, Travaux A 86, p. 214 ; AVG, 03.PV.28, p. 618. La grille est exécutée par LULLIN ET C<sup>ie</sup>.
- 172 RIPOLL 2019.
- 173 AEG, Travaux A 69/431 ; AVG, 03.PV.11, p. 997.
- 174 En 1853, deux lignées d'arbres, placées à 8 m de distance des maisons : AVG, 03.PV.12, p. 138.
- 175 *JdG*, 09.01.1855.
- 176 *JdG*, 28.03.1855.
- 177 AVG, 03.PV.14, p. 264 ; complétées en 1870 : CRAM 1870, p. 23.
- 178 AVG, 03.PV.15, pp. 57, 64.
- 179 AEG, Travaux A 74/283 ; *JdG*, 28.04.1858.
- 180 CRCE 1860, pp. 137-138 ; 20 platanes supplémentaires en 1873 : AVG, 03.PV.32, p. 355. Sur le quinconce : CHARGUERAUD 1896, p. 38.
- 181 CRAM 1870, p. 23 ; *JdG*, 20.04.1870 ; en 1874, on prévoit une troisième rangée d'arbres sur la partie du boulevard entre la gare et la cure de l'église de Notre-Dame : AVG, 03.PV.33, p. 165.
- 182 C'est l'architecte du Grand Théâtre JACQUES-ÉLISÉE GOSS qui propose cette disposition en invoquant ce qui a été fait au cours des Bastions : AVG, 03.PV.36, p. 459.
- 183 Sur GUILLAUME NITZSCHNER : *L'Horticulture genevoise*, n° 2, fév. 1911, pp. 30-32.
- 184 Notamment, en 1867, un voyage à Paris et Annonay pour acheter des arbres dans une pépinière de renom : AVG, 03.PV.26, p. 316.
- 185 AVG, 03.PV.12, p. 52 ; *JdG*, 20.08.1856.
- 186 *JdG*, 09.01.1855.
- 187 *JdG*, 20.08.1856 et 02.04.1865. Sur les inconvénients que présente la transplantation des grands arbres : ALPHAND 1867-1873, p. 245.
- 188 *JdG*, 07.03.1861, 18.05.1867 et 23.04.1880 ; AVG, 03.PV.37, p. 773. En 1893, quelques platanes du boulevard James-Fazy se retrouvent au Bois de la Bâtie : CRAM 1893, p. 109.
- 189 *JdG*, 21.06.1860. La demande est réitérée en 1872 : AVG, 03.PV.31, p. 88. Appartenant au prince Napoléon qui veut s'en défaire, l'engin est finalement acheté par le pépiniériste VAUCHER à Châtelaine : *JdG*, 14.03.1872.
- 190 LEFEBVRE 1897, p. 36.
- 191 AVG, 03.PV.23, p. 22.
- 192 CRAM 1875, p. 100.
- 193 LEFEBVRE 1897, p. 42.
- 194 Qualités qu'il partage avec le marronnier : ALPHAND 1867-1873, p. 245. En choisissant le platane, les édiles genevois optent pour une essence à grand développement, alors que les voies ne sont pas forcément d'une
- largeur suffisante. Si l'on compare avec Paris, les platanes y sont plantés soit sur un plateau central, soit sur des trottoirs dont la largeur de 8 à 10 m n'a rien de comparable avec celle des trottoirs genevois. Pour Paris, voir : CHARGUERAUD 1896, p. 23.
- 195 Signé des initiales C.T. : *JdG*, 25.02.1868.
- 196 *JdG*, 14.11.1898.
- 197 En 1864 et 1865, les ormeaux genevois sont attaqués par des petites chenilles : AVG, 03.PV.24, p. 182. En 1878, ils sont à nouveau ravagés par un coléoptère : AVG, 03.PV.37, p. 457.
- 198 AVG, 03.PV.27, p. 321 ; *JdG*, 06.08.1868. Des tilleuls sont également présents à la rue Jean-Sénébier, sans que l'on sache exactement quand ils ont été plantés : CRAM 1948, p. 116.
- 199 AVG, 03.PV.10, pp. 746, 752.
- 200 AVG, 03.PV.22, p. 13.
- 201 MCM, 06.02.1874, p. 668.
- 202 AVG, 03.PV.32, p. 355.
- 203 AVG, 03.PV.40, p. 402.
- 204 La mention de cette essence se trouve dans le *JdG*, 22.01.1957. Voir aussi : AVG, 03.PV.40, p. 374 ; *JdG*, 04.06.1881.
- 205 Archives du SEVE, *Plantations, transformations et travaux divers exécutés dans les promenades, notes historiques*, 1910, p. 143.
- 206 Critiques développées par GUILLAUME NITZSCHNER : CRAM 1893, p. 109.
- 207 MCM, 20.06.1893, pp. 130-131.
- 208 Un compte-rendu détaillé de ce rapport est publié dans le *JdG* du 23.10.1902.
- 209 AVG, 03.PV.51, p. 883.
- 210 CRAM 1910, p. 250. Après avoir hésité à repouvoir le boulevard de nouvelles plantations, l'administration décide deux ans plus tard d'y planter 45 micocouliers : Archives du SEVE, Carnet 1910, p. 135.
- 211 Archives du SEVE, Carnet 1910, p. 79.
- 212 *JdG*, 25.02.1868.
- 213 MCM, 18.05.1869, p. 11.
- 214 *JdG*, 12.11.1872. Une exception toutefois : les platanes plantés devant la maison Brémond (place des Alpes 2), soumis eux aussi à une servitude de taille : AVG, 03.PV.39, p. 43.
- 215 AVG, 03.PV.29, pp. 126, 608. En 1881, pétition des propriétaires et habitants des boulevards James-Fazy et Georges-Favon : AVG, 03.PV.40, p. 1125. En 1891, nouvelle pétition des habitants du cours de Rive : AVG, 03.PV.50, p. 117.
- 216 MCM, 06.02.1874, p. 668.
- 217 AVG, 03.PV.36, p. 791. Voir aussi : MCM, 25.11.1881, p. 327.
- 218 AVG, 03.PV.37, p. 778. Dans le même sens : AVG, 03.PV.38, p. 909.
- 219 MCM, 06.12.1881, pp. 393-394.
- 220 MCM, 21.07.1882, pp. 67-69.
- 221 *JdG*, 07.10.1882.
- 222 Lettre du professeur L. Soret, *JdG*, 11.10.1882.

- 223 AVG, 03.PV.10, p. 391. Sur les fontaines dans la ville *intra-muros* : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 50-75.
- 224 ÉDOUARD LULLIN, « Le service des eaux, II », *JdG*, 15.05.1869.
- 225 AVG, 03.PV.12, pp. 62, 72 ; AEG, RC 396/111 ; Travaux A 72/247.
- 226 MCM, 03.09.1880, pp. 267-272.
- 227 *Idem*.
- 228 AVG, 03.PV.32, p. 182. Le devis se monte à 3000 francs, conduites comprises. Il s'agit d'une des rares fontaines alimentées par une eau de source : AEG, Travaux A 93/170.
- 229 *JdG*, 30.08.1877.
- 230 Voir note 224, p. 373.
- 231 AEG, RC 398/567.
- 232 L'annexion en question étant celle du canton de Genève à la Confédération suisse : AVG, 03.PV.17, pp. 148, 160 ; 03.PV.19, p. 300. Les plâtres, autrefois conservés au MAH, ont sans doute disparu lors de l'incendie du palais Wilson. Information aimablement communiquée par Gaël Bonzon.
- 233 AVG, 03.PV.27, pp. 403, 480, 482 ; 03.PV.28, pp. 296, 686.
- 234 Cette notice résume DAVID RIPOLL, *La fontaine du Jardin Anglais*, CPA, juillet 2007 (non publiée).
- 235 CRAM 1853, p. 16. La fontaine est primitivement destinée à l'entrée du Jardin botanique (alors situé dans la promenade des Bastions), projet auquel on renonce.
- 236 MCM, 22.07.1856, pp. 154-159.
- 237 Cette première fontaine est identique à celle qui se trouve aujourd'hui au parc La Grange. Peut-être s'agit-il de la même : déplacée une première fois à la place des Alpes en 1863, elle serait ensuite passée en mains privées à une date inconnue, avant de retourner dans le giron municipal à travers le legs du parc La Grange en 1918.
- 238 AVG, 03.PV.21, p. 169.
- 239 AVG, 03.PV.21, pp. 421-423.
- 240 CRAM 1863, p. 16.
- 241 BARBEZAT ET C<sup>ie</sup>, dont le siège est à Paris, et une firme genevoise, MASSIP ET OFTERDINGER : AVG, 03.PV. 22, pp. 63, 65.
- 242 AVG, 03.PV.22, pp. 93, 97.
- 243 AVG, 03.AC.240.
- 244 AVG, 03.PV.22, p. 97.
- 245 Pour la somme de 7000 francs : AVG, 03.PV.22, p. 123.
- 246 *JdG*, 07.05.1863.
- 247 GUY CHATEL, « La fonderie d'art du Val d'Osne », *Fontes*, n° 7, 1992, pp. 8-12.
- 248 EDMOND BARDE, *Parcs et jardins publics de Genève*, Genève 1928, p. 50.
- 249 *Catalogue Val d'Osne* 1907, pl. 532. La même planche apparaît dans des catalogues publiés antérieurement. Je remercie Elisabeth Robert-Dehault pour ces renseignements.
- 250 NOÉMIE JAVET, *La fontaine de la place Claparède : étude historique*, CPA, 2016 (non publiée).
- 251 AVG, 03.PV.22, p. 360.
- 252 AVG, 03.PV.27, p. 325.
- 253 C'est en tant que Cérés qu'elle est acquise en 1868.
- 254 *Catalogue Val d'Osne* 1907, pl. 571. La figure apparaît dans des catalogues publiés antérieurement, notamment ceux de 1864 (pl. 519), 1867 (pl. 521) et 1880 (pl. 571). La statue existe à plusieurs exemplaires, dont celui de Fontaine-Française (Côte-d'or) documenté sur <https://e-monumen.net/patrimoine-monumental/statue-ceres-ou-lete-fontaine-francaise> (consulté le 25.02.2024).
- 255 HENRI ALLÉON, *Mémoire sur les questions mises au concours par le Conseil administratif de la Ville de Genève*, Genève 1845, p. 20.
- 256 Des études préalables sont menées par ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, alors inspecteur des travaux de la Ville : AVG, 21.PV.1, pp. 100, 105 ; l'installation est supervisée par JEAN-DANIEL COLLADON, qui restera l'ingénieur-conseil de la Société entre 1844 et 1862. DUC/FREI/PERROUX 2008, pp. 42-58.
- 257 AVG, 03.PV.11, p. 44.
- 258 En 1847, WOLFSBERGER quitte son poste d'inspecteur des travaux publics de la Ville pour s'occuper de l'éclairage public d'Augsbourg : AVG, 03.PV.6, p. 278. Le financement de ce dernier, ainsi que celui de la ville de Munich, revient au banquier genevois Kohler : *JdG*, 21.11.1848. Après avoir dirigé le DTP entre 1853 et 1856 tout en étant consultant pour la Ville, WOLFSBERGER regagne le secteur privé en devenant ingénieur de la Compagnie genevoise d'éclairage et de chauffage par le gaz. Dans le cadre de ses fonctions, il est envoyé en 1862 à Bologne pour s'occuper de l'équipement au gaz de cette ville.
- 259 MCM, 10.09.1852, pp. 177-195 ; 28.09.1852, pp. 209-218.
- 260 MCM, 21.01.1853, pp. 376-386.
- 261 AVG, 03.PV.13, p. 310.
- 262 AVG, 03.PV.14, p. 169.
- 263 *Ibid*. Encore présent dans certains lieux des quartiers historiques, l'éclairage à l'huile est ponctuellement utilisé sur le territoire voué à l'agrandissement de la ville : RC 395/554 ; AVG, 03.PV.14, pp. 121, 193, 233.
- 264 AVG, 03.PV.14, pp. 400, 440, 513, 561. La même compagnie est en pourparlers avec la ville de Neuchâtel. En 1855, l'ingénieur ROCHAT est envoyé en mission à Paris pour examiner sur les lieux l'éclairage fourni par cette société : AVG, 03.PV.14, pp. 446, 463, 512 ; CRAM 1855, p. 13.
- 265 AVG, 03.PV.15, pp. 68, 76, 86, 149.
- 266 *Cahier des charges pour le service public et le service particulier de l'éclairage et du chauffage par le gaz dans la commune de Genève*, Genève 1856. Genève suit de peu l'exemple parisien, où, à partir de 1855, un contrat lie la Municipalité à une seule compagnie gazière pour cinquante ans : JEAN-PIERRE WILLIOT, « Nouvelle ville, nouvelle vie : croissance et rôle du réseau gazier parisien au XIX<sup>e</sup> siècle », *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbain, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris 1990, p. 231.
- 267 Les conduites sont en fonte ; celles installées en 1858 sont commandées aux forges dites « de Soleure » : Compagnie genevoise d'éclairage et de chauffage par le gaz, *Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 1858*, Genève 1858, p. 42.
- 268 Les 26.09.1854 et 18.12.1855.
- 269 CRAM 1856, pp. 11-14.
- 270 SERGE PAQUIER, « Énergies et grands réseaux techniques à Genève des années 1840 aux années 1890 : des 'laboratoires hors les murs' aux systèmes technologiques stabilisés », *Traverse*, 2013/3, p. 29.
- 271 Des engagements, pris en 1860 vis-à-vis de la Compagnie des immeubles des Tranchées, ne concernent que l'alimentation en gaz des immeubles de cette dernière : AEG, RC 406/1129.
- 272 Dans les premières années, l'État s'occupe occasionnellement de l'éclairage au gaz avant même la remise de la rue à la Ville : AVG, 03.PV.16, p. 471.
- 273 *JdG*, 27.10.1859.
- 274 AEG, RC 395/637.
- 275 *JdG*, 01.11.1858.
- 276 AEG, RC 410/583-585.
- 277 AVG, 03.PV.22, pp. 274, 279, 287.
- 278 Le nombre de becs sera réduit une fois l'octroi supprimé : CRAM 1889, p. 151.
- 279 CRAM 1855, p. 12. En 1878 par exemple, sur l'ensemble des becs sur le territoire communal, 488 sont à nuit entière et 533 à demi-nuit : *JdG*, 14.05.1878.
- 280 Commission constituée par GAETANO DURELLI, LOUIS DORCIÈRE et SAMUEL DARIER : AVG, 21.PV.1, p. 149.
- 281 AVG, 03.PV.12, p. 80.
- 282 AVG, 03.PV.12, p. 234.
- 283 AVG, 03.PV.12, p. 361.
- 284 AVG, 03.PV.12, p. 234.
- 285 AVG, 03.PV.21, pp. 268, 283.
- 286 La fonderie genevoise est celle de MM. EXERTIER ET BOCK à Carouge : AVG, 03.PV.21, p. 303.
- 287 AVG, 03.PV.22, p. 38.
- 288 AVG, 03.PV.22, p. 26 ; 03.PV.33, p. 241.
- 289 AVG, 03.PV.23, p. 54.
- 290 AVG, 03.PV.21, p. 353.
- 291 AVG, 03.PV.21, p. 358. En 1867, on demande à MM. BLIND ET C<sup>ie</sup> de faire venir de Stuttgart des modèles de lanternes : AVG, 03.PV.26, pp. 1, 25, 136. À titre de comparaison, un feuillet du catalogue de lanternes de l'entreprise GOTTLÖB HIMMEL,

- à Tübingen : MARTIN MÖHLE KDS 150, à paraître en 2025, citant *Der Zündfunke. Das Gaslaternen-Journal*, Nr 76, H. 1-2, 2018, S. 36.
- 292 AVG, 03.PV.13, pp. 208, 224, 238.
- 293 AVG, 03.PV.22, pp. 127, 287 ; 03.AC.240. De son côté, l'État passe commande à la même maison pour huit candélabres suivant le modèle n° 51, pour les ponts des Casemates et du boulevard Helvétique : AEG, Travaux A 80/143.
- 294 *Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie genevoise d'éclairage et de chauffage par le gaz*, 12.03.1862, Genève 1862, p. 7.
- 295 AVG, 03.PV.22, p. 100.
- 296 Fournis par H. BLIND ET C<sup>ie</sup> en 1871 : AEG, Travaux A 88/268. Le dessin est peut-être fourni par le sculpteur MINCIEUX, lequel demande pour modèle un lion ou un griffon qui existe au Musée Rath : AVG, 03.PV.31, p. 63.
- 297 Deux candélabres commandés en 1879 pour le prix de 1080 francs : AEG, Travaux A 96/184.
- 298 AVG, 03.PV.35, p. 649.
- 299 Ces derniers, est-il précisé, ont été achetés par l'architecte JACQUES-ÉLISÉE GOSS : AVG, 03.PV.38, p. 545.
- 300 *JdG*, 04.10.1879. Les deux grands candélabres sont munis de « becs-phares », à forte consommation, du modèle employé à Paris à la rue du 4-Septembre et primitivement essayé à la rue de la Corraterie : AVG, 03.PV.38, p. 603 ; *JdG*, 29.07.1879.
- 301 *JdG*, 23.01.1879.
- 302 *JdG*, 24.07.1874.
- 303 AVG, 03.PV.38, p. 145.
- 304 Selon le procédé JABLOCHKOFF expérimenté à l'Exposition universelle de Paris : AVG, 03.PV.38, pp. 398, 432.
- 305 *JdG*, 19.06.1879. L'électricité est produite par une « locomobile » installée sur place et alimentée au charbon.
- 306 AVG, 03.PV.38, pp. 516, 588, 610.
- 307 Les relations entre la Ville et la Compagnie du gaz se détériorent jusqu'à donner lieu à un procès en 1888 : *CRAM* 1888, p. 29.
- 308 « La construction à Genève », *La construction moderne*, 30.11.1895, p. 105.
- 309 Quais et rue du Mont-Blanc, ponts de la Coulouvrenière et du Mont-Blanc, Jardin Anglais, place Neuve, rue du Conseil-Général et bds James-Fazy et de Plainpalais (actuel Georges-Favon) : *MCM*, 12.11.1895, pp. 303-309.
- 310 AVG, 03.PV.55, p. 45.
- 311 La lanterne est prévue à 6 m de hauteur : *MCM*, 12.11.1895, p. 305.
- 312 Un spécimen est présenté par la maison WANNER à l'Exposition nationale « avec les deux ou trois outils primitifs qui ont servi à le marteler » : *JdG*, 22.06.1896.
- 313 *CRAM* 1883, p. 190.
- 314 Seuls subsistent quelques *membra disjecta* du dispositif d'éclairage occupant la partie centrale du pont de la Coulouvrenière, dispersés entre Versoix, Lancy et la Suisse allemande. Les candélabres du Grand Théâtre ont disparu suite à l'incendie de 1951 et ont été remplacés en 1975 par des répliques de candélabres du XIX<sup>e</sup> siècle : *JdG*, 18.04.1975.
- 315 DAVID RIPOLL, « Du caillou roulé au ciment coulé : les métamorphoses du revêtement de sol à Genève », *Le sol des villes*, Genève 2016, pp. 101-112. Le trottoir de la rue de l'Odéon, établi à Paris en 1781, y est considéré comme le premier trottoir digne de ce nom.
- 316 Art. 9 du *Cahier général* 1852.
- 317 Art. 26 du *Cahier des charges* 1861.
- 318 AVG, 03.PV.35, p. 712. En 1892, on procède de même au cours de Rive, le trottoir est dallé sur une largeur de 2,50 m et une bande de 2,50 m est laissée en terre battue : AVG, 03.PV.51, p. 335.
- 319 AVG, 03.PV.13, p. 217. Dans les années 1830, l'asphalte provient des mines de Seyssel, qui fournissent également la capitale française. Dans la deuxième moitié du siècle, les sources d'approvisionnement sont Seyssel et le Val-de-Travers : AVG, 03.PV.42, p. 96.
- 320 *JdG*, 08.07.1854.
- 321 *MCM*, 07.07.1854, pp. 71-74.
- 322 AVG, 03.PV.22, p. 207.
- 323 AVG, 03.PV.29, p. 249. Les « refuges » forment des îlots à hauteur de trottoir, destinés à protéger les piétons de la circulation. À noter qu'un premier essai de trottoir en ciment, resté sans suite, a lieu à la place du Molard en 1857 : AVG, 03.PV.16, p. 187.
- 324 AVG, 03.PV.32, p. 274.
- 325 *CRAM* 1877, p. 103.
- 326 AVG, 03.PV.40, p. 386.
- 327 Rappelons à ce propos que les premiers entrepreneurs à Genève sont concessionnaires du ciment Vicat, de Grenoble. Il est probable que des trottoirs en ciment similaires soient présents dans d'autres villes.
- 328 AVG, 03.PV.13, p. 164.
- 329 AVG, 03.PV.18, p. 125.
- 330 AVG, 03.PV.55, p. 229 ; *MCM*, 13.06.1905, p. 186.
- 331 AVG, 03.PV.11, p. 771.
- 332 AVG, 03.PV.11, p. 926.
- 333 AVG, 03.PV.17, p. 343.
- 334 Après s'être renseignée à Lyon, la Ville décide en 1865 de couvrir d'asphalte comprimé le pont du Mont-Blanc : AVG, 03.PV.24, p. 126.
- 335 AVG, 03.PV.22, p. 86. Voir aussi : *JdG*, 03.03.1875.
- 336 AVG, 03.PV.33, p. 241.
- 337 *MCM*, 10.02.1888, pp. 470-477. Sa capacité à absorber le bruit est un « avantage
- inappréciable » pour CHARLES BARDE, qui en déconseille toutefois l'usage là où stationnent les chevaux, car le pavé s'imprègne d'urine et produit une odeur nauséabonde : BARDE 1891, p. 174.
- 338 AVG, 03.PV.51, p. 426 ; 03.PV.52, pp. 30, 41, 315, 467.
- 339 AVG, 03.PV.44, p. 58.
- 340 AVG, 03.PV.48, p. 637 ; 03.PV.49, p. 32. Le rapport du préfet de la Seine préconise l'établissement du pavé en bois en terrain plat, ou du moins pour des déclivités modérées.
- 341 AVG, 03.PV.53, p. 52.
- 342 AVG, 03.PV.54, p. 587.
- 343 AVG, 03.PV.56, pp. 133, 161 ; *MCM*, 23.02.1897, pp. 498-503.
- 344 *JdG*, 16.07.1897.
- 345 Ce sont les deux essences que l'on utilise pour le boulevard Georges-Favon en 1910 : *JdG*, 23.07.1910.
- 346 *JdG*, 26.05.1961.
- 347 *Les carnets de bord de la Tribune*, septembre 1969.
- 348 « Premier congrès international de l'aménagement des routes en vue de leur adaptation aux nouveaux modes de locomotion », *BTSR*, cahier 24, 25.12.1907.
- 349 « Le 1<sup>er</sup> congrès international de la route », *Journal & Feuille d'Avis du Valais*, 10.10.1908.
- 350 *MCM*, 10.10.1916, pp. 352-354 ; 04.03.1919, pp. 675-677.
- 351 *JdG*, 12.07.1910.
- 352 *CRAM* 1924, p. 148.

## Les édifices

### *Bâtiments d'utilité publique : sécurité, hygiène, administration*

- 1 Elle peut aussi venir d'une « proposition individuelle » émise par un conseiller municipal ou un membre du Grand Conseil.
- 2 Sur ce bâtiment : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 311-317.
- 3 AVG, 03.PV.8, p. 881 ; 03.PV.9, p. 929 ; AEG, Travaux A 67/20.
- 4 Ce ne sont que des plans indicatifs, « pouvant servir à donner quelque idée de l'arrangement » : AVG, 03.PV.9, p. 1134.
- 5 CHARLES SCHAECK-JAQUET propose en 1852 d'acheter une parcelle pour y édifier un « hôtel des Postes » : AVG, 03.PV.1, p. 511.
- 6 Propos du député Philippe Camperio à la séance du Grand Conseil du 16 septembre 1863, rapportés dans le *JdG* du 18.09.1863.
- 7 *MGC*, 19.08.1863, pp. 1978-1999 ; 16.09.1863, pp. 2041-2069.
- 8 AEG, RC 410/938 ; *MGC*, 01.10.1864, pp. 2177-2184 ; AEG, Notaire Jean-Louis Binet, 23 mars 1865.
- 9 JEAN-HENRI BACHOFEN est pressenti depuis 1863 par les autorités fédérales

- pour la construction du bâtiment : AEG, RC 412/180-181.
- 10 L'opération est lucrative : BACHOFEN et Karcher obtiennent 400 000 francs de la Confédération : AEG, Notaire Wessel, 15 mai 1874.
- 11 *JdG*, 09.07.1865.
- 12 *Ibid.*
- 13 La marquise est réalisée par l'entrepreneur en serrurerie CHARLES SCHMIEDT : AVG, 03.PV.35, p. 332.
- 14 AVG, 03.PV.46, pp. 136, 141. Mandaté par la Confédération, l'architecte CAMOLETTI dessine un projet pour ce bâtiment.
- 15 AVG, 03.PV.46, pp. 136, 141-143.
- 16 Sur cet édifice : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 272-278.
- 17 La démolition de l'ancienne poste est réalisée en deux étapes, entre 1904 et 1909 : « Hôtel des télégraphes, téléphone et poste à Genève », *La Patrie Suisse*, n° 450, 21.12.1910, p. 310. La Confédération opte parfois pour le mandat direct au lieu du concours : MARTIN FRÖHLICH, « Édilité publique fédérale : la Poste, 1885-1902 », *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande, Histoire et actualité*, Lausanne 1995, pp. 48-51.
- 18 Vu la charge du nouveau bâtiment, les fondations sont alors renforcées. Elles sont placées en partie sur le terre-plein des anciennes fortifications et en partie dans les fossés : « Hôtel des télégraphes et téléphones », *La Patrie Suisse*, n° 451, 04.01.1911, p. 10.
- 19 La moyenne des communications est de 22 000 par jour : *Idem*, p. 12.
- 20 GASPARD VALLETTE, « Dans la rue », *JdG*, 02.04.1908.
- 21 Molasse de la Stockern précise le plan d'appareillage : Archives Architectures, CAM 108 79439.
- 22 *MCM*, 04.10.1850, pp. 390-396.
- 23 L'appellation « barrière », courante en France pour ce genre d'édifice, n'est pas en usage à Genève.
- 24 Aux trois portes de Rive, Cornavin et Neuve, s'ajoute la « porte du lac », pavillon érigé au port du commerce : *MCM*, 04.10.1850, p. 394.
- 25 L'éventualité d'une grille est évoquée au sein du Conseil administratif en 1855 : AVG, 03.PV.14, p. 252.
- 26 Les employés de l'octroi se répartissent en « contrôleurs », « receveurs » et « visiteurs ». Le nombre de receveurs passe de 5 à 29 entre 1849 et 1856. À cette date, la perception de l'octroi coûte plus de 50 000 francs c'est-à-dire plus du sixième du produit de cette taxe : AVG, 03.PV.14, p. 236. Pour le détail des rues à surveiller : *Règlement pour les employés de l'octroi de la Ville de Genève*, Genève 1886.
- 27 Pour une liste des loges en 1868 : AVG, 03.PV.27, p. 476.
- 28 En 1887, le nombre de loges s'élève à 19 : AVG, 03.PV.46, p. 636.
- 29 Pour celui du rond-point de Plainpalais, on prévoit en 1856 d'utiliser les matériaux provenant de la démolition de l'ancien bâtiment d'octroi de Neuve : AEG, Travaux A 73/280. Une opération identique a lieu pour le bâtiment du quai des Eaux-Vives en 1863 : *JdG*, 06.05.1863. Pour celui de Rive, les matériaux sont considérés comme « en trop mauvais état » pour être réemployés : *MCM*, 18.03.1869, p. 509.
- 30 Matériau signalé pour le bureau d'octroi de Rive en 1869 : AVG, 03.PV.28, p. 284.
- 31 C'est le cas des bâtiments de Cornavin et du rond-point de Plainpalais : AEG, RC 400/2252 ; Travaux A 73/280. Cette mixité de fonction implique une maîtrise d'ouvrage un peu aléatoire, les bâtiments étant tour à tour financés par les caisses cantonale et municipale.
- 32 AVG, 03.PV.15, p. 247 ; 03.PV.24, p. 246 ; AEG, RC 400/1151.
- 33 AEG, RC 391/1321.
- 34 AEG, RC 394/502.
- 35 Le bâtiment est démoli en 1949, mais la charpente, remarquablement conservée grâce au sel, est réutilisée lors de la construction d'un bâtiment d'archives pour le CICR, à Varembe : *JdG*, 09.08.1949.
- 36 Notamment celui de Bel-Air : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 311-317.
- 37 *MBF*, 04.05.1872, p. 107.
- 38 *JdG*, 30.08.1877. Pour l'organisation du marché, il semble que l'on s'inspire de celui de Grenoble : AVG, 03.PV.35, p. 517.
- 39 Suite à une pétition signée par 2570 habitants des quartiers de Cornavin, Montbrillant, Grottes et Pâquis pour un marché couvert permanent sur la rive droite du Rhône : AVG, 03.PV.35, p. 362.
- 40 AVG, 03.PV.53, pp. 364, 699. Le Conseil d'État cède le terrain à bas prix tout en décrétant qu'il n'y a pas urgence à construire le bâtiment.
- 41 *MCM*, 09.05.1893, pp. 52-65 ; 20.06.1893, pp. 166-172 ; 29.03.1895, pp. 501-511 ; 05.04.1895, pp. 550-554.
- 42 Le bâtiment est probablement dû à l'architecte ÉDOUARD ARTHUR (père) : AVG, 03.PV.52, p. 270.
- 43 Le terrain est en réalité en lisière des terrains des anciennes fortifications. Le bâtiment est ici pris en compte car il est censé desservir une portion de la ceinture Fazyste. Pour les comptes de la maçonnerie : AEG, Jur. Civ., CcE 8, n° 31.
- 44 *MCM*, 25.05.1864, pp. 98-101 ; 27.05.1864, pp. 117-122 ; 03.06.1864, pp. 128-131. Rapidement, les appartements sont mis en location et n'abritent plus des fonctionnaires.
- 45 AVG, 03.PV.39, p. 883 ; *MCM*, 10.01.1882, pp. 563-573 ; 20.01.1882, pp. 598-605 ; *CRAM* 1883, p. 150.
- 46 Interdisant les magasins de décors dans les théâtres, le règlement de police nouvellement adopté par la Préfecture de Paris est évoqué au sein du Conseil municipal : *MCM*, 10.01.1882, p. 567.
- 47 AVG, 03.PV.473, 567.
- 48 La partie destinée aux décors de théâtre est entièrement détruite par un incendie en 1897 : AVG, 03.PV.56, p. 28.
- 49 AVG, 03.PV.14, p. 19.
- 50 *Notice sur l'établissement de buanderie et de bains chauds rue du Rhône, à Genève*, Genève 1857. Sur cet édifice : RIPOLL 2011 (1), pp. 136-138.
- 51 AVG, 03.PV.15, p. 13.
- 52 *JdG*, 04.03.1873.
- 53 *JdG*, 02.11.1889.
- 54 *JdG*, 02.11.1889 ; 09.09.1894 ; 23.01.1895 ; *Statuts de la Société anonyme des bains chauds populaires à Genève*, Genève 1899.
- 55 AEG, Notaire Alfred Cherbuliez, 28 déc. 1898.
- 56 AEG, Travaux A 17/117, 119.
- 57 Pour le détail des locaux prévus : *JdG*, 23.05.1898 ; et ceux réalisés : « Les bains chauds de Genève », *La Machine*, 1901, n° 45, pp. 73-75.
- 58 *JdG*, 01.04 et 12.06.1901.
- 59 *JdG*, 27.09.1888.
- 60 AEG, Notaire Rivoire, 24 juin et 4 juil. 1892. La Société anonyme des cuisines populaires genevoises est astreinte au même cahier des charges que pour les parcelles vendues aux enchères.
- 61 AVG, 03.PV.51, p. 224.
- 62 AEG, Notaire Gampert, 7 déc. 1895. La Ville autorise exceptionnellement une enseigne en potence, à établir perpendiculairement au mur de façade, pour témoigner sa sympathie à l'œuvre des cuisines populaires : AVG, 03.PV.56, p. 899.
- 63 DESBASSAYNS DE RICHEMONT 1867, p. 63.
- 64 AVG, 21.PV.7, 976 ; FROMMEL 2002.
- 65 AVG, 21.PV.05, 473.
- 66 WEIBEL 2006.
- 67 WEIBEL 2006, pp. 62-65. La salle de BROCHER coûtera finalement 300 000 francs : *Bulletin de la Société genevoise d'utilité publique*, Genève, T. 5, 1878, p. 257.
- 68 Une gravure du « Hall of Reformation » est publiée en 1865 dans un magazine anglais, *The Sunday at Home* (reproduite dans WEIBEL 2006, p. 64). L'architecte FRANCIS GINDROZ fournit également un projet : « Salle de la Réformation : projet de feu M. Gindroz », *Die Eisenbahn*, Bd. 11, 1879, n° 12, p. 70.
- 69 *Procès-verbaux de la Société des Arts*, 50<sup>e</sup> séance, 23.05.1867, p. 175.
- 70 *JdG*, 03.10.1867. En 1882, les autorités municipales signalent la qualité acoustique du bâtiment à l'architecte EDMOND DE JOLY, architecte de la Chambre des députés de Paris : AVG, 03.PV.41, p. 535.

- 71 CHRISTINE CLERC, *De l'initiative à l'action : histoire des Unions Chrétiennes de Genève*, Genève 2015.
- 72 *JdG*, 03.10.1894.
- 73 « L'Union chrétienne des jeunes gens », *La Patrie Suisse*, n° 29, 31.10.1894, pp. 227-228.
- 74 *Idem*, p. 227.
- 75 Ce qui laisse deviner des accords préalables entre le Conseil d'État et l'UCJG : AEG, Notaire Flammer, 5 avr. 1893.
- 76 AVG, 03.PV.52, p. 428 ; 03.PV.53, p. 199.
- 77 *JdG*, 03.10.1894.
- 78 À noter qu'aujourd'hui encore la prestation de serment des conseillers d'État a lieu dans le temple de Saint-Pierre, dernière survivance à Genève de l'imbrication entre les deux sphères de l'Église et de l'État.
- 79 AEG, RC 384/1361 ; 385/554.
- 80 AEG, RC 385/554.
- 81 *Ibid.*
- 82 *Ibid.*
- 83 AVG, 03.PV.11, p. 957.
- 84 Sur le plan du DTP, le bâtiment circulaire au droit de la promenade des Bastions est clairement prévu à cet effet. Sur celui proposé par la Ville, l'édifice cruciforme en bordure de la place Neuve est désigné comme « bâtiment électoral ».
- 85 AEG, RC 394/749.
- 86 *Ibid.*
- 87 AEG, RC 394/917. Le terme de profanation, également prononcé, fait réagir ceux qui estiment qu'« il n'y a point de lieux saints dans le protestantisme », et que « Saint-Pierre est un grand édifice national admirablement adapté aux cérémonies politiques » : *Saint-Pierre profané et le nouveau bâtiment électoral*, par un protestant, Genève 1855, pp. 3, 8.
- 88 AEG, RC 395/246.
- 89 Une commission mixte Ville-État est constituée en 1854 : AVG, 03.PV.13, p. 355 ; AEG, RC 393/1297 ; 394/908 ; AVG, 03.PV.13, p. 372.
- 90 AEG, RC 395/280.
- 91 LÉOPOLD BLOTNITZKI est engagé comme ingénieur au DTP le 23 mai 1854 : AEG, RC 393/1134. À l'issue des travaux, le Conseil d'État lui témoigne sa plus vive reconnaissance « pour le zèle et le talent qu'il a montrés dans la direction et la surveillance des travaux » : AEG, RC 396/948.
- 92 AEG, RC 395/280.
- 93 AEG, RC 395/280.
- 94 À titre d'exemple, le Palais de l'industrie de l'Exposition universelle de 1855 à Paris.
- 95 *MGC*, 21.02.1855, pp. 1299-1316 ; 03.03.1855, pp. 1472-1482 ; 07.03.1855, p. 1491.
- 96 *JdG*, 03 et 04.03.1855.
- 97 *JdG*, 16.03.1855.
- 98 *MCM*, 10.04.1855, pp. 666-669.
- 99 *JdG*, 01.11.1855. Ce grand écusson ornait la porte de Rive avant sa démolition ; il est conservé au MAH : DEONNA 1929, p. 297.
- 100 Sur la distribution du local en vue de ces élections : *JdG*, 11.11.1855, et sur les événements de la journée : *JdG*, 13.11.1855.
- 101 Construction de l'escalier en chêne : AEG, RC 397/444 ; aménagement du restaurant et café : AEG, RC 397/910.
- 102 Éclairage : AEG, TP 237/1856. Le chauffage pose des problèmes spécifiques vu le volume de la grande salle. Son étude est assurée par la maison LEDRU, DE BOURNONVILLE ET C<sup>ie</sup>, établie aux Pâquis ; les appareils sont fabriqués dans la fonderie de Fallon (D<sup>pt</sup> Haute-Saône) : AEG, RC 399/195 ; 401/496 ; 401/946.
- 103 Le motif étant que ces porches sont sans cesse « souillés d'ordures et servant d'asile à des prostituées de bas étage » : AEG, RC 403/1305.
- 104 AEG, RC 399/250. L'Institut national pour l'encouragement des sciences, de la littérature, des beaux-arts de l'industrie et de l'agriculture est une création de James Fazy, votée par la loi du 28 avril 1852.
- 105 AEG, RC 400/790 ; RC 403/1305.
- 106 Une vasque en fonte fournie par la maison EXERTIER ET BROOK à Carouge : AEG, Travaux A 81/92.
- 107 Passé sous silence par l'historiographie, ce jet d'eau a pourtant sa place parmi les antécédents du Jet d'eau installé dans la rade en 1896, considéré aujourd'hui comme un symbole majeur de Genève.
- 108 À l'issue de l'événement, le matériel fourni par le décorateur parisien est acquis, vraisemblablement pour être réutilisé. L'achat concerne : 5 lustres de bronze offerts pour 6200 francs ; 48 bras de bronze, 2160 francs ; 66 armoires des cantons, 660 francs ; tout le pourtour des fenêtres avec ornements en velours, 1000 francs ; 60 m de treillage doré, 240 francs ; 40 portières en tapis avec torsades, 3500 francs : AEG, RC 401/875.
- 109 Illustration : BGE-CIG [VG 1366].
- 110 Voir le compte-rendu d'un bal au palais électoral, dont la « transformation prestigieuse » est assurée par l'architecte GINDROZ : *Gazette de Lausanne*, 15.07.1856.
- 111 La liste complète des manifestations est publiée dans BRET 1911.
- 112 AVG, 03.PV.22, pp. 267, 269.
- 113 AEG, RC 403/1448.
- 114 *Gazette de Lausanne*, 20.05.1868.
- 115 *JdG*, 25.08 et 16.09.1877.
- 116 BRET 1911, p. 5.
- 117 Sur ce bâtiment : « Le nouveau Palais électoral de Genève », *BTSR*, vol. 43, 1917, cahier 7, pp. 65-67.

## Édifices scolaires, philanthropiques et culturels

- 1 RITA HOFSTETTER, *Les lumières de la démocratie : histoire de l'école primaire publique à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle*, Berne 1998, pp. 167 et ss.
- 2 Sur ce bâtiment : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 215-233.
- 3 *Ibid.*, pp. 237-238.
- 4 Précédemment, des bâtiments ont pu être transformés dans le but d'y intégrer, entre autres, des salles de classe. C'est le cas notamment de l'édifice municipal de la place de Bel-Air en 1842 : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 311-317.
- 5 *RL* 1848, pp. 603-651, Loi générale sur l'instruction publique du 25 octobre 1848.
- 6 *Ibid.*, art. 5.
- 7 MENN 1874, p. 442.
- 8 C'est le cas de l'ancienne caserne de Chantepoulet, de la grenette de Longemalle, du grenier de Rive et de beaucoup de maisons privées.
- 9 AVG, 03.PV.7, p. 32.
- 10 En 1847 : AVG, 03.PV.6, p. 721.
- 11 AVG, 03.PV.8, p. 78.
- 12 « Le séjour dans cette salle ne peut qu'être très contraire à la santé ; l'air y manque, il y règne des odeurs infectes » : AVG, 03.PV.8, p. 81.
- 13 La gratuité de l'école primaire figure déjà dans la *Constitution genevoise* de 1847, à l'art. 136.
- 14 *Renseignements sur les divers établissements d'instruction publique du canton de Genève*, Genève 1878.
- 15 *RL* 1872, pp. 371-424, Loi sur l'instruction publique du 19 octobre 1872, art. 7.
- 16 *RL* 1850, pp. 442-446, loi du 15 septembre 1849, art. 4.
- 17 Grand Conseil, séance du 07.05.1864, propos cités dans le *JdG*, 12.05.1864.
- 18 AVG, 03.PV.33, p. 3.
- 19 « Sur le point le plus rapproché de la place du Temple » demande-t-on en 1868 pour le quartier de Saint-Gervais : AVG, 03.PV.27, p. 512.
- 20 AEG, Travaux A 90/249.
- 21 AEG, RC 386/937 et ss.
- 22 *JdG*, 04.10.1854.
- 23 *JdG*, 20.10.1853. En 1853, les discussions sur l'emplacement à prévoir pour l'École secondaire de jeunes filles sont instructives à cet égard : *MGC*, 15.10.1853, pp. 1147-1158 ; 19.10.1853, pp. 1162-1177.
- 24 *MCM*, 13.03.1866, pp. 253-258 ; 23.03.1866, pp. 313-317.
- 25 *MCM*, 08.06.1900, p. 171.
- 26 *MCM*, 16.03.1869, pp. 477-482.
- 27 *MCM*, 09.03.1869, p. 545.
- 28 *MCM*, 18.05.1869, p. 22.
- 29 Écoles secondaires de la rue d'Italie et du quai de la Poste, École des beaux-arts au

- bd Helvétique. C'est aussi le cas de l'École Ferdinand-Hodler : BRUNO CORTHÉSY, *École Ferdinand-Hodler, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze 4, rue Ferdinand-Hodler 1, rue d'Italie 13 : étude historique*, CPA, 2018 (non publiée).
- 30 Ni l'école enfantine, ni les écoles primaires de la campagne ne sont soumises à cette règle : *Renseignements sur les divers établissements d'instruction publique du canton de Genève*, Genève 1883, p. 16. En ville, la mixité dans l'enseignement public est instaurée en 1969 : ANNE MONNIER, « La question de la mixité dans l'enseignement public genevois. Entre séparation, porosité et convergence (1836-1969) », *Histoire de l'éducation*, 142/2014, pp. 201-219.
- 31 École secondaire des filles du quai de la Poste (1854, démolie), École primaire des filles à la rue Ferdinand-Hodler (rue d'Italie 13/bd Émile-Jaques-Dalcroze 4, 1866), École secondaire des jeunes filles de la rue d'Italie 5 (1875), École primaire des garçons de la rue Necker 4 (1891-92).
- 32 *MCM*, 13.03.1866, pp. 253-258.
- 33 L'École primaire de la rue Bautte 10, l'École du Grütli, l'École primaire des Casemates, l'École des beaux-arts et les bâtiments académiques. Dans un seul cas, l'École de la rue Bautte, le concours est restreint à quatre architectes genevois.
- 34 La publication de CÉSAR DALY, *Les concours pour les monuments publics* (Paris 1861), est citée dans une correspondance publiée le 24 janvier 1866 dans le *JdG* en défense du concours d'architecture, signée Georges M. ; il pourrait s'agir de GEORGES MATTHEY, lauréat du concours pour l'École du Grütli.
- 35 C'est du moins le cas lors du concours pour l'École d'horlogerie, annoncé dans « les journaux de Paris » : AVG, 03.PV.34, p. 224.
- 36 AVG, 03.PV.34, p. 295. Les deux architectes parisiens refuseront que leurs noms figurent dans la publication officielle des résultats du concours, se plaignant que les renseignements donnés par le programme étaient insuffisants pour les concurrents étrangers : AVG, 03.PV.34, pp. 303, 321.
- 37 École primaire de la rue Bautte, École d'horlogerie, bâtiments académiques. FRANEL intervient également dans la modification des plans lauréats pour l'École du Grütli.
- 38 Ville de Genève, *École Necker, rue Necker 4*, Genève 1996.
- 39 L'École industrielle a un statut particulier : elle dépend de l'État, mais la Ville fournit les locaux nécessaires, l'éclairage, le chauffage et un tiers du traitement des maîtres : MENN 1874, p. 447.
- 40 *RL* 1862, pp. 68-96, Règlement général des écoles primaires et écoles moyennes du canton de Genève, approuvé par le Conseil d'État le 1<sup>er</sup> mars 1859, p. 82.
- 41 Les professeurs des écoles de dessin sont invités à examiner les plans des locaux destinés à l'enseignement du dessin : AVG, 03.PV.29, p. 299.
- 42 AMSLER 1991.
- 43 *RL* 1899, pp. 58-64, Règlement sur l'hygiène dans les écoles du 28 janvier 1898. Le corpus traité ici n'est donc pas concerné, à l'exception de l'École des Casemates qui date de 1901.
- 44 GUILLAUME 1865.
- 45 Pour la salle de gymnastique de la rue Bautte, les prescriptions fédérales imposeraient 360-380 m<sup>2</sup>, en proportion du nombre d'élèves : AVG, 03.PV.40, p. 485. La salle en question fera 22,20 × 11 m, soit 250 m<sup>2</sup>.
- 46 À propos de l'École des Pâquis, le docteur J.-CH. COINDET écrit : « Modèle du genre, elle fait le plus grand honneur au Conseil administratif [...]. Trois autres édifices, plus vastes et d'une belle ordonnance, vont être successivement élevés sur un plan semblable » : *JdG*, 04.11.1864.
- 47 AVG, 03.PV.37, pp. 470, 539. Les demandes peuvent également comprendre du matériel pédagogique, comme c'est le cas en 1872, lorsque le Conseil administratif s'adresse au Musée des beaux-arts et de l'industrie de Vienne afin d'obtenir divers objets utiles à l'École spéciale d'art appliqué à l'industrie : AVG, 03.PV.31, p. 27.
- 48 HENRI BOURRIT, *Rapport au Conseil d'État de la République et canton de Genève concernant les édifices affectés à l'enseignement de la chimie en Allemagne*, Genève 1876. L'École de chimie du boulevard des Philosophes est construite en 1877-1879 sur un terrain en bordure de la ceinture Fazyste **FIG. 192** (11). Elle n'est donc pas traitée dans ce volume.
- 49 L'étude de CHRISTINE AMSLER apporte beaucoup de renseignements sur ces différents points, à partir d'un corpus plus large que celui traité ici : AMSLER 1991.
- 50 LOUIS GUILLAUME privilégie l'exposition sud-sud-est : GUILLAUME 1865.
- 51 Les écoles de la rue Bautte (4,65-5,30 m), du Grütli (5,10-5,30 m) et de la rue d'Italie (4,65-4,85 m), etc., dépassent largement les 3,20 m préconisés par le D<sup>r</sup> Guillaume.
- 52 NARJOUX 1879, pp. 73-76. À propos du terme « préau », l'acception française – un espace couvert servant de salles de récréation – diffère de ce que l'on entend à Genève par ce mot, à savoir une cour de récréation, non couverte.
- 53 *Moniteur de l'industrie et de la construction et bulletin de la classe d'industrie et de commerce de la Société des arts de Genève*, n° 1, 01.04.1897, p. 9 ; 15.04.1897, p. 23. La demande émane du DIP : AVG, 03.PV.52, pp. 372, 672 ; 03.PV.53, pp. 402, 536.
- 54 AVG, 03.PV.49, p. 639.
- 55 Pour l'École de la rue Necker 4 par exemple, la maison POUILLE FILS AÎNÉ est sélectionnée sur la base des certificats fournis par des architectes concernant des réalisations antérieures : château de Rothschild, Villa Camoletti, établissement hydrothérapique de Divonne-les-Bains : AVG, 03.PV.50, p. 227.
- 56 La publication commémorative de 1948 survole la question : G. E. HABERJAHN, *200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'École des Beaux-Arts, 1749-1948*, Genève 1948. JEAN LOUIS MEYLAN lui consacre un chapitre de sa thèse, d'un point de vue d'histoire de l'enseignement : *La formation de l'artiste et ses enjeux, le cas de Genève, de l'École de dessin à l'École supérieure d'art visuel, 1748-1980*, Saint-Denis 2016.
- 57 AEG, RC 387/1004 ; AVG, 03.PV.10, pp. 482, 488.
- 58 L'École de dessin pour les demoiselles est créée en 1852 : AVG, 03.PV.11, p. 342.
- 59 *Règlement pour les écoles des beaux-arts*, Genève 1854 ; *Règlement pour les écoles des beaux-arts, arrêté par le Conseil administratif dans sa séance du 2 octobre 1866* : AVG, 03.PV.25, relié entre les pp. 369 et 370. Suite à une réorganisation, l'appellation Écoles des beaux-arts est remplacée en 1879 par celle d'Écoles d'art, lesquelles comprennent, parmi d'autres, une École des beaux-arts dédiée à l'enseignement supérieur du dessin : *Règlement sur les écoles d'art*, Genève 1879.
- 60 L'École de dessin des demoiselles ne rejoint pas l'École du Grütli pour des raisons sans doute liées au genre. En 1870, elle quitte le Conservatoire botanique pour s'installer à l'étage inférieur de la maison Eynard, actuel cours des Bastions 3/rue Jean-Gabriel-Eynard 6, avant d'occuper à partir de 1877 trois salles au dernier étage de la maison Mugnier, actuelle rue du Général-Dufour 20 : AVG, 03.PV.29, pp. 142, 150 ; 03.PV.35, pp. 490, 594.
- 61 Sur ce bâtiment, actuelle rue de la Corraterie 2 : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 311-317.
- 62 Pour le programme de cette école, qui intègre en 1868 un cours de modelage et en 1870 un cours de dessin d'ornement : MENN 1874, pp. 447-448.
- 63 Sur l'École d'horlogerie : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 267-270.
- 64 *JdG*, 28.08.1869.
- 65 AVG, 03.PV.28, p. 298 ; *MCM*, 15.06.1869, pp. 169-189 ; 22.06.1869, pp. 196-205.
- 66 *MCM*, 15.06.1869, p. 172. Parallèlement à cette création, un projet de réorganisation des écoles de dessin dans une perspective utilitariste est présenté au Conseil municipal : l'enseignement doit y être « profitable et applicable le plus directement

- possible à toutes nos industries » : *MCM*, 22.06.1869, p. 197.
- 67 AVG, 03.PV.28, p. 399.
- 68 Sur l'École des arts industriels du bd James-Fazy 15 : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 262-266.
- 69 AVG, 03.PV.47, p. 78.
- 70 AVG, 03.PV.48, pp. 194, 500.
- 71 Branches développées dans les écoles municipales de dessin en 1881 : AVG, 03.PV.40, p. 892.
- 72 À l'École d'art appliqué à l'industrie, AUGUSTE MAGNIN (1869), HENRI SILVESTRE (1871), HERMANN HAMMANN (1872), HENRI BOURRIT (1875), ANDRÉ BOURDILLON (1882). À l'École des beaux-arts (puis École d'art), HENRI JUNOD (1870), JEAN-JACQUES DÉRIAZ (1873), ALEXANDRE PERRET (1874), GÉDÉON DÉRIAZ (1886), JOSEPH MARSCHALL (1888). D'autres font simplement partie de commissions rattachées à ces mêmes institutions : CLAUDE CAMUZAT, CHARLES DARIER, HENRI SILVESTRE, HENRI JUVET, MARC CAMOLETTI.
- 73 MANOLITA FRÉRET-FILIPPI, *Camille Albert, une architecture entre éclectisme, historicisme et régionalisme*, Paris 2009, pp. 68-70.
- 74 *Prix de concours et de bonnes notes décernés aux écoles des beaux-arts et aux écoles d'horlogerie de la Ville de Genève*, Genève 1856, p. 5. Celui qui deviendra l'architecte du Grand Théâtre a alors 17 ans.
- 75 Notamment l'institut dirigé par GUSTAVE ROCHETTE prépare les candidats à l'École spéciale de Lausanne, à l'École polytechnique de Zurich ou à l'École centrale de Paris : *JdG*, 30.09.1859, et l'atelier ouvert par l'architecte AUGUSTE MAGNIN, destiné à la préparation aux écoles supérieures : *JdG*, 03.12.1871.
- 76 AVG, 03.PV.40, p. 892.
- 77 *JdG*, 08.09.1896. L'école est dirigée par LOUIS VIOLLIER, ancien architecte municipal.
- 78 NARJOUX 1879, p. 176.
- 79 *MCM*, 25.05.1869, p. 35. Le contexte de la citation est la proposition de crédit pour le bâtiment d'école enfantine de la rue Ami-Argand **FIG. 192** (4). L'idée d'une spécificité genevoise en la matière est récurrente au XX<sup>e</sup> siècle. Un article d'HENRI GRANDJEAN sur la question commence ainsi : « Une communauté politique dans laquelle l'instruction est considérée, depuis des siècles, comme un des éléments essentiels du maintien de ses caractères nationaux, telle est Genève » : « L'instruction publique de la République et canton de Genève », *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, 42, 1956 (1957), p. 70.
- 80 Ainsi le Dr Baumgartner qui, à propos de la hauteur accordée à la Ville pour l'École du Grütli, juge le procédé « en désaccord avec les institutions républicaines de notre pays » : AVG, 03.PV.30, p. 68.
- 81 *MCM*, 06.05.1870, p. 620.
- 82 Propos repris de *La Revue* : *JdG*, 31.05.1856.
- 83 *JdG*, 31.03.1880.
- 84 L'arc florentin a un extradors de forme ogivale tandis que l'intrados est en plein cintre. L'expression « florentine arch » est courante dans les pays anglo-saxons ; celle d'« arc florentin » beaucoup moins dans les pays francophones.
- 85 D'où l'expression de « palais scolaire », fréquemment utilisée par les contemporains.
- 86 NARJOUX 1879. Voir aussi : ANDREAS HAUSER, *Das öffentliche Bauwesen in Zürich* (Kleine Schriften zur Zürcher Denkmalpflege, H. 4, 6), T. 1 et 3, Zurich 2000-2001.
- 87 ANNE-MARIE CHÂTELET, *La naissance de l'architecture scolaire : les écoles élémentaires parisiennes de 1870 à 1914*, Paris 1999. L'École des arts industriels du boulevard James-Fazy, d'ascendance fortement parisienne, est donc une exception.
- 88 DAVID RIPOLL, « Une architecture pour la forme : les salles de gymnastique à Genève, 1830-1914 », *Monuments vaudois*, 8, 2011, pp. 60-70 ; VÉRONIQUE CZAKA, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu de XIX<sup>e</sup> siècle - début du XX<sup>e</sup> siècle)*, Neuchâtel 2021.
- 89 BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 252-253.
- 90 AVG, 03.PV.16, p. 224 ; l'avis est réitéré en 1864 : tenant compte de l'« avis de personnes compétentes », le Conseil administratif décrète que « les exercices de gymnastique ne sont pas une chose très convenable pour les jeunes enfants » : AVG, 03.PV.23, p. 31.
- 91 *MCM*, 24.07.1857, pp. 178-183.
- 92 En l'occurrence, ce sont les bahuts du pont de Carouge que l'on envisage d'utiliser pour un bâtiment de gymnastique à construire dans la cour du Collège agrandie : AEG, RC 410/877.
- 93 Le projet de salle de gymnastique date de 1860 : AEG, Travaux A 77/271.
- 94 *Notice historique sur la gymnastique à Genève : centenaire de l'Association genevoise de gymnastique, 1873-1973*, Genève 1973.
- 95 En 1869, les écoliers de la Ville peuvent suivre gratuitement les cours de gymnastique donnés dans ce local : AVG, 03.PV.28, p. 114.
- 96 AVG, 03.PV.38, pp. 212, 324 ; AVG, 03.PV.39, pp. 799, 846. Ordonnance du Conseil fédéral du 13 septembre 1878, suivie de celle du 16 avril 1883.
- 97 AVG, 03.PV.40, p. 1193 ; *MCM*, 20.12.1881, p. 509 ; 17.01.1882, pp. 590-594.
- 98 AVG, 03.PV.40, pp. 41, 61.
- 99 *MCM*, 24.05.1867, p. 22.
- 100 Elle est absente du manuel de FÉLIX NARJOUX, qui ne retient des réalisations genevoises que l'École secondaire des jeunes filles de la rue d'Italie : NARJOUX 1879, pp. 73-76, 120-124.
- 101 AVG, 03.PV.31, pp. 411, 534, 548. Des calques des plans des écoles de Rive (rue de Malagnou, démolie), du Grütli et de la rue Baulte lui sont transmis.
- 102 AVG, 03.PV.40, pp. 13, 1043.
- 103 AVG, 03.PV.40, p. 1043.
- 104 Les démarches auprès des autorités genevoises sont faites par l'architecte cantonal de Berne FRIEDRICH SALVISBERG, par ailleurs auteur d'un texte normatif sur les constructions scolaires : *Erläuternder Text zur Normalien für Schulgebäude*, Berne 1870. Invitée à présenter les plans des « bâtiments municipaux les plus remarquables de la ville », la Municipalité envoie des plans de l'École du Grütli, de l'École primaire des Pâquis et de l'École enfantine de la rue du Môle : AVG, 03.PV.34, pp. 518, 570 ; 03.PV.35, pp. 120, 610 ; 03.PV.36, p. 474. Avant d'être présentés à Philadelphie, les plans font une escale à Winterthour, dans une exposition préliminaire : AVG, 03.PV.34, p. 689.
- 105 AVG, 03.PV.36, p. 127.
- 106 AVG, 03.PV.35, p. 243. La demande est communiquée par l'architecte HENRI BOURRIT, qui joue ici le rôle d'intermédiaire.
- 107 AVG, 03.PV.36. La Ville répond en l'occurrence à une demande du DIP, qui prévoit de son côté d'envoyer à Paris du matériel scolaire employé dans le canton de Genève : AVG, 03.PV.36, p. 776.
- 108 Plus proche, l'Exposition nationale tenue à Zurich en 1883 accueille également de la documentation, photographique notamment, sur les écoles construites à Genève. Voir le recueil aux AEG : Instruction VI.
- 109 AVG, 03.PV.6, p. 409.
- 110 AEG, Travaux BB 18/8.
- 111 AEG, RC 407/887.
- 112 Ce commentaire ironique est postérieur de 4 ans : *MGC*, 23.12.1865, p. 210. En 1861, le DTP alloue une somme de 1000 francs pour ce projet : AEG, RC 407/2042. Une lettre publiée dans le *JdG* du 31 mars 1861 laisse entendre qu'il a été confié à GIGNOUX, ce qui est cohérent avec son mandat d'étude en Suisse alémanique. Un doute subsiste néanmoins, un commentaire postérieur évoquant un « ingénieur » : s'agirait-il de LÉOPOLD BLOTNITZKI, alors ingénieur cantonal ? : *MCM*, 12.01.1866, p. 236.
- 113 *MGC*, 23.12.1865, pp. 206-234.
- 114 *JdG*, 23.12.1865.
- 115 L'enseignement supérieur et la bibliothèque sont alors logées au Collège, rue Théodore-de-Bèze, tandis que les cabinets de physique et de chimie et les collections d'histoire naturelle se trouvent dans l'ancien hôtel du Résident de France, Grand-Rue 11.
- 116 *MGC*, 23.12.1865, p. 228.
- 117 Propos de François-Jules Pictet de la Rive, rapportés dans le *JdG*, 27.12.1865.

- 118 La Ville contribue au concours à hauteur d'une somme de 3000 francs : AVG, 03.PV.25, p. 4 ; MCM, 12.01.1866, pp. 226-238.
- 119 La commission se compose de 15 personnes, incluant des conseillers d'État, le président et vice-président du Conseil administratif, des députés, le recteur de l'Académie, un professeur et un bibliothécaire. À noter la présence de Gustave Revilliod, membre de la commission de la bibliothèque mais surtout généreux donateur : AVG, 03.PV.25, p. 25. Pour le programme, voir : COURTIAU 2007, pp. 12-14.
- 120 AVG, 03.PV.25, p. 128.
- 121 AEG, Travaux A 83/88.
- 122 *Notice sur la construction des bâtiments pour l'instruction supérieure, la Bibliothèque publique & les Collections scientifiques*, Genève 1868.
- 123 *JdG*, 24.10.1866.
- 124 *JdG*, 06.11.1866.
- 125 *Croquis d'architecture*, 1<sup>re</sup> année, n° VII, novembre 1866, f° 4. Certaines planches dues à GASPARD ANDRÉ se trouvent aux Archives municipales de Lyon : GILBERT RICHAUD, « Genève terre d'expérience ou ville idéale ? Les projets de Gaspard André (1840-1896) sur la rive gauche », *Genava*, t. 45, 1997, pp. 83-94.
- 126 Le procès-verbal des délibérations du jury et certains mémoires accompagnant les projets : AEG, Travaux CC 17.1/04.
- 127 Ce procédé n'a rien d'unique : en 1858, la construction de l'École polytechnique de Zurich est confiée à GOTTFRIED SEMPER, membre du jury du concours, les projets fournis par les concurrents ayant été jugés insatisfaisants.
- 128 La seule réticence vient de James Fazy : voyant dans la Ville l'élément stationnaire et dans l'État l'élément progressif, il défend l'idée que ce dernier devrait se charger en entier de ces constructions : *JdG*, 14.06.1867.
- 129 MCM, 12.01.1866, pp. 226-238 ; 24.05.1867, pp. 94-104 ; 07.06.1867, pp. 162-189. Pour la Ville, le dépassement de crédit s'élèvera à 450 000 francs : MCM, 16.01.1872, p. 353.
- 130 AVG, 03.PV.27, p. 72. Avec son don, Gustave Revilliod forme le vœu que le local ayant renfermé la bibliothèque publique dans l'actuel Collège Calvin ne soit pas détourné de sa destination primitive et, en tant que bibliothèque du Collège, « soit conservé à l'administration de nos descendants comme le monument le plus caractéristique d'une époque à jamais glorieuse pour Genève » : AVG, 03.PV.27, p. 72. Sur Gustave Revilliod : DANIELLE BUYSENS, ISABELLE NAEF-GALUBA, BARBARA ROTH-LOCHNER (dir.), *Gustave Revilliod (1817-1890), un homme ouvert au monde*, Milan 2018.
- 131 Les autres donateurs sont MM. de Stoutz de Chapeaurouge, Kunkler, Hermann Fol, André Bourdillon.
- 132 JOSEPH PAUL COLLART étant entretemps devenu conseiller d'État chargé du DTP.
- 133 AVG, 03.PV.31, p. 364.
- 134 À titre d'exemples, les travaux de maçonnerie sont attribués à SCHAECK PRÉVOST ET C<sup>ie</sup> pour la bibliothèque, VOGT pour le musée, et JEQUIER ET FILS pour le bâtiment central.
- 135 Pour les bâtiments de la bibliothèque et du musée : G. COLOMB ET C<sup>ie</sup> à Aigle, la FABRIQUE DE LA TOUR-DE-TRÊME (sans doute la parqueterie LEYVRAZ ET C<sup>ie</sup>), WISSLER ET C<sup>ie</sup> à Goldbach (près de Berthoud), MULLER-BRIDEL à Granges (SO) : AVG, 03.PV.29, p. 631.
- 136 AVG, 03.PV.27, p. 368. L'humidité est un problème récurrent dans ce bâtiment : *JdG*, 13.02.1873 ; AVG, 03.PV.53, pp. 648, 699.
- 137 *JdG*, 10.05.1868.
- 138 AVG, 03.PV.29, p. 70.
- 139 AVG, 03.PV.27, p. 47.
- 140 AVG, 03.PV.28, p. 413.
- 141 AVG, 03.PV.30, p. 212.
- 142 AEG, Travaux A 87/223.
- 143 AEG, Travaux A 86/33.
- 144 Discours de M. Verchère, vice-président du Grand Conseil : *JdG*, 01.11.1868.
- 145 *Ibid.*
- 146 Celui du Parthénon, informe le *JdG*, ce qui ne peut être le cas puisque les colonnes du Parthénon sont doriques (y aurait-t-il une confusion avec le Panthéon ?). Les chapiteaux sont taillés dans des blocs de grès d'Ayse (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie) par le sculpteur JEAN GIANOLI, établi à la Terrassière : *JdG*, 13.05.1870.
- 147 *JdG*, 28.04.1871.
- 148 FRANÇOIS RUCHON, *Histoire politique de la République de Genève*, vol. 2, Genève 1953, p. 252.
- 149 AVG, 03.PV.27, p. 479.
- 150 AVG, 03.PV.28, p. 640. Il s'agit vraisemblablement du Schloss Rosenstein, construit par GIOVANNI SALUCCI en 1823-1829 et aménagé en musée d'histoire naturelle.
- 151 Sur la distribution intérieure et l'affectation des locaux, voir la description détaillée dans *JdG*, 07.04.1872.
- 152 La seule photographie retrouvée figure dans un article sur la reconstruction de l'aula : BABEL 1945.
- 153 *JdG*, 03.11.1872.
- 154 En 1882, EDMOND DE JOLY, architecte de la Chambre des députés et du palais Bourbon de Paris, se renseigne auprès des autorités genevoises sur la salle de l'aula, réputée sous le rapport de l'acoustique : AVG, 03.PV.41, pp. 514, 535.
- 155 François Bonivard, Jean Sénebier, Firmin Abauzit, Léonard Baulacre et Ami Lullin ; on prévoit de remettre à FABRIZI des portraits peints de la bibliothèque pour lui faciliter la confection des bustes : AVG, 03.PV.31, p. 460.
- 156 Quelques exemples : en 1872, buste de Jean-Gabriel Eynard donné par Charles Eynard, pour être placé dans la salle Eynard : AVG, 03.PV.31, p. 526 ; en 1876, Gustave Revilliod fait porter à la Bibliothèque publique un buste d'Anna Eynard-Lullin, œuvre de FRÉDÉRIC DUFAUX, pour être placé dans la salle qui porte le nom de M<sup>me</sup> Eynard : AVG, 03.PV.35, p. 278 ; en 1880, la bibliothèque reçoit le buste en marbre du physicien Auguste de la Rive dû à JEAN-CHARLES TÖPFFER : AVG, 03.PV.39, p. 326 ; le buste en plâtre du docteur Jean-Charles Coindet, exécuté par LUIGI GUGLIELMI : AVG, 03.PV.39, pp. 449, 611 ; ceux de Louis-André Gosse réalisés par FRÉDÉRIC DUFAUX et de Jean Louis Prévost par LOUIS DORCIÈRE : AVG, 03.PV.39, p. 899.
- 157 AVG, 03.PV.31, p. 7. En 1873, les bustes d'Édouard Claparède et de Jean-Louis Prévost viennent enrichir cette série : 03.PV.32, pp. 34, 77, 197.
- 158 Notamment celui d'André Melly, exécuté par M. BRODIE d'Édimbourg, « sculpteur de renom » (WILLIAM BRODIE ?) : AVG, 03.PV.31, p. 468.
- 159 *JdG*, 13.02.1873. Le buste est commandé à LOUIS DORCIÈRE par Éléonore Pictet de la Rive, qui en fait don au muséum : AVG, 03.PV.31, p. 250.
- 160 Pour reprendre les termes de Christian Hottin, à propos des collections de bustes placées dans les institutions universitaires parisiennes : « Les collections de bustes », CHRISTIAN HOTTIN (dir.), *Universités et grandes écoles à Paris : les palais de la science*, Paris 1999, pp. 69-75.
- 161 *JdG*, 28.02.1888. L'auteur est le sculpteur DUFAUX.
- 162 Réalisé par CHARLES-FRANÇOIS-MARIE IGUEL : AVG, 03.PV.48, pp. 26, 56, 632, 700, 781.
- 163 AVG, 03.PV.50, pp. 182, 207, 594, 760 ; *JdG*, 29.10.1899.
- 164 Si la Ville refuse la demande, qui est de contribuer aux frais du piédestal, elle accepte en revanche de mettre à disposition l'emplacement nécessaire pour le buste, réalisé en bronze sur un modèle d'AUGUSTE DE NIEDERHAUSERN : AVG, 03.PV.55, p. 256. Le monument est inauguré le 15 mars 1899.
- 165 Pour le détail des transformations : COURTIAU 2007 ; CATHERINE COURTIAU, *La Bibliothèque de Genève, promenade des Bastions : étude historique et architecturale*, CPA, 2002, complétée pour la période 2003-2022 par LOLA CHOLAKIAN LOMBARD (étude non publiée).
- 166 Fourni par l'entrepreneur PIERRE POUJOLAT, concessionnaire du système Hennebique : AEG, Travaux BB 17/447/50.

- 167 BABEL 1945. LOUIS CASAÏ, « L'aula de l'Université de Genève », *Vie, art, cité*, n° 3, mai-juin 1945, non paginé.
- 168 JEAN ELLENBERGER, « La reconstruction de l'aula », *Vie, art, cité*, n° 3, mai-juin 1945, non paginé.
- 169 Ne prenant appui que sur six points, la voûte est composée d'une tonne de fer et 20 m<sup>3</sup> de béton, recouvert d'un « béton de pierre ponce » qui lui confère une certaine inertie et des qualités thermiques.
- 170 En particulier « Transformation de l'aula de l'Université de Genève : réalisé en 1944 par Jean Ellenberger, architecte SIA, Genève », *Das Werk = L'œuvre*, 33 (1946), H. 9, pp. 307-310.
- 171 *JdG*, 31.10.1944; « Mit den aussen am Eingang angebrachten und mit Unterstützung des Bundes ausgeführten Fresken von Goerg-Lauresch gehört die neue Aula architektonisch und akustisch zweifellos zu den schönsten Aulen der Schweiz » dans *Neue Zürcher Zeitung*, 01.11.1944.
- 172 Le crédit est voté le 13 mars 1903; AEG, TP 212/1903.
- 173 *JdG*, 28.10.1938.
- 174 BABEL 1945.
- 175 *JdG*, 19.01.1957.
- 176 Dossier de classement : MS-i VGE 35.
- 177 MCM, 18.05.1869, pp. 18-23. Sur le bâtiment : LABARTHE 2003.
- 178 Le jury pour l'École du Grütlî se compose du professeur François-Jules Pictet de la Rive (DIP), du conseiller d'État et architecte JOSEPH PAUL COLLART, d'Henri Tognietti, directeur de l'École industrielle, des entrepreneurs OLIVET, PFLÜGER et JEAN-LOUIS VAUCHER TOURNIER, des architectes ERNEST CRAMER, SAMUEL DARIER et PHILIPPE-AMI GOETZ ainsi que du professeur Mouchet, inspecteur des écoles : AVG, 03.PV.28, p. 492.
- 179 AVG, 03.PV.28, p. 528.
- 180 AVG, 03.PV.29, p. 177.
- 181 AVG, 03.PV.29, p. 535.
- 182 Le crédit voté se monte à 440 000 francs : MCM, 22.04.1870, pp. 618-622.
- 183 *JdG*, 12.11.1873.
- 184 MCM, 06.05.1870, p. 620.
- 185 Les deux couleurs « s'harmonisent parfaitement et frappent agréablement la vue » estime le rédacteur du *MBF*, n° 19, 29.06.1872, pp. 171-172.
- 186 *MBF*, n° 18, 22.06.1872, p. 164.
- 187 AVG, 03.PV.30, p. 14.
- 188 AVG, 03.PV.45, p. 227.
- 189 Pour le détail des transformations : LABARTHE 2003.
- 190 AVG, 03.PV.42, p. 526; 03.PV.43, pp. 207, 238, 578; 03.PV.47, p. 195.
- 191 Rue de l'Hôtel-de-Ville 5/rue du Soleil-Levant 6 (bâtiment offert à la Ville par le baron de Grenus en 1847).
- 192 AVG, 03.PV.47, pp. 205, 375, 502; 03.PV.48, p. 223.
- 193 AVG, 03.PV.55, p. 167.
- 194 À l'emplacement de la future École primaire des Casemates, bd Émile-Jaques-Dalcroze 13 : AVG, 03.PV.55, pp. 243, 275.
- 195 AVG, 03.PV.57, p. 578.
- 196 AVG, 03.PV.55, p. 656.
- 197 *RL*, 1897, pp. 346-348.
- 198 *Tribune de Genève*, 02.10.1897.
- 199 MCM, 19.08.1898, pp. 313-324.
- 200 MCM, 24.01.1899, pp. 743-751.
- 201 Terrassement, maçonnerie et taille : ÉTIENNE OLIVET; charpente : JEAN VERDEL; plomberie, zinguerie et ferblanterie : MARTINET; couverture en ardoises : A. HIRSCHY; chauffage : H. CHEVALIER; menuiserie : JOHN SAVARY (sous-sol), CARTIER FRÈRES (rez-de-chaussée), GEORGES MICHE (1<sup>er</sup> étage), VEUVE CHEVRIER ET FILS (2<sup>e</sup>), JEAN VERDEL (3<sup>e</sup>); serrurerie : LEIFER (sous-sol et rez-de-chaussée), CH. HENSLER (1<sup>er</sup> étage et rampe d'escalier), LICHTENBERG (2<sup>e</sup>) et LUDIN (3<sup>e</sup>); gypserie et peinture : VEUVE PUTHOD (sous-sol, 3<sup>e</sup> étage et grand escalier), BERTHET ET LAMUNIÈRE (rez-de-chaussée), GOBBI (1<sup>er</sup> étage), PALLI (2<sup>e</sup>); parquets et planchers : ODY ET FILS (sous-sol et rez-de-chaussée), JEAN VERDEL (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage); vitrerie : PALLI ET TAFFI. Les planchers en béton armé sont dus à PIERRE POUJOLAT, concessionnaire du système Hennebique : *Le béton armé*, n° 23, 10.04.1900, pp. 6-7.
- 202 *JdG*, 07.08.1899; « Un baptême », *La Patrie Suisse*, n° 155, 30.08.1899, p. 210.
- 203 *Tribune de Genève*, 10.09.1901.
- 204 Selon les procès-verbaux du Conseil administratif, cette horloge aurait été primitivement conçue pour l'École d'horlogerie : AVG, 03.PV.59, p. 181, mais l'article du *JdG* du 18.10.1900 la fait provenir de l'École de mécanique.
- 205 Sans doute en provenance de la carrière de la Stockern, près de Berne, carrière administrée par M. de Stoutz : AVG, 03.PV.58, p. 710.
- 206 Les discussions préliminaires sur les matériaux font mention de grès de Saint-Gall : AVG, 03.PV.58, p. 261.
- 207 Voir DAVE LÜTHI, « Les écoles professionnelles en Suisse : palais ou usines ? », *Histoire de l'éducation*, 2017/1, n° 147, pp. 119-146.
- 208 *Tribune de Genève*, 17.08.1901.
- 209 « L'École supérieure de commerce de la Ville de Genève », *La Patrie Suisse*, n° 209, 25.09.1901, p. 239.
- 210 *Tribune de Genève*, 17.08.1901; 04.07.1908; 09.07.1913.
- 211 La hauteur de la salle de gymnastique exigée par le Département de l'instruction publique a conditionné celle de tout le sous-sol.
- 212 *Tribune de Genève*, 16.06.1901.
- 213 AVG, 03.PV.58, p. 265.
- 214 *Tribune de Genève*, 17.08.1901.
- 215 Désignation apparaissant sur un plan de 1919.
- 216 MCM, 09.02.1917, pp. 730-733.
- 217 *JdG*, 27.06.1969.
- 218 DAVID RIPOLL, *Ancienne école des Casemates (bd Émile-Jaques-Dalcroze 11) : étude historique et architecturale*, CPA, 1998 (non publiée, complétée en 2019 par LOLA CHOLAKIAN-LOMBARD).
- 219 « On peut émettre des doutes sérieux sur l'opportunité d'élever des monuments publics au fond d'un trou, quelque large et spacieux que puisse être ce trou » : LAMBERT 1902, p. 223. Une superficie accrue pour les préaux est obtenue suite à des négociations avec les propriétaires des immeubles voisins (promenade du Pin 1-5).
- 220 Composé notamment des architectes ANDRÉ BOURDILLON, JACQUES-ÉLISÉE GOSS, HENRI JUNOD, LÉO CHÂTELAIN (Neuchâtel) et ADOLPHE TIÈCHE (Berne).
- 221 HENRY BAUDIN, *Les constructions scolaires en Suisse*, Genève 1907, p. 147.
- 222 Le projet de LÉON et FRANTZ FULPIUS prévoyait l'adoption de la molasse pour les surfaces planes des façades, les corniches et parties saillantes devant être exécutées avec une pierre plus dure. Par souci d'économie, les architectes des deux écoles adoptent pour leurs bâtiments la pierre de Savonnières : AVG, 03.PV.60, pp. 133-134.
- 223 MCM, 18.04.1899, pp. 138-1143; 15.05.1900, pp. 49-154; 08.06.1900, pp. 171-175. Sur le bâtiment et ses transformations : COURTIAU 2019. Notice dans *XLII<sup>e</sup> assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs & architectes : album de fête*, Genève 1907, pp. 42-44.
- 224 AVG, 03.PV.59, p. 221. Finalement, l'École primaire des Casemates sera elle aussi couverte d'une charpente métallique.
- 225 Les façades sont initialement prévues en molasse. Le choix se porte dans un deuxième temps sur la pierre de Savonnières pour des raisons d'économie : AVG, 03.PV.60, p. 133.
- 226 La charpente métallique est fournie par la maison WARTMANN ET VALLETTE à Brugg (AG), et le béton armé (système Koenig) par l'entreprise J. JAEGER ET C<sup>ie</sup>, de Zurich. Les entrepreneurs locaux sont CHARLES SCHMIEDT pour la première et CUÉNOD pour le second : ACM, 0164.04.0011 et 0011A; BGE, Cuénod A 7002 (dossier non localisé).
- 227 AEG, Travaux A 118/52.
- 228 LAMBERT 1902, p. 224. L'expression « jeunes gens », par opposition à « dames » signifie bien qu'il s'agit d'élèves de sexe masculin.
- 229 En 1901, la serrurerie du bâtiment est adjugée à J[ACQUES] VAN LEISEN, A. LEIFER et J[OSEPH] VAILLY : AVG, 03.PV.60, p. 531. L'attribution de la rampe à VAILLY se fonde

- sur la réputation qu'il a acquise dans le domaine de la ferronnerie d'art. Son poinçon figure sur la grille fermant l'entrée de l'école côté boulevard Helvétique.
- 230 Pour le détail : COURTIAU 2019.
- 231 AEG, Travaux A22/320.
- 232 RL 1947, pp. 161-162, Loi du 5 octobre 1946. L'immeuble est vendu 1 000 000 francs à l'État de Genève, qui s'engage à le revendre pour le même prix à la Ville dans le cas où il serait affecté à d'autres fins que celle d'école d'architecture et des beaux-arts.
- 233 La graphie « Bartholony » prévalait au XIX<sup>e</sup> siècle; certains auteurs s'y tiennent encore.
- 234 Si cette fondation s'inscrit dans le contexte d'un élargissement considérable de la pratique musicale au sein de la société, les motivations personnelles de Bartholoni, descendant d'une famille de soyeux florentins protestants, se révèlent complexes. À ce propos : CAMPOS 2003, pp. 36, 45-134. Aimé-Bernard-Constant Bartholoni, frère de Jean-François, sera souvent cité comme cofondateur de l'institution, mais il ne prendra aucune part à sa gestion; *ibid.*, p. 38.
- 235 Sur cet édifice : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 281-283; sur les cent premières années du Conservatoire : HENRI BOCHET, *Le Conservatoire de musique de Genève : Son histoire de 1835 à 1935*, Genève 1935.
- 236 AEG, RC 390/603.
- 237 *ibid.*; AEG, RC 390/643 s. À propos de la loi genevoise sur les fondations, voir pp. 83-84.
- 238 AEG, RC 390/817 ss, 940, 980 s.
- 239 CAMPOS 2003, pp. 62-66.
- 240 MGC, 05.03.1853, pp. 442-450; 07.03.1853, pp. 457-465; RL 1854, pp. 75-80, Loi du 7 mars 1853. L'acte de constitution définitif a été établi en février 1853 par le notaire Demole; AEG, RC 391/374.
- 241 Voir pp. 46-49.
- 242 AEG, RC 391/647 ss.
- 243 MGC, 23.04.1853, pp. 731-760; RL 1854, pp. 125-127, Loi du 23 avril 1853.
- 244 AEG, RC 391/1212 s.
- 245 AEG, RC 394/1100 ss. Pour un aperçu des péripéties survenues dans l'intervalle : AEG, RC 392/286 ss, 313, 379 s., 713, 963; RC 394/968 ss; AVG, 03.PV.12, pp. 519, 522, 541, 676; AVG, 03.PV.13, p. 2; AEG, Travaux A 70/347 s., 384.
- 246 Aussi orthographié « Le Sueur »; AEG, RC 395/6 s.
- 247 AEG, RC 395/209 ss.
- 248 L'entretien a eu lieu le 10 mars 1855; AEG, RC 395/545 s.
- 249 AEG, RC 395/1030, 1112 s.
- 250 AEG, RC 395/1181 ss. L'acte de concession est passé devant le notaire Janot les 24 mai et 8 juin 1855; AEG, RC 396/106.
- 251 JdG, 09.08.1855.
- 252 Procès-verbal du comité du 4 juillet 1853, cité in : CAMPOS 2003, p. 67, n. 80; voir aussi AEG, RC 391/1212.
- 253 À propos de la carrière de LESUEUR et de ses relations avec CALLET : EL-WAKIL 1984, p. 70; EL-WAKIL 1986, pp. 102, 111.
- 254 AEG, RC 395/437 s.; EL-WAKIL 1984, pp. 69 s.
- 255 La décision date du 13 août 1855; AEG, Travaux A 72/272.
- 256 AEG, Travaux A 72/284.
- 257 JdG, 30.08.1855.
- 258 Conservé aux archives du Conservatoire de musique.
- 259 EL-WAKIL 1984, pp. 69-71; GAZZOLA 2011, p. 5.
- 260 EL-WAKIL 1984, pp. 71 s., avec extraits du document : *Rapport et réclamations adressées par Monsieur Franel architecte, entrepreneur du Conservatoire de Musique, à Messieurs François et Constant Bartholoni, fondateurs de cette institution*, conservé aux archives de l'école. Le litige survenu entre FRANEL et l'entrepreneur VAUCHER-TOURNIER finira devant le Tribunal de commerce : GAZZOLA 2011, p. 9.
- 261 JdG, 15.07.1856.
- 262 JdG, 03.09.1858.
- 263 EL-WAKIL 1986, p. 111.
- 264 Aussi orthographié « de Sachy ».
- 265 EL-WAKIL 1986, p. 112; CLAUDE LAPAIRE, « La sculpture à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle », *Genava*, 27, 1979, pp. 111 s. Pour un inventaire détaillé de la statuaire du Conservatoire (dont les sujets tirés de l'Antiquité sont parfois sans rapport direct avec la musique) : GAZZOLA 2011, pp. 14-17.
- 266 GAZZOLA 2011, p. 13; EL-WAKIL 1986, p. 111.
- 267 FÉLIX-EMMANUEL CALLET, JEAN-BAPTISTE LESUEUR, *Architecture italienne ou Palais, maisons et autres édifices de l'Italie moderne*, Paris 1827, pl. XVII et XVIII; EL-WAKIL 1986, p. 104.
- 268 EL-WAKIL 1986, p. 112.
- 269 *Conservatoire de musique : Nouveau bâtiment. Indication des salles et emplacements nécessaires pour le service de l'établissement*, octobre 1857, cité in : EL-WAKIL 1984, p. 73, et GAZZOLA 2011, pp. 18 s.; document sans titre du 4 janvier 1858, cité in : *ibid.*
- 270 *Rapport sur un projet de réparation du bâtiment*, 29 mars 1900, archives du Conservatoire de musique, cité in : GAZZOLA 2011, p. 19.
- 271 GAZZOLA 2011, pp. 19 s.
- 272 *ibid.*, p. 11.
- 273 *ibid.*, p. 10.
- 274 DÉRIAZ a déjà réalisé, en 1849, l'ornementation du pavillon mauresque du parc de la villa Bartholoni et, en 1856, en concertation avec LESUEUR, la décoration de la loggia supérieure de la villa elle-même; MARQUIS 1983, pp. 122 s.
- 275 EL-WAKIL 1986, p. 112.
- 276 MARQUIS 1983, pp. 123-125.
- 277 GAZZOLA 2011, p. 28.
- 278 EL-WAKIL 1984, p. 74.
- 279 GAZZOLA 2011, pp. 28-33.
- 280 *ibid.*, p. 32.
- 281 *ibid.*, pp. 35-40.
- 282 *ibid.*, pp. 42-71.
- 283 À ce propos : PIERRE BAERTSCHI, JEAN-PIERRE BALMER (dir.), *Conservatoire de musique : Travaux de restauration, 1987-1989*, DTP, Service des monuments et des sites, Genève 1989.
- 284 Dossier de classement MS-c 209.
- 285 À ce propos : ANDRÉ CORBOZ, « La Place Neuve, composition progressive », *La Musée Rath a 150 ans*, Genève 1976, pp. 9-36.
- 286 Sur le Grand Théâtre : BIÉTRY/ZERMATTEN 2020; COURTIAU 1999; EL-WAKIL 1992. Redécouverts il y a quelques années et conservés depuis aux AVG, les plans et les dessins d'origine, la grande majorité dus à JACQUES-ÉLISÉE GOSS, constituent une documentation largement inexploitée. Sur le théâtre des Bastions : BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 265-273. Voir aussi : ROGER DE CANDOLLE, *Histoire du Théâtre de Genève*, Genève 1978.
- 287 MCM, 14.02.1861, p. 268.
- 288 *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, Amsterdam 1758.
- 289 MCM, 03.05.1861, p. 404.
- 290 L'argument des retombées économiques ne cessera d'être invoqué tout au long des débats, notamment en 1864 : « il s'agit d'offrir aux étrangers qui, depuis la construction du pont du Mont-Blanc, commencent à passer l'hiver à Genève, un lieu convenable de réunion, de manière à ce qu'ils préfèrent Genève à Nice ou Marseille » : MCM, 15.03.1864, p. 224. Voir aussi la brochure publiée par JULES DELEIDERRIER-JEQUIER en faveur du théâtre : *Une nouvelle salle de spectacle à Genève*, Genève 1861.
- 291 MCM, 01.012.1863, pp. 150-152.
- 292 MCM, 15.03.1864, pp. 218-230; 01.04.1864, pp. 234-265; 20.05.1864, pp. 9-28.
- 293 MCM, 01.04.1864, pp. 234-265; 20.05.1864, pp. 9-28.
- 294 MCM, 12.01.1866, pp. 226-238; 07.06.1867, pp. 162-163.
- 295 MCM, 17.06.1870, pp. 27-33; 23.12.1870, pp. 238-251.
- 296 MCM, 23.12.1870, p. 247.
- 297 *ibid.*
- 298 MCM, 02.02.1871, pp. 366-368; 21.02.1871, pp. 373-390. Le terrain, dont la contenance est estimée à 380 toises, est donné à la Ville en octobre 1872 : AVG, 03.PV.31, p. 455.
- 299 *Programme de concours pour un théâtre* : AVG, 03.Dos.25C.
- 300 Le jury est complété par le membre du Conseil municipal Edgard Clert-Biron et le député Jean-Michel Granger, lesquels se

- sont également occupés, avec l'architecte JOSEPH PAUL COLLART, du programme du concours.
- 301 Les demandes de programme affluent de toutes parts, beaucoup d'Allemagne, mais aussi de Paris, de Florence, de Vienne, de Constantine, etc. Pour le détail : AVG, 03.PV.30, pagination diverse.
- 302 *Le Bâtiment*, n° 3, 20.01.1872, p. 25.
- 303 AVG, 03.PV.31, p. 84. Pour le résumé des délibérations : CRAM 1872, pp. 128-132. Sur le projet de GASPARD ANDRÉ : GILBERT RICHAUD, « Genève terre d'expérience ou ville idéale ? Les projets de Gaspard André (1840-1896) sur la rive gauche », *Genava*, t. 45, 1997, pp. 87-90.
- 304 AVG, 03.PV.31, p. 474. REVERDIN se désiste pour des questions d'honoraires : AVG, 03.PV.31, pp. 478, 481.
- 305 *Le Bâtiment*, n° 5, 20.02.1872, p. 49. Voir aussi les protestations de GASPARD ANDRÉ : AVG, 03.PV.31, p. 94.
- 306 AVG, 03.PV.32, p. 181.
- 307 AVG, 03.PV.32, p. 201.
- 308 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 1, 12.07.1873, p. 3. L'article ne donne malheureusement pas le nom des architectes en question.
- 309 *Idem*, n° 2, 19.07.1873, p. 3.
- 310 *Idem*, n° 4, 02.08.1873, p. 1.
- 311 *Idem*, n° 9, 06.09.1873, p. 1.
- 312 *JdG*, 03.02.1874.
- 313 Les plans de SILVESTRE sont commentés dans le *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 25, 27.12.1873, pp. 1-2; n° 1, 03.01.1874, pp. 1-2; n° 2, 10.01.1874, pp. 1-2; n° 3, 17.01.1874, pp. 1-2; n° 4, 24.01.1874, pp. 1-2; n° 6, 07.02.1874, pp. 1-2.
- 314 La subvention de 400 000 frs de l'État figure dans la loi du 30 septembre 1872 (*RL* 1873, pp. 299-300).
- 315 *MCM*, 27.01.1874, pp. 610-612.
- 316 *MCM*, 06.01.1874, pp. 442-450.
- 317 *MCM*, 03.02.1874, pp. 642-656.
- 318 AVG, 03.PV.33, p. 52; 03.AC.366.
- 319 AVG, 03.PV.33, p. 70.
- 320 AVG, 03.PV.34, pp. 106, 306, 359.
- 321 SAMUEL DARIER, CHARLES BOISSONNAS et VAUCHER TOURNIER.
- 322 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 18, 02.05.1874, p. 1. Leur identité n'est pas connue.
- 323 En mai 1874 : AEG, Travaux A 91/123. Le DTP approuve trois mois plus tard le plan de la façade latérale remaniée : AEG, Travaux A 91/176.
- 324 *JdG*, 21.06.1874.
- 325 D'après un rapport de Goss présenté à la classe des beaux-arts, résumé dans le *JdG* du 22.03.1878. En 1875, il est question de remplacer une partie du grès par de la molasse de Lausanne : AVG, 03.PV.34, p. 160.
- 326 Pour l'architrave : *JdG*, 02.12.1875.
- 327 Les prix des paliers et marches en pierre de Saint-Yllie (Dpt Jura) et des balustres en marbre rouge antique sont inférieures à la roche d'Hauteville et la pierre de Villebois : AVG, 03.PV.34, p. 396. Sur la pierre de Saint-Yllie, également utilisée dans l'Opéra Garnier : LAURENT POUPARD, PATRICK ROSENTHAL, « Les carrières de la région doloise », *Marbres en Franche-comté, Actes des Journées d'études, Besançon 1999*, Besançon 2003, pp. 140-162.
- 328 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 18, 01.05.1875, p. 1; AVG, 03.PV.34, p. 210. Le choix se porte sur BAUDET, l'un des trois constructeurs parisiens sélectionnés : AVG, 03.PV.34, p. 266.
- 329 *MCM*, 30.07.1878, pp. 110-111.
- 330 AVG, 03.PV.33, p. 84; 03.PV.33, pp. 213, 217.
- 331 La longueur est portée à 66 m, alors que le Conseil administratif demande de la maintenir à 64,50 m. À cela s'ajoute un élargissement du bâtiment; l'accroissement de la surface équivalait au final à une dépense de 600 000 frs : *MCM*, 14.03.1876, pp. 676-677.
- 332 AVG, 03.PV.34, p. 639; 03.PV.35, p. 121.
- 333 AVG, 03.PV.35, pp. 33, 45.
- 334 *MCM*, 08.02.1876, pp. 485-490; 14.03.1876, pp. 670-697. Au total, le coût du bâtiment s'élève à 3 887 700 frs : AVG, 03.PV.41, p. 54.
- 335 *MCM*, 14.03.1876, p. 686.
- 336 *Journal de la construction et de l'industrie*, n° 9, 06.09.1873, p. 1.
- 337 *Idem*, n° 1, 03.01.1874, p. 1.
- 338 *Ibid.*
- 339 Ou rappelait plutôt, car cette partie a été entièrement reconstruite après l'incendie de 1951.
- 340 Les plans du théâtre de Reims sont publiés dans les *Nouvelles annales de la construction*, n° 225, sept. 1873, p. 98, pl. 30, au moment même où GOSS est invité à remanier les plans de SILVESTRE.
- 341 Propos rapportés dans le *JdG* du 22.03.1878. Goss fait sans doute référence à l'ouvrage d'ANTOINE ETEX, *Cours élémentaire de dessin appliqué à l'architecture, à la sculpture et à la peinture, ainsi qu'à tous les arts industriels*, publié à Paris en 1858 et fréquemment réédité. On trouve la même idée exprimée par CHARLES GARNIER : « Oui, un théâtre doit avoir le caractère d'un théâtre, comme une église doit avoir le caractère d'une église; oui, les détails comme l'ensemble doivent se rapporter à la destination du monument [...] » (*Le théâtre*, Paris 1871, p. 405).
- 342 *JdG*, 22.03.1878.
- 343 *Ibid.*
- 344 GOSSET 1886, p. 32.
- 345 C'est-à-dire avec des balcons saillants : GOSSET 1886, pp. 41, 132.
- 346 Cinq de plus que celui de l'opéra de Paris : J. POUCHET, « Nouveau théâtre de Genève », *Le Génie civil*, t. 2, n° 22, 15.09.1882, pp. 505-509.
- 347 C'est à cet effet que l'architecte augmente la capacité des sommiers métalliques de la salle : AVG, 03.PV.34, p. 65.
- 348 Le cadre, côté public, est de 11,50 m de largeur sur 12,50 m de hauteur. Les châssis ont en général 7,50 m; les toiles de fond 10,80 m de largeur : *Le Grand Théâtre de la Ville de Genève*, Genève 1913, p. 21.
- 349 *MCM*, 14.03.1876, p. 683; AVG, 03.PV.34, p. 46. Deux entrepreneurs sont sollicités : LÉON EDoux et LEISTERMANN [LUSTREMANT]. Le premier est préféré car plus économique : AVG, 03.PV.35, p. 426.
- 350 AVG, 03.PV.34, pp. 70, 93. Entre l'Opéra Garnier et celui de Genève, les noms des compositeurs se recourent largement : GÉRARD FONTAINE, *L'opéra de Charles Garnier, une œuvre d'art total*, Paris 2018, pp. 81-84.
- 351 Deux statues sont commandées en novembre 1876 : AVG, 03.PV.35, p. 703; deux autres en mars 1878 : AVG, 03.PV.37, p. 131. L'opéra de Reims présente les mêmes allégories, mais sous la forme de bustes en façade.
- 352 AVG, 03.PV.36, p. 547.
- 353 Les recherches pour retrouver les prénoms de Diéterle et Martrou ont été infructueuses.
- 354 AVG, 03.PV.35, p. 362.
- 355 AVG, 03.PV.39, p. 689.
- 356 AVG, 03.PV.34, p. 594.
- 357 En 1875, Goss propose de faire appel à ces sculpteurs, auxquels il prévoit de confier « tous les modèles ». Ceux-ci doivent cependant prendre l'engagement de faire autant que possible exécuter les travaux par des sculpteurs établis à Genève : AVG, 03.PV.34, p. 594.
- 358 AVG, 03.PV.37, pp. 469, 592.
- 359 Shakespeare, Racine, Voltaire, Sophocle, Plaute : AVG, 03.PV.37, pp. 618, 646. *JdG*, 04.10.1879. Dans ces sources, Cacciamognaga est orthographié Cacciamaniaga. Nous nous appuyons sur la base de données iconographique de la BGE pour l'orthographe « rectifiée ».
- 360 En 1874 déjà, un certain nombre de peintres réclament pour la décoration du théâtre « le plus grand nombre possible de nos artistes nationaux » : *JdG*, 05.02.1874.
- 361 AVG, 03.PV.35, pp. 594, 612. C'est néanmoins l'architecte qui en fixe les directions générales. Sur le décor peint et son iconographie : COURTIAU 1999, pp. 23-35; NADINE DOUBLIER, *(Jean-)Paul Milliet (1844-1918)*, mémoire de licence, Université de Genève, 2000 (non publié).
- 362 Font partie du jury F. DIDAY, J. DÉRIAZ, ÉTIENNE DUVAL, B. J. MENN, Th. De Saussure, Sarasin Diodati, le professeur GILLET : AVG, 03.PV.36, p. 223.

- 363 Hormis quelques Parisiens, les concurrents sont essentiellement genevois. À noter la présence parmi eux du jeune FERDINAND HODLER : AVG, 03.PV.36, p. 175.
- 364 AVG, 03.PV.36, p. 281.
- 365 JOHANN JAKOB STEHLIN, architecte de Bâle, ALBERT (?) DE MEURON, peintre de Neuchâtel, ERNST STÜCKELBERG, peintre de Bâle, ALBERT ANKER, peintre de Berne, FRANÇOIS BOCION, peintre de Lausanne, CHARLES IGUEL, sculpteur à Genève, GABRIEL DIODATI, architecte de Genève : AVG, 03.PV.36, p. 800.
- 366 À l'exception d'un fragment récemment retrouvé, ces peintures ont disparu ; elles figuraient une allégorie de la ville de Genève recevant les hommages des arts appelés par elle.
- 367 *JdG*, 03 et 04.10.1879 ; pour la programmation musicale : RICHARD COLE, *La vie musicale au Grand Théâtre de Genève entre 1879 et 1918*, Genève 1999. Également : [https://tls.theaterwissenschaft.ch/wiki/Grand\\_Théâtre\\_de\\_Genève.\\_Genève\\_GE](https://tls.theaterwissenschaft.ch/wiki/Grand_Th%C3%AAtre_de_Gen%C3%A8ve._Gen%C3%A8ve_GE), version du 26.08.2022.
- 368 Renseignements et plans sont publiés dans : « Le nouveau théâtre de la Ville de Genève », *Die Eisenbahn*, Bd. XII, n° 1, 03.01.1880, pp. 2-6 ; n° 2, 10.01.1880, p. 10 ; Voir J. POUCHET en note 346, p. 382.
- 369 AVG, 03.PV.36, p. 612.
- 370 GOSSET 1886, p. 62.
- 371 AVG, 03.PV.40, pp. 1168, 1175.
- 372 AVG, 03.PV.42, pp. 473, 506.
- 373 « La construction à Genève », *La Construction moderne*, 30.11.1895, p. 106.
- 374 BIÉTRY/ZERMATTEN 2020 est en grande partie consacré à ces travaux.
- 375 Article signé U.K. : *JdG*, 03.10.1929.
- 376 Sur ce bâtiment : LEÏLA EL-WAKIL, « Jacques-Elysée Goss : d'un petit au grand Théâtre », *Revue du Vieux Genève*, 1993, pp. 34-47, ainsi que son rapport historique *Bâtiment des Amis de l'Instruction*, Genève, août 1991 (non publié). Voir aussi : PAULINE COURT, LAURENT FLUMET, *Des Amis aux Salons : de la Société genevoise des Amis de l'Instruction à la Fondation Les Salons, 1842-2011*, Genève 2011 ; *Amis de l'Instruction* 1942.
- 377 JOHN RUEGGER, *Société genevoise des amis de l'Instruction*, Genève 1851.
- 378 En 1879, il est fait mention de billards « parmi les jeux en usage dans notre local » : SOCIÉTÉ GENEVOISE DES AMIS DE L'INSTRUCTION, *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 déc. 1878*, Genève 1879.
- 379 *L'ami de l'Instruction*, n° 2, 01.02.1870. Sur l'histoire de la société : voir la série publiée sous le titre *Revue rétrospective* dans *L'ami de l'Instruction : chronique bimensuelle*, entre le 01.02 et le 15.12.1870.
- 380 *Amis de l'Instruction* 1942, p. 55.
- 381 C'est là que la section de Récitation crée un « théâtre machiné et décoré de façon coquette » : *L'ami de l'Instruction*, n° 22, 01.12.1870, p. 2.
- 382 AEG, Notaire Th. Ami Piguët, 5 oct. 1874. Entretemps, une société immobilière est créée : AEG, Jur. Civ. CCM 26, n° 38-39.
- 383 *JdG*, 06.05.1875.
- 384 Ainsi qu'un grand tableau d'ALBERT GOS représentant le panorama vu depuis la cabane de Mountet, au fond de la vallée de Zinal : *JdG*, 23.06.1876.
- 385 SOCIÉTÉ GENEVOISE DES AMIS DE L'INSTRUCTION, *Compte-rendu extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 déc. 1876*, Genève 1876.
- 386 AEG, Travaux A 107/187.
- 387 REBETEZ 1994, pp. 36-38.
- 388 ZUMTHOR/HUDRY 1987, p. 9.
- 389 AEG, Travaux A 107/187.
- 390 COURTIAU 2004, p. 9. En réalité, l'immeuble en question se situe moins « au midi » qu'à l'ouest des parcelles mises en vente.
- 391 AVG, 03.AC.1328, « Procès-verbal d'adjudication par l'État de Genève à M<sup>r</sup> John Camoletti du 10 janvier 1891 », cité in : COURTIAU 2004, p. 11, n. 5 ; REBETEZ 1994, p. 39.
- 392 AVG, 03.AC.1328, « Substitution d'acquéreur par M<sup>r</sup> John Camoletti en faveur de M<sup>r</sup> Daniel Fitzgerald Pakenham Barton du 6 avril 1891 », cité in : COURTIAU 2004, p. 12, n. 7 ; REBETEZ 1994, p. 39.
- 393 COURTIAU 2004, p. 12 ; REBETEZ 1994, p. 39.
- 394 *Ibid.*, pp. 11 et 75 ; PAMELA BROOKES, *The Consul and the "Queen of Geneva": Mr. and Mrs. Barton of Geneva*, Genève 1977, pp. 3 s.
- 395 Sur la création de l'Harmonie nautique : REBETEZ 1994, pp. 12-19.
- 396 Depuis 1884, l'ensemble répète rue Bartholoni 16, dans les locaux de la Société des amis de l'Instruction ; *ibid.*, pp. 21 s.
- 397 À propos des autres bâtiments susceptibles, à l'époque, d'abriter des productions musicales : REBETEZ 1994, pp. 33-36.
- 398 L'édifice sera inauguré en 1892. Formé à l'École des beaux-arts de Paris, JOHN CAMOLETTI – de deux ans l'aîné de BARTON, et franc-maçon lui aussi – est l'auteur de nombreux immeubles d'habitation, hôtels particuliers et villas. Lui et son frère MARC sont associés depuis 1884. Voir les notices consacrées aux deux frères par CATHERINE COURTIAU dans le *DHS online*, versions du 04.11.2004 et du 19.01.2012.
- 399 Archives du DACM, 1891/145 Cité. La réalisation des orgues a été confiée à la maison KUHN à Männedorf (ZH). L'autorisation de construire sera accordée le 18 juin 1891 ; AEG, TP 1891/221.
- 400 Les plans datés d'octobre 1891 et de novembre 1892 sont reproduits in : COURTIAU 2004, pp. 26-29, ainsi que dans les annexes, pp. 7, 9, 10.
- 401 À ce propos : HANS ERICH BÖDEKER, PATRICE VEIT, MICHAEL WERNER (dir.), *Espaces et lieux de concert en Europe, 1700-1920 : Architecture, musique, société*, Berlin 2008, p. 21.
- 402 *Le Genevois*, 19.10.1891, cité in : REBETEZ 1994, p. 43.
- 403 COURTIAU 2004, p. 23.
- 404 *JdG*, 19.10.1891.
- 405 REBETEZ 1994, p. 47.
- 406 Ce modèle a été acheté au Salon de Paris de 1891 ; *ibid.*
- 407 *Ibid.*, pp. 47-51.
- 408 À propos du concert inaugural et de sa reprise le 1<sup>er</sup> décembre 1894 : *ibid.*, pp. 66-73.
- 409 COURTIAU 2004, p. 53.
- 410 Pour une description détaillée de l'extérieur de l'édifice : *ibid.*, pp. 53-62 ; voir aussi ZUMTHOR/HUDRY 1987, pp. 9 s., ainsi que DELPHIN 1896, p. 220.
- 411 COURTIAU 2004, p. 53.
- 412 *Fide et fortunide* (« Par la foi et la vaillance ») ; REBETEZ 1994, p. 47.
- 413 Date de l'acquisition des parcelles par CAMOLETTI et Barton.
- 414 Date du dévoilement de la façade au public.
- 415 Pour une analyse détaillée de ces trois panneaux : PIERRE-ANTOINE TROILLET, *Genève. Victoria Hall. Panneaux décoratifs de la façade principale : Étude technique et stylistique*, CPA, 1993 (non publiée).
- 416 À gauche, de haut en bas : Händel, Bach, Mendelssohn, Mozart, Schumann, Weber, Cherubini, Haydn ; à droite : Wagner, Liszt, Beethoven, Chopin, Berlioz, Balfe, Schubert, Raff.
- 417 REBETEZ 1994, pp. 63-66.
- 418 Pour une description détaillée de l'intérieur de l'édifice : COURTIAU 2004, pp. 63-74 ; voir aussi ZUMTHOR/HUDRY 1987, p. 10, ainsi que DELPHIN 1896, p. 220.
- 419 *Ibid.* ; ZUMTHOR/HUDRY 1987, p. 10.
- 420 Côté cour : Gounod, Brahms, Boito, Purcell, Glinka ; côté jardin : Verdi, Field, Godard, Grieg, Onslow. Là encore, on ignore quels critères ont présidé à ce choix ; REBETEZ 1994, pp. 65 s.
- 421 *JdG*, 20.04.1894 ; ZUMTHOR/HUDRY 1987, p. 10.
- 422 Voir notamment DELPHIN 1896, p. 220 ; *JdG*, 17 et 30.11.1894.
- 423 La plaque qui le rappelle au-dessus de la porte principale de l'édifice indique par erreur la date de 1906. Sur les circonstances et conditions de ce don : REBETEZ 1994, pp. 75-79 ; COURTIAU 2004, p. 15.
- 424 Pour une description détaillée des travaux effectués jusqu'en 2004 : COURTIAU 2004, pp. 31-52.
- 425 *Ibid.*, pp. 75-84.
- 426 ZUMTHOR/HUDRY 1987, pp. 11-14 ; COURTIAU 2004, pp. 43-45, 71-74.
- 427 Dossier de classement : MS-i VGE-12.
- 428 À ce propos : Service des bâtiments, Ville de Genève, *Victoria Hall : Rénovation 2006*, février 2007.

- 429 ZUMTHOR/HUDRY 1987, p. 7.
- 430 À propos de l'histoire musicale du Victoria Hall : *ibid.*, pp. 16-78 ; COURTIAU 2004, pp. 16-22.
- 431 L'OSR est fondé en 1918 par le chef d'orchestre vaudois Ernest Ansermet.
- 432 COURTIAU 2004, pp. 16 s.
- 433 AEG, Notaire J.-F. Demole, 31 janv. 1861. Le terrain est vendu à Jean-Gabriel Eynard par la Compagnie des immeubles des Tranchées. Il fait partie d'un lot très important que celle-ci vient d'acquérir de l'État.
- 434 CROSNIER 1909, p. 144 ; GEISENDORF 1963, p. 27.
- 435 Ms non daté, cité dans les *Comptes-rendus de la Société des Arts*, 1922-1923, fasc. 4, pp. 341-343.
- 436 *Idem*, pp. 341-342.
- 437 GEISENDORF 1963, p. 26.
- 438 *Idem*, p. 342
- 439 *Idem*, p. 343.
- 440 AEG, Travaux A 78/184.
- 441 Procès-verbal de la [...] séance annuelle de la Société des Arts, 29.05.1869, p. 299. Avant elle, Henriette Rath avait reçu ce titre de la Société des Arts pour sa contribution à l'édification du musée qui porte son nom.
- 442 *Idem*, p. 302. En 1909, Jules Crosnier (CROSNIER 1909) attribue au seul GABRIEL DIODATI la construction de l'Athénée, certainement d'après le Registre des séances de la Société pour l'avancement des arts, VI, 1844-1896, 18.03.1861, p. 155 (Archives de la Société des Arts). Cependant, la plupart des sources signalent la collaboration entre DIODATI et SCHAECK-JAQUET. La demande au DTP n'est, elle, signée que par CHARLES SCHAECK-JAQUET : AEG, Travaux A 78/184.
- 443 CROSNIER 1909, p. 144. L'auteur s'en plaint, évoquant une « suppression regrettable » due à Anna Eynard : « C'est ainsi par exemple, que fut sacrifiée la double colonnade, pareille à celle du palais d'à-côté qui aurait permis, à l'abri de la pluie, l'accès du bâtiment, tout en constituant un bel ensemble décoratif ». Ce commentaire est repris tel quel dans GEISENDORF 1963, p. 28.
- 444 Procès-verbaux de la Société des Arts, 29.05.1869, p. 303. Elle offre également une somme pour aménager une fontaine à proximité et élargir l'escalier longeant une petite face du bâtiment : AVG, 03.PV.22, p. 81.
- 445 Archives de la Société des Arts, Registre des séances de la Société pour l'avancement des arts, VI, 1844-1896, 18.03.1861, p. 155.
- 446 En particulier, PAUL MARIE LETAROUILLY, *Édifices de Rome moderne, ou Recueil des palais, maisons, églises, [...]*, Paris, 1840-1855.
- 447 « C'était un rite autrefois, peut-être l'est-ce toujours, de s'y rendre au sortir du culte, quand on se sent dans un état de spiritualité plus vive, et de pureté, en somme, pour ne pas redescendre trop vite et ne faire qu'un saut dans les trivialités du siècle. [...] Quel rôle l'Athénée a tenu dans l'éducation genevoise ! C'est là qu'on pouvait acquérir le véritable tact ! » : HENRI DE ZIEGLER, « Le palais des ombres », *Athénée : 1863-1963*, Genève 1963, p. 20.
- 448 GEISENDORF 1963, p. 29.
- 449 *JdG*, 27.09.1863.
- 450 *Discours de M. Alphonse de Candolle, président de la Société des Arts, prononcé dans la séance générale du 5 janvier 1864 à l'occasion de l'installation de la Société dans l'Athénée* : Suppl. du *JdG*, 11.01.1864.
- 451 SYLVAIN WENGER, « À la recherche du conservatoire industriel genevois (1834-1888) », *Artefact*, 6|1 (2018), pp. 177-188.
- 452 FRANÇOIS POGGI, auquel sont parfois attribués les médaillons de la salle des Abeilles, n'en est que l'exécutant : MARQUIS 1983, pp. 128-129. En 2023 a été mis à jour le décor d'origine du plafond de la salle Saint-Ours (1<sup>er</sup> étage), jusqu'alors dissimulé sous un doublage.
- 453 D'ALEMBERT, *L'Encyclopédie*, 1757 (t. 7), pp. 578-578D. La référence à l'« idéologie maçonnique », suggérée par Jean-Marie Marquis, est peu vraisemblable, vu l'orientation des membres de la Société des Arts, fortement rattachés à l'Église protestante et opposés au radicalisme : MARQUIS 1983, p. 138.
- 454 Liste dans : JEAN VON MUHLENEN, PAUL LADAME, « Les médaillons de la salle des Abeilles », *Athénée*, n° 10, juin 1979, pp. 9-11.
- 455 GRÉGOIRE EXTERMANN, « D'Adhémar Fabri à Pictet de Rochemont : les gloires genevoises du palais de l'Athénée », *Regards croisés sur les arts à Genève. De la révolution radicale à l'Exposition nationale (1846-1896)*, Genève 2019, pp. 151-182.
- 456 Par l'intermédiaire de la Société anonyme de l'Athénée : Archives de la Société des Arts, Registre des séances de la Société pour l'avancement des arts, VI, 1844-1896, p. 268.
- 457 Dossier de classement Ms-c 208.
- 458 *MCM*, 31.10.1873, p. 290. Ce texte reprend et prolonge mes rapport et publications sur le sujet : RIPOLL 1997 (1) ; RIPOLL 1997 (2) ; RIPOLL 2010 (1).
- 459 *MCM*, 19.05.1876, p. 128 ; 16.06.1876, p. 241.
- 460 AVG, 03.PV.38, pp. 824, 897, 943 ; 03.PV.44, p. 325.
- 461 AVG, 03.PV.39, pp. 67, 79, 89, 195 ; 03.PV.40, p. 1132.
- 462 AVG, 03.PV.43, p. 588.
- 463 *MCM*, 04.12.1885, pp. 268-293 ; 22.12.1885, pp. 325-331 ; 09.02.1886, pp. 389-421 ; 23.11.1886, pp. 262-270.
- 464 *Schweizerische Bauzeitung*, Bd. 7 (1886), Nr. 22, p. 144 ; Nr. 25, p. 157 ; Bd. 8 (1886), Nr. 16, p. 98 ; Nr. 20, p. 119 ; Nr. 21, pp. 125-128 ; Nr. 22, p. 131 ; Nr. 23, p. 137 ; Nr. 24, p. 143.
- 465 *MCM*, 09.02.1886, p. 394.
- 466 AVG, 03.PV.50, pp. 583, 602, 610 ; 03.PV.51, pp. 22, 50, 229, 247.
- 467 Cette initiative fait suite à une résolution votée par la Classe des Beaux-Arts et la Société d'histoire et d'archéologie : ÉMILE RIVOIRE, « La Société auxiliaire du Musée de Genève : 1897-1922 », *Mélanges publiés à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Société auxiliaire de Genève*, Genève 1922, p. 2.
- 468 CAMILLE FAVRE, *À propos du futur musée*, Genève 1899 ; JACQUES MAYOR, *La question du musée*, Genève 1899.
- 469 Ce parti encyclopédique ne manque pas d'être critiqué, en particulier par les architectes A. et F. CHABLOZ, qui fustigent « ce fâcheux principe d'un musée central » dans leur publication *Le nouveau musée*, Genève 1902.
- 470 Du 1<sup>er</sup> au 17 juin 1898, le journal *La Suisse* publie une enquête sur la question : sur les 38 réponses, 26 se prononcent en faveur des Casemates.
- 471 Réponse de C. DUBOIS-MELLY à l'enquête du journal *La Suisse*, du 1 au 17 juin 1898.
- 472 *MCM*, 08.11.1898, pp. 500-509 ; 16.05.1899, pp. 54-66 ; 11.07.1899, pp. 131-145 ; 13.02.1900, pp. 1031-1055 ; 27.02.1900, pp. 1080-1095. Le Musée national suisse de Zurich est abondamment évoqué comme référence à l'appui du site de l'île.
- 473 *MCM*, 04.05.1900, pp. 77-102 ; 08.05.1900, pp. 137-140. Elle fait suite aux séances du 30.01.1900, pp. 879-935 ; 27.04.1900, pp. 19-30.
- 474 *Concours pour la construction d'un Musée central : règlement*, 08.09.1900, p. 5 : AVG, 340.J.1/4.
- 475 *Ibid.*
- 476 Le rez-de-chaussée devra contenir les collections historiques et archéologiques (art décoratif ancien) ; le 1<sup>er</sup> étage, les collections générales d'art décoratif moderne et des locaux de services ; le 2<sup>e</sup>, les beaux-arts, tandis que le sous-sol contiendra les collections épigraphiques et l'architecture, de même que divers services.
- 477 Le jury est composé de Charles Piguet-Fages, président du Conseil administratif, FRIEDRICH BLUNTSCHLI, architecte (Zurich), LÉO CHÂTELAIN, architecte (Neuchâtel), CHARLES MELLEY, architecte (Lausanne), JACQUES-ÉLISÉE GOSS, architecte (Genève), Camille Favre, président de la Société auxiliaire du Musée, et Jacques Mayor, directeur du Musée Rath : *Concours pour la construction du Musée d'art et d'histoire : rapport du jury*, Genève 1901. AVG, 340.J.1/4.
- 478 « Central-Museum in Genf » : *Schweizerische Bauzeitung*, Bd. 36 (1900), Nr. 13, pp. 127-128 ; Nr. 17, p. 167 ; Nr. 18, p. 177 ; Nr. 22,

- p. 217; Bd. 37 (1901), Nr. 3, p. 29; Nr. 7, p. 74; Nr. 26, p. 290; Bd. 38 (1901), Nr. 3, pp. 31-32; Nr. 4, pp. 40-41; Nr. 5, p. 50; Nr. 13, pp. 141-142; Nr. 14, pp. 153-154.
- 479 MARC CAMOLETTI, Rapport à l'appui du projet « 1602 » : AVG, 340.J.1/4. *BTSR*, t. 27, n° 14, 20.07.1901, pp. 117-119; n° 15, 05.08.1901, p. 132; n° 16, 20.08.1901, p. 140; n° 17, 05.09.1901, p. 141; n° 18, 20.09.1901, pl. 20, 21.
- 480 « Concours pour le Musée de Genève : rapport du jury sur le concours définitif, soit concours au deuxième degré », *La machine : revue scientifique et industrielle de la Suisse occidentale*, 1901, n° 56, 25.09.1901, pp. 214-215; n° 57, 10.10.1901, p. 227; n° 58, 25.10.1901, pp. 237-239; n° 59, 10.11.1901, pp. 250-251.
- 481 ALOYS BRÉMOND, « Concours du Musée de Genève », *BTSR*, n° 16, 20.08.1901, p. 140.
- 482 *MCM*, 26.03.1901, pp. 1152-1157. Comme marque de reconnaissance, la Ville élève au cimetière des Rois un monument à Charles Galland, qu'elle commande à MARC CAMOLETTI et HUGUES BOVY (pour le médaillon) : AVG, 03.PV.60, pp. 212, 263, 276.
- 483 *MCM*, 18.04.1902, pp. 977-981. L'appellation « Musée d'art et d'histoire » apparaît déjà dans le rapport du jury pour le concours de 1901.
- 484 Rapport sur la marche des travaux en 1903 : AVG, 340.J.1/9.
- 485 Il s'agit d'une ancienne galerie de contre-mines, aujourd'hui accessible depuis l'étage inférieur du musée, et qui s'étend en partie sous la promenade de l'Observatoire. Au sujet de sa conservation au titre de monument historique : AVG, 340.J.1/9.
- 486 Un coffret scellé dans un bloc évidé, sur lequel est posée une pierre angulaire de plus de trois tonnes, contient les documents suivants : Arrêtés du Conseil municipal et du Conseil d'État, Mémorial, discussions et rapports, comptes-rendus et règlements, rapports sur les travaux du musée, photographies, liste des matériaux employés, annuaire officiel, articles de journaux, monnaies suisses et médailles : *JdG*, 18.09.1904; « Musée d'art et d'histoire, à Genève », *La machine : revue scientifique et industrielle de la Suisse occidentale*, n° 128, 1904, pp. 210-213.
- 487 AVG, 340.J.1/9.
- 488 *JdG*, 17.05.1902.
- 489 « Pierre blanche ou molasse », *JdG*, 04.07.1902.
- 490 *Ibid.*
- 491 *Réponse à la pétition appuyée de 138 signatures dont 12 tailleurs de pierre*, Ville de Genève, 13.08.1902 : AVG, 340.J.1/7.
- 492 WILL DARVILLE, « Le Musée d'art et d'histoire de Genève », *La construction moderne*, 04.02.1912, pp. 219-223.
- 493 Le *JdG* du 15 octobre 1910 fournit une liste plus complète, incluant les moellons de Meillerie (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie), du Fenalet (VS), des Allinges (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie), d'Arvel (VD), du Salève, de Saint-Pierre-de-Michaille (D<sup>pt</sup> Ain).
- 494 AVG, 03.PV.62, p. 207.
- 495 Rapport des experts chargés d'examiner les soumissions pour les planchers en béton armé, 25.06.1903 : AVG, 340.J.1/9.
- 496 Sur le MAH au moment de son ouverture : AUG. GORGEMONT, « Le nouveau Musée d'art et d'histoire à Genève », *La Revue polytechnique et le moniteur de l'industrie*, 1910, n° 273, pp. 295-299; n° 274, pp. 311-312.
- 497 La glyptothèque de Munich et le musée de l'Augustinergasse à Bâle en sont deux exemples antérieurs.
- 498 On peut d'ailleurs voir dans la cour du MAH, destinée à l'exposition des collections épigraphiques, une réminiscence de la cour du Mûrier, formant une partie de l'École des beaux-arts de Paris.
- 499 « La question de l'Observatoire », *JdG*, 02.10.1907.
- 500 Sur la distribution des collections dans le musée : ÉMILE DOUMERGUE, *La Genève des Genevois*, Genève 1914, pp. 263-304 (chap. 4 : Le Musée d'art et d'histoire).
- 501 ALFRED CARTIER, *Rapport sur le voyage d'étude en vue de l'aménagement et de l'installation du nouveau Musée d'Art et d'Histoire*, 31.07.1902 : AVG, 340.J.1/7. Ce voyage a permis de visiter le Musée National bavarois de Munich, le Musée des Arts et métiers de Stuttgart, le Musée National de Zurich, le Musée Germanique de Nuremberg, les musées de Cassel, de Cologne, d'Amsterdam, d'Anvers et de Dresde.
- 502 JULIEN GUADET, *Éléments et théorie de l'architecture*, t. II, Paris 1909, p. 330.
- 503 RIPOLL 2011 (2).
- 504 AVG, 03.PV. 65, p. 80 et insert après la p. 84.
- 505 AVG, 03.PV.63, p. 257.
- 506 PAUL AMLEHN, l'auteur des figures du couronnement, sculpte les guirlandes au-dessus de la porte d'entrée, la clef de la porte d'entrée principale, le couronnement des niches du grand vestibule, les tympans des baies latérales du grand vestibule, la clef de la voûte en coupole, les clefs d'arcs dans le grand escalier, les clefs de portes d'entrée des conservateurs : AVG, 03.PV.65, p. 123.
- 507 AVG, 03.PV. 64, p. 344.
- 508 Sur le jury et les artistes sélectionnés au premier tour : AVG, 03.PV.65, p. 85; 340 J.19; 03 CL 112, f. 48.
- 509 AVG, 03.AC.1411.
- 510 AVG, 03.PV.65, p. 335. À noter que le projet de CAMOLETTI prévoyait une nomenclature plus internationale pour ses façades : VELASQUEZ, RIBERA, VÉRONÈSE,
- TÉNIERS, RUBENS, RUDE, CARPEAUX, PRADIER, VELA. Pour la provenance de la pierre : HENRI THURRE, *Du marbre au cœur des Alpes : histoire de la carrière de Saillon*, Fribourg 2014, p. 55.
- 511 HESS ET GAUTHIER sont également responsables des portes entre le vestibule et la grande salle. Les rampes des escaliers secondaires, les portes entre vestibules latéraux et portique, les portes d'entrée des conservateurs, les balustrades de la salle du XIX<sup>e</sup> siècle et les consoles des salles de peinture sont dues à WANNER FRÈRES; DROGUET ET VAILLY FRÈRES ET C<sup>ie</sup> reçoivent également des commandes pour d'autres portes et grilles : AVG, 03.PV.65, p. 12.
- 512 AVG, 03.PV.67, pp. 134, 142.
- 513 AVG, 03.PV.66, p. 291.
- 514 AVG, 03.PV.65, p. 335; 03.PV.66, p. 177.
- 515 AVG, 03.PV.65, p. 334; 03.PV.66, p. 177.
- 516 AVG, 03.PV.67, pp. 159, 213; 03.PV.68, p. 36. Visible sur des photographies anciennes, cette peinture murale a été recouverte à une date indéterminée.
- 517 STEFAN TRÜMLER, « Les vitraux, verrières et vitrages du musée : la chance d'une mise en valeur », *Genava*, n.s., 59, 2011, pp. 110-112; N. QUELLET-SOGUEL (dir.), *Clement Heaton : 1861-1940, Londres-Neuchâtel-New York, Neuchâtel* 1996.
- 518 *MCM*, 10.04.1908, pp. 682-693.
- 519 *BTSR*, t. 33, n° 9, 10.05.1907, p. 106.
- 520 « La question de l'observatoire », *JdG*, 25.09.1907; 01 et 02.10.1907.
- 521 *MCM*, 28.11.1913, p. 500.
- 522 Pour le détail : RIPOLL 1997 (1).
- 523 Dossier Rénovation et agrandissement du Musée d'art et d'histoire : *Genava*, n.s., 59, 2011, pp. 91-130.
- 524 Dossier de classement MS-c 276.

## Édifices religieux

- 1 DESBASSAYNS DE RICHEMONT 1867, p. 63.
- 2 *RL* 1847, p. 102, art. 10. Sur le sujet : VÉRONIQUE METTRAL DUBOIS, « La politique religieuse de James Fazy (1794-1878) », *L'apprentissage du pluralisme religieux : le cas genevois au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève 2013, pp. 63-75.
- 3 *RL* 1850, pp. 397-408, Loi générale sur les fondations du 22 août 1849. Selon l'art. 142 de la Constitution (*RL* 1847, p. 135), les autorisations pour les fondations ont une durée limitée.
- 4 Une exception à cette règle : le terrain accordé aux catholiques en 1850. Sur la basilique Notre-Dame : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 152-167.
- 5 La loi sera cependant votée à 42 voix contre 8.
- 6 *JdG*, 12.02.1852. Des arguments de même nature sont formulés en 1856-57, lors du débat sur la concession pour un temple

- maçonnique : MGC, 04.06.1856, pp. 1384-1402, et JdG, 05.02.1857.
- 7 MGC, 28.01.1857, p. 504 (entre 475 et 512). Le député radical Alexandre-Félix Alméras tient des propos similaires.
- 8 MGC, 04.06.1856, pp. 1384-1402. Le projet est rejeté par 26 voix contre 11.
- 9 JdG, 05.02.1857.
- 10 MGC, 28.01.1857, p. 481.
- 11 L'argument est invoqué pour la chapelle anglicane, ainsi que pour le temple franc-maçon. James Fazy : « On gagnera en favorisant l'érection d'un bâtiment qui attirera chez nous des hommes riches, car il y en a beaucoup chez les francs-maçons [...] » : MGC, 31.05.1856, p. 1371.
- 12 « Les radicaux de Genève ont fait offrir aux catholiques du terrain pour bâtir une nouvelle église sur l'emplacement des fortifications rasées, à condition que les catholiques votassent avec eux dans les prochaines élections » : JdG citant la *Gazette de Lucerne*, 26.08.1850.
- 13 11 000 paroissiens en 1850, affirme le curé de Genève Dunoyer : AEG, RC 386/46. Pour les francs-maçons, le chiffre n'est pas clair : 437 soutient Gustave Pictet, alors que la pétition semble contenir 2000 signatures : MGC, 31.05.1856, p. 1366. James Fazy défend avec ferveur la concession en faveur de la Fondation du Temple unique. Il est lui-même franc-maçon, mais assure ne pas fréquenter de loges depuis très longtemps : *idem*, p. 1372.
- 14 « Pas d'emploi catholique, pas de quartier catholique, même pas une rue catholique » : MICHEL ORIS, GILBERT RITSCHARD, OLIVIER PERROUX, « Le pluralisme religieux croissant à Genève dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *L'apprentissage du pluralisme religieux*, Genève 2013, p. 60.
- 15 AEG, RC 386/262.
- 16 AEG, RC 386/925.
- 17 AEG, RC 389/286.
- 18 AEG, RC 394/475.
- 19 AEG, RC 411/643-646.
- 20 Si l'orientation du bâtiment apparaît aujourd'hui peu accordée au contexte, c'est précisément parce que la construction a eu lieu avant que d'importantes décisions urbanistiques, notamment l'implantation de la gare de chemin de fer, ne soient prises sur le secteur.
- 21 Cette première concession de 1853 sera invalidée par l'octroi, quatre ans plus tard, d'un autre terrain en retrait du boulevard Georges-Favon.
- 22 En 1850, le canton de Genève compte 34 212 protestants, 29 764 catholiques et 170 israélites : PAUL BAIROCH, JEAN-PAUL BOVÉE, *Annuaire statistique rétrospectif de Genève*, Genève 1986, p. 28.
- 23 MGC, 23.05.1863, pp. 1447-1448.
- 24 MGC, 09.09.1863, p. 2020.
- 25 *Ibid.*
- 26 *Ibid.*
- 27 RIPOLL 2002, p. 25. Rappelons que les juifs ne jouiront du droit d'établissement sur l'ensemble du territoire helvétique qu'avec la révision partielle de la Constitution fédérale de 1866, et que la liberté de culte n'y sera inscrite que lors de la révision totale de 1874. Les juifs genevois n'accéderont du reste à la citoyenneté de plein droit qu'en 1857; voir note 41, p. 386.
- 28 RL 1854, p. 142.
- 29 Les cinq premiers sujets juifs y sont apparus en 1779; PLANÇON 2008, p. 14.
- 30 *Ibid.*
- 31 Ainsi qu'a été renommée, en 1835, la Communauté israélite de Genève et de Carouge – nouveau nom qu'avait elle-même pris, en 1831, la Communauté israélite de Carouge; PLANÇON 2008, pp. 107 s.
- 32 AEG, RC 372/225-227; RIPOLL 2002, p. 25; PLANÇON 2008, p. 112.
- 33 RL 1853, p. 482.
- 34 Voir p. 257.
- 35 AEG, RC 392/83.
- 36 PLANÇON 2008, pp. 116 s., 272 s.
- 37 *Ibid.*, p. 116.
- 38 AEG, RC 399/907.
- 39 RL 1860, p. 240.
- 40 Ainsi que le relève JOSEPH STAROBINSKI dans sa préface à PLANÇON 2008, p. 10.
- 41 MGC, 20.05.1857, pp. 859-865; 23.05.1857, p. 911.
- 42 RIPOLL 2002, p. 28.
- 43 DAVID RIPOLL, « Jean Henri Bachofen (1821-1889) : Dessinateur-cartographe et architecte », in ZUMTHOR et al. 2002, pp. 18-23.
- 44 Outre une série de villas érigées dans la périphérie genevoise et plusieurs immeubles urbains, BACHOFEN réalisera notamment le temple de Versoix (1857) et la poste de la rue du Stand (1865, démolie en 1912).
- 45 « Die Synagoge zu Dresden », *Allgemeine Bauzeitung*, 1847, p. 127, pl. 105-107.
- 46 RIPOLL 2002, pp. 31 ss.
- 47 *Ibid.*, pp. 30 ss.
- 48 AEG, RC 401/474.
- 49 La synagogue ne prendra le nom de Beth Yaacov (« maison de Jacob ») qu'à l'occasion de la restauration de 1996-97; ZUMTHOR et al. 2002, pp. 5, 56.
- 50 Ces deux bâtiments de plan basilical remplaçaient de premières synagogues édifiées respectivement en 1750 et 1764; RON EPSTEIN-MIL, *Les synagogues de Suisse : Construire entre émancipation, assimilation et acculturation*, Neuchâtel 2015, pp. 86-106. Avant 1859, deux autres synagogues voient certes le jour à Bâle (1850) et à Berne (1855), mais leur aspect extérieur ne laisse rien transparaître de leur fonction culturelle; *ibid.*, pp. 128 s. et 240-242.
- 51 RIPOLL 2002, p. 33.
- 52 EDUARD BÜRKLEIN, « Synagoge in Heidenheim », *Allgemeine Bauzeitung*, 1854, pp. 389-391, pl. 656-658.
- 53 RIPOLL 2002, pp. 33 s.
- 54 Isaïe 56, 7 : « Car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples. »
- 55 PLANÇON 2008, pp. 122 ss.
- 56 RIPOLL 2002, pp. 34 s.; MARQUIS 1983, pp. 121-140, en particulier 127.
- 57 DAVID RIPOLL, « Un courant vagabond : L'orientalisme architectural à Genève (19<sup>e</sup>-début du 20<sup>e</sup> siècle) », *L'Orient en Suisse : Architecture et intérieurs néo-islamiques des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Berlin/Boston 2019, pp. 43 s.
- 58 RIPOLL 2002, p. 34.
- 59 *Ibid.*, p. 28.
- 60 Dossier de classement MS-c 228.
- 61 YVES PEÇON, « Transformation d'un édifice religieux et de son environnement », ZUMTHOR et al. 2002, pp. 38-51.
- 62 GÉRARD DEUBER, « De l'enceinte fortifiée à l'aménagement de la ceinture urbaine », ZUMTHOR et al. 2002, pp. 16 s.
- 63 NATHALIE CHOLLET, *La place de la Synagogue : Notice historique*, CPA, 2009 (ajouts 2010) (non publiée), p. 7.
- 64 RIPOLL 2002, p. 36.
- 65 RIPOLL 2002, pp. 24, 28 ss; voir aussi les publications de DOMINIQUE JARRASSÉ, notamment : *L'Âge d'or des synagogues*, Paris 1991; *Une histoire des synagogues françaises*, Arles 1997; *Synagogues : Une architecture de l'identité juive*, Paris 2001.
- 66 La première loge maçonnique genevoise est fondée par le Britannique George Hamilton en 1736, moins de vingt ans après la création de la Grande Loge de Londres en 1717. Voir RUCHON 1935, pp. 13-48; ALAIN BERNHEIM, *Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Genève et en Suisse*, Genève 1994, pp. 75-94; voir aussi JEAN-PIERRE FERRIER, « George Hamilton. Fondateur de la Franc-Maçonnerie genevoise », JdG, 08.06.1931.
- 67 D'après RUCHON 1935, p. 189, L'Union des Cœurs est rattachée, en 1855, au Régime rectifié; La Fidélité, La Prudence et L'Amitié, à la Grande Loge Alpina; La Fraternité, L'Étoile du Léman et Les Trois Temples, au Grand Orient de France.
- 68 *Ibid.*
- 69 L'acte de constitution est passé devant le notaire Jourdan le 14 septembre 1854; AEG, RC 394/476. Le projet de loi autorisant la fondation est approuvé par le Grand Conseil le 23 mai 1855; MGC, 23.05.1855, p. 1520; RL 1855, pp. 187-193, loi du 23 mai 1855. Le traité de fusion signé par les loges le 16 juin 1857 ne le sera toutefois que par cinq d'entre elles, auxquelles La Fidélité se joindra en fin de compte, comme co-utilisatrice du temple, en conservant son statut d'atelier distinct; RUCHON 1935, pp. 201 s.

- 70 AEG, RC 395/698 s.
- 71 AEG, RC 396/86 s.
- 72 AEG, RC 397/428-430; 598-601.
- 73 *MGC*, 04.06.1856, pp. 1384-1402. À propos des arguments avancés lors des délibérations, voir pp. 84, 257; RUCHON 1935, pp. 190-192; CHAILLOT CALAME 2006, p. 3.
- 74 *MGC*, 31.01.1857, pp. 548-564; *RL* 1860, pp. 84-86, loi du 31 janv. 1857. À propos des discussions évoquées, voir RUCHON 1935, pp. 192-200.
- 75 AEG, RC 399/1014.
- 76 CHAILLOT CALAME 2006, pp. 3 s.
- 77 AEG, RC 400/395-397.
- 78 CHAILLOT CALAME 2006, p. 4.
- 79 Dans une lettre d'avril 1857 au Conseil d'État, la commission du Temple unique mentionne que 14 architectes ont déjà demandé le programme : AEG, RC 399/936. Un « avis à MM. les Architectes » est en outre publié dans le *JdG* du 29.05.1857; le rendu des travaux est fixé au 25 juin suivant; des gratifications de 300 frs et 200 frs sont prévues pour les deux meilleurs projets.
- 80 AEG, RC 400/210 s.
- 81 Sur le parcours de HUG, qui sera nommé ingénieur cantonal en 1884, voir CORBOZ 2004, pp. 84 s.
- 82 L'accident a fait 27 victimes. Aucune responsabilité n'a semble-t-il été imputée à HUG, lui-même tombé dans le fleuve lors de l'effondrement; voir *ibid.*, pp. 85 s.; *JdG*, 28 et 29.05.1853.
- 83 Pour CORBOZ 2004, p. 86, l'édification du Temple unique pourrait avoir été confiée à HUG, protégé de Fazy, pour compenser l'échec du pont de Peney.
- 84 JEAN-DANIEL BLAVIGNAC, « Harangue contre le Temple unique », texte inédit reproduit in : LEILA EL-WAKIL (dir.), *Jean-Daniel Blavignac 1817-1876*, Carouge 1990, pp. 202 s. Au vu de telles critiques, on ne peut en effet que s'étonner que l'architecte ait malgré tout pris part au concours; voir *ibid.*, p. 74.
- 85 *ibid.*, p. 71.
- 86 AEG, RC 394/477 s.
- 87 AEG, RC 401/1979.
- 88 Le plan financier initial est à plusieurs reprises complété par l'émission de nouvelles obligations et la contraction de nouveaux emprunts; voir CHAILLOT CALAME 2006, pp. 6 s; RUCHON 1935, pp. 203-207.
- 89 *ibid.*, p. 203.
- 90 Le fait qu'il s'agisse de piliers attiques et non toscans est souligné par CORBOZ 2004, n. 23, p. 86. Pour une description détaillée des ordres de l'édifice, voir CHAILLOT CALAME 2006, pp. 10 s.
- 91 CORBOZ 2004, pp. 88-91.
- 92 *ibid.*, p. 88.
- 93 « Temple Unique, face principale, coupe transversale. Calqué d'après un calque contrecollé », BGE [VG M29].
- 94 CHAILLOT CALAME 2006, pp. 9 s.
- 95 Lithographie, BGE [27m 03], vers 1860; FRÉDÉRIC SORRIEU, lithographie, *La Synagogue, le Temple unique et le Théâtre à Genève*, BGE [vg 0853], vers 1860.
- 96 CHAILLOT CALAME 2006, p. 10.
- 97 AEG, Travaux AA 11, enveloppe 17.
- 98 Acte mentionné in : *ibid.*; RUCHON 1935, p. 208. Le *JdG* du 23.12.1865 rapporte que le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à vendre le terrain occupé par le temple à un prix de 150 frs la toise carrée.
- 99 Acte mentionné in : AEG, Travaux AA 11, enveloppe 17; RUCHON 1935, p. 209.
- 100 *Ibid.*, pp. 209-211; GANTER 1973, p. 22.
- 101 CHAILLOT CALAME 2006, pp. 14 s.
- 102 Archives du DACM, 1930/90/B Cité.
- 103 Archives du DTP, dossier A 665.
- 104 GANTER 1973, p. 30.
- 105 L'église Saint-Paul de Grange-Canal, réalisée en 1913-1915 sur les plans de GUYONNET, est considérée comme le premier manifeste du mouvement qui s'incarnera, dès 1919, dans le Groupe de Saint-Luc.
- 106 GANTER 1973, pp. 31-37.
- 107 *Ibid.*, pp. 38-40; CHAILLOT CALAME 2006, p. 18.
- 108 *Ibid.*
- 109 Dossier de classement MS-c 261.
- 110 GRÉZINE 1999, pp. 30-43; TCHERNIAVSKI 2000, pp. 12-43.
- 111 *Ibid.*, pp. 51-54; GRÉZINE 1999, pp. 43-46.
- 112 *Ibid.*, pp. 46-49; TCHERNIAVSKI 2000, pp. 55 s.
- 113 *Ibid.*, p. 52; GRÉZINE 1999, p. 46.
- 114 *Ibid.*, pp. 49 s.
- 115 *MGC*, 23.05.1863, p. 1448.
- 116 Voir p. 257.
- 117 *MGC*, 09.09.1863, p. 2022.
- 118 *MGC*, 16.09.1863, p. 2041; *RL* 1863, pp. 324-326, loi autorisant la Fondation de la chapelle russe; *RL* 1863, pp. 326-329, loi de concession du terrain.
- 119 GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, p. 10.
- 120 ARZHAeva 2020, p. 15.
- 121 LAUPER/LISSOVSKIY 1995, p. 28.
- 122 ARZHAeva 2020, pp. 16. s.
- 123 *Ibid.*, p. 25; LAUPER/LISSOVSKIY 1995, p. 28.
- 124 On lui préfère un projet « de style national »; NICOLAS ROSS, *Saint-Alexandre-sur-Seine : L'église russe de Paris et ses fidèles des origines à 1917*, Paris 2005, p. 148.
- 125 ARZHAeva 2020, p. 26.
- 126 *Ibid.*, pp. 25, 36.
- 127 Du fait de la trame urbaine du quartier des Tranchées, l'église est orientée vers le nord-est. Nous parlerons néanmoins, pour simplifier, des façades nord, sud, est et ouest du bâtiment.
- 128 RIPOLL 2016 (2); ARZHAeva 2020, p. 23.
- 129 GRÉZINE 1999, pp. 54-57; TCHERNIAVSKI 2000, pp. 62-68.
- 130 RIPOLL 2016 (2).
- 131 GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, pp. 12 s.
- 132 Le 14 du même mois selon le calendrier julien, conservé par l'église orthodoxe russe.
- 133 Rattachée à la mission diplomatique russe à Berne, l'église russe de Genève relève, jusqu'à la Révolution bolchevique de 1917, de la double tutelle du ministère russe des Affaires étrangères et, pour les affaires ecclésiastiques, du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe. Elle acquerra le statut de cathédrale du diocèse d'Europe occidentale en 1957; GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, p. 89. La seconde église orthodoxe russe de Suisse, Sainte-Barbara à Vevey, sera érigée entre 1873 et 1878 à l'instigation de privés; GRÉZINE 1999, pp. 65-75; TCHERNIAVSKI 2000, pp. 55-80.
- 134 GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, pp. 2, 42, 44.
- 135 ARZHAeva 2020, pp. 32-34.
- 136 L'archéologue français FRANÇOIS-NOËL LE ROY a livré une minutieuse description du décor d'origine dans : *Une visite à l'église orthodoxe à Genève*, Genève [1867].
- 137 AEG, Jur. Civ. CCe 9, 44.
- 138 RIPOLL 2016 (2); ARZHAeva 2020, pp. 50-56.
- 139 GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, p. 60.
- 140 JEAN-MARIE MARQUIS, « Louis Rubio et Guillaume Guglielmi à Genève », *Genava*, 27, 1979, p. 231.
- 141 ARZHAeva 2020, p. 69.
- 142 KOCHÉLEV est aussi l'auteur des icônes des *Saints Cyrille et Méthode* et de *l'Exaltation de la Sainte-Croix* qui se sont un temps substituées aux saints Stéphane et Hélène de RUBIO.
- 143 GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, p. 79.
- 144 Il en va de même du *Saint Radonège* et du *Saint Alexandre Nevsky* qui surmontent les portes des bas-côtés.
- 145 ARZHAeva 2020, p. 64.
- 146 *Ibid.*, pp. 79 s.
- 147 *Ibid.*, pp. 86-88; RIPOLL 2016 (2).
- 148 À l'extrémité méridionale du pronaos se trouve aussi le double tombeau de M<sup>re</sup> Leonty, évêque orthodoxe russe de Genève et de Suisse de 1950 à 1956, et de M<sup>re</sup> Antony, archevêque de Genève et d'Europe occidentale de 1957 à 1993 et frère du précédent; GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018, pp. 53, 55.
- 149 Pour un inventaire détaillé : *ibid.*, pp. 78-81.
- 150 *JdG*, 02.09.1916, p. 6.
- 151 Dossier de classement MS-c 210.
- 152 PAUL MARTI, « La restauration de l'église russe (2014-2017) : Un entretien avec François Moser », *Patrimoine et architecture*, n° 4, déc. 2019, pp. 70-77.
- 153 RIPOLL 2016 (2); ARZHAeva 2020.
- 154 ILYA PECHENKIN, « To the Origins of 'Russian Style' of 19<sup>th</sup> Century Architecture : Between East and West », *TEXTS*, 2/2013, pp. 59-76.
- 155 ARZHAeva 2020, pp. 35-37, 119-121.
- 156 *Ibid.*, pp. 74-77, 122.

- 157 Du fait d'une immigration majoritairement catholique, le canton compte, en 1860, plus de catholiques (42 618) que de protestants (40 727); EDMOND GANTER, *L'Église catholique de Genève : Seize siècles d'histoire*, Genève 1986, p. 420.
- 158 Entre 1850 et 1870, la population de la commune des Eaux-Vives passe de 2028 à 5678 habitants; RENEVEY FRY 2019, p. 13.
- 159 *MGC*, 23.06.1866, pp. 1063-1070.
- 160 *MGC*, 05.09.1866, pp. 1335-1341; 08.09.1866, pp. 1345-1402; RENEVEY FRY 2019, p. 15.
- 161 Du point de vue du droit canon, il ne s'agit pas encore à proprement parler d'une paroisse, mais d'un rectorat. La paroisse catholique de Genève ne sera en effet divisée en quatre nouvelles paroisses – dont celle de Saint-Joseph – qu'en 1877; GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 22.
- 162 *Ibid.*, pp. 14 s.; RENEVEY FRY 2019, p. 15; LOB-PHILIPPE 1996, p. 6.
- 163 GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 17; RENEVEY FRY 2019, p. 16.
- 164 Voir pp. 255, 257.
- 165 *MGC*, 20.05.1867, pp. 779-788; 05.06.1867, pp. 2012-2041; 08.06.1867, pp. 2078-2079; *RL* 1868, pp. 223-225; RENEVEY FRY 2019, p. 16.
- 166 *Ibid.*, pp. 17 s.; GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 18.
- 167 *JdG*, 16.06.1867, p. 3; RENEVEY FRY 2019, p. 18.
- 168 Voir la publicité faite, en vue de leur acquisition, dans le *JdG* des 13 et 15.08.1868; RENEVEY FRY 2019, p. 18; GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 18.
- 169 Voir les 29 annonces publiées dans le *JdG* entre le 01.10.1868 et le 28.01.1869; RENEVEY FRY 2019, p. 18; GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 18.
- 170 Né à Troinex en 1839, DUPONT a suivi les cours de l'école d'ingénieurs du Polytechnikum de Zurich et a, pour ce faire, bénéficié d'allocations du Conseil d'État; AEG, RC 402/221, 402/880 et 409/307-310. Il sera le maître d'œuvre de diverses infrastructures de transport à Genève et en Russie (lignes de tramway à Genève, Riga, Saint-Petersbourg, Kovno, Tver; touage de la Cheksna; tracé du chemin de fer de Viatka) et occupera, de 1875 à 1901, le poste de consul général de Suisse à Saint-Petersbourg; CHARLES ROCH, « Dupont, Louis-Eugène », *Dictionnaire historique et géographique de la Suisse*, t. 2, Neuchâtel 1924, p. 725.
- 171 LOB-PHILIPPE 1997, p. 153.
- 172 AEG, Jur. Civ. Aam 29, n° 95.
- 173 GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, pp. 18 s.
- 174 *Ibid.*, p. 20; RENEVEY FRY 2019, p. 19.
- 175 À l'origine, l'église possède une unique cloche de plus de 600 kg, sonnante en sol. Une seconde cloche de 217 kg, sonnante en ré, lui sera adjointe en 1941; *ibid.*, p. 38.
- 176 GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 40.
- 177 LOB-PHILIPPE 1996, pp. 8 s.; RENEVEY FRY 2019, p. 20.
- 178 *Ibid.*, p. 49.
- 179 GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966, p. 41; LOB-PHILIPPE 1996, pp. 9 s., avec mention de la trace de l'autorisation de construire le second bas-côté conservée, sous la date du 30 août 1899, dans les registres du DTP (TP 1899, p. 125); RENEVEY FRY 2019, p. 20.
- 180 LOB-PHILIPPE 1996, p. 10.
- 181 *Ibid.*, pp. 11 s.
- 182 Une démolition-reconstruction complète est abandonnée pour des raisons financières, une expertise ayant par ailleurs établi que la structure d'origine du bâtiment était – à la différence des bas-côtés très dégradés de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – pratiquement conservée; *ibid.*, pp. 12 s.; RENEVEY FRY 2019, pp. 23 s.
- 183 Les archives de la paroisse ne conservent que ceux de cinq agences (JULES ZUMTHOR; l'agence de VINCENT, SAUGEY, SCHWERTZ et LESEMANN; ANDRÉ BORDIGONI; l'agence d'ADOLPHE GUYONNET et MARCEL DE MIRBACH; JULES BACH); LOB-PHILIPPE 1996, pp. 13 s.
- 184 Diplômé de l'École des beaux-arts de Paris, ZUMTHOR a construit, avec PHILIPPE BRUN, l'église néo-gothique de Notre-Dame-des-Grâces au Grand-Lancy (1912-13), puis collaboré après la guerre, dans la région genevoise et, surtout, en France, à l'édification de plusieurs églises s'inscrivant dans le mouvement de renouveau de l'art sacré; LOB-PHILIPPE 1996, annexe 38.
- 185 *Ibid.*, pp. 17 s.
- 186 *Ibid.*, p. 18.
- 187 *Ibid.*, p. 19.
- 188 Les archives de la paroisse conservent une liste dactylographiée des entreprises et artistes impliqués; *ibid.*, annexe 3.
- 189 *Ibid.*, p. 18; RENEVEY FRY 2019, p. 25.
- 190 Pour une présentation détaillée de ces études: LOB-PHILIPPE 1996, pp. 22-29.
- 191 FEUILLAT s'est formé à l'École des beaux-arts, les six autres à l'École des arts industriels. Si le sculpteur neuchâtelois ROGER FERRIER figure également sur la liste susmentionnée (note 188, p. 388), sa contribution au décor de Saint-Joseph n'a pas pu être identifiée; RUDAZ/TORCHE 1999, p. 3.
- 192 *Ibid.*, p. 1; LOB-PHILIPPE 1996, p. 32.
- 193 Seul DUNAND, de confession protestante, n'en fait pas partie.
- 194 RUDAZ/TORCHE 1999, p. 1; LOB-PHILIPPE 1996, pp. 33, 62 s.
- 195 *Ibid.*, pp. 30-32; RENEVEY FRY 2019, pp. 53 s., 60.
- 196 Pour une présentation détaillée de la décoration artistique de l'église: *ibid.*, pp. 53-75; LOB-PHILIPPE 1996, pp. 29-61.
- 197 Pour une présentation détaillée de ces vitraux: EDMOND GANTER, *Les vitraux à sujets historiques de la chapelle Saint-Victor (Église Saint-Joseph à Genève)*, Saint-Maurice 1949.
- 198 Depuis les transformations apportées au chœur au début des années 2000, ces sculptures ornent elles aussi le baptistère (« Espace Feuillat »).
- 199 RENEVEY FRY 2019, p. 24; LOB-PHILIPPE 1996, pp. 13, 17.
- 200 *Ibid.*, p. 76; RUDAZ/TORCHE 1999, p. 10.
- 201 *Ibid.*; LOB-PHILIPPE 1996, p. 76. Si l'église Saint-Joseph n'a été, à ce jour, ni classée ni inscrite à l'inventaire, elle est soumise au Règlement spécial du Rond-Point de Rive, adopté le 21 août 1990.

## Architecture bancaire

- À noter également la présence d'architectes au sein des conseils d'administration, comme c'est le cas à la Caisse d'épargne où figurent AUGUSTE BOURDILLON, GEORGES MATTHEY et CHARLES DARIER: COUGNARD 1917.
- La rue de Hollande a été rebaptisée rue Henriette-et-Jeanne-Rath. La parcelle est acquise en 1859 par Camille Darier, femme d'André Galopin: AEG, Notaire Rivoire, 25 juin 1859. Pour la construction: AEG, Travaux A 76/175, 191; *JdG*, 21.07.1861.
- Fortement transformé. Rue de Hollande 6. AEG, Travaux A 80/269. La Banque commerciale genevoise acquiert en 1865 le reste du quadrilatère entre la rue du Stand, de Hollande, Jean-Petitot et du Grütli: AEG, Notaire Dufresne, 22 avr. 1865. Deux ans plus tard, elle y fait construire par SAMUEL DARIER deux autres édifices de même gabarit, mais pourvus d'arcades: AEG, Travaux A 84/72; *JdG*, 11.02.1868.
- Étrangement, le cahier des charges accompagnant la vente de la première parcelle limite à deux étages la future construction, alors que pour la seconde parcelle SAMUEL DARIER est autorisé à élever quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée, ce qu'il ne fera pas: AEG, Notaire Rivoire, 25 juin 1859; Notaire J.F.M. Vuy, 10 juin 1863.
- SERGIO PACE, *Un eclettismo conveniente: l'architettura delle banche in Europa e in Italia, 1766-1925*, Milano 1999.
- Construit par JEAN-MARIE GIGNOUX, ce bâtiment emprunte certains motifs à la Renaissance française: BRUNIER et al. MAH GE 2016, pp. 331-332.
- La parcelle est achetée au banquier Galopin: AEG, Notaire Gampert, 29 mars 1877.
- Cela depuis 1849: COUGNARD 1917. Le phénomène se perpétue au XX<sup>e</sup> siècle: construite en 1991 en l'île, la Banque cantonale genevoise, issue de la fusion de la Caisse d'épargne et de la Caisse hypothécaire, est aujourd'hui l'édifice bancaire le plus exposé aux regards.
- Anciennement rue Diday 2/rue de Hollande 3/rue Abauzit 1. AEG,

- Travaux A 86/163. En 1900, le bâtiment abrite les bureaux de la banque Bordier et C<sup>ie</sup>. De l'autre côté de la rue Abauzit, un autre bâtiment isolé est édifié simultanément (2, ayant abrité la banque Ferrier Lullin). Analogue par son style austère aux premières banques construites par SAMUEL DARIER, ce bâtiment a été passablement transformé au XX<sup>e</sup> siècle. Pour son état en 1923 : Archives du DACM, 1923/56 G Cité.
- 10 *JdG*, 03.01.1921.
- 11 *JdG*, 26.10.1871.
- 12 On peut ajouter le Comptoir d'Escompte bâti en 1874 par FRANCIS GINDROZ et [PHILIPPE AMI] GOETZ à la rue François-Diday 8. Cet établissement va disparaître à l'initiative de la Banque nationale, qui fait édifier à cet emplacement une succursale en 1924 : MALIK MAZBOURI, *L'émergence de la place financière suisse*, Lausanne 2005, p. 154.
- 13 *JdG*, 08.10.1876.
- 14 Et cela jusqu'en 1883, date à laquelle les saillies font l'objet d'une plus grande tolérance, tout en étant soumises à une taxe municipale. Voir pp. 58-59.
- 15 On peut citer le cas de la Banque du commerce, dont l'autorisation de construire est délivrée par le DTP malgré le refus du Conseil administratif en raison des saillies « excessives » : AVG, 03.PV.33, p. 502.
- 16 Les piliers de béton armé permettent le développement d'une grande salle au rez-de-chaussée supérieur, destiné à l'accueil de la clientèle.
- 17 *JdG*, 03.01.1921.
- 18 JEAN-FRANÇOIS PINCHON, *Les palais d'argent*, Paris 1992, p. 103.
- 19 « Genève, place de banques », *JdG*, 27.09.1930.
- 20 *JdG*, 29.01.1900.
- 21 Ce sont naturellement les établissements les plus importants (Banque du commerce, Comptoir d'Escompte, etc.) qui aspirent à la monumentalité.
- 22 La banque n'occupe vraisemblablement que le rez-de-chaussée. En 1881, la compagnie d'assurances l'Union s'installe au 1<sup>er</sup> étage : *JdG*, 26.01.1881.
- 23 Par exemple, la photographie la plus ancienne de la banque Chenevière (rue Jean-Petitot 12) la montre sans grilles : **FIG. 350**, BGE [phot31p pet 01].
- 24 À la Banque du commerce de la rue François-Diday 6.
- 25 À la banque Ferrier Lullin, rue Firmin-Abauzit 2, plan de transformation de 1923 : Archives du DACM, 1923/56 G Cité.
- 26 Construction de l'immeuble Lenoir Poulin, résumé des comptes : Archives de famille, 1<sup>re</sup> série, Poncy, 3.10.
- 27 Concernant les coffres de la banque Chenevière, les plans d'une « installation d'un service de Banque » sont établis par la maison FICHET, à Paris : AEG, AP 194/C 85/98.
- 28 DAVID RIPOLL, « De la prison à la banque : itinéraires du chemin de ronde », *Art + Architecture en Suisse*, n° 3, 2017, pp. 48-51.
- 29 Sur les fondations, alors conservées, de l'Hôtel garni de la Poste, construit en 1856 par ADOLPHE REVERDIN.
- 30 Parmi lesquels figurent des portraits de son père et de sa mère et, « pour rappeler au passant la destination de l'immeuble », les divers âges de la vie, ceux auxquels on contracte une assurance : *JdG*, 03.01.1921.
- 31 « L'immeuble de 'La Genevoise' à Genève », *Schweizerische Bauzeitung*, Bd. 79, Nr. 22, 03.06.1922, pp. 278-279.
- 32 *JdG*, 03.07.1868.
- 33 AEG, TP 44/1914 ; 284/1914.

### Immeubles d'habitation

- 1 La première génération d'immeubles s'achève en 1911, avec la construction de celui situé à la rue Imbert-Galloix 4 (ÉDOUARD CHEVALLAZ, architecte). La Tour de Rive (Bd Helvétique 14, MARC JOSEPH SAUGEY, 1936), bien que construite sur un terrain provenant de anciennes fortifications, est exclue de ce calcul, marquant une rupture radicale avec l'architecture de la ceinture Fazyste. Depuis 1911, 117 immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle ont été démolis.
- 2 L'implantation est la première des différences, par ailleurs nombreuses, entre l'immeuble parisien et son contemporain genevois. D'un grand intérêt historiographique, les articles de CAMILLE TREILLARD sur les immeubles genevois valent autant par les particularités qu'ils révèlent que par le point de vue très parisien de leur auteur : TREILLARD 1871-1872. Sur CAMILLE TREILLARD, formé à l'École des beaux-arts de Paris, réfugié de la Commune et fondateur à Genève d'une revue d'architecture : GILLES PROD'HOM, *Les périodiques d'architecte en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Pages d'histoire de la professionnalisation de l'architecture*, thèse, Université de Lausanne, à paraître en 2024.
- 3 « Rangée » plutôt que « barre », qui pourrait convenir si le terme n'était trop associé aux grands ensembles édifiés dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle : PHILIPPE PANERAI, JEAN CASTEX, JEAN-CHARLES DEPAULE, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille 1997.
- 4 Il s'agit des trois rangées d'immeubles implantées entre les rues du Mont-Blanc et des Alpes, et perpendiculaires à ces dernières. Seule celle qui borde la rue de Berne au nord compte huit bâtiments, les autres en alignent six. Cette taille est inférieure à la rangée d'immeubles de la Corratierie (1824), atteignant 175 m et totalisant à l'origine neuf immeubles.
- 5 Sur la rive gauche : entre le boulevard du Théâtre, les rues du Général-Dufour, Alexandre-Calame et Bovy-Lysberg ; sur la rive droite : entre le boulevard James-Fazy, les rues Bautte, Necker et Ami-Argand.
- 6 C'est le cas rue François-Le-Fort 1 et cours des Bastions 2 qui, malgré leur apparence d'hôtels particuliers, sont des immeubles, étant divisés en plusieurs appartements. L'immeuble rue de l'Athénée 4 est lui aussi bordé par quatre voies de circulation.
- 7 Il nous est difficile d'entrer dans les vues de Slobodan M. Vasiljevic, qui voit l'application d'un module – « gnomon » – dans le plan du quartier des Tranchées : VASILJEVIC 1981 (1).
- 8 Calcul effectué à partir des archives du cadastre, série Registres des bâtiments (DIT). Il comprend tous les cas où la taille des immeubles coïncide à quelques mètres carrés près avec celle de la parcelle.
- 9 Les parcelles en question faisant 25 m d'épaisseur, le retrait d'alignement s'impose en outre pour des questions d'éclairage des parties centrales des appartements. Ce n'est toutefois pas la seule solution : le long du même boulevard James-Fazy, un ensemble de mêmes dimensions est creusé d'une cour centrale oblongue, de 35 m x 3,70 m.
- 10 WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 267-270. La cour anglaise est également présente à l'arrière de l'immeuble rue Horace-Bénédict-de-Saussure 6.
- 11 PFAENDLER 1979, pp. 50-51.
- 12 Rue Jean-Sénébier 12.
- 13 Comme au cours des Bastions 13, etc.
- 14 Un cas particulier est l'achat en 1865 d'une grande parcelle dans le futur quartier des banques, destinée à former un îlot autour d'une cour : AEG, Notaire Dufresne, 22 avr. 1865. L'acheteur, la Banque commerciale, revend cinq ans plus tard la parcelle à la Société immobilière, qui renonce à la configuration d'îlot en créant une rue flanquée de deux rangées d'immeubles. La rue de la Bourse est donc à l'origine un chemin privé, ce qui explique sa largeur inférieure à celle des rues avoisinantes.
- 15 Deux immeubles mitoyens, disparus depuis, partageaient la même largeur de façade.
- 16 La lettre d'accompagnement des plans est signée HENRY BAUDIN, pour GROSSET et GOLAY : Archives du DACM, 1896/351 Cité.
- 17 Archives du DACM, 1898/430 Cité.
- 18 Ces ensembles sont formés de bâtiments de cinq travées, comme le seront la plupart des immeubles de la ceinture Fazyste.
- 19 Un minimum de hauteur est généralement exigé. À la rue François-Bellot, pour ne prendre qu'un exemple, la limite de hauteur inférieure est fixée à 9 m.
- 20 L'acte de vente concernant la parcelle située entre la rue du Rhône, la place des Eaux-Vives et la rue Versonnex oblige Berthoud à construire un bâtiment de trois étages sur une surface de 50 toises

- au moins (la parcelle en fait 87) : AEG, Notaire Jean-François Demole, 8 déc. 1859. Bizarrement, le cahier des charges général pour la vente des parcelles ne s'applique pas à cette vente, peut-être parce qu'elle concerne un terrain moins proche du centre urbain. Sur la propriété de Berthoud : AEG, Jur. Civ. Aam 24, 6 ; Jur. Civ. Aam 29, 3.
- 21 Ce n'est pas le seul exemple : l'immeuble de tête situé entre les rues Louis-Duchosal et Petit-Senn (actuelle rue Anne-de-Lusignan) présentait également un pignon sur la place des Eaux-Vives. Cette morphologie doit-elle être rapportée à la situation urbaine ? Tout porte à croire que l'on autorise aux franges des nouveaux quartiers un type de bâtiment apparenté aux constructions faubouriennes, en l'occurrence celles de la commune des Eaux-Vives.
- 22 C'est le cas par exemple du square du Mont-Blanc ou de la rangée d'immeubles à front de la rue Ami-Lévrier : MARGNAC 2019 ; JACCAUD 2019.
- 23 Le chiffre concerne les immeubles recensés au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il comprend donc ceux qui ont été démolis depuis. Dans le détail, 87 immeubles forment des paires, 90 des triplets, 29 des quadruplés, 11 des quintuplés, 19 des sextuplés.
- 24 AEG, Archives hospitalières, P64, dossier 1381. Le dossier révèle le nom de l'architecte ayant dirigé les travaux du n° 22, mais reste muet sur celui des cinq immeubles qui lui sont contigus, désigné comme « l'architecte de MM. A. Tourte et Spühler et C<sup>ie</sup> ».
- 25 En l'occurrence l'Hôpital de Genève, un propriétaire institutionnel.
- 26 Sur le thème de l'entrée de ville, on peut faire une analogie avec les hôtels particuliers de la rue des Granges édifiés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les façades ordonnées s'offraient au regard depuis la campagne : WINIGER-LABUDA MAH GE 2023.
- 27 Le nom des frères MATTHEY n'apparaît que dans la requête pour construire le bâtiment situé à l'angle du boulevard Georges-Favon (8) et de la rue du Stand. Le caractère sériel des immeubles ne laisse cependant pas de doute sur leur responsabilité pour l'ensemble de la rangée bordant le boulevard.
- 28 Sur l'impératif de symétrie dans l'architecture « Beaux-Arts » : JACQUES LUCAN, *Composition/non-composition : architecture et théories, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lausanne 2009.
- 29 Par exemple à la rue de Saint-Jean 69-73, à la rue Chaponnière 3-9, à la rue du Rhône 55-61 et à la rue Rodolphe-Toepffer 8-10.
- 30 C'est aussi le cas à la rue du Rhône, où la façade unitaire des n°s 106-108 ne laisse pas deviner qu'il s'agit de deux immeubles juxtaposés. C'est seulement côté rue d'Aoste, c'est-à-dire la voie secondaire sur laquelle donnent également les
- immeubles, que les deux entrées – l'une pour le 3, l'autre pour le 5 – révèlent cette particularité.
- 31 BONNET/BONNET 2019.
- 32 Sur la vocation résidentielle des Tranchées, voir pp. 100-101.
- 33 Une exception notoire est l'immeuble rue de Hesse 18/rue Henriette-et-Jeanne-Rath 13, un bâtiment luxueux comprenant à l'origine des surfaces commerciales au rez-de-chaussée.
- 34 Comme le montre la publication *Notice sur le temple maçonnique de la rue Bovy-Lysberg à Genève*, Genève 1899.
- 35 L'imprimerie investit le bâtiment à la fin de l'année 1899 : AEG, TP 1899/125. En 1918, une « clicherie » est installée dans le sous-sol de l'imprimerie : AEG, TP 125/1918.
- 36 *JdG*, 05.12.1899.
- 37 Le 12 de la rue de Chantepoulet, qui contenait à l'origine une fabrique de chocolat au rez-de-chaussée, constitue une autre exception. Cela dit, la règle ne vaut que pour la ceinture Fazyte : dans les quartiers périphériques, la relation entre artisanat et habitat est nettement plus enchevêtrée.
- 38 Un autre cas très intéressant est la transformation d'un « Théâtre des variétés » (rue Ami-Lévrier 7) en appartements, et fabrique de joaillerie, bijouterie et chaînes ALEXIS LEJEUNE. Sur cet établissement, voir l'album de photographies réalisées par Émile Pricam : BGE[vg 4485 couv].
- 39 En particulier dans le quartier de Saint-Gervais : WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001, pp. 224-225.
- 40 Comme le montrent les plans d'origine conservés : AEG, AP 194/G/64.2. En 1884, le bâtiment est augmenté d'une construction sur le toit servant d'atelier : AEG, TP 282/1884. Cet immeuble n'existe plus.
- 41 Dans le même secteur, l'immeuble situé au quai de la Poste 10 présentait deux niveaux supérieurs largement vitrés, sans doute occupés par des ateliers. Deux bâtiments conservés présentent une typologie semblable : rue du Mont-Blanc 17 (LÉOPOLD BLOTNITZKI, 1858) et bd James-Fazy 20 (JOHN CAMOLETTI, 1879).
- 42 Tels qu'ils apparaissent sur les plans d'origine : AEG, AP 194.B.82.
- 43 Rue du Général-Dufour 20 (JACQUES-ÉLISÉE GOSS, 1875) ; rue Charles-Bonnet 3/ rue Saint-Victor 4 (ANTOINE FELTMANN, 1876) ; rue Charles-Galland 15 (MATTHEY FRÈRES, 1880) ; rue Pierre-Fatio 7 (JULES JÉQUIER, 1891) ; rue Bovy-Lysberg 8/rue du Général-Dufour 9 (LÉON BOVY, 1896) ; rue De-Candolle 32-34 (GROSSET ET GOLAY, 1900).
- 44 Locaux mentionnés dans la description de l'immeuble rue Ferdinand-Hodler 9 : *Moniteur de l'industrie et de la construction*, n° 5, 01.06.1897, p. 77.
- 45 EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC, *Entretiens sur l'architecture*, t. 2, Paris 1872, p. 350.
- 46 Annonce pour louer l'entresol de l'immeuble rue François-Bonivard 2/rue du Mont-Blanc 14 : *JdG*, 27.07.1887. Le décompte des étages se fait à partir de l'entresol, lorsqu'il existe ; ainsi le « 1<sup>er</sup> étage » se trouve au 2<sup>e</sup> niveau, etc.
- 47 À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'entresol voit ses caractéristiques (et sa destination) changer. Alors qu'il a encore l'apparence d'un entresol en façade (refends, etc.), le niveau situé au-dessus du rez-de-chaussée de l'immeuble boulevard Georges-Favon 19 (1893) est considéré sur les plans comme un « premier étage ».
- 48 Cette liste vaut pour le cours des Bastions 13 : AEG, Notaire Binet, 7 avr. 1870.
- 49 La loge peut également occuper un local en sous-sol connecté au rez-de-chaussée par un petit escalier, comme le prévoient les plans de l'immeuble rue Jacques-Balmat 5 (1879).
- 50 En 1895 à la rue Bellot 6 et rue de Hollande 16 (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), qui abrite le Cercle des artistes ; en 1904 à la rue Émilie-Gourd 6.
- 51 L'adduction de gaz peut s'arrêter au « palier du 4<sup>e</sup> étage », comme c'est le cas pour l'immeuble rue Pradier 11/place de Cornavin 22/rue des Alpes 29 (1860). On peut supposer que dans certains immeubles le gaz n'était installé que dans les parties communes, allée et cage d'escalier.
- 52 Ces réservoirs apparaissent sur les plans d'origine conservés. Les plans de l'immeuble rue de la Bourse 6/rue Jean-Petitot 5 (1872) indiquent la taille du réservoir – 1,55 × 0,68 × 1,05 m – qui est sans doute habituelle.
- 53 Une seule mention d'écuries repérée : promenade du Pin 1, où elles semblent avoir occupé le niveau en contrebas sur le boulevard Émile-Jaques-Dalcroze : PALFI 1996, p. 13. L'immeuble ne contient pas de porte cochère pour autant. Les deux entrées des immeubles rue Charles-Bonnet 4 et 6 sont bel et bien des portes cochères, mais elles permettent l'accès au jardin, et non à des écuries. La porte qui desservait à l'origine les deux immeubles rue François-Diday 10-12 a tout d'une porte cochère mais n'en a sans doute que l'apparence, étant donné l'exiguïté de la cour.
- 54 Pour une approche économique, mais limitée aux activités de la Société immobilière genevoise : PERROUX 1997, en particulier pp. 193-205.
- 55 *Compagnie Tranchées* 1863. En matière de standing, les exemples genevois sont difficilement comparables aux immeubles de 1<sup>re</sup> classe parisiens, tels qu'ils sont décrits par DALY 1864, tomes I et II.

- 56 *Compagnie Tranchées* 1865.
- 57 Sur un terrain de 2118 m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent 638 m<sup>2</sup> de jardins et cours.
- 58 *Compagnie Tranchées* 1864.
- 59 Comptes relatifs à la maison construite sous la direction d'ADOLPHE REVERDIN, datés du 7 avril 1862 : AEG, Archives hospitalières Ab 9.
- 60 Comptes de la construction des immeubles 24 et 26 de la rue du Mont-Blanc, 7 mai 1866 : AEG, Archives hospitalières Ab 9.
- 61 Lettre de FELTMANN au MBF, 05.10.1872, p. 320. Sur cet architecte : RIPOLL 2009.
- 62 Il s'agit vraisemblablement de l'immeuble situé à l'angle de la rue du Mont-Blanc (11) et de la rue de Berne (4). L'enveloppe a été transformée dans les années 1930.
- 63 Lettre de FELTMANN au MBF, 26.10.1872, p. 356. Faut-il voir dans ces lignes la leçon d'EUGÈNE EMMANUEL VIOLLET-LE-DUC ? Formé à l'École des arts et métiers de Châlons, FELTMANN initie sa carrière genevoise sur la ligne de chemin de fer Genève-Culoz : MCM, 01.04.1864, p. 235.
- 64 *JdG*, 24.09.1873.
- 65 *JdG*, 07.12.1877.
- 66 Les vices de construction de certains de ses immeubles ont sans doute décidé leurs propriétaires à les démolir au XX<sup>e</sup> siècle, par exemple rue Pradier 4, 6, 8, 10 ; d'autres ont été lourdement transformés.
- 67 Exemples : rue de la Servette 3, bd Georges-Favon 43, bd Helvétique 22, rue Jean-Sénébier 12, bd des Philosophes 13-15, rue du Stand 53, cours de Rive 7 et 12, rue de Saint-Léger 10. À la rue du Mont-Blanc 4, l'entresol est en marbre gris.
- 68 Rue de Berne 19 et rangée d'immeubles place de Cornavin 12-22. Le cas est suffisamment remarquable pour que l'architecte ADOLPHE REVERDIN parle du n° 22 comme d'une « maison de granit » dans son livre de raison : *Liste des édifices construits par Bernard Adolphe Reverdin (1809-1901)*, conservée anciennement dans les archives privées d'Olivier Reverdin.
- 69 Rue du Général-Dufour 12 par exemple.
- 70 Un exemple spectaculaire : rue Ferdinand-Hodler 9.
- 71 Rue Jean-Sénébier 20 par exemple, qui comprend des blocs de pierre grise entre les parties vives en calcaire. Pierre d'Arvel au cours des Bastions 6.
- 72 Un exemple rue Jacques-Balmat 5, l'épaisseur du mur passe de 60 (rez-de-chaussée) à 50 cm (deux derniers niveaux).
- 73 *Cahier des charges* 1861, art. 15 : « depuis les fondations et jusqu'à la limite supérieure des étages d'habitation, toutes les murailles extérieures et intérieures des maisons, ainsi que les escaliers et leurs cages, seront en grosse maçonnerie. On entend par grosse maçonnerie, les murs maçonnés avec du mortier de chaux et de sable [...] ».
- 74 Les façades en pierre de taille sont les suivantes (liste non exhaustive) : rue Pierre-Fatio 3-5 ; promenade du Pin 1-5 ; rue du Stand 51-53, 58 ; quai du Mont-Blanc 9 ; rue Horace-Bénédict-de-Saussure 6 ; cours des Bastions 6 ; rue du Conseil-Général 10 ; rue Jean-Petitot 7.
- 75 C'est une généralisation que nous faisons à partir de quelques plans d'origine retrouvés. Il n'est pas exclu qu'il en aille autrement dans certains cas.
- 76 Comme le montrent les coupes de façades, les dalles ont une partie formant balcon et l'autre, de moindre taille, sous le plancher ; elles sont pincées dans les trumeaux latéraux pour assurer leur stabilité.
- 77 BERTIN/MATHIAN 2008.
- 78 JACQUES FREDET, *Les maisons de Paris*, vol. 1, Paris 2003. À Genève, le pan de bois n'est toléré, dans la ceinture Fazyste, que dans les étages attiques. Dans les périodes antérieures ou dans le contexte faubourien, il est beaucoup plus présent (surélévations, faces arrière, etc.).
- 79 Les colonnettes en fonte sont présentes, notamment, aux rez-de-chaussée des immeubles bd Helvétique 32-34 (1879) ; place des Eaux-Vives 8/rue Louis-Duchosal 6 ; bd Georges-Favon 19 (1893) ; rue Pierre-Fatio 8 (1880) ; bd James-Fazy 8-10 (1897) ; bd Helvétique 18 (1898) ; en 1865, la Compagnie des immeubles des Tranchées mentionne « deux étages souterrains avec poutres en fer » dans les immeubles du square qu'elle a édifiés deux ans plus tôt (*Compagnie Tranchées* 1865) ; au sous-sol et supportant le palier du 1<sup>er</sup> étage : les solives métalliques dans l'immeuble rue Jacques-Balmat 5 (1879) ; rue du Général-Dufour 11 (1898) : des profilés métalliques supportent le mur mitoyen transversal au niveau de l'allée, ainsi que des paliers. Pour les linteaux métalliques couvrant les arcades, voir pp. 324-325.
- 80 TREILLARD 1871-1872, n° 6, 10.03.1872, p. 60.
- 81 6,45 m dans l'immeuble rue Jean-Petitot 6/rue de la Bourse 5.
- 82 À la rue du Mont-Blanc 19, les conduits cylindriques sont prévus en brique réfractaire et ayant 25 cm de vide : AEG, Travaux A 75/168. Le cas peut sans doute être généralisé.
- 83 Sablière : longue poutre horizontale sur laquelle s'appuient les autres pièces de charpente ; rue Bautre 8/bd James-Fazy 10bis ; rue Charles-Bonnet 3 ; rue Charles-Galland 15. Ce procédé est considéré comme un vice de construction dans les immeubles d'ANTOINE FELTMANN soumis à expertise : AEG, Travaux CC 17.4/01.5. Pour les conduits de cheminée dans les angles chanfreinés, un exemple place Isaac-Mercier 6.
- 84 En particulier lorsque l'étage attique est traité à l'italienne avec des fenêtres oblongues comme au rond-point de Plainpalais 1 et 7 ou rue Jean-Gabriel-Eynard 6 (bâti-ment surélevé depuis).
- 85 TREILLARD 1871-1872, n° 4, 05.02.1872, p. 35.
- 86 THÉOPHILE GAUTHIER notamment : « la seule chose qui jette un peu de fantaisie sur Genève, ce sont les tuyaux de cheminée ; on ne saurait rien voir de plus bizarre et de plus capricieux » : *Italia*, Paris 1852, p. 4.
- 87 En 1875, les autorités constatent que M. Brémont, ayant fait construire l'immeuble rue du Mont-de-Sion 4, est resté dans les conditions de hauteur fixée quant à la corniche mais s'en est écarté en ce qui concerne la toiture. Considérant que « de nombreuses toitures ont été établies dans des conditions analogues dans les nouveaux quartiers de la Ville, et en particulier aux Tranchées, il [le Conseil d'État] n'estime pas qu'on puisse exiger du propriétaire qu'il modifie la toiture de sa maison » : AVG, 03.PV.34, p. 542.
- 88 CAMILLE TREILLARD considère les toits genevois à deux pentes défectueux sous plusieurs points de vue : diminution dans le rapport de l'immeuble, monotonie dans l'aspect des maisons. Avec le Mansart, il prône également un emploi du zinc, à l'exemple des immeubles parisiens : TREILLARD 1871-1872, n° 4, 05.02.1872, pp. 35-36.
- 89 WINIGER-LABUDA MAH GE 2023.
- 90 Actuelle promenade de Saint-Antoine 8. En réalité, le Mansart ne couvre qu'une partie de la toiture. Le bâtiment a été transformé en école enfantine en 1931.
- 91 DALY 1864, tomes I et II.
- 92 Un exemple d'une rangée d'œils-de-bœuf en zinc : rue de Saint-Victor 10.
- 93 L'apparence des lucarnes architecturées peut être trompeuse : l'ouvrage est parfois en bois sculpté, son revêtement imitant la maçonnerie.
- 94 C'est le cas des immeubles rue François-Bonivard 2 et 12.
- 95 Rue de la Bourse 10/rue du Grütli 4 ; rue du Stand 56/rue de la Bourse 3 ; cours des Bastions 16.
- 96 La première occurrence date de 1861 : promenade du Pin 1-3.
- 97 Ces éléments en fonte, encore visibles sur les photographies anciennes, ont progressivement disparu des toitures. Certains ont cependant subsisté, comme sur l'immeuble rue de Saint-Victor 10.
- 98 Ce phénomène est contemporain du développement de l'architecture parisienne : MARILU CANTELLI, *L'illusion monumentale : Paris 1872-1936*, Liège 1991.

- 99 *RL* 1896, pp. 341-432, Loi générale sur les routes, la voirie, les constructions, les cours d'eau, les mines et l'expropriation, du 15 juin 1895, art. 86.
- 100 *AVG*, 03.PV.56, p. 31.
- 101 Côté rue, les fenêtres sont généralement pourvues de stores et de lambrequins. Une exception notoire est l'immeuble promenade du Pin 1-3 (1864), où toutes les baies de la façade principale étaient dotées de contrevents (ce n'est plus le cas aujourd'hui). C'était également le cas de l'immeuble rue du Mont-de-Sion 4 : « volets à toutes les fenêtres », précise la demande de 1874 : *AEG*, TP 483/1874. On en trouve également sur les trois faces des immeubles bd James-Fazy 6, rue du Conseil-Général 6 et 8, rue Abraham-Constantin 6, bd des Philosophes 19, rue François-Bellot 4, 7, 8, 10, rue François-Le-Fort 2, 4, etc., que l'on suppose tous d'origine. Sur les faces latérales, ils sont plus fréquents, du moins au XIX<sup>e</sup> siècle. Un exemple : promenade du Pin 5.
- 102 Deux exemples éloquentes : rue Charles-Bonnet 6 et rue Jean-Sénébier 20.
- 103 Contrairement aux pratiques parisiennes, l'attique n'est jamais en retrait, sauf exceptions : quai du Général-Guisan 36 (1851-52), rue Rodolphe-Toepffer 8 (1870), etc.
- 104 Le motif de l'arc dit « florentin » semble faire au quai du Général-Guisan 36 sa première apparition à Genève (1851-52). À Lyon, il est déjà présent dans les immeubles de la place Bellecour construits par JEAN-MARIE THIBIÈRE au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec lesquels la rangée du quai du Général-Guisan partage plusieurs caractéristiques : BERTIN/MATHIAN 2008, p. 187. Sur les n<sup>os</sup> 36-42 du quai, voir BROILLET et al. MAH GE 1997, pp. 341-343.
- 105 *AEG*, RC 387/236. Cela concerne l'immeuble quai du Général-Guisan 36/rue du Rhône 55.
- 106 N<sup>os</sup> 15, 19 et 20.
- 107 Des contre-exemples existent : au rond-point de Plainpalais 5, les travées latérales, plus larges, dissimulent des chambres, le salon étant éclairé par les triplets de fenêtres marquant les travées centrales.
- 108 Exemples à la rue De-Candolle 18 et 26.
- 109 Paris 1869.
- 110 Immeubles cours des Bastions 18 et rue Charles-Bonnet 6. Également l'immeuble rue François-Le-Fort 2, que son architecte qualifie de « Louis XV » : *AEG*, TP 294/1871. Le motif est courant dans l'architecture française de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : JEAN-MARIE PÉROUSE DE MONTCLOS, *Histoire de l'architecture française : de la Renaissance à la Révolution*, Paris 1989, p. 334.
- 111 DALY 1864, tome I, p. 16. Dans la catégorie des « immeubles-palais », on se limitera à citer les exemples rue Charles-Bonnet 8/rue François-d'Ivernois 7 et rue de Saint-Léger 8 et 10.
- 112 Par exemple dans la rangée d'immeubles rue Chaponnière 5-9.
- 113 Voir les planches de l'ouvrage de PIERRE LE MUET, *Manière de bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris 1623.
- 114 Par exemple aux immeubles bd James-Fazy 12-14 (1879) et 4bis de la même voie (1881).
- 115 Le motif du fronton brisé apparaît de fait en 1861-1863, à la rue Charles-Bonnet 6, couronnant l'avant-corps de la façade sur jardin. Comme décor de porte d'entrée d'immeuble, on le trouve en 1879 au boulevard James-Fazy 20, avant d'être abondamment reproduit. En général, la partie centrale est occupée par une fenêtre de l'entresol.
- 116 CLAUDE MIGNOT, *Grammaire des immeubles parisiens*, Paris 2004, p. 129 ; Voir aussi note 98, p. 391.
- 117 *AEG*, Jur. Civ. CCE 17, n<sup>o</sup> 73.
- 118 Indiqué sur les plans conservés, ce décor apparaît aussi sur des photographies anciennes du bâtiment. Il a disparu à une date inconnue.
- 119 L'exemple sera imité en 1895 aux actuels immeubles boulevard Saint-Georges 75-77, par l'architecte FRÉDÉRIC DE MORSIER.
- 120 Lettre du 5 déc. 1861, citée dans PALFI 1996, p. 10 ; *Promenade du Pin* 2002.
- 121 Lettre du 14 déc. 1861, citée dans *idem*.
- 122 *Cahier général* 1850, art. 4 ; *Cahier des charges* 1879, art. 24.
- 123 Taxés à 30 francs le m<sup>2</sup> de projection horizontale : « Tarif pour anticipations sur la voie publique, annexe au règlement spécial du 18 septembre 1883 », *Recueil des règlements municipaux de la ville de Genève*, Genève 1884, entre les pp. 290 et 291.
- 124 L'immeuble en question est celui de la rue des Alpes 15. Pour les saillies, les architectes versent en tout 828,80 francs à la Municipalité : Archives du DACM, 1894/230 Cité.
- 125 Archives du DACM, 1897/405 Cité. Le terrain a coûté 94 800 francs : *AEG*, Notaire Hérédier, 8 mai 1897.
- 126 *AVG*, 03.PV.50, p. 433. Pour la tourelle, la taxe s'élève à 500 francs.
- 127 C'est-à-dire répondant aux trois modèles dorique, ionique et corinthien. À noter que lorsqu'ils sont superposés, les pilastres dotés de chapiteaux peuvent ne pas suivre l'ordre habituel : un exemple à la rue de la Bourse 8, dont la façade reprend des éléments de la Renaissance française.
- 128 Le palais a été démoli suite à l'incendie de 1871. Des vestiges, et notamment les pilastres si particuliers, ont été conservés et déplacés dans les jardins du Trocadéro, où ils se trouvent encore.
- 129 *Extraordinario libro di architettura*, Lyon 1551. Nombreuses rééditions. ANNIE JACQUES, « Bibliothèques d'architectes au XIX<sup>e</sup> siècle, quelle part pour les traités d'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle ? », *Le XIX<sup>e</sup> siècle et l'architecture de la Renaissance*, Paris 2010, pp. 107-115.
- 130 Double balcon filant place Isaac-Mercier 3/bd James-Fazy 4bis.
- 131 Plus précisément, le garde-corps est fait d'une ossature en fers carrés, scellée dans les dalles de balcons ainsi que dans les trumeaux d'extrémité, à l'intérieur de laquelle sont fixés les panneaux de fonte.
- 132 Comme c'est le cas par exemple à la rue Rodolphe-Toepffer 15 (1897).
- 133 Un exemple au bd Helvétique 18 (1897).
- 134 En 1861, la Compagnie des immeubles des Tranchées est autorisée à faire « une avance en forme de bow-window » sur la façade sur jardin de l'immeuble rue Charles-Bonnet 6 : *AEG*, Travaux A 78/117. Il s'agit en réalité d'un avant-corps sur le seul niveau du rez-de-chaussée.
- 135 *AVG*, 03.PV.39, p. 645.
- 136 L'expression « à bien plaire » implique un droit : celui de pouvoir exiger la suppression des balcons en question si la nécessité s'en fait sentir.
- 137 Inventée par GUSTAVE FALCONNIER, architecte vaudois : ALINE JEANDREVIN (dir.), *Un rêve d'architecte : la brique de verre Falconnier*, Berne 2018.
- 138 *BTSR*, n<sup>o</sup> 6, 20.03.1902, p. 80.
- 139 Les linteaux couvrant les baies de l'usine Tiffany au boulevard James-Fazy (JACQUES-ÉLISÉE GOSS, 1873, démolie) sont formés chacun d'un bloc de roche de Villebois d'une portée de 1,70 m. Cette longueur inhabituelle est remarquée par les professionnels : *Journal de la construction et de l'industrie*, n<sup>o</sup> 4, 11.10.1873, p. 1.
- 140 J. CLAUDEL, L. LAROCHE, *Pratique de l'art de construire*, Paris 1859, p. 359.
- 141 Quelques exemples de linteaux métalliques couvrant les arcades, et composés de deux ou trois profilés en I, disposés côte à côte : bd Georges-Favon 15 (1878) ; rue de Saint-Léger 3 (1890) ; rue Michel-Roset 2 (1893) ; rue des Alpes 17 (1894) ; rue de Berne 12 (1894) ; rue Necker 11 (1894) ; rue Jean-Dassier 14 (1895) ; bd Georges-Favon 17/rue de Hesse 6 (1895) ; rue des Alpes 23-27 (1895) ; rue Necker 9 (1896) ; bd Georges-Favon 30 (1897) ; bd Georges-Favon 32 (1897) ; bd Helvétique 18 (1897) ; rue Voltaire 4, 6 (1897) ; place Isaac-Mercier 1/rue des Terreaux-du-Temple 7-9 (1897) ; rue de l'Arquebuse 25-27/place du Cirque 3/rue de Hesse 2, 4 (1897) ; bd des Philosophes 9 (1898) ; rue de Saint-Léger 5 (1898).
- 142 Hormis ceux du boulevard Georges-Favon 19/rue Bovy-Lysberg 1, tous les magasins de la ceinture Fazyse semblent pourvus de devantures en fer ; ce n'est pas le cas dans les secteurs plus périphériques comme à la rue Sismondi, où la rangée d'immeubles

- construits en 1859-60 (1-11) est encore dotée de devantures en bois.
- 143 *Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, 26.04.1854, pp. 436, 441; 29.05.1879, p. 454.
- 144 *Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, 15.05.1856, p. 143.
- 145 *Ibid.*
- 146 *Idem*, 30.05.1875, pp. 57-58.
- 147 Initiales du propriétaire aux immeubles rue Chaponnière 3 (Esprit Perrody), rue du Mont-de-Sion 4 (Laurent Brémont), rue de la Servette 1 (Receveur), rue François-Le-Fort 2 (André Penard Perron), etc.
- 148 AVG, 21.PV.6, n° 564. Parfois orthographié BERTEAUD, BERTHEAUD, BERTHAULT. Sculpteur, mais aussi entrepreneur et architecte, né à Paris en 1822. Père d'ÉDOUARD BERTHEAULT, avec qui il s'associera sous la raison sociale BERTEAULT ET FILS.
- 149 D'après PALFI 1996, p. 16 : CHARLES MENN est engagé en 1862 pour le décor extérieur de cet immeuble, un travail qui lui sera payé 3400 francs.
- 150 AEG, Jur. Civ. CCe 7, n° 21.
- 151 AEG, Archives de famille, 1<sup>re</sup> série, Poncy, 3.10.
- 152 Bâtiments avec mascarons en façade : rue de Hesse 16/bd du Théâtre 7; rue Charles-Galland 15; rue De-Candolle 9; rue Horace-Bénédict-de-Saussure 6; promenade du Pin 1, 3, 5; rue du Général-Dufour 11, 20-22; place Isaac-Mercier 3/bd James-Fazy 4bis; bd des Philosophes 9; rond-point de Plainpalais 5/rue Kitty-Ponse 2; rue de Saint-Léger 10.
- 153 Un plan d'un immeuble à reconstruire en 1834 à la rue du Rhône signale également la présence d'une « lanterne » sur la cage d'escalier : AEG, Travaux AA 64, n° 498, plans 20a et b. Pour Lyon : BERTIN/MATHIAN 2008, p. 292.
- 154 Le maître d'ouvrage est le peintre ALEXANDRE CALAME.
- 155 AEG, RC 391/160.
- 156 CAMILLE TREILLARD le condamne résolument : « Ce système, très ancien, n'a plus de raison d'être aujourd'hui » : TREILLARD 1871-1872, n° 2, 07.01.1872, p. 12. En 1891, l'architecte HIPPOLYTE DESHUSSES prévoit encore une cour du même genre, avec arcs rampants, dans l'immeuble boulevard Helvétique 22.
- 157 À titre d'exemples : rue Charles-Bonnet 4, 10; rue De-Candolle 17, 19, 20, 24; bd Helvétique 4; rue Jean-Sénébier 14-16, 20; rue de Saint-Léger 2, 2bis, 4; rue Voltaire 4, 6. La même configuration se présente rue de Berne 12 : l'immeuble est cependant modeste et l'escalier dessert deux petits appartements.
- 158 DAVE LÜTHI, « L'art de l'escalier », in HOFFMANN 2006, pp. 21-33.
- 159 À Genève, c'est surtout le grès de Bonneville (D<sup>pt</sup> Haute-Savoie) qui est utilisé pour les marches d'escalier, les plateaux de balcons, etc. Il est possible qu'à l'instar des architectes lyonnais les maîtres d'œuvre genevois se fournissent également aux carrières de Villebois pour les paliers nécessitant des grandes portées : BERTIN/MATHIAN 2008, p. 176. La mention d'« escaliers en roche de Villebois, à boudin et filets » figure sur les plans d'ÉMILE REVERDIN pour l'immeuble rue Louis-Duchosal 4 (1881) : AEG, AP 194/A/50.
- 160 TREILLARD 1871-1872, n° 2, 07.01.1872, p. 12.
- 161 Dans les manuels de construction, ce type est dit « à l'anglaise » ou « à crémaillère », deux expressions absentes des archives consultées. Tous les escaliers ne sont pas de ce type : l'immeuble rue des Alpes 19/rue de Berne 19 contient un escalier rampe sur rampe avec noyau plein.
- 162 Les immeubles suivants comprennent des escaliers de service (liste non exhaustive) : rue Horace-Bénédict-de-Saussure 6; rue de Saint-Léger 10; rue Charles-Bonnet 10; rue Jean-Sénébier 14; promenade du Pin 5.
- 163 Les immeubles au boulevard Georges-Favon 30-32 présentent deux versions du lambris, l'un en faux marbre, l'autre en bois. Tous les deux semblent d'origine.
- 164 On trouve des exemples de plafond peint dans l'allée de l'immeuble rue Jean-Dassier 14 (1895) et du boulevard des Philosophes 9 (1898). Il y a eu sans doute des plafonds peints dont nous n'avons plus connaissance, ayant été recouverts de peinture au XX<sup>e</sup> siècle.
- 165 NADJA MAILLARD, CATHERINE REYMOND, CATHERINE SCHMUTZ NICOD, « Carrelage et mosaïque », in : HOFFMANN 2006, pp. 99-103; ARVIDSSON/FRAVALO 2015, pp. 82-85.
- 166 Le procédé en question inclut un matériau bitumineux pour lier les tesselles. JOHN GREZET décède en 1861; son successeur est J. F. LEGRANDROY ET C<sup>ie</sup>. D'autres entreprises sont actives dans le domaine : celle de « mosaïque romaine et vénitienne » A. CHEVALLEY, place de la Synagogue, et PEDROLI FRÈRES, à qui l'on doit la mosaïque de l'École de chimie du boulevard des Philosophes.
- 167 Promenade du Pin 5 et rue Jean-Gabriel-Eynard 6. Le carrelage en pierre est également présent dans les immeubles boulevard Georges-Favon 8, 10, 22, 24.
- 168 Par exemple rue de Berne 19 (1871). On en trouve également rue du Mont-Blanc 15, mais il n'est pas forcément contemporain de la construction de l'immeuble (1858).
- 169 Les carreaux en grès-cérame proviennent de manufactures situées en Belgique et dans le nord de la France. Fabienne Fravallo a identifié un certain nombre de fournisseurs pour des immeubles du tournant du XX<sup>e</sup> siècle situés pour la plupart hors de la ceinture Fazyste : ARVIDSSON/FRAVALO 2015, pp. 68-81.
- 170 Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, beaucoup d'appartements ayant été divisés au cours du XX<sup>e</sup> siècle.
- 171 La mesure est approximative : elle se base sur la taille de la parcelle à laquelle est soustraite la cage d'escalier. Dans ces 318 m<sup>2</sup> sont contenus les murs, qui représentent à peu près 1/8<sup>e</sup> de la surface de l'appartement. À la rue François-Bellot 2 (1869), conçu par le même architecte ÉMILE REVERDIN, les appartements font à peu près 360 m<sup>2</sup>.
- 172 Rue Ami-Lullin 10-12-14 (1902, démolit).
- 173 Un seul « plan d'étage » accompagne généralement les requêtes en autorisation de construire. Il y a cependant des exceptions, comme l'immeuble boulevard Georges-Favon 9/rue Bovy-Lysberg 1 (1893), dont les plans montrent un seul appartement au 1<sup>er</sup> étage et deux appartements dans chacun des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.
- 174 À l'exemple du boulevard Helvétique 4 (1865), où les hauteurs sous plafond sont les suivantes : 3,30 m (rez supérieur), 3,40 m (1<sup>er</sup>), 3,25 m (2<sup>e</sup>), 3,00 m (3<sup>e</sup>), 2,90 m (4<sup>e</sup>).
- 175 Ces deux mesures concernent l'une l'immeuble rue Necker 9 (1895), l'autre celui promenade du Pin 1 (1865), suivi de près par l'immeuble rue de Saint-Léger 10 (1873), où 4,35 m séparent le sol et le plafond de l'étage noble.
- 176 Le premier cahier des charges de 1850 introduit une hauteur minimum de 2,80 m : *Cahier général* 1850. Cet article n'est pas repris dans les versions ultérieures.
- 177 Une exception est l'immeuble rue de Berne 12 (1894), où l'étage se divise en deux appartements mono-orientés.
- 178 Un seul cas repéré déroge à cette règle. Dans les immeubles place de la Synagogue 1-5, salon et salle à manger forment une enfilade transversale, l'un et l'autre donnant ainsi sur deux voies différentes. Cela s'explique par la profondeur de l'immeuble, spécialement faible en l'occurrence.
- 179 Des portes coulissantes apparaissent sur les plans du très luxueux rue de Hollande 13 (1879, actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath); elles se multiplient au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.
- 180 Le cas est apparemment rarissime. Il n'a été repéré que sur les plans du boulevard Georges-Favon 19 (1893).
- 181 Rue Jacques-Balmat 5 (1879), une chambre est insérée entre le salon et la salle à manger.
- 182 La « chambre d'enfant » figure sur les plans de l'immeuble rue Jacques-Balmat 5 (1879). La mention est tout à fait exceptionnelle.
- 183 Bd du Théâtre 4-6, rue Imbert-Galloix 2/bd des Philosophes 17.

- 184 Rue Charles-Bonnet 6, 8, 10 (1863).
- 185 PALFI 1996; *Promenade du Pin* 2002.
- 186 DALY 1864, tome I, pp. 18-19; MONIQUE ELEB, ANNE DEBARRE, *L'invention de l'habitation moderne, Paris 1880-1914*, Paris 1998.
- 187 BERTIN/MATHIAN 2008, p. 321.
- 188 On en trouve parfois dans des hôtels particuliers, mais seulement comme complément d'une chambre.
- 189 Dans les années 1850, Léonce Reynaud condamne déjà l'alcôve pour son manque d'aération : REYNAUD 1858, p. 530.
- 190 RL 1899, pp. 122-157, art. 75, Règlement d'application de la loi générale sur les routes, la voirie, [...] du 15 juin 1895, du 14 mars 1899.
- 191 C'est le cas par exemple à la rue François-Le-Fort 25.
- 192 Dans de très rares cas, la chambre de bonne est éclairée par une fenêtre donnant sur la rue.
- 193 Dans l'immeuble rue Émilie-Gourd 6, cinq chambres de bonnes sont réparties dans le sous-sol supérieur, en plus de celles qui sont dans les appartements.
- 194 Dans un ouvrage qui fait date, CHARLES BARDE consacrer 30 pages aux WC : BARDE 1891, pp. 22-52. Voir aussi : DUC/FREI/PERROUX 2008, pp. 39-41.
- 195 TREILLARD 1871-1872, n° 2, 07.01.1872, p. 12.
- 196 C'est le cas rue de la Bourse 6.
- 197 Au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble, l'objet était encore en place en 2009, comme nous l'avons constaté de visu.
- 198 Ce qui pose la question des pratiques d'hygiène corporelle avant l'avènement de la baignoire. On peut imaginer qu'à l'instar de ce qui se passe en France les Genevoises et les Genevois pratiquent des ablutions locales au moyen de cuvettes, fréquentent des établissements de bains publics ou commandent, pour les plus fortunés, des « bains à domicile » : GEORGES VIGARELLO, « Hygiène du corps et travail des apparences » (*Histoire du corps, De la Révolution à la Grande guerre*, Paris 2005, pp. 299-312).
- 199 BARDE 1891, p. 228.
- 200 Voir note 198, p. 394 : VIGARELLO, p. 307.
- 201 À la rue Saint-Ours 4 et 6 (1898). Rue François-Le-Fort 25, les étages comprennent des appartements avec salles de bains et d'autres sans (1898).
- 202 En 1857, le conseiller d'État Abraham Tourte forme la Société TOURTE, SPÜHLER ET C<sup>ie</sup>, ayant pour but, entre autres, l'exploitation et le développement de la fabrique de parquets, menuiserie et charpente située à La Tour-de-Trême (près de Bulle) : AEG, Jur. Civ. CCm 9, f° 122. En 1859 est formée à Genève une société en nom collectif qui prend le titre de SOCIÉTÉ GENEVOISE DE PARQUETERIE À INTERLAKEN et la raison sociale STÜRLER KNECHTENHOFER ET C<sup>ie</sup> (l'architecte BERNARD ADOLPHE REVERDIN fait partie du conseil d'administration) : AEG, Notaire Jean Marc Albert Wessel, 22 nov. 1859. L'année suivante, cette dernière fusionne avec la SOCIÉTÉ DE FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETERIE DE LA TOUR-DE-TRÊME pour prendre le nom de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SUISSE DE MENUISERIE ET PARQUETERIE : AEG, Notaire Audéoud, 2 mars 1860.
- 203 Treillard remarque aussi les espagnolettes, « bien supérieures aux crémones à bon marché que l'on emploie à Paris » : TREILLARD 1871-1872, n° 3, 20.01.1872, p. 24.
- 204 Rue Émilie-Gourd 6, très bel exemple de porte en ferronnerie (1904). Dans la ceinture Fazyste, un certain nombre de portes d'origine en bois ont été remplacées par des portes métalliques au XX<sup>e</sup> siècle.
- 205 *Bulletin de la classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts*, n° 77, mai 1862, p. 27.
- 206 *Ibid.*
- 207 Le calorifère – et les radiateurs qui vont avec – sont rares avant le XX<sup>e</sup> siècle.
- 208 Leur intérieur est en catelles blanches.
- 209 J. DENFER, *Fumisterie, chauffage et ventilation*, Paris 1896, pp. 224-225.
- 210 AEG, Archives hospitalières P64, dossier 1381.
- 211 Un exemplaire de cet ouvrage annoté par F[RAŒNOIS ?] ANTHONIOZ, un marbrier actif dans les chantiers des nouveaux quartiers, est conservé à la CPA.
- 212 Ces poêles sont souvent estampillés. Au cours des Bastions 13 (1865), un poêle en céramique porte l'inscription B. MASONI (avec le N inversé droite-gauche).
- 213 « À louer quartier des Tranchées, appartements confortables de 8 pièces, entièrement tapissés au gré du locataire » : *JdG*, 23.09.1869.
- 4 DALY 1864, tome I, pp. 13-14.
- 5 *JdG*, 13.05.1897.
- 6 « À l'extérieur comme à l'intérieur, dans l'ornementation comme dans la distribution, l'architecte de goût saura donner à l'habitation du grave magistrat une nuance particulière qui la distinguera de celle de l'homme du monde; la demeure de l'écrivain ou de l'artiste ne ressemblera pas exactement à celle du commerçant ou de l'industriel » : DALY 1864, tome I, p. 14.
- 7 Par exemple rue François-Le-Fort 2, le « B » et le « M » entrelacés renvoyant au nom Bellamy (Charles-François) et celui de sa femme Françoise Samuelle Morin. Les armoiries qui ornent le même bâtiment sont celles de la famille Bellamy; l'inscription « Amicus certus in re incerta cernitur » est tirée de Cicéron (*De Amicitia*) et fait également référence au nom de famille du propriétaire. Un autre cas d'armoiries sculptées est présent sur la face donnant sur le jardin rue Charles-Galland 3. Son degré d'usure fait penser qu'il s'agit d'un réemploi.
- 8 Émile Boissier, conseiller d'État (firmin-Massot 1); David Jacob Duval Plantamour, agent de change (2); Gustave Ador, avocat (3); Louise Marie Théodore Morin, épouse de Jacques Émile Bernard, propriétaire à Lyon (4); Hélène Hartmann femme de Philippe Louis Duval, agent de change (5); Louis Adolphe Galopin, banquier (7); Isaac Bonna, banquier (9); Jules Lenoir, banquier (11).
- 9 AEG, Notaire Vignier, 8 déc. 1870. En plus des hôtels particuliers, Isaac Bonna fait également construire l'immeuble rue Abraham-Constantin 4 par le même architecte JEAN FRANEL. Il est ainsi le banquier qui possède le plus de bâtiments sur le plateau des Tranchées.
- 10 Une cour anglaise est également aménagée devant les bâtiments rue Émilie-Gourd 8-12, dessinés par ÉMILE REVERDIN.
- 11 Le chauffage central apparaît sur les plans d'origine du bâtiment rue François-Bellot 16, dessiné par JACQUES-ÉLISÉE GOSS en 1879 : AEG, AP 194/C/70/81.
- 12 Voir les salons de la rue du Mont-de-Sion 14 et de la rue Charles-Galland 3.
- 13 Sur ces deux hôtels particuliers, les seuls à présenter une cour d'honneur : LEÏLA EL-WAKIL, « Historique des immeubles Paccard et Ador, 6 & 8 rue de l'Athénée, Genève », *Nouvelle Compagnie de Réassurances*, Genève 1994, pp. 5-10.
- 14 Cette société a pour but « la construction sur les terrains de maisons locatives, l'exploitation de ces maisons une fois édifiées et leur vente en tout ou en partie lorsque des occasions favorables se présenteront » : AEG, Notaire Jean Louis Binet, 1<sup>er</sup> mars 1860. Pierre Isaac Raisin est plus spécialement chargé des opérations de construction.

### Les hôtels particuliers

- 1 AEG, Notaire Jean-François Demole, 8 déc. 1859. Sur l'une des deux parcelles sera construit l'actuel Petit Palais en 1862 (terrasse de Saint-Victor 2, voir pp. 347-348). L'autre parcelle retournera aux mains de l'État après avoir passé quelques années en attente de construction. Elle sera revendue en 1870 et lotie de deux hôtels particuliers dessinés par JACQUES-ÉLISÉE GOSS – rue Rodolphe-Toeffer 2 et rue Charles-Galland 3.
- 2 Comme l'atteste l'ouvrage de CAMILLE MARTIN, *La maison de ville de Genève*, Genève 1906, qui porte sur l'Hôtel de Ville.
- 3 Le premier plan d'architecte portant l'indication « Hôtel particulier » ne date que de 1920 : le projet concerne un bâtiment construit par le bureau ROCH ET MARTINET (rue Charles-Galland 12).

- 15 AVG, 03.PV.19, p. 122.
- 16 *Ibid.*
- 17 Les plans de ces caves sont dressés par l'architecte JEAN HENRI BACHOFEN : AEG, Travaux A 78, p. 172.
- 18 INSA 1984, p. 382 ; BRULHART/DEUBER-PAULI 1993, p. 128 ; FREI 1999, p. 122.
- 19 Le nom de CÉSAR AUGUSTE POMPÉE apparaît dans la requête en autorisation de construire adressée au DTP en mars 1860 : AEG, TP 116/1860. Son nom apparaît également dans des rapports d'experts faisant suite à des litiges entre la Société civile de Saint-Victor et divers entrepreneurs : AEG, Jur. Civ. AAL, 10, n° 18 (1862) et Jur. Civ. AAm 26, n° 58 (1865). Leïla el-Wakil, la première, a signalé la responsabilité de POMPÉE : LEÏLA EL-WAKIL, *Le Petit Palais*, Service des monuments et des sites, juillet 1991 (non publié).
- 20 AEG, Notaire Jean-Louis Binet, 20 nov. 1862.
- 21 AVG, 03.PV.25, p. 421. Pour un inventaire des biens de Samuel Woog : AEG, Notaire P. A. Gampert, 25 mai 1868. Vers 1900, l'immeuble appartient à la fille de Samuel Woog, Cécile Woog.
- 22 AEG, Jur. Civ. CCf 27, n° 13, 1863.
- 23 *Feuille officielle suisse de commerce*, n° 245, 20.10.1937, p. 2349. Le bâtiment est acquis pour 216 000 francs.
- 24 Département du Territoire (canton de Genève), Autor. 48676.
- 25 Département du Territoire (canton de Genève), Autor. 51821.
- 26 Sur la création du Musée du Petit Palais : JEAN-LUC DAVAL, « Des toiles de la Belle-Époque dans un musée Napoléon III », *JdG*, 16.11.1968.
- 27 AEG, Notaire J. F. Demole, 31 janv. 1861.
- 28 AVG, 03.PV.25, pp. 30, 42.
- 29 La construction n'est attestée par aucune requête au DTP, mais une demande de concession d'eau, adressée par Anna Eynard au mois de juin 1866, permet de dater l'achèvement du bâtiment : AVG, 03.PV.25, p. 236. Voir aussi : *JdG*, 27.04.1866 ; l'attribution à GABRIEL DIODATI est tirée de : CHARLES GAUTIER, *Cercle de la Terrasse : Cercle de Montréal, Cercle de Boisy, Cercle de la Rive, Cercle de la Terrasse*, Genève 1998, p. 64. Les élévations conservées à la BGE semblent bien de la main de GABRIEL DIODATI : BGE [vg eyn 01 ; vg eyn 02].
- 30 EL-WAKIL 1989, vol. 1, pp. 107-123.
- 31 Le dispositif de la cheminée sous croisée, surmontée d'une glace sans teint, est présent à « La Fenêtre », maison construite en 1822 par Jean-Jacques de Sellon à Pregny : EL-WAKIL 1989, vol. 1, p. 207 ; vol. 2, pp. 171-172. On en trouve également dans les *Études d'architecture civile* de CHARLES-FRANÇOIS MANDAR, Paris 1826. Dans la ceinture Fazyste, un exemple est présent (du moins sur les plans d'origine) à la rue de Hollande 16 (actuelle rue Henriette-et-Jeanne-Rath), construit en 1895-96 pour le Cercle des artistes.
- 32 AEG, Notaire Vignier, 20 avr. 1877.
- 33 AEG, Travaux A 96, p. 264. L'acte notarié n'a pas été retrouvé.
- 34 AEG, Travaux A 97, pp. 68, 178 ; AVG, 03.PV.39, p. 1087.
- 35 Remarquable ouvrage de serrurerie, la véranda présente des pans incurvés, dont certaines parties, suspendues, sont rendues mobiles grâce à des glissières.
- 36 FRANÇOISE BERCÉ, *Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc*, Paris 2013, p. 146.
- 37 Si la requête pour le bâtiment rue Charles-Galland 14 indique bien l'initiale du prénom Gustave et le nom de BROCHER, ce n'est pas le cas pour le n° 2, rue Munier-Romilly, seul le nom « Brocher » apparaissant dans les archives administratives. Dans une notice consacrée à ce bâtiment, VÉRONIQUE PALFI laisse ouverte la possibilité que l'auteur du bâtiment soit JACQUES-LOUIS BROCHER, le père de Gustave : PATRIMOINE SUISSE GENÈVE 2020, p. 36. L'hypothèse paraît cependant peu plausible, JACQUES-LOUIS BROCHER ne pratiquant plus l'architecture pendant les dernières années de sa vie († 1884).
- 38 Née en 1853, Julia Bertrand est la sœur d'Alfred Bertrand, connu pour son activité de géographe et de missionnaire. Tous deux héritent précocement de la fortune familiale, étant orphelins dès 1873.
- 39 La demande précise que l'entrée du bâtiment donne sur la rue de Monnetier, ce qui doit être une erreur, cette partie de la parcelle étant destinée au jardin selon une clause du cahier des charges lié à la vente du terrain. Il doit s'agir en réalité de la face donnant sur la rue Munier-Romilly.
- 40 Archives du DACM, 1887/55 Cité. Le plan qui accompagne la requête ne montre que la partie du bâtiment transformée côté rue Munier-Romilly.
- 41 La paternité d'EUGÈNE WANNER pour la rampe de la « maison Bertrand » est mentionnée dans sa nécrologie publiée dans le *Bulletin de la société genevoise d'utilité publique*, t. 7, 1883, p. 511.
- 42 *Procès-verbaux des séances de la Société des Arts*, 31.05.1883, p. 64.
- 43 AEG, Travaux A 117, p. 7 ; Archives du DACM, 1900/498 Cité.
- 44 Si ce n'est dans certains motifs ornant les clefs des portes, comme les coquilles de la maison Mallet (façade donnant sur la cour de Saint-Pierre, rue du Cloître 2-4) ou celle de la maison rue Jean-Calvin 12.
- 45 Comme en témoignent de nombreuses planches publiées dans la revue *La Construction moderne*. On citera à titre d'exemple l'immeuble construit à Paris rue Danton 9 par l'architecte VICTOR BLAVETTE.
- 46 Dans les archives, PHILIPPON apparaît tour à tour comme métreur, régisseur, architecte ; il est à l'origine de nombreuses sociétés immobilières. On ne sait rien de sa formation.
- 47 *Feuille officielle suisse du commerce*, n° 60, 19.02.1900, p. 243.
- 48 Voir à ce sujet le « petit hôtel privé » dans le style rococo édifié sur les plans de A. MAURETTE et A. HENCHOZ en 1902 sur le quai des Eaux-Vives, qui présentait lui aussi des balustrades, oculus, lucarnes, etc. en « sulfuro-calcaire », fourni par LOUIS PHILIPPON : *Moniteur de l'industrie et de la construction*, 1902, pp. 85-87. Ce bâtiment n'existe plus. Merci à Olivier Fawer pour m'avoir confirmé que la façade rue Jean-Sénebier 8 contient bien des éléments moulés.
- 49 AEG, Notaire Gampert, 27 déc. 1860.
- 50 Sur la mise à prix de 70 francs le m<sup>2</sup> : AEG, Notaire Gampert, 15 juil. 1905.
- 51 AEG, Travaux A 122, p. 156.
- 52 MARINA MASSAGLIA AÏT-AHMED, *Maurice Braillard, architecte et urbaniste*, Genève 1991, pp. 22-27. Les plans signés par BRAILLARD concernant les aménagements intérieurs datent de 1907 et sont donc postérieurs à ceux de CAMOLETTI. La question de savoir si BRAILLARD est également à l'origine des plans envoyés en 1905 par MARC CAMOLETTI reste ouverte.
- 53 Il est à l'origine de la société « F. Bel & Co » en 1899, laquelle est dissoute et reprise l'année suivante pour devenir Noverraz, Lecoultré & Co. : *Feuille officielle suisse du commerce*, n° 8, 10.01.1901, p. 30.
- 54 Il est administrateur de la Société Comptoir suisse de l'Industrie automobile, liquidée en 1905 par ses soins : *Feuille officielle suisse du commerce*, n° 501, 23.12.1905, p. 2003.
- 55 Le rez-de-chaussée est occupé dès 1907 par l'école de culture physique dirigée par Julien Anex : *JdG*, 18.04.1907 ; « Les noces d'argent de la Salle Anex » : *JdG*, 29.11.1931 ; ÉTIENNE-LOUIS DUMONT, « Julien Anex, 'apôtre' de la culture physique », *JdG*, 27-28.05.1981. À noter que les plans de CAMOLETTI indiquent une cloison de « briques Falconnier » à ce niveau.
- 56 LOB-PHILIPPE 1997.
- 57 Villa de H. George au Petit-Saconnex (anciennement rue de Moillebeau 5, 1906, démolie), villa de MARC CAMOLETTI au Clos-Belmont 9 (1913).
- 58 GASPARD VALLETTE, « Dans la rue », *JdG*, 02.04.1908.
- 59 *Ibid.*
- 60 Le dernier est construit en 1920 rue Charles-Galland 12.







# Catalogue des bâtiments

## Avertissement

Le catalogue recense tous les bâtiments construits dans la ceinture Fazyste entre 1850 et 1922. Quelques-uns sont venus remplacer des bâtiments édifiés en début de période. Dans ce cas, les deux édifices font l'objet d'entrées distinctes, tout en partageant la même adresse.

Les **bâtiments démolis** sont signalés avec un tramé gris. Parmi ceux considérés comme maintenus figurent quelques constructions dont l'apparence et le gabarit ont subi des modifications importantes. Ils n'en conservent pas moins les structures anciennes (murs de façade, de refend, cage d'escalier).

Les **adresses** sont celles fournies par le SITG (système d'information du territoire à Genève). Certaines rues ont changé de nom récemment. Un renvoi est fait de la forme nouvelle (par ex. rue Jeanne-et-Henriette-Rath) à la forme ancienne (rue de Hollande). Lorsqu'un immeuble a deux adresses, celle qui comprend l'entrée principale figure en première position.

Les deux **dates** marquent le début et la fin du chantier. La première est celle de l'autorisation de construire ou, à défaut, d'autres demandes adressées à l'administration cantonale, comme celle de dépôt de matériaux de construction. Beaucoup de permis sont délivrés au printemps, voire plus tard. L'achèvement du bâtiment a ainsi lieu l'année suivante, ce qu'attestent les demandes de raccordement au réseau des canalisations. Lorsqu'une seule date apparaît, c'est que le bâtiment a été construit entre janvier et décembre de l'année en question.

Les **architectes** et les **maîtres d'ouvrage** sont ceux dont les noms figurent dans les sources consultées. Les noms suivis d'un point d'interrogation marquent une incertitude, résultant d'informations contradictoires ou incomplètes. L'attribution sur la base d'une approche stylistique a été écartée en raison de son caractère aléatoire.

Les **sources** sont, pour des raisons de place, réduites à une seule référence par bâtiment, choisie pour son degré de pertinence. Il s'agit de l'autorisation de construire délivrée par le DTP. Lorsque celle-ci fait défaut, la référence renvoie à d'autres séries, par exemple les registres du bureau des travaux de la Ville de Genève.

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Abauzit, rue Firmin-, 2/Petitot, rue Jean-, 15	1869, 1871	Darier, Samuel	Banque commerciale genevoise	Banque ?	AEG, Travaux A 86, p. 163
Alpes, place des	1876, 1879	Franel, Jean	Ville de Genève	Monument Brunswick	AVG, 03.AC.437
Alpes, place des, 1	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Brémond, Baptiste Antoine	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 1037
Alpes, rue des, 3	1858, 1859	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.6, n° 1393
Alpes, rue des, 4	1874, 1875	Camoletti, John	Moget, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 204
Alpes, rue des, 5	1858, 1859	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1393
Alpes, rue des, 6	1874, 1875	Camoletti, John	Moget, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 204
Alpes, rue des, 7	1858, 1859	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1393
Alpes, rue des, 8	1872, 1873	Feltmann, Antoine	Dyssli, Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 99
Alpes, rue des, 9	1858, 1859	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1393
Alpes, rue des, 9bis-11/Bonivard, rue François-, 12	1858, 1859	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1393
Alpes, rue des, 10/Rossi, rue Pellegrino-, 1	1864, 1865	Collart, Joseph Paul	Ville de Genève	Bâtiment municipal	AVG, 03.PV.23, p. 148
Alpes, rue des, 13/Lévrier, rue Ami-, 15	1855, 1856	Architecte inconnu	Lacroix, Pierre	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 6
Alpes, rue des, 15	1894, 1895	Ribi & Philippon	Ribi	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 89
Alpes, rue des, 15bis/Lugardon, rue, 1	1895, 1896	Arthur, Édouard Henri ?	Ville de Genève	Halle	AVG, 03.PV.54, p. 561
Alpes, rue des, 17/Berne, rue de, 14	1894, 1895	Juvet, Henri	Ody	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 112
Alpes, rue des, 19/Berne, rue de, 19	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Kohler, Charles	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 216
Alpes, rue des, 21	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Hug, Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 251
Alpes, rue des, 23	1895, 1896	Dériaz Frères	Dériaz, Gédéon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 112, p. 75
Alpes, rue des, 25	1895, 1896	Dériaz Frères	Dériaz, Gédéon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 112, p. 75
Alpes, rue des, 27/Pradier, rue, 12	1895, 1896	Dériaz Frères	Dériaz, Gédéon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 112, p. 75
Aoste, rue d', 1/Rhône, rue du, 104	1872, 1873	Darier, Samuel/Darier, François Charles	Société immobilière de la rue du Port-Franc	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 188
Aoste, rue d', 3/Rhône, rue du, 106	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Boissonnas, Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 1467
Aoste, rue d', 4/Fatio, rue Pierre-, 6	1875, 1876	Architecte inconnu	Dreyer, Nicolas	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 92, p. 264
Aoste, rue d', 5/Rhône, rue du, 108	1874, 1875	Boissonnas, Charles	Boissonnas, Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.11, n° 956
Aoste, rue d', 7/Rhône, rue du, 110	1874, 1875	Boissonnas, Charles	Boissonnas, Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.11, n° 1347
Aoste, rue d', 9/Rhône, rue du, 112	1873, 1874	Goetz, Philippe Ami	Dreyer, Nicolas	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 90, p. 53
Argand, rue Ami-, 1 (anc.)	1869, 1870	Magnin, Auguste	Ville de Genève	École enfantine	AVG, 03.PV.28, p. 284
Argand, rue Ami-, 2/Terreux-du-Temple, rue des, 23	1866, 1867	Rouge, Marie ?	Rouge, Marie	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 83, p. 257
Argand, rue Ami-, 3/Fazy, boulevard James-, 16/Necker, rue, 13	1879, 1880	Camuzat et Poncy	Diel, Louis Alfred	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 237
Argand, rue Ami-, 4/Necker, rue, 15	1879, 1880	Camoletti, John	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 18
Argand, rue Ami-, 4b/Fazy, boulevard James-, 18	1879, 1880	Camoletti, John	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 18
Arquebuse, rue de l', 3	1882, 1883	Bourdillon, André	Ville de Genève	Magasin de décor	AVG, 03.PV.41, p. 299
Arquebuse, rue de l', 7	1907	Buffet-Fages	Bulliot et Brunand	Atelier/garage	AEG, Travaux A 124, p. 67
Arquebuse, rue de l', 9	1899	Fatio, Edmond	Bruel Frères	Atelier/garage	AEG, Travaux A 116, p. 112
Arquebuse, rue de l', 11	1906	Architecte inconnu	Chomer, Marie Humbertine	Garage	Archives du DACM, 1906/715 Cité
Arquebuse, rue de l', 13	1897, 1898	Fulpius, Léon	Société anonyme Boulevard-Synagogue ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 79
Arquebuse, rue de l', 15/Synagogue, rue de la, 41	1897, 1898	Fulpius, Léon	Société anonyme Boulevard-Synagogue ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 79

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Arquebuse, rue de l', 17/ Synagogue, rue de la, 40	1898, 1899	Bordigoni, Alexandre	Léopold Trachsel et C <sup>ie</sup>	Magasin et local industriel	AEG, Travaux A 115, p. 109
Arquebuse, rue de l', 23	1906	Montandon, Raoul	Excoffier et Bovy	Garage	AEG, Travaux A 123, p. 113
Arquebuse, rue de l', 25	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière des Boulevards de Plainpalais et de Saint-Georges	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 155
Arquebuse, rue de l', 27/ Cirque, place du, 1	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière des Boulevards de Plainpalais et de Saint-Georges	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 155
Athénée, rue de l', 2/ Saint-Léger, rue de, 16	1861, 1864	Schaeck-Jaquet, Charles/Diodati, Gabriel	Eynard, Jean Gabriel	Musée et siège de la Société des Arts	AEG, Travaux A 78, p. 184
Athénée, rue de l', 4	1861, 1862	Brocher, Jacques-Louis	Turrettini, Françoise Sophie	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.07, n° 976
Athénée, rue de l', 6	1862, 1864	Darier, Samuel	Paccard, David Marc	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 79, p. 191
Athénée, rue de l', 7	1874, 1875	Franel, Jean	Bonna, Isaac	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 91, p. 45
Athénée, rue de l', 8	1862, 1864	Darier, Samuel	Paccard, Barthélémy	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 79, p. 191
Athénée, rue de l', 12	1873, 1874	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 90, p. 215
Balmat, rue Jacques-, 3	1877, 1878	Vaucher, Henri	Geisendorf, Samuel	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 39
Balmat, rue Jacques-, 5	1879	Goss, Jacques-Élisée	Roulet Frères	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 96, p. 54
Bartholoni, rue Jean-François-, 4-6	1875, 1876	Goss, Jacques-Élisée	Société des Amis de l'Instruction	Salle de spectacle et siège de société	AVG, 21.PV.12, n° 8
Bartholoni, rue Jean-François-, 10/ Neuve, place de, 2	1870, 1871	Auvergne, Charles	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 87, p. 140
Bastions, cours des, 2/Galloix, rue Imbert-, 11	1861, 1862	Diodati, Gabriel?	Massé, Jean Élisée	Hôtel particulier	AEG, RC 409, p. 225
Bastions, cours des, 4	1873, 1875	Gampert, Charles	Terroux, Paul	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 90, p. 84
Bastions, cours des, 6	1873, 1874	Camoletti et Delesvaux/ Bourdillon et Pittet	Piachaud, Georges Gédéon	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 90, p. 130
Bastions, cours des, 8	1875, 1876	Reverdin, Émile	Bordier, Ami	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.12, n° 142
Bastions, cours des, 10	1872, 1873	Goetz, Philippe Ami	Brémond, Laurent Émile	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 89, p. 248
Bastions, cours des, 12	1873, 1874	Darier, Samuel/Darier, François Charles	Ador, Louis/Paccard, Constant	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 90, p. 85
Bastions, cours des, 13	1864, 1865	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 82, p. 128
Bastions, cours des, 14	1873, 1874	Darier, Samuel	Ador, Louis/Paccard, Constant	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 90, p. 85
Bastions, cours des, 15	1862, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Picot, Pierre Eugène	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 80, p. 54
Bastions, cours des, 16	1869, 1870	Goetz, Philippe Ami	Brémond, Laurent Émile	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 86, pp. 62, 65
Bastions, cours des, 18	1861, 1862	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Breitmayer, Julia	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 78, p. 252
Bautte, rue, 6	1881, 1882	Koch, Jean Georges	Koch, Jean Georges/ Neuschwander, Jacques	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 136
Bautte, rue, 7/ Fazy, boulevard James-, 13	1878, 1879	Camoletti, John	Mégevet et Lafond	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 95
Bautte, rue, 8/ Fazy, boulevard James-, 10bis	1881, 1882	Fulpius, Léon	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 99
Bautte, rue, 9	1878, 1879	Camoletti, John	Mégevet et Lafond	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 95
Bautte, rue, 10	1864, 1866	Franel, Jean	Ville de Genève	École primaire	AEG, Travaux A 81, p. 157
Bautte, rue, 10	1881, 1882	Viollier, Louis	Ville de Genève	Salle de gymnastique	AVG, 03.PV.40, p. 137
Bautte, rue, 11 (anc.)/ Malatrex, rue de, 9 (anc.)	1877, 1878	Camoletti, John	Tondetta	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.12, n° 1348
Bautte, rue, 16	1904	Cosson, Théodore	Société immobilière de la rue Malatrex	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 121, p. 172
Bellot, rue François-, 1	1874, 1875	Reverdin, Émile	Mussard, Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 48

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Bellot, rue François-, 2	1869, 1870	Reverdin, Adolphe	Reverdin, Amélie	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 86, p. 82
Bellot, rue François-, 3	1881, 1882	Vaucher, Henri	Bonna, Louis	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 98, p. 143
Bellot, rue François-, 4	1877, 1878	Reverdin, Émile	Reverdin, Émile	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 138
Bellot, rue François-, 5	1881, 1882	Vaucher, Henri	Bonna, Louis	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 165
Bellot, rue François-, 6	1895, 1896	Barde, Charles	Société genevoise de constructions	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 112, p. 140
Bellot, rue François-, 7	1875, 1876	Vaucher, Henri	Vuille, M <sup>me</sup>	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 49
Bellot, rue François-, 8	1880, 1882	Reverdin, Émile	Seigneux, Marc de	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 97, p. 178
Bellot, rue François-, 9	1880, 1881	Brocher, Gustave	Brocher, Henri/ Brocher, Charles	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 151
Bellot, rue François-, 10	1880, 1881	Reverdin, Émile	Reverdin, Émile	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 97, p. 68
Bellot, rue François-, 11	1896, 1897	Milleret & Dunoyer	Milleret et Dunoyer ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 113, p. 66
Bellot, rue François-, 12	1880, 1881	Reverdin, Émile	Reverdin, Émile	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 97, p. 68
Bellot, rue François-, 13	1878, 1879	Sautter, Louis Jules	Sautter, Louis Jules	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 95, p. 155
Bellot, rue François-, 14	1879, 1880	Goss, Jacques-Élisée	Revilliod Deluc, Guillaume Emmanuel (dit William)	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 96, p. 196
Bellot, rue François-, 16	1879, 1880	Goss, Jacques-Élisée	Revilliod Deluc, Guillaume Emmanuel (dit William)	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 96, p. 139
Berne, rue de, 1	1871, 1872	Vogt, François ?	Vogt, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 152
Berne, rue de, 2/Chantepoulet, rue de, 4	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Kohler, Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 488
Berne, rue de, 3	1858, 1859	Blotnitzki, Leopold	Wolbold, Jean Théophile	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1301
Berne, rue de, 4/ Mont-Blanc, rue du, 11	1870, 1871	Feltmann, Antoine	Weber, Jean/Kohler, Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 24
Berne, rue de, 7/ Chaponnière, rue, 4	1872, 1873	Falconnet, Alexis	Deron, Nicolas ?/Burtin, Claude François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 212
Berne, rue de, 8/Roset, rue Michel-, 1	1893, 1894	Olivet, Étienne	Olivet, Étienne	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 110, p. 39
Berne, rue de, 9/Chaponnière, rue, 6	1872	Falconnet, Alexis	Deron, Nicolas ?/ Burtin, Claude François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 212
Berne, rue de, 10	1893, 1894	Ribi et Philippon	Jacquier, Claude	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 110, p. 140
Berne, rue de, 11/Chaponnière, rue, 8	1871, 1872	Falconnet, Alexis	Ragozzi, Pierre	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 215
Berne, rue de, 12	1894, 1895	Goss, Jacques-Élisée	Filiberti, Joseph	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 42
Berne, rue de, 13/Chaponnière, rue, 10	1871, 1872	Falconnet, Alexis	Moget, François/Ragozzi	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 215
Berne, rue de, 15	1871, 1872	Falconnet, Alexis	Ody, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 151
Berne, rue de, 17/Chaponnière, rue, 14	1871, 1872	Falconnet, Alexis	Deron, Nicolas	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 128
Bonivard, rue François-, 2/Mont-Blanc, rue du, 14	1855, 1856	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Hôtel	AEG, Travaux A 72, p. 266
Bonivard, rue François-, 4	1856, 1857	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 73, p. 45
Bonivard, rue François-, 6	1856, 1858	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 73, p. 45
Bonivard, rue François-, 8	1856, 1858	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 73, p. 45
Bonivard, rue François-, 10	1856, 1858	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 73, p. 45
Bonnet, rue Charles-, 2/ Helvétique, boulevard, 10	1862, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble/magasin	Compagnie des immeubles des Tranchées. Rapports
Bonnet, rue Charles-, 3/ Saint-Victor, rue de, 4	1876, 1877	Feltmann, Antoine	Bellamy, Charles	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 173
Bonnet, rue Charles-, 4/ Helvétique, boulevard, 8	1862, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	Compagnie des immeubles des Tranchées. Rapports

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Bonnet, rue Charles-, 6	1861, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	Compagnie des immeubles des Tranchées. Rapports
Bonnet, rue Charles-, 8/ d'Ivernois, rue François-, 7	1862, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	Compagnie des immeubles des Tranchées. Rapports
Bonnet, rue Charles-, 10/ Athénée, rue de l', 3	1862, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	Compagnie des immeubles des Tranchées. Rapports
Bonnet, rue Charles-, 14	1874, 1875	Franel, Jean	Bonna, Isaac	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 91, p. 45
Bourse, rue de la, 10/Grütli, rue du, 4	1871, 1872	Goetz, Philippe Ami	Brémond, Laurent Émile	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 152
Bovy-Lysberg, rue, 2/Hornung, rue, 1	1877, 1878	Camoletti, John	Basset, Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 94, p. 242
Bovy-Lysberg, rue, 3-5	1896, 1897	Camoletti, Marc	Loge maçonnique	Temple maçonnique et logement	AEG, Travaux A 113, p. 160
Bovy-Lysberg, rue, 8/ Dufour, rue du Général-, 9	1896, 1897	Bovy, Léon	Huss, Jean-Baptiste	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 113, p. 217
Calame, rue Alexandre-, 2/ Favon, boulevard Georges-, 25	1869, 1870	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 86, p. 42
Chantepoulet, rue de, 2/ Mont-Blanc, rue du, 9	1853, 1854	Collart, Joseph Paul	Gogel, Henri/ Olivet, Jean Antoine	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 70, p. 380
Chantepoulet, rue de, 8	1872, 1873	Darier, Samuel	Mérienne, J.	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 1026
Chantepoulet, rue de, 10	1872, 1873	Koch et Jaquet	Köch et Jaquet	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 203
Chantepoulet, rue de, 12	1858, 1859	Architecte inconnu	Paccard et Bétems	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 75, p. 108
Chantepoulet, rue de, 14/ Cornavin, place de, 2	1868, 1869	Auvergne, Charles/ Ellès, Charles	Henneberg, Benjamin	Immeuble/magasin	AVG, 03.PV.27, pp. 572, 580
Chaponnière, rue, 3	1872, 1873	Auvergne, Charles/ Boissonnas, Charles	Perrody, Esprit	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 90, p. 108
Chaponnière, rue, 5	1876, 1877	Feltmann, Antoine	Livache, Auguste	Immeuble/magasin	AEG, Jur. Civ. CCe 18, n° 14
Chaponnière, rue, 7	1876, 1877	Feltmann, Antoine	Livache, Auguste	Immeuble/magasin	AEG, Jur. Civ. CCe 18, n° 14
Chaponnière, rue, 9	1873, 1874	Feltmann, Antoine	Feltmann, Antoine	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 90, p. 62
Cirque, place du, 3/ Favon, boulevard Georges-, 32	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière des Boulevards de Plainpalais et de Saint-Georges	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 155
Comédie, square de la, 1/ Université, place de l', 8	1872, 1873	Du Roveray, Ernest/ Reverdin, Émile	Lacombe, Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 89, p. 282/A 90, p. 189
Conseil-Général, rue du, 1/ De-Candolle, rue, 2	1869, 1870	Goss, Jacques-Élisée	Verdel, Georges Louis	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 86, p. 137
Conseil-Général, rue du, 3	1858, 1859	Schaeck Prévost et Frères	Schaeck, Charles Christophe	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1232
Conseil-Général, rue du, 4	1870, 1871	Auvergne, Charles	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 87, p. 140
Conseil-Général, rue du, 5	1858, 1859	Schaeck Prévost et Frères	Schaeck, Charles Christophe	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1232
Conseil-Général, rue du, 6	1868, 1869	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 85, p. 2
Conseil-Général, rue du, 7	1860 ?	Schaeck Prévost et Frères	Schaeck, Charles Christophe	Immeuble/magasin	AEG, Jur. Civ. Aam 29, n° 70
Conseil-Général, rue du, 8	1868, 1869	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 85, p. 245
Conseil-Général, rue du, 9	1860 ?	Schaeck Prévost et Frères	Desarzens ?	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.7, n° 503
Conseil-Général, rue du, 10	1869, 1870	Moschell, John	Moschell, John	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 86, p. 141
Conseil-Général, rue du, 11/ Plainpalais, rond-point de, 3	1856, 1857	Jequier et Duboule	Jequier, Jean Louis/ Duboule, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 73, p. 46
Conseil-Général, rue du, 12	1870, 1871	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 87, p. 20
Conseil-Général, rue du, 14	1870, 1871	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 87, p. 20
Conseil-Général, rue du, 16	1870, 1871	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 87, p. 20
Conseil-Général, rue du, 18	1869, 1870	Architecte inconnu	Descombes, Jean Louis	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 86, p. 192

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Conseil-Général, rue du, 20	1860 ?	Architecte inconnu	Bellamy, François-Charles ?	Immeuble/magasin	BGE, 40g 01 03
Constantin, rue Abraham-, 4	1882, 1883	Franel, Jean	Bonna, Isaac	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 99, p. 134
Constantin, rue Abraham-, 6	1874, 1876	Goss, Jacques-Élisée	Vieusseux, Alfred	Immeuble d'habitation	AEG, Archives privées 194/E/79
Cornavin, place de	1857, 1858	Grillot	Compagnie PLM	Gare	AEG, RC 399, p. 392
Cornavin, place de	1865, 1866	Blotnitzki, Leopold	État de Genève	Bureau d'octroi/gendarmerie	AVG, 03.PV.24, p. 246
Cornavin, place de, 4	1867, 1868	Ellès, Charles ?	Binet, Alfred	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 84, p. 238
Cornavin, place de, 6	1867, 1868	Ellès, Charles ?	Binet, Alfred	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 84, p. 238
Cornavin, place de, 8	1858, 1859	Architecte inconnu	Terond-Boeckmühl, Jenny Louise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 75, p. 49
Cornavin, place de, 10	1858, 1859	Architecte inconnu	Fazy d'Arbigny, Jacques Auguste	Hôtel	AEG, Travaux A 75, p. 170
Cornavin, place de, 12/Mont-Blanc, rue du, 28/Pradier, rue, 1	1859, 1861	Architecte inconnu	Tourte Spühler et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Archives hospitalières Ab 9
Cornavin, place de, 14/Pradier, rue, 3	1859, 1861	Architecte inconnu	Tourte Spühler et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Archives hospitalières Ab 9
Cornavin, place de, 16/Pradier, rue, 5	1859, 1861	Architecte inconnu	Tourte Spühler et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Archives hospitalières Ab 9
Cornavin, place de, 18/Pradier, rue, 7	1859, 1861	Architecte inconnu	Tourte Spühler et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Archives hospitalières Ab 9
Cornavin, place de, 20/Pradier, rue, 9	1859, 1861	Architecte inconnu	Tourte Spühler et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Archives hospitalières Ab 9
Dassier, rue Jean-, 10/Malatrex, rue de, 28	1895, 1896	Dériaz Frères	Mégevet	Atelier	AEG, Travaux A 112, p. 40
Dassier, rue Jean-, 14	1895, 1896	Peyrot, Adrien	Peyrot, Adrien	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 112, p. 38
Dassier, rue Jean-, 16	1894, 1895	Bovy, Léon	Bertolini	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 11, p. 145
Dassier, rue Jean-, 18	1894, 1895	Quaglia Senta, Philippe	Quaglia Senta, Philippe	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 113
Dassier, rue Jean-, 20	1894, 1895	Dériaz Frères	Grasset, Louis Octave/Grasset, Henri Jules	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 45
De-Candolle, rue, 1 (anc.)	1861, 1862	Boissonnas, Charles	Lacombe et Lacroix	Atelier de photographe	AEG, Travaux A 78, p. 224
De-Candolle, rue, 4	1877, 1878	Feltmann, Antoine	Vogt Morin, Jacob/Bellamy, Charles	Hôtel	AEG, Travaux A 93, p. 173
De-Candolle, rue, 5/Bastions, promenade des, 8	1867, 1871	Collart, Joseph Paul/Franel, Jean/Gindroz, Francis	Ville de Genève	Bibliothèque	AEG, Travaux A 84, p. 151
De-Candolle, rue, 5/De-Candolle, rue, 1	1867, 1871	Collart, Joseph Paul/Franel, Jean/Gindroz, Francis	Ville de Genève	Musée	AEG, Travaux A 84, p. 151
De-Candolle, rue, 5	1867, 1871	Collart, Joseph Paul/Franel, Jean/Gindroz, Francis	État de Genève	Université	AEG, Travaux A 84, p. 151
De-Candolle, rue, 6	1876, 1877	Feltmann, Antoine	Vogt Morin, Jacob/Bellamy, Charles	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 173
De-Candolle, rue, 8	1871, 1872	George, Gaspard	George, Gaspard	Immeuble/bureaux	AEG, Travaux A 88, p. 39
De-Candolle, rue, 9	1875, 1880	Feltmann, Antoine/Ellès, Charles	Vogt Morin, Jacob	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 202/A 95, p. 32
De-Candolle, rue, 11	1876, 1880	Feltmann, Antoine/Ellès, Charles	Vogt Morin, Jacob	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 202/A 95, p. 32
De-Candolle, rue, 12	1877, 1878	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 261
De-Candolle, rue, 13	1875, 1880	Feltmann, Antoine/Ellès, Charles	Vogt Morin, Jacob	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 202/A 95, p. 32
De-Candolle, rue, 14	1877, 1878	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 261

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
De-Candolle, rue, 15	1875, 1880	Feltmann, Antoine/ Ellès, Charles	Vogt Morin, Jacob	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 202/A 95, p. 32
De-Candolle, rue, 16	1875, 1876	Matthey, André	Matthey, André	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 68
De-Candolle, rue, 17	1874, 1875	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 89
De-Candolle, rue, 18	1880, 1881	Fulpius, Léon	Barretta, Constantin Côme	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 98, p. 48
De-Candolle, rue, 19/ Canal, cours Jean-, 12	1873, 1874	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 89
De-Candolle, rue, 20	1880, 1881	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 78
De-Candolle, rue, 22	1880, 1881	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 78
De-Candolle, rue, 24	1880, 1881	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 78
De-Candolle, rue, 26	1880, 1881	Fulpius, Léon	Barretta, Constantin Côme	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 98, p. 48
De-Candolle, rue, 28/ Saint-Léger, rue de, 6	1874, 1875	Bachofen, Jean-Henri	Bachofen, Jean-Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 111
De-Candolle, rue, 30	1888, 1889	Juvet, Henri	Carey, Henri Louis	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 105, p. 79
De-Candolle, rue, 32	1900, 1901	Grosset & Golay	Société anonyme des immeubles de la rue De-Candolle n°s 32 et 34	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 117, pp. 57, 158
De-Candolle, rue, 34	1900, 1901	Grosset & Golay	Société anonyme des immeubles de la rue De-Candolle n°s 32 et 34	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 117, p. 57
De-Candolle, rue, 36	1901, 1902	Grosset & Golay	Société anonyme de la rue De-Candolle n° 36	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 118, p. 32
De-Faucigny, rue Arducius-, 3/ Italie, rue d', 6	1872, 1873	Architecte inconnu	Demierre, Charles Louis Barthélémy	Magasins/bureaux	AVG, 21.PV.10, n° 1400
De-Saussure, rue Horace-Bénédict-, 4	1866, 1867	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 84, p. 44
De-Saussure, rue Horace-Bénédict-, 6	1879, 1880	Berteault et Fils ?	Berteault et Fils	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 33
De-Saussure, rue Horace-Bénédict-, 8	1868, 1869	Matthey Frères	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 85, p. 2
Diday, rue François-, 2	1869, 1871	Darier, Samuel	Banque commerciale genevoise	Banque	AEG, Travaux A 86, p. 163
Diday, rue François-, 2	1919, 1920	Camoletti, Marc	Banque populaire genevoise	Banque	Archives du DACM, 1919/ 41 B Cité
Diday, rue François-, 6/ Petitot, rue Jean-, 14	1874, 1875	Reverdin, Émile	Banque du commerce	Banque	AEG, Travaux A 91, p. 279
Diday, rue François-, 8	1874, 1875	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Comptoir d'Escompte	Banque	AEG, Travaux A 91, p. 297
Diday, rue François-, 8	1922, 1923	Cayla, Jean-Louis	Banque nationale suisse	Banque	Archives du DACM, 1922/51 E Cité
Duchosal, rue Louis-, 1/Helvétique, boulevard, 36/Petit-Senn, rue, 2	1872, 1873	Rehfous, John/ Falconnet, Alexis	Och Roux, Charles Auguste	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 85
Duchosal, rue Louis-, 3/ Petit-Senn, rue, 4	1869, 1870	Boissonnas, Charles	Boissonnas Velin, John	Immeuble/ateliers	AEG, Travaux A 86, p. 175
Duchosal, rue Louis-, 4	1881, 1882	Reverdin, Émile	Pochon, Henri	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 62
Dufour, rue du Général-, 2/ Synagogue, place de la, 4	1900, 1901	Goss, Jacques-Élisée	Ville de Genève	École de commerce	AVG, 03.PV.58, p. 180
Dufour, rue du Général-, 3/ Hesse, rue de, 17	1893, 1894	Goss, Jacques-Élisée	Société de l'immeuble de l'Union chrétienne de jeunes gens	Siège de l'UCJG	AEG, Travaux A 110, p. 92
Dufour, rue du Général-, 5-7/ Hesse, rue de, 12	1897, 1898	Gampert & Cayla	Société anonyme immobilière rue du Général-Dufour ?	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 198
Dufour, rue du Général-, 10/ Hesse, rue de, 10	1900, 1901	Bizot, Charles	Société des bains chauds populaires	Bains	AEG, Travaux A 117, pp. 117, 119
Dufour, rue du Général-, 11	1898, 1899	Tedeschi, Jacques	Nouvelle Société de construction	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 95

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Dufour, rue du Général-, 12	1895, 1896	Poncy, Étienne	Poncy, Étienne	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 112, p. 215
Dufour, rue du Général-, 14	1891, 1894	Camoletti, John	Barton, Daniel Fitzgerald Packenham	Salle de concert	AEG, Travaux A 108, p. 126
Dufour, rue du Général-, 15	1878, 1879	Goüy, Antoine	Long, Ernest	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 95, p. 95
Dufour, rue du Général-, 16	1871, 1873	Matthey Frères/Franel, Jean/Boissonnas, Charles	Ville de Genève	École primaire	AVG, 03.PV.29, p. 525
Dufour, rue du Général-, 19/ Payot, place René-, 1	1870, 1871	Auvergne, Charles	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 87, p. 140
Dufour, rue du Général-, 20	1875, 1876	Goss, Jacques-Élisée	Mugnier, Louis	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.12, n° 4
Dufour, rue du Général-, 22	1875, 1876	Goss, Jacques-Élisée	Lienme Henri/ Goss, Jacques-Élisée	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.12, n° 5
Dufour, rue du Général-, 24	1913, 1916	Garcin & Bizot	État de Genève	Bâtiment électoral	AEG, Travaux A 130, p. 202
Dufour, rue du Général-, 24	1855	Blotnitzki, Leopold	État de Genève	Bâtiment électoral	AEG, Travaux A 72, p. 117
Eaux-Vives, place des, 2 (anc.)/ Rhône, rue du, 71 (anc.)/ Versonnex, rue François-, 10 (anc.)	1863 ?	Architecte inconnu	Berthoud, Charles	Maison-chalet	AEG, Jur. Civ. Aam 24, n° 6
Eaux-Vives, place des, 4/ Petit-Senn, rue, 1	1867, 1869	Dupont, Eugène	Fondation Église Saint- Joseph	Église	AVG, 21.PV.09, n° 581
Eaux-Vives, place des, 6/Duchosal, rue Louis-, 5/Petit-Senn, rue, 6	1868, 1869	Architecte inconnu	Trolliet, Étienne	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 85, p. 111
Eaux-Vives, place des, 8/ Duchosal, rue Louis-, 6	1880, 1881	Reverdin, Émile	Pochon, Henri	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 91
Eaux-Vives, place des, 10	1880, 1881	Schröder, Émile	Corte	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 164
Estienne, rue Robert-, 8/ Tour-Maîtresse, rue de la, 3	1899, 1900	Grosset & Golay	Société immobilière de la rue de la Tour-Maîtresse	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 116, p. 87
Eynard, rue Jean-Gabriel-, 4/ Bastions, cours des, 1	1867, 1868	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup> / Diodati, Gabriel	Eynard-Lullin, Anna	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 84, p. 108
Eynard, rue Jean-Gabriel-, 6/ Bastions, cours des, 3	1867, 1868	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup> / Diodati, Gabriel	Eynard-Lullin, Anna	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 84, p. 108
Eynard, rue Jean-Gabriel-, 8/ Bastions, cours des, 3bis-5	1867, 1868	Brocher, Jacques-Louis	Brocher, consorts	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 84, p. 182
Fabri, rue Adhémar-, 7	1879	Franel, Jean ?	Ville de Genève	Loge de gardien	AVG, 03.PV.38, p. 293
Fatio, rue Pierre-, 1	1862, 1863	Architecte inconnu	Maréchal, Laurent/ Derabours, Jean	Immeuble/magasin	AVG, 03.PV.21, p. 124
Fatio, rue Pierre-, 3	1860, 1863	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Schaeck-Jaquet, Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.07, n° 799
Fatio, rue Pierre-, 5	1853, 1854	Vaucher Guédin, François Ulrich ?	Vaucher Guédin, François Ulrich	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, n° 104
Fatio, rue Pierre-, 7	1860, 1861	Jequier, Jules	Jequier, Jules	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.07, n° 610
Fatio, rue Pierre-, 8	1874, 1875	Camoletti et Delesvaux/ Bourdillon et Pittet	Descole, Pierre	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.11, n° 764
Fatio, rue Pierre-, 9/ Versonnex, rue François-, 1	1863, 1864	Jequier, Jules	Jequier, Jules	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 80, p. 187
Fatio, rue Pierre-, 10	1852, 1853	Architecte inconnu	Sabatier, Antoine Honoré/ Liodet, Jacques Philippe/ Reymond, Louis Albert	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, n° 67
Fatio, rue Pierre-, 11/Rhône, rue du, 63/ Versonnex, rue François-, 2	1854, 1856	Cugnet et Urban/ Heusler et C <sup>ie</sup>	Laya, Alexandre François	Immeuble d'habitation	AVG, 03.PV.13, pp. 72, 147
Fatio, rue Pierre-, 12	1852, 1853	Architecte inconnu	Sabatier, Antoine Honoré/ Liodet, Jacques Philippe/ Reymond, Louis Albert	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, n° 67
Fatio, rue Pierre-, 13/ Rhône, rue du, 114	1851, 1853	Darier, Samuel	État de Genève	Entrepôt	AEG, Travaux A 68, p. 387
Fatio, rue Pierre-, 19/ Rive, cours de, 11	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Société de la halle aux grains et magasins généraux	Halle	AEG, Travaux A 89, p. 192

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Favon, boulevard Georges-, 1/ Poste, quai de la, 8	1872, 1873	Bourrit et Simmler	Stroehlin, Jean Baptiste Alexandre	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 55
Favon, boulevard Georges-, 2	1881, 1882	Camuzat et Poncy	Pricam, Émile	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 85
Favon, boulevard Georges-, 3/ Stand, rue du, 49	1872, 1873	Bourrit et Simmler	Stroehlin, Jean Baptiste Alexandre	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 55
Favon, boulevard Georges-, 4	1893, 1894	Fulpius, Léon	Société anonyme du Boulevard de la Coulouvrenière	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 110, p. 69
Favon, boulevard Georges-, 5/ Stand, rue du, 54	1871, 1872	Fulpius, Léon	Mallet-Benoit	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 952
Favon, boulevard Georges-, 6/ Stand, rue du, 47	1893, 1894	Fulpius, Léon	Société anonyme du Boulevard de la Coulouvrenière	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 110, p. 69
Favon, boulevard Georges-, 8	1871, 1872	Matthey Frères	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 259
Favon, boulevard Georges-, 10	1871, 1872	Matthey Frères	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 11/ Synagogue, place de la, 2	1876, 1877	Matthey Frères	Matthey, André	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 295
Favon, boulevard Georges-, 12	1871, 1872	Matthey Frères	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 13	1878, 1879	Camoletti, John	Camoletti, John	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 143
Favon, boulevard Georges-, 14	1894, 1895	Fulpius, Léon	Société anonyme Boulevard-Synagogue	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 104
Favon, boulevard Georges-, 15/ Hesse, rue de, 3	1878, 1879	Camoletti, John	Camoletti, John	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 143
Favon, boulevard Georges-, 16	1894, 1895	Fulpius, Léon	Société anonyme Boulevard-Synagogue	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 104
Favon, boulevard Georges-, 17/ Hesse, rue de, 6	1895, 1896	Poncy, Étienne	Daviet, Antoine	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 112, p. 196
Favon, boulevard Georges-, 18	1871, 1872	Matthey Frères	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 19/ Bovy-Lysberg, rue, 1	1893, 1894	Camoletti, John et Marc	Camoletti, John/Moget, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 110, p. 91
Favon, boulevard Georges-, 20	1871, 1872	Matthey Frères	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 22	1871, 1872	Matthey Frères	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 23	1875, 1876	Magnin, Jean Marc ?	Richer, J.	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 53
Favon, boulevard Georges-, 24	1872, 1873	Matthey Frères ?	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 25bis/ Dufour, rue du Général-, 18	1858, 1860	Hug, Hermann	Fondation du Temple unique	Temple maçonnique	AEG, Travaux A 74, p. 183
Favon, boulevard Georges-, 26	1872, 1873	Matthey Frères ?	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 27	1856, 1858	Architecte inconnu	Verdier Bordier, Louis François Daniel	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 73, p. 292
Favon, boulevard Georges-, 28	1872, 1873	Matthey Frères ?	Benjamin Henneberg et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 106
Favon, boulevard Georges-, 29	1858, 1859	Architecte inconnu	Verdier Bordier, Louis François Daniel	Immeuble d'habitation	BGE, Plan Mayer 1863
Favon, boulevard Georges-, 30/ Hesse, rue de, 4	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière des Boulevards de Plainpalais et de Saint-Georges	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 155
Favon, boulevard Georges-, 35	1866, 1867	Matthey	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.9, n° 148
Favon, boulevard Georges-, 37	1866, 1867	Matthey	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.9, n° 148
Favon, boulevard Georges-, 39	1866, 1867	Matthey	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.9, n° 148
Favon, boulevard Georges-, 41	1860, 1861	Schaeck Prévost, Charles Christophe	Maquelin, François	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 177, p. 324
Favon, boulevard Georges-, 43	1855, 1856	Architecte inconnu	Jamin, Thomas	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.06, n° 253
Fazy, boulevard James-, 2/ Turrettini, quai, 5	1888, 1889	Juvet, Henri	Société anonyme de la maison 2, bd James-Fazy	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 105, p. 123
Fazy, boulevard James-, 3	1875, 1877	Camoletti, John	Société civile de Saint- Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 92, pp. 29, 100

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Fazy, boulevard James-, 4/ Terreaux-du-Temple, rue des, 3	1876, 1877	Delimoges, François	Henry, Marc	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 140
Fazy, boulevard James-, 7/ Voltaire, rue, 2	1876, 1877	Falconnet, Alexis	Pascalis, Henri Antoine dit Charles	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 97
Fazy, boulevard James-, 8/ Necker, rue, 3	1897, 1898	Bovy, Léon	Fischer	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 163
Fazy, boulevard James-, 9	1877, 1878	Falconnet, Alexis	Pascalis, Henri Antoine dit Charles	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.12, n° 1053
Fazy, boulevard James-, 10/ Bautte, rue, 5	1897, 1898	Bovy, Léon	Fischer	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 163
Fazy, boulevard James-, 11	1877, 1878	Falconnet, Alexis	Carey, Henri Louis	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.12, n° 1282
Fazy, boulevard James-, 12	1879, 1880	Deshusses, Hippolyte	Deshusses, Hippolyte	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, pp. 34, 57
Fazy, boulevard James-, 14	1879, 1880	Deshusses, Hippolyte	Deshusses, Hippolyte	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, pp. 34, 57
Fazy, boulevard James-, 15	1877, 1879	Bourrit et Simmler	État de Genève	École des arts industriels	AEG, Travaux A 94, p. 115
Fazy, boulevard James-, 17 (anc.)	1873	Goss, Jacques-Élisée	Tiffany et C <sup>ie</sup>	Usine	AEG, Travaux A 90, p. 160
Fazy, boulevard James-, 17 (anc.)	1881, 1882	Architecte inconnu	Moget, François	Usine	AEG, Travaux A 98, p. 220
Fazy, boulevard James-, 19 (anc.)	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Zimmermann, Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, pp. 177, 277
Fazy, boulevard James-, 20	1879, 1880	Camoletti, John	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 12
Fazy, boulevard James-, 21 (anc.)	1866, 1867	Ellès, Charles ?	Fischer, Charles Théodore	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 83, p. 230
Fazy, boulevard James-, 22	1852, 1859	Grigny, Alexandre Charles	Société anonyme de Notre Dame pour l'achèvement de l'église de ce nom à Genève ? Ou Fondation de l'Église catholique ?	Église	AEG, Archives privées 362.1.1.2
Fazy, boulevard James-, 22	1861, 1862	Grigny, Alexandre Charles ?	Paroisse catholique	Presbytère	AEG, Travaux A 78, p. 102
Galland, rue Charles-, 2/Jaques-Dalcroze, boulevard Émile-, 9	1903, 1910	Camoletti, Marc	Ville de Genève	Musée	AEG, Travaux A 119, p. 314
Galland, rue Charles-, 3/ Toepffer, rue Rodolphe-, 4	1870, 1871	Goss, Jacques-Élisée	Revilliod Deluc, Guillaume Emmanuel (dit William)	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 87, p. 160
Galland, rue Charles-, 12	1920, 1921	Roch et Martinet	Villars, Ernest	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 137, p. 128
Galland, rue Charles-, 14/ Munier-Romilly, rue, 3	1881, 1882	Brocher, Gustave	Brocher, Jacques Henri Étienne	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 98, p. 116
Galland, rue Charles-, 15	1880, 1881	Matthey Frères	Pianzola, Jean Defendente ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 67
Galland, rue Charles-, 16	1889, 1890	Gampert & Cayla	Gampert & Cayla	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 106, p. 126
Galland, rue Charles-, 18/ Munier-Romilly, rue, 7	1889, 1890	Gampert & Cayla	Gampert & Cayla ?	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 106, p. 113
Galloix, rue Imbert-, 4	1911, 1912	Chevallaz, Édouard	Société immobilière Imbert Galloix 4	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 128, p. 158
Girardin, place Lise- Voir Vingt-Deux-Cantons, place des					
Glacis-de-Rive, rue des, 4	1856, 1857	Architecte inconnu	État de Genève	Magasin des sels	AEG, Travaux A 72, p. 320
Glacis-de-Rive, rue des, 12	1900, 1901	Camoletti, Marc	Gay Frères	Atelier/bureau	AEG, Travaux A 117, p. 33
Glacis-de-Rive, rue des, 14	1900, 1901	Camoletti, Marc	Gay Frères	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 117, p. 75
Glacis-de-Rive, rue des, 21	1893, 1894	Deshusses, Hippolyte	Deshusses, Hippolyte	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 110, p. 102
Glacis-de-Rive, rue des, 23	1875, 1876	Deshusses, Hippolyte	Corte, Jean	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 200
Gourd, rue Émilie-, 6	1904, 1905	Grivel et Bellicot	Grivel, Léon	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 121, p. 293
Gourd, rue Émilie-, 8	1891, 1892	Reverdin, Émile	Reverdin, Émile	Hôtel particulier	BGE-CIG, Album Reverdin
Gourd, rue Émilie-, 10	1891, 1892	Reverdin, Émile	Reverdin, Émile	Hôtel particulier	Archives du DACM, 1891/143 Cité

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Gourd, rue Émilie-, 12	1891, 1892	Reverdin, Émile	Reverdin, Émile	Hôtel particulier	Archives du DACM, 1891/143 Cité
Grütli, rue du, 5/Petitot, rue Jean-, 8	1877, 1878	Matthey, Georges/ Darier, François Charles/ Bourdillon, André	Caisse d'Épargne	Banque	AEG, Travaux A 94, p. 183
Guisan, quai du Général-, 28/ Port, place du, 1/Rhône, rue du, 47	1852, 1853	Vaucher Guédin, François Ulrich	Vaucher Guédin, François Ulrich	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, p. 104
Guisan, quai du Général-, 30/ Rhône, rue du, 49	1852, 1853	Architecte inconnu	Mallet, Jacques	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 69, p. 415
Guisan, quai du Général-, 32/ Rhône, rue du, 51	1852, 1853	Architecte inconnu	Mallet, Jacques	Hôtel	AEG, Travaux A 69, p. 415
Guisan, quai du Général-, 34/ Rhône, rue du, 53	1853, 1856	Collart, Joseph Paul	Kohler, Christian	Hôtel	AVG, 03.PV.12, p. 239
Helvétique, boulevard, 4	1865, 1866	Schaeck-Jaquet et Cie	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 82, p. 128
Helvétique, boulevard, 6	1865, 1866	Schaeck-Jaquet et Cie	Compagnie des immeubles des Tranchées	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 82, p. 128
Helvétique, boulevard, 9	1901, 1903	Morsier & Weibel	Ville de Genève	École des beaux-arts	AEG, Travaux A 118, p. 52
Helvétique, boulevard, 10	1861	Bachofen, Jean-Henri	Société civile de Saint-Victor	Caves	AEG, Travaux A 78, p. 134
Helvétique, boulevard, 14bis/ Toepffer, rue Rodolphe-, 1	1873, 1874	Goss, Jacques-Élisée	Piachaud, Louis	Hôtel particulier	AVG, 21.PV.11, n° 232, 320
Helvétique, boulevard, 16-16bis	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière du Boulevard Helvétique et Malagnou	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 129
Helvétique, boulevard, 17	1891, 1892	Arthur, Édouard Henri	Arthur, Édouard Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 108, p. 92
Helvétique, boulevard, 18	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière du Boulevard Helvétique et Malagnou	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 129
Helvétique, boulevard, 19	1880, 1881	Montandon, Henri	Montandon, Henri	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 108
Helvétique, boulevard, 21	1877, 1878	Montandon, Henri	Montandon, Henri	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.12, n° 1099
Helvétique, boulevard, 22	1891, 1892	Deshusses, Hippolyte	Deshusses, Hippolyte	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 108, p. 63
Helvétique, boulevard, 24	1880, 1881	Montandon, Henri	Montandon, Henri	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 176
Helvétique, boulevard, 25/ Rive, cours de, 15	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Société de la halle aux grains et magasins généraux	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 192
Helvétique, boulevard, 26	1878, 1879	Montandon, Henri	Montandon, Henri	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 191
Helvétique, boulevard, 27	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Société de la halle aux grains et magasins généraux	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 192
Helvétique, boulevard, 28/ Rive, cours de, 18	1874, 1875	Vaucher, Henri	Morganti, Gratien	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 61
Helvétique, boulevard, 29/ Fatio, rue Pierre-, 17	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Société de la halle aux grains et magasins généraux	Halle	AEG, Travaux A 89, p. 192
Helvétique, boulevard, 32	1879, 1880	Fulpius, Léon	Fulpius, Léon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 65
Helvétique, boulevard, 34	1879, 1880	Fulpius, Léon	Fulpius, Léon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 65
Helvétique, boulevard, 40/ Rhône, rue du, 67	1886	Architecte inconnu	Berthoud, Charles	Entrepôt	AEG, Travaux A 103, p. 173
Helvétique, boulevard, 42/ Versonnex, rue François-, 6	1869, 1870	Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/hôtel	AVG, 21.PV.10, n° 1
Hesse, rue de, 16/Théâtre, boulevard du, 7	1880, 1881	Camoletti, John	Pfluger et Vogt	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 114
Hesse, rue de, 16bis/ Hollande, rue de, 14	1880, 1881	Gampert, Charles	Gampert, Charles	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 152
Hesse, rue de, 18	1879, 1880	Camoletti, John	Schérer, F.	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 216
Hodler, rue Ferdinand-, 4	1881, 1882	Viollier, Louis	Ville de Genève	Salle de gymnastique	AVG, 03.PV.41, p. 595

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Hodler, rue Ferdinand-, 4 (anc.)	1866, 1867	Vaucher, Henri	Ville de Genève	École primaire	AEG, Travaux A 83, p. 82
Hodler, rue Ferdinand-, 5	1882, 1883	Montandon, Henri	Montandon, Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 99, p. 45
Hodler, rue Ferdinand-, 7	1897, 1898	Grosset & Golay	Société immobilière du Boulevard Helvétique et Malagnou	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 129
Hodler, rue Ferdinand-, 9	1896, 1897	Grosset & Golay	La Foncière genevoise	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 113, p. 122
Hodler, rue Ferdinand-, 11	1895, 1896	Bovy, Léon	Montchal, Ch. et A.	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 112, p. 70
Hodler, rue Ferdinand-, 13	1862 ?	Architecte inconnu	Challet-Venel, Jean-Jacques	Immeuble d'habitation	AVG, 03.PV.21, p. 151
Hollande, place de, 2	1856, 1857	Reverdin, Adolphe	Société des hôtels garnis	Hôtel	AEG, Travaux A 73, p. 33
Hollande, place de, 2	1919, 1920	Peyrot & Bourrit	Genevoise assurances	Bâtiment administratif	Archives du DACM, 1919/39 Cité
Hollande, rue de, 4/ Stand, rue du, 66	1859, 1860	Darier, Samuel	Galopin Darier, Camille	Immeuble/bureaux	AEG, Travaux A 76, p. 175
Hollande, rue de, 6	1863	Darier, Samuel	Banque commerciale genevoise	Banque	AEG, Travaux A 80, p. 269
Hollande, rue de, 10	1877	Reverdin, Émile	La Genevoise	Bâtiment administratif	AEG, Travaux A 94, p. 90
Hollande, rue de, 12	1891, 1892	Camoletti, John et Marc	Galopin, Jacques Henri	Immeuble/bureaux	AEG, Travaux A 108, p. 154
Hollande, rue de, 13	1879, 1880	Camoletti, John	Binet, Alfred	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 215
Hollande, rue de, 16	1895	Reverdin, Émile	Société anonyme de l'immeuble rue de Hollande n° 16	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 112, p. 140
Italie, rue d', 5	1875, 1877	Boissonnas, Charles	État de Genève	École secondaire	AEG, Travaux A 91, p. 230
Italie, rue d', 10	1881, 1882	Camoletti, John	Société civile de la rue d'Italie	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 256
Italie, rue d', 11	1876, 1877	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 196
Italie, rue d', 13	1875, 1877	Matthey, Georges	Ville de Genève	École primaire	AVG, 03.PV.33, p. 488
Jaques-Dalcroze, boulevard Émile- (s.n.)	1861, 1862	Blotnitzki, Leopold	État de Genève	Salle de gymnastique	AEG, Travaux A 77, p. 271
Jaques-Dalcroze, boulevard Émile- (s.n.)	1908	Arthur, Édouard Eugène	État de Genève	Salle de gymnastique	AEG, Travaux BB 17/87
Jaques-Dalcroze, boulevard Émile-, 2/ Rive, cours de, 8	1880, 1881	Goetz, Philippe Ami	Annelle, David Isaac	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 149
Jaques-Dalcroze, boulevard Émile-, 5	1881, 1882	Fulpius, Léon	Guébey ou Québey, Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 192
Jaques-Dalcroze, boulevard Émile-, 7	1878 ?	Barretta, Constantin Côme ?	Barretta, Constantin Côme	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 95, p. 64
Jaques-Dalcroze, boulevard Émile-, 11	1901, 1902	Fulpius, Léon et Frantz	Ville de Genève	École primaire	AEG, Travaux A 118, p. 71
Jardin Anglais	1854	Dériaz, Jean-Jacques	Ville de Genève	Pavillon de rafraîchissement	AVG, 03.PV.13, p. 304
Jardin Anglais	1854	Dériaz, Jean-Jacques	Ville de Genève	Pavillon d'exposition	AVG, 03.PV.13, p. 304
Jardin Anglais	1881	Viollier, Louis	Ville de Genève	WC publics	AVG, 03.PV.39, p. 884
Jardin Anglais	1895, 1896	Grosset & Golay	Ville de Genève	Kiosque	AVG, 03.PV.54, p. 567
Le-Fort, rue François-, 1	1871, 1873	Feltmann, Antoine	Bellamy, Charles	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 88, p. 237
Le-Fort, rue François-, 2	1872, 1873	Fulpius, Léon	Penard Perron, André Théodore	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.10, n° 1036
Le-Fort, rue François-, 4	1877, 1878	Krafft, Anthony	Krafft, Anthony	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 94, p. 75
Le-Fort, rue François-, 23	1871, 1872	Boissonnas, Charles	Boissonnas, Charles	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 88, p. 241
Le-Fort, rue François-, 25	1898, 1899	Tedeschi, Jacques	Société anonyme de la rue Le-Fort	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 122
Lévrier, rue Ami-, 3/Pécolat, rue, 4	1854, 1855	Brocher, Jacques-Louis	Société de la Rive droite	Salle de réunion	AVG, 21.PV.05, n° 473
Lévrier, rue Ami-, 5-7/Pécolat, rue, 8	1861, 1862	Gignoux, Jean-Marie	Société du théâtre de variétés	Théâtre	AVG, 21.PV.07, n° 1119

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Lévrier, rue Ami-, 9	1854, 1855	Darier, Samuel	Trimolet, Moïse Jean Jacques	Immeuble/magasin	AEG, Travaux G 22, p. 6
Lévrier, rue Ami-, 11/Pécolat, rue, 12	1854, 1855	Brocher, Jacques-Louis	Grosjean Bérard, Simon Aimé	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, n° 472
Lullin, rue Ami-, 1	1876, 1877	Falconnet, Alexis	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.12, n° 1052
Lullin, rue Ami-, 3	1894, 1895	Deshusses, Hippolyte	Deshusses, Hippolyte	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 111, p. 56
Lullin, rue Ami-, 4	1891, 1892	Gonthier, Alexandre	Chanal, Georges	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 108, p. 24
Lullin, rue Ami-, 6/ Helvétique, boulevard, 15	1881, 1882	Montandon, Henri	Montandon, Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 98, pp. 195, 254
Lullin, rue Ami-, 9/ Helvétique, boulevard, 20	1888, 1889	Deshusses, Hippolyte	Carteret et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 104, p. 41
Lullin, rue Ami-, 10	1902, 1903	Grosset, Johannes	Société des immeubles de la rue Ami-Lullin 10, 12 et 14	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 119, p. 46
Lullin, rue Ami-, 11	1892, 1893	Deshusses, Hippolyte	Deshusses, Hippolyte	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 109, p. 23
Lullin, rue Ami-, 12	1902, 1903	Grosset, Johannes	Société des immeubles de la rue Ami-Lullin 10, 12 et 14	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 119, p. 46
Lullin, rue Ami-, 14	1902, 1903	Grosset, Johannes	Société des immeubles de la rue Ami-Lullin 10, 12 et 14	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 119, p. 46
Malatrex, rue de, 12	1889, 1890	Fulpius, Léon	Fulpius, Léon ?	Buanderie	AEG, Travaux A 106, p. 159
Malatrex, rue de, 14	1892, 1893	Peyrot, Adrien	Communauté allemande réformée	École privée	AEG, Travaux A 109, p. 112
Massot, rue Firmin-, 1	1871	Krafft, Anthony	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 88, p. 64
Massot, rue Firmin-, 2	1871, 1872	Bourrit, Henri	Duval Plantamour, David Jacob	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 88, p. 141
Massot, rue Firmin-, 3	1871	Krafft, Anthony	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 88, p. 64
Massot, rue Firmin-, 4	1872, 1873	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AVG, 21.PV.10, n° 1336
Massot, rue Firmin-, 5	1871	Krafft, Anthony	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 88, p. 64
Massot, rue Firmin-, 7	1868	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AVG, 21.PV.9, n° 934
Massot, rue Firmin-, 9	1868, 1869	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AVG, 21.PV.9, n° 934
Massot, rue Firmin-, 11	1868, 1869	Schaeck-Jaquet et C <sup>ie</sup>	Compagnie des immeubles des Tranchées	Hôtel particulier	AVG, 21.PV.9, n° 934
Mercier, place Isaac-, 1/ Terreaux-du-Temple, rue des, 7-9	1897, 1898	Bordigoni, Alexandre	Quaglia Senta, Philippe	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 115
Mercier, place Isaac-, 3/ Fazy, boulevard James-, 4bis	1881, 1882	Fillion, Albert	Hecht, Philippe Santiago	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 92
Mercier, place Isaac-, 6/Fazy, boulevard James-, 6/Necker, rue, 1	1875, 1876	Matthey Frères	Perron, François	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 195
Mont-Blanc, quai du, 1/ Mont-Blanc, rue du, 2	1852, 1854	Gignoux, Jean-Marie	Fazy, James	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 69, p. 156
Mont-Blanc, quai du, 3	1854, 1855	Bachofen, Jean-Henri	Boyer, Charles	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 71, p. 298
Mont-Blanc, quai du, 5	1852, 1853	Guillebaud, Jean-Pierre	Farjon, François	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.05, p. 53
Mont-Blanc, quai du, 7	1852, 1853	Guillebaud, Jean-Pierre	Farjon, François	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.05, p. 53
Mont-Blanc, quai du, 9	1853, 1854	Guillebaud, Jean-Pierre	Fazy d'Arbigny, Jacques Auguste	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 69, p. 351
Mont-Blanc, quai du, 11	1863, 1864	Junod, Henri John et/ou Gignoux, Jean-Marie	Du Bord, Henri	Hôtel	AVG, 03.PV.22, p. 200
Mont-Blanc, rue du, 4	1853, 1854	Collart, John	Bernoud et Moulinié	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 70, p. 118

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Mont-Blanc, rue du, 6	1854, 1855	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.5, n° 357
Mont-Blanc, rue du, 8	1854, 1855	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.5, n° 357
Mont-Blanc, rue du, 10	1854, 1855	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.5, n° 357
Mont-Blanc, rue du, 12	1854, 1855	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.5, n° 357
Mont-Blanc, rue du, 14bis	1851, 1853	Guillebaud, Jean-Pierre	Comité de la chapelle anglicane	Église	AVG, 03.PV.10, p. 776
Mont-Blanc, rue du, 15	1858, 1859	Architecte inconnu	Moulinié, J. J.	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 75, p. 217
Mont-Blanc, rue du, 16/Lévrier, rue Ami-, 1/Pécolat, rue, 2	1853, 1854	Collart, Joseph Paul	Favre, Louise Pierrette/ Favre, Marguerite Denise/ Favre, Jeanne	Immeuble/magasin	AEG, RC 392, p. 463
Mont-Blanc, rue du, 17	1858, 1859	Blotnitzki, Leopold	Berthold, F.	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1302
Mont-Blanc, rue du, 18	1852, 1853	Darier, Samuel	État de Genève	Entrepôt	AEG, Travaux A 69, p. 129
Mont-Blanc, rue du, 18/ Pécolat, rue, 1	1890, 1892	Camoletti, John et Marc	Confédération suisse	Poste	AEG, Travaux A 107, p. 50
Mont-Blanc, rue du, 19	1858, 1859	Rey, François	Favre, Louis	Immeuble/magasin	AVG, 03.PV.17, p. 321
Mont-Blanc, rue du, 20/ Berne, rue de, 5	1858, 1859	Gindroz, Francis/ Goetz, Philippe Ami	Société immobilière genevoise	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 1313
Mont-Blanc, rue du, 21	1857, 1858	Assinare, Henri	Tourte Spühler et C <sup>ie</sup>	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 75, p. 170
Mont-Blanc, rue du, 22	1870, 1871	Boissonnas, Charles	Stroehlin, Jean Baptiste Alexandre	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 316
Mont-Blanc, rue du, 24	1864, 1865	Reverdin, Adolphe	Hôpital	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 81, p. 79
Mont-Blanc, rue du, 26	1864, 1865	Reverdin, Adolphe	Hôpital	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 81, p. 79
Mont-Blanc, rue du, 27 (anc.)	1861, 1862	Architecte inconnu	Schütz, G.	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 79, p. 188
Mont-de-Sion, rue du, 4	1874, 1875	Matthey Frères	Brémond, Laurent Émile	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 305
Mont-de-Sion, rue du, 6	1880, 1881	Architecte inconnu	Cramer, Gustave	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 97, p. 121
Mont-de-Sion, rue du, 8	1880, 1881	Architecte inconnu	Cramer, Gustave	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 97, p. 121
Mont-de-Sion, rue du, 10	1879, 1880	Gampert, Charles	Cramer, Gustave	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 96, p. 173
Mont-de-Sion, rue du, 12	1879, 1880	Gampert, Charles	Cramer, Gustave	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 96, p. 173
Mont-de-Sion, rue du, 14	1879, 1880	Gampert, Charles	Cramer, Gustave	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 96, p. 173
Munier-Romilly, rue, 2	1880, 1881	Brocher, Gustave	Bertrand, Julia	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 97, p. 144
Munier-Romilly, rue, 4	1897, 1898	Gampert & Cayla	Micheli Ador, Marie	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 114, p. 178
Munier-Romilly, rue, 6	1897, 1898	Gampert & Cayla	Micheli Ador, Marie	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 114, p. 178
Munier-Romilly, rue, 8	1897, 1898	Gampert & Cayla	Micheli Ador, Marie	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 114, p. 178
Necker, rue, 2/ Terreaux-du-Temple, rue des, 11-15	1876, 1879	Fanel, Jean	Ville de Genève	École professionnelle	AVG, 03.PV.34, p. 333
Necker, rue, 4	1891, 1892	Habicht, Georges	Ville de Genève	École primaire	Archives du DACM, dossier 597
Necker, rue, 9	1896, 1897	Martin, François (entrepreneur)	Martin, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 113, p. 158
Necker, rue, 11	1894, 1895	Dériaz Frères	Martin, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 111, p. 27
Necker, rue, 17	1879, 1880	Camoletti, John	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 96, p. 12
Neuve, place de, 3	1874, 1878	Goss, Jacques-Élisée	Ville de Genève	Théâtre	AEG, Travaux A 91, p. 123
Neuve, place de, 5	1856, 1857	Lesueur, Jean- Baptiste/Darier, Samuel	Fondation du conservatoire de musique	Salle de concert	AEG, Travaux A 72, pp. 272, 284
Observatoire, promenade de l'	1888	Architecte inconnu	État de Genève	Poste de police	AEG, Travaux A 105, p. 118
Pécolat, rue, 5	1892, 1893	Gampert & Cayla	Société anonyme des cuisines populaires genevoises	Cuisines populaires	AEG, Travaux A 109, p. 56

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Petitot, rue Jean-, 1/Bourse, rue de la, 2/Favon, boulevard Georges-, 7	1872, 1873	Goss, Jacques-Élisée	Keller, Jean Georges	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 1226
Petitot, rue Jean-, 3/Bourse, rue de la, 4	1872, 1873	Architecte inconnu	Revilliod	Immeuble/magasin	AEG, Notaire Rivoire, 3 mai 1872
Petitot, rue Jean-, 5/Bourse, rue de la, 6	1872, 1873	Reverdin, Adophe	Nicolay, Joseph de	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 135
Petitot, rue Jean-, 7/Bourse, rue de la, 8	1872, 1873	Reverdin, Adolphe	Monnier, Marc	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 135
Petitot, rue Jean-, 10	1877, 1878	Boissonnas, Charles	Boissonnas, Charles	Immeuble/bureaux	AVG, 21.PV.12, n° 1382
Petitot, rue Jean-, 11	1867, 1868	Darier, Samuel	Banque commerciale genevoise	Banque	AEG, Travaux A 84, p. 72
Petitot, rue Jean-, 12	1875, 1876	Goss, Jacques-Élisée	Chenevière	Banque	AVG, 21.PV.12, n° 413
Philosophes, boulevard des, 3	1870, 1871	Matthey Frères ?	Matthey, André ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 87, p. 219
Philosophes, boulevard des, 5	1879, 1880	Matthey Frères ?	Vuagnat, François	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 96, p. 86
Philosophes, boulevard des, 7	1891, 1892	Matthey Frères	Vuagnat, François	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 108, p. 15
Philosophes, boulevard des, 9/Saint-Ours, rue, 2	1898, 1899	Bordigoni, Alexandre	Bordigoni, Alexandre	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 115, p. 112
Philosophes, boulevard des, 11	1881, 1882	Camuzat et Poncy	Camuzat & Poncy	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 98, p. 39
Philosophes, boulevard des, 13	1881, 1882	Camuzat et Poncy	Camuzat & Poncy	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 98, p. 39
Philosophes, boulevard des, 15/Saint-Léger, rue de, 1	1880, 1881	Goüy, Antoine	Goüy, Antoine/ Mittendorf, E.	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 108
Philosophes, boulevard des, 17/Galloix, rue Imbert-, 2	1898, 1899	Deshusses, Hippolyte	Deshusses et Franc ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 60
Philosophes, boulevard des, 19	1875, 1876	Deleiderrier, Jules	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 183
Philosophes, boulevard des, 21	1875, 1876	Deleiderrier, Jules	Baumgartner, Antoine	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 183
Philosophes, boulevard des, 22	1877, 1879	Bourrit et Simmler	État de Genève	École de chimie	AEG, Travaux A 94, p. 200
Philosophes, boulevard des, 23	1891, 1892	Demierre, Ami Louis Théodore	Demierre, Ami Louis Théodore	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 108, p. 16
Pin, promenade du, 1/Jaques-Dalcroze, boulevard Émile-, 13	1861, 1862	Brocher, Jacques-Louis	De la Rive, Éléonore/ Pictet, François Jules	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 78, p. 227
Pin, promenade du, 3	1861, 1862	Brocher, Jacques-Louis	De la Rive, Éléonore/ Pictet, François Jules	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 78, p. 227
Pin, promenade du, 5	1861, 1862	Schaeck-Jaquet et Cie/ Diodati, Gabriel	Plantamour, Émile	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.07, n° 1012
Plainpalais, rond-point de	1856	Blotnitzki, Leopold	Ville de Genève	Bureau d'octroi	AVG, 03.PV.15, p. 247
Plainpalais, rond-point de, 1/Favon, boulevard Georges-, 45	1859, 1860	Collart, Joseph Paul	Collart, Joseph Paul/ Gru/Schmidt	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 76, p. 191
Plainpalais, rond-point de, 5/Université, rue de l', 2	1872, 1873	Matthey Frères	Barretta, Constantin Côme	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 89, p. 115
Plainpalais, rond-point de, 7	1870, 1871	Matthey Frères	Matthey, André	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 87, p. 219
Ponse, rue Kitty- Voir Université, rue de l'					
Poste, place de la, 3	1860, 1861	Reverdin, Adolphe	Société des hôtels garnis	Bains	AVG, 21.PV.07, n° 529
Poste, quai de la, 2	1882, 1883	Bourdillon, André	Ville de Genève	Bâtiment administratif	AVG, 03.PV.41, p. 299
Poste, quai de la, 4	1872, 1873	Boissonnas, Charles/ Gampert, Charles	Boissonnas, Henri	Immeuble/ateliers	AEG, Travaux A 89, p. 187
Poste, quai de la, 10	1872, 1873	Bourrit et Simmler	Bourrit, Octave	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 89
Poste, quai de la, 12/Stand, rue du, 55	1865, 1866	Bachofen, Jean-Henri	Société civile de l'hôtel des postes	Poste	AEG, Travaux A 82, p. 151
Poste, quai de la, 12/Stand, rue du, 55	1906, 1910	Camoletti, Marc	Confédération suisse	Poste	AEG, Travaux A 122, p. 200
Poste, quai de la, 14	1854, 1856	Collart, Joseph Paul	État de Genève	École secondaire	AEG, Travaux A 71, p. 460
Pradier, rue, 4	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Carrère, Jean	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 212
Pradier, rue, 6	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Livache, Auguste	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 251
Pradier, rue, 8	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Kohler, Charles	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 251

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Pradier, rue, 10	1871, 1872	Feltmann, Antoine	Richer Recour, Joseph	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 211
Pradier, rue, 11/ Cornavin, place de, 22	1860, 1861	Reverdin, Adolphe	Hôpital	Immeuble/magasin	AEG, Archives hospitalières Ab 9
Rath, rue Henriette-et-Jeanne- Voir Hollande, rue de					
Rhône, rue du, 55/ Guisan, quai du Général-, 36	1851, 1852	Brocher, Jacques-Louis	Bonzon, Jean Charles	Immeuble/magasin	AEG, RC 387, p. 236
Rhône, rue du, 57/ Guisan, quai du Général-, 38	1855, 1857	Brocher, Jacques-Louis	Turrettini Favre, Auguste	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.06, n° 189
Rhône, rue du, 59/ Guisan, quai du Général-, 40	1854, 1856	Brocher, Jacques-Louis	Brocher, Jacques-Louis/ Brocher, Charles/Brocher, Jenny	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, n° 470
Rhône, rue du, 61/Guisan, quai du Général-, 42/Fatio, rue Pierre-, 2	1854, 1855	Brocher, Jacques-Louis	Calame, Alexandre	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.05, n° 471
Rhône, rue du, 65/ Versonnex, rue François-, 4	1866, 1867	Brocher, Jacques-Louis	Société de la Rive gauche	Salle de réunion	AEG, Travaux A 83, p. 73
Rhône, rue du, 94 (anc.)	1856, 1857	Gindroz, Francis	Société des bains et lavoirs publics	Bains et buanderie	AVG, 03.PV.16, p. 66
Rhône, rue du, 96	1874, 1875	Boissonnas, Charles	Barretta, Constantin Côme	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 46
Rhône, rue du, 98	1875, 1876	Camoletti, John	Camps, Bezuchet et Cheminon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 92, p. 102
Rhône, rue du, 100	1874, 1875	Franel, Jean	Camps, Bezuchet et Cheminon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 48
Rhône, rue du, 102	1871, 1872	Darier, Samuel/Darier, François Charles	Filliol, Rodolphe	Magasins/bureaux	AEG, Travaux A 88, p. 172
Richard, rue Albert-, 2/Fazy, boulevard James-, 5/Voltaire, rue, 1	1877, 1878	Camoletti, John	Hufschmidt, Joseph Philippe Robert	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 94, p. 90
Rive, cours de, 1	1865, 1866	Gignoux, Jean-Marie	Société des immeubles du square de Rive	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 82, p. 45
Rive, cours de, 2	1873, 1874	Deshusses, Hippolyte	Corte et Dagostino	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 90, p. 177
Rive, cours de, 3	1865, 1866	Gignoux, Jean-Marie	Société des immeubles du square de Rive	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 82, p. 45
Rive, cours de, 4	1851, 1852	Vaucher Tournier, Jean-Louis	Mottet, Marc/Girard, Louis	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 68, p. 122
Rive, cours de, 5	1865, 1866	Gignoux, Jean-Marie	Société des immeubles du square de Rive	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 82, p. 45
Rive, cours de, 6	1874, 1875	Goetz, Philippe Ami	Anneville, David Isaac	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 259
Rive, cours de, 7	1873, 1874	Gindroz, Francis	Zoppino Frères	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 90, p. 29
Rive, cours de, 10	1877, 1878	Falconnet, Alexis	Falconnet, Alexis	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 106, p. 208
Rive, cours de, 12	1876, 1877	Goüy, Antoine	Zoppino Frères	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 45
Rive, cours de, 13	1872, 1873	Boissonnas, Charles	Société de la halle aux grains et magasins généraux	Halle	AEG, Travaux A 89, p. 192
Rive, cours de, 14	1874, 1875	Falconnet, Alexis	Falconnet, Alexis	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 272
Rive, cours de, 16/ Helvétique, boulevard, 23	1874, 1875	Falconnet, Alexis	Jacob, Jean Édouard	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 111
Rive, cours de, 17	1872, 1873	Goss, Jacques-Élisée	Keller	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 1227
Rive, cours de, 19/ Eaux-Vives, place des, 12	1874, 1875	Vaucher, Henri	Demole	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 61
Rive, cours de, 20/ Glacis-de-Rive, rue des, 2	1874, 1875	Goüy, Antoine	Lacour, Jules Auguste	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 37
Rive, rue de, 15	1881, 1882	Camoletti, John	Société civile de la rue d'Italie	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 256
Roset, rue Michel-, 2	1893, 1894	Camoletti, John et Marc	Hagnauer	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 110, p. 112
Saint-Jean, parc de	1898	Brollet Fils	Ville de Genève	WC publics	AEG, Travaux A 115, p. 159

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Saint-Jean, rue de, 2 (anc.)	1867, 1868	Matthey Frères	Perron, François	Maison	AEG, Travaux A 84, p. 212
Saint-Jean, rue de, 67	1877, 1878	Vaucher, Henri	Morganti, Gratien	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.12, n° 1363
Saint-Jean, rue de, 69	1874, 1877	Camoletti, John	Société civile de Saint-Jean	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 29/A 94, p. 100
Saint-Jean, rue de, 71	1874, 1877	Camoletti, John	Société civile de Saint-Jean	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 29/A 94, p. 100
Saint-Jean, rue de, 73	1874, 1877	Camoletti, John	Société civile de Saint-Jean	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 29/A 94, p. 100
Saint-Léger, rue de, 2	1871, 1872	Moschell, John	Moschell, John	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.10, n° 631
Saint-Léger, rue de, 2bis	1878, 1879	Moschell, John	Moschell, John	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 95, p. 48
Saint-Léger, rue de, 3	1890, 1890	Goüy, Antoine	Goüy, Léon ?	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 106, p. 208
Saint-Léger, rue de, 4	1877, 1878	Bachofen, Jean-Henri	Bachofen, Jean-Henri	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 94, p. 75
Saint-Léger, rue de, 5	1898, 1899	Bordigoni, Alexandre	Achard	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 106
Saint-Léger, rue de, 8/Galloix, rue Imbert-, 7	1872, 1873	Matthey Frères	Alioth, Jean Charles Louis	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 89, p. 170
Saint-Léger, rue de, 10/Galloix, rue Imbert-, 9-9bis	1874, 1875	Franel, Jean	Martin Franel, Jules	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 45
Saint-Ours, rue, 3	1894, 1895	Poujoulat, P.	Pilet et Sechehaye	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 111, p. 3
Saint-Ours, rue, 4	1898, 1899	Bordigoni, Alexandre	Bordigoni, Alexandre	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 115, p. 112
Saint-Ours, rue, 5	1894, 1895	Poujoulat, P.	Pilet et Séchehaye	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 111, p. 14
Saint-Ours, rue, 6	1898, 1899	Bordigoni, Alexandre	Bordigoni, Alexandre	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 112
Saint-Victor, rue de, 8	1873, 1874	Camoletti et Delesvaux	Court, Charles	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 90, p. 87
Saint-Victor, rue de, 10	1872, 1873	Vaucher, Henri	Bordier, Théodore ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 89, p. 135
Saint-Victor, rue de, 12	1873, 1874	Goss, Jacques-Élisée ?	Rougemont, Albert de	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 90, p. 121
Saint-Victor, terrasse de, 2	1861, 1862	Pompée, César Auguste	Société civile de Saint-Victor	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 77, p. 76
Scie, rue de la, 2	1862, 1863	Architecte inconnu	Maréchal, Laurent/ Derabours, Jean	Immeuble/magasin	AVG, 03.PV.21, p. 124
Scie, rue de la, 4-6	1896, 1897	Juvet, Henri	Société anonyme des cuisines populaires des Eaux-Vives et de Rive	Cuisines populaires	AEG, Travaux A 113, p. 162
Scie, rue de la, 10	1890, 1891	Camoletti, John et Marc	Hermann, L.	Bureaux/magasin/ entrepôts	AEG, Travaux A 107, p. 37
Sénébier, rue Jean-, 4	1905, 1906	Camoletti, Marc/ Braillard, Maurice	Bel, Frédéric Louis	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 122, p. 227
Sénébier, rue Jean-, 8	1900, 1901	Philippon, Louis	Philippon, Louis	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 117, p. 7
Sénébier, rue Jean-, 10	1899, 1900	Philippon, Louis	Batault, Georges René Émile	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 116, pp. 110, 182
Sénébier, rue Jean-, 12	1875, 1876	Vaucher, Henri	Goetz, Marc David	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 92, p. 49
Sénébier, rue Jean-, 14	1873, 1874	Boissonnas, Charles	Covelle, Joseph	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 90, p. 62
Sénébier, rue Jean-, 16	1874, 1875	Goetz, Philippe Ami	Blondel, Jacques Édouard	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 91, p. 151
Sénébier, rue Jean-, 18	1876, 1877	Goetz, Philippe Ami	Marignac, Charles	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.12, n° 729
Sénébier, rue Jean-, 20	1873, 1873	Goss, Jacques-Élisée	Ador, Édouard Jacob	Immeuble d'habitation	AVG, 21.PV.11, n° 282
Servette, rue de la, 1	1874, 1875	Feltmann, Antoine ?	Receveur, Julie Élise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 91, p. 311
Servette, rue de la, 3	1877, 1878	Ellès, Charles ?	Receveur, Julie Élise	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 94, p. 99
Stand, rue du, 51	1872, 1873	Bourrit et Simmler	Stoutz, Charles de	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 105
Stand, rue du, 53	1872, 1873	Bourrit et Simmler	Ador, Édouard Jacob	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 105
Stand, rue du, 56/ Bourse, rue de la, 3	1872, 1873	Goetz, Philippe Ami	Brémond, Laurent Émile	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 89, p. 18
Stand, rue du, 57	1860, 1861	Reverdin, Adolphe	Société des hôtels garnis	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 77, p. 39
Stand, rue du, 58/ Bourse, rue de la, 5	1871, 1872	Reverdin, Adolphe	Mussard, Henri	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 860

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Stand, rue du, 60/ Bourse, rue de la, 7	1871, 1872	Reverdin, Adolphe	Maunoir, Henri	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.10, n° 632
Stand, rue du, 62/Bourse, rue de la, 9/Grütli, rue du, 4	1871, 1872	Bachofen, Jean-Henri	Badollet, J. M. veuve	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 88, p. 72
Stand, rue du, 64	1867, 1868	Darier, Samuel	Banque commerciale genevoise	Banque	AEG, Travaux A 84, p. 72
Sturm, rue Charles-, 20	1897, 1898	Fulpius, Léon	Société anonyme immobilière du boulevard des Tranchées ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 148
Synagogue, place de la, 1/ Petitot, rue Jean-, 2	1872, 1873	Fulpius, Léon	Société de la place de la Synagogue	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.11, n° 17
Synagogue, place de la, 3/ Petitot, rue Jean-, 4	1872, 1873	Fulpius, Léon	Société de la place de la Synagogue	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.11, n° 17
Synagogue, place de la, 5/Grütli, rue du, 6/Petitot, rue Jean-, 6	1872, 1873	Fulpius, Léon	Société de la place de la Synagogue	Immeuble/magasin	AVG, 21.PV.11, n° 17
Synagogue, place de la, 6 (anc.)	1889, 1890	Fulpius, Léon	Ormond, G.	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 106, p. 73
Synagogue, place de la, 7	1857, 1859	Bachofen, Jean-Henri	Communauté israélite	Synagogue	AEG, Travaux A 74, p. 191
Terreaux-du-Temple, rue des, 2	1888, 1889	Juvet, Henri	Société anonyme de la maison n° 2 rue des Terreaux-du-Temple	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 105, p. 91
Terreaux-du-Temple, rue des, 4	1890, 1891	Juvet, Henri	Juvet et Consorts ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 107, p. 33
Théâtre, boulevard du, 2	1877, 1878	Collart, Joseph Paul/ Poncy, Étienne	Lenoir, Jean David	Immeuble/bureaux	AEG, Travaux A 94, p. 117
Théâtre, boulevard du, 3-3bis	1876, 1877	Franel, Jean	Bonna et Cie	Banque	AEG, Travaux A 93, p. 149
Théâtre, boulevard du, 4	1878, 1879	Goüy, Antoine	Goüy, Antoine	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 41
Théâtre, boulevard du, 5	1878, 1879	Camoletti, John	Galopin, Jacques Henri	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 96
Théâtre, boulevard du, 6	1878, 1879	Goüy, Antoine	Goüy, Antoine	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 95, p. 126
Théâtre, boulevard du, 8	1880, 1881	Camoletti, John	Camoletti, John	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 67
Théâtre, boulevard du, 9	1880, 1881	Goüy, Antoine	Ponti, Jean Baptiste	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 97
Théâtre, boulevard du, 10	1877, 1878	Camoletti, John	Dufour, Jean Étienne François/Vivien	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 94, p. 98
Théâtre, boulevard du, 12	1876, 1877	Camoletti, John	Moget, François	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 93, p. 291
Toepffer, rue Rodolphe-, 2	1870, 1871	Goss, Jacques-Élisée	D'Arbigny-Beaumont, Jeanne Wilhelmine	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 87, p. 160
Toepffer, rue Rodolphe-, 3	1878, 1879	Schröder, Émile	Schröder, Émile	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 95, p. 114
Toepffer, rue Rodolphe-, 5	1878, 1879	Schröder, Émile	Schröder, Émile	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 95, p. 114
Toepffer, rue Rodolphe-, 6	1866, 1867	Brolliet, Marc François	Brolliet, Marc François	Presbytère	AEG, Travaux A 83, p. 97
Toepffer, rue Rodolphe-, 8	1870, 1871	Magnin, Auguste ?	Lenoir, Jean David	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 87, p. 75
Toepffer, rue Rodolphe-, 9	1863, 1866	Grimm, David/ Guillebaud, Jean-Pierre	Fondation de la chapelle russe	Église	AEG, Travaux A 80, p. 288
Toepffer, rue Rodolphe-, 10	1869, 1870	Magnin, Auguste	Lenoir, Jean David	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 86, p. 40
Toepffer, rue Rodolphe-, 11	1898, 1899	Gampert & Cayla	Société urbaine immobilière	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 20
Toepffer, rue Rodolphe-, 11bis/ Le-Fort, rue François-, 18	1897, 1898	Gampert & Cayla	Société urbaine immobilière	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 8
Toepffer, rue Rodolphe-, 12	1867, 1868	Bourdillon, André	Alizier, Marc	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 84, p. 212
Toepffer, rue Rodolphe-, 14	1867, 1868	Bourdillon, André	Veillon, Louis Auguste	Hôtel particulier	AEG, Travaux A 84, p. 108
Toepffer, rue Rodolphe-, 15/ Sturm, rue Charles-, 16	1897, 1898	Gampert & Cayla	Société urbaine immobilière	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 8
Toepffer, rue Rodolphe-, 17	1897, 1898	Gampert & Cayla	Société urbaine immobilière	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 114, p. 8
Toepffer, rue Rodolphe-, 19	1892, 1893	Juvet, Henri	Le Royer, Alexandre	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 109, p. 189
Toepffer, rue Rodolphe-, 21	1898, 1899	Fulpius, Léon	Société anonyme immobilière du boulevard des Tranchées ?	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 115, p. 57

Adresse	Début/fin	Concepteur	Maître d'ouvrage	Type	Sources
Université, rue de l', 3	1896, 1897	Pilet & Séchehayé/ Poujoulat, Pierre	Pilet & Séchehayé	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 113, p. 120
Université, rue de l', 4	1880, 1881	Goetz, Philippe Ami	Goetz, Philippe Ami	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 97, p. 36
Université, rue de l', 5	1896, 1897	Pilet & Séchehayé	Pilet	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 113, p. 120
Université, rue de l', 6	1879, 1880	Goetz, Philippe Ami	Weller, Édouard	Immeuble d'habitation	AEG, Travaux A 96, p. 177
Versonnex, rue François-, 3	1879, 1880	Fillion, Albert	Fillion, Albert	Immeuble/magasin	AVG, 03.PV.40, p. 1019
Versonnex, rue François-, 5	1880, 1881	Delimoges, François	Deron, Nicolas	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 97, p. 204
Versonnex, rue François-, 7	1863	Architecte inconnu	Albert, Philippe	Atelier/écurie	AEG, Travaux A 80, p. 231
Versonnex, rue François-, 8	1863 ?	Architecte inconnu	Berthoud, Charles	Entrepôt	AEG, Jur. Civ. Aam 24, n° 6
Vingt-Deux-Cantons, place des, 3/ Terreaux-du-Temple, rue des, 25	1860	Rouge, Marie ?	Rouge, Marie	Immeuble/magasin	AVG, 03.PV.20, p. 23
Voltaire, rue, 3	1881, 1882	Camoletti, John	Hufschmidt, Joseph Philippe Robert	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 257
Voltaire, rue, 4	1897, 1898	Dériaz Frères	Dériaz, Gédéon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 117
Voltaire, rue, 5	1881, 1882	Camoletti, John	Hufschmidt, Joseph Philippe Robert	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 98, p. 257
Voltaire, rue, 6	1897, 1898	Dériaz Frères	Dériaz, Gédéon	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 114, p. 117
Voltaire, rue, 10	1896, 1897	Streit Baron, Élisée (entrepreneur)	Reisslé, Édouard	Immeuble/magasin	AEG, Travaux A 113, p. 90

# Abréviations et bibliographie

- ACM  
Archives de la construction Moderne, École polytechnique fédérale Lausanne.
- ADLER 2020  
EMMANUEL ADLER, *La gestion des déjections humaines : un défi urbain. Le cas de la ville de Lyon, de la fin du 18<sup>e</sup> au début du 20<sup>e</sup> siècle*, Uni. Paris Est, 2020.
- AEG  
Archives d'État de Genève.
- AGULHON 1975  
MAURICE AGULHON, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Ethnologie française*, t. 5, 1975, pp. 33-56.
- ALPHAND 1867-1873  
ADOLPHE ALPHAND, *Les promenades de Paris*, Paris 1867-1873.
- ALONSO 2018  
ÉRIC ALONSO, *L'architecture de la voie : histoire et théorie*, Marseille 2018.
- AMIEL 1858  
HENRI-FRÉDÉRIC AMIEL, *Guide poétique du touriste à Genève*, 2<sup>e</sup> éd., Genève 1858.
- Amis de l'instruction 1942  
*Société genevoise des amis de l'instruction : livre du centenaire, 1842-1942*, Genève 1942.
- AMSLER 1991  
CHRISTINE AMSLER, *Étude typologique sur les écoles, 1850-1918*, CPA, 1991 (non publiée).
- AMSLER 1993  
CHRISTINE AMSLER, *Les promenades publiques à Genève de 1680 à 1850*, Genève 1993.
- AMSLER 2008  
CHRISTINE AMSLER, *Note sur l'arborisation du quartier des Tranchées au XIX<sup>e</sup> siècle, avec un éclairage spécifique sur la terrasse cours des Bastions 12*, Genève 2008 (non publiée).
- Archives Architectures  
Archives Architectures Genève, Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture de Genève.
- Archives de la CRIÉE  
Archives de la Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance, Genève.
- ARVIDSSON/FRAVALO 2015  
BJÖRN ARVIDSSON, FABIENNE FRAVALO, *La belle époque de l'ornement, Genève, 1890-1920*, Gollion 2015.
- ARZHAeva 2020  
VICTORIA ARZHAeva, *La Cathédrale de l'Exaltation de la Sainte-Croix à Genève (1863-1866) : Une église orthodoxe russe à l'épreuve de l'éclectisme architectural*, mémoire de Master, Université de Lyon, 2020 (non publié).
- AVG  
Archives de la Ville de Genève.
- BABEL 1945  
ANTHONY BABEL, « De l'une à l'autre aula », *Vie, art, cité*, n° 3, mai-juin 1945, non paginé.
- BABEL 1947  
ANTHONY BABEL, *La caisse hypothécaire et le développement économique du canton de Genève*, Genève 1947.
- BADEA 2009  
GABRIEL BADEA, *Le style Second empire : architecture, décors et art de vivre*, Paris 2009.
- BADOIS/BIEBER 1898  
EDMOND BADOIS, ALBERT BIEBER, *L'assainissement comparé de Paris et des grandes villes de l'Europe : Berlin, Amsterdam, La Haye, Bruxelles, Londres*, Paris 1898.
- BARDE 1891  
CHARLES BARDE, *Salubrité des habitations et hygiène des villes*, Genève 1891.
- BARDE 1930  
EDMOND BARDE, *La grande Genève : notes d'histoire*, Genève 1930.
- BERTIN/MATHIAN 2008  
DOMINIQUE BERTIN, NATHALIE MATHIAN, *Lyon, silhouette d'une ville recomposée : architecture et urbanisme, 1789-1914*, Lyon 2008.
- BGE  
Bibliothèque de Genève et son Centre iconographie.
- BGS  
Banque générale suisse de crédit international mobilier et foncier.
- BIÉTRY/ZERMATTEN 2020  
LÉO BIÉTRY (réd.), NICOLE ZERMATTEN (photo.), *Les coulisses d'un chantier : rénovation partielle et extension du Grand Théâtre de Genève*, 2016-2019, Genève 2020.
- BLONDEL 1946  
LOUIS BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève 1946.
- BODENSCHATZ 1983  
HARALD BODENSCHATZ et al., *Stadterweiterungen 1800-1875 : von den Anfängen des modernen Städtebaues in Deutschland*, Hamburg 1983.
- BONNET/BONNET 2019  
MIREILLE BONNET, PIERRE BONNET, *Bastions, Rue De-Candolle* (Ensembles urbains Genève 01), Genève 2019.
- BORDIER 1849  
BORDIER, *À mes concitoyens : au sujet de la question des fortifications*, Genève 1849.
- BRET 1911  
THÉODORE BRET, *Notice historique avant la démolition prochaine du Bâtiment électoral*, Genève 1911.
- BROILLET et al. MAH GE 1997  
PHILIPPE BROILLET (dir.), ISABELLE BRUNIER, MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, LEÏLA EL-WAKIL, BÉNÉDICT FROMMEL, ALAIN MÉLO, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *La Genève sur l'eau* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, I), Bâle 1997.
- BRULHART 1982  
BRULHART ARMAND, *Répertoire de cartes et plans de Genève 1798-1975*, cahier n° 5, Genève 1982.
- BRULHART 1987  
ARMAND BRULHART, *Guillaume Henri Dufour : génie civil et urbanisme à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne 1987.
- BRULHART/DEUBER-PAULI 1993  
ARMAND BRULHART, ÉRICA DEUBER-PAULI, *Ville et canton de Genève* (Arts et monuments), Berne 1993.
- BRUNIER et al. MAH GE 2016  
ISABELLE BRUNIER (dir.), MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, BÉNÉDICT FROMMEL, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, espaces et édifices publics* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, IV), Berne 2016.
- BTSR  
*Bulletin technique de la Suisse romande*, de 1900 à 1978.
- Cahier général 1850  
*Cahier général des charges relatif à la vente des portions de terrain provenant de la démolition des fortifications de Rive et des Pâquis, arrêté en Conseil d'État le 10 septembre 1850*, Genève 1850.
- Cahier général 1852  
*Cahier général des charges relatif à la vente des portions de terrain provenant de la démolition des fortifications de Rive et des Pâquis, arrêté en Conseil d'État le 21 décembre 1852*, Genève 1852.
- Cahier des charges 1854 (1)  
*Cahier des charges pour la vente en bloc des parcelles de terrain, non vendues à ce jour, du Square des Bergues, arrêté par le Conseil d'État le 17 janvier 1854*, Genève 1854.
- Cahier des charges 1854 (2)  
*Cahier des charges général pour la vente des terrains des fortifications, arrêté par le Conseil d'État le 17 mars 1854*, Genève 1854.
- Cahier des charges 1861  
*Cahiers des charges général pour la vente des terrains des fortifications, arrêté par le Conseil d'État le 17 mars 1854*, Genève 1861.
- Cahier des charges 1879  
*Cahier des charges général pour la vente des terrains des fortifications, arrêté par le Conseil d'État le 1<sup>er</sup> août 1879*, Genève 1879.
- CAMPOS 2003  
RÉMY CAMPOS, *Instituer la musique. Les premières années du Conservatoire de Genève (1835-1859)*, Genève 2003.
- Catalogue Val d'Osne 1907  
Société anonyme des fonderies d'art du Val d'Osne, *Album n° 2, Fontes d'art*, catalogue de vente, Paris 1907.
- CHAILLLOT CALAME 2006  
BABINA CHAILLLOT CALAME, *Église du Sacré-Cœur. Rapport historique du bâtiment et analyse des façades*, 2006 (non publié).

- CHARGUERAUD 1896  
ADOLPHE CHARGUERAUD, *Traité des plantations d'alignement et d'ornement dans les villes et sur les routes départementales*, Paris 1896.
- CHENU/CROZET 1981  
LAURENT CHENU, PIERRE-ALAIN CROZET, *L'agrandissement de Genève, 1849-1861 : plans, projets, débats*, École d'architecture de Genève, 1981 (non publié).
- CHERBULIEZ 1851  
JOËL CHERBULIEZ, « La Suisse sous le gouvernement des Radicaux », *Revue des Deux Mondes*, t. 11, 1851, pp. 76-110.
- CIG  
Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève.
- CIRCOURT 1856  
ADOLPHE DE CIRCOURT, *Genève (1815 à 1840) : texte inédit présenté avec une introduction, des notes et un index des noms propres par Paul-Emile Schazmann*, Genève 1932 (texte écrit en 1856).
- CLAUDE 1992  
GEOFFROY CLAUDE, *Abattre les remparts : mode ou nécessité de l'urbanisation à l'ère industrielle. Étude comparée de trois villes fortifiées, Genève, Parme, Metz*, Thèse, Université de Nancy, 1992.
- Compagnie Tranchées + année  
Compagnie des immeubles des Tranchées, *Premier rapport présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires le 5 avril 1861*, Genève 1861; 3<sup>e</sup> rapport, 30.04.1863; 4<sup>e</sup> rapport, 17.03.1864; 5<sup>e</sup> rapport, 08.04.1865.
- CORBOZ 1999  
ANDRÉ CORBOZ, « La ceinture fazyste de Genève : quels rapports entre espaces et fonctions ? », *Stadt- und Landmauern, Bd. 3 : Abgrenzungen – Ausgrenzungen in der Stadt und um die Stadt*, Zurich 1999, pp. 31-34.
- CORBOZ 2004  
ANDRÉ CORBOZ, « Palmyre à Plainpalais ? Sur les sources formelles de l'église du Sacré-Cœur », *Genava*, 52, 2004, pp. 83-92.
- COUGNARD 1917  
JULES COUGNARD, *La Caisse d'épargne du canton de Genève, 1816-1916*, Genève 1917.
- COURTIAU 1999  
CATHERINE COURTIAU, *Le Grand-Théâtre, étude historique et architecturale* (étude complétée par ANGELA DURRUTHY COLAS BEDAT en 2013), CPA, 1999 (non publiée).
- COURTIAU 2004  
CATHERINE COURTIAU, *Le Victoria Hall – 14, rue du Général-Dufour. Étude historique et architecturale*, CPA, 2004 (non publiée).
- COURTIAU 2007  
CATHERINE COURTIAU, *Université Bastions Genève : bâtiment central, Aile Jura (anc. Muséum d'histoire naturelle) : étude historique et architecturale*, DCTI, 2007 (non publiée).
- COURTIAU 2019  
CATHERINE COURTIAU, *Ancienne école des beaux-arts, boulevard Helvétique 9*, CPA, 2019 (non publié).
- CPA  
Conservation du Patrimoine architectural de la Ville de Genève.
- CRAM + année  
*Compte-rendu de l'Administration municipale de la Ville de Genève*.
- CRCE + année  
*Compte-rendu du Conseil d'État*.
- CROSNIER 1909  
JULES CROSNIER, « La Société des arts et ses collections », *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève 1909, pp. 69-178.
- DACM  
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève.
- DALY 1864  
CÉSAR DALY, *L'architecture privée sous Napoléon III : nouvelles maisons de Paris et des environs*, Paris 1864, t. I, Hôtels privés; t. II, Maisons à loyer.
- DARIER 1865  
SAMUEL DARIER, *Quelques mots sur l'assainissement et l'agrandissement de la ville de Genève*, Genève 1865.
- DARIN 2010  
MICHAËL DARIN, *La comédie urbaine*, Gollion 2010.
- DAVID 2004  
JEAN-ÉLIE DAVID, *Notes au crayon : souvenirs d'un arpenteur genevois, 1855-1898*, Lausanne 2004.
- DCTI  
Département des constructions et des technologies de l'information du canton de Genève (devenu Département du territoire).
- DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010  
MATTHIEU DE LA CORBIÈRE (dir.), ISABELLE BRUNIER, BÉNÉDICT FROMMEL, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, ville forte* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, III), Berne 2010.
- DELEIDERRIER-JÉQUIER 1854  
JULES DELEIDERRIER-JÉQUIER, *Deux mots sur l'architecture actuelle : profession de foi d'un architecte*, Genève 1854.
- DELPHIN 1896  
ÉMILE DELPHIN, « Le Victoria-Hall », *Journal officiel illustré de l'Exposition nationale suisse*, n° 19, 29.05.1896, p. 220.
- DEONNA 1929  
WALDEMAR DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève 1929.
- DESBASSAYNS DE RICHEMONT 1867  
ALEXANDRE DESBASSAYNS DE RICHEMONT, *La nouvelle Genève*, Paris 1867.
- DHS ou DHS online  
Dictionnaire historique de la Suisse, 13 vol., Hauterive, 2002-2014, ou [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch).
- DIP  
Département de l'instruction publique du canton de Genève.
- DIT  
Direction de l'information du territoire du canton de Genève.
- Doc. Photo VG  
Documentation photographique de la Ville de Genève, DACM.
- D<sup>pt</sup>  
Département français.
- DTP  
Département des travaux publics du canton de Genève.
- DUC/FREI/PERROUX 2008  
GÉRARD DUC, ANITA FREI, OLIVIER PERROUX, *Eau, gaz, électricité : histoire des énergies à Genève du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Gollion 2008.
- DUNANT 1849  
DAVID DUNANT, *La question des fortifications résolue à la satisfaction générale*, Genève 1849.
- EGGIMANN 1989  
GILBERT EGGIMANN, *L'évolution du paysage urbain à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève 1989.
- Eisenbahn 1875  
« Les matériaux de construction employés à Genève », *Die Eisenbahn*, Bd. 3, H. 6, 1875, pp. 46-47.
- EL-WAKIL 1984  
LÉILA EL-WAKIL, « Le Conservatoire de musique à Genève : Les dessous et les arrières d'une construction peu ordinaire », *Revue du Vieux Genève*, n° 14, 1984, pp. 69-74.
- EL-WAKIL 1986  
LÉILA EL-WAKIL, « Genève sur les traces de deux prix de Rome d'architecture : F.-E. Callet (1791-1854) et J.-B.-C. Lesueur (1794-1883) », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, Paris 1986, pp. 101-115.
- EL-WAKIL 1989  
LÉILA EL-WAKIL, *Bâtir la campagne, Genève 1800-1860*, 2 vol., Genève 1989.
- EL-WAKIL 1990  
LÉILA EL-WAKIL, « Pour Rilliet-Pelletier : une maison à partir d'une porte de ville », *Jean-Daniel Blavignac, 1817-1876*, Carouge 1990, pp. 148-150.
- EL-WAKIL 1992  
LÉILA EL-WAKIL, « Jacques-Elysée Goss, d'un petit au Grand Théâtre », *Revue du Vieux Genève*, 1992, pp. 34-47.
- EL-WAKIL 1998  
LÉILA EL-WAKIL, *Transformer un hôtel particulier en musée d'art : un siècle d'histoire d'un bâtiment genevois*, Genève 1998.
- EL-WAKIL/PIGUET 1984  
LÉILA EL-WAKIL, SABINE PIGUET, « Le rond-point de Plainpalais à Genève et ses abords : développement urbain et architectural », *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, vol. 41, 1984, n° 1, pp. 40-56.

- ETZEL 1839  
CARL ETZEL, *Notices sur la disposition des grands chantiers de terrassement, observés dans les travaux exécutés récemment en Angleterre et en France*, Paris 1839.
- FATIO 1900  
GUILLAUME FATIO, *Genève à travers les siècles*, Genève 1900.
- FAZY 1850  
JAMES FAZY, *Des fortifications de Genève considérées à leur point de vue militaire*, Genève 1850.
- FAZY 1947  
JAMES FAZY, *Mémoires*, édité par François Ruchon, Genève 1947.
- FREI 1999  
ANITA FREI, *Samuel Darier, architecte à Genève (1808-1884)*, Genève 1999.
- FROMMEL 2002  
BÉNÉDICT FROMMEL, *Athénée 4: du culte à la culture, la métamorphose d'un immeuble du quartier des Bastions*, Genève 2002.
- GANTER 1973  
EDMOND GANTER, *Histoire de Saint-Germain et du Sacré-Cœur*, Genève 1973.
- GANTER/HAAB/DUVERNAY 1966  
EDMOND GANTER, AUGUSTE HAAB, PIERRE DUVERNAY, *Cent ans de vie paroissiale: Centenaire Paroisse de Saint-Joseph Genève, 1866-1966*, Saint-Maurice 1966.
- GAULLIEUR 1856  
EUSÈBE HENRI ALBAN GAULLIEUR, *Genève depuis la constitution de cette ville en république jusqu'à nos jours*, Genève 1856.
- GAZZOLA 2011  
VIRGINIE GAZZOLA, *Le Conservatoire de musique de Genève (1856-1858): Un édifice culturel en mutation*, mémoire de Master, Université de Genève, 2011 (non publié).
- GEISENDORF 1963  
PAUL-F. GEISENDORF, « Naissance de l'Athénée », *Athénée: 1863-1963*, Genève 1963, pp. 25-34.
- GONCERUT 1991  
VÉRONIQUE GONCERUT, *Une entreprise patriotique à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle: le monument national et son inauguration, 1863-1870*, mémoire de licence, Université Genève, 1991.
- GOSSET 1886  
ALPHONSE GOSSET, *Traité de la construction des théâtres*, Paris 1886.
- GOUSSAROV/MIRIMANOFF 2018  
MIKHAIL GOUSSAROV, PIERRE MIRIMANOFF, *L'église russe de Genève*, Genève 2018.
- GRÉZINE 1999  
IVAN GRÉZINE, *Les orthodoxes russes en Suisse romande: essai d'histoire*, Genève 1999.
- GUILLAUME 1865  
LOUIS GUILLAUME, *Hygiène scolaire: considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques*, Genève 1865.
- HARTOG 1962  
RUDOLF HARTOG, *Stadterweiterungen im 19. Jahrhundert*, Stuttgart 1962.
- HEPIA  
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève.
- HOFFMANN 2006  
FABIENNE HOFFMANN et al., *Escaliers: décors et architecture des cages d'escalier des immeubles d'habitation de Suisse romande, 1890-1915*, Lausanne 2006.
- HUETZ 2022  
ALLISON HUETZ, « Mettre en spectacle la Genève moderne? Les débats au Conseil municipal (1842-1903) », *Le Mémorial, chronique d'une ville qui s'écrit au présent: travaux d'histoire sur le Conseil municipal de la Ville de Genève*, Genève 2022, pp. 101-119.
- IMAHGE  
Inventaire des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève.
- INSA 1984  
Collectif, *Inventaire suisse d'architecture: Genève 1850-1920*, Zurich 1984.
- JACCAUD 2019  
JEAN-PAUL JACCAUD, *Cornavin, rue Ami-Lévrier (Ensembles urbains Genève 05)*, Genève 2019.
- JANIN 1860  
FRANÇOIS JANIN, « Exposé du mouvement commercial résultant de la création du chemin de fer de Lyon à Genève, 29 oct. 1859 », *Bulletin de l'Institut national genevois*, n° 19, 1860, pp. 54-67.
- JANNIÈRE 2018  
HÉLÈNE JANNIÈRE, « La démolition en chantier: de la colonne Vendôme aux grands ensembles », *L'art du chantier: construire et démolir du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris 2018, pp. 116-127.
- JdG  
*Journal de Genève*, de 1826 à 1998.  
*Journal de la construction et de l'industrie*  
*Journal de la construction et de l'industrie*, n° 1, 12.07.1873 - n° 28, 15.07.1876, Genève, 1873-1876.
- KOELLIKER 1999  
MARTINE KOELLIKER, « Précisions historiques relatives au monument Brunswick: une 'pièce montée' de toutes pièces? », *Des pierres et des hommes: hommage à Marcel Grandjean* (Bibliothèque historique vaudoise, 109), Lausanne 1999.
- LABARTHE 2003  
ANNE LABARTHE, *L'ancienne école du Grütli (Maison des arts du Grütli)*, CPA, 2003 (non publié).
- LAMBERT 1902  
A. LAMBERT, « L'architecture contemporaine dans la Suisse romande », *Schweizerische Bauzeitung*, Bd. XL, n° 21, 22.11.1902, pp. 221-225.
- LAMPUGNANI/FREY/PEROTTI 2008  
VITTORIO MAGNANO LAMPUGNANI, KATIA FREY, ELIANA PEROTTI (dir.), *Anthologie zum Städtebau, Bd. 1.1 und 1.2 Von der Stadt der Aufklärung zur Metropole des industriellen Zeitalters*, Berlin 2008.
- LAUPER/LISSOVSKIY 1995  
ALOYS LAUPER, [VLADIMIR] LISSOVSKIY, « L'église russe de Genève », *Pro Fribourg*, n° 108, octobre 1995, pp. 27-32.
- Le Bâtiment  
*Le Bâtiment: journal du constructeur*, CAMILLE TREILLARD (dir.), année 1, n° 1, 20.12.1871 - année 2, n° 7, 25.03.1872, Genève, 1871-1872.
- LEFEBVRE 1897  
GEORGES LEFEBVRE, *Plantations d'alignement, promenades, parcs et jardins publics*, Paris 1897.
- LELORGE 2017  
ASTRID LELORGE, « Des fortifications aux boulevards. Les débats sur l'agrandissement de Genève (1800-1850) », *Le Globe*, 2017, vol. 157 (1), pp. 23-38.
- LESCAZE/HILER/FREI 1994  
BERNARD LESCAZE, DAVID HILER, ANITA FREI, *La Société coopérative d'habitation Genève & l'histoire du logement social à Genève, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Genève 1994.
- LOB-PHILIPPE 1996  
SABINE LOB-PHILIPPE, « Église Saint-Joseph des Eaux-Vives à Genève », rapport destiné à la Direction du patrimoine et des sites, Genève, mai 1996 (non publié).
- LOB-PHILIPPE 1997  
SABINE LOB-PHILIPPE, « L'inspiration médiévale dans l'architecture urbaine à Genève au début du 20<sup>e</sup> siècle », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 54, 1997/2, pp. 153-161.
- LOYER 1994  
FRANÇOIS LOYER, *Paris XIX<sup>e</sup> siècle: l'immeuble et la rue*, Paris 1994.
- MAH  
Musée d'art et d'histoire de Genève.
- MARIGNAC 2019  
FRANÇOIS DE MARIGNAC, *Pâquis, Square du Mont-Blanc* (Ensembles urbains Genève 04), Genève 2019.
- MARQUIS 1983  
JEAN-MARIE MARQUIS, « Jean-Jacques Dériaz (1814-1890) peintre-décorateur genevois », *Genava*, t. 31, n.s., 1983.
- MASSÉ 1980  
ARTHUR MASSÉ, *Promenades historiques dans les rues de Genève*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série, Genève 1980 (réimpr. de Genève, Bâle, Lyon 1874).
- MAURON 1988  
VÉRONIQUE MAURON, *Vivre et penser la propriété privée au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de licence, Université de Genève, 1988 (non publié).
- MBF  
*Moniteur du Bâtiment et de la Finance*, Genève, de 1872 à 1873.
- MCM  
*Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*.
- MENN 1874  
CHARLES MENN, *De l'enseignement des arts du dessin en Suisse*, Genève/Bâle/Lyon 1874.
- MGC  
*Mémorial du Grand Conseil de Genève*.

- NARJOUX 1879  
FÉLIX NARJOUX, *Les écoles publiques en Suisse : construction et installation*, Paris 1879.
- NEMEC/PIGUET 1988  
MICHEL NEMEC, SABINE PIGUET, « L'appareil légal comme instrument de contrôle du développement urbain », *Habitation*, n° 9, pp. 12-17.
- Neuen Anlagen 1858  
« Die Neuen Anlagen von Genf », *Allgemeine Bauzeitung*, 1858, pp. 326-328.
- NOTICE 1868  
*Notice sur la construction des bâtiments pour l'instruction supérieure, la Bibliothèque publique et les collections scientifiques*, Genève 1868.
- PALFI 1996  
VÉRONIQUE PALFI, *Ensemble Promenade du Pin 1-5*, CPA, 1996 (non publié).
- PALFI 2002  
VÉRONIQUE PALFI, « Histoire », *Le monument Brunswick*, Genève 2002, pp. 10-19.
- PATRIMOINE SUISSE GENÈVE 2020  
PATRIMOINE SUISSE GENÈVE, PAULINE NERFIN (dir.), *XIX<sup>e</sup> siècle : un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)*, Genève 2020.
- PERROUX 1997  
OLIVIER PERROUX, « La Société Immobilière Genevoise, un acteur dans le développement urbain de Genève (1853-1903) », *Au XIX<sup>e</sup> siècle Genève se réveille et construit*, Genève 1997, pp. 105-228.
- PFAENDLER 1974  
ROLF PFAENDLER, *Histoire du quartier des Tranchées et des Bastions*, mémoire de licence, Université de Genève, 1974 (non publié).
- PFAENDLER 1976  
ROLF PFAENDLER, « Le plateau des Tranchées, un quartier résidentiel du XIX<sup>e</sup> siècle », *Nos monuments d'art et d'histoire*, 27, 1976, pp. 171-177.
- PFAENDLER 1979  
ROLF PFAENDLER, « Les Tranchées et les Bastions, premier quartier résidentiel de la Genève moderne », *Genava*, 27, 1979, pp. 33-82.
- PFAENDLER 1985  
ROLF PFAENDLER, « Aperçu de l'architecture bourgeoise à Genève à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : le portefeuille de projets d'Émile Reverdin », *Revue du Vieux-Genève*, n° 15, 1985, pp. 30-39.
- PICON 2002  
ANTOINE PICON, « Entre historicisme et modernité : la conception de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle », *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, Paris 2002, pp. 343-355.
- PICTET DE SERGY 1864  
AMÉDÉE-JULES-PIERRE PICTET DE SERGY, *Genève ancienne et nouvelle : étude d'histoire nationale*, Genève 1864.
- PINON 2002  
PIERRE PINON, *Atlas du Paris haussmannien*, Paris 2002.
- PLANÇON 2008  
JEAN PLANÇON, *Histoire de la communauté juive de Carouge et de Genève : De l'Antiquité à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève 2008.
- PONS 1867  
ANTOINE-LOUIS PONS, *L'État de Genève et la Société anonyme du square des Bergues : mémoire justificatif des demandes en dommages-intérêts [...]*, Genève 1867.
- Promenade du Pin 2002  
Ville de Genève, *Promenade du Pin*, Genève 2002.
- PYTHON 2010  
FRÉDÉRIC PYTHON, « La Société immobilière genevoise et ses architectes (1853-1889) », *Études de lettres* [En ligne], 4|2010, consulté le 02 juin 2021. <http://journals.openedition.org/edl/239>.
- Rapport 1853  
*Rapport présenté au Conseil administratif par la commission qu'il avait chargée d'étudier un projet de nouveaux quartiers sur les terrains des fortifications de la rive droite [...]*, Genève 1853.
- Rapport 1854  
*Rapport du département des travaux publics sur les diverses questions qui ont été discutées et résolues au sujet du nouveau plan d'agrandissement de la ville : présenté au Conseil d'État conformément à l'arrêté du 26 septembre 1854*, Genève 1854.
- REBETEZ 1994  
SERGE REBETEZ, *D.F.P. Barton, l'Harmonie Nautique et le Victoria Hall*, Genève 1994.
- REIST 1977  
BERNARD JACQUES REIST, *Société, politique, économie et fortifications : Genève à l'époque de la chute des remparts, 1847-1855*, mémoire de licence, Université de Genève, 1977 (non publié).
- RENEVEY FRY 2019  
CHANTAL RENEVEY FRY, *Une église au cœur des Eaux-Vives : La paroisse genevoise de Saint-Joseph*, Saint-Maurice 2019.
- REVERDIN 1968  
RAYMOND REVERDIN, *Le quadrilatère du square du Mont-Blanc : rapport à l'adresse du Département des travaux publics*, Genève 1968.
- REYNAUD 1858  
LÉONCE REYNAUD, *Traité d'architecture, 2<sup>e</sup> partie : édifices*, Paris 1858.
- RICHAUD 1997  
GILBERT RICHAUD, « Genève terre d'expérience ou ville idéale ? Les projets de Gaspard André (1840-1896) sur la rive gauche », *Genava*, 45, 1997, pp. 83-94.
- RIMOND 1908  
CHARLES RIMOND, *Récits et souvenirs sur Genève de 1840 à 1860*, Genève 1908.
- RIPOLL 1997 (1)  
DAVID RIPOLL, *Le Musée d'art et d'histoire : étude historique* (mise à jour par LORENA CHOLAKIAN LOMBARD en 2019), CPA, 1997 (non publiée).
- RIPOLL 1997 (2)  
DAVID RIPOLL, « Le Musée d'art et d'histoire : naissance d'un complexe monumental », *Genava*, 45, 1997, pp. 173-182.
- RIPOLL 2002  
DAVID RIPOLL, « Histoire et architecture de la synagogue de Genève », ZUMTHOR et al. 2002, pp. 24-37.
- RIPOLL 2004  
DAVID RIPOLL, « Genève francophile : l'architecture et la ville dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Genève - Lyon - Paris : relations artistiques, réseaux, influences, voyages*, Genève 2004, pp. 107-114.
- RIPOLL 2009  
DAVID RIPOLL, « Plans de carrière : Charles Boissonnas et Antoine Feltmann, architectes (Genève, 2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) », *La profession d'architecte en Suisse romande (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)* (Études de Lettres ; 1/2009), Lausanne 2009, pp. 117-143.
- RIPOLL 2010 (1)  
DAVID RIPOLL, *Le Grand Musée : Musée d'art et d'histoire, Genève, 1910-2010* (Centenaire du Musée d'art et d'histoire, vol. 3), Genève 2010, pp. 16-71.
- RIPOLL 2010 (2)  
DAVID RIPOLL, « Les avatars des fortifications. Du système défensif aux vestiges protégés (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », DE LA CORBIÈRE et al. MAH GE 2010, pp. 315-324.
- RIPOLL 2011 (1)  
DAVID RIPOLL, « Les bains genevois au XIX<sup>e</sup> siècle : ancrages territoriaux et courants typologiques », *Champel-les-Bains*, Gollion 2011, pp. 122-145.
- RIPOLL 2011 (2)  
DAVID RIPOLL, « Le décor du Musée d'art et d'histoire : la cerise sur le gâteau », *Genava*, 59, 2011, pp. 105-109.
- RIPOLL 2016 (1)  
DAVID RIPOLL, « Retour de bastions : les fortifications de Genève à l'ère de la ville ouverte (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Le passé dans la ville : emplois, identités et imaginaires*, Paris 2016, pp. 267-284.
- RIPOLL 2016 (2)  
DAVID RIPOLL, « De l'or sur le Ring : L'église russe de Genève (1866) », conférence pour la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 29.09.2016 (non publiée).
- RIPOLL 2019  
DAVID RIPOLL, *Les plantations de la ceinture Fazyste*, CPA, 2019 (non publié).
- RL + ANNÉE  
*Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève*, dès 1816.
- RUCHON 1935  
FRANÇOIS RUCHON, *Histoire de la Franc-Maçonnerie à Genève de 1736 à 1900*, Genève 1935.

- RUDAZ/TORCHE 1999  
PATRICK RUDAZ, MARIE-THÉRÈSE TORCHE, *Projet d'aménagement du chœur de l'église Saint-Joseph des Eaux-Vives à Genève*, rapport d'expert destiné à la Direction du patrimoine et des sites, Genève 1999 (non publié).
- SAL 1897  
Société pour l'amélioration du logement, *Le plan d'extension de la ville de Genève*, Genève 1897.
- SALY-GIOCANTI 2016  
FRÉDÉRIC SALY-GIOCANTI, « Détruire les enceintes et ouvrir la ville au XIX<sup>e</sup> siècle: le cas allemand », *Agrandir Paris, 1860-1970*, Paris 2016, pp. 65-80.
- SCHAECK-JAQUET 1882  
CHARLES SCHAECK-JAQUET, *Notice sur quelques points de salubrité, sécurité et utilité publique à Genève*, Genève 1882.
- SCHAECK-JAQUET 1886  
CHARLES SCHAECK-JAQUET, *Genève et les environs: quelques renseignements utiles sur la vie matérielle pour étrangers, Suisses et Genevois*, Genève 1886.
- SCHAECK/JAQUET 1885  
C.G. SCHAECK, H. JAQUET, *Moniteur de la construction pour Genève et la Suisse romande*, 2<sup>e</sup> éd., 1885.
- Second rapport 1853  
*Second rapport présenté au Conseil administratif par la commission qu'il avait chargée d'étudier un projet de nouveaux quartiers sur les terrains des fortifications de la rive gauche*, Genève 1853.
- SEVE  
Service des espaces verts de la Ville de Genève.
- SIEGFRIED/FAZY 1850  
HERMANN SIEGFRIED, JAMES FAZY, *Des fortifications de Genève*, [S.l.] 1850.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE 1957  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE (éd.), *Histoire de Genève de 1798 à 1931*, Genève 1957.
- STÜBBEN 1890  
JOSEPH STÜBBEN, *Der Städtebau – Handbuch der Architektur*, Darmstadt 1890.
- TCHERNIAVSKI 2000  
STANISLAV TCHERNIAVSKI, *Histoire de l'église orthodoxe russe en Suisse (1817-1917)*, Moscou 2000.
- TÉRADE/LAMBERT-BRESSON 2018  
ANNIE TÉRADE, MICHÈLE LAMBERT-BRESSON (dir.), *Architecture des villes, architecture des territoires, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (Cahiers de l'Ipraus, n° 10), Paris 2018.
- TREILLARD 1871-1872  
CAMILLE TREILLARD, « La construction privée à Genève et aux environs. La maison de rapport », *Le bâtiment, Journal du constructeur*, n° 1, 20.12.1871, pp. 1-3; n° 2, 07.01.1872, pp. 11-12; n° 3, 20.01.1872, pp. 23-24; n° 4, 05.02.1872, pp. 35-37; n° 5, 20.02.1872, pp. 47-48; n° 6, 10.03.1872, pp. 59-61; n° 7, 25.03.1872, pp. 71-72.
- VASILJEVIC 1980  
SLOBODAN M. VASILJEVIC, « Le pragmatisme raisonné: plan de développement de Genève sur l'emplacement des anciennes fortifications », *Ingénieurs et architectes suisses*, 1980, n° 25, pp. 381-385.
- VASILJEVIC 1981 (1)  
SLOBODAN M. VASILJEVIC, « Le pragmatisme raisonné (II): ordonnance du plan de quartier des Tranchées (Genève) de Blotnitzki et modulation du premier îlot construit en 1860 par Diodati », *Ingénieurs et architectes suisses*, 1981, n° 1, pp. 1-6.
- VASILJEVIC 1981 (2)  
SLOBODAN M. VASILJEVIC, « Le pragmatisme raisonné (III): les racines de la typologie genevoise de l'habitat: la cinquième façade – les toitures de la ceinture 'fazyste' », *Ingénieurs et architectes suisses*, 1981, n° 4, pp. 35-40.
- VINCENT 1896  
ALFRED VINCENT, *L'hygiène publique à Genève pendant la période décennale 1885-1894*, Genève 1896.
- VG  
Ville de Genève.
- WALL GAGO 2021  
CATARINA WALL GAGO, *Rénovation d'un héritage bâti: entre sauvegarde et confort domestique*, Genève 2021.
- WALTER 1994  
FRANÇOIS WALTER, *La Suisse urbaine, 1750-1950*, Genève 1994.
- WEIBEL 2006  
LUC WEIBEL, *Croire à Genève: la salle de la Réformation (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Genève 2006.
- WINIGER-LABUDA et al. MAH GE 2001  
ANASTAZJA WINIGER-LABUDA (dir.), PHILIPPE BROILLET, ISABELLE BRUNIER, MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, BÉNÉDICT FROMMEL, ALAIN MÉLO, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, *Genève, Saint-Gervais: du bourg au quartier* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, II), Berne 2001.
- WINIGER-LABUDA MAH GE 2023  
ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, Grandes demeures urbaines, 1670-1790* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, V), Berne 2023.
- WOLFSBERGER 1854  
ISAAC CHRISTIAN WOLFSBERGER, *Rapport du Département des travaux publics sur les diverses questions qui ont été discutées et résolues au sujet du nouveau plan d'agrandissement de la ville. Présenté au Conseil d'État conformément à l'arrêté du 26 septembre 1854*, Genève 1854.
- XLII<sup>e</sup> AG 1907  
XLII<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs & architectes, Genève 1907.
- ZUMTHOR et al. 2002  
BERNARD ZUMTHOR (dir.), *Un lieu pour le culte: Histoire et restauration de la synagogue Beth Yaacov de Genève (1857-1997)* (Patrimoine et architecture, hors-série), Genève 2002.
- ZUMTHOR/HUDRY 1987  
BERNARD ZUMTHOR, FRANÇOIS HUDRY, *Victoria Hall 1894-1987*, Genève 1987.

# Index

Un astérisque signale les pages comportant les figures, leurs légendes ainsi que le catalogue des bâtiments et les encarts.

Les renvois au texte principal traitant d'un lieu, d'un monument ou d'une thématique sont rehaussés par des *italiques*.

## A

Abreuvoir, 145  
Académie *voir* université  
Accident, 32, 41, 74, 109, 387 (n. 82)  
Achard, propriétaire, 415\*  
Acoustique, 171, 197, 216, 224, 236, 375 (n. 70)  
Administration – cantonale *voir* Genève, État – municipale *voir* Genève, Ville  
Ador – Édouard Jacob, administrateur de la Caisse d'épargne, 415\* – Gustave, avocat, 394 (n. 8) – Louis, banquier, 364 (n. 218), 401\*  
Adresse *voir* bâtiment, numérotation  
Agénor de Gasparin, comtesse, 135  
Agriculture, 83, 96, 108, 114, 173, 366 (n. 10, 11)  
Ain (F, D<sup>pt</sup>), 62, 64, 66, 81, 118, 133, 141, 209, 245, 307, 361 (n. 22), 385 (n. 493)  
Aire-la-Ville (GE), 40, 264  
Aix-en-Provence (F), cours Mirabeau, 128  
Albert – Camille, architecte, 186 – Philippe, médecin vétérinaire, 417\*  
Alexis Lejeune, fabrique de joaillerie, bijouterie et chaînes, 390 (n. 38)  
Alger (DZ), 190  
Alignement/retrait, 290-297, 292\*, 343, 389 (n. 9)  
Alioth, Jean Charles Louis, propriétaire, 415\*  
Alizier, Marc, instituteur, 416\*  
Allemagne, 75, 78, 142, 150, 184, 218, 257, 259, 259\*, 263, 382 (n. 301)  
Almérás, Alexandre-Félix, député et peintre, 29, 43-46, 46\*, 50, 53\*, 57, 85, 360 (n. 119), 386 (n. 7)  
Alpes, place des, 55, 128, 129, 139, 146, 361 (n. 57), 370 (n. 74), 372 (n. 214), 373 (n. 237)  
Alphand, Adolphe, ingénieur, 128  
Ambérieux (F), 63  
Amérique, 84, 338  
Amiel, Henri Frédéric, écrivain, 97-99, 194\*, 356 (n. 62), 363 (n. 177)  
Amiens (F), musée, 240  
Amiguet, Louis, décorateur, 287  
Amlehn, Paul, sculpteur, 249\*, 252, 385 (n. 506)  
Amoudruz – A. et Victor, entrepreneur sanitaire, 112, 112\*, 363 (n. 162) – Victor, entrepreneur sanitaire, 112\*, 113, 113\*  
Amphithéâtre, 171, 188, 191, 205-206 – *voir* aussi aula  
Amsterdam (NL), Concertgebouw, 233  
André – Gaspard, architecte, 181, 192\*, 218, 379 (n. 125), 382 (n. 303, 305) – Marc, négociant, 117, 146  
Anex, Julien, directeur d'école, 395 (n. 55)

Angar et C<sup>ie</sup>, fonderie, 114  
Angleterre, 40, 86, 157, 158, 162, 233, 337, 351, 375 (n. 68)  
Anglicans, 83, 255, 257, 272, 412\* – *voir* aussi bâtiment de culte, église anglaise  
Angst, Carl Albert, sculpteur, 287  
Anker, Albert, peintre, 383 (n. 365)  
Annecy (F), 65, 103  
Anneville, David Isaac, négociant, 410\*, 414\*  
Anthonioz, François/François Joseph, marbrier, 363 (n. 162, 166), 394 (n. 211)  
Antony, M<sup>re</sup>, archevêque orthodoxe, 387 (n. 148)  
Anvers (B), 103, 113, 165, 204, 385 (n. 501)  
Appartement – généralités, 87, 90, 301, 304-305, 310, 319, 329-330, 393 (n. 170, 171, 177) – alcôve, 333-334, 336, 338, 394 (n. 189) – chambre d'enfant, 332 – chambre de bonne, 332, 334, 336 – distribution, 313, 328-330, 332-336, 339\*, 393 (n. 173) – isolation, 438 – parquet, 338, 394 (n. 202) – plafond, 306, 337\*, 339 – salle de bains, 336-337, 394 (n. 201) – *voir* aussi cheminée  
Appia, Dominique, peintre, 236  
Arare (GE), 114  
Arbre, 54\*, 104, 126-130, 142-145, 260, 292 – essence, 128, 133, 143-144 – grille de protection, 143 – taille, 144-145 – transplantation, 133, 143, 372 (n. 187) – *voir* aussi plantations d'alignement  
Arc florentin, 187, 210, 378 (n. 84), 392 (n. 104)  
Arcade, 167\*, 302-303, 313, 323-325  
Archéologie *voir* inscriptions; vestiges archéologiques  
Architecte – généralités, 76-78, 100, 182, 186, 299 – cantonal, 84, 364 (n. 242) – signature, 77, 141, 299  
Ardoise, 45, 64-65, 165, 172\*, 196, 203, 233, 309, 310\*, 347, 363 (n. 170), 380 (n. 201) – d'Angers (F), 65, 117-118 – de Bonvillaret (F), 65 – de Cevins (F), 65, 361 (n. 45) – de Salvan (VS), 193, 361 (n. 49) – de Sembrancher (VS), 207 – de Servoz (F), 65, 361 (n. 48)  
Armoiries, 32, 140, 152\*, 153, 174, 187, 189, 214, 215\*, 234-235, 252, 287, 287\*, 357 (n. 86, 116), 376 (n. 108), 394 (n. 7)  
Arpentage, 38, 47  
Arthur – Édouard Eugène, architecte, 189, 189\*, 410\* – Édouard Henri, architecte, 289\*, 331\*, 352, 375 (n. 42), 400\*, 409\*  
Arve, rivière, 66, 99, 214, 220  
Ascenseur hydraulique, 69, 226  
Asphalte *voir* sol  
Assainissement, 43, 107, 368 (n. 98)  
Assinare, Henri, architecte, 412\*  
Association, 76, 78-79, 88 – coopérative immobilière, 88 – démocratique, 86 – de secours mutuel, 74 – des intérêts de Genève, 125, 322 – immobilière, 87 – internationale des travailleurs, 264\*, 266 – pour l'encouragement de la Musique improvisée, 167\* – radicale nationale, 371 (n. 126)

Atelier, 57, 81, 87, 95, 168, 184, 187, 203\*, 208, 210, 301, 302\*, 303, 370 (n. 112), 390 (n. 40, 41), 400\*, 405\*, 408\*, 413\*, 417\* – de photographie, 72, 81\*, 303, 404\*  
Ateliers nationaux, 37-39, 358 (n. 137)  
Athénée *voir* palais de l'Athénée  
Aubert – Alfred, architecte, 242\* – Louis, colonel, 137  
Augsbourg (D), 150, 359 (n. 49), 363 (n. 182), 373 (n. 258)  
Aula, 195, 197\*, 199  
Australie, 159  
Auvergne, Charles, architecte, 76, 323\*, 401\*, 403\*, 406\*  
**B**  
Babel, Anthony, recteur, 200  
Bach, Jules, architecte, 388 (n. 183)  
Bachofen, Jean-Henri, architecte, 162-165, 165\*, 258-263, 259\*, 260\*, 363 (n. 173), 374 (n. 9), 375 (n. 10), 386 (n. 44), 395 (n. 17), 405\*, 409\*, 411\*, 413\*, 415\*, 416\*  
Badollet, J. M. veuve, fabricant d'horlogerie, 115, 303, 416\*  
Baillif, sculpteur, 227  
Bains, 28, 66, 168-169, 394 (n. 198) – de la Coulourennière, 94\*, 95 – de la rue de Hesse, 169, 169\* – de la rue du Rhône, 162, 169 – de Neuve, 27, 28\* – de Rive, 27  
Balcon, 59, 61, 205, 221\*, 300\*, 307, 313, 316, 317, 320-322, 339, 391 (n. 76), 393 (n. 159), 392 (n. 130, 131, 136)  
Bâle (BS) – ville, 48, 63, 81, 159, 181, 204, 233, 368 (n. 1), 383 (n. 365), 385 (n. 497), 386 (n. 50) – Stadtcasino, 233  
Balustrade, 141, 210, 233, 237, 238\*, 307, 352, 354, 385 (n. 511), 395 (n. 48)  
Banc public, 82, 126\*, 128, 131  
Banque, architecture, 279-285, 389 (n. 14) institut financier, 79-80  
quartier des, 51-53, 65, 86, 90, 94, 99, 100\*, 101\*, 110, 205, 343, 365 (n. 363), 366 (n. 372), 389 (n. 14)  
raisons sociales, Banque – commerciale genevoise, 99, 127, 279, 287, 289\*, 388 (n. 3), 389 (n. 14), 400\*, 405\*, 410\*, 413\*, 416\* – du commerce, 281, 282, 283\*, 286\*, 389 (n. 15, 21, 24), 405\* – générale suisse de crédit international mobilier et foncier/de crédit foncier et mobilier, 79, 92, 99, 279, 292\*, 363 (n. 167) – nationale suisse, 282, 284, 285\*, 363 (n. 178), 389 (n. 12), 405\* – populaire genevoise, 65, 68, 279, 282, 283\*, 405 – *voir* aussi Bonna; Bordier & C<sup>ie</sup>; Chenevière; Ferrier-Lullin; Galopin; Lenoir, Poulin et C<sup>ie</sup>; Ormond G. et C<sup>ie</sup>; Rothschild  
Barbezat et C<sup>ie</sup>, fonderie du Val d'Osne (F), 117, 146, 146\*, 149, 153, 373 (n. 241) – *voir* aussi Fourment  
Barcelone (E), 55, 360 (n. 101)  
Barde, Charles, architecte, 107, 112, 128, 337, 367 (n. 43, 81), 368 (n. 100), 374 (n. 337), 394 (n. 194), 402\*

- Barillet-Deschamps, Jean-Pierre, paysagiste, 128
- Barretta, Constantin Côme, entrepreneur, 363  
(n. 166), 400\*, 401\*, 405\*, 408\*, 410\*,  
411\*, 412\*, 413\*, 414\*
- Bartholoni – Aimé-Bernard-Constant, 381  
(n. 234) – Jean-François, banquier, 82,  
124-125, 162, 211-214, 217, 261, 381 (n. 234)
- Barton, Daniel Fitzgerald Pakenham, consul,  
231-234, 236, 383 (n. 392, 398, 413), 406\*
- Basset – Alice, peintre, 276-277 – Jean, 403\*
- Bastard, Auguste, peintre-décorateur, 252
- Bastions *voir* fortifications, bastions; promenade
- Batault, Émile/Georges René Émile, docteur, 353,  
364 (n. 216), 415\*
- Bâtiment, académique *voir* université;  
bibliothèque publique; musée d'histoire  
naturelle
- de culte, 44, 45\*, 83, 255-257 – basilique  
Notre-Dame, 38, 63, 83, 101, 103\*, 272,  
274, 356 (n. 6) – église anglicane, 45, 83,  
84, 142\*, 255, 257, 356 (n. 6, introduction),  
386 (n. 11), 412\* – église orthodoxe russe,  
257, 267-271, 416\* – église Saint-Joseph,  
272-277, 406\* – synagogue, 180\*, 258-263,  
416\* – Temple unique/maçonnique, 84,  
254\*, 263-267, 407\*
- numérotation, 121
- public, 20, 44\*, 58, 70, 85, 105\*, 361 (n. 31),  
369 (n. 45) – inauguration, 171, 174, 228 –  
pose de la première pierre, 194\*, 204,  
213, 233, 244, 264, 268 – *voir* aussi palais  
électoral
- Bâtiment électoral *voir* palais électoral
- Baud, François, peintre, 276
- Baudet, constructeur, 221, 382 (n. 328)
- Baudin, Henry, 207, 270, 389 (n. 16)
- Baumgartner, Antoine, docteur, 81, 87, 90, 107,  
266, 359 (n. 50), 364 (n. 216, 262), 365  
(n. 318), 378 (n. 80), 403\*, 405\*, 407\*,  
413\*
- Beaumont – Gustave de, peintre, 228 – Jules,  
inspecteur des travaux publics, 43-46, 44\*,  
53\*
- Bec de gaz, 70, 125, 150, 152, 224, 228-229, 370  
(n. 78) – *voir* aussi éclairage au gaz
- Bel & Co, F., 395 (n. 53)
- Bel, Frédéric/Frédéric Louis, chef d'entreprise,  
355, 355\*, 415\*
- Bell Telephon Manufacturing, Anvers (B), 165
- Bellamy, Charles/Charles-François/François-  
Charles, juge et politicien, 364 (n. 217),  
394 (n. 7), 402\*, 404\*, 410\*
- Bellevue (GE), 361 (n. 61)
- Bellicot *voir* Grivel et Bellicot
- Bellinzone (TI), 204
- Belvoje (F), 371 (n. 51)
- Benzoni, Giuseppe [Joseph], architecte, 267,  
270-271, 271\*
- Berger, Jean-Claude, entrepreneur, 363 (n. 162)
- Bergues – pont des, 45-46, 46\* – quai des, 159
- Berlin (D), 77, 111, 363 (n. 182) – musée, 250
- Bernard, Jacques Émile, propriétaire, 394 (n. 8)
- Berne (BE), hôtel Bernerhof, 319
- Bernex (GE), commune, 38, 119
- Bernoud et Moulinié, fabricant de cadran, 362  
(n. 104), 411\*
- Berteault/Berteaud/Bertheaud/Berthault –  
A. père et fils, sculpteurs, 371 (n. 154),  
393 (n. 148), 405\* – Édouard, sculpteur,  
393 (n. 148) – Pierre-Adolphe, sculpteur,  
entrepreneur, architecte, père d'Édouard,  
228\*, 325-326, 393 (n. 148)
- Berthet et Lamunière, entreprise de gypserie,  
peinture, 380 (n. 201)
- Berthold, F., 412\*
- Berthoud, Charles, marchand de bois, 293, 294,  
295\*, 389 (n. 20), 406\*, 409\*, 417\*
- Bertolini, propriétaire, 404\*
- Bertrand, Julia, rentière, 352, 395 (n. 38), 412\*
- Bétems, Jean Louis, marchand de fer, 363  
(n. 169), 403\* – *voir* aussi Paccard et  
Bétems
- Béton, 90, 91, 112, 157-159, 220, 306, 361  
(n. 67), 365 (n. 316) – armé, 68, 199,  
201\*, 209, 229, 282, 367 (n. 67), 380  
(n. 169), 385 (n. 495), 389 (n. 16) – système  
Hennebique, 68, 207, 245, 276, 379  
(n. 166), 380 (n. 201) – système Joukowsky,  
245 – système Koenig, 380 (n. 226)
- Bibliothèque, 210, 215, 237\*, 238, 270, 332,  
335\* – circulante de la rive gauche, 206 –  
publique, 82, 104, 105\*, 134, 181, 190-200,  
361 (n. 49), 378 (n. 115), 379 (n. 130, 134,  
135, 155, 156), 404\*
- Bicyclette, local, 206, 304
- Biéler, Ernest, peintre, 235-236
- Bin, Émile, peintre, 227
- Binet, Alfred, docteur, 332, 335\*, 404\*
- Birmingham (E), Townhall, 233
- Bitume *voir* sol, asphalte
- Bizot, Charles, architecte, 168\*, 169 – *voir* aussi  
Garcin & Bizot
- Blanchet, Alexandre, peintre, 266, 276
- Blanchot, Alexandre, ingénieur, 85
- Blavette, Victor, architecte, 395 (n. 45)
- Blavignac, Jean-Daniel, architecte, 43, 44\*, 264,  
357 (n. 98), 359 (n. 3)
- Blind et C<sup>ie</sup>, appareils pour éclairage et chauffage,  
153, 184\*, 373 (n. 291), 374 (n. 296)
- Blondel, Jacques Édouard, agent de change, 415\*
- Blondin, Fernand, peintre, 266
- Blotnitzki, Léopold, ingénieur, 41, 47-56, 51\*,  
53\*, 77, 84, 102\*, 108, 112, 126\*, 146, 152\*,  
153, 155\*, 166\*, 167, 172\*, 172-174, 188\*,  
188-189, 189\*, 264, 328\*, 357 (n. 112),  
376 (n. 91), 378 (n. 112), 390 (n. 41), 402\*,  
404\*, 406\*, 410\*, 412\*, 413\*
- Bluntschli, Friedrich, architecte, 384 (n. 477)
- Bocion, François, peintre, 383 (n. 365)
- Bock *voir* Exertier
- Bois, 66, 67\*, 68, 68\*, 69, 96, 115, 167, 172, 207,  
207\*, 307, 337-339, 357 (n. 80), 391 (n. 78,  
93), 393 (n. 142) – pitchpin, 205, 338 – *voir*  
aussi pavé en bois
- Bois de la Bâtie, 114, 372 (n. 188)
- Boissier – Edmond, botaniste, 133\*, 135 – Émile,  
conseiller d'État, 394 (n. 8)
- Boissonnas – famille, 77 – Charles, architecte,  
97\*, 166\*, 167, 182, 184\*, 187\*, 201\*,  
201-202, 266, 301\*, 302\*, 303, 303\*, 341,  
341\*, 343, 383 (n. 321), 400\*, 403\*, 404\*,  
405\*, 406\*, 409\*, 410\*, 412\*, 413\*, 414\*,  
415\* – Henri, photographe, 72, 94\*, 95,  
303, 413\* – et Stattelmann, entrepreneurs,  
157, 362 (n. 171)
- Boissonnas-Velin, John, entrepreneur, 66
- Bologne (I), 373 (n. 258)
- Bon & Lustremant, ingénieur-constructeur, 69\*,  
383 (n. 349)
- Bonna – banque, 101\*, 279, 281, 284 – Isaac,  
banquier, 343, 364 (n. 218), 394 (n. 8, 9),  
401\* – Louis, banquier, 364 (n. 218)
- Bonzon – Frères, fonderie, 114 – Jean Charles,  
marchand de fer, 414\*
- Bordier – Ami, banquier, 364 (n. 218), 401\* –  
Frédéric, 356 (n. 27), 359 (n. 4) – Henri,  
savant, 34, 357 (n. 93) – Théodore,  
propriétaire, 415\* – et C<sup>ie</sup>, banque, 388  
(n. 9) – et C<sup>ie</sup>, quincaillerie, 125
- Bordigoni, Alexandre, architecte, 95\*, 312, 317,  
318\*, 388 (n. 183), 401\*, 411\*, 413\*, 415\* –  
*voir* aussi Saulnier
- Borne-fontaine, 116, 368 (n. 100, 107)
- Botinelli – E., sculpteur, 326, 326\* – et Pileur,  
sculpteurs, 284
- Bouchardy, Michel, peintre, 277
- Bougeries – de Longemalle, 94 – rue des, 32
- Bouches à eau, 112-115, 115\*, 116, 119, 368  
(n. 105, 106)
- Boue, 156, 158, 159\*
- Boues, 118-119
- Bouët, Jacques François, entrepreneur, 363  
(n. 166)
- Boulevard, 44\*, 48\*, 55-56, 90, 156, 156\* –  
*voir* aussi Casemates; Georges-Favon;  
Helvétique; Saint-Gervais
- Bourdais, Jules, architecte, 363 (n. 166)
- Bourdillon – André, architecte, 168, 186, 303,  
378 (n. 72), 379 (n. 171), 380 (n. 220), 400\*,  
409\*, 413\*, 416\* – Auguste, architecte,  
280\*, 281, 388 (n. 1) – et Pittet, bureau  
d'architectes, 401\*, 406\*
- Bourg/Bourg-en-Bresse (F), 66, 81
- Bournonville, de *voir* Ledru, de Bournonville et C<sup>ie</sup>
- Bourrit – Albert, architecte, 216 – Henri,  
architecte, 77, 100, 184, 378 (n. 72,  
106), 411\* – Octave, 413\* – et Simmler,  
architectes, 63\*, 65\*, 112, 182, 286-287,  
363 (n. 178), 370 (n. 73), 407\*, 408\*, 413\*,  
415\* – *voir* aussi Peyrot & Bourrit
- Bourse, 99, 287, 287\*, 365 (n. 363)
- Bovy – Hugues, sculpteur, 73\*, 74, 133\*, 228\*,  
371 (n. 121, 126), 385 (n. 482) – Léon,  
architecte, 199, 201\*, 292\*, 312, 333\*, 390  
(n. 43), 403\*, 404\*, 408\*, 410\* – *voir* aussi  
Excoffier
- Bow-window, 322, 323\*, 392 (n. 134)
- Boyer, Charles, fabricant d'horlogerie, 88
- Braillard – John, président du Conseil  
administratif, 191 – Maurice, architecte,  
262, 355, 355\*, 395 (n. 52), 415\*

- Bramante, Donato, architecte, 238
- Breitmayer – conseiller d'État, 264, 359 (n. 11) – Julia, 401\*
- Brémond – Baptiste-Antoine, fabricant de boîtes à musique, 301\*, 302, 372 (n. 214), 400\* – Laurent Émile, 391 (n. 87), 401\*, 403\*, 412\*, 415\*
- Brioullou, Alexandre Pavlovitch, architecte, 268
- Brique, 65-66, 65\*, 90, 118, 118\*, 159, 168, 171, 188, 189, 238, 304, 319, 330, 347, 354, 355, 361 (n. 60, 61, 62, 144), 391 (n. 82) – de Montchanin (F), 65-66 – voir aussi Falconnier; Société genevoise de Briqueterie
- Briquet voir Weibel et Briquet
- Brisset, [Pierre-Nicolas ?], artiste, 227
- Brocher – consorts, 406\* – Charles, professeur de droit, 402\*, 414\* – Gustave, architecte, 135\*, 141, 141\*, 299, 343, 351\*, 352, 395 (n. 37), 402\*, 408\*, 412\* – Henri, professeur de droit, 402\* – Jacques Henri Étienne, négociant, 408\* – Jacques-Louis, architecte, 67\*, 79\*, 141, 170, 170\*, 299, 310, 313, 319\*, 325, 326-329, 329\*, 332, 335\*, 338, 359 (n. 50), 375 (n. 67), 395 (n. 37), 401\*, 406\*, 410\*, 411\*, 413\*, 414\* – Jenny/Louise Jenny, rentière, 414\*
- Brodie, William, sculpteur, 379 (n. 158)
- Brolliet – Marc François, architecte, 416\* – Fils, ferblantier, 118, 118\*, 414\* – et Krafft, entrepreneurs, 269
- Bronze, 64, 74, 133, 137, 138\*, 139, 152-153, 197\*, 221, 277, 341, 370 (n. 114), 376 (n. 108)
- Bruel Frères, marchand de cycles, 400\*
- Bruit voir nuisance sonore
- Brun, Philippe, architecte, 388 (n. 184)
- Brunand voir Bulliot
- Brunswick – dynastie, 139 – legs, 64, 82, 93, 217, 219, 229, 240, 365 (n. 341), 370 (101) – monument, 64, 78, 133\*, 137-140, 138\*, 141\*, 153, 400\* – Charles II, duc de, 93, 125, 137-139, 174, 221, 266
- Bruxelles (B) – théâtre de la Monnaie, 72 – ville, 103, 111, 113, 119, 204
- Buchwalder, colonel, 358 (n. 171)
- Buffet-Fages, entrepreneurs, 400\*
- Bulliot et Brunand, industriels, 400\*
- Bureau, 99, 284, 286\*, 304 – de salubrité publique, 107, 116, 206, 366 (n. 3, 5), 332 – topographique fédéral, 27, 259 – voir aussi octroi
- Bürklein, Eduard, architecte, 260
- Burtin, Claude François, ingénieur des mines, 402\*
- Buste, 120\*, 121, 125, 132\*, 133-135, 141, 198, 199\*, 223, 237, 238, 239\*, 371 (n. 119), 372 (n. 167), 379 (n. 155, 156, 159, 164) – James-Fazy, 73-74, 73\*, 134 – voir aussi théâtre, Grand Théâtre; bibliothèque publique
- C**
- Cacciamognaga, Carlo, sculpteur, 227, 228\*, 382 (n. 359)
- Café-restaurant, 116, 155, 173, 224, 227-228, 376 (n. 101)
- Cahier des charges, 34, 39, 56-59, 78-79, 84, 89-90, 92, 107, 110, 156, 293, 320, 341, 360 (n. 125, 134, 142), 361 (n. 143, 144), 366 (n. 388), 375 (n. 60), 388 (n. 4), 389 (n. 20), 391 (n. 73), 393 (n. 176), 395 (n. 39)
- Cain, Auguste, sculpteur, 133, 138\*, 371 (n. 154)
- Caisse – d'Épargne, 279, 280\*, 281, 282, 287, 365 (n. 339), 388 (n. 1, 8), 409\* – publique des prêts sur gages, 97
- Calame – Alexandre, peintre, 79\*, 133\*, 135, 141, 252, 325, 326, 356 (n. 6), 393 (n. 154), 414\* – Amélie, 135
- Calcaire, 146\*, 147, 149\*, 189, 194, 269, 307\*, 347\*, 361 (n. 10), 391 (n. 71) – d'Hauterive (F), 141 – d'Hauteville (F), 63, 133, 307, 361 (n. 22), 382 (n. 327) – de Divonne (F), 118, 245\* – de Lerouville (F), 245\* – de Massangis (F), 245\* – de Monnetier (F), 166 – de Thoiry (F), 62, 245\* – de Villebois (F), 62-64, 209, 220, 245\*, 307, 361 (n. 22), 382 (n. 327), 392 (n. 139), 393 (n. 159) – de Villette (F), 118, 205, 207, 233, 245\* – du Jura, 61, 61\* – du Salève (GE), 166, 385 (n. 493)
- Callet, Félix-Emmanuel, architecte, 212-214, 381 (n. 253, 267)
- Calorifère voir chauffage, calorifère
- Camoletti – John, architecte, 77, 100, 141, 162\*, 165, 173, 174, 231-233, 232\*, 299, 302\*, 313, 316, 318\*, 320, 322\*, 335\*, 375 (n. 14), 383 (n. 398, 413), 390 (n. 41), 400\*, 401\*, 403\*, 406\*, 407\*, 408\*, 409\*, 410\*, 412\*, 414\*, 415\*, 416\*, 417\* – Marc, architecte, 64, 68, 77, 100, 162\*, 164\*, 165, 182\*, 231-233, 232\*, 240-253, 244\*, 245\*, 247\*-251\*, 253\*, 279, 282\*, 299, 300\*, 316, 318\*, 320, 336, 343, 354, 363 (n. 178), 378 (n. 72), 385 (n. 479, 482, 510), 395 (n. 55, 57), 403\*, 405\*, 408\*, 412\*, 413\*, 414\*, 415\* – et Delesvaux, bureau d'architectes, 307\*, 311\*, 326\*, 401\*, 406\*, 415\*
- Camperio, Philippe, député, 30, 73, 87, 191, 217, 374 (n. 6)
- Camps, Bezuchet et Cheminon, entrepreneurs de menuiserie, 363 (n. 166), 414\*
- Camuzat – Claude, architecte, 77, 141, 363 (n. 142), 378 (n. 72) – et Poncy, bureau d'architectes, 73\*, 81\*, 370 (n. 111), 400\*, 407\*, 413\*
- Canalisation voir égout
- Candélabre, 125, 131, 149, 150\*, 151-155, 151\*, 152\*, 153\*, 154\*, 275, 374 (n. 293, 297, 300, 314)
- Carey, Henri Louis, régisseur d'immeubles, 405\*, 408\*
- Carouge (GE), 38, 128, 153, 258, 267, 338, 363 (n. 146), 373 (n. 286), 376 (n. 106), 378 (n. 92), 386 (n. 31) – place du Marché, 128
- Carrère, Jean, maître sellier, 413\*
- Carteret – Antoine, politicien, 87, 95, 133\*, 141, 141\*, 359 (n. 29), 371 (n. 126), 372 (n. 167) – et Cie, marchand de métaux, 65, 411\*
- Cartier – Alphonse, charpentier, 202 – Frères, entrepreneur en menuiserie, 380 (n. 201)
- Cartigny (GE), 77, 114
- Casemates – bâtiment, 27, 33\*, 36, 40, 95, 126, 356 (n. 11, 14), 357 (n. 71, 87) – rue des (actuel bd Émile-Jaques-Dalcroze), 49-51, 53\*, 143\*
- Caserne, 27, 85 – de Hollande (dite aussi de la Corraterie, de Neuve), 28, 28\*, 36, 51, 53\*, 95, 99, 100\*
- Cassani, Alfred, tailleur de pierre, 262
- Cassel (D), 363 (n. 182) – musée, 240, 385 (n. 501)
- Caves, 40, 304, 409 – inondation, 109, 111-112, 367 (n. 54)
- Cayla, Jean-Louis, architecte, 77, 241\*, 284, 285\*, 296, 343, 363 (n. 178), 405\* – voir aussi Gampert et Cayla
- Centonia, société immobilière, 148
- Cercle – de la Terrasse, 350 – des agriculteurs, 96 – des artistes, 390 (n. 50) – des étrangers, 102 – national, 172
- Cerdà, Ildefons, ingénieur, 55
- Chabloz, A. et F., architectes, 384 (n. 469)
- Chaire, 172, 261
- Chalet, 96, 293-294, 295\*, 406\* – de nécessité voir toilettes publiques
- Challet, militaire, 267, 359 (n. 4)
- Challet-Venel, Jean-Jacques, conseiller d'État, 410\*
- Châlons (F), École des arts et métiers, 391 (n. 63)
- Chambéry (F), 65, 81, 363 (n. 182)
- Chambre de commerce, 167
- Champion, Le, porcelaine, 336
- Chanal, Georges, négociant, 411
- Chandelles, fabrication, 27, 81
- Chantepoulet, square de, 116, 117, 129\*, 328\*
- Chantier, de construction, 60\*, 68-69, 68\*, 74\*, 74-75, 91-92, 96, 193, 220-221, 244, 276, 306, 357 (n. 76) – voir aussi fortifications, démolition
- Chantre, Daniel, ingénieur, 41
- Chapelle anglaise voir bâtiment de culte, église anglaise
- Chapiteau, 155, 195, 197\*, 223, 223\*, 237, 247\*, 261, 269, 277, 277\*, 321, 379 (n. 146), 392
- Chaponnière, John-Étienne, sculpteur, 133\*, 370 (n. 113), 372 (n. 165)
- Chappuis, Julien, ingénieur, 114
- Charbonnier – Émile, ingénieur cantonal, 159 – Pierre Joseph, marbrier, 363 (n. 142)
- Charles II, duc de Brunswick voir Brunswick, Charles II
- Charmot, Georges, sculpteur, 133\*, 371 (n. 126)
- Charnoz voir Paul
- Charpente, 65, 207\*, 269, 375 (n. 35), 380 (n. 224, 226), 391 (n. 83) – métallique, 66, 67\*, 68, 68\*, 97, 173, 175\*, 207, 209, 220, 220\*, 221, 235, 245, 276, 362 (n. 77, 79) – voir aussi Polonceau

- Chartre, Jacques, verrier, 270
- Châtelain, Léo, architecte, 380 (n. 220), 384 (n. 477)
- Chauffage, 70-72, 72\*, 169, 174, 199, 216, 221, 228, 302\*, 346 – calorifère, 70-71, 71\*, 72, 193, 203, 216, 362 (n. 121, 123, 124, 125, 129), 373 (n. 266), 376 (n. 102), 394 (n. 11, 207) – poêle, 71\*, 336\*, 339, 346, 352, 394 (n. 212) – température, 70-71, 228, 362 (n. 119, 121)
- Chaussonnet Jeune, fabricant de calorifères, 72, 362 (n. 123) – voir aussi Ledru
- Chaux, 59 – de Virieu (F), 66, 361 (n. 67)
- Chaux-de-Fonds, La (NE), 204
- Chemin de fer, 46-47, 61-63, 65, 77, 85, 101, 114-115, 151, 171, 172, 357 (n. 66), 386 (n. 20), 388 (n. 170), 391 (n. 63) – voir aussi Cornavin, gare
- Cheminée, 59, 71, 71\*, 227, 228, 309, 335\*, 336, 336\*, 338-339, 346, 350, 395 (n. 31) – conduits de, 59, 66, 71, 71\*, 304, 309, 309\*, 310\*, 391 (n. 83, 86)
- Chenevière – banque, 280\*, 284, 285\*, 389 (n. 23, 27) – Arthur, député, 196 – Caton, professeur, 172, 357 (n. 111) – Édouard, banquier, 281, 413
- Chenil municipal, 242
- Chersonèse (Crimée), cathédrale Saint-Vladimir, 268
- Chevalier, H., entrepreneur en chauffage, 380 (n. 201)
- Chevallaz, Édouard, architecte, 389 (n. 1), 408\*
- Chevalley, A., mosaïste, 383 (n. 166)
- Chevallier voir Kerremans
- Chevrier et Fils, entrepreneur en menuiserie, 380 (n. 201)
- Chicago (USA), Glessner House, 189, 189\*
- Chien errant, 27 – voir aussi chenil
- Chiffonnier, 118, 368 (n. 136, 139)
- Chomer, Marie Humbertine, 400\*
- Chômeur, 37, 40
- Chronogramme, 77, 205, 325, 325\*, 383 (n. 423)
- Ciment, 66, 112, 117\*, 129, 130\*, 131, 131\*, 156\*, 157, 157\*, 159, 203, 306, 329, 362 (n. 71) – Monnier, 367 (n. 67), 372 (n. 159), 374 (n. 323, 327) – Portland, 66 – Vicat, 66, 157, 374 (n. 327)
- Cimentaire, La, 66, 112
- Cingria, Alexandre, artiste, 200, 201\*
- Circourt, Adolphe de, diplomate et historien, 31
- Cirque, 27, 95, 104, 171, 173 – place du, 28, 104
- Clairies, M., ingénieur constructeur, 221, 362 (n. 77)
- Clark et C<sup>ie</sup>, fabricant d'ascenseurs, 69
- Classe ouvrière, 86-87, 217
- Clert-Biron, Edgard, conseiller municipal, 381 (n. 300)
- Cloaque, 40, 103 – voir aussi nuisance olfactive; insalubrité
- Cloche, 99, 118, 270, 388 (n. 175)
- Clôture voir grille
- Club alpin suisse, 231
- Cluse, La (GE), 88, 361 (n. 45), 366 (n. 388)
- Coindet, Jean-Charles, docteur, 377 (n. 46), 379 (n. 156)
- Colladon – famille, 332 – Jean-Daniel, ingénieur, 133\*, 338, 371 (n. 126), 373 (n. 256)
- Collart – John, architecte, 411\* – Joseph Paul, architecte, 50, 69\*, 167\*, 168, 182, 183\*, 190, 191, 192, 195\*, 198\*, 218\*, 325, 327, 331\*, 338, 359 (n. 43), 379 (n. 132), 380 (n. 178, 300), 400\*, 403\*, 404\*, 409\*, 412\*, 413\*, 416\*
- Collège, 102, 104, 177, 179, 188\*, 189\*, 194\*, 198, 366 (n. 408), 378 (n. 92, 115), 379 (n. 130)
- Collet – Charles-Henri, sculpteur, 276 – Paul Alexandre, agent de change, 347
- Colomb et C<sup>ie</sup>, entreprise de parqueterie, 379 (n. 135)
- Colonne Rambuteau, 117, 368 (n. 126)
- Comité de la chapelle anglicane, 412\*
- Commerce, 84, 86, 95-97, 100-102, 162, 205, 279, 282, 302 – voir aussi immeuble d'habitation, rdc commercial
- Commission de l'art public, 144
- Communauté allemande réformée, 178\*, 411\*
- Communauté israélite, 257-262, 258\*
- Commune suburbaine (Plainpalais, Eaux-Vives, Petit-Saconnex), 39, 52, 77, 87-88, 99, 110-111, 119, 272, 312, 355, 388 (n. 158), 390 (n. 21)
- Compagnie – de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, 101 – des immeubles des Tranchées, 79, 89, 100-101, 102\*, 148, 151, 304, 337, 341, 343, 343\*, 346\*, 360 (n. 131), 362 (n. 73), 364 (n. 193, 204), 365 (n. 328), 373 (n. 271), 384 (n. 433), 391 (n. 79), 392 (n. 134), 401\*, 402\*, 403\*, 409\*, 411\* – du gaz, 153, 155, 374 (n. 307) – générale pour l'exploitation des engrais naturels, 109 – genevoise d'éclairage et de chauffage par le gaz, 150, 373 (n. 258) – genevoise des colonies suisses de Sétif (Algérie), 366 (n. 378) – nouvelle des chalets de nécessité pour la France et l'étranger, 117 – rue de l'Impératrice (Lyon), 364 (n. 210)
- Comptoir d'Escompte, 389 (n. 12), 405\*
- Concours, 29, 43, 52, 55, 77-78, 135, 136-137, 140, 174, 199, 227, 229, 244, 252, 322, 360 (n. 76), 371 (n. 44) – d'architecture, 129, 181-182, 182\*, 190, 191, 191\*, 192, 192\*, 200, 206, 208, 211-212, 217-219, 222, 240, 242-243, 251, 253, 264, 275, 377 (n. 33, 34, 35, 36), 379 (n. 127)
- Confédération, 30, 99, 136, 137\*, 164-165, 200, 375 (n. 10, 14, 17), 412\*, 413\* – Conseil des États, 31 – Conseil fédéral, 30, 31, 162, 356 (n. 54), 371 (n. 130), 378 (n. 96) – Conseil national, 31, 164 – Département fédéral de l'intérieur, 199 – Département fédéral des postes et des péages, 162
- Confignon (GE), 114
- Confort, 114, 131, 156, 158-159, 221, 228, 304, 336-337, 341, 346
- Congrès – international d'hygiène (4<sup>e</sup>, 1882), 110, 111, 114 – international de la route (1<sup>er</sup>, 1908), 159
- Conseil-Général, square du, 109
- Conservatoire – de musique, 58, 77\*, 82-83, 90, 102\*, 104, 172\*, 211-216, 217, 412\* – industriel, 238
- Consistoire, 171-172
- Construction – délaï, 59, 79, 92, 365 (n. 328) – vice, 91, 140, 306, 391 (n. 66, 83)
- Contremaître, 74\*, 75
- Contrevent, 312, 392 (n. 101)
- Cornaglia, Jean Joachim, sculpteur, 276
- Cornavin – gare de, 46, 48-49, 61, 66, 75, 101, 103\*, 114, 356 (n. 6), 361 (n. 48), 386 (n. 20), 404\* – place de, 117, 126\*, 145
- Corraterie, 56-57, 159, 293, 309, 374 (n. 300), 389 (n. 4)
- Corte, 406\* – Jean, entrepreneur, 408\* – et Dagostino, entrepreneurs, 361 (n. 35), 414\*
- Cosson, Théodore, architecte, 401\*
- Coulin, Louis Philippe, mécanicien, 89\*
- Coulon, Jean, sculpteur, 233
- Coulouvrenière – boulevard de la (appelé aussi bd de Plainpalais, devient bd Georges-Favon), 110, 112 – pont de la, 62, 154\*, 155, 356 (n. 6), 374 (n. 314) – quartier de la, 86 – voir aussi Georges-Favon
- Cour, 58, 103\*, 108, 128, 289-290, 290\*, 293, 302, 305, 312, 326-328, 329\*, 330, 332, 333\*, 336-337, 389 (n. 9, 14), 390 (n. 53), 393 (n. 56) – anglaise, 291, 292\*, 343, 344\*, 394 (n. 10, 13)
- Cours, 54, 128
- Court, Charles, 415\*
- Covelle, Joseph, propriétaire, 415\*
- Cramer – famille, 77 – Ernest, architecte, 77, 380 (n. 178) – Gustave, agent d'affaires, 412\* – Louis, avocat, 364 (n. 193) – et Junod, architectes, 192
- Crédit mobilier, 80
- Creusot, Le, fonderie, 131\*, 133
- Crise économique, 37, 40, 92-93, 101, 275, 358 (n. 136)
- Crivelli Mégevet, entrepreneur, 361 (n. 4)
- Croix-Rouge voir monument
- Cropettes, parc des, 240
- Crozet, Antoine, entrepreneur, 365 (n. 327)
- Cuénoud, John, policier, 75
- Cugnet et Urban, bureau d'architectes, 406\*
- Cuisines populaires, 78, 168-170 – de la rue de la Scie, 83, 169\*, 415\* – de la rue Pécolat, 83, 413\* – voir aussi Société anonyme des cuisines populaires genevoises; Société anonyme des cuisines populaires des Eaux-Vives et de Rive
- Cuivre, 65, 115, 361 (n. 51)
- Culloz, Henri, maître-carrier, 202, 361 (n. 15)
- Custor, Antoine, sculpteur, 225\*, 227, 228\*, 372 (n. 154)

## D

- D'Arbigny-Beaumont, Jeanne Wilhelmine, 416\*
- Dagostino et Corte, entrepreneurs voir Corte et Dagostino
- Daly, César, architecte, 181, 314, 341
- Damon – Robert, curé, 275 – et C<sup>ie</sup>, entrepreneur, 358 (n. 138)

- Darier – Camille, 366 (n. 367), 388 (n. 2), 410\* – Charles/François Charles, architecte, 378 (n. 72), 388 (n. 1) – Hugues, 356 (n. 27), 359 (n. 4), 364 (n. 190), 400\*, 401\*, 409\*, 414\* – Samuel, architecte, 43-46, 44\*, 51, 53\*, 54, 211-213, 279\*, 279-280, 287, 343, 347, 360 (n. 113, 115), 366 (n. 367, 371), 373 (n. 280), 380 (n. 178), 382 (n. 321), 388 (n. 3, 4), 389 (n. 9), 400\*, 401\*, 403\*, 405\*, 406\*, 410\*, 412\*, 413\*, 414\*, 416\*
- Darmstadt (D), 218
- Daviet, Antoine, négociant, 407\*
- Davioud, Gabriel, architecte, 181, 218, 363 (n. 183)
- De Morsier et Weibel, bureau d'architectes, 206, 208, 210, 210\*, 243, 363 (n. 178), 409\*
- Déblais, 31, 38, 91, 357 (n. 84)
- Décharge *voir* ruclons
- Déchets – incinération des, 119, 368 (n. 148) – ramassage des, 107, 118
- Decrey, Balthazar, 363 (n. 169)
- Deferne, Louis, serrurier, 133, 202
- Delastre, commerce de chaux, 66
- Deleiderrier, Jules, architecte et ingénieur, 84, 413\*
- Delesvaux, Étienne, architecte *voir* Camoletti et Delesvaux
- Delimoges, François, architecte, 408\*, 417\*
- Della Porta, Giacomo, architecte, 238
- Delorme, Philibert, architecte, 321
- Demierre – Ami Louis Théodore, architecte, 404\*, 405\*, 410\*, 413\* – Charles Louis Barthélémy, négociant, 405\* – David, architecte, 242\* – J. Demierre et Cie, marchand de métaux, 65
- Demole, propriétaire, 414\*
- Dénarié, 359 (n. 11) – Joseph Marc, entrepreneur, 363 (n. 166) – Louis, entrepreneur, 363 (n. 166)
- Dénoyautage, 43
- Dépôt de voirie *voir* ruclons
- Derabours, Jean, propriétaire, 406\*, 415\*
- Dériaz – Frères, bureau d'architectes, 298\*, 400\*, 404\*, 412\* – Gédéon, architecte, 378 (n. 72), 400\* – Jean-Jacques, architecte et peintre, 129, 130\*, 152, 197\*, 211, 215\*, 216, 238, 239\*, 258, 261, 262\*, 378 (n. 72), 381 (n. 274), 382 (n. 362), 410\* – Louis, 186
- Deron, Nicolas, 363 (n. 166), 402\*, 417\*
- Desachy, Alexandre, sculpteur, 211, 214, 216
- Désarnod, Auguste, entrepreneur, 68, 363 (n. 169)
- Desarzens, propriétaire, 403\*
- Desbassays de Richemont, Alexandre, 31, 102, 255
- Descole, Pierre, 406\*
- Descombes, Jean Louis, boulanger, 403\*
- Deshusses, Hippolyte, architecte, 71\*, 337\*, 361 (n. 35), 362 (n. 115), 393 (n. 156), 408\*, 409\*, 411\*, 413\*, 414\*
- Desjardins, architecte, 361 (n. 35)
- Dette publique, 41, 82, 88, 358 (n. 169), 365 (n. 342)
- Devanture, 325, 325\*, 392 (n. 142)
- Diday, François, peintre, 133\*, 146, 180, 252, 369 (n. 27), 382 (n. 362)
- Diel, Louis Alfred, 400\*
- Diéterle et Martrou, sculpteurs, 227
- Diezinger, lieutenant-colonel fédéral, 356 (n. 51)
- Dimier, François, jardinier, 142
- Diodati – Aloys, 348 – Gabriel, architecte, 64, 77, 81, 82\*, 236\*, 237, 239\*, 299, 310, 310\*, 315\*, 326, 328, 331\*, 343, 349\*, 384 (n. 442), 395 (n. 29), 401\*, 406\*, 413\* – Hilda, 348
- Diosse, machinerie et ameublement de théâtre, 221, 231
- Divertissements populaires, 27-28, 95, 173
- Don national, 73
- Donati, Giacomo, peintre, 267, 270
- Donowell, John, 195
- Dorcière – Louis, 133\*, 196, 211, 214, 215\*, 238, 325, 379 (n. 156, 159) – place, 27, 46, 128, 142, 371 (n. 145)
- Dorer, Robert, 133\*, 136, 141
- Dresde (D), synagogue, 259
- Dreyer, Nicolas, 400\*
- Droguet, entrepreneur de serrurerie, 385 (n. 511)
- Du Bord, Henri, ingénieur, 411\*
- Du Roveray, Ernest, architecte, 403\*
- Duban, Félix, architecte, 210, 317
- Dubois, peintre, 34
- Duboule – charpentier, 269 – Antoine, entrepreneur, 403\*
- Duc, Louis, 139
- Ducel, fonderie, 146
- Dufaux, Frédéric, sculpteur, peintre, 135, 227-228, 228\*, 238, 270, 379 (n. 156, 161)
- Dufour – Guillaume-Henri, ingénieur et général, 24, 29-31, 41, 47, 50, 125, 133\*, 135, 136, 137, 137\*, 141, 150, 255, 259, 358 (n. 171), 359 (n. 48-50), 364 (n. 233), 371 (n. 139) – Jean Étienne François, fabricant d'horlogerie, 416\*
- Dumas, Jean-Baptiste, 113
- Dumonthay, Auguste, mosaïste, 252
- Dunand, Eugène, peintre-verrier, 276, 388 (n. 193)
- Dunoyer – ouvriers du bâtiment, 363 (n. 162) – Edmond, entrepreneur, 276 – *voir* Milleret
- Dupont – F., 68 – Louis Eugène/Eugène, architecte, 272, 274, 388 (n. 170), 406\*
- Durand-Claye, Alfred, ingénieur, 110, 366 (n. 2)
- Durelli, Gaetano, dessinateur, 373 (n. 280)
- Duval – famille, 362 (n. 102) – maison, 69 – David Jacob, agent de change, 394 (n. 8), 411\* – Étienne, 382 (n. 362) – Philippe Louis, agent de change, 394 (n. 8)
- Duval Plantamour, David Jacob, agent de change, 394 (n. 8), 411\*
- Dyssli, Jean, médecin vétérinaire, 400\*
- E**
- Eau – concession, 112, 114-115, 369 (n. 104) – courante, 115-116, 169 – distribution, 114 – source, 112, 365 (n. 323), 367 (n. 60), 373 (n. 228) – réservoir, 113\*, 114-115, 229, 304, 367 (n. 67, 74), 390 (n. 52)
- Eaux – pluviales et ménagères, 111-112 – usées, 113-114, 116 – *voir* aussi Service des eaux
- Eaux-Vives – quartier des, 267, 272, 355, 388 (n. 158) – quai des, 28, 272, 375 (n. 29), 395 (n. 48)
- Éclairage – au gaz, 70, 149-151, 150\*, 152-153, 174, 216, 359 (n. 49), 373 (n. 258, 272) – électrique, 69-70, 70\*, 148, 154\*, 155, 229, 236 – *voir* aussi candélabre; immeuble d'habitation, verrière
- Éclectisme, 268, 316-317
- École – centrale, Paris, 72, 85, 378 (n. 75) – des beaux-arts, Paris, 77, 84-85, 203, 210, 212, 219\*, 352, 383 (n. 398), 385 (n. 498), 388 (n. 184, 191), 389 (n. 2) – fédérale de commerce, 204 – polytechnique fédérale de Zurich, 78, 197, 372 (n. 159), 378 (n. 75), 379 (n. 127) – pratique d'agriculture de Bois-Bougy, 108
- École (GE), d'art, 183, 185-186, 276, 377 – de dessin pour demoiselles, 377 (n. 58, 60), 185 – des arts industriels, 178\*, 186-187, 227, 362 (n. 71), 363 (n. 178), 378 (n. 68, 87), 388 (n. 191), 408\* – des beaux-arts, 178\*, 186-187, 206-207, 208-211, 253, 409\* – du Grütli, 178\*, 180, 180\*, 182-183, 185, 187-188, 200-203 – spéciale d'art appliqué à l'industrie, 174, 186, 219, 377 (n. 47)
- d'horlogerie, 82, 102-103, 124, 178\*, 181, 185, 187, 290, 377 (n. 35, 37, 63), 380 (n. 204), 412\*
- de chimie, 72, 153, 178\*, 377 (n. 48), 393 (n. 166), 413\*
- de commerce, 69, 100, 178\*, 180, 189, 204-206, 405\*
- de la communauté allemande réformée, 178\*, 411\*
- enfantine, de la rue Ami-Argand, 178\*, 179, 179\*, 378 (n. 79), 400\*
- équipement – cuisines scolaires, 184, 206 – douches scolaires, 184, 185\* – préau, 116, 179, 181, 183, 184, 202, 206, 377 (n. 52), 380 (n. 219)
- industrielle, 184\*, 185, 186, 188, 201, 202-203, 377 (n. 39), 380 (n. 178) – des métiers, 186, 186\*
- israélite des arts et métiers, 83
- primaire – de la rue Bautre, 178\*, 179, 182-183, 188, 190, 356 (n. 6), 377 (n. 33, 37, 45, 51), 378 (n. 101) – de la rue d'Italie, 178\*, 376 (n. 29), 410\* – de la rue Ferdinand-Hodler, 179, 181, 181\*, 410 – de la rue Necker, 182, 184, 185\*, 362 (n. 119), 377 (n. 55), 412\* – des Casemates, 64, 176\*, 178\*, 184, 206-208, 207\*, 208\*, 377 (n. 43), 410\* – des Pâquis, 182-183, 377 (n. 46), 378 (n. 104)
- secondaire – de filles du quai de la Poste, 178\*, 183\*, 187, 376 (n. 23), 377 (n. 31), 413\* – de jeunes filles de la rue d'Italie, 178\*, 184, 185\*, 187\*, 189, 362 (n. 129), 377 (n. 31), 378 (n. 100), 410\*
- voir* aussi collège; université
- Écurie, 168, 304, 347, 366 (n. 388), 390 (n. 53), 417\*

- Écusson *voir* armoiries
- Édimbourg (E), 111, 113
- Edoux, Léon, 69, 382 (n. 349)
- Église – catholique romaine, 264, 266 –  
évangélique libre, 170 – *voir* aussi bâtiments  
de culte
- Égout, 59, 107-113, 110\*, 111\*, 113\*, 119, 156, 366  
(n. 13), 367 (n. 26, 31, 32, 33, 46)
- Électricité, 69-70, 148, 155, 229, 236, 253, 374  
(n. 305) – procédé Jablochkoff, 374 (n. 304)
- Ellenberger, Jean, 199, 201\*, 380 (n. 168, 170)
- Ellès – Adolphe, 369 (n. 57) – Charles, architecte,  
363 (n. 173), 403\*, 404\*, 408\*, 415\*
- Eltschinger, Michel, maître-verrier, 277
- Emblèmes *voir* armoiries
- Empeyta, 359 (n. 4)
- Emprunt *voir* dette publique
- Endingen (AG), 259
- Entrepôt, 35, 45, 69, 74, 162, 295\*, 417 – de la  
rive droite (Rive), 65, 102, 103\*, 116, 145,  
151, 355 (n. 408), 356 (n. 6), 412\* – de la  
rive gauche, 94, 95\*, 96-97, 116, 406\*
- Épidémie, 40, 75, 87, 107, 109, 367 (n. 26)
- Erfurt (D), 157
- Escandre, successeur de Clairies, entrepreneur  
de charpente et serrurerie, 221, 362 (n. 77)
- Étain, 115, 271
- Etex, Antoine, 223, 382 (n. 341)
- Etzel, Charles [Karl], ingénieur, 48
- Eugénie, impératrice, 149
- Excoffier et Bovy, garage, 401\*
- Exertier et Bock, fonderie, 153, 373 (n. 286), 376  
(n. 106)
- Explosifs *voir* fortifications, démolition
- Exposition, 47, 192, 197\*, 206 – cantonale  
des beaux-arts, 175 – d'art, 173, 175\*,  
236, 237\*, 238, 247, 248\*, 370 (n. 114) –  
helvétique des beaux-arts, 175
- Exposition d'hygiène (1882), 107
- Exposition internationale de Philadelphie (1893),  
253
- Exposition nationale – de 1896, Genève, 76, 155,  
240, 374 (n. 312) – suisse de Zurich (1883),  
378 (n. 108)
- Exposition universelle – Paris (1855), 72, 148-149,  
376 (n. 94) – Paris (1867), 117, 186, 262 –  
Paris (1878), 155, 190 – Paris (1889), 236 –  
Philadelphie (1876), 190 – Vienne (1873),  
371 (n. 133)
- Externat des Glacis, 352
- Eynard – Charles, 379 (n. 156) – Jean-Gabriel,  
81-82, 82\*, 124-125, 169, 236-238, 348,  
364 (n. 218), 379 (n. 156), 384 (n. 433), 401\*
- Eynard Lullin, Anna, 81, 82, 236-238, 238\*, 348,  
369 (n. 32, 56), 379 (n. 156), 384 (n. 443),  
395 (n. 29), 406
- Eypper *voir* Glaser
- F**
- Fabrique – genevoise, 37, 39, 94, 102, 303, 358  
(n. 149) – de chocolat, 390 (n. 37) – de  
fourneaux Sursee, 71\* – de la Tour-de-  
Trême, 379 (n. 135), 394 (n. 202)
- Fabrizi, Joseph, sculpteur, 198, 379 (n. 155)
- Façade – colonnes, 59, 61, 64, 166\*, 187, 195,  
197, 219\*, 220-221, 223, 237-238, 246,  
265-266, 270, 283, 321, 321\*, 347-348,  
351-352, 379 (n. 146) – fronton, 187, 195-196,  
203, 215\*, 219-220, 223, 224\*, 227, 234,  
238, 264, 266, 281, 282, 287\*, 290, 315,  
316-317, 317\*, 318\*, 320, 320\*, 392  
(n. 115) – linéaire, 279, 292-293, 303, 332 –  
pilastre, 187, 320-321, 321\*, 392 (n. 127) –  
saillie, 56, 58-59, 84, 170-171, 213, 232,  
281, 291, 320, 322, 347, 352, 360 (n. 140),  
367 (n. 40), 389 (n. 14, 15), 392 (n. 124)
- Faillite, 75-76, 92, 306, 363 (n. 165)
- Falconnet, Alexis, architecte, 77, 402\*, 405\*,  
408\*, 411\*, 414\*
- Falconnier, brique, 392 (n. 137)
- Farjon, François, banquier, 364 (n. 218), 411\*
- Farnoux, Lucien, directeur de société, 361 (n. 22)
- Fasanino – Émile Dominique, sculpteur, 113, 252,  
284, 326, 363 (n. 142) – *voir* Mignon
- Fatio, Edmond, architecte, 243, 400\*
- Faubourg, 28, 48\*, 52, 65, 122
- Faucigny (F), 75
- Fauconnet, docteur, 359 (n. 43)
- Fauraz, Camille, entrepreneur, 264, 274
- Favon, Georges, 134
- Favre – Camille, colonel, 242, 384 (n. 477) –  
Jeanne, 362 (n. 104), 412\* – Louis,  
entrepreneur, 63, 121\*, 141, 363 (n. 169),  
372 (n. 167), 412\* – Louise Pierrette, 362  
(n. 104), 412\* – Marguerite Denise, 362  
(n. 104), 412\* – Marie, 133
- Fazy – James, homme d'État, 25\*, 26, 28-29, 35,  
38, 39\*, 41, 72-73, 73\*, 80, 84, 87-89, 134,  
236, 255, 267, 376 (n. 104), 379 (n. 128),  
386 (n. 13) – Jean-Louis, 365 (n. 283)
- Fazy d'Arbigny, Jacques Auguste, 404\*, 411\*
- Fazy-Pasteur, Marc-Antoine, député, 88, 365  
(n. 284)
- Feltmann, Antoine, architecte, 77, 91, 291\*, 299,  
305-306, 314-316, 317\*, 390 (n. 43), 391  
(n. 61, 63, 83), 400\*, 402\*, 403\*, 404\*,  
408\*, 410\*, 413\*, 414\*, 415\*
- Femme, 81-82, 118-119, 124, 237, 261, 364  
(n. 221), 368
- Fendt, Frédéric Christian, architecte, 359 (n. 50)
- Fenêtre, à l'anglaise, 329, 337
- Fer forgé, 139\*, 141, 154\*, 155, 210, 233\*, 234,  
252, 262, 322, 328, 330\*, 352, 352\*, 354,  
370 (n. 111)
- Ferme *voir* Polonceau, charpente
- Ferrier, Roger, sculpteur, 266, 388 (n. 191)
- Ferrier Lullin, banque, 388 (n. 9), 389 (n. 25)
- Ferrière, Frédéric, docteur, 107
- Ferronnerie *voir* fer forgé
- Feu, mesures contre le, 59, 115, 116, 229 – *voir*  
aussi incendie; hangar des pompes
- Feuillat, Marcel, orfèvre, 276-277, 388 (n. 191)
- Fichet, fabricant de coffres-forts, 389 (n. 27)
- Fièvre typhoïde *voir* épidémie
- Figuière, docteur, 109
- Filiberti, Joseph, maître ferblantier, 402\*
- Filliol, Rodolphe/Rodolphe Louis, négociant, 414\*
- Fillion, Albert, architecte, 317\*, 411\*, 417\*
- Fischer, Charles Théodore, 408\*
- Flachat *voir* Rasetti et Flachat
- Fleckner, verrier, 277
- Fol, Hermann, professeur, 82, 379 (n. 131)
- Foncière genevoise, La, 410\*
- Fondation – de l'Église catholique, 408\* –  
de l'église catholique des Eaux-Vives,  
274 – de l'église Saint-Joseph, 406\* – de  
la Chapelle russe à Genève, 83\*, 257, 268,  
387 (n. 118), 416\* – du Conservatoire de  
musique, 212, 412\* – du Temple unique  
de l'Ordre maçonnique, 364 (n. 231), 386  
(n. 13, 69), 407\* – Les Salons *voir* Salons
- Fonderie de Fallon, 362 (n. 123), 376 (n. 102)
- Fontaine, 44\*, 114, 145-149, 238\*, 262 –  
commémorative (fontaine de l'Annexion),  
135 – de la place Édouard-Claparède,  
148-149 – du Jardin Anglais, 114, 146-148 –  
du parc des Bastions, 62 – lumineuse, 229 –  
Wallace, 145, 145\*
- Fontanel, Jean-Adolphe, docteur, 41
- Fonte, 146-147, 152, 158, 172-173, 267, 304,  
304\*, 306, 322, 323\*, 338, 376 (n. 106),  
391 (n. 97), 392 (n. 131) – colonne, 307, 391  
(n. 79)
- Forges – de Fourchambault (F), 114 – de Soleure  
(SO), 373 (n. 267)
- Förster, Ludwig von, architecte, 55
- Fortifications, généralités, 24-28  
bastion – de Chantepoulet, 359 (n. 29), 370 –  
de Cornavin, 38 – de Hesse, 24, 32, 33\*,  
34, 94 – de Saint-Léger (ou Micheli), 104,  
212, 212\*, 237 – dit le Polygone, 104, 130,  
212, 212\* – du Cendrier, 24, 27-28, 358  
(n. 138) – du Pin, 32\*, 34, 79, 212\*  
corps de garde, 32, 357 (n. 87)
- demi-lune – de Beauregard, 40 – de la  
Coulouvrenière, 357 (n. 84)
- démolition, 28-41 – accident, 32, 41 – coût,  
41 – explosifs, 32, 357 (n. 71)
- fossé, 24, 27, 31, 33\*, 40, 49, 55, 91, 99, 112,  
118, 179, 193, 194\*, 220, 358 (n. 161), 375  
(n. 18) – de Neuve, 28\* – de Rive, 27, 358  
(n. 161)
- galerie de contre-mines, 35, 35\*, 385 (n. 485)
- glacis, 27-28, 356 (n. 18)
- loi sur la démolition, 29-31, 125, 177
- porte – de Rive, 28, 35, 38, 39\*, 174, 357  
(n. 86), 376 (n. 99) – Neuve, 27\*, 35, 37\*,  
214, 357 (n. 86, 116)
- Tour maîtresse, 33\*, 35  
zone *non aedificandi*, 24
- Fosse d'aisance, 108-109, 113, 366 (n. 10)
- Fouilles, 34, 91, 193, 306
- Fourment, Houillé et C<sup>e</sup>, anc. maison Barbezat  
et C<sup>e</sup>, 149
- Franc Contat et C<sup>e</sup>, verrerie, 131
- France, 40, 65, 77, 78, 86, 91, 112, 117, 117\*, 119,  
121, 124, 133, 181, 190, 204, 218, 219, 259,  
262, 274, 275, 277, 337, 350, 362 (n. 82),  
117), 369 (n. 9, 48), 372 (159), 375 (n. 23),  
388 (n. 184), 393 (n. 169), 394 (n. 198)
- Francfort (D), 55, 111, 125, 356 (n. 30), 363  
(n. 182)

- Franc-maçonnerie *voir* loge maçonnique ;  
bâtiment de culte, Temple unique
- Franel, Jean, architecte, 51, 52\*, 133, 137-141,  
182, 190-201, 211\*, 213-219, 281, 321\*, 338,  
343, 370 (n. 89), 371 (n. 125), 372 (n. 155),  
377 (n. 37), 381 (n. 260), 394 (n. 9), 400\*,  
401\*, 403\*, 404\*, 406\*, 412\*
- Franzoni, Enrico, sculpteur, 73, 134-135, 370  
(n. 112)
- Frei et Hunziker, bureau d'architectes, 348
- Fribourg, 64, 81, 232, 252, 277, 358 (n. 171)
- Friderich, Charles, député, 164
- Fulpius - Léon, architecte, 77, 91\*, 199, 200\*,  
284\*, 293, 297, 298\*, 309\*, 321\*, 323\*,  
325, 327\*, 332\*, 336\*, 338\*, 400\*, 401\*,  
405\*, 407\*, 409\*, 410\*, 411\*, 416\* -  
Léon et Frantz, bureau d'architectes,  
177\*, 206-208, 207\*, 208\*, 380 (n. 222),  
410\*
- Furet, Francis, artiste, 227-228, 252
- G**
- Gabarit *voir* immeuble d'habitation, hauteur
- Gaberel, Jean, pasteur, 124, 369 (n. 19)
- Galeer, Albert, député, 255
- Galitzine, prince, 266
- Galland, Charles, banquier, 82, 128, 162, 240,  
385 (n. 482)
- Galopin - A. & L., banque, 99, 279 - Henri/  
Henry, banquier, 316, 320, 367 (n. 33) -  
Jacques Henri, 410\*, 416\* - Louis Adolphe,  
banquier, 394 (n. 8)
- Galopin Darier - André, 366 (n. 367), 388 (n. 2) -  
Camille, 366 (n. 367), 388 (n. 2), 410\*
- Gampert - Charles, architecte, 315\*, 343,  
346, 401\*, 409\*, 412\* - et Cayla, bureau  
d'architectes, 241\*, 296, 301\*, 312, 317,  
341, 405\*, 408\*, 412\*, 416\*
- Garcin & Bizot, bureau d'architectes, 175, 406\*
- Garnaud, Émile François, sculpteur, 211, 214
- Garnier, Charles, architecte, 153\*, 155, 221-223,  
227, 317, 382 (n. 341)
- Gärtner, Friedrich von, architecte, 259-260
- Gasq, Paul, sculpteur, 252
- Gatschet, colonel, 358 (n. 171)
- Gauthier *voir* Hess
- Gautier - Adolphe, ingénieur civil, 364 (n. 193) -  
Émile, officier du génie, 29 - Raoul, 253
- Gay/Gay Frères, usine, 95, 408\*
- Gaz, éclairage *voir* éclairage
- Geisendorf, Samuel, vice-consul, 401\*
- Gendarmerie, 129, 162, 167, 404
- Gênes (I), 190
- Geneste, Herscher et C<sup>ie</sup>/Geneste et Herscher,  
72, 221
- Genève, État - Département de l'instruction  
publique, 179, 181, 183, 190, 200, 206, 380  
(n. 111) - Département des travaux publics,  
41, 43, 46-47, 49-51, 84-85, 108, 121, 142,  
187, 191, 281
- Ville - municipalité, 30, 35, 37, 45-47, 84-85,  
109, 112, 116-117, 121, 129, 145, 150, 164,  
167, 171, 186-187, 204, 320, 367 (n. 31),  
378 (n. 104) - Bureau des travaux, 85
- Genevoise, La, compagnie d'assurance, 99, 286,  
286\*, 410\*
- Gennevilliers, plaine de (F), 114
- George - Gaspard, architecte, 77, 361 (n. 35),  
404\* - Louis, dessinateur, 35, 36\*, 152\*
- Georges-Favon, boulevard, 142, 142\*, 144,  
156\*, 159, 374 (n. 345) - *voir* aussi  
Coulouvrenière, boulevard
- Gianoli, Jean, sculpteur, 379 (n. 146)
- Gignoux, Jean-Marie, architecte, 45, 51, 53\*, 77,  
84, 127-128, 188\*, 190-191, 356 (n. 27),  
359 (n. 4, 21, 27), 363 (n. 169), 378 (n. 112),  
388 (n. 6), 410\*, 411\*, 414\*
- Gilbert, Louis, marbrier, 339
- Gillet, professeur, 382 (n. 362)
- Gindroz, Francis/François, architecte, 50, 77, 168\*,  
169, 190-193, 195\*, 198\*, 327\*, 375 (n. 68)
- Girard, 359 (n. 11) - Louis, propriétaire, 414\*
- Glacière, 27, 356 (n. 11)
- Glaser et Eyppey, bureau d'architectes, 295\*
- Gobbi, gypcier et peintre, 380 (n. 201)
- Goerg-Lauresch, Louis, 199, 380 (n. 171)
- Goetz - Marc David, agent d'affaires, 415\* -  
Philippe Ami, ingénieur, 77, 299, 311, 313\*,  
325, 380 (n. 178), 389 (n. 12), 400\*, 401\*
- Gogel, Henri, marchand horloger, 403\*
- Golay, Ami, architecte, 59\*, 129, 130\*, 297-299,  
300\*, 317-319, 389 (n. 16), 390 (n. 43),  
401\* - *voir* aussi Grosset & Golay
- Gonthier, Alexandre, architecte, 411\*
- Gos, Albert, 383 (n. 384)
- Goss - Henri, architecte, 287, 287\* - Jacques-  
Élisée, architecte, 61, 64-65, 67\*, 69, 70\*,  
77, 100, 141, 143\*, 153\*, 155, 164, 168, 171,  
186, 204-205, 205\*, 216-217, 219, 220-229,  
230\*, 280\*, 281, 285\*, 296\*, 299, 300\*,  
302\*, 317, 337\*, 338\*, 342-346, 362 (n. 81,  
127), 371 (n. 134), 372 (n. 182), 374 (n. 299),  
380 (n. 220), 382 (n. 325, 340, 341, 357),  
383 (n. 376), 384 (n. 477), 390 (n. 43), 392  
(n. 139), 394 (n. 1, 11), 401\*, 402\*, 403\*,  
404\*, 405\*, 406\*, 408\*, 409\*, 412\*, 413\*
- Gosse - Henri Albert, 133, 371 (n. 126) -  
Hippolyte, docteur, 107-109, 124, 367  
(n. 80) - Louis-André, 379 (n. 156)
- Gosset, Alphonse, architecte, 223
- Goudron *voir* sol
- Goüy/Gouy/Gouÿ - Antoine, architecte, 71\*, 218,  
308\*, 416\* - Léon, propriétaire, 415\*
- Graf *voir* Pittard
- Grand Théâtre *voir* théâtre
- Grange, Jean-François, géomètre, 289\*, 368  
(n. 1)
- Granger, Jean-Michel, député, 381 (n. 300)
- Granit, 305, 306, 391 (n. 68) - de Baveno  
(I), 139 - de Monthey (VS), 158 - de  
Sallanches (F), 245 - du Lombach (BE), 64,  
220 - du Valais, 245
- Grasset - propriétaire, 401\* - Henri  
Jules, régisseur, 404\* - Louis Octave,  
entrepreneur, 363 (n. 166)
- Grau, propriétaire, 413\*
- Gravier, 32, 66, 90, 111, 131, 157, 306, 357  
(n. 76), 361 (n. 67)
- Grenette de Longemalle, 96, 179
- Grenier à blé de Rive, 179, 185
- Grenoble (F), 65, 66, 339, 374 (n. 327)
- Grès, 59, 205, 214, 361 (n. 30, 144) - cérame,  
329, 393 (n. 169) - d'Ayze (F), 61, 193, 203,  
245\*, 379 (n. 146) - de Bonneville (F), 61,  
193, 393 (n. 159) - de Bulle (FR), 209 - de  
Verrière/d'Archamps (F), 61, 220 - de  
Saint-Gall (SG), 64, 220, 380 (n. 206) - du  
Salève (GE), 244
- Grève, 40, 72, 75, 244
- Grezet, John, entrepreneur, 329, 332\*, 393  
(n. 166)
- Grigny, Alexandre Charles, architecte, 408\*
- Grille, 46, 59, 73, 82, 100, 128, 133-134, 135\*,  
139, 139\*, 140-141, 143, 166, 174, 207, 231,  
260, 269\*, 283\*, 284, 292\*, 338, 370  
(n. 87, 109, 111), 371 (n. 150), 372 (n. 171),  
375 (n. 25), 381 (n. 229), 385 (n. 511)
- Grillot, architecte, 404\*
- Grimm, David Ivanovitch, architecte, 83\*,  
267-271, 416\*
- Grivel - Léon, architecte, 408\* - et Bellicot,  
bureau d'architectes, 294, 408\*
- Grosjean Bérard, Simon Aimé, propriétaire, 411\*
- Grosset - Johannes, architecte, 297, 411\* - &  
Golay, bureau d'architectes, 59\*, 129, 130\*,  
297-299, 300\*, 317, 389 (n. 16), 390 (n. 43),  
401\*, 403\*, 405\*, 406\*, 407\*, 409\*, 410\*
- Groupe de Saint-Luc, 276, 387 (n. 105)
- Grue, 68-69
- Guadet, Julien, architecte, 250, 385 (n. 502)
- Guébey/Québey, Jean, propriétaire, 410\*
- Guerre franco-allemande (1870-71), 93, 139
- Guesdon, Alfred, dessinateur, 22\*, 93\*, 96\*, 103\*
- Guglielmi, Luigi, sculpteur, 379 (n. 156)
- Guillaume, Louis, docteur, 183-184, 377  
(n. 50, 51)
- Guillebaud, Jean-Pierre, architecte, 43, 50-51,  
53\*, 267, 269, 356 (n. 27), 358 (n. 164),  
359 (n. 4), 366 (n. 10), 411\*, 412\*, 416\*
- Guillermin, François, terrassier, 363 (n. 169)
- Gustave Olivet et C<sup>ie</sup>, entreprise d'électricité,  
362 (n. 94)
- Guyonnet, Adolphe, architecte, 266\*, 266-267
- Gymnastique, salle de, 168, 171, 182-184,  
187-189, 203, 203\*, 205\*, 205-207, 355,  
378 (n. 92, 93, 95), 380 (n. 211) - de l'école  
primaire de la rue Bautte, 377 (n. 45),  
401\* - de l'école primaire de la rue d'Italie,  
188, 189, 189\*, 410\* - du bd Émile-Jaques-  
Dalcroze, 70, 142\*, 188\*, 189, 189\*, 409\*
- H**
- Habicht, Georges, architecte, 85, 182, 412\*
- Habitat ouvrier *voir* logement économique
- Hagnauer, propriétaire, 414\*
- Halle, 173, 175 - aux grains, 82, 95\*, 96-97,  
406\*, 407\* - de la rive droite, 68, 400\* -  
de marché, 65, 95, 97, 162, 167 - de Rive,  
97, 97\*, 116, 146, 167, 168\*, 409\*
- Hambourg (D), 77, 119
- Hammann, Hermann, historien de l'art, 378  
(n. 72)

Hangar des pompes, 162, 167\*, 168, 181, 181\*, 202, 203\*  
Hanny, sculpteur, 354  
Hardouin-Mansart, Jules, architecte, 249\*  
Harent, Charles, 266  
Harmonie nautique, 232-234, 232\*  
Hartmann, Hélène, 394 (n. 8)  
Harvey, Lawrence, architecte, 372 (n. 169)  
Hasen, Frédéric, charpentier, 171  
Heaton, Clément, maître verrier, 252  
Hecht, Philippe Santiago, 411\*  
Heidenheim (D), 260  
Heimatstil voir style  
Heller-Weibel Briquet, 69  
Helvétique, boulevard, 49-50, 53\*, 55, 111\*, 112, 142-143  
Henchoz voir Maurette  
Henneberg – Benjamin, marbrier et entrepreneur, 75\*, 76, 76\*, 270, 271\*, 294, 363 (n. 167, 168), 403\* – et C<sup>ie</sup>, 75\*, 75-76, 79, 401\*, 403\*, 406\*, 407\*  
Henny, Henri, ferblantier, 65, 269, 336  
Henry, Marc, propriétaire, 408\*  
Hensler, Charles, serrurier, 380 (n. 201)  
Hérard, Pierre Louis, architecte, 56  
Herbages, coupe des, 27, 356 (n. 18)  
Hermance (GE), 66, 361 (n. 61)  
Hermann, L., propriétaire, 415\*  
Herscher voir Geneste  
Hess et Gauthier, ferronniers, 385 (n. 511)  
Hesse, Nicolas-Auguste, peintre, 216  
Heurtebise, fabricant d'ascenseurs, 69  
Heusler et C<sup>ie</sup>/Heusler et Urban, bureau d'architectes, 80\*, 406\*  
Hirschy – A., chauffage, 380 (n. 201) – Jean, couvreur, 361 (n. 49), 363 (n. 169)  
Hittorff, Jacques Ignace, architecte, 147  
Hodler, Ferdinand, peintre, 383 (n. 363)  
Hollande, place de, 127, 144, 146  
Hôpital – bâtiment, 357 (n. 76), 361 (n. 45) – propriétaire, 27, 296, 338, 356 (n. 11), 390 (n. 25), 412\*, 413\*  
Horloge, 32, 187, 205, 275, 357 (n. 86), 380 (n. 204)  
Hornung, Joseph, peintre, 369 (n. 30)  
Hôtel, 69-70, 102, 122 – Beau-Rivage, 69 – de la Paix, 69, 362 (n. 97) – de Russie, 69, 102, 309\*, 356 (n. 6), 362 (n. 97), 363 (n. 135), 364 (n. 239), 411\* – Métropole, 69, 319, 356 (n. 6), 362 (n. 97, 107) – Victoria, 80\*, 117, 406\*  
Hôtel de Ville, 35, 191  
Hôtel fédéral des postes et messageries, 85 – voir aussi poste  
Hôtel particulier, 79, 282, 303, 310, 341-355, 394 (n. 3)  
Huber, passage François, 156\*, 157  
Hufschmidt, Joseph Philippe Robert, marchand de fer, 414\*, 417\*  
Hug – Hermann, architecte, 77, 255\*, 264-267, 387 (n. 81-83), 407\* – Jean, propriétaire, 400\*  
Hunziker voir Frei  
Humidité, 193, 365 (n. 323), 379 (n. 136)  
Huss, Jean Baptiste, rentier, 403\*  
Hygiène publique, 106-119

## I

Iguel, Charles, sculpteur, 133\*, 227, 228\*, 371 (n. 154), 379 (n. 162), 383 (n. 365)  
Île, abattoirs de l', 95, 357 (n. 81), 365 (n. 346)  
Île Rousseau, 45-46  
Imer-Schneider, Edmond, ingénieur, 243  
Immeuble d'habitation, 99, 289-339 – aération, 336, 394 (n. 189) – allée, 289\*, 303-304, 305\*, 328-329, 329\*, 332\*, 390 (n. 51) – attique, 196, 309, 313, 315\*, 322, 349, 391 (n. 78, 84), 392 (n. 103) – avant-corps, 171, 293, 301, 313-314, 320, 392 (n. 134) – cage d'escalier, 326-329, 327\*, 328\*, 329\*, 331\*, 336, 390 (n. 51), 393 (n. 153) – caves, 109, 112, 304-305, 347 – chantier, 306 – combles, 336 – couleur, 319 – cour intérieure, 326-328, 333\*, 336 – coût, 90, 91, 304-305, 324 – décor peint, 319, 339, 393 (n. 164) – démolition, 389 (n. 1), 398\* – entresol, 62, 63\*, 68, 302\*, 304, 306\*, 307, 338, 361 (n. 143), 390 (n. 46) – escalier, 326-327, 329\*, 330\*, 334\*, 393 (n. 159, 161) – escalier de service, 328 – étage noble, 313, 322, 393 (n. 175) – fondations, 56, 91\*, 305-306, 365 (n. 318) – grenier, 304, 310 – gros œuvre, 306 – haussmannien, 58, 289-299, 322 – hauteur, 57-58, 293-294, 295\*, 309, 312-313, 360 (n. 113, 114, 115, 117, 125, 131, 134), 363 (n. 189) – loge de concierge, 288\*, 304, 331 – porte d'entrée, 316, 321\*, 325, 337, 337\* – rez-de-chaussée commercial, 97, 98\*, 101-102, 301, 323 – second œuvre, 306, 337 – soubassement, 61, 61\*, 62, 304\*, 306-307, 306\* – surélévation, 24, 293, 303 – verrière, 58, 326, 327\*, 330\*, 336, 393 (n. 153) – voir aussi appartement; balcon; façade  
Incendie, 68, 199, 228\*, 229, 231, 235\*, 236, 267, 309, 371 (n. 125), 373 (n. 232), 374 (n. 314), 375 (n. 48), 382 (n. 339), 392 (n. 128) – voir aussi feu; hangar des pompes; théâtre, Grand Théâtre; Victoria Hall  
Ingenheim (D), synagogue, 259  
Inondation voir cave  
Insalubrité, 27-28, 40, 79, 87, 91, 107, 177, 179, 358 (n. 161) – voir aussi cloaque; hygiène publique  
Inscriptions, 77, 81, 136-137, 169, 196, 200, 205, 214, 222\*, 227, 252, 261, 266, 282, 394 (n. 7) – antiques, 34, 357 (n. 93) – voir aussi vestiges archéologiques  
Institut national genevois, 35, 167, 174, 357 (n. 112), 376 (n. 104)  
Instruction publique voir école (GE)  
Italie, rue d', 112  
**J**  
Jacob, Jean Édouard, négociant, 414\*  
Jacques Maréchal et C<sup>ie</sup>, entreprise de terrassement, 358 (n. 138)  
Jacquier, Claude, 402\*  
Jaeger – jardinier, 370 (n. 65) – J. Jaeger et C<sup>ie</sup>, 380 (n. 226)

Jamin, Thomas, marchand tailleur, 407\*  
Janin, François, ingénieur-géomètre, 41, 359 (n. 21)  
Jaquet voir Koch et Jaquet  
Jardin – Anglais, voir promenade du Lac – potager, 27, 27\* – privé, 54, 56, 128, 289, 290, 292\*, 304, 312, 328, 341, 349, 351\*, 353, 370 (n. 69), 390 (n. 53) – public voir promenade – zoologique, 104, 105\*, 127  
Jenzer, directeur de carrières, 202  
Jequier – Jean Louis, entrepreneur, 403\* – Jules, architecte, 381 (n. 290), 406\*  
Jet d'eau, 172\*, 173\*, 174, 376 (n. 107)  
Joly, Edmond de, architecte, 375 (n. 90)  
Jonction – presque de la, 111, 114 – quartier de la, 76, 119  
Jost, Eugène, 140, 372 (n. 163)  
Jourdin, G., 252  
Journal de Genève, imprimerie, 301, 301\*, 390 (n. 35)  
Joux, lac de (VD), 114  
Juifs, 83, 87, 255, 257, 258-259, 386 (n. 27, 29) – voir aussi bâtiment de culte, synagogue  
Julliard, Étienne-François, docteur, 107, 366 (n. 3)  
Junod – Henri, architecte, 170, 378 (n. 72), 380 (n. 220), 411\* – Jean-Marc-Louis, 171, 357 (n. 81) – voir aussi Cramer et Junod  
Juvet – Henri, architecte, 168\*, 170, 378 (n. 72), 400\*, 405\*, 407\*, 415\*, 416\* – et Consorts, 416\*

## K

Karcher, Jacques Laurent, 162, 375 (n. 10)  
Karlsruhe (D), 77, 169, 264, 363 (n. 182)  
Keller – propriétaire, 414\* – Jean Georges, maître graveur, 413\*  
Kerremans et Chevallier, 72  
Kessler et Fils, fonderie, 116\*  
Kiosque – à musique, 65, 68, 129, 130\*, 370 (n. 80), 410\* – divers, 117, 370 (n. 73, 74)  
Kissling, Richard, sculpteur, 141, 141\*, 372 (n. 154)  
Koch – Alex, architecte, 240\* – Jean Georges, architecte, 401\* – et Jaquet, bureau d'architectes, 218, 403\*  
Kochlev, Nikolai Andreïevitch, 270-271, 271\*, 387 (n. 142)  
Koessler et Morel, bureau d'architectes, 231  
Kohler – Charles, banquier, 150, 373 (n. 258) – Charles, pharmacien, 400\*, 402\*, 413\* – Christian/Christian Frédéric, banquier, 409\*  
Koudinov, Alexandre Semenovitch, architecte, 268  
Krach boursier, 92  
Krafft, Anthony, architecte, 107, 201, 269, 343\*, 346\*, 363 (n. 173), 410\* – voir Brolliet  
Kuhn, facteur d'orgue, 236, 383 (n. 399)  
Kulturkampf, 266  
Kunkler, philanthrope, 379 (n. 131)

## L

L'Huillier & Rigolot, peintres décorateurs, 216, 261  
La Nicca, colonel fédéral, 356 (n. 51), 358 (n. 171)  
Labrousse, Henri, architecte, 197

- Lacombe – Henri, photographe, 303, 403\* – et Lacroix, photographes, 404\*
- Lacour, Jules Auguste, négociant, 414\*
- Lacroix – Pierre, horloger, 400\* – voir Lacombe et Lacroix
- Lafond voir Mégevet et Lafond
- Lambert, Émile, sculpteur, 121\*, 133\*, 372 (n. 168)
- Lamotte, Charles Edmond, agent de change, 347
- Lanterne (lampe), 152-153, 152\*, 155, 232, 234, 373 (n. 291), 374 (n. 311)
- Lanterne/lanterneau voir immeuble d'habitation, verrière
- Lanz, Karl Alfred, sculpteur, 133\*, 137
- Lasius, Georg, architecte, 372 (n. 159)
- Lauchhammer, fonderie d'art, 136
- Lausanne (VD), 81, 103, 319, 348, 378 (n. 75), 384 (n. 477)
- Lavanchy voir Zaugg
- Lavrentiev, A., peintre, 270
- Laya, Alexandre, avocat, 406\*
- Le Cointe, Adrien, conseiller administratif, 113
- Le Fort, cours, 82, 116, 127, 128-129, 142
- Le Nôtre, André, jardinier, 54
- Le Royer, Alexandre, professeur, 416\*
- Lecoultré voir Noverraz
- Lecoq Frères, 70, 221
- Ledru – Hector, fabricant de calorifères, 72, 362 (n. 123) – de Bournonville et C<sup>ie</sup>, société des chauffages, 376 (n. 102) – voir aussi Chaussonot
- Leeb, Johannes, sculpteur, 134\*, 146, 371 (n. 117)
- Lefuel, Hector, architecte, 139, 300\*, 317, 321
- Legrandroy et C<sup>ie</sup>, entrepreneur, 393 (n. 166)
- Leifer, serrurier, 380 (n. 201, 229)
- Leipzig (D), 55, 125 – Gewandhaus, 233
- Leistermann/Lustremant voir Bon & Lustremant
- Léman, lac, 31, 64, 96, 114
- Lemichez, horticulteur, 85
- Lengnau (AG), 259
- Lenoir – Jean David, agent de change, 364 (n. 218), 416\* – Jules, agent de change, 394 (n. 8)
- Lenoir, Poulin et C<sup>ie</sup>, banque, 284, 389 (n. 26)
- Leonty, M<sup>gr</sup>, évêque orthodoxe, 387 (n. 148)
- Leroux, Pierre, philosophe et politicien, 108, 366 (n. 11)
- Lesemann, Henri voir Vincent, Saugey, Schwertz et Lesemann
- Lésueur, Jean-Baptiste, architecte, 77\*, 104, 211-214, 216, 363 (n. 178), 381 (n. 253, 274), 412\*
- Leysalle, Émile, sculpteur, 135
- Leyvraz et C<sup>ie</sup>, parqueterie, 379 (n. 135)
- Lichtenberg, serrurier, 380 (n. 201)
- Liège (B), 153
- Lienme, Henri, banquier, 230, 406\*
- Ligue contre la poussière, 159
- Liodet – Jacques Philippe/Philippe Jacques, député, 406\* – Louis, 370 (n. 106)
- Lissignol, Théodore, directeur du cadastre, 359 (n. 43)
- Livache, Auguste, employé, 403\*, 413
- Loge maçonnique, 84, 255\*, 263-264, 300\*, 301, 386 (n. 66), 403\*, 406\* – voir aussi bâtiment de culte, Temple unique
- Logement économique, 86-88
- Loir, Luigi, peintre, 228
- Lombard – Alexandre, banquier, 149, 364 (n. 193) – Henri-Clermont, docteur, 107
- Londres (E), 69, 80, 103, 111, 113, 157, 158, 169, 170, 366 (n. 393, 13) – docks de Sainte-Catherine, 40 – Kensington Museum, 183-184, 186 – Royal Albert Hall, 233
- Long, Ernest, docteur, 364 (n. 216), 406\*
- Loulans (F), 114
- Lucarne, 164\*, 165, 310, 312, 336, 391 (n. 93) – attique, 310-311, 311\*, 312, 312\*, 327, 347
- Lucerne (LU), 190
- Ludin, serrurier, 380 (n. 201)
- Lullin – Ami, 379 (n. 155) – Édouard, 145-146 – Louis, banquier, 364 (n. 193) – et C<sup>ie</sup>, entreprise de serrurerie, 372 (n. 171) – voir Menn, Lullin et C<sup>ie</sup>
- Lustre voir théâtre, Grand Théâtre
- Lyon (F), 37, 59, 61-63, 66, 75, 77, 81, 101, 103, 117, 117\*, 118, 167, 204-205, 213, 252, 261, 303-304, 325, 327-328, 344, 361 (n. 22, 34, 35), 362 (n. 79), 364 (n. 202, 210), 365 (n. 316), 367 (n. 20, 28, 41, 76), 370 (n. 97), 374 (n. 334), 392 (n. 104), 393 (n. 153, 159), 394 (n. 8) – fontaine de la place des Terreaux, 146 – La Guillotière, 30 – Municipalité, 80
- M**
- Macadam voir sol
- Machine hydraulique, 66, 114, 116, 145, 149, 169, 336
- Maderno, Carlo, architecte, 238
- Magasin – de décors de théâtre, 166\*, 168, 400\* – des sels, 96, 167, 408\*
- Magasin voir immeuble d'habitation, rdc commercial
- Magdebourg (D), 169
- Magnin – Auguste, architecte, 179\*, 201, 206, 265, 378 (n. 72, 75), 400\*, 416\* – Jean Marc, architecte, 407\*
- Maillard – Auguste, dessinateur, 93\* – Louis, architecte, 192
- Maillart, Robert, ingénieur, 192, 276
- Mallet – maison, 299, 395 (n. 44) – Jacques, marchand de drap, 409
- Mallet-Benoit, propriétaire, 407\*
- Manufacture – voir usine – voir aussi Badollet; Brémont; Gay; Mégevet; Tiffany; Trachsel
- Maquelin, François, officier, 407\*
- Marbre, 205, 222\*, 223, 246, 252, 276, 319, 331, 338-339, 352, 361 (n. 10, 16), 362 (n. 327), 382 (n. 327), 391 (n. 67) – de Carrare (I), 64, 133, 139, 270, 271\*, 372 (n. 163) – de Collombey (VS), 141 – de Saillon (VS), 252 – de Saint-Triphon (VD), 61, 63\*, 141, 167, 193, 203, 269, 306-307, 319, 325, 348, 361 (n. 10, 15, 16), 391 (n. 67) – de Travel (F), 245 – de Véronne (I), 64, 139 – du Valais, 220 – factice, 66
- Marché – place de, 45, 97, 167 – voir aussi halle
- Marchinville, Gaspard, conseiller administratif, 359 (n. 43)
- Maréchal – Laurent, entrepreneur, 363 (n. 162, 166), 406\*, 415\* – voir Jacques Maréchal et C<sup>ie</sup>
- Marignac, Charles, professeur de chimie, 415\*
- Marin, Jean-Marie, abbé, 272
- Marschall, Joseph, 378 (n. 72)
- Marseille (F), 81, 145, 204, 367 (n. 26), 381 (n. 290)
- Martin – Ernest, 199 – François, entrepreneur, 412\* – Pierre, architecte, 364 (n. 202)
- Martin Franel, Jules, avocat, 415\*
- Martinet – zingueur et ferblantier, 380 (n. 201) – architecte voir Roch
- Martrou voir Diéterle
- Mascaron, 232, 234, 287, 318\*, 326, 393 (n. 152)
- Masoni, B., poëlier, 394 (n. 212)
- Massarotti, Joseph, sculpteur, 227
- Massé – Arthur, écrivain, 91, 124, 369 (n. 29) – Jean Élisée, juge, 364 (n. 217), 369 (n. 24), 401\*
- Masset, Philibert, propriétaire, 364 (n. 193)
- Massip et Ofterdinger, 373 (n. 241)
- Masson, Jean, entrepreneur, 363 (n. 169)
- Matières fécales voir eaux usées
- Matringes voir Taponnier
- Matthey – André, architecte, 61\*, 405\* – Frères, bureau d'architectes, 76\*, 76-77, 294-295, 296\*, 299, 313, 315\*, 363 (n. 168), 390 (n. 27, 44), 403\*, 405\*, 406\*, 407\*, 408\*, 411\*, 412\*, 413\*, 415\* – Georges, architecte, 201-202, 280\*, 377 (n. 34), 388 (n. 1), 409\*, 410\*
- Maunoir – Henri, agent de change, 416\* – Jean Abraham, architecte, 211, 213, 214
- Maurette et Henchoz, bureau d'architectes, 395 (n. 48)
- Maurice de Sellon, Paul-Émile, capitaine du génie, 29
- Mayor – Isaac, docteur, 133-134, 358 (n. 161) – Jacques, directeur de musée, 242, 384 (n. 468, 477)
- McAdam, John Loudon, ingénieur, 158
- Médailles sculptées, 214, 385 (n. 482)
- Mégevet – usine, 95, 186, 186\*, 404\* – et Lafond, ferblantiers, 401\*
- Meisser, Lucien, ingénieur, 199
- Melley, Charles, architecte, 384 (n. 477)
- Melly, André, entomologiste, 198, 379 (n. 158)
- Ménagerie, 27, 95 – voir aussi jardin zoologique
- Menn – Barthélémy, peintre, 252, 382 (n. 362) – Charles, sculpteur, 227, 228\*, 238, 326, 393 (n. 149) – et C<sup>ie</sup>/Menn, Lullin et C<sup>ie</sup>, métallurgiste, 114, 117, 125, 152
- Mennet, Jean, peintre, 287
- Mérian, A., ingénieur, 358 (n. 171)
- Mérierne, J., négociant, 403\*
- Mermillod, Gaspard, évêque, 266, 272, 274
- Métral, François, peintre, 38, 39\*
- Meuron, Albert de, peintre, 383 (n. 365)
- Meyer voir Regamey
- Meyrin, 38
- Miche, Georges, entrepreneur en menuiserie, 380 (n. 201)
- Micheli Ador, Marie, 412\*

- Mignon et Fasanino, fournisseur de « carton-pâte », 284
- Milleret & Dunoyer, bureau d'architectes, 402\*
- Millésime *voir* chronogramme
- Millet, Aimé, sculpteur, 372 (n. 154)
- Milliet, Jean-Paul, peintre, 228
- Mincieux, sculpteur, 374 (n. 296)
- Mirbach, Marcel de, architecte, 388 (n. 183)
- Mittendorf, E., propriétaire, 413\*
- Mixité sociale, 87
- Moccard, Jean François, ferblantier, 363 (n. 169)
- Moellons, 59, 62, 65\*, 246\*, 307, 361 (n. 144), 385 (n. 493)
- Moget, François, entrepreneur, 363 (n. 166), 400\*, 402\*, 407\*, 408\*, 416\*
- Moillesulaz (F), 56, 75
- Molasse, 64, 193, 205, 223, 229, 244, 307\*, 352, 361 (n. 20, 40), 380 (n. 222) – d'Ostermundigen (BE), 63, 202-203, 220, 361 (n. 31) – de Berne (BE), 166, 203, 220, 319, 319\* – de Fribourg (FR), 64 – de la Stockern (BE), 375 (n. 21), 380 (n. 205) – de Lausanne (VD), 62, 319, 348, 382 (n. 325)
- Monard, Jules, artiste, 270
- Monnerat, scierie, 338
- Monnier – Marc, écrivain, 198, 413\* – Paul, peintre, 266
- Monogrammes, initiales sculptées, 79\*, 81, 234, 251-252, 325, 341, 393 (n. 147)
- Montandon – Henri, architecte, 409\*, 410\*, 411\* – Raoul, architecte, 401\*
- Mont-Blanc – pont du, 61, 68, 74, 146, 152\*, 153, 155, 159, 356 (n. 6), 374 (n. 334), 381 (n. 290) – square du (anc. square des Bergues), 47\*, 54, 56-57, 70, 73, 78, 84, 88-89, 104\*, 109, 116, 122, 128, 146, 303, 309, 309\*, 310, 313, 324, 327, 327\*, 337, 363 (n. 189), 369 (n. 15), 370, 390 (n. 22)
- Montchal, Ch. et A., propriétaires, 410\*
- Monument, 54, 73, 133-141, 198 – à la Croix-Rouge, 141\* – au bas de la Terrasse de Sellon, 35 – Brunswick *voir* Brunswick – national, 135-136, 136\*, 137\*, 141, 174
- Moreau, Mathurin, sculpteur, 147, 148\*
- Moreau, serrurier d'art, 139\*
- Morel *voir* Koessler
- Morganti, Gratién, entrepreneur de plâtrerie, 363 (n. 166), 409\*, 415\*
- Morice, Léopold, sculpteur, 227
- Morin – Françoise Samuelle, propriétaire, 394 (n. 7) – Louise Marie Théodore, propriétaire, 394 (n. 8)
- Morsier – Frédéric de, architecte, 208-210, 392 (n. 119) – Henri de, architecte, 208-210 – *voir* aussi De Morsier et Weibel
- Morizot *voir* Perrody et Morizot
- Moschell, John, ingénieur, 403\*, 415\*
- Moteur hydraulique, 69
- Mottet, Marc, marchand de toile, 414\*
- Mouchet, inspecteur des écoles, 380 (n. 178)
- Moulinié – J. J., 412 – *voir* Bernoud et Moulinié
- Moullet, Paul, sculpteur, 252
- Mugnier – François Marie, sculpteur, 326, 348 – Louis, bijoutier, 406\*
- Mulhouse (F), musée, 240
- Muller-Bridel, parqueterie, 379 (n. 135)
- Munich (D), 47, 103, 135, 136, 150, 363 (n. 182), 373 (n. 258) – musée, 250, 385 (n. 497, 501)
- Municipalité *voir* Genève, Ville
- Munier-Romilly, Amélie, peintre, 124
- Musée, cantonal d'histoire et d'archéologie nationales, 34, 174, 357 (n. 98) d'art et d'histoire, 208, 211, 240-253 – *voir* aussi Société auxiliaire du Musée de Genève d'échantillons, 204-205 d'histoire naturelle, 194\*, 197\*, 190-200 des beaux-arts, 240, 240\*, 241\*, 242 industriel, 102,
- Mussard, Henri, politicien, 401\*, 415\*
- N**
- Naples (I), 135, 356 (n. 30)
- Narjoux, Félix, architecte, 184\*, 187, 378 (n. 100)
- Neuchâtel (NE), 81, 183, 191, 204, 232, 358 (n. 171), 368 (n. 1), 373 (n. 264)
- Neuschwander, Jacques, négociant, 401\*
- Neuve, place de, 104, 133, 157\*, 213\*, 217\*
- New York (USA), Central Park, 56
- Nice (F), 158, 229, 381 (n. 290)
- Nicolay, Joseph de, comte, 413\*
- Niederhäusern, Auguste de (dit Rodo)/Rodo de Niederhäusern, sculpteur, 133\*, 371 (n. 126), 379 (n. 164)
- Nikolaevna, Maria, grande-duchesse, 268
- Nitzschner, Guillaume, jardinier, 85, 142-143, 370 (n. 94), 372 (n. 183, 206)
- Nivellement *voir* fortifications, démolition
- Nomenclature *voir* rues, nom
- Nouvelle société de construction, 76, 405\*
- Noverraz, Lecoultre & Co, 395 (n. 53)
- Nuisance – olfactive, 95, 114, 117, 374 (n. 337), 376 (n. 12) – sonore, 37-38, 95, 99, 101, 104, 158-159, 301, 366 (n. 393), 374 (n. 337) – visuelle, 94, 117
- Nuremberg (D), 103, 155 – musée, 250, 385 (n. 501)
- Nyon, 108, 159, 362 (n. 71)
- O**
- Oberland bernois, 96, 220
- Observatoire – bâtiment, 35\*, 38\*, 45, 58, 253 – promenade de l' *voir* promenade
- Och Roux, Charles Auguste, propriétaire, 405\*
- Octroi, 50, 152, 167, 373 (n. 278), 375 (n. 26) – bureau, 32, 84, 166-167, 166\*, 357 (n. 87), 375 (n. 29, 30), 404\*, 413\* – mur d', 30, 45, 47, 49\*
- Odeurs *voir* nuisance olfactive
- Odier, James, banquier, 366 (n. 378)
- Odier Baulacre, Jacques Antoine, négociant, banquier, 360 (n. 60)
- Odier-Céard, 332
- Odonyme *voir* rue, nom
- Ody – François Eugène Charles, 402 – et Fils, 380 (n. 201)
- Ofterdinger *voir* Massip
- Olivet – Étienne/J. Étienne, entrepreneur, 233, 380 (n. 201), 402 – Jean Antoine, marchand horloger, 403 – *voir* Gustave Olivet et C<sup>ie</sup>
- Olmsted et Vaux, architectes-paysagistes, 56
- Oltramare, Gabriel, 359 (n. 11)
- Onex (GE), 114, 119
- Orchestre de la Suisse romande, 236
- Orgue, 215\*, 231\*, 232-233, 234\*, 235-236, 261, 275-276, 383 (n. 399)
- Ormond G. et C<sup>ie</sup>, banque, 284, 284\*
- Ornement sculpté, 282, 313-314, 315\*, 317, 317\*, 325, 325\*, 347, 348-349, 353\*, 353-354
- Orthodoxes, 83, 257, 267-268 – *voir* aussi bâtiment de culte, église orthodoxe russe
- Ostende (B), 113
- Ostermundigen (BE) *voir* molasse d'
- Oudry – Léopold, fondateur, 153\*, 155 – L. Oudry et C<sup>ie</sup>, fondateur, 153\*
- Outils, 32, 40, 68, 74, 374 (n. 312)
- Ouvrier, 37-40, 39\*, 60\*, 72, 73\*, 74-75, 79, 86-87, 102, 186, 244, 255, 281, 358 (n. 137), 139, 143, 148, 149, 150) – maçon, 74-75, 174, 323, 363 (n. 146)
- Ozerov, ambassadeur, 267
- P**
- Paccard – Barthélémy, banquier, 401\* – Constant, banquier, 401\* – David Marc, 401\* – et Bêteams, marchands de fer, 403\*
- Pachon, Jean Pierre, entrepreneur, 202
- Palais de l'Athénée, 70, 81, 122, 158\*, 236-239, 348
- Palais électoral, 48\*, 65, 72, 171-175, 186, 190, 218
- Palli – peintre, 380 (n. 201) – et Taffi, vitriers, 363 (n. 169), 380 (n. 201)
- Palmyre (SYR), temple de Bel, 265
- Panorama, 46, 57, 104, 131 – *voir* aussi vue
- Pâquis, faubourg, 29, 66, 115, 168, 375 (n. 39), 376 (n. 102)
- Paray-le-Monial (F), 270
- Parcelle *voir* terrain
- Paris (F), 20, 32, 35, 54, 55, 56, 58, 65, 69, 69\*, 72, 77, 80, 80\*, 90, 103, 107, 113\*, 114, 117, 118, 118\*, 119, 128, 135, 137, 139, 139\*, 142, 143, 144, 145, 145\*, 146, 146\*, 153, 153\*, 155, 158, 159, 168, 169, 170, 181, 192, 197, 204, 212, 213, 214, 216, 220, 221, 223, 231, 240\*, 252, 259, 262, 303, 307, 317, 319, 325, 328, 337, 341, 346, 360 (n. 137), 362 (n. 74), 363 (n. 182), 366 (n. 11, 393), 367 (n. 28), 370 (n. 103, 114), 372 (n. 184, 194), 373 (n. 241, 264), 374 (n. 94, 300, 304, 315), 375 (n. 46, 70), 378 (n. 107), 382 (n. 301), 383 (n. 406), 389 (n. 27), 392 (n. 109), 393 (n. 148), 394 (n. 203) – Bibliothèque impériale, 197 – boulevard Haussmann, 55 – Conservatoire de musique, 216 – église Saint-Alexandre-Nevsky, 268 – Louvre, 65, 250\* – Opéra Garnier, 64, 220, 221, 222, 222\*, 224, 227\*, 325, 362 (n. 77), 371 (n. 151), 382 (n. 346) – Opéra-comique, 229 – Palais des Tuileries, 321, 321\* – Petit Palais, 246 – place de la Concorde (fontaine), 147 – place des Vosges, 46, 54, 314 – place Franz-Liszt, 54 – quartier des Batignolles, 150 –

- rue Condorcet 68, 351 – rue Danton 9, 395 (n. 45) – square d'Orléans, 54 – tour Saint-Jacques, 35 – voir aussi École centrale, Paris; École des beaux-arts, Paris
- Paroisse – catholique de Genève, 388 (n. 61), 408\* – catholique de Saint-Germain, 266 – réformée suisse-allemande de Genève, 354
- Parthénon (GR), frise du, 210
- Pascalis – Étienne, propriétaire, 364 (n. 193) – Henri Antoine dit Charles, fabricant d'horlogerie, 408\*
- Pasquarelli, L., sculpteur, 371 (n. 125)
- Passage, 54-55, 289, 302 – cocher, 164, 252, 304, 305\*, 390 (n. 53) – piéton, 158, 158\* – sous voie, 116
- Passerini, Pierre, peintre vernisseur et doreur, 270
- Pasteur, Louis, scientifique, 114
- Patrizio et Pellarin, mosaïstes, 252
- Paul Charnoz, manufacture de carrelage-céramique, 270
- Pavé, 157-158, 364 (n. 246), 366 (n. 393), 374 (n. 337) – de Meillerie (F), 158 – en bois, 159, 374 (n. 340)
- Pavillon, 118, 126, 129, 130\*, 261, 370 (n. 74), 381 (n. 274), 410\* – du relief du Mont-Blanc, 129, 410\*
- Pays de Gex (F), 62, 119, 266
- Pedroli Frères, mosaïstes, 284, 393 (n. 166)
- Peel – Robert, diplomate, 232 – Victoria Alexandrina Julia, 232
- Pellarin voir Patrizio
- Penard Perron, André Théodore, propriétaire, 393 (n. 147), 410\*
- Pépin, Édouard, architecte, 137
- Percement de rue, 43, 44\*, 237, 364 (n. 210)
- Pereire – famille, 364 (n. 205) – Isaac et Émile, banquiers, 80
- Perréal – François, 276\* – Louis, 276\*
- Perret, Alexandre, professeur, 378 (n. 72)
- Perrier, 276\* – Louis, marchand, 96, 191
- Perrier-Landerset, lieutenant-colonel, 356 (n. 51), 358 (n. 171)
- Perrody – Esprit, entrepreneur, 361 (n. 4), 393 (n. 147), 403\* – et Morizot, maîtres carriers, 361 (n. 4)
- Perron, François, horloger, 415\*
- Perrot-Turrettini, propriétaire, 299, 338
- Peterhof (RU), chapelle Sainte-Olga, 268, 269
- Petit Palais, musée, 347-348
- Petrov, Athanase, recteur, 267, 269
- Peyrot – Adrien, architecte, 214, 216, 216\*, 329\*, 404\*, 411\* – & Bourrit, bureau d'architectes, 216, 410\*
- Pflüger/Pflüger, entrepreneur, 380 (n. 178), 409\* – et Vogt, entrepreneurs, 409\*
- Philadelphie (USA), 119, 190, 253, 378 (n. 104)
- Philanthropie, 78, 80, 82-83, 124, 133, 162, 168-170, 281 – voir aussi Conservatoire de musique; Victoria Hall; palais de l'Athénée; Musée d'art et d'histoire
- Philippon, Louis, architecte, 353, 353\*, 354, 355\*, 395 (n. 46, 48), 415\* – voir aussi Ribl et Philippon
- Piachaud – Georges Gédéon, régisseur d'immeubles, 401\* – Louis, docteur, 145, 344\*, 346, 364 (n. 216), 409\*
- Pianzola, Jean Defendente, entrepreneur, 408\*
- Pichard Pousaz, David, maître-carrier, 202, 361 (n. 15)
- Picot, Pierre Eugène, pasteur, 401\*
- Pictet de la Rive – Éléonore, 70, 81, 319, 332, 379 (n. 159), 413\* – François-Jules, professeur, 127, 133\*, 191, 197, 198, 319, 369 (n. 57), 371 (n. 126)
- Pictet de Sergy, Amédée-Pierre-Jules, politicien, 357 (n. 104), 421
- Pictet, Édouard, banquier, 150, 366 (n. 378)
- Piémont (I), 75, 77
- Pierre, 32, 33\*, 59, 61, 64, 82, 90, 130, 146\*, 149, 156\*, 168, 189, 193, 210, 220, 244, 245\*, 246\*, 265, 295, 306, 307, 309, 319, 322-324, 324\*, 325, 325\*, 328, 329, 337, 347, 352, 361 (n. 10, 144) – artificielle, 159, 252, 353\*, 354 – de taille, 100, 167\*, 201\*, 207, 207\*, 208, 265, 286\*, 295, 297\*, 298\*, 307, 307\*, 314, 315\*, 320, 323, 348, 349\*, 361 (n. 144), 391 (n. 74) – d'Arvel (VD), 62, 65\*, 141\*, 306-307, 307\*, 319, 385 (n. 493), 391 (n. 71) – d'Échailion (F), 64 – d'Estailades (F), 118, 245 – d'Euville (F), 245\* – de Baveno (I), 64 – de Chassignelles (F), 245\* – de Montpaon (F), 245\* – de Morley (F), 209 – de Palotte (F), 245\* – de Saint-Pierre-de-Michaille (F), 385 (n. 493) – de Savonnières (F), 63-64, 207-208, 233, 233\*, 244, 245\*, 252, 380 (n. 222, 225) – de Saint-Restitut (F), 245\* – de Saint-Yllie (F), 64, 382 (n. 327) – de Seyssel (F), 63, 269, 348 – de Thoiry (F), 62, 245\* – des Allinges (F), 385 (n. 493) – du Beatenberg (BE), 64, 220 – du Fenalet (VS), 385 (n. 493) – voir aussi calcaire; granit; grès; marbre; molasse; tuf
- Piguët-Fages, Charles, politicien, 246, 384 (n. 477)
- Pilet & Séchehayé, régisseurs, 415\*, 417\*
- Pileur voir Botinelli et Pileur
- Pillivuyt et C<sup>ie</sup>, 125
- Piscine, 169, 169\*
- Pistrucci, Camillo, architecte, 138
- Pittard et Graf, bureau d'architectes, 270
- Pittet voir Bourdillon et Pittet
- Place publique, 54, 127, 134-135 – voir aussi Neuve, place de
- Plainpalais – faubourg, 151 – plaine de, 36, 99, 240, 264 – rond-point de, 54, 55\*, 88, 166, 166\*, 295\*, 357 (n. 87), 375 (n. 29, 31)
- Plan d'agrandissement/d'extension, 43-53, 101, 125, 126\*, 360 (n. 60, 114) – concours, 43, 46, 52, 55 – rive droite, 46-47, 47\*, 48\*, 49, 49\* – rive gauche, 43\*, 45\*, 46-48, 50\*, 51\* – plan général, 48\*, 49, 52
- Planification, 43-53, 80, 85-86, 88, 90, 101, 145, 177, 212, 255
- Plantamour, Émile, directeur de l'Observatoire, 127, 148, 364 (n. 193), 413\*
- Plantations d'alignement, 53\*, 142, 143\* – voir aussi arbres
- Pochet, Paul, exploitant de carrières, 66
- Pochon, Henri, entrepreneur, 405\*, 406\*
- Poggi, François, peintre-décorateur, 238, 384 (n. 452)
- Pollution, 114 – voir aussi nuisance
- Polonceau – charpente, 66, 67\* – rouleau, 158
- Pompée, César Auguste, architecte, 77, 341\*, 347, 347\*, 348\*, 395 (n. 19), 415\*
- Poncy, Étienne, architecte, 69, 69\*, 186, 406\*, 407\*, 416\* – voir aussi Camuzat et Poncy
- Ponti, Jean Baptiste, propriétaire, 416\*
- Populus, Louis, photographe, 36\*
- Port franc, 96
- Poste, 85, 99, 162-166 – de Bel-Air, 99, 179, 185, 287, 376 (n. 4) – de la rue du Stand, 65, 68, 99, 162-166, 355 – du Mont-Blanc, 68, 102, 356 (n. 6) – place de la, 164\*
- Poste de police voir gendarmerie
- Potsdam (D), église Saint-Alexandre-Nevisky, 268
- Poubelle, 119\*, 368 (n. 140)
- Poubelle, Eugène, préfet, 118
- Poudrière, 27, 28, 356 (n. 19), 357 (n. 87)
- Pouille Fils aîné, appareils de chauffage, 377 (n. 55)
- Poujoulat, Pierre, entrepreneur, 68, 245, 379 (n. 166), 380 (n. 201), 415\*, 417\*
- Poulin voir Lenoir
- Poussière, 99, 119, 158-159
- Pradier – buste, 133, 135, 385 (n. 510) – rue, 91, 112, 116, 124, 125, 305\*, 338\*, 390 (n. 51), 391 (n. 66), 400\*, 404\*, 414\* – square, 55, 129, 370 (n. 68) – James, 133, 135, 252
- Praille, La, 114
- Prévost, Jean Louis, médecin et biologiste, 379 (n. 156, 157)
- Pricam – immeuble, 69, 81\*, 121, 407\* – Émile, photographe, 81\*, 390 (n. 38), 407\*
- Prison pénitentiaire de Rive, 94, 95\*
- Privat, imprimerie, 115
- Promenade, 24, 27-28, 46-47, 50\*, 51\*, 54, 95, 116, 125-131, 152, 236, 359 (n. 158), 370 (n. 73) – de l'Église anglaise, 47, 126, 128, 131, 140\* – de l'Observatoire, 37, 38\*, 45\*, 66, 126, 243, 253, 253\*, 369 (n. 53, 54), 370 (n. 75), 385 (n. 485) – de la gare, 126\* – de la Treille, 57 – de Saint-Antoine, 33\*, 57 – de Saint-Jean, 49, 73-74, 118\*, 134, 240, 240\*, 370 (n. 86), 414\* – des Alpes, 126, 128, 130, 135, 140\*, 369 (n. 55) – des Bastions, 32, 91, 104, 116, 130, 131\*, 133, 135, 145, 145\*, 191\*, 193\*, 194\*, 212, 217\*, 218, 240, 242-243, 357 (n. 76), 370 (n. 73, 89, 113) – du Lac (Jardin Anglais), 32, 116-118, 118\*, 126, 126\*, 128-129, 130\*, 131, 131\*, 133, 135-136, 137\*, 152-153, 166, 369 (n. 47, 51, 52), 370 (n. 65, 66, 73, 86), 410\* – du Pin, 27, 32, 37, 79, 126, 127, 127\*, 128, 130, 131\*, 133, 141, 141\*, 369 (n. 50, 54)
- Promotions, 173
- Publicité, 74, 117, 282
- Puits perdu, 109, 111
- Puthod, veuve, entreprise de gypserie et peinture, 380 (n. 201)
- Pyrimont-Seyssel (F), 63

**Q**

Quaglia Senta, Philippe, architecte, 363 (n. 166), 404\*, 411\*  
 Queulin, stucateur, 221

**R**

Ragozzi, Pierre, entrepreneur, 363 (n. 166), 402\*  
 Rahn, Johann Rudolf, historien de l'art, 140  
 Raisin, Pierre Isaac Étienne/Pierre Isaac, avocat et juge d'instruction, 347, 359 (n. 50), 394 (n. 14)  
 Rasetti/Rasetti – sculpteur, 227 – et Flach, entreprise de carton-pierre, 221  
 Receveur, Julie Élisé, 415\*  
 Recyclage, 26, 32, 35, 113, 143, 167, 188\*, 270, 375 (n. 35), 376 (n. 108), 394 (n. 7)  
 Réemploi *voir* recyclage  
 Regamey et Meyer, 243, 245\*  
 Rehfoos – John, ingénieur, 405\* – Louis, professeur, 204  
 Reims (F), théâtre, 222, 223, 224, 227, 382 (n. 340), 382 (n. 351)  
 Reisslé, Édouard, propriétaire, 417\*  
 Relief – de Genève en 1850, 206 – du Mont-Blanc *voir* pavillon  
 Remblais *voir* fortifications, démolition  
 Rempart *voir* fortifications, mur  
 Rescriptions, bons du trésor, 41  
 Réseau d'alimentation, 107 – eau, 110-111, 114, 115\* – gaz, 149-150, 150\*  
 Réverbère *voir* candélabre  
 Reverdin – Adolphe/Bernard Adolphe, architecte, 66, 191, 294, 299, 305\*, 307\*, 308\*, 311, 313, 315\*, 325, 338, 338\*, 389 (n. 29), 391 (n. 68), 394 (n. 202), 402\* – Amélie, propriétaire, 402\* – Émile, architecte, 58\*, 65\*, 218, 219\*, 240, 242\*, 281, 282\*, 283\*, 286, 286\*, 291\*, 316\*, 325\*, 336\*, 337, 341, 343, 346, 350, 351, 351\*, 369 (n. 59), 393 (n. 171), 394 (n. 10), 402\*, 408\*, 409\*  
 Revilliod, 413\* – Gustave, philanthrope, 82, 192, 379 (n. 119, 130, 156)  
 Revilliod-Deluc, Guillaume Emmanuel (dit William), propriétaire, 344\*, 402\*, 408\*  
 Rey, François, architecte, 320\*, 412  
 Raymond – inspecteur des milices, 255 – Louis, 171 – Louis Albert, 406\*  
 Reynaud, Léonce, architecte, 54, 86, 394 (n. 189)  
 Rez-de-chaussée commercial *voir* immeuble d'habitation, rdc commercial  
 Rhône – D<sup>pt</sup> du (F), 183 – rue du, 44\*, 158 – vallée, 213  
 Ribl – [Gottfried ?], architecte, 400\* – et Philippon, bureau d'architectes, 320, 400\*, 402\*  
 Richard, Albert, professeur, 198  
 Richardson, Henri Hobson, architecte, 189, 189\*  
 Richer, J., propriétaire, 407\*  
 Richer Recour, Joseph, propriétaire, 414\*  
 Rigaud, Jean-Jacques, homme d'État, 29, 250  
 Rigolot, [Jules?], peintre-décorateur, 197\* – *voir* L'Huillier & Rigolot

Rilliet-Pelletier, propriétaire, 357 (n. 116)  
 Riou, François, entrepreneur, 363 (n. 162)  
 Risoux (Jura), 159  
 Rive – cours de, 54, 122, 128, 135, 142, 144, 146, 156, 253, 374 (n. 318) – quartier de, 31, 36\*, 41, 43-46, 45\*, 46\*, 50, 53\*, 94-99, 109-111, 179 – rond-point de, 52\*, 54, 54\*, 57, 117\*, 119\*, 388 (n. 201)  
 Roch et Martinet, bureau d'architectes, 394 (n. 3), 408\*  
 Rochat/Rochat-Maury, Alexandre, ingénieur, 85, 366 (n. 13), 373 (n. 264)  
 Roche *voir* calcaire  
 Rochette, Gustave, directeur d'institut, 378 (n. 75)  
 Rogeat, fabricant de plaques de rues, 125  
 Rolando et Fils, sculpteurs, 252  
 Rome (I), 240\*, 356 (n. 30) – église du Gesù, 238 – palazzo Sora, 238 – Saint-Pierre, 238 – temple de Vesta, 223  
 Rond-point, 54 – *voir* aussi Plainpalais, rond-point; Rive, rond-point  
 Roset, Michel, homme politique, 238, 369 (n. 23)  
 Roth, président du Tribunal de commerce, 359 (n. 50)  
 Rothen, William, fabricant de calorifères, 203  
 Rothschild, banque, 364 (n. 205)  
 Rouen (F), 204  
 Rouge, Marie, entrepreneur, 88, 325\*, 363 (n. 166), 400\*, 417\*  
 Rougemont, Albert de, colonel, 415\*  
 Roulet Frères, propriétaires, 401\*  
 Rousseau, Jean-Jacques, 133, 217, 228\*, 238  
 Rubin, entrepreneur, 363 (n. 162)  
 Rubio, Luigi/Louis, peintre, 267, 270, 271\*, 387 (n. 140)  
 Ruclons, 27, 118-119  
 Rue – largeur, 47, 51, 55-56, 127, 360 (n. 113, 114) – nettoyage, 119 – nom, 121-125 – orientation, 55, 90 – plaque, 125  
 Rues-Basses, 43, 44\*, 55, 94, 96  
 Rüttschi, fonderie, 270

**S**

Sabatier, Antoine Honoré, entrepreneur, 363 (n. 166), 406\*  
 Sable, 32, 66, 111, 131, 131\*, 158-159, 319, 357 (n. 76), 361 (n. 67), 362 (n. 73)  
 Saillies, 56, 58-59, 171, 232, 281, 312, 322, 352, 389 (n. 15) – taxe sur les, 59, 84, 170, 320, 322, 347, 392 (n. 124)  
 Saint-Antoine, promenade de *voir* promenade Saint-Étienne (F), 151  
 Saint-Gall (SG), 64, 190, 220, 380 (n. 206)  
 Saint-Georges, plateau de, 114, 356 (n. 19), 357 (n. 87)  
 Saint-Gervais – boulevard de (actuel bd James-Fazy), 74, 122, 156 – quartier de, 30-31, 44, 46, 94, 101, 102-103, 156, 168, 242, 327, 359 (n. 25), 376 (n. 19), 390 (n. 39)  
 Saint-Paul-Trois-Châteaux (F), 63  
 Saint-Pétersbourg (RU), 267, 268, 270, 388 (n. 170)

Saint-Pierre, cathédrale (GE), 68, 171-173, 193, 246, 376 (n. 78, 87)  
 Saint-Sulpice (VD), 66, 362 (n. 72)  
 Sainte-Marie Perrin, architecte, 361 (n. 35)  
 Salaire, 39-40, 75  
 Salle de concert *voir* Conservatoire de musique; théâtre, Grand Théâtre; théâtre, salle des amis de l'instruction; Victoria Hall  
 Salle, 170-171 – de l'Athénée, 170, 401\* – de la Réformation, 67\*, 170, 170\*, 361 (n. 31), 414\* – de la Rive droite, 70, 170, 410\* – de l'Union chrétienne de jeunes gens, 171, 405\*  
 Salmson, Jules, sculpteur, 137, 227  
 Salons, Les, fondation, 231 – *voir* aussi théâtre, salle des amis de l'instruction  
 Salubrité, 35, 43, 55, 56, 59, 107-119, 179, 360 (n. 113) – *voir* aussi bureau de salubrité publique; insalubrité  
 Salucci, Giovanni, architecte, 379 (n. 150)  
 Salviati, Antonio, mosaïste, 139  
 Salvisberg, Friedrich, architecte, 378 (n. 104)  
 Samoëns (F), 74, 75, 93, 363 (n. 146, 162)  
 Santoux, Henri, entrepreneur, 75, 146, 174, 363 (n. 165), 363 (n. 166)  
 Sarasin, député, 356 (n. 35)  
 Sarasin Diodati, Édouard, scientifique, 382 (n. 362)  
 Sarreguemines (F), 118  
 Sartorio, Xavier, sculpteur, 133, 231, 234, 235\*, 252  
 Saugéy, Marc-Joseph, architecte, 294, 388 (n. 183), 389 (n. 1) – *voir* aussi Vincent, Saugéy, Schwertz et Lesemann  
 Saulnier et Bordigoni, bureau d'architectes, 243  
 Saussure, Théodore de, député, 382 (n. 362)  
 Sautter, Louis Jules, architecte, 402\*  
 Sautter de Beauregard, François Auguste, propriétaire, 364 (n. 193), 366 (n. 378)  
 Savary, John, entrepreneur en menuiserie, 380 (n. 201)  
 Scaligeri, famille, 64, 138, 138\*  
 Schaeck, Adolphe, architecte, 77  
 Schaeck-Jaquet – Charles/Georges Charles Christophe, architecte, 43, 77, 107, 236\*, 237, 239\*, 310, 348, 363 (n. 173), 366 (n. 3), 367 (n. 74), 374 (n. 5), 384 (n. 442), 401\* – et C<sup>ie</sup>, bureau d'architectes, 77, 290\*, 292\*, 315\*, 333\*, 338\*, 343\*, 401\*, 402\*, 403\*, 406\*, 409\*, 411\*, 413\*  
 Schaeck Prévost – Charles/Charles Christophe, architecte, 45, 77, 264, 359 (n. 50), 363 (n. 166), 366 (n. 10), 379 (n. 134), 407\* – et Frères, bureau d'architectes, 403\*  
 Schérer, F., propriétaire, 409\*  
 Schmidt, propriétaire, 413\*  
 Schmiedt – Charles, mécanicien-serrurier, 68, 69\*, 245, 375 (n. 13), 380 (n. 226), 362 (n. 79) – Henri, mécanicien-serrurier, 325  
 Schoenewerk, Alexandre, sculpteur, 372 (n. 154)  
 Schopfer, Charles, architecte, 229  
 Schroeder, Émile, architecte, 77  
 Schuckert, fabricant d'appareils électriques, 155  
 Schürch et Fils, entreprise de peinture, 270

- Schütz, G., boulanger, 412\*
- Schwanthaler, Ludwig, 136
- Schwartz, René *voir* Vincent, Saugey, Schwartz et Lesemann
- Sculpture, 75\*, 136, 140, 198, 227, 244, 247, 252, 277, 314, 325-326, 370 (n. 112), 371 (n. 154), 381 (n. 265), 388 (n. 198)
- Séchehaye *voir* Pilet
- Sécurité, 29, 59, 151-152, 156-157, 180, 221, 228-229, 242, 252, 358 (n. 162) – *voir* aussi gendarmerie
- Seigneux, Marc de, rentier, 402\*
- Seine, D<sup>re</sup> de la (F), 183, 374 (n. 340)
- Semper, Gottfried, architecte, 78, 181, 191, 197, 218, 219, 259, 379 (n. 127)
- Senger, Hugo de, compositeur, 234
- Senn, François-Louis, docteur, 37
- Sérex, Philippe, sculpteur, 133
- Serlio, Sebastiano, architecte, 321, 321\*
- Serpentin, 112
- Servette, 101
- Service des eaux, 145, 150 – bâtiment du, 166\*, 167\*, 168, 364 (n. 246)
- Service hydraulique *voir* eau, distribution
- Servitude, 24 – de vue, 129, 144, 370 (n. 74), 372 (n. 214)
- Sgraffite, 187
- Sicard, François, sculpteur, 252
- Siegfried, Hermann, colonel, 30, 422
- Silvestre, Henri, peintre et professeur d'ornement, 197\*, 217, 219, 219\*, 220, 222, 378 (n. 72), 382 (n. 313, 340)
- Simmler, Jacques, architecte, 100 – *voir* aussi Bourrit et Simmler
- Sitte, Camillo, architecte et théoricien, 52
- Sixt (F), 74
- Société – de la Rive droite, 410\* – de la Rive gauche, 414\*
- Société anonyme – Boulevard-Synagogue, 400\*, 407\* – de l'Athénée, 384 (n. 456) – de l'immeuble rue de Hollande n° 16, 410\* – de la maison n° 2 boulevard James-Fazy, 76, 407\* – de la maison n° 2 rue des Terreaux du Temple, 416\* – de la rue Calame, 266 – de la rue de Candolle n° 36, 405\* – de la rue Le-Fort, 410 – de Notre Dame, 408\* – des cuisines populaires des Eaux-Vives et de Rive, 170, 415\* – des cuisines populaires genevoises, 78, 169, 375 (n. 60), 412\* – des immeubles de la rue de Candolle n°s 32 et 34, 405\* – du Boulevard de la Coulouvrenière, 407 – du lavoir public, 78, 82, 169 – immobilière du boulevard des Tranchées, 416\* – immobilière rue du Général-Dufour, 405\*
- Société auxiliaire du Musée de Genève, 240-242, 251\*
- Société civile – de l'hôtel des postes, 162, 413\* – de la rive gauche, 170 – de la rue d'Italie, 410\*, 414\* – de Saint-Jean, 79, 407\*, 415\* – de Saint-Victor, 342, 347, 395 (n. 19), 409\* – pour l'achat de terrains et pour la construction de logements améliorés, 86
- Société Comptoir suisse de l'industrie automobile, 395 (n. 54)
- Société d'appareillage électrique, 70
- Société d'entrepreneurs réunis, 79, 364 (n. 202)
- Société d'hygiène, 107, 113\*, 114, 367 (n. 46)
- Société d'utilité publique, 169
- Société de fabrique de menuiserie et parqueterie de La Tour-de-Trême, 394 (n. 202)
- Société de géographie, 238
- Société de l'Hôtel de la Métropole, 78
- Société de l'immeuble de l'Union chrétienne de jeunes gens, 405\*
- Société de la halle aux grains et des magasins généraux, 82, 96, 97\*, 167, 406\*, 409\*, 414\*
- Société de la place de la Synagogue, 416\*
- Société des amis – de l'instruction, 230, 401\* – des beaux-arts, 236
- Société des Arts, 113, 135, 167, 177, 185, 236-238, 325, 352, 384 (n. 441, 442, 450, 453), 401\* – commission d'archéologie artistique, 34 – section d'agriculture, 114
- Société des bains – chauds populaires, 169, 169\*, 405\* – et lavoirs publics, 414\*
- Société des catéchumènes, 177
- Société des hôtels garnis, 78, 410\*, 413\*, 415\*
- Société des immeubles – de la rue Ami-Lullin 10, 12 et 14, 411\* – du square de Rive, 76, 414\*
- Société des instruments de physique, 69
- Société des Mines et Fonderies de Zinc de la vieille Montagne, 65
- Société du théâtre de variétés, 410\*
- Société générale – d'électricité, 155 – des carrières du Midi, 361 (n. 34) – suisse de menuiserie et parqueterie, 394 (n. 202)
- Société genevoise – de Briqueterie, 66 – de constructions, 76 – de parqueterie à Interlaken (BE), 394 – pour l'éclairage au gaz, 150
- Société helvétique des sciences naturelles, 371 (n. 126)
- Société immobilière – de la rue de la Tour-Maîtresse, 406\* – de la rue du Port-Franc, 400\* – des Boulevards de Plainpalais et de St-Georges, 401\*, 403\*, 407\* – du Boulevard Helvétique et Malagnou, 409\*, 410\* – genevoise, 77, 78-79, 89, 122, 364 (n. 194), 400\*, 402\*, 409\*, 412\* – Imbert Galloix 4, 408\*
- Société internationale des kiosques, chalets de nécessité et toilettes, 117
- Société suisse des ingénieurs et des architectes, 78
- Société urbaine immobilière, 416\*
- Socle, 118, 135, 136-137, 140-141, 152\*, 199\*, 363 (n. 142), 370 (n. 109), 372 (n. 165)
- Sol – asphalte, 63, 131, 156-158, 203, 374 (n. 319, 334) – carreaux de grès-cérame, 329, 393 (n. 169) – ciment, 66, 131, 131\*, 156\*, 157, 157\*, 159, 203, 329, 362 (n. 71), 374 (n. 323, 327) – goudron, 159, 159\* – macadam, 158-159, 158\* – mosaïque, 166, 329 – nature, 41 – revêtement, 131, 156-159, 276
- Soleure (SO), 190, 368 (n. 1), 373 (n. 267)
- Soret – famille, 332 – L., professeur, 372 (n. 222)
- Soret-Odier, famille, 332
- Soupat, Annette et Fanny, propriétaires, 92
- Souterrain *voir* fortifications, galerie de contre-mines
- Spectacles populaires *voir* divertissements populaires
- Spühler *voir* Tourte
- Square, 46, 54-55, 108, 109\*, 128-129, 289, 359 (n. 27), 370 (n. 68) – *voir* aussi Chantepoulet; Conseil-Général; Pradier; Mont-Blanc
- Staib, Frédéric, entrepreneur chauffagiste, 72 – *voir* aussi Weibel et Briquet
- Stalet, 159
- Stassov, Vassili Petrovitch, 268
- Stattelmann, Maximilien, entrepreneur, 66 – *voir* Boissonnas et Stattelmann
- Statue équestre, 135, 137, 137\*, 138\*, 139, 140, 141
- Stehlin/Stehlin Burckhardt, Johann Jakob, architecte, 181, 218, 383 (n. 365)
- Stoutz, Charles de, 380 (n. 205), 415\*
- Stoutz de Chapeaurouge, Frédéric Jean François, donateur, 82, 379 (n. 131)
- Stravinsky, Théodore, musicien, 266
- Streit Baron, Élisée, entrepreneur, 417\*
- Stroehlin, Jean Baptiste Alexandre, docteur, 364 (n. 216), 407\*, 412\*
- Structure métallique, 66-68, 167, 221, 235, 276, 322, 324-325, 325\*, 326 – *voir* aussi charpente métallique
- Stryjenski – Jacek, architecte, 229, 229\* – Jean, architecte, 203
- Stübben, Josef, urbaniste, 54\*, 422
- Stückelberg, Ernst, peintre, 383 (n. 365)
- Stürler Knechtenhofer et C<sup>ie</sup>, parqueterie, 394 (n. 202)
- Stuttgart (D), 77, 103, 183, 197, 352, 363 (n. 182), 373 (n. 291), 385 (n. 501)
- Style, 314-319 – « brique et pierre » (Henri IV), 238\*, 311, 314, 316\*, 353 – Heimatstil, 346, 355 – moscovite, 257, 268 – néo-XVIII<sup>e</sup>, 313, 326 – néo-baroque, 317, 234, 235\*, 324-325 – néo-gothique, 274-275, 277, 388 (n. 184) – néo-mauresque/moresque, 171, 259, 260-261, 381 (n. 274) – Renaissance française, 299, 316, 318\*, 321, 346-347, 388 (n. 6), 392 (n. 127) – Renaissance italienne, 164, 187, 200, 210, 233, 238, 250\*, 259, 279, 314, 319, 321\*, 338, 349 – russo-byzantin, 268
- Suès-Ducommun, Marcel, président de la Société des arts, 124, 135, 369 (n. 22), 370 (n. 115)
- Sueur, Eugène, entrepreneur, 173 (n. 166)
- Suies, 27, 271
- Suisse alémanique, 181, 187, 378 (n. 112)
- Sullivan, Arthur Seymour, compositeur, 235
- Sulzberger, Johann Jakob, ingénieur, 41
- Surélévation *voir* immeuble d'habitation, surélévation
- Sursee (LU), 71\*, 252
- Swiss Times, imprimerie, 115
- Synagogue *voir* bâtiment de culte, synagogue

- T**
- Table d'orientation, 131, 370 (n. 85)
- Taddeoli, Pierre, peintre-décorateur, 238
- Taffi, Jean Antoine, vitrier, 363 (169) – voir aussi Palli
- Taninges (F), 74, 75, 93
- Taponnier, Matringes et C<sup>ie</sup>, entrepreneurs, 252
- Tedeschi, Jacques, architecte, 293\*, 405\*, 410\*
- Télégraphe, 164
- Téléphone, 165, 165\*
- Temple maçonnique, 84, 263-267, 300\*, 301, 403\*, 406\* – voir aussi bâtiments de culte, Temple unique
- Temple unique de l'Ordre maçonnique (actuelle église du Sacré-Cœur) voir bâtiment de culte, Temple unique
- Terond-Boeckmühl, Jenny Louise, propriétaire, 404\*
- Terrain – division, 291 – donation, 255-257 – enchères, 49, 78, 80, 82, 87-90, 100, 102, 359 (n. 30), 365 (n. 289) – prix, 88-90, 101, 365 (n. 301, 313) – superficie, 290-291 – tassement, 41, 90, 111-112, 157, 358 (n. 164) – vague, 95, 96\* – vente aux étrangers, 81 – vente de gré à gré, 78, 82, 162, 170, 267\*, 274
- Terreaux-du-Temple, 32, 34\*, 40, 357 (n. 77), 359 (n. 3)
- Terroux, Paul, propriétaire, 401\*
- Teyseire, Élie, directeur d'école, 108
- Thalberg – Francesca, 135 – Sigismond, compositeur, 135
- Théâtre, Grand Théâtre, 61, 63, 65-66, 69-72, 78, 82, 91, 104, 153, 153\*, 155, 168, 217-229, 317 – bustes, 223, 226-227, 227\*, 228 – lustre, 70, 224, 226\*, 228 de variétés, 116, 153, 410\* Salle des Amis de l'instruction, 230-231
- Thiébaut, Jean-Marie, architecte, 392 (n. 104)
- Thiébaud – maison, 371 (n. 134) – Adolphe et Victor, atelier de sculpture, 137
- Thoiry (F), 62, 114, 245\*
- Thomas, Jules, sculpteur, 372 (n. 154), 407\*
- Thon, Constantin Andreïevitch, architecte, 268
- Thoune (BE), 51
- Tièche, Adolphe, architecte, 182, 192, 380 (n. 220)
- Tiffany, usine, 63, 69, 95, 356 (n. 6), 392 (n. 139), 408\*
- Tissot, Lucien, mécanicien serrurier, 68
- Toepffer/Töpffer – Charles/Jean-Charles, sculpteur, 133\*, 135, 135\*, 228\*, 372 (n. 154), 379 (n. 156) – Rodolphe, dessinateur, 124, 133\*, 135, 135\*, 252 – square, 133\*, 370 (n. 68)
- Tognietti, Henri, directeur d'école, 380 (n. 178)
- Toilettes publiques, 116-117, 129 – de la promenade de Saint-Jean, 65, 118, 118\*, 414\* – voir aussi water-closet
- Toit, 309-312 – à deux versants, 309, 312 – brisé (dit à la Mansart), 64, 203, 243, 309-310, 316 – en pavillon, 204, 269, 293\*, 299, 311-312, 346, 352-353 – dôme, 242\*, 259-260, 268-269, 311-312, 313\*
- Tôle émaillée, 117, 121, 125
- Tombereaux, 31, 38, 69, 118, 151
- Tondetta, propriétaire, 401\*
- Tourisme, 35, 101-102, 114, 129, 133, 140, 267
- Tourte, Abraham, homme politique, 394 (n. 202)
- Tourte, Spühler et C<sup>ie</sup>, société immobilière, 79, 294, 296\*, 390 (n. 24), 394 (n. 202), 404\*, 412\*
- Tout-à-l'égout voir eaux usées
- Trchsel et C<sup>ie</sup>, entreprise sanitaire et chauffages, 95, 95\*, 401\*
- Tramway, 97, 388 (n. 170) – salle d'attente, 167
- Tranchées – plateau des, 31-32, 34, 35\*, 40, 49-51, 50\*, 54, 66, 85, 91, 269\*, 357 (n. 56), 362 (n. 73), 389 (n. 7), 391 (n. 87) – quartier des, 58, 79, 81, 94, 100-101, 102\*, 105\*, 109, 111, 114, 127, 207, 242, 243\*, 257, 268-269, 290-291, 292, 301, 304, 309, 311, 328, 341, 342\*, 343, 346-347
- Treillard, Camille, architecte, 337, 389 (n. 2), 391 (n. 88), 393 (n. 156), 394 (n. 203), 422
- Treille – porte de la, 246 – promenade de la voir promenade
- Trimolet, Moïse Jean Jacques, fabricant de montres, 411\*
- Trollet, Étienne, voiturier, 406\*
- Trottoir, 32, 56, 59, 63, 66, 131, 143\*, 151, 156-159, 362 (n. 71), 374 (n. 318, 323, 327)
- Tschanun, facteur d'orgues, 276
- Tschumi, Urs, architecte, 203
- Tuf, 62, 133, 145, 146, 146\*, 361 (n. 144) – voir aussi pierre
- Tuile, 64-65, 166, 349, 355, 361 (n. 61) – d'Ivry (F), 65 – de Montchanin (F), 65-66
- Turin (I), villa della Regina, 214
- Turrettini – Françoise Sophie, 401\* – Théodore, ingénieur, 113, 367 (n. 71)
- Turrettini-Favre – famille, 310 – Auguste, rentier, 414\*
- U**
- Union, L', 389 (n. 22)
- Union chrétienne de jeunes gens, 171, 171\*, 405\*
- Université, 178\*, 190-200 – Aile Jura, 199 – voir aussi musée d'histoire naturelle; bibliothèque publique
- Urban voir Cugnet; Heusler
- Usine, 95 – à gaz, 150 – des Forces motrices, 114, 362 (n. 79) – du Boiron, 362 (n. 71) – voir aussi Badollet; Brémond; déchets, incinération; Mégevet; Gay; Tiffany; Trchsel
- V**
- Vailly – Frères et C<sup>ie</sup>, 135\*, 385 (n. 511) – Joseph, serrurier, 210, 325\*, 380 (n. 229)
- Val-de-Travers (NE), 66, 158, 361 (n. 28), 374 (n. 319)
- Vallet voir Wartmann
- Vallette, Gaspard, écrivain et critique littéraire, 122, 355
- Vallorbe (VD), 114
- Van den Heuvel, facteur d'orgue, 236
- Van Hove, Victor, sculpteur, 348
- Van Leisen, Jacques, serrurier, 380 (n. 229)
- Vaucher/Vaucher Crémieux, Samuel, architecte, 136, 141, 237
- Vaucher – pépiniériste, 372 (n. 189) – Henri, architecte, 181\*, 182, 201, 322, 323\*, 324, 324\*, 401\*, 402\*, 409\*, 410\*, 414\*, 415\* – et Veuillet, entrepreneurs, 275
- Vaucher-Guédin, François Ulrich, architecte, 146, 191, 359 (n. 50), 406\*, 409\*
- Vaucher-Tournier, Jean-Louis, architecte, 359 (n. 4, 43), 363 (n. 173), 380 (n. 178), 381 (n. 260), 382 (n. 321), 414\*
- Vautier, Benjamin, graveur, 24\*, 38, 39\*, 40
- Vaux voir Olmsted
- Veillard, Jaq., député, 359 (n. 4)
- Veillon, Auguste/Louis Auguste, peintre, 303, 341, 416\*
- Vela, Vincenzo, sculpteur, 139, 199\*, 371 (n. 145)
- Ventilation, 70, 72, 72\*, 228, 333\*, 336
- Verchère, vice-président du Grand conseil, 379 (n. 144)
- Verdel – Georges Louis, propriétaire, 403\* – Jean, charpentier, 380 (n. 201)
- Verdier Bordier, Louis François, rentier, 407\*
- Vernier (GE), 38, 119
- Vérone (I), monument des Scaligeri, 138\*
- Versailles (F), chapelle royale, 246, 249\*
- Versoix (GE), 66, 374 (n. 314), 386 (n. 44)
- Vestiges archéologiques, 34
- Vettiner, Antoine, conseiller administratif, 371 (n. 117)
- Veuillet voir Vaucher et Veuillet
- Viabilisation, 41, 56, 84, 89\*, 142, 151, 156
- Vicat voir ciment
- Victoria, reine, 232
- Victoria Hall, 68-69, 71, 91, 231-236
- Vidange, 108-109, 112-113 – hydraulique, 112-113, 112\*, 113\*
- Vienne (Ö), 55, 72, 78, 117, 228, 317, 341, 356 (n. 30), 363 (n. 182), 382 (n. 301) – Musée des beaux-arts et de l'industrie, 377 (n. 47) – Musikverein, 233 – plan d'extension, 55 – Ringtheater, 229
- Vieusseux, Alfred, homme politique, 404\*
- Viguet, négociant, 359 (n. 43)
- Villars, Ernest, propriétaire, 408\*
- Vincent, Alfred, docteur, 107, 366 (n. 5)
- Vincent – Louis, architecte voir ci-contre – Vincent, Saugey, Schwertz et Lesemann, bureau d'architectes, 388 (n. 183)
- Violet – Adolphe, entrepreneur en maçonnerie, 64, 371 (n. 151) – fils d'Adolphe, propriétaire de carrière, 64, 220
- Viollet-le-Duc, Eugène Emmanuel, architecte, 78, 139, 187, 303, 351, 371 (n. 144), 391 (n. 63)
- Viollier, Louis, architecte, 85, 118\*, 140, 182\*, 188, 189\*, 240, 372 (n. 163), 378 (n. 77), 401\*, 409\*
- Vitre, 153, 193, 303, 322
- Vitruvius Britannicus, 195
- Vogt – Carl, professeur, 133\*, 198, 255, 371 (n. 126) – François, entrepreneur, 379 (n. 134), 402\* – voir Pfluger et Vogt
- Vogt Morin, Jacob, négociant, 404\*, 405\*

Voirie, 118-119 – dépôt, 242, 364 (n. 246), 372  
(n. 163)  
Volet *voir* contrevent  
Von Egli, architecte, 363 (n. 183)  
Vuagnat, François, négociant, 413\*  
Vue, 27, 45-46, 46\*, 57-58, 81, 88, 90, 96, 102,  
117-118, 122, 127, 139\*, 144, 293, 328 – *voir*  
aussi panorama  
Vuichet et C<sup>ie</sup>, entrepreneurs, 358 (n. 138)  
Vuille, M<sup>me</sup>, propriétaire, 402\*  
Vuilleumier, Willy, sculpteur, 262

## W

Wagonnets, 31, 69  
Wanner, 155, 155\*, 269, 374 (n. 312) – Eugène,  
352, 352\*, 395 (n. 41) – Frères, 234, 385  
(n. 511)  
Wartmann & Vallet, entreprise de charpentes  
métalliques, 68, 74\*, 380 (n. 226)  
Wasem – Charles, verrier, 270, 277 – Jacques,  
verrier, 270, 277  
Water-closet, 113\*, 116, 181, 206, 304, 330, 336,  
338, 355 – *voir* aussi toilettes publiques  
Weber, Jean, propriétaire, 402\*  
Weibel – Charles, architecte, 208, 210 – et  
Briquet, 69, 72, 203, 362 (n. 124, 125) –  
*voir* aussi De Morsier et Weibel ; Staib  
Weller, Édouard, entrepreneur, 363, 417\*  
Wertheimer, Joseph, rabbin, 261  
Western Electric Co (Chicago), 165  
Winterthur (ZU), 103  
Wissler et C<sup>ie</sup>, entreprise de menuiserie, 379  
(n. 135)  
Wolbold, Jean Théophile, maître d'hôtel, 402\*  
Wolfsberger, Isaac Christian, ingénieur, 41, 43\*,  
45-49, 49\*-51\*, 53\*, 54-55, 85-86, 107,  
150, 150\*, 167, 359 (n. 49, 50), 360 (n. 60),  
367 (n. 15), 368 (n. 84), 373 (n. 256, 258)  
Woog – Cécile, 395 (n. 21) – Samuel, négociant,  
347, 395 (n. 21)  
Wytttenbach, de, entrepreneur de travaux publics,  
159

## Z

Zugg et Lavanchy, sculpteurs, 252  
Zavelani-Rossi, Marcello, ingénieur, 229  
Ziegler, facteur d'orgue, 236  
Zimmermann, Jean, propriétaire, 408\*  
Zinc, 65, 115, 118, 125, 172, 271, 391 (n. 88, 92)  
Zizers (GR), château, 242, 250  
Zoppino – Charles Pierre, maître plâtrier, 363  
(n. 169) – Frères, maîtres plâtriers, 414\*  
Zumthor, Jules, architecte, 275-277, 276\*, 388  
(n. 183, 184)  
Zurich (ZU), 30, 41, 63, 77, 78, 103, 119, 140, 181,  
190, 197, 204, 232, 259, 363 (n. 182), 368  
(n. 1), 372 (n. 159), 378 (n. 75, 108), 379  
(n. 127), 380 (n. 226), 384 (n. 472, 477),  
385 (n. 501), 388 (n. 170)  
Zwingli, Ulrich, théologien, 354

## Crédits

La provenance et les droits de reproduction de chacune des photographies, de chacun des documents, des objets et des plans historiques sont indiqués dans les légendes.

*Cartes-secteurs* : arx iT, Genève, Pauline Emery, sur la base de documents fournis par le Centre de compétence du système d'information du territoire à Genève (SITG) assuré par la Direction de l'information du territoire (DIT) du département du territoire (DT) de l'État de Genève ainsi que sur des données de l'office des Sites et du Patrimoine du Canton de Genève. Les documents fournis : SITG cadastre Grange (1896-1910), SITG bâtiments actuels.

*Carte présentant l'état de la collection* : Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne 2024.

*Vignette de couverture* : La vignette de couverture représente les armoiries officielles du canton de Genève.

## Auteur

*David Ripoll*, licencié ès Lettres, historien de l'art. Études d'histoire de l'art à l'Université de Genève. En activité à l'IMAHGe depuis 1998 et co-auteur de deux volumes, également adjoint scientifique à la conservation du patrimoine de la Ville de Genève et chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel. Spécialiste de l'architecture et de l'urbanisme genevois du XIX<sup>e</sup> siècle.



*Vue à 360°  
du foyer du Grand Théâtre*



*Vue à 360°  
de la salle de concert  
du Victoria Hall*



*Vue à 360°  
de l'intérieur de l'église  
orthodoxe russe de Genève*



